

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790.

---

MARNE.

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

# ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

ANTÉRIEURES A 1790

RÉDIGÉ PAR MM. HATAT, VÉTAULT ET PÉLICIER, ARCHIVISTES.

---

MARNE.

---

ARCHIVES CIVILES. — SÉRIE C.

Art. 1 à 2059.

---

TOME PREMIER.

---

CHALONS

IMPRIMERIE-LIBRAIRIE LE ROY, 27, RUE D'ORFEUIL.

---

1884.

# INTRODUCTION

---

Le présent volume contient l'inventaire des papiers de l'Intendance de Champagne, de ceux du moins qui concernent les localités situées dans le département actuel de la Marne. Les pièces intéressant le département de l'Aube et des Ardennes ont déjà été cataloguées dans les inventaires publiés à Mézières et à Troyes (1), mais comme Châlons a été le siège de l'Intendance, c'est ici que l'on trouvera les documents les plus considérables sur l'administration de la province.

Quels sont ces documents? de quelle manière ont-ils été classés dans notre répertoire? quel intérêt peuvent-ils offrir à l'étude? c'est ce que nous allons exposer après avoir jeté un rapide coup-d'œil sur l'institution des Intendants.

Nous savons aujourd'hui que les Intendants n'ont pas été créés en 1635, comme on le pensait autrefois. Ces fonctionnaires, prédécesseurs de nos Préfets, ont eu des ancêtres dont la naissance peut être reculée jusqu'au milieu du xvi<sup>e</sup> siècle. Bien avant Richelieu, il y eut des commissaires envoyés dans les provinces pour veiller à l'exécution des ordres du Roi, et sans remonter aux *Missi dominici* de Charlemagne, ni même aux *Enquêteurs royaux de saint Louis*, il est permis d'en chercher l'origine dans les chevauchées ou tournées d'inspection annuelle confiées dès 1553 aux maîtres des requêtes de l'Hôtel. Les premières années du xvii<sup>e</sup> siècle voient grandir l'autorité de ces commissaires : d'abord simples inspecteurs, ils sont ensuite revêtus d'un pouvoir effectif, direct, qui dépasse les limites d'un pur contrôle; déjà on les appelle *Intendants de justice*, et leur intervention en matière judiciaire appelle les réclamations des Parlements. Seulement, la fonction de ces magistrats est encore toute temporaire : sous Richelieu, ou pour mieux dire après lui, elle devient permanente. Avant Mazarin, les Intendants n'étaient encore que des fonctionnaires de passage, spécialement désignés pour remplir telle ou telle mission transitoire : après Richelieu, à partir d'une époque difficile à déterminer, ce sont des magistrats établis à poste fixe, chargés de tout le détail de l'administration provinciale sous le nom d'*Intendants de justice, de police et de finances*.

Ce sont les archives laissées par ces administrateurs du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle que renferme le dépôt préfectoral de la Marne. On observera toutefois qu'il ne nous est presque rien resté des agents envoyés par Louis XIII et Louis XIV : peut être les fonctionnaires de cette époque, intendants comme ministres, tenaient-ils les papiers de leurs bureaux pour leur propriété personnelle et les

(1) Archives de l'Aube. Séries C-D. Troyes, 1864, ; 1 vol. in-4°. — Archives des Ardennes. Série C.

## II

emportaient-ils avec eux en quittant leur poste (1). Avec l'intendant André de Harouys (1703-1711) notre série d'archives commence à prendre corps : elle devient très-considérable sous le dernier administrateur de la province, Rouillé d'Orfeuil (1764-1790) dont les papiers forment la majeure partie de la collection.

Insignifiante au xvii<sup>e</sup> siècle, la collection nous est-elle parvenue complète pour le xviii<sup>e</sup> ? On peut l'affirmer en jetant les yeux sur l'inventaire des papiers de l'Intendance dressé en 1791 par les commissaires des quatre départements formés de l'ancienne Champagne (2) : on n'y voit figurer aucune pièce antérieure à 1700.

Le répertoire actuel a été dressé d'après le cadre prescrit en 1844 pour le classement des papiers administratifs. Il est fâcheux que ce cadre n'ait pas été suivi dès l'origine et que l'on ait cru devoir commencer par les déclarations fournies au Papier terrier du Roi (art. 4 à 138) : ces déclarations devraient figurer à leur rang parmi les autres pièces du Domaine. A part cette anomalie, les prescriptions de 1844 ont été fidèlement observées : c'est en les suivant que nous allons procéder à la revue sommaire des titres compris dans ce recueil.

### I.

CORRESPONDANCE AVEC LA COUR ; POLICE GÉNÉRALE ET ADMINISTRATIVE ; SANTÉ PUBLIQUE ; STATISTIQUE ;  
AGRICULTURE, COMMERCE ET INDUSTRIE.

(Art. 139 à 507).

#### *Correspondance.*

La correspondance des Intendants avec la Cour (art. 139 à 175) s'étend de 1701 à 1790. En ce qui touche l'histoire générale, elle offre peu d'intérêt : on n'y apprendra rien de nouveau sur les expédients employés par le Gouvernement pour faire face à la guerre de Succession, sur le système de Law, les fêtes célébrées à Reims pour le sacre de Louis XV et celui de Louis XVI, le passage du czar Pierre en Champagne, etc. En revanche, les dossiers relatifs à la police locale sont assez curieux. Le faux-saunage est si actif qu'une commission spéciale est instituée à Reims afin de juger les contrebandiers (art. 272). Comme on peut le supposer, les demandes de lettres de cachet sont nombreuses (art. 287, 288, 289, 291, 292, 307, 309, 342, 320), et les querelles religieuses qui ont agité le xviii<sup>e</sup> siècle ont ici leur contre-coup. Ainsi, en 1755, le marquis de Paulmy demande à l'intendant Saint-Contest un état des personnes incarcérées en vertu de lettres de cachet : presque toutes étaient détenues pour cause religieuse (art. 466). A propos de ces querelles, voici une plaisante affaire. C'était à Châlons en 1753 : plusieurs des membres du Parlement de Paris y avaient été exilés. Le 15 août, un jésuite, le P. Hébert, prêchant à Notre-Dame, lance contre eux quelques paroles blessantes : « Ce grand Roi, véritablement chrétien, dit-il en parlant de Louis XV, qui veut que les lois de l'Église soient aussi celles de son royaume, faites, ô Vierge sainte, qu'il soit toujours victorieux de ses ennemis et de ceux de l'Église, qu'il les oblige à se cacher ou à garder le silence. » Grand émoi parmi les magistrats jansénistes : Messieurs s'assemblent et parlent de poursuivre le prédicateur ; le bruit en arrive jusqu'au chancelier Lamoignon qui écrit à l'intendant (art. 289).

(1) C'est dans la correspondance de Colbert et de ses successeurs qu'il faut chercher la trace de notre histoire administrative sous les intendants Caumartin, Miromesnil, Noütel, Larcher et Pommereu qui se succédèrent à Châlons de 1665 à 1702. Voir *P. Clément* : *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, in-4° (dans la série des Documents inédits). — *A. de Boislisle* : *correspondance des Contrôleurs généraux des finances avec les Intendants des provinces*, t. I<sup>er</sup>, 1683-1699 ; t. II, 1699-1708, Impr. Nationale, in-4°.

(2) Inventaire des titres et papiers, registres et liasses qui se sont trouvés, tant dans les archives que dans les bureaux de l'Hôtel de l'Intendance, lesquels ont été représentés par M. Lefebvre, premier secrétaire (Archives de la Marne, Série C. 2056).

Çà et là quelques traits de mœurs à signaler : par exemple une note du subdélégué de Bar-sur-Aube, qui paraît être de 1740, montre le peu de soin que l'on prenait alors des enfants abandonnés (1). Les exemples ne sont pas rares de violences exercées par des personnes d'une condition relativement élevée : tantôt c'est un magistrat de l'Élection de Châlons poursuivi à coups de fouet pendant sa tournée par un major de la citadelle de Valenciennes (art. 291) ; tantôt c'est un officier du régiment de Rouergue qui veut obliger le concierge des prisons de Châlons à relâcher un détenu (art. 293). Ici le curé de Fromentières est outragé par le seigneur de la paroisse (art. 284) ; là nous voyons des paysans maltraités par le seigneur d'Orconte (art. 345 et 348). Un incident éclaire d'un jour peu favorable les mœurs électorales de l'époque. A Reims, en 1760, un sieur Cliquot de Blervache a été nommé procureur syndic : pendant la nuit qui a suivi l'élection, ses partisans courent la ville en faisant tapage à la porte de leurs adversaires, le maire de la ville, le lieutenant-général au bailliage, le procureur du Roi. L'archevêque, François de Mailly, insulté comme les autres, écrit au comte de Saint-Florentin pour demander réparation (2).

### *Statistique.*

Les articles 425 à 430 donnent d'utiles renseignements sur la population (3).

### *Agriculture.*

On trouvera dans les articles 423 et 424 de curieux détails sur le rendement des récoltes de 1770 à 1789 : à chaque rapport annuel sont jointes les observations de l'Intendant. L'article 423 donne aussi un état du nombre de pièces de vin que produisait alors la Champagne : de 42 à 45,000 année moyenne.

L'ancienne administration n'avait pas été favorable au développement de la viticulture : deux arrêts du Conseil rendus en 1729 et 1731 avaient défendu de faire aucune plantation de vignes sans la permission expresse du Roi. Les religieux de la Trinité de Troyes ayant sollicité cette autorisation, l'Intendant ne crut pas devoir l'accorder : « Un des principaux motifs, écrit-il, qui ont engagé S. M. à défendre la plantation des vignes en Champagne a été la trop grande abondance des vins qui s'y recueillaient, laquelle causait une augmentation dans le prix des futailles et une diminution considérable dans celui des vins. Ces inconvénients ne se font aujourd'hui que trop sentir : les pays de vignoble, autrefois les meilleurs de la Champagne, sont devenus les plus misérables » (17 avril 1731). A propos d'une autre requête du même genre, Le Peletier de Beaupré écrivait à M. d'Ormesson qu'il ne serait jamais d'avis d'autoriser de nouvelles plantations, car il n'y en a que trop et il est de l'intérêt de l'État comme des particuliers de laisser plutôt la terre en friche [5 avril 1732] (4).

Une longue lettre de Rouillé d'Orfeuil au ministre Necker en date du 9 octobre 1780 expose avec détails la situation de l'agriculture en Champagne, les principaux obstacles apportés à son développe-

(1) Lorsqu'il s'est trouvé des enfants exposés à Bar-sur-Aube, le procureur du Roi en a fait adjuger la nourriture et l'entretien au rabais à une nourrice, et le paiement lui est fait par le receveur du Domaine en conséquence du procès-verbal d'adjudication. *On n'a pas d'exemple connu qu'aucun enfant dans ce cas ait vécu plus de deux ou trois ans.....* Pour ce qui est des seigneurs haut justiciers, je n'ai aucune connaissance qu'ils se soient voulu charger de faire élever des enfants exposés, et au contraire ça été de pauvres femmes de leurs terres même qui, pour ne pas laisser mourir ces malheureux nés, les ont nourris et élevés jusqu'à ce qu'ils aient pu aller mendier leur vie. Il y en a actuellement un à Brienne-le-Châtel qui a été exposé par des passants, qui est élevé depuis deux ans par un pauvre vigneron qui a cinq enfants à lui qu'il nourrit avec peine. » (C. 158).

(2) Archives de la Marne, C. 322. Il est probable que l'étude des papiers venus des anciens bailliages achèvera de nous renseigner sur la Société champenoise au XVIII<sup>e</sup> siècle. Voir à ce sujet : *La Société de Vitry aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*. Vitry, 1878, in-12.

(3) Voir : H. JADART : *La population de Reims et son arrondissement*. Reims, 1882, in-8°.

(4) Voir sur le même sujet : Archives de l'Aube, C. 895, 1322, 1450, 1458, etc. — Arch. de la Côte-d'Or, C. 16.

ment et les améliorations qu'elle réclame (art. 431) On sait que la fin de l'ancien régime fut attristée par de fréquentes émeutes, résultat de la cherté des grains : désordres à Châlons en 1768, à Reims et à Vitry en 1770, à Dormans en 1771, à Fismes en 1775, sans compter ceux qui se produisirent à la veille de la Révolution (art. 413 à 416). L'abbé Terray écrivait un jour à l'intendant Rouillé : « Je ne puis trop vous dire combien l'esprit de fermentation qui agite le peuple m'inquiète, ni trop vous recommander de prendre tous les moyens pour le calmer » (29 mai 1773 — art. 417). On s'étonnera moins de ces désordres en songeant aux règlements prohibitifs qui entravaient alors le commerce des grains et aux droits onéreux qui, sous le nom de *hallage, stellage, minage*, pesaient sur les marchés (art. 409 et 410). Frappé de cette situation, l'intendant Rouillé mande à Necker combien il est urgent de supprimer ces droits et il donne en exemple la ville de Sézanne dont les laboureurs, dit-il, fuient le marché et qui est à la veille de manquer de pain (17 mars 1789 — art. 409).

### *Industrie et Commerce.*

En 1732 l'intendant Le Peletier de Beaupré envoyait au Contrôleur général Orry un mémoire sur l'état de l'agriculture, du commerce et de l'industrie dans sa province : grains, vignes (trop nombreuses), bestiaux, haras, pépinières, terres incultes (plus de 95,000 arpents), manufactures d'étoffe et de laine, toiles, forges, tuileries, tels étaient les principaux objets de son rapport. Nous avons, non pas ce mémoire, mais la réponse du Contrôleur général : on y trouve un curieux exemple de réglementation industrielle à propos de la clouterie : « Vous m'observez, écrit le ministre, que les clous fabriqués sont moins longs et moins forts qu'ils ne devraient être, ce qui cause la perte des objets auxquels on les emploie, en particulier des bateaux, et vous proposez d'ordonner qu'à l'avenir les clous seront vendus au poids à peine d'amende. Envoyez-moi un projet sur cet article que je communiquerai au bureau du commerce » (19 décembre 1732 — art. 472).

L'article 462 fournit un état des forges et fourneaux de la Champagne au 1<sup>er</sup> avril 1771 ; l'art. 464 l'état des papeteries à cette même époque ; l'article 466 celui des verreries du Clermontois en 1735 et en 1770 ; l'article 472 la situation des usines et bouches à feu de la province un peu avant la Révolution. Un mémoire daté de 1733 expose les commencements, les progrès et l'état actuel de la manufacture de Reims (article 499).

En ce qui regarde les corporations, inutile de dire que les affaires litigieuses remplissent une bonne partie de leurs dossiers : les communautés d'arts et métiers étaient en guerre incessante l'une avec l'autre (4).

## II.

### COMPTABILITÉ PROVINCIALE ET ADMINISTRATION COMMUNALE.

(Art. 508 à 512).

En vertu d'un décret de la Constituante en date du 28 décembre 1789, Rouillé d'Orfeuil dut rendre compte des fonds de la province dont la disposition avait été faite sur ses ordonnances. Ses comptes n'embrassent qu'une période de huit années, 1780 à 1787, pour s'arrêter au jour où la Commission intermédiaire prit en main cette partie des attributions de l'Intendant [art. 508] (2).

(1) Sur l'industrie et le commerce en Champagne, voir le *Rapport de M. Vétault, archiviste de la Marne, au Conseil général : Session de 1872*, p. 219.-

(2) *Id.* p. 219.

### *Hôtel de l'Intendance.*

Les pièces relatives à la construction de l'Hôtel de l'Intendance (aujourd'hui de la Préfecture) remplissent les quatre dossiers suivants, 509 à 512. Jusqu'au milieu du xviii<sup>e</sup> siècle, les Intendants de Champagne avaient occupé une maison tenue à loyer qui fut achetée par le Roi en 1756. On résolut alors d'élever le bâtiment actuel : les travaux commencés en 1759 étaient achevés en 1774 ; la dépense totale fut de 640,000 l. (lettre de Rouillé d'Orfeuil à Turgot, 8 novembre 1774 — art. 510).

### III.

#### ADMINISTRATION COMMUNALE.

(Art. 513 à 748).

L'histoire de la tutelle administrative des communautés de Champagne est ici tout entière. Nous n'entrerons à ce sujet dans aucun détail : on trouvera dans le rapport adressé par mon prédécesseur au Conseil général de 1875 l'exposé des efforts tentés par les Intendants pour exercer et maintenir leur droit de tutelle (1). On y verra que ce droit institué par Colbert et spécialement attribué aux Intendants par l'arrêt du Conseil du 14 juillet 1689 rencontra des résistances qui se prolongèrent durant près d'un siècle : il fut définitivement établi par l'arrêt du 31 juillet 1776.

Sous l'ancien régime, les communautés d'habitants se divisaient en deux classes : les unes, regardées comme villes ou gros bourgs, étaient administrées par un échevinage, sorte de conseil municipal dont le chef s'appelait maire ; les dernières, simples paroisses rurales, n'avaient d'autres magistrats que les officiers de justice désignés par le seigneur (2). En 1766, nous trouvons, dans les limites du département actuel de la Marne, des échevinages constitués à Ay, Châlons, Châtillon-sur-Marne, Épernay, Fismes, Reims, Sainte-Menhould, Sermaize, Vertus et Vitry. En 1774, des offices furent créés à Cormicy, Cumières, Dormans et Sézanne [art. 517] (3).

### IV.

#### FINANCES ; IMPOSITIONS ; AIDES ET GABELLES ; EAUX ET FORÊTS ; MONNAIES ; POSTES ET MESSAGERIES ; TRAITES FORAINES.

(Art. 749 à 1157).

Au xviii<sup>e</sup> siècle l'impôt direct se percevait sous trois formes : la *taille*, impôt foncier et personnel à la fois, aussi ancien que la monarchie ; la *capitation* établie en 1695, taxe exclusivement personnelle ; le *dixième* ou impôt sur le revenu créé en 1740 : plus tard, en 1750, le dixième fut converti en vingtième (4).

#### 1<sup>o</sup> Taille.

La taille a été définie : le tribut annuel que les peuples paient au Roi pour soutenir les charges de l'État (5). Le montant de la taille, y compris les accessoires, était arrêté dans le conseil du Roi, puis notifié à l'Intendant, au bureau des finances de la Généralité et aux officiers des Élections. L'Inten-

(1) Procès-verbaux des délibérations, p. 353. — Voir aussi D'ARBOIS DE JUBAINVILLE. *L'administration des Intendants d'après les Archives de l'Aube*, p. 123 à 145.

(2) D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, l. c. p. 123.

(3) C'est dans cette partie de nos archives (art. 513 à 748) que les personnes désireuses de composer la monographie d'une commune trouveront le plus de renseignements.

(4) DARESTE : *Histoire de l'Administration en France*, t. II, p. 74, 75.

(5) DENISART : *Collection de décisions nouvelles*, 1768 — 3 vol. in-4<sup>e</sup>.

dant devait alors répartir la somme demandée entre les Élections de sa province et fixer la part de chaque communauté. Enfin la répartition entre les contribuables et la perception étaient confiées à des collecteurs choisis à tour de rôle dans chaque paroisse par les habitants eux-mêmes.

Jusqu'au commencement du xviii<sup>e</sup> siècle, l'assiette de la taille s'était faite d'une façon assez arbitraire : l'intendant Le Peletier de Beaupré eut l'honneur d'inaugurer en cela une réforme qui, déjà projetée par l'abbé de Saint-Pierre, fut ensuite étendue à tout le royaume : il fut le premier à établir un tarif servant de base à la répartition de l'impôt. On trouve à l'article 763 une instruction signée de lui pour les commissaires chargés en 1740 du travail de la taille tarifée en Champagne. Elle se divise en trois parties : la première contient les dispositions préliminaires que doit prendre chaque commissaire ; la seconde, le détail des opérations à exécuter pour établir le tarif de chaque nature de biens ; la troisième prescrit la forme de l'imposition. En apprenant la réforme introduite par Le Peletier, le vieil abbé de Saint-Pierre lui écrivit deux lettres de félicitations conservées dans notre dossier. Un mémoire adressé par les officiers des Élections à la Cour des Aides fait le plus grand éloge du tarif : « La preuve la plus frappante, y est-il dit, que l'on puisse donner du bien que le tarif procuré à la Champagne est l'aveu qu'en font les receveurs des tailles : ils conviennent que le recouvrement s'en fait avec beaucoup plus de facilité que dans le temps de la taille arbitraire » (1).

Les articles 816 à 930 renferment bon nombre de rôles des tailles de la plupart des communautés aujourd'hui comprises dans le département de la Marne. On remarquera toutefois que les paroisses composant l'ancienne Élection de Reims ne figurent pas ici : on les trouvera dans le volume suivant qui contient l'inventaire des papiers provenant des Élections.

On appelle *accessoires de la taille* les taxes qui s'imposent au marc la livre de la taille et sur les mêmes rôles : ce sont la capitation des taillables et le brevet militaire (2). Le brevet militaire comprend le fourrage et quartier d'hiver, l'ustensile et la taxe des milices gardes-côte ; à partir de 1727 on y a joint les fonds nécessaires pour la solde et l'habillement de la milice. L'ustensile et la taxe des gardes-côtes ne se levait qu'en temps de guerre (art. 4447).

## 2<sup>o</sup> Capitation.

La capitation créée en 1695, supprimée en 1700, fut définitivement rétablie par les Déclarations royales des 12 mars 1701 et 9 juillet 1715 : elle était à la fois personnelle et réelle, personnelle pour les nobles et les privilégiés qui ne payaient point la taille, réelle pour les taillables, parce que ceux-ci l'acquittaient au marc la livre de leur taille.

Le Conseil du Roi fixe tous les ans le chiffre de la capitation à lever sur le royaume et répartit cette somme entre les diverses Généralités : le Contrôleur général informe chaque Intendant du montant de la taxe imposée à sa province. L'Intendant fait ensuite la répartition entre les contribuables, privilégiés ou non, de chaque Élection. La capitation des taillables est levée par les collecteurs ; celle des privilégiés, par les receveurs des tailles. Les officiers de justice et les employés non sujets à la taille recevaient un rôle particulier semblable à celui des nobles.

Au montant de la capitation s'ajoutèrent les deux sols pour livre du principal imposés par l'arrêt du Conseil du 3 mars 1705 ; un autre arrêt rendu, le 18 décembre 1749, convertit cette taxe en 4 sols pour livre.

Ajoutons enfin que, durant la Guerre de Sept ans, un édit de février 1760 doubla la capitation des sujets autres que les taillables et tripla même celle des traitants. Ce doublement et ce triplement qui,

(1) Voir les tarifs pour la répartition de la taille dans les différentes Élections de la Généralité (art. 789 à 808).

(2) MOREAU DE BEAUMONT : *Mémoire concernant les impositions*, t. II, p. 68.



selon l'édit de 1760, devaient cesser au bout de deux ans, furent prorogés en 1762 et 1763 (Voir article 966).

### 3° *Dixième et vingtième.*

En 1710, la situation de la France semblait désespérée : la défaite de Malplaquet, un hiver des plus rigoureux, l'échec des négociations de Gertruydemberg, l'invasion de la Flandre et de l'Artois par l'ennemi nous menaçaient des plus dures extrémités. Pour sauver le pays, de grands sacrifices étaient nécessaires : une Déclaration royale du 14 octobre 1710 ordonna la levée du dixième de tous les revenus. Telle est l'origine de cet impôt qui devait être aboli trois mois après la publication de la paix et qui fut prorogé par une nouvelle Déclaration du 9 juillet 1715. En partie supprimé en 1719 et converti en cinquantième par le duc de Bourbon, le dixième fut rétabli en 1733 pour subvenir aux dépenses de la guerre de Pologne. Aboli de nouveau en 1737, il reparut en 1744 au début de la guerre de Succession. L'édit du mois de mai 1749 qui mit fin au dixième ordonna en même temps la perception du vingtième sur tous les revenus à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1750 et celle des 2 sols pour livre de l'ancien dixième. Des ordonnances postérieures rendues pendant la guerre de Sept ans imposèrent un second (1756), puis un troisième vingtième (1759), qui furent prorogés même après le traité de 1763.

L'administration des vingtièmes, comme celle de la capitation, était réservée aux Intendants à l'exclusion des Élections et des bureaux des finances (Voir art. 1041).

### *Aides et gabelles. — Traités foraines.*

On percevait en Champagne, entre autres droits d'aides :

1° Le droit de *gros* représentant l'ancien sol pour livre ou 20<sup>e</sup> du prix de la vente en gros des boissons, denrées et marchandises.

2° Le *huitième* perçu à la vente en détail des vins et autres boissons.

La Généralité de Châlons était pays de *grande gabelle* ; elle avait à se défendre contre les exploits des faux-sauniers sur les frontières de Franche-Comté et de Lorraine.

La traite foraine était le droit levé sur les marchandises à l'entrée et à la sortie de France comme à leur passage à travers les provinces. La Champagne faisait partie des *Cinq grosses fermes*, c'est-à-dire qu'elle figurait au nombre des provinces qui avaient accepté le tarif de 1664.

Nos archives renferment peu de pièces concernant les aides, la gabelle et les traités foraines. La perception de ces droits se faisait pour le compte des fermiers généraux : ici l'Intendant n'avait pas à intervenir.

### *Eaux et Forêts.*

Nous signalerons d'abord trois mémoires sur la suppression projetée des Maîtrises d'eaux et forêts en 1787 : l'Intendant les a accompagnés de quelques notes à la marge ; ensuite les états demandés en 1783 par Rouillé d'Orfeuil aux syndics des communautés sur la situation de leurs bois. Les syndics devaient indiquer : 1° la quantité d'arpents de bois situés sur le territoire de leur commune ; 2° la consommation annuelle par feu ; 3° le nombre des mines et manufactures qui se servent de bois et de celles où le charbon de terre pourrait y être substitué. Les subdélégués réunissant ces états en ont dressé des tableaux accompagnés de notes intéressantes : tous se plaignent de la rareté et de la cherté croissantes du bois de chauffage (art. 1133 et 1135). Bien avant 1783, M. de Courtagnon, grand-maître des eaux et forêts de Champagne, déplorait cette disette. Il en donnait pour causes « une consommation plus que triplée en bois merrain et en échalas par suite de la grande quantité

de vignes plantées depuis un temps ; la consommation de bois de chauffage plus que doublée depuis trente ans ; la cherté des charrois, enfin la consommation des forges dans le Marnois qui sont réellement en trop grand nombre » (lettre du 12 juillet 1739, art. 1133). Ce même grand-maître chargé en 1729 de la réformation des forêts de la Généralité avait publié un règlement daté du 18 août 1731 pour réduire le nombre des feux de forge et accroître ainsi les quantités de bois disponibles pour le chauffage (art. 462).

#### *Monnaies.*

Il y avait en France au XVIII<sup>e</sup> siècle trente Hôtels des Monnaies dont deux en Champagne, à Troyes et à Reims (1), et une cour des Monnaies qui était cour souveraine. Les Hôtels de Troyes et de Reims furent supprimés par édit de février 1772, non sans réclamations de plusieurs villes de la province, comme nous l'apprend une lettre de Rouillé d'Orfeuill à l'abbé Terray (art. 1141).

#### *Postes et messageries.*

Nous n'avons remarqué ici que l'achat d'une maison à Châlons pour servir d'hôtel des messageries en 1776 ; la singulière requête des propriétaires d'Avize qui s'opposent à l'établissement projeté d'un service de messageries entre Avize et Châlons (art. 1143) ; le peu de succès des compagnies qui s'étaient chargées des coches sur la Marne : plusieurs s'y étaient déjà ruinées en 1776. Nos dossiers renferment aussi de nombreuses plaintes contre l'insolence des postillons (art. 1149).

### V.

#### DOMAINE ET DROITS JOINTS.

(Art. 1158 à 1214).

Le domaine est l'ensemble des biens qui étaient jadis la propriété de la Couronne, qui sont aujourd'hui celle de l'État.

Les anciens légistes distinguaient le domaine *corporel*, c'est-à-dire les terres, et le domaine *incorporel*, c'est-à-dire les droits perçus. Ces droits se divisaient en domaniaux ou taxes levées par le Roi à titre de seigneur ou de suzerain, et droits établis à raison de la police générale que le Roi exerce et qui ont été joints au domaine (droits joints).

#### 1<sup>o</sup> *Domaine corporel.*

##### *Cadastre ou papier terrier.*

La première condition d'une bonne administration domaniale est de posséder un cadastre ou terrier en règle et de lui faire subir des modifications périodiques. Après plusieurs essais infructueux au XIV<sup>e</sup> et au XVI<sup>e</sup> siècle, le gouvernement de Louis XIV fit une nouvelle tentative pour arriver à l'établissement d'un cadastre : en 1656, une Déclaration royale ordonna la confection d'un terrier dans le ressort de la Chambre des comptes de Paris (2). Mais cette opération considérable ne tarda pas à être abandonnée et des Déclarations ultérieures prescrivirent de procéder au terrier particulier des provinces. Celui de Champagne, commencé en 1678, fut clos et arrêté à Châlons le 27 août 1681 par l'intendant Hue de Miromesnil, assisté de P. Langault, sieur de Marson, trésorier général de France, et de Le Gorlier de Verneuil, procureur du Roi au bureau des finances : toutes les déclarations, tant des communautés que des particuliers, au nombre de 16,000 sont contenues dans les 20 volumes qui composent ce terrier (art. 138). On voit par le procès-verbal que le Roi n'avait plus aucun domaine corporel

(1) L'Hôtel de Reims avait pour marque un S, celui de Troyes un V.

(2) Dareste, l. c. t. II, p. 6.

en Champagne : « Dans les Élections de Chaumont, Langres, Sézanne et Saint-Dizier le domaine est engagé ; celui d'Épernay a été échangé avec M. de Bouillon ; dans les Élections de Reims, Châlons et Rethel, il n'y a aucun domaine en fonds, de sorte que les fermiers du Roi ne jouissent dans toute l'étendue de la Généralité que des droits de contrôles d'exploits, greffes d'affirmations, contrôles des dépens, amendes, ainsi que des droits et profits des fiefs mentionnés [au présent état » (art. 4<sup>er</sup>).

## 2° *Domaine incorporel.*

### *Droits domaniaux.*

On appelait droit d'*amortissement*, la taxe que payaient les gens de mainmorte (communautés laïques et ecclésiastiques) pour avoir le droit de posséder des propriétés immobilières, — *franc-fief*, celle que payait le roturier acquéreur d'un fief, — *nouvel acquêt*, la taxe imposée aux mainmortables possesseurs d'un bien qui n'avait pas encore été amorti. Le nouvel acquêt comprend le droit d'*usages* levé sur les communautés laïques à raison des usages possédés par elles (voir art. 4460 à 4466).

Les droits d'aubaine et de bâtardise étaient également domaniaux.

### *Droits établis à raison de la police générale exercée par le Roi.*

On peut les répartir en 2 classes :

1° Vente des offices et des lettres de maîtrises. — On sait combien l'ancienne monarchie multiplia les créations d'offices et abusa de leur vénalité : l'abus alla si loin qu'on en vint à vendre la même charge à deux et trois acheteurs, le titulaire, l'alternatif et le triennal (voir art. 4478 à 4489). Une coutume généralement suivie obligeait encore les pourvus d'offices à payer, lors de chaque avènement, un droit de confirmation au nouveau roi (art. 4467 et 4468).

2° Droits ayant pour but d'assurer la validité et la publicité des actes.

Contrôle des actes notariés.

Contrôle des actes sous seing-privé.

Contrôle des exploits d'huissiers.

Insinuation ou transcription sur registre public, établie par François I<sup>er</sup> ; elle correspond à notre droit d'enregistrement. Le centième denier n'était qu'une espèce particulière de l'insinuation.

Droit de formule, équivalant à notre timbre.

La connaissance du contentieux en matière d'insinuation et de centième denier appartenait en premier ressort aux Intendants et en appel au Conseil.

## VI.

### ARMÉE, MARINE.

#### Art. 1216 à 1519.

Les affaires militaires remplissent de nombreux cartons. Voici d'abord les dossiers relatifs aux écoles militaires : on y trouvera plusieurs listes de jeunes gentilshommes admis à entrer, soit à l'École militaire de Paris, soit au collège royal de la Flèche (1). C'est à l'Intendant que les familles des candidats devaient envoyer les pièces exigées par le règlement.

Ce qui concerne les étapes et convois est digne d'attention. Le code Michau publié en 1629 avait mis les convois militaires à la charge des communautés (voir art. 1235 à 1237). En 1770, Rouillé d'Orfeuil supprima ces corvées et les remplaça par un service de transport en régie : les sommes dues à l'entrepreneur étaient acquittées au moyen d'impositions prélevées sur les communautés (art. 1238 à 1242).

Série R des Archives  
modernes.

(1) Voir des listes analogues aux Archives de l'Aube, C. 274 et 1077.

On sait que la Généralité de Châlons avait pour annexe le *Département de la frontière de Champagne*, c'est-à-dire le pays limitrophe de l'évêché de Liège et du Luxembourg depuis Monthermé jusqu'à Mouzon : ce département comprenait 54 paroisses réparties entre la souveraineté de Sedan, celle de Château-Regnault et la prévôté de Mouzon. Plus d'une fois pendant les guerres du xvii<sup>e</sup> et du xviii<sup>e</sup> siècle, cette frontière dut être fortifiée pour mettre la province à couvert d'une attaque venant des Pays-Bas. On trouvera ici divers détails sur les précautions prises le long de la Meuse (art. 1256 à 1267) ; on les rapprochera du rapport adressé en 1733 par Le Peletier de Beaupré au ministre d'Angervilliers sur les mesures de défense arrêtées par lui de concert avec M. de Polastron (art. 261) (1).

Outre les pièces relatives aux fortifications, aux étapes et aux écoles militaires, cette série donnera des indications précieuses concernant la maréchaussée, la milice et le recrutement des troupes de ligne.

#### *Maréchaussée.*

On sait qu'elle correspond à la gendarmerie de nos jours. Un manuscrit fort curieux donne la liste des brigades de la maréchaussée de Champagne : il est daté de 1720, mais il contient des annotations postérieures dues à J.-B. Mathieu, subdélégué de Sainte-Menehould (2). D'après cet état, la maréchaussée de la province se composait d'une compagnie de 170 cavaliers répartis en 34 brigades ; le prévôt général résidant à Châlons avait sous ses ordres 5 lieutenants, dont 2 à Châlons et les 3 autres à Reims, Troyes et Langres.

1<sup>o</sup> Châlons-sur-Marne : 15 brigades, à savoir : Châlons 3 ; Sainte-Menehould 2 ; 4 à Vertus, Étoges, Épernay, Dormans, Sézanne, Suippes (transférée à Montfaucon en Argonne en 1734), Autry, Possesse, Vitry-le-François, Saint-Dizier.

2<sup>o</sup> Reims : 8 brigades, à savoir : Reims 2 ; 4 à Fismes, Cormicy (à Dannevoux avant 1750), Rethel, Lannois (transférée à Mézières en 1750), le Chesne, Maubertfontaine.

3<sup>o</sup> Troyes : 5 brigades, à savoir : Troyes 2 ; 4 à Arcis-sur-Aube, Bar-sur-Aube, Montier-en-Der.

4<sup>o</sup> Langres : 6 brigades, à savoir : Langres 2 ; 4 à Joinville, Chaumont, Bourbonne (auparavant à Liffol-le-Petit), Prauthoy (3).

D'après un état dressé par le prévôt général Brocq de Fagnières en 1768, on voit qu'alors la maréchaussée de Champagne se composait toujours de 34 brigades, mais avec un personnel un peu plus nombreux : 202 hommes, dont 20 exempts, 48 brigadiers, 10 sous-brigadiers et 454 cavaliers (art. 1331).

L'ordonnance du 27 décembre 1769 prescrivit de fournir un logement aux brigades ; une autre ordonnance, rendue le 1<sup>er</sup> août 1770, confirma la précédente : « L'intention de S. M., dit l'art. 3, est qu'il soit procédé sans délai à l'exécution desdites casernes. » Toutefois l'exécution n'en fut pas immédiate : M. d'Ormesson écrivait en 1773 à l'intendant Rouillé que sur les 48 brigades de la Généralité, une seule est casernée, 43 ne le sont pas et 4 le sont mal (art. 1331) (4).

#### *Milice.*

La milice est une création de Louvois : elle a été instituée par l'ordonnance du 29 novembre 1688. Une autre ordonnance, celle du 23 décembre 1694, prescrivit que le recrutement s'en ferait par tirage

(1) Voir Arch. des Ardennes, C. 186.

(2) Carte générale de la maréchaussée de Champagne par brigades. Sainte-Menehould 1720 (art. 2089).

(3) Sur les différentes translations de brigades dans le cours du xviii<sup>e</sup> siècle, voir art. 1328.

(4) Sur la construction des casernes de maréchaussée (voir art. 1731 à 1740).

au sort. Nous avons les procès-verbaux de ces tirages pour les années comprises entre 1777 et 1788 (art. 1381 à 1434) (1). Les cas d'exemptions étaient nombreux et le remplacement autorisé (voir art. 1359 à 1362); le service était de six ans.

La milice de Champagne se composait de 5 bataillons, ceux de Châlons, Chaumont, Rethel, Saint-Dizier et Troyes. En 1771, le nom de milice fit place à celui de régiments provinciaux (ordonnance du 4 août) : les bataillons de Châlons, Rethel et Saint-Dizier formèrent alors le régiment provincial de Châlons ; ceux de Chaumont et de Troyes, le régiment de Troyes (art. 1357). Cette organisation ne dura pas : les régiments provinciaux ayant été supprimés en 1778, celui de Châlons devint le régiment provincial d'artillerie de la Fère, et celui de Troyes, le 1<sup>er</sup> régiment d'État-major.

### *Recrutement des troupes de ligne.*

Personne n'ignore que l'ancien régime recrutait la troupe de ligne par enrôlements volontaires et l'on sait aussi de combien de fraudes et de violences les racoleurs se rendaient coupables : on en trouvera des exemples aux art. 1437 et 1441. Voici entre autres une lettre du subdélégué d'Épernay qui avertit l'Intendant des excès commis par un certain chevalier de Varenne : « J'étais déjà informé de la conduite qu'a tenue M. le chevalier de Varenne pour former sa compagnie : il n'a rien respecté et a enlevé tout ce qu'il a pu trouver, ou de gré ou de force. Il m'a même été assuré qu'il m'avait enlevé deux miliciens, quoiqu'il connût leur qualité... » (5 août 1747).

## VII.

### PONTS ET CHAUSSÉES.

Art. 1520 à 1767.

Cette partie de nos archives est riche en documents : nous signalerons en particulier ceux qui concernent : 1<sup>o</sup> les travaux des routes ; 2<sup>o</sup> les constructions et réparations de ponts ; 3<sup>o</sup> le service hydraulique.

#### *1<sup>o</sup> Travaux des routes.*

Jusqu'au règne de Louis XVI, les travaux des routes se sont effectués par corvées. Peu de charges ont été aussi onéreuses aux populations. Un rapport daté du 24 mai 1730 qui paraît avoir été envoyé à l'Intendant Le Peletier de Beaupré avant son arrivée à Châlons fait un triste tableau de l'état où ce régime a réduit la Champagne : « Depuis dix ans qu'on a commencé les chaussées, les communautés ont tellement souffert que le nombre des feux et celui des chevaux ont beaucoup diminué. On met les corvées en mouvement dès le premier jour de mai, temps auquel plusieurs laboureurs n'ont pas fini d'ensemencer les menus grains ; on les empêche de labourer et on ne leur laisse pas le temps suffisant pour faire les moissons » (art. 1520). Aussi, lorsque Turgot projeta de supprimer la corvée, Rouillé d'Orfeuil applaudit à ses vues : « Je suis intimement persuadé, écrivait-il le 9 août 1775, qu'il n'y a point d'opération plus nécessaire au soulagement du peuple que le changement de l'administration des chemins » (art. 1520). L'insuccès du Contrôleur général ne ralentit pas le zèle réformateur de Rouillé : en 1779 il fait rédiger par l'ingénieur Coluel un nouveau règlement sur la matière (art. 1644), puis mécontent de cet essai, il adopte un autre mode de répartition basé sur la taille de 1784 (2).

(1) Pour les procès-verbaux de tirage dans les subdélégations de Bar-sur-Aube et de Troyes, voir Arch. de l'Aube, C. 263-269 et 1049-1056. Pour les subdélégations de Château-Porcien, Mézières, Rethel, Rocroy, voir Arch. des Ardennes, C. 187 et suivants. Ces procès-verbaux ne vont aussi que de 1777 à 1788.

(2) Arch. de la Marne, C. 1647.

Enfin lorsqu'en 1786 Calonne reprenant les projets de Turgot revient à la conversion de la corvée en prestation pécuniaire, l'Intendant de Champagne le félicite avec transport (art. 4453).

Les art. 4569 à 4576 donnent le détail des travaux exécutés sur les routes, et les art. 4618 à 4633, les états de situation des routes depuis 1745 jusqu'en 1791 (1).

### 2° *Constructions et réparations de ponts.*

Les dossiers relatifs à ces travaux ont été classés par ordre alphabétique de communautés. On y trouvera de curieux renseignements sur la construction du pont de Marne à Châlons : le devis estimatif dressé en 1777 par l'ingénieur Coluel portait la dépense à 4,468,597 livres 49 sols 3 deniers (art. 4658).

### 3° *Service hydraulique.*

L'art. 4745 renferme une série de plans du cours de la Marne ; l'art. 4746, plusieurs mémoires sur des canaux projetés entre la Meuse et l'Aisne, la Meuse et la Marne.

Série T des Archives  
modernes.

## VIII.

### INSTRUCTION PUBLIQUE.

(Art. 1768 et 1769).

Nos archives ne possèdent que deux dossiers sur cet objet. Il n'y a pas lieu de s'en étonner puisqu'à cette époque l'enseignement n'était pas aux mains de l'État. Cependant l'autorité centrale n'était pas étrangère aux choses de l'instruction. On peut lire dans la correspondance générale une lettre curieuse du chancelier Lamoignon à l'intendant La Chateigneraye : si les plaintes qu'exprime le chancelier sont fondées, la lettre ne donne pas une haute idée de la police observée dans l'Université de Reims vers la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle (2).

Série U des Archives  
modernes.

## IX.

### JUSTICE.

(Art. 1770 à 1791).

Parmi ces dossiers nous ne trouvons à mentionner que l'art. 4785 relatif aux exécuteurs des hautes œuvres ; on y trouvera le projet formé par Turgot d'en réduire le nombre ; puis un essai de statistique criminelle conçu en 1733 : nous avons cette statistique pour les années 1754 à 1765 (art. 4786 et 4787).

Ici encore la correspondance générale fournit une pièce d'un grand intérêt. En 1740 le chancelier d'Aguesseau avait prescrit aux Intendants de faire une enquête sur la situation des tribunaux dans leurs provinces respectives. La réponse de l'Intendant Le Peletier de Beaupré est dure pour les justices secondaires : « Il est certain, écrit-il, que la justice s'y rend presque toujours mal. Les juges, pour la plupart, sont ou entièrement ignorants, ou des demi-praticiens presque aussi dangereux ; les procu-

(1) Bon nombre de ces documents proviennent du Bureau des ponts et chaussées : M. Henry, ingénieur en chef du département de la Marne, a bien voulu en faire la remise aux archives départementales. — Voir l'état des routes et chemins de la Généralité de Châlons en 1787 dans *l'Administration des Intendants d'après les archives de l'Aube*, par H. d'Arbois de Jubainville, p. 91.

(2) *Lamoignon à M. de La Chateigneraye* : « Je reçois depuis quelque tems bien des plaintes contre la Faculté de Droit de Rheims qui me paroît fort mal réglée. On dit que les leçons ordinaires n'y sont pas exactement faites, que les étudiants n'y assistent pas, que souvent même ils n'habitent pas dans la ville ; que lorsque le lieutenant général du Baillage y fait sa visite, comme il est ordonné par les réglemens, il se trouve des étrangers qui répondent pour les absens ; qu'il est de même pour les inscriptions ; que les thèses consistent dans une feuille imprimée sans date qui sert à plusieurs, que souvent même il est des candidats qui n'en soutiennent pas ; que les examens se font sans exactitude. Ce sont là les principaux faits qui sont venus à ma connaissance. Je vous prie de vous en informer secrètement et de me faire savoir ce que vous en aurés appris. » Versailles, 1<sup>er</sup> octobre 1761 (Arch. de la Marne, C. 323).

reurs fiscaux ne sont pas plus savants. Tout le reste se suit jusqu'aux sergents qui sont incapables d'exploiter, au moyen de quoi le procureur fiscal ne sait très souvent ce qu'il doit conclure, le juge ignore ce qu'il décidera, le greffier ne peut rédiger la sentence, ce qui fait dans les plus petites procédures des nullités sans fin. . . . . Si les juges réussissent si mal dans les affaires civiles, ils sont bien autrement sujets à pécher dans les affaires criminelles : aussi ne s'en mêlent-ils plus guère aujourd'hui. La plupart des seigneurs évitent avec attention que leurs officiers fassent aucune procédure extraordinaire, ce qui procure l'impunité des crimes et cause un désordre infini dans les campagnes » (art. 160).

## X.

## AFFAIRES ECCLÉSIASTIQUES.

(Art. 1792 à 1935).

Série V des Archives  
modernes.

Les dossiers concernant les réparations d'églises et de presbytères remplissent la plus grande partie de cette série : art. 1797 à 1932. On y trouvera notamment ce qui touche les réparations exécutées à l'église métropolitaine de Reims en 1737 (art. 1891 et 1892) (1). Voici en quels termes Rouillé d'Orfeuille explique à son collègue Feydeau, intendant de Bourgogne, la procédure suivie en Champagne pour ces sortes d'affaires : « Lorsqu'une communauté d'habitants a des ouvrages à faire exécuter soit à l'église, soit au presbytère, elle me présente sa requête pour les faire constater. Si le curé fait lui-même la première démarche, j'en donne connaissance aux habitants et, d'après leur réponse, je rends une ordonnance portant nomination d'un expert à l'effet de dresser procès-verbal de visite, plans, devis et détail estimatif des réparations ou reconstructions reconnues nécessaires et indispensables. Ce travail étant fini, l'architecte l'adresse lui-même au subdélégué du département qui en donne connaissance à la communauté, afin qu'elle puisse le discuter, et le subdélégué me renvoie le tout avec son avis. Je rends ensuite l'ordonnance pour l'adjudication, et je marque au subdélégué de faire rédiger une délibération par les habitants régulièrement convoqués et assemblés en corps de communauté pour indiquer les moyens d'acquitter la dépense. Mon subdélégué a soin de s'informer particulièrement des ressources de la paroisse, et si, après avoir acquitté ses charges ordinaires, il lui reste des deniers communs, il m'en fait connaître le montant. Alors j'envoie au Conseil un projet d'arrêt pour faire approuver l'adjudication et ordonner le paiement du montant d'icelle, tant avec les deniers communs qui se trouvent libres, même ceux qu'on présume devoir être libres dans les années qui sont déterminées pour le paiement, et le surplus par imposition sur les habitants propriétaires ; mais cette imposition se fait, savoir : sur les propriétaires de maisons, biens, fonds, rentes et héritages situés dans l'étendue de la paroisse, exempts et non exempts, privilégiés ou non, domiciliés et forains, à proportion de ce qu'ils possèdent, et sur les habitants qui se trouvent n'avoir aucune propriété, au marc la livre de leur taille. Le Ministre des finances m'envoie l'expédition de l'arrêt qui comprend souvent 30 ou 40 affaires de même nature ; j'en fais faire des extraits pour chaque subdélégation, et je rends les ordonnances particulières de paiement conformément aux dispositions de l'arrêt » (8 mai 1781 — art. 1797).

L'art. 1795 contient toute une série de pièces relatives à des contestations entre l'abbé Bardonnnet, prieur de Sermaize, et les habitants du lieu (2).

Nous n'avons que 4 liasses concernant les protestants (art. 1933 à 1936) : elles offrent peu d'intérêt.

(1) Voir CH. CERF : *Histoire et description de Notre-Dame de Reims*, t. I, p. 72 et 417.

(2) Sur ce prieur voir : *La Société de Vitry aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles*, p. 97 et suivantes.

## XI.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.  
(Art. 1937 à 1988).

Dans les dossiers relatifs aux hôpitaux on trouvera un état détaillé de tous les établissements charitables existant en Champagne demandé par Turgot en 1774 et un autre état dressé en 1778 sur l'ordre de Necker (art. 1940); — à l'art. 1944 les pièces qui concernent la translation de l'hôpital Saint-Maur de Châlons dans le couvent de Saint-Joseph; — à l'art. 1947 une correspondance assez étendue entre l'Intendant de Champagne, le garde des sceaux, Chauvelin, et l'archevêque de Reims au sujet de plusieurs sœurs de l'hôpital général accusées de Jansénisme : le Ministre enjoint à l'Intendant de se transporter à Reims pour y pacifier les esprits (29 mai 1734), et une lettre de cachet expulse de France l'aumônier de l'hospice.

Dans la section des incendies, on remarquera l'indication des mesures prises pour les combattre (art. 1954), la substitution prescrite, des couvertures en tuiles ou ardoises aux couvertures en chaume (art. 1966 et 1967), enfin les comptes de la Caisse des incendiés dans les diocèses de Reims, de Châlons et de Langres (art. 1960 à 1965).

Les liasses 1971 à 1985 renferment des détails intéressants sur l'inondation qui ravagea la province au mois de février 1784.

## XII.

ÉTABLISSEMENTS DE RÉPRESSION.  
(Art. 1989 à 2053).

Les premières mesures contre la mendicité remontent à la Déclaration du 18 juillet 1724 qui ordonna l'arrestation et la détention des mendiants. Les art. 1990 à 2006 sont intéressants à consulter sur cet objet, ainsi que les art. 2025 et suivants qui ont trait à la maison dite d'*Ostende* à Châlons : cette maison qui fut à l'origine un dépôt de mendicité date de l'année 1759 ; son nom lui vint de ce qu'elle fut établie sur l'emplacement d'une auberge ayant pour enseigne : *A la ville d'Ostende*.

## XIII.

PIÈCES DIVERSES.  
(Art. 2054 à 2059).

Mentionnons parmi ces pièces un exemplaire du mémoire rédigé en 1697 par l'intendant Larcher pour l'instruction du duc de Bourgogne (art. 2054), quelques renseignements fort incomplets sur le personnel de l'Intendance (art. 2055), l'inventaire des papiers de l'Intendance dressé en 1791 (art. 2056), enfin deux ou trois lettres concernant l'Histoire de Champagne projetée par les Bénédictins (art. 2059).

Tels sont les principaux documents dont l'inventaire remplit le présent volume. C'est en les étudiant que l'on peut se rendre compte de la diversité des attributions dévolues aux Intendants de l'ancienne monarchie. Un mémoire de Merlin les groupe sous huit chefs : religion ; agriculture ; commerce et navigation ; guerre ; police et travaux publics ; tutelle des communautés d'habitants ; domaines, aides et finances ; administration de la justice ordinaire (1). Répartir la taille entre les communautés, régler tout ce qui a trait aux vingtièmes, exercer leur droit de tutelle sur les paroisses, entretenir avec les ministres une correspondance incessante sur tous les objets, veiller à la police entendue

(1) Voir GUYOT : *Traité des offices*. — LUÇAY (vicomte DE) : *Les Assemblées provinciales sous Louis XVI*, p. 20.



dans le sens le plus large comme le plus étroit du mot, ce n'était là qu'une partie de leur tâche. A une époque où le pouvoir judiciaire n'était pas nettement séparé du pouvoir administratif, les Intendants étaient de véritables magistrats, de vrais officiers de justice : à tout instant le Grand Conseil évoquait à son tribunal des affaires dont il renvoyait la connaissance aux *commissaires départis dans les provinces*. Les exemples abondent dans nos archives : juridiction de l'Intendant en matière de vingtièmes (art. 4044) ; en matière de traites foraines (art. 4453 à 4457), d'enrôlements militaires, etc. : il pouvait condamner au carcan, au bannissement et même à la mort (art. 4777).

Quand on songe que, d'après un état dressé en 1781, la province de Champagne renfermait 2179 communautés ou paroisses dont plusieurs étaient des villes importantes, on conviendra que les fonctions d'Intendant de la Généralité ne devaient pas être une sinécure.

Deux bureaux étaient au service de l'Intendant pour l'assister dans son travail : les affaires s'y répartissaient de la manière suivante :

1<sup>er</sup> *Bureau* : taille, capitation et autres impositions, y compris l'impôt du sel ; guerre et tout ce qui concerne le service et les dépenses militaires ; ferme générale et régie ; poste aux lettres ; affaires des villes ; secours aux victimes des épidémies ; écoles vétérinaires ; réjouissances publiques ; ponts et chaussées ; pépinières ; travaux de charité ; défrichements et dessèchements, ordonnances concernant la sûreté générale ; droit de parcours ; haras ; spectacles ; louveterie ; remèdes du Roi ; écoles militaires ; objets divers ne rentrant pas dans les autres séries.

2<sup>e</sup> *Bureau* : églises et presbytères ; eaux et forêts ; économats et régies des biens ecclésiastiques ; hôpitaux et Hôtels-Dieu ; affaires et privilèges de l'ordre de Malte ; cours et officiers de justice ; manufactures et commerce ; corporations d'arts et métiers ; monnaies ; vingtièmes ; domaines ; dépôt de mendicité ; sociétés littéraires ; lettres de noblesse ; police et frais de justice à la charge du roi ; offices et charges à lever aux parties casuelles, échanges, acquisitions et donations entre gens de main-morte en conséquence de l'Édit de 1749 ; imprimerie et librairie ; Gazette de France ; nourrices et enfants trouvés ; loteries ; tutelle administrative des communautés ; commerce des grains : bacs et péages ; navigation et service hydraulique ; cours d'accouchement ; messageries et roulage ; poste aux chevaux ; passeports, quêtes ; recherches des Juifs et des étrangers ; lettres de grâce ; arrêts de surséance et sauf-conduits (art. 2056).

En terminant nous tenons à remercier le Conseil général et M. le Préfet de la Marne de leur bienveillant appui : sans le concours de leur initiative non moins intelligente que généreuse, la publication de ce volume eût été presque indéfiniment retardée.

Châlons, le 1<sup>er</sup> juillet 1884.

P. PELICIER,

*Archiviste du département.*

INVENTAIRE-SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES ANTÉRIEURES A 1790.

SÉRIE C.

(Administrations provinciales. — Intendances, Subdélégations, Élections et autres divisions administratives ou financières, Bureaux des finances, États provinciaux, Principautés, Régences, etc.)

INTENDANCE DE CHAMPAGNE.

C. 1. (Liasse.) — 47 pièces, papier.

**1670-1708.** — Domaine du Roi. — Arrêts du Conseil d'État, règlements et ordonnances du roi Louis XIV et de l'intendant de Champagne, Hue de Miroménil, pour la confection du papier terrier du Roi en cette Généralité; — procès-verbal du papier terrier; — état des censives créées dans les terres et seigneuries dépendantes du domaine du Roi, au profit des communautés ecclésiastiques, laïques et de divers particuliers.

C. 2. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : concernant les usages appartenant à la communauté d'Ablancourt et chargés de 30 sols de censives envers le Roi, notamment le pâquis dit le grand chemin de Vitry à Châlons, situé au delà de la rivière de Marne, vers Songy (les habitants de cette dernière communauté possédant deux fois autant de bestiaux que ceux d'Ablancourt jouissaient de ce pâquis par force et par violence); — relatives aux droits de cornage, d'esquets, de péage, etc., dont les habitants d'Ageville sont redevables envers le Roi; — au droit de jurée de la paroisse d'Ailleville; — concernant la taxe annuelle de 27 sols dont la communauté d'Alliancelles, conjointement avec celles d'Heiltz-le-Maurupt et de Jussecourt, est chargée envers le Roi, à cause de son domaine de Vitry; — les droits auxquels les habitants d'Andelot sont

subordonnés, entre autres celui de 27 sols pour la liberté qu'ils ont de construire de petits fours destinés à cuire leur pain, au lieu de four banal.

C. 3. (Liasse.) — 414 pièces, papier.

**1673-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : concernant plusieurs droits dus à Sa Majesté par la communauté d'Anneville, entre autres celui de 3 deniers pour tout bœuf servant au labourage; — le pinault d'avoine que chaque habitant d'Anrosey doit payer annuellement au Roi, le jour de la Saint-Martin d'hiver, à la recette de son domaine de Coiffy; — relatives au droit de jurée et bourgeoisie à payer par les communautés d'Arcis-sur-Aube, d'Argentolles, d'Aubeterre et d'Assencières, le jour de la Saint-André, à cause de la mairie royale que Sa Majesté possède en ces lieux; — à la taxe annuelle de 5 livres pour gîte des chiens dont les habitants d'Arconville sont redevables au Roi; — concernant divers droits royaux dont sont grevées les communautés d'Aouze, d'Arnoncourt et d'Aroffe; — les biens que possèdent à Attancourt : Pierre de Laigle, écuyer, seigneur dudit lieu; les religieuses de l'Annonciade de Joinville; les religieux Minimes de Bracancourt.

C. 4. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

**1678-1736.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : par Claude Montfeuillart, procureur des habitants d'Autry, de plusieurs bois et pâquis communs entre cette

communauté et celles de Binarville (Marne), Condé-lès-Autry, Grandham et Lançon (Ardennes), qui, pour raison de la jouissance de ces propriétés, étaient obligées d'entretenir les chaussées et les ponts situés sur la rivière d'Aisne ; — par Etienne Marot, notaire royal à Autry, de différents biens qu'il possède et sur lesquels le Roi et le seigneur d'Autry perçoivent des droits ; — par messire Antoine de Harlus, seigneur, baron de Givray, de ses héritages situés en la terre d'Autry et chargés de censives envers le Roi ; — par les communautés d'Auve et d'Auzon du droit de jurée et bourgeoisie dont elles sont redevables envers Sa Majesté ; — par les habitants d'Avranville, de la taxe annuelle de 5 sols 6 deniers qu'ils payent pour gîte des chiens ; — par Claude Antoine de Roance, chevalier, seigneur d'Avranville, de ses propriétés subordonnées à des redevances royales.

C. 5. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : diverses propriétés et héritages situés au finage de Badonvilliers et que possède : la communauté de ce nom ; les Annonciades de Vaucouleurs ; maître René Duplessy, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur criminel au siège royal de Vaucouleurs ; — les droits de jurée et bourgeoisie, des plaids, de la fontaine et autres auxquels sont subordonnés les habitants de Baire, Barberey-Saint-Sulpice, Bantheville et Barges.

C. 6. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : par la communauté de Bar-sur-Aube, touchant les terres et pâquis qu'elle possède, notamment les fossés qui entourent cette ville et sa forteresse ; — par François Moussu, procureur des juridictions à Bar-sur-Aube ; — par Joachim Verpillat, Jean Picard, François Pothier, prêtres, chanoines en l'église Saint-Maclou de la même ville ; — par Jean Perrin, Edme Millière, Nicolas Baudot, Jean Paiselier, Jean Junet, François Dudoyer, Pierre Vincent, tous médecins, chirurgiens, huissiers et sergents royaux à Bar-sur-Aube.

C. 7. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi relatives : à divers immeubles situés à Bar-sur-Aube et dont sont possesseurs : Jacques Rozat, sergent royal en cette ville ; Pierre Dormoy, greffier en la maréchaussée de la même ville ; Claude Guenichon, écuyer, seigneur de Suzannecourt et autres lieux, conseiller du Roi,

président prévôt, juge civil et criminel, commissaire examinateur en la ville de Bar-sur-Aube ; Nicolas Perrin, prêtre-curé de Meurville ; Claude Perret, prêtre-curé de Saint-Pierre de Bar-sur-Aube ; Lupin Bourrelier, trésorier et chanoine de l'église Saint-Maclou de cette ville ; Allain Perret, maître chirurgien au même lieu ; — concernant les sommes que la fabrique de l'église Sainte-Marie-Madeleine de Bar-sur-Aube a droit de prendre sur diverses maisons sises rues Notre-Dame d'Aube, etc. Cette déclaration a été faite par Nicolas Gobert, avocat en Parlement, et Edme Bernard, marguilliers de la fabrique.

C. 8. (Liasse.) — 63 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : la redevance royale des communautés de Beuzée et Bergères (Aube) pour droit de jurée et bourgeoisie ; — la taxe que les habitants de Belley (Aube) payent au sieur Lenoble, seigneur de ce lieu, pour droit de pâturage dans diverses terres qui lui appartiennent ; — les redevances que doit au Roi messire François Guérain de Vauréal, seigneur de Dormans et de Charmontois, chevalier, comte de Belval (Marne) ; — contenant reconnaissance par les habitants de Bertheléville du sol qu'ils payent chaque année à la recette du domaine d'Andelot pour être exempts de la garde du château de Montclair ; — exemption pour les maire et échevins de la communauté de Bettancourt-la-Ferrée (Haute-Marne) des droits de poule et de corvée auxquels sont sujets les habitants de ce lieu.

C. 9. (Liasse.) — 114 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : les droits de bourgeoisie et de coutume dont est grevée la communauté de Bettancourt-la-Longue (Marne) ; — les héritages que possèdent en la justice du Roi, à Bettancourt, les habitants dudit lieu ci-après nommés : Jean Boivin, agent des affaires du sieur de Bettancourt ; Nicolas Périn, sergent en la prévôté de Bettancourt ; Sébastien Périn, recteur d'école ; Étienne Macquart, vigneron ; Nicolas Pérard, laboureur, etc.

C. 10. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1679-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : par Étienne Thirion, marguillier de la fabrique de Saint-Pierre de Bettancourt-la-Longue, des terres et vignes qu'elle possède audit lieu ; — par Étienne Burgeat, maître chirurgien ; Nicolas Belhomme, cirier ; François Legros, laboureur, domiciliés à Bettancourt ; — par Jean

Leseur, cocher de M. de Bettancourt ; — par Jean Périn, ci-devant pâtre des bêtes *armailles* de Bettancourt ; — par messire François Gaston de Nettancourt, chevalier, seigneur de Bettancourt, Vroil et autres lieux.

C. 11. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant que : les habitants de Beurville payent annuellement au domaine royal 3 livres 6 sols pour gîte des chiens ; — la communauté de Bevezain 1 sol pour être sous la protection de Sa Majesté ; — concernant les droits de garde, jurée et bourgeoisie, etc., auxquels sont sujets les habitants de Biesle, Bignicourt (Ardennes), Bize, Blancheville et Blondfontaine ; — relatives aux héritages que possède à Biesle noble Jean-Baptiste Guyot, conseiller du Roi, magistrat au bailliage et siège présidial de Chaumont ; — touchant les usages appelés les Gros-Prés dont jouit la communauté de Bignicourt-sur-Saulx (Marne), conjointement avec celles d'Étrepy, Heiltz-le-Maurupt, Minécourt (Marne) et Guincourt (Haute-Marne) ; — les propriétés dites La Côte des Usuriers, La Rozière et autres, communes entre Binarville (Marne), Autry, Condé, Grandham et Lançon (Ardennes).

C. 12. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant : que la seigneurie, haute, moyenne et basse justice de Bonsecourt dépend du domaine du Roi ; — énumérant les biens situés au finage dudit Bonsecourt et appartenant à la fabrique de l'église Saint-Pierre et Saint-Paul de Langres ; à Simon Goutotte, prêtre-curé de Bonsecourt ; à François Huot, amodiateur de la terre de Bonsecourt, et à divers habitants de ce lieu ; — portant que la communauté de Bouconville a droit d'usage en la contrée dite des Sugnon, finage d'Autry, sans en payer aucune redevance ; — que les usages et pâturages dits de Bouilly et de Souigny, situés au finage de ces communautés, ne sont chargés d'aucune rente envers le Roi ; — concernant le droit de jurée et bourgeoisie dont les habitants de Bouranton sont redevables à Sa Majesté, à cause de la mairie qu'elle possède en cette communauté.

C. 13. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

**1673-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant : qu'il y avait autrefois à Bourdons un four banal, un marché et une halle ; — que les habitants de ce lieu payent un droit de bourgeoisie et qu'il leur appartient

trois cantons de bois qui leur ont été donnés par les sieurs de La Crête, — que la moitié de la seigneurie de Bouru appartient au Roi et que Sa Majesté et le seigneur du lieu ont droit de percevoir chaque année certaines redevances appelées Songupes, dont quelques héritages particuliers sont tenus et redevables ; — concernant les droits que paye au duc de Luxembourg la communauté de Bouy (Aube) ; — la redevance des habitants de Bovée à cause du château du Roi en ce lieu ; — contenant état de divers usages pour lesquels les communautés de Brabant, Brandeville et Brethenay sont chargées de droits ; — portant que la justice haute, moyenne et basse de Braux-Sainte-Cohière appartient pour moitié au Roi, à cause de son domaine de Sainte-Menehould, et que chaque laboureur dudit Braux-Sainte-Cohière doit au seigneur du lieu seul trois boisseaux d'avoine pour un droit appelé Fauneux, à cause de la concession des bois et usages qui a été faite aux habitants par les ancêtres du seigneur de cette communauté. Il est aussi relaté que les habitants de Braux-Sainte-Cohière avaient droit d'aller faire paître leurs bestiaux dans les usages de Valmy et de Dommartin-la-Planchette ; — concernant les biens situés à Braux-Sainte-Cohière et possédés par : Philippe Saguez, seigneur de Breuvery et autres lieux ; les Dames de la Congrégation établies à Sainte-Menehould ; messire Antoine de Biesle, chevalier, seigneur de Maffrécourt.

C. 14. (Liasse.) — 175 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi contenant : reconnaissance par les habitants de Briculles-sur-Meuse des droits dont ils sont grevés, à cause des divers bois et usages qu'ils possèdent ; — énumération des héritages sis en cette communauté et appartenant : à Jean-Claude Fourland, écuyer, capitaine-major de Soissons, demeurant à Briculles ; — aux Religieux de la communauté de l'ordre Saint-Norbert de Prémontré, établie à Briculles ; — à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun ; — touchant les redevances auxquelles sont subordonnés les habitants de Brousseval, Broussey-en-Blois, Buchey et Bulligny.

C. 15. (Liasse.) — 156 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi contenant : aveu par les habitants de Burey-en-Vaux de la rente annuelle qu'ils doivent au Roi ; — relatives aux héritages que possèdent au finage de Burey-en-Vaux : la fabrique de l'église Saint-Hilaire de ce lieu ; Charles Béquignon, chanoine et official à Vaucoleurs ; — touchant les propriétés de la communauté de Burey-la-Côte et les

redevances royales dont elles sont chargées ; — portant qu'il appartient aux habitants de Bussy-le-Repos le quart de 450 arpents de bois situés au finage de Charmont et concédés aux communautés de Bussy, Charmont et Possesse, par Foucault de Galande, seigneur desdits lieux ; — concernant les droits de bourgeoisie et de charruage de la communauté de Buxerulles.

C. 16. (Liasse.) — 179 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi relatives : aux droits de jurée et bourgeoisie, de garde et autres payés au domaine du Roi par les communautés de Celles, Chaillot, Champneuville, Changey, Champougny et Charmes-la-Côte ; — aux héritages que possèdent en la terre de Chalaine : Charles Barrois, avocat au Parlement de Metz et procureur fiscal pour Son Éminence le cardinal de Retz en sa souveraineté de Commercy ; le chapitre de Vaucouleurs ; messire François Dessales, seigneur d'Ugny ; — portant que les habitants de Challeranges ont depuis un temps immémorial le droit d'envoyer paître leurs bestiaux dans les Sugnon dépendant de la terre d'Autry, moyennant une taxe annuelle de 40 sols ; — concernant la forge de Pas-Saint-Martin, finage de Chamouilly ; — la censive royale que payent conjointement les habitants de Changy, Merlaut et Outrepont, pour les usages que ces communautés possèdent ; — la justice haute, moyenne et basse de Chantraine, dont moitié appartient au Roi, moitié aux abbé et religieux de la Crête ; — le droit accordé aux habitants de Chapelaine de champvoyer, faucher et fauciller de l'herbe dans les usages situés au finage de Somsois et appartenant à cette dernière communauté ; — portant que les habitants de La Chapelle-Vallon ou les Petites-Chapelles n'ont aucune propriété relevant de la mouvance du Roi.

C. 17. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi par les habitants de Charmont concernant : 1<sup>o</sup> les droits et rentes dont cette communauté est redevable au Roi ; 2<sup>o</sup> les pâquis et broussailles, dits les Hayottes, dans lesquels il y a trois petits abreuvoirs appelés le Carpier, Malmelard et Maujouy ; 3<sup>o</sup> ceux appelés Druynes et qui leur sont contestés : par les habitants de Vernancourt ; — par Nicolas Poncette, Pierre Oudin, Nicolas Ouriet, Jean Jouette, Nicolas Hauldon, Claude Lefebvre, Claude Ouriet, Robert Goyaux, Jean Piat, etc., tous vigneron, laboureurs et manouvriers à Charmont ; — par Pierre Lefebvre, notaire royal audit Charmont ; — par Étienne Burgeat, maître chirurgien à Bettancourt.

C. 18. (Liasse.) — 110 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : par messire François d'Aubly, marquis des Ayvelles, baron de Charmont, des immeubles qu'il possède en la justice et seigneurie directe de Sa Majesté, au finage de Charmont ; — par Claude Roget, notaire royal et apostolique, Anne et Madeleine Roget, ses sœurs, domiciliés à Châlons, d'une pièce de terre située même finage ; — par Pierre Pelet, procureur du Roi à Charmont, des héritages qu'il possède en franc-alleu-roturier ; — par Nicolas Haudos, avocat en Parlement à Châlons, de ses biens et héritages situés à Charmontel, paroisse de Charmont ; — par Claude Courtois, chanoine en l'église collégiale de Notre-Dame-en-Vaux de Châlons et prieur de Notre-Dame de Charmont. On lit dans sa déclaration ce qui suit : « Il appartenait « d'ancienneté au domaine dudit prieuré une maison et « habitation dudit prieuré joignant au cimetière de l'église, « laquelle église, cimetière, maison, cours et tout le pour- « pris d'icelle contenaient un journal ou environ, et la- « quelle maison et ses dépendances ne subsistent plus. »

C. 19. (Liasse.) — 79 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant : que les habitants de Charmontois-le-Roi jouissent de temps immémorial : 1<sup>o</sup> du droit de pâturage et de glandée dans les bois et usages du sieur de Belval ; 2<sup>o</sup> du droit de pêche dans la rivière d'Aisne ; — désignant les héritages que possèdent à Charmontois-le-Roi : Édouard Drouët, avocat au siège de Sainte-Menehould ; — Étienne Corvisier, conseiller du Roi au bailliage de cette ville ; les chanoines de l'église collégiale de la Trinité de Châlons ; François Dauglebert, curé de Charmontois-le-Roi ; — André Vauchelet, procureur général au bailliage de Varennes, etc. ; — contenant reconnaissance, par les habitants de Chassey, du droit d'un sol qu'ils payent annuellement à la recette domaniale d'Andelot, pour exemption de la garde du château de Montéclair.

C. 20. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : les bois et usages de la communauté de Châtel-les-Cornay ; — portant qu'en raison de la mairie seigneuriale établie en ce lieu les habitants choisissent tous les ans un d'entre eux qu'ils appellent maire et qui est chargé des soins de leur communauté ; que toutes les terres labourables situées dans le finage de Châtel sont chargées du droit de terrage envers le Roi et le seigneur

du lieu; — concernant les biens sis en la seigneurie de Châtel-lès-Cornay et possédés par : les abbé et religieux de Moiremont; — par Claude Bruneau, prêtre, curé de Châtel-lès-Cornay; — par Jean Hemmin, Nicolas Lestaudin, Guillaume Dolet, Jean Luce, Jean Ouriette, etc., tous laboureurs et vigneron audit Châtel.

C. 21. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi touchant divers usages indivis entre les habitants des communautés de Châtel-Raould et de Saint-Louvent, « des-  
« quels usages, lesdits habitants n'ont aucuns titres, ayant  
« esté perdus pendant le malheur des guerres, en estant en  
« possession et jouissance de temps immémorial; » — portant : que la haute, moyenne et basse justice de Châtel-Raould, greffe, amendes et confiscations appartiennent au Roi, à cause de son domaine de Vitry; — que Ignace Bugnot, prieur de Cirey, demeurant à Paris, possède le château de Beaucamp (sinage de Châtel-Raould), avec ses dépendances; — concernant divers héritages sis au terroir de Châtel-Raould et appartenant : au chapitre de Saint-Étienne de Châlons; — à la fabrique de Notre-Dame de Châtel-Raould; — à Philippe Lefebvre, docteur en médecine à Vitry; — à messire Nicolas de Saint-Genis, élu en l'Élection de Vitry, y demeurant; — à Louis Dominé, prêtre-curé de Vitry-en-Perthois.

C. 22. (Liasse.) — 135 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant : que les habitants de Chaudefontaine possèdent les deux tiers de huit cens de terre, au lieu dit Tourasson, et qu'ils sont redevables à leur seigneur, par chaque année, d'un droit de bourgeoisie et de vingt pintes de froment et d'avoine « pour chacun cheval tirant; » — relatives à divers immeubles que possèdent en la terre de Chaudefontaine : messire Antoine de Biesle, chevalier, seigneur de Maffrécourt; — messire Gilbert de Clérambault, conseiller du Roi, abbé commendataire des abbayes de Moiremont (Marne) et de La Chalade (Meuse); — Claude Renart, notaire à Sainte-Menchould; — François Toublan, Jean Margaine, Jean Varin, Louis Toublan, cultivateurs et vigneron à Chaudefontaine; — Nicolas Dulory, prêtre-curé de Dampierre-sur-Auve, etc.

C. 23. (Liasse.) — 183 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi énumérant : les divers droits et biens de la ville de

Chaumont à laquelle appartient aussi le droit de poids du Roi, dont elle jouit sans en payer aucune redevance, en vertu de la charte de Philippe de Valois de 1338, confirmée par celles des rois Louis XIII et Louis XIV; — désignant les maisons, terres, prés, etc., situés en la ville et sur le terroir de Chaumont et possédés par les habitants de cette ville dont les noms et professions suivent : François Louët, Gabrielle-Jean-Baptiste Mailly, François Gaucher, René Testevuide, avocats en Parlement; François Simon, Adrien Dufourneaux, Louis Collin, sergents royaux; Adrien Prévôt, Sébastien Maillard, procureurs ès juridictions; Jean-Louis Masson, procureur au bailliage et siège présidial; les Pères Jésuites du collège de Chaumont; Antoine Roze, ancien doyen de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont et archidiaque de Lungrès; François Devilliers, recteur d'école; Nicolas Fouin, sacristain de l'église Saint-Michel; Sébastien Têtefort, jardinier; Blaise Pigeot, Claude Maréchal, hôteliers; Antoine Delapersonne, René Marion, drapiers; Claude Millot, bouuetier; George Mercier, orfèvre, etc.

C. 24. (Liasse.) — 182 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : divers immeubles appartenant à : Jean André, huissier royal à Chaumont; Étienne Hémonnot, procureur ès juridictions en cette ville; Ambroise Degié, Jean Tourtat, avocats en la même ville; Nicolas Degrand, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage et siège présidial de Chaumont; aux habitants de Sarcicourt (cette communauté possédait à Chaumont, rue de Buxerulles, une maison que lui avaient léguée Valentin Chastelain et sa femme; elle était grevée de 30 sols de cens envers le Roi); — à Henri Collin, François Burel, cordonniers; à Simon Fouin, Nicolas Roze, serruriers; à Claude Michel, Nicolas Guichenot, charpentiers; à Nicolas Mathey, Jean Périn, Jean Parisot, tissiers, tous domiciliés à Chaumont.

C. 25. (Liasse.) — 180 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi relatives : aux héritages que possèdent les habitants de Chaumont ci-après nommés : Laurent Corniot, Bénigne Grapotte, Jean-Baptiste Morel, chirurgiens; Simon Champion, archer en la maréchaussée du bailliage; Claude Poissenot, Pierre Renepont, procureurs ès juridictions; Nicolas Dufour, conseiller du Roi, garde-marteau aux eaux et forêts de Chaumont; Pierre Simon, conseiller du Roi,

assesseur en l'Élection de Chaumont; Jean Guyot, conseiller au Présidial de cette ville; Étienne Petitot, ancien président en l'Élection de la même ville; Remy Sirejean, Nicolas Robert, pâtisseries; François Robillon, Bolognot Collin, menuisiers, etc.

C. 26. (Liasse.) — 185 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi, énumérant les biens dont sont possesseurs: Nicolas Cadié, Pierre Gouviot, notaires royaux et greffiers des conventions au bailliage et siège présidial de Chaumont; Thomas Maitrot, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur en la prévôté de Chaumont; Nicolas Darsonval, greffier en chef de la maréchaussée de cette ville; George Glespin, archer en ladite maréchaussée; Nicolas Charnot, conseiller du Roi, commissaire à faire faire les montres des maréchaussées de Chaumont et de Langres; Étienne Berthier, prêtre, chanoine de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; Claude Martin, recteur d'école en cette ville; Thévenin Cochon, Nicolas Mailley, bouchers en la même ville.

C. 27. (Liasse.) — 160 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi, touchant les maisons, terres, prés, jardins, sis en la ville et au finage de Chaumont, et possédés par: Jean-Baptiste Girardot, geôlier des prisons royales de Chaumont; Claude Fauvé, curé de Valdelancourt; Antoine Gaulcher, prêtre, chanoine de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont; Louis Gaucher, Alexandre Legras, avocats en cette ville; Clément Rozotte, substitut du procureur du Roi au bailliage de la même ville; Jean-Baptiste Gaulcher, conseiller du Roi et juge-magistrat au bailliage et siège présidial de Chaumont; Jean de Mailly, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant criminel audit bailliage et siège présidial; Claude Depoirresson, écuyer, seigneur de Chamarandes, Crépy et autres lieux, conseiller et procureur du Roi aux bailliage, siège présidial, prévôté et maréchaussée de Chaumont; Alexandre Legras, écuyer et chanoine de l'église Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, conseiller du Roi, juge-magistrat au bailliage et siège présidial de cette ville; François Gaulcher, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel de la même ville; l'Hôtel-Dieu, les Ursulines, les Carmélites, le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, les abbayes du Val-des-Écoliers (Haute-Marne), et de Clairvaux (Aube), etc.

C. 28. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier

du Roi: concernant les redevances royales dont sont chargées les communautés de Chausson, Chepy, Chermisey, Choignes, Cirfontaines-en-Dormois et Coiffy-la-Ville; — relatives au droit accordé de temps immémorial aux habitants de Cheminon, consistant à choisir l'un d'entre eux pour exercer la charge de maire en la mairie royale établie en ce lieu; — aux propriétés sises à Choignes et appartenant: aux abbayes de Sainte-Ursule et du Val-des-Écoliers; à Jean de Mailly, conseiller du Roi, lieutenant criminel au bailliage et siège présidial de Chaumont; à Nicolas Potin, conseiller du Roi, son procureur en l'Élection de Chaumont; Bénigne Grapotte, lieutenant des chirurgiens de cette ville.

C. 29. (Liasse.) — 153 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi: portant que les habitants de Coiffy-le-Châtel jouissent par indivis, avec ceux de Mont-Charvot, de deux parties de bois chargées d'une rente annuelle de 12 deniers qui leur confère le droit « d'entrer dans les forêts de Sa Ma-  
« jesté, situées dans la banlieue de la prévôté de Coiffy,  
« d'y prendre bois mort pour leur chauffage et les bois  
« nécessaires pour le rétablissement de leurs maisons et  
« d'y faire pasturer leurs bestiaux; » — relatives aux héritages que possèdent en la seigneurie de Coiffy-le-Châtel: Sébastien Legros, procureur des juridictions à Langres; François Aubertin, procureur en Parlement à Paris; Jacques Macheret, prévôt de Coiffy-le-Châtel; Guy Legros, gruyer à Langres; Jean-Baptiste Camus, greffier et contrôleur de Colombey-en-Lorraine; Charles Mairey, avocat et bailli de Bourbonne-les-Bains; Arnoult, secrétaire du Roi, demeurant à Paris, etc.

C. 30. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant: les droits de jurée et bourgeoisie, de lods et ventes, de banalité de four, etc., dont sont redevables envers le Roi les communautés de Colombé-la-Fosse, Condé et Grandham, Consigny, Contault, Courteranges, Courtisols, Couvrot, Culoison et Cys-la-Commune; — énumérant les propriétés de la seigneurie de Condes, qui appartenait pour le tout au prieur de ce lieu, au sujet du droit de guet et de garde payé à la recette du domaine de Chaumont, par les habitants de Crenay, pour jouir des mêmes privilèges, franchises, honneurs et libertés que ceux de Chaumont.

C. 31. (Liasse.) — 165 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier

rier du Roi contenant : reconnaissance par les habitants de Dainville-aux-Forges de la redevance qu'ils payent annuellement au domaine royal d'Andelot ; — un jugement de l'intendant de Champagne qui condamne les habitants de Dampierre-lès-Changey à passer, sous peine d'amende, dans le délai de trois jours, déclaration portant que la haute, moyenne et basse justice de ce lieu appartient pour moitié au Roi, et que les habitants sont redevables d'un droit d'eschets envers Sa Majesté (la déclaration n'ayant pas été faite, l'intendant a ordonné l'inscription du jugement au papier terrier pour servir de titre au Roi) ; — énumérant les héritages situés en la seigneurie de Dampierre-lès-Changey et possédés par : messire Claude de Simony, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement à Metz ; François Huot, amodiateur de la terre de Dampierre ; Claude Soret, procureur au bailliage et Présidial de Langres ; les Dominicains de cette ville ; — concernant les biens communaux de Dampremont et les droits dus par les habitants au Roi et au prieur de Varennes.

C. 32. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : les droits de cornage, de jurée et bourgeoisie des communautés de Darmannes et de Dochies ; — les propriétés de la communauté de Daucourt où le seigneur a haute, moyenne et basse justice pour l'exercice de laquelle il établit un bailli, un lieutenant criminel, un procureur fiscal, un greffier, un sergent et un fermier chargé du recouvrement des amendes des délinquants ; — contenant énumération des biens et héritages, en la terre et seigneurie de Daucourt : de Claude Baillet, chevalier, seigneur de cette terre, Élize, Sommebionne et autres lieux ; de Pierre Deu, seigneur de Vieil-Dampierre, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Châlons ; — dénombrement des possessions à Domblain : 1<sup>o</sup> du chapitre de Saint-Laurent de Joinville ; 2<sup>o</sup> des Minimes de Bracancourt ; 3<sup>o</sup> de messire Jean Duhamel, chevalier, commandeur de la commanderie de Ruetz ; — relatives aux usages communs des habitants de Dommartin-la-Planchette avec ceux de Valmy et de Braux-Sainte-Colière.

C. 33. (Liasse.) — 125 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi : par la communauté de Dommartin-le-Franc (Haute-Marne) des immeubles dont elle est possesseur ; — par les Annonciades et le chapitre de Saint-Laurent de Joinville, les religieux de l'abbaye de Saint-Urbain, Philippe Reingnard, conseiller du Roi et contrôleur au grenier à sel de

Joinville, concernant les héritages qui leur appartiennent sur le terroir de Dommartin-le-Franc ; — par les habitants de Dommartin-lès-Toul (Meurthe) de la redevance qu'ils payent annuellement pour être sous la protection de Sa Majesté ; — par la communauté de Domremy (Marne) de ses héritages provenant de concession royale ; — par les habitants de Domremy-la-Pucelle (Vosges) de la redevance dont ils sont chargés pour être exempts de la garde du château de Montclair.

C. 34. (Liasse.) — 131 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi touchant : les usages, droits de jurée et de bourgeoisie ou de garde du Roi des communautés d'Echemilly, Ecurey, Enfonvelle ; — concernant : les biens que possèdent à Essoye les habitants de cette communauté ci-après nommés : François Bertrand, maître tanneur ; Claude Coequin, vigneron ; Claude Petitjean, joueur d'instruments ; Jean de Destrac, seigneur de Ligny ; Simon Godin, charpentier ; Joseph Girardin, Urbain Ruotte, cultivateurs, etc.

C. 35. (Liasse.) — 128 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi des héritages situés à Essoye et appartenant aux personnes dont les noms suivent : Jean Mougin, pâtissier à Essoye ; Jean Guérin, procureur du Roi en la prévôté d'Essoye ; Nicolas Douge, curé d'Essoye ; Edme Favyer, Nicolas Favier, notaires au même lieu ; Jean Belorgeot, greffier à Fontette ; Jean Michelot, praticien à Essoye, etc.

C. 36. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi touchant : le droit de garde dû par la communauté de Faveroles (Haute-Marne) ; — les usages et pâturages concédés de temps immémorial à la communauté de Favresse, lieux dits le Mauvais-Foin et le pâquis à l'Oie ; — diverses propriétés situées au finage de Favresse et possédées par : Jean Varnier, avocat à Vitry ; Gaspard Gérard, laboureur à Changy ; Jean Lebel, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry ; Henri Guyot, maître d'école à Favresse ; Isaac Jaquelot, ministre, demeurant à Nettancourt.

C. 37. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi touchant : les bois et terres appartenant à la communauté de Fays ; — les biens que possède au finage de ce



lieu le chapitre de Saint-Laurent de Joinville; — ceux de la communauté de Fréville; — les droits de jurée, de bourgeoisie, de garde et autres dont sont chargés les habitants de Fontaine, Fouchères, Francheville, Frécourt, Fresnoy et Frignicourt; — portant que : les habitants de Fismes possèdent en droit de propriété la commune, la justice de la mairie, la seigneurie et les droits seigneuriaux de ce lieu, qui leur ont été concédés par Thibault, comte de Champagne, suivant sa charte de janvier 1226, confirmée par celle de Philippe le Bel du 18 mars 1300 et par plusieurs arrêts du Conseil d'État; — relatives au moulin de Fismes dont l'abbaye de Chartreuve (Aisne) est possesseur et pour lequel elle paye au domaine de Fismes 16 setiers de froment par an; — portant : qu'il appartient en propriété au sieur de Thuisy la moitié de la terre et seigneurie de Florent, mouvante du Roi, à cause de son domaine de Sainte-Menehould, et chargée d'une rente annuelle et perpétuelle de 70 livres envers Sa Majesté. Cette rente « est due en conséquence de l'échange « de la moitié de lad. terre et seigneurie de Fleurant et « de tous les droits que le Roi possédoit aud. lieu, faite « entre le feu roi Henry III et deffunct Pierre Braux, vi- « vant seigneur dudit Fleurant par lettres patentes du mois « d'octobre 1575. »

C. 38. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1678-1682.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi concernant : le droit de garde dont sont redevables envers le Roi, à cause de son domaine de Montigny, les habitants de Germainvilliers; — la redevance due, pour être sous la protection de Sa Majesté, par les communautés de Gibeaumeix et de Girauvilliers; — contenant : reconnaissance par les habitants de Givry-en-Argonne du droit de sauvement et du boisseau d'avoine dont ils sont grevés de temps immémorial envers le Roi, et qu'ils payent présentement à messire Courtin, chevalier, seigneur et marquis dudit Givry, engagiste des droits de Sa Majesté; — portant que : les habitants de Gombervaux doivent annuellement au Roi 2 sols et une poule et qu'ils sont sujets aux mêmes redevances que ceux de Vaucouleurs; — concernant : les héritages de la communauté de Goussaincourt, chargés de 3 sols de rente envers le Roi, et les droits d'eschets et de banalité de four auxquels sont subordonnés les habitants dudit Goussaincourt.

C. 39. (Liasse.) — 187 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant que : la haute, moyenne et basse justice de Grand appartient au Roi et que les officiers de la prévôté

de ce lieu obtiennent de Sa Majesté les provisions de leurs charges; que les trois quarts de l'office du greffe dudit Grand appartiennent au Roi et l'autre quart à Mathieu de Combe, seigneur de Noncourt; — énumérant les droits que Sa Majesté a droit de prendre et percevoir, entre autres, plusieurs cens en argent et avoine sur diverses maisons et chenevières de Grand; — touchant les héritages situés au finage de Grand et possédés par : les religieux de l'abbaye de Mureau; le chapitre de Reynel; Nicolas Bourgeois, chirurgien, demeurant à Grand; Nicolas Pelletier, syndie de cette communauté; les religieuses de Sainte-Claire de Neufchâteau; François Mathieu, chirurgien, demeurant à Frampas; Nicolas Collignon, greffier de la prévôté de Grand; François Prevôt, Jean Robat, notaires audit lieu; Charles Delberghe, prêtre, curé de Grand; Thomas Greslot, procureur du Roi en la prévôté et gruerie de Grand; Claude Longchamp, commissaire-examineur en ladite prévôté; Henri Monnot, huissier royal en la même prévôté; Louis Jouglas, gruyer et garde-marteau en la gruerie royale de Grand; Claude Dauvé, Gérard Peltier, cloutiers; Africain Collin, laboureur, François Burton, tailleur d'habits, domiciliés audit Grand, etc.

C. 40. (Liasse.) — 127 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi portant que : les habitants de Gratreuil sont redevables au Roi d'un setier d'avoine, mesure de Reims, et d'une poule pour un droit de pâturage; — contenant reconnaissance par la communauté de Greux du sol qu'elle paye à la recette du domaine d'Andelot, pour exemption de la garde du château de Montclair; — portant : qu'il n'y a en la communauté de Grignoncourt aucuns biens dépendant du domaine du Roi, sinon quelques maisons pour lesquelles les détenteurs sont chargés de 4 sols de redevance annuelle envers Sa Majesté; — concernant : le pénal d'avoine que la communauté de Gruyey doit au Roi, chaque année, à cause de son domaine et prévôté de Passavant en Vosges; — le bichet d'avoine et le sol dont sont redevables à Sa Majesté, à cause de son domaine de Coiffy, les habitants de Guyonville; — les droits de bourgeoisie et de banalité de four « au cas de retablissement d'iecluy lequel est ruyné depuis un trez longtemps, » auxquels la communauté de Halles est subordonnée, et les divers pâquis qu'elle possède par concession royale; — l'abandon fait par Anne Bouton, femme de Pierre de Saint-Remy, président du Grenier à sel de Sainte-Menehould, et Marie Collart, femme de Nicolas Lescourt, marchand à Buzaney, d'une pièce de terre et bois située sur le terroir de Hall

appelée la forêt de Halles, ou le bois du Roi ; — portant que les habitants de Hallignicourt, qui ne sont clercs ou nobles, doivent annuellement au Roi le droit d'ascens, et qu'ils n'ont jamais rien payé de ce droit, attendu qu'ils sont tous nobles et ne connaissent aucun non-noble audit lieu ; — relatives à la redevance que la communauté de Harmonville paye au domaine de Vaucouleurs, pour être sous la protection et la sauvegarde de Sa Majesté.

C. 41. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant les 31 pinaults d'avoine que les habitants d'Harsault et de La Haye, ne composant qu'une seule communauté, doivent à Sa Majesté, à cause de son domaine de Passavant (Vosges) ; — portant : 1<sup>o</sup> que les habitants d'Heiltz-le-Maurupt, étant hommes du prieur d'Ulmoy, doivent chacun au Roi, à cause de son domaine de Vitry, une mine ou quatre petits boisseaux d'avoine et six deniers en argent pour droit de coutume ; 2<sup>o</sup> que ceux étant bourgeois de Sa Majesté doivent chacun deux sous six deniers pour droit de bourgeoisie ; 3<sup>o</sup> que la communauté d'Heiltz-le-Maurupt est chargée, conjointement avec celles d'Alliancelles et de Jussecourt, d'un droit de taille de vingt-sept sous payable chaque année à la Saint-Martin d'hiver ; — relatives aux divers immeubles que possèdent à Heiltz-le-Maurupt les personnes ci-après nommées : Isaac Novier, Pierre Millot, tissiers en toile ; Nicolas Millot, Jacob Lafouasse, Nicolas Gérard, marchands ; Pierre Lalemant, Claude Guyot, Claude Gérard, dit Caporal, Daniel Collin, Remy Lafouasse, laboureurs ; Claude et Nicolas Lejeune, maréchaux ; maître André Addenet, notaire royal, tous domiciliés à Heiltz-le-Maurupt ; maître Isaac Jaquelot, ministre de la religion prétendue réformée, demeurant à Nettancourt ; Jean Lavendier, marchand, à Sermaize ; Abraham Robert, marchand, à Vitry ; Jean Garnier, marchand, à Vouillers, etc.

C. 42. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1678,** octobre-décembre. — Déclarations fournies au papier terrier par Jacob Garnier, seigneur en partie de Saint-Vrain ; Guillaume Garnier, bourgeois de Vitry ; Daniel Jaquelot, bourgeois de Châlons ; Jean Paissey, greffier en la justice d'Heiltz-le-Maurupt, concernant les biens qui leur appartiennent au finage de cette communauté ; — par Louis Debar, écuyer, seigneur de Saint-Martin-aux-Champs, touchant les prés et terres que possède en la seigneurie d'Heiltz-le-Maurupt demoiselle Elisabeth Hocquart, sa belle-mère, veuve de Pierre Morel, vivant sieur de Marson, conseiller du Roi, lieutenant par-

MARNE. — SÉRIE C.

tielcier au bailliage et siège présidial de Châlons ; — par Nicolas Hachette, vigneron à Vitry-en-Perthois et marguillier de la fabrique de l'église Saint-Menje dudit lieu, concernant les immeubles situés au finage d'Heiltz-le-Maurupt, dont cette fabrique est possesseur ; — par Toussaint Deguienne, laboureur à Heiltz-le-Maurupt et fermier de l'Hôtel-Dieu de Châlons, des héritages appartenant à cet établissement ; — par Jacob Henrion, charron ; Daniel Changuion, marchand ; Jean Ducamp, maire d'Heiltz-le-Maurupt, et autres habitants de cette communauté.

C. 43. (Liasse.) — 134 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant divers héritages sis en la terre d'Heiltz-le-Maurupt et possédés par Antoine Rouyer, Claude Simon, Jean Pérard, laboureurs à Villers-le-Sec ; Christophe Pargny, Jacques Gomard, François Hannequin, Claude Henriot, vigneron en cette communauté ; Claude Pargny, notaire royal au même lieu ; la fabrique de l'église Notre-Dame de Villers-le-Sec, représentée par Louis Pérard, marguillier ; — par Jean Milloï, marchand à Heiltz-le-Maurupt ; — par la cure et fabrique de l'église Saint-Maurice de cette communauté (le déclarant est Claude Giffar, prêtre, curé du lieu) ; — par Jean Pernet, l'aîné, maître chirurgien ; par Jean Lecocq, Jean Guyot, laboureurs ; Jacob Henrion, charron ; maître Nicolas Pageot, notaire royal, tous résidant à Heiltz-le-Maurupt ; — par Nicolas Regnault, laboureur à Sommevèvre ; — par Claude Lecocq, maître chirurgien ; Jean Michel, laboureur, domiciliés à Sogny-en-l'Angle ; — par l'abbaye de Notre-Dame de Cheminon ; Jean Jacobé, procureur fiscal en cette abbaye ; — par Nicolas Saint-Genis, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry-le-François ; Jacquier, conseiller et secrétaire de Sa Majesté, représentés l'un par Jean Ducamp, maire d'Heiltz-le-Maurupt, l'autre par Jean Bauzé, laboureur audit lieu ; — par François Briquet, prêtre, curé de Bassu, etc.

C. 44. (Liasse.) — 126 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : portant que les habitants de Hoericourt, qui ne sont clercs ou nobles, sont redevables au Roi, à cause de son domaine de Saint-Dizier, des droits d'ascens, de corvées, de bourgeoisie, et qu'ils n'ont jamais rien payé de ces droits, « attendu que lesdictz habitants sont nobles tous suivant « la coutume et ne connoissent aucun non-noble audit « Hoericourt ; » qu'ils sont encore redevables, conjointement avec les habitants de Moélain, d'une rente appelée

La Gravière, qui est de cinq sous et une livre de cire ; — concernant la redevance que paye annuellement au domaine royal d'Andelot la communauté de Horville, pour être sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté ; — les douze deniers que les habitants d'Ippécourt doivent au Roi, à cause de son domaine de Passavant (Vosges) ; — un jugement de l'intendant de Champagne condamnant les habitants d'Ische à passer, sous peine d'amende, dans le délai de trois jours, déclaration des droits d'eschets et de terrage dont ils sont grevés envers le Roi et la déclaration suivie d'effet n'ayant pas été faite, l'intendant a ordonné l'inscription du jugement au papier terrier pour servir de titre à Sa Majesté ; — contenant reconnaissance par maître François Rosnay, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Châlons, au nom de messire Zacharie Morel, abbé commendataire de l'abbaye Notre-Dame de Jandheurs, des cinq livres de redevance dont la cense d'Hupemont, dépendant de cette abbaye, est chargée envers le Roi, à cause de son domaine dans le bailliage de Vitry-le-François ; — portant que les habitants de Javernant sont possesseurs d'une pièce, tant bois taillis, broussailles, usages, que pâturages, appelée Le Parc, Le Haut-de-Fay, le Bois-Brûlé ; — que la seigneurie de Jonchery (Haute-Marne) appartient, pour un tiers, au Roi, et pour les deux autres tiers au prieur de Condes ; — que la justice dudit Jonchery s'exerce alternativement une année par les officiers de Sa Majesté, et deux années par ceux du prieur ; qu'il est dû, tous les ans, par chaque habitant, au dimanche *Lactare*, douze deniers pour droit de cornage, etc. ; — concernant les héritages, notamment le pâquis dit Les Besquilliers, que les habitants de Jussecourt tiennent et possèdent en la censive du Roi, et pour lesquels ils payent, à la Saint-Remi de chaque année, au domaine de Vitry, 55 sous de censives ; — la taille abonée de 27 sous dont lesdits habitants sont redevables à Sa Majesté, conjointement avec ceux d'Alliancelles et d'Heillz-le-Maurupt.

C. 43. (Liasse.) — 32 pièces, papier.

**1672-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier par les communautés de La Chapelle-Saint-Luc et de La Grange-aux-Rets, concernant le droit de jurée et bourgeoisie dont elles sont redevables au Roi, à cause de la mairie que Sa Majesté possède en ces lieux ; — par les habitants de La Chaussée, Coulmier et Mutigny touchant les pâquis qu'ils tiennent en la directe du Roi et pour lesquels ils payent annuellement 4 livres de censives ; — par les habitants de La Ferté-sur-Amance. Il résulte de leur déclaration qu'ils sont sujets et justiciables de la seigneurie de Sa Majesté audit lieu, et que les bois, prés et usages qui leur

appartiennent, sont francs et ne sont redevables d'aucuns cens, ni autres droits ; — par les habitants de Lagney, du sol qu'ils payent à la recette du domaine de Vaucouleurs, pour être sous la protection et sauvegarde de Sa Majesté ; — par la communauté de Laharmand, dont le Roi est seigneur haut justicier, moyen et bas pour un tiers, et le prieur de Condes pour les deux autres. Suivant leur déclaration, les habitants de Laharmand ont droit d'usage et de chauffage avec les communautés de Jonchery, Condes, Treix et Darmannes dans les bois du prieuré de Condes. Le pâquis qui leur appartient ne sert qu'à la retraite et au pâturage de leurs bestiaux ; — par les habitants de Lançon, touchant : 1<sup>o</sup> leur droit d'usage dans les bois de la côte des Bièves ; 2<sup>o</sup> leur droit de pêche dans la rivière d'Autry, avec permission de rouir leurs chanvres.

C. 46. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier portant : 1<sup>o</sup> que les habitants de La Neuville-au-Pont possèdent de temps immémorial, en franc-alleu roturier, la rivière d'Aisne « fluant sur le finage dudict lieu du Pont, com-  
« menceant depuis la fosse Jonval jusqu'au roidon de Viesne-  
« la-Ville », et un pâquis dit le pâquis Waillon ; 2<sup>o</sup> qu'ils ont au moulin du même lieu du Pont droit de franchise, « qui est tel que lesdits habitans allant moudre leurs  
« grains audict moulin, le mesnier ne doit prendre de moul-  
« ture que des deux tiers de leurs grains, l'autre tiers  
« estant franc, et ce pendant six mois seulement de cha-  
« cune année, sçavoir depuis Noël jusques à la Saint-Jean-  
« Baptiste ; » 3<sup>o</sup> qu'ils sont redevables au Roi d'un droit de bourgeoisie et de terrage ; 4<sup>o</sup> qu'il se tient à La Neuville-au-Pont un marché, le jeudi de chaque semaine, et deux foires par an, l'une à la Saint-Nicolas d'été, l'autre le lendemain de Notre-Dame de septembre ; 5<sup>o</sup> que le Roi percevoit sur tous les forains qui viennent à La Neuville-au-Pont des droits de péage, tonlieu, hallage, stellage et piage ; — relatives aux héritages situés au finage de cette communauté et appartenant, en franc-alleu roturier, aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Châlons, représentées par Claude Rouyer, laboureur à Valmy ; — à Claude Bollet, tonnelier, François Buache, Jean Laidebeur, laboureurs ; Nicolas Ledue, vigneron ; Quentin Courtois, Jean Beautemps, chapeliers, tous domiciliés à La Neuville-au-Pont ; — à Louis Hollet, vigneron à Chaulfontaine ; — à Jean Châlons, marchand à Sainte-Menehould ; — à Christophe Hennequin, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Châlons ; — à Louis Maucourant, avocat à Sainte-Menehould, etc.

C. 47. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant les maisons, prés, terres, vignes que possèdent en la seigneurie de La Neuville-au-Pont : Jacques Créplot, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage de Vitry, siège et ressort de Sainte-Menehould ; — les religieux de l'abbaye de La Chalade ; — François Rosnay, receveur des tailles en l'Élection de Châlons ; — Jacques Gouilly, Pierre Gallois, laboureurs à Chaudefontaine ; — Antoinette de Saint-Remy, fille jouissant de ses droits, demeurant à Châlons ; — Claude Petit, Claude Nottelet, Sébastien Janin, maçons ; Jean Collin, Claude et Jean Jozelet, Jacques Girard, François Martin, vigneron ; Pierre Duchêne, tissier ; Bernard Lamarche, marchand ; Claude Boudaille, manouvrier ; Jean Aumignon, maréchal ; Louis Notin, tapissier ; Claude Bernard, vannier, tous habitants de La Neuville-au-Pont.

C. 48. (Liasse.) — 119 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : par Jean Buache, chirurgien, Claude Bollet, notaire royal à La Neuville-au-Pont, des biens qu'ils possèdent au finage de cette communauté ; — par l'œuvre et fabrique de l'église du même lieu, concernant ses héritages provenant d'anciennes fondations et donations, et chargés de plusieurs obits, services et anniversaires ; — par les religieux de La Chalade, redevables envers ladite fabrique d'une somme de 12 livres « pour une redevance annuelle par eux due tant à ladite église du Pont qu'à celles de Fleurant, Moiremont et Maffraicourt, à laquelle somme lesdits religieux ont été condamnés par sentence de M. de Caumartin, intendant de Champagne : » les déclarants sont Nicolas Buache et Jean Artoize, marguilliers ; — par Nicolas Noizette, maçon et receveur du revenu de l'hôpital du Pont, concernant les biens appartenant à cet établissement ; — par messire Hiérosme Dupin, chevalier, seigneur de Dommartin-sous-Hans, lieutenant pour le Roi au gouvernement des ville et château de Sainte-Menehould ; — par les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de cette ville ; — par François Hocart, conseiller du Roi, maître particulier des eaux et forêts de la même ville ; — par Remi Cazin, lieutenant en la justice de La Neuville-au-Pont ; — par Claude Hocart, procureur du Roi à Sainte-Menehould ; — par maître Nicolas Dez, curé de Courtémont ; — par l'abbaye de Moiremont ; — par le chapitre métropolitain de Reims ; — par Gilbert de Cléraumbault, conseiller du Roi, évêque de Poitiers, abbé commendataire des abbayes de Moiremont et de La Chalade.

C. 49. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant les droits dits avoine et sols du Roi, dont les habitants de La Neuville-au-Bois sont redevables à Sa Majesté, à la Saint-Remi de chaque année, suivant les chartes du lieu ; — le droit de jurée et bourgeoisie que doivent au Roi les communautés de La Rivière-du-Corps, Laubressel, Lavau et Le Chêne ; — énumérant les droits dont les habitants de La Villeneuve sont grevés envers le Roi et les religieux de Morimond, et portant : 1° que la justice et la seigneurie du lieu appartiennent moitié à Sa Majesté, moitié aux religieux ; 2° qu'il y avait autrefois un four banal ruiné depuis quarante ans et une halle ; 3° que lesdits habitants ont droit de foire à la Saint-Martin d'hiver et de marché le samedi de chaque semaine ; — touchant les droits de cornage, de moulin, de pressurage que doit au Roi et au prieur de Sixfontaines la communauté de La Villeneuve-au-Roi, dont la haute, moyenne et basse justice appartient à Sa Majesté. Les habitants de cette communauté jouissent, de temps immémorial, d'un droit de pêche dans le ruisseau du lieu et d'un droit de pâturage dans le bois appelé Les Pointes.

C. 50. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : par Jacques Réaux, Nicolas Jannequin, Claude Folliet, laboureurs au Fresne, concernant les immeubles qui leur appartiennent ; — par le chapitre de l'église Saint-Étienne de Châlons, des biens qu'il possède en franc-alleu roturier au terroir du Fresne ; — par Julien Gatebois, prêtre, curé de Moivre ; — par Philippe Dubois, prêtre, chapelain de la chapelle St-Michel en l'église cathédrale de Châlons ; — par la communauté du Ménéil (Vosges), concernant le sol qu'elle paye annuellement à la recette du domaine royal d'Andelot, pour être exempte de la garde du château de Montéclair ; — un jugement de l'intendant de Champagne condamnant les habitants du Pailly et Violot à passer, sous peine d'amende, dans le délai de trois jours, déclaration du droit de bourgeoisie dont ils sont redevables au Roi, à cause de son domaine de Nogent ; la déclaration n'ayant pas eu d'effet, ce jugement a été inserit au papier terrier pour servir de titre à Sa Majesté ; — par les communautés des Noes, des Souhesmes, de Lusigny, Macey et Maisons (Aube), concernant les droits de jurée et bourgeoisie auxquels elles sont subordonnées ; — par les habitants des Tauxelles, portant qu'ils sont habitants de la ville de Troyes et paroissiens de l'église Saint-Nicier ; qu'en cette qualité ils n'ont jamais payé aucun droit de jurée et bourgeoisie ; toutefois,

ils offrent de payer ce droit à Sa Majesté au cas que les habitants de ladite ville le payent ; — par la communauté du Vicil-Dampierre, de la redevance dite avoine et sou du Roi qu'elle doit chaque année à Sa Majesté ; — par les habitants de Loisy-sur-Marne, du droit de guet dont ils sont grevés, et des usages qu'ils possèdent, pour lesquels ils payent annuellement au domaine du Roi la somme de six livres onze sous de cens ; — par les communautés de Lucey et Maconcourt, du sol dont elles sont annuellement chargées envers le Roi pour être sous sa protection et sa sauvegarde.

C. 51. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant les droits que doit au Roi la communauté de Mandres et les taillis et broussailles qu'elle possède ; — les droits de taille, de sauvement, de jurée et bourgeoisie dont sont redevables à Sa Majesté les habitants de Mareq (Ardennes), Marnay (Aube), Martinville, Mesnil-la-Comtesse et Mesnil-le-Saint-Père ; — portant que la haute, moyenne et basse justice de Marnay (Haute-Marne) appartient pour un tiers au Roi et pour les deux autres aux héritiers de Richard Monginot, vivant conseiller au Présidial de Chaumont ; — que les habitants dudit Marnay doivent, pour droits seigneuriaux, une poule ou cinq sous ; qu'il leur appartient quelques coteaux de bois-broussailles et un petit canton de rivière commune depuis le pont du village jusqu'au finage de Vesaignes ; — que les habitants de Matignicourt ne possèdent que neuf à dix fauchées de pâtures situées au finage de cette communauté, lieudit Le Roi-du-Pont, et qu'ils ont appris qu'il y avait ci-devant plus grande quantité d'usages, mais que leurs prédécesseurs en avaient disposé, « n'ayant pu « apprendre quand, ni à quelles conditions ; » — que la ferme des amendes, les offices de maire, lieutenant, greffier et sergent en la justice de Ménil-la-Horgne, qui s'adjugent au plus offrant, appartiennent au Roi, à cause de son domaine audit lieu ; — relatives à la redevance annuelle que payent les communautés de Maxcy-sur-Meuse et de Ménillot, pour être sous la protection de Sa Majesté.

C. 52. (Liasse.) — 141 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier concernant le droit de jurée et bourgeoisie dont est grevée la communauté de Mesnil-Sellières ; — les héritages que possèdent en cette communauté les personnes ci-après : Jacques Contant, Jacques Bruché, Edme Cogniasse, tisserands ; François Thomas, Nicolas Briet, vigneron ; Jacques Lasne, Thomas Champiaux, Louis Marichaux, laboureurs ; Pierre Thiénot, boulanger ; Michel Lasne,

hôtelier ; Pierre Cuysin, praticien ; Pascal Beaugrand, tailleur d'habits ; Claude Regnaud, Nicolas, Jean et Jacques Aquary, frères, manouvriers ; Pierre Beaufls, maître d'école, et autres habitants dudit Mesnil-Sellières ; — Pierre Gillebert, procureur en l'Élection de Troyes ; Nicolas Robert, garde du corps du Roi ; Pierre Parisot, procureur, domiciliés en ladite ville ; — Jean Gombault, conseiller et procureur du Roi en l'Élection de Bar-sur-Seine ; — Pierre Paillot, conseiller du Roi et contrôleur du grenier à sel de Troyes ; Jean Thiénot, marchand ; François Colson, maître cordonnier ; Louise Michelin, veuve de Nicolas Lesseq, domiciliés en la même ville, etc.

C. 53. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant les droits de garde, de jurée et bourgeoisie des communautés de Mesnil-Vallon, Messon, Moirey et Moutaulin ; — la redevance annuelle de trois livres dont est chargé envers le Roi, à cause de son domaine de Vitry, le jeu de paume de Sa Majesté établi à Metz. (Ce jeu de paume fut donné par Henri le Grand à Tristan Thibault, conseiller-secrétaire du Roi, et à ses enfants, par lettres patentes confirmées par celles des rois Louis XIII et Louis XIV). Le déclarant est Étienne Nottret, notaire royal à Châlons, fondé de pouvoirs de Nicolas Dizy, greffier au Parlement de Metz, agissant au nom de Jeanne Thibault, sa femme, et se portant fort des deux frères de celle-ci. — Déclaration concernant le sou que payent au domaine de Sa Majesté les habitants de Midrevaux et de Mont, pour être exempts de la garde du château de Montclair ; — les 105 arpents de pâquis et pâturages appartenant à la communauté de Minecourt et chargés d'une rente annuelle de 5 livres 5 sous de censive envers le Roi ; — les rentes, entre autres celle appelée « les ascens des bestes trahantes, » que doivent les habitants de Moéclain, dont la haute justice appartient à Sa Majesté, ainsi que les trois quarts des droits de bac et passage sur la rivière de Marne ; — le droit de pâturage que les habitants de Moiremont possèdent par indivis avec ceux de La Neuville-au-Pont, au finage de ce lieu ; — portant qu'aucuns des habitants de Moncets sont redevables envers le Roi, à cause de son domaine de Vitry, des droits de gîte et de garde que sont accoutumés de payer ceux du ban de Saint-Memje, situé dans le village de Moncets ; — concernant le droit de jurée et bourgeoisie des habitants de Montceaux, justiciables du Roi et de l'abbé de Molesmes.

C. 54. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier ter-

rier concernant : 1<sup>o</sup> les bois que possèdent par indivis, avec ceux de Coiffy-le-Châtel, les habitants de Moncharvot ; 2<sup>o</sup> le droit de bourgeoisie qu'ils doivent par moitié au Roi et au prieur de Varennes ; — portant que la haute, moyenne et basse justice, greffe, amendes et confiscations de Montcheutin appartiennent au Roi pour moitié, à cause de son domaine de Sainte-Menehould ; qu'il est dû en cette communauté des droits de péage et de traverse, de vinage, de terrage, de bourgeoisie, etc. ; que les habitants dudit Montcheutin ont droit d'envoyer paître leurs bestiaux dans la contrée des Sugnon, finage d'Autry, et qu'ils possèdent un pâquis « dans lequel il y a plusieurs grands chemins qui « conduisent aux villages voisins ; » — énumérant les héritages que possèdent en la terre de Montcheutin : Jean Rivart, curé du lieu, Gilles Cachot, Nicolas Lerminier, Guillaume Béguin, vigneron, laboureurs et marchands au même lieu ; — Daniel-Pierre Carré, curé de Vaux et Mouron ; — Jean Brulon, amodiateur de la terre et seigneurie de La Chapelle, y demeurant ; — le prieuré de Notre-Dame des Roziers, ordre de Cîteaux, diocèse de Reims, représenté par dom Nicolas Langlois, prieur titulaire ; — la fabrique de l'église paroissiale de Sainte-Menehould ; — relatives au pinault d'avoine dont la communauté de Montesson est redevable annuellement au Roi, à cause de son château de Coiffy.

C. 55. (Liasse.) — 411 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier par la communauté de Monthois, concernant : 1<sup>o</sup> les droits de tonnu, bourgeoisie et autres qu'elle doit au Roi et au seigneur du lieu ; 2<sup>o</sup> les prés en nature de pâquis et pâturages, les bas quartiers et autres qu'elle possède au finage dudit Monthois. La déclaration porte « que cy-de-  
« vant et lorsqu'il y avoit une halle audit Monthois, Sa Ma-  
« jesté et le seigneur de Monthois percevoient les droits  
« de hallage et stellage sur les forains vendans ou achetans  
« marchandises ; » — par François de Villers, chevalier, seigneur de Corbon, de ses héritages situés à Monthois ; — par les religieux de l'abbaye de Saint-Vannes de Verdun ; Nicolas de Singly, prêtre curé d'Ardeuil ; les religieuses des abbayes de Sainte-Claire et de Saint-Étienne de Reims, concernant les terres et prés qui leur appartiennent au finage de Monthois ; — par Jean Motté, notaire royal audit lieu ; Claude Coquebert, seigneur d'Agny, lieutenant des habitants de Reims ; Étienne Lefanc, prêtre curé de Monthois, touchant les immeubles qu'ils y possèdent en franc-alléu roturier ; — d'autres biens situés au même lieu ont été déclarés par Pierre Dorigny, avocat en Parlement, demeurant à Sainte-Menehould ; Claude Mathé, con-

seiller du Roi, grènetier au [grenier à sel de cette ville ; — par Nicolas Coquebert, écuyer, seigneur de Crouy, Montbré et autres lieux, conseiller du Roi en sa Cour de Parlement de Metz, résidant à Reims ; Nicolas Gillebert, écolier juré en l'Université de cette dernière ville ; — par Catherine Labaye, femme de Liénard Fazille, cavalier pour le service de Sa Majesté ; — par Michel Vuillemet, Jacques Collin, Denis Lange, laboureurs, et autres habitants de Monthois ; — par Jacques Perrin, syndic de la communauté de Montieramey, du droit de jurée et bourgeoisie dont elle est redevable à Sa Majesté, à cause de la mairie royale de Lusigny ; — par les habitants de Montier-en-l'Isle, des redevances qu'ils payent annuellement au domaine du Roi à Bar-sur-Aube.

C. 56. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier portant que les habitants de Montigny-le-Roi (Haute-Marne) sont sujets et justiciables de la seigneurie de ce lieu, appartenant à Sa Majesté ; qu'ils payent au domaine royal un droit de bourgeoisie et de dime et qu'ils possèdent de temps immémorial 203 arpents de bois, lieu dit au Haut-Dessus, et 115 fauchées de prés autrement pâquis ; — que le sieur de Bollogne, seigneur de Boncourt et autres lieux, possède la place et dépendances « où es-  
« toit autrefois le chasteau de Montigny-le-Roi, laquelle  
« place est chargée envers Sa Majesté de dix sols de cen-  
« sive par chacun an ; » — concernant les maisons, prés, terres et chènevières situés au finage de Montigny et possédés par : Marguerite Despinal, veuve de Jacques Demongeot, couvreur de toits ; Pierre Bezançon, conseiller et procureur du Roi à Montigny ; par noble Jean Piot, conseiller d'épée et magistrat au bailliage et siège présidial de Langres, y demeurant ; Nicolas Collet, archer en la maréchaussée de cette ville ; par Félix Piccard, Sébastien Mathieu, laboureurs ; Pierre Robert, marchand ; Claude Humblot, serrurier ; Denis Petit, maçon, et autres habitants de Montigny-le-Roi ; — énumérant les héritages appartenant à l'église de cette communauté et chargés de la dime à Dieu, de rentes envers le Roi et de plusieurs services et anniversaires. Le déclarant est Samuel Prévost, curé du lieu.

C. 57. (Liasse.) — 66 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier concernant les biens que la communauté de Montigny-lès-Vaucouleurs possède, et les droits dont elle est grevée envers le Roi ; — la redevance que les habitants de Montigny-lès-Vignoble payent annuellement au domaine royal pour

être sous la protection de Sa Majesté ; — le droit de jurée et bourgeoisie dont sont redevables les communautés de Montreuil (Aube) et de Montsuzain ; — le canton de bois dit le bois de Montreuil-sur-Blaise (Haute-Marne) et appartenant en franc-alieu roturier à cette communauté. — Déclarations : portant que les habitants de Morionvilliers n'ont jamais ouï dire qu'ils doivent aucune chose au domaine du Roi ; que sur les dîmes de cette communauté il se perçoit 80 bichets d'avoine par les religieux de Mureau, sans savoir pourquoi ils payent ce droit ; qu'ils étaient obligés à la garde du château d'Andelot, mais que depuis la démolition qui en a été faite, « ils n'ont plus payé un sol par feu pour « ledit droit de garde que l'on les obligeoit de payer ; » — relatives à la terre et seigneurie de Morteau, dont la huitième partie appartient à Nicolas Chapotel, receveur de l'abbaye de La Crête, et pour laquelle il paye la huitième partie de la censive de 15 sous, dont la totalité de ladite terre et seigneurie est chargée annuellement envers le Roi ; — touchant le droit auquel sont sujets les habitants de Naives-en-Blais pour être sous la sauvegarde et protection de Sa Majesté ; — les 400 arpents de bois, lieu dit Morionval, dont la communauté de Narcy est possesseur, et pour lesquels elle est redevable chaque année de 400 sous de cens.

C. 58. (Liasse.) — 123 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier : portant que les habitants de Nettancourt doivent la moitié des droits de bourgeoisie et de coutume ; qu'ils reconnaissent appartenir au Roi les trois quarts du droit de banalité de moulin et la moitié moins un huitième du droit de banalité de four dont ils sont grevés, « de tous lesquels « droiets et redevances lesdits habitans et communauté « sont chargés ne savent si c'est envers le domaine de « Sa Majesté, ou envers la dame de Nettancourt, à cause « de sa seigneurie ; » — relatives aux maisons, prés, terres, vignes, etc., situés au finage de Nettancourt et possédés par les habitants dont les noms suivent : François Porin, carreleur ; Claude Hurel, Daniel Petitjean, Claude Lemaire, vigneron ; François Simonnin, tonnelier ; Pierre Philippes, Samuel Bourlon, charpentiers ; Claude Marjolin, tailleur d'habits ; Claude Rouyer, dit Cousin, manouvrier ; Jean Faulquignon, cordonnier, et autres.

C. 59. (Liasse.) — 107 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier par François Jacquet, cordier, demeurant à Triancourt, des héritages qu'il possède en franc-alieu à Nettancourt ; — par Claude Joannès, Jean Bourlon, Abraham Lignot,

laboureurs ; François Vaultrin, Jacob Richer, Abraham Rouyer, marchands ; Jérémie Mussey, maréchal ; Jean Lambert, émouleur de tranchants ; Jean Ouriet, boucher, tous domiciliés à Nettancourt, touchant les biens qui leur appartiennent en franc-alieu roturier ; — par Claude Gaulard, prêtre, chanoine de Notre-Dame de Vitry, des immeubles dont il est possesseur en la seigneurie de Nettancourt ; — par Charles Duchemin, prêtre, curé de l'église Saint-Remi de Nettancourt ; Claude Philippes et Charles Vavre, marguilliers, concernant les maisons, terres, prés et vignes provenant de legs faits à la cure et fabrique de ladite église et lui appartenant en franc-alieu roturier.

C. 60. (Liasse.) — 116 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : désignant les biens communaux de Neuville-lès-Vaucouleurs (Meuse), et les droits et rentes auxquels les habitants de cette communauté sont subordonnés ; les héritages que possèdent en la terre et seigneurie dudit Neuville : Claude Jallot, curé de Rozières ; les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de Vaucouleurs ; Claude Duparge, commissaire examinateur en cette ville ; les Annonciades du convent de Sainte-Jeanne de France de la même ville ; Charles Béquignon, chanoine et official demeurant à Vaucouleurs ; le chapitre dudit lieu ; Nicolas Remy, maître d'école à Neuville ; Nicolas Duvernav, avocat en Parlement et au grand Conseil du Roi, demeurant à Vaucouleurs ; Pierre Varnerot, maître d'école à Montigny-lès-Vaucouleurs ; Jean Poirel, Louis Soulas, laboureurs à Neuville ; Bernard Danosse, Claude Besme, vigneron, et autres habitants de ce lieu ; — relatives au bichet d'avoine dont est redevable envers le Roi la communauté de Neuville-lès-Voisey (Haute-Marne).

C. 61. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier concernant les biens de la communauté de Nogent-le-Roi et les droits auxquels sont assujettis les particuliers ; — les héritages situés au finage de cette communauté et appartenant aux habitants dont les noms et professions suivent : Denis Bertrand, sergent royal ; Antoine Roussel, Claude Pariset, laboureurs ; Claude Guillaume, pâtre ; Michel Collignon, vigneron ; Joseph Champion, laboureur ; Simon Martin, tissier ; François Guichenet, boulanger ; maître Claude Vauthier, procureur du Roi aux eaux et forêts en la gruerie de Nogent-le-Roi ; Nicolas Morand, huissier en la prévôté dudit Nogent ; Julien Gérard, procu-

reur du Roi en ladite prévôté; Sébastien Deferrière, prêtre, curé de Nogent-le-Roi, etc.

C. 62. (Liasse.) — 84 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier par Jacques Grespinet, manouvrier; Pierre Cartheret, coutelier; Philippe Bertin, boulanger, domiciliés à Nogent-le-Roi, concernant les maisons et terres qu'ils possèdent en franc-alleu roturier au finage de cette communauté; — par Louis Millot, Nicolas Pavic, chirurgiens; Jean Vauthier, maçon; Claude Forgeot, tailleur de pierres, touchant les héritages qui leur appartiennent sur le terroir de Nogent; — par Gabriel Fleury, écuyer, prévôt et commissaire examinateur en la prévôté dudit Nogent, des immeubles dont il est possesseur; — par Pierre Guichenot, hôtelier; Simon et Louis Habert, marchands; Nicolas Dechasse, tabellion; François Lallement, sergent royal; Étienne Mancé, procureur de Sa Majesté en la prévôté de Nogent-le-Roi, et autres habitants de ce lieu; — par Claude de Bollogne, chevalier, seigneur de Bonnacourt et autres lieux, du moulin à vent qu'il possède à Nogent-le-Roi et pour lequel il est chargé, envers Sa Majesté, d'un droit de censive de 100 sous par an.

C. 63. (Liasse.) — 83 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : relatives au droit de jurée et bourgeoisie dont sont grevées les communautés de Nogent-sur-Aube et Nozay; — à la redevance annuelle de 40 sous que payent au Roi les habitants de Norrois, à cause de la quantité de 40 fauchées d'usages à eux concédés par les commissaires de Sa Majesté; — concernant le setier d'avoine dont la communauté de Nouart est redevable envers le Roi, à cause de son domaine de Sainte-Menchould; — les droits de la communauté d'Odival et les biens qu'elle possède, notamment le canton de bois dit Bouchefontaine; — le droit de jurée et bourgeoisie que les habitants d'Onjon payent annuellement au duc de Luxembourg, comme ayant acquis les droits royaux de leur communauté; — les prés et pâturages dits La Gravière, La Houe, le bois Millon et autres situés au finage d'Orconte et chargés envers le Roi, à cause de son domaine de Vitry, d'une redevance de 6 livres 6 sous; — le sou payé au domaine royal de Vaucouleurs par les communautés d'Ourches et de Pagny-lès-Troussey, pour être sous la protection de Sa Majesté; — portant que la communauté de la Rue-du-Fief, de Pagny-sur-Meuse, est située en la justice, seigneurie et domaine du Roi et de la prévôté de Vaucouleurs; que les habitants de ladite Rue sont redevables au seigneur de ce lieu de deux poules et

deux gros barrois, pour être déchargés de la banalité de four et avoir la liberté de cuire dans leurs fours particuliers; — concernant : 1° les grosses dîmes de Pargny-sur-Saulx, dont un tiers dépend du domaine du Roi, un autre appartient à Nicolas Delahaye, chanoine à Châlons, et le troisième se partage par moitié entre M. d'Aligre, comme seigneur du prieuré de Sermaize, et le curé de Pargny; 2° la contrée dite la Maison-aux-Bois, sise au finage de cette communauté et dont la dîme appartient, savoir : deux tiers aux religieux de l'abbaye de Cheminon, et un tiers au curé dudit Pargny.

C. 64. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier énumérant les biens que possède la communauté de Passavant (Marne) et les droits de jurée et bourgeoisie, de banalité de four et autres auxquels elle est subordonnée. — Il se tient en cette communauté, le vendredi de chaque semaine, un marché franc de toutes choses, et toutes les terres du finage sont chargées de dîmes et terrages. — Déclarations relatives aux héritages situés à Passavant et appartenant à Jean Grangier, François Burnet, Nicolas Godmard, Jean Salabin, Jean Collard, laboureurs et vigneron en cette communauté; à demoiselle Anne Milson, veuve de Nicolas Baugier, écuyer, sieur de Faux-sur-Coole; à Hubert Lambert, Louis Leclere, Louis Maucourt, Pierre Geaud, notaires royaux à Passavant; à la fabrique de l'église Sainte-Croix de cette paroisse (les déclarants sont Jean Leblanc et Jean Noël, marguilliers); à Pierre Vannier, prêtre, curé de Passavant; Claude Henry, Claude Géant, Jean Guérin, Nicolas Varlet, procureurs et sergents royaux en la prévôté de ce lieu; Nicolas Guérin, prévôt dudit Passavant; à Nicolas Aubelin, écuyer, sieur de Nuisement; à Jean Martin, prêtre et chapelain de la congrégation en l'église Saint-Étienne de Châlons, et Claude Roget, notaire royal et apostolique en cette ville; à Claude Humbert, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel, et commissaire examinateur au bailliage de Sainte-Menchould; — concernant le cens de 35 sous que les abbé et religieux de l'abbaye de Châtreaux doivent au Roi par moitié, à cause de la concession qui leur a été faite de construire des pressoirs banaux à Passavant; — touchant le moulin à vent appartenant à la succession de messire Nicolas d'Haussonville, vivant chevalier, comte de Vaubecourt et engagé du domaine de Passavant.

C. 65. (Liasse.) — 57 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier ter-



rier : portant que les habitants de Passavant (Haute-Saône) et de la Côte-de-Passavant ne formant qu'un seul corps de communauté ont toujours reconnu Sa Majesté pour leur seigneur ; qu'ils sont redevables de 4 sous par an au domaine du Roi ; qu'ils sont sujets à la banalité de four, à l'exception desdits habitants de la Côte, qui peuvent cuire leur pain en leurs logis ; qu'ils possèdent, par concession et privilège de Sa Majesté, le pâquis appelé Les Fouillis, le droit de couper toutes sortes de bois nécessaires pour leur usage dans les forêts royales ; — touchant les biens dont sont possesseurs, à Passavant et à la Côte-de-Passavant, les particuliers ci-après : Nicolas Menuc, maître brodeur à Langres ; Étienne Moquin, couvreur ; Claude Masson, laboureur ; Claude de Villaprey, bourgeois, domiciliés à Passavant ; Pierre Duètre, lieutenant en la prévôté de cette communauté ; René Piory, substitut du procureur du Roi en la gruerie de ladite prévôté ; Jacques de Campredon, engagé en partie du domaine royal au lieu de Passavant, y demeurant ; Antoine Martin, laboureur à la Côte-de-Passavant ; Catherine Collin, veuve de Claude Châtel, demeurant au même lieu, etc.

C. 66. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant les droits de taille abonnée, d'afforage et autres que doivent au Roi les habitants de Perthes (Haute-Marne), dont la haute justice appartient à Sa Majesté, ainsi que plusieurs terres et prés sis au finage de cette communauté ; — les héritages que possèdent à Perthes : Claude Coquot, François Nivard, chirurgiens ; Nicolas Navet, manouvrier ; Nicolas, Claude et Jean Curé, charrons ; Jean Geoffroy, maréchal ; Jacques Royer, Louis Vincent, Noël Godard, Nicolas Caquia, Salomon Curé, dit Minette, laboureurs, tous domiciliés audit Perthes ; Nicolas Dubois, lieutenant général au bailliage de Saint-Dizier, et Louis Lemoine, grènetier au grenier à sel dudit lieu ; Jean de Lacoude, seigneur de Longehamp, gentilhomme ordinaire de la maison du Roi, demeurant à Vitry-le-François ; — Philippe Clément, Edme Legrand, avocats en Parlement, résidant à Saint-Dizier ; Claude Dubois, lieutenant particulier, assesseur criminel et premier conseiller au bailliage de cette ville ; — l'abbaye de Notre-Dame de Trois-Fontaines ; — la fabrique de l'église de Perthes, représentée par Michel Artillon, marguillier ; Guillaume Leroy, conseiller et aumônier du Roi, ancien chanoine de l'église de Paris, abbé commendataire de Notre-Dame de Haute-Fontaine, et les religieux de cette abbaye ; Charles Du Sart, chevalier, seigneur de Hallignicourt, maître particulier des eaux et forêts de Saint-Dizier.

C. 67. (Liasse.) — 87 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : touchant la rente annuelle de 25 livres dont le duché de Piney est chargé envers le domaine de Troyes ; — les neuf boisseaux de froment dont la maison qui appartient aux Hôpitaux-Unis de Châlons, à Plagnicourt, est grevée envers Sa Majesté, à cause de son domaine de Sainte-Menehould ; — contenant reconnaissance par la communauté de Pleuvezain du sol qu'elle paye annuellement pour être sous la sauvegarde du Roi ; — par les habitants de Pont-Sainte-Marie et Pont-Hubert, du droit de jurée et bourgeoisie qu'ils doivent à Sa Majesté ; — de la pièce d'usage dont ils sont propriétaires et des censive et rente auxquels ils sont subordonnés à cause du domaine royal de Troyes ; — relatives aux immeubles appartenant à la communauté de Possesse ; — concernant le setier d'avoine dont est redevable au Roi, à cause de son domaine de Vitry, la maladrerie dudit Possesse ; — portant que les habitants de Pouilly ne possèdent aucuns biens dépendant du domaine de Sa Majesté ; — que la communauté de Poulangy doit annuellement douze deniers pour les droits d'échets dus au Roi.

C. 68. (Liasse.) — 86 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : concernant la taille abonnée dont les habitants de Prez-sur-Marne sont annuellement redevables au seigneur engagé du domaine de cette communauté ; — les immeubles situés au finage de Prez et appartenant à Jacques Jobert, maçon ; François Garnier, laboureur ; Clément Joly, tissier ; Georges Boiton, charron ; Jean Gallois, maître chirurgien ; Claude Fromont, lieutenant en la justice de Prez, tous habitants de ce lieu ; à Pierre Taillefumier, d'Eurville ; à la fabrique de ce lieu représentée par François Marois et Jean Garnier, marguilliers ; à Daniel Huot, greffier en la gruerie royale des eaux et forêts de Vassy, y demeurant ; à Nicolas Bachelier, prêtre, docteur en Sorbonne, prieur du prieuré commendataire de Notre-Dame d'Épineuseval ; à Jacques Gervaisot, garde du Roi à Paris ; — concernant : 1° les usages de la communauté de Pringy pour lesquels les habitants de ce lieu payent annuellement au domaine royal de Vitry 22 sous ; 2° la redevance dont est chargée ladite communauté envers le seigneur de Soulanges pour une pièce d'usage qu'elle possède au-devant de ce lieu.

C. 69. (Liasse.) — 167 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier ter-

rier par les habitants de Provenchères, portant qu'ils sont sujets et justiciables de la seigneurie de ce lieu appartenant à Sa Majesté, et dont messire Claude de Bologne est engagiste ; qu'ils possèdent plusieurs bois et pâquis, ainsi que le moulin à eau situé sur la rivière de Meuse ; — par les communautés de Rarécourt, Reclancourt, Rembercourt-aux-Pots et Rhèges, des droits de jurée et bourgeoisie, de charriage et de garde dont elles sont redevables au Roi ; — par Henri Genevoys, receveur de l'Hôtel-Dieu de Chaumont, des terres et prés appartenant à cet établissement, et sis au finage de Reclancourt ; — par le chapitre de l'église collégiale de Saint-Jean-Baptiste de Chaumont, des biens qu'il possède audit Reclancourt ; — par les habitants de Remicourt, des droits dits : « aveyne et sols de Roi, » dont ils sont chargés envers Sa Majesté ; — par les habitants de Ribaucourt, qui sont chaque année redevables au Roi, à cause de son domaine d'Andelot, d'un sou par feu, destiné à les exempter de la garde du château de Montéclair.

C. 70. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier concernant les bois et pâquis appartenant à la communauté de Rigny-la-Salle, et les droits de corvée, de bourgeoisie, de taille dont les habitants sont redevables au Roi (on lit que Sa Majesté avait autrefois un four banal audit Rigny ; que, ce four étant ruiné depuis longtemps, les habitants, pour avoir des fours particuliers, payent annuellement au seigneur engagiste du domaine de Vaucouleurs les deux tiers d'un bichet de seigle), relatives aux héritages sis en la justice et seigneurie du Roi à Rigny-la-Salle, et possédés : par les religieux du Tiers-Ordre de Saint-François de Vaucouleurs ; — par la fabrique de Notre-Dame de Rigny-la-Salle ; — par maître Nicolas Henry, chanoine de Vaucouleurs ; — par Antoine Misson, huissier royal en cette ville ; — par les Pères Prêcheurs de Rigny-la-Salle ; — par Nicolas Aubry, maître d'école en ce lieu. — Un procès-verbal du 30 septembre 1678, incomplet par la perte du deuxième feuillet, et dressé par Pierre Langault, commis à la confection du papier terrier, porte que le procureur du Roi en la commission et le fermier général des domaines de France n'ont pu faire aucune diligence pour la reconnaissance des droits dus au Roi à Régnv-Saint-Martin, par la raison que ce village est ruiné depuis plus de cent ans, « et qu'il n'y reste plus de tous bastimens que l'église « ny aucuns habitans sur lesquels lesdits droits de taille, « bannalité de four et eschets puissent estre perceus. » Il a été suppléé au défaut de cette reconnaissance par les

MARNE. — SÉRIE C.

anciens comptes du domaine de Vaucouleurs et le contrat d'échange de la châtellenie de cette ville fait en 1341 par Philippe V et Jean, seigneur de Joinville.

C. 71. (Liasse.) — 70 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant : le droit de jurée et bourgeoisie que les habitants de Rilly-Sainte-Syre, Rosières et Laines-Boureuses, Saint-Benoit-sur-Seine doivent au Roi, à cause de la mairie que Sa Majesté possède en ces lieux ; — les redevances que paye la communauté de Ripont, moitié au Roi, moitié à l'abbé de Moiremont ; — le droit de cornage dont la communauté de Robert-Magnil est censable envers Sa Majesté ; — portant que les habitants de Rochefort, dont la haute, moyenne et basse justice appartient moitié au Roi et moitié aux religieux de l'abbaye de Septfontaines, ont droit d'usage avec ceux de Chanteraine et Blancheville dans les bois de Sa Majesté dits de La Montagne ; — relatives : au droit de jurée et bourgeoisie dont la communauté de Rosson est redevable à monseigneur de Luxembourg, duc de Pigney, comme engagiste des droits royaux dudit Rosson ; — à la redevance que les habitants de Rougeux payent annuellement à la recette du domaine de Coiffy ; — concernant : le droit de protection et de sauvegarde dont est redevable au Roi, à cause de son domaine de Vitry, la communauté de Rouvrois-sur-Meuse ; — la pièce d'usage appartenant aux habitants de Rozay, pour laquelle ils doivent à Sa Majesté 37 sous de cens, et 21 sous 8 deniers pour le droit de guet ; — portant que les habitants de Rumilly-lez-Vaüdes sont justiciables du Roi et de l'abbé de Molesnes ; — concernant les droits de jurée et bourgeoisie dont la communauté de Saint-André est grevée à cause de la mairie royale du faubourg de Croncels-lez-Troyes. Ces droits confèrent aux habitants de cette communauté celui de s'avouer bourgeois du Roi.

C. 72. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les rentes dont les habitants de Saint-Dizier sont redevables au domaine du Roi pour jouir : 1<sup>o</sup> de plusieurs droits à eux concédés en mai 1228 par Guillaume de Dampierre, seigneur de Saint-Dizier ; 2<sup>o</sup> de 1,200 arpents de bois appelés Les Accrus, qui leur ont été concédés par Jean de Vergy, seigneur de ladite ville, suivant la charte du 15 juillet 1442 ; les mêmes habitants déclarent en outre qu'il appartient à Sa Majesté les droits de minage, mesurage, terrage, forage, ainsi que les fermes du greffe

du bailliage, du rouage, de la fruiterie et fromagerie, etc.; — relatives: aux redevances que doivent au Roi les communautés des merciers, des carreleurs, des bouchers et des boulangers de Saint-Dizier; — aux héritages que possèdent en franc-alleu roturier au finage de Saint-Dizier: François Bugnot, conseiller du Roi, grènetier au grenier à sel de cette ville; — l'abbaye de Saint-Mihiel, comparant par dom Barthélemy Remion, son procureur; — François Lesseure, greffier au bailliage de Saint-Dizier; Nicolas Blanchard, maître chirurgien; Henri Lucot, notaire royal, domiciliés audit lieu; — Nicolas Gayard, prévôt de Chamouilly; — Jean Tabourin, prêtre-curé de Gigny, faubourg de Saint-Dizier; Madeleine Molandre, veuve de Nicolas Dommenge, demeurant à La Noue, faubourg de la même ville.

C. 73. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier par les habitants de la ville et faubourgs de Saint-Dizier, dont les noms suivent: Jacques Barastiquet, huissier royal; Edme Paymal, maître chirurgien; Étienne Jacquin, vigneron; Claude Noizier, marchand; Edme Lambert, scieur de long; Charles Mathiot, tissier; Jacques Lucart, couvreur; François Olivier, boulanger; Claude Guillaume, drapier; César Parisot, maréchal; Claude Moiot, charron; François Magneu, taillandier; Jean Poincelier, cloutier; Noël Godard, serrurier; Anne Lucot, fille jouissant de ses droits; Claude Olivier, laboureur; Salomon Garnier, charpentier; Jean Musnier, prêtre; Jeanne Moreau, fille jouissant de ses droits; Michel Vriel, recteur d'école; Pierre Daliechamp, choriste de la paroisse Saint-Martin de La Noue; Nicolas Godin, receveur de la marque des fers au département de Saint-Dizier; Edme Paymal, charpentier de bateaux; Nicolas Hocquet, voiturier par eau; Claude Trouard, maréchal.

C. 74. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons, terres, prés, vignes, situés en la ville, faubourgs et finage de Saint-Dizier, et possédés par: Claude Clause, convoyeur; François Molandre, vitrier; François Dauphin, cordonnier; Marguerite Rollin, fille majeure; François Rimbauld, Léonard Cadeau, hôteliers; Pierre Guillaume, potier d'étain; René Loth, recteur des écoliers de Gigny; maître César Remy, procureur ès sièges de Saint-Dizier et notaire au bailliage de cette ville; maître Philippe Clément, avocat en Parlement; Henri De-

laitin, armurier; Simon Aubry, tonnelier; Nicolas Bazard, boucher; Nicolas Piet, chapelier; Pierre Bertel, maître apothicaire; Nicolas Formey, pâtissier; maître Gérard Poirson, procureur au bailliage de Saint-Dizier, et autres habitants de cette ville.

C. 75. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier des biens dont sont possesseurs: César, Jean et François Paymal, pêcheurs; Claude Rondeau, Jacques Costant, vigneron; Claude Prevost, Louis Lupin, laboureurs; Jean Doyen, Henri Colleson, marchands; Abraham Hocquet, cordier; Jean Gras, Pierre Denizot, taillandier, tous habitants de Saint-Dizier; — la fabrique de l'église Saint-Martin de La Noue, les Ursulines dudit lieu, Thibault Longchamps, sous-diacre au même lieu; — François Muzart, sergent royal au bailliage de Saint-Dizier; Catherine Chevrier, veuve de noble homme Charles Petiot, vivant garde des sècaux royaux au même bailliage; Nicolas Nivard, greffier aux Eaux et Forêts de Saint-Dizier; Marie Rouyer, fille usant et jouissant de ses droits.

C. 76. (Liasse.) — 129 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, énumérant les immeubles que possèdent tant en la ville qu'aux faubourgs et terroir de Saint-Dizier: Edmée Renard, veuve d'honorable homme Jacques Tabernat; Jean Colère, vigneron; Charles Dallichamps, maître de poste; Claude Bricquet, chirurgien; André de La Pierre, conseiller au bailliage de Saint-Dizier; Claude Dubois, lieutenant particulier, assesseur criminel audit bailliage; Pierre Petiot, lieutenant des traites foraines de Saint-Dizier, tous demeurant en cette ville; — Philippe Regnard, contrôleur au grenier à sel de Joinville, y résidant; François Regnard, chanoine de l'église Saint-Laurent de cette ville; le chapitre de ladite église; — Antoine Derenusson, prévôt de Vassy; — l'abbaye de Notre-Dame de Saint-Dizier, représentée par dame Innocente-Angélique de Hennin Lietard, abbesse; l'hôpital de la même ville, etc.

C. 77. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier par: Jean Mahuet, marchand; Nicolas Paymal, boulanger, domiciliés à Saint-Dizier, des maisons qu'ils possèdent en franc-alleu en cette ville; — la fabrique de Notre-Dame de Saint-Dizier, de ses maisons et terres. Les

déclarants sont : Jacques Dargeavel et Claude de Lioncourt, marguilliers ; — par Antoine Leclere, écuyer, seigneur de Vrainville, des biens qu'il possède au finage et en la ville de Saint-Dizier ; — d'autres héritages situés en la même ville ont été déclarés par : Charlemagne Duchemin, procureur au bailliage de Saint-Dizier, au nom de Nicolas Bachelier, prieur du prieuré, commendataire de Notre-Dame d'Épineuseval ; — par Claude Perrin, notaire royal à Saint-Dizier ; — par la fabrique de l'église de Gigny ; son receveur Jean Perrin, la représente ; — par l'abbaye de Troisfontaines ; — par Philippe Regnard, chanoine de l'église cathédrale de Châlons ; — par Nicolas Thielment, conseiller et avocat du Roi au grenier à sel de Saint-Dizier ; Jacques Leclere, président audit grenier ; — par Nicolas Gilles, avocat en Parlement, demeurant à Larzicourt ; — par messire Maurice de Thomassin, chevalier, seigneur d'Ambly et autres lieux, capitaine de cheval-légers dans le régiment du duc de Villeroi.

C. 78. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1671-1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant : le droit de jurée et bourgeoisie que les habitants de Sainte-Maure doivent au Roi, à cause de la mairie que Sa Majesté possède en ce lieu ; — les droits de bourgeoisie, hallage, estelage, tonlieu, charrue ou le septier-le-roi et autres dont sont grevés les habitants de Sainte-Ménéhould, et les biens qui leur appartiennent, notamment la maison du curé et vicaire, avec ses dépendances ; celle sise rue de l'Auche, destinée au logement du régent de latin et du subalterne ; — les biens que possèdent à Sainte-Ménéhould : François Archambault, maître apothicaire ; Louis Grenet, notaire et sergent royal ; Guillaume Raiez, maître des postes ; Paul Thiébault, Claude Rolland, Claude Beuvillon, chirurgiens et docteurs en médecine, domiciliés à Sainte-Ménéhould ; Nicolas Lefaulconnier, Pierre Moreau, Jean Beuvillon, Charles Marot, avocats et procureurs ès sièges royaux de cette ville ; — Claude Collot, prêtre-curé de Hans et de Sommebionne ; — la fabrique de l'église paroissiale de Sainte-Ménéhould ; Nicolas Dortu, commis à la recette du grenier à sel de cette ville ; — Jean Guillemain, bourgeois de La Neuville-au-Pont.

C. 79. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant divers héritages situés en la ville et au terroir de Sainte-Ménéhould, et possédés : par Nico-

las Martin, carreleur ; Nicolas Cordier, tonnelier ; Jean Buiette, marchand tanneur ; Louis Procureur, boulanger ; Charles Châlons, charron ; Jacques Lagrette, marchand ; Jean Drouet, vigneron ; Alexandre Drouet, avocat en Parlement (la majeure partie des biens de ce dernier provient du naissant de Jeanne-Marie Contat, sa femme) ; Jean Guillaume, substitut du procureur du Roi ; Catherine Jaccoppin, veuve de Jean Guillaume ; Louis Demarolles, receveur des consignations, tous résidents à Sainte-Ménéhould ; — par Remi Cazin, notaire royal à La Neuville-au-Pont ; — par Philbert Moreau prêtre-curé d'Argers ; — par les religieux de l'abbaye de Châtrees ; — par François Félibien, prêtre, docteur en théologie, curé et doyen de Sainte-Ménéhould ; Jacques Créplot, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur criminel au bailliage de Vitry, siège de Sainte-Ménéhould ; Louis Ledoux, conseiller du Roi en la prévôté de cette ville ; Pierre de Saint-Remy, président au grenier à sel de la même ville, etc.

C. 80. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier de divers immeubles situés à Sainte-Ménéhould, et appartenant aux personnes ci-après nommées : Claude Vuillaume, maréchal ferrant, demeurant à Florent ; — François Maucourant, prévôt de Vienne-le-Château ; — Jean Boileau, François Cordier, Jean Valart, procureurs ès sièges royaux à Sainte-Ménéhould ; Isaac Huguenin, greffier de la maréchaussée de ce lieu ; Jean-Jacques Dortu, conseiller du Roi, lieutenant en la Maîtrise des eaux et forêts de Sainte-Ménéhould et lieutenant en la louveterie de France ; — Jean Boyot, prêtre, docteur en droit et régent des grandes écoles de Sainte-Ménéhould, au nom et comme ayant charge et pouvoir de Edme Baugier, conseiller du Roi au Présidial de Châlons ; — Claude Cazin, prêtre habitué et clerc en l'église de Sainte-Ménéhould.

C. 81. (Liasse.) — 124 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : par Jean Dommangot, bourgeois de Châlons ; Claude Jourdain, conseiller du Roi au bailliage de cette ville, de leurs prés et terres situés au terroir de Sainte-Ménéhould ; — par Jean Lallemand, Claude Debled, vigneron ; Jacques Picart, Pierre Dasprenant, notaires royaux ; Jean Félix, chapelain de la chapelle Notre-Dame dite de Fer, fondée en l'église de Sainte-Ménéhould ; Louis Aubertin, grènetier

au grenier à sel de cette ville, domiciliés audit lieu, concernant les héritages qu'ils y possèdent; — par les religieuses de la congrégation de Notre-Dame, les Capucins de Sainte-Ménéhould et les Religieux de l'abbaye de Moiremont, des biens dont ils sont possesseurs au finage dudit Sainte-Ménéhould; — par Claude Hocart, procureur du Roi ès sièges de Sainte-Ménéhould; Pierre Braux, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Châlons; François Hocart, conseiller du Roi, maître particulier des Eaux et Forêts de Sainte-Ménéhould, touchant les immeubles qui leur appartiennent au finage de cette ville; — d'autres héritages situés en la même ville ont été déclarés: par Henri Barbin de Broyes, chevalier, baron dudit lieu, seigneur de Dampierre-sur-Auve; — par Pierre de Saint-Remy, prêtre, docteur en théologie, chanoine et archidiaque de Châlons, chapelain de la chapelle Saint-Jean fondée en l'église de Chaudefontaine; — par Nicolas Dommenget, marchand à Sainte-Ménéhould, au nom et comme receveur de l'Hôtel-Dieu de cette ville.

C. 82. (Liasse.) — 118 pièces, papier.

**1671-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, relatives au droit de jurée et bourgeoisie dont sont redevables au Roi les communautés de Sainte-Savine, Saint-Étienne-sous-Barbuise; — concernant les biens que possèdent les habitants de Saint-Germain (Meuse) en la justice du Roi et les droits auxquels ils sont subordonnés; — portant: qu'il appartient à la communauté de Saint-Jean-devant-Possesse divers pâquis en usages pour lesquels elle paye au Roi une redevance annuelle de 50 sous; — que les habitants de Saint-Jean-sur-Moivre ne possèdent aucune chose dépendante du domaine de Sa Majesté, mais qu'ils lui doivent chaque année 27 sous 6 deniers pour un droit de gîte dont ils ne connaissent pas l'origine; — que la communauté de Saint-Léger et La Planche est possesseur de 61 arpents et demi ou environ de pâturages au finage dudit Saint-Léger; — concernant les redevances que les habitants de Saint-Mard-sur-Auve payent annuellement au Roi et au seigneur de ce lieu. Une autre déclaration des mêmes habitants porte qu'ils possèdent un petit marais appelé Presle, où il y a une fontaine à leur usage.

C. 83. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier des droits de coutume, de bourgeoisie et de hallage dont la communauté de Saint-Mard-sur-le-Mont est chargée envers le Roi et le seigneur engagé de ce lieu. La

même communauté déclare en outre ce qui suit: « Le seigneur dudit Sainct Marc paye annuellement au domaine dudit Victry la somme de 30 sols, à cause de la place appelée la Mothe ou estoit autrefois le château de laquelle place ils ne savent pas la situation; » — relatives à divers héritages situés au finage de cette communauté et appartenant à Nicolas Dommanget, Pierre Lhoste, Henri Mathieu, Claude Leglaive, laboureurs; Claude Périnet, charron; Élie Boiteux, maréchal; Claude Ouriet, maître chirurgien; Nicolas Joannès, sergent en la justice de Saint-Mard-sur-le-Mont, tous domiciliés audit lieu; — aux chapelains de l'ancienne congrégation de Saint-Étienne de Châlons; aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame de cette ville; — à Claude Thiébault, maître en garde en la mairie de Saint-Mard; — à Jacob Jacquelot, jeune homme à marier, demeurant à Châlons; — à Pierre Lorey, bachelier en théologie, professeur de rhétorique au collège de Beauvais de Paris; — à Nicole Lemaux, jeune fille à marier, demeurant à Saint-Mard-sur-le-Mont; à Louis Legrand, notaire royal au même lieu.

C. 84. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant: les usages appartenant à la communauté de Saint-Martin-aux-Champs (Marne), pour lesquels les habitants de ce lieu payent certaines redevances au domaine royal de Vitry; — le droit de jurée et bourgeoisie des communautés de Saint-Martin (avec ses dépendances, La Cherme, Pouilly et Prèze), Saint-Parres-aux-Tertres, Saint-Parres-lez-Vaudes, Saint-Rémy et Saint-Martin-sous-Barbuise (Aube); — relatives: au sol que les habitants de Saint-Mensuy-lez-Toul payent annuellement à la recette du domaine royal de Vaucouleurs, pour être sous la sauvegarde de Sa Majesté; — au droit de sauvement de la communauté de Saint-Pierremont; — touchant les usages et pâturages dont les habitants de Saint-Pouange sont propriétaires depuis un temps immémorial.

C. 85. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1679-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant: les héritages communs que possèdent en franc-alleu au terroir de Saint-Remy-sur-Bussy, les habitants de cette communauté; — les biens situés à Saint-Remy-sur-Bussy et possédés par Jean Godard, Toussaint Pérardel, Simon Assy, Jean Thomas, Louis Huguet, Barthélemy Appert, Jacques Bailly, Jean Lestaudin, laboureurs audit lieu; — par les Augustins de Châlons; — par la fabrique de

Bussy-le-Châtel; — par messire Henri-Guillaume Lejay, prêtre, docteur en théologie, conseiller et maître de la chapelle de Monsieur, fils de France, frère unique de Sa Majesté, duc d'Orléans, chapelain de la chapelle Saint-Nicolas de Bussy; — par Philippe Roussel, Pierre Huguet, Jean Collart, Antoine Guyot, bourgeois de Châlons; — par dame Marie-Thérèse de Fayot, veuve de Pierre de Pinteville, vivant éuey, seigneur, baron de Cernon; — par Claude Duboys, greffier au bureau des finances de Champagne; — par Michel de Dompmartin, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Châlons; — par messire Philbert-Nicolas de Cuissotte de Gizaucourt, chevalier, seigneur dudit lieu et autres, lieutenant au régiment des gardes-françaises du Roi, etc.

C. 86. (Liasse.) — 80 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, par les religieux de Saint-Urbain de la redevance de 40 livres qu'ils payent annuellement au domaine de Chaumont pour la conservation et garde des foires de Saint-Urbain; — par les habitants de Saint-Vrain, des 40 sous de censive dont ils sont redevables à cause de la concession de quarante arpents d'usages qui leur a été faite par le Roi; — par la communauté de Sancey et Bréviande, des usages qui lui appartiennent en franc-alleu, et du droit de bourgeoisie dont elle est chargée; — par la communauté de Saudron, de la redevance qu'elle paye pour être exempte de la garde du château de Montclair; — par les habitants de Saulxures et Souvigny des droits dont ils sont redevables, pour être sous la protection de Sa Majesté; — par ceux de Sauvoy, des biens qui leur appartiennent et des droits de taille abonnée, de rachat, de banalité de four et autres auxquels ils sont subordonnés; — par la communauté de Savoie (dépendance de Mousse), (Aube), des biens qu'elle possède et des droits d'usages et de pâturages dont elle jouit avec d'autres communautés dans la forêt d'Isles et le pré Bajot; — par les habitants de Séchault, du droit qu'ils ont d'envoyer leurs bestiaux en pâture dans les usages appelés les Sugnon, terroir d'Autry.

C. 87. (Liasse.) — 143 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier: concernant le pénal d'avoine que doivent au Roi, à cause de son domaine de Passavant, les habitants de Selles (Haute-Saône); — contenant reconnaissance par la communauté de Séraumont du sol qu'elle paye pour être exempte de la garde du château de Montclair; — portant que le

lieu de Serqueux est du domaine du Roi auquel les habitants payent les droits d'échets et de bourgeoisie; qu'il n'y a en ce lieu aucuns pressoirs et fours banaux et que les habitants ont droit d'avoir chacun un four et pressoir; qu'il leur appartient plusieurs bois et pâquis, ainsi que le droit de pêche dans le ruisseau appelé La Pance; — concernant les héritages que possèdent au finage de Serqueux: Jean Dupas, ci-devant receveur des traites foraines en cette communauté; Claude Dorat, abbé de Saint-Laurent, prieur commendataire du prieuré de Serqueux; Claude Varenne, greffier en la mairie royale de ce lieu; maître Charles-Antoine Parisot, maître royal, lieutenant civil et criminel, commissaire enquêteur et examinateur au siège de Serqueux, demeurant à Aigremont; Simon Dubois, bailli d'Aigremont, procureur du Roi à Serqueux; Claude Fallin, garde des sceaux en la prévôté de Bourbonne.

C. 88. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier: portant que les habitants de Signéville sont justiciables et dépendants de la prévôté royale d'Andelot; — relatives aux biens que possèdent à Signéville la fabrique paroissiale et René Guérin, curé de ce lieu; — contenant reconnaissance par les habitants de Sionne du sol qu'ils payent à la recette du domaine d'Andelot pour être sous la protection du Roi, à cause de son château de Montclair; — concernant: le droit de sauvement dont la communauté de Sivry-sur-Ante est redevable au Roi à cause de son domaine de Sainte-Ménchould; — les bois en usage de la communauté de Sommancourt, et le droit de jurée dont les habitants sont redevables au sieur de Rampont, comme engagé du domaine royal; — les biens situés à Sommancourt et possédés par Philippe Lepage, greffier au bailliage de Joinville; les religieuses de l'Annonciade de cette ville et les chapelains de la fabrique Notre-Damé de la même ville; — touchant le droit de gîte dont la communauté de Somme-Vesle est redevable au domaine royal de Vitry.

C. 89. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant: le droit de bourgeoisie que les habitants de Somme-Yèvre doivent aux seigneurs de ce lieu, et « les usages par eux possédés de temps immémorial dont ils ne peuvent représenter leurs titres pour avoir été perdus par les guerres qui ont causé plusieurs fois le pillage des maisons par les ennemis de l'État; » — les maisons,

terres, prés, que possèdent les habitants de Somme-Yèvre, dont les noms suivent : Robert Piat, Hugues Folliet, Nicolas Brémont, laboureurs ; Jean Martelot, carreleur ; Louis Andruette, couvreur ; Anne Baudier et Jeanne Villers, filles émancipées ; — les héritages situés au finage dudit Somme-Yèvre, et appartenant : à Didier-Brémont, premier huissier au Bureau des finances de Champagne, établi à Châlons, y demeurant ; — à Melchior Oulriet, notaire royal à Somme-Yèvre ; — à la cure de cette paroisse, pour laquelle a comparu Pierre Dorizy, prêtre-curé du lieu.

C. 90. (Liasse.) — 106 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : par les habitants de Somsois, des usages qui leur appartiennent et du droit « de pêcher en tous temps en la « rivière fluant le long du finage dudit lieu avec tels filets « que bon leur semblera ; » — par les communautés de Soucourt, Tramont-Bas, Tramont-Émy, Tramont-Haut, Tranqueville, Traveron et Trondes, concernant les redevances qu'elles payent pour être sous la protection du Roi ; — par les habitants de Soulanges, de diverses pièces de pâture qui leur appartiennent en droit d'usage, et pour lesquelles ils sont redevables de 3 livres 1 denier au domaine royal ; — par les communautés de Souleau, Suzannecourt, Thennelières, Thors, Tilly et ses dépendances, Torey-le-Grand et Torey-le-Petit, touchant le droit de jurée et bourgeoisie dont elles sont grevées envers le Roi ; — par les habitants de Soyers, qui reconnaissent devoir au Roi un penault d'avoine ; — par ceux de Taillancourt et Troussey, qui payent à Sa Majesté un sou pour être exempts de la garde de son château de Vaucouleurs ; — un jugement de l'intendant de Champagne condamne Charles de Bligny, seigneur en partie de Thil, à passer dans trois jours, déclaration de deux cents arpents de terre qu'il possède au finage de cette communauté, à charge de 20 deniers de cens par chaque arpent ; la déclaration n'ayant pas eu lieu, ce jugement a été transcrit au papier terrier ; — par les habitants de Thusey, des droits de taille abonnée, de banalité de four, de corvées qu'ils doivent au Roi ; dans leur déclaration on remarque que le village de Thusey était autrefois composé de plus de 60 habitants qui se sont retirés à Vaucouleurs ; — par la communauté de Togny-aux-Bœufs, des usages qu'elle possède et des droits de gîte et de coutume dont elle est chargée ; on lit aussi que les habitants de ce lieu ont abandonné à ceux de Pogny une pièce de leurs usages « pour avoir la liberté de passer sur le pont « dudict. Pogny sans payer le péage, duquel passage ils « sont frustrez depuis la rupture dudict pont ; » — par

Nicolas Anthoine, laboureur à Touraille, des héritages dont il est possesseur au finage de cette communauté ; — par les habitants de Trampot : 1<sup>o</sup> de leurs bois usagers et pâquis ; 2<sup>o</sup> des droits par eux dus au Roi et à l'abbaye de Sainte-Claire de Neufchâteau ; — par la communauté de Treix, dont la seigneurie et la justice appartiennent au prieur de Condes ; aux termes de leur déclaration, les habitants de ladite communauté ont leurs droits d'usage dans les bois communaux dits *Les Bourperron*, qui ne dépendent pas du domaine royal.

C. 91. (Liasse.) — 105 pièces, papier.

**1673-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : portant que les habitants de la ville et faubourgs de Troyes doivent annuellement au domaine du Roi la somme de 20 livres pour la franchise des foires, l'une dite de *L'Apparition* au jour des Rois, et l'autre au 2 août ; qu'il se tenait anciennement dans ladite ville deux autres foires dites *Chaude et Froide* ; l'une commençant quinze jours ou trois semaines après la Saint-Jean-Baptiste, et l'autre commençant le lendemain de la Toussaint et finissant au jour des Rois : « pendant lequel temps depuis que lesd. foires ne « tiennent plus les fermiers du domaine ont levé et lèvent « encor aujourd'huy aux portes de la ville de Troies les « droitz suivant le tarif. » D'après ce tarif il est dû notamment : « pour chacun char chargé de quelque marchandise « que ce soit poix laine ou autre marchandise, où il y aura « plus de cinq trousseaux dix sols huit deniers, et s'il n'y « a que cinq trousseaux ou moins dans led. char est seulement deub quatorze deniers par chacun trousseau ; « pour muid de miel et pour un caque de saindoux, deux « deniers ; pour chacune reze ou botte d'ail une obolle ; « pour chacun lot de cuir de beuf quatre deniers. Le pour- « ceau doit une obolle, le beuf un denier, la vache une « obolle, l'asne une obolle, le cheval un denier ; pour fu- « tailles, or, argent, orfèvrerie, fer, acier, monnoie, gands, « coiffes, chanvres, lins, cordes, mesmes pour poisson « d'eau douce et de mer fors le hareng et molue sèche, « n'est deub aucun droict ; » qu'il appartient aux habitants de ladite ville le droit de minage des grains pour une sixième ou plus grande partie, tant à titre d'engagement à eux fait par les comtes de Champagne, que d'acquisition des chanoines et chapitre de l'église Saint-Étienne ; que les mêmes habitants tiennent du Roi par engagement à eux fait, suivant acte du 21 août 1548, le droit de jurée et bourgeoisie qui consistait en 16 deniers par an pour chaque chef d'hôtel sujet audit droit ; — concernant : les 13 sous dont la communauté des cordonniers de Troyes est

redevable envers le Roi, pour la permission qu'ils ont de vendre et débiter, en leurs maisons et ailleurs, leurs cuirs et marchandises ; — les immeubles que possèdent à Troyes les habitants de cette ville ci-après : Pierre Lardot, curé de l'église Saint-Jean-au-Marché ; Claude Regnier, chanoine de l'église Saint-Pierre ; François Levesque, procureur au bailliage et siège présidial ; honorable homme Edme Legrin, bourgeois ; Anne Simon, maîtresse d'école ; Georges Regnard, maître cuisinier ; Jean Picard, ancien tabellion royal, etc.

C. 92. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, touchant les maisons des habitants de la ville de Troyes dont les noms et professions suivent : Michel Simon marchand ; Louis Leroux et Étienne Gaultier, maîtres apothicaires ; Pierre Habit, maître tisserand ; Jean Michelin, cirier ; François Pilliard, tonnelier ; Jacques Bochet, tapissier ; Pierre Paquier, épinglier ; maître Nicolas Massey, notaire et tabellion royal ; Nicolas Degand, maître maçon ; Jacques Gras, maître cordonnier, Claude Mesnage, menuisier ; Jean Levesque, fils de feu Jean Levesque, notaire ; Nicolas Cossard, marchand tanneur ; Simon Debarry, potier d'étain, etc.

C. 93. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : par Claude Demaury, Nicolas Germain, Louis Michelin, François Berthelin, Jacques Faudel, Edme Doué, Gaspard Calabre, Gabriel Regnault, Pierre Bertault, Jérôme Moreau, Nicolas Drouot, tous cordonniers, épiciers, marchands, teinturiers, etc., domiciliés à Troyes, concernant les maisons qu'ils y possèdent ; — par Christophe Largentier, huissier, Louis Gargam, bourgeois, et Gillette Lejeune, veuve de Pierre Largentier, vivant drapier, touchant leur maison sise à Troyes, rue de Vauluisant ; — par Claude Buglet, bailli gruyer au bailliage et gruerie de Vauchassis, demeurant à Troyes, pour ses maisons situées en cette ville ; — par Marie Barrois, fille majeure, de sa propriété qu'elle y possède, rue des Trois-Petits-Écus ; — par maître Jean Guyon, avocat en Parlement, de celles qui lui appartiennent en ladite ville.

C. 94. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, relatives aux immeubles que tiennent en la justice du Roi

les habitants de Troyes ci-après : Claude Mauroy, marchand ; Jean Noël, avocat en Parlement ; Louis Bouillerot, prêtre, vicaire de Saint-Nicier ; Claude Begat, chanoine en l'église royale Saint-Étienne ; Pierre Marguenat, chapelain de la chapelle Saint-Éloi fondée en ladite église ; Remi Briden, prêtre en l'église Saint-Jean ; Jeanne Paillot, veuve de Jean de Villeprouvée, écuyer, conseiller du Roi au bailliage de Troyes ; Étienne Lefebvre, chirurgien ; Jean Jacquin, chapelier ; Simon Camusat, boucher ; Nicolas Barat, docteur en médecine ; maître Jean Huot, notaire ; Philippe Bourgoing, commis au greffe de la prévôté de Troyes.

C. 95. (Liasse.) — 109 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons sises à Troyes, et appartenant à : Nicolas Péricard, conseiller en la Chambre de l'échevinage de cette ville ; Claude Gallois, peintre ; Claude Moion, prêtre, chanoine de la chapelle Notre-Dame fondée en l'église de Troyes ; Jean Houzelot, presseur de draps ; noble homme Jean Hérault, conseiller du Roi, président au grenier à sel de Troyes ; Louis Devienne, Jean Angenoust, Nicolas Lebé, Jacques Laurent, Claude Courcier, conseillers du Roi au bailliage et siège présidial de cette ville ; Nicolas Sorel, docteur en médecine ; Barnabé Danton, premier commis au greffe de l'Élection de Troyes ; Nicolas Journée, boulanger ; Simon Rousselot, procureur en l'Élection de Troyes ; Joachim Duchemin, procureur au bailliage et siège présidial de cette ville ; Nicolas Porcherat, marchand charbonnier ; Claude Savin, hôtelier ; Léon Person, huissier ; Louis Grosley, sergent royal ; Marie Gouault, veuve de feu Jean Bourgeois, docteur en médecine ; Odard de Villeprouvée, écuyer, avocat en Parlement, tous domiciliés à Troyes.

C. 96. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier des maisons sises en la ville et faubourgs de Troyes et possédées : par la Congrégation du collège de l'Oratoire de cette ville ; le déclarant est Louis Rhonet, prêtre, supérieur dudit collège ; — par Joseph Vigneron, prévôt et juge ordinaire de la ville de Troyes ; Louis Véron, marchand ; Nicolas Bellehure, drapier ; Louis Paillot, prêtre, bachelier en Sorbonne, et Nicolas Paillot, conseiller du Roi, lieutenant civil et criminel, garde-scel en l'Élection de Troyes ; Jean Barrat, docteur en médecine, doyen des médecins de ladite ville ; Jacques Aubry, huissier de la chambre de S. A. R. Madame ; Pierre Rousselot, greffier en la prévôté de Troyes ; Edme Massey, conseiller du Roi,



en ladite prévôté; Énoch-François Simon, François Guilleminot, prêtres à Troyes, l'un en l'église Saint-Urbain, l'autre en l'église Saint-Remi; Bonaventure Damoiseau, sonneur de Saint-Nicier de Troyes; Jean Cligny, prêtre de cette église; Anne Maison, veuve du sieur Nicolas Vaultier, vivant maire de Troyes; maître Louis Huez, conseiller du Roi au bailliage et présidial de cette ville; maître Claude Huez, son frère, avocat en Parlement, et maître Nicolas de La Hupproys, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Troyes; Nicolas Paillet, écuyer, seigneur de la Chapelle-Saint-Luc; Louis et Jean Dorigny, tanneurs à Troyes.

C. 97. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons des habitants de Troyes dont les noms et professions suivent: honorable homme Jean Héroult de La Closture, Pierre Boilletot, Nicolas Baubey, marchands; Christophe Rossignol, maître chirurgien; Nicolas Adam, tisserand; noble personne Odart Angenoust et Jean Febyre, prêtres chanoines, l'un de l'église Saint-Étienne de Troyes, et l'autre de celle de Saint-Urbain de la même ville; Henri Camusat, boucher; Pierre Maillet, conseiller et avocat du Roi au grenier à sel; Pierre Lamiral, huissier; Nicolas Gouault, marchand cirier; maître Jean Blanchart, procureur en l'Élection de Troyes; Marie Millet, veuve de François Gouault, vivant bourgeois; Louis Vaultier, sculpteur; François Bouillerot, marchand libraire; Pierre Aubry, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'Élection de Troyes; Claude Amandry, maître sellier; Edmond Michelin, Moysse Du Bled et Louis Le Roux, marchands et marguilliers de la fabrique de Saint-Pantaléon de Troyes, agissant au nom de cet établissement; Michel Blondel, receveur des deniers communs de la ville de Troyes; Jean Blossé, sergent de villé; Henri Deguerle, tourneur, et autres.

C. 98. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons, jardins et autres immeubles que possèdent à Troyes: Pierre Chevallier, trésorier en l'église papale Saint-Urbain de cette ville; Louis Benoît, maître savetier; Edme Malterre, maître maçon; Antoine Berthier, marchand chandelier; Claude Mahuet, taillandier; Louis Potier, fondeur; Noël Legrand, prêtre-curé de Saint-Aventin de Troyes; Antoinette Daubeterre, veuve de François de Thiot, vivant écuyer gendarme de la Reine,

et Marguerite Doué, fille majeure, domiciliées à Troyes; Pierre Doé, prêtre, archidiacre et chanoine de l'église Saint-Pierre de ladite ville; messire Pierre Caudard, conseiller et aumônier du Roi, abbé commendataire de l'abbaye royale de Montier-la-Celle; Henri-François de Mauroy, écuyer, maître des requêtes ordinaires de l'hôtel de la Reine, demeurant à Troyes; honorables hommes Nicolas et Louis Paillet, frères, marchands en cette ville; Odard Maillet, docteur-médecin ordinaire du Roi; François Semillard, ouvrier en la Monnaie de Troyes du serment de France; Pierre Langlois, marchand, bourgeois et conseiller en l'Hôtel-de-Ville.

C. 99. (Liasse.) — 145 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, par les habitants de Troyes ci-après nommés: Pierre Bugneta, pelletier; Claude Bisel, maître maçon; Mathieu Manessier, chirurgien; Jacques Pourvoyeur, taillandier; Claude Dozière, marchand drapier; Jean Lemoyne, maître boulanger; Jacques Petit, maître charpentier; Marie, Nicolle et Edmée Laurant, filles majeures; Claude Brun, vigneron; Nicolas Raisin, marchand; François Prévost, blanchisseur; Pierre Baudot, docteur en Sorbonne et chanoine de l'église de Troyes; Jean Houdry, archer de la robe courte; Claude Germain, maître chirurgien; Marguerite Collot, veuve de Claude Michelin, vivant procureur; Marie Maury, fille mineure de défunt Quentin Maury, vivant maître chirurgien.

C. 100. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

**1679-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, énumérant les immeubles dont sont possesseurs à Troyes: Edmée Aubrun, veuve de honorable homme Antoine Corps, marchand; Louis Berger, Roch Varlet, vignerons; Jean Friquet, sculpteur; Nicolas Noël, orfèvre; Nicolas Chrétien, étapier des étapes des gens de guerre de Troyes; Alexandre Legrand, conseiller du Roi, receveur des consignations du bailliage et siège présidial de cette ville; Louis Clément, Claude Lecointe, procureurs audit bailliage et siège présidial; Jean Bailly, maître chirurgien; Jean Brissart, sergent royal; Jeanne Nivelles, veuve de George Perron, vivant conseiller du Roi en la prévôté de Troyes et lieutenant des quatre faubourgs de cette ville, tous domiciliés audit Troyes; — messire Jean de Mesgrigny, chevalier, gouverneur pour le Roi de la citadelle de Tournay; Pierre Bourbon, procureur au bailliage et présidial de Troyes.

C. 101. (Liasse.) — 95 pièces, papier.

**1679-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : par Jean Berthier, Jean Rosdin, Edme Legendre, Noël et Louis Nérat, Jean Varlet, vigneron aux Tauxelles, paroisse Saint-Nicier de Troyes ; — par Nicolas Rouget, prêtre-chanoine de l'église royale Saint-Étienne de cette ville, touchant les maisons qui lui appartiennent tant en ladite ville qu'aux faubourgs ; — par Jean Blondel, jardinier ; Jean Vignot, huissier ; Pierre Large, maître cordier ; Claude Deletin, peintre ; Jacques Chenu, maître serrurier, concernant les héritages dont ils sont possesseurs à Troyes ; — par Louis-Simon, receveur de la commanderie du Temple de cette ville ; Jean Mocquerie, maître boulanger, touchant les biens qu'ils y possèdent ; — par maître Mathieu Jacquin, prêtre-curé de Notre-Dame aux Nonnains de Troyes, portant qu'il tient en la justice du Roi en ladite ville deux maisons, l'une sise rue des Trois-Cochets, et l'autre rue Perdue, etc.

C. 102. (Liasse.) — 97 pièces, papier.

**1679-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les héritages appartenant : à Aventin Leblanc, maître écrivain ; Claude Chaubretet, maître corroyeur ; Jean Pisseloux, marchand sellier, domiciliés à Troyes ; — à messire Louis de Beurville, chevalier, seigneur de ce lieu et de Pelemoutier ; — à vénérable et discrète personne Eustache Docey, chanoine de l'église royale Saint-Étienne de Troyes ; — à demoiselle Denise Lefebvre, demeurant à Paris, fille majeure, représentée par Anne Vigneron, veuve de défunt Lefebvre, vivant conseiller du Roi et lieutenant général en la ville et bailliage de Troyes ; — à Marie Perrin, fille majeure d'âge ; — aux religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Troyes ; — à messire Édouard Denis, seigneur de La Noue, de Pouilly et autres lieux, gentilhomme chez le Roi ; — aux religieux de la Chartreuse de Troyes ; — à maître Denis Tetel, conseiller du Roi, son premier avocat, ancien maire de Troyes.

C. 103. (Liasse.) — 75 pièces, papier.

**1679-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier des maisons et héritages situés tant en la ville qu'aux faubourgs de Troyes, et possédés par les habitants et établissements ci-après de cette ville : Simon Caré, charpentier ; — les religieuses de la Visitation du faubourg de Cronceels-lez-Troyes ; la communauté des orfèvres ; la

fabrique de l'église Sainte-Marie-Madeleine, représentée par maître Jacques Chevillard, avocat en Parlement ; Antoine Matagrin, marchand, maître Louis Clément, procureur ; et Jean Labrun, marchand, marguilliers de ladite fabrique ; les prêtres de la Mission ; noble homme Jean Grassin, conseiller du Roi au bailliage et assesseur criminel de robe courte ; Françoise Moquery, fille émancipée ; Edmée Soulet, femme délaissée de Pierre Dupont, imprimeur ; le chapitre de l'église Saint-Urbain ; Moÿse Dubled, marchand ; noble homme Claude Maillet, bourgeois et échevin ; maître Thomas Martin, prêtre-curé de l'église Sainte-Marie-Madeleine ; maître François Bouillierot, prêtre-chapelain de la chapelle Saint-André, fondée en l'église Saint-Étienne.

C. 104. (Liasse.) — 68 pièces, papier.

**1679-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier par les habitants de Troyes dont les noms suivent : Pierre Lamy, huissier ; Marie Dauphin, veuve de Jacques Loup, vivant maître épinglier ; maître Odard Barat, procureur au bailliage et présidial de Troyes ; vénérable et discrète personne Hierosme Petitpied, prêtre et chanoine ; noble homme Claude Dare, bourgeois et maire de Troyes, Jean Blanchart, Paul Rigoley, procureur en l'Élection de cette ville ; Pierre Paillet, conseiller du Roi, contrôleur au grenier à sel ; maître Pierre Buglet, notaire royal et tabelion ; noble homme Jean-Baptiste Lemuet de Jully, conseiller du Roi et élu en l'Élection de Troyes ; dame Simonne de Mesgrigny, veuve de messire Pierre Lenoble, vivant conseiller du Roi, président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de ladite ville ; Jean Boutard, sergent royal ; Charles Camusat, marchand boucher ; maître Pierre Gossemant, avocat en Parlement, ancien conseiller en l'échevinage de Troyes et major de cette ville ; messire Louis de Gombault, chevalier, seigneur de Bois-Rigault et de Lamarque, conseiller du Roi en tous ses conseils et ci-devant intendant dans quelques-unes des provinces et armées de Sa Majesté.

C. 105. (Liasse.) — 40 pièces, papier.

**1681.** — Déclarations fournies au papier terrier : par le prieuré de Saint-Quentin de Troyes, des bâtiments, moulins et terres qu'il possède en cette ville et au faubourg des Cauxelles ; la déclaration faite par messire Mathurin Quéras, prieur, porte qu'elle « ne pourra préjudicier ny déroger aux privilèges et immunités que les Roys très chrétiens et comtes de Champagne ont cy devant accordés « audit bénéfice et prieuré de Saint-Quentin, ny aux con-

« trats et transactions passez entre le clergé de France, « ny aux privilèges accordés par Sa Majesté aux ecclésiastiques qui payent décimes ; » — par noble homme Pierre Maillet, conseiller du Roi et avocat au grenier à sel de Troyes ; Simon Debarry, maître potier d'étain ; Claude Peschat, maître charpentier, et Antoine Prince, marchand boucher, concernant les maisons qu'ils tiennent en la justice du Roi audit Troyes ; — un jugement de l'intendant de Champagne a condamné la communauté des tonneliers de Troyes à 50 livres d'amende, faute d'avoir passé déclaration et reconnaissance des 32 sous qu'elle doit annuellement au Roi, pour le droit appelé la taille des tonneliers ; ce jugement a été inscrit au papier terrier pour servir de titre à Sa Majesté ; — par les religieuses Ursulines de Troyes, des étaux à vendre chair qui leur appartiennent en cette ville ; — par les abbesses et religieuses de Notre-Dame des Prés-lez-Troyes, des rentes qu'elles possèdent sur plusieurs maisons sises en ladite ville ; le déclarant est dom Paul Grand, prêtre, religieux, confesseur et procureur de l'abbaye ; — par nobles hommes Pierre Gallien et Jean-Baptiste Menegault, directeurs des hôpitaux de Troyes, touchant les biens qui appartiennent à ces établissements.

C. 106. (Liasse.) — 122 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, contenant reconnaissance par les habitants d'Uruffe du sou qu'ils payent annuellement au Roi, en son domaine de Vaucouleurs, pour être sous la protection de Sa Majesté ; — concernant : 1° les héritages que la communauté d'Urville possède au finage de ce lieu, en vertu de concessions royales ; 2° le droit de jurée et de bourgeoisie qu'elle paye annuellement à la recette du domaine de Bar-sur-Aube ; — le sou que les habitants de Vacon doivent à Sa Majesté pour la garde du château de Montéclair ; — le droit de jurée et bourgeoisie dont est chargée la communauté de Vailly à cause de la mairie royale de ce lieu ; — portant : que la justice de Valcourt appartient au Roi ; que le maire de cette localité est nommé par les officiers du bailliage de Saint-Dizier, et que les habitants dudit Valcourt sont propriétaires de 80 arpents de bois et buissons appelés la Côte-Dame ; — relatives : au droit de guet et garde que payent au domaine royal de Chaumont les habitants de Valdelancourt qui, pour cette raison, jouissent des mêmes privilèges et exemptions que ceux de Chaumont ; — aux bois et pâquis possédés par la communauté de Valleret, et à la redevance de 12 deniers que chaque ménage dudit lieu doit au domaine du Roi.

C. 107. (Liasse.) — 142 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : contenant reconnaissance par les habitants de Valmy des douze cents de prés en marais qui leur appartiennent au finage de ce lieu en franc-allevé roturier et en commun avec les habitants de Dommartin-la-Planchette et de Braux-Sainte-Cohière ; — énumérant les héritages que possèdent à Valmy : Pierre Doyen, Antoine de Vaulx, manouvriers ; Jean et Louis Doyen, tailleurs d'habits ; Claude Rouyer, Pierre Huet, Georges Petit, Pierre Raulin, laboureurs ; Georges Doyen, greffier en la justice de Valmy ; Jean Varoquier, substitut du procureur du Roi en la même justice, et autres habitants de Valmy ; — les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Châlons ; — Alexis Roussel, prêtre-curé de Valmy ; — les pères Jésuites du collège de Reims, représentés par frère Jean Dilly, directeur du prieuré de Chaudefontaine ; — maître Hélié Archambault, bourgeois de Vienne-la-Ville ; — la fabrique de l'église paroissiale de Sainte-Ménchould ; le déclarant est Nicolas-Félix de Saint-Remy, conseiller du Roi au bailliage de cette ville, receveur de ladite fabrique ; — maître Claude Beuvillon, docteur en médecine à Sainte-Ménchould ; — messire Antoine de Berle, chevalier, seigneur de Maffrécourt ; — les religieux de l'abbaye de Notre-Dame de la Chalade ; — l'hôpital Sainte-Croix de Joinville ; — portant : que les habitants de Vanault-les-Dames sont propriétaires de plusieurs pâquis, notamment de ceux appelés le Pré-Loué et Champ-Thomas ; qu'ils ont droit de pâturage dans tous les étangs du finage de Vanault-les-Dames, appartenant au seigneur prieur de ce lieu ; qu'ils ont aliéné pendant le temps des guerres « six vingts arpents de bois « taillis dans lesquels bois les dits habitans n'ont pu rentrer jusques à present a cause de leur pauvreté ; » — que la terre et seigneurie de Vanault-les-Dames appartient à l'abbaye de Saint-Paul de Verdun et que celle-ci, à cause de son prieuré dudit Vanault, est chargée annuellement envers le Roi d'un droit de gîte de 9 livres ; — relatives à la redevance que la communauté de Vannes (Meurthe) paye chaque année à la recette du domaine de Vaucouleurs, pour être sous la protection du Roi ; — concernant les usages concédés par le Roi aux habitants de Varimont.

C. 108. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant : les droits des habitants de Vassy dans la forêt du Roi ; — leurs droits de pêche dans la grande

rivière, de chasse, de hallage et de minage; suivant la déclaration faite, au nom desdits habitants, par Antoine Laurent, procureur-syndic, il leur appartient plusieurs bois, notamment le bois Franché, les Pertières et Allieux; — désignant les héritages possédés par : Antoine de Renusson, conseiller du Roi, président, prévôt de Vassy; Jean Plusieurs, maître boulanger en cette ville; maître Jean Jacquemin, procureur et notaire royal en la même ville; Jean Royer, garde des sceaux aux contrats de la prévôté de Vassy; maître Michel Raget, conseiller et procureur du Roi en ladite prévôté; maître Jean Thomas, prêtre-curé de Vassy; demoiselle Catherine Gasteboys, supérieure de la communauté des Régentes de ladite ville.

C. 109. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons, terres, prés, etc., que possèdent en la ville et dépendances de Vassy : Samuel Morisot, tailleur d'habits; Dimanche Hazard, manouvrier; Pierre Didelot, laboureur; Pierre Collin, tonnelier; Jeanne et Françoise Lorain, domiciliées à la Grange-au-Rupt, paroisse de Vassy; Pierre Demougeot, cordonnier; Jean Tassin, couvreur de toits; Suzanne Behain, domestique de maître Jean Thomas, curé de Vassy, et autres habitants de cette ville; — les Minimes de Braecourt; Samuel Georges, marchand à Vitry-le-François; — Pierre Boucquin, prêtre à Joinville, agissant au nom de François Boucquin, son père, demeurant en la même ville.

C. 110. (Liasse.) — 144 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier : par Antoine Laurent, cirier; Samuel Robin, Nicolas Brachot, laboureurs; Cristophe Taillefumier, manouvrier; François Colombart, bourgeois, tous domiciliés à Vassy, concernant les maisons, terres et vignes dont ils sont possesseurs; — par les Annonciades et le chapitre de Saint-Laurent de Joinville, des héritages qu'ils possèdent à Vassy; — par Jeanne Laurent, agissant au nom d'Abraham Cristophe, son mari, absent pour être au service du Roi; — par maître Toussaint de Renusson, conseiller du Roi et son lieutenant criminel à Vassy, receveur de l'hôpital de cette ville; — par maître Pierre Faillet, premier huissier audiencier en l'Élection particulière de Vassy; Nicole Gillot, veuve de François Denis; Jean Chemet, maître chirurgien; Abraham Leloup; taillandier, et autres habitants de Vassy.

C. 111. (Liasse.) — 140 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier touchant les héritages situés à Vassy et appartenant : à Claude Jolliot, garçon en cette ville; Daniel Huot, greffier en la gruerie royale des eaux et forêts de Vassy; Jean Navier, Jean Arnould, sergents royaux; Étienne André, maître chirurgien; maître Nicolas Mauljean, procureur aux juridictions royales de Vassy; — aux pères Jésuites de Reims; — à l'abbaye de Clairvaux; — à François Thomas, lieutenant des maîtres chirurgiens de Vassy; à la fabrique de Notre-Dame de cette ville; — à Louis Laurent, notaire royal héréditaire au bailliage de Chaumont, prévôté et résidence de Vassy; — à Jean Braux, prieur du prieuré des Hermites; — aux pères Capucins de Vassy; — aux ministres et anciens de la religion prétendue réformée, représentés par maître Jean Royer, bourgeois dudit Vassy; — aux religieux de l'abbaye de Notre-Dame de Troisfontaines; — à Étienne Bully, directeur général du domaine du Roi en Hainaut, demeurant au Quesnoy.

C. 112. (Liasse.) — 138 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier : portant que les habitants de Vaucouleurs possèdent un bois communal vulgairement appelé la Forêt; qu'ils ont droit de pêcher à la trouble, ligne et jonchère dans la rivière de Meuse; qu'ils doivent au Roi les droits de bourgeoisie, d'abornement, de gabelles, etc., plus 50 livres de subvention à la Chambre du Trésor à Châlons; que Sa Majesté a droit de faire pâturer pendant toute l'année trois bœufs dans la prairie de Vaucouleurs; — concernant les biens situés en cette ville et appartenant : à François Martin, de Void; à Jean-Roch Laframboisière, chirurgien à Vaucouleurs; à la chapelle Notre-Dame du Rosaire de ladite ville.

C. 113. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier des biens que possèdent, dans la justice et seigneurie du Roi, à Vaucouleurs : Jacques Sageot, hôtelier à Rignylez-Vaucouleurs; — Nicolas Cordonnier, maître boulanger; Jean Gérard, charpentier; Claude Lobon, cordonnier; Nicolas-Roch Laframboisière, maître chirurgien; Dominique Royer, charron; Claude Thierry, laboureur; Frédéric Balthazar, maître tailleur d'habits, tous domiciliés à Vaucouleurs; — Demenge Jacob, lieutenant en la justice d'Ugny;

Marguerite de Voulthon, veuve de Menge Martin, demeurant audit lieu; — les religieux du Tiers Ordre de Saint-François de Vaucouleurs; — Jean Husson, greffier en la haute justice d'Ugny; — la fabrique de Notre-Dame de Chalaines, représentée par Pierre Gaillard, son directeur; — François d'Arbamont, conseiller du Roi, président, prévôt de la ville de Vaucouleurs; — maître Claude Denis, curé de Saint-Germain; — maître René Duplessis, conseiller du Roi, lieutenant particulier et assesseur criminel au siège royal de Vaucouleurs: — la confrérie de Saint-Sébastien, érigée en l'église Saint-Laurent de cette ville.

C. 114. (Liasse.) — 96 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les héritages sis à Vaucouleurs et appartenant: à François Béquignon, bourgeois dudit lieu; — à la fabrique de Saint-Amand de Neuville; — aux Annonciades de Sainte-Jeanne de France de Vaucouleurs; — à Jean Rosière, major au gouvernement de cette ville; — à maître Nicolas Le Braconnier, procureur du Roi en la prévôté de ladite ville; — à Charles Barrois, avocat en Parlement, procureur pour S. E. Mgr le cardinal de Retz en la souveraineté de Commercy, y résidant; — à Jean Le Picard, écuyer, sieur de Fulaines, demeurant à Montigny; — à Jacques Noisette, laboureur à Saint-Germain; — à Annie Jacob, veuve de Thomas Husson, domiciliée à Ugny; — à maître Simon-Nicolas Debar, gruyer en la prévôté de Vaucouleurs; — à Martin Lagny, châtellier de la fabrique de Saint-Martin de Rigny; — à Cristophe Grégeois, laboureur à Ugny; — à Georges Bastient, bourgeois de Vaucouleurs.

C. 115. (Liasse.) — 52 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier: par Henri Benoist, Claude Mazelin, laboureurs, Jacques Thiery, pêcheur, domiciliés à Rigny-la-Salle, concernant les maisons, terres et prés qu'ils tiennent en la justice et seigneurie de Vaucouleurs; — par Nicolas Remy, maître d'école à Neuville; — Nicolas Aubry, maître d'école à Rigny-la-Salle; demoiselle Anne Lorain, veuve de maître Claude Darbamont, vivant président, prévôt de Vaucouleurs, touchant les immeubles qui leur appartiennent; — par le sieur François Olivier, écuyer, lieutenant du Roi au gouvernement de Vaucouleurs; le chapitre de l'église royale et collégiale de Notre-Dame dudit lieu; dame Anne de Malepierre, relicte de messire Claude Dessollés, chevalier, demeurant au château de Vaucouleurs, concer-

nant les biens dont ils sont possesseurs; — par honorable homme François Bichar, marchand, bourgeois; Claude Gérard, maître chirurgien; Nicolas Duvernay, avocat en Parlement, domiciliés à Vaucouleurs, touchant les héritages qu'ils y possèdent; — par la communauté des bouchers de Vaucouleurs, concernant la redevance annuelle de 3 livres que chacun d'entre eux paye à la recette du domaine du Roi, afin d'avoir la liberté de placer des étaux au-devant de leurs maisons pour y vendre et distribuer leur viande; — par Louis de Brossard, écuyer, capitaine de cavalerie dans le régiment de Comminges, tant pour lui que pour messire Pierre de Drouet, chevalier, seigneur de Sainte-Livière, son beau-frère et cohéritier, touchant les héritages qu'ils tiennent en la justice et seigneurie de Vaucouleurs.

C. 116. (Liasse.) — 100 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant: le sou par feu que paye la communauté de Vaudéville pour être exempte de la garde du château de Montéclair; — le setier d'avoine par chaque ménage dont la communauté de Vaux-en-Dieulet est redevable au domaine royal pour droit de sauvement; — portant: que les habitants de Vaux-lez-Mouron ont droit d'envoyer leurs bestiaux en pâture dans la contrée des Sugnon, finage d'Autry, moyennant le cens annuel de 40 sous, payable au Roi et au seigneur dudit Autry; — que les habitants de la ville de Verdun sont redevables à Sa Majesté, à cause de son château de Vitry-en-Perthois, d'un droit de grande et petite garde; — relatives au droit de jurée et bourgeoisie dont les habitants de Vermoise (Aube) sont chargés envers le roi, à cause de la mairie que Sa Majesté y possède; — portant que les habitants de Verpillières n'ont d'autres biens de communauté que la cinquième partie de 700 à 800 arpents de bois appelés les Motté, le Petit-Bois, le Gros-Buisson, etc., et qu'il leur appartient la rivière, depuis le pont de Grancey jusqu'à la rivière de Loche, « dans laquelle rivière, aussy bien que dans les bois cy-devant « spécifiés, vient à partager avec les habitans d'Essoye. »

C. 117. (Liasse.) — 162 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier: portant, que les habitants de Verrières doivent au Roi, à cause de son domaine de Sainte-Ménéhould, un droit de bourgeoisie, et qu'il appartient à Sa Majesté audit Verrières la banalité d'un grand four; — que ces mêmes habitants possèdent par bons titres en usage: 1<sup>o</sup> 10 arpents de prés

en nature de pâquis situés au finage de Verrières; 2<sup>o</sup> 76 arpents de bois communément appelés le Petit-Bois; 3<sup>o</sup> deux côtes en nature de buissons, dont l'une dite la côte Cochon; qu'ils ont droit d'usage d'envoyer leurs bêtes armailles et chevalines dans la grande forêt du Roi, dépendant du domaine de Sainte-Ménéhould, et qu'ils ont droit de sortir de Verrières par un chemin appelé la Grande-Voye avec leurs harnais et leurs bestiaux, etc.; — concernant les héritages situés à Verrières et appartenant: à Claude Renart, notaire royal à Sainte-Ménéhould; — à Louise Le Roy, veuve de Louis Buirette; Claude Cappy, bûcheron; Sébastien Cappy, tonnelier; Jean Lorée, marchand, tous domiciliés à Verrières; — à Jacques Rosnoy, conseiller et avocat du Roi au grenier à sel de Châlons; — à maître Louis Jacquesson, avocat à Sainte-Ménéhould; — à Françoise Vicair, veuve en premières nocces, de Claude Mouton, marchand, et en deuxièmes nocces de Claude Buirette, chirurgien; — au révérend père recteur du collège des Jésuites de Reims, prieur et seigneur de Chaudefontaine; — à Cristophe Hanchier, pâtre des bêtes armailles du village de Verrières; Claude et Jacques Buirette, marchands audit lieu; — à Pierre Lenfant, huissier royal au grenier à sel de Sainte-Ménéhould; — aux fabriques des églises de Verrières et de Sainte-Ménéhould; — aux abbayes de Beaulieu et de Châtrices; — à l'Hôtel-Dieu de Sainte-Ménéhould; — à la confrérie de Notre-Dame des vigneron, fondée en l'église paroissiale de cette ville.

C. 118. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1671-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier: par les habitants de Viélines (Aube), de leurs pâturages et marécages situés au finage de ce lieu, ainsi que du droit de jurée et bourgeoisie dont ils sont grevés envers le Roi; — par la communauté de Vicherey, du sou qu'elle doit annuellement au Roi pour être sous sa protection et sauvegarde; — par les habitants de Vicq, concernant: 1<sup>o</sup> la haute, moyenne et basse justice, qui appartient à Sa Majesté; 2<sup>o</sup> les redevances dont ils sont chargés; 3<sup>o</sup> le droit d'usage qu'ils ont dans une contrée de bois dite la Femme-Morte; — par Didier, Jean, Simon, Remi et Étienne Bruant, François Mettot, Jean Bernard, vigneron; Pierre Petitot, maçon; Claude Petitjean, manouvrier; Jean et Clément Carré, laboureurs; Michel Roy, recteur d'école, tous domiciliés à Vicq, concernant les biens qu'ils y possèdent; — par maître Vincent Guiot, procureur fiscal à Aubigny, de ses propriétés sises à Vicq; — par Pierre Mettot, sergent en la mairie royale de ce lieu; Nicolas Maillard, chirurgien; Nicolas Duprey, gentilhomme ordinaire de la chambre du Roi, capitaine de ses chasses, tou-

chant les immeubles qui leur appartiennent en la justice et seigneurie de Sa Majesté audit lieu; — par messire René-Ignace Dehan, chevalier, seigneur de La Neuville, y demeurant; maître Guy Legros, gruyer ès prévôté de Coiffy, résidant à Langres, concernant leurs héritages au terroir de Vicq.

C. 119. (Liasse.) — 89 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier terrier du Roi, portant: que Sa Majesté est seul seigneur haut justicier, moyen et bas de Villars-le-Potel; que, dans les bois de Chaîne-Moiron, les habitants de cette communauté ont droit de prendre bois mort et mort bois, sans danger d'amende, moyennant un droit de bourgeoisie de 48 deniers, payable par chacun d'eux; qu'ils possèdent plusieurs petits cantons de bois et pâquis qui leur sont usagers, notamment ceux dits les Brosses, La Mangeolle, le Grand-Buisson, etc.; — relatives aux héritages situés à Villars-le-Potel et possédés par les personnes dont les noms et professions suivent: Paul Aubert, François Morel, Étienne Artault, Jean Lambert, Louis Janin, vigneron; Claude Jacquot, Didier Dabbé, Jean Dorel, Simon Aubert, laboureurs; Pierre Dorel, recteur d'école; Pierre Petit, marchand, tous habitants de Villars-le-Potel; — par Claude-Jean Leclere, écuyer, sieur de Fresne, lieutenant du Roi des ville et citadelle de Laon, et gentilhomme de Sa Majesté; — par damoiselle Claude Aubert, veuve de maître Jean Legros, prévôt de Bourbonne; — par maître François Girard, lieutenant en la prévôté de La Ferté-sur-Amance; — par maître Claude Rathier, bourgeois de Langres.

C. 120. (Liasse.) — 88 pièces, papier.

**1672-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier: concernant, les usages de la communauté de Villechetif et le droit de jurée et bourgeoisie qu'elle doit au Roi; — la redevance que les habitants de Ville-en-Trode payent annuellement, à cause de la mairie royale de Lusigny; — portant que messires Claude de Maillart et Gilles de Ligny, chevaliers, seigneurs de Villefranche (Meuse), sont, en cette qualité, redevables chaque année envers le Roi, à cause de son domaine de Sainte-Ménéhould, de la somme de 4 livres de censive, pour la concession qui leur a été faite de la terre dudit Villefranche, par lettres patentes du roi Louis XIII; — concernant les bâtiments et héritages que possèdent à Villemereuil: Pierre Devaulay, laboureur audit lieu; — Jean Gouault, marchand cirier à Troyes; — maître Nicolas Girardon, prêtre-

curé de Mousse; — Quentine Françoise, veuve de Pierre Devaulay, vivant laboureur à Villemereuil; Edme Thoié, laboureur; Jean Giot, tisserand; Edme Payen, manouvrier; Claude Bègue, cordonnier; Jean Bergerat, vigneron; Edme Paynot, greffier dudit Villemereuil; Marguerite Dosot, fille majeure, et autres habitants de cette communauté; — Odart de Villeprouvée, avocat en Parlement, demeurant à Troyes; demoiselle Nicolle Collot, veuve de noble homme Hiéromie Coppois, vivant conseiller du Roi en la prévôté de cette ville; les religieux de la Sainte-Trinité de la même ville.

C. 121. (Liasse.) — 117 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, portant: que les habitants de Villers-en-Argonne possèdent, par droit d'usage, un pâquis au finage de cette communauté, lieu dit La Boue, avec une portion de la rivière dudit Villers, depuis le finage d'Ante jusqu'à celui de Châtrices, où les habitants ont droit de pêche; — que le setier le Roi, ou droit de charrie, est dû par chaque laboureur de Villers et forain labourant sur le finage dudit lieu, et que la moitié de ce droit appartient au Roi, et l'autre au prieur de Braux-Saint-Remy; — concernant les maisons, prés, terres, etc., situés tant à Villers-en-Argonne qu'au finage de cette communauté et possédés: par Germain Thévenin, Christophe Duval, laboureurs; Jean Dommartin, charpentier; Jacques Collin, charron; Jean Gribouilly, couvreur; François Marcoult, le jeune, tailleur d'habits, et autres habitants de Villers-en-Argonne; — par noble homme Michel Brissier, sieur de Breuvery, conseiller du Roi, secrétaire ordinaire de sa chambre, président, prévôt en la prévôté de Sainte-Ménéhould; — par Jacques de Saint-Remy, écuyer, sieur de Dommartin, conseiller et avocat du Roi en la Généralité de Châlons; — par demoiselle Marie-Marguerite Gilles, fille, demeurant à Sainte-Ménéhould; maître Jean Marot, avocat en Parlement, demeurant en cette ville; — par Jean Cloquet, prêtre-curé de Berzieux; — par maîtres Jean, Guillaume et François Cordier, procureurs ès sièges royaux de Sainte-Ménéhould; les religieuses de la congrégation de Notre-Dame établies en cette ville.

C. 122. (Liasse.) — 146 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant: le droit de bourgeoisie des communautés de Ville-sur-Cousance, Villette, Villiers-le-Bourg (Aube), et Villotte-devant-Loupy (Meuse); — le sou que doivent annuellement au domaine de Vaucouleurs les habitants de

Villey-Saint-Étienne pour être sous la protection du Roi; — portant: que la haute justice, le greffe et la ferme des défauts et amendes de Villiers-en-Lieu (Haute-Marne) appartiennent au Roi; que cette communauté doit 33 livres 15 sous de taille abonnée, dont 27 livres à l'abbaye de Haute-Fontaine, et le reste au domaine de Sa Majesté; qu'il appartient audit domaine la septième partie au four banal de Villiers-en-Lieu et le surplus aux religieux de Trois-Fontaines; — que les habitants de Villiers-le-Sec (Haute-Marne) possèdent environ six vingts arpents de bois-broussailles et épines en trois cantons dits: Sous-les-Vignes, les Laschères, La Haute-Charme, et qu'ils payent chacun 13 deniers par an pour droit de bourgeoisie du au Roi; que chaque habitant de Villy-le-Maréchal doit au sieur Môle, seigneur dudit lieu, le droit de jurée et bourgeoisie; — que les habitants de Vitry-en-Perthois ont possédé ci-devant 60 arpents de prés-usages, sis au terroir de cette communauté, et qu'ils les ont aliénés « a faculté de rachapt perpétuel et a charge de payer la censive à raison de 1 sol par chacun arpent, et les droits de lods et ventes en cas de mutation, lesquelles censives et droicts de lods et ventes lesdits habitants, par leurdict acte, offrent de payer et continuer à l'avenir lorsqu'ils seront rentrés et remis en possession desdits prez et usages; » — concernant les usages dits: la grande et petite pâture, le pré de La Planchette, le pré du Fort et autres que la communauté de Vitry-la-Ville tient et possède par concession du Roi et pour lesquels elle est chargée envers Sa Majesté de 32 sous de censive. Outre ces usages, les habitants de Vitry-la-Ville déclarent en avoir vendu d'autres au sieur Oudart Mathé, seigneur dudit lieu, et à François Mathé, capitaine d'infanterie. On lit encore qu'ils doivent au domaine du Roi une somme de 40 sous pour un droit de guet et garde, et qu'ils ont droit de pâturage en la rivière de Vitry-la-Ville dans toute son étendue.

C. 123. (Liasse.) — 90 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, portant qu'appartiennent aux habitants de Vitry-le-François, en corps de communauté, par concession du Roi: les droits d'entrée et de sortie des denrées et péages aux portes de cette ville; la ferme des 2 deniers sur chaque pain blanc; la halle et la grande boucherie qu'ils ont fait bâtir à leurs frais; ils jouissent: 1° des fossés de ladite ville, qu'ils ont fait creuser à leurs frais et dont ils ne tirent aucun profit; 2° de la ferme des défauts et amendes, tant de la prévôté que du bailliage de Vitry, jusqu'à la somme de 3 livres et au-dessous; il leur appartient aussi en droit

d'usage deux pâquis au long de la rivière de Marne, l'un proche le Hamois, et l'autre vers Frignicourt; — désignant la maison que possède à Vitry-le-François, rue de Vaux, autrement dite de Champagne, Pierre Desery, maître chirurgien et lieutenant du premier chirurgien du Roi.

C. 124. (Liasse.) — 93 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons que possèdent à Vitry-le-François : Nicolas Doyen, marchand ; Jean Jacquinet, corroyeur ; Nicolas de Vaucienne, couvreur de toits ; demoiselles Louise Lefebvre, veuve de Jean Burgeat, docteur en médecine, et Marguerite Lefebvre, veuve de Jacques Varnier ; Jean Varnier, notaire royal ; Jean Prévost, carreleur ; Marie Malherbe, fille jouissant de ses droits ; Simon Duret, maître chirurgien ; Samuel Picart, boulanger ; Abraham Cochin, marchand horloger ; Pierre Paindavaine, marchand ; Claude Gérard, maître drapier ; Jean Deluge, vinaigrier ; Anne de Saint-Geny, fille majeure jouissant de ses droits ; Charles de Saligny et Claude Legoux, avocats en Parlement, tous domiciliés à Vitry.

C. 125. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, désignant les maisons sises à Vitry-le-François et possédées par les habitants de cette ville dont les noms et professions suivent : Ambroise Mauparty, marchand ; Blaise Dominé, vigneron ; Noël Dyé, marinier ; Pierre Colin, boulanger ; Noël Jacobé, conseiller du Roi, grènetier au magasin à sel de Vitry ; Jean Hatot, ci-devant laboureur ; Claude Colivault et Étienne Delalain, maîtres apothicaires ; Gaspard Legoux, notaire royal ; Jean Collet, huilier ; Sébastien Deviterne, vigneron ; Louis Morel, avocat en Parlement ; Abraham Colleson, marchand ; François Grosse-teste, conseiller du Roi, président au magasin à sel de Vitry ; demoiselle Suzanne Derval ; Jean Burgeat, avocat en Parlement ; Jacques de Saint-Geny, maître chirurgien ; Philippe Lefebvre, docteur en médecine ; Abraham Varnier, notaire royal ; Suzanne Hostome, veuve d'Abraham Gillet, vivant maître apothicaire ; Louis Portelot, orfèvre ; Georges Cappé, notaire royal ; Jérémie Prieux, tissier en toile.

C. 126. (Liasse.) — 132 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, rela-

tives aux immeubles sis à Vitry-le-François et appartenant à : Michel Rousselet, marchand boucher ; Pierre Hainchelin, tailleur d'habits ; François de Saint-Genis, conseiller du Roi, président au magasin à sel de Vitry ; Thierry de Marolles, l'aîné, avocat en Parlement ; Jean Petit, tonnelier ; Jean Romain, vinaigrier ; Jean Delagarde, chantre et chanoine en l'église Notre-Dame de Vitry ; Étienne Leblanc, écuyer, seigneur de Cloyes et Maisons, président et lieutenant général honoraire au bailliage et siège présidial de Vitry ; Noël Hatot, vigneron ; David Beschefer, bourgeois ; Antoine de Saint-Genis, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry ; Jeanne Potage, veuve de Jean Bullot, boulanger ; Michel Itam, notaire royal ; Nicolas de Saint-Genis, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry ; François Jacobé, avocat au Parlement ; Antoine de Combles, seigneur de Plichancourt, écuyer, conseiller du Roi, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Vitry, et autres habitants de cette ville.

C. 127. (Liasse.) — 112 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier par les habitants de Vitry ci-après : Jacques Laqueux, marchand ; Pierre Jacquier, vinaigrier ; Paul Garnier, bourgeois, de Vitry ; Paul Varnier, Jacques Delaistre, maîtres apothicaires ; maître Daniel Mauciere, docteur en médecine ; François Franquet, avocat en Parlement ; demoiselle Pierette Tixerand, veuve de Jean Gobelet, conseiller du Roi, élu en l'Élection de Vitry-le-François ; Pierre Godmart, jardinier ; Louise Oudinot, veuve de Pierre Dominé, vivant maçon ; Louis Bodez, armurier ; Paul Colleson, docteur en médecine ; les religieuses de la congrégation de Notre-Dame de Vitry ; Jean Coquot, maître écrivain ; Nicolas Jacobé, sieur de Soulanges, conseiller du Roi, grènetier au magasin à sel de Vitry ; Pierre Cottedefert, procureur des sièges de la même ville ; Louis Réaux, chaudronnier ; Jean Becquey, procureur, etc.

C. 128. (Liasse.) — 120 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les héritages que possèdent à Vitry-le-François : Nicolas de Braux, avocat en Parlement ; Jacques Delalain, maître apothicaire ; Pierre Ajot, potier d'étain ; Jean Blanchard, chirurgien ; demoiselle Louise Bauldot, veuve de maître Jacques Legras, conseiller du Roi, receveur des tailles en l'Élection de Vitry-le-François ; Philippe Petitpain, serrurier ; Jérôme Forby, conseiller du Roi au bail-



liage et siège présidial de Vitry; Henri Jacobé, avocat; Charles Blanchart, sergent royal; demoiselle Anne Robert, fille majeure; François Aubry, huissier au bailliage de Vitry; demoiselle Marguerite Châlons, veuve de maître Guillaume Fauconnier, docteur en médecine; François Regnaudot, receveur des consignations; Jean Duret, conseiller du Roi, lieutenant général en la prévôté de Vitry; Hugues Lebesgue, maître des coches dudit Vitry; demoiselle Françoise Jottier, fille majeure usant de ses droits; Louis Cailliat, marchand; Nicolas de Saint-Geny, archer et sergent royal; demoiselle Louise Ostôme, veuve de Pierre Ostôme, vivant marchand; Jean Lebel, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry; Mathieu Cailliat, marchand; François Hocart, conseiller du Roi, président en l'Élection de Vitry; Jacques Bocquet, notaire royal en cette ville.

C. 129. (Liasse.) — 152 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, désignant les biens sis à Vitry et possédés par : Pierre Aubert, tissier en toiles; Daniel Périnet, conseiller du Roi, assesseur et premier élu en l'Élection de Vitry; Philbert Rigault, vigneron; Jean Lacoisnie, l'ainé, marchand; demoiselle Marie-Madeleine Richard, veuve de noble homme Jacques Delalain, conseiller du Roi, lieutenant en la maréchaussée de France; François Contault, cordonnier; Jean Bertrand, messenger ordinaire de Vitry à Troyes; Nicole de Torey, veuve de Jacques Clément, marchand; Jean Jacobé, avocat en Parlement; Jean Péhut, marchand cordier; Étienne Delalain, maître apothicaire; Nicolas Saint-Geny, marchand; Jacques Ancelet, voiturier par terre, etc.

C. 130. (Liasse.) — 136 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, relatives aux immeubles sis à Vitry et appartenant aux habitants de cette ville et autres localités dont les noms et professions suivent: demoiselle Louise de Causa, veuve de Jean Bugnot, en son vivant conseiller du Roi, lieutenant en l'Élection de Vitry; Nicolas Laguerre et Claude Nocquat, vignerons; Gaspard Payen, sellier; Pierre Leblanc, écuyer, seigneur d'Arrigny et autres lieux, conseiller du Roi, président et lieutenant général au bailliage et siège présidial de Vitry; Robert Guerrier, receveur du comté de Brienne; Pierre Lafouasse, serrurier; François Cappé, avocat en Parlement; Michel Regnaud, employé dans les fermes du Roi à Aubenton; Madeleine Delalain,

femme de Jacques Grosseteste, bourgeois de Vitry; dame Madeleine Lallemand, veuve de François Grosseteste, conseiller du Roi au présidial de cette ville; Claude Hanique, procureur ès sièges de la même ville; Henri Fournier, commissaire des saisies réelles aux bailliage et prévôté de ladite ville.

C. 131. (Liasse.) — 104 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier des biens que possèdent en la ville et au finage de Vitry: Daniel Gillet, maître apothicaire, et Paul Garnier, maître chirurgien; Jacques Pétit, drapier; noble et prudent homme Claude Labé, conseiller du Roi, lieutenant civil et assesseur criminel au bailliage et siège présidial de Vitry; Nicolas Rousselet, couvreur de toits; Edmond Lenoble, marchand; Nicolas Sauvage, notaire royal; Louis de Saligny, avocat en Parlement; Claude Bullot, marchand; Étienne Guichart, cordonnier; Nicole de France, veuve de Laurent Vallet, vivant marchand; Jean Lenoble, marchand; Pierre de Basse, cheveu-léger de la garde du Roi; Gabriel Ménissier, gantier; François Jacquemart, vinaigrier; Claude Jacquemart, garde du grenier à sel de Vitry; Anne Gallot, fille usant de ses droits, et autres habitants de Vitry.

C. 132. (Liasse.) — 103 pièces, papier.

**1678.** — Déclarations fournies au papier terrier, désignant les maisons, vignes et jardins que possèdent à Vitry: Étienne Goblet, vigneron; noble et prudent homme Pierre Delaistre, conseiller et avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry; Claude Poirat, maçon; damoiselle Louise François, fille jouissant de ses droits; Pierre Marchant, avocat en Parlement; Catherine Gaydon, fille majeure; Pierre Martin, archer en la maréchaussée de France; Étienne de Couvenance, marchand; le prieuré de la Charité de Vitry; Jean Varnier, docteur en médecine; Pierre de France, sergent royal; Nicolas de Saint-Geny, archer en la maréchaussée de France; Claude Raulin, joueur d'instruments; Claude Grosseteste, conseiller du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry; Louis Bonvallet, capitaine dans l'artillerie de France; Jean Thierry, sacristain de l'église Saint-Germain de Vitry, tous habitants de cette ville.

C. 133. (Liasse.) — 113 pièces, papier.

**1678-1679.** — Déclarations fournies au papier ter-

rier : par Louis Jacquemart, marchand à Vitry, au nom et comme administrateur de l'hôpital de cette ville, concernant les biens appartenant à cet établissement; — par François Lesage, charpentier; Antoine Mauciere, sergent royal; Didier Cretey, marchand, touchant les héritages qu'ils possèdent à Vitry; — par les religieux Minimes de cette ville, concernant : 1° la place qu'ils tiennent de mainmorte du Roi et où est situé leur couvent; 2° le demi-quartier de vignes qu'ils possèdent proche la chaussée de Vaux; — par maître Pierre Hébert, conseiller et avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Vitry, des maisons et vignes dont il est possesseur; — par les Récollets de Vitry, représentés par leur syndic, Étienne Leblanc, écuyer, seigneur de Cloyes et Maisons; ce syndic déclare que le couvent, église et jardin des Récollets contiennent environ 124 perches 1/2, et que ces religieux possèdent une petite maison proche la porte de leur église, qui sert à la personne qui pourvoit à leurs nécessités; — par Nicolas Colin, rôtisseur; Claude Richard, charcutier; Huguette Cochot, veuve de Charles Leroux, vivant archer en la maréchaussée de France; Claude de Convenance, marchand; Thierry Duchesne, charron, et autres habitants de Vitry-le-Français.

C. 134. (Liasse.) — 115 pièces, papier.

**1678-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les héritages sis en la ville et au finage de Vitry et appartenant à : Zacharie Godart, vigneron; Samuel Guérin, boulanger; Quentin Seneuze, imprimeur-libraire; Nicolas Tisserand, tailleur d'habits; Didier Pillotel, peigneur de laines; Pierre Deluge, vinaigrier; Pierre Grosseteste, vigneron; Madeleine Benoist, fille à marier, agissant tant pour elle que pour Pierre et Jacques Benoist, ses frères; Henri Jacobé, avocat en Parlement; Étienne Cottedefert, marchand; Nicolas Ergault, couvreur de toits; Paul Varnier, maître apothicaire, tous domiciliés en cette ville; — à maître Samuel de La Cloche, ministre de l'Église prébendée réformée, demeurant à Metz; — à Nathan Dorizy, manouvrier à Frignicourt; — au chapitre de l'église collégiale de Vitry-le-Français; — à l'hôpital de cette ville: — à Claude Herman, prêtre, ministre du couvent de la Sainte-Trinité, établi à Vitry-en-Perthois; — à l'abbaye royale de Notre-Dame de Saint-Jacques-lez-Vitry-en-Perthois; — à Jacques Michelet, laboureur à Saint-Amand; — à Claude Legentil, avocat en Parlement, demeurant à Châlons.

C. 135. (Liasse.) — 130 pièces, papier.

**1678-1681.** — Déclarations fournies au papier terrier. — SÉRIE C.

rier: concernant le sol que la communauté de Void doit annuellement, par chaque feu, à la recette du domaine de Vaucouleurs, pour être sous la protection et sauvegarde du Roi; — portant que les habitants de Voillecomte possèdent, entre autres propriétés, la maison curiale dudit lieu et ses dépendances; qu'ils ont droit de panage, glandée, pâturage, bois mort et mort bois dans la forêt du Roi, proche Vassy; qu'ils sont sujets aux droits d'eschets, de jurée et de banalité de four; — désignant les biens situés à Voillecomte et appartenant: aux Annonciades de Joinville; aux Jésuites du collège de Reims; à la fabrique dudit Voillecomte et au prieuré de Notre-Dame des Hermites; — concernant le droit de jurée et bourgeoisie dont la communauté de Voué est chargée envers le Roi, à cause de la mairie que Sa Majesté possède audit lieu; — portant: que les maisons sises à Vouécourt (Haute-Saône), en la partie de France, doivent, chaque année, 4 sous au domaine du Roi à Passavant (Haute Saône); que les habitants dudit Vouécourt ont droit d'envoyer leurs bestiaux dans tout le territoire de Passavant, de mettre es bois de cette communauté tant de pores qu'ils voudront, en payant 2 deniers par chaque porc, et de couper tout le bois nécessaire pour leur usage; — relatives aux redevances que les habitants de Vouthon-Bas et ceux de Vouthon-Haut payent à la recette du domaine d'Andelot, les premiers pour être sous la protection du Roi; les autres pour être exempts de la garde du château de Montclair, qui est en ruine.

C. 136. (Liasse.) — 137 pièces, papier.

**1679-1680.** — Jugement de l'intendant de Champagne condamnant les habitants de Vroil à passer déclaration portant qu'ils doivent au Roi: 1° un setier d'avoine par chaque ménage plein pour la moitié d'un droit de coutume; 2° 12 deniers pour droit de bourgeoisie; 3° la moitié des droits de censives, lods et ventes, banalité de four et moulin; que tous les droits auxquels lesdits habitants sont sujets appartiennent pour moitié à Sa Majesté et sont engagés au sieur de Bettancourt, qui jouit de l'autre moitié en propriété. — Déclarations fournies au papier terrier, concernant les maisons, terres, prés et jardins situés à Vroil et possédés: par Claude Martin, manouvrier; Jean Guillemain, laboureur; Pierre Collinet, vigneron; Jeanne Seisse, veuve de Claude Pescheur, vivant laboureur; Pierre Huron, vigneron; Étienne Huron, cordier; Nicolas Mirat, couvreur; Jean Marchal, taillandier; Samson Laurent, maçon; Jean Morisot, laboureur; Marguerite Jacquemin, fille de feu Jacques Jacquemin, vivant notaire royal; Nicolas Huart, boucher, et autres habitants de Vroil; — par Jean Haldat, cordonnier à Brabant; — par Claude

Germain, marchand tanneur à Nettancourt; Jérémie Chaudet, laboureur audit lieu; — par la cure et fabrique de Vroil: Claude Harriot, curé de cette paroisse est le déclarant; — par François Oudin, laboureur à Revigny-aux-Vaches; — par les chanoines de la Sainte-Trinité de Châlons.

C. 137. (Liasse.) — 101 pièces, papier.

**1679-1680.** — Déclarations fournies au papier terrier, relatives aux héritages que possèdent en la communauté et finage de Vroil: Nicolas Ouriet, laboureur à Charmont; — l'abbaye de Notre-Dame de Jandheurs en Barrois, diocèse de Toul, ordre de Prémontré; — Claude Scisse, Nicolas Gombert, Claude Guillemain, Charles Collet, Jean Lescollier, Nicolas et Antoine Maupart, tous laboureurs à Vroil; — Jean Maupart, garde-marteau des forêts du Roi, résidant à Verrières; — les Minimes de Lépine, comparant par Jean Grenet, leur supérieur; — Jean Regnauld, charpentier à Bettancourt; — Didier Person, greffier en la mairie de Raucourt; — Nicolas Bertrand, maître d'école à Vroil; — Michel et Nicolas Benoist, marchands à Givry; — Humbert Person, praticien à Raucourt; — Jean Pernet, chirurgien à Heiltz-le-Maurupt; — Abraham Burgeat, agent des affaires de madame de Nettancourt, y demeurant; — Nicolas Billaut, écuyer à Trouville; — dame Anne de La Marche de Nettancourt, veuve de messire Louis, comte de Nettancourt, chevalier, seigneur dudit lieu et autres; — Daniel Rambonnet, marchand orfèvre à Bar-le-Duc; — Nicolas Fournier, avocat en Parlement, demeurant à Vitry-le-François, etc.

C. 138. (Registre.) — In-folio, 108 feuillets, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Copies d'une partie des déclarations fournies au papier terrier du Roi et mentionnées dans les articles précédents. Le premier feuillet porte que toutes les déclarations tant des communautés que des particuliers, au nombre de 16,000, sont contenues aux 20 volumes du papier terrier.

C. 139. (Carton.) — 40 pièces, papier.

**1701-1704.** — Correspondance de MM. Chamillart, contrôleur général des finances; de Torey, secrétaire d'État, et d'Armenonville, directeur des finances, avec MM. de Pommereu et de Harouys, intendants de Champagne, concernant: les taxes auxquelles sont soumis les étrangers établis dans la ville et principauté de Sedan; — la demande du frère Jean Damascène, carme déchaussé, à l'effet d'em-

pêcher la confiscation des biens du sieur André-du-Creuset, gentilhomme hollandais; — le recouvrement des sommes dues par les étrangers ou les bâtards pour la confirmation que Sa Majesté leur a accordée; — la déclaration de guerre à M. le duc de Savoie et la confiscation des biens de S. A. R. et de ses sujets, qui se trouveront en France; — la création des inspecteurs aux boucheries et les droits à eux attribués; — les offices de contrôleurs des actes d'affirmations.

C. 140. (Carton.) — 47 pièces, papier.

**1704-1706.** — Correspondance de MM. Chamillart, contrôleur général des finances; de Torey, secrétaire d'État; d'Armenonville et Desmaretz, directeurs des finances, avec M. de Harouys, intendant de Champagne, concernant: un placet présenté au Roi par le marquis de Thianges au sujet de violences et de concussion commises dans la terre de Chalancey (Haute-Marne); — une somme de 21 sous 6 deniers due par tous les maîtres chirurgiens, barbiers et perruquiers du royaume à M. Mareschal, premier chirurgien du Roi, à l'occasion de sa nomination à cette charge; — les communautés séculières et régulières qui éludent l'exécution de la déclaration du 4 octobre 1704, et refusent de payer les droits qu'on leur demande, se flattant d'être dispensés de ce paiement pendant l'assemblée générale du clergé; — le placet que le nommé Denis Pailly, marchand quincailler de Franche-Comté, a présenté au Roi et par lequel il se plaint d'une saisie de vieilles espèces qui lui aurait été faite induement, à Choiseul (Haute-Marne), par deux hommes qui se sont dits gardes des fermes; — la création d'un office d'essayeur dans la ville capitale de chaque province ou Généralité du royaume; — l'établissement du droit de marque sur les perruques; — la création des greffiers-conservateurs des hypothèques sur les offices qui peuvent être exercés sans provisions.

C. 141. (Carton.) — 50 pièces, papier.

**1707-1712.** — Correspondance de MM. d'Armenonville, directeur des finances; Desmaretz, contrôleur général des finances; Le Peletier Des Forts et Le Rebours, intendants des finances; Voysin, secrétaire d'État de la guerre; de Torey, secrétaire d'État; de Bouville, conseiller d'État ordinaire, et Ponchartrain, chancelier, avec MM. de Harouys et L'Escalopier, intendants de Champagne, tendant: à obliger tous les officiers, qui exercent leurs charges sans provisions, d'apporter leurs titres aux bureaux établis par le traitant pour les enregister; — à contraindre les orfèvres de la Généralité de Champagne à payer la

finance qu'ils doivent pour la réunion de l'office d'essayeur; — relative à la création des places de barbiers-perruquiers par augmentation dans les villes du royaume et des offices des syndics perpétuels dans les communautés de barbiers-perruquiers; — pour empêcher les barbiers-perruquiers des maisons royales de louer leurs privilèges dans différentes villes et à différentes personnes, dans le même temps; — touchant la création des offices de juges-gardes-conservateurs des étalons des mesures, poids et balances dans les hôtels-de-ville du royaume; — pour faire remettre au sieur de Lavedan, capitaine dans le régiment de Boufflers, les fraudeurs et vagabonds en prison contre lesquels il n'y a pas encore eu de condamnation prononcée, et ce, pour réparer les grandes pertes qu'a faites ledit régiment lors de la dernière campagne; — relative aux 20,000 livres de rentes attribuées à tous les étrangers et à leurs enfants, même aux bâtards légitimés qui ont été confirmés dans les lettres de naturalité et de légitimation; — pour connaître le produit réel des biens confisqués à cause de la guerre; — touchant l'exclusion de tous les étrangers établis dans le royaume du bénéfice des lettres de naturalité qu'ils ont obtenues, s'ils n'acquittent les mêmes sommes qu'ils ont payées en vertu de la déclaration du 22 juillet 1697; — concernant les sommes accordées aux ingénieurs qui souffrent depuis longtemps, faute d'être payés de leurs appointements par la difficulté de recouvrer les fonds qu'il aurait fallu y employer; — pour assurer l'exécution des ordonnances de Sa Majesté en ce qui regarde la religion et notamment l'éducation et l'instruction des enfants; — pour obtenir un état de tous les receveurs des domaines et du tabac dans le département de Champagne; — pour éviter à l'avenir les incidents continuels qui arrivent dans les routes des chaînes de Paris et de Bretagne au sujet des voitures nécessaires au transport des forçats malades.

C. 142. (Carton.) — 83 pièces, papier.

**1713-1716.** — Correspondance de MM. Voysin, secrétaire d'État de la guerre; Desmaretz, contrôleur général des finances; de Bercy, Le Peletier Des Forts, Fagon, Caumartin, de Gaumont et de Baudry, intendants des finances; le duc d'Orléans, régent; Dôdun, d'Ormesson et Gilbert de Voisins, conseillers au Conseil des finances; Rouillé Du Coudray, directeur des finances; le maréchal de Villeroy, chef du Conseil des finances; le duc de Noailles, président du même Conseil, et La Vrillière, secrétaire d'État, avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, touchant : les personnes qui demandent au Roi des places

pour des demoiselles dans la maison royale de Saint-Louis, à Saint-Cyr; mémoire imprimé indiquant la marche à suivre pour obtenir ces places; — un mandement émané de l'intendant du roi de Prusse pour les contributions et transmis à l'intendant de Champagne par le consul de Charleville; invitation de défendre aux habitants de la dépendance de cette ville et autres d'avoir égard à de pareils mandements et de payer aucunes contributions, aucune exécution ne devant être faite sur eux de la part de l'intendant du roi de Prusse, puisqu'un prochain traité doit régler toutes les prétentions respectives sur le fait de la contribution; — concernant : l'imposition, sur les villes franches et abonnées de Champagne, de la somme de 24,000 livres sur laquelle il sera payé 16,000 livres par les habitants de la ville de Reims; — la recherche des usurpateurs des titres de noblesse; — pour rétablir l'ordre dans la régie et le recouvrement des deniers du Roi, et procurer à ses sujets les soulagements qu'ils sont en droit d'espérer de la tendresse et de l'affection que le duc d'Orléans a toujours eue pour eux; voulant donner les premiers soins de sa régence à ce qui regarde les tailles, ce prince se propose : de faire un règlement ayant pour effet d'arrêter le cours des frais excessifs que font aux taillables les receveurs, huissiers et autres; d'établir une juste égalité dans les impositions; d'empêcher et les vengeances que les collecteurs exercent contre ceux dont ils croient avoir lieu de se plaindre, et les protections injustes qu'ils donnent à leurs parents et amis; de remédier aux non-valeurs supposées; de régler les effets insaisissables; enfin de mettre dans ce recouvrement une forme certaine et invariable; — concernant : les mesures à prendre à l'égard du recouvrement de différentes natures de dixièmes, le sieur Goujon, qui en était chargé, étant mort le 22 décembre 1715; — la déclaration du Roi sur les faillites, qui en proroge l'attribution aux juges et aux consuls; — l'arrêt qui subroge Claude Amant, pour faire le recouvrement de différentes natures de dixièmes, en la place des sieurs Goujon, Defages et Bonneaud; — la déclaration qui autorise le Conseil de régence à commettre les baillis, sénéchaux et leurs lieutenants pour informer des malversations des receveurs des tailles, directeurs, commis et autres employés à la recette des deniers et perception des droits du Roi; — l'arrêt du Conseil qui attribue à l'intendant de Champagne la connaissance des contestations dans la perception des droits des inspecteurs des boissons; — l'attribution donnée aux juges et consuls pour connaître des faillites et banqueroutes; — l'ordonnance rendue, le 23 juin 1716, par le Conseil de régence pour la réduction du temps des deuils qui se portent à la mort des têtes couronnées.

C. 143. (Carton.) — 75 pièces, papier.

1716-1717. — Correspondance de MM. le duc de Noailles, président du Conseil des finances; de Baudry, de Gaumont et Le Peletier des Forts, intendants des finances; Dodun, contrôleur général des finances; La Vrillière, secrétaire d'État; le maréchal de Villeroy, Gilbert de Voisins, conseiller au Conseil des finances; Rouillé Du Couray, directeur des finances; Voysin, chancelier, et Le Blanc, membre du Conseil de la guerre, avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne: concernant les billets et lettres de change payables au porteur; — pour assujettir à toutes les impositions et charges publiques les secrétaires des chancelleries près les cours, qui n'ont pas fait leurs soumissions pour les nouveaux offices; — pour faire tenir par les comptables des registres-journaux; — pour l'exécution de l'ordonnance par laquelle le Conseil de régence défend aux habitants du plat pays et soldats réformés de porter des armes; — concernant les privilèges et exemptions des secrétaires du Roi dans les chancelleries près les cours, qui ont fait leurs soumissions; — pour punir avec sévérité les rébellions qui se font aux sous-fermiers des aides; — pour le rétablissement des congés de remuage; — touchant: une contestation entre les négociants de la ville de Nantes et le receveur des consignations de la province de Bretagne; — le contrôle des exploits pour le recouvrement des droits de francs-fiefs dus par ceux dont les privilèges ont été supprimés; — la mauvaise interprétation, dans la province de Champagne, de la déclaration qui rétablit les congés de remuage; — pour faire exercer les offices de gardes-seels et un de ceux de secrétaires du Roi créés dans les chancelleries près les présidiaux de Reims, Vitry-le-François, Chaumont, Langres et Troyes, faite par les titulaires d'avoir fait leurs soumissions; — pour défendre aux curés et subdélégués d'exiger de l'argent en délivrant à des pensionnaires du Roi les certificats qui leur sont nécessaires pour toucher leurs pensions; — relative: au règlement pour les privilèges des enfants des secrétaires du Roi décédés revêtus de leurs offices; — à l'attribution de la connaissance des faillites accordée aux juges et consuls; — pour que les droits manuels levés au profit du Roi ne soient pas sujets à la retenue du dixième; — pour faire rendre compte du recouvrement des sommes qui doivent être payées par les propriétaires des îles et îlots des rivières, fossés et remparts.

C. 144. (Carton.) — 62 pièces, papier.

1717-1718. — Correspondance de MM. le duc de Noailles, président du Conseil des finances; Le Peletier

Des Forts, de Baudry, Fagon, intendants des finances; Dodun, président aux enquêtes du Parlement de Paris, conseiller au Conseil des finances; le maréchal de Villeroy, le duc d'Antin, de Machault, conseiller d'État; d'Argenson, garde des sceaux; etc., avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, touchant: l'arrêt du Conseil qui dispense les acquéreurs des rentes créées en 1708 et 1709 de prendre des contrats de constitution sur les villes des provinces, et qui règle l'assignat des mêmes rentes; — les poursuites contre les vassaux de Sa Majesté pour raison des foi et hommage qui lui sont dus à cause de son heureux avènement à la couronne; — l'arrêt du Conseil qui ordonne que MM. les intendants ou leurs subdélégués assisteront aux élections des officiers municipaux; — l'attribution aux juridictions consulaires des procès et différends civils occasionnés par les faillites et banqueroutes; — donnant avis que les élections des officiers municipaux et les contestations auxquelles elles donneront lieu seront portées au Conseil du dedans lorsqu'il s'agira de l'ordre et de la discipline politiques; — touchant l'arrêt du Conseil qui oblige les officiers des élections à résider dans les lieux où leurs sièges sont établis; — les mares de raisin à employer pour la fabrication des eaux-de-vie; — pour le recouvrement du dixième des appointements et droits dont Nicolas Mocquot a été chargé dans l'étendue du royaume; — relative: à l'envoi de la liste des départements de MM. les secrétaires d'États; invitation de faire imprimer cette liste pour être connue du public; dans sa dépêche, M. d'Armenonville se félicite que le partage qui lui est échu le mette à même d'entretenir un fréquent commerce avec l'intendant de Champagne, dont il signalera les services à S. A. R. toutes les fois que l'occasion se présentera; — aux mémoires anonymes et aux vagabonds; observations sur ces derniers dont on ne saurait arrêter un trop grand nombre et que S. A. R. est résolue de faire conduire à la Louisiane pour en purger définitivement l'État; — à la prorogation du pouvoir accordé aux intendants de faire procéder en leur présence, ou celle de leurs délégués, à la confection des rôles des tailles des localités où ils le jugeront à propos; — à la perception régulière des droits des fermes unies; — à un mémoire dans lequel le nommé Fauvelet fait connaître que plusieurs seigneurs se font payer, dans la Généralité de Champagne, des droits de censive et de lods et ventes qui ne leur sont pas dus à cause de l'allodialité dont jouit cette province; — au recouvrement des francs-fiefs sur ceux dont la noblesse a été révoquée.

C. 145. (Carton.) — 72 pièces, papier.

1719-1720. — Correspondance de MM. le maréchal

de Villeroy, d'Argenson, garde des sceaux; de Baudry et d'Ormesson, maîtres des requêtes; Le Peletier Des Forts et Amelot, conseillers d'État; La Vrillière et Leblanc, secrétaires d'État; le duc d'Orléans, régent; les directeurs de la Compagnie des Indes; Law, contrôleur général des finances, etc., avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, concernant : la prise de possession du bail des fermes par la Compagnie des Indes; — la réunion des compagnies des Indes orientales et de la Chine à celle d'Occident; — pour aider le sieur Chalons à rassembler sur la Marne jusqu'à 30,000 sacs d'avoine, à raison de la grande consommation de ce fourrage du côté de l'Espagne; — touchant: l'arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1720 la surséance accordée aux vassaux de Sa Majesté pour raison des foi et hommage qu'ils sont tenus de lui rendre à cause de son heureux avènement à la couronne; — un placet qu'a fait présenter au duc d'Orléans le sieur Verrière d'Arnonville, gentilhomme de Champagne, à l'occasion des menaces que lui font journellement deux de ses enfants de l'assassiner; il demande que ceux-ci soient enfermés dans une maison de correction ou envoyés pour quelque temps à la Louisiane; — le prochain arrivage, à Châlons, de 20,000 sacs d'avoine qui, faute d'eau dans la Marne, seront transportés à Dormans, ainsi que les 10,000 sacs de même fourrage qui sont à Châlons; — l'arrêt par lequel le Conseil de commerce a diminué les droits sur les beurres et fromages; — l'arrêt qui supprime les offices de receveurs généraux des finances et qui ordonne que le recouvrement des impositions sera fait par des préposés sur des commissions du grand seau à la nomination de la Compagnie des Indes; — la création des offices de l'ordre militaire de Saint-Louis; — la réunion des domaines du Roi; — l'augmentation du prix des courses pendant l'année 1720; — M. Law nommé contrôleur général des finances; — pour faire taxer d'office les officiers des greniers à sel; — pour faire arrêter le sieur Renoue Duplessis, de Dourdan, qui a volé la somme de 15,159 livres 4 sous provenant des deniers de la recette des tailles de l'Élection d'Évaux; — pour l'exécution de l'ordonnance du Roi qui fait défense aux sujets rebelles des puissances alliées d'entrer ni séjourner dans le royaume; — concernant: la conversion de la banque générale en banque royale; — les droits sur les grains qui sortiront du royaume et sur les bestiaux qui y entreront; — l'ordre de faire payer les appointements de MM. les intendants.

C. 146. (Carton.) — 66 pièces, papier.

**1720.** — Correspondance de MM. Law, contrôleur général des finances; Le Peletier Des Forts, conseiller d'É-

tat; Dodun, président aux enquêtes du Parlement de Paris; le duc d'Antin, Le Blanc, secrétaire d'État; le duc d'Orléans, régent; etc., avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, relative : à deux arrêts défendant, l'un, de vendre, acheter et tuer les veaux et génisses âgés de plus de huit ou dix semaines, ainsi que les vaches en état de porter des veaux, et l'autre, de vendre, acheter et tuer les agneaux jusqu'à la Pentecôte de l'année 1721; — à l'arrêt du Conseil par lequel le Roi déclare nulles les stipulations faites pour paiements en espèces sonnantes et ordonne que tous paiements aient lieu en billets de banque; — à deux arrêts du Conseil, dont l'un permet aux bénéficiaires du royaume de placer, en actions intéressées de la Compagnie des Indes, toutes les sommes qu'ils avaient sur les fonds publics, et l'autre défend aux communautés ecclésiastiques et hôpitaux de faire aucunes nouvelles constitutions de rentes; — aux ouvriers de la manufacture des Gobelins qui désertent pour aller s'établir en Lorraine, où ils sont moins conduits par leur véritable intérêt que par leur libertinage et les sourdes pratiques de quelques personnes qui veulent les débaucher; — au nommé Charles Pillon, qui a emporté pour 90,000 livres d'effets à M. Mareschal, premier chirurgien du Roi; — à l'envoi d'un nouvel ordre de régie pour les finances; — à la déclaration du Roi portant peine de mort contre ceux qui falsifieront les papiers royaux; — à l'ordonnance du Roi pour la suspension d'armes par mer entre la France et l'Espagne; — pour empêcher les habitants des communautés de la frontière de Champagne d'aller vendre leurs denrées hors du royaume.

C. 147. (Carton.) — 62 pièces, papier.

**1720-1721.** — Correspondance de MM. Le Peletier Des Forts, conseiller d'État et au Conseil de régence; d'Ormesson, de Baudry et de Gaumont, maîtres des requêtes, et de La Houssaye, contrôleur général des finances, avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, relative : à deux édits créant, l'un, quatre millions de rentes viagères sur l'Hôtel-de-Ville de Paris, au denier 25, et l'autre, des rentes perpétuelles, au denier 50, sur les impositions des provinces; — à l'arrêt du Conseil qui ordonne la fabrication de 50 millions de billets de banque de 50 livres et de 10 livres; — à un édit qui prescrit la fabrication de 1,500,000 marcs de cuivre en demies et quarts de sou; — à une déclaration qui rétablit des offices de présidents dans les greniers à sel où il n'y en a pas; — à l'ordonnance rendue par l'intendant de Champagne pour prévenir les abus qui se commettent à l'occasion des augmentations et diminutions d'espèces; — à une déclaration sur

la ferme du tabac; sa principale disposition est de défendre à tous les sujets du Roi, autres que le fermier, de faire entrer du tabac dans le royaume, si ce n'est pour l'envoyer à l'étranger; — faisant connaître que M. de La Houssaye vient d'être chargé du contrôle général des finances; à ce sujet, M. Le Peletier des Forts exprime le regret que, pendant le peu de temps que l'administration lui en a été confiée, il ne se soit pas présenté plus d'occasions de rendre des services à M. l'intendant de Champagne; de son côté, M. de La Houssaye invite ce dernier à s'adresser à lui pour toutes les affaires de finances, M. Law ne devant plus s'en mêler; — pour faire remettre à la Monnaie de Paris les sceaux de la banque; — touchant: la prise de possession de la régie des fermes générales, sous le nom de maître Charles Cordier; — l'arrêt du Conseil pour l'interdiction du commerce par mer avec tous les ports de Provence; — l'arrêt qui permet aux villes et communautés d'emprunter au denier 20; — pour que tous les fonds passent à leur destination et qu'il ne soit fait aucun paiement qu'en vertu des états de distribution signés par S. A. R.

C. 148. (Carton.) — 58 pièces, papier.

1721-1722. — Correspondance de MM. de La Houssaye et Dodun, contrôleurs généraux des finances; de Gaumont, de Baudry et d'Ormesson, maîtres des requêtes, avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, relative: à l'arrêt qui ordonne que les possesseurs des rentes albergues et redevances aliénées du domaine payeront un supplément de finance jusqu'au denier 24 du prix de l'acquisition de ces rentes; — pour faire vendre les meubles et ustensiles des bureaux des comptes en banque; — à l'effet de connaître les quantités de pistolets de poche existant dans les manufactures d'armes, de les faire mettre en séquestre et d'en dresser des procès-verbaux; on lit dans la dépêche sur ce sujet que, malgré les défenses de porter des pistolets de poche, ce port est devenu si commun à Paris que, pour remédier à un abus aussi contraire à la sûreté publique, Mgr le régent a ordonné de faire saisir tous les pistolets trouvés dans les boutiques des armuriers et quineauillers de cette ville; — touchant: une lettre écrite par ordre de Mgr le régent aux intendants des provinces d'Alsace, de Bourgogne, de Franche-Comté, de Lyonnais et de Dauphiné, au sujet du commerce que le roi de Sardaigne, les Suisses, la république de Genève et les États d'Allemagne ont interdit avec la France, et qui doit, par conséquent, l'être à leur égard dans ces provinces; — un mémoire que les fermiers généraux ont présenté à M. le contrôleur général sur les droits de sortie des vins; —

les cadis de Marvejols en Gévaudan, où la contagion s'est communiquée; — invitation de les faire mettre en magasin, hors de l'enceinte des localités habitées, de leur faire faire quarantaine et de les faire parfumer selon l'usage pour les purger du mauvais air qu'ils pourraient avoir contracté; — l'indolence et l'inaction des maréchaussées, d'où il résulte des vols fréquents sur les grands chemins, notamment dans la Généralité de Moulins; — pour la réduction au denier 50 de toutes les parties de rentes à prendre sur les deniers communs, patrimoniaux et d'octrois des villes; — pour rechercher M. Saudrier, receveur général des finances de Flandre, qui a disparu le 23 mars 1722; — au sujet de la démission de M. de La Houssaye de ses fonctions de contrôleur général pour cause de santé, et de la nomination de M. Dodun, pour remplir cette place; — concernant madame la princesse d'Épinoy et madame de Remiremont, qui possèdent des biens considérables en Lorraine et à qui on a fait connaître qu'il y aurait grand avantage à faire venir des espèces de cette province en France, en les faisant changer à Châlons.

C. 149. (Carton.) — 65 pièces, papier.

1722-1724. — Correspondance de MM. Dodun, contrôleur général des finances; d'Armenonville, garde des sceaux; le duc d'Orléans, de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre; le duc de Bourbon, le comte de Morville et La Vrillière, secrétaires d'État, etc., avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne: sur les mesures à prendre pour faciliter le recouvrement des amendes des Eaux et Forêts, qui est entravé par la rébellion de plusieurs communautés de la Champagne; — sur le trop grand nombre de vaches qu'on tue à cause de la cherté des bœufs; — touchant: deux arrêts du Conseil qui fixent, l'un, les droits sur le charbon de terre venant d'Angleterre, et l'autre, ceux des beurres et fromages; — un arrêt de prorogation en faveur des acquéreurs des rentes viagères sur les aides et gabelles; — le transport des bois en Lorraine; — un arrêt qui fait défense aux fermiers des domaines du Roi de chasser et d'affermier la chasse sur lesdits domaines; — l'admission de M. le comte de Morville aux fonctions de secrétaire d'État, en remplacement de M. d'Armenonville, son père; — la permission accordée au sieur de Meaux, maître des forges en Thiérache, de faire sortir 200 bannes de charbon pour ses trois forges de Chimay en Hainaut; — les plaintes fréquentes que reçoit M. le garde des sceaux de la part de M. le procureur général sur le peu d'exactitude et de célérité à envoyer au Grand-Conseil les procédures qui le concernent; — pour

faire arrêter huit voleurs et une femme qui se sont évadés des prisons de Château-Gontier (Mayenne), après avoir tué la geôlière, laissé le geôlier pour mort, et leur avoir volé 144 livres d'argent et divers objets; envoi des signalements de ces voleurs; — concernant: le service des affaires générales du royaume que le Roi a confié à M. le duc d'Orléans; dans sa dépêche, ce prince déclare que ses occupations ne lui permettant pas d'entrer dans le détail des affaires des postes, il a chargé de ce soin M. D'Ons-en-Bray, intendant des postes; — la nomination par Sa Majesté de commissaires de son Conseil pour examiner les contestations existant entre les religieux de l'ancienne observance de Cluny et ceux de la réforme; invitation de faire connaître, à ce sujet, le nombre des maisons de l'ordre de Cluny et celui des religieux dans chaque maison; — annonçant la mort de M. le duc d'Orléans, arrivée en une demi-heure de temps, le jeudi 2 décembre 1723, à 7 heures 1/2 du soir, à la suite d'une attaque d'apoplexie; — donnant avis de la décision royale qui a chargé M. le duc de Bourbon de la direction des affaires générales du royaume et de la surintendance des postes, en remplacement de M. le duc d'Orléans; M. le duc de Bourbon ajoute qu'il croit devoir, comme son prédécesseur, charger M. d'Ons-en-Bray de lui rendre compte des affaires des postes; — concernant: le nommé La Coste, soupçonné d'avoir pris part à l'assassinat de quelques anglais, aux environs de Calais, et au vol du carrosse de Lille; — le nommé Anjarrant, curé de Sevrey, qui tiendrait des discours impertinents contre la constitution, et débiterait aussi contre elle des libelles pernicieux; — pour faciliter le passage, par la Champagne, d'une partie des 2,000 bœufs que le Roi a jugé nécessaire de faire venir de la Suisse pour procurer l'abondance des bestiaux dans le royaume; — pour faire diminuer, dans le département de Champagne, le prix des fers; — pour faire arrêter plusieurs particuliers armés qui firent, le 22 mai 1724, une rébellion considérable contre les commis de la Compagnie des Indes, à Paris, et enlevèrent une grande quantité de marchandises défendues qui étaient déposées dans l'hôtellerie du *Chariot-d'Or*, rue Grenétat; deux des commis de la compagnie ont été blessés et un fraudeur enlevé des mains de la justice; — pour s'informer si des particuliers de la religion P. R. n'auraient pas acquis, dans le département de Champagne, des offices municipaux; — relative: à une déclaration ayant pour but de remettre en vigueur les édits, ordonnances et déclarations du feu Roi sur la religion, et de détruire les fausses préventions qui n'ont été que trop répandues dans plusieurs provinces, pendant la minorité du Roi, d'un prétendu relâchement dans le Gouvernement sur cette matière; — à un arrêt par lequel le

Conseil ordonne de rapporter au greffe des intendants les imprimés altérés et falsifiés d'un arrêt du Parlement de Metz, qui ont été répandus dans le royaume et les pays étrangers.

C. 150. (Carton.) — 56 pièces, papier.

**1725-1726.** — Correspondance de MM. Dodun, contrôleur général des finances; de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre; Hérault, lieutenant général de police de la ville de Paris; Le Peletier Des Forts, contrôleur général des finances; Leblanc, secrétaire d'État de la guerre; le maréchal de Villeroy, d'Armenonville, garde des sceaux, etc., avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, concernant: le bail des droits de la sous-ferme de la marque d'or et d'argent des villes de Reims et de Troyes; — un arrêt proposé pour interdire la sortie du royaume des graines de colza, navettes et autres servant à faire de l'huile, et les huiles qu'on en tire; — pour faire arrêter le sieur de Laneau, meurtrier, natif de Rochefort, et marié à Rennes; — relative: à un nouveau département des provinces du royaume entre MM. les secrétaires d'État; à ce sujet, M. le comte de Morville fait connaître que la Champagne et la partie de la Brie dépendant de la Généralité de Châlons lui ont été réservées; — à un arrêt qui ordonne de procéder aux inventaires et marques des vins dans les villes d'Auxerre, Bar-sur-Seine et autres lieux des deux comtés; — à l'usage suivi pour la prestation de serment et installation des nouveaux juges et consuls, ainsi qu'au changement à faire au règlement du 4 janvier 1701 sur la fabrication des futaines et basins à Troyes; — à un arrêt proposé par M. Mareschal, premier chirurgien du Roi, pour établir une police et discipline dans les communautés des maîtres chirurgiens du royaume; — à la démission donnée par M. Dodun de la charge de contrôleur général des finances; — au choix qu'a fait le Roi de M. Le Peletier des Forts pour la remplir; — à la nomination de M. Leblanc aux fonctions de secrétaire d'État de la guerre et du département des provinces qui y ont été réunies; — pour empêcher la sortie des blés du royaume; — pour rétablir l'ordre sur tout ce qui s'imprime dans les provinces.

C. 151. (Carton.) — 52 pièces, papier.

**1727-1729.** — Correspondance de MM. Hérault, lieutenant général de police de la ville Paris; Le Peletier, contrôleur général des finances; Leblanc, secrétaire d'État de la guerre; d'Aguessseau, chancelier; d'Angerville, secrétaire d'État de la guerre; Chauvelin, garde des



sceaux, etc., avec M. L'Escalopier, intendant de Champagne, touchant : une déclaration du Roi tendant à la répression des abus des nourrices, des meneurs et meneuses ; — sur ce qui s'est pratiqué au sujet de la révocation des privilèges attribués depuis 1689 aux officiers dont les finances sont au-dessous de 10,000 livres ; — pour faire arrêter le nommé Adam Rost, qui a commis un vol très-considérable, à Gand, chez M. le baron Destein, colonel d'un régiment impérial ; — relative : à l'édit qui rétablit les secrétaires du Roi et autres officiers des chancelleries près les cours dans le privilège de la noblesse au premier degré, et dans l'exemption des droits des lods et ventes ; — aux mesures à prendre pour arrêter les vagabonds qui doivent incessamment sortir des Pays-Bas, du pays de Liège etc., et qui pourraient se retirer en France ; — au petit nombre de juges qui restent dans les bailliages ou sénéchaussées et sièges présidiaux, d'où il résulte souvent de grandes difficultés pour le jugement des affaires criminelles ; — à la nomination de M. Dangervilliers aux fonctions de secrétaire d'État de la guerre et du département des provinces qui y ont été réunies ; — à une ordonnance qui a été rendue par M. Daube, intendant de la Généralité de Soissons, pour faciliter l'instruction des procès criminels où les procureurs du Roi sont seuls parties ; invitation d'en rendre une semblable pour le département de Champagne ; — à l'abus que commettent les maîtres de forges étrangers et du pays conquis, à la suite des permissions par eux obtenues d'enlever du charbon et bois de la province de Thiérache ; — pour faire connaître le parfait rétablissement du Roi, qui avait été attaqué de la petite vérole ; — en faveur du sieur Romain, avocat en Parlement ; — touchant : l'usage des œufs, qui, depuis plusieurs années, avait été suspendu, pendant le carême, à Paris, et qui y sera permis pendant le carême de 1729 ; invitation de faire connaître cette permission sur les marchés, afin que les marchands forains qui font le commerce des œufs puissent en approvisionner Paris ; — les fermiers du contrôle, en Champagne, qui se sont décidés à envoyer dans cette province quelques-uns d'entre eux pour remédier aux désordres qui préjudicient à leurs intérêts et à ceux du public ; — les habitants qui, sous prétexte de privilèges, ne sont pas imposés et qui devraient l'être ; — l'exécution de la déclaration du Roi donnée le 11 septembre 1728, pour le prompt recouvrement de la taille et le soulagement des taillables.

C. 152. (Carton. — 48 pièces, papier.

**1730-1731.** — Correspondance de MM. Le Peletier

et Orry, contrôleurs généraux des finances ; de Baudry, intendant des finances ; Dangervilliers, secrétaire d'État de la guerre ; d'Aguesseau, chancelier ; Maurepas, secrétaire d'État, et Chauvelin, garde des sceaux, avec MM. L'Escalopier et Le Peletier de Beaupré, intendants de Champagne, relative : à un arrêt qui ordonne que les charbons de terre venant d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande ne payeront, pendant un an, que 12 sous par baril ; — à un arrêt du Conseil, qui ordonne que les bœufs, vaches, moutons, pores, boucs, chèvres et chevrotins venant des pays étrangers, seront déchargés de tous droits d'entrée ; — aux pèlerins ou coureurs, dont la plupart sont des jeunes gens qui se débauchent pour se soustraire au travail, sous prétexte de pèlerinage ; invitation de faire exécuter la déclaration du 7 janvier 1686, qui a été donnée pour éteindre ce genre de mendicité ; — à un arrêt de prorogation pour le paiement de 4 sous par livre aux particuliers qui remettront en piastres ou autres matières d'or et d'argent venant des pays étrangers une somme de 10,000 livres aux hôtels des monnaies ; — à un recueil des règlements généraux et particuliers des manufactures du royaume ; envoi d'un exemplaire de ce recueil en quatre volumes in-4<sup>o</sup>, pour être déposé au secrétariat de l'Intendance (les archives de l'Intendance ne renferment plus ce recueil) ; — à un arrêt qui exempte des droits dus au Roi et des droits de péage les grains à transporter en Provence ; — à un arrêt qui ordonne que le franc-salé sera livré aux officiers vétérans, honoraires, et veuves, en justifiant du paiement de la capitation de l'année qui aura précédé celle de la délivrance du franc-salé ; — à un placet par lequel le sieur de Laforest, capitaine d'une compagnie détachée de l'Hôtel royal des Invalides, demande la permission de se marier avec la veuve du sieur de Lironcourt, qu'il dit avoir 1,200 livres de rente ; — à un arrêt concernant la distribution des remèdes appelés spécifiques et la discipline et la police des trois corps de la médecine ; — à un mémoire par lequel les habitants de Floing, Veignes-aux-Bois, Tendrecourt, Bosseval, Rhume et Issancourt demandent à dépendre, comme par le passé, de l'Intendance de Champagne ; — à un arrêt qui accorde un délai de quatre mois pour contrôler les déclarations et reconnaissances aux papiers terriers.

C. 153. (Carton.) — 50 pièces, papier.

**1732-1733.** — Correspondance de MM. Chauvelin, garde des sceaux ; Orry, contrôleur général des finances ; Pajot d'Ons-en-Bray, intendant des postes ; d'Ormesson et de Baudry, intendants des finances ; Dangervilliers, secré-

taire d'État de la guerre, etc., avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, relative à l'ordonnance du Roi, du 27 janvier 1732, qui ordonne que la porte du petit cimetière de Saint-Médard, à Paris, sera fermée, et qui défend toutes assemblées dans les rues et maisons des environs et dans toutes autres. Invitation de faire la même défense dans le département de Champagne, et d'emprisonner les personnes qui, se disant attaquées de convulsions, se donneraient en spectacle dans les églises, dans les rues ou dans leurs maisons; — pour faire écheniller les arbres; — relative aux droits qui se perçoivent dans la Généralité de Châlons pour les besoins des hôpitaux, et qui continueront d'être perçus sur le même pied, à l'exception des villes de Dormans et de Fismes; — touchant la saisie féodale des fief et seigneurie de Passavant, opérée par le procureur du Roi en la Chambre du domaine de Champagne, faute de représentation des lettres de jouissance et de foi et hommage rendu à Sa Majesté. Dans sa lettre datée de Gènes, M. de Campredon fait connaître qu'il a obtenu un arrêt relatif à cette saisie, et demande qu'il ne soit plus fait de poursuites; Sa Majesté lui ayant permis de venir en France, il fera tout ce qu'il faudra en exécution de l'arrêt dont il s'agit; — relative: à deux arrêts du conseil, dont l'un commet l'intendant de Champagne pour faire le procès à un collecteur de la ville de Vertus et ses complices, fabricants de faux rôles, et l'autre évoque au Conseil l'appel porté en la Cour des aides au nom des habitants de la paroisse de Charmes, élection de Joinville; — à un mémoire de M. Magneux, inspecteur général du domaine, sur la question du droit sur les trésors; ce mémoire a été fait à l'occasion d'un trésor trouvé au lieu de Chaource (Aube); — à une diminution de 150,000 livres sur la taille de 1733, afin de soulager les paroisses de la Généralité de Châlons, qui ont été affligées d'accidents particuliers; — à un arrêt du conseil qui ordonne que la ville de Reims ne contribuera aux besoins des hôpitaux, sur le produit des droits sur les farines, que pour la somme de 6,754 livres par an, pendant trois ans et neuf mois, à partir du 1<sup>er</sup> avril 1732; — au prix du plomb de chasse; — à un mémoire par lequel le sieur Catel demande que son fils, qui tient une conduite de nature à déshonorer sa famille, soit enfermé par ordre du Roi; — à une ordonnance du Roi qui défend aux loueurs de chevaux, hôteliers et autres de fournir des chevaux pour aller en poste, soit à cheval, soit en chaises ou autres équipages, avec gens pour les guider.

C. 151. (Carton.) — 64 pièces, papier.

**1733-1734.** — Correspondance de MM. Chauvelin, garde des sceaux; Orry, contrôleur général des finances; Maurepas, ministre de la maison du Roi; Dangervilliers, secrétaire d'État de la guerre, etc., avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, concernant: un ordre donné par le Roi à son armée, commandée par le maréchal de Berwick, de passer le Rhin incessamment; — plusieurs marchands de la Flandre impériale, qui avaient demandé au subdélégué de Reims quel traitement ils pouvaient espérer dans la conjoncture présente; M. le garde des sceaux fait connaître qu'ils peuvent être tranquilles et qu'ils ne seront pas du tout inquiétés; — un édit qui crée 1,050,000 livres de rentes viagères en forme de tontine; — plusieurs abus que commettent dans les rentes assignées sur les tailles les greffiers et depositaires publics; — un arrêt du conseil pour faciliter aux vassaux de Sa Majesté la prestation des hommages qu'ils lui doivent; — les mesures à prendre pour empêcher la rareté des agneaux; — un arrêt du conseil qui règle les droits à percevoir sur les savons de Marseille; — un mémoire par lequel les PP. Capucins de la nation d'Irlande demandent des lettres de surannation sur lettres patentes d'établissement de deux couvents à Bar-sur-Aube et Vassy; — les Suisses et les Génevois, qui se prétendent exempts de toutes sortes d'impositions; — un ordre donné par le Roi au sieur Jacques Mutinot, chanoine régulier de l'hôpital de Tonnerre, de sortir de l'abbaye de Sept-Fontaines où il est relégué, et de se retirer au petit séminaire du prieuré de Saint-Jérôme, près Langres, pour y demeurer, moyennant la pension de 250 livres que M. le marquis de Montmirail fera payer. M. Garnier, supérieur du petit-séminaire, reconnaît avoir reçu la lettre de cachet qui lui prescrit de recevoir le sieur Mutinot; — un mémoire par lequel le provincial des Capucins irlandais établis en Champagne demande la permission de recevoir le nommé Dempsey, né à Saint-Germain d'un père irlandais; elle lui est nécessaire, parce que les lettres patentes de leur établissement défendent de recevoir aucun sujet à profession qu'il ne soit né en Irlande. Le subdélégué de Bar-sur-Aube exprime l'avis que la demande du provincial ne soit pas accueillie; — les biens qui appartiennent à des sujets de l'Empereur et de l'Empire, et qui tombent, par la guerre, dans le cas de confiscation. Invitation de faire faire des perquisitions exactes de ceux qui se trouveraient en Champagne, et de dresser des états de leurs possesseurs, ainsi que du revenu qu'ils en retirent. Le subdélégué de Sainte-Ménéhould n'a trouvé d'autre sujet de l'Empereur

ou de l'Empire possédant des propriétés dans son département, que M. le baron de Landre de Brie, domicilié à Ruette, pays de Luxembourg. Ces propriétés consistent en une partie de la seigneurie de Bantheville, dont il tire 1,200 livres, non compris les bois que l'on estime environ 60 livres par an.

C. 155. (Carton.) — 52 pièces, papier.

**1735-1738.** — Correspondance de MM. Orry, contrôleur général des finances; Rouillé, intendant de commerce; Dangervilliers, secrétaire d'État de la guerre; d'Hozier, juge général d'armes de France; Chauvelin, garde des sceaux, et Trudaine, intendant des finances, avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, touchant : un arrêt du Conseil d'État qui proroge pour un an la modération des droits sur les aiguilles venant des pays étrangers. A la demande de renseignements sur l'état dans lequel se trouvent les fabriques d'aiguilles établies à Langres, l'intendant fait connaître qu'il n'y en a jamais eu dans cette ville, mais que les couteliers en fabriquent, pour la tapisserie seulement, et qu'il n'y a aucun changement à cet égard; — une déclaration du Roi rendue pour poursuivre les notaires convaincus d'avoir faussement fait mention sur les expéditions des actes passés devant eux, que les minutes ont été contrôlées; — un arrêt du conseil qui interdit l'entrée, dans le royaume, d'une écorce appelée *quina faux* ou *quinquina femelle*; — un arrêt du conseil portant règlement pour le commerce de librairie que peuvent faire les merciers des villes; — le projet de faire saler, à Gray, une certaine quantité de cochons pour l'approvisionnement des places d'Alsace. A ce sujet, le secrétaire d'État de la guerre envoie à l'intendant de Champagne un questionnaire sur les salaisons des cochons. En remerciant l'intendant de ses renseignements, le secrétaire d'État lui fait connaître qu'il n'est plus question de l'approvisionnement des places d'Alsace; — les déclarations faites par-devant notaires pour les rentes sur les tailles, employées sous le nom des receveurs des consignations, commissaires aux saisies réelles ou autres dépositaires; — la confection d'un armorial général de la France, sous la direction de M. Louis-Charles d'Hozier, juge général d'armes de France, généalogiste de la maison, de la chambre et des écuries du Roi, et de celles de la Reine; — un arrêt du conseil qui permet l'entrée, dans le royaume, des moutons, brebis et agneaux venant des pays étrangers, avec exemption des droits qui se payent aux entrées des provinces frontières; — un arrêt du conseil portant règlement pour le café provenant des îles françaises de l'Amé-

que; — la tenue des répertoires des notaires sur papier timbré; — un arrêt du conseil qui ordonne que tous les ouvrages de fer exécutés dans les manufactures de Saint-Étienne et du Forez pourront entrer dans le royaume sans payer aucun droit de marque; — une demande formée par la veuve du sieur Frémin de Fontenille, à l'effet d'excepter ses trois fils de la révocation de noblesse portée par l'édit du mois d'août 1713; — les nouveaux convertis qui ne remplissent pas les devoirs de la religion catholique et qui paraissent mourir dans leurs anciennes erreurs, faute d'avoir reçu les sacrements de l'église.

C. 156. (Carton.) — 52 pièces, papier.

**1739.** — Correspondance de MM. Orry, contrôleur général des finances; Dangervilliers, secrétaire d'État de la guerre; Amelot de Chaillou, d'Ormesson, de Baudry et Trudaine, intendants des finances; Daguesseau, chancelier, et Morel de Rubempré, chevalier de l'ordre de Saint-Lazare, avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, concernant : le nombre des chirurgiens, barbiers, perruquiers, baigneurs-étuvistes, bailleurs, renouveurs, lithotomistes, des sages-femmes, etc., dans l'étendue du département de Champagne; — M. de Boncourt, capitaine au régiment royal étranger de cavalerie, qui demande la permission de se marier avec mademoiselle de Montreuil, qu'il dit être riche et de condition; — un arrêt du conseil sur les formalités à remplir pour empêcher les abus qui se commettent dans la restitution des droits d'entrée et de sortie sur les cires jaunes venant de l'étranger, et qui sortent du royaume après y avoir été blanchies; — des poursuites dirigées contre un des commissaires de police de la ville de Caen, à raison des contraventions qu'il aurait commises en délivrant des avertissements sur papier non timbré; — les mesures à prendre pour obliger les nouveaux possesseurs de terres, héritages ou droits mouvants du Roi, à faire ensaisiner leurs titres de propriété par les receveurs généraux des domaines et bois; — les requêtes présentées au conseil par les officiers, greffiers, arpenteurs et autres agents des eaux et forêts de la Généralité de Champagne, par lesquelles ils se plaignent d'être journellement troublés dans les privilèges et exemptions attribués à leurs offices par l'ordonnance du mois d'août 1669. Suivant les ordres du Roi, à qui il en a référé, le contrôleur général des finances invite l'intendant de Champagne à tenir la main à l'exécution de cette ordonnance; — un arrêt du conseil qui règle les rangs et séances des officiers municipaux, rétablis par l'édit de novembre 1733; — les difficultés que quelques receveurs généraux des domaines ont rencontrées dans

Le recouvrement des frais de justice à la charge des communautés ; — un arrêt du conseil qui défend aux fermiers de la marque des fers de percevoir aucun droit sur les ouvrages de grosse et menue quincaillerie qui auront été fabriqués dans les provinces où les droits n'ont pas cours ; — des attroupements de mendiants que l'on soupçonne être les auteurs de vols qui se commettent dans la Champagne. Invitation de faire arrêter ces mendiants, et de leur faire distribuer le pain pendant le temps de leur détention ; — des délibérations qu'auraient prises les officiers des présidiaux et qui porteraient que les particuliers qui lèveraient des offices de leurs corps tombés vacants aux revenus casuels, ne pourraient y être reçus qu'en payant préalablement à la veuve ou aux enfants de l'officier décédé une somme de 2 ou 3,000 livres. Ces délibérations étant contraires à la vente desdits offices, et préjudiciables aux intérêts du Roi, le contrôleur général des finances invite l'intendant de Champagne à lui en adresser des copies ; — un jugement rendu contre des marchands et autres particuliers convaincus d'être banqueroutiers frauduleux, fabricateurs et fauteurs de faux contrats d'atermoiement ; — les recherches des titres et biens usurpés à l'ordre de Saint-Lazare. Dans sa dépêche, M. Morel de Rubempré fait connaître qu'il a composé un mémoire tendant à rétablir cet ordre dans ses anciennes fonctions d'hospitalité envers de vieux et de jeunes gentilshommes disgraciés de la fortune, en faveur desquels on fonderait à Paris une maison sous le nom de Communauté de gentilshommes instituée par l'ordre de Saint-Lazare, et où les jeunes gens seraient reçus depuis l'âge de sept ans jusqu'à quinze ans accomplis ; — un arrêt du conseil qui déclare sujets au centième denier les retraits féodaux exercés par les cessionnaires des seigneurs, tant pour le passé que pour l'avenir.

C. 157. (Carton.) — 72 pièces, papier.

**1736-1739.** — Correspondance de MM. Daguesseau, chancelier ; Maurepas, ministre d'État ; de Fulvy et de Baudry, intendants des finances ; Orry, contrôleur général des finances ; Dangervilliers, secrétaire d'État de la guerre, et les fermiers généraux, avec M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, touchant : les plaintes auxquelles donnent lieu, dans quelques bailliages de la Champagne, les droits excessifs dont les huissiers-audienciers sont en possession ; — la suppression de la plus grande partie des charges de la grande vénerie et la conservation des privilèges pendant la vie de ceux qui sont pourvus de ces charges ; — le rétablissement de toutes les parties de rentes

employées sous le nom de depositaires publiques sur l'Hôtel-de-Ville. A cet effet, l'intendant de Champagne est invité à faire dresser, par les depositaires, un état qui distingue les parties employées sur les tailles et celles employées sur la ville ; — la suppression du livre intitulé : *Instructions générales aux commis préposés pour la perception des droits de contrôle des actes des notaires* ; — un arrêt du conseil qui enjoint aux officiers et cavaliers de maréchaussée d'arrêter les contrebandiers portant ou conduisant des marchandises prohibées ; — des individus à transporter aux îles et auxquels il n'est pas possible de donner cette destination, le Roi ayant défendu le transport, dans ces îles, des jeunes gens libertins, à cause des désordres qu'ils y commettaient ; — la déclaration rendue pour parvenir au rétablissement des registres et des titres brûlés ou endommagés dans les dépôts de la Chambre des comptes de Paris, par l'incendie du 27 octobre 1737. A cet effet, tous les possesseurs de chartes, lettres patentes ou autres titres obtenus de Sa Majesté ou des rois, ses prédécesseurs, devront les représenter aux officiers de la Chambre, dans le délai fixé par la déclaration précitée ; — le nouveau règlement que le Roi a fait imprimer pour la procédure du Conseil ; — un arrêt du conseil qui ordonne la continuation de l'abonnement ci-devant réglé avec la Généralité de Châlons, pour y tenir lieu des droits sur les huiles et savons pendant les six années du bail de Jacques Forceville, qui commenceront le 1<sup>er</sup> octobre 1738 ; — le paiement du droit d'inspecteurs aux boucheries ; — un arrêt du conseil qui commet les intendants pour juger les contestations qui pourront naître entre les fermiers des aides et les particuliers gens du commun demeurant dans les villes et lieux sujets aux droits de détail ; — la fraude des droits sur les huiles qui sortent de la Généralité de Champagne. Dans leur dépêche, les fermiers généraux invitent l'intendant à rendre une ordonnance sur la saisie faite, dans le bois de Vignotte, près de la Bourgogne, de trente-cinq pièces d'huile prises à Troyes ; — un nommé Nicolas Hamé, laboureur à Savigny-sur-Ardre, qui demande des lettres de réhabilitation.

C. 158. (Carton.) — 83 pièces, papier.

**1739-1741.** — Correspondance de MM. Daguesseau, chancelier ; de Baudry, Trudaine et d'Ormesson, intendants des finances ; Dangervilliers, secrétaire d'État de la guerre ; Orry, contrôleur général des finances, et Maurepas, ministre d'État, avec M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, concernant : le changement que le Roi a jugé à propos de faire à l'égard des avocats en ses

conseils ; — les traités passés entre le Roi, l'électeur de Cologne, le landgrave régnant et le prince héréditaire de Hesse-Darmstadt, pour la restitution réciproque des déserteurs ; — le projet de rendre applicables à tous les orfèvres du royaume les réglemens qui assujettissent à l'essai et à la marque de la maison commune certains ouvrages d'or et d'argent ; — la convention passée entre le Roi et l'évêque et prince de Liège pour la restitution réciproque des déserteurs ; — un arrêt du conseil qui permet d'augmenter jusqu'à trente aunes la longueur des camelottes d'Auvergne ; — la demande formée par le sieur Dugny, négociant à Nancy, de faire passer de la Généralité de Champagne en Lorraine trois cents setiers de navette ; — un arrêt du conseil qui fixe les droits de sortie sur les étoffes appelées *bayettes*, *sempiternes* ou *perpetuannes* et *anacostes*, qui seront envoyées à l'étranger ; — une recette pour distinguer avec certitude les chevaux atteints de la morve d'avec ceux qui ont d'autres maladies. En envoyant cette recette, le secrétaire d'État recommande de faire brûler les harnais, équipages, mangeoires et rateliers des chevaux morveux tués. Il indique aussi les opérations qu'il convient de faire subir aux écuries, avant d'y placer d'autres chevaux ; — deux ordonnances qui permettent aux officiers et aux cavaliers de maréchaussée de France et de Lorraine d'exercer réciproquement leurs fonctions dans les villes, places et autres lieux des deux dominations ; — le nouveau règlement demandé par les fermiers généraux sur les vins et eaux-de-vie nécessaires aux habitants des localités situées dans les quatre lieues des provinces étrangères ou réputées telles ; — les provisions de chanvre à faire dans les arsenaux de marine. Aux renseignements donnés sur le prix et la qualité des chanvres de la Champagne, le secrétaire d'État de la marine répond qu'il ne serait pas avantageux d'en tirer beaucoup de cette province, à raison non-seulement de leur cherté, mais encore de leur qualité, très-inférieure à celle de l'année 1738, et qu'ils s'en tiendra aux deux cents milliers que les sieurs Dufour se sont obligés à livrer au Havre ; — un arrêt du conseil qui défend de percevoir aucun droit de péage ou autre sur les blés, farines et légumes dans toute l'étendue du royaume ; — les femmes de plusieurs employés des fermes à Vitry, Saint-Dizier, Joinville, Chaumont et Châlons, qui portent des habillemens d'indiennes et étoffes de soie des Indes. Comme ce procédé est très-repréhensible et donne un mauvais exemple, le contrôleur général des finances recommande d'empêcher le port et usage des toiles peintes et étoffes prohibées ; — les vœux de la nouvelle année (1740), et les malheurs arrivés dans la Généralité de Champagne. M. d'Ormesson remercie l'intendant de cette Généralité des compliments qu'il a eu la bonté de lui faire et demande la

continuation de son estime et de son amitié. L'intendant des finances ajoute que M. le contrôleur général prend beaucoup de part aux malheurs de la province, et désirerait pouvoir la secourir plus efficacement ; — un arrêt du conseil qui enjoint aux notaires et tabellions de faire usage de papier timbré, pour la tenue de leurs répertoires ; — la situation de la province (juin 1740). L'intendant de Champagne fait connaître qu'en général les menus grains promettent au delà de toute espérance ; qu'ils sont beaux partout, et qu'on peut se flatter d'en avoir en abondance. Les vignes ont été gelées en grande partie du côté de Vitry, Joinville, Chaumont, Langres et Bar-sur-Aube ; mais du côté d'Épernay et de Reims, à quelques cantons près qui ont été maltraités, l'état des vignes promet une bonne récolte ; — la conservation des enfants exposés. Le contrôleur général des finances demande à l'intendant ce que deviennent ces enfants dans sa Généralité, quand ils ont atteint l'âge de sept ans, et son avis sur ce qu'il conviendrait de faire pour les rendre plus utiles à l'État et à eux-mêmes ; — la déclaration de 1702 qui défend aux communautés d'intenter et de soutenir aucun procès sans l'autorisation préalable des intendants. Envoi d'un arrêt du conseil du 8 août 1713 duquel il résulte que les communautés ne peuvent, dans aucun cas, plaider sans cette autorisation ; — l'enlèvement par l'étranger des navettes de Champagne, ce qui cause un tort considérable à cette province ; — l'état déplorable du vignoble dans toute la Généralité de Champagne. Après avoir signalé cet état à M. d'Ormesson, M. de Beaupré fait connaître que près de trois cents communautés ont été grêlées et que les terres légères ont été gelées dans les paroisses de la sèche Champagne. Il n'a devant les yeux que misère et désolation. Assailli par les députés des villes, il les engage à faire des achats de grains et de riz pour prévenir les malheurs dont on est menacé. Toutes les communautés, ajoute-t-il, sont réduites au pain d'orge, d'avoine et de sarrasin. Il adresse à M. d'Ormesson toutes les lettres qu'il a reçues de ses subdélégués, en le priant de les représenter à M. le contrôleur général, persuadé que ce dernier sera disposé à accorder quelques secours à la province ; — une somme de 6,000 livres allouée par le Roi pour les pauvres et hôpitaux de la Généralité de Champagne ; laquelle somme sera remise par moitié à MM. les évêques de Châlons et de Troyes, et distribuée ainsi qu'ils le jugeront convenable.

C. 159. (Carton.) — 66 pièces, papier.

1741. — Correspondance de MM. Orry, contrôleur général des finances ; d'Ormesson et de Baudry, intendants

des finances, et Daguesseau, chancelier, avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, concernant : un arrêt du Conseil rendu en faveur des teinturiers de Metz, à l'encontre du greffier de cette ville; — un arrêt du conseil qui défend à tous les sujets du Roi, domiciliés en la généralité de Champagne, et à tous autres, de passer entre eux des actes en Lorraine concernant des choses mobilières ou des biens réels situés en France; — le recouvrement des tailles, pour lequel les receveurs devront user de tous les ménagements possibles, en dirigeant leurs poursuites, soit contre les gros fermiers ou laboureurs qui ont considérablement profité de la cherté des grains, soit contre les paroisses qui ont été assez heureuses pour avoir une récolte avantageuse; — un arrêt du conseil qui défend de fabriquer des bouteilles et carafons de verre qui n'auraient pas la jauge et le poids prescrits par la déclaration de 1735; — deux arrêts du conseil portant confiscation des pièces d'étoffes saisies à Paris et à la foire de Saint-Denis, ces étoffes n'étant pas fabriquées suivant les règlements; — les mesures à prendre, à l'époque de la récolte, pour le soulagement des particuliers qui ont réellement besoin de secours; — l'exécution de l'arrêt du conseil sur l'administration des mines et minières; — les religieux de l'ordre de Grammont qui possèdent des biens dans la Généralité de Champagne, et leurs fermiers, censitaires et tenanciers, qui jouiraient de l'exemption des impositions; ce qui, dans ce cas, serait contraire à toutes les règles; — le sieur Pierre Mestrezat, qui a obtenu en 1728 la permission d'établir, exclusivement en Champagne et Béarn, une manufacture de fer blanc et noir; — les accidents arrivés par l'ouverture des carrières à proximité des grands chemins; — les employés des fermes de la brigade de Croupières, qui, étant en embuscade, ont fait feu sur un particulier et l'ont tué; — une somme de 3,000 livres accordée par le Roi pour les pauvres et hôpitaux de la Généralité de Champagne, laquelle somme sera remise par moitié à MM. les évêques de Châlons et de Troyes, et distribuée ainsi qu'ils le jugeront convenable; — les volets de pigeons établis dans les maisons particulières qui n'ont pas droit de colombier, et les prés à mettre en regain, à raison de la sécheresse, qui ne permet pas d'espérer une bonne récolte de foin; — les abus que commettent journellement les habitants de la Champagne, sous prétexte de l'abonnement qui a été fait en 1716 pour les huiles du cru de cette province; — un arrêt du conseil portant règlement pour les papiers qui se fabriquent dans le royaume.

C. 160. (Carton.) — 78 pièces, papier.

1712-1743. — Correspondance de MM. Orry, con-

trôleur général des finances; Maurepas, ministre d'État; Trudaine et de Baudry, intendants des finances; Daguesseau, chancelier; de Breteuil, Dargenson, ministres de la guerre, et d'Hozier, juge d'armes de France, avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, touchant : les comptes des octrois et deniers patrimoniaux rendus aux villes et communautés de cette Généralité par les commis de Bourrée chargés de la régie desdits octrois; — un arrêt du Conseil et une ordonnance pour l'exécution des règlements faits en faveur de l'Académie royale de musique; — un arrêt du même Conseil portant défense d'introduire dans le royaume des toiles de fil teint ou peint; — la découverte de sources et matières qui fournissent du sel d'Epsom et un véritable sel de Glauber. Instructions pour l'emploi de ces sels dans les maladies des hommes et des bestiaux; — l'imposition qui a été établie sur les fermiers des bois de M. le cardinal de Tencin; — la situation des sièges royaux de la Généralité de Champagne, qui administrent la justice ordinaire sous le ressort des parlements. Mémoire de l'intendant de cette Généralité sur les causes du discrédit dans lequel sont tombés les offices de judicature, et sur les moyens de les remettre en valeur; — un mémoire par lequel le comte de Charolois se plaint du prévôt général de la maréchaussée de Champagne et de son lieutenant qui a enlevé un particulier dans le Clermontois et l'a conduit dans les prisons de Sainte-Ménéhould; — un état exact à dresser des villes, bourgs et villages du royaume. A cet effet, M. Daguesseau invite M. de Beaupré à lui envoyer la nomenclature de toutes les paroisses de la Généralité de Champagne; — un arrêt du conseil qui défend à tous les lieutenants généraux de police de permettre l'impression d'écrits sur la constitution *Unigenitus* et les affaires de l'Église de France; — les fabricants de quincaillerie et de coutellerie de la Généralité de Champagne, érigés en communauté et qui ont des règlements ou statuts; — le paiement de la capitation : 1° par les particuliers qui prétendent en être exempts, sous prétexte des charges qu'ils ont acquises chez le Roi ou dans les compagnies; 2° par ceux qui logent dans les maisons des chanoines; — un arrêt du conseil qui ordonne la suppression d'un ouvrage intitulé : *Traité historique des excommunications*; — les exemptions dont doivent jouir les officiers du second ordre dans les chancelleries près les cours; — la consistance et la valeur des revenus que possèdent, dans les Pays-Bas autrichiens, les évêchés et abbayes dont les chefs-lieux sont situés en Champagne; la consistance et la valeur de ceux qui appartiennent, dans cette province, aux évêchés et abbayes dont les chefs-lieux sont situés dans les Pays-Bas autrichiens; — un arrêt du conseil rendu en faveur des secrétaires-greffiers des

villes et communautés ; — la confection de la carte générale de la France. Invitation de donner aux sieurs Grante et Beauchamp, chargés par le Roi de se rendre en Champagne pour travailler à cette carte, tous les secours et renseignements dont ils auront besoin pour remplir leur mission ; — un arrêt du conseil qui ordonne que les mouchoirs ou fichus de soie seront marqués d'un plomb ; — l'affaire du 27 juin 1743, dans laquelle les compagnies des gardes du corps du Roi ont beaucoup souffert: Invitation de s'enquérir à ce sujet s'il existe, dans la Généralité de Champagne, des jeunes gens de bonne famille, de la taille de 5 pieds 5 pouces, qui veulent entrer dans lesdites compagnies, et, dans ce cas, de les envoyer à Versailles où ils seront présentés à Sa Majesté qui leur procurera les moyens de se rendre en Allemagne pour y joindre sa maison ; — l'acquisition de cent milliers de plomb. L'intendant de Champagne répond que cette acquisition ne peut se faire dans cette province ; — la question de savoir si, dans la Généralité de Champagne, les lieutenants des maréchaux de France ont la préséance sur les officiers des présidiaux dans les cérémonies publiques ; — les nouveaux nobles, les possesseurs de charges subalternes et les bourgeois qui s'arrogent des armes à leur gré. A ce sujet M. d'Hozier exprime à l'intendant de Champagne l'avis qu'il serait utile de faire publier et afficher les ordonnances et règlements sur le port des armoiries ; — deux arrêts du conseil dont l'un ordonne l'établissement d'une nouvelle loterie royale, et l'autre l'admission des rentes sur les tailles dans cette loterie.

C. 161. (Carton.) — 85 pièces, papier.

**1744-1745.** — Correspondance de MM. Daguesseau, chancelier ; Orry et Machault, contrôleurs généraux des finances ; Amelot et de Saint-Florentin, secrétaires d'État ; Dargenson, ministre de la guerre ; Méliand, intendant de la Généralité de Soissons ; Boullongne, intendant des finances, etc., avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, relative : à un arrêt du conseil défendant aux imprimeurs d'imprimer aucun mémoire sur les affaires portées dans les conseils de Sa Majesté ou dans les commissions qui en émanent, sans que ces mémoires soient signés d'un avocat aux conseils ; — à un arrêt du conseil qui exempte des droits de sortie les chapeaux fabriqués dans le royaume et envoyés directement à l'étranger ; — à la recherche et exploitation des mines de charbon de terre ; — à deux ordonnances du Roi portant déclaration de guerre au roi d'Angleterre et à la reine de Hongrie ; — à l'ordonnance par laquelle le Roi oblige les Anglais, Écossais et Irlandais actuellement dans le royaume

à prendre parti dans les régiments irlandais qui sont au service de Sa Majesté ; — à un arrêt du conseil qui déclare vacants au profit du Roi les offices de notaires, procureurs, huissiers et sergents dont les titulaires sont décédés ou décéderont jusqu'au 31 décembre 1744, sans en avoir payé l'annuel ; — à un arrêt du conseil qui défend aux tondeurs et autres de se servir d'aucune huile ou graisse, même de saindoux, pour faciliter la tonture des étoffes ; — à la quantité de suif que l'on pourrait tirer de la Champagne pour l'approvisionnement de Paris ; — à un arrêt du conseil par lequel le Roi défend de tuer des veaux âgés de plus de dix semaines et des vaches au-dessous de dix ans, à cause de la grande mortalité des bœufs et des vaches dans plusieurs provinces du royaume ; — aux contestations qui s'élèvent chaque jour entre les communautés d'arts et métiers des villes, et qui entretiennent une espèce de guerre intestine dont le commerce et les manufactures ne peuvent que souffrir ; — à la publication d'une nouvelle édition du *Cérémonial* de François de Godefroy. Invitation de faire rechercher, dans les registres de l'Hôtel-de-Ville de Troyes, tous les documents de nature à entrer dans ce recueil ; — à une nouvelle carte de la Généralité de Soissons, par M. d'Anville, géographe du Roi. Mémoire de ce géographe contenant une méthode facile pour exécuter la carte particulière d'un canton de pays ; — à l'ordonnance rendue pour assurer la distribution des passe-ports que Sa Majesté veut bien accorder aux sujets des princes ennemis et de leurs alliés pour faciliter leur commerce ; — à un arrêt du conseil portant règlement sur l'examen, l'approbation, l'impression et le débit des livres ; — à l'augmentation ordonnée par la déclaration du 27 avril 1745 sur les francs-salés, à partir du 1<sup>er</sup> octobre suivant et pendant la guerre seulement ; — à un arrêt du conseil qui permet l'entrée dans le royaume, pendant une année, des beurres venant d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, en payant les droits qui sont dus ; — aux droits de propriété ou de créance qu'on prétend exercer sur les biens en régie des religieux fugitifs ; — à la démission donnée par M. Orry de la charge de contrôleur général des finances. Dans l'avis de cette démission, M. Machault fait connaître qu'il a été choisi pour remplir la charge de M. Orry et que c'est à lui que doivent être adressées les dépêches relatives aux finances.

C. 162. (Carton.) — 104 pièces, papier.

**1746-1747.** — Correspondance de MM. Machault, contrôleur général des finances ; Daguesseau, chancelier ; Dargenson, ministre de la guerre ; les huissiers de la cham-

bre du Roi; de Baudry, intendant des finances; de Saint-Florentin, secrétaire d'État; les agents généraux du clergé de France, etc., avec M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, concernant : un arrêt du conseil qui ordonne qu'à l'avenir les sujets des états généraux des Provinces-Unies cesseront de jouir, dans tous les ports et villes du royaume, des avantages qui leur ont été accordés par le traité de commerce du 21 décembre 1739; — un arrêt du conseil rendu pour faciliter la vente aux parties casuelles des offices de jurés-priseurs-vendeurs de biens meubles du royaume; — le projet d'acheter, dans la Champagne, du lard salé et fumé, de l'huile de navette et de la chandelle pour être livrés à Landau; — un arrêt du conseil sur la fabrique des chapeaux à l'usage des troupes; — la prohibition des eaux-de-vie fabriquées avec du marc de raisin; — le droit du marc d'or que les huissiers de la chambre du Roi prétendent leur être dû par chacune des villes de la Champagne où Sa Majesté a fait sa première entrée; — un arrêt du conseil qui a prononcé la confiscation d'une pièce de drap écarlate saisie sur un juif de Metz, et qui a condamné ce dernier à 300 livres d'amende pour la contravention résultant de l'enlèvement des noms du lieu de fabrique et de l'entrepreneur; — un arrêt du conseil qui ordonne que les peaux de lapin brutes payeront à l'avenir, pour droits de sortie, 20 livres du cent pesant, au lieu de ceux fixés par le tarif de 1664; — le chevalier de Bournonville, gentilhomme de Champagne, obligé de retourner à l'hôtel des Invalides où il a obtenu une place, parce que, depuis sa sortie de cet établissement, il a donné de nouvelles marques du dérangement d'esprit qui avait occasionné sa retraite du service; — un arrêt du conseil qui ordonne que tous les harengs-saurs et les morues sèches venant de Hollande ne pourront être considérés que comme étant de pêche anglaise, et seront en conséquence assujettis aux droits portés par l'arrêt du 6 septembre 1704; — deux arrêts du conseil portant règlement, l'un, pour la communication que les greffiers des insinuations ecclésiastiques et des domaines des gens de mainmorte doivent donner de leurs registres aux sous-fermiers des domaines du Roi; l'autre pour la communication des registres de sépulture par les curés, vicaires ou desservants des paroisses; — un arrêt du conseil qui ordonne aux fabricants de couvertures de mettre à l'un des bouts leur nom, surnom et le nom du lieu de leur demeure, en entier et sans abréviation, sous peine de confiscation et de 300 livres d'amende pour chaque pièce; — les attributions du département qu'avaient MM. les secrétaires d'État des affaires étrangères. Chargé par le Roi de ces attributions, M. de Saint-Florentin fait connaître que c'est à lui que M. l'intendant devra s'adresser pour tout ce qui concerne le ser-

vice; — le voyage que M. l'intendant a l'intention de faire à Paris où ses affaires l'appellent. Dans sa dépêche, M. de Saint-Florentin reconnaît qu'à raison de la vigilance de M. l'intendant, le service ne saurait souffrir de son absence. De son côté, M. Dargenson fait savoir à M. l'intendant que rien ne s'opposera à ce qu'il vienne faire sa cour à madame la Dauphine; — un arrêt du conseil qui ordonne que les garde-seels des chancelleries présidiales remettront, entre les mains de M. le chancelier, les pièces et mémoires concernant leur prétendu droit de rendre des sentences en qualité de juges; — la lettre par laquelle le Roi informe M. l'intendant de sa résolution de se rendre en Brabant, pour y commander l'armée en personne. Sa Majesté ne doute pas que, pendant son absence, M. l'intendant ne continue à lui donner des preuves de zèle et de fidélité, et qu'il ne remplisse, avec la même exactitude, les devoirs de sa place; — une déclaration du Roi qui règle le sort des officiers des élections et des gabelles du royaume; — un arrêt du conseil qui fixe les droits de sortie du poil de lapin séparé de la peau à 100 livres du cent pesant; — deux arrêts du conseil dont l'un porte règlement pour les baracans qui se fabriquent à Abbeville, et l'autre dispense les gardes-jurés des marchands réunis de la ville d'Amiens d'avoir chacun un coin particulier pour marquer les étoffes par eux visitées; — un arrêt du conseil qui permet, pendant une année, à compter du 18 septembre 1747, l'entrée, dans le royaume, des beurres venant d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, en payant les droits dus.

C. 163. (Carton.) — 115 pièces, papier.

1748-1751. — Correspondance de MM. Machault, contrôleur général des finances; Daguesseau, chancelier; Dargenson, ministre de la guerre; Bertin, maître des requêtes, et Trudaine, intendant des finances, avec MM. Le Peletier de Beaupré et Caze de La Bove, intendants de Champagne, touchant : le retard apporté par les officiers des élections dans le paiement des sommes par eux dues pour les nouvelles taxations qui leur sont attribuées; — un arrêt du conseil qui prononce la confiscation de deux pièces de serge de Mende, saisies à Amiens pour cause de fausse teinture en noir, condamne le teinturier à 500 livres d'amende et le déclare déchu de la maîtrise; — un édit qui augmente les droits de formule des papiers et parchemins timbrés; — pour la représentation des titres en vertu desquels les geôliers des prisons royales exercent leurs fonctions; — relative à un édit qui établit des droits sur



la poudre à poudrer et sur la cire; — à des échanges dont il pourra être question dans les négociations d'Aix-la-Chapelle, au sujet d'enclaves ou terres contentieuses situées sur les frontières; — à un arrêt du conseil qui ordonne que les droits établis sur les peaux de lapin brutes et sur le poil de lapin séparé de la peau seront perçus sur les peaux de lièvres brutes et sur le poil séparé de la peau sortant de l'étranger; — à un arrêt du conseil pour la prise de possession de la ferme des droits sur les cuivres et cartes, réunie à la régie de Jean-Baptiste Bœquillon; — aux comptes rendus par les commis de Bourlée aux villes de son département des revenus de leurs octrois, biens patrimoniaux et de tarif; — à deux arrêts du conseil dont l'un révoque le privilège exclusif accordé à Noël Chavillot, pour la culture du riz, et l'autre rend à tous les sujets du Roi la liberté de cette culture; — à l'établissement d'une seconde loterie royale; — à un arrêt du conseil qui déclare vacants au profit du Roi tous les offices auxquels il n'aura pas été pourvu durant l'espace de trente années; — à un arrêt du conseil qui défend à toutes personnes autres que les maîtres cartiers de débiter des cartes sans la permission du régisseur; — à un arrêt du conseil qui supprime les droits de marque sur les cuivres, la poudre à poudrer, la cire et les suifs, ainsi que sur les papiers et cartons; — à un arrêt du conseil pour assurer le paiement des droits sur la volaille et le gibier, aux entrées de Paris, et pour empêcher les fraudes que l'on fait par l'envoi de cette marchandise, sous le titre de *présent*; — au dommage causé aux vignes de la Champagne par les gelées du 14 au 16 mai 1749; — à un arrêt du conseil qui défend l'entrée des boutons de cuivre poli ou doré venant des pays étrangers; — à un arrêt du conseil par lequel le Roi, voulant prévenir ou terminer toutes les contestations résultant de la suppression d'un grand nombre de juridictions inférieures, a jugé à propos de les évoquer à son Conseil; — à une déclaration du Roi portant continuation du prêt et droit annuel pendant neuf années; — pour augmenter le nombre des ruches à miel, les cires destinées à la fabrication des bougies et autres ouvrages de cette matière étant insuffisantes; — concernant les eaux-de-vie de mare de raisin qui se fabriquent en Champagne, malgré les défenses faites à cet égard. Envoi à M. Trudaine de l'arrêt du conseil du 6 juillet 1723, qui permet à la ville de Reims de fabriquer les eaux-de-vie précitées; — l'arrêt du conseil par lequel le Roi explique ses intentions sur les difficultés qu'a fait naître l'édit d'avril 1749 à l'égard des expéditions qui doivent être scellées du sceau des chancelleries présidiales, et non du petit scel établi pour le service des sénéchaussées; — l'arrêt du conseil qui ordonne l'établissement d'un contrôle à Saint-Jean-Pied-de-Port, à cause du passage, dans cette

localité, de quantités considérables d'étoffes des diverses manufactures du royaume.

C. 161. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1734-1754.** — Correspondance de MM. Orry et Machault, contrôleurs généraux des finances, de Fulvy, de Courteille et Trudaine, intendants des finances, Dargenson, ministre de la guerre, etc., avec MM. Le Peletier de Beaupré, Caze de La Bove et de La Châtaigneraye, intendants de Champagne, faisant connaître que M. de Cassini, maître ordinaire en la Chambre des comptes de Paris et de l'Académie des sciences, a été chargé par le Roi de se transporter en la Généralité de Champagne pour faire les observations nécessaires et dresser une carte exacte du royaume. Dans sa lettre du 26 août 1753 adressée à M. de Cassini, M. Girard se plaint du danger qu'il a couru à Champaubert-aux-Bois, en faisant ses opérations géométriques. « A peine « eus-je commencé mes opérations, dit-il, que les paisans, « assemblés à cause de la fête de la paroisse, vinrent en « foule avec des bâtons et des haches m'attaquer jusques « dans le clocher; mais par bonheur il n'y avait qu'une « petite ouverture pour parvenir jusques à moi où un « homme ne pouvoit passer qu'avec beaucoup de peine; me « sentant au-dessus de cette ouverture, ils n'osèrent la « franchir; » — relative à une déclaration par laquelle le Roi ordonne que les bénéficiers du clergé de France seront tenus de fournir des déclarations des biens et revenus de leurs bénéfices et de les remettre au greffe de leur bureau diocésain; — à un arrêt du conseil qui permet aux sous-fermiers des aides de la Généralité de Châlons de percevoir les droits de gros sur les vins et autres boissons venant des lieux exempts de ces droits; — à la décision du Roi portant que les officiers de sa maison et des maisons royales, bien que compris dans les rôles de la capitation de la cour, continueront d'être portés dans ceux des Généralités où ils possèdent des biens et où ils ont leur domicile; — à l'arrêt du conseil qui ordonne de faire sur papier ordinaire toutes les expéditions pour l'imposition et le recouvrement du vingtième; — à l'arrêt du conseil qui modère les droits de sortie sur les ouvrages d'orfèvrerie fabriqués à Paris et destinés pour les pays étrangers; — à un arrêt du conseil défendant pendant un an la sortie du royaume de la gomme du Sénégal; — touchant un imprimé publié par l'Académie royale de chirurgie, et qui contient la composition et l'usage du remède pour les bougies destinées à la guérison des maladies de l'urètre. « Ce remède, dit M. Dargenson dans sa dépêche, « a été employé avec succès par le sieur Goulard, chirurgien

« gien-major de l'hôpital militaire de Montpellier, qui en est l'auteur »; — l'arrêt du conseil ordonnant qu'il ne pourra être publiées aucunes loteries dans le royaume qu'elles ne soient autorisées par Sa Majesté; — demandant l'état des revenus et charges de la ville de Reims; — concernant la méthode de traiter plusieurs maladies épidémiques composée par le docteur Mezeray.

C. 165. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

**1753-1754.** — Correspondance entre MM. Machault, contrôleur général des finances; Trudaine, de Courteille, intendants des finances; Bertin, maître des requêtes; de Lamoignon, chancelier; d'Argenson, ministre de la guerre; de Paulmy, secrétaire d'État, et M. de la Châtaigneraye, intendant de Champagne, touchant : un projet de déclaration par laquelle les droits d'anciens et nouveaux cinq sols et ceux d'inspecteurs aux boissons seraient perçus seulement à l'entrée des vins et vendanges transportés dans les villes fermées et dans celles où il y a juridiction royale (joint l'état des lieux non fermés de la généralité de Châlons où ces droits seraient supprimés suivant la déclaration projetée); — un mémoire du sieur Philippe-Gabriel de Manet, demandant la permission exclusive d'exploiter les mines de charbon de terre qui se trouveront dans les diocèses de Reims et de Laon, et la révocation de toute concession antérieure; — l'arrentement de la maison appelée la *Halle d'Orange* et du droit du poids le roi; — un projet de souscription mis en circulation par des libraires d'Avignon pour la réimpression des œuvres d'Arnauld, à laquelle souscription il est défendu de donner suite; — la prescription adressée aux médecins et chirurgiens des hôpitaux militaires de faire l'autopsie des cadavres « sur des soupçons de maladie épidémique ou autres cas singuliers ». — Correspondance de MM. de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi; de Boynes, procureur général de la chambre des vacations; Bonnefin, conseiller-procureur du Roi en l'élection de Châlons; les subdélégués de Reims, Sainte-Ménéhould, Sézanne, Vitry, avec l'intendant de Champagne, relative : à l'établissement de la chambre des vacations, et à la cassation des sentences des bailliages de Fismes et de Châlons qui avaient refusé d'enregistrer les lettres patentes du Roi portant création de cette chambre; — à l'établissement de la chambre royale pour connaître de toutes matières civiles, criminelles et de police qui sont de la compétence du parlement de Paris (joint l'état des bailliages et sénéchaussée de l'intendance de Champagne qui sont du ressort du même Parlement);

MARNE. — SÉRIE C.

— correspondance de l'intendant avec MM. Machault, Maillefer, les officiers des élections de Vitry-le-François, Sézanne, Reims, Sainte-Ménéhould, Epernay et des greniers à sel de Sézanne et de Reims, relative à un projet d'édit pour supprimer les juridictions de greniers à sel établies dans les villes d'élections et les réunir à ces mêmes élections.

C. 166. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier (1 imprimée); 3 pièces, parchemin.

**1755.** — Correspondance entre M. de Séchelles, contrôleur général des finances; Trudaine, Chauvelin, intendants des finances; Bertier, intendant de Paris; de Paulmy, conseiller d'État, les subdélégués de Châlons, Epernay, Reims, Sainte-Ménéhould, Sézanne, Vitry, Troyes, Langres, Chaumont, Vaucouleurs, Rethel, et M. de la Chataigneraye, intendant de Champagne, concernant : un arrêt portant exemption de droits de douane sur les laines non filées; — les représentations des changeurs de la généralité de Champagne pour être maintenus dans leurs privilèges, savoir : exemption de logement des gens de guerre, tutelle, curatelle et autres charges publiques; — la multiplicité des charges de notaires, huissiers et sergents, et une enquête sur le nombre de feux nécessaire pour occuper un de ces officiers; — l'état des prisonniers par lettres de cachet détenus dans la généralité de Champagne en vertu d'ordres contre-signés des secrétaires d'état au département de la guerre; — un projet d'arrêt pour rendre les chirurgiens aptes à remplir les charges municipales, comme notables bourgeois.

C. 167. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier (1 imprimée).

**1756.** — Correspondance entre MM. de Séchelles, de Moras, contrôleurs généraux des finances; Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi; d'Argenson, ministre de la guerre; Machault, garde des sceaux; Trudaine, de Rouillé, Chauvelin, intendants des finances; le marquis de Marigny, Cadot, Lebrun, Aug. Sutaine, juges-consuls de Reims, Savé de Grandmaison, lieutenant de la maréchaussée de Champagne, et M. de la Châtaigneraye, intendant de Champagne, relative : à un mémoire du sieur de Blaircourt pour être exempté, en qualité de noble, de payer le droit de gros des vins qu'il recueille en Champagne; — à l'état des justices consulaires de la généralité de Châlons; — à la recherche des Anglais qui doivent être chassés du royaume

par suite d'une ordonnance royale; — aux améliorations à apporter, en vue des armements des ports, dans la préparation du chanvre en Champagne; — à la collection des monnaies anciennes entreprise par M. Machault, et à celle de M. Favart, archidiacre de Reims; — au *Te Deum* pour la conquête de Minorque; — à la recherche et au signalement de quatre conspirateurs suédois: le comte de Hard, le baron Eric Wrangel, le capitaine Thure Gyllenspetz et le paysan Lars Larsson; — à la prompte exploitation des bois de charpente pour les travaux du Louvre, dont le sieur Myon est adjudicataire pour la Champagne.

C. 168. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1757-1758.** — Correspondance entre MM. de Moras, contrôleur général des finances; Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi, de Paulmy, le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre; de Lamoignon, chancelier; le comte de Clermont; Berryer, lieutenant général de police; Chauvelin, Trudaine, de Boullongne, de Courteille, intendants des finances; les subdélégués de Vitry, Troyes, Saint-Dizier, Reims, Vassy, Épernay, Chaumont, Rethel, de Meaux, le receveur des tailles, à Vitry, et M. de la Châtaigneraye, intendant de Champagne, touchant: l'attentat de Damiens, sur la personne du Roi (le 5 janvier 1757); — le tarif des droits et salaires des bureaux de finances; — la poursuite et le signalement de Saint-Jean, natif de Boursault, qui avait volé 6,000 livres au garde du Trésor royal; — l'état des chevaliers de Saint-Lazare, habitant la généralité de Champagne (trois seulement sont désignés: le chevalier Poterat, dans la subdélégation de Troyes, le chevalier Portejoie-Delalande, en celle de Chaumont, et, dans celle de Langres, le sieur Hubert Thibault, bourgeois); — une demande de dix garçons apothicaires, de la généralité de Châlons, pour être envoyés à l'armée, en Allemagne (on n'en put trouver qu'un seul, le sieur Clément Baudot, de Langres); — l'état des officiers prisonniers de guerre de la capitulation de Minden, établis dans la généralité de Châlons.

C. 169. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (1 imprimée).

**1759-1760.** — Correspondance entre MM. de Silhouette, Bertin, contrôleurs généraux des finances; de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi; le maréchal de Belle-Isle, ministre de la guerre; de Cremilles, adjoint au secrétariat de la guerre; de Lamoignon, chancelier; le

comte de Clermont; de Boullongne, Trudaine, d'Ormesson, de Courteille, intendants des finances; de la Palun, gouverneur de la principauté d'Orange, et M. de la Châtaigneraye, intendant de Champagne, contenant: démenti du bruit de l'émission par M. de Silhouette d'un papier sans fondement; — attribution de certaines questions militaires au contrôleur général des finances; — relative à la requête des Capucins des couvents de Saint-Dizier, Joinville, Chaumont, Langres, Bourbonne-les-Bains (Haute-Marne) et de l'hospice d'Ancerville (Meuse), demandant d'être admis, quoiqu'originaires du duché de Luxembourg, aux élections capitulaires de la province régulière de Champagne, où ils ont fait profession; — à la liste du 4<sup>e</sup> tirage de la 3<sup>e</sup> loterie royale; — à l'instruction par les intendants des affaires concernant la loterie concédée à l'École royale militaire; — à l'état des maisons de force dans la généralité de Châlons; — à l'établissement d'un nouveau droit de 4 sols pour livre sur tous les objets de consommation; — à un arrêt exemptant de tout droit d'entrée les peaux et poils de castor; — à l'inexécution, par les officiers municipaux de Vitry, de la déclaration du Roi, augmentant d'un vingtième le prix principal de certains droits; — à un mémoire du sieur de la Palun, gouverneur de Bourbon et de la ville et principauté d'Orange, contre trois mauvais sujets qui inquiétaient les paroisses de Charmont et Fontaine; — à la vérification des armoiries et à l'état des gentilshommes résidant en Champagne; — à la connaissance des contestations sur certains droits et octrois municipaux, transportés des Intendants aux Élus, avec appel à la Cour des Aides.

C. 170. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier (1 imprimée).

**1761-1762.** — Correspondance entre MM. de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi; Bertin, contrôleur général des finances; le duc de Choiseul, ministre de la guerre; de Cremilles, directeur général de l'artillerie; de Vault, inspecteur général des milices; Chauvelin, d'Ormesson, de Courteille, Trudaine, intendants des finances; le comte de Clermont; les directeurs et administrateurs de l'Hôpital général et de celui des Enfants-Trouvés, les subdélégués de Sainte-Ménehould, Rethel, Saint-Dizier, Reims, Langres, les receveurs des tailles de toute la généralité, de Serandey, receveur général, et M. de la Châtaigneraye, intendant de Champagne, relative: à l'aptitude des enfants trouvés à remplacer sous les drapeaux les proches des chefs de famille qui les ont élevés; — à la taxe des bestiaux fixée proportionnellement à leur valeur (trois pour cent

à la sortie, et un pour cent à l'entrée); — à la taxe de 20 livres du quintal sur l'entrée des cotons filés; — à un mémoire des laboureurs de Champagne au conseil d'État, contre le trop grand nombre des privilégiés dans cette province, etc.; — à l'offre faite par les receveurs des tailles de la généralité de Champagne, de contribuer à l'augmentation de la marine, en fournissant un vaisseau; — à une enquête pour la suppression des douanes intérieures, et à la réunion des différents droits des traites; — à une taxe de 20 livres sur la bonneterie de fil entrant dans l'étendue des grosses fermes; — à l'état des offices de police « établis sur les ports, rivières, « quais, halles, marchés, chantiers et dans les douanes « des villes et lieux dépendant de la généralité de Champagne ».

C. 171. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (4 imprimées).

**1763-1765.** — Correspondance entre MM. Bertin, de l'Averdy, contrôleurs généraux des finances; de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi; le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères; le duc de Choiseul, ministre de la guerre; de Voyer d'Argenson, lieutenant général des armées du roi; le comte de Clermont; de Courteille, Trudaine, de Boullongne, Trudaine de Montigny, intendants des finances; le marquis de Marigny, directeur général des bâtiments; Langlois, contrôleur du Trésor royal; de la Galaisière, intendant de Lorraine et Barrois, et MM. de la Châtaigneraye et Rouillé d'Orfeuil, intendants de Champagne, relative: à la recherche et au signalement de Jean Rice, voleur anglais, réfugié en France; — à la répression du brigandage en Champagne; — aux déclarations à faire par les porteurs de papier du Canada; — à l'emploi des juments, pour les corvées des grands chemins; — au projet d'établir en Champagne une colonie de Canadiens; — à la publication de la paix (traité de Paris, 10 février 1763); — à un arrêt fixant à 10 sols par livre la taxe de sortie des dentelles; — à un arrêt du Roi de Pologne, pour la vérification des titres des créances hypothéquées sur les duchés de Lorraine et de Bar; — à des arrêts pour la suppression d'actes imprimés des parlements de Rouen et de Bordeaux; — aux renseignements que les juges doivent prendre pour la délivrance des certificats de vie; — au jugement rendu par la commission du Châtelet, contre les administrateurs des affaires du Canada; — à la fourniture de bois de charpente de la province de Champagne, soumissionnée pour la machine de Marly par le nommé Thierry, marchand de bois de

Paris; — à la publication d'un édit de libération des dettes de l'État.

C. 172. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1766-1767.** — Correspondance entre MM. le duc de Choiseul, ministre de la guerre; le duc de Praslin, ministre des affaires étrangères; de l'Averdy, contrôleur général des finances; de Boullongne, de Courteille, Chauvelin, intendants des finances; Bertin, secrétaire d'État, les subdélégués de Bar-sur-Aube, Château-Porcien, Chaumont, Epernay, Fismes, Joinville, Langres, Sainte-Ménehould, Mézières, Montiérender, Reims, Rethel, Sézanne, Troyes, Vitry, et M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, relativement: à un arrêt du conseil portant à 4  $\frac{1}{2}$  % les intérêts des reconnaissances de paiement des papiers du Canada; — à quelques éclaircissements demandés par l'intendant au ministre de la guerre, sur l'instruction du service des places; — à un arrêt du conseil qui permet à tous les habitants de la campagne de fabriquer des étoffes en soie, en laine, etc., ainsi que la bonneterie et la chapperie; — à des arrêts concernant les octrois municipaux et leur perception; — à des arrêts sur des lettres de change, tirées de la Martinique, de la Louisiane, de Cayenne; — à la nomination du sieur Mollerat (fils d'un banqueroutier d'Humberville, élection de Chaumont), pour signer les coupons de la liquidation des papiers du Canada; — à l'état des récoltes de la Champagne, particulièrement des céréales, à la suite des pluies du printemps de 1766; — à un arrêt pour la liquidation et contribution à faire entre les créanciers de l'hôpital Saint-Joseph de la Grève, à Toulouse; — à une déclaration du roi, ordonnant le dépôt authentique de poids et mesures matrices, avec tarif de leurs rapports et proportions avec tous les poids et mesures en usage dans les différentes provinces du royaume; — à un arrêt ordonnant la confiscation des mousselines et toiles de coton blanc, portant contrefaçon des marques de la compagnie des Indes; — à un arrêt du conseil, concernant les créanciers des munitionnaires d'Italie de 1764, et à la publication de cet arrêt, dans les différentes subdélégations de Champagne; — à un arrêt du conseil, portant établissement d'une caisse d'escompte; — à un arrêt du conseil, frappant d'un droit d'entrée de 20 sols pièce les martes, autres que zibelines, venant d'Angleterre; — à un arrêt fixant les droits d'entrée et de sortie des bois feuillards; — aux exemptions personnelles accordées par le roi aux gardes du feu roi de Pologne; — à un arrêt

fixant le droit de sortie de toutes les chairs salées, à  $\frac{1}{2}$  % ; — à la perception des revenus publics affermés par le roi, pour six ans, au sieur François Hacquin ; — à la liquidation des pensions de l'année 1766 ; — à trois arrêts du conseil, portant nomination de diverses personnes, pour surveiller la liquidation des papiers du Canada ; — à la nécessité du visa des intendants, sur le livre journal que les fournisseurs des troupes produisent à l'appui de leur créance.

C. 173. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier (3 imprimées).

**1768-1772.** — Correspondance entre MM. le duc de Choiseul, ministre des affaires étrangères ; le duc de Praslin, ministre de la marine ; de Saint-Florentin, ministre de la maison du Roi ; de l'Averdy, d'Invan, Terray, contrôleurs généraux des finances ; de Maupeou, chancelier ; Monteynard, ministre de la guerre ; Bertin, ministre du commerce ; Rigoley d'Ogny, intendant général des postes ; Trudaine, de Beaumont, Trudaine de Montigny, intendants des finances ; de Sartine, lieutenant général de la police, et M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, relativement : à un arrêt du conseil qui augmente les droits d'entrée sur les papiers peints étrangers, pour favoriser la fabrication nationale ; — à la mission du sieur Monet, « expert dans l'art de la chimie », chargé de faire différentes recherches et expériences sur les minéraux et autres matières, dans l'étendue de la généralité de Champagne ; — à la publication dans cette généralité de l'arrêt du conseil d'État, sur ce qui s'est passé au parlement de Paris, concernant le grand conseil ; — au prix du suif et de la chandelle, dans les différentes subdélégations de Champagne ; — à un arrêt du conseil, qui frappe d'un droit d'entrée de 20 % de leur valeur les cuirs tannés ou corroyés ; — à la créance du nommé Jean Riot, boulanger à Londres, contre le nommé Claude Joyeux, Champenois, ci-devant établi en Angleterre ; — à un arrêt du conseil, cassant un arrêt de la Cour des Aides par lequel était réglé le contrôle de cette Cour, sur le service des officiers d'élections ; — à l'élévation de M. d'Invan à la charge de contrôleur général des finances, et de M. de Maupeou, aux fonctions de chancelier ; — à un mémoire sur les moyens de dessécher, sans frais, les blés « versés » par les pluies ; — aux sommes dues par les officiers retirés en Champagne au détail des régiments dans lesquels ils ont servi ; — à la nomination de M. de Terray comme contrôleur général des finances ; — à la défense faite par le roi aux intendants d'acquérir des terres dans leurs généralités ; — à un mémoire de la société d'agriculture du Mans, contenant les

moyens de guérir une maladie connue sous le nom de « feu de Saint-Antoine » ou de « gangrène sèche » ; — à la nomination de M. de Monteynard, comme ministre de la guerre ; — à la composition nouvelle du département de M. de Boullongne, intendant des finances ; — à l'obligation où sont les villes et communautés d'habitants de se faire autoriser pour plaider en justice ordinaire ; — à un arrêt concernant les anoblis ; — à un arrêt du conseil qui maintient l'exécution de l'ordonnance du mois de mai 1680, concernant la délivrance de différents sels de privilège, et règle la perception des 8 sols pour livre auxquels ils sont assujettis ; — à un arrêt qui prescrit de taxer, comme provenant de fabrique étrangère, les toiles déclarées aux bureaux des fermes frontières de l'Alsace ou des Trois-Évêchés ; — à un arrêt portant délivrance du sel, avec diminution de prix, aux habitants des villes, paroisses et communautés privilégiées ressortissant des greniers de Joinville (Haute-Marne), Sainte-Ménéhould (Marne), Langres et Montsaugcon (Haute-Marne).

C. 174. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier (3 imprimées).

**1774-1781.** — Correspondance entre MM. le duc d'Aiguillon, le comte de Vergennes, ministres des affaires étrangères ; le duc de la Vrillière, de Malesherbes, ministres de la maison du roi ; du Muy, le comte de Saint-Germain, le prince de Montbarey, le marquis de Ségur, ministres de la guerre ; de Sartine, ministre de la marine ; Bertin, ministre du commerce ; Turgot, Clugny, Taboureau des Réaux, contrôleurs généraux des finances ; Necker, directeur général du Trésor royal, puis directeur général des finances ; Joly de Fleury, procureur général du parlement de Paris ; de Boullongne, intendant des finances ; d'Aine, intendant de Limoges ; les subdélégués de la généralité de Champagne ; les administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Châlons, et M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, relativement : à l'intérim du ministère de la guerre, confié au duc d'Aiguillon ; — à un arrêt du conseil qui défend à tous locataires, fermiers, etc., des biens des ci-devant Jésuites, de payer à d'autres qu'à ceux qui seront à cet effet préposés par S. M. ; — à la commission des officiers détachés de leurs régiments, pour le travail des recrues ; — à la nomination du maréchal du Muy, comme ministre de la guerre ; — à celle de M. Turgot, comme contrôleur général des finances ; — aux formalités à observer par les intendants, dans leur correspondance avec les divers services du département des finances ; — à des prétentions du sieur de Villermont, sur un terrain inculte, dans la plaine de Cuis, subdélégation d'Épernay ; — aux emprunts

des villes, communautés, hôpitaux des subdélégations de Sainte-Ménehould, Reims, Sézanne, Vitry; — à la nomination du comte de Saint-Germain, comme ministre de la guerre; — à la charge de directeur du même département, accordée au prince de Montbarey; — à la nomination de M. Clugny, comme contrôleur général des finances; — à une ordonnance du roi, concernant le logement des officiers généraux employés dans les provinces, et des officiers supérieurs des régiments, et pour permettre d'en faire l'imposition en argent; — à la création d'une compagnie du guet, et à l'établissement de lanternes dans la ville de Limoges; — à la nomination de M. Taboureaux, comme contrôleur général des finances; — à la nomination du prince de Montbarey, comme adjoint au département de la guerre, avec survivance du comte de Saint-Germain; — à la nomination de M. Necker, comme directeur général des finances; — à une nouvelle répartition des services entre les intendants des finances, et à la correspondance des officiers des généralités, avec ceux du commerce; — à un arrêt du conseil, concernant le mariage des gens de couleur avec les blancs; — aux formalités à remplir par les voyageurs, pour sortir de France par les ports de Flandre et de Haynault, après l'interruption du paquebot de Douvres à Calais; — aux observations de M. Portal, sur la rage; — à un essai d'Hospice de Charité, exécuté à Paris; — à la nomination de M. de Ségur, comme ministre de la guerre; — à la nécessité d'une commission pour la signification des arrêts du conseil d'État; — aux instructions adressées par le ministre des finances, aux régisseurs des messageries, sur le transit.

C. 175. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (8 imprimées).

**1782-1790.** — Correspondance entre MM. : de Mironmesnil, de Lamoignon, gardes des sceaux; Amelot, le baron de Breteuil, ministres de la maison du roi; le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères; d'Ormesson, de Calonne, de Fourqueux, de Villedeuil, Lambert, Joly de Fleury, Necker, contrôleurs généraux des finances; de Montaran, de Colonia, de la Boulaye, Blondel, Gravier de Vergennes, intendants des finances; de Brienne, de Puy-Ségur, La-Tour-du-Pin, ministres de la guerre; le comte de Stainville, commandant militaire en Lorraine; le maréchal de Broglie, commandant militaire des Trois-Évêchés; Brocq de Fagnères, prévôt général de la maréchaussée de Champagne; Huguet de Montaran, administrateur de l'École gratuite de dessin de Paris; Esmangart, intendant de Caen; les administrateurs des hôpitaux de Châlons et de

Reims; les subdélégués de la généralité de Châlons, et M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, relativement : au partage du commandement militaire de la province de Champagne, entre le maréchal de Broglie et le comte de Stainville; — à l'adjudication des ouvrages à exécuter pour la construction de deux forts, destinés à protéger la rade de Cherbourg; — à la formation des départements de MM. de la Boulaye et d'Ormesson, intendants des finances; — à la commission, nommée au conseil d'État, pour juger les contestations entre les prétendants à la succession de Jean Thierry, natif de Château-Thierry; — à la nomination de M. d'Ormesson, comme contrôleur général des finances; — à des nominations d'intendants, dans divers départements des finances; — à un arrêt du conseil, concernant les anoblis depuis 1713, en retard pour le paiement du droit de confirmation; — au traitement des insensés dans les hôpitaux; — à un arrêt du conseil, qui proroge la modération des droits sur les sels de Saintonge et de Brouage, expédiés à l'étranger; — au projet du Roi de faire inoculer par le sieur Jauberthon tous les enfants-trouvés et orphelins élevés dans les hôpitaux du royaume; — à un arrêt du conseil, qui ordonne la remise à l'adjudicataire général des fermes, de tout sel provenant du travail du salpêtre; — aux nominations de MM. de Fourqueux, de Villedeuil, Lambert, comme contrôleurs généraux des finances; — à la suppression des bureaux d'élections et à l'attribution de leurs fonctions aux bureaux intermédiaires; — à la nomination de M. de Brienne, comme ministre de la guerre; — aux émoluments des officiers généraux commandant en Champagne; — à un arrêt du conseil, portant établissement d'un bureau d'adresse et d'indication, pour les directeurs et acteurs des théâtres de province; — aux nominations de MM. de Puy-Ségur et La-Tour-du-Pin, comme ministres de la guerre.

C. 176. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

**1769-1788.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. Masson; subdélégué de Bar-sur-Aube (Aube), Aubert, subdélégué de Bourbonne (Haute-Marne), Patillet, greffier de la subdélégation de Châlons (Marne), Carton, subdélégué de Château-Porcien (Ardennes), attestant la publication dans leurs départements de divers édits, arrêts, etc.

C. 177. (Portefeuille.) — 99 Pièces, papier.

**1769-1789.** — Certificats adressés à l'intendant de

Champagne par MM. Arragebois, subdélégué de Chaumont (Haute-Marne), Chertemps, subdélégué d'Épernay (Marne), de la Ruelle-Duport, subdélégué de Fismes (Marne), attestant la publication dans leurs départements de divers édits, arrêts, etc.

C. 178. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1769-1789.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. Didier et de Périgny, subdélégués de Joinville (Haute-Marne), attestant la publication dans leur département de divers édits, arrêts, etc.

C. 179. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1769-1789.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. de Serrey et Richard de Foulons, subdélégués de Langres (Haute-Marne), attestant la publication dans leur département, de divers édits, arrêts, etc.

C. 180. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1769-1782.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. d'Irval, subdélégué de Mézières (Ardennes), Delalain, subdélégué de Montierender (Haute-Marne), Polonceau, subdélégué de Reims (Marne), Tiercelet-Duclos, subdélégué de Rethel (Ardennes), La Ramée, Collardeau, subdélégués de Rocroy (Ardennes), attestant la publication dans leurs départements de divers édits, arrêts, etc.

C. 181. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1769-1788.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. Mathieu et Mouton, subdélégués de Sainte-Ménéhould (Marne), attestant la publication dans leur département de divers édits, arrêts, etc.

C. 182. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

**1785-1789.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. Moutier, subdélégué de Sézanne

(Marne), Royer-Desnoyers, Cochois, secrétaires de la subdélégation, attestant la publication dans ce département de divers édits, arrêts, etc.

C. 183. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1769-1789.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par M. Paillot, subdélégué de Troyes (Aube), attestant la publication dans son département de divers édits, arrêts, etc.

C. 184. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1768-1784.** — Certificats adressés à l'intendant de Champagne par MM. Duparge, Léger, subdélégués de Vaucouleurs (Meuse), de Meaux, subdélégué de Vitry-le-François (Marne), attestant la publication dans leurs départements de divers édits, arrêts, etc.

C. 185. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

**1717.** — Fêtes et cérémonies publiques. — Passage du Czar Pierre I<sup>er</sup> dans l'intendance de Champagne : — Ordre de la cour donné à M. Lescalopier, intendant, et aux colonels des régiments : des dragons de Languedoc et cavalerie de Beringhen (à Sedan), des gardes du corps (à Soissons), de cavalerie de Condé (à Charleville), des dragons de Lautrec (à Mézières), pour l'organisation de l'escorte du Czar ; — lettres de MM. le maréchal d'Uxelles, président du conseil des affaires étrangères, de Nointel, intendant de Soissons, de Cerny, subdélégué de Rethel, sur l'itinéraire du Czar et les préparatifs du voyage : « J'ai fait « les frais, dit M. de Cerny, de lui faire préparer... un « souper dans lequel il y aura bien de la grosse viande, « des jambons, des langues et du pain bis, car il est bon « de vous faire remarquer que cela est fort de son goût. » — Dépenses faites pour le passage du Czar : — Élection de Reims : — Mémoires des maîtres de postes, des fournisseurs de vivres et de fourrages, à Reims, Jonchery-sur-Vesle, Fismes, Isle ; — ville de Sedan (Ardennes) : frais supportés en partie par la ville et en partie imputables sur la gabelle des vins ; — élection de Rethel (Ardennes) : fournitures de fourrage par les maire et échevins de Rethel et du Chesne ; — rétribution du service fait par les archers de la maréchaussée de Rethel ; — élection de Mézières : Embarquement du Czar à Charleville ; mémoires de M. de Bergeries, ingénieur en chef de la frontière de Champagne ;

— des fournitures de bateaux, meubles, vivres; — des ouvriers (serrurier, peintre, tapissier); — des portefaix, bateliers; — procès-verbaux des ventes et adjudications, faites à Charleville, des meubles et ustensiles ayant servi pour le passage du Czar.

C. 186. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1722-1725.** — Sacre du roi Louis XV. — Dépenses à l'intérieur de la ville de Reims : Mémoire des préparatifs du conseil de ville pour l'entrée de Sa Majesté et la cérémonie du sacre; — demande en remboursement par M. Héron, receveur général des finances de Champagne, pour s'indemniser des frais d'approvisionnement de la ville de Reims, s'élevant à 26,000 livres. — Pièces justificatives des dépenses : Compte présenté à M. Lescalopier, intendant de Champagne, par le sieur Dusaux, comptable des approvisionnements de la ville : — Recettes en deniers, provenant de la vente des denrées, fourrages, ustensiles, achetés pour le sacre; — procès-verbaux des adjudications faites par l'intendant et récépissés des acquéreurs; — dépenses en deniers : achats, transports, frais divers; — salaire des journaliers, requis dans différentes paroisses, pour travailler dans les magasins de fourrages de Reims (la journée variant de une à deux livres); — appointements du sieur Dusaux et de ses commis; — dépenses en nature : Arriérés de paiements; — fourrages avariés par la pluie; — fournitures et avances diverses. — Compte du sieur Warnet, chargé de la fourniture du foin. — Compte du sieur Chalons, receveur général des domaines et bois de la généralité de Châlons, inspecteur général des approvisionnements : — Tableau des recettes et dépenses; — récépissés et quittances; — lettres de M. Dodun, contrôleur général des finances, sur l'apurement de ce compte. — Compte du sieur Rogelet, garde-marteau de la maîtrise, à Reims, chargé de l'approvisionnement du bois et charbon : — Tableau de recettes et de dépenses; — mandats et récépissés; — état des fournisseurs de bois; — compte présenté au nom de tous les fournisseurs de bois par le sieur Canot, l'un d'eux : — Convention dudit Canot avec M. Maclot, grand maître des eaux et forêts au département de Champagne, et MM. du conseil de ville de Reims, pour la cession à la ville des chantiers restant après le sacre; — état de la dette des officiers de ville par suite de ce marché; — mémoire présenté par eux sur les octrois qui leur sont dus pour l'entrée des bois et foin de l'approvisionnement, tendant à faire réduire leur dette pour l'acquisition des chantiers; pièces à l'appui; — correspondance ministé-

rielle; — réponse au mémoire, et réplique des maire et échevins à cette réponse.

C. 187. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1722.** — Compte du sieur Rogelet (suite). Pièces justificatives : — Voiture du bois. — État des paroisses commandées pour voiturier à Reims 300 cordes de bûches, de la forêt de l'abbaye de Saint-Basle; — lettres de voiture.

C. 188. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1722.** — (Suite du précédent.) État des paroisses commandées pour voiturier à Reims 120 cordes de bûches du bois Thomas et 150 cordes du bois de Maupas (Aube); — lettres de voiture.

C. 189. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1722.** — (Suite du précédent.) État des paroisses commandées pour voiturier à Reims 103  $\frac{1}{3}$  cordes de bûches des bois de Saint-Remi et d'Ay; — lettres de voiture.

C. 190. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

**1722.** — (Suite du précédent.) État des paroisses commandées pour voiturier à Reims des bûches, fagots, charbons, des bois de Beaulieu (Ardennes), Sapogne (Ardennes), Signy-l'Abbaye (Ardennes); — lettres de voiture.

C. 191. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1722.** — (Suite du précédent.) État des paroisses commandées pour voiturier à Reims des planches, râteliers et doubleaux de la forêt de Signy-l'Abbaye (Ardennes); — lettres de voiture.

C. 192. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1722.** — Sacre du roi Louis XV. — Dépenses du camp devant Reims : — Marché passé au sieur Massé,



entrepreneur de la fourniture du camp, par M. Leblanc, ministre de la guerre; — état des fournitures faites aux troupes par ledit sieur Massé, de pain de munition, objets de campement (paille, perches, piquets), bois de chauffage, chandelles; — récépissés des troupes de la maison du Roi: — gardes du corps (compagnies de Noailles, de Villeroi, de Charost, d'Harcourt); — grenadiers à cheval; — gendarmes de la garde; — cheveu-légers; — mousquetaires; — gardes françaises; — gardes suisses; — fusiliers; — grand'gardes du camp; — maréchaussée de Champagne. — Dépenses: — Droits d'octroi pour les denrées, achats divers, constructions, etc.

C. 193. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1722.** — (Suite du précédent.) Compte du fourrage fourni par le sieur Massé, dans leurs différentes étapes, aux corps de troupes de la maison du Roi, se rendant à Reims pour le sacre; — récépissés.

C. 194. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1722.** — (Suite du précédent.) Compte du fourrage fourni aux gardes à cheval, gardes suisses, gouverneur des pages, écurie du duc d'Orléans; — aux gardes de Madame Douairière; — aux équipages de M. Lescaopier, intendant de Champagne et du camp; — à ceux de MM. de Morvilliers et de Crancé, commissaires des guerres en Champagne; — de M. de la Chapelle, capitaine des guides; — à la maréchaussée de Champagne (compagnies de Langres, de Troyes, de Reims et de Châlons), aux équipages de M. Chalons, inspecteur du camp et des approvisionnements; — aux officiers de l'infanterie (gardes français et gardes suisses).

C. 195. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

**1723.** — Sacre de Louis XV. — Rôle des impositions supplémentaires, pour les frais du sacre, levées dans la ville de Reims et dans les châtellenies d'Attigny, Chaumusy, Cormicy, Courville, Nogent et Septsaulx.

C. 196. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1725-1745.** — Passage, dans l'intendance de Champagne, de la reine Marie-Leczinska, allant célébrer son

mariage avec Louis XV: — Lettres de M. de Breteuil, ministre de la guerre, à M. Lescaopier, intendant de Champagne, pour organiser l'escorte et régler le cérémonial du voyage; — itinéraires des troupes, — de la reine, — de M<sup>lle</sup> de Clermont; — fournitures de fourrages par le sieur Brémont, de Châlons, aux équipages de la reine, de M<sup>lle</sup> de Clermont et du roi Stanislas; — mémoires des dépenses faites par les ordres de MM. de la Corée, maréchal des logis, et de la Force, ingénieur de la province de Champagne, pour mettre en état les logements de la reine: à Châlons (chez M. Deu, trésorier de France), à Vertus, au château de Renneville. — Passage du roi de Pologne à Châlons et à Sarry; — lettres de la cour à ce sujet. — Passages de la reine de Pologne; — pertes de chevaux occasionnées par ces passages, et requêtes des propriétaires pour en être indemnisés.

C. 197. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier (1 imprimée).

**1729-1730.** — Naissance du Dauphin (fils de Louis XV): — Correspondance entre MM. Chauvelin, garde des sceaux, Le Peletier, intendant des finances, et M. Lescaopier, intendant de Champagne, relativement: à la naissance du Dauphin, — au maintien des impositions malgré cet événement, — à la modération des dépenses, pour les réjouissances publiques. — Poème latin et français sur la naissance du dauphin. — Rapports des officiers de ville de Reims (Marne), Troyes (Aube), Sainte-Ménehould, Dormans (Marne), Bar-sur-Aube (Aube), Vertus (Marne), Sedan, Charleville, Château-Porcien (Ardennes), Chaumont (Haute-Marne), Châtillon-sur-Marne (Marne), Joinville (Haute-Marne), Sézanne (Marne), Mouzon (Meuse), Épernay (Marne), Rethel (Ardennes), Montfaucon, Vaucouleurs (Meuse), Vassy (Haute-Marne), sur les réjouissances commencées ou projetées en ces différentes villes, à l'occasion de la naissance du dauphin. — Mandement de Jacques-Bénigne Bossuet, évêque de Troyes, sur le même sujet. — Querelle entre le procureur-syndic et le prévôt de Vassy sur la préséance dans les cérémonies publiques. — Naissance du duc d'Anjou (second fils de Louis XV): — Lettres de la Cour à M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, sur cet événement.

C. 198. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier (1 imprimée)

**1744** (juillet, août et novembre). — Passages du roi Louis XV allant de Flandre en Allemagne, puis de Fribourg à Versailles: — Lettres de la Cour pour les prépa-

ratifs, — traités passés par M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, avec les entrepreneurs généraux des étapes : Legros et Dupont, à Châlons ; Cornu, à Reims ; Varroquier, à Sainte-Ménéhould, pour la fourniture des fourrages aux équipages du roi et de sa suite, — relations de la réception du roi à Reims, compliment par l'abbé de Vinay, prévôt de l'église de Reims, — inscription mise à l'entrée de Sainte-Ménéhould. — Correspondance entre M. Le Pelletier de Beaupré et diverses personnes sur la santé du roi. — Préparatifs de la municipalité de Troyes pour la réception du roi à son retour. — Lettre de M. d'Argenson, ministre de la guerre, à l'intendant, pour provoquer la présentation des mémoires des étapiers, avec récépissés à l'appui. — Bordereaux des fournitures de fourrages faites aux officiers de la suite du roi, tant au premier passage qu'au retour, par les entrepreneurs généraux des étapes de Châlons, Reims, Sainte-Ménéhould, et les étapiers de Pressigny, Langres, Chaumont (Haute-Marne), Bar-sur-Aube, Vendevres, Troyes, Méry-sur-Seine (Aube), La Ferté-sur-Aube (Haute-Marne), Vaucouleurs, Bonnet et Maudres (Meuse), Joinville, Saint-Dizier (Haute-Marne), Vitry (Marne), Clermont (Meuse), Sainte-Ménéhould, Courtilsols, Épernay, Dormans, Fismes, Fère Champenoise, Sézanne (Marne).

C. 199. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

**1744** (25-28 juillet). — Passage de Louis XV : — Récépissés de fourrage délivrés aux magasiniers de Reims et de Châlons, par des officiers, fourriers, valets de la suite du roi.

C. 200. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1744** (29 juillet). — Passage de Louis XV : — Autres récépissés de fourrage, délivrés par des gens de la suite du roi aux magasiniers de Reims, de Châlons, Sainte-Ménéhould et Suippes.

C. 201. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

**1744** (30 juillet). — Passage de Louis XV : — Autres récépissés de fourrage, délivrés par des gens de la suite du roi, aux magasiniers de Reims, Châlons, Sainte-Ménéhould.

C. 202. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1744** (31 juillet). — Passage de Louis XV : — Autres

récépissés de fourrage, délivrés par des gens de la suite du roi aux mêmes.

C. 203. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1744** (1<sup>er</sup> août). — Passage de Louis XV : — Autres récépissés de fourrage, délivrés par des gens de la suite du roi, aux mêmes.

C. 204. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1744** (2-4 août). — Passage de Louis XV : — Autres récépissés de fourrage, délivrés par des gens de la suite du roi, aux mêmes.

C. 205. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

**1744** (octobre-décembre). — Retour de Louis XV, de Fribourg à Versailles : — Récépissés de fourrage, délivrés par des gens de la suite du roi, aux magasiniers et étapiers de la province de Champagne.

C. 206. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1751-1757**. — Réjouissances publiques à l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne (septembre 1751). — Rapports des officiers municipaux à M. de la Châtaigneraye, intendant de Champagne, sur les dots votées à des filles pauvres, conformément au désir du roi, par les conseils des villes suivantes : Bar-sur-Aube (Haute-Marne), Châlons (Marne), Saint-Dizier (Haute-Marne), Épernay (Marne), Joinville (Haute-Marne), Langres (Haute-Marne), Sainte-Ménéhould (Marne), Mezières (Ardennes), Reims (Marne), Rhetel (Ardennes), Troyes (Aube), Vitry (Marne). — Division dans le corps de ville de Saint-Dizier, à cause de l'irrégularité du vote, le maire et son lieutenant ayant fait agréer arbitrairement chacun leur servante. — Ordre de la Cour pour faire chanter les *Te Deum* à l'occasion des naissances : du duc de Berry (août 1754), — du comte de Provence (novembre 1755), — du comte d'Artois (octobre 1757).

C. 207. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1761-1764**. — Passages de Mesdames de France (M<sup>me</sup> Adélaïde et M<sup>me</sup> Victoire) dans la province de Champagne : — (1761) Voyage de Paris à Plombières. — État de la suite des princesses. — Étapes des gardes du corps

formant leur escorte. — Itinéraire des relais et couchées en Champagne, et distribution des brigades de maréchaussée sur le parcours. — Rapport des subdélégués de Châlons (Marne), Vitry (Marne), Saint-Dizier (Haute-Marne), sur l'état sanitaire de ces villes. — Rapport de M. Frérot, ingénieur, sur le bon état des routes à suivre par les princesses. — Organisation de leurs relais et logements. — Retour de Plombières à Versailles par la Lorraine et Châlons. — État des réparations à faire sur les routes de Champagne. — Fixation des relais et couchées. — Rapport du subdélégué de Troyes sur les approvisionnements faits par lui dans son département. — (1762) Voyage des mêmes de Versailles à Plombières. — Rapport du subdélégué d'Épernay, sur le passage des princesses dans cette ville. — Retour : — Itinéraire. — Approvisionnement de Vitry-le-François. — Rapport du subdélégué d'Épernay sur les préparatifs faits pour le logement des princesses et de leur suite au château de M. Boucot à Dormans. — sur leur réception et leur séjour à Épernay. — Dépenses de ces différents passages. Pièces justificatives. Requête du sieur Lelouvier, inspecteur des ponts et chaussées de la province de Champagne, en paiement de ses travaux. — États des dépenses à Vitry et à Épernay, arrêtés par les subdélégués, avec pièces à l'appui.

C. 208. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

**1765.** — Voyage de la reine (Marie-Leczinska) à Commercy (Meuse). — Passage de la reine. — Ordre de la Cour à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour régler le cérémonial. — État des personnes accompagnant la reine, et des détachements de maréchaussée commandés pour son passage. — Itinéraire des couchées et des relais. — Minute des instructions de l'intendant aux officiers municipaux de Châlons pour la réception de la reine. — Comptes-rendus des préparatifs adressés à l'intendant par les officiers de ville de Fismes, les subdélégués de Vitry et de Chaumont (Haute-Marne), etc. — Minutes de lettres de l'intendant, rendant compte au comte de Saint-Florentin, ministre de la maison du roi, des réceptions faites à la reine dans son département. — Retour de la reine à Versailles. — Ordre de la Cour pour les relais, dinées et couchées. — Minutes des instructions de l'intendant aux officiers municipaux et aux subdélégués de Saint-Dizier (Haute-Marne), Vitry, Châlons, Épernay, au corps de ville de Dormans et au prévôt général de la maréchaussée, relativement au retour de la reine. — Compté rendu du retour de la reine, adressé par l'intendant au comte de Saint-Florentin. — Dépenses de ce voyage.

C. 209. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

**1765-1766.** — Mort du Dauphin (fils de Louis XV). — Lettres de la Cour à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour ordonner des prières publiques dans son département. — Minute de la lettre circulaire de l'intendant à ses neuf subdélégués. — Comptes rendus de la cérémonie funèbre à Wassy (Haute-Marne), et à Vitry (Marne), adressés à l'intendant par les subdélégués de ces villes.

C. 210. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1768.** — Mort de la reine Marie Leczinska. — Ordres de la Cour à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, au sujet des prières publiques demandées en cette occasion. — Minute de la circulaire envoyée en conséquence par l'intendant aux officiers des diverses juridictions de la province. — Accusé de réception de ces officiers. — Convoi du cœur de la reine, de Saint-Denis au couvent de Bon-Secours, près Nancy (Meurthe) : — Ordres de la Cour à l'intendant de Champagne. — Itinéraire des gardes du corps formant l'escorte du convoi. — État des personnes accompagnant le cœur. — Fixation de leurs relais et couchées. — Correspondance entre l'intendant et diverses personnes accompagnant le convoi, relativement à leur logement dans Châlons. — Mémoire pour empêcher l'introduction en France de marchandises de contrebande, par le retour des voitures du convoi.

C. 211. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

**1768.** — Voyage du duc de Penthièvre à Châteauvillain (Haute-Marne).

C. 212. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

**1768.** — Passage du roi de Danemark (Christian VII) en Champagne. — Itinéraire des relais et couchées du roi de Danemark. — Instructions de M. Bertin, secrétaire d'État, et renseignements de M. de Sauvigny, intendant de Paris, à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, sur la réception à faire au roi de Danemark. — Minutes de lettres écrites par l'intendant au duc de Duras, gentilhomme de la Chambre, et à plusieurs officiers de la suite du roi de Danemark sur le même sujet. — Lettre du subdélégué et des officiers de la ville de Reims, concernant les

approvisionnement en marée, volaille, vins, etc., pour le souper du roi à Châlons. — Minute du rapport adressé par l'intendant à la Cour, sur la réception du roi de Danemark à Châlons. — Logement des gens de sa suite dans la ville. — Prologue du spectacle qui fut donné à Châlons au roi de Danemark. — Lettre du comte de Bernstorff, premier ministre du roi de Danemark, à l'intendant de Champagne, pour le remercier d'avoir offert à son maître un ouvrage du sieur Sabattier, professeur au collège de Châlons.

C. 213. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier (11 imprimées).

**1770.** — Passage de la Dauphine (Marie-Antoinette) en Champagne. — Ordre de la Cour à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de cette province. — État des personnes envoyées à Strasbourg pour recevoir la Dauphine. — Itinéraire, relais, escorte de la Dauphine, de Strasbourg à Versailles. — Correspondance de l'intendant avec le maire et le subdélégué de Fismes, sur les préparatifs à faire dans cette ville pour le passage de la Dauphine. — M. Desgranges, maître des cérémonies de France, envoyé par le roi au-devant de la Dauphine. — Noms et signalement d'une troupe de filous organisés pour exercer leur brigandage sur le passage de la Dauphine. — Ordres du ministre de la guerre pour faire renouveler l'habillement de la maréchaussée de Champagne. — Minute des instructions de l'intendant aux subdélégués et aux officiers municipaux de Châlons, Saint-Dizier (Haute-Marne), Fismes, Reims, Vitry, relativement au passage de la Dauphine. — Mouvement de troupes et police des routes. — Itinéraire des seigneurs et dames envoyées par la Cour à Strasbourg. — Ordonnance de police pour l'intérieur de Châlons. — Instructions ministérielles relativement aux harangues des corps de judicatures. — Projet de logement pour la Dauphine et sa suite dans la ville de Châlons. — Minute de lettres de l'intendant aux ministres pour leur rendre compte du passage de la Dauphine dans son département. — Règlement de l'étape des régiments de cavalerie déplacés à l'occasion du passage de la Dauphine. — État des dépenses faites dans le service des ponts et chaussées. — « Mémoire et plan d'un feu d'artifice de la composition du sieur Bray, artificier ordinaire du roi. » — Compliments en vers latins et français, présentés à la Dauphine par les sieurs : Havé, avocat, Migeot, professeur de philosophie à Reims, H. M. Joppé, élève du collège de Châlons, etc. — Couplets par la maîtresse d'école de La Chaussée (Marne), « ci-devant vivandière, » et autres. — Descriptions des fêtes célébrées par la ville de Strasbourg, et des décorations érigées par la ville de Reims, à l'occasion du passage de la Dauphine.

C. 214. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

**1773-1777** (1773 et 1774). — Passage en Champagne du duc et de la duchesse de Cumberland, se rendant en Italie par la Suisse. — Itinéraire des voyageurs. — Ordre de la Cour touchant les honneurs à leur rendre. — Réception faite à Châlons au duc et à la duchesse de Cumberland. — Retour du duc et de la duchesse à Calais, en passant par Langres et Reims. — Correspondance ministérielle à ce sujet. — Minute des instructions adressées par l'intendant aux subdélégués et aux officiers municipaux de Chaumont, Saint-Dizier, Joinville, Langres (Haute-Marne), Châlons, Reims, Vitry (Marne), Bar-sur-Aube, Troyes (Aube), relativement à ce retour. — (1777). Avis du subdélégué de Rocroy (Ardennes) sur le passage du duc de Cumberland se rendant de Bruxelles à Metz.

C. 215. (Portefeuille.) — 1 pièce, papier (imprimée).

**1773.** — « Distribution des jours de fêtes, spectacles, pour le mariage du comte d'Artois. »

C. 216. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier (4 imprimées).

**1774.** — Mort du roi Louis XV. — Ordres de la Cour à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour la célébration des prières publiques. — Mandements du cardinal archevêque de Reims, et des évêques de Châlons, Troyes et Langres, à l'occasion de la mort de Louis XV.

C. 217. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier (2 imprimées).

**1774-1775.** — Préparatifs du sacre de Louis XVI. — Notes et mémoires sur les sacres des rois Louis XIII, Louis XIV et Louis XV, pour servir à celui de Louis XVI. — Lettres du comte de la Suze, grand maréchal des logis, à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, sur les préparatifs à faire dans la ville de Reims, pour le sacre de Louis XVI. — Lettres du roi et de M. Bertin, secrétaire d'État, fixant le jour du sacre. — Réponse de M. Bertin à diverses questions de l'intendant relativement aux cérémonies du sacre. — Ordonnances de la prévôté de l'hôtel concernant les approvisionnements de la ville de Reims. — Soumission et requêtes de divers fournisseurs. — Correspondance relative : au service des officiers envoyés à Reims par la Cour pour les préparatifs ; — à la prétention des huissiers de la chambre du roi, à Reims, réclamant un droit de marc d'or à l'occasion du séjour du roi dans cette ville. — État des dépenses faites par les commis de l'in-

tendance pendant leur séjour à Reims, avec pièces justificatives.

C. 218. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1774-1782.** — Passage et logement du roi Louis XVI à Fismes, pour aller se faire sacrer à Reims. — Rapport de M. de la Ruelle-Duport, subdélégué de Fismes, à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, sur les préparatifs faits dans la ville de Fismes pour le logement du roi. — État des réparations à exécuter dans diverses maisons à cet effet. — Contestations entre le subdélégué de Fismes et le sieur de la Souche, contrôleur général de la bouche du roi relativement à la direction de ces travaux. — Lettres de la Cour attribuant à M. de la Ruelle-Duport, subdélégué et maire, le droit réclamé par le sieur Mora, lieutenant particulier du bailliage de Fismes, de haranguer le roi à la tête de cette compagnie. — Requêtes en indemnités de leurs dépenses extraordinaires pour le passage du roi, présentées par les sieurs de la Ruelle-Duport, maire, et Baudrillard, marchand mercier, et correspondance y relative. — Dépenses dans Fismes. Pièces justificatives : — Mémoires des ouvriers. — Quittances des fournisseurs et des ouvriers. — Requêtes des habitants de Fismes dont les maisons avaient été démolies pour le passage du roi. — Procès-verbaux de l'état des constructions démolies et de l'estimation des dédommagements dus aux propriétaires, dressés par le maréchal des logis du roi et le subdélégué de Fismes. — Réclamations des expropriés en surcroît d'indemnités.

C. 219. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1774-1775.** — Camp projeté devant Reims pour la maison du roi, pendant le sacre de Louis XVI. — Travaux préparatoires. Correspondance entre M. Coluel, ingénieur en chef de Champagne, et M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de cette province, relativement à la réparation des routes conduisant à Reims. — Projets et devis, présentés par M. Hurault de Sorbée, ingénieur à Reims. — Plan de l'église métropolitaine de Reims, et carte des environs de la ville avec l'emplacement du camp formé à l'occasion du sacre de Louis XV. — Devis des ouvrages de charpente, ferrure et peinture à faire : pour la construction des ponts de Cormontreuil et du moulin l'Huon, sur la Vesle, pour communiquer du camp à Cormontreuil, — pour la réparation du pont de Saint-Léonard, sur le nouveau canal de Reims, et des ponts de la chaussée du moulin de Chée. — État de situation des chemins aux abords du camp. — Projets de travaux de charité sur les routes de Reims à Épernay et aux abords de Cormontreuil. — Mémoire sur

le sacre de Louis XV, en 1722, pour servir à celui de Louis XVI, en ce qui concerne le camp de la Maison du roi. — Mémoires de l'approvisionnement du camp en 1722. Comptabilité : État des sommes payées par le trésorier de l'Extraordinaire des guerres aux entrepreneurs des voitures, pour chevaux par eux fournis aux troupes pendant les premiers mois de 1775, avec pièces justificatives. — État des avances à rembourser par l'Intendant aux sieurs Polonceau, subdélégué, et Bezanson, receveur des tailles, à Reims.

C. 220. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1774-1775.** — Passage et campement des troupes pour le sacre de Louis XVI. — Ordres de la Cour et ordonnances de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour empêcher les propriétaires de mettre en valeur les terrains destinés à l'assiette du camp de la Maison du roi devant Reims. — Lettre de M. de la Suze, grand maréchal des Logis, pour déclarer l'intention du roi de ne point faire établir ce camp. — Itinéraire et étapes des troupes de la Maison du roi en service de quartier, se rendant de Versailles à Reims. — Pièces relatives à l'approvisionnement de ces troupes. — Requête des officiers de fourrière du roi, invoquant leur privilège d'approvisionner seuls toute la Maison du roi. — État des soldats de la maison du roi entrés à l'Hôtel-Dieu de Reims. — Comptabilité. — État des sommes dues au sieur Dequet, marchand à Reims, pour loyer de différents objets ayant servi au campement des gardes françaises et suisses, et de la garde de Monsieur. — Pièces justificatives : mémoires, mandats, récépissés, etc. — État des indemnités dues aux propriétaires des terrains occupés par le campement des gardes, ou foulés par les chevaux et le peuple le jour de l'arrivée du roi. — État général des fournitures et dépenses pour le camp, s'élevant à la somme de 10,923 liv. 6 s. 3 deniers.

C. 221. (Portefeuille.) — 19 pièces, papier (5 imprimées);  
1 parchemin.

**1775-1779.** — Approvisionnements de Reims pour le sacre de Louis XVI. — Arrêt du conseil d'État portant suspension, pendant le temps du sacre, de tous droits d'entrée, de débit et de consommation sur les denrées alimentaires et sur le vin entrant à Reims; correspondance y relative. — Signification de l'arrêt à tous les fermiers ou régisseurs des différents droits affranchis. — Deux nouveaux arrêts du conseil d'État, limitant les dispositions du premier à l'enceinte de Reims et aux seules provisions nécessaires pour le temps des fêtes du sacre. — État des

droits à recouvrer sur les excédants trouvés après le sacre par les commis des aides chez les marchands de vin et de denrées alimentaires.

C. 222. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier (1 imprimée).

**1774-1776.** — Approvisionnements de Reims pour le sacre de Louis XVI. — Mémoire sur les frais de l'approvisionnement du sacre de Louis XV, pour servir à celui de Louis XVI. — Prévision de dépenses pour la subsistance de Reims, après que le roi eût décidé qu'il n'y aurait pas de camp formé devant la ville. — Correspondance ministérielle sur la nécessité de laisser l'initiative de l'approvisionnement au commerce, sans intervention du gouvernement, et sur les moyens de favoriser cette nouvelle organisation par des primes offertes aux fournisseurs. — Ordonnance de l'Intendant limitant ces primes aux envois de la Hollande et autres pays étrangers. — Lettres de M. Turgot, et de MM. Fargès, intendant du commerce, et Lepeletier, intendant de Soissons, sur diverses expéditions de grains en Champagne. — Emploi de ces provisions. — Instructions ministérielles relativement à l'usage qui devait être fait des excédents de fourniture ou de leur prix. — Envoi de 12,000 sacs de grains du fonds de la subsistance des troupes, dans les départements de la Flandre et du Haynault. — État des frais de transport en Champagne des vivres provenant de Flandre et d'Allemagne; — Lettre du maréchal du Muy et des munitionnaires généraux des vivres à Paris, sur le remplacement à opérer, par l'intendant de Champagne, des grains tirés des magasins de la subsistance des troupes. — États estimatifs des frais d'expédition déboursés dans les départements de Haynault et de Flandre.

C. 223. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

**1775-1776.** — Approvisionnement de Reims pour le sacre de Louis XVI. — Projet pour l'exécution des transports de grains de diverses places de Haynault sur Vervins (Aisne). — Requête de la corporation des boulangers de Reims, à l'effet d'obtenir par l'intermédiaire de l'Intendant les grains ou farines qu'il ne peuvent se procurer sur le marché. — Correspondance relative aux subsistances demeurées en excédant après le sacre: — Lettres de l'intendant de Soissons et du subdélégué de Château-Thierry pour les faire venir dans leurs départements affligés de disette. — Rapports des subdélégués de Fismes et d'Épernay sur la vente faite dans ces villes de grains délivrés du magasin de Reims et destinés au soulagement du peuple. — Rapports de Nicolas Hurtault, receveur des consignations à Reims, chargé de la recette et de la vente des grains et farines

pour la subsistance de cette ville pendant le sacre. — Compte qu'il rend de sa gestion à l'intendant de Champagne.

C. 224. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

**1774-1775.** — Grâces demandées au roi Louis XVI à l'occasion de son sacre. — Mémoire de la ville de Reims pour obtenir un secours annuel de 20,000 livres applicable, à différentes institutions de charité. — Demande de gratifications par plusieurs pauvres de la ville, et correspondance y relative. — Requête des officiers municipaux de Reims à l'appui de la demande en indemnité formée par le fermier des octrois de cette ville, à raison de la franchise de tous droits pendant les vingt-quatre jours du sacre. — Pièces relatives à cette requête. — États et correspondance.

C. 225. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier (1 imprimée).

**1774-1775.** — Mesures de sûreté et de police dans Reims à l'occasion du sacre de Louis XVI. — Correspondance de MM. Lenoir, lieutenant général de police de la ville de Paris, Morat, inspecteur des pompes à incendie, sur la nécessité d'établir des pompes pendant le temps du sacre. — Rapport des officiers municipaux de Reims sur le bon état des six pompes possédées par la ville, et qu'ils estiment suffisantes, jointes aux neuf qui appartiennent à diverses communautés. — Requête du sieur Caunois, maître fondeur à Châlons, pour être chargé de la fourniture des pompes. — Engagement souscrit par lui pour la conduite de deux pompes à Reims et de deux à Fismes. — Liste des pompiers de la ville de Reims et leur règlement. — Mission de deux inspecteurs de police envoyés de Paris à Reims pour le temps du sacre. — Distribution dans l'intendance de Champagne de divers détachements de troupes destinées à protéger les convois de grains et à maintenir la tranquillité. — Rapport du subdélégué de Troyes sur des troubles causés dans cette ville par la cherté des grains. — Lettres de l'autorité militaire et des subdélégués de Fismes et de Troyes sur le mouvement et l'établissement des troupes. — Mémoire sur le service de la maréchaussée de Champagne au sacre de Louis XV en 1722, pour servir à celui de Louis XVI. — Ordres du même ministre pour que la subsistance de ce détachement lui fût fournie non en nature mais en argent. — Sûreté des routes.

C. 226. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

**1774-1775.** — Spectacles et décorations préparés à Reims pour le sacre de Louis XVI. — Contestations du sieur Rozeli, possesseur du privilège des spectacles dans la

province de Champagne, avec la demoiselle Montencier, directrice des comédiens à la suite de la Cour, — avec le sieur Raynault, propriétaire de la salle de spectacle de Reims, pour les réparations et embellissements de cette salle. — Note du sieur Derozoy, sur deux drames de sa composition destinés à être joués à Reims pendant le sacre, savoir : *Le chevalier Bayard et la Réduction de Paris*. — Élargissement de la *Porte aux Férons* et démolition de maisons aux abords du palais archiépiscopal. — Projet d'un arc de triomphe. — Projet d'illumination par le sieur Saudrin, illuminateur ordinaire des menus plaisirs du roi. — Plan d'un monument commémoratif du sacre par le sieur Plumot, professeur de dessin. — Projet du sieur Godinot-Blondel, pour remplacer par du vin l'eau des fontaines publiques de la ville, pendant les fêtes du sacre.

C. 227. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier (2 imprimées).

**1775.** — Sacre de Louis XVI. — Logements de la Cour de Reims. — Lettre de différents personnages de la suite du roi à l'intendant de Champagne pour le prier de leur procurer des logements.

C. 228. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier (2 imprimées).

**1774-1775.** — Sacre de Louis XVI. — Députations, présentations, préséances. — Deux députations d'officiers municipaux de Reims à la Cour, avant le sacre. — Réceptions à Reims du duc de Chartres, de la duchesse de Bourbon, etc. — Députation des dames de la Halle, pour offrir leurs bouquets au roi et à la reine. — Prétention des habitants du village du Chesne (Ardennes) à accompagner la sainte-ampoule de l'abbaye de Saint-Remy à la cathédrale. — Contestations : entre les sieurs Jacquart des Planches et des Laïres, seigneurs, chacun pour partie de la terre de Fouastre, réclamant l'un et l'autre le titre de baron de la Sainte-Ampoule attaché à ce fief, — entre les villes de Châlons et Troyes, au sujet de la préséance et du titre de capitale de la Champagne. — Décision du roi en faveur des prétentions de la ville de Troyes.

C. 229. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier (13 imprimées).

**1775.** — Sacre de Louis XVI. — Prétention du coadjuteur de Reims à sacrer le roi, en l'absence de son archevêque. — Mandements des archevêques de Paris et de Reims et de l'évêque de Troyes prescrivant des prières à l'occasion du sacre. — Explication des emblèmes inventés et mis en vers par MM. Bergeat et Deloche, chanoines de Reims, pour la décoration des monuments et des édifices

érigés par le conseil de ville. — Odes latines et françaises sur le sacre. — Note de l'intendant de Champagne sur cette cérémonie, pour la *Gazette de France*. — Pièces relatives à la guérison de Remy Rivière, de la paroisse de Matougues (Marne), atteint des écrouelles et touché par le roi. — *Te Deum* chanté après le sacre.

C. 230. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

**1775.** — Dépenses générales de l'intendance de Champagne pour le sacre de Louis XVI. — Copie de la correspondance de l'intendant avec le contrôleur général des finances, sur les préparatifs du sacre. — États des dépenses dans les villes de Reims, Fismes, Troyes et Châlons.

C. 231. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

**1775.** — Dépenses pour les logements à l'occasion du sacre de Louis XVI. — Fourniture et transports de lits. — Établissement de lits à Fismes et à Reims. — Dommages et pertes. — Travaux exécutés à l'hôtel de l'intendance à Reims.

C. 232. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

**1775-1777.** — Dépenses de la ville de Reims pour le sacre de Louis XVI. — Deux arrêts du conseil d'État autorisant la ville de Reims à faire des emprunts pour couvrir ses dépenses ordinaires et extraordinaires. — Compte rendu par le receveur des deniers communs de la ville de Reims, des recettes et dépenses ordinaires à l'occasion du sacre du roi. — Répartition de l'excédant des dépenses (133,263 livres 18 sous 3 deniers) entre la ville et les sept châtelainies de l'archevêque.

C. 233. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1775-1780.** — Contribution aux frais ordinaires du sacre de Louis XVI par les sept châtelainies de l'archevêque de Reims, savoir : Attigny (Ardennes), Bétheniville, Chaumusy, Cormicy, Courville, Nogent-Sermiers et Sept-Saulx (Marne). — Rôles de répartition des frais sur tous les propriétaires d'héritages situés sur les territoires des dites châtelainies. — Opposition élevée contre cette contribution, par la communauté d'Attigny. — Arrêt du Conseil d'État déboutant les habitants d'Attigny de leur demande. — Opposition des communautés de Dontrien et de Saint-Martin-l'Heureux (châtelainie de Bétheniville), de Sapicourt, Variscourt et Aguilcourt (châtelainie de Cormicy), de Chaumusy, de Chamery (châtelainie de Nogent-Sermiers).

— Réclamations de divers particuliers, prétendant être rayés de rôles à raison de leurs fonctions publiques, — des habitants du *Franc-Carré* ou *Franc-Jardin*, à Reims, à cause de ce titre de franchise, — de propriétaires dont les héritages étaient situés en dehors de la justice de l'archevêque.

C. 234. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (1 imprimée).

**1775-1786.** — Dépenses spéciales et extraordinaires de la ville de Reims pour le sacre de Louis XVI. — Procès en indemnité intenté au corps de ville par les nommés Pierre Hennechart et Jacques Houlier, bourgeois expropriés. — Intervention de l'archevêque en faveur des demandeurs. — Condamnation de la municipalité à payer l'indemnité et les dépens du procès.

C. 235. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

**1776-1777.** — Passages de la princesse de Lamballe dans l'intendance de Champagne. — (1776) Voyage de la princesse de Versailles à Plombières. — (1777) Nouveau voyage de la princesse de Lamballe de Versailles à Plombières. — Retour de Plombières à Versailles.

C. 236. (Portefeuille.) — 3 pièces, papier.

**1777.** — Passage de l'empereur, voyageant sous le nom de comte de Falkenstein.

C. 237. (Portefeuille.) — 2 pièces, papier.

**1778.** — Passage de la duchesse de Bourbon, allant de Plombières à Paris.

C. 238. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1778-1780.** — Réjouissances et cérémonies publiques à l'occasion de la naissance d'une princesse royale (Marie-Thérèse-Charlotte, 19 déc. 1778). — *Te Deum* d'actions de grâces. — Délibération du conseil de ville de Châlons sur l'organisation des réjouissances publiques. — Dots fournies à cinq filles pauvres, par les officiers du régiment du colonel-général-cavalerie, dans les villes de Chaumont, Joinville, Vassy, Montiérender et Ceffonds (Haute-Marne). — Impositions extraordinaires nécessitées par les réjouissances dans de simples villages du bailliage de Vitry.

C. 239. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (1 imprimée).

**1779.** — *Te Deum* chanté à l'occasion de la prise de l'île de la Grenade.

C. 240. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier (3 imprimées).

**1781-1782.** — Réjouissances et cérémonies publiques à l'occasion de la naissance du Dauphin (Louis XVII). — Mandement de l'archevêque de Reims et des évêques de Châlons, Troyes et Langres. — Délibérations du conseil de ville de Châlons sur les réjouissances publiques et sur les dots fournies par la ville à huit filles pauvres. — Commission des grâces établie par le roi à l'occasion de la naissance du Dauphin. — Délivrance de passe-ports à des inculpés se rendant dans les prisons de Paris ou de Versailles pour profiter de la grâce du roi. — État des sommes payées pour ce voyage, à raison de deux sols par lieue, aux personnes prévenues de crimes ou de délits rémissibles.

C. 241. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (4 imprimées).

**1781.** — *Te Deum* chanté à l'occasion des avantages remportés sur les Anglais, par les troupes françaises unies à celles des États-Unis d'Amérique. — Mandements de l'archevêque de Reims et des évêques de Langres et de Troyes. — Motet d'actions de grâces, chanté après le *Te Deum* en la cathédrale de Châlons. Paroles de M. l'abbé Beschefer, sous-chantre, musique de M. Ancel, chapelain de cette cathédrale.

C. 242. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

**1782.** — Voyage à Louvois (Marne) de Mesdames Adélaïde et Victoire, tantes du roi. — Distribution des postes de maréchaussée. — Passage de la reine et de madame Élisabeth, allant rejoindre Mesdames de France à Louvois.

C. 243. (Portefeuille.) — 23 pièces, papier.

**1783.** — Passage du comte d'Artois se rendant à Spa. — Itinéraire. — Instructions de l'intendant de Champagne pour la réception du prince à Rocroy, Mezières, Charleville.

C. 244. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

**1783.** — Passage à Châlons de Monsieur, comte de



Provence, se rendant à Metz. — Itinéraire. — Disposition des tables à l'hôtel de l'intendance de Châlons, pour le dîner de Monsieur. — Correspondance relative aux comestibles en maigre demandés par l'intendant à ses subdélégués.

C. 243. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (7 imprimées).

**1783-1784.** — Publication de la paix du 3 novembre 1783 entre la France et l'Angleterre. — Circulaires de l'intendant. — Mandements des archevêques de Paris et de Reims et des évêques de Langres et de Troyes prescrivant de chanter le *Te Deum*. — Refus par les officiers des Eaux et Forêts et du Grenier-à-Sel de Sainte-Ménéhould d'assister au *Te Deum*. — Différend élevé entre le bailliage et le corps de ville de Sézanne, à propos des cérémonies de la publication de la paix.

C. 246. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

**1784.** — Passage à Langres (Haute-Marne) du prince Henri de Prusse, voyageant sous le nom de comte de Heltz.

C. 247. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (2 imprimées);

**1785.** — *Te Deum* d'actions de grâces pour la naissance d'un second prince royal. — Mandement de l'évêque de Châlons. — Correspondance de l'intendant de Champagne avec les divers corps municipaux et de justice de son département.

C. 248. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier (1 imprimée).  
1 parchemin.

**1716-1752.** — Limites de France du côté de la Lorraine. — Préliminaires du traité de Ryswick, en ce qui concerne les frontières du département de Champagne. — Extrait du traité de Ryswick (21 janv. 1718), relatif à ces frontières. — Sommaire des affaires à régler en Champagne pour l'exécution de ce traité. — Nominations de commissaires par la France et la Lorraine. — État des affaires de limites et de foraines en litige en 1725. — Copies de concordats antérieurs. — Conférence entre M. Lescaopier, intendant de Champagne, commissaire pour la France, et Mahuet, commissaire pour la Lorraine sur les affaires de foraines. — Exemption des droits de franc-fief au profit des maîtres des comptes de la Chambre de Bar.

C. 249. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier (1 imprimée).

**1602-1729.** — Contestations au sujet des limites entre la France et la Lorraine dans les villages mixtes ou mi-partis de : Passavant (Haute-Saône, arrondissement de Vesoul, canton de Jussey), Martinville (Vosges, arr. de Mirecourt, canton de Monthureux), Isches (Vosges, arr. de Neufchâteau, canton de Lamarche). — Bornage des limites de France dans la forêt de Passavant (1678). — Contestations entre la France et la Lorraine au sujet de la forêt d'Attigny, et de la Verrerie Saint-Vaubert et du *Bois du Différend* qui y sont compris. — Bornage en 1718 entre les villages de Passavant et de Martinville. — Pièces établissant que le village d'Isches était mi-parti et non pas seulement mixte entre France et Lorraine.

C. 250. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier (1 imprimée).

**1717-1728.** — Contestations au sujet des limites de Mont, village français (Vosges, arr. et canton de Neufchâteau), et de Noncourt, village Lorrain (même canton). — Visite et bornage des deux finages contentieux par des commissaires de France et de Lorraine. — Plans des territoires de Mont et de Noncourt. — Mémoires des frais faits par deux agents de l'intendant de Champagne dans la contestation de Mont et Noncourt. — Affaires de foraines concernant les villages de Mont et de Vrécourt (Vosges, arr. de Neufchâteau, canton de Bulgnéville).

C. 251. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier.

**1729.** — Contestations au sujet des limites de Pargny (auj. Pargny-sous-Mureaux, Vosges, arr. et canton de Neufchâteau), village français, et de Villouxel-en-Barrois (même canton), village lorrain. — Reconnaissance des bornes et limites entre les deux finages, par des commissaires de France et de Lorraine. — Plan des lieux contentieux.

C. 252. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1716-1719.** — Contestations relatives au village de Maxey-sous-Brixey (auj. Maxey-sur-Meuse, Vosges, arr. de Neufchâteau, canton de Coussey), revendiqué par la France et par la Lorraine. — Requête adressée par les habitants à l'intendant de Champagne, pour se plaindre de certains mutins de cette paroisse, agents de la Lorraine. — Cession par la France à la Lorraine du village de Maxey en exécution du traité de Ryswick (1718). — Recouvre-

ment de l'arriéré de contributions dû au roi par les habitants. — Réclamation des droits de M. de Rarecourt, seigneur de Maxey.

C. 253. — (Portefeuille.) — 32 pièces, papier (1 plan).

**1729-1733.** — Contestations au sujet des limites de Domremy (Vosges, arr. de Neufchâteau, canton de Coussey), village lorrain, et de Greux (même canton), village français. — Expéditions de contrats entre particuliers servant à préciser les limites du finage de Greux. — Contestation relative à la maison dite *le Pavillon*, située au finage de Domremy, sur laquelle la France réclamait un tiers de souveraineté. — Carte topographique du terrain contentieux entre Greux et Domremy.

C. 254. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

**1716-1729.** — Pièces relatives aux franchises des villages de Saulxures, Malroy (Haute-Marne, arr. de Langres, canton de Montigny-le-Roi), et Beaucharmoy (même arr., canton de Bourbonne-les-Bains), tous trois lorrains, du Bassigny mouvants, enclavés dans les terres de France. — Plainte du sieur Dessuleaud, commissaire de l'artillerie de France à Langres, seigneur de Saulxures, contre les habitants de ce village qui lui refusaient la taille seigneuriale. — Contestations touchant le passage du sel de Lorraine sur les terres de France pour l'approvisionnement des trois villages enclavés.

C. 255. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1704-1751.** — Reconnaissance et distinction des sujets répétés par le duc de Lorraine dans les communautés mixtes de Lezéville (Haute-Marne, arr. de Vassy, canton de Poissons), Badonvillers, Dainville-aux-Forges (Meuse, arr. de Commercy, canton de Gondrecourt), Burey-en-Vaux, Goussaincourt, Épiez, Saint-Germain (Meuse, arr. de Commercy, canton de Vaucouleurs). — État des curés dans ces paroisses mixtes. — Querelles au sujet de barrières établies par ordre du duc de Lorraine dans les villages frontières de son État. — Entreprises des officiers et habitants de Foug (Meurthe, arr. et canton de Toul), prévôté de Lorraine, sur les territoires de Saint-Germain, de Savonnières (Savonnières-en-Woèvre, Meuse, arr. de Commercy, canton de Vigneulles), et le bois de Longor, village détruit (Meurthe, arr. et canton de Toul). — Bornage entre les finages de Saint-Germain et de Foug.

MARNE. — SÉRIE C.

C. 256. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier (1 imprimée).

**1620-1729.** — Franchises d'Ancerville-en-Barrois (Meuse, arr. de Bar-le-Duc). — Arrêts, jugements, etc., en faveur des privilèges et exemptions d'Ancerville. — Réclamations des officiers lorrains contre des arrestations faites en France pour délits commis sur le territoire d'Ancerville.

C. 257. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier (1 plan).

**1726-1729.** — Contestations au sujet des limites de Naix (Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton de Ligny), village lorrain, et de Treveray (Meuse, arr. de Commercy, canton de Gondrecourt). — Plan du terrain contentieux. — Visite et bornage pour la séparation des bois de Treveray et de Naix, par les commissaires de France et de Lorraine.

C. 258. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

**1715-1725.** — Contestation entre la France et la Lorraine touchant la propriété de l'ancienne seigneurie de Commercy (Meuse). — Mémoire pour établir la souveraineté du roi sur l'abbaye de Riéval (Meuse, arr. et canton de Commercy), et le surplus de la terre de Commercy. — Droits réclamés sur la seigneurie de Commercy, par le prince de Vaudemont, cessionnaire de la Lorraine. — Abornement de la cense de Riéval, par les commissaires de France et de Lorraine.

C. 259. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

**1714-1727.** — Contestations au sujet de la taille et des droits de foraines, entre Brabant-le-Roi, village français, et Brabant-le-Comte, village lorrain (auj. même commune Brabant-le-Roi, Meuse, arr. de Bar-le-Duc, canton de Revigny).

C. 260. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier (1 imprimée).

**1719-1731.** — Limites de France et de Lorraine; contestations en matière d'aides, de foraines et de tailles. — Saisies opérées par des commis de bureaux d'élection de Champagne sur des sujets Lorrains en transit sur le sol français. — Réclamations des Lorrains, en vertu des droits de réciprocité stipulés entre les deux états pour les enclavés. — Ordonnance du duc de Lorraine pour la police de ses frontières. — Rapport des officiers de l'élection de Chaumont à l'intendant de Chaumont sur un projet de

règlement pour les limites. Ils estiment « qu'il serait avantageux de faire échange des villages de Lorraine enclavés dans cette Élection avec d'autres qui sont à l'extrémité et mi-partis. » — « Mémoires pour les marchands de Lorraine et de Barrois contre MM. les fermiers généraux de France, au sujet de la perception des droits de sortie du royaume. » — Réclamation des officiers de Lorraine touchant la situation de Nicolas Guyot, natif de Bourg-Sainte-Marie (Haute-Marne, arr. de Chaumont, canton de Bourmont), village de Champagne, et établi dans le village lorrain de Doncourt (même canton), qui continuait d'être taxé pour la taille dans sa précédente résidence de Bourg-Sainte-Marie. — Extrait des registres de la Chambre du conseil et des comptes du duché de Bar, portant que : « A la conférence tenue à Châlons, le 6 septembre 1729, entre M. Lescaopier, commissaire nommé par le Roy T. C., et M. le baron de Mahuet, commissaire nommé par S. A. R., il a été convenu que les sujets du Roy T. C., qui retourneront dans ses États ne continueront d'être imposés aux lieux où ils auront précédemment demeuré que pendant l'année qui suivra immédiatement leur sortie, à charge de réciprocité. »

C. 261. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier (1 imprimée).

**1612-1734.** — Frontière de Champagne du côté du duché de Luxembourg. — Extraits des registres de la communauté de Sainte-Ménéhould et copies d'arrêtés du conseil d'État et du parlement, concernant la principauté de Charleville et les franchises de ses habitants. — « Arrêt du conseil d'État qui ordonne que les habitants des paroisses taillables compris dans les rôles de la taille et autres impositions desdites paroisses, qui transféreront leur domicile pour aller demeurer dans Charleville, continueront d'être imposés dans lesdites paroisses, par droit de suite, pendant dix années. » — Mission de M. Masse, ingénieur et géographe du roi, chargé de lever les cartes du pays le long de la Meuse (1733). — Mesures arrêtées pour mettre les frontières des Évêchés et de Champagne à couvert des partis de la garnison de Luxembourg : — Établissement d'un corps de garde dans chaque paroisse. — « État des postes du dedans du pays entre la rivière d'Aisne et la forêt de Vaubécourt. »

C. 262. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (1 imprimée).

**1737-1741.** — Limites de Champagne du côté du pays de Liège. — Contestations au sujet des limites entre les habitants des communautés françaises de la Taillette, la Chaudière et Rouilly, près Rocroi (Ardennes, arrondissement et canton de Rocroi), et les Liégeois leurs voisins. —

Correspondance de l'intendant avec les ministres et le sub-délégué de Mézières, relativement aux entreprises des habitants du Cul-de-Sard (terre de Liège), sur les paturages contentieux. — Conférences et descentes sur les lieux opérées de concert par l'intendant de Champagne, commissaire pour la France, et le comte de Ghistelle, délégué du prince-évêque de Liège. — Rapport du bailli du marquisat de Montcornet (Ardennes, arrondissement de Mézières, canton de Renwez), dans laquelle seigneurie se trouvaient les paroisses de la Taillette, la Chaudière et Rouilly. — Correspondance et mémoires relatifs à la carte du terrain contentieux et aux transactions. (La carte manque.)

C. 263. (Carte.) — 1 pièce, papier in-folio, imprimée.

**1648.** — « Champagne, latinè Campania, comitatus. » (C'est une feuille détachée du *Theatrum urbium Belg.* de Blaeu (Amsterdam, 1648, 2 vol. in-8°). — La carte est mal orientée, et le Nord y est placé dans la direction de l'angle supérieur à droite de l'observateur. Au dos est une notice historique et descriptive sur la Champagne.

C. 264. (Carte.) — 1 pièce, papier in-folio, imprimée.

**XVII<sup>e</sup> siècle.** — « Comté et gouvernement général de Champagne, où sont : la vraie Champagne, la Brie, le Reinois, le Rethelois, le Senonois, le Perthois, le Bassigny, le Village (Vallage), et divisé en plusieurs élections. Chez C. Danckerts. » (Les limites des élections sont marquées par des lignes coloriées).

C. 265. (Carte.) — 2 pièces, papier in-folio, imprimées.

**1717.** — Carte en deux feuilles assemblées du gouvernement général de Champagne, où sont divisées les élections de la généralité de Châlons, et celles qui font partie des généralités de Paris et de Soissons. — A Paris, chez Hubert Jaillot, géographe ordinaire du Roy, proche les Grands-Augustins.

C. 266. (Carte.) — 2 pièces, papier in-folio, imprimées.

**1717.** — La même carte que la précédente, mais en meilleur état de conservation. Les deux feuilles ne sont pas assemblées.

C. 267. (Carte.) — 1 pièce manuscrite, papier ; grand in-folio (1<sup>m</sup>73 de haut, sur 1<sup>m</sup>20 de large) ; collée sur toile.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — « Carte particulière de la Champagne, réduite d'après la grande carte de France, par ordre

de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de la province et frontière de Champagne. » (Dans un cartouche en guirlande, à l'angle gauche inférieur, se trouve un écu aux armes de Rouillé d'Orfeuil : *d'azur au chevron d'or accompagné de deux roses en chef et d'un croissant d'argent en pointe*. A l'angle droit inférieur est une figure symbolique de la rivière de Marne, sous la forme d'une femme accoudée sur une urne.)

C. 268. (Carte.) — 1 pièce, papier in-folio, imprimée.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Carte itinéraire de la province et frontière de Champagne, divisée suivant ses douze élections. On y a figuré par des tracés différents : les routes faites et entretenues en grève ; — les routes faites et entretenues en pierre ; — les routes ouvertes et ébauchées ; — les routes en projet ; — les parties de routes en pavés, à la charge du roi, et des villes et communautés.

C. 269. (Carte.) — 1 pièce, papier in-folio, imprimée.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — La même que la précédente, où l'on a indiqué à la main par des traits, croix ou points de couleurs différentes, les Abbayes, — les Prieurés, — les Doyennés, — les Marquisats, — les Comtés, — les Vicomtés, — les Baronnie, — les Commanderies d'ordres hospitaliers, — les Établissements de ces mêmes ordres, — les Prévôtés.

C. 270. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

**1705-1731.** — Police générale : Répression de la contrebande et du faux-saunage : — Lettres ministérielles signées Chamillard, Desmaretz, d'Argenson, Law, Dodun, Le Peletier, et de divers personnages, concernant : — du cuivre de contrebande enlevé aux gardes foraines par des soldats du régiment de Taranne ; — des arrêts du conseil d'État qui commettent MM. de Harouys et Lescaopier, intendants de Champagne, pour instruire et juger des procès de faux-sauniers ; — l'enrôlement dans le régiment de Berry de prisonniers détenus en Champagne pour crime de faux-saunage ; — une perquisition violente faite dans le château de Sillery par les dragons de Kleinholt à la poursuite de contrebandiers ; — des renseignements à prendre sur la marche de deux bandes de faux-sauniers qui ont passé dans la généralité d'Amiens. — État des particuliers détenus dans les prisons de la direction de Châlons pour faux-saunage ou contrebande, au 1<sup>er</sup> septembre 1721. — Service de la compagnie franche du sieur Jacob, envoyée

contre les contrebandiers de Champagne. — Liste des chefs d'une bande retirée à Revin (pays de Liège). — Rapports du curé de Charmont sur la présence dans les bois de Charmont d'une troupe de contrebandiers armés.

C. 271. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier (2 imprimées).

**1734-1755.** — Police générale. Répression de la contrebande et du faux-saunage : — Lettres ministérielles signées d'Angervilliers, Donsembray, Orry, d'Argenson, de Séchelles ; lettres des fermiers généraux, etc., concernant : — la publication de deux ordonnances du roi, « portant défenses à tous gens de guerre sur le commerce du faux sel, du faux tabac et des marchandises de contrebande » ; — l'évasion de deux contrebandiers transférés de la prison d'Épernay dans celle de Châlons ; — l'arrestation du nommé Lemaire, courier de la malle de Strasbourg, porteur de marchandises de contrebande ; — une demande de grâce formée par la reine de Pologne, en faveur de Jean P..., de Pogny, enfermé aux galères pour contrebande ; — une arrestation de cinq contrebandiers opérée par les employés des fermes de la direction de Châlons au château de Revigny-aux-Vaches, en Lorraine (Meuse) ; — l'interdiction de laisser les prisonniers pour contrebande communiquer avec leurs femmes ; — l'arrestation et les interrogatoires des nommés Jean L... et Antoine S..., dit Bellegarde, arrêtés comme chefs de contrebandiers, par la brigade de Sommevesle ; — une saisie de marchandises de contrebande opérée par les employés de la ferme de Cheillois sur des cavaliers de maréchaussée de la brigade de Protois ; — la découverte d'objets de même nature dans les équipages du régiment de cavalerie Dauphin-Étranger, à son passage à Boulton-sur-Suippe. — Signalements de quatre contrebandiers échappés des prisons de Valence. — Dispositions prises pour empêcher une troupe de contrebandiers, sous les ordres de Mandrin, de passer de Lorraine en Champagne.

C. 272. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1740-1750.** — Police générale. Répression de la contrebande et du faux-saunage : — Lettres ministérielles signées Orry, d'Aguesseau, Trudaine, d'Ormesson, et autres lettres relatives à une commission établie à Reims pour juger les contrebandiers. — Difficultés suscitées à M. Colleau, président de cette commission, par les officiers du présidial de Reims ; M. Orry, contrôleur général des finances écrit à ce sujet à l'intendant de Champagne : « ... L'intention du roy est que vous fassiez entendre à ces officiers que Sa Majesté les regarde comme les instigateurs des mouvements qui se font à Reims contre l'exécution de ses ordres

dont elle a chargé M. Colleau, et que si ces mouvemens continuent et qu'il arrive la moindre opposition, de quelque part qu'elle puisse venir, aux dispositions que fera la commission..., les officiers du présidial en seront responsables personnellement. » — Appropriation d'une tour située au Sud des remparts de la ville de Reims, pour servir de prison royale aux contrebandiers arrêtés par M. Colleau. — Publication de libelles contre l'établissement de la commission de M. Colleau, par le sieur G..., notaire à Langres. — Réduction, pour les jugemens de la commission, du bénéfice accordé ordinairement à l'exécuteur de la haute justice à Reims, bénéfice consistant dans le privilège de prendre aux deux marchés qui suivent les exécutions le douzième de chaque douzaine d'œufs et un demi-septier sur chaque sac de grain. — Conflit entre les officiers municipaux de Reims et les membres de la commission de M. Colleau au sujet de l'inscription de ces membres sur les rôles de la capitation de Reims pour 1750.

C. 273. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier (1 imprimée).

**1765-1779.** — Police générale: — Ordonnance de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour la police intérieure des communautés. — Requête d'entrepreneurs de bâtimens, demandant le droit de visiter les cheminées des maisons, de les faire ramoner, raccommoder ou réédifier aux frais des locataires qui auraient négligé ces soins. — Instructions sur la police champêtre adressées aux officiers des bailliages de la généralité de Châlons. — Requête du curé de Norrois, réclamant une ordonnance générale pour prévenir les dégâts causés par les oies domestiques.

C. 274. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1766.** — Police générale. Échenillage. — Procès-verbaux contre les contrevenans à l'ordonnance de l'intendant sur l'échenillage, dressés par la maréchaussée, dans diverses paroisses. — États des amendes prononcées contre les particuliers réfractaires à l'ordonnance du 30 novembre 1765 pour l'échenillage. — Diverses requêtes en exemption ou en modération de ces amendes.

C. 275. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

**1767-1769.** — Police générale: échenillage. — Procès-verbaux contre les réfractaires à l'ordonnance de l'intendant sur l'échenillage en 1767, dressés par la maréchaussée, en divers paroisses. — Registre des amendes prononcées contre les réfractaires à cette ordonnance. — États de

la dépense faite pendant l'hiver de l'année 1769 pour l'échenillage des arbres des grand'routes de la province de Champagne.

C. 276. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1769-1771.** — Pièces justificatives des recettes et dépenses du compte des amendes prononcées sur les rapports de la maréchaussée, à cause des coutres laissés aux charrues dans les champs. — Ordonnances de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, pour le recouvrement de ces amendes, s'élevant à la somme totale de 514 livres 10 sous. — Tableau de recette extraordinaire des amendes « à cause de différentes parties », s'élevant à 5,023 livres 5 sous. — Ordonnance pour affectation du prix des amendes à différentes dépenses extraordinaires, comme : gratifications, appels, frais de voyages, vacations, etc.

C. 277. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1782-1785.** — Pièces justificatives de la recette et de la dépense du compte des amendes présenté le 12 janvier 1785. — Ordonnance pour le recouvrement des amendes prononcées : « à cause des coutres, — à cause de carapies ou bêtes mortes, — à cause des haras, — à cause des emblaves, — à cause du roulage, — pour des causes diverses. — Ordonnances pour l'affectation du prix des amendes à divers objets.

C. 278. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1703-1722.** — Administration générale et police. Élection de Châlons; — confiscation, à cause de la guerre, des revenus de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, appartenant à M. de Mozin, évêque de Saint-Jean-de-Maurienne, en Savoie. — Information d'un vol de marchandises confisquées, commis au bureau des traites foraines de Châlons, et du divertissement des deniers de la recette; — interrogatoires subis par devant M. de Harouys, intendant de Champagne, par les accusés N. Baugier, sieur de Saint-Pierre, receveur des traites, et son commis F. Rolland. — Mise en surveillance à Châlons, lieu de son origine, de la nommée Claude Ch..., femme Lafeuillade, prisonnière libérée, dont « le crime estoit de se mêler d'invocations diaboliques et d'avoir abusé, sous ce prétexte, une infinité de gens. » — Information contre les particuliers de Saint-Pierre-aux-Oies, collecteurs, accusés d'injures et voies de fait à l'égard de quelques habitants, exempts de la taille. — Réclamations de la dame Antoinette de Ham, comtesse de Sone, contre le fermier des actes des notaires, pour raison

de la terre de Revennefontaine, imposée au nom de ladite dame, sans qu'elle en eût la possession. — Diverses requêtes, suivies d'une ordonnance de l'intendant, décidant que le maître d'école, entretenu à frais communs par les paroisses de Dampierre et de Saint-Hilaire-au-Temple, tiendra l'école le matin à Dampierre, et l'après-midi à Saint-Hilaire, depuis le mois d'octobre jusqu'au premier avril de chaque année.

C. 279. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1723-1731.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — placets du sieur Ch. G... de Saint-Ch..., habitant de Châlons, garde du corps du Roi, se plaignant d'une saisie que son beau-frère avait fait faire de tous ses effets, y compris ceux qui lui étaient indispensables pour son service ; — état de ces effets. — Demande faite par le ministre de la guerre d'une escorte suffisante pour un convoi de fonds assigné au trésorier général de l'artillerie, et devant passer par Châlons. — Mémoire et correspondance tendant à faire acquérir la noblesse graduelle, avec dispense d'un degré, au sieur Berthelier, trésorier de France à Châlons, pendant trente-huit ans. — Querelles entre les sieurs de L... et de P..., coseigneurs de Saint-Hilaire et de Noivre ; — mémoires et informations sur les voies de fait commises contre la demoiselle Jeanne de L..., par le valet du sieur de P... — Mémoire sur la police du commerce des grains à Châlons et sur le courtage dans la campagne châlonnaise.

C. 280. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

**1731.** — Administration générale et police. Élection de Châlons. — Découverte et arrestation d'un faux-monnayeur au moulin d'Avize. — Correspondance relative à des mauvais traitements exercés contre le curé de Bussy-Lettrée et celui de Thillooy, par quelques-uns de leurs paroissiens. — Requête de la veuve Pierre D..., tripière à Châlons, âgée de 82 ans, pour se plaindre des mauvais traitements que lui auraient faits son gendre et sa fille. — Informations au sujet du meurtre commis par Jacques C., cabaretier à Vertus, sur la personne d'un employé aux Aides. — Poursuite contre deux soldats, coupables d'avoir maltraité les coninis aux Aides, dans l'exercice de leurs fonctions, à Charmont.

C. 281. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

**1732.** — Administration générale et Police. Élection de Châlons : — Commission donnée à M. Le Peletier de

Beaupré, intendant, pour informer des dégradations commises dans les avenues d'arbres qui sont hors la ville de Châlons. — Correspondance relative : à des désordres commis par des militaires à Charmont, — à des lettres de remission demandées par les nommés Nicolas P... et Nicolas L..., de Châlons, meurtriers du nommé François R... — Mémoire de l'abbé de Coëtlogon sur l'état de son abbaye de Saint-Memmie, de Châlons, et sur ses contestations avec les religieux relativement au partage des deux mensues. — Requête avec pièces justificatives, présentée par le sieur Godet de Vadenay, seigneur en partie de Cuperly, demandant à être mis en possession du droit de terrage dû à ses auteurs par les habitants de cette communauté. — Procès-verbal d'une saisie de livres, traitant de la religion protestante, opérée chez la veuve Roger, à Châlons.

C. 282. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1733-1734.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Plainte du curé de Charmont contre le nommé Nicolas P... de cette paroisse, qui « serait venu nuitamment frapper à la porte du suppliant avec un bâton, avec intention par cette insulte, de faire sortir le suppliant de sa maison pour quelque mauvais dessein. » — Indemnité de cinq sols par heure accordée au meunier de la Porte-Marne, à Châlons, pour le chômage de ses moulins occasionné par l'abaissement des vannes au passage d'un train de bois. — Information sur l'assassinat d'un timballier du régiment de Saint-Simon, commis dans un cabaret de Châlons. — Rapport de l'intendant au duc de Luxembourg, sur les extravagances et la mise dans une maison de santé du sieur de Bournonville, tombé fou en faisant un recrutement à Châlons. — Correspondance relative à la demande formée par le sieur de Goelo, propriétaire de la terre de Vertus en Champagne, du don de droit de rachat ouvert au profit du roi par la mort du comte de Vertus. — Informations sur une rixe suivie de combat à l'épée et de blessures entre J.-B.-Ph. Héron de Courgy, directeur des vivres de Flandre et d'Allemagne, en Champagne, et J.-J. Delatour, ci-devant chargé des étapes de Champagne. — Renseignements fournis par le prieur des Augustins de Châlons sur le nommé J.-F. C..., religieux évadé des prisons de ce couvent et arrêté comme vagabond.

C. 283. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

**1735-1736.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Renseignements adressés par l'intendant aux ministres, à l'appui d'une demande de pen-

sion formée par la veuve du sieur Closiers, de Châlons, capitaine tué à la bataille de Guastalla ; — d'une requête de la veuve du sieur Deu de Vieux-Dampierre. — Lettres de M. d'Angervilliers, ministre de la guerre, de l'évêque de Lambès, de M<sup>me</sup> de Maupéou, abbesse de Vinetz à Châlons, relativement au paiement des dettes de la succession de M<sup>me</sup> Le Ferry, leur parente, veuve d'un contrôleur ambulancier.

C. 284. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1737-1739.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Lettre de l'évêque comte de Châlons, et ordonnance de l'intendant relativement aux troubles soulevés dans la paroisse du Mesnil par le retrait de son curé. — Requête de la veuve François Faguiet, habitante de la Louisiane, demandant à être envoyée en possession des biens de son défunt mari, en vertu des conventions de son contrat. — Lettres du ministre de la guerre et d'autres sur le refus fait par le sieur de R..., ancien capitaine, de payer la pension de sa fille, détenue à l'hôpital de Châlons pour sa mauvaise conduite. — État général des revenus de l'abbaye de Saint-Pierre-au-Mont, de Châlons, dressé par ordre du comte du Muy, pour en procurer une ferme plus considérable. — Correspondance avec le contrôleur général des finances et autres, touchant un placet du duc de Boufflers, à fin de faire rétablir dans sa terre d'Etoges trois foires par an et un marché hebdomadaire, qui s'y tenaient anciennement. — Lettres de l'évêque de Châlons et de M. Amelot de Chaillou, ministre, demandant le châtement du sieur Durud, seigneur de Fromentières, à cause de ses excès contre le curé de cette paroisse. — Lettres de M. d'Ormesson, intendant des finances, concernant les appointements attribués aux sieurs Papillon, commissaire pour la taille, et Bugarel, commissaire des ponts et chaussées.

C. 285. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (1 imprimée) ;  
2 pièces, parchemin.

**1740-1741.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Expédition d'un arrêt du Conseil d'État, qui commet l'intendant de Champagne pour faire le procès des frères D..., d'Écury-le-Repos, qui « se portent aux excès les plus répréhensibles, forçant nuitamment les portes des maisons, enlevant et tuant les volailles, menaçant de brûler, poussant même leurs violences jusque sur leur père. » — Mémoire concernant le sieur Piètre, présenté à un canonicat de l'église collégiale de la Sainte-Trinité de Châlons. — Lettre du comte du Muy, pour demander qu'une des pensionnaires de la maison des Nou-

velles catholiques de Châlons, ne soit plus laissée sortir à sa guise. La supérieure répond, que « les filles qui s'engagent dans sa communauté, ne font aucun vœu solennel de stabilité, mais seulement une promesse en face de l'Église, de se consacrer toute leur vie à l'instruction des personnes de leur sexe engagées dans l'hérésie. » — Autorisation demandée par les prieure et religieuses de Vinetz de vendre trois maisons sises dans la ville de Châlons pour payer leurs dettes. — État des charges de cette communauté. — Ordonnance de l'intendant pour faire arrêter trois habitants de Dampierre-au-Temple, coupable d'avoir tiré sur les pigeons. — Procédure dirigée contre des habitants de Moivre qui élevaient des pigeons en liberté.

C. 286. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier (2 imprimées).

**1742-1746.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Lettres de M. de Breteuil, touchant le refus du sieur Valerne, ancien capitaine, retiré à Châlons, de payer la taxe des hôpitaux de cette ville, d'où il résulte que cette taxe pour la subsistance des pauvres, devait peser même sur les militaires. — Ordres du roi pour faire retarder une assemblée d'élection des officiers municipaux de Châlons, à cause d'une absence de l'évêque. — Correspondance relative à la fondation d'une chapelle dans l'église Sainte-Marguerite de Châlons. — Lettre du chancelier d'Aguesseau, concernant une difficulté élevée entre les présidents du présidial de Châlons, et le lieutenant général de la même ville, et définissant les attributions des présidiaux. — Correspondance de l'intendant avec M. Amelot, ministre, relativement à la noblesse du sieur Hocquart de Renneville, demandant la charge de bailli d'épée au bailliage de Châlons. — Lettre de M. d'Argenson, sur une querelle de préséance élevée entre les officiers du présidial de Châlons et le lieutenant des maréchaux de France. — Placet du nommé Philibert de C..., religieux de la Trappe, arrêté comme vagabond par la maréchaussée, sur la route de Châlons à Reims. — Placet des médecins de Châlons, demandant des poursuites contre le sieur Tevenet, charlatan, se disant chirurgien major de la marine, pour exercice illégal de la médecine et de la chirurgie.

C. 287. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1747-1750.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Correspondance de l'intendant avec les ministres, concernant une enquête à ouvrir sur des faits allégués dans un placet sur la famille du sieur P..., qui demande à le faire enfermer dans une maison de force, pour cause de fureur et de folie ; — le refus que

aisaient les trésoriers de France au bureau des finances de Châlons, de remplir les fonctions de marguillier en l'église Notre-Dame de cette ville. Le chancelier d'Aguesseau blâme ce refus, s'il s'agit seulement d'une place de marguillier d'honneur, « fonction qui ne peut être refusée par personne, et que ceux même qui sont les plus distingués par leur naissance ou par dignité, se font un devoir de remplir » ; — les voies de fait commises publiquement par les sieurs de C.... et de L...., officiers, sur des paysans pour les forcer à s'enrôler, et l'incarcération du sieur de C...., pour une lettre indécente écrite par lui à l'intendant, — le refus de l'office de contrôleur du grenier à sel de Châlons au sieur de Rosne, faisant le commerce d'épicerie au détail et avec boutique ouverte. Le chancelier écrit que « le commerce en gros ne ferait pas le même obstacle ; » — un mémoire de l'abbé de Vaux, grand vicaire de l'évêque de Châlons, demandant la suppression des bâtiments de son prieuré d'Épineuseval (diocèse de Châlons), à cause de leur vétusté et inutilité. — Une difficulté élevée entre les présidents du présidial et les officiers du bailliage de Châlons, au sujet de la publication de la paix ; — un placet de la dame de H... de Châlons, demandant que son fils, âgé de 17 à 18 ans, fût enfermé à Saint-Lazare, pour prévenir les suites de son libertinage.

C. 288. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier ; 2 pièces, parchemin.

**1751-1752.** — Administration générale et Police. Élection de Châlons : — Plainte adressée par les officiers du bureau des finances de Châlons, au chancelier Lamignon, sur l'irrégularité du service de deux de leurs huis-siers. — Correspondance entre l'intendant et le ministre de la maison du roi, à propos d'un placet des officiers du grenier à sel de Châlons, prétendant être troublés par les officiers de l'Élection dans leurs rang et séances aux cérémonies publiques. — Lettre et mémoire adressés au garde des sceaux par les juges-consuls de Châlons, dans le but de réglementer dans cette ville le commerce des grains. — Informations sur un vol commis pendant la nuit par une personne masquée, chez le sieur Lorinet, contrôleur de l'annuel à Châlons, et dont l'auteur présumé, décrété de corps, était le sieur L... de Saint-M... — Correspondance concernant : la procédure faite par le lieutenant criminel au bailliage de Châlons, contre le sieur Morlat, inspecteur des chemins royaux, à la requête d'un chartier frappé de coups de canne par l'inspecteur ; — un mémoire du sieur Lorrain de Beuville, conseiller au bailliage de Châlons, sur des faits de violences et de dérangement d'esprit qu'il impute à sa femme, demandant qu'elle soit enfermée dans un couvent par ordre du roi.

C. 289. (Portefeuille.) — 68 pièces, papiers ; 2 pièces, parchemin.

**1753.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Lettre du ministre de la maison du roi à l'intendant de Champagne, relativement au nommé Pierre Jacquier, exilé du royaume pour cause de religion, et pour lequel on réclame la main-levée, sur la présentation d'un acte d'abjuration, d'une saisie de ses biens faite par les fermiers de la régie. — Exil du parlement de Paris à Châlons : Lettres du ministre de la maison du roi, où il déclare que ces messieurs les présidents et conseillers du parlement « peuvent aller aux promenades qui sont hors de la ville ; » — rappel du parlement à Paris. — Correspondance entre le garde des sceaux et l'intendant, relativement à une requête du sieur de Raigecourt, abbé commandataire de Saint-Pierre-au-Mont de Châlons, et de ses religieux, demandant la coupe des bois sur leur quart de réserve, pour en employer le prix à la construction d'une digue et à l'achèvement de leur couvent. — Lettre du chancelier et du subdélégué de Châlons, au sujet d'un sermon prononcé par un jésuite, en l'église Notre-Dame de Châlons, le jour de l'Assomption ; — deux extraits de ce sermon.

C. 290. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier (1 imprimée).

**1754.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : — Prière adressée à l'intendant de Champagne par M. d'Ormesson, de rechercher les titres justificatifs de la noblesse de mademoiselle de Braux d'Anglure, admise dans la maison de Saint-Cyr, sans avoir produit ses titres. — Requête des officiers du bureau des finances de Châlons, réclamant le droit de procéder à l'adjudication des octrois des villes où il y a siège d'Élection ; — arrêt du Conseil d'État à l'appui de cette prétention. — Lettres des ministres de Saint-Florentin et Chauvelin, relativement à la permission demandée par la compagnie de l'Arquebuse, de rendre le prix général, qui lui avait été déferée en 1729 par les provinces avec qui elle fraternisait. — Placet de la famille d'Edme B..., demandant qu'il soit transféré de la prison de Châlons, où il était enfermé pour cause d'escroquerie, dans la communauté des frères de Saint-Vincent. — Ordre du Roi pour faire retenir dans le couvent de Vinetz, à Châlons, la demoiselle d'Eu, dont l'esprit est aliéné. — Mémoire par lequel le comte d'Argenson, ministre de la guerre, demande l'établissement de foires et marchés en sa terre de Pocancy.



C. 291. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

**1755-1756.** — Administration générale et police. Élection de Châlons. — Correspondance de l'intendant avec le ministre de la maison du roi, et autres, relativement à un mémoire du nommé F.-S. B..., cavalier du régiment d'Archiac, emprisonné à Châlons, demandant à être remboursé de deux pièces d'or que le prévôt général de la maréchaussée lui a prises pour les distribuer à ses cavaliers; — à un placet du sieur C..., de M... demandant que sa femme soit enfermée dans une maison de force, à cause de la conduite scandaleuse qu'elle mène, comme blanchisseuse dans la ville de Châlons; — à un mémoire des deux frères Pierre P..., chanoine de Notre-Dame, et dom Robert P..., bénédictin de l'abbaye de Saint-Pierre de Châlons, pour faire renfermer par ordre du roi leur sœur Marguerite P..., veuve de Jérôme C..., ancien maire de Châlons, laquelle les déshonore par sa mauvaise conduite; — à un placet du tuteur de mademoiselle de Boufflers, demandant réunion de différentes justices à celle du comté d'Etoges, dont elle est propriétaire. — Correspondance entre l'intendant et divers ministres, relative à un mémoire du sieur Moujot, seigneur de Saint-Eugène et de Cambon, qui se plaignait que les sieurs Marlot, abusant des titres de sa maison, passés dans leurs mains par l'infidélité de la femme d'un de ses auteurs, eussent pris son nom et ses armes, et demandait qu'il leur fût fait défense de les porter; — à une querelle survenue entre le lieutenant criminel du bailliage de Châlons et le lieutenant des maréchaux, le premier ayant requis quatre cavaliers de la maréchaussée du palais, en guise d'huissiers et contrairement aux ordonnances, pour la sûreté de sa personne et de ses papiers.

C. 292. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1757-1758.** — Administration générale et police. — Élection de Châlons: — Lettre des ministres de Saint-Florentin et de Paulmy, et du sieur T... conseiller au bailliage de Châlons, relativement à la demande formée par le sieur T..., pour faire enfermer, par ordre du roi, son fils, à cause de son libertinage. — Lettres du ministre de la maison du roi et du prévôt général de la maréchaussée de Champagne, concernant l'incarcération à Châlons de deux ermites génois, qui quétaient pour la rédemption des captifs, en contravention aux lois du royaume. — Contestation jugée par l'intendant entre le sieur Lallemand, capitaine de milice bourgeoise à Vertus, et les officiers municipaux, qui l'auraient privé de sa place « sous le faux pré-

texte d'un refus de sa part de faire son service au *Te Deum* chanté pour la naissance du comte d'Artois. » — Correspondance entre l'intendant et M. de Trudaine, intendant des finances, concernant la vente d'une maison dite du *Saint-Esprit*, à Châlons, où les frères Pierre et Geoffroi d'Arras avaient établi une manufacture d'étoffes de laine. — Mémoire des entrepreneurs généraux des étapes, demandant une retenue sur la solde du sieur Tinguay, aide major au régiment de Piémont, en indemnité des exactions commises par sa troupe à Courtisols.

C. 293. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1759-1762.** — Administration générale et police. Élection de Châlons. — Réclamations du sieur d'Argent, trésorier de France à Châlons, contre les taxes abusives imposées par le greffier du tribunal de cette ville, sur des actes en dehors de sa compétence. — Procès-verbal de translation des prisons de Châlons à l'hôpital de la Salpêtrière, de six bohémiennes condamnées pour vol à l'emprisonnement perpétuel. — Mémoire des officiers de la maréchaussée de Châlons, demandant à être déchargés des sommes pour lesquelles ils avaient été compris dans le rôle arrêté pour l'entretien de l'hôpital Saint-Maur, de ville. — Lettre du ministre de la maison du roi, du subdélégué de Troyes et de la prieure de Vinetz, à Châlons, relative à l'incarcération dans ce prieuré, à cause de ses dérèglements, de la dame D..., femme d'un grenetier du grenier à sel de Villacerf (Aube). — Placet du sieur Thoyot, procureur au bureau des finances de Châlons, se plaignant que le procureur du roi au même siège, lui enlève ses clients pour en gratifier un autre procureur. — Pièces d'enquête concernant les voies de fait exercées sur le concierge de la prison de Châlons, par le sieur D... de S..., officier du régiment de Rouergue, pour lui avoir refusé de mettre un prisonnier en liberté. — Lettre de la sœur Vincent, religieuse de la congrégation de Châlons, pour se plaindre des persécutions qu'elle souffre dans son couvent, et demander sa translation par ordre du roi, à la congrégation du faubourg Saint-Victor, à Paris. — Ordonnance de l'intendant pour faire constater par experts l'état de la maison abbatiale de l'abbaye de Toussaint, à Châlons, dont la démolition était demandée par l'abbé Lemaitre. — Réponse négative du chapitre de Châlons, à un mémoire du sieur Dubois de Livry, lieutenant des maréchaux de France, demandant à prendre place dans les cérémonies publiques au chœur, à côté du gouverneur de la ville.

C. 294. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

**1763-1785.** — Administration générale et police. Élection de Châlons : Correspondance entre le ministre de la guerre et l'intendant de Champagne, relativement à des dégâts commis par des cavaliers du régiment de Clermont-Prince, en chassant au furet dans une garenne particulière, à Courtisols. — Placet du sieur Gabaret de Villeneuve, par lequel il demande protection pour faire mettre à exécution des arrêts du parlement qu'il dit avoir obtenus, contre les habitants de la Crouillière, « communauté la plus mutine qui soit en France. » — Correspondance relative à un bail emphytéotique, fait par le sieur Lemaitre de Paradis, abbé commandataire de Toussaint-en-l'Isle, à Châlons, d'un emplacement où était ci-devant la maison abbatiale dudit couvent ; — à une requête par laquelle l'évêque d'Aire, abbé commandataire de Saint-Pierre-au-Mont, demande l'autorisation d'abandonner aux prieur et religieux de cette abbaye, tous les bâtiments, biens, cens, rentes, ... moyennant une redevance annuelle de 6,500 livres. — Placet par lequel le sieur de Lestrée, notaire apostolique à Châlons, se plaint d'avoir été grièvement maltraité par le sieur Lignot, officier du régiment de Lorraine-Dragons.

C. 295. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

**1718-1723.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Informations faites par ordre de l'intendant contre le nommé Leclerc, coupable d'injures et de voies de fait envers le sieur Savé de Grandmaison, prévôt d'Épernay. — Procès-verbal d'arrestation opérée au hameau de Léchelle, paroisse de Rueil, d'un vagabond italien nommé Sebastiano Apolino. — Autre procès-verbal constatant la mort de cet individu dans les prisons de Châtillon-sur-Marne. — Placet de la veuve Thénard et d'Étienne Thénard son fils, domiciliés à Dormans, tendant à ce qu'une information fût faite sur les mauvais traitements subis par ledit Étienne Thénard de la part du sieur Pierre de Remond, fils de la dame de Montmort ; — Information faite à ce sujet par le subdélégué de l'intendant au département d'Épernay, et diverses pièces de procédure y relatives.

C. 296. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1730-1734.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Lettres de M. Denizet, subdélégué d'Épernay, et ordonnance de l'intendant de Champagne, concernant la rébellion faite par la veuve Maillard et ses

enfants, demeurant à Fleury-la-Rivière, à l'exécution d'une contrainte décernée contre eux pour le cinquantième, et l'incarcération des inculpés. — Correspondance avec MM. le subdélégué d'Épernay et le lieutenant de maréchaussée à Reims, concernant la poursuite et l'arrestation du nommé Étienne C..., meunier à Avize, coupable d'avoir fabriqué et écoulé de la fausse monnaie. — Lettres du chancelier d'Aguesseau et du sieur Vaillant, seigneur de Damery, et autres pièces relatives aux voies de fait exercées par le sieur Manceaux, huissier à Damery, sur la personne de son seigneur, et à la détention de cet huissier dans les prisons de Châlons. — Projet d'un arrêt du conseil d'État à l'effet de confirmer les défenses faites par l'intendant de mettre les bestiaux dans les prés jusqu'à la coupe des secondes herbes, et d'approuver l'arrestation opérée par le subdélégué d'Épernay, de 19 chevaux trouvés pâturant dans les prés d'OEuilly, malgré ces défenses. — Lettre d'envoi par M. Orry, contrôleur général des finances, d'une expédition en forme de ce projet d'arrêt. — Lettre du subdélégué d'Épernay à l'intendant, lui faisant connaître des plaintes venues de plusieurs endroits de cette élection sur ce que l'on envoyait les moutons dans les prairies et pâtures grasses, contrairement aux dispositions de la coutume. — Lettre du sieur de Barillon, seigneur de Grauves et de Nancy, demandant que les habitants de cette paroisse pussent être employés aux corvées plus près de leur résidence. — Rapport du subdélégué d'Épernay sur un orage du 1<sup>er</sup> mai 1730, à la suite duquel il y eut « sur les territoires d'Ay, Dizy et Champillon plus de cent arpents de vigne perdus sans ressource. » — Contestation entre le sieur Charpentier, prêtre vicaire de Châtillon-sur-Marne, et le directeur des aides de la généralité de Champagne, relativement au privilège des vins refusé à ce bénéficiaire. — Lettres du ministre de la guerre et du subdélégué d'Épernay relativement à la « lieutenance de Roi » à Épernay demandée par le chevalier de Vinay.

C. 297. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

**1735-1740.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Requête d'un habitant d'Épernay dénonçant les vexations exercées à l'égard des détenus par le concierge des prisons de cette ville ; — Témoignage de MM. d'Aubigny, subdélégué d'Épernay, et Bertin du Rocheret, lieutenant criminel au bailliage, en faveur de ce concierge. — Lettre du curé de Fossoy, près Château-Thierry, au cardinal de Fleury, pour lui apprendre que le nommé Aubert, médecin à Dormans, a trouvé un secret « pour faire porter un pistolet aussi loin qu'une arquebuse ou fusil. » — Lettre du prince de Ligne, seigneur de Dor-

mans, se plaignant des difficultés faites par les religieuses de l'Amour-Dieu pour recevoir sa sœur parmi elles. — Ordre du Roi pour transférer la dame de Ligne, religieuse, au couvent du Charme, diocèse de Soissons. — Remerciements adressés à ce sujet par le chapitre de l'Amour-Dieu au cardinal de Fleury. — Rapport du subdélégué d'Épernay constatant la noblesse de la demoiselle Maric-Anne Godet, « de la famille des Godet, très-connue en Champagne », qui avait demandé au chancelier des secours, à cause de son extrême misère. — Lettre du subdélégué d'Épernay, proposant pour une place vacante d'échevin, dans cette ville, le sieur Filiatret, notaire royal, homme sachant « la conduite qu'il faut tenir avec les troupes, dont le passage et le logement sont l'unique fonction de l'échevinage d'Épernay. » — Placet du prince de Ligne, seigneur de Dormans, au chancelier, tendant à obtenir la réunion à la déanée (justice) de Dormans, de toutes les autres justices qui dépendent de cette terre ; avis favorable du subdélégué d'Épernay.

C. 298. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1741-1746.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Lettres : de MM. l'archevêque de Sens, les ministres de Maurepas et Amelot, le proviseur de Navarre, le subdélégué d'Épernay, et autres pièces concernant un différend survenu entre le collège de Navarre et les habitants de Verneuil, touchant l'établissement de deux étangs dans les bâtis dudit Verneuil, appartenant au collège de Navarre ; — du curé de Fleury-la-Rivière et du subdélégué d'Épernay, sur les relations scandaleuses de la fille Élisabeth F.... avec le sieur d'H..., seigneur de Fleury, tendant à faire enfermer cette fille dans une maison de force. — Ordres du cardinal de Fleury, délivrés sur une plainte de la maîtresse de poste de Dormans, pour faire casser des morceaux de roche destinés à encaisser la route de Dormans et qui l'excédaient de plus d'un pied. — Lettre de l'abbé de Clermont d'Amboise, gros décimateur de Damery, Cumières et Arty, au sujet de contestations soulevées contre lui par les habitants, touchant la dîme des vins ; — Consultation de M. Cochin, avocat, sur cet objet. — Correspondance et pièces de procédure concernant l'arrestation, accompagnée de violences, faite par l'exempt et les cavaliers de maréchaussée d'Épernay, du sieur Louis Labeste, officier chez le roi, demeurant à Cumières. — Correspondance de l'intendant avec M. d'Argenson et le subdélégué d'Épernay, concernant un procès-verbal du brigadier de la maréchaussée de Dormans, contre le nommé Jean Lyon, accusé d'avoir acheté l'habit d'un déserteur de la compagnie du chevalier d'Hurtebize, au régiment Royal-Wallon.

C. 299. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.  
(Endommagées par l'humidité.)

**1747-1748.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Lettres : de M. d'Argenson, secrétaire d'État de la guerre, et du subdélégué d'Épernay, et autres pièces concernant l'emprisonnement du nommé Marton Caratin, soi-disant soldat aux gardes françaises, accusé de tentatives d'embauchage faites dans un cabaret à Bisseuil auprès de trois cavaliers du régiment de cavalerie de Conty, en quartier à Épernay ; — des mêmes et de l'abbesse d'Avenay et autres pièces touchant « trois jeunes étourdis de ce lieu (d'Avenay), nommés Corvisart », contre lesquels l'abbesse porte plainte de ce qu'ils « ont escaladé plusieurs fois les murs de clôture de cette abbaye, auxquels ils ont fait une brèche pour venir troubler la promenade des religieuses. » — Procès-verbal des dires respectifs des parties, dressé par l'intendant de Champagne avec ses observations et son avis, au sujet d'une requête présentée au conseil d'État, par la dame de Montreuil, afin d'être remise en possession de différents cantons de bois, dont les communautés de Mareuil-en-Brie, Suisy et autres y dénommées, s'étaient emparées. — Procès-verbal dressé par le subdélégué d'Épernay, relatif à une plainte portée devant lui par le sieur de Blave, capitaine de cavalerie, contre un postillon de la poste de Jâlons, qui avait insulté et menacé le plaignant. — Lettres du chancelier d'Aguesseau et du subdélégué d'Épernay, concernant la conduite légère du sieur P...., prêtre, conseiller au bailliage de Châtillon-sur-Marne, et les effets de la sentence rendue contre cet ecclésiastique par le tribunal de l'officialité de Soissons. — Mémoire du nommé Jean Pelletier, vigneron à Moussy, pour se plaindre d'avoir été contraint par la force à faire en faveur du chevalier d'Hurtebize, capitaine au régiment Royal-Wallon, une obligation de 500 livres, destinée à indemniser cet officier du congé donné à Pierre Benoist, neveu du plaignant, engagé volontaire dans sa compagnie ; — Pièces à l'appui de cette affaire. — Placets : du sieur Drouet, curé d'Athis, à M. d'Argenson, seigneur de cette terre, en faveur d'un orphelin de 12 ans, nommé Chiquet, demeurant en sa paroisse, et blessé d'un coup de fusil par un milicien du bataillon de Châlons ; pièces relatives à cette affaire ; — du sieur François Chertemps, avocat en parlement, demeurant à Épernay, demandant une commission de gruyer des eaux et forêts à Épernay, et correspondance y relative : M. d'Aubigny, consulté sur les aptitudes du candidat, déclare « qu'il ne voit rien qui puisse s'opposer à la demande ; que c'est un jeune homme qui a de l'esprit et du mérite, et qu'il le croit très-propre à remplir les fonctions » ; — du

sieur le Dieu, seigneur du lieu de Ville-près-d'Épernay, sur l'injure à lui faite par le nommé L...., gendarme de la brigade de la reine. M. d'Aubigny, subdélégué d'Épernay, écrit à l'intendant qu'il résulte de ses informations « que le sieur Labassé avait insulté le sieur de Ville, à l'instigation d'une servante; que cette servante, déjà précédemment enfermée pour cause de libertinage, avait menacé M. de Ville de lui faire crever le ventre; et que L.... était lié avec elle par quelque chose de plus que de l'amitié. » Le subdélégué estime que la conduite de L.... est digne d'une sévère punition, car il serait fort triste pour un gentilhomme d'être exposé à l'insolence d'un homme de cette espèce, et qu'il conviendrait, après avoir fait essayer au sieur L.... un temps raisonnable de prison, de le faire conduire par la maréchaussée à la maison de M. de Ville pour lui faire une réparation proportionnée à sa naissance et à l'insulte qu'il lui a faite. »

C. 300. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier (2 imprimées).

**1749-1750.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay: — Requête présentée à l'intendant de Champagne par le fermier des aides à Épernay, se plaignant que le sieur Godard, son receveur à Damery, a été insulté et blessé d'un coup d'épée au bras par le sieur Baron, gendarme. — Rapport du subdélégué sur cette affaire. — Placet du sieur de Vaubercey, lieutenant des maréchaux de France au bailliage d'Épernay, demandant le secours de la maréchaussée pour faire arrêter des braconniers qui faisaient des dégâts dans la forêt de Traconne. — Lettres du comte de Saint-Florentin et du subdélégué d'Épernay et autres pièces touchant la conduite du sieur Parchappe d'Épernay, qui, après une longue détention au mont Saint-Michel, était retenu dans le voisinage d'Épernay, avec défense d'entrer dans cette ville. — Requête, mémoire et pièces diverses présentés par le duc de Bouillon pour demander que le siège de la prévôté d'Épernay ne fût pas compris dans l'édit de suppression du mois d'avril 1749. — « Mémoire des officiers du bailliage royal d'Épernay servant de réponse à celui de M. le duc de Bouillon par lequel il prétend établir que tous les bailliages des terres qui lui ont été données en échange des principautés de Sedan et de Raucourt lui appartiennent. » — Lettres du comte de Saint-Florentin et de divers, concernant le nommé L..., natif de Venteuil, détenu dans les prisons d'Épernay à cause des désordres de sa conduite, et engagé par ordre de M. de Saint-Florentin, dans les troupes destinées au service de la marine. — Lettre de M. de Courteille, intendant des finances, pour demander que le sieur Barbier, receveur et contrôleur des octrois d'Épernay sortant de charge, fût sommé

de payer au roi, dans le délai de 15 jours, la somme de 1,560 livres en espèces, à titre de supplément de finance, les octrois n'ayant produit sous sa régie que 400 livres par an, tandis qu'ils venaient d'être affermés à 1,400 livres.

C. 301. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1751-1752.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay: — Lettre de M. de Courteille, conseiller d'État et intendant des finances, et autres pièces concernant une augmentation de finance de 1,560 livres demandée par le conseil d'État au sieur Barbier de la Serre, pour l'acquisition par lui faite des offices de receveur et contrôleur des octrois d'Épernay. Il résulte d'un mémoire fourni par les maires et échevins de la ville que « ce particulier n'avait jamais joui de ces offices, et qu'il ne les avait achetés et payés que des deniers de cette ville, qui était en effet en possession de les faire exercer par un de ses habitants. » — Informations et procédures diverses au sujet d'une rixe survenue à la foire de Châtillon (sur Marne), entre trois sergents recruteurs, d'une part, et de l'autre le sieur Cazé, aubergiste à Châtillon, et son beau frère. Le subdélégué déclare à l'intendant que de ses informations il résulte « que les soldats ont voulu enrôler malgré lui le nommé Hérivaux, que deux de ses parents étant venus à son secours, pour empêcher les violences et voies de fait, un de ces particuliers aurait été blessé dans la rixe ainsi qu'un des soldats, mais qu'il est parfaitement établi que les soldats ont été partout les agresseurs. » — Copie d'un arrêt du conseil portant réunion au corps et communauté de la ville d'Épernay des offices de receveurs et contrôleurs de ses octrois et autres revenus; — Correspondance à ce sujet avec M. de Courteille, et avec le subdélégué d'Épernay. — Mémoire de plusieurs habitants de Suisy-le-Franc, portant plainte contre les violences du sieur Ruxton, Irlandais d'origine. — Placet du lieutenant général au bailliage de Châtillon-sur-Marne, demandant au chancelier exemption de corvées en faveur des officiers dudit bailliage, et pièces diverses y relatives. — « Extrait de la procédure criminelle instruite en la justice de Damery, contre Gérard A.... et Jacques G..., accusés d'homicide », fourni au garde des sceaux par l'intendant de Champagne, à l'occasion d'une demande de lettres de rémission formée par les inculpés. — Avis favorable du subdélégué d'Épernay, lieutenant général en ce bailliage, sur un placet du sieur Collet, demandant des lettres d'honneur de l'office de procureur du roi dudit bailliage, avec rang, séance et voix délibérative au même siège.

C. 302. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier, dont 1 imprimée et 1 plan ;  
1 pièce, parchemin.

**1753-1755.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Correspondance de l'intendant avec M. de Saint-Florentin, touchant la situation de fortune de l'abbaye d'Avenay, à propos de la permission demandée par la demoiselle d'Arze de faire une donation à cet établissement. — Minute de l'ordonnance de l'intendant de Champagne, prescrivant de démolir la halle de Dormans, pour élargissement de la rue principale de cette ville, par laquelle passe la grande route de Paris à Châlons. (Il y est réglé que malgré la démolition de la halle, le seigneur de Dormans continuera cependant de percevoir les droits de hallage et de minage.) — Lettre du sieur Pougeois, prêtre, conseiller au bailliage de Châtillon, pour demander qu'on ne comprenne point dans cette démolition, du moins sans une juste indemnité, une maison à lui, sise à Châtillon. — Minute des instructions données par l'intendant à la brigade de maréchaussée de Dormans, pour faire rechercher et saisir les provisions de jus de sureau, de zizèvre et de merise, faites par les paysans pour colorer leurs vins ; — procès-verbaux de saisie dressés par la maréchaussée. — Représentations des sieurs Salmon et Cambray, voituriers, habitants de Dormans, contre la réquisition faite de leurs chevaux pour la conduite des grés destinés au pavage de la ville de Dormans. — Correspondance de l'intendant avec M. de Vandières, directeur général des bâtiments royaux, touchant l'envoi des bois destinés à la construction de l'école royale militaire et provenant de l'abbaye de la Charmoye (élection d'Épernay). — Extrait de la procédure criminelle faite contre Claude Allain, garde des bois de l'abbaye de la Charmoye, accusé de meurtre. — Information faite par le subdélégué d'Épernay, sur les injures et menaces proférées contre le sieur de Ville, seigneur de Fleury-la-Rivière, par une famille de paysans dudit lieu, dont il avait engagé le fils. — Pièces relatives à des projets de reconstruction ou de translation de l'abbaye d'Avenay incendiée ; — « État au vrai des revenus et charges de l'abbaye de Saint-Pierre d'Avenay, élection d'Épernay en Champagne, ordre de Saint-Benoist ; » — « État actuel de la communauté des dames religieuses de Longueux, 16, à Reims, rue du Jard-la-Poterne », où il était question de transférer les religieuses d'Avenay ; — Plan de l'abbaye de Longueux ; — « Observations sur le rétablissement du couvent d'Avenay », et lettres de l'intendant, de M. de Saint-Florentin et de M<sup>me</sup> de Boufflers, abbesse d'Avenay, sur cette question. — Extrait de la procédure criminelle faite au bailliage de Damery contre Pierre Ch..... et Jean-Louis

A...., accusés d'homicide en la personne de Pierre Bordeau, lesquels avaient demandé des lettres de rémission au roi. — Arrêt du conseil d'État qui commet M. de la Chataigneraie, intendant de Champagne, pour procéder à la revente du droit de contrôle de la marque des cuirs de la ville de Dormans ; — Procès-verbal de cette adjudication.

[C. 303. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier, dont 2 plans.

**1756-1760.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Lettres de M. de Trudaine, intendant des finances, où il est dit, en réponse à une demande en exemption de corvée, formée par les officiers municipaux et les procureurs du bailliage de Châtillon-sur-Marne, que « le principe du conseil à cet égard est que ceux qui sont taillables doivent être assujettis aux corvées sans distinction, avec faculté à eux d'envoyer à leur place des ouvriers par eux payés, s'ils ne sont pas d'état à travailler de leurs mains. » — Requêtes de deux archers de la connétable, résidant l'un à Épernay, l'autre à Dormans, réclamant contre les officiers municipaux de ces deux villes, l'exemption de taille et de logement des gens de guerre ; — Lettre du maréchal de Noailles à ce propos, priant l'intendant de donner des ordres pour faire jouir ces deux officiers des privilèges attribués à leur office. — Demande d'indemnité présentée par le sieur Marc, propriétaire d'une maison démolie, dans la ville d'Épernay, pour le nouvel alignement de la grande rue, servant à la grande route de Paris en Allemagne. — Mémoire de la demoiselle Marie-Benoîte Durand, demandant un arrêt de surséance de deux ans pour payer ses créanciers. — Lettre du duc de Bouillon, avec mémoire à l'appui, pour se plaindre de ce que, contrairement aux clauses expresses du contrat d'échange des principautés de Sedan et Raucourt, on a imposé au rôle des tailles les adjudicataires des bois de ses forêts de Châtillon et d'Épernay ; — Rapport du subdélégué d'Épernay sur l'objet de cette réclamation. — Rapport du subdélégué d'Épernay sur les agissements du sieur Gaussart, notaire, procureur et contrôleur des actes à Châtillon-sur-Marne, accusé de refuser de contrôler les actes susceptibles de nuire aux particuliers pour qui il occupait comme procureur. — Minute d'un rapport approbatif adressé par l'intendant à M. de Saint-Florentin, sur un mémoire du curé de Saint-Laurent-de-Ville (Ville-en-Tardenois), demandant la permission de fonder une école de filles dans cette paroisse. — Rapport favorable du subdélégué d'Épernay sur le mémoire du sieur B...., marchand de vins, poursuivi par ses créanciers et demandant un sauf-conduit d'un an. — Mémoire du sieur Godard, ancien piqueur de la grande fauconnerie de France, demeurant à Ay, réclamant l'exemption de taille, en in-

demnité de la finance de sa charge supprimée sans remboursement par édit du mois de mai 1758. — Mémoire présenté par le comte de Lordat, major de la gendarmerie, au sujet de mauvais traitements subis par 5 gendarmes qui étaient entrés dans le jardin de l'abbaye de l'Amour-Dieu à Troissy ; — procès-verbal de vérification des lieux, et d'information, dressés par le subdélégué d'Épernay, au sujet de cette affaire.

C. 304. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier, dont 1 imprimée.

**1763-1784.** — Administration générale et police. — Élection d'Épernay : — Rapport du subdélégué d'Épernay sur les menaces faites au chevalier de F..., capitaine, résidant à Avenay, par trois jeunes gens de ce lieu, dont il avait séduit puis abandonné la sœur. — Réclamation du sieur Varnier, curé de Mareuil près Épernay (Mareuil-sur-Ay), adressée au contrôleur général, contre l'application rigoureuse d'un arrêt du conseil d'État, relatif à l'approvisionnement des marchés, lequel en faisant défense aux laboureurs et fermiers de vendre chez eux, augmentait le prix de la subsistance des pauvres. Le pétitionnaire demande qu'il soit fait à l'arrêt une modification « autorisant les curés à débiter leurs grains dans leurs greniers, soit à titre d'aumônes, soit à titre de ventes aux personnes du lieu ; — Réponse de l'intendant restrictive des prohibitions de l'arrêt, en ce qui concerne les charités, prêts ou avances faits aux pauvres, etc. — Arrêt du conseil d'État, concernant l'alignement des maisons dans la ville d'Épernay. — Lettres de l'intendant, du contrôleur général des finances et du subdélégué d'Épernay, concernant le retrait de la commission délivrée au sieur Rousseau, marchand à Dormans, pour l'exercice du change des monnaies en cette ville, laquelle commission avait été obtenue par le sieur Rousseau, sur l'exposé infidèle fait par lui, que celui qui l'avait était décédé. — Mémoire anonyme dénonçant l'usurpation qui aurait été commise par les religieuses d'Avenay, des bâtiments et de la dotation d'un hôpital anciennement fondé dans ce bourg. — Lettres de la baronne de Preudhomme de Borre et de son gendre le vicomte de Maulde, pour demander la concession du domaine de Damery et de plusieurs marais et communs situés le long de la Marne, aux offres de défricher ces terrains et de payer annuellement au domaine du Roi une redevance progressive ; — Minute d'une lettre de l'intendant pour transmettre le refus des administrateurs du domaine, basé sur ce que la terre de Damery faisant partie de l'échange provisoire du 10 mars 1651, fait entre le Roi et le duc de Bouillon, il était impossible d'en priver ce seigneur, et que les autres terrains ne pouvaient non plus être accordés au préjudice de

leurs seigneurs particuliers. — Lettre du marquis de Ségur, ministre de la guerre, concernant une demande présentée par le sieur Bracelles de la Simonne, chevalier de Saint-Louis, retiré à Épernay, à l'effet d'être dispensé de payer le droit pour l'entrée de ses vins. Le ministre répond que la qualité de chevalier de Saint-Louis ne donne aucun droit à cette exemption. — Lettres de M. de Chenizot, maître des requêtes, adressées au contrôleur général pour lui exposer la misère de plusieurs paroisses de l'élection d'Épernay dont il est seigneur, et où il restait jusqu'à 5 rôles de tailles non encore acquittés. Le contrôleur général renvoie ces lettres à l'intendant en le priant de voir ce qu'il serait possible de faire en faveur de ces paroisses.

C. 305. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1785-1788.** — Administration générale et police. Élection d'Épernay : — Lettres de M. de Calonne et rapport du subdélégué d'Épernay, concernant une demande de secours adressée au roi par le sieur de Corvisart, « gentilhomme de Champagne », demeurant à Avenay, et basée sur ce que les frais d'éducation de ses nombreux enfants et des pertes de biens à la suite de calamités publiques ont épuisé sa fortune. — Demande d'une gratification annuelle sur les fonds libres de la province de Champagne, appuyée d'une lettre de l'archevêque duc de Reims, et formée par la dame Duciel d'Épernay, femme d'un chevalier de Saint-Louis, aide-major de Gravelines, et chargée de 5 enfants, sans autres ressources que cinq arpents de vigne en Champagne. — Lettre et procès-verbal d'une délibération des officiers municipaux d'Épernay, contenant plainte de l'injure qui leur aurait été faite par les officiers du bailliage, refusant de porter les cordons du dais aux processions générales de la Fête-Dieu (1786), concurremment avec les officiers municipaux. Explications données sur ce différend par le subdélégué d'Épernay. — Demande de secours adressée à M. de Vergennes par le sieur Cautwell de Mokarky, lieutenant des maréchaux de France, demeurant à Ay, n'ayant que 600 livres de rente viagère pour faire vivre sa femme et 6 enfants. — Minute d'une lettre de l'intendant, consulté sur cette affaire, et répondant que l'épuisement des fonds libres de la capitation en Champagne ne permet pas de satisfaire cette demande. — Lettres du baron de Breteuil et autres pièces touchant une arrestation illégale faite sur le territoire d'Ay, de 25 chevaux appartenant à des voituriers de la corporation des « thiérarchiens », au mépris des privilèges accordés à ces voituriers par lettres patentes du 3 mars 1787. — Lettres du baron de Breteuil et du subdélégué d'Épernay, touchant un conflit d'attributions élevé

entre ce subdélégué et le lieutenant général du bailliage de la même ville.

C. 306. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

**1710-1730.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettres : de M. de Torcy à l'intendant de Champagne, sur la situation de la paroisse de Saint-Thierry, dont les habitants demandaient qu'une somme de 120 livres fût prélevée sur l'économat de l'abbaye de Saint-Thierry pour la subsistance des pauvres ; — de M. de Baudry, intendant des finances, à l'intendant de Champagne, concernant l'exemption des droits d'octroi accordée aux secrétaires de la chancellerie près le présidial de Reims ; — de M. de Gaumont, intendant des finances, pour demander à l'intendant des éclaircissements sur l'administration des usages et biens communaux appartenant aux communautés de l'élection de Reims. « On prétend, dit-il, que l'administration n'est pas trop régulière, que les adjudications s'en font à vil prix, et qu'il ne s'en rend presque jamais aucun compte. » — Requête du nommé Henri Chavet, dit la Soude, soldat au régiment d'Orléans, demandant qu'il soit fait une retenue, pour l'indemniser, sur la solde d'un officier de milice, qui l'avait maltraité et blessé à son passage à Bouy ; — Déclaration du sieur Jacques Mobillon, chirurgien à Bouy, qui a « pansé et médicamenté » le suppliant. — Arrêt du conseil d'État du Roi du 6 juillet 1723, qui ordonne que les habitants de la ville de Reims seront maintenus et gardés dans l'usage de distiller les eaux-de-vie de marc de raisin, et permet aux lieutenant, gens du conseil et échevins de ladite ville, de lever pendant six années 3 livres de droit par pièce d'eau-de-vie provenant dudit marc de raisin. — Lettre de M. de Gaumont, intendant des finances, pour prendre l'avis de l'intendant de Champagne sur une requête présentée en 1729 par les gens du conseil de la ville de Reims, pour obtenir prorogation pendant six ans de la permission susdite. — Lettre écrite de la part du cardinal Fleury au sujet d'une plainte de la maîtresse de la poste de Fisme, qui n'avait pu obtenir justice sans se rendre partie pour des embarras causés à son service. Le cardinal prie l'intendant d'avoir la main à ce que les officiers rendent justice aux maîtres de poste sans les obliger à se rendre partie, attendu que les chevaux de poste, qui sont continuellement occupés pour le service du Roi, sont censés appartenir à Sa Majesté. — Ordre du Roi autorisant le sieur de Marcq, professeur de la faculté de théologie de Douai, auquel il avait été enjoint de se rendre à Reims, de rentrer à Douai, « sa conduite régulière ayant fait cesser les motifs qui avaient donné lieu de l'en éloigner. » — Placet des frères des écoles

chrétiennes de Reims, demandant à l'intendant des franchises d'octroi que leur avait refusées le conseil de ville ; — Lettre de M. Le Besgue, vicaire général de Reims, supérieur des frères de ce diocèse, à l'appui de leurs demandes ; — Réponse faite à ces demandes par les maire et échevins de Reims, dans laquelle on lit : « nous nous flattons, monseigneur, que par votre autorité, vous ne mettrez pas ces gens-là dans le cas de triompher de nous. » — Mémoire des habitants de Reims pour se plaindre du prix excessif auquel les marchands de Charleville ont élevé l'ardoise à la suite de la grêle du 4 juillet 1730. Le mémoire représente que le millier d'ardoise pris sur les lieux a été porté à 17 livres, au lieu de 9 ou 10 livres qu'il valait avant la grêle ; qu'il en coûtera pour les seules couvertures de la ville plus de 500,000 livres ; qu'on y consommera au moins 2,500,000 livres d'ardoises et une bien plus grande quantité de tuiles ; en conséquence il conclut à l'établissement d'une taxe raisonnable sur le prix des matériaux et sur le salaire des ouvriers : savoir l'ardoise à 11 ou 12 livres ; la tuile à 6 ou 7 livres ; la journée des maîtres couvreurs à 4 livre 10 sols ; de leurs garçons à 4 livre 5 sols — et des manœuvres à 18 sols. — Mémoire du chevalier de Romans de Mesmont, demandant le rétablissement en sa faveur du gouvernement de Fismes sur le pied militaire, mais sans appointements ; — Mémoire des officiers municipaux de la ville de Fismes contre cette prétention, s'appuyant sur ce que « le gouverneur, s'il venait à être rétabli, s'approprierait le peu de revenu de ladite ville qui ne suffit pas pour payer les charges ordinaires d'icelle. Quoique le sieur de Mesmont renonce aux appointements de gouverneur, il ne laisserait d'être à charge très-considérablement à ladite ville par les prétentions qu'il pourrait avoir sur les glacis, fossés et coupes de saules plantés dans lesdits fossés, etc. » — Lettres de M. Chauvelin, garde des sceaux, et du subdélégué de Reims, et autres pièces touchant un placet des carmélites de Reims demandant confirmation de lettres de garde-gardienne adressées au lieutenant général de cette ville, qui leur ont été accordées par Louis XIII.

C. 307. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1731-1732.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettres de M. Orry, contrôleur général des finances, et du subdélégué de Reims au sujet d'une requête du sieur Canelle, conseiller à la cour des Monnaies de Paris et établi à Reims, par laquelle il se plaint de ce qu'on veut l'assujettir au paiement d'un droit d'octroi, dont il se prétend exempté par les privilèges attribués à sa charge. — Requête de messieurs de l'université de Reims, demandant exemption de tous droits d'aide et d'oc-

troi, en vertu des privilèges de cette université, fondée, disent-ils, à l'instar de celle de Paris, et avec les mêmes privilèges, prérogatives, immunités, exemptions et franchises que celle-ci; — Réponse du directeur des aides de Reims à cette prétention. — Lettre de M. Carbon, juge de police de Reims, où il explique les raisons pour lesquelles il a refusé à des « opérateurs » la permission de donner des spectacles publics dans cette ville. — Lettres de M. Orry, prescrivant d'accorder le droit de chaussée réclamé par le sieur Aubert, dans l'étendue de son fief de Godart (près Cormicy). — Lettre du sieur Caillard, reçu commis des aides à Reims, par laquelle il demande à l'intendant confirmation des privilèges accordés aux commis des fermes. — Explications fournies par le subdélégué de Reims, sur l'objet d'un mémoire présenté par M. de Thuisy, maître des requêtes, demandant confirmation de foires et marchés à Prosne. — Lettre de l'évêque de Nitrie, suffragant de Reims, où il explique les raisons pour lesquelles il a demandé l'éloignement de Reims de deux curés jansénistes, qui y fomentaient la résistance de ce parti, savoir les sieurs Gérard d'Esterbais, curé de Saint-Michel de la ville de Reims, et Claude le Goix, curé de Sainte-Marie-Magdeleine. — Placet présenté par les parents du nommé Joseph P..., âgé de vingt-deux ans, enfermé pour correction et à la demande de sa mère dans les prisons royales de Reims, lesquels demandent, à cause des désordres de ce jeune homme et des mauvais traitements dont il menace sa famille, qu'il soit transféré « dans un endroit où il soit contraint de fléchir absolument ou de changer de conduite ».

C. 308. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (2 imprimées).

**1733-1734.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Copie d'une requête présentée au comte de Joyeuse, seigneur de Grandpré, lieutenant général pour le Roi au gouvernement de Champagne et Brie, par le nommé Jacques Desterbay, bourgeois de Reims. Il se plaint d'avoir été injustement banni de sa ville natale pour avoir dénoncé au public, par voie d'affiches collées aux portes des cinq églises de Reims, les concussion et malversations dans le maniement des deniers publics, commises par les lieutenants et gens du conseil de ladite ville; — Lettres : du maire de Reims et autres pièces relatives à la même affaire; — de M. d'Angervillers, secrétaire d'État de la guerre, de la Croix, capitaine d'une compagnie franche de dragons à Thionville, et Barbereux, directeur des carrosses à Reims, au sujet d'une contestation élevée entre les sieurs de la Croix et Barbereux pour le paiement de dépenses faites par le fils de ce dernier pendant son ser-

vice dans la compagnie du capitaine de la Croix : — de M. de Gaumont, intendant des finances, à M. de Beaupré, intendant de Champagne, et minute d'une lettre de celui-ci au contrôleur général des finances, contenant des renseignements sur la conduite indigne du sieur de G....., contrôleur général des fermes au département de Reims, dont l'éloignement était demandé par l'archevêque de Reims. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Reims au sujet des plaintes formées par les habitants de Fismes contre l'élection du sieur Varlac comme maire et prévôt de la ville, lesquelles plaintes se fondaient principalement sur le défaut de liberté dans les suffrages et sur l'incapacité du sujet. — Lettres du sieur de Saint-Vincent, capitaine au régiment de Béarn, à l'occasion d'un procès pendant depuis 1720 au bailliage de Reims, entre lui et le sieur Regnard, conseiller au présidial de la même ville; — Rapport du subdélégué sur la même affaire, où il est dit « que les juges sont disposés à juger le procès aussitôt que l'instruction sera achevée. » — Lettres de M. d'Angervillers, secrétaire d'État de la guerre, concernant la peine d'emprisonnement appliquée au sieur Fremyn de Branscourt, lieutenant au régiment d'infanterie de Béarn, coupable d'avoir quitté son emploi pour retourner à Reims, sans congé et sans avertir son colonel. — Placet adressé à l'intendant par le nommé Champagne, valet de pied de la princesse de Conti, pour réclamer exemption de taille et de capitation pendant cinq ans en faveur du nommé Pierre Dufaux, son parent, laboureur à Montigny-sur-Vesle, ruiné par un incendie. — Copie d'un arrêt du conseil d'État, attribuant à l'intendant de Champagne la connaissance de l'imposition faite par les collecteurs de la paroisse de Lavanne, dans leurs rôles des tailles, de 47 habitants de celle de Caurel, sous prétexte de quelques exploitations que ces derniers faisaient dans le territoire de Lavanne. — Rapport du subdélégué de Reims sur les conditions de la fourniture par la fabrique de cette ville de couvertures de lits pour les casernes. — Lettres : de MM. d'Origny, lieutenant criminel à Reims, et Savé de Grandmaison, lieutenant de maréchaussée, demandant le transfert à Châlons de deux criminels dangereux détenus dans les prisons de Reims; — du cardinal de Fleury, des syndic et doyen de la faculté de théologie de Reims et du sieur Bernard, médecin de la même ville, et autres pièces concernant la demande formée par le sieur Bernard contre la faculté, en restitution d'une somme versée par l'oncle dudit réclamant à la faculté dont il était membre, pour célébration de son service, et dont l'affectation n'avait pas été remplie, le donateur Bernard ayant été exclu de la faculté pour son opposition à la bulle *Unigenitus*.



C. 309. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1735-1737.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le contrôleur général touchant la commission de maire de la ville de Reims, délivrée par le contrôleur général à un nommé Noizet, sujet indigne, chassé déjà de plusieurs emplois. « Je conviens, observe l'intendant, que pour forcer les villes au rachat de leurs charges, il est de la politique de leur donner des sujets désagréables, mais au moins est-il de l'intérêt du Roi de ne confier cette administration qu'à des honnêtes gens. » — Mémoire des fermiers généraux demandant au contrôleur général une lettre de cachet, pour envoyer aux îles le nommé Gilles L...., garde-emballeur à la douane de Reims, pour avoir surpris la signature du receveur de ce bureau et tenté de l'assassiner. — Minute d'une lettre de l'intendant de Champagne au garde des sceaux, pour le prier de faire enfermer dans une maison de force la demoiselle F...., appartenant à l'une des premières et des plus anciennes familles de Reims, domiciliée au village de Sapicourt, dont son père était seigneur, « qu'on voit journellement ivre soit dans les rues, soit dans l'église, et qui joint à ce vice une prostitution ouverte, non-seulement avec le fils d'un malheureux cabarétier qu'elle veut épouser, mais aussi avec le premier venu. » — Renseignements demandés par M. Chauvelin, garde des sceaux, et fournis par le subdélégué de Reims, sur la famille de M. Beguin de Coucy, lieutenant général au bailliage de Reims, qui avait demandé, en considération de ses services et de ceux de ses auteurs, à être exempté de la révocation de noblesse portée par l'édit du mois d'août 1715. — Lettres : de M. Amelot de Chaillou au sujet du partage à faire de quelques revenus communs entre les curés de Reims et leurs confrères exilés ; — du même et de M. Chappron, subdélégué de Reims, sur une demande de sauf-conduit adressée au ministre par le nommé de la Motte, de Reims, afin de se mettre en état de prendre des arrangements avec ses créanciers ; — de M. Baudry, intendant des finances, et autres pièces concernant la vente de 18 pieds d'arbres sur les domaines dépendant de la communauté de Bezannes, pour en être le produit affecté aux réparations du presbytère.

C. 310. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (1 imprimée).

**1738-1739.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Correspondance entre l'intendant de Champagne et M. d'Ormesson, intendant des finances, relativement à une requête présentée au conseil d'État par

les propriétaires de vignes des paroisses de Vrigny, Coulommès et Pargny, en la montagne de Reims, demandant l'autorisation de s'imposer de cent sols par arpent de vignes pour poursuivre un procès en parlement contre les Bénédictins de Reims, à l'effet de leur faire réduire les mesures dont ils se servaient pour percevoir la dîme du vin dans leurs paroisses, aux dimensions de celle qui était en usage dans la vicomté de Reims. — Lettres : de madame de la Rochefoucauld, abbesse de Saint-Pierre de Reims, dame de Nogent-l'Abbesse, accompagnée d'un mémoire touchant les pièces d'un procès qu'elle avait avec les habitants de Beine, village voisin de Nogent, compris dans le rôle d'une imposition destinée aux frais de la réparation de l'église dudit Nogent ; — de MM. Chappron, subdélégué à Reims, et l'abbé Langlois, vicaire général de Reims, relatives aux questions élevées dans l'université de Reims au sujet de la signature du *Formulaire* d'Alexandre VII ; — Copies des décrets de l'Université, relatifs à la signature de ce Formulaire, signées du greffier Dauphinot, et certifiées par le recteur et les doyens des quatre facultés. — Minute d'une lettre de l'intendant à M. Amelot de Chaillou, résumant les renseignements recueillis par lui sur cette question ; — Expédition d'une conclusion tenue par l'Université de Reims dans l'affaire du Formulaire, indiquant soumission de cette compagnie à l'exécution des ordres du Roi. — Lettre de M. Amelot de Chaillou prescrivant de faire saisir dans la boutique du sieur Gabriel Dessain, libraire à Reims, des titres et papiers de l'abbaye Notre-Dame de Tenailles (Aisne), achetés par lui aux héritiers des sieurs Boucher, chanoines de Reims, successivement abbés de Tenailles, et réclamés par ladite abbaye ; — Lettres de l'abbé et du prieur de Tenailles, et requête du sieur Dessain sur ce même objet. — Requête adressée à M. Amelot de Chaillou par la compagnie d'arquebusiers de Suippes, à l'effet d'être maintenue dans la jouissance de ses privilèges, qui consistaient, d'après les lettres patentes de son institution, des mois d'avril 1623 et mars 1625, en l'exemption de tailles et autres subsides pour celui qui avait abattu l'oiseau pendant l'année, et la même exemption perpétuelle pour quiconque l'aurait abattu pendant trois années consécutives. — Lettre du curé de Rocroy, concernant la conduite de la ci-devant supérieure et d'une religieuse de la communauté de l'Enfant-Jésus à Reims, l'une et l'autre jansénistes et tenant l'école des filles de Rocroy.

C. 312. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1740-1741.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettre de M. Maillefer, subdélégué de Reims, concernant la charge de capitaine commandant

pour le roi la bourgeoisie de Reims, exercée successivement depuis 1674 par les sieurs de Lhéry père et fils. — Minute d'un rapport de l'intendant de Champagne à M. de Fulvy, intendant des finances, concernant les griefs formulés par le fermier des aides de Reims, contre l'abus que les bourgeois de cette ville auraient fait du privilège qu'ils avaient de ne payer aucun droit de gros et augmentation des vins vendus pendant les quatre foires de l'année, pourvu que l'enlèvement en fût opéré dans la quinzaine de chaque foire. Après avoir résumé la réponse des maire et échevins, l'intendant conclut à prendre les mesures indiquées par le fermier des aides pour empêcher les fausses déclarations de vente. — Renseignements fournis par le subdélégué de Reims pour être transmis au chancelier d'Aguesseau, sur le sieur de la Salle, doyen des conseillers au présidial de Reims, qui demandait la place de garde-scel. — Correspondance de l'intendant avec M. Orry, contrôleur général, sur une requête de la compagnie des arquebusiers de Suippes qui demandait des lettres de confirmation de ses privilèges. M. Orry observe que « le Roi n'est point dans l'intention de conserver à ces sortes de compagnies des privilèges qui originairement leur ont été accordés pour des vues qui ne subsistent plus. » — Renseignements fournis par le subdélégué de Reims sur la veuve du sieur Robinet de Bellefontaine, ci-devant porte-étendard de la compagnie de Villeroy des gardes françaises, domiciliée à Rumigny, que la perte de son mari avait mise, disait-elle, hors d'état de subsister sans les grâces de Sa Majesté. — Lettres de MM. d'Argenson, secrétaire d'État, Maillefer, subdélégué de Reims, et autres pièces concernant une requête des sieurs Robinet et Mignon, marchands de bois pour la provision de Paris, et adjudicataires de ceux des seigneuries de Breuil et de Condé, qui demandaient l'autorisation de rendre flottable le ruisseau du Surmelin et d'y exécuter tous les ouvrages convenables pour faire flotter les bois en question jusque dans la rivière de Marne, à condition que ceux des autres marchands qui voudraient faire flotter leurs bois sur ce ruisseau seraient tenus pendant vingt ans de payer vingt sols par chaque voie de bois, pour les indemniser de la dépense. — Lettres du baron de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre, de M. Maillefer, subdélégué de Reims, et autres pièces, concernant un prétendu chevalier de Razac, soi-disant officier dans le régiment de Heyder, en garnison à Ipres, qui, se trouvant à Reims, avait voulu engager le nommé Duval d'Estin à désertir des troupes du Roi, sous prétexte de lui faire donner une lieutenance dans le service de Hollande. — Lettres : de M. Amelot de Chaillou, de l'archevêque de Reims, du curé de Sedan, et autres pièces concernant la translation dans une communauté de Paris ou de Reims, de la demoiselle Roger, nouvelle con-

vertie, novice dans la maison des nouvelles catholiques de Sedan, qui ne pouvait ni y être admise à profession, ni être rendue à sa mère, « très-pernicieuse huguenote et prédicante » ; — de M. Amelot et du subdélégué de Reims, touchant un placet des filles de la communauté de l'Enfant-Jésus de Reims demandant des lettres de garde-gardienne. — « Extrait du procès criminel pour M<sup>e</sup> Jean-Joseph Cloquet, sous-diacre et chapelain de l'église de Reims, demandeur, partie civile, contre le sieur Oudin de Richebourg, étudiant en la faculté des droits de cette ville, défendeur, » accusé d'avoir poursuivi, assailli à coups d'épée et grièvement blessé le plaignant ; — Divers renseignements à l'appui de la demande adressée au chancelier par le sieur de Richebourg pour obtenir des lettres de rémission.

C. 312. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

**1742-1744.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettres de M. Orry, contrôleur général, et de M. Maillefer, subdélégué à Reims, concernant la suppression de la compagnie d'arquebusiers de Fismes, demandée par les maire et échevins de cette ville. — Demande de renseignements envoyée par M. de Breteuil, secrétaire d'État de la guerre, sur le sieur Regnard, conseiller au présidial de Reims, qui avait sollicité la place d'assesseur en la maréchaussée de cette ville. L'intendant propose pour l'emploi vacant son subdélégué à Reims, M. Maillefer, à qui les émoluments de la place, évalués à plus de 300 livres, seraient très-utiles. — Mémoire et requête présentés par les administrateurs de l'hôpital général de Soissons, à l'effet de faire rendre compte aux greffiers de différentes juridictions royales de Reims, alléguant que ledit hôpital était propriétaire de ces offices ; — Arrêt du conseil d'État qui maintient l'hôpital général de Soissons dans la perception et jouissance des droits attribués aux offices de contrôleurs anciens du greffe de la juridiction consulaire de la ville de Reims. — Lettre de M. Amelot de Chaillou, portant que « M. l'archevêque de Reims ayant représenté qu'il était à craindre que le choix que le chapitre de son église est dans l'usage de faire de deux chanoines pour administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims ne tombât pas sur des sujets propres à remplir ces places, et que les sieurs Le Pape de Hervilly et Hachette Desportes avaient toutes les qualités nécessaires, le Roi a donné ses ordres au chapitre pour nommer ces deux chanoines », et invitant l'intendant à faire exécuter ces ordres ; — Rapport du subdélégué de Reims sur l'exécution des ordres du Roi par le chapitre métropolitain. — Correspondance de l'intendant avec M. d'Argenson et le sieur d'Origny, capitaine au régiment de Champagne, touchant les titres de ce dernier à des

lettres de confirmation de noblesse demandées par lui au ministre. — Mémoire présenté au comte de Saint-Florentin par la famille du sieur C.... de B.... à l'effet de faire enfermer ce gentilhomme par ordre du Roi, sous prétexte « qu'à l'âge de soixante ans il déshonore encore sa famille par la dissolution de ses mœurs, et en voulant même se marier avec une fille de seize ans, sans bien et sans naissance; que de plus une action de rapt est sur le point d'être intentée contre lui par un mari dont il retient la femme, et que les voies ordinaires de la justice développeraient au public des faits que l'on a intérêt à n'être point connus. »

C. 313. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier (2 imprimées).

**1745-1746.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Requête des sieurs Wattelet et Le Grand, archers gardes de la connétable, à la résidence de Reims, lesquels se plaignent de ce que les échevins de ladite ville veulent les astreindre au logement des gens de guerre, en violation des privilèges de leur charge; — mémoire des échevins de Reims et lettres du maréchal de Biron sur le même sujet. — Lettre du sieur Jacobé, capitaine au régiment Dauphin-infanterie, où il se plaint des obstacles apportés à ses opérations de recrutement à Reims par des bouchers de cette ville. « Les maîtres bouchers, dit-il, troupe cruelle et féroce, s'arment de couperets et d'instruments ferrés, fondent avec impétuosité sur les soldats pour leur arracher le susdit garçon (un engagé) : chose, monseigneur, qui paraît de mode à Reims, car à peine les gens que nous employons aux recrues ont trouvé quelque sujet, que la populace le leur arrache, ce qui dégoûte les embaucheurs. » — Requête présentée au contrôleur général par la compagnie de l'arquebuse de Reims, pour réclamer au profit de « l'empereur » de la compagnie (c'est-à-dire de celui de ses membres qui tuerait l'oiseau pendant trois années consécutives) différents privilèges et exemptions; — mémoire des officiers de la ville de Reims contraire à l'exemption des droits d'octroi réclamée dans ladite requête; — ordonnance de l'intendant sur cet objet. — Correspondance de l'intendant de Champagne avec M. d'Argenson et avec M. l'ancien évêque de Mirepoix, chargé de la feuille des bénéfices, touchant le choix que madame de la Rochefoucauld, nommée abbesse de Saint-Pierre de Reims, voulait faire de mademoiselle du Chesne, fille du commandant du bataillon de milice de Châlons, pour remplir la place de régale dans son abbaye. — « Avis au public », contenant prospectus d'une école de beaux-arts projetée à Reims, avec trois professeurs : l'un d'architecture civile, un autre de peinture et de dessin, un troisième

de mathématique, mécanique, architecture militaire, etc...  
Souscription fixée à trois livres par mois.

C. 314. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

**1747-1748.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettre des maire et échevins de Fismes où ils expliquent la destitution du nommé A. Dubois, « maître en latin pour la jeunesse de cette ville. » Les griefs dénoncés contre le sieur Dubois sont : qu'il avait cherché à se marier, quoique ayant déjà femme et enfant, qu'il était sujet au vin, qu'il n'avait jamais voulu se servir de verges pour corriger ses écoliers, mais d'un bâton et d'un nerf de bœuf dont il les frappait d'une manière inhumaine; qu'il s'abstenait de conduire ses écoliers au service divin les dimanches et fêtes, et de leur enseigner le catéchisme du diocèse, etc. — « Réflexions en forme d'avis », présentées par le subdélégué de Reims touchant l'assassinat commis à Reims en la personne du sieur François Cornette, maître traiteur de Paris, par Jacques Besse, lequel demandait des lettres de rémission. — Renseignements fournis par le subdélégué de Reims pour M. d'Argenson, sur le sieur Coquebert, capitaine au régiment de Champagne, appartenant à une famille de Reims, lequel demandait des lettres de noblesse. — Requête du sieur François Fichon, « marchand de poisson et pourvoyeur de nosseigneurs évêque et intendant de la ville de Châlons » afin d'être autorisé à acheter des chasse-marée, de même que les marchands de la ville de Reims, le poisson amené dans cette ville; — réponse faite à ladite requête par les maire et échevins de Reims, exposant : que la marée amenée à Reims est un approvisionnement que le corps de ville fait venir uniquement pour la subsistance des citoyens, au moyen de la garantie de paiement qu'il assure aux chasse-marée, lesquels n'en peuvent rien distraire jusqu'à destination; et que Sa Majesté, par le règlement de 1576, a voulu qu'à cet égard on observât la règle gardée à Paris. — Traité passé par le sieur Richelet, banquier à Dormans, avec les officiers hollandais prisonniers de guerre résidant à Reims, pour leur fournir l'argent nécessaire à leur subsistance en échange de traites sur les villes de La Haye, Amsterdam ou Rotterdam. — Lettres du subdélégué de Reims et des officiers des eaux et forêts de cette ville, concernant un conflit de juridiction élevé entre le subdélégué et les officiers de la maîtrise pour l'adjudication des prés-marais, pâtis, pêches des communautés; — arrêt du conseil d'État qui attribue cette adjudication à l'intendant de Champagne, et ordonnance de l'intendant qui transmet ladite commission à ses subdélégués. — Mémoire, avec pièces à l'appui, pour les sieurs Dueil et Calmé,

fourriers de la grande écurie du roi, et le sieur Bidet, un des grands hautbois de la chambre et écurie de Sa Majesté, tous trois demeurant à Reims, contre le conseil de ladite ville qui avait attaqué leurs privilèges et exemptions, sous prétexte que lesdits officiers ne faisaient point de service. — Lettres du nommé Avercamp, sous-lieutenant hollandais, prisonnier de guerre à Reims, du subdélégué de cette ville et de M. d'Argenson, au sujet d'une procédure faite au bailliage de Reims par les maîtres cordonniers de la ville contre un soldat hollandais, prisonnier, qui avait travaillé de ce métier. — Placet du nommé Remi Bardoux, ancien syndic du village de Pargny-en-Montagne, où il se plaint d'être emprisonné depuis 5 ans dans la prison royale de Reims, comme séditieux envers les sieurs du chapitre métropolitain de Reims, seigneurs de Pargny; — réponse fournie par les sieurs du chapitre à la précédente requête. — Procès-verbal dressé par les échevins de Reims sur les violences commises par les officiers du régiment d'infanterie de Custine, de passage à Reims, à l'égard des voituriers chargés de la conduite des bagages du régiment.

C. 315. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (3 imprimées).

**1749-1750.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettres : du chancelier d'Aguesseau et du subdélégué de Reims, concernant des perquisitions à faire chez le nommé Delaistre, libraire à Reims, convaincu de faire commerce de « mauvais livres, » notamment du livre *des Mœurs*. Le subdélégué dit dans une lettre : « Nous n'avons que deux libraires dans Reims qui tirent de l'étranger, savoir : Delaistre fils et Dessain. D'autres vendent seulement quelques livres d'usage, papiers et cartons » ; — de M. d'Argenson et du subdélégué de Reims, etc., concernant la recherche du nommé Paul P..., fils d'un bourgeois de Reims, et déserteur de la deuxième brigade des cheveu-légers d'Orléans, condamné pour ce fait, « selon l'usage de la gendarmerie », à un emprisonnement d'un an et un jour ; — du comte de Saint-Florentin et du subdélégué de Reims, concernant l'autorisation demandée par la communauté de l'Enfant-Jésus de Reims à l'effet d'établir une école gratuite à Mareuil (sur Ay). — Mémoires présentés à l'intendant de Champagne par les sieurs Antoine Dueil et Nicolas Bidet, officiers de la grande écurie du roi, et citoyens de la ville de Reims, pour l'établissement de la navigation sur la rivière de Reims (la Vesle). — Ordres donnés par M. de Saint-Florentin d'enfermer en prison pendant 8 jours le sieur Muiron fils pour paroles insolentes proférées dans la paroisse de Verzenay contre le marquis de Puisieux, seigneur de cette paroisse. — Renseignements divers sur un meurtre commis par le

nommé François V.... et pour lequel l'auteur demandait des lettres de rémission. — Requête de plusieurs laboureurs de Prunay, Sillery, Puisieux et Verzenay, demandant la fermeture des colombiers établis par des particuliers n'ayant pas la quantité de terre exigée pour la jouissance de ce privilège. — Placet adressé à la Reine par le sieur Simon Mora, ancien échevin de Fismes, lequel demandait qu'une maison où il avait reçu la reine de Pologne, et qui était en mémoire de cet événement décorée des armes de cette princesse, fût exempte du logement des gens de guerre ; — ordonnance de l'intendant de Champagne favorable à cette prétention.

C. 316. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (1 imprimée).

**1751-1752.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettre de M. d'Argenson sur un mémoire des habitants de la frontière de Champagne, qui se plaignaient du chemin qu'ils étaient obligés de faire pour se rendre à Reims au tirage de la milice ; — lettre du subdélégué de Reims sur le même sujet, annonçant qu'il a fixé Signy-l'Abbaye pour chef-lieu du tirage. — Mémoire des fermiers généraux, en réponse à une réclamation de plusieurs marchands de Reims, qui demandaient une prolongation du terme de remboursement des soumissions acquittées et des consignations faites pour les quatre sols pour livre des marchandises venues de l'étranger. — Information faite par le subdélégué de Reims contre la veuve B....., de Sillery, accusée de troubler la tranquillité des habitants de ce lieu, après y avoir déjà mis le feu à douze maisons. — Lettres de MM. de Saint-Florentin, le subdélégué de Reims, les membres du chapitre de Sainte-Balsamie, de Reims, et autres pièces concernant un mémoire du chapitre de Sainte-Balsamie aux fins d'obtenir des lettres patentes du Roi, pour la réunion de quatre chapelles fondées dans cette église et pour l'établissement d'une fabrique. — Correspondance de l'intendant avec le comte de Saint-Florentin et avec son subdélégué de Reims, concernant : la demande formée par les jésuites du collège de Reims à l'effet de faire différentes acquisitions immobilières nonobstant les défenses de l'édit de 1749 ; — la demoiselle Vanoue, première danseuse, entrée à la comédie de Reims, en violation d'un engagement passé par elle avec la comédie du roi de Pologne, et réclamée par ce prince. — Lettres de M. d'Argenson, du subdélégué de Reims, et des sieurs Drouet, architecte, et Düeil, fourrier chez le Roi, tous deux demeurant à Reims, touchant l'invention par ces deux particuliers d'une machine pour le forage des canons. — Extrait de la procédure faite contre J.-B. F....., de Venelay, décrété de prise de corps pour violences com-

mises envers son père, sa mère et son frère. — Lettre de M. Trudaine, intendant des finances, touchant un mémoire du sieur Mozet, fabricant à Reims, qui demandait exemption de capitation et de logement de gens de guerre, en considération de ce qu'il avait le premier, à Reims, fabriqué des draps de Silésie.

C. 317. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1753.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Démission du sieur Laclaire de sa charge de greffier de la maréchaussée de Reims, au profit du sieur Pitat, avocat. — Lettre de la veuve du sieur de Soigny, officier de la grande fauconnerie à Reims, qui se plaint d'être poursuivie par les receveurs des tailles pour le paiement de sa capitation et de celle de son mari. — Procès-verbal de la signification faite par la maréchaussée de Reims, au sieur Boucher, chirurgien à Verzenay, des ordres du Roi qui l'exilaient à vingt lieues de cette paroisse. — Lettres de M. Trudaine et du subdélégué de Reims concernant le nommé Guillaume Villars, voiturier, emprisonné à Reims pour contrebande, et réclamé par un capitaine du régiment de Bourgogne pour servir dans sa compagnie. — Acte d'échange entre MM. du chapitre métropolitain de Reims, et le sieur marquis de Therme, de portions de seigneuries à Rosnay, Janvry, Germiny, Baslieux; mémoires et correspondance concernant les motifs et les causes de cet échange. — Mémoire anonyme adressé au chancelier Lamoignon, pour lui dénoncer la mauvaise administration de la justice dans les sièges d'Aubenton et de Rumigny, duché de Guise.

C. 318. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

**1754.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Ordre du Roi pour faire arrêter et conduire dans la maison de Saint-Yon à Rouen, le sieur Favart d'Herbigny, diacre et chanoine de l'église métropolitaine de Reims. — Lettres diverses concernant l'emploi des revenus afférents au canonicat de ce chanoine. — Instructions envoyées par M. d'Ormesson, intendant des finances, concernant l'objet d'une requête du sieur Tuffereau, demandant, faute de présentation d'un fermier pour la terre de Vaux-Varenne, paroisse de Bouvancourt, dont il était administrateur pour sa fille mineure, qu'il fût ordonné aux habitants les plus haut cotés à la taille de ladite paroisse de fournir un fermier dont la gestion serait, ainsi que l'entretien des terres, sous la responsabilité de la communauté. — Mémoire du chevalier de Sons, capitaine au régiment de Poitou, au sujet d'une rixe arrivée entre quatre soldats re-

cruteurs de son régiment, et des paysans du village de Grautheil. — Requête des religieuses de Sainte-Claire de Reims, à l'effet d'obtenir du Roi la permission d'acquérir une maison, sise rue du Jard, dont le voisinage nuisait à leur colombier, étant occupé par des locataires « de la lie du peuple », qui tiraient sur les pigeons du couvent pendant que les religieuses étaient à l'office de l'église. — Mémoire du chapitre de la collégiale de Saint-Symphorien de Reims, réclamant la mise en liberté du sieur J. B. Marlot, chanoine de ladite collégiale, enlevé par la maréchaussée, et enfermé dans une maison de force à Château-Thierry, « avec les personnes qui ont l'esprit dérangé. » — Requête des habitants de Suippes, où ils exposent qu'un violent incendie a, dans la nuit du 5 au 6 mai 1754, consumé dans cette paroisse plus de cinquante maisons, granges, écuries, etc., et demande que pendant dix ans l'imposition à la taille pour chacune des victimes de l'incendie ne soit que de cinq sols. — Mémoires, lettres et pièces diverses concernant le décès du sieur Duval, chapelain de l'église de Reims, et le refus par le chapitre et les chapelains de ladite église, de lui faire les services accoutumés. — Lettre de M. Trudaine, concernant les réparations du pont de Jonchery, incombant à la charge du chapitre métropolitain de Reims. — Mémoire de l'abbé de Vinay, prévôt de l'église de Reims; informations faites par l'archevêque de Reims, et lettres diverses sur l'établissement au village de Saint-Thierry, d'une nouvelle secte, mélange de calvinisme et de jansénisme, propagée par deux ou trois familles de paysans. L'archevêque demande si on ne pourrait pas enfermer les deux principaux chefs de cette secte dans la maison de *la Burie*, sise aux portes de Reims, et destinée aux insensés.

C. 319. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (1 imprimée).

**1755.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettres du marquis de Puyseulx, seigneur de Verzenay, et du subdélégué de Reims, et ordonnances de l'intendant, concernant la destruction de l'insecte nommé *bêche*, qui depuis six ou sept ans affligeait tous les vignobles de la montagne de Reims. — Extrait d'une requête des officiers municipaux de Reims, adressée au conseil d'État, et demandant des lettres de noblesse en faveur de Philippe-Jean-Baptiste Rogier, président au présidial de la ville. On y voit que « Jean Rogier, son trisaïeul, étant échevin, a soutenu le parti du Roi dans les temps de la Ligue, et fait des *Mémoires sur l'histoire de la ville de Reims*, qui ont mérité d'être placés dans la bibliothèque du Roi. » — Requête des parents du sieur Jacques P..., aveugle-né, âgé de 44 ans et orphelin,

demandant des ordres du Roi pour qu'il soit enfermé dans la maison de force de Marinville, attendu « qu'il abuse des bontés qu'on a pour lui, et menace souvent de se marier, mariage qui ne pourrait être que honteux pour la famille, car quelle alliance pourrait faire un aveugle sans biens? »  
 Ordre du Roi pour faire enfermer ledit Jacques P. . . , au couvent de Piepus de Vailly, et récépissé du père gardien.  
 — Lettres de M. Machault, garde des sceaux, et du subdélégué de Reims, au sujet d'un placet par lequel les religieux de Saint-Remy de Reims avaient demandé des lettres de terrier avec attribution de juridiction au bailliage de Reims. — Mémoire du sieur Baron, gendarme de la première brigade de la Reine, se plaignant d'avoir été arrêté par la maréchaussée de Reims, à la demande de son oncle, le sieur Clauteau, notaire royal à Reims; — Mémoire du sieur Clauteau, exposant que le danger où il s'est trouvé plusieurs fois vis-à-vis de Baron, l'avait forcé de recourir à l'autorité du lieutenant de la maréchaussée.

C. 320. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1756-1757.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Correspondance de l'intendant avec M. de Saint-Florentin et son subdélégué de Reims, au sujet d'un mémoire par lequel l'abbé d'Igny demandait : 1° la suppression de la maison abbatiale, comme inhabitable, à cause de sa vétusté et de sa situation dans un lieu malsain; 2° la permission de vendre les matériaux pour en employer le prix en réparations à faire au château de Montaon, dépendant de cette abbaye, et qui deviendrait le lieu d'habitation des abbés. — Demande du sieur Barbotte, praticien de Reims, à l'effet d'être reçu dans la charge de greffier de la Monnaie de cette ville. — Requête de la veuve du sieur André Bl. . . , greffier des eaux et forêts de Reims et d'Épernay, sollicitant une lettre de cachet pour faire enfermer son fils Nicolas, pour cause de libertinage; — Certificats de divers notables et membres du clergé à l'appui de ladite requête. — Correspondance de l'intendant de Champagne avec M. Trudaine, intendant des finances, et son subdélégué de Reims, concernant une requête par laquelle le chapitre métropolitain demandait à n'être point compris dans les rôles de répartition des sommes nécessaires pour la réparation du pont de Saint-Étienne-sur-Suippe, pour raison des dîmes dont il jouissait dans les paroisses imposées, mais offrait de contribuer auxdites réparations, proportionnellement aux fonds possédés par lui dans l'étendue des mêmes paroisses; — Copies, produites par le chapitre; de divers documents publics, d'où il résulte exemption de certaines contributions au profit des décimateurs. — Minute d'une lettre de l'intendant de Cham-

pagne portant « qu'il a toujours été d'usage en Champagne de faire contribuer les dîmes aux constructions et réparations de ponts. » — Requête des habitants de Merfy, à l'effet de faire soumettre à la taille le sieur de Rutledge, propriétaire d'un fonds appelé le Marais, dépendant de leur paroisse; — Lettre et mémoire dudit sieur de Rutledge, se qualifiant gentilhomme, chevalier et baronnet du royaume d'Irlande, et réclamant en cette qualité les privilèges dus à la noblesse. — Lettre du maire de Fismes et autres pièces tendant à obtenir dans ladite ville de Fismes un deuxième marché fixé le mercredi de chaque semaine, en outre de celui qui y était déjà tenu le samedi; — Délibération du conseil de ville de Reims, déclarant ce projet contraire aux intérêts de la ville de Reims.

C. 321. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

**1758.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Placet du sieur de Perthes, par lequel il demande à être pourvu de l'office de substitut du procureur du roi en l'Élection de Reims, à la place du sieur Nouvelet, son beau-père; — Lettre du chancelier Lamoignon à ce sujet, déclarant que « Sa Majesté était dans l'intention de supprimer ces offices, qu'elle regarde comme inutiles, et comme étant à charge aux taillables à cause des privilèges qui y sont attachés. » — Lettres du comte de Saint-Florentin et du subdélégué de Reims, concernant le paiement de la pension de la demoiselle Fremyn de Sapicourt, âgée d'environ quinze ans, et enfermée par ordre du Roi au couvent de Sainte-Claire de Reims pour la soustraire aux dangers d'une mauvaise éducation dans la maison de son père. — « Mémoire de l'étendue du ressort du bailliage royal siège présidial de Reims, et du nombre d'officiers dont il est composé, » et « liste des offices dudit bailliage aux parties casuelles en 1758, » fournis par le subdélégué de cette ville à l'occasion de la demande faite par le sieur Cauvin, professeur de la faculté des droits de Reims, à l'effet de pouvoir lever aux parties casuelles une des charges vacantes au présidial. — Mémoire de Guillaume Rainssant, trompette de la chambre et écuries du Roi, pour les cérémonies, résidant à Reims, par lequel il proteste contre son inscription au rôle de la contribution de l'ustensile, contrairement aux privilèges de sa charge de commensal du Roi. — Mémoire des officiers municipaux de Reims, touchant le rôle de dénombrement des habitants de cette ville sujets à l'impôt du sel, à la remise duquel rôle les fermiers généraux voulaient assujettir personnellement ces officiers, conformément à la déclaration du Roi du 29 août 1724, les officiers municipaux de leur côté se fondant, pour en être dispensés, sur une convention passée entre eux et

les fermiers généraux en 1724; — Réponse des fermiers généraux au précédent mémoire. — Placet du sieur Simon Chappron, clerc commis à l'audience, receveur des émoluments du sceau de la chancellerie présidiale de Reims, demandant à être maintenu dans l'exemption de logement des gens de guerre. — Requête des premier huissier, huissiers audienciers, collecteurs des amendes et gardes généraux de la maîtrise de Reims, pour se plaindre d'avoir été assujettis au logement des gens de guerre et à la contribution de l'ustensile, au mépris des privilèges de leurs charges, et pièces à l'appui.

C. 322. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (2 imprimées).

**175-91760.** — Administration générale et police. Élection de Reims: — Mémoire par lequel les lieutenant et échevins de Reims demandent la permission de vendre les boues de la ville pour en employer le produit au soutien des écoles de mathématiques et de dessin. — Requête des administrateurs du collège des Bons-Enfants de Reims à l'effet d'être autorisés à acquérir une maison voisine pour agrandir les logements de leur collège. — Procès-verbal dressé par le lieutenant général au bailliage de Vermandois, constatant la découverte, dans le mur d'une maison canonicale, à Reims et l'envoi au contrôleur général des finances d'un trésor composé de pièces d'or monnayées du temps de Charles VI et Charles VII, de gobelets d'argent, etc. — Lettres de M. d'Ormesson, intendant des finances, au sujet de mémoires présentés par les officiers municipaux de Reims, tendant à obtenir, pour les habitants de cette ville, la faveur d'être conservés dans l'exemption de tailles, pour raison des vignes qu'ils font valoir et façonner par des gens taillables, nonobstant la suspension de cette exemption, ordonnée par la déclaration du Roi du 17 avril 1759. — « Observations sur l'usage des élections pour les officiers municipaux à Reims », à propos de l'élection du sieur Blavier, avocat et juge des Traités, comme procureur syndic de la ville de Reims; — copie de la requête du sieur Cliquot-Blervache, concurrent du sieur Blavier, protestant contre cette élection, et observations du conseil de ville sur ladite requête; — lettres sur le même objet du sieur Cliquot-Blervache, du sieur Beguin de Coucy, lieutenant général du bailliage, patron de la candidature du sieur Blavier, et du sieur Coquebert, lieutenant des habitants; — lettres du comte de Saint-Florentin, secrétaire d'État, prescrivant une nouvelle élection; — procès-verbal de cette seconde élection dressé par l'intendant de Champagne; — rapport de l'archevêque de Reims et informations sur des attroupements de nuit, sérénades, charivaris, etc., par lesquels fut célébrée l'élection du sieur

Cliquot-Blervache à la charge de procureur syndic. — Mémoires des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Reims, par lequel ils se plaignent d'être astreints, nonobstant leurs privilèges, à diverses impositions. — Mémoire par lequel les professeurs en droit de l'Université de Reims, se plaignent de ce qu'ils sont imposés à la taille et à l'ustensile.

C. 323. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (1 imprimée); 1 plan?

**1761-1762.** — Administration générale et police. — Élection de Reims: — Lettres de M. d'Ormesson, intendant des finances, et de M. Maillefer, subdélégué de Reims, concernant un mémoire de ce dernier, par lequel il avait demandé au contrôleur général des finances une gratification en considération de vingt et une années de services par lui rendus dans cette subdélégation sans avoir jamais reçu aucune rétribution. — Mémoire des procureurs du Roi au bailliage de Reims pour réclamer leur radiation des rôles de l'ustensile. — Lettres du comte de Saint-Florentin et du subdélégué de Reims au sujet de l'arrestation par ordre du Roi du sieur M... de Reims, et de son incarcération dans la maison des Bons-Fils de Lille; — de M. de Courteille, intendant des finances, touchant l'incendie de l'auditoire du présidial de Reims (3 mai 1761) et le moyen de le reconstruire. — Placet des officiers de la maréchaussée de Reims, à l'effet d'être rayés des rôles de la contribution de l'ustensile et des gardes-côtes. — Correspondance de l'intendant avec M. de Boullongne, intendant des finances, sur une requête des administrateurs de l'hôpital général de Reims qui demandaient l'autorisation d'emprunter vingt mille livres au denier vingt pour le soulagement des pauvres de l'hôpital. — Lettres de MM. Trudaine, intendant des finances, Legendre, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la province de Champagne, Lefebvre, sous-ingénieur, et autres pièces concernant les alignements de la ville de Fismes. Une lettre de M. d'Ormesson porte: « Je n'ai pas cru qu'il fût à propos d'approuver le plan général de redressement des rues dans l'intérieur de la ville de Fismes, mais qu'il fallait se contenter de redresser et élargir jusqu'à 30 pieds les rues, à mesure que les maisons auraient besoin d'être reconstruites. » — Plan d'une partie de la traverse de Fismes. — Placet de la demoiselle Anne Godinot, à l'effet d'obtenir du conseil de ville de Reims des secours viagers en considération des libéralités faites à cette ville par le chanoine Godinot, son oncle. — Lettre du chancelier Lamoignon, demandant à l'intendant des renseignements sur la faculté de droit de Reims. « Elle me paraît, dit-il, fort mal réglée, on dit que les leçons ordinaires n'y sont pas exactement faites, que les étudiants n'y

assistent pas, et que des étrangers répondent pour les absents, qu'il en est de même pour les inscriptions, que les thèses consistent en une feuille imprimée sans date, qui sert à plusieurs, etc. » — Correspondance de l'intendant avec le comte de Saint-Florentin et son subdélégué de Reims, au sujet d'une requête du syndic et des habitants de Fismes, se plaignant d'avoir été troublés dans leur droit d'élire chaque année des magistrats municipaux. — Lettres de M. de Courteille, intendant des finances, concernant des réparations à faire dans les prisons royales de Reims. — « Principales circonstances du procès criminel instruit en 1758 au bailliage royal de Reims contre Alexandre L..... et Alexis L....., accusés d'incendie et de mendicité avec de faux certificats : » — Mémoire par lequel le sieur Guérin de Lioncourt, commissaire de police à Reims, se plaint d'avoir été insulté et maltraité dans un spectacle forain, où il exerçait ses fonctions « en robe et rabat, précédé d'un flambeau et accompagné de cinq huissiers, » et de n'avoir pas été secondé par la maréchaussée dans la poursuite du coupable ; — analyse de la réponse du lieutenant de maréchaussée à ce mémoire. — Lettres : de MM. de Saint-Florentin, de la Michodière et du subdélégué de Reims, relativement à la mise en liberté du sieur T...., de Reims, enfermé depuis 19 ans dans la maison de Saint-Yon, à Rouen, pour ivrognerie et dérangement d'esprit ; — de M. de Courteille et minute de la réponse de l'intendant, relativement à un mémoire des officiers municipaux de Reims, par lequel ils demandaient la permission de percevoir sur chaque pièce de vin qui se vendait en détail dans la ville et faubourgs 40 sols pour sol du prix du pot de vin, avec le sol pour livre de ce droit, au lieu de 29 sols pour sol qui se levaient auparavant, à raison du droit dit du quatrième.

C. 324. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier (1 imprimée).

**1763-1764.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Correspondance de l'intendant de Champagne avec M. de Courteille, intendant des finances, et les officiers municipaux de Reims, touchant un mémoire des fermiers généraux du bail de Henriet, adjudicataire des octrois de cette ville, demandant à être indemnisés par la ville d'une perte de 8,000 livres éprouvée par eux dans l'exploitation de cette ferme. — Lettres : de M. d'Ormesson, intendant des finances, concernant un mémoire du sieur Caqué, chirurgien en chef de l'Hôtel-Dieu de Reims, sollicitant une pension qui lui permit de se livrer tout entier au zèle que son état exige ; — du comte de Saint-Florentin, pour demander des renseignements sur un certain Duval des Maillets, « docteur sans lettres, homme

à prétendus secrets pour guérir les maladies », recommandé par le premier échevin de Fismes ; — de M. de Baumont, intendant des finances, au sujet de la préséance réclamée par les officiers de la maîtrise de Reims, sur les officiers de l'Élection, dans les cérémonies publiques ; — de M. d'Ormesson, et minute de la réponse de l'intendant de Champagne, concernant la décharge des contributions de capitation, ustensile et milices gardes-côtes, accordées aux employés des fermes demeurant à Reims. — Ordonnance de l'intendant, condamnant le sieur Levallois, étapier à Reims, à 200 livres d'amende, pour avoir fait délivrer le pain d'étape à faux poids au régiment de Berwik. — Lettres : du duc de Choiseul, secrétaire d'État de la guerre, sur le même objet ; — des officiers municipaux de Reims, et autres pièces, touchant le projet de construire sur la place royale, à l'endroit dit du Dauphin, un hôtel du commerce, renfermant les bureaux de la visite et de la marque des marchandises, et la juridiction consulaire ; — du contrôleur général des finances, et minute de la réponse de l'intendant, sur l'augmentation du chiffre de la capitation de la ville de Reims, portée en 1764 à la somme de 61,200 livres, quoique cette ville n'eût payé dans le temps de sa plus grande population que 42 à 43,000 livres ; — des subdélégués de Reims et d'Épernay, et autres pièces concernant l'établissement d'un office de sergent royal à Lagery, et celui de deux offices, l'un de notaire royal et l'autre d'arpenteur royal à Rilly-la-Montagne ; — de M. de Courteille, intendant des finances, relatives à une requête des officiers municipaux demandant à percevoir le droit dit de petite aide, à Villers-Marmery, et à un arrêt du conseil d'État déboutant la ville de Reims de cette prétention ; — de M. Trudaine, intendant des finances, au sujet des frais de réparation et agrandissement d'un chemin hors des remparts de la ville de Fismes, disposé pour le transport à Reims de la statue de Louis XV, laquelle ne pouvait passer sous les portes de la ville.

C. 325. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1765-1788.** — Administration générale et police. — Élection de Reims : — Lettres : de M. de Courteille, intendant des finances, annonçant la signature par le contrôleur général d'un arrêt qui autorisait la ville de Reims à emprunter à 4 pour cent, jusqu'à concurrence de 1,190,000 livres, pour servir au remboursement de ses différents emprunts antérieurs, dont elle payait l'intérêt à 5 pour cent ; — de M. Bertin, contrôleur général des finances, et du subdélégué de Reims, concernant une demande du curé de Saint-Maurice, ci-devant dépendant du collège de Reims, à l'effet d'obtenir que l'économe du séquestre, régisseur des



biens des ci-devant jésuites, fût tenu de faire à son église différentes réparations; — de M. de Beaumont et de M. Delalain, intendants des finances, concernant la permission qu'avaient demandée les religieux de l'abbaye de Saint-Remy de Reims de faire construire une tuilerie et briqueterie dans leur terre de Louvemont. — Procès-verbal d'arrestation par le sieur Gaultier, lieutenant de maréchaussée à Reims, de quatre soldats incarcérés pour avoir fait carillon dans le village de Champigny et y avoir enlevé de force un jeune homme, en vertu d'un engagement supposé. — Copies d'arrêts du conseil d'État et lettres diverses concernant l'appel comme d'abus interjeté par dom Mouso, ancien général de la congrégation de Saint-Maur, retiré dans la maison conventuelle de Saint-Remy, à Reims. — Lettres et mémoires sur l'extension abusive des privilèges de sa charge, que l'adjudicataire des octrois de Reims et le régisseur des

aides reprochaient au sieur PrévotEAU, maître de poste à Reims, lequel avait transformé sa maison en véritable auberge pour les voyageurs arrivant en poste. — Requêtes d'habitants de Bazancourt, près de Reims, lettre du garde sceaux et autres pièces concernant la retenue faite par le curé dudit lieu des produits d'une quête destinée à secourir les victimes d'une inondation arrivée à Bazancourt, en février 1784. — Lettres du maréchal de Ségur, secrétaire d'État de la guerre, du subdélégué de Reims et du sieur Cliquot-Blervache, inspecteur général des manufactures et du commerce, concernant une demande de ce dernier à l'effet de pouvoir traiter d'une charge de commissaire des guerres pour le sieur Sutaine, son gendre, fils du sieur Sutaine Maillefer, procureur syndic à l'hôtel de ville de Reims.

C. 326. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier (1 imprimée);  
3 pièces, parchemin.

**1718-1729.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Requête de la municipalité de Sainte-Menehould à M. Lescalopier, intendant de Champagne, devis et autres pièces concernant la reconstruction du pont d'Arche, situé sur la rivière d'Auve, à la porte de Florion de ladite ville. — Requêtes contradictoires présentées à l'intendant de Champagne par les collecteurs des Tailles de Lançon et le marquis du Plessis-Bellièvre, concernant l'imposition de ce dernier à la taille comme propriétaire de la forge des Bièvres, située dans la paroisse de Lançon. — Lettres du subdélégué de Sainte-Menehould, des officiers du bailliage de la même ville et autres pièces concernant le droit de hallage. — « Tarif des droits appartenant cy-devant à S. M. à cause de son domaine de Sainte-Menehould et à présent à Pierre Le Gay, bourgeois dudit lieu, suivant la vente qui lui en a été faite par sadite Majesté. » — Lettres de rémission en faveur de Gervais et Pierre de Flandres, frères, de la Croix-aux-Bois, pour un meurtre involontaire.

C. 327. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier (1 imprimée).

**1730-1752.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Placet du sieur Jean Boileau, lieutenant général au bailliage de Sainte-Menehould, demandant une lettre de cachet pour faire renfermer au couvent des filles repenties de Metz, « une fille de néant, domestique chez le père du suppliant, dont elle a captivé l'esprit et la volonté et qu'elle porte à tout ce qu'elle veut »; déposition d'un domestique et autres pièces constatant les détournements commis par ladite fille dans la maison de son maître. — Requête présentée à M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, par les curé et prêtres habitués de la paroisse de Sainte-Menehould, pour se plaindre des visites continuelles faites dans leurs maisons par les commis aux Aides, en vertu de l'arrêt du 22 septembre 1722, portant rétablissement des droits d'inspecteurs aux boissons. — Copie d'un mémoire du sieur Jean Martinet, procureur du roi au grenier à sel de Sainte-Menehould, qui demandait des lettres patentes portant confirmation de démembrement de fief et de justice, en vertu desquelles il pût établir les officiers nécessaires pour exercer la haute justice dans l'étendue des étangs de Noirliou et de Maugarny, faisant partie de la terre de Noirliou, avec pouvoir d'y ériger un poteau avec carcan; — Lettres du subdélégué de Sainte-Menehould et de la demoiselle de Nettancourt, dame de Noirliou, et venderesse

desdits fiefs, sur le même objet. — Mémoire d'un cavalier de maréchaussée de Sainte-Menehould, demandant la démolition d'une baraque appelée le Souniac, située à une demi-lieue de Sainte-Menehould, sur le grand chemin conduisant à la vallée de Bourg, laquelle servait d'abri à des faux-sauviers et malfaiteurs de toute sorte. — Lettres du chancelier, du subdélégué et du prévôt de Sainte-Menehould, concernant la réunion projetée de la prévôté et du bailliage de cette ville. L'intendant répond au chancelier qu'il n'a pu concilier les officiers des deux juridictions. — Requête du fermier des Aides à Sainte-Menehould et autres pièces concernant l'emprisonnement d'un commis des Aides, exécuté par le sieur de la Gérinière, lieutenant du roi de la même ville, à qui il avait porté un avertissement de payer quelques droits. — Procès-verbal de l'arrestation opérée par deux bûcherons de la Grange-aux-Bois, de huit charretées de grain conduites à Vienne-le-Château en Clermontois, pays réputé étranger. — Lettres du chancelier, du contrôleur général des finances et du subdélégué de Sainte-Menehould, concernant la confirmation demandée par la compagnie de l'Arquebuse de cette ville, des privilèges qui lui avaient été accordés en 1612 par Louis XIII. — Projet d'arrêt du conseil d'Etat autorisant la communauté de la Neuville-au-Pont à faire réparer la nef de l'église moyennant la somme de 6,600 livres par le sieur Jean Cortenet, l'un des principaux habitants de la paroisse.

C. 328. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1733-1735.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Lettre du curé de Florent, près Sainte-Menehould, se plaignant du défaut de paiement des places dans l'église paroissiale, par les adjudicataires, et du scandale causé par la confusion des hommes et des femmes dans les mêmes bancs. — Requête de Daniel de Joyeuse, marquis de Ville-sur-Tourbe, etc., demandant main-levée des saisies faites à requête du fermier des droits du Contrôle, des revenus de la terre et seigneurie de Ville-sur-Tourbe, pour cause d'une donation conditionnelle par lui faite de ladite terre à son frère Jean-Anne-Gédéon de Joyeuse, comte de Grandpré. — Mémoire des officiers municipaux et gens du conseil de ville de Sainte-Menehould, demandant un règlement nouveau pour les élections des membres dudit Conseil. On y lit : « Suivant un usage immémorial, les officiers qui composent ce corps sont choisis par la communauté généralement assemblée, et on a observé dans tous les temps, de ne remplir ces places que de personnes d'un rang distingué dans la ville, sans y en admettre jamais aucuns de profession mécanique, excepté depuis deux ou trois ans que quelques gens de la lie du peuple,

voulant avoir part aux honneurs sans en avoir le mérite, se sont unis pour l'emporter par le nombre sur les personnes qualifiées. Comme la forme des élections, dans lesquelles toute personne est admise indistinctement, paraît avoir donné naissance à ces désordres, c'est pour y couper racine, etc. » — Requête des officiers municipaux, lettres du ministre de la guerre et autres pièces concernant la démolition d'un ancien magasin d'artillerie au château de cette ville, dont les matériaux étaient destinés à la construction d'une boucherie. — Lettres du garde des sceaux, du vicomte de Joyeuse (lieutenant général de la province de Champagne), du subdélégué de Sainte-Menehould et de la marquise d'Ambly relatives à un placet de cette dame demandant une information contre les auteurs de l'incendie de sa ferme de Richecourt. — Lettres de M. de Baurdy, intendant des finances, et des échevins de Sainte-Menehould, concernant les préséances dans cet échevinage. — Placet du nommé Denis Ravelet, cavalier du régiment de Lenoncourt, pour demander son élargissement des prisons où il est enfermé à l'occasion de coups donnés par lui à un laboureur de Condé-les-Autry. — Mémoire du sieur Thiérier, marchand à Remicourt, demandant la permission de vendre de son bien pour payer des dettes. Note du subdélégué de Sainte-Menehould faisant savoir que « ce particulier n'a pas abjuré la religion prétendue réformée, et n'a pas même la velléité d'être catholique »..... qu'il veut simplement réaliser sa fortune pour sortir du royaume. — Mémoire présenté à l'intendant de Champagne par les habitants des communautés de Saint-Jean-sur-Tourbe, Laval, Somme-Tourbe, Wargemoulin et Tahure, mémoire du marquis de Joyeuse et autres pièces concernant une demande du marquis de Joyeuse, tendant à obliger lesdites communautés à lui payer le cens seigneurial et universel. — « Mémoire contenant les observations et l'avis de M. Le Peletier de Beaupré, commissaire déparé en la généralité de Chaalons, sur la demande du sieur Collin, aux fins d'obtenir l'union de l'office de procureur en l'élection de Sainte-Menehould à celui de procureur au bailliage et prévosté de la même ville. » (Minute d'une pièce adressée au contrôleur général des finances.)

C. 329. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier (2 imprimées).

**1736-1743.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Lettres du ministre de la guerre, du subdélégué de Sainte-Menehould, des maire et échevins de cette ville et du lieutenant-colonel du régiment royal de la marine, qui y tenait garnison, touchant des rixes survenues entre les habitants et les soldats de la garnison. — Lettres du comte de Grandpré, lieutenant général au gouvernement de Champagne et Brie, et arrêt du parlement con-

cernant un procès entre ledit comte et divers particuliers. — Lettres du comte de Grandpré, lieutenant général au gouvernement de Champagne et de Brie, de son frère le marquis de Joyeuse, de M. Amelot de Chaillou, mémoires des officiers municipaux et du subdélégué de Sainte-Menehould et autres pièces concernant un arrêt du Parlement, rendu à la demande desdits sieurs de Grandpré et de Joyeuse, et condamnant les habitants des communautés de Minaucourt, Tahure, etc., au paiement de droits seigneuriaux déclarés par eux insolites et exorbitants; — Correspondance relative à la désertion de ces communautés abandonnées par la totalité de leurs habitants, afin de se soustraire à des droits excédant la valeur de leurs fonds. — Minute d'un rapport de l'intendant de Champagne au contrôleur général, relativement à un placet du sieur de Nonnancourt, cheveu-léger, demandant concession à perpétuité d'une portion de terrain dans la forêt de Biesme. — « Mémoire contenant les observations et l'avis de M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, sur le projet de réunion de la prévôté royale de Sainte-Menehould au bailliage de la même ville », et autres pièces sur le même objet. — Mémoire et correspondance concernant le prétendu rapt de la demoiselle Anne-Françoise de Mouy-de-sous-de-Vandières, fille de la dame de Tailly, par un sieur d'Arodes, avec la complicité de l'abbé commandataire de Belval.

C. 330. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1741-1745.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Lettre de M. de Courtaignon, concernant une requête des habitants des communautés de la Neuville-au-Pont, Florent, Moiremont et Maffrécourt tendant à être autorisés à donner à bail amphytéotique aux habitants de la Chalade quelques cantons de leurs bois. — Information faite par le subdélégué de Sainte-Menehould sur des excès commis par des habitants de Rapsécourt contre Jean Leseure, regratier du sel de la paroisse. — Lettres des ministres et autres pièces concernant une requête des officiers municipaux de l'élection de Sainte-Menehould demandant suppression de l'office d'assesseur en cette élection, dont le titulaire, M. Herber, exerçait plusieurs emplois incompatibles avec sa charge, et était notamment fermier de l'abbaye de la Chalade, ce qui constituait « dérogeance ». — Lettres de M. de Maurepas concernant le nommé Pierre Haquin, forçat condamné à trois ans de galères pour avoir allumé un incendie à Sainte-Menehould. M. de Maurepas écrit six mois après l'expiration des trois ans : « Je n'ai point proposé au roi de lui faire grâce, parce qu'ordinairement S. M. ne l'accorde point à ceux qui sont sur les galères pour incendie. » — Placet de deux sous-officiers desgardes suisses demandant, du chef de leurs épouses religionnaires, à entrer en partage,

avec leur beau-frère commun, converti au catholicisme, d'une succession immobilière située à Givry-en-Argonne. — Placet du sieur Muiron, lieutenant de maréchaussée à Sainte-Menehould, demandant un délai pour payer ce qu'il redoit au prévôt général de Champagne du prix de sa charge achetée 48,000 livres.

C. 331. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (2 imprimées).

**1746-1749.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Renseignements demandés par le ministre de la guerre et fournis par le subdélégué de Sainte-Menehould sur la condition et la fortune de mademoiselle Madgdelaïne-Louise Desportes de Tignonville, de la ville de Sainte-Menehould, recherchée en mariage par le sieur de Beaucoy, capitaine. Il résulte des informations qu'elle avait huit cents livres de rente, et l'intendant estime le mariage convenable. — Arrêt du conseil d'Etat et autres pièces concernant la contestation des communautés limitrophes de Ripont et de Rouvrois, au sujet de la possession du terroir de la Glageole, attribué par l'arrêt à la paroisse de Ripont. — Correspondance et mémoire relatifs à une contestation entre M. de Puysieux et les officiers du bailliage de Sainte-Menehould pour le choix du geôlier des prisons royales de cette ville et au tarif des droits de geologie. — Plainte de M. Boileau, lieutenant général du bailliage de Sainte-Menehould, à propos d'entreprises reprochées aux officiers de ville contre la préséance due aux officiers du bailliage dans les processions. — Arrêt du conseil d'Etat faisant défense audit sieur Boileau de prendre connaissance de l'exécution des ordres adressés au sieur Mathieu, en sa qualité de subdélégué, et pièces relatives à la contestation ainsi terminée. — Lettres de M. de Saint-Florentin, du subdélégué de Sainte-Menehould et de M. d'Espence, lieutenant du roi de cette ville, touchant la querelle de ce dernier avec les officiers municipaux au sujet des prérogatives de sa charge.

C. 332. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (1 imprimée);  
2 pièces, parchemin.

**1750-1752.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Lettres du comte de Saint-Florentin, ministre, et du subdélégué de Sainte-Menehould relatives à un placet des Capucins de cette ville demandant la permission de recevoir donation d'un jardin « à la bien-séance de leur couvent ». Le subdélégué explique les motifs pour lesquels il suppose que cette donation n'est qu'une vente déguisée. — Lettres du chancelier Lamoignon et de M. d'Ormesson, intendant des finances, et autres pièces concernant les réclamations faites par les officiers de l'Elec-

tion de Sainte-Menehould contre une ordonnance de désarmement, à l'exécution de laquelle on les avait astreints. — Mémoire du fermier des domaines de Champagne et autres pièces relatives à un projet d'acenser l'emplacement de l'ancien château de Sainte-Menehould. — Différentes plaintes contre les abus de pouvoir du sieur Boileau, président, lieutenant général au bailliage de Sainte-Menehould. — Lettres du ministre de la guerre déclarant que, malgré la demande des maires et échevins de Sainte-Menehould, le sieur Baudelot ne peut transporter sa résidence de Châlons dans cette ville, « où il n'y a ni assesseur, ni procureur du roi, ni greffier, sans lesquels il ne peut faire aucune procédure ». — Lettres du sieur Pierre Varroquier, marchand de grains à Sainte-Menehould, dans laquelle il se plaint d'une émeute accompagnée de voies de fait et de menaces de mort, soulevée à Clermont-en-Argonne contre ses voituriers qu'on accusait de soutirer les blés du pays, et qui n'étaient chargés que d'avoine.

C. 333. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

**1754-1757.** — Administration générale et police. — Election de Sainte-Menehould. — Lettres du procureur général du parlement de Paris et du subdélégué de Sainte-Menehould, concernant la mise à Bicestre « à titre d'insensés », de deux particuliers de l'Élection de Sainte-Menehould. — Correspondance au sujet de la demande formée par le sieur d'Espence, lieutenant du roi à Sainte-Menehould, à l'effet de pouvoir faire démolir l'ancien logement des gouverneurs de la ville. — Extrait de la procédure faite contre Pierre Frère, berger commun de la paroisse de Berzieux, pour homicide involontaire. — Minute de lettre de l'intendant au comte de Saint-Florentin, sur le droit de pêche dans les fossés de la ville de Sainte-Menehould, revendiqué par M. d'Espence, lieutenant du roi, contre les prétentions du fermier du domaine. — Mémoire et correspondance concernant les prétentions du sieur Martinet, échevin de la ville de Sainte-Menehould, à un droit de préséance que lui disputaient le procureur du roi et son assesseur. — Lettres de M. de Paulmy, ministre, et du subdélégué de Sainte-Menehould, à ce commis, et autres pièces concernant la signification au Provincial des capucins de Champagne, des ordres du roi excluant les capucins étrangers de toute participation aux élections capitulaires de l'ordre. — Placet du sieur de Boullongne, trésorier général des colonies, demandant que son château de Buzancy ne fût plus assujéti au logement des gens de guerre, le village étant suffisant pour un passage ordinaire. — Placet des procureurs du bailliage de Sainte-Menehould demandant que défenses soient faites aux avocats de ce siège de faire aucunes fonctions de procureurs postulants.

— Arrêt du conseil d'Etat commettant l'intendant de Champagne pour procéder à la revente du domaine du roi au village de Braux-Sainte-Cohière.

C. 334. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier (1 imprimée).

**1757-1786.** — Administration générale et police. — Élection de Sainte-Menehould. — Mémoire des fermiers généraux demandant la réparation aux frais des maire et échevins de Sainte-Menehould, des dommages causés aux murs du grenier à sel de cette ville par l'établissement d'une rue nouvelle au-dessous de l'ancien niveau du sol. — Lettres du Père Provincial des capucins de la province de Champagne, mémoires et autres pièces sur l'opposition formée par les capucins étrangers, à la tenue du chapitre provincial convoqué à Sainte-Menehould pour le 6 juillet 1759. — Lettres du comte de Joyeuse de Grandpré, lieutenant général de Champagne, demandant la destitution du lieutenant et de deux cavaliers de maréchaussée de Sainte-Menehould, pour avoir prêté main-forte à un huissier dans l'exécution d'un arrêt du Parlement rendu contre lui, et autres pièces y relatives. — Requête accompagnée de plusieurs pièces, par laquelle les officiers de l'Élection de Sainte-Menehould demandaient cassation d'un arrêt de la Cour des Aides de Paris, du 30 août 1759, qui admettait le greffier de ladite Élection au partage des 300 livres accordées aux officiers pour leur chauffage et leur buvette. — Correspondance et information concernant des violences et insultes faites à des cavaliers de la brigade de Sainte-Menehould, par le chevalier Foucault, officier recruteur de la légion royale. — Lettres du garde des sceaux et du subdélégué de Sainte-Menehould concernant une requête du curé de Massiges, à l'effet d'obtenir la suppression d'un « droit abusif, appelé le Cougie, reste de l'ancien esclavage, aboli par arrêt du Conseil du 31 octobre 1669 et néanmoins subsistant encore dans la généralité de Champagne où il décourageait le cultivateur ». D'après le rapport du subdélégué, le droit de Cougie levé à Massiges et dans les environs consistait en quatre quartels de froment pesant 50 livres par chaque bête tirante, et le comte d'Ecquevilly, seigneur de Massiges, lui aurait répondu qu'il était fondé en titres et possession des droits de cougie et autres dans sa seigneurie, et que si le curé ou autres prétendaient le lui contester, ils pouvaient se pourvoir devant les juges ordinaires, où il leur ferait face. »

C. 335. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (1 imprimée).

**1712-1731.** — Administration générale et police. — Élection de Sézanne. — Ordres de la cour pour arrêter un religieux anglais, évadé du couvent des Bénédictins anglais

du faubourg Saint-Jacques, à Paris, où il était retenu par ordre du roi et qu'on supposait retiré à Réveillon. — Lettres du ministre de la guerre et d'autres demandant la radiation du sieur Prévost, ancien lieutenant de cavalerie, des rôles des tailles à Sézanne. — Procès-verbal du refus opposé par le père Gardien des Récollets, de Sézanné, d'ouvrir la communauté à une perquisition d'officiers des fermes chargés d'y rechercher du sel, du tabac et autres marchandises de contrebande. — Lettre du duc de Caderousse et réponse de l'intendant au sujet de l'exemption de service dans la milice, réclamée par le duc en faveur des valets de culture de sa terre de Conflans. — Mémoires et requêtes concernant un conflit sur la faculté de port d'armes entre le lieutenant de la justice de Gaye, et les religieux du doyenné de Gaye, seigneurs du lieu. — Lettres du chancelier d'Aguesseau et autres pièces concernant un projet de la réunion de la prévôté de Sézanne au bailliage de cette ville.

C. 336. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier (1 imprimée) ;  
1 pièce, parchemin.

**1732-1737.** — Administration générale et police. — Élection de Sézanne. — Lettres de l'abbesse de Notre-Dame, de Sézanne, et correspondance ministérielle concernant une insulte faite à l'abbesse en son cloître, par un sieur Oulier de Saint-Rémy, lieutenant au régiment de Picardie. — Lettres du garde des sceaux et du subdélégué de Sézanne concernant un projet de réunion de différentes justices sous le titre de bailliage de Réveillon. — Procès-verbal fait par le lieutenant du bailliage de Réveillon pour constater la folie d'une femme dudit lieu. — Lettres du garde des sceaux et du subdélégué de Sézanne concernant un homicide commis par deux commis aux Aides de Sézanne sur un particulier inoffensif de la paroisse des Essarts. — Lettre d'un habitant de Barbonne pour se plaindre que plusieurs particuliers de ce bourg fabriquaient des eaux-de-vie d'aisnes, ce qui exposait le bourg à être brûlé. — Procès-verbaux dressés par le juge de la prévôté de Chantemerle, et lettre du subdélégué de Sézanne concernant des excès et voies de fait dirigés contre le curé prieur de Potangis, par un de ses paroissiens. — « Mémoires sur la navigation de la rivière d'Aube au dessus d'Anglure et sur son utilité pour la ville de Paris, » rapport de l'ingénieur ordinaire de Champagne et pièces sur le même sujet, et projet d'ordonnance de l'intendant suivant l'avis de cet ingénieur.

C. 337. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (1 imprimée).

**1738-1751.** — Administration générale et police. — Élection de Sézanne. — Lettres de M. de Baudry, intendant

des finances, et réponse de l'intendant de Champagne, concernant un mémoire du lieutenant de maire de Sézanne, demandant l'emploi dans l'état des finances de la généralité de Châlons, des 104 livres 4 sol de gages attribués à sa charge. — Procès-verbal dressé par l'exempt de maréchaussée à la résidence de Sézanne contre le directeur des Aides de cette ville pour avoir porté une robe de chambre en étoffe prohibée. — Lettres de M. de Trudaine touchant la rédaction du terrier du domaine de Sézanne, demandée par le duc de Caderousse, engagiste de ce domaine. — « Arrêts du Parlement de Paris qui ont jugé que la coutume locale de Sézanne est sans autorité, et que tout le territoire qui se trouve compris dans l'enclave de ladite coutume localisée de Sézanne, est régi par la coutume générale de Meaux, où le franc-aleu n'a pas lieu sans titre », et autres pièces en faveur de la continuation du terrier du domaine de Sézanne. — Lettres de la sœur d'Auxy, abbesse de Notre-Dame de Sézanne, et du ministre Amelot de Chaillou, concernant une requête de ladite abbaye, à l'effet d'obtenir de nouvelles lettres-patentes qui lui permissent de recevoir pendant vingt ans des dots et pensions des personnes qui s'y présenteraient pour faire profession, par dérogation à la déclaration de 1693. — Lettre du ministre de la guerre et autres pièces relatives à une requête du sieur de Vertbois, domicilié à Sézanne, nommé capitaine au régiment d'infanterie de la reine, qui avait demandé l'autorisation, quoique mineur, de vendre de ses immeubles pour former sa compagnie. — Lettres des agents généraux du clergé, signées de l'abbé de Breteuil, en faveur des privilèges des bénéficiaires et communautés ecclésiastiques de Sézanne, que les habitants du lieu voulaient faire contribuer aux réparations de fontaines et autres travaux de cette nature.

C. 338. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1752-1759.** — Administration générale et police. — Élection de Sézanne. — Procès-verbal dressé par l'exempt de maréchaussée de Sézanne, constatant l'évasion des prisons de cette ville d'un soldat déserteur. — Lettres de M. de Vaucel, grand-maître des eaux et forêts, et du ministre Machault, concernant la mortalité des bestiaux dans la forêt de Traconne. — Mémoire des habitants de Bergères-sous-Montmirail, demandant la permission de réparer par corvées les chemins des environs de leur village, à la condition d'être exempts, pendant que ce travail durera, des corvées des grands chemins. — Rapport sur un « vol d'une somme de trois cents livres appartenant à la fabrique de Barbonne, fait pendant la nuit du 18 au 19 février, » dans l'église dudit lieu. — Minute d'une lettre de l'intendant de Champagne au comte de Saint-Florentin, relative à la disparition des titres

de la terre et seigneurie d'Anglure, ainsi que des minutes du greffe et des notariats de cette justice, et aux mesures à prendre pour faire restituer ces pièces par le sieur de Commerfort, ancien seigneur d'Anglure, qui les avaient emportées en quittant la seigneurie. — Mémoire des entrepreneurs généraux de l'Étape tendant à faire substituer Villenauxe, comme gîte d'étape entre Provins et Sézanne, aux localités de Courgivaux et Morsains. — Lettres du sieur de Champagne pour appuyer un placet par lequel il avait demandé au roi l'érection en comté de ses terres de Chapton et de la Villeneuve, relevant l'une et l'autre du roi, à cause de son comté de Sézanne; minute d'un avis favorable de l'intendant adressé au comte de Saint-Florentin, bien que le revenu annuel de ces deux terres ne montât qu'à trois mille livres, « revenu peu considérable pour une terre titrée, et quoique l'on contestât à M. de Champagne, dans cette province, qu'il fût de la maison des comtes de Champagne, comme il le prétendait ». — Mémoire pour le sieur de Cabanel, seigneur d'Anglure, Allemanche et Launay, et autres propriétaires d'héritages situés sur lesdites paroisses, à l'effet d'être dispensés de contribuer à la réparation du presbytère d'Allemanche, Launay n'étant pas, selon eux, une annexe d'Allemanche, mais bien une paroisse distincte.

C. 339. (Portefeuille) — 71 pièces, papier (1 imprimée).

**1760-1785.** — Administration générale et police. — Élection de Sézanne. — Placet par lequel le lieutenant-général et les officiers de police de la ville de Sézanne demandaient une commission de commissaire de police en faveur du nommé Frérot; avis favorable du subdélégué. — Lettres du comte de Saint-Florentin et autres pièces concernant la translation de Sézanne à l'abbaye de Notre-Dame-des-Prés, à Troyes, par ordre du roi, de la dame Dassy. — Mémoire des échevins de Sézanne et autres pièces relatives au droit de signer les billets de logements militaires réclamé par le lieutenant de police de la ville. — Lettre du sieur d'Haussonville et autres pièces concernant sa demande à l'effet d'être nommé conservateur de la forêt de Traconne. — Lettre de M. de Beaumont, intendant des finances, au sujet des droits d'usage réclamés par les communautés du Gault, Champguyon, Charleville, les Essarts, dans la forêt du Gault réunie au domaine du roi. — « Mémoire pour le sieur Maigrot, curé de Chichey, principal du collège de Sézanne, appelant » de sa destitution par le conseil de ville.

C. 340. (Portefeuille). — 64 pièces, papier (2 imprimées);  
6 pièces, parchemin.

**1702-1724.** — Administration générale et police. —

Election de Vitry. — Arrêt du conseil d'Etat par lequel le roi renvoie à M. de Haroüys, intendant de Champagne, la connaissance d'un procès survenu à l'occasion des violences commises par un lieutenant au régiment de Béarn, contre deux habitants de Giffaumont. Pièces de ce procès. — Requête de Jean Jacquillon, adjudicataire d'un nouvel octroi de 2 sols par sac ou collée de grain, entrant à Vitry ou en sortant ou déchargé sur tous les ports dudit Vitry, depuis le Bas-Village jusqu'à Soulanges, lequel demande que la limite en aval de sa perception soit reculée jusqu'au port de Pogny, les particuliers sujets au droit ayant pris l'habitude de l'é luder en allant charger leurs grains à une portée de fusil du port de Soulange. — Lettre du ministre de la Houssaye, renvoyant à l'intendant de Champagne la connaissance d'un procès intenté par le receveur des octrois et deniers communs de Vitry aux administrateurs de l'hôpital de cette ville, à l'effet de le contraindre à recevoir en billets de banque un paiement de deux cent-dix livres, que lesdits administrateurs réclamaient en espèces. Pièces de ce procès, mémoire pour l'une ou l'autre partie, double sentence du bailliage de Vitry contre le receveur, etc.

C. 341. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (1 imprimée).

**1726-1730.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry-le-François. — Mémoire pour les régisseurs des droits attribués aux hôpitaux de Vitry-le-François, à propos des difficultés opposées par les autorités municipales à la perception de ce droit sur l'octroi des farines. — Lettre du ministre Le Blanc et autres pièces tendant à faire rayer, sur sa demande, du rôle des collecteurs des Tailles le sieur Varland, ancien lieutenant retiré à Vitry. — Enquête et autres pièces de procédure de la justice de Loisy-sur-Marne, concernant le meurtre commis par les garçons de ce village en la personne d'un recruteur du régiment de Lambesc. — « Mémoire pour les habitants de Vitry au sujet du rang (premier après le maire) prétendu dans le conseil de ville par le sieur Maillard, receveur de leurs deniers d'octroy et patrimoniaux. » — Lettres du ministre de la guerre et autres pièces relatives aux abus de pouvoir commis par le sieur Jacobé de Vienne, lieutenant de police de Vitry-le-François, en rendant des ordonnances portant commandement à la maréchaussée. — Lettre des officiers municipaux de Vitry-le-François et ordonnance de l'intendant, concernant l'interdiction d'abreuver les bestiaux dans le canal de la Marne, à la porte du pont de ladite ville. — Lettres de M. de Gaumont, intendant des finances, et du receveur des tailles de Vitry touchant la perception des lods et ventes dus au fief du roi, et l'avantage qu'il y aurait à ce qu'ils fussent affermés.

C. 342. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1731-1732.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettres du procureur général Joly de Fleury, en faveur du sieur Bernard, son substitut à Sermaize, à l'effet de faire réduire la contribution dont il était imposé pour la taille du lieu. — Rapport du sieur de La Force, ingénieur ordinaire du roi en la province de Champagne, concernant la nécessité d'ouvrir un canal, dit de la rivière de Blaize, vis-à-vis de Drouilly, demandé par les communautés intéressés, Drouilly, Pringy, Saint-Martin, Cheppes, Vitry-la-Ville, Vouciennes, Togny. — Extrait d'un placet du sieur Bellement, garde général et collecteur des amendes de la maîtrise de Vitry, demandant à être, conformément aux privilèges de son office, taxé d'office par l'intendant sur le rôle des tailles. — Plainte du chapitre de l'église collégiale de Vitry-le-François contre le sieur de Saligny, avocat, marguillier de ladite église, au sujet de sa conduite inconvenante et de ses voies de fait à l'égard du corps de ville. — Mémoire sur la fabrique de Vitry; plaintes portées par le chapitre et les habitants de la ville contre la mauvaise administration des sieurs de Saligny frères, marguilliers; lettres du garde des sceaux et autres pièces à ce sujet. — Lettres du ministre d'Angervilliers et du subdélégué de Vitry sur la pauvreté des cultivateurs de la haute Champagne, qui les mettait hors d'état d'ensemencer en avoines leurs terres destinées à recevoir cette semence. — Mémoire du subdélégué, sur les grains, tendant à indiquer des moyens de prévenir la disette et à démontrer que « la France peut, non-seulement fournir à ses besoins en tous temps, mais encore secourir ses voisins. » — Lettres du sieur de Vavray et du sieur de Chiéza (à cause d'Elisabeth de Vavray, sa femme), demandant à être relevés de l'omission de la qualité d'écuyer dans quelques titres de leur famille et à être confirmés dans leur noblesse d'extraction.

C. 343. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1733-1734.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettre du subdélégué de Vitry au sujet d'une demande de lettres de compatibilité formée par le sieur Le Maître, lieutenant particulier de la prévôté de Vitry, pour être bailli de la justice d'un gentilhomme du voisinage. Le subdélégué déclare n'y voir aucun inconvénient pour l'administration de la justice, mais « il trouve que M. Le Maître veut ravaler la magistrature en pensant prendre les provisions de la justice d'un simple gentilhomme. » — Lettres du ministre de la guerre et du subdélégué de Vitry, touchant une déclaration du nommé Le Déchaut, dragon, de-

mandant à être remboursé par le nommé Jean Bellement, drapier à Vitry-le-François, d'une somme qu'il lui avait payée pour le temps qu'il devait rester chez lui en apprentissage. Le subdélégué écrit : « Bellement a raison de demander son renvoi à la justice ordinaire, où il pourroit peut-être gagner sa cause, mais comme le service du roy prévaut sur le particulier, j'estime qu'il y a lieu de faire rendre 200 livres au dragon pour le soutenir dans le service du roy. » — Lettres des mêmes et autres pièces relatives à des violences commises à Vitry par des miliciens de Picardie rejoignant l'armée d'Italie, et à l'incarcération d'un des coupables. — Mémoire des fermiers du droit de mesure des grains de la ville de Vitry-le-François, appartenant aux fabriques des paroisses de la ville, sur le refus du munitionnaire de l'armée d'Allemagne de payer ce droit. Réponse du munitionnaire. — Placet de la dame Jacobé, de Vitry-le-François, veuve du sieur Cl. Barrois, maire de Cheminon, se plaignant d'excès et de voies de fait commis à l'égard de ses enfants par des dragons du régiment de Condé, « à l'instigation, dit-elle, des religieux de Cheminon, pour se venger d'un procès que la suppliante était obligée de poursuivre contre ces religieux. »

C. 344. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier ; 2 pièces, parchemins.

**1735-1737.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry-le-François. — Placet de la dame La Cour, d'Heiltz-l'Evêque, en répétition d'une obligation de 72 livres, qu'elle prétend avoir été surprise par un capitaine du régiment d'Enghien, à son mari soldat réformé du même régiment. — Lettre du sieur Masséat, avocat à Paris, à l'effet de faire empêcher la vente d'effets mobiliers de son frère, chanoine à Vitry-le-François, saisi indûment à la requête de Gilles Marion, collecteur des Tailles. Pièces du procès porté sur cet objet devant la Cour des Aides de Paris. — Mémoire de la dame Créagh, pour réclamer la succession de son fils, Antoine Créagh, commissaire ordinaire de l'artillerie, mort à Vitry-le-François. — Lettre du ministre Amelot de Chaillou, prescrivant de rechercher et saisir au domicile du sieur Huot, fermier de Margerie, « tous actes, titres, mémoires, registres et papiers qui peuvent concerner le prieuré de Margerie, lesquels papiers seront portés dans le greffe de la justice du prieuré de Margerie, avec le procès-verbal, état et inventaire ». — « Etat des fiefs mouvants du Roy à cause de son château de Vitry-en-Perthois » et renseignements fournis par le subdélégué de Vitry sur les conditions auxquelles ce domaine était engagé. — Lettre du chancelier d'Aguesseau et autres pièces concernant les limites dans lesquelles le premier huissier de l'Élection de Vitry avait le droit d'exploiter.

C. 345. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

**1738-1742.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Procès-verbal d'une interdiction de six mois prononcée par le président de l'Élection de Vitry contre le sieur Saligny, avocat postulant en l'Élection, pour expressions offensantes envers la compagnie employées par ledit avocat. — Lettres du subdélégué de Vitry concernant des demandes en autorisation d'aliéner des immeubles, formées par des personnes issues de parents protestants. — Lettres du ministre de la guerre concernant la procédure faite contre le nommé H..., dit Vitry, de la ville de Vitry-le-François, accusé d'homicide et demandant des lettres de grâce. — Renseignements demandés par le contrôleur général et fournis par le subdélégué de Vitry, sur le nombre et la situation des regrattiers du sel, à Vitry-le-François. — Arrêt du Conseil d'Etat et autres pièces concernant une contestation de droit de préséance entre le sieur Jacquier, président du grenier à sel et le sieur de Vavray, président de l'Élection de Vitry. — Plainte de plusieurs habitants de Vitry contre les répartiteurs de la taille. — Placet du geôlier de Vitry, demandant des gages proportionnés, pour l'indemniser du droit perçu par ses prédécesseurs et supprimé en sa personne sur le nombre des prisonniers contrebandiers. — Lettre du ministre de la guerre et d'un capitaine du régiment de Bouvilliers, concernant un cavalier de ce régiment nommé Gédéon de Remigny, natif de Gigny-aux-Bois, à qui sa qualité de gentilhomme, constatée par l'intendant de Champagne, donnait droit à un congé absolu.

C. 346. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

**1743-1745.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry-le-François. — Copie d'une lettre de M. Barbier, président au présidial de Vitry, aux maire et échevins de cette ville, pour les informer de son projet d'élever à ses frais, dans Vitry, une statue au roi. Délibération de la municipalité et lettre du subdélégué à ce sujet. Le subdélégué estime qu'il ne convient pas d'autoriser l'impression de cette lettre « avant que la statue soit placée. Il en pourroit résulter un inconvénient qui caractériserait d'une manière équivoque le génie de nos habitants ; ils ont la réputation d'être gascons, on les appelle les *gascons de Vitry* ». — Renseignements demandés par le chancelier et fournis par le subdélégué de Vitry sur le sieur Clignet de Marqueny, lieutenant assesseur criminel au bailliage de cette ville, demandant une commission de conseiller garde-scel au même siège. — Assemblée des commissaires du parlement de Paris, à Vitry, pour l'examen de la question de l'allodialité de la



coutume de Vitry : Lettres du chancelier d'Aguesseau et d'autres ministres à ce sujet. Convocation adressée aux seigneurs intéressés par le comte de Joyeuse, lieutenant général au gouvernement de Champagne. Mémoires pour le franc-alleu de ladite coutume. — Tableau des communautés dépendant des généralités de Châlons et de Soissons, qui suivaient la coutume de Vitry.

C. 347. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

**1746-1748.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettres du ministre de la guerre et du subdélégué de Vitry relativement à des violences commises à Vitry par des soldats recruteurs. — « Mémoire sur la lettre écrite à Monseigneur le chancelier par le sieur de Saligny, avocat du roy au bailliage de Vitry, et la requête y jointe, au sujet de l'office de procureur du roi de la police dont il demande la réunion à celui de procureur du roi au bailliage et prévôté dont son fils vient d'être pourvu » par le subdélégué de Vitry. — Eclaircissements fournis par le subdélégué de Vitry sur l'évasion d'un déserteur du régiment de Touraine, que des cavaliers de maréchaussée conduisaient à Châlons. Il observe que « actuellement la maréchaussée n'a plus le poli et l'activité qu'elle avait lorsque M. Le Blanc la forma. » — Lettre de M. de Baudry, intendant des finances, et autres pièces relatives au droit de la ville de Vitry de choisir elle-même un sujet pour l'office de greffier de ville. — Lettre du sieur de Walgra, capitaine, et du subdélégué de Vitry, concernant l'abus d'autorité par lequel le sieur Barbier, président au présidial de Vitry, avait voulu faire surseoir à l'exécution d'un déserteur. — Lettre de M. d'Argenson, ministre de la guerre, écrite en sa qualité de « syndic général des capucins du royaume, » et autres pièces concernant la confiscation faite à Vitry-le-Brûlé par le procureur du roi de Vitry-le-François et au profit des Récollets de cette ville, de la quête d'un capucin du couvent de Saint-Dizier.

C. 348. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1749-1750.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettres du ministre de la guerre et du subdélégué de Vitry relativement à des abus dans le logement des carabiniers, chez les habitants d'Heiltz-le-Maurupt. Le subdélégué écrit : « ... Quoiquel'ordonnance du roy de 1654 et 1665 porte que les logemens ne pourront être dans chaque maison moins de deux soldats, je n'ay pu jusqu'à présent y assujettir la plupart des compagnies de carabiniers qui sont dans mon département. Ils sont presque tous doublés, ce qui est onéreux doublement aux communautés et contre le bien du service, un carabinier estant une garde de son camarade ». — Lettres des officiers municipaux et des officiers

de l'Élection de Vitry, requête des créanciers et autres pièces concernant la faillite du sieur Chéron, receveur des tailles, octrois et deniers patrimoniaux de Vitry. — Placet de la dame Madeleine de Saint-Genis, veuve de Pierre Grosteste, lieutenant général et commissaire enquêteur au bailliage de Vitry, demandant la préférence des offices de son mari tombés aux parties casuelles sur le sieur de Saint-Genis, prévôt royal de la même ville (après l'arrêt de réunion de la prévôté au bailliage). — Lettres du ministre de la guerre et du subdélégué de Vitry, et autres pièces concernant les violences et mauvais traitements faits à la veuve Marizy, du village d'Orconte, et à ses enfants, par deux militaires fils du sieur d'Orconte.

C. 349. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (2 imprimées).

**1751-1752.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettres de M. de Courteille, intendant des finances, et du subdélégué de Vitry, concernant une requête des fermiers de la seconde moitié des octrois de la ville de Vitry, aux fins d'obtenir diminution de leur ferme où d'être admis à compter du produit de clerc à maître. — Lettre de M. de Baudry, annonçant que le conseil d'Etat a jugé le sieur Jacobé, lieutenant de police à Vitry, mal fondé dans la prétention d'obtenir entrée et séance de l'hôtel de ville. — Lettres du garde des sceaux, du subdélégué de Vitry et de M. de la Michodière, maître des requêtes, concernant un placet de M. de la Michodière, à l'effet d'obtenir des lettres d'union et d'érection en comté de ses terres de Hauteville, Blaize-sous-Hauteville et fief de Stainville. — Rapport du subdélégué de Vitry et autres pièces relatives au naufrage dans le port de Couvrot de trois bateaux chargés de blé destiné à l'approvisionnement de l'hôtel des Invalides. — Correspondance relative à des plaintes de laboureur sur les prétendus abus commis au marché de Vitry pour le mesurage des grains, et ordonnance du lieutenant de police de la ville à l'effet d'y porter remède. — Lettres du comte de Saint-Florentin et du subdélégué de Vitry et autres pièces concernant des mémoires de l'abbé Colbert, à l'effet de faire différentes réparations et aliénations de l'église et des domaines de son prieuré d'Ulmoy. — Placet du sieur Masséna, ancien lieutenant de la prévôté de Vitry, pourvu d'une charge de conseiller au bailliage, demandant à être installé gratuitement dans son office. Lettre de M. Machault favorable à cette prétention. — Lettre du sieur de Saint-Genis, ancien prévôt royal de Vitry, demandant à être remboursé du prix de son office, supprimé par la réunion de la prévôté au bailliage. — « Etat des officiers du présidial de Vitry et observations » par le subdélégué de Vitry (renseignements fournis à la demande de l'intendant).

C. 350. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1753-1755.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry-le-François. — Extrait de la procédure faite au bailliage de Vitry contre R..., tourneur, accusé d'avoir causé la mort de sa femme et qui demandait des lettres de rémission. — Placet du sieur D..., avocat à Vitry, demandant que son fils Nicolas D..., soldat volontaire, qui se trouvait chez lui en congé de semestre, fût rappelé à son corps avant l'expiration du congé, ayant été obligé de le faire emprisonner à cause de sa mauvaise conduite. — Lettre de M. de Boullongne, intendant des finances, et autres pièces concernant une requête des administrateurs de l'hôpital général de Vitry, demandant la réunion à perpétuité audit hôpital de la chapelle de la Maladrerie et Léproserie de Vollandre, fondée à Etrepy. — « Mémoire dans lequel on expose que les enfants exposés à Vitry ne sont point à la charge de cette ville ». — Renseignements donnés par le subdélégué de Vitry sur les héritiers de Pierre Ostome, marchand, de Vitry, fils de parents protestants, lesquels héritiers demandaient la permission de vendre les biens de la succession. — Lettre du sieur de Lameth, mestre de camp d'un régiment de cavalerie en garnison à Vitry, et autres pièces concernant des griefs mutuels des officiers du régiment et du concierge des prisons relativement au traitement des cavaliers enfermés dans les prisons par l'autorité militaire.

C. 351. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

**1756.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettres du ministre de la guerre et du subdélégué de Vitry et autres pièces relatives à un faux commis par un nommé G..H., cavalier du régiment de Lameth, qui avait « intercepté une lettre du nommé Noël de Courdemange, dont il avait déchiré la signature pour écrire au-dessus un prétendu engagement. » — Placet du sieur Payen, ci-devant officier de la prévôté de Vitry, se plaignant que ses anciens compagnons d'office refusent de lui faire raison d'une partie d'augmentations de gages qu'ils se sont mal à propos partagées entre eux. — Lettres de M. d'Ormesson, intendant des finances, et copies de lettres du comte de Clermont, gouverneur de Champagne, et de l'intendant de cette province, relatives à la décharge des fonctions de collecteur des tailles, à Vitry-le-François, réclamée par le gouverneur en faveur du sieur Collard, un de ses gardes. — Lettres du ministre de la guerre et autres pièces concernant l'inscription irrégulière au rôle de la taille de Vitry, en qualité de bourgeois, du sieur Dupuy, lieutenant retraité avec pension de 400 livres.

C. 352. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier (1 imprimée); — 1 pièce, parchemin.

**1757-1758.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Arrêt du conseil d'État renvoyant à l'intendant de Champagne une assignation en la cour des Monnaies, à la requête du sieur Thuillier, changeur de la Monnaie à Vitry-le-François, aux maire et échevins de cette ville, au sujet de l'exemption de logement des gens de guerre, prétendue par le sieur Thuillier, à cause de sa commission de changeur. — Différents mémoires des officiers du présidial de Vitry, au sujet de la répartition des gages de l'office (supprimé) de prévôt de la prévôté de Vitry. — Mémoire des officiers municipaux de Vitry et autres pièces concernant des violences faites à l'échevin, dépositaire, pendant la nuit, des clefs de la ville. — « Extrait de la procédure criminelle instruite contre le sieur Julien-Jacques M....., entrepreneur de la manufacture des armes blanches de Klinghetal, en basse Alsace, à l'occasion de l'homicide de Michel Larchez, postillon de la poste aux chevaux de Farémont. » — Lettre du sieur Seneuse, libraire à Vitry, et autres pièces concernant une saisie de livres à l'adresse de la supérieure de l'hôpital, opérée à la requête dudit sieur Seneuse, en conséquence des règlements de la librairie interdisant le commerce de livres à tous autres qu'aux libraires. — Mémoire de la dame Bucher, femme du sieur C..., trésorier de France à Vitry, demandant à être envoyée par ordre du roi dans un couvent pour se soustraire aux mauvais traitements de son mari.

C. 353. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1759-1767.** — Administration générale et police. — Election de Vitry. — Lettre du cardinal de Bernis pour se plaindre des dégâts commis par des troupes de paysans armés, dans les bois de son abbaye de Trois-Fontaines. — Mémoire par lequel les seigneurs des terres situées le long du chemin de Vitry-le-François à Larzicourt, se plaignent des ordres donnés pour la plantation d'arbres des deux côtés de ce chemin, qui n'est qu'un chemin de traverse. — Mémoire des officiers municipaux de Vitry, demandant réduction de leur taille au taux de 1712, en considération de la dépopulation de cette ville. — Lettres du sieur Hocart, syndic du diocèse de Châlons, et de M. d'Ormesson, intendant des finances, concernant l'assujettissement du chapitre de Notre-Dame de Vitry-le-François, aux droits de tarifs de cette ville. — Mémoires des municipalités de Vitry et de Loisy-sur-Marne réclamant la propriété d'ilots situés dans le lit de la Marne, et pour l'aliénation desquels une soumission avait été remise au conseil d'État. — Mémoire des officiers municipaux de Vitry demandant la réunion à leur collège d'un bénéfice simple ou d'une pension sur une abbaye. Correspondance à ce sujet.

C. 354. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

**1768-1789.** — Administration générale et police. — Élection de Vitry. — Lettres de M<sup>me</sup> Du Hamel, abbesse de Saint-Jacques de Vitry, et autres pièces concernant les violences et mauvais traitements faits à un des fermiers de l'abbaye, demeurant au village de Villers-aux-Bois, par les sieurs de B..., militaires en congé. — Mémoire, avec certificats à l'appui, par lequel le nommé Cambray, voiturier par eau à Vitry-le-François, expose les pertes notables qu'il a subies depuis quelques années par naufrages et incendies de bateaux. — Lettres du garde des sceaux et du subdélégué de Vitry concernant un placet du sieur de Muzinot, officier, demandant, aux termes de son contrat de mariage, à prendre le nom et les armes de Duhamel. — Lettre du ministre Necker, demandant vérification de la caisse de M. de M..., receveur des impositions de Vitry-le-François. — Rapport du subdélégué de Vitry sur cette vérification opérée par lui. Il constate un déficit de 3,299 livres pour l'exercice 1777 et 173,786 livres pour l'exercice 1778. — Lettres du comte de Saint-Priest, ministre, et du subdélégué de Vitry, concernant un mémoire du sieur Le Sergeant-d'Acq, gouverneur de Vitry-le-François, à l'effet de se faire payer un logement et d'avoir la jouissance des fossés et remparts.

C. 355. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier (2 imprimées).

**1764-1773.** — Santé publique — Cours d'accouchement. — Lettre et avis de la cour à l'intendant de Champagne concernant la mission de M<sup>me</sup> Le Boursier du Coudray, maîtresse sage-femme de Paris, brevetée du roi pour enseigner l'art des accouchements dans tout le royaume. — Lettre de M<sup>me</sup> Du Coudray, relativement à son cours d'accouchement professé à Châlons en 1772-1773. — Notes sur l'établissement d'écoles pour les sages-femmes de campagne, par M. J.-A. Fourot, ancien chirurgien de l'Hôtel-Dieu de Paris. On y lit : « Dans les campagnes, la réception des sages-femmes se fait à la pluralité des voix, dans une assemblée que Messieurs les curés convoquent. Le lieu de cette assemblée est l'église, et, après l'élection faite par les femmes, celle sur laquelle les suffrages se sont réunis est désignée à l'instant, s'avance au pied de l'autel, y reçoit les instructions de son pasteur, selon la formule de réception qui est dans le rituel ; elle est alors nommée sage-femme, et cette qualité suffit pour la rendre capable et la maintenir en exercice. » — Lettre-circulaire de l'intendant aux curés de la généralité pour les inviter à envoyer des élèves sages-femmes aux cours de M<sup>me</sup> Du Coudray, ouvrant le 4<sup>er</sup> décembre 1772. (L'intendant assure un logement gratuit et une indemnité de 12 livres par mois aux élèves pauvres.) — Réponse des

curés au nombre de 134, contenant des renseignements sur les élèves de leur choix et sur la manière dont les fonctions d'accoucheur sont remplies dans leurs paroisses. Le curé de Montcetz écrit à ce sujet à M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne :

« On ne fait que lire et entendre  
 Écrit, dissertation,  
 Dont le but, dit-on, est d'étendre  
 Partout la population ;  
 Mais Rouillé, dont le cœur est vraiment citoyen,  
 Rouillé, qui joint l'intelligence  
 A la tendre bienfaisance,  
 En a trouvé le sûr moyen ;  
 C'est de former des Lucines,  
 Qui président aux gésines,  
 Et dont les savantes mains  
 Assurent la naissance aux fragiles humains. »

— « Etat des paiements faits aux élèves du cours d'accouchement pour la subsistance de ces femmes, à raison de 12 livres par mois. »

C. 356. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (2 imprimées).

**1773-1773.** — Santé publique. — Cours d'accouchement fait au mois de février 1773, à Châlons, par M<sup>me</sup> Du Coudray, pour les chirurgiens destinés à professer cet art dans les principales villes de la province de Champagne. — Correspondance de l'intendant avec les officiers municipaux des villes, concernant le choix de ces chirurgiens. — Lettres et autres pièces relatives à l'acquisition faite par plusieurs villes, au prix de 206 livres, de la machine de M<sup>me</sup> Du Coudray, servant à la démonstration de l'art des accouchements. — Lettres des chirurgiens, élèves de M<sup>me</sup> Du Coudray, et professeurs des cours annuels, en faveur des sages-femmes de campagne, dans les villes chefs-lieux de subdélégation.

C. 357. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1773-1774.** — Santé publique. — Cours d'accouchement professés par les chirurgiens élèves de M<sup>me</sup> Du Coudray. — Tableau des villes où furent tenus les cours et des noms des démonstrateurs. (Chaque cours annuel devait réunir huit femmes). — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et les chirurgiens chargés des cours d'accouchements des villes chefs-lieux d'Élection. — Réponses des curés des paroisses invités à envoyer des élèves à ces cours. — Chirurgiens démonstrateurs : à Châlons, M. Maugin ; à Epernay, M. Domp martin ; à Reims, M. Robin ; à Sainte-Menehould, M. Chemery ; à Sézanne, M. Houllier ; à Vitry, M. Nolle son fils. — Tableau des élèves instruits par chacun d'eux dans le cours de 1773-1774.

C. 358. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1774-1776.** — Santé publique. — Cours d'accouchement professés en 1774-1775, par les chirurgiens élèves de M<sup>me</sup> Du Coudray, dans les principales villes de la généralité pour les sages-femmes de campagne. — Correspondance entre l'intendant et les subdélégués de Châlons, Épernay, Fismes, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry. — Tableau des chirurgiens-démonstrateurs : à Fismes, M. Rameau ; dans les autres subdélégations, les mêmes que l'année précédente. — Listes des élèves de chaque cours. — Correspondance entre l'intendant et M. d'Ormesson, intendant des finances, relativement à l'organisation des cours annuels d'accouchement. M. d'Ormesson écrit le 9 juillet 1776 : « ... Vous pouvez nommer le nombre de professeurs que vous croirez convenables pour ouvrir chaque année ces instructions publiques dans les tems les plus avantageux pour les personnes qui doivent y assister... M. le contrôleur général consent qu'il y soit pourvu par voie d'imposition (à la dépense de ces cours)... Vous ferés paier à chacun des professeurs 42 livres de gratification par chaque femme instruite, et 24 livres à chacune de ces femmes. » — Frais des cours annuels d'accouchement : — Pièces de la comptabilité pour les années 1773, 1774 et 1775. En 1773, 108 élèves pour toute la généralité. Montant des sommes payées, à raison de 42 livres par mois à chacune (le cours était de 2 mois environ) : 2,394 livres 18 sols ; — En 1774, 129 élèves ; montant de leurs indemnités : 4,888 livres. Gratifications aux 46 démonstrateurs ; 2,052 livres ; — En 1775, 108 élèves : montant de leurs indemnités : 3,687 livres 18 sols. Gratifications aux démonstrateurs : 4,296 livres.

C. 359. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier (2 imprimées).

**1772-1787.** — Santé publique. — Cours d'accouchement tenus de 1775 à 1778. — Tableau des villes et des chirurgiens démonstrateurs. — Lettre du curé de Ville-en-Selve demandant des ordres exprès de l'intendant pour forcer cette communauté à envoyer une élève au cours d'accouchement. « La voix de la nature et de la religion, écrit-il, réclament la jussion contre mes paroissiens, qui auraient plus de soin de leurs vaches quand elles veulent déposer leurs veaux que de leurs femmes pour ce qui regarde leur accouchement. » — Diverses expéditions d'une ordonnance de l'intendant, concernant les privilèges concédés aux élèves brevetées des cours d'accouchement, et consistant en l'exemption pour elles et leurs maris de toutes corvées personnelles sur les chemins royaux et de l'augmentation à la taille pour raison du bénéfice de ladite profession. — Lettres, requêtes et autres pièces concernant l'exercice de la

profession de sage-femme dans diverses communautés de la Champagne et la jouissance des privilèges sus-mentionnés. — Lettre du subdélégué de Sainte-Menehould rendant compte à l'intendant « d'une couche extraordinaire dont la nommée Anne Denis, de Triaucourt, s'est tirée avec tout le succès et la dextérité possibles. » — Instruction pour les élèves en l'art des accouchemens, à l'usage de l'École de Troyes, par M. Lemaire de Ternantes, démonstrateur de cette école. » (Imprimée.)

C. 360. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier (3 imprimées).

**1721-1734.** — Santé publique. — Envoi et distribution des remèdes d'Helvetius, dits *Remèdes du Roi*. — Circulaire imprimée, expliquant l'origine des distributions de remèdes sous Louis XIV, la reprise et la généralisation de cette mesure, en vertu d'arrêts du conseil d'État des 29 mars 1721 et 5 juin 1722, la nature et les propriétés des médicaments envoyés dans les provinces, la manière de les employer, etc. — Note des bureaux de l'intendance sur le même objet, où l'on voit que 100,000 prises (doses) étaient accordées chaque année aux provinces, que les intendants les répartissaient entre leurs subdélégués, et que ceux-ci les remettaient aux sœurs grises et autres personnes charitables, uniquement pour les pauvres hors d'état de se procurer les remèdes ordinaires ; que l'envoi se faisait aux frais des fermiers généraux, qu'il était distingué par élection, et qu'il y avait seulement une plus grande boîte pour supplément et une livre de rhubarbe, dont M. Helvetius faisait présent en son nom à MM. les intendants. — Lettres des contrôleurs généraux des finances, de MM. Helvetius père et fils, du commis des fermes préposé à l'envoi des remèdes, etc. — Feuilles de détail des envois annuels. — État des maisons des sœurs grises existant en Champagne et dépositaire des remèdes. — Réclamation des sœurs de la charité de Baye, se plaignant de ce qu'elles ne participaient point à cette distribution. — Etat contenant l'effet et réussite des remèdes d'Helvetius.

C. 361. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier (1 imprimée).

**1735-1768.** — Santé publique. — Envoi et distribution des remèdes d'Helvetius (126,910 prises par an). — Lettres des contrôleurs généraux des finances, des médecins préparateurs des remèdes : Helvetius fils et de Lassonne, premier médecin de la reine ; des subdélégués commis à la répartition des remèdes dans leurs Élections respectives. — M. Lepelletier de Beaupré, intendant de Champagne, rendant compte de l'emploi des remèdes au contrôleur général Orry, lui écrit : « ... Suivant l'usage que j'ai trouvé établi par mon prédécesseur, ces remèdes se distribuent chaque année à mes

quinze subdélégués, proportion gardée avec l'étendue de leur département. Quelques-uns d'eux, par zèle pour les pauvres, se donnent le soin de les appliquer eux-mêmes aux malades ou les voyent panser devant eux par des personnes charitables; les autres qui n'ont pas ce goût, ont soin de distribuer ces remèdes à des sœurs grises, où il y en a, ou à des gentilshommes ou autres personnes zélées... On m'en demande quatre fois au-delà de ce que la cour a jugé à propos de m'en envoyer. » — États du succès des remèdes. — Instructions de M. Orry concernant leur répartition. On y voit que : « ces remèdes n'étant destinés uniquement que pour le soulagement des pauvres malades de la campagne, on n'en doit point distribuer à ceux qui résident dans les villes, parce que ces derniers trouvent ordinairement dans ces villes les secours dont ils ont besoin. »

C. 362. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (6 imprimées).

**1769-1790.** — Santé publique. — Envoi et distribution des remèdes d'Helvetius. — Arrêt du Conseil d'État portant de 126,940 à 932,136 la quantité des prises de remèdes à envoyer chaque année, à compter de 1769, dans les provinces. — Lettres des contrôleurs généraux des finances et des sieurs Lassone père et Lassone fils, relativement à l'envoi des boîtes de remèdes et à leur composition. — Listes des remèdes. — États de distribution entre les subdélégués de la province. — Lettres de M. de Lassone et du subdélégué de Troyes concernant le traitement de fièvres tierces qui régnaient dans cette Élection en 1774. — Correspondance relative à la poudre anti-hémorrhagique, inventée par le sieur Faynard, et dont le roi avait décidé qu'il serait envoyé un certain nombre de boîtes dans chaque généralité, pour être distribuées aux principaux hôpitaux de malades. — Lettre adressée par M. la Millière, intendant des finances, de la part du directeur général Necker, à MM. de la commission intermédiaire de Châlons, qui avaient demandé à être chargés de la distribution des remèdes de charité dans la généralité de Champagne. On y voit que : « Sa Majesté avait décidé que la distribution des boîtes de remèdes de charité, dont la dépense est acquittée sur les fonds particuliers que sa bienfaisance y destine, devait continuer d'être faite par MM. les intendants. »

C. 363. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

**1765-1787.** — Santé publique. — Épidémies. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le contrôleur général des finances et les subdélégués de Châlons et d'Épernay, concernant les épidémies dans ces subdélégations; rapports de médecins; états de dépenses et autres pièces. — Subdélégation de Châlons : communautés de

Bussy, La Cheppe et Cuperly (1772); fluxions de poitrine et fièvre putride; — Courtisols et Lépine, Congy, Sommesous (1770-1772); fièvre putride-vermineuse causée par la misère et la mauvaise nourriture; — Grauve (1772); fièvre putride déterminée par l'intempérie de l'air et la mauvaise nourriture. Un huitième des habitants emportés en un mois. — Pogny et Omev (1769); fièvre milliaire pourprée; 184 personnes atteintes, 27 mortes. — Subdélégation d'Épernay : — Ambonnay (1765), dysenterie causée par l'intempérie de l'air et la mauvaise qualité de l'eau; — Ambonnay et Bouzy (1785); fièvre miliaire scarlatine pourpreuse; 240 personnes atteintes, 15 mortes; — Châtillon-sur-Marne (1785-1787), fièvre maligne résultant de la mauvaise nourriture; — Épernay (1771), épidémie parmi les pauvres, résultant de l'excès de travail et de la mauvaise nourriture; — Germaine (1775), fièvre putride causée par les privations et la mauvaise nourriture; — Ville-en-Tardenois (1774), affection catharrale, occasionnée par l'intempérie de l'air, attaquant surtout les personnes faibles et qui prenaient peu d'exercice.

C. 364. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1769-1784.** — Santé publique. — Épidémies. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le contrôleur général des finances, et les subdélégués de Reims et de Sainte-Menehould, concernant les épidémies dans ces subdélégations; rapports de médecins, états de dépenses et autres pièces. — Subdélégation de Reims : — Berru (1777), fièvre scarlatine et putride sévissant parmi les enfants; — Bouleuse, Rilly et Verzenay (1786), fluxion de poitrine bilieuse, inflammatoire, due à l'intempérie de l'air; — Janvry (1779), fièvre rouge; putride et inflammatoire; — Suippes (1769), fièvre putride vermineuse « qui répandit l'alarme jusqu'au delà du royaume »; en l'espace de 8 mois, 1150 personnes atteintes, 80 mortes; — mémoire des autorités municipales sur cette épidémie; — correspondance et autres pièces relatives à l'incarcération dans les prisons de Reims de la femme G..., meunière à Souain, accusée d'avoir causée la mort de plus de quinze malades, à Suippes, en leur administrant, par ignorance et malgré les défenses de l'intendance, des médicaments contraires à leur maladie ou à leur tempérament; — réclamations de la dame Maupoint, veuve d'un chirurgien de Châlons, mort en soignant l'épidémie de Suippes, afin d'obtenir paiement des honoraires de son mari; — Suippes (1775), même maladie, accompagnée de dysenterie, sévissant surtout sur les pauvres ouvriers de l'industrie lainière. — Subdélégation de Sainte-Menehould : La Grange-aux-Bois (1780), fièvre putride maligne; — La Neuville-au-Pont et Chaudefontaine (1784), dysenterie.

C. 365. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1774-1789.** — Santé publique. — Épidémies. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le contrôleur général des finances et les subdélégués de Sézanne, Troyes, Vaucouleurs, Vitry, concernant les épidémies dans ces subdélégations; rapports de médecins, états de dépenses et autres pièces. — Subdélégation de Sézanne: — Barbonne (1773), fièvre putride vermineuse: 428 personnes atteintes, 10 mortes; — Lachy (1781), fièvre putride provenant des exhalaisons des terrains marécageux dont la paroisse était environnée. — Subdélégation de Troyes: Fontaine-Bethon (1780), fièvre maligne et dysenterie — Subdélégation de Vaucouleurs: Bruley et Frebécourt (1767 et 1768). — Subdélégation de Vitry: Couvrot (1782), fièvre putride vermineuse; 68 personnes atteintes, 4 mortes; — Vitry-le-François (1782).

C. 366. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier (16 imprimées).

**1775-1786.** — Santé publique. — Épidémies. — Correspondance entre l'intendant et M. Turgot, contrôleur général des finances, concernant une statistique des maladies populaires entreprises par ce ministre. — Établissement d'une société de médecine à Paris, « à l'effet de tenir une correspondance avec les médecins de province, pour tout ce qui peut être relatif aux maladies épidémiques et épizootiques. » — Lettres de M. de Lassone, directeur de la société, et de M. Vicq d'Azyr, son secrétaire perpétuel. — « État des médecins qui s'occupent en Champagne de l'étude et du traitement des maladies épidémiques et épizootiques: MM. Navier, et Gellée, à Châlons; Navier, à Reims; Lallemand, à Épernay; Guilon, à Sainte-Menehould, etc. » — État des médecins et chirurgiens attachés aux hôpitaux des différentes villes de Champagne, adressé à M. Necker, sur sa demande. — Lettre de M. Vicq d'Azyr et mémoire de M. Navier, médecin de Châlons, sur les propriétés de la source minérale d'Attancourt, près de Wassy. — « Relevé des dépenses occasionnées par le traitement tant des maladies épidémiques et épizootiques que des personnes noyées dans la province de Champagne, de 1780 à 1785 » (renseignement demandé par M. de Calonne). — Programme des prix proposés et distribués par la société de médecine de Paris, avec lettres d'envoi de M. Vicq d'Azyr.

C. 367. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

**1786.** — Santé publique. — Travaux de la société royale de médecine de Paris, relativement aux épidémies: Arrêt du conseil d'État réglant les fonctions et travaux de la société. — Minutes des instructions adressées par l'intendant

de Champagne à ses subdélégués, leur demandant un rapport mensuel sur l'état sanitaire de leurs départements administratifs, afin de concourir à l'ouvrage sur la *Topographie médicale* du royaume, entrepris par la société royale. — Renseignements fournis sur cet objet par les subdélégués de Bar-sur-Aube, Charleville, Château-Porcien, Chaumont, Fismes, Joinville, Langres, Reithel, Rocroi, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes, Vaucouleurs. — Correspondance entre l'intendant et ses subdélégués relativement à l'état des sages-femmes de la province, réclamé par le contrôleur général des finances.

C. 368. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

**1768-1786.** — Santé publique. — Grâces et récompenses demandées par le sieur Navier, médecin à Châlons, correspondant de l'Académie des sciences, à l'occasion de ses travaux et de ses services dans les épidémies de la province. — Lettres de MM. d'Ormesson, Bertin, Necker, relatives à la situation du sieur Navier, qui « se trouvant hors d'état de donner une éducation convenable à ses trois garçons, demandait une pension sur les fonds libres de la capitation, ou une direction ou inspection dans quelque régie. » — Décision des officiers municipaux de Châlons, accordant au sieur Navier exemption des charges de ville. — Mémoire adressé au directeur général des finances, pour faire continuer à la veuve et aux enfants de ce médecin sa pension de mille livres. — Lettres ministérielles et autres pièces relatives à cette demande, qui fut rejetée. — Brevet de médecin du roi pour les épidémies, sollicité et obtenu par le sieur Gellée, médecin des hôpitaux de Châlons, après le décès du sieur Navier. Lettres de la cour à ce sujet. — Autres lettres de la cour concernant la demande par le sieur Gellée d'une pension de mille livres, qui lui fut refusée, sur un rapport de M. Colombier, inspecteur général des hôpitaux.

C. 369. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier (32 imprimées).

**1725-1789.** — Santé publique. — Correspondance ministérielle concernant l'envoi et l'usage de remèdes utiles dans les maladies populaires. — Mémoire des médecins de Troyes et autres pièces concernant l'introduction en Champagne, par des colporteurs, de faux quinquina et autres mauvaises drogues. — Recettes, rapports et mémoires touchant le traitement des maladies populaires, la préparation et l'emploi des remèdes: Alkali-volatile-fluor, « remède le plus efficace dans les asphyxies », — Elixir américain, — Magnétisme animal, — Remèdes contre la rage, — Secours aux noyés, aux asphyxiés, aux enfants morts-nés, — Eau de mélisse des Carmes, — poudres diverses.

C. 370. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier (16 imprimées).

**1731-1774.** — Épizooties. — Lettres des ministres, arrêts du conseil d'État, ordonnances des intendants de Champagne concernant les précautions à prendre contre les maladies épidémiques des bestiaux. — Correspondance entre les intendants et leurs subdélégués à l'effet d'être régulièrement informés par les syndics des paroisses des cas d'épizootie, et pour préserver la province de l'invasion des maladies régnant dans les contrées voisines. — Observations et mémoires (imprimés) sur des maladies épizootiques déclarées en différentes provinces, notamment en Champagne, en 1769. — Instructions de l'École royale vétérinaire d'Alfort sur le traitement du *Claveau*, « véritable petite vérole », sévissant sur les bêtes à laine.

C. 371. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (10 imprimées).

**1785-1787.** — Épizooties. — Arrêt du conseil d'État accordant différentes gratifications pour chaque mulet ou cheval de labour conduit et vendu dans les marchés des contrées ravagées par les épizooties. — Lettres ministérielles signées Turgot, et correspondance entre M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, et ses subdélégués, relatives à la distribution des observations de M. Vicq d'Azyr sur les maladies épizootiques. — Lettres et instructions de MM. Bourgelat et Chabert, inspecteurs généraux des écoles vétérinaires, relatives aux épizooties de la province de Champagne. — Mémoires publiés par ordre du roi sur les symptômes et le traitement des maladies contagieuses du bétail. — *Traité du Charbon ou Anthrax et de la gale chez les animaux*, par M. Chabert. — *Mémoire et supplément au mémoire sur l'épidémie qui a régné dans la province du Poitou pendant 1784, 1785 et 1786*, par J.-G. Gallot, docteur en médecine (2 vol. in-4<sup>o</sup>, en feuilles, de 108 et 55 pages).

C. 372. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (8 imprimées).

**1782-1783.** — Épizooties. — Lettres de M. Joly de Fleury, procureur général au parlement de Paris, prescrivant les mesures à prendre pour obliger sous peine d'amende les syndics des paroisses à informer sur-le-champ les subdélégués des maladies qui pourraient se manifester sur les bestiaux. « L'expérience a prouvé presque toujours, y est-il dit, que la plupart de ces maladies qui, dans leur principe, n'avaient rien de contagieux ni d'épidémique, n'ont acquis ces caractères que par l'opiniâtreté des propriétaires, qui attendent que le mal ait empiré pour avoir recours aux ressources de l'art. » — Minutes des instructions adressées en conséquence de cet ordre par M. Rouillé d'Orfeuil à ses subdélé-

légués. — Réponses des subdélégués de Bar-sur-Aube, Châlons, Château-Porcien, Chaumont, Épernay, Fismes, Joinville, Langres, Mézières, Montierender, Reims, Rethel, Rocroi, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes, Vaucouleurs, Vitry. — Ordonnances (imprimées) rendues par les subdélégués de Bar-sur-Aube, Château-Porcien, Chaumont, Mézières, Reims, Sainte-Menehould, Troyes, pour les nominations de syndics, et dans lesquelles il est prescrit à ces fonctionnaires de rendre compte des épizooties éclatant dans leurs communautés.

C. 373. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1765-1788.** — Étude et traitement des maladies épizootiques déclarées dans la province de Champagne. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et les vétérinaires; mémoires sur les caractères et les progrès des épizooties; frais de voyage des vétérinaires, états des fournitures de drogues, et autres pièces concernant les paroisses ci-après : Subdélégation de Bar-sur-Aube : Bar-sur-Aube, Esclanée, Tremilly, Valentigney; — Subdélégation de Châlons : Baye, Châlons, Charmont, Colligny, Coizard, Congy, Contault, Coupéville, Étoges, Fèrebrianges, Lagny, Pogny, Vernancourt, Vert-la-Gravelle, Vertus; — Subdélégation d'Épernay : Ablois, Argensoles, Brugny, Chavot, Dormans, Lacaure, La Charmoye, Maucreux, Moslins, Port-à-Binson, Suizy-le-Franc, Tours-sur-Marne.

C. 374. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1767-1773.** — Étude et traitement des maladies épizootiques déclarées dans la province de Champagne. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et les vétérinaires; mémoires sur les caractères et les progrès des épizooties; frais de voyage des vétérinaires; états des fournitures de drogues et autres pièces concernant les épizooties des subdélégations de Joinville, Langres, Montierender.

C. 375. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (1 imprimée).

**1769-1788.** — Étude et traitement des maladies épizootiques déclarées dans la province de Champagne. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et les vétérinaires; mémoires sur les caractères et les progrès des épizooties; frais de voyage des vétérinaires, états de fournitures de drogues et autres pièces concernant les paroisses ci-après : — Subdélégation de Reims : Beine, Bourgogne, Cormicy, Hermonville, Reims; — Subdélégation de Sézanne : Bagneux.

C. 376. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1781-1787.** — Étude et traitement des maladies épi-

zootiques déclarées dans la province de Champagne. — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et les vétérinaires ; mémoires sur les caractères et les progrès des épizooties, frais de voyage des vétérinaires, états des fournitures de drogues et autres pièces concernant les paroisses ci-après : Subdélégation de Vitry-le-François : Bailly-le-Franc, Chantecoq, Cloyes, Drosnay, Écolement, Isson, Joncreuil, Larzicourt, La Neuville-sous-Arzières, Outine, Plichancourt, Rambécourt.

C. 377. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier (1 imprimée).

**1741-1789.** — Subsistances. — Lettres des ministres relatives à des envois de riz faits par la Cour pour le soulagement des pauvres de la province de Champagne. — États de la consommation du riz dans les établissements de charité d'Ostende et de Saint-Maur, à Châlons, et pièces de renseignements sur l'économie et la salubrité de cette alimentation. — Lettres : de l'évêque de Soissons et autres pièces concernant un secours de vingt quintaux de riz accordé par ce prélat aux paroisses de son diocèse comprises dans la généralité de Châlons ; de l'archevêque de Reims, de l'évêque de Châlons et de plusieurs curés, au sujet de la distribution du riz. — Recette de la composition du « riz économique de la paroisse Saint-Roch, de Paris. »

C. 378. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1716-1747.** — Subsistances. — Lettres des ministres concernant le prix des grains et la confection des états périodiques de ces prix, dressés par les subdélégués de l'intendant de Champagne, d'après le cours des principaux marchés de leurs départements.

C. 379. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1750-1787.** — Subsistances. — Lettres des ministres concernant les états de quinzaine du prix des grains dressés par les subdélégués de l'intendant de Champagne, d'après les cours des principaux marchés de leurs départements.

C. 380. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier (3 imprimées).

**1723-1767.** — Subsistances. — Poids et mesures des vins, grains et denrées dans la généralité de Châlons. — Réduction des mesures locales des denrées au setier et au poids de marc de Paris. — Lettres des ministres et des subdélégués de Champagne relativement à la formation des tableaux présentant les « noms, poids ou continences » des différentes mesures en usage dans les marchés. — États de réduction. — Mémoires (imprimés) adressés par les ministres pour guider les subdélégués dans la confection des tableaux de réduction.

C. 381. (Portefeuille.) — 214 pièces, papier.

**1719-1790.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et denrées dans la subdélégation de Châlons.

C. 382. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1768-1776.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages, vendus au marché de la ville d'Épernay.

C. 383. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1777-1784.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages, vendus au marché de la ville d'Épernay.

C. 384. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1719-1775.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et denrées dans la subdélégation d'Épernay.

C. 385. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1776-1790.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et denrées dans la subdélégation d'Épernay.

C. 386. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1769-1778.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de Fismes (seule paroisse de la subdélégation du même nom ayant un marché à grains).

C. 387. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1779-1790.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de Fismes.

C. 388. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

**1788-1789.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de Cormicy, subdélégation de Reims.

C. 389. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1768-1777.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de la ville de Reims.



C. 390. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1778-1786.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de la ville de Reims.

C. 391. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1719-1778.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et fourrages dans la subdélégation de Reims.

C. 392. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1779-1790.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et fourrages dans la subdélégation de Reims.

C. 393. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

**1768-1777.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de la ville de Sainte-Menehould.

C. 394. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1778-1784.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains et fourrages vendus au marché de la ville de Sainte-Menehould.

C. 395. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1719-1777.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et fourrages dans la subdélégation de Sainte-Menehould.

C. 396. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1778-1790.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et fourrages dans la subdélégation de Sainte-Menehould.

C. 397. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1768-1774.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages vendus au marché de la ville de Sézanne.

C. 398. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1776-1781.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages vendus au marché de la ville de Sézanne.

C. 399. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1782-1792.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages vendus au marché de la

ville de Sézanne. — « Registre pour servir à l'enregistrement des extraits du minage de la ville de Sézanne, envoyés tous les samedis au greffe de la subdélégation (puis du district) de Sézanne. »

C. 400. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1719-1777.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains dans la subdélégation de Sézanne.

C. 401. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1778-1790.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains dans la subdélégation de Sézanne.

C. 402. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1768-1776.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages vendus au marché de la ville de Vitry-le-François.

C. 403. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1777-1784.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix des grains, pain et fourrages vendus au marché de la ville de Vitry-le-François.

C. 404. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1719-1776.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et fourrages dans la subdélégation de Vitry-le-François.

C. 405. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

**1777-1789.** — Subsistances. — États de quinzaine du prix moyen des grains et fourrages dans la subdélégation de Vitry-le-François.

C. 406. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1720-1766.** — Subsistances. — États mensuels du prix des grains et denrées dans les principaux marchés de la généralité de Champagne. Prix commun du sac de froment pesant deux cents livres (cours de janvier) : en 1720, 42<sup>l</sup> 18<sup>s</sup> ; en 1764, 44<sup>l</sup> 18<sup>s</sup> ; en 1766, 42<sup>l</sup> 6<sup>s</sup>.

C. 407. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

**1767-1782.** — Subsistances. — États mensuels du prix des grains et denrées dans les principaux marchés de la généralité de Champagne. Prix commun du sac de froment pesant 200 livres (cours de janvier) : en 1774, 48<sup>l</sup> 6<sup>s</sup> ; en 1780, 46<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>.

C. 408. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (3 imprimées).

**1720-1779.** — Droits perçus sur le commerce des grains et denrées. — Arrêt du conseil d'État portant suppression de tous droits de péage, passage, pontonnage, travers, coutume, etc., sur les grains transportés soit par terre, soit par eau. — Lettres du contrôleur général des finances et des subdélégués de l'intendant de Champagne relatives à l'interprétation de cet arrêt. — États des marchés existant dans la province de Champagne pour la vente des grains. (Un état pour chaque subdélégation contenant l'indication des lieux et jours de marché, avec des observations du subdélégué. — Eclaircissements fournis par le directeur des Aides de Châlons, sur l'usage de la province en ce qui concerne les droits sur la vente du vin dûs par les particuliers non cabaretiers. — États des droits perçus dans les marchés de la province. — Droits perçus dans la ville de Châlons. — Requêtes du fermier des octrois et du fermier des biens patrimoniaux de Châlons et ordonnance de l'intendant Le Pelletier de Beaupré, rendue conformément auxdites requêtes, à l'effet d'obliger les propriétaires des paroisses formant la banlieue de cette ville, à ne vendre leurs grains qu'à son marché. — Mémoire certifié par M. Le Gorlier, subdélégué de Châlons, sur les agents et le mode de perception des droits de factage et mesurage dans cette ville et sur les abus commis par les portefaix, « attachés au nombre de 129 aux différentes portes, près desquelles ils font leur service ou négoce à leur tour, suivant leur ordre d'ancienneté. » — Droits de banalité à Dormans et à Sézanne : Mémoires des boulangers de Dormans contre le fermier des moulins banaux de cette localité. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, le ministre Necker et le subdélégué de Sézanne relativement à un placet des boulangers de Sézanne demandant franchise de la banalité du moulin des religieuses d'Argensolles.

C. 409. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier (6 imprimées);  
9 pièces, parchemin.

**1765-1789.** — Subsistances. — Droits sur les denrées. — Arrêts du conseil d'État, lettres des ministres et des subdélégués et autres pièces, concernant : le minage du bourg d'Avize, appartenant « de temps immémorial » aux auteurs du sieur Noël, de Vouzy; — un droit de mesurage de deux deniers par boisseau, perçu à Ay, par la fabrique du lieu, et dont les produits « sont employés à payer un régent, qui enseigne la langue latine aux jeunes gens du pays et leur donne l'éducation proportionnée à ses talents »; — la validité des titres produits à l'appui de leur perception du droit de mesurage, à Épernay, par les propriétaires, savoir : l'abbaye de St-Martin et l'hôpital général de cette ville, et le

sieur Gillet; — la suppression des droits de hallage et de minage perçus à Sainte-Menehould au profit du domaine du roi, et le règlement des indemnités dues aux fermiers; — la suppression et le rétablissement du droit de minage de Sézanne, appartenant au chapitre Saint-Nicolas de cette ville; — la confirmation du droit de minage de Vertus, en faveur de l'abbaye d'Argensolles et du chapitre Saint-Jean, de Vertus; — une proposition faite par les officiers municipaux de Vitry-le-François, de racheter un droit perçu dans cette ville au profit du roi, sur le commerce des grains.

C. 410. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

**1774-1777.** — Subsistances. — Droits sur les denrées. — « Observations (présentées par le subdélégué de Reims) sur les avantages de la suppression du droit de stelage dans Reims et moyens de cette suppression. » — Lettre du même subdélégué sur le même sujet. On y lit : « Il ne m'est pas possible de marquer le produit annuel ou commun du droit de stelage à Reims. C'est lettre close, et la demande seroit regardée attente à la puissance ecclésiastique. On n'y répondroit que sur des ordres très-supérieurs, et je doute même de la vérité d'une réponse... Ce droit de stelage peut aller au vingt-huitième d'une somme de plus de 800,000 livres. » — Arrêt du Conseil d'État portant suspension de ce droit à l'occasion et pour le temps des fêtes du sacre de Louis XVI, à charge d'indemnité pour les propriétaires et fermiers dudit droit, et de remboursement du principal et des intérêts si Sa Majesté se détermine à en ordonner la suppression; » — Extension de ce privilège aux localités ci-après désignées, en vertu de l'arrêt du conseil concernant Reims « par lequel, dit l'Intendant dans ses ordonnances, S. M. nous auroit autorisé à ordonner la suspension de pareils droits dans toutes les autres villes et lieux de ladite province de Champagne où nous jugerions que cette suppression seroit nécessaire. » — Ordonnances de suspension des droits sur les grains, signées Rouillé (d'Orfeuil), Intendant de Champagne, et autres pièces concernant les localités de : Congy et Vertus (élection de Châlons); — Épernay (élection d'Épernay); — Cormicy, Pontfaverger, Suippes, (élection de Reims); — Autry, Buzaney, Grandpré et Montfaucon (élection de Sainte-Menehould); — Chavange, Sermaize et Vitry (élection de Vitry-le-François). — Lettre de l'abbesse d'Argensolles (sœur de la Mock), demandant que sa communauté fût maintenue dans la jouissance de son droit de minage à Vertus. — Autre demande de même nature faite par les administrateurs de l'hôpital général d'Épernay, propriétaire en partie du minage de cette ville. — Mémoire pour Nicolas-Henry Bourlon, écuyer, seigneur de Chavange, contenant des « observations et éclaircissements »

pour prévenir la suspension du droit de minage perçu par ce seigneur à Chavange. — Copie d'un arrêt du conseil d'Etat rétablissant le droit de stellage dans l'étendue du ban de l'archevêché de Reims.

C. 411. (Portefeuille). — 73 pièces, papier.

**1775-1777.** — Subsistances. — Droits sur les denrées. — Correspondance entre l'Intendant de Champagne et le contrôleur général Turgot, concernant le projet de suppression dans toutes les provinces du royaume des droits perçus sur le commerce des grains, soit dans les marchés, soit en dehors. — Tableaux fournis par les subdélégués de l'Intendant et contenant, pour chaque élection, la nature des droits en usage, leur quotité, leur produit annuel et la désignation des propriétaires qui en jouissaient. — Etat général de ces droits pour toute la province. — Lettres ministérielles concernant la suppression ou le maintien de différentes catégories de droits sur les grains.

C. 412. (Portefeuille). — 154 pièces, papier (2 imprimées).

**1740-1789.** — Subsistances. — Approvisionnement de la province de Champagne. — Lettres des ministres aux intendants de Champagne Le Pelletier de Beaupré, de la Châteigneraye, Rouillé d'Orfeuill, concernant la situation de la généralité par rapport aux subsistances et les mesures prises ou à prendre pour y empêcher la disette ou l'augmentation de prix des grains. — États d'envois de grains de la généralité de Metz pour celle de Châlons. — Procès-verbal des « expériences faites par M. Farochon, apothicaire, » sur des farines envoyées à Châlons, d'où il résulte que ces farines ne contenaient aucun mélange d'acide ou d'autres corps étrangers quelconques. — Offres de grains faites à l'Intendant par des négociants de Paris, pour l'approvisionnement de la province. — Lettre de Turgot à l'Intendant de Champagne, pour lui conseiller d'accorder des primes aux marchands qui apporteraient des blés en Champagne. — Ordonnances rendues par M. Rouillé d'Orfeuill, conformément à la proposition du ministre. — Lettres des ministres Terray et Turgot, et renseignements fournis par les subdélégués sur la taxe du pain et le rapport entre cette taxe et le prix du blé. — Exemption de corvée accordée aux journaliers de la campagne, à cause de la misère où les mettait la mauvaise récolte (1775). — Correspondance entre l'intendant de Champagne et ses subdélégués sur l'opportunité de permettre l'exportation du blé. — Lettres des subdélégués sur la situation de leurs départements par rapport à l'approvisionnement des grains en 1789.

C. 413. (Portefeuille.) 100 pièces, papier (2 imprimées).

**1768-1789.** — Subsistances. — Approvisionnement de Châlons. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, l'évêque de Châlons, les officiers municipaux de la ville et divers ministres, au sujet d'une émeute survenue à Châlons, à cause de la disette des grains, le 24 juillet 1768 ; menaces d'incendie contre l'évêque ; vérification des grains chez les marchands ; appel d'une compagnie du régiment d'Artois, en garnison à Joinville, pour seconder la maréchaussée. — Plaintes contre le manque de zèle manifesté dans la répression par la milice bourgeoise de Châlons, et par les officiers du bailliage, dont le procureur du roi aurait excité cette fermentation par un réquisitoire maladroit. — État des grains vendus au marché de Châlons pendant l'année 1772. — Ordonnances des officiers de l'évêque et de ceux de la ville de Châlons pour la police du marché. — Soumissions de grains pour l'approvisionnement du marché de Châlons. États des visites faites dans les greniers des marchands et des laboureurs habitant les villages voisins de Châlons.

C. 414. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (1 imprimée).

**1768-1777.** — Subsistances. — Approvisionnement de Reims. — Ordonnance de police pour la taxe du pain. — Émeute en juillet 1770, causée par la cherté des grains. — Lettres au subdélégué de Reims et des officiers municipaux concernant la marche et la répression de cette émeute. — Lettres du subdélégué de Sainte-Menehould relativement à des envois de grains pour l'approvisionnement du marché de Reims. — Copie d'un règlement de l'Assemblée générale de police de Reims portant suspension des droits que l'exécuteur de la haute justice était dans l'usage de percevoir sur les marchés, halles, champs de foire et dans tous les lieux publics. On lit dans une lettre des officiers municipaux écrite à ce sujet : « Cette perception étoit sujette à une foule d'abus, humilioit, avilissoit le peuple, éloignoit réellement les laboureurs et les marchands, autant par la présence toujours odieuse de l'exécuteur que par sa manière peut-être aussi odieuse de percevoir ses droits, devenus d'ailleurs exorbitants. » — Démarches des officiers de la police générale de Reims à l'effet d'obtenir le rétablissement de la banlieue de cette ville, avec obligation pour les laboureurs de cette zone de vendre tous leurs blés sur le marché de Reims. — Lettres du duc de Choiseul et des officiers municipaux sur l'envoi de troupes de renforts à Reims pour y contenir l'émotion populaire. — États et correspondance concernant le logement, la soldé et les fournitures d'étape du régiment de hussards de Chamborant, mis en quartier à Reims à la suite

des troubles de 1770. — Lettre du contrôleur général Turgot, accordant un secours de 4,000 livres, pour augmenter les travaux publics à Reims, et mettre le peuple en état de se procurer sa subsistance, « lorsqu'elle excède par la cherté ses facultés ordinaires ».

C. 415. (Portefeuille). — 95 pièces, papier (4 imprimées).

**1788-1789.** — Subsistances. — Approvisionnement de Reims. — Disette en juillet 1788, et trouble dans le marché. « Le peuple, dit le subdélégué, dans un rapport à l'intendant, menaçait de se porter avec violence dans les maisons religieuses. » — Fourniture de grains par les intendances de Châlons et de Soissons pour l'approvisionnement du marché de Reims. — « Mémoires arrêtés au bailliage royal de Reims dans une assemblée des députés des différents corps de l'administration de cette ville, » dans le but « de prévenir un projet de sédition dans vingt paroisses des environs de Pont-à-Vert, pour empêcher la sortie par ce port des grains prétendus destinés à l'approvisionnement de Paris, et encore de constater la situation très-inquiétante des marchés de cette ville (de Reims). » — Disette en 1789 : émeute du 14 mars : rapports du subdélégué et correspondance entre l'intendant de Champagne, le contrôleur général des finances, l'archevêque et le subdélégué de Reims. — Ordonnance de la police générale mettant en réquisition pour l'approvisionnement du marché les grains des dîmes levées sur le territoire de la ville et sur les territoires voisins.

C. 416. (Portefeuille). — 90 pièces, papier.

**1770-1789.** — Subsistances. — Approvisionnement de Dormans, Épernay, Fismes, Montmirail, Sainte-Menehould, Sézanne, Vitry-le-François. — Procès-verbaux d'enquête dressée par la maréchaussée, et autres pièces concernant une émeute de la populace de Dormans (14 février 1771), qui avait arrêté, conduit à la halle et vendu « au prix fixé par elle » des voitures de grains appartenant au sieur Gadois, marchand de cette ville. — Lettres de M. de Montaran fils, intendant du commerce, relativement à la disette du marché d'Épernay en 1789. — Procès-verbal dressé par la maréchaussée, lettres des ministres et délibérations du corps de ville de Fismes, au sujet des « émeutes, violences et attroupements » occasionnés en cette ville par la cherté des grains en 1775 et en 1789. — Rapport du subdélégué de Vitry sur une émeute causée en cette ville en 1770 par la disette. — Ordonnance du bailliage de la même ville en 1789 pour prévenir de semblables désordres.

C. 417. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier (4 imprimées).

**1709-1789.** — Subsistances. — Circulation intérieure des grains et denrées ; correspondance y relative entre les intendants de Champagne, les contrôleurs généraux, les subdélégués, etc. — Projet d'établissement de greniers d'abondance dans les bâtiments des communautés religieuses de Champagne, pour parer au danger des mauvaises récoltes. — États des monastères et couvents situés à portée des grandes villes et des voies de communication et qui avaient des greniers capables de recevoir des amas de grains. — Minute d'une circulaire de l'intendant l'Escalopier aux abbés et prieurs de ces communautés. — Instructions ministérielles concernant le transport des subsistances par les communautés laïques de Champagne. Le ministre d'Angervillers écrit à cet effet à l'intendant Le Pelletier de Beaupré : « Vous avez grande raison de dire qu'il n'est pas juste que les communautés que l'on commande pour le transport des grains, aient 30 à 40 lieues à faire, et qu'il convient d'établir des entrepôts, qui ne doivent pas être poussés plus loin que 14 ou 15 lieues, et c'est beaucoup. » — Fixation du prix de voiture des grains, en Champagne, à 2 sols 6 deniers par sac et par lieue pour le blé, et 1 sol 6 deniers pour l'avoine. — Opposition à des enlèvements de grains et arrestation de voitures par les habitants de Joinville, Langres, etc. — « Arrêt du conseil d'État du roi, par lequel S. M. établit la liberté du commerce des grains et farines dans l'intérieur du royaume. »

C. 418. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier (5 imprimées).

**1720-1789.** — Subsistances. — Commerce extérieur des grains : — Lettres de la Cour, signées Law, Le Pelletier des Forts et Orry. — Ordonnance de M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de Champagne, réglant et limitant la faculté de faire circuler des grains entre les villages de la frontière de Champagne et « les villages étrangers, dits « de Sauvement », vulgairement « terres rapaties », situés sur les rivages et au delà de la Meuse, qui ont le privilège de tirer de France des grains pour leur consommation. » — État de ces villages et de la quantité de blé fixée pour chacun d'eux. — Établissement d'une ligne de postes sur la frontière pour empêcher l'exportation. — Plainte des habitants de Sermaize et correspondance entre l'intendant de Champagne, ses subdélégués de Vitry et de Saint-Dizier et le ministre Machault, à propos de la fraude des boulangers de Sermaize qui, pour éluder les règlements prohibitifs sur la sortie des grains, transformaient des blés en farine, afin de les faire passer en Lorraine. — Requête de plusieurs gentilshommes verriers du Clermontois adressée au prince de Condé, à l'effet d'être

protégés contre les excès de pouvoir des commis des Fermes françaises, dans la jouissance des droits de réciprocité accordés par les rois de France et de Pologne, pour le commerce des grains entre la Champagne et le Clermontois. — Édité du roi sur la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le royaume (juillet 1764). — Correspondance entre l'intendant, ses subdélégués et le contrôleur général Terray, relative à la fixation du prix qui pourrait servir de terme, pour la Champagne, à la liberté d'exportation du blé. M. Rouillé d'Orfeuil écrit à ce sujet au contrôleur général : « Toutes les opinions se réunissent pour penser que cette fixation pourrait tout au plus être portée à 8 livres le quintal. »

C. 419. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier (6 imprimées).

**1722-1789.** — Subsistances. — Police du commerce des grains. — Correspondance entre les intendants de Champagne, leurs subdélégués et les contrôleurs généraux. — « Déclaration du roi portant que les blés, farines et autres grains ne pourront dorénavant être vendus, achetés et mesurés ailleurs que dans les halles et marchés. — Ordonnance de l'intendant Le Pelletier de Beaupré sur le même objet. — Plaintes contre les inconvénients de cette mesure, formulées par les officiers municipaux et de justice des villes de Reims, Sedan, Vitry et Paris. — Observations de l'intendant en réponse aux remontrances des prévôt des marchands et échevins de Paris. — Instructions ministérielles pour la répression des arrhements de grains dans les greniers des cultivateurs. — Arrêt du conseil d'État prescrivant les déclarations et justifications à faire devant les intendants ou leurs subdélégués par les négociants ou commissionnaires en grains. — Procès-verbaux d'arrestation de voitures de grains achetés et transportés en violation des règlements. — Défenses de vendre dans les marchés des blés mélangés d'ivraie ou récoltés avant leur maturité. — Ordonnances de l'intendant Rouillé d'Orfeuil (1789), portant : — Injonction aux cultivateurs et propriétaires de laisser visiter leurs greniers ; — Défense de transporter des grains la nuit et d'arrher les blés en vert ; — Condamnation de marchands et de cultivateurs pour contravention aux ordonnances précédentes.

C. 420. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1747-1781.** — Subsistances. — Achats de grains en Champagne pour la fourniture des troupes et l'approvisionnement des autres provinces. — Correspondance entre les intendants de Champagne, leurs subdélégués, les ministres et les commissionnaires en grains accrédités par le gouvernement. — Commissions : de Daucourt. Achat d'avoines pour Paris ; — de Delalain, de Vitry. Expédition de grains pour le Lyonnais et le Languedoc. Lettres de cet entrepreneur, de

M. de Montaran fils, intendant du commerce, du subdélégué de Reims et autres pièces concernant le détournement d'un chargement de grains à destination de Chalon-sur-Saône, par le voiturier H. . . . D. . . ., de Louvois, chargé du transport. — Instructions de cette affaire par la maréchaussée ; — de Dufour-Duclos et Dufour-Connart, de Troyes. — Correspondance entre M. le Pelletier de Beaupré, intendant, le sieur Dufour-Duclos et le ministre Fulvy, au sujet de procédés arrogants reprochés par l'intendant au fournisseur ; — de Huvelin, chargé d'acheter des avoines pour la fourniture de la ville de Lyon. Lettres du ministre d'Argenson relativement au marché passé par lui avec ce fournisseur. — Lettres du munitionnaire de l'armée de Provence et du ministre Machault, au sujet des difficultés rencontrées en Champagne par le sieur Huvelin, pour l'exécution de son marché, et tendant à ce que des ordres fussent donnés par l'intendant, pour que toutes les avoines amassées sans ordres ni commissions fussent portées sur les marchés, afin d'assurer le service.

C. 421. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1740-1789.** — Subsistances. — Achats de grains en Champagne pour la fourniture des troupes et l'approvisionnement des autres provinces. — Correspondance entre les intendants de Champagne, leurs subdélégués, les ministres et les commissionnaires en grains accrédités par le gouvernement. Commissions : de Missonnet, de Nogent-sur-Seine. Lettre où il explique à l'intendant Le Pelletier de Beaupré les obstacles mis à ses achats par des marchands de Ville-nauxe et autres lieux voisins, qui accaparaient les blés ; — de Montardier, de Vitry, commissionnaire de l'entrepreneur de la fourniture du pain des Invalides. Placet de ce commissionnaire, lettres ministérielles et autres pièces concernant son assignation au tribunal de police de Vitry, « pour avoir acheté des grains froment dans les rues les jours de marché, avant les heures permises » ; — de la demoiselle Montardier, de Vitry. Lettres de cette demoiselle et des munitionnaires généraux des vivres de Flandre et d'Allemagne, et autres pièces concernant l'opposition faite par les bureaux de Saint-Dizier et de Vitry, au passage en franchise des grains expédiés par elle pour le service des troupes, dans les départements des Evêchés et de Lorraine ; — de Rougier, marchand de blés de Lyon, fournisseur de « la Grenette » de cette ville. Lettres des ministres Bertin et Terray, relativement à l'arrestation des voitures du sieur Rougier, par les habitants de Joinville, excités par leurs officiers municipaux ; — de Saint-Cadeau et Chéron, commissionnaires du prévôt des marchands de Lyon, pour l'approvisionnement de cette ville ; — de Pierre Varroquier, marchand de grains à Sainte-Menehould. États des grains froment et seigle achetés par

Pierre Varroquier pour les magasins du roi. — Correspondance entre M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, et M. de Montaran fils, intendant du commerce, concernant la mission donnée par le ministre au sieur Vaudoyer, officier de la milice de Paris, pour acheter et transporter par la Champagne des blés étrangers. L'intendant de la province répond qu'on n'a point laissé ignorer à M. Vaudoyer « toutes les difficultés qu'il aura de la part des villes et communautés de Champagne pour le transport et le libre passage de grains », et qu'on « lui a conseillé de se concerter avec chaque municipalité, qui lui seront d'un grand secours pour le succès de son entreprise ».

C. 422. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1752-1768.** — Subsistances. — Approvisionnement de Paris. — Lettres de la Cour, signées de Bernaye, mémoires et autres pièces concernant l'exécution des marchés faits en Champagne par les sieurs J.-B. Bertrand, Cl. Bossuat et Carlier, marchands commissionnaires en grains pour l'approvisionnement des ports de Paris. — États mensuels des « blés que les marchands pour la provision de Paris ont déclaré avoir, et de leurs emplacements », envoyés par la Cour à l'intendant de Champagne, « afin de le mettre à portée de donner ses ordres pour les vérifications ordinaires. » — Lettres d'envoi de ces états avec observations y relatives, par MM. Pontcarré de Viarme et Bignon, intendants du commerce.

C. 423. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1757-1764.** — Subsistances. — États des apparences et des produits des récoltes en grains, légumes, fourrages, vins et fruits, dans la généralité de Châlons. — Correspondance entre l'intendant de la province, ses subdélégués et les ministres relativement à la formation et à l'envoi de ces états. — Le contrôleur général Terray (lettre du 31 mai 1770) prescrit l'envoi chaque année de : « 1<sup>o</sup> Un état de toutes les espérances des récoltes au 15 juin; 2<sup>o</sup> l'état général de toutes les récoltes et productions à l'époque du 4<sup>er</sup> septembre, temps auquel toutes celles d'été sont terminées. » — Extraits des observations de l'intendant, jointes aux états : — 1774 : « Défaut du seigle et du vin, qui font ordinairement toutes les richesses de la Champagne. » ; — 1774 : « Le cinquième des paroisses de la généralité a été tellement maltraité par la grêle, que les habitants auront besoin de secours extraordinaires pour leur procurer une subsistance qu'ils ne trouveront point dans leur récolte. » ; — 1776 : « Les incendies sont, pour la Champagne, le fléau le plus terrible, et il semble s'augmenter chaque année. Incendies de Château-Porcien et de Cuchery, dont la perte est

estimée plus de 400,000 livres, et une infinité de bâtiments détruits par le feu dans différentes Élections. » — 1777 : « Dans une année commune, on récolte en Champagne 42 à 45 cent mille pièces de vin, la récolte de 1777 n'ira pas à 450,000 pièces, et encore on ne peut espérer que des vins très-médiocres. » — 1780 : « Des essaims de chenilles se sont répandues sur les prairies, au mois de juin, et y ont fait beaucoup de ravages ; ce qui y a échappé (en foin) est infesté de ce fléau. »

C. 424. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1784-1789.** — États des apparences et des produits des récoltes en grains, légumes, fourrages, vins et fruits dans la généralité de Châlons. — Correspondance entre l'intendant de Champagne, ses subdélégués et ses ministres, relativement à la formation et à l'envoi de ces états. — Extraits des observations de l'intendant : — 1786 : « Quoique le tableau des récoltes de cette année semble plutôt annoncer l'abondance que la disette, la province de Champagne est cependant réduite à la position la plus critique. . . . Dans les vignobles, les propriétaires et les vigneron sont épuisés par la dépense ruineuse que leur a occasionnée la vendange de l'année dernière par son excessive abondance, et leurs vins sont si défectueux, qu'ils n'ont pas l'espoir de trouver à les vendre, même au plus bas prix. Les frais et la mauvaise qualité de la prochaine récolte vont consommer leur détresse. » — 1789 : « La province de Champagne est on ne saurait plus maltraitée dans ses récoltes en froment, en seigle et en vins, les deux premières étant insuffisantes pour la subsistance de ses habitants, la troisième ne devant être comptée pour rien. M. l'intendant ne peut exprimer à quel point est déplorable la situation des malheureux habitants des pays vignobles qui forment à peu près le quart de la population entière de cette généralité et l'excès de leur misère est réellement effrayant. En effet, cette classe nombreuse de contribuables, déjà épuisée par la cherté excessive du pain pendant la présente année, se trouve en ce moment privée de tout espoir de récolte, et peut-être même pour plusieurs années, si, comme il paraît certain, les vignes sont gelées jusqu'à la racine. »

C. 425. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

**1690-1764.** — Population. — « Dénombrement des mariages, des naissances et des morts pendant les deux périodes décennales, 1690-1704 et 1752-1764, dans chaque paroisse des Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-le-François, pour servir de matériaux au *Dictionnaire historique des Gaules*, de l'abbé d'Expilly.

C. 426. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1772-1787.** — Population. — Lettres du contrôleur général Terray et de ses successeurs, relatives : au relevé annuel de la population dans la généralité de Champagne. On y lit : « Ce n'est pas un dénombrement par personnes, ménages ou feux que je vous demande, c'est un relevé que je vous prie de vous faire remettre tous les ans par les greffiers des juridictions royales, des naissances, mariages et morts dans chaque paroisse, communauté séculière ou régulière, » etc. ; — à la nécessité d'établir dans ces états de population la distinction des relevés des villes et des relevés des campagnes. — États de la population en 1776. Chiffres des naissances : Châlons, 438 ; Épernay, 133 ; Reims, 1144 ; Sainte-Menehould, 103 ; Sézanne, 156 ; Vitry, 210 ; — Morts : Châlons, 298 ; Épernay, 98 ; Reims, 1097 ; Sainte-Menehould, 84 ; Sézanne, 130 ; Vitry, 229. — Relevés des articles de naissance et de sépulture fournis par les greffiers des bailliages de la Champagne pour la formation des États généraux de la population de cette province. — Nomenclatures des paroisses de Champagne, dressées par Élection, pour servir aux états de population ; correspondance y relative entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil et les officiers d'Élections. — Minute de l'état des naissances, mariages et morts dans les paroisses de l'Élection de Vitry, pour chacune des années 1772 à 1787.

C. 427. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1765-1787.** — Population. — États contenant le nombre d'habitants de l'un et l'autre sexe, dont la ville de Châlons était composée au 1<sup>er</sup> mars 1765 et au 1<sup>er</sup> avril 1785. — Dénombrement de la population dans chaque paroisse de l'Élection de Vitry-le-François en 1787, contenant les noms et qualités des personnes, la situation au point de vue de la famille, le sexe, etc. Ablancourt... — Vitry-le-François. — Total de la population de la ville de Vitry : 6,929 habitants.

C. 428. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1787.** — Statistique. — Dénombrement des bestiaux de l'Élection de Vitry, contenant les noms et qualités des propriétaires, l'espèce et le nombre des bestiaux. Lignon... — Vitry-le-François.

C. 429. (Portefeuille.) — 4 cahiers (44 feuillets).

Fin du XVII<sup>e</sup> siècle. — Statistique. — État au point de vue de l'agriculture, des paroisses comprises dans les Élections de Châlons, Épernay, Reims, Vitry-le-François, contenant les nomenclatures des paroisses, les noms de leurs

seigneurs, le nombre des feux et celui des laboureurs, la consistance et qualité des terroirs. — Notes jointes auxdits états sur l'objet du commerce général dans chaque Élection : Châlons : blé, vins, et manufactures de ras de Châlons ; Épernay : grains et vins ; Reims : vins, seigle et froment ; Vitry : froment, seigle et avoine.

C. 430. (Registre.) — 91 feuillets, in-folio.

**1773.** — Statistique. — « Dénombrement général » ou tableau des propriétés foncières, de la population et des principales productions de la province de Champagne, divisée en douze Élections. Renseignements fournis pour chaque paroisse : Dénombrement des habitants et des bestiaux, jours de marché et de foire, nombre de laboureurs, tableau du territoire, quantité des semences et des récoltes, etc.

C. 431. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier (15 imprimées).

**1756-1789.** — Agriculture. — Cultures et machines agricoles. — Correspondance et mémoires concernant : L'état de l'agriculture en Champagne, ses progrès et les améliorations dont elle serait susceptible ; — une préparation inventée par le sieur Robineau, « qui augmente la récolte du froment, et généralement de toutes sortes de grains ; — la destruction des « courtillières » ; — la souscription à une « machine propre à arracher le chaume des terres avec le plus de promptitude et d'économie », inventée par le sieur Arnoux, ingénieur-mécanicien, de Paris ; — le secret trouvé par un particulier de Châlons pour perfectionner le chanvre ordinaire ; — l'amélioration des terres de la haute Champagne ; — les moyens de suppléer à la disette des fourrages ; — la conservation des grains ; — une « théorie de l'évaluation des terres labourables », par M. Guérard, président de l'Élection de Troyes ; — les prairies artificielles et le plan suivi par le sieur Ponce Le Dur, greffier en chef du Bureau des finances de Châlons, « pour donner aux plus mauvaises terres de la Champagne une fécondité inconnue jusqu'à lui » ; — la culture, l'usage et les avantages de la betterave champêtre. Extrait d'un mémoire sur cet objet, par l'abbé de Commerell ; — la culture de la Garance et du mûrier blanc, entreprise par M. Froussard, docteur-médecin à Chaumont, et M. Marassé, colonel d'infanterie, à Mareuil-sur-Ay ; — la distribution de la graine de turneps et les essais faits pour l'acclimater en Champagne. M. Rouillé d'Orfeuil écrivait à ce sujet à M. de Vergenne, intendant des impositions (avril 1786) : « Il n'a pas été possible de retirer de la graine de turneps tous les secours qu'on s'en promettait, en Champagne, pour suppléer à la disette des fourrages, parce que cette graine, qui n'a été envoyée qu'à la fin de juillet, n'a pu être semée avec avantage pour les

cultivateurs. Cependant, quelque peu de succès qu'elle ait eu, on s'en est servi très-avantageusement pour la nourriture des bestiaux, et le laboureur en concevroit les plus grandes espérances, si on lui en procuroit dans une saison moins avancée. »

C. 432. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier (2 imprimées).

**1762-1789.** — Agriculture. — Bétail. — Correspondance et mémoires concernant l'éducation et la propagation des bêtes à laine. — Réponses fournies par les subdélégués de Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Joinville, Reims, Rethel, Troyes, à un questionnaire « sur les différentes espèces de bêtes à laine et sur les moyens de les élever ». — États des maladies des bestiaux, contenant leurs symptômes, avec le nom et le surnom sous lequel elles étaient connues dans chaque subdélégation de la généralité de Champagne. Le ministre Bertin, en demandant ces renseignements à l'intendant, lui écrivait : « La différente manière de les nommer (ces maladies), en chaque pays, fait naître des équivoques souvent dangereux, et l'on se trouve actuellement arrêté pour la publication que le roy a ordonnée, des observations faites dans les écoles (vétérinaires) depuis six ans, par cette réflexion que le même nom étant appliqué dans les provinces à des maladies souvent différentes qui demanderaient un traitement tout opposé, la publication..... porterait un grand préjudice aux cultivateurs, que le nom seul de la maladie induiroit en erreur pour les remèdes qu'il conviendrait d'y appliquer. » — Opinions des subdélégués sur les causes de la dépopulation des bêtes à laine. La circulaire de l'intendant provoquant cette enquête, porte : « Il paraît, par les plaintes d'un grand nombre de laboureurs, que cette dépopulation a sa principale cause dans l'usage où sont les bergers de cette province, d'avoir en propre des moutons et des brebis, qu'ils changent contre les meilleurs de ceux des laboureurs. » — Réflexions présentées par les subdélégués de l'intendant et par quelques propriétaires de troupeaux sur l'ouvrage de M. Daubenton, intitulé : *Instructions pour les bergers et propriétaires de troupeaux*. — Mémoire sur les qualités et les vices des brebis de la Champagne proprement dite, ou haute Champagne. — « Observations sur la comparaison de la nouvelle laine superfine de France avec la plus belle laine d'Espagne, dans la fabrication du drap », par M. Daubenton, de l'Académie des Sciences. — « Avis pour marquer les moutons » sans altérer la qualité des laines.

C. 433. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1769.** — Agriculture. — Défrichements. — Élection de Châlons : Tableaux contenant pour chaque paroisse des

renseignements sur la quantité, la nature et la position des terres incultes ou inondées, et les moyens de les mettre en rapport.

C. 434. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1769.** — Agriculture. — Défrichements. — Élections d'Épernay, Reims et Sézanne : Tableau contenant pour chaque paroisse des renseignements sur la quantité, la nature et la position des terres incultes ou inondées, et les moyens de les mettre en rapport.

C. 435. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1769.** — Agriculture. — Défrichements. — Élections de Troyes et de Vitry : Tableaux contenant pour chaque paroisse des renseignements sur la quantité, la nature et la position des terres incultes ou inondées, et les moyens de les mettre en rapport.

C. 436. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

**1766-1776.** — Agriculture. — États des défrichements opérés dans la province de Champagne et des déclarations faites par les étrangers qui se sont rendus en France pour se livrer à ces travaux et acquérir l'exemption du droit d'aubaine. — Lettres des ministres relatives à cet objet. — Total des défrichements : en 1767, 3,140 arpents ; (Élection de Langres, 1,851 arpents ; Élection de Troyes, 21 arpents) ; en 1776, 2,460 arpents (Élection de Langres, 1,341 arpents ; Élection de Joinville, 16 arpents.)

C. 437. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

**1776-1789.** — Agriculture. — États des défrichements faits dans la province de Champagne et des déclarations y relatives. — Lettres des ministres sur cet objet. — Total des défrichements : en 1777, 928 arpents (Élection de Langres, 251 arpents ; Élection de Vitry, 0) ; en 1788, 380 arpents (Élection de Langres, 180 arpents ; Élections de Troyes et de Vitry, 0).

C. 438. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier (4 imprimées).

**1711-1789.** — Agriculture. — Haras. — Minutes de lettres de l'intendant de Champagne Le Pelletier de Beaupré, à M. de Maurepas, concernant des achats d'étalons : « J'ay pris le party de continuer à les faire venir d'Allemagne, et je suis certain qu'ils en sont tous. Ils sont d'ailleurs très-beaux. Plusieurs des derniers qui m'ont été fournis pourroient être vendus 55 et 60 pistoles. » — « Privilèges et exemptions dont doivent jouir les garde-étalons, conformément à la déclaration du roi du 22 septembre 1709, etc. » — Mémoires



sur les haras de Champagne : «... On dit les haras du roi, les haras de tel prince... Il en est encore qui appartiennent à des particuliers et qui ne le cèdent en rien à ceux-là par l'espèce ; tels sont les haras de MM. Loisson de Guinaumont et de Chalette, en Champagne... La Champagne peut porter quatre cents étalons... Si l'on prend les principales villes de la province et qui sont à peu près à égale distance les unes des autres, on trouvera que l'on peut séparer ces quatre cents chevaux en huit divisions, de cinquante chacune, lesquelles pourront être placées dans les environs de Reims, Châlons, Sainte-Menehould, Vitry, Joinville, Chaumont, Bar-sur-Aube et Troyes. (Extrait du mémoire de M. de la Fosse, maréchal du roi.) — « Projet d'une nouvelle administration d'un haras dans la province de Champagne ou celle de Picardie. » — États des inspecteurs des haras de la généralité, et des garde-haras dans chaque Élection. — Commissions de garde-étalons délivrées par l'intendant de Champagne. — Signalements de chevaux confiés aux garde-étalons et bordereaux des consignations versées par ces derniers. — Revues des étalons et états des prix et gratifications accordées par M. Rouillé d'Orfeuil, intendant, aux particuliers qui, lors des revues, lui ont présenté de beaux poulains et de belles juments. — Minute d'une circulaire de M. Rouillé d'Orfeuil à ses subdélégués, concernant la distribution des « chevaux du roi » : « L'intention du roy est de s'assurer d'un fonds de chevaux de trait destiné à former au besoin les équipages des vivres et de l'artillerie... S. M. s'est déterminée à faire répartir un certain nombre de ces chevaux chez les cultivateurs qui voudront s'en charger pour les employer..., sous la seule condition d'en tenir un pareil nombre, d'âge et de taille convenable, à la disposition de Sa Majesté » ; — Conditions de cette remise ; — États de distribution.

C. 439. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1771-1789.** — Agriculture. — Haras. — États annuels des garde-étalons de la généralité de Châlons, admis, après vérification de leur service, à jouir de la diminution sur leur taille. — États particuliers pour les Élections de Châlons, Reims, Sainte-Menehould et Vitry.

C. 440. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1788.** — Agriculture. — Haras. — Réforme du régime des haras en Champagne. — Circulaire de la commission intermédiaire de la province aux bureaux intermédiaires des Élections, expliquant le plan de cette réforme, proposé par M. de la Grèze, commissaire général des haras : « Le nouveau système réduit à 400 le nombre de 333 garde-étalons et à 5 celui des 14 garde-haras qui existent aujourd'hui en

Champagne. » — Projet de placement des cent étalons à conserver. — Lettre du duc de Polignac, directeur général des haras du royaume, concernant l'envoi en Champagne de 15 ou 20 poulinières royales, « toutes de nature et de qualité à bonifier les races et les espèces ». — États de distribution des poulinières royales et conditions souscrites par les particuliers. — Observations et avis des bureaux intermédiaires de Bar-sur-Aube, Chaumont, Épernay, Joinville, Langres et Reims, sur le plan de M. de la Grèze. — Requête de garde-étalons non compris dans la nouvelle répartition projetée, à l'effet d'être maintenus en charge, et correspondance y relative.

C. 441. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1788.** — Agriculture. — Haras. — Réforme du régime des haras en Champagne. — Observations et avis des bureaux intermédiaires de Rethel, Sainte-Menehould, Troyes et Vitry, en réponse à la circulaire de la commission intermédiaire provinciale, sur le plan de réforme proposé par M. de la Grèze, commissaire-général des haras. — Requête de garde-étalons non compris dans la nouvelle répartition projetée, à l'effet d'être maintenus en charge, et correspondance y relative.

C. 442. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier (5 imprimées).

**1717-1789.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Correspondance entre les intendants de Champagne, leurs subdélégués et les ministres, rapports divers et autres pièces concernant les ravages causés par les loups dans la province et la destruction de ces carnassiers : Accident de Givry-en-Argonne, où un loup avait « dévoré un jeune garçon de 12 à 13 ans, et attaqué et fort maltraité le même jour quatre autres enfants, un homme et un cheval ». — Loup enragé, tué dans un des faubourgs d'Épernay. Correspondance concernant trois pauvres gens mordus par cet animal et transportés en quarantaine à l'ancienne maison de l'hôpital de Reims. « Comme il n'y a point d'autres renfermeries dans cette maison que des cachots, écrit le subdélégué, je n'ai point souffert qu'ils y restassent... Je les ai fait mettre chacun dans une chambre particulière fermée de barreaux ». — « Bref état de la dépense faite pour le traitement des malades des paroisses de Villadain, Villacerf, etc., qui ont été mordus par une louve enragée. » — Lettres des subdélégués et des officiers de l'ouveterie relatives aux chasses et battues prescrites par l'intendant. — Tarifs des gratifications accordées aux destructeurs de loups. — Ordonnance de l'intendant de Champagne portant défense d'exiger aucun droit pour la chasse des loups. — Commissions de lieutenant de l'ouveterie. — Correspondance entre l'intendant, le comte

de Flammarens, grand louvetier de France, et les officiers de louveterie de Champagne, concernant le service de ces derniers. — Contribution annuelle de la province de Champagne au service de la louveterie : Lettres du comte de Flammarens et du comte d'Haussonville, son successeur, relativement à cet objet. (La contribution était de 2,030 livres.)

C. 443. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

**1741-1767.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups représentant les oreilles de ces animaux ou autres marques distinctives. — États des ordonnances de gratifications accordées par l'intendant, sur les certificats des subdélégués, en faveur des destructeurs de loups, à raison de 10 livres pour une louve, 6 livres pour un loup, 3 livres pour un louveteau.

C. 444. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

**1768-1769.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups, pour leur servir à obtenir des gratifications de l'intendant.

C. 445. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

**1770.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups, pour leur servir à obtenir des gratifications de l'intendant.

C. 446. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1771-1772.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups. — États des ordonnances de gratifications accordées par l'intendant sur les certificats des subdélégués.

C. 447. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

**1773-1774.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups, pour leur servir à obtenir des gratifications de l'intendant. — Ordonnances de gratifications rendues par M. Rouillé d'Orfeuil.

C. 448. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1775-1776.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups. — États des ordonnances de gratifications accordées par l'intendant sur les certificats des subdélégués.

MARNE. — SÉRIE C.

teurs de loups, pour leur servir à obtenir des gratifications de l'intendant. — Ordonnances de gratifications rendues par M. Rouillé d'Orfeuil. — « Compte des recettes et des dépenses faites par les officiers et équipages de la grande louveterie, en Champagne, pour les traces et battues contre les bêtes voraces, notamment dans les contrées affligées de bêtes enragées (environs de Troyes). » On y lit : « Les traces aux loups étant inconnues dans les pays où on avait à opérer, les paysans, la plupart braconniers, se séparaient en troupes pour faire des battues frauduleuses, pendant que la générale avait lieu, détruisant impunément le gibier des seigneurs. »

C. 449. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1779-1782.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups pour leur servir à obtenir des gratifications de l'intendant.

C. 450. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1784-1787.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués aux destructeurs de loups, pour leur servir à obtenir des gratifications de l'intendant. — États des gratifications accordées.

C. 451. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1788-1790.** — Agriculture. — Destruction des loups. — Certificats délivrés par les subdélégués et par les bureaux intermédiaires aux destructeurs de loups pour leur servir à obtenir des gratifications. — États des gratifications accordées.

C. 452. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier (3 imprimées).

**1740-1778.** — Agriculture. — Droit de parcours ; clôture des héritages en Champagne. — Ordonnances rendues par les intendants Le Pelletier de Beaupré et Rouillé d'Orfeuil, pour prévenir les désordres que les voituriers étrangers, venus chaque année dans la province pour la traite des bois, commettaient dans les emblaves, bois et prés des communautés, en y laissant paître leurs chevaux et leurs bœufs. L'une de ces ordonnances « permet de faire sonner le tocsin et de prendre la maréchaussée pour les arrêter avec leurs bestiaux, harnois et le bois dont ils seront chargés, lorsqu'ils font des dégâts dans les territoires où ils passent, et permet aussi de faire mettre les bestiaux en fourrière, pour être vendus. » — Plainte des syndic et habitants de la Forestière,

contre les vexations des voituriers thiérarchiens, dont on avait pris plusieurs fois les chevaux, la nuit, dans les grains et dans les prés. — Mémoires des fermiers généraux au sujet des difficultés que les voituriers des sels se plaignaient d'avoir éprouvées de la part des communautés de Champagne, en vertu des ordonnances précitées. M. Rouillé d'Orfeuil leur répond : « Je ne me suis déterminé à rendre mon ordonnance que parce que j'ai été informé que ces voituriers, se prévalant de leur nombre, commettoient les plus grands ravages dans les héritages des communautés et des particuliers. » — Correspondance entre MM. Rouillé d'Orfeuil, les ministres Bertin et Laverdy, le procureur général Joly de Fleury et les subdélégués de la province, relativement au droit de parcours. — Enquête sur cette matière. Observations et mémoires des subdélégués en réponse aux questions suivantes de l'intendant : « Vous voudrez bien me marquer si, dans votre département, le droit de parcours fait un objet considérable pour les communautés; s'il est établi par quelque loi particulière; s'il est prononcé par la coutume ou seulement par un usage continu entre les habitants, ou déterminé nécessairement par le local. » — « Édit du roi portant règlement pour la clôture des terres, prés, champs et héritages situés dans la province de Champagne, avec abolition du droit de parcours de village à village. »

C. 453. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier (7 imprimées).

**1731-1784.** — Agriculture. — Regains. — Correspondance entre les intendants de Champagne, leurs subdélégués, les ministres, etc., relative à la disette des fourrages, provenant d'accidents, tels que sécheresse, inondations, etc. — Ordonnances des intendants accordant aux habitants de la province des autorisations temporaires de tenir une partie de leurs prés en réserve, pour suppléer par les regains au défaut des fourrages. — Contestation entre la communauté de Gizaucourt et des particuliers de Voilemont, qui avaient fauché des prés en réserve de ladite communauté : Arrêt du Conseil d'État confirmant la sentence rendue par le subdélégué de Sainte-Menehould.

C. 454. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1768-1784.** — Agriculture. — Vétérinaires. — Lettres de M. Bourgelat, directeur des écoles vétérinaires, du ministre Bertin et de M. Bertier, intendant de Paris, relatives à la fondation des écoles vétérinaires de Lyon et d'Alfort, et au recrutement des élèves. — Prospectus et règlements de l'école d'Alfort. — « Arrêt du Conseil d'État qui permet aux élèves de l'École royale vétérinaire établis en Champagne, d'exercer la profession de maréchal et de tenir boutique sans

être obligés de se faire recevoir dans les communautés des maîtrises en jurande. » — États des élèves de la province de Champagne envoyés aux écoles d'Alfort et de Lyon. — Bulletins des travaux et progrès de ces élèves adressés à l'intendant par les directeurs de ces établissements. — État des artistes vétérinaires existant dans la généralité de Champagne, et renseignements sur leurs mœurs, talents, situation, etc., établis par l'intendant et ses subdélégués, à la demande du ministre de Calonne.

C. 455. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1768-1788.** — Agriculture. — Vétérinaires. — Élèves entretenus aux frais de la province de Champagne dans les écoles d'Alfort et de Lyon. Dossiers classés par ordre alphabétique des noms de personnes : A-JEA. — Correspondance entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil, ses subdélégués, les municipalités et divers particuliers, touchant le choix des sujets pour ces écoles. — Engagements souscrits par les candidats boursiers de se fixer dans la généralité, après leurs études terminées, sous peine d'en restituer les frais. — Pièces de comptabilité et correspondance relatives au paiement des pensions. — Bulletins des concours de l'école d'Alfort constatant les succès de l'élève Pierre Aubert, de Saint-Vrain. — Lettre de Philippe Bruché, vétérinaire breveté, établi à Bar-sur-Aube, par laquelle il prie l'intendant de le faire jouir des privilèges attachés à ce titre, « les maréchaux se proposant de lui faire payer maîtrise. » — Requête de Cholet, élève d'Alfort, établi à Chaumont, pour se plaindre de ce que les maréchaux de cette ville avaient fait chez lui, pendant son absence, une saisie de tous les instruments de maréchalerie qui composaient sa boutique, sous prétexte qu'il n'avait pas le droit d'exercer la grosserie. — Lettre de Desessarts, de la Comédie-Française, à l'intendant Rouillé d'Orfeuil, pour lui recommander Pierre Déchanet, de Prottoy, élève d'Alfort.

C. 456. Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1773-1786.** — Agriculture. — Vétérinaires. — Élèves entretenus aux frais de la province de Champagne dans les écoles d'Alfort et de Lyon. Dossiers classés par ordre alphabétique de noms de personnes : JO-LU. — Lettres et pièces de comptabilité concernant le paiement de leurs pensions. — Correspondance entre l'intendant et les administrateurs de l'école d'Alfort, relativement à la vie débauchée de l'élève J..., à son évasion de l'école et à son incarcération. — Placet du sieur L..., par lequel il demande un brevet de maréchal expert pour la ville et subdélégation de Sainte-Menehould; — Renseignements défavorables fournis sur son

compte par ses anciens maîtres d'Alfort, lui reprochant de les avoir quittés « comme un véritable polisson », pour s'attacher au sieur de la Fosse, maréchal du roi, détracteur acharné des écoles vétérinaires.

C. 457. (Portefeuille.) — 157 pièces, papier.

**1768-1789.** — Agriculture. — Vétérinaires. — Élèves entretenus aux frais de la province de Champagne dans les écoles d'Alfort et de Lyon. Dossiers classés par ordre alphabétique des noms de personnes : MA-THO. — Engagements souscrits par les candidats boursiers de se fixer dans la généralité, après leurs études terminées, sous peine d'en restituer les frais. — Pièces de comptabilité relatives à leur entretien et au paiement de leurs pensions. — Bulletin d'un concours ouvert à l'école d'Alfort « sur la démonstration des muscles du cheval », dont le prix fut attribué à l'élève René Maranger, d'Echenay. — État d'une souscription faite par les seigneurs, chapitres, communautés religieuses et séculières, maîtres de forges, etc., pour faciliter l'établissement dudit Maranger, comme vétérinaire, à Joinville, après l'obtention de son diplôme. — Lettres des officiers municipaux de Reims, réclamant l'autorité de l'intendant pour forcer le nommé S...., entretenu pendant cinq ans par cette ville à l'école d'Alfort, à se fixer comme vétérinaire dans l'élection de Reims, conformément à son engagement.

C. 458. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier (6 imprimées).

**1722-1769.** — Industrie et commerce. — États et correspondance concernant l'organisation des corps d'Arts et métiers dans les villes de la généralité de Châlons. — États des maîtrises et jurandes existant dans les villes d'Épernay, Reims, S<sup>te</sup>-Menehould, Sézanne, Vertus et Vitry, dressés à la demande du contrôleur général Dodun pour l'exécution de l'édit de novembre 1722, portant création de nouvelles maîtrises. — Instruction de l'intendant Lescalopier à ses subdélégués relativement à la vente des maîtrises de nouvelle création. — États de la situation des corps d'arts et métiers en Champagne, « contenant les différentes manières dont se gouvernent les artisans de tous genres. » — Arrêts du Conseil d'État portant règlement des professions d'arts et métiers non en jurande, et fixant les délais pour le paiement de la finance à fournir par ceux qui les exerçaient. — États des cabaretiers et hôteliers des élections de Châlons, Reims et Sézanne.

C. 459 (Portefeuille.) — 105 pièces, papier (8 imprimées).

**1776-1777.** — Industrie et commerce. — Édits, arrêts, états, correspondance concernant la réforme du régime des Arts et métiers. — Suppression des jurandes et communautés. — Instructions et états pour la liquidation des dettes et la vente des effets de communautés supprimées en Champagne. — Nouvelle création de corps de marchands et communautés d'arts et métiers dans la ville de Paris. — Éclaircissements sur la situation des corporations d'arts et métiers dans les villes ou bourgs de la généralité de Châlons, pour servir de base à leur réorganisation, suivant le plan adopté pour la ville de Paris. — Tableaux de réunion des communautés analogues. — États des professions à laisser libres pour la ressource des pauvres. — Tarifs des prix des nouvelles maîtrises. — Observations des subdélégués sur le projet de rétablissement des communautés. — Projet d'une déclaration du roi, élaboré par la municipalité de Reims, contenant règlement particulier des arts et métiers pour cette ville. Le protocole appuie cette dérogation sur ce que « après notre bonne ville de Paris, celle de Reims, ville de notre sacre, où nous avons agréé les témoignages éclatants de l'amour de nos sujets, nous a paru d'autant plus mériter notre attention, que l'établissement d'une école publique de mathématiques et de dessin y forme chaque jour des sujets propres à perfectionner les arts, etc. » — Modifications et additions à l'édit, proposées par l'intendant Rouillé d'Orfeuill, en ce qui concerne les villes de Champagne. « Le commerce dans presque toutes les villes de cette province, écrit-il, est si borné, que la plupart de ceux qui ont boutique ouverte ou qui exercent quelques professions d'arts ou métiers ne pourraient subsister s'ils ne réunissaient ensemble plusieurs objets de commerce et métiers. » — Édit d'avril 1777, portant création et organisation de nouvelles communautés dans les principales villes du ressort du parlement de Paris. — Placet des marchands-fabricants de Reihel-Mazarin, à l'effet de faire comprendre leur communauté dans l'état annexé à l'édit d'avril 1777.

C. 460. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier (8 imprimées).

**1776-1787.** — Industrie et commerce. — Arrêts, états et correspondance concernant la réforme du régime des Arts et métiers. — Liquidation des dettes des anciennes communautés supprimées. — Requête de M. Jacques-Joseph Coqteaulx, notaire royal à Châlons, commissaire de cette liquidation, demandant à être mis en possession de tous les

effets, titres et papiers qui appartenait auxdites communautés et de tous les deniers trouvés dans leurs caisses. — Extraits des procès-verbaux de scellés et inventaires opérés dans les bureaux des communautés. — Règlements et instructions sur la comptabilité des nouvelles communautés, — la réception dans les maîtrises, — la durée de l'apprentissage, — la situation des veuves de maîtres et d'agrégés.

C. 461 (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1734-1790.** — Industrie et commerce. — Correspondance, mémoires, règlements relatifs aux fabriques d'Amidon, — de Briques et tuiles, — de Clous, — de Faïence, existant dans la généralité de Champagne: — Amidonneries de Châlons, Dormans, Épernay, Fère-Champenoise, Fismes, Jonchery, Reims, Sacy, Ste-Menehould, Sézanne, Vitry-le-François. — A propos d'une demande en autorisation pour fonder une amidonnerie, faite par L.-Ph. Delacroix, perruquier à Châlons-sur-Marne, M. de Calonne répond: « Le règlement pour le droit sur l'amidon a déclaré les professions de meunier, boulanger et perruquier incompatibles avec celle d'amidonnier. » — Plaintes au sujet de l'amidonnerie de la V<sup>e</sup> B..., établie à Châlons, rue de l'Intendance, dans un des plus beaux quartiers de la ville, et « qui non seulement infecte le quartier, mais corrompt les eaux des puits voisins. » — Ordonnance de confiscation des ustensiles servant à leur état rendue par l'intendant contre Pierre C... et sa femme, convaincus de fabrication clandestine d'amidon à Jonchery, lieu prohibé par les règlements. — M. Necker refuse des autorisations d'établissements nouveaux à Reims, « attendu que le nombre des amidonniers y est suffisant et que l'on ne pourrait l'augmenter sans porter préjudice aux fabricants actuels. » — Refus d'autorisation pour l'établissements d'une amidonnerie à Sacy (Élection de Reims), « la régie n'ayant dans ce village que des commis à cheval, qui ne pourraient y surveiller convenablement une fabrique d'amidon. » — Mémoire sur la mauvaise qualité des briques et tuiles fabriquées en Champagne. — Projets de règlement pour cette industrie et pour la fabrication des clous. — Fabriques de faïence établies au bois d'Épense, près de Sainte-Menehould et dans le fief de Maugarny, entre Rarécourt et Froidos (Meuse). — Opposition faite à l'établissement de la faïencerie de Maugarny par le S<sup>r</sup> Bernard, propriétaire de celle du bois d'Épense.

C. 462. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier (9 imprimées).

**1730-1787.** — Industrie et commerce. — Règlements, états, mémoires, correspondance concernant les Forges et hauts-fourneaux de la généralité de Champagne. — Règle-

ments en réformation des forges situées sur la Marne et Blaize, entre Joinville et St-Dizier et de celles situées entre Joinville et Chaumont, par M. de Courtagnon, grand maître des eaux et forêts au département de Champagne. — « État des forges, fourneaux, affineries et autres usines, supprimées dans la généralité de Châlons par ordonnance de M. le grand maître des eaux et forêts du 18 août 1734. Quantité de bois rentrée dans le commerce au moyen desdites suppressions. » — Opinions des subdélégués de Champagne sur une proposition du ministre Orry, tendant à augmenter les droits sur les fers étrangers et à les diminuer sur ceux des fabriques françaises. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Ste-Menehould, de l'épreuve faite à la forge de Chéhéry d'un secret inventé par le S<sup>r</sup> Bridimus, maître de forge à Rance, pour adoucir le fer aigre. — Ordonnance de M. Rouillé d'Orfeuil, concernant la fixation de la Taille des maîtres et propriétaires de forges. Le contrôleur général Terray lui écrit à ce sujet: « Comme cette ordonnance paraît changer les lois, il pourroit arriver qu'elle fût dénoncée. Ne serait-il pas possible, Monsieur, de la laisser sans exécution? » — Mémoire pour les propriétaires des forges des provinces de Champagne et de Bourgogne, dressé par M<sup>e</sup> Mariette, avocat, sur la question de la fixation de l'indemnité due aux propriétaires du sol d'où est extraite la mine de fer. — « États des forges, fourneaux, martinets et autres usines à fondre, forger... existantes dans la généralité de Châlons au 1<sup>er</sup> avril 1771, » contenant les noms et situations de ces établissements, l'estimation de la quantité annuelle de leur fabrication, les noms des propriétaires et personnes chargées de l'exploitation, et des observations sur la nature et la valeur des produits, leurs débouchés, etc. — Lettres et mémoires concernant l'emploi de la houille dans les travaux métallurgiques. — Demandes d'établissement ou de restauration de forges dans les localités de: Ablois, Le Buisson, Le Châtelier, Sommesous.

C. 463. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier (1 imprimée).

**1726-1762.** — Industrie et commerce. — États et correspondance concernant les Papeteries de Champagne, situées à: Ablois, Baize (Côte-d'Or), Chemery (Ardennes), Haudrecy (Ardennes), Neuville-lès-This (Ardennes), Rumigny (Ardennes), St-Martin-lès-Langres (H<sup>te</sup>-Marne), Troyes (Aube), Vannes (Aube). — Lettre du contrôleur général Orry à l'intendant Le Peletier de Beaupré sur la négligence des fabricants de papiers, en Champagne, à exécuter les règlements de cette industrie: « Quoique le délai pour la réformation et la marque des formes soit expiré, écrit le ministre, cependant aucuns d'eux ne se sont encore mis en devoir de faire réformer leurs formes et de s'en pourvoir de nouvelles; etc. » —

Procès-verbaux de visite des papeteries de son département, par M. Vaulthier, inspecteur des manufactures à Troyes.

C. 464. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (6 imprimées).

**1771-1790.** — Industrie et commerce. — Arrêts, états, mémoires, correspondance concernant les Papeteries de Champagne. — États de situation des papeteries et renseignements sur la nature et la qualité de leurs produits. — Établissement d'une papeterie à Écury-sur-Cooles par le sieur François Sabbathier, professeur au collège et secrétaire de l'Académie de Châlons. — Opposition faite à cet établissement par M. de Cernon, propriétaire du cours d'eau. — Concession au S<sup>r</sup> Sabbathier de la fourniture du papier employé par les bureaux de la régie des Aides, jusqu'à concurrence de la somme de 5,000 livres chaque année. — Nouvelle papeterie fondée à Écury par les frères Bession, compagnons papetiers. — Mémoires des S<sup>rs</sup> Bession demandant à être protégés contre les tracasseries du S<sup>r</sup> Sabbathier « qui, disent-ils, doit à notre zèle, à nos talents tout ce qu'il a eu de succès ; qui ne sait du métier que ce que nous lui en avons appris, et craint de ne pouvoir soutenir la concurrence contre ses maîtres. » — Démarches de l'intendant de Champagne pour faire entraver par le Conseil d'État l'entreprise des frères Bession « qui travaillent à faire tomber l'établissement du sieur Sabbathier, en élevant une papeterie à deux cents pas au plus de la sienne. » — Correspondance relative aux plaintes de plusieurs fabricants de papier de Champagne, demandant un nouveau règlement plus étendu et plus précis que les règlements antérieurs pour arrêter les vexations qu'ils éprouvaient de la part de leurs ouvriers. — « Mémoires sur la papeterie, » par M. Desmarest, de l'Académie des Sciences, inspecteur des manufactures.

C. 465. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (3 imprimées).

**1735-1786.** — Industrie et commerce. — Arrêt, mémoires, états et correspondance, concernant la fabrication de la Porcelaine et les Tanneries de Champagne. — Mémoires sur la situation des tanneries, mégisseries et corroieries des élections de Châlons, Reims et Vitry. — Réponse des subdélégués à une enquête sur la nature et le mode de perception des droits sur les cuirs, peaux et pelleteries. — Plaintes des tanneurs de Champagne sur la tolérance apportée, en violation d'un arrêt du Conseil d'État, par les préposés de la douane dans le Hainault français, à l'exportation des écorces propres à faire le tan. M. Rouillé d'Orfeuil écrit à ce sujet au contrôleur général : « L'expérience n'a que trop prouvé que les réclamations des tanneurs ne sauroient être plus fon-

dées, car il ne s'agit de rien moins que d'empêcher leur ruine. Dès que les droits sur les cuirs furent établis, les tanneurs étrangers jugèrent que le moment était arrivé de ruiner insensiblement les tanneries françaises et de faire fleurir les leurs. Pour y parvenir, ils affectèrent de donner la préférence aux écorces de France, sans s'embarrasser du prix qu'on les leur faisoit payer, parce que n'ayant à acquitter aucun droit de fabrication, ils pourroient vendre leurs cuirs à un prix beaucoup inférieur à ceux de France. Cette spéculation leur a parfaitement réussi. »

C. 466. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (4 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

**1725-1781.** — Industrie et commerce. — Déclaration du roi, arrêts, règlements, mémoires, correspondance, concernant les Verreries de Champagne. — Introduction frauduleuse par les verriers de Champagne, de bouteilles fabriquées en Lorraine. — Plaintes au sujet du défaut de poids et de mesure des bouteilles provenant des verreries de la forêt d'Argonne. On lit dans les rapports de M. Mathieu, subdélégué à Sainte-Menehould, à ce sujet : « Les plaintes portées à M. le Contrôleur général au sujet des bouteilles fabriquées dans les verreries du Four-de-Paris vous paraîtront mal fondées par la lecture de mon procès-verbal... Il n'est guère possible de mieux travailler que fait principalement M. de Parfouru, qui est un gentilhomme riche et qui n'emploie dans son ouvreau que de bons ouvriers... » « A la verrerie du Couru, ... par la pauvreté des gentilshommes qui y travaillent, les carafons en sont journellement enlevés, en sorte qu'il n'y a aucun magasin. » — Envoi de carafons provenant des verreries de la forêt d'Argonne pour être examinés par des commissaires de l'Académie des Sciences. Le ministre de Machault écrit à ce sujet : « Ces bouteilles leur ont paru d'un aussi beau verre que celui des meilleurs carafons qu'ils aient vus, mais en ayant fait rincer une demi-douzaine et les ayant mis égoutter le fond en haut, il s'en est félé deux... ce qu'ils jugent provenir de l'inégalité d'épaisseur du matras, qui est une des principales causes de ce qu'on nomme aigreur dans les bouteilles des verreries d'Argonne. Ils ont en effet trouvé 6 lignes 1/2 et jusqu'à 7 lignes d'épaisseur dans le fond de ces bouteilles, tant circulaire que rentrant, et seulement 1/2 ligne ou une ligne au plus à leur épaupe. » — Mémoire des gentilshommes verriers du Clermontois demandant, en exécution des lettres patentes, à jouir de l'exemption de tous droits d'entrée sur les matières servant à l'exploitation de leurs verreries. — État des verreries existant dans la subdélégation de Sainte-Menehould : 4 en Champagne et 8 en Clermontois. — Requête de

MM. Guillebon, demandant à établir dans leur terre de Montmirail une fabrique de bouteilles et verres, façon Bohème.

467. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (6 imprimées).

**1669-1785.** — Industrie et commerce. — Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État, mémoires et correspondance concernant : — la codification et l'application des règlements généraux sur les Manufactures ; — la faculté donnée à tous les fabricants français de concourir aux fournitures de l'habillement militaire ; — la liberté pour les habitants des campagnes de fabriquer des étoffes ; — la remise en vigueur de l'usage des Assemblées du commerce prescrites par les règlements généraux d'août 1669 et depuis tombées en désuétude ; — les instructions données par le contrôleur général Turgot aux inspecteurs des manufactures sur l'application des règlements ; — la création d'un nouveau régime des manufactures ; — un projet de règlement pour la bonneterie ; — la procédure en matière de contraventions aux règlements des manufactures ; — la dimension des mouchoirs fabriqués dans le royaume.

C. 468. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier (5 imprimées).

**1734-1786.** — Industrie et commerce. — Instructions ministérielles, mémoires, correspondance, concernant la réglementation et les progrès de l'industrie nationale ; — les abus du recours en garantie exercé par les marchands contre les fabricants ; — divers procédés pour la teinture des étoffes ; — l'usage des « cardes à l'anglaise, propres à porter la filature du coton à sa perfection » ; — l'introduction en France, à la faveur de la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne, de la fabrication des étoffes de laine dont les Anglais faisaient un commerce presque exclusif en Espagne, « telles que les bayettes, les sempiternes et les châlons. » — Lettres de M. Necker, observations des négociants et fabricants de Reims et de Troyes, et de M. Desmarest, inspecteur des manufactures, sur un plan d'administration intermédiaire entre l'exécution stricte des règlements des manufactures et la liberté illimitée. On lit dans le mémoire de la subdélégation de Reims ; « La manufacture de Reims, en réprimant par ses règlements la fraude dans les fabrications, a soutenu la réputation de ses marchandises et la concurrence avec les fabriques étrangères. Il est utile de maintenir la sévérité de son inspection locale. Une liberté indéfinie laissée à l'industrie, dans les vues de multiplier en faveur des personnes de tout sexe, de tout âge, les moyens de travailler, quelles que fussent l'étendue et les bornes de

leurs talents ou de leurs facultés, ne peut être admise, ... elle tendrait à la destruction de cette manufacture dont la perfection est l'unique moyen de concurrence reconnu. » (L'opinion de Troyes est également contraire à la liberté.)

C. 469. Portefeuille.) — 72 pièces, papier (2 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

**1707-1789.** — Industrie et commerce. — Arrêt, états, mémoires, correspondance, relatifs à l'Inspection des bâtiments industriels et des manufactures. — Abonnement de la généralité de Champagne pour la suppression des offices d'inspecteurs des bâtiments, accordé par le Conseil d'État, sur la représentation des habitants « que cet établissement leur était beaucoup à charge sans qu'ils pussent en tirer aucune utilité » et sur leur requête au roi « de vouloir bien ordonner la suppression desdits offices et droits y attribués dans la province de Champagne, offrant de payer pour ladite suppression la somme qu'il plaira à S.M. de fixer pour tenir lieu de la finance qui auroit pu provenir de la vente desdits offices et droits. » — États de répartition de l'abonnement, fixé à la somme de 25,500 livres ; sur les communautés des douze élections de Champagne. — Contribution des communautés d'arts et métiers de la généralité de Châlons à la finance des offices d'inspecteurs et contrôleurs des marchands et artisans. — Missions temporaires confiées par les ministres aux sieurs ; Bacalan, Jars, de l'Académie des Sciences, Brisson, Brown, De Lo, Lausel et Taillardat, inspecteurs ambulants, pour visiter les manufactures et étudier les différentes branches de l'industrie de Champagne.

C. 470. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (1 carte).

**1731-1785.** — Industrie et commerce. — Mémoires, états et correspondance concernant l'Inspection des manufactures de Champagne ; départements de Reims, Rethel, Troyes : — Candidature des sieurs Godinot et Chapperon, fils, et nomination du sieur Callou à l'emploi d'inspecteur des manufactures à Reims, en remplacement du sieur Pasquier, admis à la retraite. — Contestation au sujet de la délimitation des départements d'inspection de Reims et de Rethel : carte du pays ; états des villages entre Aisne et Vesle où il y a des fabricants d'étoffe de laine. — Nomination du sieur Vombreing au poste de sous-inspecteur à Reims. — Nomenclature des lieux de manufacture et de commerce dans le département d'inspection de Troyes (comprenant tout ou partie des élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Épernay, Langres, Sézanne, Troyes,

Vitry, Wassy). — Contribution des communautés aux appointements de l'inspecteur Vaultier, fixés à 2,000 livres. — Note sur le département et les fonctions de M. Jobart, inspecteur à Troyes.

C. 471. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier (2 imprimées).

**1758-1787.** — Industrie et commerce. — Arrêts, mémoires et correspondance relativement à l'inspection des manufactures dans la généralité de Châlons ; — Nomination du sieur P. F. Watier, inspecteur du département de Reims, aux fonctions d'inspecteur pour toute la généralité. — Nomination de M. Cliquot-Blervache, procureur du roi, syndic de la ville de Reims, comme successeur de M. Watier, démissionnaire pour cause de santé. — Réclamations du sieur Watier de la Comté, fils du démissionnaire et candidat à son emploi : « J'implore votre clémence, écrit-il à l'intendant de Champagne, pour un père incommodé, une tante et trois sœurs qui n'ont d'autre ressource qu'un frère, qui croyait, par votre protection, remplacer un père, à qui l'on ravit sa place après cinquante ans d'exercice à la satisfaction du Conseil. » — Nomination de M. Desmarest, inspecteur des manufactures de la généralité de Limoges, au même poste dans la généralité de Châlons. — Pièces de la répartition sur les communautés de marchands et fabricants, des appointements du sieur Desmarest, fixés à 5,000 livres. — Lettre de M. Joly de Fleury annonçant la démission du sieur Desmarest, « qui ne pouvait concilier ses fonctions d'inspecteur avec celles qui l'attachaient à l'Académie », et son remplacement par le sieur Taillardat de Sainte-Gemme, inspecteur à Nîmes.

C. 472. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (3 imprimées).

**1738-1789.** — Industrie et commerce. — États, mémoires, correspondance, concernant la situation et les règlements des manufactures de Champagne. — Dans un rapport de l'inspecteur Vaultier, de 1734, on lit : « Suippes travaille pleinement et est en règle... Les fabricants de Châlons persévèrent à fabriquer en mauvaises matières, à abuser des rames et de la manière d'auner... Les fabricants de Vitry sont fort en règle. Ils travaillent peu, leurs étoffes n'étant que pour la consommation du lieu, etc. » — États semestriels de la situation des manufactures de Champagne, contenant les lieux de fabrique, le nombre des fabricants et celui des métiers, la longueur et la largeur des étoffes, leur prix, le nombre des pièces fabriquées. — Échantillons des différentes manufactures de l'inspection de Troyes ; *Bazins* de Troyes ; *Bouracans* de Joinville ; *Draps* de Chaumont ; *Droquets* de Chaumont, de Dienville, de Langres, de Wassy ; *Enversins*

de Suippes ; *Espagnolettes* de Châlons ; *Frocs* de Troyes ; *Futaines* de Troyes, *Serges* d'Arcy, de Chaumont, de Grancey, des Chapelles, de Vitry ; *Toiles* de Troyes ; *Treillis* de Sommevoir. — « Projet de règlement proposé au Conseil par le S<sup>r</sup> Vaultier, inspecteur, pour les manufactures d'étoffes de laine et mêlées de fil et de laine, des lieux dépendants de l'inspection de Troyes, avec les observations de M. l'intendant. » On lit dans les observations de l'intendant que « le commerce de Châlons est presque entièrement tombé et qu'il tend à un dépérissement total s'il n'y est incessamment pourvu par un règlement et par la présence d'un inspecteur particulier pour tenir la main à l'exécution de ce nouveau règlement. » — Divers mémoires et projets pour le règlement des manufactures de l'inspection de Sedan et Reims, présentés par l'inspecteur de ce département. — Observations de l'inspecteur de Reims et de divers bureaux de commerce en réponse à ces projets. — Prélèvement d'une somme de 5,000 livres sur les fonds provenant du droit de marque, pour le rétablissement d'une partie des métiers détruits par le débordement de la rivière de Suippes. — État des entrepreneurs des manufactures de Champagne qui se sont le plus distingués de père en fils et qui ont acquis le plus de réputation ; à Châlons, le S<sup>r</sup> Pierre Lochet, — à Courcelles-sur-Blaise, les S<sup>rs</sup> Zeller et Verpiser ; — à Reims, les S<sup>rs</sup> Jean-Nicolas Ponsardin, J. B. Sirot, Guillaume Loiselé, Lienard Berton et Élie Sal ; — à Reims, le S<sup>r</sup> Fournival ; — à Vaucouleurs, les S<sup>rs</sup> Marc, etc. — État des usines et bouches à feu existant dans la généralité de Champagne.

C. 473. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier (17 imprimées).

**1725-1784.** — Industrie et commerce. — Lettres patentes, arrêts, instructions ministérielles, correspondance concernant le Contrôle des produits manufacturés : — Règlements pour le plombage des étoffes dans les bureaux de visite et de marque. — Obligation pour les gardes-jurés en exercice de faire graver leurs noms et surnoms sur les plombs de fabrique et de contrôle. — Dispense de cette formalité accordée aux gardes-jurés des fabricants de drap de Romorantin. — Envoi de modèles d'un nouveau plomb, étant reconnu « que rien n'étoit plus facile que d'ôter l'ancien plomb apposé aux étoffes et de le remettre sans qu'on s'en aperçût. » — Institution d'une « marque de grâce » pour permettre la circulation dans le royaume et indiquer l'origine nationale des étoffes non revêtues des marques réglementaires. — Prorogation des délais pour la marque de grâce. — Institution des visites dans les boutiques et magasins pour la vérification des étoffes, toiles et toileries. — Règlements pour les formes de l'élection et les fonctions des gardes-



jurés, chargés de la desserte des bureaux de visite et de marque. — Lettre du garde des sceaux Machault au sujet des distinctions et privilèges qu'il se proposait d'accorder aux gardes-jurés en exercice « pour les mettre à l'abri de la vengeance des autres fabricants. » L'intendant de la Châteigneraye lui répond que les privilèges seraient inutiles et nullement justifiés dans les villes manufacturières de la généralité de Champagne, attendu que la répartition des impositions et la distribution des billets de logement aux troupes s'y faisaient « sans aucune participation des fabricants, par des officiers municipaux, qui sont choisis parmi les officiers de judicature et les commerçants de premier ordre. »

C. 474. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier (15 imprimées); 1 pièce, parchemin.

**1731-1787.** — Industrie et commerce. — Arrêts, instructions ministérielles, correspondance concernant le Contrôle des produits manufacturés: étoffes de laine ou mêlées de laine, toiles et toileries. — Règlement pour la fabrication des étoffes de laine, ordonnant que la dénomination de l'étoffe, le nom du fabricant et celui du lieu de fabrique seront tissés aux deux bouts de chaque pièce sur le métier. — Réduction des dimensions des plombs de marque pour les petites étoffes de draperie. — « Instruction pour servir à reconnaître les plombs apposés aux toiles peintes, dans les bureaux de visite et de marque. » — Modèles de ces plombs. — Arrêt du Conseil d'État qui ordonne que les toiles fabriquées à Reims, Rethel, Chaumont et Châlons seront marquées aux bureaux établis dans ces villes pour la marque des étoffes, et prescrit la création d'un bureau pour la marque des toiles à Vaucouleurs. — Observations présentées à ce sujet par les juges des manufactures de Châlons et par M. Taillardat de Sainte-Gemme, inspecteur des manufactures.

C. 475. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (8 imprimées); 2 pièces, parchemin.

**1734-1788.** — Industrie et commerce. — Arrêts, instructions ministérielles, correspondance et mémoires relatifs au Contrôle des produits manufacturés. — Éclaircissements sur l'exercice des fonctions d'auteur-juré dans les lieux de fabrique de la généralité de Champagne. — Établissement et organisation de bureaux de marque et de contrôle dans les villes de Reims, Troyes, Châlons, Rethel et Suippes pour les étoffes de laine; et dans celles de Troyes, Wassy et Joinville pour les toiles et toileries. — Nominations de préposés et autres employés pour le service de ces bureaux. — Fixa-

tion de leurs appointements. — Commission et appointements des sieurs Jubé et Odon, chargés d'opérer la visite et la marque des toiles peintes et imprimées dans les boutiques des lieux de commerce de la généralité de Champagne. — Tarif et règlement de perception des droits de marque, dans les bureaux de fabrique et de contrôle. — Comptabilité des droits de marque. — Nomination de M. Soleau comme receveur général des droits de marque en Champagne; — sa retraite; — transport de sa commission au sieur Delfraise, son gendre.

C. 476. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier (8 imprimées).

**1772-1790.** — Industrie et commerce. — Arrêt, états et correspondance concernant la comptabilité des Droits de marque perçus dans les bureaux de Champagne. — Instructions sur les comptes à rendre annuellement à l'intendant par les gardes-jurés, commis et autres préposés à la desserte des bureaux. — États de recettes et de dépenses des bureaux de Châlons, de Reims et de Suippes. A la suite de l'état du bureau de Châlons pour le premier semestre 1778, on lit cette note du garde-juré comptable: « La modicité de cette recette (26<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>) provient de ce que les trois quarts des pièces d'étoffes fabriquées en cette ville ne sont pas présentées à la marque. Les fabricants en évitent l'examen qui en ferait rejeter la plus grande partie avec raison pour cause de mauvaise qualité. Il s'y fabrique environ trois mille pièces, lesquelles, si elles étaient toutes présentées à la marque, pourraient produire pour le droit de la communauté des marchands environ la somme de cent cinquante livres par an. » — Correspondance entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil et le contrôleur général au sujet des états généraux de la recette des droits de marque sur les étoffes dans toute la province. Le produit, versé dans la caisse du commerce est, pour la première année, exercice 1784, de 4,735 livres, 6 sols 6 deniers; en 1787, de 23,453 livres 18 sols 4 deniers; en 1789, de 43,954 livres, 44 sols, 4 deniers. — Observations du contrôleur général sur l'emploi irrégulier de fonds provenant du droit de marque et « destinés exclusivement aux besoins du commerce », que l'intendant Rouillé d'Orfeuil avait affectés au paiement de réparations faites au dépôt de mendicité de Châlons. — Comptabilité particulière du produit de la marque des toiles. — Comptabilité du préposé général de la province.

C. 477. (Portefeuille.) — 176 pièces, papier.

**1782-1788.** — Industrie et commerce. — États et correspondance relatifs à la comptabilité générale des produits du droit de marque dans la province de Champagne. —

Comptes de recettes et de dépenses rendus par M. Delfraise, préposé général pour les années 1781 à 1787, concernant les bureaux de Châlons, Chaumont, Joinville, Reims, Rethel, Suippes, Troyes, Vaucouleurs, Wassy. L'excédant de recette pour les 8 années est de 70,021 livres 4 sols 3 deniers. — Pièces justificatives des comptes, comprenant : — des comptes particuliers des gardes-jurés de Châlons, de Reims et de Suippes ; — des ordonnances de paiement à prélever sur la caisse du service ; en 1781, « 500 livres, pour être employées au rétablissement d'une partie des métiers détruits par la dernière inondation dans la plupart des villages bordant la rivière de Suippe ; en 1784, les appointements du Sr Vombreing, élève des manufactures de la province de Champagne, fixés à 600 livres par an, et en 1785, gratification extraordinaire de 300 livres accordée au même, etc. — Observations des inspecteurs et des juges des manufactures sur les comptes soumis à l'approbation de l'Intendant.

C. 478. (Portefeuille) 80 pièces, papier (11 imprimées).

**1717-1789.** — Commerce. — Arrêts, ordonnances, instructions ministérielles et correspondance concernant le commerce des Bois de constructions navales, — Bonneterie, — Camelots et burats, — Castors, — Cotons en laine, — Cotons filés, — Couperoses vertes, — Cuirs, — Draperie, — Écorces d'arbres, — Faïences, — Fers, — Laines, — Papier, — Rubans de fil, — Soies, — Tabac. — Enquête demandée par le contrôleur général Orry sur les causes de la mauvaise qualité des laines, « ce que l'on attribue, écrit le ministre, à l'usage où l'on est, dans la plus grande partie des provinces, de tondre les moutons dès le mois de mars ou d'avril, au lieu qu'ils ne devraient être tondus qu'à la Saint-Jean. » — Mémoires fournis sur la question de la tonte par les subdélégués et les inspecteurs des manufactures de Champagne. — Rapport de M. Paillot, subdélégué de Troyes, sur la quantité et la qualité des laines qui se récoltaient chaque année dans l'arrondissement de Châtillon-sur-Seine à Troyes. On y lit : « Ce terrain qui comprend Châtillon, Artenay, Chaource, Ervy, Bar-sur-Seine, peut fournir tous les ans 450 milliers de laine fine, qui se tire pour les manufactures de Reims, Châlons et Rethel ; le prix courant est de 26 sols la livre. De Troyes à Bar-sur-Aube, il s'en trouve 50 milliers ; moins fine que la première, qui se tirent cependant pour les mêmes manufactures ; le prix courant est de 24 à 26 sols la livre. De Troyes à Méry et à Arcis, il s'en lève aussi 50 milliers plus commune, qui se consomme à Troyes pour les serges de Saint-Nicolas, où l'on en fabrique environ 42,000 pièces et à Chaumont et Wassy ; le prix est de 22 sols à 23 sols la

MARNE. — SÉRIE C.

livre. » — Rapport de M. Rouillé d'Orfeuil à M. Joly de Fleury sur le prix du tabac en Champagne. « Les débitants le vendent au public en détail et rapé à raison de 4 livres la livre pesant. »

C. 479. (Portefeuille) 76 pièces, papier (15 imprimées).

**1718-1789.** — Commerce. — Arrêts, instructions ministérielles et correspondance concernant le commerce des Toiles étrangères, — Toiles nationales, — Vieux habits. — Mesures prohibitives de l'introduction, port et usage des toiles de coton, blanches, peintes, teintes ou imprimées, provenant des Indes, de la Perse, de la Chine et du Levant. — Ordres de la cour prescrivant de renouveler tous les six mois dans l'étendue de la généralité de Champagne, la publication des édits et arrêts contre l'usage des toiles prohibées et de faire « quelques exemples d'éclat pour intimider ceux qui seraient dans la disposition de porter ces sortes d'habits. » — Règlements du commerce des toiles nationales des fabriques de Laval, Marigny, Cholet, etc., et des toiles peintes ou imprimées en Alsace. — Arrêt du Conseil d'État qui défend l'entrée dans le royaume des vieux habits de soldats et autres de fabrique étrangère.

C. 480. (Portefeuille) 74 pièces, papier (4 imprimées).

**1718-1776.** — Commerce. — Arrêts, enquêtes, mémoires et correspondance relativement aux Juridictions consulaires, aux Négociants en gros, aux Priviléges en matière de commerce. — Enquête relative aux trafics faits en Champagne par les Juifs et les marchands forains. — Réponses des subdélégués à une circulaire de l'Intendant sur la question de savoir « 1° s'il y aurait de l'inconvénient à laisser aux Juifs la liberté de fréquenter les foires, 2° si l'on doit ôter aux forains colporteurs la liberté de séjourner un certain temps dans les villes et villages hors le temps des foires. » L'intendant Le Peletier de Beaupré écrit au contrôleur général, à la suite de cette enquête, qu'il y a lieu « de laisser subsister les choses telles qu'elles ont toujours été, » en ce qui concerne les colporteurs. « Quant aux Juifs, il en paraît peu dans la Champagne, et lorsqu'ils y passent, leur commerce consiste uniquement en achats de petits diamants, vieux habits ou vieux galons, et personne ne prend ombrage sur leur compte. » — Mémoire du chancelier Lamoignon et projet de règlement général sur les juges conservateurs des foires et les justices consulaires. — Mémoires produits en réponse à celui du chancelier par les juges-consuls de Châlons et de Reims, contenant des renseignements sur l'organisation des juridictions consulaires.

dans ces deux villes. Le mémoire de Châlons représente que les juges-consuls rendant la justice gratuitement et sans prendre d'épices, au contraire des officiers des juridictions ordinaires, « il paroitroit de l'équité de fixer une somme annuelle moyennant quoy la juridiction consulaire seroit chargée de l'entretien de la chambre qui pour lors annonceroit par sa décence un tribunal respectable, où sous l'autorité souveraine se rend la justice, et non pas une halle, qui, par son dérangement, ne peut inspirer que le mépris, faute d'être réparée et entretenue. » Il demande en même temps « un règlement judiciaire » sur le rang que la juridiction consulaire doit tenir dans les cérémonies publiques. — Privilèges, prérogatives et exemptions accordés aux négociants en gros. L'intendant Rouillé d'Orfeuil écrit à ce sujet au contrôleur général : « Comme S. M. promet d'accorder chaque année deux lettres particulières d'anoblissement à ceux d'entre lesdits négociants du royaume qui se seront distingués dans leur profession et, par préférence, à ceux dont les pères et ayeux l'auroient exercée avec l'honneur qu'elle exige et qui continueroient eux-mêmes à s'y distinguer, je prends la liberté de réclamer vos bontés en faveur des sieurs Jacques Gouault et Eustache Gouault, frères, qui sont les seuls de la province de Champagne qui aient obtenu des lettres de négociants en gros... La famille des sieurs Gouault est une des plus anciennes et des plus honnêtes familles bourgeoises de la ville de Troyes. Son ancienneté dans le commerce remonte à plus de 200 ans, de père en fils, sans interruption, etc. » — L'intendant de la Châtaineraye à qui le contrôleur général avait demandé un état des privilèges en fait de commerce, soit à titre de manufacture royale ou autrement, accordés dans la province de Champagne, répond qu'il n'existe aucun établissement privilégié du roi dans son département.

C. 481. (Portefeuille) 121 pièces, papier (11 imprimées).

1734-1789. — Commerce. — Arrêts, mémoires, états et correspondance concernant les : Charges, commissions et offices relatifs au commerce, — Droits locaux et seigneuriaux sur le commerce, — Foires et marchés, — Mouvement commercial de la province, — Traités foraines. — Renseignements fournis par les subdélégués sur les charges de courtiers et agents de change, les offices de jurés-auneurs, les droits de poids-le-roi, les places ou commissions de portefaix existant dans leurs départements. — Des informations prises par l'intendant sur les offices de courtiers, « il résulte que la ville de Reims est la seule de son département où le courtage soit connu. » Il demande au contrôleur général la suppression des courtiers d'étoffes de la fabrique de Reims

« dont les infidélités sont notoires » et croit qu'il serait peut-être nécessaire de leur interdire l'exercice de leurs fonctions, « à peine d'être les courtiers appliqués au carcan, les courtières enfermées pendant six mois dans l'hôpital général, et en cas de récidive d'être les courtiers et courtières bannis pour 30 ans. » Création et états du produit des droits extraordinaires établis dans la subdélégation d'Épernay sur les offices d'inspecteurs aux boissons et de courtiers-jaugeurs. On lit dans un mémoire sans signature présenté à l'intendant sur cet objet et annoté par lui : « L'élection d'Épernay, dont les vins sont le principal avantage, souffre beaucoup de la hauteur des droits auxquels ils sont assujettis, et les habitants de cinq paroisses de cette élection sont près de les abandonner si on continue la perception du droit extraordinaire qu'on y lève en faveur des hôpitaux... Comme le roi s'est attribué ces droits créés originairement au profit des hôpitaux, il pourroit les supprimer, les modérer ou les étendre sur d'autres paroisses au moyen d'une nouvelle répartition... Mais ces droits font un objet de 40,000 livres dans l'élection d'Épernay, de 400,000 livres dans la province... ainsi il n'est pas à présumer que le roi veuille les supprimer, etc. » Le mémoire conclut à la modération des droits, sans diminution de produit et au moyen de la répartition sur d'autres paroisses vignobles. — Renseignements fournis par les subdélégués de Charleville, Château-Porcien, Épernay, Fismes, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes et Vitry au sujet des droits perçus par les seigneurs dans les foires et marchés de leurs terres. — Mémoire sur le droit de stellage appartenant au seigneur de Vouziers. — États des foires établies dans les villes et bourgs de Champagne avec des notices sur les règlements qui y étaient en usage. L'intendant Rouillé d'Orfeuil écrit au garde des sceaux, en lui envoyant ces renseignements : « Les villes de Troyes, Châlons, Reims et Vitry sont à proprement parler les seules qui se soient maintenues en Champagne dans la possession d'avoir des foires à certaines époques de l'année. Il s'en tient bien dans les autres villes de cette province, mais elles ressemblent plus à des marchés renforcés qu'à des foires. » — États récapitulatifs des marchandises venues de l'étranger ou passées à l'étranger par les bureaux des directions des Fermes de Châlons, Charleville et Langres en 1747 et en 1748. — Instructions du ministre Turgot pour la répression des obstacles apportés « par des gens mal intentionnés à la perception des revenus du roi et particulièrement des droits des Fermes. » — Mémoires des directeurs des Aides et des Fermes dans la province de Champagne et précis des procès-verbaux rendus sur des actes de rébellions et de violences exercés contre les commis. « On ne peut se dissimuler que les obstacles qu'ils (les commis) ont éprouvés, écrit le directeur général de la province

(1<sup>er</sup> mai 1776), ont été en partie la suite de la fermentation générale occasionnée par les bruits répandus et accrédités depuis un an d'une prochaine révolution dans l'administration des Fermes. » — Règlement sur la déclaration et la saisie des marchandises soumises à la prohibitiou dans les bureaux des Fermes.

C. 482. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (2 imprimées).

**1723-1787.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Châlons. — Édité, arrêt, états, mémoires, correspondance concernant les corporations d'arts et métiers. — État des maîtrises et jurandes de la ville de Châlons en 1723. — Réorganisation des communautés par l'édité d'avril 1777. — Lettre du directeur général des finances, Necker, réclamant des éclaircissements sur la conduite des jurés des différentes communautés de cette ville qui auraient fait recevoir maîtres leurs enfants, même en bas âge, postérieurement à l'édité de 1777, et, pour couvrir cette fraude, auraient donné à ces réceptions une date antérieure à l'enregistrement de l'édité. — États des dettes des communautés d'arts et métiers de la ville de Châlons supprimées. — Conflit entre les officiers du bailliage royal et les officiers de la pairie, au sujet de la police des arts et métiers. On lit dans un mémoire pour les officiers du bailliage royal : « Les fonctions de la police sont partagées (à Châlons) entre le lieutenant général du bailliage royal et les différents juges des seigneurs hauts-justiciers, au nombre de sept en cette ville. Le juge royal a, de tout temps, la prévention sur ces juges de seigneurs, autres que ceux de la pairie, dont la seigneurie peut comprendre environ le tiers de la ville. De tout temps, toute communauté érigée par brevets du roi, telles que les Imprimeurs, Libraires, Perruquiers, Chirurgiens et autres ont été sous l'inspection seule du lieutenant général pour leur réception et serment, et ses justiciables pour affaires quelconques concernant leur état et profession ; les autres communautés prétendues, la plupart ainsi dénommées abusivement, rassemblées en corps par l'autorité seule des juges des seigneurs, obtenoient d'eux, chaque membre dans leur district, la permission d'ouvrir boutique et prêtoient devant eux un serment qu'ils n'e devoient point. Un nouvel ordre est établi aujourd'hui par l'édité du Roi (d'avril 1777). Formées par l'autorité royale, chaque membre pourvu d'un brevet royal, toutes ces communautés sont donc aujourd'hui, à l'instar de celles des Imprimeurs, Libraires et Perruquiers, etc. » — Copie d'un arrêt du Conseil d'État du 15 avril 1644, décidant « que le bailli du sieur évêque recevra tous les aspirants aux maîtrises des arts et métiers de ladite ville, même ceux qui pour y par-

venir pourroient avoir obtenu lettres de Sa Majesté ; dont la connoissance appartiendra audit bailli dudit sieur évêque, sauf par après à faire enregistrer lesdites lettres royales de maîtrises au greffe dudit bailliage et siège présidial. » — Comptes des communautés rendus de 1779 à 1782 pardevant le procureur fiscal général du bailliage du comté — pairie de Châlons. — Mémoire du sieur Champion, procureur fiscal, au sujet du droit de visite perçu par les syndics et adjoints des communautés sur les maîtres et agrégés.

C. 483. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier (2 imprimées).

**1740-1787.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Châlons. — Correspondance, mémoires, pièces de procédure, statuts et règlements, concernant les corporations d'arts et métiers : — Apothicaires et Pharmaciens, — Bouchers, — Boulangers, — Cabaretiers, aubergistes, limonadiers, — Chapeliers, — Charcutiers, — Chaudronniers et fondeurs en cuivre, — Cordonniers, — Couteliers, — Épiciers, — Libraires et imprimeurs. — Note (sans date) du « bailli de la pairie de Châlons, chargé de la police de tous les arts et métiers de la ville, » concernant les apothicaires. On y lit : « Les épiciers droguistes établis dans cette ville ont la liberté de vendre toutes sortes de drogues simples, mais leur commerce ne leur donne point le droit de préparer ces simples ni d'en faire la composition, qui appartient aux seuls apothicaires. » — Demande de lettres gratuites de maîtrise dans la communauté des bouchers au profit du nommé Etienne B..., garçon boucher, resté orphelin à la tête de neuf enfants ses frères et sœurs, chargé de dix mille livres de dettes, dont par son économie il avait déjà acquitté 2,000 livres. M. de Tolozan répond au nom du bureau des communautés d'arts et métiers « qu'on ne pouvoit avoir égard à cette demande à cause des conséquences qu'en résulteroient. » — Minute d'un rapport de l'intendant au garde des sceaux sur un projet de statuts demandés par les charcutiers de la ville de Châlons. — Plainte des bouchers et charcutiers, sur ce que « les officiers de la justice de M. l'évêque autorisoient nombre de personnes à vendre du porc sans qu'elles eussent aucune lettre de maîtrise. » — Pièces de procédure concernant l'affaire de J.-B. Paillard, garçon boulanger, poursuivant sa réception en la maîtrise de sa profession, et lettre du contrôleur général Laverdy blâmant les exigences des maîtres de la communauté. Elle conclut ainsi : « Mon intention est qu'il (Paillard) soit admis à la maîtrise en ne payant d'autres droits que ceux qui sont fixés par le règlement de police. » — Taxe du pain. — Demande d'augmentation de salaire

par les boulangers. — Projet de statuts pour la communauté des boulangers de Châlons-sur-Marne. — Requête des sieurs Appert, négociants, demandant qu'une brasserie établie par eux à Châlons, fût décorée du titre de « Brasserie Royale », à cause des services rendus par cet établissement dans la disette des vins. L'intendant estime qu'une telle distinction « doit être réservée pour les établissements d'art ou de manufacture. » — Note du sieur Coqteaux, receveur des nouvelles finances des communautés d'arts et métiers de la généralité de Champagne, sur une contestation élevée entre la dame veuve Appert, aubergiste au *Palais Royal* de Châlons, et la communauté des cabaretiers et aubergistes, au sujet des droits de maîtrise. — Contestation entre les maîtres chapeliers et la dame Millet, veuve d'un agrégé de cette communauté, relativement au droit de cette dame à continuer la profession de son mari. — Mémoire adressé à l'intendant de Champagne, juge en cette partie, par le sieur Simon Rogier, essayeur marqueur et contrôleur des ouvrages d'étain, dans les généralités de Champagne, Metz, Soissons et Dijon, demeurant à Châlons, demandeur, contre le sieur Remi L..., cabaretier, comme receleur des ouvrages d'étain, outils et mulot des nommés S et Ch..., coureurs et fondeurs d'étain, défendeur. — Correspondance entre l'intendant et le ministre Saint-Florentin, relative à un mémoire du sieur Bouchard « fils et arrière-petit-fils d'imprimeurs du roi qui se sont toujours distingués dans leur état », demandant la survivance de la place d'imprimeur du roi à Châlons, que son père avait possédée. On lit dans les lettres de l'intendant Le Peletier de Beaupré, que par le règlement rendu le 31 mars 1739, il était ordonné qu'il n'y aurait à l'avenir que deux imprimeurs à Châlons, « l'un desquels est le sieur Seneuze. » — Lettres de M. de Lamoignon, relatives à la répression d'une rébellion des libraires et imprimeurs de Châlons contre ses ordres. « Je reçois, y est-il dit, .... un mémoire des imprimeurs et libraires de votre ville, qui demandent grâce pour leurs confrères dont les boutiques sont fermées, et l'un d'eux emprisonné par ordre du Roy... Je demanderai à S. M. si elle veut bien faire sortir de prison celui qui y a esté enfermé. A l'égard de la closture des boutiques, il est d'une si grande importance de faire procurer aux ordres du Roy l'obéissance, qui leur est due, que je doute que le Roy se porte à modérer la disposition de son arrest. »

C. 484. (Portefeuille). — 105 pièces, papier (2 imprimées).

1679-1788. — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Châlons. — Arrêt, mémoires, états et correspondance concernant les corporations d'arts et métiers :

Marchands drapiers et merciers unis, — Menuisiers, — Orfèvres, joailliers et bijoutiers, — Pâtisseries, — Perruquiers, — Selliers et carrossiers, — Serruriers et arquebusiers, — Tailleurs d'habits, — Tanneurs, corroyeurs, mégissiers, — Tisserands, — Tonneliers, — Traiteurs. — Arrêt du Conseil d'État qui « ordonne que tous les bourgeois de la ville de Châlons, à l'exception des maîtres drapiers-drapans et sergiers, et de tous artisans tant qu'ils exerceront leur art et métier, auront la faculté de faire le commerce en gros, etc. » — Requête présentée par les grand'gardes de la communauté des marchands unis, au contrôleur général pour le prier de faire exécuter à Châlons la déclaration du roi du 30 décembre 1704 pour la visite et la marque au bureau de toutes les marchandises foraines, attendu que « les marchands drapiers de ladite ville de Châlons auroient en partie refusé de faire descendre au bureau desdits marchands les marchandises foraines qu'ils avoient achetées et les auroient fait conduire directement chez eux sans avoir été visitées, ny que le plomb de contrôle y ait été appliqué ; .... et l'autre partie desdits marchands auroit à la vérité fait descendre audit bureau leurs marchandises sujettes à visite et à plomb de contrôle, et les auroit fait marquer avec refus de payer les droits. » — « Mémoire pour justifier que la communauté des marchands drapiers, merciers et épiciers unis de la ville de Châlons ont droit d'empêcher les marchands forains de vendre leurs marchandises en cette ville qu'après avoir été visitées et pendant les foires seulement. » — Mémoires et correspondance concernant l'élection irrégulière de deux jurés de la corporation des marchands unis. — État des maîtres drapiers fabricants de la ville de Châlons-sur-Marne en 1752. — Requêtes et lettres concernant les difficultés et refus de réception éprouvés de la part de la communauté des marchands par plusieurs candidats à la maîtrise. — Plainte des marchands « au sujet des empêchements et tracasseries préjudiciables à leur commerce qu'ils éprouvent de la part du messager de Reims lors des foires franches qui se tiennent en cette ville, l'une à la fête de Pâques, l'autre à la Saint-Remi. » — « Mémoire des pièces en or et en argent qui ont été arrêtées par MM. les marchands orfèvres, joailliers et bijoutiers de cette ville à différents particuliers à eux inconnus. » — Instruction ministérielle concernant le droit de marque d'or et d'argent auquel étaient assujettis les orfèvres de Châlons. — Observations des boulangers et cuisiniers sur un projet de statuts pour les pâtisseries, pain-d'épiciers, oublieurs et saucissiers de la ville de Châlons, présenté à l'homologation du Conseil d'État. — Réclamations de P.-A. B... contre la communauté des selliers-carrossiers qui refusait de le recevoir. — Requête du sieur Pierre Chenu, arquebusier-fourbisseur, appelé à Châlons par M. de la Pujade, major des gardes du

corps du roi, pour avoir soin des armes des six brigades qui y étaient en garnison, contre les maîtres serruriers qui prétendaient l'obliger à payer maîtrise dans leur communauté. — Sentence du bailliage du comté-pairie et arrêt du Conseil d'État, rendus au profit de la communauté des marchands-unis, contre celle des maîtres tailleurs d'habits, « faisant défenses aux tailleurs de tenir des coupons d'étoffe en plus grande grandeur que celle nécessaire pour habits, vestes et culottes. » — Mémoire contenant les observations et l'avis de M. Le Peletier de Beaupré, intendant de la généralité de Châlons, sur la requête présentée au Conseil par les tanneurs de cette ville, à fin de cassation d'un arrêt du parlement de Paris, en ce qu'il leur faisait défense de fabriquer, vendre, ni débiter aucuns cuirs corroyés à Châlons. — Projet de réunion des deux communautés des tanneurs et des corroyeurs. — Opposition de « la plus saine et entière partie » des corroyeurs contre ce projet. — Arrêt du Conseil d'État consacrant cette réunion. — Correspondance entre l'intendant de Champagne et le contrôleur général des finances et la direction des Fermes, concernant la fourniture aux tanneurs de Châlons du sel détérioré nécessaire pour la hongroierie. — Ordonnances de l'intendant Le Peletier de Beaupré et mémoire des tonneliers de St-Memmie, concernant le droit de visite et jauge des tonneaux chez ces derniers, accordé aux tonneliers de Châlons par l'intendant. Un procès-verbal de cette visite dressé par le sieur Brocq, lieutenant de maréchaussée, constate « qu'il s'est trouvé dans le magasin du sieur C. et chez la veuve M. des tonneaux et des caques au-dessous de la jauge ordinaire, infidélité qui mérite d'autant plus de punition qu'elle occasionne des plaintes journalières de la part des marchands de vin, etc. »

C. 485. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier (2 imprimées).

**1688-1790.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Châlons. — Règlements, mémoires, états et correspondance concernant la Manufacture. — Règlements pour les manufactures de draperie de la ville et des environs de Châlons (imprimés). — Mémoires présentés au contrôleur général par les marchands de Châlons à l'effet de faire contraindre les drapiers-drapans, les sergiers, les teinturiers et les tondeurs, tant de la ville que des environs, à l'observation stricte des règlements. — Rapport de M. Vaultier, inspecteur des manufactures, sur celles de Châlons en 1732. On y lit : « La manufacture des rases, étamines et pinchinats, dont il y a eu autrefois jusqu'à 1500 métiers, est entièrement et sans retour perdue pour Châlons. La suppression de l'Édit de Nantes en est la cause. Presque

tous les fabricants étoient de la religion prétendue réformée. Ils sont passés avec leurs biens et leur industrie dans les pays étrangers et il ne reste plus de vestiges de ces manufactures. Celle des espagnolettes a pris la place. Il y a aujourd'hui 180 métiers, 80 maîtres, et il se fabrique 700 à 800 pièces d'espagnolettes par an. Dans son principe, cette manufacture égalait en beauté les draps d'Elbœuf et les surpassait en bonté... Peu à peu, et faute d'un règlement fait à temps, cette manufacture est si fort diminuée qu'elle n'est plus comparable à son commencement... Enfin, comme il n'y a point de règlement, les fabricants s'imaginent qu'il sont les maîtres de faire ce qu'il leur plaît. » Projet de règlement pour la manufacture de Châlons, proposé par le sieur Vaultier. — Réponses et moyens d'opposition des fabricants contre ce projet de règlement. L'intendant écrit à ce sujet au contrôleur général : «... Deux articles ont trouvé de l'opposition de la part des fabricants, et cependant ils sont de la dernière importance... Le premier de ces articles est l'établissement de deux jurés aulneurs ; le second est l'obligation de placer les rames dans un lieu public. » — Requête des marchands drapiers de la ville de Caen, à l'intendant de Champagne, pour le prier de remédier aux abus de la fabrication châlonnaise. — « Parallèle de l'état où étoit autrefois la manufacture des espagnolettes de Châlons, avec celui où elle est réduite à présent et observations sur icelle », par l'inspecteur Vaultier (1733). — Mémoire pour la résidence ordinaire d'un inspecteur des manufactures dans la ville de Châlons préférablement à celle de Troyes. » On s'y appuie sur cette considération « qu'il n'est point de manufacture de draperies et autres dans le royaume où les ouvriers soient plus infidèles dans leurs ouvrages que les drapiers-drapans de la ville de Châlons. » — Ordonnance de l'intendant prescrivant la réunion d'une assemblée générale des marchands, fabricants et principaux ouvriers pour entendre lecture d'un projet de règlement dressé par le sieur Callou, inspecteur des manufactures de Reims, envoyé par ordre du roi à Châlons pour travailler à la réformation des abus introduits dans la fabrication des étoffes. — Projet de règlement du sieur Callou avec les réponses des drapiers et les répliques de l'inspecteur. — État de la manufacture de Châlons le 2 août 1741 ; 144 métiers montés en *espagnolettes* ; 3 métiers de *drapées* ; 5 métiers d'*étamine*, 1 métier de *rase*, 2 métiers d'*enversin*, façon de Suippes ; 36 métiers sans ouvrage. — Procès-verbaux et procédure concernant des saisies d'espagnolettes fabriquées à Châlons, pour défaut de largeur ou de tonte.

C. 486. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (1 imprimée); 5 pièces, parchemin.

**1729-1788.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Châlons. — Mémoires et correspondance concernant les fabriques de bas et d'étoffes de laine, le commerce local et forain, etc. — Distribution par l'intendant, à titre de prêt, aux ouvriers indigents, des 8 métiers à bas provenant de l'ancienne fabrique établie à la maison de force de Châlons (Ostende). — Soumissions des concessionnaires de ces métiers et correspondance y relative entre l'intendant et M. de Pinteville-Cernon. — Prêt par le Trésor royal d'une somme de 36,000 livres aux sieurs Pierre et Geoffroy Darras, fabricants d'étoffes à Châlons. — Poursuites dirigées contre lesdits sieurs Darras pour n'avoir pu s'acquitter aux échéances convenues. — Mémoires des marchands de Châlons qui proposent comme le seul moyen de rétablir la manufacture des espagnolettes, de les employer à l'habillement des troupes. — Lettres ministérielles et observations de l'inspecteur des manufactures sur cette proposition. Dans une note rédigée sur cet objet par des marchands de Paris, à la demande du ministre de la Guerre, on lit : « Cette étoffe, quoique bonne en elle même, est trop mince pour habiller des troupes;... ainsi on ne croit pas qu'on puisse s'en servir pour habit... On peut employer cette étoffe avec succès pour des vestes et des culottes, mais il faudroit en ce cas régler le prix sur celui des tricots et serges de Beauvais. » — Placets du corps des marchands de Châlons et du sieur de Vouzy, pour empêcher la construction d'un moulin préjudiciable à la foulerie de Vouzy, établie par le seigneur du lieu pour l'usage de la manufacture de Châlons. — Mémoire de Antoine-Denis Malval, maître drapier sergier à Châlons, demandant l'autorisation de fabriquer des espagnolettes nonobstant le privilège exclusif attribué au sieur Darras pour cette fabrication. — Demande de secours formée par le sieur J. Carlier, fabricant « d'étamines burattées ». — Lettre des juges-consuls au sujet des difficultés qu'ils éprouvent à recouvrer leurs créances commerciales. On y lit que « le commerce de leur ville consiste en marchandise de grains pour l'approvisionnement de Paris, et en laines, étoffes de fabrique du pays, chanvre, miel, cire, merrain, verrerie, tonneaux, bois et planches ». — Conflit de compétence entre le tribunal de l'intendant et la juridiction consulaire, à propos d'un procès en matière de commerce de grains. — Contestation élevée entre les habitants de Châlons et les fermiers généraux au sujet des droits d'inspecteurs aux boissons. — Plaintes des marchands au sujets de la trop longue durée des foires franches de cette ville.

C. 487. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier (1 imprimées); 4 pièces, parchemin.

**1725-1787.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Épernay. — Requêtes, arrêts, états, correspondance concernant les corporations d'arts et métiers, la manufacture de poterie et le commerce des vins. — Projet de réunion de la communauté des savetiers avec celle des cordonniers. « Il est certain, écrit l'intendant, que la réunion de ces deux corps rétablira la paix entre les cordonniers et les savetiers d'Épernay, qui sont toujours en procès. » — Statuts de la communauté des maîtres menuisiers d'Épernay. — Lettres de maîtrise de menuisier. — Mémoire du fermier de la marque d'or et d'argent et correspondance au sujet de l'abonnement du sieur Prévost, seul orfèvre d'Épernay. L'abonnement réclamé par le fermier, d'abord fixé à 50 livres 8 sols par an, est réduit par lui à 30 livres. — Refus des marchands et artisans de se réunir en corps de communautés, conformément aux dispositions de l'édit d'avril 1777. Un mémoire rédigé au nom des marchands et artisans contient que « quoique la petite ville d'Épernay soit comprise dans l'édit de 1777, dans la classe des villes de second ordre, elle devoit en être exceptée, non-seulement parce que dans cette ville il n'y a jamais eu de maîtrise ny de jurande, mais encore parce que on ne pourroit pas créer des maîtrises sans réduire plus de 200 pauvres artisans, pères de famille, dans la dernière misère. Il y a, outre ces artisans, près de quatre-vingts marchands qui ne sont que des détailliers,... tirant leurs marchandises de Reims et de Châlons. » — En 1787, M. Gigaux de Grandpré, procureur de l'élection, écrit : « Il a été impossible de former jusqu'à présent à Épernay des communautés d'arts et métiers, conformément au tarif annexé à l'édit de 1777... Je ne connois à Épernay d'autres communautés d'arts et métiers que celles des maîtres en chirurgie, procureurs et perruquiers. » Demande du sieur Ch. Protot-Dusausois, de Fère-Champenoise, à l'effet d'obtenir la permission d'élever une manufacture de poterie à Épernay, avec privilège de trente années dans l'étendue de dix lieues. On lit dans son mémoire : « La terre tirée des montagnes de Mutigny, proche Épernay, est sans contredit la plus belle et la plus propre à fabriquer la poterie plombée. » — Ordonnance de l'élection d'Épernay et correspondance relatives aux abus commis dans la fabrique des tonneaux et à la diminution de la jauge, usitée dans le commerce des vins à Épernay et appelée *jauge de Rivière*, par opposition à la *jauge de Montagne*, usitée dans le commerce de Reims.

C. 488. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier (1 imprimée).

**1750-1777.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Fère-Champenoise et Fismes. — Correspondance et ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil relatives au rétablissement du bureau de la manufacture de toiles et treillis de Fère-Champenoise, après l'incendie de ce bourg en 1756. — Lettre de l'inspecteur des manufactures Watier de la Comté, au sujet de l'opposition faite par les fabricants de Fère-Champenoise, à l'installation du sieur Mathieu, nommé commis de ce bureau : « Qu'elle a été ma surprise de voir dans l'Assemblée que j'ay fait convoquer, une si grande opposition pour le rétablissement du bureau qui y subsistait avant l'incendie de 1756, qu'ils ne reconnoissent pas votre autorité pour ce rétablissement ; qu'en un mot ils ne vouloient pas de bureau et qu'ils travailleroient comme ils voudroient... Toute cette opposition ne vient, monsieur, que de l'habitude où ils sont de travailler contre les dispositions du règlement du 12 février 1748, et de la crainte qu'on ne mette ce règlement en vigueur. » — Mission confiée à M. Cliquot, inspecteur général des manufactures, pour faire la visite « de tous les ouvroirs, maisons et fabriques de Fère-Champenoise. » — Procès-verbal du lieutenant de la justice et prévôté de Fère-Champenoise constatant le refus des tisserands de ce bourg d'exécuter une ordonnance de l'intendant sur la fabrique des toiles et treillis. — Correspondance et mémoires concernant les communautés des Bouchers et des Marchands, à Fismes. — Observations du subdélégué de cette ville sur une requête des bouchers de cette ville à l'effet d'être érigés en communauté sous le titre de bouchers-charcutiers. — Refus du ministre Necker d'acquiescer à cette demande.

C. 489. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1777.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — États des dettes des communautés d'arts et métiers supprimées par l'édit d'août 1776.

C. 490. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (1 imprimée).

**1779-1784.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Comptes des communautés d'arts et métiers créées par l'édit d'avril 1777 : années 1778, 1779, 1780, 1781 et 1783. — Lettres du subdélégué de Reims et de M. Vieillard, procureur fiscal du duché-pairie, chargé de la police des arts et métiers, au sujet des comptes rendus par les syndics annuels. — Refus d'adhésion des dix députés

de la communauté des maîtres menuisiers, - ébénistes, - tourneurs, - layetiers, - tonneliers et boisseliers, au compte de leur syndic pour l'année 1778. A propos du conflit entre les divers corps réunis dans cette communauté, le juge de Police écrit : « Je pense que les tonneliers dans cette ville devraient faire une communauté séparée des menuisiers... Les tonneliers ont un état sans rapport aux autres ; je mettrois les vinaigriers et boisseliers avec les tonneliers ; les menuisiers, ébénistes, etc., feroient une autre communauté. »

C. 491. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1785-1789.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Comptes des communautés d'arts et métiers créés par l'édit d'avril 1777 : années 1784 à 1788. — Lettre du procureur fiscal du duché-pairie, juge de police des arts et métiers, concernant les comptes de 1788. On y lit à propos des dépenses de cire : « Les communautés fournissent les flambeaux à la procession du Saint-Sacrement et les maîtres pour les porter. Cela est d'institution lors de l'établissement de cette procession. La police contraint en conséquence les communautés... Puis-je faire cesser le port des flambeaux ? Le chapitre, et en tête M<sup>sr</sup> l'archevêque, et tous les corps crieront. »

C. 492. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier (1 imprimée).

**1787-1789.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Mémoires et correspondance concernant les corporations d'arts et métiers : Bonnetiers, — Bouchers et Charcutiers, — Boulangers, — Cabaretiers-aubergistes-cafetiers et limonadiers, — Charpentiers, — Chirurgiens, — Cordiers. — Contestation entre la communauté des bonnetiers de Reims et celle des merciers, les premiers prétendant qu'ils devaient avoir la qualité de marchands, qu'en cette qualité ils avaient le droit d'acheter et vendre toutes sortes de marchandises tant au tricot où à l'aiguille qu'au métier, à l'exclusion des merciers, auxquels il devait être défendu de vendre de la bonneterie autrement que par sixains et sous corde ; — Extraits des moyens des bonnetiers et des merciers. — « Remontrances faites à M<sup>sr</sup> l'intendant de Champagne par les bouchers de la ville de Reims sur les inconvénients du nouvel octroy des entrées des bœufs, vaches et moutons. » Ils s'y plaignent « de ce qu'on a mis les entrées de la ville de Reims sur le même pied que celles de la ville de Paris. » — Observations du subdélégué de Reims sur un projet de nouveaux statuts présentés en 1744 au Conseil d'État, par les boulangers de cette ville. — Correspondance relative à une requête des



boulangers sur la vente du pain de seigle « qui se fait dans cette ville, sur la permission du lieutenant général de police par plusieurs personnes qui ne sont pas de leur communauté ni ne contribuent à ses charges, ce qui diminue le travail et le bénéfice des maîtres boulangers, réduits à ne fabriquer que le pain employé dans la soupe et celui qui se consomme dans les auberges et cabarets, attendu que toutes les classes de citoyens, jusqu'aux artisans, sont dans l'usage de préparer eux-mêmes leur pain de table, et qu'il ne reste aux boulangers qu'à le faire cuire. » — Modification des statuts des boulangers en 1785. — Requête du sieur Cazin, brasseur à Reims, à l'effet de faire soumettre ses confrères à la maîtrise et à des visites. — Observations du subdélégué de Reims sur cette requête... « Je pense, écrit-il, que l'usage momentanément de la bière dans ce canton, pour raison de la disette du vin ou de sa cherté, ne permet pas qu'on prenne en considération cette requête. » — Mémoire des officiers municipaux de Reims sur la réunion des cabaretiers avec les aubergistes ordonnée par l'édit d'avril 1777. Ils représentent « que plus de moitié des cabaretiers (qui étaient au nombre d'environ 200) n'ont pas le moyen de prendre des lettres de maîtrise tarifées à 300 livres, et que le revenu de la ville se trouvera diminué en proportion du moins de consommation. » — Lettre du ministre Necker à ce sujet, déclarant qu'il n'est pas possible de changer les dispositions de l'édit, qui ne gêne en rien les propriétaires : ils sont toujours les maîtres de vendre leur vin comme par le passé, mais il faut une police sur les cabaretiers et aubergistes. » — Autre lettre du même, explicative d'un arrêt du Conseil d'État concernant la nouvelle communauté : «... Les *cabaretiers-aubergistes* ont le droit d'avoir des maisons meublées, de la vaisselle d'argent, du linge; ils peuvent apprêter à manger aux voyageurs, etc. Les *vendant vin à pot et assiette* ne peuvent avoir de nappe ni de vaisselle d'argent; ils ne peuvent fournir que des aliments grossiers et tout préparés. C'est même une tolérance en faveur des pauvres voyageurs. Voilà en substance les principales différences qui doivent être entre les deux états. » — Projets de statuts pour la communauté des cabaretiers, etc. — Observations et avis de M. Le Peletier de Beaupré, intendant de Champagne, sur des projets de statuts dressés par les charpentiers et les cordiers de Reims.

C. 494. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier (8 imprimées); 1 pièce, parchemin.

**1730-1789.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts du Conseil d'État, statuts, règlements, mémoires et correspondance concernant les

corporations d'arts et métiers : Cordonniers en neuf et en vieux. — Règlements des communautés des cordonniers et des savetiers après leur séparation en 1573. — Requête des savetiers pour obtenir leur réunion avec les cordonniers. — Oppositions des cordonniers à cette réunion et réplique des savetiers. — L'intendant écrit à ce sujet au contrôleur général des Finances : « Aucune de ces deux communautés n'est fondée en lettres patentes; elles ont uniquement une transaction passée entre elles en 1573, homologuée au parlement le 17 mars de la même année, par laquelle les savetiers et les cordonniers sont convenus qu'ils se renfermeraient chacun dans son état, sans qu'aucun d'eux pût entreprendre sur celui de l'autre et ils se sont fait des statuts... Ce règlement a été constamment exécuté depuis qu'il existe, et comme il est enregistré au parlement, toutes les fois que des cordonniers ou des savetiers y ont contrevenu, ils ont été condamnés aux peines qu'ils avoient encourues. C'est pour prévenir ces condamnations et les procès fréquents que se font les deux communautés dans le cas de contravention, ce qui arrive très-souvent, surtout de la part des savetiers, que ceux-ci demandent la réunion des deux corps en une seule communauté ainsi qu'ils l'étoient avant la transaction de 1573... Les cordonniers représentent que la réunion ne pourroit se faire qu'au détriment de leur communauté et au préjudice de l'intérêt public. Leur communauté est composée de 50 maîtres, gens paisibles et fort rangés, qui doivent seulement 128 livres de rente et qui tiennent leurs assemblées sans tumulte et sans aucune dépense. On compte au contraire dans celle des savetiers jusqu'à 158 maîtres, presque tous d'un caractère remuant, qui ne s'assemblent jamais sans buvettes et qui doivent plus de 8,000 livres. » — Placet des cordonniers, par lequel ils demandent qu'en cas de réunion de leur communauté à celle des savetiers de la même ville on réunisse à ce même corps ceux des tanneurs, corroyeurs, mégissiers et bourroliers, pour ne faire entre eux tous qu'une seule et même communauté. — Oppositions des corps de métiers désignés dans ce placet. — Arrêt du Conseil d'État ordonnant que « ceux qui exercent actuellement les deux professions de cordonniers ou de savetiers en la ville et fauxbourgs de Rheims ou qui les exerceront par la suite pourront désormais faire concurremment les ouvrages des deux professions. » — Contestations entre les deux corps sur l'exécution de cet arrêt. — Nouvel arrêt du Conseil réglant « le régime que S. M. veut être suivi à l'avenir par les deux communautés réunies, pour faire cesser ces contestations.

C. 494. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (4 imprimées).

**1736-1786.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts du Conseil d'État, statuts règlements, mémoires et correspondance concernant les corporations d'arts et métiers : — Couteliers, — Couvreuriers, — Épiciers et Pain d'épiciers. — Ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré, enjoignant aux maîtres converturiers qui faisaient partie du corps des drapiers-drapans d'opter entre la fabrication des couvertures et celle des étoffes de la manufacture, attendu « qu'ils abusent ou pourroient abuser de la permission qu'ils ont d'avoir des plis et des laines de qualité inférieure qui entrent dans les couvertures, en les employant dans la fabrique des étoffes qui ne doivent être composées que de laines de bonne qualité. » — Remontrances adressées à l'intendant au sujet de cette ordonnance, par plusieurs maîtres couvreuriers et drapiers-drapans, et par les gardes des marchands de la ville de Reims. — Observations de M. Callou, inspecteur des manufactures, sur la requête des maîtres couvreuriers, concluant à sa prise en considération, vu que « les maîtres couvreuriers ont toujours fait corps et communauté avec les autres fabricants, qu'ils payent les mêmes impositions, .. que les étoffes des manufactures fabriquées par eux sont également surveillées sur les métiers, etc. » — Seconde ordonnance de l'intendant confirmative de la première, rendue par ordre du contrôleur général Orry. — Observations des gardes des marchands sur un projet de règlement pour les couvreuriers. — Contestation entre le sieur Jean de Saint-Vanne, marchand épicier à Reims, et les gardes-jurés de la communauté, au sujet de la réception à la maîtrise de ladite communauté du nommé Dinet, charcutier, que le sieur Saint-Vanne qualifie « un particulier sans droit, sans qualité et sans expérience. » — Réception de H.-Ch.-J. Pouillet, à une des maîtrises de pain d'épicer créées à Reims par édit de novembre 1722. — Mémoire des maîtres chandeliers-graisiers demandant la réunion de leur communauté à celle des épiciers, dont elle avait été séparée sur la fin du dix-septième siècle. — Refus par les agrégés de la nouvelle communauté des épiciers (après l'édit de 1777) de payer le droit de visite fixé à 6 livres par an au profit des syndic et adjoint.

C. 495. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (5 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

**1747-1787.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, ordonnances, états et  
MARNE. — SÉRIE C.

correspondance concernant les corporations d'arts et métiers ; — Fabricants. — Défenses faites aux jurés de conférer maîtrise à aucunes personnes si elles n'ont fait l'apprentissage et le chef-d'œuvre et si elles n'ont payé les droits prescrits par les statuts. — Plaintes des fabricants au sujet des vols de laine commis par leurs ouvriers et des vices de la constitution de leur communauté, qui ne leur permettait ni de poursuivre eux-mêmes les coupables, ni de faire procéder contre eux par le ministère public. — Réponse du subdélégué, déclarant que si les vols se multiplient autant que l'expose le mémoire des fabricants, ce ne peut être qu'à raison de la rareté de leurs visites ou parce qu'ils négligent de les constater régulièrement et de les dénoncer. — Opposition de la communauté des fabricants à l'exécution d'une ordonnance de l'intendant sur l'élection des gardes-jurés. — Rapport du sieur Duchâtel, lieutenant général de police, signalant en 1779 « l'insubordination, et l'indifférence qui se manifestent dans la communauté des fabricants. L'opinion qu'il n'y a plus de visite à faire y prévaut, etc. » — Saisie faite par les gardes-jurés sur le nommé Nicolas H..., fabricant, de 131 écheveaux de laine, achetés à des ouvriers qui les avaient volés. — Un mémoire des gens du conseil et échevins de Reims, à la date de 1787, porte que « la communauté des fabricants est composée de 350 maîtres qui occupent entre eux 3,000 métiers à tisser et fabriquent annuellement 72,000 pièces d'étoffe. Chaque métier occupe 10 personnes, et par conséquent cette manufacture fait vivre, tant à Reims que dans la campagne qui l'avoisine, au moins 30,000 habitants. »

C. 496. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier (2 imprimées).

**1700-1787.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, états et correspondance concernant les corporations d'arts et métiers : — Marchands drapiers et merciers unis. — Contestation entre la communauté et les Hôpitaux, au sujet de la part à prélever par l'administration des Hôpitaux dans le produit des amendes payées par les contrevenants aux règlements de la Manufacture. — Sentence de l'intendant, rendue du consentement de toutes les parties intéressées, fixant à la somme invariable de 350 livres la contribution des marchands et des sergiers au profit des Hôpitaux. — Autre contestation entre la même communauté et celle des sergiers-drapiers-drapans, touchant le partage des produits du droit de visite et de marque perçus dans le bureau du commerce, commun à ces deux communautés. Les sergiers prétendent que les marchands « ont projeté le dessein d'abaisser le fabricant et de s'arroger, sur

tous, les profits de la manufacture. Animés de l'esprit de domination et guidés par l'intérêt présent, ils méprisent les règlements émanés du Conseil du commerce. » — Liquidation des dettes de la communauté et sa réorganisation en vertu de l'édit d'avril 1777; — Difficultés sur l'interprétation des règlements concernant le droit de visite attribué aux nouveaux syndics et adjoints. — Plaintes de la famille Louis, troublée par les marchands dans un commerce de modes, quoique cette profession eût été déclarée libre par les règlements. — Mémoire des marchands, demandant qu'il leur fût accordé un recours en garantie contre les fabricants pour les défauts des étoffes provenant de leur travail.

C. 497. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1705-1789.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, mémoires, états et correspondance concernant les corporations d'arts et métiers : Menuisiers et Tonneliers. — Orfèvres, — Passementiers et Boutonniers, — Quincailliers, Ferblantiers et Fondeurs, — Selliers et Bourreliers, — Sergiers. — Observations et avis de M. Le Peletier de Beaupré sur un projet de statuts pour les menuisiers (avec les oppositions des charpentiers et des tapissiers). — Renseignements fournis par M. Duchatel, lieutenant général de police, sur l'usage établi à Reims de percevoir, une fois seulement, un droit de 3 livres sur les compagnons tonneliers. — Contestation entre le corps des menuisiers et celui des tonneliers, au sujet de la composition du bureau. Les premiers se plaignaient que les tonneliers, formant le plus grand nombre des maîtres de leur communauté, choisissaient toujours parmi eux les syndics, adjoints et députés. — Contestation entre les mêmes corps, au sujet de la répartition des vingtièmes de l'industrie. — Avis de l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur les demandes formées par plusieurs individus à l'effet d'obtenir des lettres de maîtrise dans la corporation des orfèvres, avec dispense ou réduction du temps réglementaire d'apprentissage. — Observations et avis de l'intendant Le Peletier de Beaupré et de l'inspecteur des manufactures, Callou, sur un projet de statuts pour les maîtres quincailliers, ferblantiers et fondeurs. — Réduction par le garde des sceaux à 60 livres au lieu de 400 de la somme à exiger pour la réception de l'aspirant à la maîtrise de quincaillier. — Examen par le subdélégué Maillefer des statuts des selliers et bourreliers présentés à l'homologation du Conseil d'État. Il observe que « le bourrelier prétend avoir le droit exclusif de faire les harnois... et l'équipage des chevaux tirants, en sorte qu'il veut réduire le sellier au seul travail du corps des carrosses, etc., et de l'équipage du cheval de monture. Il fonde sa prétention sur sa possession et

l'usage de la ville de Reims... Le sellier laisse au bourrelier le droit exclusif de faire les bâts et harnois des bêtes de somme et de celles qui tirent les charettes, mais il soutient qu'il doit faire, concurremment avec le bourrelier, les harnois des carrosses. » — Exemption d'apprentissage et de prix de maîtrise accordée au sieur Dellié, fabricant de rots établi à Reims, à titre d'encouragement pour son industrie. — Saisie opérée par les sergiers, de laine achetée dans le banlieue de Reims par le sieur Hapillon, directeur de la poste aux lettres. L'inspecteur des manufactures, Cliquot-Blervache, estime que « le Roy ayant permis par l'édit de 1765 à toutes personnes, excepté aux magistrats, de faire le commerce en gros, le sieur Hapillon remplit le vœu de la loi en concourant, par les achats qu'il fait, à procurer aux laines un bon prix. » — Réclamation des sergiers au sujet des abus et des fraudes commis dans l'ourdissage des chaînes.

C. 498. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (3 imprimées).

**1732-1788.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, mémoires, états, correspondance concernant les corporations d'arts et métiers : — Serruriers, — Taillandiers, — Tailleurs et Fripiers, — Tapissiers, — Teinturiers, — Tisserands, — Traiteurs et Pâtisiers, — Vinaigriers et Moutardiers. — Extrait des statuts des serruriers confirmés par lettres patentes du mois de mars 1708, en ce qui concerne la réception à la maîtrise des aspirants étrangers. — Contestation entre les religieuses de la Congrégation et la communauté des serruriers au sujet d'une rente de 174 livres due par la communauté aux religieuses. Arrêts du Conseil d'État y relatifs. — Contestation entre les taillandiers et les couteliers touchant la fabrique des serpettes de vigneron. Décision du subdélégué Polonceau, où on lit : « Nous avons reconnu que les taillandiers avoient de tous temps été maintenus par leur règlement, revêtu de lettres patentes, dans la possession exclusive de fabriquer et vendre des serpettes à tailler la vigne ou serpettes à manche de bois et de fer trempé et non d'acier... Les couteliers ont la possession de fabriquer des serpettes en acier montées et fermantes... » — Poursuites et saisies exercées par les maîtres tailleurs contre des compagnons qui s'étaient crus autorisés à travailler comme maîtres par suite de l'édit de 1776, supprimant les jurandes. — Observations de M. Duchâtel, lieutenant général de police, sur un projet de statuts des tapissiers-miroitiers dressé en 1783. — Lettre adressée au contrôleur général Orry par l'intendant Le Peletier de Beaupré sur l'organisation des teinturiers à Reims : « Il y a à Reims trois communautés de teinturiers qui ont

chacune leurs règlements particuliers, savoir : l'une pour le grand et bon teint, l'autre pour le petit teint, et la troisième pour la teinture en soie, fil et laine. » — Plaintes des marchands contre les teinturiers du petit teint qui ne suivaient pas exactement les échantillons qui leur étaient donnés pour imiter les couleurs et les nuances. — Ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré, prescrivant aux teinturiers d'apposer sur toute pièce d'étoffe teinte par eux un plomb particulier. — Mémoire des marchands et des teinturiers au sujet de la réunion des deux corps de teinturiers de Reims. Les marchands appuient le projet par cette raison « qu'il y a sept teinturiers en petit teint et trois seulement dans le grand et bon teint, desquels l'un manque de talent et l'autre de fortune pour entreprendre. Un seul teinturier en bon teint ne peut suffire. » — Opposition des teinturiers des deux corps à la réunion. — Privilèges accordés au sieur Kleibert pour exercer à Reims l'art de la teinture en grand et petit teint suivant les procédés nouveaux et économiques inventés par lui. — Bail de l'ancienne maison de l'Hôpital pour l'établissement des ateliers de teinture du sieur Kleibert. — Recommandation de l'intendant Rouillé d'Orfeuil en faveur du nommé Marchand, demandant qu'il lui fût délivré un brevet de maître traiteur au prix de 175 livres au lieu des 225 qu'il serait tenu de payer pour les 3/4 revenant au roi. — Refus du Bureau des arts et métiers.

C. 499. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (5 imprimées).

**1669-1782.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, règlements, mémoires, états et correspondance concernant la Manufacture. — Statuts et règlements pour les manufactures de Reims. — Mémoire présenté au nom des gardes des marchands, sur la manufacture de Reims et sur les moyens d'arrêter les abus et contraventions qui s'y commettent. On y lit : « La source des contraventions vient premièrement de ce qu'un nombre d'environ 30 maîtres fabricants, qui sont presque tous parents ou alliés, ont trouvé le moyen de se perpétuer dans le gouvernement de la communauté, à l'exclusion de tous les autres maîtres, qui sont au nombre de plus de 600, etc. » — Projet d'arrêt pour mettre les ouvriers en soie à l'abri des vexations des sergiers et drapiers. — Conflits entre le sieur Godinot, inspecteur des manufactures, et le sieur Nouvelet, bailli, relativement à l'application des règlements sur la manufacture. — Historique et états de situation de la manufacture de Reims par l'inspecteur Callou. — Observations du même sur les fabriques des étoffes de la manufacture de Reims qui sont établies dans plusieurs villages situés sur la rivière de Suippe. Liste de ces villages.

— Projet de règlement général. — Instruction du contrôleur général Orry pour faire comprendre dans ce règlement les étamines et bluteaux, que l'inspecteur avait négligé d'y porter « parce que cette sorte d'étoffe ne se faisait pas par les étaminiers-sergiers, mais par des fabricants appelés étaminiers-bourgeois, en contestation entre eux sur la largeur que devaient avoir les étamines. » — Fixation de la longueur à donner aux pièces d'étoffe. — État du travail de la manufacture en 1744. — Arrêt du Conseil d'État qui enjoint aux fabricants de Reims de tisser à la tête et à la queue des différentes pièces de marocs et croisés, les mots de première, deuxième ou troisième qualité, afin de distinguer les sortes de laines qui y sont employées. — « Prospectus de la Société libre d'émulation établie à Reims pour l'encouragement des inventions qui tendent à perfectionner la pratique des arts et métiers utiles, à l'imitation de celles de Paris. »

C. 500. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier (1 imprimée).

**1769-1788.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, ordonnances, mémoires et correspondance concernant les procédés, l'outillage et les produits de la manufacture : Apprêts et Blanchissage, — Filages des laines, — Fouleries, — Lavage des laines ; — fabrication des étoffes dites : Dauphine, Serge de Rome, Silésie et cannelés, Wiltson. — Privilèges accordés aux sieurs P. Broyart, G. et F. Clouet, frères, pour l'établissement de presses et de souffroirs destinés à l'apprêt des étoffes de la manufacture de Reims. — Rapport de Roland de la Platière, inspecteur des manufactures à Amiens, et voyage de l'apprêteur Anglais Maccarty en vue de former à Reims un établissement d'apprêts à la façon anglaise. — Défenses faites aux fabricants par le règlement de la manufacture, d'acheter aucunes chaînes ou laines filées sinon sur la place du marché Saint-Pierre. — Saisies de laines filées achetées en contravention à ce règlement. — Contestations entre les fabricants de Reims et ceux de Châlons, les premiers réclamant, contre l'avis des seconds, le droit de faire filer dans les villages entre Châlons et Reims, les petites chaînes de laines provenant du crû de ces cantons ; — Tableau des villages des environs de Châlons occupés de ce travail, avec le nombre de leurs fileuses. — Demande de secours du gouvernement par les principaux fabricants, pour l'acquisition d'une machine à filer la laine. — Plainte contre les meuniers de la rivière de Suippe, « qui, par appétit du gain, foulaient les étoffes de préférence à la mouture du grain, ce qui jetait plusieurs individus dans une disette de farine. » — Demandes de privilèges par les sieurs Ph. Pérard-Piérard, fabricant, et Rinsant-Lucas, teinturier, pour

T'exploitation de machines de leur invention propres au lavage des laines. — Procès-verbal d'essais et épreuves sur la manière la plus avantageuse de composer les étoffes dites Dauphines. — Nouvelle fabrication des serges de Rome par le sieur Vauversin. — Projets pour l'introduction et la réglementation d'une seconde catégorie, inférieure en qualité et en largeur, dans les draps de Silésie. — Opposition des sergiers à la fabrication, projetée par le sieur Assy-Guérin, de draps de façon anglaise, appelés Wiltson. — Opposition des marchands et des fabricants et du conseil de ville à la demande d'un privilège formée par les sieurs Tronson père et fils pour l'établissement à Reims d'une fabrique de différentes étoffes, sous le titre de manufacture royale. — Demandes de gratifications ou de subventions en faveur de divers fabricants de Reims.

C. 501. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (1 imprimée); 2 pièces, parchemin.

**1706-1786.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, sentences, mémoires, correspondance concernant des saisies d'étoffes de la manufacture, non conformes au règlement. — A propos de la saisie opérée à la halle foraine de Rouen d'une quantité considérable de marchandises de la manufacture de Reims marquées à un seul bout du plomb de grâce réglementaire, le contrôleur général Orry écrit à l'intendant Le Peletier de Beaupré : « Je vous prie de faire rendre compte aux gardes-jurés de leur conduite et de les avertir que, si leur négligence donne lieu à quelques condamnations d'amendes sur les marchands, pour saisie de marchandises après avoir passé au bureau de Reims, ils seront condamnés à garantir et indemniser ces marchands des amendes. » — Requête des gardes des marchands à l'effet d'obtenir main levée d'une saisie d'étoffes de la manufacture de Reims opérée à Limoges, par des inspecteurs ambulants des manufactures, pour défaut de largeur. On lit dans ce mémoire : « Il est notoire que les étoffes qui se fabriquent à Reims passent, quoique très-minces, presque aussi longtemps au foulon que les draps, et qu'il est impossible après cette longue opération qu'elles reviennent d'une largeur tout à fait égale dans toute la longueur des pièces. » — Procès-verbal dressé contre l'Hôpital général pour fabrication de Dauphines défectueuses. — A propos d'une saisie opérée par les jurés des fabricants sur deux couverturiers, le contrôleur général Clugny écrit à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : « Les jugements rendus me paroissent d'une sévérité excessive... Vous sçavez qu'un des plus grands abus résultant des maîtrises est la multiplicité des saisies et les procès qu'elles occasionnent à des

fabricants trop pauvres pour pouvoir lutter contre des communautés entières. Il est donc très-essentiel que l'administration vienne au secours des ouvriers dans tous les cas où les jurés abusent de leur position pour opprimer des malheureux aussi utiles qu'indigents. »

C. 502. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier (8 imprimées, 4 plans).

**1706-1785.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, ordonnances, mémoires et correspondance concernant le personnel, la desserte et l'installation du bureau de visite et de marque des étoffes de la manufacture. — Contestations entre les jurés de la communauté des fabricants et le sieur Nicolas Ruinart, un des notables de la communauté, au sujet de la visite que ce dernier prétendait exercer dans le bureau du commerce. On objecte de la part des jurés que les règlements « n'attribuent aux notables que les simplés visités chez les ouvriers et dans leurs maisons. » — Ordonnances rendues par l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur les nouvelles formes à établir dans la manutention du bureau du commerce, sous le régime de l'édit d'avril 1777. — Établissement de bureaux pour la visite et la marque des étoffes de laine à Reims, Troyes, Châlons, Rethel et Suippes. — Au sujet du service du bureau de commerce, M. Joly de Fleury écrit à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : « Il paroît, Monsieur, qu'en général les marchands de Reims ne prennent point assés d'intérêt à la desserte des bureaux; ainsi je pense qu'il conviendrait de leur faire sentir qu'en refusant de concourir aux vues du Conseil, ils s'exposent à voir le service du bureau fait par un préposé dont la surveillance et le zèle, moins éclairé que le leur, pourra leur faire éprouver une sévérité, dont ils se croiraient peut-être ensuite dans le cas de se plaindre. » — Réclamation des marchands et fabricants contre l'étendue des fonctions du sieur Garcin, concierge-contrôleur du bureau de marque, lesquelles étaient entièrement assimilées à celles des gardes-jurés. — Plans et devis pour une nouvelle installation du bureau du commerce; — Mémoire de l'inspecteur des manufactures, Callou, sur l'urgence de quitter l'ancien local qui n'était ni assez spacieux ni assez éclairé. — Contestation entre les marchands et les fabricants relativement au partage de l'hôtel du commerce (bâti sur la Place royale). — Arrêt du Conseil d'État accordant aux marchands et fabricants de Reims la jouissance de l'hôtel du commerce, devenu propriété du roi en vertu de l'édit d'avril 1777 sur la suppression des anciennes communautés.

C. 503. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier (3 imprimées); 4 pièces, parchemin

**1708-1785.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, requêtes, mémoires et correspondance concernant la visite et la marque des étoffes de la manufacture. — Réforme du poinçon pour la marque des étoffes de la manufacture de Reims. L'ordonnance de l'intendant Lescalopier, rendue à cet effet, porte que « l'ancien poinçon dont l'empreinte ronde représente dans le milieu la lettre R entre deux branches de laurier, couronnée de trois fleurs de lys sera rompu et cassé, et qu'au lieu d'icelui il sera gravé un nouveau poinçon d'une figure ronde et avec un grenetis qui représentera la lettre r. au milieu de trois fleurs de lys et de trois petites roses, lequel servira dorénavant de marque au bureau de la manufacture. » — Procès-verbal de visite générale opérée par l'inspecteur des manufactures, accompagné des gardes-jurés et clerks du bureau, dans les boutiques et ouvriers des fabricants d'étoffes. — Prolongation de délai pour l'apposition des plombs de grâce aux étoffes de la fabrique de Reims à cause de l'interruption de travail dans les fouleries, occasionnée par la sécheresse, à la fin de l'année 1733. — Rapport de l'inspecteur et autres pièces concernant l'usage de la marque appelée « Rosé » ou « Rosette » imprimée à l'encre grasse sur les étoffes de Reims avant leur mise au foulon, et qui était réputée plomb de fabrique. — Condamnation de cet usage par les inspecteurs ambulants. — Requête des gardes-jurés à l'effet d'être dispensés de se conformer à un arrêt du Conseil d'État portant que chaque garde-juré aurait son coin ou marque particulière, où serait gravé son nom au-dessous de la date de l'année d'exercice et dont il se servirait pour appliquer le plomb du bureau. — Procès-verbal du bris d'un coin indûment employé pour marquer les étoffes trop foulées. — Arrêt du Conseil d'État cassant les sentences rendues par le juge de police de Reims sur des saisies de marchandises foraines défectueuses opérées au bureau de marque, en ce que lesdites sentences portaient que la confiscation des marchandises serait appliquée au profit du bureau et qu'elle tiendrait lieu d'amende. Il est ordonné que ces pièces d'étoffe seront confisquées au profit des pauvres de l'Hôpital. — Irrégularités signalées par des inspecteurs ambulants, dans l'application des plombs de marque. — Rapport sur l'organisation du contrôle des étoffes à Reims, constatant que « la visite et la marque des étoffes attribuée aux gardes-jurés ne s'étend point seulement sur celles fabriquées dans la ville de Reims, mais encore sur celles des hameaux justiciables en cause principale ou par appel du bailliage de l'archevêché

de Reims. » — Contestation de marchands et de fabricants au sujet de la perception des droits de marque. — Établissement, par ordre du contrôleur général Laverdy d'une caisse commune pour recevoir les deniers provenant des droits de marque perçus par l'une et l'autre communauté. — Visite et marque des ouvrages de bonneterie. — Requête des fabricants et avis favorable de l'intendant pour l'apposition d'un plomb d'aunage sur les étoffes de la fabrique de Reims.

C. 504. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (9 imprimées).

**1620-1770.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Reims. — Arrêts, mémoires et correspondance concernant les Billets de commerce, — le Courtage, — les Foires, — la Juridiction consulaire, — la vente de la Marée et des Vins. — Contestation élevée parmi les marchands de Reims sur l'échéance des billets causés pour valeur en marchandise, les uns réclamant comme terme de paiement dix jours, les autres trente. Le contrôleur général est d'avis « qu'attendu qu'à Paris ainsy que dans les principales places du Royaume, l'usage est d'accorder le délai de trente jours, il seroit à propos de dire aux juges-consuls de s'y conformer, en laissant ceux qui voudroient s'en plaindre les maîtres d'appeler de leurs jugemens. » — Mémoire de M. Watier, inspecteur des manufactures, sur les courtiers de Reims. Il en résulte que la coutume ne reconnaissait que les courtiers en vin; mais il y avait encore quantité de personnes exerçant le courtage sans qualité et sans commission, sous le nom de courtiers de marchandises, et de courtiers de change (agents de change). L'inspecteur dénonce les infidélités des courtiers de marchandises et réclame leur suppression. — Lettres patentes et arrêts pour la confirmation des privilèges des foires franches de la ville de Reims. — Règlement du bailli de Reims sur l'époque et les formalités du déballage des marchandises foraines mises en vente aux quatre foires annuelles. — « État des marchandises de draperie qui ont été exposées en vente à Reims en l'année 1734 à la foire de Pâques, de celles qui ont été vendues et de celles qui sont restées. » — Contestations des marchands de Reims avec ceux d'Amiens et de Troyes qui fréquentaient les foires de cette ville, touchant les exigences auxquelles y étaient assujettis les marchands forains. Le contrôleur général Orry donne gain de cause à ces derniers. — Ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré rendue, conformément aux instructions du ministre, en faveur de la liberté des marchands forains. — Requête des juges-consuls adressée au Conseil d'État pour le supplier de révoquer sa déclaration du 7 avril 1759 concernant le ressort des juridictions consu-

lares. — Requête des maire et échevins de Reims tendant à faire défendre la vente des vins étrangers dans leur ville hors le temps des foires. — Réponse négative du contrôleur général Orry.

C. 505. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier (3 imprimées).

**1706-1789.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Sainte-Menehould. — Correspondance, états et mémoires concernant l'administration et les comptes des corporations d'arts et métiers : Bonnetiers, — Boulangers, — Cabaretiers et Aubergistes, — Cordonniers, — Gantiers et Pelletiers, — Marchands-Drapiers, Merciers, Épiciers et et Ciriers, — Menuisiers et Tonneliers, — Orfèvres, — Pharmaciens, — Serruriers, — Taillandiers et Arquebusiers, — Tailleurs et Fripiers, — Tanneurs, — Contestations élevées au sein de la nouvelle communauté des marchands-drapiers, épiciers, etc., au sujet d'un rôle de répartition pour le paiement des dettes de communautés supprimées par l'édit d'avril 1777. — Arrêt du Conseil d'État concernant la reddition des comptes de la communauté des marchands de la ville de Sainte-Menehould. — Plaintes des deux seuls orfèvres de Sainte-Menehould au sujet de la taxe de 300 livres à eux imposée pour la réunion de l'office d'essayeur des ouvrages d'orfèvrerie. — Rapport du subdélégué Mouton, au sujet de la pharmacie. On y lit « A Sainte-Menehould il n'y a point de vrais apothicaires et pharmaciens ; les chirurgiens, cumulant la chirurgie et pharmacie, y tiennent des drogues qu'ils ne débitent presque qu'à leurs seules pratiques. Les épiciers ont de tout temps exercé la droguerie ; ce sont eux qui fournissent principalement les campagnes. La raison pour laquelle il n'y a point d'apothicaires ou pharmaciens bornés à ce seul art dans la ville, c'est que, d'une part, les épiciers sont en possession d'être en même temps droguistes et que d'une autre, les sœurs de St-Charles de Nancy, établies à l'hospice de charité de cette ville, sous le prétexte de fournir gratis les drogues aux pauvres comme elles en sont tenues, en fournissent et vendent elles seules aux riches plus que tous les gens de l'art ensemble. Le bureau de chirurgie a fait de vaines tentatives pour les en empêcher : elles lui ont opposé avec succès que, dès qu'il n'y a point à Sainte-Menehould de communauté de pharmaciens véritables, les chirurgiens étaient sans qualité pour s'y opposer. » — États des dettes des communautés supprimées en 1777. — État des corps de métiers non formés en corps de communautés en 1783, avec l'indication des motifs qui empêchent ou qui exigent la formation. Le subdélégué Mouton propose de substituer les receveurs des Domaines, pour l'examen de cette question, aux officiers de police, qui, « dans la crainte

qu'on les taxe d'intérêt personnel ou par commisération, se relâchent de leurs droits envers leur concitoyens, d'où il suit que le roy perd les droits établis par ses édits et déclarations. »

C. 506. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier (2 imprimées).

**1732-1788.** — Industrie et commerce des villes de Champagne : — Sézanne, — Suippes, — Troyes. — Arrêts, mémoires et correspondance concernant leurs corporations d'arts et métiers et leurs manufactures. — Rapport du subdélégué de Sézanne sur les droits dus au domaine du roi par les boulangers de cette ville : le premier, pour amodiation de l'ancienne bannalité des fours ; le deuxième, droit de « fénétrage », levé sur chaque boutique. — Contestation entre les marchands de Sézanne et les officiers de police au sujet de l'autorisation laissée par ces derniers aux marchands forains et colporteurs de débiter en tout temps leurs marchandises dans cette ville. — Correspondance concernant un placet des orfèvres de Sézanne, au nombre de deux, demandant à être érigés en jurande, afin d'être dispensés de l'obligation d'envoyer faire l'essai de leurs ouvrages à Troyes, siège de la jurande dont ils dépendaient. — Projet de règlement pour la manufacture de Suippes soumis au contrôleur général Orry. Les gardes-jurés des fabricants représentent que leur manufacture d'étoffes de laine appelées enversins et serges-drapées se trouve placée heureusement à égale distance de Reims et de Châlons et est d'un grand secours aux fabriques de ces deux villes, qui, ne pouvant faire usage des laines appelées « peignons », trouvent dans la fabrique de Suippes le débouché de cette matière. Le contrôleur général refuse son approbation, attendu que « la manufacture de Suippes n'employant que des laines très-grossières, les étoffes qui s'y fabriquent ne méritent pas un règlement particulier ». — Arrêt du Conseil d'État et lettres de M<sup>me</sup> de Boufflers, abbesse d'Avenay, concernant la suppression d'un droit d'aunage et de poids qui se percevait au profit de cette abbaye sur les étoffes achetées et vendues à Suippes et Somme-Suippe. — Lettre du juge de police sur l'état de la manufacture. On y lit qu'elle était érigée en maîtrise et qu'elle comptait alors (1764) environ 50 maîtres qui travaillaient et faisaient travailler pour eux. — Requête des gardes-jurés de Suippes, tendant à être dispensés d'établir un bureau de visite et de marque, à cause de l'indigence des maîtres qui les obligeait tous à travailler pour vivre. — Saisies d'étoffes de la fabrique de Suippes pour contraventions aux règlements. — Arrêt du Conseil d'État portant qu'à raison de contestations élevées relativement aux élections des syndics et adjoints des communautés d'arts et métiers

de Troyes, les syndics et adjoints seront nommés d'office par les officiers de police de la ville de Troyes. — Instructions et règlements concernant la fabrique des étoffes de laine et des toiles à Troyes. A propos du service de visite et de marque, l'inspecteur Jaillant des Chainets écrit : Nous aurions désiré en entrant dans les vues du Conseil, réunir en un seul, pour être desservi concurremment par les fabricants et marchands, les deux bureaux qui ont toujours été établis et desservis, l'un par les marchands pour la marque des fabriques étrangères, et l'autre par les fabricants pour les toiles et étoffes fabriquées dans l'intérieur de la ville. Mais les deux corps s'y sont également opposés. »

C. 507. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier (3 imprimées); 2 pièces, parchemin.

**1730-1787.** — Industrie et commerce des villes de Champagne. — Vitry-le-François. — Arrêts, mémoires, requêtes, états et correspondance concernant les corporations d'arts et métiers : Apothicaires, — Bouchers, — Chapeliers, — Charcutiers, — Chirurgiens, — Épiciers et Ciriers, — Marchands unis, — Menuisiers, — Orfèvres, — Rotisseurs, et Pâtisiers, — Selliers, — Savetiers, — Vinaigriers. — Réclamation des apothicaires et médecins contre le commerce de remèdes et de drogues, exercé sans titre par les chirurgiens, les Pères et les Sœurs de la Charité, etc. — Projet de règlement sur les professions de la pharmacie et de l'épicerie à Vitry. — Procès-verbal d'insultes publiques faites contre deux magistrats par les bouchères de la ville « manquant tant par leurs discours que par leurs gestes aux respect dû à la robe. » — Projet de statuts pour les charcutiers. — Procès entre la communauté des chirurgiens, d'une part, et de l'autre le lieutenant et le greffier de la dite communauté, au sujet de certificats de faveur accordés par ces derniers à des conscrits pour les faire exempter de la milice. — Opposition faite par les épiciers au commerce de bougies exercé par le sieur Beauvallon, blanchisseur de cire. — Observations des maire et échevins, des drapiers, merciers, etc., sur un projet de statuts pour la communauté des marchands. L'intendant Lescalopier écrit à ce sujet au garde des sceaux : « Ce nouvel établissement pourroit être fort onéreux pour la ville de Vitry. Cette petite ville, exposée par sa situation à beaucoup de passages, est imposée à 27,000 livres de taille. Les habitants, fatigués par des logements fréquents, ne peuvent être en état de payer une taille que par le petit commerce qu'ils font dans les boutiques ou bancs qu'ils placent dans les halles de la ville. » — États des dettes des anciennes communautés supprimées en 1776. — « État des nouvelles communautés établies en la ville de Vitry-le-François conformément à l'édit d'avril 1777. »

C. 508. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

**1780-1790.** — Comptabilité de la province de Champagne. — Compte-rendu par l'intendant Rouillé d'Orfeuil en exécution du décret de l'Assemblée nationale du 28 décembre 1789, des fonds de la province employés sur ses ordonnances dans les années 1780-1787, savoir : — fonds libres de la capitation ; — fonds sur la remise du roi ou sur le moins imposé ; — fonds des travaux de charité, — fonds des dépenses variables (dépenses militaires, secours aux incendiés et aux inondés, etc.). On trouve dans les dépenses fixes annuelles sur la capitation : deux allocations de 40,000 livres chacune indiquées comme supplément de traitement à l'intendant ; — 3,000 livres pour le traitement du premier secrétaire de l'intendance ; — 45,000 livres, et à partir de 1785, 45,800 livres, pour les appointements des secrétaires et commis des bureaux de l'intendance, et pour les frais desdits bureaux ; — 4,000 livres de subvention à l'Académie de Châlons, etc.

C. 509. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier (1 imprimée) ; 3 pièces, parchemin.

**1730-1766.** — Hôtel de l'Intendance de Champagne à Châlons-sur-Marne. — Arrêt du Conseil d'État, mémoires, actes notariés, sentences et correspondance concernant l'acquisition et la reconstruction des bâtiments. — Vente par le comte d'Argenson, chancelier, garde des sceaux et chef du Conseil du duc d'Orléans, à Pierre Papillon de la Ferté, président trésorier de France au bureau des finances de Champagne, d'une maison sise rue de Neufbourg, paroisse Saint-Éloi (aujourd'hui rue Sainte-Croix), à Châlons, louée pour servir de logement aux intendants de la province (1730). — Transactions des anciens propriétaires avec le chapelain du château de Cernon, pour l'extinction d'une rente de 55 livres constituée à son profit sur l'hôtel de l'intendance (1755). — Vente de cette maison par M. Papillon d'Autroche, à M. de la Châteigneraye, intendant de Champagne, agissant au nom du roi (1756). — Expropriations et nouveaux alignements donnés dans les rues Sainte-Croix, Saint-Martin et Mauvillain pour la reconstruction de l'hôtel. — Acquisition de terrain et maison sis rue Sainte-Croix et appartenant à l'ordre de Malte, commanderie de La Neuville-au-Temple. — Rachat de censives dues à la fabrique Saint-Éloi, sur des maisons expropriées. — Déplacement de la rue et du pont de la Monnaie. — Traité avec le couvent Sainte-Marie pour la mitoyenneté d'un mur.



C. 510. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (1 plan); 1 pièce, parchemin.

**1765-1784.** — Hôtel de l'Intendance de Champagne. — Arrêts du Conseil d'État, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant la reconstruction des bâtiments. — Lettre de l'ingénieur en chef Legendre, chargé de la direction des travaux, sur la décoration des appartements. On y lit : « J'ai l'honneur de vous envoyer l'état des tableaux pour les dessus des bibliothèques, des portes et des cheminées... Ils seront tous faits d'après nature par deux excellents élèves de l'Académie et qui y ont remporté des prix. MM. Hallé et Vien m'ont promis d'en suivre l'exécution. Si ces tableaux étaient faits par ces grands maîtres ou par M. Boucher, ils coûteraient quatre ou cinq cents livres pièce ; jé suis persuadé, monsieur, qu'ils ne différeront guère de la touche de ces messieurs. » — Traité passé par M. Legendre, avec Jean-Simon Berthélemy, élève de l'Académie de peinture, pour la fourniture des tableaux de l'intendance, dont les sujets et les dimensions sont indiqués audit traité. — Convention de Berthélemy remettant ledit marché à Godefroy, du consentement de M. Legendre. Les sujets de ces tableaux sont : pour le cabinet de l'intendant : la *Paix* et la *Libéralité* ; pour sa chambre, des pastorales « dans le goût de M. Boucher » ; pour le salon du premier étage, les *Quatre Saisons* et les *principales Passions de l'homme* ; — pour la chambre de Madame l'intendante : les *Quatre Heures du jour*, la *Politique arrêtant la Guerre*, et pour son boudoir, la *Curiosité de Psyché*. — Ordonnance de l'évêque de Châlons autorisant la célébration de la messe dans la chapelle de l'Intendance. — Projet de distribution d'eaux saillantes dans les jardins et appartements de l'hôtel, proposé à M. Rouillé d'Orfeuil par un particulier qui s'intitule « un solitaire anonyme », et qui signe « Waterlove. » — États des dépenses de construction de l'hôtel. Du 4<sup>er</sup> janvier 1767 au 4<sup>er</sup> juillet 1771, les dépenses s'élèvent à 643,765 livres 13 sols 7 deniers. — Comptes des sommes payées aux propriétaires expropriés, fournisseurs, ouvriers et autres personnes employées aux ouvrages de l'intendance, par les sieurs Peletier aîné et Bonnefin, successivement comptables des travaux. — Réclamations des héritiers de Pierre Mesnil, entrepreneur desdits travaux, pour obtenir liquidation de leurs créances. Il leur était dû en 1775, 165,000 livres. Le sieur Chantié, de Montmort, gendre de P. Mesnil, représente au contrôleur général que « sa famille est dans la plus affreuse misère depuis dix-huit ans, par la manière avec laquelle elle est traitée à l'intendance de Champagne. » — Ordonnances de paiement. Le paiement était effectué par portions annuelles de 25,000 livres, dont 10,000 en argent et 15,000 en quittances d'ou-

vriers, que les héritiers de Mesnil étaient tenus de prendre pour comptant.

C. 511. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier ; 4 pièces, parchemin.

**1768-1780.** — Hôtel de l'Intendance de Champagne. — Reconstruction et ameublement. — Lettres et mémoires concernant le paiement des inspecteurs des ouvrages, fournisseurs, artistes et ouvriers ci-après désignés : Berthélemy, sculpteur sur bois à Paris ; — Bovet, plombier à Reims ; — Chevalier, miroitier à Paris ; — Cornu, marchand de bois à Vitry-le-François ; — Darsonval, maître charpentier à Châlons ; — Dubois, poëlier à Paris ; — Fixon, sculpteur à Paris (fourniture de pieds de tables et de marbrerie) ; — Frérot, de Sézanne, sous-ingénieur de la province, inspecteur des travaux ; — Godefroy, peintre de tableaux, à Paris ; — Laval, menuisier à Reims ; — Pestiaux, marbrier à Pontavaire, près de Fismes ; — Peletier, inspecteur des travaux ; — Presle, peintre-doreur.

C. 512. (Portefeuille.) — pièces, papier.

**1771-1790.** — Hôtel de l'Intendance de Champagne. — Pièces de comptabilité et correspondance concernant les frais d'entretien et de réparation des bâtiments et jardins pour les années 1774 à 1774 et 1784 à 1789. — Parmi les dépenses annuelles ordinaires, figure une somme de 48 livres pour les honoraires des messes célébrées dans la chapelle de l'hôtel par un religieux du couvent des Augustins. La dépense totale la moins élevée est celle de l'année 1772 : 4,253 livres ; la plus élevée est celle de 1787 : 9,682 livres. A ce sujet, M. Blondel, intendant des finances, écrivait à M. Rouillé d'Orfeuil, le 14 décembre 1787 : « Je ne puis vous dissimuler toute la peine que le ministre a eue à se déterminer à autoriser le paiement de cette dépense. Il y a cependant enfin consenti, mais en m'observant qu'il trouvoit fâcheux et de mauvais exemple que vous vous fussiez porté à ordonner des ouvrages dont la dépense était aussi considérable, sans que la nécessité en eût été préalablement constatée et sans qu'ils eussent été autorisés. » (Le détail de ces ouvrages manque.) — « État de la dépense faite en 1789 pour la réparation des caves de l'intendance dont les murs en fondations et voûtes avoient été gelés pendant l'hiver dernier et menaçoient d'entraîner la ruine entière des bâtiments. » Cette dépense s'élève à 2,683 livrés.

C. 513. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (3 imprimées).

**1753-1780.** — Administration des communautés. — Tutelle exercée par les intendants. — Arrêts du Conseil

d'État qui réservent à l'intendant de Champagne et à ses subdélégués, à l'exclusion des officiers des élections et de toutes autres juridictions, le droit de connaître des nominations ou élections des syndics de paroisse, de leurs redditions de comptes et des adjudications de biens communaux. — Renseignements fournis par les subdélégués sur les usages en vigueur dans leurs départements respectifs relativement à ces différents objets, ainsi qu'à la fixation des honoraires perçus par eux et par leurs greffiers pour les actes administratifs à la charge des communautés. — Arrêt du parlement de Paris qui sert à prouver l'obligation pour les communautés de se faire autoriser de l'intendant pour plaider en justice ordinaire. — Instruction de M. Rouillé d'Orfeuil à ses subdélégués sur le même objet.

C. 514. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (22 imprimées) ; 3 pièces, parchemin.

**1739-1761.** — Administration des communautés. — Tutelle exercée par les intendants. — Conflit de compétence entre les intendants de Champagne et les officiers des maîtrises, pour les adjudications de biens et revenus des communautés. — Arrêts du Conseil d'État reconnaissant la juridiction des Maîtrises. — Correspondance et mémoires relatifs à ces décisions. — Mémoire du subdélégué de Rethel concernant les adjudications de biens et revenus des communautés du plat pays de la Généralité de Châlons. — Pièces justificatives jointes au mémoire et prouvant : « 1<sup>o</sup> les attributions qui ont été faites en cette partie à messieurs les intendants des provinces depuis 1689 et leur possession depuis près de cinquante ans ; 2<sup>o</sup> que les prétentions des maîtrises à cet égard sont totalement illusoires ; 3<sup>o</sup> et quels sont les objets de la compétence des juges ordinaires des lieux. » — Nouvel arrêt du Conseil d'État « fixant la compétence des sieurs intendants de Champagne sur l'objet de l'administration et des adjudications à loyer des revenus et biens usagers appartenant aux communautés d'habitants de cette province, et leur attribuant expressément et privativement connaissance de tous ces objets, sauf en ce qui concerne les bois et droits de pêche. » — Autre arrêt qui casse une sentence de la maîtrise de Soissons concernant une adjudication des biens usagers de la communauté d'Anthénay. — Signification de cet arrêt aux officiers des maîtrises et grueries de la province

C. 515. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (16 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

**1771-1789.** — Administration des communautés. — Tutelle exercée par les intendants. — Conflit de compétence.

MARNE. — SÉRIE C.

tence entre l'intendant de Champagne et les officiers des juridictions relativement à la vérification des comptes des syndics. — Arrêt du Conseil d'État qui casse et annule les comptes rendus par plusieurs syndics de communautés de l'élection de Vitry au sieur Thuillier, conseiller en ladite élection, ordonne que les mêmes comptes seront de nouveau rendus par devant l'intendant ou son subdélégué de Vitry, et fait très-expresses inhibitions et défenses à tous officiers des élections et autres juridictions de s'immiscer en aucune manière quelconque dans la reddition des comptes des syndics des communautés de la province de Champagne, qui continueront à être rendus par devant l'intendant ou ses subdélégués. — Conflit de même nature à propos des comptes de gestion du syndic de la communauté du Châtelet (Ardennes), dont la connaissance était réclamée par les officiers de justice. On lit dans un rapport sur cette affaire adressé par M. Rouillé d'Orfeuil à M. de Boullongue, intendant des finances : « La communauté du Châtelet est en procès avec les seigneurs de cette paroisse pour la nomination des maire et échevins. Ce ne sont point des officiers municipaux, mais de simples officiers de la basse justice de ce lieu ; cela est en usage dans une partie des communautés de la frontière de Champagne ; ils exercent la petite police en l'absence des juges seigneuriaux. La nomination de ces maire et échevins, ou officiers de la basse justice, se fait par les habitants et par les seigneurs ; cet objet est étranger à l'administration de messieurs les intendants et ils n'en ont jamais pris connaissance. » — Pièces du conflit : Édits, ordonnances, arrêts du Conseil d'État et autres pièces à l'appui des droits de l'intendant en matière de nominations de syndics, comptes des communautés, adjudications de leurs biens et revenus. — Nouvel arrêt du Conseil d'État qui maintient et confirme l'intendant de Champagne dans le même droit. — Décision ministérielle qui règle la reddition des comptes communaux sous le régime des assemblées municipales formées suivant le règlement du 23 juin 1788, et en réserve la connaissance à l'intendant.

C. 516. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier (10 imprimées).

**1792-1796.** — Administration des communautés. — Déclarations du roi, arrêts du Conseil d'État, mémoires et correspondance concernant les officiers municipaux des villes de Champagne. — Règlement des rang, séance, fonctions, privilèges et exemptions des maires et lieutenants de maires. — Instructions ministérielles pour la vente des offices municipaux — État des lieutenants de maires et assesseurs des villes et lieux de la commission de M. Dantigny. — Évaluations de ces charges : à Châlons : maire,

40,000 livres, lieutenant 27,000 livres, assesseurs, 3,000 livres; à Reims : maire, 40,000 livres, lieutenant, 34,000 livres, assesseurs, 14,000, 12,000 et 10,000 livres; à Troyes : maire, 36,000 livres, lieutenant 12,000 livres, assesseurs 10,000 et 8,000 livres; à Vitry-le-François, maire, 20,000 livres, assesseurs 7,000 livres. Une note sur Vitry porte que « les échevins s'élisent annuellement à la Saint-Martin d'hiver, au nombre de deux chaque année. Les douceurs de la condition sont des flambeaux, du sucre et force repas qu'ils font aux dépens de la ville. » Même observation pour les échevins de Troyes. — Déclaration du roi portant réunion aux communautés des offices de lieutenants de maires, échevins et concierges d'hôtels de ville, non vendus dans la généralité de Châlons. — Rôles des taxes imposées sur les communautés de Champagne pour prix de la réunion desdits officiers municipaux. Le chiffre total de l'imposition pour toute la généralité était de 168,098 livres, payables en trois termes égaux pendant les années 1706, 1707 et 1708. — Création d'échevins alternatifs et triennaux. — Commission de M. Gervais Le Roux pour le recouvrement de la finance de ces nouveaux offices. — Suppression en 1714 des offices municipaux créés depuis 1692. — Répartition des 74,644 livres de contribution imposées aux communautés de Champagne pour indemniser le roi du profit qu'il eût tiré de la vente ou de la réunion des offices supprimés. — Noms, surnoms et gages des officiers municipaux créés par édit d'août 1722 dans les villes, bourgs et communautés de la généralité de Champagne. — Les gages du maire étaient : à Châlons de 4,600 livres, — à Troyes de 4,440 livres, etc. — Suppléments à l'état-major de la généralité; tableaux des gages affectés aux offices de gouverneurs, lieutenants et majors de différentes villes et bourgs. — Relevé général de tous les rôles des offices d'états-majors et municipaux existant en Champagne, avec la finance de chaque office et le montant des gages qui y étaient attribués, au denier cinquante, dont la moitié était réservée pour le secours des hôpitaux.

C. 517. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier (3 imprimées); 1 pièce, parchemin.

**1737-1776.** — Administration des communautés. — Arrêts du Conseil d'État, mémoires, états et correspondance concernant le rétablissement des offices créés en 1733, « sans que, sous quelque prétexte que ce soit, ils puissent à l'avenir être supprimés. » — Suspension des élections d'officiers municipaux par les communautés. — Réunion aux villes et autres lieux de la généralité de Châlons des offices municipaux de la création de 1733 non vendus en 1747. —

Aliénation des droits réservés aux hôpitaux pour le remboursement des offices réunis. État du produit de ces droits dans chacune des directions des Aides de la généralité. — Modération des droits des lettres patentes expédiées aux villes et communautés pour la réunion à leurs corps des offices municipaux. — États des offices de receveurs et contrôleurs des octrois et deniers patrimoniaux de la création de 1725 vendus en Champagne à des particuliers. — Supplément de finance à payer au roi par les pourvus de ces offices, en raison de l'écart constaté entre les taxations dont ils jouissaient et le prix d'achat qu'ils avaient versé. — Tableaux des offices municipaux existant dans chaque subdélégation de Champagne, avec le détail de tous les gages, émoluments, privilèges et exemptions qui y étaient attribués lors de l'édit du mois d'août 1764. — Tableau comparatif de la vente et de la réunion des offices municipaux des créations de 1733 et de 1774.

C. 518. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier (5 imprimées).

**1763-1787.** — Administration des communautés. — Ordonnances de divers intendants, états et correspondance concernant la nomination des syndics de paroisses. — Note sur la forme de la nomination des syndics dans les communautés de Champagne. — Modèles des commissions de syndics spéciaux des routes et grands chemins délivrés par M. Rouillé d'Orfeuil, alors intendant de la Rochelle, aux candidats désignés par ses subdélégués. — Ordonnances de M. Rouillé d'Orfeuil, intendant de Champagne, réglant les formes de l'élection des syndics, leurs attributions et leurs devoirs envers l'autorité supérieure de la province. — Renseignements fournis par les intendants de Paris, d'Amiens et de Soissons sur les formes de la nomination des syndics dans leurs généralités. — Réclamations présentées par les administrateurs des domaines contre la disposition d'une ordonnance de l'intendant de Champagne qui affranchissait des droits de contrôle les actes de nomination des syndics par les habitants. — Tableaux des municipalités formées en vertu de l'édit d'août 1787 dans les subdélégations de Saint-Dizier et de Sézanne.

C. 519. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier (14 imprimées); 2 pièces, parchemin.

**1659-1780.** — Administration des communautés. — Arrêts, édits, déclarations, correspondance concernant l'administration des biens des communautés, l'emploi de leurs revenus et le paiement de leurs dettes et charges diverses. — Faculté accordée par le roi aux communautés de

Champagne de rentrer de plein droit et de fait dans les biens par elles aliénés. — États des biens et des dettes des communautés de Champagne. On lit dans un arrêt du Conseil d'État du 17 juin 1669 : « Sur ce qui a été représenté au Roy, estant en son conseil, que sous prétexte des despenses auxquelles les paroisses de la province de Champagne ont esté engagées pendant les guerres qui ont commencé en l'année 1635, quelques habitants, représentant les corps des communautés, ont contracté plusieurs dettes par la facilité qu'ils ont eue d'emprunter. . . Sa Majesté ayant esté informée que les contraintes qui ont été exercées contre lesdites communautés et la crainte que les particuliers habitants d'icelles ont d'y estre exposez sont cause de la désertion de la plupart desdites paroisses, particulièrement des frontières, dont les provinces voisines et même les étrangers ont tiré un notable avantage. Sa Majesté ayant clairement reconnu que plus de vingt mille familles françoises ont quitté la province de Champagne pour se retirer dans le seul pays de Franche-Comté, etc. » — Mesures prises pour l'amortissement de ces dettes. — Réduction du taux des intérêts payés aux créanciers des communautés, du denier vingt au denier cinquante. — M. de Courteille, intendant des finances, écrivait en 1735 : « En général les communautés de la généralité de Châlons sont endettées de 363,440 livres, 17 sols, 6 deniers sçavoir : 308,095 livres 3 sols dont on paye l'intérêt à différents taux, et 55,345 livres 16 sols 6 deniers qui ne portent point d'intérêt. Ces dettes peuvent même s'augmenter chaque année, puisque les revenus dont jouissent quelques-unes de ces communautés ne suffisent pas pour acquitter leurs charges et dépenses annuelles et pour payer les intérêts dus à leurs créanciers. » A la même époque, Châlons avait 32,325 livres de revenus et 27,857 livres de charges annuelles; Chaumont 9,147 livres de revenus et 8,244 livres de charges; Épernay 4,882 livres de revenus et 2,065 livres de charges; Reims 113,810 livres de revenus et 99,669 livres de charges; Troyes 46,491 livres de revenus et 43,641 livres de charges; Vitry-le-François 20,477 livres de revenus et 20,795 livres de charges. — Règlements des formes à suivre dans les adjudications des revenus communaux. Un arrêt du 9 juin 1719 réserve à l'intendant de Champagne et à ses subdélégués la connaissance de ces adjudications. — Règlement et état de produit des adjudications des revenus patrimoniaux et d'octroi des villes (la première moitié du produit des octrois appartenant au roi, la seconde moitié aux villes.)

C. 520. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (2 imprimées).

**1668-1790.** — Administration des communautés. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnance de l'intendant Lescalo-

pier, états et correspondance concernant les comptes des communautés. — Instructions de l'intendant Rouillé d'Orfeuil et observations des subdélégués sur les réductions à introduire dans les comptes des syndics, notamment sur l'article des frais de voyages et de port des ordres. M. Rouillé d'Orfeuil écrivait sur le premier objet : « Je n'entends point laisser à la charge des syndics les deux voyages qu'ils sont obligés de faire, l'un pour faire enregistrer au greffe de la subdélégation leur nomination au syndicat, et l'autre pour venir par devant vous rendre leurs comptes, mais à l'exception de ces deux voyages par année, que je vous autorise à leur allouer dans leurs comptes, vous voudrez bien rayer tous autres qui pourroient s'y trouver employés, à moins qu'ils n'aient été par vous expressément ordonnés. » — Fixation de termes pour la reddition des comptes des syndics. On lit dans une circulaire de M. Rouillé d'Orfeuil à ses subdélégués : « Je suis informé que dans différentes paroisses, et surtout dans celles qui ont des revenus communs, les syndics restent en place pendant deux, trois et même quatre ans, ce qui leur donne la facilité de dissiper en dépenses inutiles les deniers qu'ils reçoivent, les rend souvent insolubles et cause aux communautés un préjudice considérable... Je vous prie de ne pas autoriser et même de ne pas souffrir qu'à l'avenir les syndics de votre département exercent plus d'une année ou tout au plus pendant deux ans. S'il se trouvoit des cas extraordinaires qui exigeassent pour le bien des communautés que vous vous écartiez quelquefois de cette règle, vous voudrez bien alors m'en faire part, et je vous autoriserai à y déroger, mais à condition que les syndics qui seront ainsi continués au-delà de deux années seront tenus de rendre compte de leur gestion avant de commencer la troisième année. » — « Résultat des comptes de recette et de dépense des deniers et revenus des communautés des subdélégations de Châlons, Épernay, Fismes, Reims, Rocroy, Sainte-Menehould, Sézanne, Vitry-le-François. »

C. 521. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (8 imprimées) ; 2 pièces, parchemin.

**1706-1773.** — Déclarations du roi, arrêts, mémoires et correspondance concernant les octrois. — Doublement des droits d'octrois et de tarifs existant dans la généralité de Châlons, pour fournir à un don gratuit extraordinaire fixé d'abord pour cette province à 800,000 livres et réduit à 463,000. — Conversion du doublement des octrois en une imposition sur les communautés. — Modération de la contribution à 200,000 livres en espèces, somme jugée équivalente à celle de 463,000 livres en effets libellés indiquée

dans la déclaration du roi du 7 octobre 1710. — Création de nouveaux octrois destinés à l'entretien des hôpitaux. — Règles de la comptabilité des receveurs et contrôleurs d'octrois. — États des villes et communautés de Champagne ayant des octrois, et de la nature des droits y perçus. — Règlements pour cette perception. — Explications fournies par les subdélégués de l'intendant en réponse à une circulaire du contrôleur-général des finances, sur les titres en vertu desquels se levaient les droits d'octrois dans leurs département respectifs. — Copie d'une charte de Henri II, comte palatin de Troyes (1188), concédant au chapitre Saint-Jean de Vertus l'octroi du vin.

C. 522. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

**1753-1789.** — Administration des communautés : ABLANCOURT, ABLOIS. — Rapports faits à l'intendant par son subdélégué de Vitry sur la location des usages communaux d'Ablancourt. — Compte de la gestion du syndic de cette paroisse pendant l'année 1788. — Tableau des revenus et charges de cette communauté vers la même époque ; revenus, 780 livres ; charges, 438. — Étude pour l'établissement d'un gué reliant les deux portions du territoire d'Ablancourt, divisées par le lit de la Marne. — Institution par l'intendant dans la communauté d'Ablois d'un syndic perpétuel et d'un corps de douze notables, en considération de ce que la communauté « éprouvait journellement des tracasseries dans ses assemblées, causées la plupart du temps par la mutinerie d'un syndic, et d'autres fois parce que ces assemblées n'étaient pas assez nombreuses pour délibérer. » — Lettre du sieur Barbaran, nommé syndic d'office, offrant à l'intendant sa démission de cette charge incompatible avec l'exercice de sa profession de chirurgien. — Plainte des habitants et du subdélégué d'Épernay, au sujet de Louis G. . . , son successeur, qui ne convoquait aucune assemblée et était resté quinze ans sans rendre ses comptes de gestion. — Requête de la communauté contre un des habitants pour cause d'usurpation par ce particulier d'un terrain communal, « tenant du midy à la route de Montmirail, du levant au rempart, . . . où est un calvaire environné d'arbres. »

C. 523. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier (3 imprimées) ; 1 pièce, parchemin.

**1731-1787.** — Administration des communautés : — AIGNY. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances de l'intendant, mémoires et correspondance relatifs aux syndics et corps de notables, aux usages et aux travaux communaux — Établissement d'un corps de vingt notables, « pour régir les

affaires de la communauté suivant l'usage, sauf à être convoqué des assemblées générales d'habitants dans les cas où elles seraient jugées nécessaires. » — L'intendant Rouillé d'Orfeuil écrit au contrôleur général des finances au sujet de ce corps de notables dont les habitants demandaient la suppression : « Le règlement que ce conseil s'est fait à lui-même, sans être revêtu d'aucune autorisation ni approbation, porte à la vérité que les membres de ce conseil changeront tous les trois ans, mais cette clause se trouve en quelque sorte anéantie par la liberté qu'ils se réservent de les continuer. Par ce règlement, le syndic est exclu de toute voix délibérative dans les assemblées ; il n'y est admis que pour entendre les décisions, et il est réduit à la seule fonction de les exécuter. Toute autorité est donnée au conseil pour disposer à son gré des deniers de la communauté, ainsi que de diriger et former en son nom toutes demandes et soutenir tous procès, etc. » — Arrêt du Conseil d'État supprimant le corps des notables et remplaçant la communauté sous l'autorité d'un syndic. — Adjonction au syndic d'un corps de neuf notables électifs, choisis trois dans la classe des laboureurs, trois dans celle des artisans, et trois dans celle des manouvriers. — Contestation entre un syndic et les héritiers de son prédécesseur au sujet d'un détournement d'archives de la communauté. — Délibérations de la communauté relatives à l'acquisition d'une pompe à incendie. — Actes d'adjudication d'usages. — Mémoires et autres pièces d'un procès engagé entre la communauté d'Aigny et les religieux d'Hautvillers, seigneurs du lieu, au sujet des droits de pêche et d'usages, que les habitants prétendaient être de la mouvance du roi et non de celle des religieux. M. Rouillé d'Orfeuil, interrogé sur cette question par M<sup>me</sup> Adélaïde, sœur du roi, lui répond : « J'ay fait à cet égard toutes les recherches possibles, mais rien ne concourt à prouver que le roy soit ou ait été seigneur de cette paroisse. » — Reconstruction de ponts et de la maison d'école.

C. 524. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

**1741-1787.** — Administration des communautés : AIGNY. — Comptes rendus par devant les subdélégués de Châlons par les syndics de la paroisse. Manquent les comptes des années 1743, 1744, 1751, 1755 à 1774. — Quittances des syndics aux fermiers des usages communaux.

C. 525. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1753-1790.** — Administration des communautés : — ALLEMAND, ALLIANCELLES, AMBONNAY, AMBRIÈRES, ANGLURE,

ANGLUZELLES, ANTE. — Arrêts, mémoires, états, correspondance concernant le personnel des administrations communales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics et la voirie. — Lettres de M. P. Paillot, subdélégué de Troyes et seigneur d'Allemant, réclamant des secours en faveur de cette paroisse, éprouvée par des incendies et par l'éboulement d'une des collines qui en dominant la rue principale. On y lit : « Les rues sont remplies de collecteurs et de préposés, accompagnés d'huissiers et de garnisonniers, qui vont successivement enlever les meubles de maison en maison. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages d'Alliancelles. — Réparations à la digue de cette paroisse. — Comptes de gestion de ses syndics. — Dissipation de deniers communaux par des collecteurs d'Ambonnay, — Comptes de deux syndics de la communauté. — Usurpations sur les biens communaux et les anciens chemins d'Ambrières. — Délibération des corps et communauté de la paroisse d'Anglure à l'effet de faire proroger pour une troisième année les pouvoirs du sieur François Dumont, leur syndic, dans l'intérêt de travaux communaux commencés sous sa direction. — Contestation entre M. Cabanel, seigneur d'Anglure, et une partie des habitants de cette paroisse, au sujet des droits de censive et de corvée revendiqués par le seigneur. — Usurpation par la communauté de Thaas, de bois taillis appartenant à celle d'Angluzelles, et situés au lieu dit les Aunottes. — Contribution des communautés d'Ante et de Sivry aux réparations du pont d'Ante.

C. 526. (Portefeuille) — 74 pièces, papier (1 imprimée); 1 pièce, parchemin.

**1753-1789.** — Administration des communautés : ANTHENAY, ARGERS, ARRIGNY, ARZILLIÈRES. — Arrêt du Conseil d'État, ordonnances de l'intendant, mémoires, requêtes, états, correspondance concernant le personnel des administrations communales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics et la voirie. — Contestation entre le parti des laboureurs et celui des manouvriers d'Anthenay, pour le choix d'un syndic de la communauté. Le subdélégué d'Épernay propose à l'intendant de nommer d'office un syndic du corps des artisans, dans l'espoir de faire cesser la rivalité des deux autres classes. — Annulation par l'intendant d'une délibération du corps des habitants d'Anthenay, tendant à demander la division et partage entre eux des terres communes et usagères pour en jouir en toute propriété. — Adjudication à loyer de ces usages. — Intervention de la maîtrise de Soissons condamnée par le Conseil d'État. — Comptes des syndics de la commu-

nauté en 1756 et en 1789. — Contestation entre la communauté d'Argers et un habitant accusé d'avoir usurpé et défriché des terres usagères. — Réclamations du curé d'Arrigny pour faire contraindre la communauté à payer au maître d'école ses appointements fixés à 250 livres. — Requête de M. N. H. de Bourlon, seigneur d'Arrigny, demandant à l'intendant de faire contraindre par la maréchaussée, en cas de besoin, ses paysans à entretenir les rues du village et à traquer les fauves qui ravageaient les troupeaux du seigneur. L'intendant, par son ordonnance, « n'ayant aucunement égard à la requête du seigneur, » règle que les corvées continueront à se faire à Arrigny, conformément aux ordonnances antérieures et sous les ordres du syndic. — Requête de plusieurs habitants d'Arzillières demandant l'établissement d'un conseil de six notables pour obvier aux inconvénients des assemblées générales. — Procès-verbal d'élection d'un syndic. — Contestations entre la communauté d'Arzillières et le marquis de la Vieuxville, son seigneur, au sujet des redevances seigneuriales réclamées par ce dernier. — Acquisition d'un terrain pour faire un logement au maître d'école. — Tableau des revenus et charges de la communauté. — Contestation entre M. de Corbière, seigneur d'Arzillières, et le curé du lieu, relativement à la participation de ce dernier aux corvées pour l'entretien des chemins.

C. 527. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

**1750-1784.** — Administration des communautés : — ATHIS. — États, mémoires, pièces de comptabilité et correspondance concernant les biens usagers, les redevances seigneuriales de cette paroisse et les comptes de ses syndics. — Déclaration donnée par les habitants, en exécution des ordres du subdélégué d'Épernay, des usages appartenant à leur communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer de ces usages. — Intervention de la communauté dans la contestation de plusieurs habitants avec les dames abbesse et religieuses d'Avenay, au sujet des droits seigneuriaux prétendus par lesdites dames. — Travaux de réparation au pont d'Athis. — Comptes de gestion des syndics pour les années 1752 à 1757. — Ordonnances de l'intendant, devis, mémoires, quittances et autres pièces à l'appui de ces comptes.

C. 528. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

**1772-1777.** — Administration des communautés : — ATHIS. — Comptes des gestion des syndics. — Ordonnances de l'intendant, devis, mémoires, quittances et autres pièces à l'appui de ces comptes.

C. 529. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

**1778-1781.** — Administration des communautés : — ATHIS. — Comptes de gestion des syndics. — Ordonnances de l'intendant, devis, mémoires, quittances et autres pièces à l'appui de ces comptes.

C. 530. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

**1782-1787.** — Administration des communautés : — ATHIS. — Comptes de gestion des syndics. — Ordonnances de l'intendant, devis, mémoires, quittances et autres pièces à l'appui de ces comptes.

C. 531. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1734-1788.** — Administration des communautés : — AUBERIVE, AUBILLY, AULNAY-AUX-PLANCHES, AULNAY-L'AÏTRE, AULNAY-SUR-MARNE. — Requêtes, mémoires, ordonnances de l'intendant, correspondance concernant le personnel des administrations communales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics et la voirie. — Établissement d'un conseil de douze notables, sur la demande des habitants d'Auberive, pour diriger les affaires de leur communauté. — Usurpation d'une ruelle du village par un habitant. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer de ses biens communaux. — Construction d'une maison d'école à Auberive. — Opposition de quelques habitants de cette paroisse à une corvée bourgeoise commandée pour la réparation de ses rues et chemins finagers devenus impraticables et dangereux faute d'entretien. — Lettre de M. Leleu, seigneur d'Aubilly, au sujet de l'entretien des chemins de cette paroisse. — Comptes de gestion des syndics d'Aulnay-aux-Planches, de 1773 à 1788. — Annulation de l'élection irrégulière d'un syndic à Aulnay-l'Aître. — Contestations au sujet du logement du maître d'école de cette paroisse. — État des revenus et charges de ladite communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages et comptes de gestion des syndics de la commune d'Aulnay-sur-Marne.

C. 532. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1730-1790.** — Administration des communautés : — AULNIZEUX, AUMÉNANCOURT-LE-GRAND, AUMÉNANCOURT-LE-PETIT, AVENAY, AVIZE. — Arrêts du Conseil d'État,

mémoires, états, correspondance, concernant le personnel des administrations communales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics et la voirie. — Comptes de gestion des syndics d'Aulnizeux. — Contestation entre la communauté d'Auménancourt-le-Grand et les seigneurs de Neufhâtel, au sujet de droits seigneuriaux réclamés par ces seigneurs dans ladite paroisse. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers d'Auménancourt-le-Grand. — Partage des usages communaux d'Auménancourt-le-Petit. — Exclusion de J.-B. Gérard, fermier des dîmes, pour cette raison « qu'il est de principe que le produit des usages communs est affecté spécialement au paiement des charges locales, et qu'en cas de partage desdits usages, les propriétaires ou fermiers des dîmes, ne contribuant jamais auxdites charges, ne peuvent participer aux bénéfices de la commune. » — Établissement d'un corps de notables à Avenay. — Poursuites de cette communauté contre le nommé P..., se disant maître d'école de la paroisse. — Établissement d'une maîtresse d'école à Avenay pour décharger la classe mixte du maître d'école, « où garçons et filles étaient confondus, toujours au nombre de 170 ou 180. » Une somme de 50 livres est assignée sur les deniers communaux, « pour, avec 74 livres que M<sup>me</sup> d'Avenay offre de payer, former un fonds à ladite maîtresse d'école. » — Cession par la communauté d'Avenay, au comte de Montbéliard, des murs, fossés et remparts de ce bourg. Cette cession est annulée, les fortifications d'Avenay ayant été déclarées par le Conseil d'État, portion du domaine de la couronne. — Acquisition d'une maison commune pour tenir les assemblées de la communauté et pour renfermer les ustensiles nécessaires aux incendies. — État des revenus et charges de la communauté. — Acquisition de terrain pour agrandir la place publique d'Avize. — Extraction de tourbe et de charbon dans les pâtis communaux. — Comptes de gestion des syndics d'Avize. — Imposition pour fournir un traitement de 400 livres au vicaire de cette paroisse.

C. 533. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier (2 plans).

**1678-1788.** — Administration des communautés : — AY. — Arrêt du Conseil d'État, mémoires, états et correspondance, concernant le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité, les octrois et revenus, la voirie. — Liste des conseillers de ville en 1766 : Jean Oudinot, Pierre Merlin, Pierre Maillet, et J.-B. Blanchard, procureur d'office. — Organisation de la mairie-justice d'Ay. « La justice d'Ay, écrit le subdélégué d'Épernay, est une justice royale, exercée par le maire, deux échevins et un procureur d'office. Le

bourg d'Ay a réuni la justice à la mairie, de sorte qu'elle est en même temps municipale, ce qui fait que les officiers sont amovibles tous les trois ans et nommés par l'assemblée des notables. » — Contestation entre la municipalité d'Ay et le bailliage d'Épernay au sujet du serment que le procureur du roi du bailliage prétendait faire prêter entre ses mains par le maire d'Ay, à cause de la juridiction exercée par cet officier. Le subdélégué d'Épernay, consulté par l'intendant, « estime que le serment prêté par le sieur Piétrement, maire actuel d'Ay, entre les mains du maire sortant, suffit pour l'exercice de toutes les fonctions attachées à sa place. » — Concession par le roi des murs et fossés d'enceinte d'Ay à la communauté des habitants. — Contestation entre la municipalité d'Ay et le prédicateur de l'Avent, en 1750, au sujet de la somme due à ce dernier pour la station. — Tableaux des revenus et charges de la communauté. — Réparation de rues et de chemins. — Arpentage et plans des vignobles d'Ay et de Dizy. (1784).

C. 534. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier (1 imprimée).

**1733-1790.** — Administration des communautés : — BACONNES, BAGNEUX, BANNES, BARBONNE, BASLIEUX-LES-FISMES, BASLIEUX-SOUS-CHATILLON, BASSU, BASSUET, BAUMENT, BAYE. — États, mémoires, requêtes, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité, les revenus, la voirie. — Procès-verbaux de location des communaux de Baconnes. — Autorisation de plaider accordée à la même communauté et à celles de Bagnoux et de Barbonne. — Comptes de gestion des syndics de Bannes. — Une requête relative à la communauté de Barbonne porte que « annuellement on fait élection de deux syndics dans la paroisse et communauté dudit lieu pour régir et gouverner les affaires et biens d'icelle... Pour réformer un abus, il a été ordonné que les syndics sortant de charge nommeroient à leur place deux desdits habitants, capables et intelligents et à la pluralité des voix, c'est-à-dire que sur cette nomination, si les habitants la trouvent juste, ceux qui sont nommés restent syndics, autrement les anciens seroient tenus de continuer. » — Établissement à Barbonne d'un conseil de seize notables habitants, quatre de la classe des laboureurs et huit de celle des vigneron. — Adjudications des bois communaux de Barbonne. — Baux des communaux de Baslieux-les-Fismes. — Tableau des revenus et charges de Bassu et de Bassuet. — Rapports des subdélégués de Vitry sur le désordre des assemblées communales de Bassuet. M. Jacobé de Couvrot propose de frapper de cinq sols d'amende les absences non justifiées.

M. de Saint-Genis demande la nomination d'un corps de douze notables : « Il a été obligé d'aller lui-même tenir une assemblée communale pour l'élection d'un maître d'école, sur le choix duquel on n'avait pu s'accorder depuis plusieurs mois. » — Établissement d'une école des filles à Bassuet. — Adjudication à loyer des communaux, et comptes des syndics de Baye.

C. 535. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier (1 imprimée, 2 plans).

**1752-1788.** — Administration des communautés : — BAZANCOURT, BEAUMONT-SUR-VESLE, BEAUNAY. — Ordonnances des intendants et de leurs subdélégués, états, mémoires, requêtes et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité, les revenus. — Établissement à Bazancourt d'un bureau de notables « pour régir les affaires de la communauté et former les assemblées », composé de douze membres, choisis à la pluralité des voix, savoir : huit parmi les laboureurs et quatre parmi les artisans et manouvriers. Chacune des sections était renouvelable par moitié (quatre laboureurs et deux artisans ou manouvriers) tous les trois ans. — Transport et reconstruction au milieu du village de Bazancourt, en un lieu plus commode pour les cultivateurs, du pont de bois précédemment situé au lieu dit « le Pont de la Croix. » — Contestation entre les habitants de Beaumont-sur-Vesle et leur seigneur au sujet de la construction d'un second four banal, demandée par lesdits habitants, à cause de l'insuffisance du premier. — Devis et plan de la construction d'un pont en charpente à deux piles et culées, sur la rivière de Vesle, en la paroisse de Beaumont. — Acquisition d'une maison d'école par la même communauté. — Rapport du subdélégué de Sézanne sur une requête des habitants et communauté de Beaunay, tendante à ce que le nommé Ch. Crochet, l'un d'eux, soit et demeure syndic perpétuel de ladite communauté. Le subdélégué n'y voit aucun inconvénient, la communauté n'étant composée que d'un très-petit nombre d'habitants.

C. 536. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1737-1788.** — Administration des communautés : — BEINE, BELVAL (arrondissement de Reims), BELVAL-EN-ARGONNE (arrondissement de Sainte-Menehould), BERGÈRES-SOUS-MONTMIRAIL, BÉRU. — Ordonnances, états, mémoires, requêtes et correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les comptes des syndics et les revenus communaux. — Procès de la



communauté de Beine contre l'abbaye Saint-Pierre de Reims, en revendication d'un canton de territoire réputé commun entre les religieuses de Saint-Pierre, dames de Nogent-l'Abbesse, et les religieux de Saint-Remy, seigneurs de Beine. — Prorogation d'un syndic de Belval-en-Argonne, pour une troisième année, « peu de personnes dans ce village, dit le subdélégué de Châlons, étant en état de remplir cette place. » — Demande par la communauté du dit Belval en rectification du dénombrement fourni par les héritiers de feu M. de Vauréal, leur seigneur. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des pâquis communaux de Belval-en-Argonne. — Reconstruction du pont de Bergères-sous-Montmirail, emporté par les grandes eaux : contestation entre les habitants et la dame de Bergères pour le payement des frais. — Comptes des syndics de Bergères. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Béru.

C. 537. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

**1743-1789.** — Administration des communautés : — BERZIEUX, BÉTHENIVILLE, BÉTHON, BETTANCOURT, BIERGES, BIGNICOURT-SUR-MARNE, BIGNICOURT-SUR-SAULX, BIGNIPONT, BILLY. — Requêtes, états, mémoires et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics, les revenus, la voirie. — Procès intenté par la communauté de Berzieux au sieur Henry, receveur des aides à Sainte-Menehould et propriétaire d'un fief à Berzieux, pour le contraindre à laisser libre le cours du ruisseau et à réparer les dégradations occasionnées par lui au chemin du « Pont Chaudé. » — Établissement à Bétheniville d'un corps de notables, composé de douze membres, divisé en trois sections : quatre laboureurs, quatre marchands et artisans et quatre manouvriers. — Réparations au pont de Munet, à Bétheniville. — Vente du quart en réserve des bois de Bethon pour des travaux d'utilité publique (réparations à l'église et aux fontaines, pavage des rues, etc.). — Avis favorable du subdélégué de Châlons sur une demande des habitants de Bettancourt afin de redressement du lit de la rivière de Chée. — Réparation des rues de Bettancourt et d'un chemin conduisant au moulin banal du lieu. Le curé écrit que le comte de Nettancourt, seigneur de Bettancourt, a employé la maréchaussée pour contraindre les habitants à gréver un chemin qui n'est pas à l'usage desdits habitants et par où ne passent que les voitures qui viennent des villages voisins moudre à Bettancourt, en sorte que ce chemin est tout à l'avantage du seigneur. — Plan des lieux. — Tableaux des revenus et charges des communautés de Bignicourt-sur-Marne et de Bignicourt-sur-Saulx.

C. 538. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1587-1789.** — Administration des communautés : — BINARVILLE, BINSON, BISSEUIL, BLACY, BLAIZE-SOUS-ARZILLIÈRES, BLAIZE-SOUS-HAUTEVILLE, BLESME, BOISSY. — Requêtes, états, mémoires et correspondance concernant : le personnel des administrations communales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics, les revenus, la voirie. — Transaction entre les habitants de Binarville et la duchesse d'Elbeuf, dame de trente-et-une parts dans trente deux composant la seigneurie dudit lieu, au sujet des droits de justice et d'institution d'officiers seigneuriaux. — Requête des habitants de Bisseuil demandant la formation d'un conseil de notables, choisis par le subdélégué de l'intendant au département d'Épernay, pour assister le syndic dans l'administration de la communauté. — Vente de prés communaux de Bisseuil. — Contraventions aux tracés d'alignement arrêtés pour ce village après l'incendie de 1768. — Institution à Blacy d'un conseil de huit notables, à la nomination des habitants et choisis deux dans chacune des classes des bourgeois et laboureurs, vignerons, artisans, manouvriers ou jardiniers. — Traitement du maître d'école et construction d'une maison commune à Blacy. — Tableau des revenus et charges de cette communauté. — Plaintes du curé et du seigneur de Blacy sur la négligence que les habitants mettaient à entretenir leurs chemins. — Contestation entre le seigneur de Blaize-sous-Arzillières et le fermier de la pêche du « Cavet », audit lieu, sur l'interprétation d'une clause de l'adjudication attribuant au seigneur le droit de donner dans cette pêcherie le premier coup de filet. — Revenus et charges de la communauté de Blesmes.

C. 539. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1743-1789.** — Administration des communautés : — BOULT-SUR-SUIPPE. — Requêtes, états, devis, mémoires et correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, et les travaux communaux. — Institution d'un conseil de douze notables, composé de six laboureurs et de six artisans ou manouvriers, renouvelable tous les trois ans par moitié dans chaque classe. — Destitution et nomination arbitraire de notables par le syndic de la communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Boult-sur-Suipe. — Partage de terres usagères entre les habitants de Boult, au marc la livre de la taille de chacun. — Réparations des ponts du village.

C. 540. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier (1 imprimée).

**1754-1789.** — Administration des communautés : — BOURGOGNE, BOURSALT, BOUVANCOURT, BOUY, BRANDONVILLERS, BRANSCOURT, BRAUX-SAINTE-COHIÈRE, BRAUX-SAINT-REMY. — Requêtes, états, mémoires, pièces de procédure et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les comptes des syndics, les revenus, la voirie. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Bourgogne. — Établissement d'un troisième pressoir banal à Boursault. Le subdélégué d'Épernay écrit (1773) que « les vignes se sont tellement accrues que deux pressoirs ne suffiraient pas. » — Procès de la communauté de Boursault contre M. d'Orsay, son seigneur, pour rentrer en possession d'une quantité considérable de bois donnée à cette communauté par M. d'Anglure, son ancien seigneur. — Procès de la communauté de Bouy avec l'abbesse d'Avenay, relativement à la propriété et jouissance des prés marais de ladite paroisse. — Tableau des revenus et charges des communautés de Brandonvillers et Branscourt. — Procès de la communauté de Braux-Sainte-Cohière avec les sieurs Drouet, seigneurs en partie de ce lieu, au sujet de la jouissance des marais, usages et paturages appartenant en commun aux habitants des trois paroisses de Braux-Sainte-Cohière, Dommartin-la-Planchette et Valmy. Ces marais contenaient 448 arpents, 64 perches, dont 103 arpents 65 perches situés sur le finage de Braux-Sainte-Cohière. — Le subdélégué de Sainte-Menehould écrit à l'intendant à propos d'une demande formée par les syndics de Braux-Saint-Remy tendant à acheter sur les fonds communs des livres pour l'écolage des enfants : « Comme c'est un genre nouveau de dépense en fait d'administration des communautés, j'ai cru devoir en référer à M. l'intendant. Je pense qu'il seroit en général dangereux de l'admettre, parce que ce seroit ouvrir encore aux curés, qui ne s'immiscent déjà que trop dans l'administration des deniers des fabriques, la porte pour gérer aussi ceux des communautés ; parce que ceux-cy sont spécialement affectés aux réparations des églises, etc. ; parce qu'enfin ils ne doivent point, suivant l'usage, être employés en achats de livres pour les enfants. »

C. 541. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

**1731-1790.** — Administration des communautés : — BRÉBANT, BREUVERY, BRIMONT, BROUSSY-LE-GRAND, BROUSSY-LE-PETIT, BROYES, BRUGNY, BRUSSON, BURY, BUSSY-AUX-BOIS. — Requêtes, états, mémoires et correspondance concernant : le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des

MARNE. — SÉRIE C

syndics, les revenus, la voirie. — Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse de Brébant, pour la nomination d'un syndic et des membres de l'assemblée municipale en exécution du règlement du roi du 23 juin 1787. — Comptes de gestion des syndics de la même communauté. — Rôle de sa contribution patriotique (1789), s'élevant à 438 livres 4 sols. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Breuvery. — Réparation des deux chaussées existant dans les marais de Broussy-le-Grand. — Contestation entre la communauté de Brugny et la marquise d'Estourmel, dame du lieu, au sujet d'une portion du domaine seigneurial de ladite dame, réclamée par les habitants comme terres communes. — Tableaux des revenus et charges des communautés de Brusson et de Bussy-aux-Bois. — Réparations à la fontaine publique de Bussy.

C. 542. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1732-1788.** — Administration des communautés : — BUSSY-LE-CHATEAU, BUSSY-LE-REPOS, BUSSY-LETTREE. — Ordonnances des intendants, mémoires, états et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usages et les comptes des syndics de ces communautés. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux des trois paroisses. — Comptes de gestion rendus par leurs syndics. — A la suite d'actes d'insubordination de la part de la communauté de Bussy-le-Repos envers son syndic, le subdélégué de Châlons propose à l'intendant de rendre une ordonnance portant : « ... Nous avons fait défense de sonner aucune assemblée sans la participation et l'ordre du syndic, à peine de 30 livres d'amende en cas de contravention ; enjoignons aux habitants de se trouver à celles qui seront convoquées, à moins d'empêchement légitime, à peine d'amende. » — Procès-verbaux de la fixation annuelle du prix à payer par les habitants de Bussy-le-Repos, pour la jouissance des bois et usages communaux. Cette taxe était ordinairement de 24 sols par ménage et de 12 sols par demi-ménage.

C. 543. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

**1731-1788.** — Administration des communautés : CAUREL, CAUROY-LÈS-HERMONVILLE, CERNAY-EN-DORMOIS, CERNAY-LÈS-REIMS, CERNON, CHAINTRIX. — Requêtes, états, devis, mémoires et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics. — Procès-verbal d'une double élection de syndic faite dans la même assemblée de la communauté de Cauroy,

le 8 décembre 1731, par deux partis divisés des habitants. L'un des élus, Nicolas Troissier, figure parmi les signataires du procès-verbal d'élection de son concurrent, Etienne Musset. Sur un rapport de son subdélégué de Sainte-Menehould et vu l'état de division des habitants, l'intendant nommé d'office Louis Jacquart, maître chirurgien. — Dans un rapport du subdélégué de Châlons sur la requête du nommé J. Morat, demandant à être déchargé des fonctions de syndic de Cernon, parce qu'il ne savait ni lire ni écrire et que, n'étant que simple journalier, il était dans le cas de s'absenter journellement pour aller travailler dans les villages voisins, on lit : « Il se trouve à Cernon d'autres habitants qui pourroient, sous les mêmes prétextes que ceux du suppliant, s'excuser du syndicat et qui cependant y ont passé. Ce village, d'ailleurs, n'est pas un lieu assez sujet à événements pour demander une certaine capacité dans le syndic. Aussi nous estimons qu'il y a lieu de débouter le suppliant de sa requête. » — Institution à Caurel et à Cernay-lès-Reims de conseils de douze notables, nommés à la pluralité des voix des habitants et formant deux classes de six membres chacune : la première classe choisie parmi les laboureurs, artisans et principaux vigneronns propriétaires ; la seconde, parmi les vigneronns tâcheurs et manouvriers. — Renvoi d'un maître d'école de Cernay-lès-Reims par décision des habitants prise à la majorité des suffrages. Le subdélégué de Reims écrit que la validité de ce congé « ne paraît pas souffrir de difficulté et qu'elle ne dépend que de la pluralité des voix des habitants. » — Procès intenté par la communauté de Cauroy contre six des habitants, pour cause d'usurpation des pâtures et usages communaux. — Procès de la communauté de Cernay-en-Dormois avec les marquis et comte de Joyeuse et avec les communautés de Servon et de La Chapelle, au sujet de leurs usages communaux. Le marquis de Joyeuse demandait le partage par portion égale, entre lui et les habitants de Cernay, de la lisière des bois communaux avoisinant ses bois appelés « Bois Ribault », ou, au cas que cette prétention échouât, une indemnité pour raison des dommages que ces arbres pouvaient avoir causés à sa reeue. « Le second chef des conclusions, écrit le subdélégué de Sainte-Menehould, est une preuve du peu de solidité du premier. » — Requête de Memmie Lorin, recteur d'école de la paroisse de Cauroy, pour obtenir la construction d'une maison d'école. — Une note sans signature, jointe aux comptes de gestion des syndics de Cernon, porte : « La Communauté de Cernon possède trois journels de prés pâtures qui produisent de soixante à quatre-vingts livres par an, que les habitants laboureurs se partagent seulement entre eux, et les manouvriers n'ont jamais rien. Ils ont, en outre, un usage abusif, qui est qu'ils nomment toujours pour syndic le dernier entrant, lequel est tenu de payer les frais de communauté de

sa poche, sans rien retenir du prix des usages ci-dessus désignés. »

C. 544. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (7 imprimées).

**1704-1799.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Arrêts du Conseil d'État, mémoires, états et correspondance concernant les réunions d'offices municipaux au corps de ville, les formes de l'élection des officiers, les conditions d'éligibilité, les préséances, etc. — Établissement de nouveaux octrois pour la réunion des offices de lieutenant de maire, assesseurs, échevins et concierge, receveur alternatif et triennal des deniers patrimoniaux, créés en 1702 et 1704. — Arrêt accordant réduction du nombre et modération de la finance des offices municipaux créés ou rétablis à Châlons par édit d'août 1722, sur la requête présentée au roi par les gens du conseil de ville, portant que « quant aux offices municipaux, les suppliants sont de temps immémorial dans la possession de se gouverner par eux-mêmes, après que les habitants ont choisi un des conseillers de ville pour faire les fonctions de lieutenant de roy et de la ville ; les affaires communes de la ville sont régies par deux officiers qui ont le titre de gouverneurs et qui font les fonctions d'échevins, et par six anciens du conseil de ville, qui font les fonctions d'assesseurs, assistant de leurs conseils le lieutenant de roy et de la ville et les gouverneurs. » — Plainte des seigneurs de la ville contre le susdit arrêt. On y lit, entre autres griefs : « La ville a toujours été gouvernée par M. l'évêque, président, les abbés de Saint-Pierre et de Toussaint, le Chapitre, représenté par deux députés, et trente-six conseillers de ville..... Ainsi c'est mal à propos qu'on dit que la ville a toujours été gouvernée par le lieutenant du roi, deux gouverneurs et six anciens. » — Contestations élevées au sujet de l'assemblée du 11 novembre 1754 pour la nomination des officiers municipaux, entre ces officiers, les bourgeois et habitants de la ville et les lieutenants criminel et particulier du bailliage et siège présidial. Procès-verbal des demandes, dires et prétentions des parties entendues par l'intendant. — « Arrêts qui ordonnent la réduction et l'amovibilité des officiers municipaux de la ville de Châlons et règlent les assemblées générales et particulières de la dite ville. » Il y est décidé « qu'on ne pourra admettre, pour composer les assemblées particulières des paroisses et pour remplir le nombre des députés aux assemblées générales, que ceux des habitants seulement qui auront rempli la charge de marguillier ou ceux qui seront imposés à six livres de capitation. » Le nombre des conseillers de ville est réduit de trente-six à dix-huit et celui des députés aux assemblées générales de quatre-vingts à quarante. — Caballes et démissions dans le nouveau conseil élu à la suite de cette réforme.

— Contestation de préséance entre les officiers municipaux et le sieur Dubois de Crancé, gouverneur de la ville, dont le brevet était déclaré par le conseil nul et subreptice, la charge ayant été antérieurement supprimée. — Réunion des offices municipaux créés en 1733 et en 1771. — Arrêt du Conseil d'État du 24 octobre 1777, portant règlement pour l'administration municipale de la ville de Châlons. Cette administration y est composée d'un maire, quatre échevins, un procureur du roi syndic, un secrétaire, un receveur, formant le bureau ordinaire, et de douze conseillers notables. — Représentation du corps municipal de Châlons aux assemblées de notables convoquées à Versailles, Le comte de Vergennes écrit le 13 janvier 1787 à l'intendant Rouillé d'Orfeuil... « Puisque l'âge et les infirmités de M. Parvillez (maire de Châlons) ne lui permettraient pas de se rendre à l'assemblée convoquée pour le 29 à Versailles, S. M. veut bien l'en dispenser... J'aurais volontiers proposé d'appeler le procureur du roi syndic; mais, comme on n'a appelé que les maires des autres villes principales, il a paru plus juste et plus convenable de faire remplacer le maire de Châlons par celui de la ville de Troyes, qui, étant la plus considérable et même la capitale de la province, était dans le cas d'avoir, dès le principe, la préférence. » Le maire, successeur de M. Parvillez, n'ayant pas été appelé à l'assemblée de 1788, M. de Villedeuil répond aux réclamations des officiers municipaux « que les maires de Troyes et de Reims sont convoqués et qu'il n'est pas possible d'en appeler un troisième de la même généralité. » — « Adresse à l'Assemblée nationale par le conseil de ville de Châlons en Champagne. »

C. 545. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier (5 imprimées); 2 pièces, parchemin.

**1717-1721.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Arrêts du Conseil d'État, mémoires et correspondance concernant la contestation élevée, après l'édit de suppression des offices de maires, entre le corps de ville et le bailli du comté, au sujet de la prétention de ce bailli au droit de présider les assemblées municipales en l'absence de l'évêque, président-né. — Mémoires contradictoires des membres du conseil, de M<sup>r</sup> Gaston de Noailles, évêque-comte de Châlons, et du chapitre de la cathédrale. Le mémoire de l'évêque rappelle « que la pairie, avec tout le domaine qui en dépend, est la dot que son église tient de la pieuse libéralité de nos rois; que cette pairie rend l'évêque seigneur temporel et spirituel de la ville de Châlons; qu'entre ces droits, le plus intimement uni à cette seigneurie est celui d'être par lui-même, ou, en son absence, par son bailli, président-né de tous les conseils ou assemblées qui se tiennent pour l'administration des affaires de la ville; que sept

échevins, que l'évêque instituait et qui avaient ce bailli à leur tête, administraient toutes les affaires; que ce gouvernement, quoiqu'altéré, s'est néanmoins soutenu jusqu'à ce que l'édit de création des maires établis dans tout le royaume (1690) ait semblé l'anéantir. Il conclut que les seigneurs et leurs officiers se trouvant, par l'édit du mois de juin 1717, rétablis dans les droits et prérogatives dont ils jouissaient avant la création des maires, il est juste de faire rentrer le suppliant et, en son absence, son bailli, dans celui de pouvoir seul accorder les permissions de convoquer les assemblées générales des habitants et de présider à tous les conseils de ville. Il demande enfin que les sept anciens conseillers de ville dont le petit conseil est composé soient remplacés par sept échevins, institués par l'évêque et présidés par le bailli. » — Le chapitre réclame, pour ses propres députés au conseil, le droit de présidence en l'absence de l'évêque, s'appuyant sur ce que les titres invoqués par l'évêque en faveur de sa juridiction particulière, étant plus anciens que la division des menses faite entre l'évêque et le chapitre, sont communs à l'un et à l'autre. » — Les gens du conseil objectent que la prétention du bailli à la présidence des assemblées de ville avait été écartée antérieurement à la création des offices de maires et dès le 28 avril 1653, par un jugement arbitral du comte de Vaubécourt, gouverneur de Châlons, lequel fit admettre le bailli du comté au nombre des conseillers; que cette sentence a toujours été, depuis ce temps-là, la règle et l'usage du gouvernement de la ville, sans que M. de Vialart, ni S. E. le cardinal de Noailles, ni M<sup>r</sup> l'évêque d'à-présent, son frère, non plus que pas un des baillis du comté aient eu la pensée d'y donner atteinte. » — Ajournement, par ordre de la Cour, des assemblées municipales ordinaires, jusqu'à ce que la contestation pendante entre l'évêque et les officiers de l'hôtel de ville fût terminée. — Requêtes des officiers du bailliage et siège présidial, du bureau des finances, et de l'élection à l'effet d'être reçus parties intervenantes au procès de l'évêque avec le conseil de ville. — Procès-verbal dressé par l'intendant de Champagne, à ce commis par arrêt du Conseil d'État, des prétentions respectives, dits et contredits de toutes les parties intéressées. (L'avis de M. Lescalopier, intendant, demandé par le secrétaire d'État d'Armenonville, n'est pas joint à ce procès-verbal.) — Après la mort de M<sup>r</sup> C. de Noailles, l'intendant de Champagne écrit au ministre d'Armenonville, le 24 décembre 1721 : « La fameuse contestation d'entre le bailli de l'évêché de Châlons... et les officiers municipaux a été terminée par la déclaration faite le 22 de ce mois par M. l'évêque (Nicolas de Saulx-Tavannes) à son installation, qu'il entendoit, de son vivant, laisser subsister les rangs sur le pied qu'ils estoient avant la naissance du procez. »

C. 546. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier (1 imprimée), 3 plans.

**1722-1789.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Délibérations de la ville, actes notariés, états, pièces de comptabilité et de procédure, plans et correspondance concernant les acquisitions, aliénations et transactions relatives à la propriété communale. — Acquisition par le conseil de ville de bâtiments et jardins situés rue aux Oyes, pour y établir le cimetière de la paroisse Saint-Alpin, l'ancien cimetière devant être réuni à la place de l'Hôtel-de-Ville. — Acquisitions de terrain pour l'établissement d'une nouvelle voie de communication (le Cours d'Ormesson) entre le quartier de la rue Sainte-Croix et le Jard, « autant pour faciliter aux habitants de la ville la jouissance de cette promenade si renommée, que parce qu'il en résultera pour les villages voisins qui sont le long de la Marne et qui approvisionnent en quelque sorte le marché, un accès plus facile pour s'y rendre. » L'intendant Rouillé d'Orfeuil écrit à ce sujet au conseiller d'État d'Ormesson : « La ville a l'intention de faire de cette rue un cours qui sera continué jusqu'à l'extrémité du Jard, sur le bord de la Marne, et elle désire avec empressement que vous vouliez bien lui accorder la permission de lui donner votre nom....., pour vous prouver combien elle est reconnaissante des services que vous lui avez rendus, en contribuant à faire faire des bienfaits du roi un bâtiment (l'hôtel de l'Intendance) qui aurait pu être à sa charge. » — Lettre de remerciement de M. d'Ormesson. — Paiement des indemnités aux propriétaires expropriés pour l'établissement du Cours d'Ormesson, savoir : 4,000 livres aux RR. PP. Augustins ; 3,250 au sieur Capron, architecte à Reims, et au sieur Melinet, marchand teinturier. — Coupes et ventes en 1765 et en 1768 des arbres de la promenade du Jard et des remparts intérieurs et extérieurs de la ville, pour employer le produit aux frais de l'établissement ou de la réparation des portes d'Ormesson, du Jard et Sainte-Croix, d'une nouvelle plantation de la promenade du Jard et de la construction du pont des Allées de Forêt et de l'aqueduc situé à la porte Sainte-Croix. — État de la quantité, grosseur et hauteur des arbres marqués en différents endroits de la ville pour être vendus par adjudication. — « Estimation des ormes qui ont été reconnus, sur les remparts et dans les allées du Jard, être propres aux travaux de l'artillerie, laquelle a été faite par des experts et par M. Perrin des Almons, lieutenant colonel d'artillerie (1765) : » 183 pieds d'ormes au Jard et 20 sur le rempart, ensemble 203, évalués à 6,305 livres. — Correspondance entre le conseil de ville, l'intendant de Champagne et la Direction générale des Finances (1788-1789) pour obtenir l'autorisation de couper et vendre les arbres de la grande avenue du Jard entre le

pont de Forêt et le grand pont du côté de la ville, pour subvenir aux dépenses de la reconstruction de la porte et de la rue de Marne. — Cession par la ville à l'administration des hôpitaux-unis d'un terrain attendant au rempart, pour remplacer le cimetière desdits hôpitaux, « occupé par des inhumations trop récentes pour pouvoir être ouvertes sans risquer d'infecter le faubourg de Marne, dans lequel il était situé. » — Poursuites contre deux habitants de la ville, convaincus d'avoir volé des bancs dans les promenades publiques. — Transaction avec la communauté de Sarry au sujet des terrains usagers en contestation entre la ville et cette communauté. Plans des terrains litigieux.

C. 547. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier (1 imprimée), 4 plans.

**1720-1773.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Arrêt du Conseil d'État, procès-verbaux de visite de lieux, devis estimatifs de travaux, plans et correspondance relatifs à l'Hôtel de Ville, renfermant les bâtiments des juridictions et prisons. — Réparations de maçonnerie, charpente et serrurerie, faites aux anciennes prisons de la ville. En 1759, l'intendant des Finances de Courteille presse M. de la Châteigneraye de faire exécuter de nouvelles réparations. « M. le procureur général du parlement de Paris, écrit-il, me mande que les prisons de Châlons sont dans le plus mauvais état et qu'elles menacent une ruine si prochaine, que les propriétaires et locataires des maisons qui en sont voisines craignent d'être accablés par leur chute. » — Minutes de plans : « Emplacement de l'ancien hôtel de ville de Châlons, des églises St-Germain et St-Alpin et abords » ; « Rez-de-chaussée de l'ancien hôtel de ville, avec les projets d'augmentations à y faire » ; « Projet d'un nouvel hôtel de ville, avec place d'armes au devant, prisons, quais, etc. » — Devis et détail estimatif des bâtiments de toutes les juridictions de la ville de Châlons, des prisons et d'un logement destiné à servir d'hôtel de ville. — Adjudication desdits ouvrages, moyennant la somme de 369,369 livres, à Ch. Guyot, entrepreneur de bâtiments, demeurant à Paris, place du marché Saint-Jean. — Arrêt du Conseil d'État qui charge la ville du paiement des deux tiers des acquisitions de terrain à faire.

C. 548. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

**1769-1775.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Actes notariés, mémoires, requêtes, et correspondance concernant l'Hôtel de Ville. — Acquisitions de maisons pour la construction des bâtiments et de la place d'armes. Prix total : 71,035 livres, dont 47,356 livres 13 sols

4 deniers à la charge de la ville. — Indemnités aux propriétaires expropriés pour le nouvel alignement de la rue de Vaux. — Loyers de locaux provisoires payés : à M. de Beuville, conseiller au présidial, pour installation du bailliage royal et des autres juridictions ; aux couvents des Cordeliers et des Jacobins, pour partie de leurs bâtiments affectée au logement des prisonniers. — Acte de concession par M. G. Dubois de Crancé, gouverneur de la ville, de la mitoyenneté d'un mur. — « Mémoire des dépenses occasionnées par la pose de la première pierre de l'Hôtel de Ville, le 27 juin 1772 » : 2,883 livres 19 sols 9 deniers. — « Mémoire des fournitures et façons par Soulier, menuisier, pour le modèle de l'Hôtel de Ville et des prisons et de ce qu'il s'y doit construire pour la ville de Châlons » : 433 livres.

C. 549. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier ; 3 pièces, parchemin.

**1771-1784.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Arrêts du Conseil d'État, ordonnances de l'intendant, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant la construction de l'Hôtel de Ville, renfermant les bâtiments des juridictions et les prisons. — Procès-verbal de réception des travaux, dressé par Nicolas Durand, architecte à Paris. Une augmentation de 291,726 livres 4 sol 10 deniers est accordée à l'entrepreneur, Ch. Guyot, en sus des 369,369 livres, montant de l'adjudication, en raison de travaux supplémentaires nécessités par la nature du terrain et autres circonstances. — Pièces justificatives du compte de l'entrepreneur ; — ordonnances de paiement. — « État pour constater les ouvrages qui restent à faire dans les bâtiments de l'Hôtel de ville de Châlons, après décharge donnée à Ch. Guyot de sa soumission. Parmi ces ouvrages restant à exécuter, figurent : Les quatre lions en sculpture, pour façon et fourniture de pierre, prix fait à quatre mille livres ;... La décoration de peinture pour la grande salle, antichambre et escalier, estimée la somme de sept mille livres. — Installation des juridictions dans les bâtiments du nouvel hôtel de ville : — Frais d'ameublement des salles de l'Académie, du bureau des Finances, de l'Élection, de la Maréchaussée. — Contestation entre les officiers municipaux et ceux du Bailliage, au sujet de l'entretien du local affecté à cette juridiction. Les officiers municipaux voulaient laisser à la charge du Bailliage les réparations de ce local, dont il s'était prétendu propriétaire. — Mémoires des Juges et Consuls de Châlons réclamant un logement pour leur tribunal dans l'Hôtel de Ville.

C. 550. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1761-1787.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Arrêts du Conseil d'État et correspondance concernant des réparations au collège de Châlons et la démolition de deux vieilles tours (la tour St-Jean et la tour Ste-Croix), faisant partie des fortifications de la ville et qui se trouvaient dans l'alignement projeté de la nouvelle communication de la ville de Châlons à celle de Vitry par la porte Ste-Croix. — Approbation donnée à ce projet de démolition, par le ministre de la guerre et par le gouverneur de la province de Champagne. — Un arrêt du conseil du 30 août 1766 autorise cette démolition, aux frais de la ville, permet aux officiers municipaux de disposer des matériaux en provenant et leur en fait abandon, à la charge de ne les employer qu'aux réparations des murs, ponts et autres ouvrages dont la ville est chargée, sans en vendre ou disposer autrement sous quelque prétexte que ce soit. — Logement et casernement des gardes du corps de la compagnie de Villeroy, en garnison à Châlons. — Ordonnance de l'intendant de la Chateigneraye prescrivant aux propriétaires et locataires des maisons désignées pour le quartier des gardes du corps de meubler dans la huitaine les appartements destinés à ces militaires. — Plaintes de la municipalité de Châlons sur la charge du logement des gardes du corps. — Projet de construction d'une caserne. — Mémoire présenté par le duc de Villeroy au ministre de la guerre, tendant à acquérir les bâtiments du couvent des Urselines, supprimé, pour établir les écuries de sa compagnie. — Procès-verbal de visite de tous les emplacements occupés par les gardes du corps de la compagnie de Villeroy en résidence à Châlons, dressé par MM. de Crancé, commissaire ordonnateur des guerres, et Darsonval, maître charpentier. Ces divers établissements étaient : l'hôtel des gardes du corps, rue de la Boule-Blanche ; le manège, rue St-Jean, et trois autres établissements comprenant écuries, magasins, greniers et logements de surveillance, savoir : à l'Écu, rue St-Jacques, pour deux brigades ; au Soleil d'Or, rue du Floemagny, pour une brigade. — A propos du délabrement des locaux constaté dans ce procès-verbal, le duc de Villeroy écrit à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : « Mon intention est que le quartier de ma compagnie soit toujours à Châlons, à cause de la bonne qualité des eaux et des fourrages, choses précieuses pour une troupe de cavalerie. En conséquence, je vous prie, Monsieur, de m'éclairer sur les démarches que je suis dans le cas de faire pour que l'établissement de ma compagnie soit formé de manière que le manège, les écuries, greniers, magasins et logements soient convenables. L'intérêt du roi, qui vous est confié dans cette partie comme à moi, et le bien du

service l'exigent. » — Acquisition, par la ville d'un terrain sis à la porte St-Jacques et appartenant à l'administration des hôpitaux, pour l'établissement de l'hôtel des gardes du corps: — Correspondance relative aux plans et devis de la construction, entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil, le duc de Villeroy, les intendants des finances et le sieur Lelouvier, adjudicataire des travaux. — États des paiements effectués. Les ouvrages faits par le sieur Lelouvier sont évalués à 165,286 livres 11 sols 40 deniers.

C. 551. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (5 imprimées); 1 pièce, parchemin.

**1671-1774.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Arrêts du Conseil d'État, requêtes, mémoires, états, procès-verbaux d'adjudication et correspondance concernant les octrois et revenus patrimoniaux. — Établissement d'octrois à Châlons en 1639, par arrêt du Conseil d'État « sur ce qui a été représenté au roy par les députés des habitants de la ville de Châlons, qu'à l'occasion des passages ordinaires et séjour des gens de guerre..., et des grandes sommes de deniers qu'ils ont été nécessités de fournir et avancer depuis quelques années pour parvenir à l'établissement d'un siège présidial et pour les étapes et subsistances des gens de guerre,... même pour fournir au paiement des taxes faites sur les officiers de S. M. dont y a grand nombre en ladite ville, il leur est du tout impossible de satisfaire au paiement de l'emprunt ordonné par S. M., etc. » — Vérification et liquidation au moyen des octrois des dettes de la ville. — Bordereau du compte des octrois et deniers patrimoniaux (1728): en recettes: 28,627 livres 5 sols, 108 livres pesant de cire jaune, 88 setiers de froment et 8 setiers de seigle; en dépenses: 18,713 livres 10 sols 2 deniers. — État et tarif des droits d'octroi établis sur les charbons de bois à brûler. — Prorogation de la perception, à titre d'octroi, des droits levés précédemment pour le recouvrement du *don gratuit* (1754). — Conversion de l'octroi sur les grains et farines en un droit de 4 deniers par pinte de vin vendue en détail. — Réclamations de l'abbé de St-Pierre-au-Mont contre l'application de cette mesure dans l'étendue du ban temporel de son abbaye. Il demande le maintien du droit de minage établi dans ce ban au profit de l'abbaye, ou la jouissance du droit sur les vins qui y serait substitué. — Règlements pour la perception du droit de rouage. — Adjudications à loyer des octrois et revenus patrimoniaux de la ville. Les revenus patrimoniaux affermés consistaient, d'après l'énumération des affiches: au droit de minage sur tous les grains vendus par les forains au ban temporel de l'évêque; — droit de chaussée par toutes les portes de ladite ville; — le grenier à sel, — la grande boucherie, — la halle appelée la

Harangerie; — l'eau et la pêche des fossés; — la salle basse de l'hôtel de ville (l'ancien) et lieux aux environs, que les marchands fréquentant les foires ont coutume d'occuper pour y établir des boutiques pendant lesdites foires et les louer auxdits marchands; — les tours qui sont au-dessus des portes de Marne, de St-Jacques, de St-Jean et de Ste-Croix et les autres tours et galeries, qui sont sur les remparts de la ville seulement, à l'exception de la tour proche St-Antoine et des corps de garde proche le boulevard d'Aumale; — plus une oseraie et une pièce de terre. — D'après l'adjudication de 1762, les revenus de Châlons s'élevaient à 34,000 livres, dont 31,600 d'octrois et 2,400 de revenus patrimoniaux; ses charges ordinaires étaient de 12,286 livres 8 sols, parmi lesquelles on remarque: à l'évêque, pour rachat des droits régaliens, 2,000 livres; — au collège de la ville, 1,082 livres; — à la compagnie de l'arquebuse, 150 livres; — au gouverneur de la ville, pour son logement et autres indemnités, 1,075 livres; — pour gages des personnes attachées à la ville (greffier-secrétaire, conducteur des ouvrages publics, conducteur de l'horloge, sergents et valets de ville, huissiers de police, gardes des portes et ports), en tout, 2,204 livres 18 sols. — Réclamations du clergé et des officiers du bureau des finances à l'effet d'être exemptés des droits d'octroi. — Préentions du bureau d'Élection à la connaissance des conflits en matière d'octrois, attribuée à l'intendant de la province par arrêt du Conseil d'État d'avril 1684.

C. 552. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier (1 plan).

**1778-1789.** — Administration de la ville de CHALONS-SUR-MARNE. — Ordonnances, requêtes, mémoires, états, correspondance et pièces diverses concernant la voirie et les cours d'eau, — la compagnie de l'Arquebuse et la milice bourgeoise, — l'école de dessin, — la foire des Sannes, — l'hospice St-Maur, — les logements militaires, — le bureau des messageries, — les pompes à incendie et les pompiers, — la préséance des officiers des juridictions dans les cérémonies, — les subsistances. — Projet d'alignement de la rue de l'Intendance (aujourd'hui rue Ste-Croix), entraînant la destruction d'une grande partie du couvent des dames de Ste-Marie. — Ouverture de la nouvelle rue du Jard. Plan de cette rue. — Alignement des maisons bordant l'église St-Alpin. Contestations entre le conseil de fabrique et les Srs Lemaire, Machet, Sirot. — Demande du prieur-curé de la paroisse St-Sulpice à l'effet de faire contribuer la ville aux réparations d'un hollandage soutenant les murs du cimetière de sa paroisse le long de la Marne et servant à la conservation de son église. — Refus des officiers municipaux. — Suppression de six moulins établis sur un des canaux de

la rivière de Marne, à Châlons, demandée par les propriétaires, les abbés de St-Pierre et de Toussaint et le commandeur de La Neuville, pour la raison que ces moulins étaient inutiles et empêchaient le cours de l'eau. L'intendant de la Chateigneraye déclare ces moulins indispensables au public, quoique, travaillant tout au plus trois mois chaque année, faute d'eau, ils ne soient presque d'aucun rapport. Il ajoute que les officiers municipaux prennent à leur charge le curage du canal et le rétablissement d'un éperon destinée à y jeter une partie de l'eau de la rivière de Marne. — Projet de dérivation de la rivière de Moivre dans les canaux de la ville de Châlons. Le devis estimatif des dépenses d'ouverture d'un canal de dérivation à prendre au-dessus du dernier moulin de la rivière de Moivre pour conduire toute l'eau de cette rivière au-dessus du faubourg de St-Memmie, dans la partie la plus élevée de la porte St-Jean, est de 120,000 livres. — Règlement de la compagnie des arquebusiers de Châlons, érigée en l'an 1357 et confirmée en l'an 1437 sous le patronage de St-Georges. — Inventaire du mobilier de l'hôtel de l'Arquebuse, rue du Picheron, en 1742. L'intendant, appuyant auprès du contrôleur général une demande de suppression de la compagnie, formée par les anciens chevaliers, écrit : « Je pense depuis longtemps que la plus grande partie des compagnies d'Arquebusiers, dans l'état où elles sont aujourd'hui, ne peuvent être qu'infiniment préjudiciables aux villes où elles existent. » — « Liste générale de MM. les chevaliers du noble jardin de l'Arquebuse de Châlons, en 1742. » — Prétentions respectives de la maréchaussée et de la milice bourgeoise à monter la garde aux passages des rois et des princes. Ordonnance du roi attribuant ce service à la compagnie des Arquebusiers, attendu que « ils ont une origine militaire dont ils ont conservé l'esprit, et qu'entre autres récompenses que leurs services leur avoient méritées, le roy Charles VIII voulut que, quand ils seroient mandés dans les armées, ils fussent logés en son quartier pour la garde de sa personne et des rois ses successeurs ». — Correspondance entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil et le conseil de ville, relativement à la création d'une école gratuite de dessin et au choix des professeurs. — Fixation d'un nouvel emplacement à la foire dite des Sannes, par suite de la reconstruction de l'Hôtel de Ville. Le champ de foire, précédemment établi dans la salle basse de l'ancien Hôtel de Ville et autour de cet édifice, est transféré dans les rues de la Charpenterie et du Collège. — Intervention du conseil de ville dans le procès pendant en parlement entre l'évêque et l'administration des hôpitaux, au sujet de la demande en réintégration des sœurs de St-Charles à l'hôpital St-Maur. — État du logement de la compagnie des gardes du corps de Villeroy. — États des privilégiés de la ville en matière de logement militaire : ecclésiastiques, gentilhommes, officiers non gentilhommes, officiers des diverse

juridictions, employés des finances et secrétaires de l'intendance. — Vente, par l'intermédiaire du subdélégué de l'intendant, de la maison dite des Carosses, servant de bureau des messageries et sise rue du Pont-des-Viviers. « Mémoire sur les incendies de la ville de Châlons, sur-Marne et projet d'établissement d'un corps de pompiers et d'ouvriers pour y porter secours. » — Querelle au sujet de la préséance dans les processions générales, entre les officiers de la pairie et les élus de la ville. — Autorisation demandée par la ville de Châlons d'emprunter une somme de 30,000 livres pour faire des approvisionnements en grains, à l'effet d'assurer la subsistance de ses habitants durant l'hiver de 1789.

C. 553. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

— Administration des Communautés : — CHALONS-SUR-VESELE, CHALTRAIT. — Requêtes, mémoires, ordonnances, procès-verbaux d'adjudication et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les comptes des syndics, la voirie. — Contestation entre les habitants de Chaltrait et le St Testu, leur seigneur, qui réclamait pour les officiers de sa justice la surveillance des assemblées de la communauté et la garde de ses archives. — État des biens des propriétaires forains situés dans l'étendue du terroir de Chaltrait. — Différend élevé entre les nouveaux et les anciens habitants du lieu, relativement à la jouissance des bois usagers. — Transaction entre une portion des habitants et M<sup>me</sup> Testu, dame du lieu, au sujet d'une pièce de pré contestée entre les deux parties. — Refus d'homologation de ladite transaction par l'intendant et destitution du syndic qui l'avait acceptée. — Contestation entre ce syndic et son successeur, nommé d'office par l'intendant, à propos de la remise des titres et papiers de la communauté. L'intendant Rouillé d'Orfeuil écrit à son subdélégué de Châlons que l'ancien syndic et ses adhérents « sont entièrement dévoués à M<sup>me</sup> Testu et que cette dame, qui est depuis longtemps en procès avec la communauté, leur a sans doute suggéré de ne point se dessaisir de titres qu'elle sait lui être contraires ». — Procès-verbal de la remise desdites archives, opérée par devant le subdélégué, et inventaire des titres de propriété communale qu'elles contenaient. — Instruction d'un projet de chemin mettant Chaltrait en communication directe avec la ville d'Épernay et le marché de St-Martin, en passant par les bois communaux de Chaltrait.

C. 554. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

1754-1789. — Administration des communautés : — CHAMBRECY, CHAMERY, CHAMPAGNE, CHAMPAUBERT-AUX-



**BOIS, CHAMFLEURY, CHAMPGUYON.** — Mémoires, requêtes, ordonnances, états, procès-verbaux d'adjudication concernant le personnel des administrations municipales, les travaux communaux, les comptes des syndics, les revenus, la voirie. — Établissement à Chamery d'un conseil de notables composé de deux classes, chacune de six habitants : la première prise dans les laboureurs, artisans et vigneronniers propriétaires ; la deuxième et dernière dans les vigneronniers tâcheurs et manouvriers. — Acte par lequel les habitants et communauté de Chambrey prorogent pour la durée de neuf années à P. F. Robert le bail d'un terrain communal « dont il est anciennement adjudicataire, en faveur de ce qu'il veut bien accepter la charge de syndic..., le tout sur le bon plaisir de M. Polonceau, subdélégué à Reims. » — Rôles de contributions de plusieurs villages voisins aux réparations du pont de Chambrey. — Modération des impositions du sel et de la taille et exemption du tirage au sort pour la levée des soldats provinciaux accordées aux maîtres d'école de Champaubert-aux-Bois. — Rapport du subdélégué de Montiérender sur le traité fait entre la communauté de Champaubert et un maître d'école nommé par l'assemblée communale. Il propose de rectifier l'article 1<sup>er</sup> de ce traité portant que « le maître d'école sera tenu d'écoler gratis tous les ans, depuis la Toussaint jusqu'à Pâques, douze enfants de la paroisse, à commencer par les plus pauvres ; mais que, dans le cas où les parents desdits enfants voudraient leur faire apprendre à écrire et à calculer, lesdits enfants cesseront alors d'être écolés gratis. Le subdélégué fait remarquer à cet égard que les parents de ces enfants, n'étant pas en état de payer les leçons de lecture, pourraient moins encore payer celles d'écriture et de calcul, dont le prix était plus fort, et qu'il ne paraîtrait pas juste de les priver de cet avantage, surtout si les enfants avaient des dispositions et de la bonne volonté. — Reconstruction de la maison d'école de Chamfleury. — Tentative d'usurpation par Messire Ph. Cl. Largentier de Champguyon, notable habitant de Champguyon, d'un terrain communal situé vis-à-vis de son château et servant de place publique.

C. 555. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1775-1784.** — Administration des Communautés : — **CHAMPIGNEUL.** — Mémoires, requêtes, ordonnances, actes notariés, exploit d'huissier et correspondance concernant le personnel de l'administration municipale et les contestations de la communauté avec M. de Cappy d'Écury. — Rapports du subdélégué de Châlons sur les divisions de la communauté de Champigneul, au sujet d'un procès avec M. de Cappy, accusé d'usurpation de communaux. — Nomination de J.-B. Mangin, comme syndic d'office. L'ancien syndic,

d'accord avec la majorité des habitants (45 contre 17), voulait appeler en parlement, sans autorisation de l'intendant, d'une sentence du bailliage de Châlons favorable à M. de Cappy. — Contestations du syndic Mangin avec ses prédécesseurs au sujet de la reddition de leurs comptes. — Actes d'assemblées des habitants, réunis par devant notaire sur la convocation de P. Tartier, ancien syndic. — Révocation par lesdites assemblées du maître d'école et du syndic Mangin. — Amendes prononcées contre P. Tartier et ses adhérents. Nomination de P. Lambert, comme syndic d'office, en remplacement de Mangin. — Mémoire adressé par l'intendant au garde des sceaux sur les motifs et l'origine des contestations qui divisaient le S<sup>r</sup> Cappy et les habitants de Champigneul. Ce mémoire conclut au droit de M. de Cappy. — Requêtes de M. Cappy tendantes à diriger le choix des syndics d'office. Interrogé par le ministre de Vergennes sur l'esprit de ces nominations, l'intendant Rouillé d'Orfeuil répond, le 15 avril 1783 : « Malgré le pouvoir qui m'est attribué à cet égard, je n'use de ce moyen d'autorité qu'avec la plus grande circonspection et seulement dans les cas indispensables, tellement que, sur près de 2,300 paroisses ou communautés dont la province de Champagne est composée, il y en a au plus huit ou dix dans lesquelles j'aie nommé d'office des syndics, parce qu'il est dans mes principes de maintenir les habitants des campagnes dans le droit naturel de se choisir eux-mêmes leurs chefs. » — Ordonnance de l'intendant restituant à la communauté le droit de nommer son syndic pour l'année 1784, et se réservant d'ordonner, à l'expiration de ce délai, « ce qui sera alors convenable et nous paraîtra nécessaire pour le maintien de l'ordre et le bien de ladite communauté ».

C. 556. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1782-1788.** — Administration des Communautés : — **CHAMPIGNEUL.** — Requêtes, mémoires, ordonnances, procès-verbaux d'adjudication, correspondance, concernant les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, la voirie. — Adjudication à loyer de la pêche de la rivière et des prés marais. — Contestations avec la communauté de Jaalons, au sujet de marais communs. — Marché passé entre le syndic de Champigneul et le S<sup>r</sup> Cannois, fondeur à Châlons, pour la fourniture par ce dernier d'une pompe à incendie à la communauté, au prix de 700 livres. — Procès-verbaux de visite et devis de réparations des ponts et de la chaussée de Champigneul. — Comptes de recettes et de dépenses rendus par devant le subdélégué de Châlons, par les syndics de Champigneul, de 1764 à 1787 (manquent ceux des années 1765 à 1772). — Réclamation de J.-B. Mangin, ancien syndic, sur l'insuffisance des

sommes à lui allouées en taxe pour les frais de voyage et procédure relatifs au procès de la communauté avec M. de Cappy d'Écury. — Barrage du gué de Champigneul appelé « gué Jeanson ».

C. 557. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1672-1789.** — Administration des communautés : CHAMPIGNY, CHAMPILLON, CHAMPVOIZY, CHANGY, CHANTECOQ, CHAPELAINE, CHARMONT, — Arrêt du parlement, états, mémoires, requêtes, ordonnances, pièces de procédure et de comptabilité, correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, des syndics, les revenus et charges, la voirie. — Demande des habitants de Champillon à l'effet de faire administrer leur communauté par un corps de six notables, trois vigneron et trois manouvriers, élus pour trois ou six ans. — Rapport du subdélégué de Châlons, tendant à faire punir d'amende les habitants de Charmont qui désertaient les assemblées de communauté. « Le syndic se plaint que lorsqu'il convoque les assemblées, il n'y vient personne, d'où il résulte d'autant plus d'inconvénients que lui, syndic, ne sait ni lire ni écrire. » — Les habitants de Champillon demandent l'autorisation de payer sur leurs derniers communs une rétribution annuelle de cent livres à leur maître d'école, pour qu'il enseigne gratuitement leurs enfants. — Fixation du traitement de la sœur d'école de Charmont. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés usagers de Champigny. — Requête des habitants de Champvoizy pour obtenir la permission de défricher et de se partager entre eux le tiers à eux appartenant dans les pâtis qui leur étaient communs avec les communautés voisines de Verneuil et Vincelles. On y lit : « Suivant la tradition du pays, ces pâtis sont un don royal, dont aucune partie n'a les titres ; mais une possession plus que trois fois centenaire leur suffit. Il est également certain que les habitants des trois villages ne payent et n'ont jamais payé aucuns cens ni redevance à aucun seigneur pour cette immense possession. Ainsy nul intérêt de seigneur particulier à démesler icy. Enfin, c'est présentement une loy du royaume que tout particulier et même étranger qui se présenteroit peut demander à défricher des terres incultes. » — Opposition de la communauté de Verneuil, se prétendant unique propriétaire du fonds et se réservant le droit de faire le défrichement tout entier à son profit. — Contestation entre « les pauvres habitants de Charmont » et le reste de la communauté, au sujet du taux de l'imposition établie sur les parts du bois d'usage accordées à chaque ménage. — Réparations à la maison d'école de Changy. — Comptes des

MARNE. — SÉRIE C.

syndics de Champvoizy, Changy, Chantecocq et Charmont. — Tableaux des revenus et charges de Changy, Chantecocq, Chapelaine. — Plaintes des habitants des communautés de Changy, Merlaut et Outrepont contre l'excès des redevances seigneuriales exigées d'eux sans titre par leur seigneur, M. de Toriac, et s'élevant à 4.000 livres par an. Ils réclament la protection de l'intendant pour obtenir du roi qu'il oblige le seigneur à représenter son ancien titre.

C. 558. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1737-1786.** — Administration des communautés : CHARMONTOIS-L'ABBÉ et CHARMONTOIS-LE-ROI. — Ordonnance de l'intendant, pièces de comptabilité, correspondance concernant la maîtresse d'école, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les comptes des syndics, la voirie. — Notes des subdélégués et ordonnance de l'intendant relatives au traitement et au logement de la sœur d'école, commune aux deux villages de Charmontois-l'Abbé et Charmontois-le-Roi et résidant dans le premier. Les habitants de Charmontois-le-Roi prétendaient être dispensés de participer aux frais du logement, attendu que la convention d'après laquelle la sœur devait résider alternativement dans l'un et l'autre village n'avait point été exécutée. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés usagers des deux finages. — Réparations au puits public de Charmontois-l'Abbé ; aux abreuvoirs et au pont de Charmontois-le-Roi. — Compte des revenus des deux communautés vendus par leurs syndics respectifs. — Opposition des habitants de Charmontois-le-Roi à un dénombrement fourni par les héritiers de feu le S<sup>r</sup> de Vauréal, seigneur du lieu.

C. 559. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

**1732-1789.** — Administration des communautés : CHATEL-RAOUL, CHATILLON-SUR-BROUÉ, CHATILLON-SUR-MARNE, CHATILLON-SUR-MORAINS, CHATRICES, CHAUFONTAINE. — Ordonnance du roi, requêtes, mémoires, états, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les octrois et revenus, la voirie, etc. — Prorogation pendant cinq années, par le vote des habitants et contrairement à une ordonnance de l'intendant, du sieur Gandon dans la place de syndic de Châtillon-sur-Marne. Le subdélégué d'Épernay estime que « les principaux habitants, regardant la place de syndic comme au-dessous d'eux, cherchent à s'y soustraire. » — Suppression par l'intendant de la municipalité élective de cette ville. Le sieur Hacquart, procureur, est nommé syndic

d'office. — Organisation par l'intendant d'un conseil d'administration de la ville de Châtillon; composé de deux échevins, d'un procureur-syndic-récepteur et de six notables, pris dans les différentes classes d'habitants. — Liste des officiers municipaux de Châtillon-sur-Marne, nommés provisoirement par le roi « jusqu'à ce que les circonstances permissent à cette ville de lever aux parties casuallés les offices municipaux de la création de 1774 » : MM. Hacquart, premier échevin; Gaussard, avocat, deuxième échevin; Lemaitre, procureur, procureur-syndic; Le Roy, marchand, secrétaire-greffier; Godinot, lieutenant-général du bailliage royal, Verrier, procureur, Pécheux, négociant, Gandon, laboureur, J. Dhuic, artisan, notables. — Troubles et conflits dans les assemblées de communauté de Chaudefontaine. — Réparations à la maison d'école de Châtel-Raould, à divers édifices communaux de Châtillon-sur-Broué; à l'auditoire, à la fontaine Cabillon; à l'église et à l'horloge de Châtillon-sur-Marne; aux ponts de Chatricés et de Chaudefontaine. — Tableaux des revenus et charges des communautés de Châtel-Raould, Châtillon-sur-Broué, Châtillon-sur-Marne. — Contestation entre les habitants de Châtel-Raould et les propriétaires du fief de Belsaux, au sujet de la propriété d'une chaussée servant de rue au village, qualifiée par les habitants chemin royal et que les seigneurs de Belsaux réclamaient comme partie de leur fief. — Démarches des principaux habitants de Châtillon-sur-Marne à l'effet d'être autorisés à former une compagnie de milice bourgeoise. L'intendant Rouillé d'Orfeuil écrit à ce sujet au duc de Bourbon, gouverneur de la province, que « tout établissement de cette espèce ne peut être que fort difficile à composer et très-inutile d'ailleurs dans un lieu aussy peu considérable que Châtillon-sur-Marne, où la ville n'a aucuns revenus et où il n'y a que 239 feux, y compris les ecclésiastiques et la noblesse. »

C. 500. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier (1 plan).

**1756-1767.** — Administration des communautés. — CHAUMUZY, CHAVOST. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, plans, devis, pièces de comptabilité et de procédure, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les comptes des syndics, les impositions, etc. — Information et sentence du subdélégué de Reims sur les invectives et mauvais traitements subis par le syndic de Chaumuzy, de la part d'un des habitants, dans une assemblée de communauté. — Élection par la communauté, sous la présidence du subdélégué de Reims, d'un syndic et de douze notables. — Amendes prononcées pour cas d'insubordination et mutinerie de divers habitants dans les assemblées gé-

nérales. — Plans et devis dressés par le sous-ingénieur Hurault de Sorbée, des travaux à exécuter à un ponceau, aux fontaines, abreuvoirs et lavoirs de Chaumuzy. — Adjudications de ces travaux et des réparations de l'église. — Opposition de l'archevêque de Reims, seigneur de Chaumuzy. — Opposition des habitants de Chaumuzy à des droits seigneuriaux réclamés par l'archevêque de Reims. — Organisation à Chaumuzy d'une patrouille pour garder cette localité pendant les offices et au besoin pendant la nuit. — Réparation de la maison d'école de Chavost et Moussy.

C. 561. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1727-1789.** — Administration des communautés : CHEMINON, CHENAY, CHENIERS. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics, les revenus et charges des communautés, etc. — Ordonnance qui maintient en charge le syndic de Cheminon, lequel se prétendait exempt de cette fonction en sa qualité de commis à la marque des fers. — Avis du subdélégué de Vitry, contraire à la prétention des officiers électifs de la mairie royale de Cheminon de contrôler les convocations d'assemblées de communauté faites par le syndic. — Création à Cheminon et à Chenay de corps de notables composés chacun de deux classes, comprenant, la première, six cultivateurs-propriétaires, la seconde, six artisans ou manouvriers. — Contestations relatives au droit de pâturage appartenant aux habitants de Cheminon dans les bois de Trois-Fontaines. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens communaux de Chenay et Cheniers. — Tableau des revenus et charges de Cheminon : revenus, 4,400 livres; charges, 275 livres 14 sols.

C. 562. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier (2 plans).

**1722-1789.** — Administration des communautés. — CHEPPES, CHEPY. — Requêtes, états, pièces de comptabilité, correspondance, plans, concernant les biens usagers, les comptes des syndics, la voirie. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages des deux communautés par devant les subdélégués de Châlons. — Procès-verbal de bornage et plan des limites des terroirs de Chepy et de Moncets. — Une note du subdélégué Bugarel porte que « la communauté de Chepy a pour usages : la pêche appelée de la Gravelle et des fossés louée annuellement 45 livres, des terres labourables louées 89 livres 10 sols et quelques broussailles louées 24 livres 5 sols; total 425 livres 15 sols de revenus annuels.

C. 563. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1762-1788.** — Administration des communautés : **CHERVILLE.** — États, pièces de comptabilité et de procédure, correspondance, concernant les biens usagers et les comptes de gestion des syndics. — État des usages de la paroisse en 1762. Ces usages consistaient en terres et prés situés sur le territoire de Jâlons, en broussailles et herbages sur le territoire de Cherville, en marais communs avec Jâlons, Champigneul, Athis. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer de ces usages par devant le lieutenant en la justice du lieu. — Comptes de gestion rendus au subdélégué d'Épernay par les syndics des années 1773 à 1787.

C. 564. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier (1 imprimée).

**1751-1789.** — Administration des communautés. **CHEVIGNY, CHICHEY, CHIGNY.** — Requêtes, ordonnances, états, mémoires, pièces de comptabilité, procès-verbaux d'adjudication, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics, la voirie. — Enlèvement des archives communales de Chevigny par les seigneurs du lieu. M. Bugarel, subdélégué de Châlons, dit dans un rapport à ce sujet : « Il nous paroît qu'au fond ces titres seroient plus en sureté entre les mains d'un seigneur qu'en celles d'un simple particulier ; cependant, comme il y a aussy des inconveniens à laisser un seigneur dépositaire de titres dont les habitants peuvent avoir quelquefois besoin contre luy-même, nous estimons que M. l'intendant pourroit ordonner que ceux dont il s'agit seront rendus par M. de Vouzy, à condition par les habitants de les remettre dans un dépôt sûr, de concert avec lesdits seigneurs. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Chevigny et Chigny. — Coupes de bois en réserve de Chigny et réparation des fontaines, halles, ponts, école et presbytère de cette paroisse. — Décharges d'impositions accordées aux familles des habitants de Chichey écrasés dans un éboulement de terre en travaillant aux corvées. — Emploi des deniers communaux de Chigny à l'acquit des charges de la communauté et au soulagement des habitants.

C. 565. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1717-1787.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Procès-verbaux d'adjudication, pièces de comptabilité, correspondance, concernant les biens usagers, la voirie, les comptes de gestion des syndics. — Adjudica-

tions des prés usagers par devant les subdélégués d'Épernay. — Comptes-rendus aux mêmes subdélégués par les syndics de Chouilly de leur gestion des années 1730 à 1744 (manquent ceux des années 1735, 1737, 1739). — Pièces justificatives desdits comptes.

C. 566. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

**1745-1748.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Comptes de gestion des syndics pour les années 1745-1748. — Pièces justificatives de ces comptes. — Mémoire des travaux et fournitures diverses faits aux frais de la communauté, pour la compagnie des cavaliers de Rambuteau, en garnison à Chouilly en 1747.

C. 567. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

**1749-1756.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Comptes de gestion des syndics pour les années 1749 à 1752, 1755 et 1756. — Pièces justificatives de ces comptes. — Travaux pour la clôture du cimetière en 1752, moyennant la somme de 775 livres. (Ce cimetière, faute de clôture, était interdit depuis deux ans, et les habitants forcés de porter leurs corps morts dans les paroisses voisines.)

C. 568. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

**1757-1765.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Comptes de gestion des syndics pour les années 1757 à 1765. — Pièces justificatives de ces comptes.

C. 569. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1766-1771.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Comptes de gestion des syndics pour les années 1766 à 1770. — Pièces justificatives de ces comptes.

C. 570. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1771-1775.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Comptes de gestion des syndics pour les années 1771 à 1775. — Pièces justificatives de ces comptes. — Réparations faites au clocher de l'église en 1771. — Établissement d'une horloge paroissiale en 1772.

C. 571. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

**1776-1779.** — Administration des communautés : **CHOUILLY.** — Comptes de gestion des syndics pour les années 1776 à 1779. — Pièces justificatives de ces comptes.

C. 572. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier.

**1760-1783.** — Administration des communautés : CHOUILLY. — Comptes de gestion des syndics pour les années 1780 à 1783. — Pièces justificatives de ces comptes. — Marché conclu avec Edme et Louis Moineau, maçons, pour le blanchissage de la nef et des collatéraux de l'église, en 1780, moyennant la somme de 435 livres.

C. 573. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1784-1788.** — Administration des communautés : CHOUILLY. — Comptes de gestion des syndics pour les années 1784 à 1788. — Pièces justificatives de ces comptes.

C. 574. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

**1409-1789.** — Administration des communautés : CLAMANGES, CLESLES, CLOYES, COIZARD, COLLIGNY, COMBLIZY, COMPERTRIX. — Arrêt, requêtes, ordonnances, états, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus, les droits seigneuriaux, etc. — Copie de l'acte de cession, en 1409, par le duc de Berry, seigneur du lieu, aux habitants de Clesles, des pâtures, buissons et broussailles de cette terre, commençant à la terre de Saint-Oulph et finissant aux montres de Macheret, ainsi que du droit de corvée, moyennant la somme de 490 livres tournois. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Clamanges, Coizard, Colligny, Compertrix. — Contestation entre le sieur A.-L. Masson de Bergères, seigneur de Colligny, et les habitants de ce lieu, au sujet de la propriété du droit de pêche dans les ruisseaux et abreuvoirs situés sur le terroir de la seigneurie. — Tableau des revenus et charges de la communauté de Cloyes. — Réparations à la maison d'école de Clamanges. — Comptes-rendus par les syndics de cette communauté et par ceux de Cloyes, Coizard, Colligny, Comblizy, Compertrix.

C. 575. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier (1 imprimée).

**1708-1787.** — Administration des communautés ; CONDÉ-SUR-MARNE. — Déclaration du roi, requêtes, mémoires, pièces de procédure et de comptabilité, correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, la voirie, la comptabilité, etc. — Constitution par la communauté d'une pension viagère de 450 livres à son maître d'école. — Opposition d'une partie des

habitants, appuyée par le cardinal de Gesvres, abbé de Saint-Remi de Reims, à un projet d'aliénation de partie des usages communaux, pour payer les réparations de l'église et du presbytère, en 1742. — Décharge d'imposition réclamée par les habitants incendiés. — Contestation entre la communauté et les religieux de Saint-Remi de Reims, seigneurs du lieu, au sujet des frais de curage du ruisseau de Condé. — Comptes de gestion des syndics pour les années 1756 et 1774 à 1780. — Pièces justificatives des comptes.

C. 576. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

**1781-1788.** — Administration des communautés : CONDÉ-SUR-MARNE. — Comptes de gestion des syndics pour les années 1781 à 1788. — Pièces justificatives des comptes. — Devis et adjudication des réparations de l'église et du presbytère en 1788.

C. 577. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier (1 imprimée).

**1721-1789.** — Administration des communautés : CONFLANS-SUR-SEINE, CONGY, CONNANTRAY, CONNANTRE. — Requêtes, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les comptes des syndics, la voirie. — Révocation, par délibération des habitants de Conflans, du nommé B..., « recteur des petites écoles » du lieu. — Établissement à Connantre d'un conseil de huit notables, divisé en deux classes : quatre laboureurs et quatre artisans ou manouvriers. — Adjudication à loyer des usages de Connantray et de Connantre. — Procès de la communauté de Conflans, dépendant du comté de Sézanne, contre les administrateurs du domaine du roi, réclamant le paiement des droits de lods et ventes que la communauté avait rachetés d'un de ses seigneurs engagistes. — Procès et transactions de la communauté de Congy avec MM. de Chazot et Cabanel, successivement seigneurs du lieu. — Opposition des habitants de Connantray aux lettres de terrier obtenues par le sieur Mouy, leur seigneur. — Procès de la communauté de Connantre contre le seigneur du lieu, au sujet du droit de cens levé sur les biens communaux. — Comptes des syndics de Congy, Connantray, Connantre.

C. 578. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

**1722-1789.** — Administration des communautés : CONTAUT, COOLÉ, COOLUS, CORBEIL, CORFÉLIX. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, pièces de comptabilité et correspondance, concernant le personnel des administrations

municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus. — Plainte d'une partie des habitants de Coole contre leur syndic, qui s'était prorogé lui-même pour une troisième année. — Opposition du subdélégué de Châlons à une délibération de la communauté de Coolus tendant à réduire le salaire du maître d'école de 80 livres à 60. — Adjudication à loyer des usages de Contaut et de Coolus. — Contestations entre les communautés de Coole et de Coolus, et leurs seigneurs respectifs, MM. Baudoin et de Gauville. — Réparations des ponts de Contaut et de Coole. — Comptes des syndics de Contaut, Coolus, Corbeil. — Tableau des revenus et charges de la communauté de Coole. (Pas de revenus.)

C. 579. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier (2 imprimées); 1 pièce, parchemin.

**1723-1788.** — Administration de la ville de CORMICY. — Arrêts du Conseil d'État, requête, mémoires, ordonnances, devis, procès-verbaux d'adjudication, états, devis et correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les biens communaux, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les octrois et revenus divers, la voirie. — Organisation de la municipalité, à la suite de la réunion au corps de ville des offices municipaux créés par l'édit de 1774. L'intendant Rouillé d'Orfeuil, interrogé à ce sujet par les officiers municipaux de l'ancien conseil, leur écrit: « Votre ville, ayant acquis les offices municipaux créés par édit de 1774, est dans le cas de jouir du droit de nommer à toutes les charges municipales... Mais le roi s'est réservé de vous prescrire la forme qui serait la plus convenable pour la nomination des officiers et l'administration de votre ville. C'est donc à vous, Messieurs, de m'indiquer quelle est la forme de nomination et d'administration que vous jugez la plus avantageuse au local de votre ville... Je ferai ensuite ce qui est nécessaire pour vous obtenir un règlement. » Ce règlement, rendu au Conseil d'État le 17 septembre 1783, compose le bureau de treize officiers électifs : trois échevins, huit notables, un procureur syndic et un secrétaire-greffier, ces deux derniers officiers n'ayant pas voix délibérative dans les assemblées. Les notables devaient être choisis dans les différents corps de la population, ainsi qu'il suit : deux dans les officiers du grenier à sel et de la prévôté seigneuriale ; deux dans les commensaux, bourgeois vivant noblement ou exerçant les arts libéraux ; deux dans les principaux artisans ; deux dans les laboureurs et vigneronniers propriétaires. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux. — Contestation avec les habitants de Cauroy-lès-Hermonville, au sujet du droit de pâture réclamé par ces derniers

dans une portion des usages de Cormicy appelée « le grand marais ». — Procès et transactions sur les droits seigneuriaux de l'archevêque de Reims. — Démolition d'une porte à l'entrée de la ville, dite « Porte de la Barre ». — Réparations aux bâtiments du grenier à sel. — Mémoires et correspondance concernant les octrois établis pour le rachat des offices municipaux. — Difficultés entre la ville de Cormicy et celle de Reims, relativement à l'octroi appelé « droit de petit aide », levé à Cormicy au profit de Reims, et comme faisant partie de sa banlieue. — Les revenus patrimoniaux, consistant en bois broussailles, sont évalués, en 1722, à un produit annuel de trente livres.

C. 580. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

**1736-1791.** — Administration des communautés : CORMONTREUIL, CORMOYEUX ET ROMERY, CORROY, COULMIER LA CHAUSSÉE ET MUTIGNY, COULOMME. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité et de procédure, états, correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, la voirie. — Révocation de Jacques B..., syndic de Cormoyeux et Romery, qui était, écrit le subdélégué de Reims, « un assez mauvais sujet. » Une requête, adressée au subdélégué après cette révocation et signée de onze habitants, porte « que la communauté de Cormoyeux est sans syndic ; que jamais cela n'a eu lieu ; le syndic sortant a toujours nommé un nouveau syndic à la sortie de la messe paroissiale ; les principaux habitants et autres implorant V. G. pour que l'ancien syndic continue, ou lui accordez qu'il en nomme un autre. » — Fixation du salaire du maître d'école de Corroy à 50 livres par an. — Adjudication à loyer des usages communaux de Cormontreuil, Corroy, Coulmier-La Chaussée. — Opposition des habitants de Coulmier et Mutigny à un aveu et dénombrement de M. Duhamel, leur seigneur. — Comptes de syndics des communautés de Cormoyeux et Romery, Corroy, Coulmier-La Chaussée. — Réparations du chemin de Cormontreuil à Reims. — Entretien, changements, suppressions de chemins sur le territoire de Coulmier-La Chaussée.

C. 581. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1717-1791.** — Administration des communautés : COUPÉTZ, COUPÉVILLE, COURCELLÉS, COURCEMAIN, COURCY, COURDEMANGES, COURJEONNET, COURMELOIS, COURTEMONT, COURTHIÉZY. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits

seigneuriaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus, la voirie. — Établissement à Courdemanges d'un conseil de notables, comprenant trois laboureurs, trois manouvriers ou vigneron, avec un officier de justice, choisis en la manière ordinaire. M. de Saint-Genis, subdélégué de Vitry, appuyant la demande des habitants de Courdemanges, écrit: « Quoique cette paroisse ne soit pas considérable, le soussigné est si persuadé de l'utilité de cet établissement dans toutes les paroisses, qu'il sera toujours d'avis de l'accorder à celles qui le demanderont. C'est le seul moyen d'exclure de la gestion des communautés les turbulens et les mauvais sujets. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Coupetz, Coupéville, Courcelles, Courjeonnet, Courmelois — Contestation entre la communauté de Courdemanges et M. de Saligny, seigneur du fief de Montilieu, sur le territoire de ladite paroisse, au sujet d'arbres coupés par ordre du syndic et réclamés par M. de Saligny comme lui appartenant. — Procès des communautés de Courtémont et de Dommartin-sous-Hans avec le comte de Salles, leur seigneur au sujet des droits seigneuriaux. — Reconstruction des ponts de Coupéville, sis l'un sur la Moivre et l'autre sur le vallon de Brannel, ruinés par le débordement des eaux pendant l'hiver de 1770. — Comptes de syndics des communautés de Coupetz, Coupéville, Courjeonnet. — Tableau des revenus et charges de la communauté de Courdemanges. Total : pour les revenus, 282 livres 4 sols, et pour les charges, 185 livres 2 sols 9 deniers. — Réparations de chemins à Courcemain et Courdemanges.

C. 582. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

**1586-1791.** — Administration des communautés : COURTISOLS, COURVILLE, COUVROT, CRAMANT, CUCHERY, CUIS, CUISLES. — Requêtes, mémoires, états, pièces de comptabilité et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus, la voirie. — Privilèges du syndic militaire perpétuel de Courtisols et sa participation aux délibérations de communauté. — Adjudication à loyer des usages de Courtisols, dont un septième appartenait à la communauté de Lépine. — Demande de Courtisols aux fins de loyer d'usages ; opposition des habitants de Lépine. — Déclarations des usages de Cuis en 1586 et 1644. — Contestation entre la communauté de Courtisols et le Séminaire de Châlons, au sujet des droits seigneuriaux. — Rapport du subdélégué de Vitry sur une requête de M. Mangin, ci-devant vigneron, actuellement laboureur de deux charrues, qui demandait, comme seigneur en partie de Couvrot, à être

dispensé des charges publiques. Le subdélégué estime que le suppliant, étant fermier, n'est pas fondé en sa demande. Vente de bois usagers indivis entre les communautés de Cuis et de Grave, situés sur le territoire d'Argensolles. — Réparations à la maison d'école de la paroisse de St-Martin à Courtisols, au pont de Courville et aux fontaines de Cuis. — Comptes de gestions des syndics et impositions communales relatifs à Courtisols, Couvrot, Cramant, Cuchery, Cuisles, Cuis. — Tableau des revenus et charges de Couvrot en 1788 : revenus, 404 livres, charges, 44 livres 9 sols 6 deniers.

C. 583. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier (1 imprimée) ; 1 pièce, parchemin.

**1722-1792.** — Administration des communautés : CUMIÈRES, CUPERLY. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion de syndics, les octrois et revenus, la voirie. — Divisions entre les habitants de Cumières, au sujet de la nomination du Sr Heloin, comme syndic de la communauté. — Révocation de Pierre T..., syndic de Cuperly, qualifié dans l'ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré, « esprit dangereux et capable de ruiner la communauté par ses pernicieux conseils. » — Anticipation sur les usages de Cumières. — Adjudication à loyer de ceux de Cuperly. — Intervention de la communauté de Cumières dans un procès d'habitants de Damery avec M. J. Le Vaillant de Guélis de Damery, seigneur du lieu, au sujet des droits de cens, lods et ventes. — Comptes de gestion des syndics de Cumières et Cuperly, et pièces justificatives. — Contestations au sujet de l'évaluation des droits dus par les habitants de Cumières sur leurs vendanges provenant du territoire de Damery. — Entretien des chemins de Cumières. — Pavage de la chaussée de Cuperly.

C. 584. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1732-1791.** — Administration de la communauté de DAMERY. — Arrêts du conseil d'État, requêtes, ordonnances, pièces de comptabilité et de procédure, correspondance, concernant le personnel de l'administration municipale, les biens communaux, les redevances féodales, la comptabilité, les revenus, la voirie. — Requête des habitants réclamant une ordonnance de l'intendant pour contraindre le sieur Paillard, l'un d'eux, syndic élu par la communauté, à accepter cette charge. — Destitution du sieur G..., maître d'école, par les officiers municipaux et notables de la ville. « Trois objets ont déterminé cette destitution, écrit le subdélégué

d'Épernay, qui l'approuve : le premier est la nomination de deux chantres pour aider le maître d'école, à cause de la perte de sa voix; le second, l'établissement d'une école gratuite, qui fait que son état reste sans fonctions; le troisième enfin, la perte totale de la voix, organe nécessaire à un maître d'école. » — Procès-verbal de délimitation des usages communaux de Damery du côté de Fleury-la-Rivière. — Concession des fossés et remparts de la ville aux habitants, à charge de payer au domaine du roi un cens annuel de cinq livres. (L'espace concédé comprenait deux arpents et un tiers.) Le sieur Le Vaillant, seigneur de Damery, réclamant pour lui-même la jouissance de ce terrain, prétend que « la demande des habitants ne tend directement qu'à soustraire des particuliers au droit de police, émané du roi, et qui est entre les mains du seigneur dans sa terre. » — Procès entre la communauté et M. Malarmé de Cherville, son seigneur, sur la question de savoir s'il était dû à ce dernier un cens universel sur tous les héritages du terroir de Damery. — Procès entre les habitants de Damery et le chevalier de Bernis, prévôt de Favière, concernant la perception de la dîme du raisin au profit dudit prévôt. — Travaux de réparations au pont et aux écoles. — Comptes des syndics pour les années 1756, 1768, 1769, 1783 à 1787. — Fermes du bac communal.

C. 585. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1720-1790.** — Administration des communautés; DAMPIERRE-AU-TEMPLE, DAMPIERRE-LE-CHATEAU, DAMPIERRE-SUR-AUVE, DAMPIERRE-SUR-MOIVRE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité. — Opposition formée par une partie des habitants de Dampierre-sur-Moivre à la continuation de Jean Caillet dans la charge de syndic. — Maintien de ce syndic par décision du subdélégué de Châlons, d'après un nouveau vote de l'assemblée de communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers communs aux habitants de Dampierre-au-Temple et de St-Hilaire et de ceux de Dampierre-sur-Moivre. — Compte de gestion des syndics de Dampierre-au-Temple (1772-1788) et Dampierre-sur-Moivre (1748-1755, 1759-1766, 1774-1788). — Autorisation accordée par l'intendant à la communauté de Dampierre-sur-Auve d'emprunter une somme de 500 livres pour le dessèchement des prés-marais de la rivière d'Auve.

C. 586. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (1 plan).

**1754-1792.** — Administration des communautés : — DIZY, DOMMARTIN LA PLANCHETTE, DOMMARTIN-LETTREE,

DOMMARTIN-SOUS-HANS, DOMMARTIN-SUR-YÈVRE, DOMPREMY, DONTRIEN. — Mémoires, rapports, ordonnances, plans, pièces de comptabilité et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les charges féodales, les travaux communaux, la comptabilité, les revenus et la voirie. — Dissentiments des habitants de Dizy pour le choix d'un syndic. Nomination d'office de P.-L. Hutin. — « Plan de plusieurs pièces de terre situées au terroir de Dizy, lieudit près le pont d'Épernay, appartenant aux habitants de Dizy et Champillon. » — Anticipations et délits de pâturage sur les communaux de Dizy. — Adjudications à loyer de ceux de Dommartin-Lettree et de Dontrien. — Intervention de la communauté de Dommartin-sous-Hans dans un procès pendant au parlement entre MM. de la Gerinière et des Salles, seigneurs de ce village, au sujet des droits seigneuriaux. M. Mathieu, subdélégué de Ste-Menehould, écrit dans un rapport à l'intendant que les habitants de Dommartin pouvaient prouver l'extinction des droits réclamés par leurs seigneurs, ces droits « tirant leur origine d'un acte en forme de traité du 6 octobre 1647, par lequel les habitants ne s'obligent à payer ces droits qu'à condition par M. de Wartigny, alors seigneur, d'exempter ces habitants de logement des gens de guerre et de garnisons. » — Réparations à la maison d'école de Dommartin-Lettree. — Comptes de gestion des syndics de Dizy (1784-1789) et de Dommartin-Lettree (1783-1787). — Tableau des revenus et charges de Dompremy. Revenus : Loyer des prés, 24 livres; charges : entretien d'une chaussée et de quatre petits ponts, pour aller au moulin à Favresse : 30 livres. — Réparations aux chemins de Dommartin-la-Planchette, Dommartin-sous-Hans et Dontrien.

C. 587. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1733-1789.** — Administration de la ville de DORMANS. — Arrêts, mémoires, requêtes, ordonnances, états, correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les charges féodales, les travaux communaux, la comptabilité, la voirie, etc. — D'un « Etat des offices de receveurs et contrôleurs des deniers d'octrois et patrimoniaux des villes créés par édit de juin 1725 et levés dans l'élection d'Épernay, » il résulte que le même acquéreur, Joseph Pichard, avait levé, moyennant la somme totale de 300 livres, tous les offices de receveur-ancien, alternatif, triennal et mi-triennal, etc., et de contrôleur ancien, etc., desdits receveurs. La ville de Dormans ne possédant aucuns deniers patrimoniaux ni d'octrois, ces offices n'avaient pas d'émoluments. Le titulaire jouissait seulement de l'exemption des charges publiques. — Arrêt du parlement, rendu à la poursuite de M. Boucot, seigneur de Dormans, qui sup-



prime la municipalité de cette ville et place les assemblées de ville sous la présidence et la direction des officiers du marquisat, donne séance à ces derniers dans le bureau d'administration et décide que les artisans et manœuvres taillables au-dessous de 20 livres n'auront ni entrée ni voix délibérative dans les assemblées communales. Les notables habitants, protestant contre cette décision et contre les abus de pouvoir de leur seigneur, écrivent au duc de Choiseul : « Les injustes persécutions que nous éprouvons chaque jour sont portées à un tel excès que nous serons avant peu nécessités d'abandonner le pays, nos biens et nos habitations. » — Requête adressée à l'intendant par les maire et échevins pour le rétablissement à Dormans d'une subdélégation. (M. Rouillé d'Orfeuil repoussa cette demande le 28 juin 1783.) — Requête des habitants, lettre de Turgot et autres pièces relatives aux entraves apportées au commerce des grains et farines par le meunier du moulin banal de la comtesse de Rouhaut, propriétaire de la seigneurie de Dormans. — Réparation de la fontaine de la ville. — Compte du sieur Bailly, syndic-receveur de Dormans, pour les années 1774-1779, et pièces justificatives y jointes. Les charges annuelles ordinaires de la ville s'élevaient à 126 livres, sur lesquelles on voit alloué : au greffier de la municipalité, 18 livres ; aux trois valets de ville, 36 livres, etc. — Pavage des rues. — Requête des maîtres artisans de Dormans, appuyée par le subdélégué d'Épernay, demandant exemption des travaux de corvée pour leurs ouvriers et compagnons, que cette servitude engageait à désertir la ville. L'intendant décide que les ouvriers ne seront soumis à la corvée qu'après deux ans de domicile reconnu. — Suppression par ordre du gouvernement et jusqu'à autorisation du commandant militaire de la province, d'une « compagnie de grenadiers bourgeois » formée à Dormans avec la permission seulement des officiers municipaux, « sous les offres de marcher avec le corps municipal toutes les fois qu'ils en seraient requis, de faire un service particulier dans le cas d'incendie, émeute ou autre cas particulier de ladite ville, etc. »

C. 588. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1732-1789.** — Administration des communautés. — DOUCEY, DROSNAV, DROUILLY, ÉCLAIRES, ÉCOLLEMENT. — Requetes, mémoires, états, pièces de comptabilité et correspondance concernant les biens et les travaux communaux, les comptes, les revenus, la voirie. — Adjudications à loyer des prés usagers d'Éclaires par devant le maire de la justice du lieu. — Contestation entre les habitants d'Éclaires et ceux du Chemin, relativement au droit de pêche dans le Hardillon. — Avis du subdélégué de Châlons pour opérer un partage

entre les deux communautés de la rivière contentieuse. — Tableaux des revenus et charges de Doucey, Drosnav, Drouilly et Écollement. — Anticipation sur les chemins et curement de la rivière de Doucey.

C. 589. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

**1722-1789.** — Administration des communautés ; ÉCRIENNES, ÉCUEIL, ÉCURY-LE-REPOS, ÉCURY-SUR-COOLE, ÉLISE, ÉPENSE. — Mémoires, requêtes, états, pièces de comptabilité, correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics, les impositions communales, les revenus, la voirie. — Fixation des salaires des maîtres d'école d'Écriennes et d'Écury-sur-Coole. Les habitants dudit Écury attribuent annuellement 450 livres sur deniers communaux pour soulager les plus pauvres familles des frais d'écolage. — Adjudications à loyer des biens usagers d'Écury-le-Repos et d'Écury-sur-Coole. — Réparations à la maison d'école d'Écueil et aux ponts d'Épense. — Tableau des revenus et charges de la communauté d'Écriennes en 1788 ; 120 livres de revenus, provenant de la location des terres et prés d'usage ; 150 livres de charges pour l'entretien des édifices publics.

C. 590. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (4 imprimées).

**1707-1787.** — Administration de la ville d'ÉPERNAV. — Requetes, arrêts, ordonnances, mémoires, états et correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les droits seigneuriaux, les contributions, les octrois et revenus, la voirie, la milice bourgeoise, l'organisation de la justice, de l'instruction publique, etc. — Contestations entre le procureur du roi, syndic de la ville, et le procureur du bailliage, au sujet de la préséance dans les cérémonies publiques, réclamée par ce dernier officier. L'intendant, interrogé par le comte de Vergennes, cite dans sa réponse les textes des édits de création qui assimilent le syndic de la ville au procureur du bailliage. — Contestation entre les officiers municipaux et la dame Hugé, maîtresse de la poste aux chevaux, relativement au prix à payer par cette dame pour les terrains communaux dépendant de la chapelle St-Laurent, à elle concédés pour construire les bâtiments nécessaires au service de la poste. — Opposition du conseil de ville aux prétentions des religieux de St-Martin d'Épernav et de ceux d'Hautvillers, tendant à obliger tous les habitants à faire moudre leurs grains aux moulins desdits religieux, situés dans l'étendue du territoire d'Épernav. — État des octrois et revenus patrimo-

niaux de la ville. — Lettre de l'intendant des finances de Courteille, relative à l'usage abusif où étaient les officiers municipaux d'Épernay, jusqu'en 1750, de régir les octrois de la ville, nonobstant les règlements du Conseil qui prescrivait d'en faire l'adjudication tous les six ans. — Adjudication des octrois et revenus patrimoniaux. Ces octrois et revenus qui, en régie, ne rapportaient annuellement que de 300 à 400 livres, sont affermés, en 1751, pour 4,882 livres, grevés de 808 livres de charges fixes et de 4,335 livres de charges variables. En 1772, le revenu total est de 2,645 livres, les charges de 2,859 ; en 1778, revenu : 3,245 livres, charges : 3,817. En 1782, revenu : 4,472 livres, charges : 5,220. — Lettre du subdélégué D'Aubigny annonçant la perte du titre d'établissement des octrois de la ville et de tous actes y relatifs antérieurs à 1636. — État et tarif des droits perçus à l'entrée des bois à brûler et charbons. — Lettre des maire et échevins sur l'organisation de la milice bourgeoise. On y lit : « Les officiers de la milice bourgeoise de notre ville tiennent leur office des officiers municipaux qui les nomment... Ils n'ont d'autre service que celui de prendre les armes dans les réjouissances publiques et aux passages des princes et autres grands, auxquels cette marque de distinction est due... Ces officiers sont choisis parmi les bons bourgeois de la ville et sur leur bonne renommée. » Les officiers en exercice en 1773 étaient les sieurs Thomas Le Roy, marchand ; J.-B.-N. Fissier, marchand ; J.-B. Muiron, marchand ; Gilbert, marchand ; F. Muiron, marchand ; Blé, marchand. — Réunion de la prévôté au bailliage, en vertu de l'édit d'avril 1749. Opposition du duc de Bouillon, seigneur d'Épernay, qui prétendait que la justice de la ville, ayant été cédée à son bisaïeul, avait cessé d'être royale. Arguments fournis par les officiers du bailliage royal en faveur de la réunion de la prévôté à leur juridiction. — « Règlement du Conseil de la ville d'Épernay pour l'administration intérieure du collège de ladite ville ». Les classes, comprenant depuis la sixième jusqu'à la rhétorique, étaient partagées par moitié entre deux régents : celui des basses classes, professant la sixième, la cinquième, la quatrième, et celui des hautes classes, professant la troisième, la seconde, la rhétorique. — Contestation entre le conseil de ville et le bureau d'administration du collège, au sujet du droit de nommer les régents. Précis pour établir les droits du conseil. On y lit des extraits des testaments de Claude Papin, maître des Eaux et Forêts de la ville, fondateur du collège (1578), et des bienfaiteurs de cet établissement, savoir : Georges Faguier, lieutenant particulier du Bailliage (1680), et Nicolas Charuel, seigneur de Sancy (1700). Il résulte de ces actes que les biens légués étaient devenus biens patrimoniaux de la ville et ne différaient des autres qu'elle possédait

que par leur destination particulière à l'entretien et subsistance de deux régents et d'un maître écrivain. — Nouvelle contestation entre le conseil de ville et les curé et marguilliers, concernant le droit de nommer les maîtres d'école chargés, au nombre de deux, de l'instruction des enfants de la ville, la fabrique réclamant le droit de nomination des maîtres d'école, parce qu'ils joignaient à cette fonction celle de clercs paroissiaux. — Décision du conseil de ville, approuvée par l'intendant, modifiant l'organisation des petites écoles. Au lieu des deux maîtres, qui cumulaient leurs fonctions avec celles de chantres, le conseil institue un maître, non clerc, et lui attribue une gratification annuelle de 150 livres, à charge d'avoir un sous-maître de bonnes mœurs et de capacité suffisante, et de se charger de tous les enfants, notamment de ceux des pauvres, ces derniers n'étant soumis qu'à une rétribution de cinq sols par mois (1787).

C. 591. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1733-1789.** — Administration des communautés : ÉPOYE, ESCLAVOLLES, ÉTOGES, ÉTRECHY, ÉTREPY. — Mémoires, états, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des syndics, les impositions communales, les revenus, la voirie — Établissement dans la communauté d'Étrepy d'un corps de douze notables, comprenant six laboureurs et six artisans. Le subdélégué de Vitry avait appuyé la requête des habitants dans ce but, déclarant que « de tout temps les assemblées de cette communauté sont excessivement tumultueuses, que la plupart des manouvriers et artisans y viennent ivres et que tout s'y décide à force de clameurs et souvent à coups de poing. » Opposition du S<sup>r</sup> J.-F. Cappellet, écuyer, conseiller en la chambre des comptes de Paris, seigneur d'Étrepy, à l'établissement d'un corps municipal en ce lieu, « désirant, dit-il, que la paix règne parmi ses habitants et ne voulant pas que les derniers d'entre eux soient exposés à souffrir de l'opulence et des vexations des principaux. » M. de St-Genis, dans son avis sur cette opposition, écrit à l'intendant : « Les principes suivis à cet égard dans votre généralité sont totalement opposés à ceux de M. Cappellet, et je crois qu'en général c'est avec toute raison qu'on laisse aux seigneurs et à leurs juges le moins d'influence possible dans les affaires de communauté : sans cela, ils en seraient à coup sûr les despotes. » — Procès-verbal d'élection d'un syndic, de trois membres et d'un greffier de la municipalité dudit Étrepy en 1788. — Adjudications à loyer des usages communaux d'Époye, en 1778 et 1784. — Mémoire des habitants

d'Époye, se plaignant d'une sentence de l'Élection de Reims qui avait déchargé de la taille le sieur Graillet, seigneur du lieu mais non noble, et demandant réformation de cette sentence par le Conseil d'État, pour leur épargner les frais de l'appel. L'intendant de Champagne et, sur son avis, le contrôleur général des Finances renvoient la question au Parlement de Paris, seul tribunal compétent. — Procès des habitants d'Esclavolle contre les sieurs marquis et comte de Gallifet, leurs seigneurs. — Casernement de la brigade de maréchaussée d'Étoges. — Réparation à la fontaine de ce village. — Comptes de gestion des syndics d'Étoges, Étrechy, Étrepy. — Tableau des revenus et charges d'Étrepy en 1788. Les revenus, provenant du bail des usages, s'élèvent à 563 livres. — Catalogue des « Tableaux de la galerie d'Étoges, représentant les grands hommes » (138 portraits historiques, depuis Clovis jusqu'à Louis XIV.)

C. 592. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1717-1790.** — Administration de la communauté de FAGNIÈRES. — Requêtes, ordonnances, pièces de comptabilité et correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes des gestions des syndics. — Nomination d'un syndic d'office par l'intendant, à la suite d'une élection dans laquelle les voix s'étaient partagées également entre deux candidats. — Requête des habitants, appuyée par le subdélégué de Châlons, tendant à faire nommer par l'intendant « des anciens syndics notables les plus connoisseurs à la lecture et à l'écriture, pour aider le syndic à vaquer aux affaires de la communauté. » — Ordonnance de l'intendant prescrivant de payer annuellement à la sœur d'école la somme de 29 livres, pour compléter, avec les 91 livres de dotation de cette école, le traitement de 120 livres attribué par les déclarations du roi aux sœurs d'école. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés usagers pour les années 1747-1742, 1745-1757, 1764-1772, 1775-1788. — Reconstruction du pont dit « des Vaches », à l'extrémité du village, du côté de St-Gibrien. — Comptes de gestion des syndics de Fagnières pour les années 1743, 1752-1755, 1763-1769, 1774-1788.

C. 593. Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

**1733-1790.** — Administration des communautés : FARÉMONT, FAUX-FRESNAY, FAUX-SUR-COOLE, FAVRESSE, FAVROLLES, FELCOURT, FÈREBRIANGES. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance,

concernant les biens usagers, les charges féodales, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus communaux, la voirie et les corvées. — Procès des habitants de Faux-Fresnay avec leur seigneur, M. de Chambault de Fresnay, lequel demandait le triage dans les communes de cette paroisse. (83 habitants sur 112 se désistèrent avant la sentence et reconnurent à M. de Chambault la censive générale sur tout ce qu'ils possédaient. M. de Chambault n'en obtint pas moins une exécutoire de dépens contre la communauté.) — Transaction des habitants de Favrolles avec le marquis d'Ambly, leur seigneur, relativement à la banalité des pressoirs. — Contestation entre la paroisse de Felcourt et celle de Gizaucourt sur partie de leurs usages communaux. Le jugement du litige, du consentement des parties et avec approbation de l'intendant, est remis à l'arbitrage de MM. de Dampierre, seigneur de Hans, et de Vieil-Dampierre, seigneur de Malmy. — Adjudication à loyer d'une coupe de neuf arpents de bois taillis d'usage de Fèrebrianges en 1730, au prix de 39 livres pour chaque arpent. — Rôles de répartition des frais du curement de la rivière de Bruxenelle, à Favresse, imposés sur les propriétaires des héritages riverains. — Comptes de gestion des syndics des communautés de Faux-Fresnay, Faux-sur-Coole, Favresse, Fèrebrianges. — Tableaux des revenus et charges des communautés de Farémont et de Favresse en 1788.

C. 594. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1737-1787.** — Administration du bourg de FÈRE-CHAMPENOISE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, devis, correspondance, concernant le personnel de l'administration municipale, les biens et les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les impositions communales, les revenus, la voirie. — Plaintes des syndics sur le refus de la plupart des habitants, d'assister aux assemblées de communauté. Une ordonnance de l'intendant, rendue le 20 juillet 1772, sur requête des habitants, organise la municipalité comme suit : un syndic choisi à la pluralité des voix par tous les habitants généralement assemblés, nommé pour un an à partir du 1<sup>er</sup> Janvier et non rééligible au bout de trois ans, assisté de douze notables, nommés comme lui à la pluralité des voix, pour assister à toutes les assemblées convoquées par le syndic et choisis, savoir, quatre dans la classe des officiers de justice, bourgeois et marchands réunis ; quatre dans celle des laboureurs et quatre dans celle des manouvriers et artisans, aussi réunis. Le corps des notables était nommé pour six ans et renouvelable par moitié dans chaque classe, tous les trois ans. — Mémoire

présenté au nom de la communauté et demandant la perception d'un droit de loyer sur des parties de terres vaines et vagues, provenant des anciens remparts, qui avaient été usurpées par des habitants. L'ensemble de ces terrains, formant tout le circuit de la ville, comprenait 5 à 600 toises. — Devis et adjudication au rabais de la construction d'une maison d'école pour les filles (1761). L'entreprise fut adjugée au sieur Hariot, au prix de 2,900 livres aux charges et conditions du devis dressé le 30 avril par Claude Battelier, architecte à Vitry. — Reconstruction du pont de la Saule, donnant communication d'un faubourg à l'autre. — Comptes de gestion des syndics des années 1769, 1774-1787. — Imposition sur les habitants d'une somme de 200 livres, à payer annuellement par forme d'augmentation de portion congrue en faveur d'un second vicaire établi à Fèrechampoise, en vertu d'une délibération de la communauté du 28 mars 1784. — Adjudication de l'enlèvement des immondices de la place publique; — de la sonnerie et de ses émoluments. — Rétablissement d'un pont sur la Saule supprimé comme propriété privée par le sieur Patenôtre, acquéreur du château. — Curage du ruisseau de Fèrechampoise. — Réparation du pavé dans l'intérieur du bourg.

C. 595. (Portefeuille). — 115 pièces, papier; 3 pièces, parchemin.

**1756-1789.** — Administration du bourg de FÈRECHAMPOISE. — Requêtes, mémoires, arrêts, ordonnances, pièces de comptabilité, états, correspondance concernant l'incendie du 9 mai 1756 et les secours accordés aux incendiés. — D'après le procès-verbal de l'incendie, dressé par les officiers de l'Élection de Châlons, « le nombre des maisons brûlées fut de 156, sur 335 dont se composait le bourg; celui des propriétaires roturiers des immeubles atteints de 198, et on comptait en outre les biens ecclésiastiques et seigneuriaux ci-après désignés, détruits par les flammes : les deux églises, les deux presbytères, la maison de la sœur d'école, la halle, appartenant à M. de Connantre, seigneur, le moulin à eau et la maison en dépendant, appartenant à M. Piot et à M. Patenôtre, chanoine de Pleurs. Le chiffre des pertes s'élève à 774,600 livres. — Rapports adressés sur l'incendie, par l'intendant, M. de la Chateigneraye, à MM. d'Ormesson et de Courteille, intendants des finances. On y lit : « Quoiqu'il ne s'agisse que d'un bourg, il mérite des égards. Il s'y fait un grand commerce de grains et il y a une manufacture de toiles et de treillis qui est composée de plus de 180 métiers, qui est une des plus considérables du royaume. » — Arrêts du Conseil d'État dont l'un décharge les habitants incendiés de Fèrechampoise des restes de leurs cotes de

tailles de l'année 1755 et réduit lesdites cotes à 5 sols chacune pendant 6 années; et l'autre ordonne l'imposition en trois années sur les contribuables aux tailles de la généralité de Champagne d'une somme de 60,000 livres pour être employée à la reconstruction des maisons incendiées, à charge par les habitants, objet de ces faveurs, « de faire rétablir, chacun en droit soi, leurs maisons, suivant les alignements approuvés par le sieur Intendant et commissaire départi et de les faire couvrir en tuile » (les anciennes étaient couvertes en chaume). — Comptes de l'emploi du secours de 60,000 livres, faits par les sieurs Chauffot, bailli du comté de Châlons, et de Lomas de Valcourt, trésorier particulier des ponts et chaussées de la province de Champagne. Parmi les dépenses, figure une somme de 3,000 livres accordée pour honoraires au sous-ingénieur Frérot, chargé de diriger les travaux de reconstruction. D'après un certificat de l'ingénieur Le Gendre, M. Frérot avait été chargé « de lever d'abord un plan général du bourg, sur lequel il a été tracé différents projets pour reconstruire les maisons incendiées sur des alignements uniformes, au moyen desquels il a fallu faire de nouvelles distributions pour chaque particulier en proportion de ce qu'il possédait ailleurs. » — Payements faits à Ch. Hariot, adjudicataire de la reconstruction de l'église moyennant la somme de 29,704 livres.

C. 596. (Portefeuille.) 110 pièces, papier (4 plans).

**1756-1789.** — Administration du bourg de FÈRECHAMPOISE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, plans et correspondance concernant la reconstruction du bourg après l'incendie du 9 mai 1756. — Plans et rapports du sieur Frérot, sous-ingénieur des ponts et chaussées, chargé des travaux. — Plaintes de plusieurs particuliers au sujet de la nouvelle distribution des terrains faite par M. Frérot. — Contestation entre le sieur Adrien Houllier, marchand, et la famille du sieur Pierre Michel, touchant l'emplacement attribué audit P. Michel, à l'angle de la rue de Châlons, et en face de la place publique. Le sieur Houllier se plaint d'empiètements faits sur sa propriété au profit de P. Michel. — Plans des lieux. — États des matériaux nécessaires à la reconstruction des maisons incendiées, et des transports gratuits de ces matériaux mis à la charge de différentes communautés et exécutés par corvées.

C. 597. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1750-1789.** — Administration des communautés : FERRIÈRES, FESTIGNY. — Requêtes, états, procès-verbaux, pièces de comptabilité et correspondances concernant les biens usagers et les comptes de gestion des syndics. —

Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés marais de Ferrières, en vertu d'autorisations du subdélégué de Reims, pour les années 1768 à 1787. — Contestation des habitants de Festigny et de ceux de Nesle avec le seigneur de Comblizy au sujet de la propriété de 300 à 400 arpents de bois. La répétition des habitants jugée valable par la maîtrise de Crécy, fut repoussée en appel par les juges souverains de la Table de marbre. — Comptes des syndics de Festigny pour les années 1756 et 1789.

C. 598. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier (1 imprimée).

**1226-1787.** — Administration de la ville de FISMES. Requêtes, mémoires, arrêts, ordonnances, rapports et correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les biens communaux et les droits seigneuriaux. — Copie de la charte de Thibaut IV, comte de Champagne, de janvier 1226, créant la « commune » de Fismes et concédant aux habitants les franchises de main-morte, de formariage, de tailles, d'exactions, de corvées, de garennes, de convois et fourniture de chevaux. — Arrêts du Conseil d'État confirmant ces privilèges sous les règnes de François I<sup>er</sup>, Henri II, François II, Louis XIII, Louis XIV et Louis XVI. — Contestation entre une partie des habitants et la veuve de Gérard Billet, maire de la ville, au sujet de la reddition des comptes de gestion du maire défunt. (La charge de maire royal était restée héréditairement dans la famille Billet de 1692 à 1722). — Reddition des comptes de la veuve de Thibaut Charteron, syndic-receveur de la ville. — Ordonnance du roi portant règlement pour l'administration municipale de Fismes, en date du 11 mai 1778. Le bureau ordinaire de l'hôtel de ville est composé d'un maire, deux échevins, un procureur syndic, un secrétaire-greffier, un receveur, les trois derniers officiers n'ayant pas voix délibérative dans les assemblées. L'adjonction au bureau de huit notables, choisis dans les différents corps et communautés, forme le conseil général de la ville. Le maire, nommé pour trois ans, était choisi par le roi, sur une liste de trois candidats proposés par le conseil général. Les échevins et les notables étaient élus par le même conseil général, les premiers pour deux ans, les autres pour six, renouvelables par moitié et non rééligibles à leur sortie. — Procès-verbaux de nomination et d'installation d'officiers municipaux. La mairie fut occupée par les sieurs De la Ruelle-Duport, lieutenant de Police (1778-1784); Prévost de Vaudigny, procureur du roi au bailliage (1784-1787). — Contestation entre M. Prévost de Vaudigny et les échevins. Plaintes contre des abus de pouvoir reprochés à ce maire. — Contestations

entre le corps de ville et le procureur-syndic, relativement aux attributions de la charge de syndic.

C. 599. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (3 imprimées).

**1723-1788.** — Administration de la ville de FISMES. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, correspondance et autres pièces, concernant les biens usagers, la comptabilité et les impositions communales, les octrois et revenus divers, la voirie, les privilèges de la communauté et de divers particuliers, etc. — Procès de la ville avec le sieur Lescellier et la dame Evrard, touchant la jouissance de la rivière de Fismes depuis le pont de Fismette jusqu'au fossé de St-Wast. Une ordonnance de l'intendant se prononce contre le droit de propriété revendiqué par la communauté. — Opposition de l'intendant à des aliénations de terrains communaux faites par les officiers municipaux, sans autorisation préalable à l'administration supérieure. — État des comptes et reliquats dus à la ville par d'anciens dépositaires des deniers communs (1784). La nouvelle municipalité se plaint qu'avant son entrée en place et depuis plus de neuf ans aucun compte n'avait été rendu. — Ordonnance de l'intendant contre les reliquataires. — Tarifs des droits d'octroi. — États des revenus patrimoniaux de la ville et des charges y assignées. En 1723 : revenus 4,079 livres, charges ordinaires, 835 livres ; — en 1751, revenus, 4,449 livres, charges ordinaires, 1,527 livres ; — en 1772, revenus, 4,848 livres, charges, 1,321 livres ; — en 1778, revenus, 4,148 livres, charges, 1,654 livres ; — en 1782, revenus, 4,330 livres, charges, 1,743. — La principale source des revenus patrimoniaux était dans les droits de mesurage et stellage des grains, de défauts et d'amende, de vicomé, de chargeage et rouage des vins, poids et balances, places et étalages, lods et ventes, accordés aux habitants de Fismes par la charte de 1226 de Thibaut IV, comte de Champagne, et confirmés par les rois et notamment par Louis XVI. Les droits de stellage et mesurage ayant cessé d'être perçus après l'arrêt de 1774, qui supprimait les droits sur les grains, la municipalité protesta en 1780 contre cette application de l'arrêt, attendu que la ville jouissait de ce droit à titre de seigneur, au lieu et place du comte de Thibaut, et que l'arrêt de suppression ne concernait pas les seigneurs. — Réclamation des officiers municipaux au sujet du rétrécissement des rues de leur ville et notamment de la rue d'Ardres, décidé par le service des ponts et chaussées. — Entretien du pavé des rues. — Réparations du pavé, pour le passage des dames de France (1786), faites par Servant, entrepreneur des ponts et chaussées. — Empiètement par les officiers municipaux sur une propriété particulière, pour la

plantation d'une seconde ligne d'arbres le long de la grande route devant la porte de Paris. — Privilèges en matière de logement des gens de guerre. — « Sentence du bailliage royal de Fismes, portant règlement pour la tenue et apport des registres des baptêmes, mariages et sépultures ». — Réforme par les officiers de police d'une mesure à grains.

C. 600. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1610-1793.** — Administration des communautés : FLAVIGNY, FLEURY-LA-RIVIÈRE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité et correspondance concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux communaux, le compte de gestion des syndics, etc. — Difficultés élevées au sujet des contributions et des services publics entre les habitants des deux sections de Flavigny, dont une dépendait de l'Élection de Châlons et l'autre de celle d'Épernay : Une ordonnance de l'intendant réunit cette dernière section à la communauté des Istres-et-Bury, pour la contribution aux charges de communauté. — Établissement à Fleury-la-Rivière d'un conseil de notables composé de quinze membres et divisé en trois classes : la première, des bourgeois, gens d'affaires, marchands et laboureurs ; la seconde, des artisans et vigneronniers propriétaires ; la troisième des vigneronniers-tacheurs et manouvriers. — Répartition sur les habitants de la même communauté, de la somme de 488 livres 49 sols 3 deniers attribuée comme traitement à la maîtresse d'école. — Déclaration faites par les représentants de la communauté de Fleury, par devant les commissaires pour la liquidation des droits francs-fiefs et nouveaux acquêts, des usages, bois et pâtures appartenant à ladite communauté. — Reconstruction de la maison d'école de Fleury. — Comptes des syndics de Flavigny pour les années 1773-1790, et de ceux de Fleury pour les années 1789 et 1790, avec pièces justificatives.

C. 601. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

**1722-1790.** — Administration des communautés : — FLORENT, FONTAINE, FONTAINE-BETHON, FONTAINE-DENIS, FONTAINE-EN-DORMOIS, FONTAINE-SUR-COOLE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, correspondance et pièces diverses concernant les biens usagers, les charges féodales, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, la voirie, les corvées, etc. — Autorisation accordée par l'intendant aux habitants de Florent, de défendre en justice la propriété de leurs biens d'usage contre les revendications du seigneur et de poursuivre la division de ces bois communs

avec les paroisses de la Neuville-au-Pont et Moiremont. — Procès de cette même communauté contre les seigneurs et décimateurs du lieu, réclamant la dime et le terrage des pommes de terre. — Adjudications à loyer des usages de Fontaine-sur-Coole. — Contestation entre les habitants de cette communauté et ceux de Montsuzan, en dépendant, au sujet de la participation de ces derniers aux profits et aux charges de la communauté. — Réparations à l'église et aux fontaines publiques de Fontaine-Denis. — Comptes de gestion des syndics de Fontaine-en-Dormois (1788) et de Fontaine-sur-Coole (1770-1787). — Usurpation de plusieurs habitants de Florent sur les chemins publics.

C. 602. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1719-1788.** — Administration des communautés : — FRANCHEVILLE, FRESNE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, la voirie, etc. — Divisions et troubles dans les assemblées de communauté de Fresne pour l'élection des syndics. — Nomination d'un syndic d'office par le subdélégué de Reims et incarcération de trois habitants opposés à ce syndic. L'intendant écrit à M. Polonceau, son subdélégué, pour blâmer sa conduite dans les affaires de cette nature : « Je ne puis me dispenser de vous observer qu'en pareil cas vous n'avez point d'ordonnances à rendre ; que c'est à moi seul qu'il appartient de statuer sur les difficultés qui s'élèvent en ce genre, d'après les informations et éclaircissements que vous m'aurez procurés. » Procès-verbaux d'adjudications à loyer des usages de Francheville, consistant en terres, prés et rivière. — Réparations au pont de la même communauté, et construction d'une maison d'école à Fresne. — Comptes de gestion des syndics de Francheville pour les années 1754, 1764, 1773-1788. — Contestation entre les communautés de Fresne et de Caurel, pour la possession du territoire de Marqueuse, ancien village détruit.

C. 603. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1470-1790.** — Administration des communautés : — FRIGNICOURT, FROMENTIÈRES. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de procédure et de comptabilité, correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les comptes des syndics, etc. — Note du subdélégué de Vitry à l'appui d'une requête en décharge des fonctions de syndic, présentée par un habitant de Frignicourt.

L'excuse de ce particulier était qu'il avait été élu syndic par la communauté un mois seulement après son établissement dans le village et avant d'y être taillable et d'y avoir même acquis un domicile. — Contestations entre la communauté de Frignicourt et les seigneurs du lieu, savoir M. de Meslay et le PP. Minimes de Vitry-le-François, au sujet des biens usagers de la communauté, que les habitants prétendaient avoir été envahis par lesdits seigneurs. — Titres de propriété de la communauté. — « Extrait de la déclaration des prés et usages que les habitants de Frignicourt ont faite au papier terrier des Minimes de Vitry, seigneurs dudit Frignicourt, au ban S<sup>te</sup>-Croix (1738). — Transaction entre les habitants et les Minimes (1743). — Arpentage des usages en litige. — Comptes communaux de Frignicourt (1788) et de Fromentières (1773-1789). — Rôles des impositions levées sur les habitants de Fromentières pour les frais communaux, en raison de leur participation aux bois d'usage. La taxe, par ménage, varie entre 5 livres (1780) et 30 sols (1789).

C. 604. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier; 2 pièces, parchemin.

**1739-1792.** — Administration des communautés : — GAYE, GERMAINE, GERMIGNY, GERMINON. — Mémoires, requêtes, arrêt du Conseil d'État, ordonnances, états, pièces de comptabilité et correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics. — Établissement à Germigny d'un conseil de douze notables pris, moitié dans la classe des laboureurs et vigneron propriétaires, et moitié dans celle des artisans, vigneron-tâcheurs et manouvriers. — Traitement de la sœur chargée de l'école des filles de Germinon, fondée par le sieur François, curé du lieu. Il consistait en une rente de cent livres, dont moitié, étant possédée en usufruit par la sœur du fondateur, fut remplacée par une allocation de 30 livres prise sur les deniers communaux. — Adjudications à loyer des prés d'usage de la communauté de Germinon (1739-1746, 1777-1788). — Construction d'une fontaine, halle et lavoir au village de Germaine, par les sieurs Pierre Cotte et J.-B. Goguet, maçons à Avenay, moyennant la somme de 2,360 livres. — Comptes de gestion des syndics de Germaine (1756, 1780, 1688-1794) et Germinon (1773-1786).

C. 605. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier (24 imprimées).

**1738-1792.** — Administration des communautés : — GIFFAUMONT, GIGNY-AUX-BOIS, GIONGES. — Requêtes,

mémoires, états, proclamations du roi, correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus, la voirie, etc. — Plaintes de M. de S<sup>t</sup> Genis, subdélégué de Vitry, sur la mauvaise foi d'un nommé L..., greffier en la justice de Gigny, « qui depuis nombre d'années s'était emparé des affaires de cette communauté et la régissait sous le nom des syndics. » L'intendant se refuse à procéder contre ce particulier de la manière irrégulière que lui proposait le subdélégué. — Demandes à fin de part dans les bois d'usages de leurs communautés respectives formées par des habitants de Gigny et de Gionges. — Travaux de curement du ruisseau de Giffaumont, adjugés pour le prix de 3,838 livres à L. Céart, laboureur à Wassy. — Comptes communaux de Gigny (1788) et de Gionges (1773-1794.) Parmi les pièces justificatives des comptes de Gionges pour 1789, se trouvent les proclamations et lettres du roi, les publications diverses de l'assemblée nationale, adressées à la communauté, avec la taxe au profit du porteur. — Tableau des revenus et charges de la communauté de Giffaumont.

C. 606. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1721-1789.** — Administration des communautés : — GIVRY-EN-ARGONNE, GIVRY-LES-LOISY, GLANNES, GONCOURT, GOURGANÇON, GRATREUIL. — Requêtes, mémoires, états, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les charges féodales, les comptes des syndics, les revenus communaux, la voirie et les corvées, etc. — Nomination par le subdélégué de S<sup>te</sup> Menehould d'un syndic à Givry-en-Argonne pour l'année 1788 déjà commencée, en remplacement du syndic élu de l'année précédente, qui n'avait pas convoqué d'assemblée de de communauté pour l'élection de son successeur. L'intendant refuse de confirmer cette nomination d'office, « le ministre ayant décidé qu'il n'y aurait, à compter du 4<sup>er</sup> janvier de cette année (1788), d'autres syndics dans les paroisses que ceux des municipalités. » — Décharge du syndicat accordée sur sa demande à Pierre Barbier, manouvrier de Glannes, « sur le fondement qu'il ne sait ni lire ni écrire et qu'il est âgé de 64 ans. » — Nomination dans la même paroisse d'un corps de huit notables, quatre laboureurs, deux vigneron et deux artisans ou manouvriers, « le tout choisi en la manière ordinaire. » — Transaction des habitants de Givry-en-Argonne avec leur seigneur, par laquelle le seigneur fait remise et abolition aux suppliants des droits de « chevauchée » et « d'échéance » à toujours, à la charge par eux de lui céder 22 arpents de leurs bois communaux.

— Rapport de M. Jacobé de Couvrot, subdélégué de Vitry, sur une contestation élevée entre la communauté de Glannes et le curé de Huiron-Glannes, moine bénédictin de l'abbaye de Huiron, lequel réclamait une part dans les taillis de Glannes, pour son chauffage, après avoir déjà obtenu la même concession des habitants de Huiron. Le subdélégué se prononce contre cette prétention. « Huiron et Glannes, écrit-il, quoique formant deux communautés, sont sur un même finage : la cure se trouve assise dans le village de Huiron, où Glannes va à la messe, ainsi ce n'est point une annexe. Anciennement Huiron et Glannes, qui sont la même paroisse, avoient tout en commun. Huiron serait peut être écouté à demander à Glannes un dédommagement de ce qu'il fournit; mais le curé ne peut l'être à demander deux fois. » — Procès-verbaux d'adjudication des usages communaux de Gourgauçon. — Comptes de gestion des syndics de Givry-les-Loisy, Glannes, Gourgauçon et Gratreuil. — Tableau des revenus et chargés des communautés de Glannes et de Goncourt (aujourd'hui dépendance de Matignicourt), en 1788. Les revenus fixes et casuels de Goncourt s'élèvent à 2 livres 15 sols et ses charges à 49 livres 6 sols. — Nicolas Rogerat, resté en 1773 « seul et unique habitant de la paroisse de Goncourt, » demande réduction à moitié des charges publiques qui pesaient sur lui seul comme représentant du village. Ces charges étoient, indépendamment de la taille et de la capitation : 14 livres pour la conduite des équipages militaires ; 13 livres 6 sols, pour un tiers du logement du curé de Bignicourt et Goncourt, et l'indemnité aux porteurs d'ordres administratifs. — Procès de la communauté de Glannes contre un de ses habitants au sujet du curement de l'égout de la grande rue du village.

C. 607. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

**1701-1790.** — Administration des communautés : — GRAUVES, GUEUX. — Requêtes, mémoires, ordonnance de l'intendant, procès-verbaux divers et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité, etc. — Procès-verbal dressé par le subdélégué de Reims « contre nombre d'habitants de Gueux qui s'étaient refusés avec mutinerie et la plus grande indécence à délibérer sous sa présidence. » — Établissement d'un corps de huit notables dans cette communauté. — Délibération des habitants de Grauves et requête adressée par eux à l'intendant pour mettre leurs pâtis usagers à l'abri des dégradations et abus » qui s'y faisaient journellement, tant de la part des bergers que des laboureurs riverains. La communauté assemblée vote un crédit de cent cinq livres pour frais de voyage alloués au sieur Nampon, aubergiste à

Jâlons, qu'elle charge d'aller à Paris rechercher les titres de ses usages auprès du duc de Bouillon, seul seigneur de Grauves, Montgrimault et dépendances (1780). — Procès-verbaux d'adjudication des usages de Gueux 1770-1786. — Procès de cette communauté avec ses seigneurs au sujet de droits seigneuriaux et des usages communaux. — Déclaration faite en 1701 par les habitants de Gueux, par devant le receveur des droits de francs-fiefs, des usages appartenant à leur communauté « de temps immémorial. » — Rôles d'imposition pour le paiement des dépenses communales de Grauves. — Comptes de gestion des syndics de la même communauté (1773-1791).

C. 608. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

**1690-1768.** — Administration des communautés : — HANCOURT, HAUSSIGNÉMONT, HAUSSIMONT, HAUTEFONTAINE, HAUTEVILLE, HAUTVILLERS, HEILTZ-LE-HUTIER. — États, mémoires, requêtes, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Le sieur Prieur, ayant demandé la commission de syndic militaire à Haussimont, est débouté de sa demande par l'intendant, sur l'avis du subdélégué de Châlons portant « qu'il est d'usage d'établir des syndics militaires dans les paroisses où il y a étape et qui sont chefs-lieux de passages, mais qu'ils ne paroissent point nécessaires dans les endroits accessoires. Ce seroit le plus souvent accorder des exemptions non méritées. » — Décharge du syndicat accordée sur sa demande à N. B..., vigneron de Hauteville, dont les moyens d'excuse étoient qu'il ne savait ni lire ni écrire. L'ordonnance de décharge rendue par l'intendant décide qu'il sera nommé un autre syndic « qui sache lire et écrire. » — Établissement à Hautvillers d'un « conseil d'administration » composé, outre le syndic en exercice, de neuf membres choisis dans les trois classes de la population, la première formée des notables marchands et artisans, commissionnaires de vin et tonneliers : la seconde, des vigneronniers propriétaires, la troisième des manouvriers. — Rétribution annuelle de 15 sols à payer par chaque taillable de Hautvillers, sous le nom de droit de « marlage » au maître d'école de la paroisse. — Établissement d'une école spéciale de filles dans cette localité (1784). — Comptes de gestion des syndics des communautés de Haussimont (1775-1787) et Hautvillers (1756). — Tableaux des revenus et charges des communautés de Hancourt, Hautefontaine, Hauteville et Heiltz-le-Hutier. — Contestation entre les habitants d'Haussignémont et leur seigneur, M. de Mandajours, au sujet du droit de pêche dans la rivière de Bruxenelle. Sur l'avis du subdélé-



gué de Vitry, l'intendant déboute le sieur Caulet de Chalette, seigneur du Tronc, paroisse d'Heiltz-le-Hutier, de sa demande tendant à mettre à la charge de la communauté le curement du ruisseau de l'Orcomté et la réparation d'un chemin existant sur le terrain du seigneur et dégradé par la chute des eaux de ses fossés.

C. 609 (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1749-1790.** — Administration de la communauté de HEILTZ-LE-MAURUPT. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, correspondance, etc. concernant le personnel administratif, les biens usagers, les charges féodales, les travaux et les revenus communaux, la voirie. — Requêtes du procureur du roi en la juridiction royale d'Heiltz-le-Maurupt, à l'effet d'obtenir la création d'un conseil de notables dans ce bourg, le suppliant « ayant toujours envisagé avec une vraie peine le désordre des assemblées du bourg dudit lieu, dont la plus grande partie est composée de manouvriers, artisans et gens de métiers, dont les voix, si déraisonnables qu'elles puissent être, sont toujours prépondérantes par leur nombre, tandis que les principaux habitans et les plus haut à la taille évitent ces assemblées pour s'épargner les invectives de ces petites gens lorsqu'ils se trouvent contrecarrés. » — Ordonnance de l'intendant, rendue le 15 février 1767, conformément à cette requête, et établissant un conseil de douze notables, élus à la pluralité des voix en assemblée générale des habitans, renouvelable en entier chaque année dans les mêmes conditions et dont tous les membres devaient assister aux délibérations dudit conseil, à peine de 6 livres d'amende pour tout absent non légitimement excusé. — Oppositions formées à l'établissement du conseil des notables, par le syndic appuyé de 70 habitans, et par l'abbé Colbert, seigneur à moitié avec le roi du bourg d'Heiltz-le-Maurupt, en sa qualité de prieur d'Ulmoy. « J'ai en mon particulier, écrit le prieur, intérêt à m'y opposer. Je jouis de grosses dixmes et de domaines considérables dans cette paroisse. Je ne pourrais manquer d'arriver si votre ordonnance du 15 février étoit exécutée. » L'intendant, nonobstant ces oppositions, maintint son ordonnance portant établissement d'un conseil de notables, mais elle ne fut pas exécutée. — Divisions sur le choix des syndics entre le parti des principaux habitans, éleveurs de moutons, et celui des manouvriers, opposé à la vaine pâture des grands troupeaux. — Refus par la majorité de la population de reconnaître un syndic nommé d'office par l'intendant à la place du syndic élu. — Arrêt du parlement conforme à cette opposition. — Confirmation donnée par le même intendant (M. Rouillé d'Orfeuill) à une délibération de l'assemblée de communauté où 76 voix sont

données au syndic destitué contre 3 accordées au syndic officiel. — Réponse du subdélégué de Vitry à une requête de « 16 des moindres habitans » d'Heiltz-le-Maurupt, demandant l'exclusion du syndicat des membres de la religion réformée (en 1776). Le subdélégué écrit que sur 200 feux, 42 voix ont été données pour continuer le sieur J.-B. Gardier, syndic, quoique protestant, et 29 seulement pour en nommer un autre qui soit catholique ; que les laboureurs et meilleurs cultivateurs, au nombre de 14 à 15 feux, sont religionnaires et ont cependant toujours rempli les charges de communauté et se sont comportés dans leurs fonctions à la satisfaction générale. — Élection d'un maître d'école par l'assemblée générale des habitans, sur la proposition du prieur d'Ulmoy. — Contestations entre le prieur d'Ulmoy, d'une part, et madame du Pujet, de l'autre, sur le droit réclamé par chacun d'eux, à cause de sa part dans la seigneurie d'Heiltz-le-Maurupt, de se faire représenter par ses officiers de justice dans les assemblées des habitans. — Contestations entre les habitans et le comte d'Houdant, concessionnaire du domaine du roi sur ce territoire. Le domaine du roi étant de 600 arpents et la communauté possédant elle-même, d'autre part, 672 arpents de pâquis usagers, il ne se retrouva, lors de la levée des plans, que 4,088 arpents de terres non labourées par des particuliers. — Revenus d'Heiltz-le-Maurupt, sous la direction du S<sup>r</sup> Dosse, inspecteur des travaux de voirie.

C. 610. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

**1730-1788.** — Administration des communautés : — HEILTZ-L'ÉVÊQUE, HENRUEL, HERMONVILLE, HERPONT. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, pièces de procédure, correspondance concernant le personnel administratif, les biens usagers et les revenus communaux, la voirie, etc. — Établissement à Hermonville d'un conseil de douze notables, divisé en trois classes, chacune de quatre habitans : la première, prise parmi les bourgeois, gens d'affaires et laboureurs ; la deuxième, parmi les marchands, artisans et vigneron propriétaires ; la troisième parmi les vigneron têcheurs et manouvriers. — Procès entre les habitans de Heiltz-l'Évêque et ceux de Jussecourt, au sujet de 39 arpents de pâquis d'usage, communs entre ces deux villages et dont les habitans de Jussecourt, avaient, en l'an 1727, fait labourer et ensemer une grande partie sans autorisation. — Transaction entre la communauté d'Hermonville, d'une part, et de l'autre les seigneurs et quelques-uns des habitans, qui avaient usurpé et défriché les terres usagères dites la Montagne. Les terrains usurpés sont laissés aux tenanciers qui les ont défrichés, pour une durée de 27 ans, à charge de

payer un surcens annuel de 15 sols par arpent. — Tableaux des revenus et charges des communautés de Heiltz-l'Évêque et Henruel. Revenus d'Heiltz-l'Évêque, 24 livres ; — d'Henruel, néant.

C. 611. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1746-1789.** — Administration des communautés : — HEUTRÉGIVILLE, HUIRON, HUMBEAUVILLE. — Requêtes, mémoires, états, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie et les corvées, etc. — Procès-verbaux d'élection d'un syndic par les membres de l'assemblée municipale d'Heutrégiville et d'un membre de la même assemblée municipale par l'assemblée générale des habitants de la communauté. — Établissement à Huiron d'un conseil de huit notables, choisis, quatre parmi les laboureurs et quatre parmi les artisans et les vigneron. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux d'Heutrégiville (1768-1787). — Demande formée par 51 habitants de cette communauté en 1789, à l'effet d'obtenir de l'administration que les terres usagères dudit Heutrégiville, consistant en 500 setiers, éloignées du village d'une demi-lieue et d'autant plus difficile aux amendements et à une meilleure culture, cessent d'être annuellement partagées au marc la livre de la taille entre tous les habitants, cette jouissance trop bornée empêchant les terres d'être bien cultivées. Ils concluent à ce que les terres, mises en lots de trois setiers, soient louées à long terme, soit 18, 27 ou 36 ans. — Acquisition par la communauté et la fabrique de Huiron d'une maison, pour le logement d'une sœur d'école chargée de l'éducation des filles de Huiron et de Glannes. — Construction d'une chaussée et d'un pont dans les marais et réparations du pont en bois existant sur la rivière de Suipe, à Heutrégiville. — Tableaux des charges et revenus des communautés de Huiron et HumbeaUVille. — Les revenus annuels de Huiron s'élevaient, en 1788, à 264 livres 13 sols 4 deniers. A HumbeaUVille, pas de revenus. — Tentative du nommé Léger B..., soldat invalide, de la paroisse de Coole, pour usurper la seigneurie d'HumbeaUVille sur la demoiselle de Nogent, dame d'HumbeaUVille, « fille âgée de 80 ans et paralytique. »

C. 612. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (1 imprimée).

**1736-1789.** — Administration des communautés : — IGNU-LE-JARD, ISLE-SUR-MARNE, ISLE-SUR-SUIPPE, ISSE, MARNE. — SÉRIE C.

ISSON. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux et les comptes des communautes, leurs revenus, etc. — Poursuites exercées par l'administration de la province contre le sieur N..., ancien syndic d'Igny-le-Jard, relativement à la reddition de ses comptes de gestion. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés communaux d'Isle-sur-Suipe (1768-1787). — Rétablissement de la rue du Piclet et de la descente de l'abreuvoir public du même village. — Comptes de gestion des syndics d'Igny-le-Jard (1756), Isle-sur-Marne (1788), Isse (1755-1789), Isson (1788). — Tableaux des revenus et des charges des communautés d'Isle-sur-Marne et Isson : A Isle aucun revenu, à Isson 20 livres. — Requête de la municipalité d'Igny-le-Jard pour obtenir la répression des délits commis dans les empouilles par les voituriers Thiérachiens, venant faire annuellement la traite des bois des forêts voisines.

C. 613. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1722-1788.** — Administration des communautés : JAALONS, JANVRY, JOCHES. — Mémoires, requêtes, ordonnances, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les comptes communaux. — Établissement à Janvry d'un conseil de douze notables pris par moitié dans chacune des classes de la population, la première comprenant les laboureurs et vigneron propriétaires et la seconde les vigneron-tâcheurs et manouvriers. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Jaalons (1722-1788), Janvry (1775, 1784), Joches (1786). — Ordonnance de l'intendant, de 1784, qui déboute le fermier des dîmes de Jaalons de sa demande en participation aux usages de la communauté, « attendu qu'il est de principe de droit et de justice que les biens usagers et revenus communs des communautés d'habitants appartiennent aux communautés seules... Ordonnons que les usages de la communauté de Jaalons seront partagés entre les seuls habitants de la communauté, au marc la livre de la taille que chacun d'eux supporte en qualité d'habitant, etc. » — Réclamation des habitants de Joches contre l'usurpation qu'ils prétendaient avoir été faite par M. de Lantage, engagiste des marais de St-Gond, de cent douze arpents d'usage appartenant à leur communauté dans ledit marais. — Comptes de gestion des syndics de Jaalons (1773-1786) et de ceux de Joches (1772-1788).

C. 614. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1754-1789.** — Administration de la communauté de

**JONCHERY-SUR-SUIPPE.** — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité, procès-verbaux, correspondance concernant le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité des syndics, les revenus de la communauté, la voirie, etc. — Ordonnance de l'intendant qui supprime, en 1773, le conseil de douze notables établi à Jonchery-sur-Suipe en 1766, sur le compte qui lui a été rendu des « abus et inconvénients qui en seroient résultés, du fait desdits notables, soit en se perpétuant dans les places, soit en s'arrogeant le droit de décider de toutes les affaires à l'exclusion du commun des habitants, soit en suscitant sans cause des tracasseries et contestations ruineuses, soit par le mauvais employ des deniers communaux, soit par une désobéissance qu'ils ont différentes fois témoignée à l'exécution de nos ordres. » Par cette même ordonnance, l'administration est confiée à un syndic nommé d'office par le subdélégué de Reims. Tous les habitants sont astreints à se trouver exactement aux assemblées qui seront convoquées par le syndic, sans pouvoir s'en dispenser que pour cause légitime, à peine de cinq livres d'amendes contre chaque défaillant au profit de la communauté. — Acte de nomination, par le juge du lieu et en vertu d'une ordonnance du subdélégué, d'un nouveau conseil de douze notables (1777). — Destitution d'un notable pour s'être « comporté avec la plus grande indécence dans une assemblée de communauté. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés marais de la communauté dits les « Grandes-Eaux » et le « Haut-Rivet. » — Devis et adjudication des travaux de réparation du grand pont et de la chaussée du village. — Contestation entre la communauté et M. Dubois de Crancé, seigneur de Chantrenne, au terroir de Jonchery, au sujet de l'inscription de ce seigneur dans les rôles de contribution à des travaux communaux. — Comptes de gestion des syndics (1760-1789). — Requête du sieur P. Person, laboureur et foulonnier, demeurant à Chantrenne, paroisse de Jonchery-sur-Suipe, « seul habitant dudit lieu de Chantrenne érigé en communauté particulière, » par laquelle il demande à être réuni à la communauté de Jonchery.

C. 615. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

**1733-1789.** — Administration des communautés : — **JONCHERY-SUR-VESLE, JOUY, JUSSECOURT.** — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité et correspondance concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les redevances féodales, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Création à Jonchery-sur-Vesle d'un « bureau d'administration, » composé de douze

notables, savoir : six laboureurs ou artisans de la première classe et six manouvriers ou vigneron têcheurs, ou artisans de la seconde classe. Ce bureau était renouvelable annuellement par sixième, dans chacune des deux catégories. — Procès-verbal d'élection d'un syndic dans la même communauté. — Clauses et conditions du marché conclu par Jacques Petit avec la communauté de Jussecourt et par lequel ledit Petit est prorogé pour neuf ans dans ses fonctions de recteur d'école. — Établissement d'un four à chaux dans un savart communal de Jouy. Assentiment donné par la communauté à cet établissement. — Contestation entre la communauté de Jussecourt et ses seigneurs, savoir le sieur de Guyenne, engagiste du domaine, et le séminaire de Châlons, au sujet d'une redevance annuelle de 12 livres, réclamée par chacun des seigneurs, et de certains droits de pâturage refusés aux habitants par M. de Guyenne. — Réparations du pont et de la chaussée du moulin de Jonchery-sur-Vesle ; — de la maison d'école de Jouy. — Compte de gestion du syndic de Jussecourt en 1788. Les recettes s'élevèrent à 490 livres et les dépenses à 462 livres. — Tableau des revenus et charges de la même communauté en 1788.

C. 616. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1719-1790.** — Administration de la communauté de **JUVIGNY.** — Mémoires, procès-verbaux, pièces de comptabilité et correspondance, concernant les biens usagers, les travaux et les comptes communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des prés usagers de la communauté (1719-1787). — Réparations à la maison d'école. Le devis du mobilier à mettre dans la classe comprend : « Deux grands bancs, de la longueur de 16 pieds et à dos de chêne, pour les filles ; deux autres grands bancs, de la longueur de 15 pieds, pour les garçons ; plus deux autres petits bancs, pour mettre au bout de l'école, de la longueur de chacun huit pieds ; plus trois doubles planches de sapin, pour mettre une table dans l'école, de la longueur de onze pieds. » — Comptes de gestion des syndics (1760-1787). — Ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré, enjoignant à tous habitants contribuables de la communauté de Juvigny de fournir une déclaration exacte de tous les biens qu'ils possèdent ou exploitent pour eux ou pour autrui, afin « de faire travailler à la justice et l'égalité de la répartition des Tailles, sans autoriser la passion et l'infidélité des collecteurs. » — Nomination par les habitants réunis en assemblée générale, de Cl. Brocq, l'un d'eux, maréchal-ferrant et charron, pour entretenir et diriger la pompe à incendie, et d'Alexandre Brocq, son fils, « pour conduire la canule de ladite pompe. »

C. 617. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1721-1791.** — Administration des communautés. — LA CAURE, LA CHAPPELLE-SOUS-ORBAIS, LA CHEPPE, LA CROIX-EN-CHAMPAGNE. — Ordonnance de l'Intendant, procès-verbaux, pièces de comptabilité et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens et les comptes communaux, la voirie, etc. — Nomination d'office de Réole Galois, comme syndic de La Cheppe, « sur ce qui nous a été représenté, dit l'intendant Rouillé d'Orfeuil, que les circonstances où se trouve actuellement la communauté de La Cheppe exigent de notre attention de placer à la tête de cette communauté un syndic sage et prudent; vu l'arrêt du Conseil d'État du Roy du 31 juillet 1776 par lequel S. M. nous auroit maintenu et confirmé dans le droit de connoître de la nomination des syndics des paroisses et communautés, même de les nommer d'office lorsque nous le croirons convenable... » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer de la pêche de la rivière de La Cheppe. — Comptes de gestion des syndics de La Caure (1754-1756, 1789). La Chapelle-sous-Orbais (1774-1789), La Cheppe (1759, 1760, 1767, 1768, 1773-1783, 1786). La Croix-en-Champagne (1772-1788).

C. 618. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1732-1788.** — Administration des communautés : LA FORESTIÈRE, LAGERY, LA GRANGE-AUX-BOIS, LANDRICOURT. — Requêtes, mémoires, ordonnances de l'Intendant et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens, les travaux et les revenus des communautés. — Ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil qui casse et annule un acte d'assemblée par lequel les habitants de Lagery avaient destitué irrégulièrement leur syndic. — Procès intenté et perdu par la communauté de La Forestière contre M. Le Rouge de la Grange, seigneur du lieu, au sujet des bois communaux. — Délais accordés par le Conseil d'État à la communauté pour liquidation des frais résultant de ces procès, qui s'élevaient à 42,000 livres. Le principal négociateur de cette affaire et l'auteur de toutes les pièces justificatives fut le sieur Bazin, curé de la Forestière, « le notaire royal n'ayant pas cru devoir y travailler, par ce que toute sa besogne aurait été sujette à contrôle. » — Tableau des revenus et charges de la communauté de Landricourt en 1788 : Pas de revenus; les dépenses de toute nature s'élèvent à 202 livres, dont 40 livres pour frais d'administration, 92 livres pour l'entretien de cinq ponts, etc.

C. 619. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier; 1 parchemin.

**1643-1789.** — Administration des communautés : LA NEUVILLE-AU-PONT, LA NEUVILLE-AUX-BOIS, LA NEUVILLE-AUX-LARRIS, LA NEUVILLE-EN-BOUVAIS, LA NEUVILLE-EN-CHALLOIS, LA NEUVILLE-LÈS-LA-CURE, LA NEUVILLETTE. — Mémoires, actes notariés, ordonnance de l'Intendant, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux et les comptes communaux, etc. — Élection d'un syndic par la communauté de La Neuville-en-Challois par devant le notaire de Verzy. Par cet acte les habitants donnent à leur élu « pouvoir et puissance pleine et entière de faire généralement tout ce qui peut dépendre et faire l'objet de ladite charge syndicale et spécialement de présenter le plus tôt possible très humblement de leur part, aux sieurs prieur et religieux de l'abbaye de Chartreuse, seigneurs du lieu, une requête expositive que, pour que les habitants puissent remplir leurs devoirs de chrétiens, il serait de la dernière nécessité de leur faire construire une église, attendu qu'ils se trouvent dépendants de celle de Louvois, de la distance de trois quarts de lieue, depuis que la leur a été détruite par les guerres. » — Adjudication d'une coupe de bois usagers de la Neuville-lès-la-Cure. — Procès intenté par les habitants de la Neuville-aux-Larris au fermier des dîmes du village, pour s'être servi, pour la perception de la dîme, d'une mesure trop grande et non étalonnée. — Contrat de revente et d'engagement de la seigneurie de la Neuville-en-Bauvais, domaine du roi, en faveur de messire Nicolas de la Haye, chevalier, seigneur et vicomte de Lassault, moyennant la somme de 400 livres et les deux sols pour livre (1643). — Réparations au pont de La Neuville-au-Pont. — Comptes des syndics de la Neuville-en-Challois.

C. 620. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

**1728-1789.** — Administration des communautés : LA PETITE-VILLE, LARZICOURT, LAVAL, LAVANNES, LA VEUVÉ. — Mémoires, états, procès-verbaux, pièces de comptabilité, et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Nomination d'office, par l'intendant, d'un syndic à Larzicourt, à cause de la division des habitants. Le subdélégué de Vitry écrit à ce sujet : « Cette charge, que les habitants de beaucoup de villages évitent tant qu'ils peuvent, est briguée à Larzicourt, parce qu'il y a quelques bénéfices que l'usage y a attachés. » — Établissement à Larzicourt et à Lavanne de conseils de notables, composés

de 12 personnes et divisés en trois classes. — Transaction entre les habitants de Larzicourt et M. de Vavray, au sujet des usages de la communauté. — Imposition sur les terres usagères partagées entre les habitants de Laval, afin d'acquitter les vingtièmes de la communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des communaux de Lavanne et de ceux de La Veuve — Comptes de gestion des syndics de Larzicourt (1788) et de La Veuve (1760-1788). — Tableaux des revenus et des charges de la communauté de Larzicourt en 1788. Revenus : 980 livres, charges : 4,250 livres.

C. 621. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

**1751-1790.** — Administration des communautés : LE BAIZIL, LE BUISSON, LE CHATELIER, LE CHEMIN. — Requêtes, mémoires, procès-verbaux, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus communaux, la voirie. — Procès-verbal d'élection d'un maître d'école par l'assemblée générale des habitants du Buisson. « M. François Desbœufs, prêtre, curé de ladite paroisse, présenta la personne de Fr. Maclou, âgé de 25 ans, lequel, après avoir été examiné sur tout ce qui concerneroit son état, en présence desdits habitants, ayant satisfait à son examen, a été choisi pour être maître d'école de la dite paroisse pendant l'espace de 3, 6 ou 9 années ;... pour rétribution de quoi il lui sera payé la somme de 4 sols par mois de chaque écolier et éco-lière qui apprendront à lire, et 5 sols pour ceux qui apprendront à écrire et l'arithmétique. » — Contestation entre le maire de la justice du Chemin et les habitants du lieu, relativement aux formes de l'élection d'un syndic. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usagers de la même communauté. — Comptes des syndics des communautés du Baizil (1756), du Châtelier (1768-1790), du Chemin (1774-1789).

C. 622. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

**1720-1788.** — Administration des communautés : LE FRESNE et LE GAULT. — Requêtes, mémoires, devis, pièces de comptabilité et correspondance, concernant les biens usagers, les travaux et les comptes communaux, la voirie, etc. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux du Fresne. — Contestation de la communauté du Gault avec le prieur du lieu pour anticipation faite par ce dernier sur une place publique de la paroisse. — Reconstruction du pont du Fresne appelé le pont Bernard, « totalement enlevé par l'abondance des eaux survenues à la suite d'une nuée, »

en 1748. Le devis s'éleva à 4,563 livres. — Comptes de gestion des syndics de la communauté du Fresne (1757-1787). — Impositions sur les habitants de ce lieu pour diverses-dépenses de communauté.

C. 623. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1723-1788.** — Administration de la communauté de LE MESNIL-SUR-OGER. — Requêtes, mémoires, ordonnance de l'Intendant, correspondance, concernant le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les impositions sur les habitants. — Plaintes du sieur Billy, procureur fiscal du Mesnil, nommé d'office par l'intendant syndic de cette communauté, contre l'hostilité des « mutins, » partisans de son prédécesseur. Quatre jours après avoir remercié l'intendant de sa nomination, ce syndic écrit (10 août 1782) : « Le 7 du courant, j'ai trouvé dans deux de mes vignes des bâtons dépiqués et mis en javelle, vengeance déjà manifeste, qui peut devenir plus considérable par rapport à ce que je suis nommé syndic. Je n'ai, Monsieur, qu'une grâce à vous demander, c'est de me débarrasser de ce syndicat ; car ces vilains mutins ne manqueront pas de me jouer de mauvais tours. Ils jurent tous après moy et disent que j'ai occasionné la destitution du syndic, que je n'y gagnerai rien, parcequ'ils ne m'occuperont plus de mon état de notaire et d'arpenteur, etc. » — Ordonnance de l'intendant rendue sur requête dudit sieur Billy : « Voulant bien avoir égard, y est-il dit, à la demande du suppliant et devant espérer d'ailleurs que les syndics de la paroisse du Mesnil seront à l'avenir plus exacts à se conformer à nos ordonnances, ... Nous ordonnons qu'à la requête du suppliant, en sa qualité de syndic par nous nommé d'office, il sera convoqué incessamment une assemblée générale des notables et habitants de la paroisse du Mesnil, pour procéder à la nomination d'un syndic pour l'année 1783... Ordonnons que le suppliant cessera ses fonctions de syndic au 1<sup>er</sup> janvier 1783, etc. » — Institution au Mesnil d'un conseil de 12 notables, savoir 2 laboureurs, 8 vigneron et 2 artisans (1778). « Et pour prévenir toute difficulté et contestation au sujet de la nomination desdits notables, est-il dit dans l'ordonnance, nous aurions jugé à propos de faire nous-même, pour cette fois seulement, la première nomination desdits notables. » — Partage des biens communaux entre les habitants. Une note du subdélégué de Châlons fait savoir que « la coupe ordinaire des bois du Mesnil était de 16 à 17 arpents. On la divise, suivant l'usage adopté de tout temps en 40 coupons, dont trois sont au choix du seigneur et 3 sont donnés à la communauté de Saint-Ferjeu. Les 34 autres appartiennent à la communauté. Une grande partie s'en vend

pour l'acquit des charges communes et le surplus, s'il y en a, est partagé entre tous les habitants. Le coupon contient environ 3 denrées et peut valoir environ 40 à 50 livres, ce qui fait 120 ou 130 livres l'arpent. » — Une requête des habitants porte que leur communauté (en 1763) se composait de 228 ménages, payant annuellement au roi 9,000 livres de tailles, 3,400 livres de vingtièmes et 14,000 livres de droits d'aides, dans les années abondantes en vins. — Vente, en 1769, du quart en réserve des bois communaux, comprenant 127 arpents, 12 perches et demie, pour le prix de 55,000 livres. Réunion des justices des terres du Mesnil, Villeneuve, Gionges et la Crolière par leur seigneur, le sieur Le Gras de La Charmotte, pour être exercées au bourg du Mesnil. — Opposition des habitants du Mesnil à la perception par leur seigneur d'un droit seigneurial de jauge et courtage. L'intendant écrit à ce sujet au chancelier (1742) : « Le sieur De Villeneuve (seigneur du Mesnil) fut obligé il y a quelques mois de se pourvoir au parlement pour demander la permission de procéder par voie de saisie sur quelques-uns des habitants. Il y eut une première descente de deux huissiers, qui furent obligés de se retirer et qui revinrent quelques jours après accompagnés de 4 cavaliers de maréchaussée. Mais aussitôt qu'ils parurent, il s'atroupa une centaine de femmes, armées de bâtons, de pierre, et même de chaux vive et de cendres, qu'elles jetèrent aux huissiers et cavaliers, qui furent pareillement contraints de se retirer. Depuis ce temps, un particulier a mis le feu à une grange du sieur de Villeneuve. » — Construction d'une fontaine publique au Mesnil et convention avec le sieur de Châtillon, seigneur d'Oger, pour obtenir de lui la déviation des eaux de la fontaine Millot, sise sur le territoire d'Oger, afin d'alimenter la fontaine du Mesnil. — Rôles d'impositions à repartir sur les coupons de bois échus aux habitants pour être affectés aux dépenses de communauté. Ces sommes varient entre 513 livres (1780) et 671 livres (1783).

C. 624. (Portefeuille.) — 193 pièces, papier.

**1743-1792.** — Administration de la communauté de LE MESNIL-SUR-OGER. — Comptes de gestion des syndics avec les pièces à l'appui (années 1744, 1773-1790). — Révision faite au district d'Épernay et sur requête de la municipalité d'Oger des comptes des syndics de 1783 et de 1785. — Jugements rendus par le directoire du district déclarant les deux syndics débiteurs envers la communauté.

C. 625. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1722-1789.** — Administration des communautés : LE

MESNIL-LÈS-LA-CAURE, LENHARRÉE, LÉPINE. — Requête, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité et de correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux communaux, la comptabilité, la voirie. Ordonnance de l'intendant nommant d'office Simon Roguet syndic de la communauté du Mesnil, pour trois ans. — Approbation d'un acte d'assemblée des habitants de Lépine (1783), fixant comme suit les honoraires du maître d'école : « Un boisseau de seigle comble dû par chaque laboureur de deux ou plusieurs chevaux, un boisseau ordinaire pour un cheval ; quinze sols par chaque manœuvre, et, par chaque veuve, dix sols. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Lenharrée. — Rôle de la somme de onze livres sur tous les habitants de la communauté de Lépine, Saint-Germain, Linçon et dépendances, pour le vingtième des usages, en l'année 1789. Il y a 99 parts à 2 sols 3 deniers l'une, et 13 demi-parts à 1 sol, pour un garçon et 12 veuves. — Comptes de gestion des syndics de Le Mesnil, Lenharrée (1772-1788) et Lépine (1754-1788). — Alignement de maisons à Lépine, sur la rue servant de grand route (1755).

C. 626. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1726-1791.** — Administration des communautés : LES GRANDES-CÔTES, LES GRANDES-LOGES, LES ISTRES, LES LANDRES, LES PETITES-CÔTES, LES PETITES-LOGES, LES RIVIÈRES, LE THOULT, LEUVRIGNY, LE VIEIL-DAMPIERRE, LIGNON, LINTHELLES, LINTHES, LISSE. — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les impositions, les revenus et charges, la voirie, etc. — Voies de fait commises dans une assemblée de communauté par un habitant des Grandes-Côtes contre Jacques Barrois, syndic du lieu. — Décharge du syndicat accordé à N. Merlat, de la même paroisse, pour cause de maladie. — Nomination d'un syndic d'office, dans la paroisse de Lisse, par le subdélégué de Vitry. — Avis de M. de Saint-Genis, subdélégué de Vitry, sur une demande formée par le maître d'école de Lignon, pour l'augmentation de son traitement au moyen d'une imposition. Le subdélégué observe que « l'usage est que les maîtres d'école fassent des traités particuliers avec les habitants, traités que M. l'intendant autorise et qui sont proportionnés aux forces et aux moyens des communautés ; mais nulle part on ne voit d'imposition de ce genre. » — Procès de la communauté des Petites-Loges contre un des habitants, qui avait usurpé un terrain « de 48 pieds de largeur, servant, de temps immémorial, d'auditoire et en même temps de chemin pour conduire à Villers-Marmery. » — Plainte d'une

partie de la communauté de Lisse contre quelques habitants accusés d'usurpation sur un canton des usages communaux, « qui étoient autrefois un terrain sur lequel leurs anciens avaient fait construire un fort pour se garantir des incursions des ennemis, lequel était entouré de très larges fossés qui existent encore. » Le subdélégué de Vitry écrit à ce sujet que la communauté n'a pas à se mêler de cette affaire, « la construction du fort ayant été l'œuvre de quelques habitants, qui, en temps de guerre, avaient acheté pour cet effet huit denrées de terrain, dont ils avaient employé une partie à se loger et l'autre à creuser des fossés pour se mettre à l'abri d'insultes. » — Procès des habitants du Vieil-Dampierre contre leur seigneur, au sujet de droits prétendus inusités, compris dans un dénombrement de 1757, à savoir : 1<sup>o</sup> droit de tirage sur les bêtes tirantes, portantes et labourantes, de deux boisseaux de froment par chaque bête ; 2<sup>o</sup> censive emportant lods et ventes, sur prés, maisons et héritages ; 3<sup>o</sup> droit de terrage universel. — Tableau des revenus et charges, en 1788, des communautés de les Grandes-Côtes, les Petites-Côtes, les Rivières, Lisse.

C. 627. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1754-1788.** — Administration des communautés : LIVRY, LOISY-EN-BRIE. — Procès-verbaux d'adjudication, pièces de comptabilité, correspondance, concernant les biens communaux et la comptabilité. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer de biens usagers de la communauté de Livry (1777-1787) et de ceux de la communauté de Loisy-en-Brie (1773-1788). — Comptes de gestion rendus par les syndics de Livry (1768-1788) et par ceux de Loisy (1757-1788).

C. 628. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1737-1789.** — Administration des communautés : LOISY-SUR-MARNE, LOIVRE, LOUVERCY. — Mémoires, requêtes, actes notariés, procès-verbaux, pièces de comptabilité, correspondance concernant le personnel administratif, les biens usagers, les comptes et les revenus des communautés. — Établissement à Loisy-sur-Marne d'un corps de douze notables, choisis en nombre égal dans chacune des trois classes de la population, savoir : 1<sup>o</sup> Les laboureurs, 2<sup>o</sup> les bourgeois, gens de métier et de commerce, 3<sup>o</sup> les manouvriers. — Revente de 134 arpents d'usages de la communauté de Loisy en 1751. Bref état de la situation de ces usages et différents projets de traités avec les acquéreurs. — Contestation entre les habitants de Jadite communauté, d'une part, et, de l'autre, les religieuses de la congrégation de Vitry, les sieurs Bellement, curé de Marolles, et Rousselet,

marchand à Vitry, au sujet de la jouissance réclamée par ces dernières parties de portions d'usages vendues à leurs auteurs, en 1650, et, depuis, usurpées par les habitants. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Loivre (1776-1786). — Réparations à deux ponts de cette communauté. — Comptes de gestion du syndic de Loisy-sur-Marne, en 1788, et de ceux de Louvercy, de 1757 à 1788. — Tableau des revenus et des charges de la communauté de Loisy en 1788 : revenus 2,515 livres.

C. 629. (Portefeuille.) — 206 pièces, papier (2 imprimées).

**1756-1790.** — Administration de la communauté de Louvois. — Requêtes, états, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel de l'administration communale, les comptes des syndics, la voirie, etc. — Double nomination de syndic par les habitants pour l'année 1783. — Comptes de gestion de P. Brunet, syndic des années 1788 et 1789. — Travaux de voirie : Construction de quatre ponceaux et rectification du cours du ruisseau de Louvois pour en prévenir les inondations ; pavage des rues du village. — Lettres de M. de Pommery et de la duchesse de Narbonne, relatives aux voyages des dames de France à leur château de Louvois, et à l'entretien des ponts et chaussées aux abords de ce château.

C. 630. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1750-1791.** — Administration des communautés : LUCY, LUDÉS, LUXÉMONT. — Requêtes, états, mémoires et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux et les comptes communaux, la voirie. — Établissement, à Ludes, en 1787, d'un conseil de douze notables, dont 6 pris parmi les principaux habitants, laboureurs et propriétaires de vignes, 6 parmi les artisans et vigneronniers tâcheurs. — Travaux à la maison d'école et aux fontaines publiques de Ludes. — Comptes de gestion des syndics de Lucy en 1756, 1789 et 1790. — Contestations au sujet des rôles de la répartition sur les propriétaires de Luxémont des frais des réparations faites au presbytère de Marolles, dont Luxémont était l'annexe. — Emploi du produit de la location des biens usagers de Ludes.

C. 631. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1732-1789.** — Administration des communautés : MACLAUNAY, MAFFRECOURT, MAIRY-SUR-MARNE. — Requêtes, états, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant l'instruction primaire, les biens usagers, les

comptes communaux, la voirie, etc. — Avis du subdélégué de Châlons favorable à une demande de secours viager, formée par un maître d'école de Mairy, forcé par les infirmités à abandonner ses fonctions, après 29 ans d'exercice. La communauté, riche de 4,200 livres de rentes, ayant repoussé sa demande, en alléguant qu'il avait reçu le prix de ses services, l'intendant ordonne, sur la proposition du subdélégué, qu'une pension annuelle de trente livres sera payée au maître d'école sur les fonds communaux. — Échange de communaux à Maffrécourt. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Mairy (1732-1788). — Comptes de gestion des syndics de la même paroisse de 1774 à 1789. — Procès entre la communauté de Mairy et son seigneur, M. Loisson de Guinaumont, au sujet de la propriété d'une allée du parc du château, revendiquée par les habitants comme chemin public. — Plaintes des mêmes habitants au sujet de la dévastation de leurs terres par la trop grande quantité de gibier que conservait leur seigneur. M. Loisson de Guinaumont, répondant aux imputations des habitants, écrit à l'intendant : « La preuve de la fausseté de cette assertion (la destruction des récoltes) est que depuis 20 ans les baux des dîmes, qui sont non pas en argent mais en grains, sont augmentés de plus d'un tiers ; donc, bien loin de diminuer, le terroir augmente en production... »

C. 632. (Portefeuille) — 74 pièces, papier.

**1727-1791.** — Administration des communautés : MAISONS-EN-CHAMPAGNE, MANCY, MARCILLY-SUR-SEINE, MARDEUIL, MAREUIL-EN-BRIE, MAREUIL-LE-PORT, MAREUIL-SUR-AY. — Requêtes, mémoires, procès-verbaux divers, minutes d'ordonnances et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux communaux, les comptes de gestion des syndics, les revenus, la voirie. — Protestation des habitants de Mareuil-en-Brie contre l'un d'eux, Léger B. . . . , syndic de l'année 1767, qui voulait conserver ses fonctions l'année suivante, malgré les habitants. Ces derniers déclarent dans leur requête que « Léger B. . . . ne sait ni lire ni écrire, ne veut se mêler d'aucune affaire de la communauté, les brouille autant qu'il peut, etc. » Procès-verbal de l'élection d'un autre syndic, par devant N. Lefèvre, notaire royal à Épernay, commissaire nommé par l'intendant pour présider l'assemblée de communauté et recueillir les suffrages. — Ordonnance de l'intendant pour la convocation et la tenue des assemblées communales de Mareuil-sur-Ay. — Contestation entre la communauté de Mardeuil, d'une part, et la demoiselle Henry et le sieur Cohendez, de l'autre, au sujet de la possession d'une pièce de terre. — Procès des habitants de Mareuil-en-Brie contre le

sieur Meulan, seigneur du comté d'Ablois, au sujet de 4,800 arpents de paquis communaux, situés aux limites de la terre du sieur Meulan et revendiqués par lui comme en faisant partie. — Demande formée par les habitants de Mareuil-sur-Ay en autorisation de plaider contre le procureur fiscal de ladite paroisse, « qui s'était immiscé de les troubler dans la jouissance de la place publique nommée le Jard, dont leurs pères avaient joui sans interruption depuis plus de 120 ans, et de les empêcher d'y prendre la récréation de la danse et du jeu de quilles. » — Comptes de gestion des syndics de Mancy (1756-1789), Mardeuil (1756-1794), Mareuil-en-Brie (1788-1790), Mareuil-le-Port (1786-1789). Tableau des revenus et charges de la communauté de Maisons en 1788 : Revenus 42 livres, charges 80 livres.

C. 633. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1722-1790.** — Administration des Communautés : MARFAUX, MARGERIE, MAROLLES, MARSANGIS, MARSON, MASSIGE, MATIGNICOURT. — Requêtes, mémoires, devis, procès-verbaux divers, pièces de comptabilité, correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Décharge du syndicat accordée sur sa demande, à Étienne Ostome, de Matignicourt, sur le fondement « qu'il était seigneur en partie de la paroisse et qu'il y vivait noblement, sans rien faire valoir. » — Institution, à Marfaux, en 1787, d'un conseil de 12 notables, composé de deux classes, la première comprenant : 6 laboureurs, artisans et principaux propriétaires de vignes ; la seconde : 6 vigneronniers tâcheurs et manouvriers. — Avis favorable du subdélégué de Vitry sur un traité passé par Simon Chalette avec les habitants de Margerie, pour exercer dans leur paroisse les fonctions de maître d'école. — Contestation entre le curé de Massige et ses paroissiens, sur le choix d'un maître d'école. — Procès entre le fermier du prieuré de Margerie et les habitants du lieu, au sujet de la jouissance des étangs du prieuré, revendiquée par ces derniers. — Procès de la communauté de Marsangis contre celle de La Chapelle-Lasson, à l'effet d'obtenir le partage des marais indivis entre elles. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Marson. — Construction du pont de Marfaux. — Compte de gestion des syndics de Margerie (1780), Marolles (1788), Marson (1770-1789). — Tableaux des revenus et charges des communautés de Matignicourt en 1788. (Pas de revenus dans l'une ni dans l'autre de ces communautés.)



C. 634. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1739-1789.** — Administration de la communauté de MATOUGUES. Requêtes, mémoires, ordonnances, procès-verbaux, pièces de comptabilité et correspondance, concernant le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les comptes des syndics, etc. — Plainte des habitants contre les malversations de leur syndic (1783). — Enquête de la maréchaussée confirmant les accusations des habitants. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers (1749-1789). — Comptes des syndics (1773-1788). — Répartition du secours de 3,000 livres accordé par le roi aux habitants de Matougues, victimes de l'incendie du 18 septembre 1757, à charge de recouvrir leurs maisons en tuiles.

C. 635. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1736-1789.** — Administration des communautés : MAURUPT, MÉCRINGES, MEIX-TIERCELIN, MERFY, MERLAUT, MÉRY-EN-MONTAGNE. MINAUCOURT. — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant : le personnel administratif, les biens et les travaux communaux, les comptes des syndics, les revenus des communautés, la voirie, etc. — Plainte de Jacques Rougelot, maire électif en la justice de Maurupt (1745), contre les vexations et injures qu'il avait à endurer de la part de son prédécesseur, Pierre B. . . . , destitué à cause de sa conduite déréglée et irréligieuse. — Enquête du subdélégué de Vitry, sur les faits de la plainte. — Établissement, en 1784, à Merfy, d'un conseil de 12 notables, comprenant deux classes : la première de 6 laboureurs et vigneron propriétaires, la deuxième de 6 artisans, vigneron, tâcheurs et manouvriers. — Procès-verbal de l'assemblée de la paroisse dudit Merfy, pour la nomination d'un syndic et autres membres de la municipalité (1787). — Contestations des habitants de Maurupt avec leur seigneur (famille de Mailly de Néelle), au sujet du triage réclamé par ces derniers dans leurs bois communaux. Le curé de Maurupt ayant demandé, contre le refus de ses paroissiens, séance et voix délibérative dans les assemblées de communauté tenues pour cet objet, M. de Saint-Genis dit dans son avis à l'intendant : « Il est certain qu'en général les curés, quoique considérés comme premiers habitants, n'assistent à aucune délibération des communautés; il est constant que cela leur est même défendu par les règlements. » — Autorisation donnée aux habitants de Maurupt de transiger, moyennant paiement d'une somme de 4,000 livres, avec la marquise de Néelle, dame du lieu, au sujet du triage des bois communaux. « Il y a toute apparence,

écrit M. de Saint-Genis, subdélégué de Vitry, que la prétention de Madame la marquise de Néelle est destituée de tout fondement et que les habitants réussiraient à la faire rejeter. Mais, pour cela, ils auraient d'abord un procès à la maîtrise, ensuite un à la table de marbre, et enfin un au parlement. . . Le soussigné est persuadé que le gain total de ces trois procès coûterait beaucoup plus de 4,000 livres à la communauté. » — Adjudication à loyer des usages de Merfy (1767, 1778, 1784). — Curage du ruisseau de Maurupt. Répartition du rôle des frais, par les officiers de la maîtrise de Vitry, sur les propriétaires riverains et autres intéressés. Correspondance entre l'intendant de Champagne et M. d'Ormesson, intendant des Finances, relativement au droit des maîtrises d'ordonner des répartitions de cette nature. — Construction d'une maison d'école à Meix-Tiercelin. — Compte de gestion des syndics de Maurupt et de Merlaut (1788). — Tableau des revenus et charges des communautés de Maurupt, Meix-Tiercelin et Merlaut (1788) : Revenus de Maurupt : 2,400 livres, de Meix-Tiercelin : 2 livres, 10 sols ; de Merlaut : 533 livres. — Refus des habitants de Maurupt de se rendre aux corvées ordonnées par le subdélégué pour les réparations de chemins.

C. 636. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (1 imprimée).

**1728-1789.** — Administration des communautés : MINECOURT, MOIREMONT, MOIVRE, MONCETZ-L'ABBAYE, MONTBRÉ. — Copies de chartes, transactions, requêtes, mémoires, états et correspondance concernant les biens usagers, les comptes, les travaux et les revenus communaux, la voirie, etc. — Procès entre la communauté de Minecourt et M. d'Hédouville, son seigneur, au sujet de 105 arpents de terre tenus du roi, par la communauté, à titre d'engagement, depuis 1585, puis revendus en 1750 au profit du roi, sur lesquels le seigneur d'Hédouville prétendait lui en appartenir 36. — Copies d'anciennes chartes de Thibault IV, comte de Champagne (1228), Nicolas, abbé de Moiremont (1229), Aubert, abbé de Châtrices (1232), Philippe, évêque de Châlons (1224), et autres pièces relatives aux bois de l'abbaye de Moiremont et aux usages de la communauté des habitants du lieu. On lit dans une transaction, du 9 novembre 1520, entre l'abbaye et la communauté : « . . . Comme nos bourgeois de nostre ville et village dudit Moiremont et tous les manans et habitans d'icelle nous eussent fait remontrer que, depuis cinq ou six ans en çà, ils ayent soutenu gros procès à l'encontre des manans et habitans des villes de la Neuville-au-Pont, Maffrécourt et Florent pour raison des terres vacantes étant en savart et autres terres, scituées et assises au ban et finage dudit Moiremont, que lesdits de Florent, la Neuville-au-Pont et Maffrécourt disoient et maintenoient à eux appar-

tenir, et à ce titre occupoient et empêchoient auxdits de Moiremont haouer et essarter lesdites terres estant en hayes, bois et buissons 1 soubz couleur qu'ils disoient estre leurs bastis et usages, et de fait lesdits du Pont et Maffrecourt aroient venu par voye de fait prendre nos dits bourgeois et sujets dudit Moiremont, haouant et essartant lesdites terres, les aroient menés et détenus prisonniers à la ville du Pont par espace de quinze jours ou trois semaines à grande povreté et calamité, et pour retirer nosdits bourgeois hors desdites prisons, avoit esté force auxdits de Moiremont eulx porter pour appelans dudit emprisonnement. Et tant aroit esté procédé que nos dits bourgeois de Moiremont aroient transigé et pacifié avec leurs parties adverses au grand profit et utilité de nous et de notre dite église... Toutes lesquelles choses nos dits manans et habitans nous auroient remontré, nous requérant que, en récompense desdits procès, frais et mises par eux y soutenus, leur volsissions permettre consentir de pouvoir mettre en nature de terre et labour toutes lesdites terres vacantes estant en hayes, bois et buissons seituées et assises en nostre ban et finage dudit Moiremont, qui nous appartiennent comme vacantes, à cause de nostre haute justice que nous avons audit terroir... Pourquoi nous avons permis et permettons par ces présentes que un chacun de nos bourgeois, manans et habitans dudit Moiremont, pourront tenir à toujours perpétuellement toutes les terres vacantes en nous payant et à nos successeurs abbés par chaqu'un an 2 deniers tournois de cens tant seulement par chacun cent de terre, au jour de feste saint Remy, en chef d'octobre. » — Adjudication à loyer des usages de Moivre (1733-1782). — Réparation à la maison d'école de Montbré. — Comptes de gestion des syndics de : Minecourt (1770-1788), Moivre (1772-1788), Montcetz (1788). — Tableau des revenus et charges, en 1788, des communautés de Minecourt et Moncetz. Revenus : Minecourt 167 livres, Moncetz 50 livres.

C. 637. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1738-1789.** — Administration des communautés : MONTCETZ, MONTÉPREUX. — Pièces de comptabilité, procès-verbaux et correspondance, concernant les biens usagers et les comptes communaux. — Contestations et procès de la paroisse de Moncetz avec ses seigneurs (la baronne de Rozée et le sieur Brunet) et avec celle de Chepy au sujet des usages communaux. Procès-verbaux d'adjudication à loyer de ces usages (1738-1789). — Comptes de gestion des syndics de Moncetz (1773-1788) et de ceux de Montépreux (1739-1777).

C. 638. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

**1441-1790.** — Administration des communautés : MONTHELON, MONTIGNY-SUR-VESLE, MONTMORT, MONT-SUR-COURVILLE, MORAINS, MORANGIS, MORSAINS, MOSLINS. — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant : le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les comptes et les travaux communaux, la voirie, etc. — Lettre de M. Chertemps, subdélégué d'Épernay, sur les réformes à introduire dans la tenue des assemblées de communauté, à Monthelon et à Moslins. Sur sa proposition, l'intendant décide (en 1770) que les assemblées de Monthelon « seront tenues par le juge du lieu, en présence du procureur fiscal, en l'auditoire et que tous les habitants taillables seront tenus de s'y trouver, à peine de trois livres d'amende ;... qu'il en sera dressé procès-verbal signé de tous les habitants présents, etc. » — Ordonnance de l'intendant qui déboute J.-B. Fauchet, de Moslins, de sa demande en décharge du syndicat, fondée sur ce qu'il était déjà marguillier. Les deux charges sont déclarées compatibles. — Déclaration des bois communaux de Monthelon, faite par la communauté le 13 mars 1441 (vieux style) par devant les officiers de la Gruerie du duc d'Orléans en sa châtellenie d'Épernay. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Montigny-sur-Vesle (1769-1789). — Réparation, en 1785, d'un puits commun situé sur la place publique de Montmort. — Comptes de gestion des syndics de Montmort (1756), Morains (1773-1787), Morangis (1756 1789 1790), Moslins (1778).

C. 639. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (1 plan).

**1661-1791.** — Administration des communautés : MOURMELON-LE-GRAND, MOURMELON-LE-PETIT, MOUSSY, MUIZON. — Requêtes, mémoires, états, devis et plans, pièces de comptabilité, correspondance, concernant : le personnel administratif, les travaux et les comptes communaux. — Double élection du syndic pour l'année 1764, par deux partis divisés des habitants de Mourmelon-le-Grand. — Usurpation de terrains communaux par plusieurs habitants de la même paroisse — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de cette communauté (1768, 1777, 1778) et de celle de Muizon (1773-1787). — Rôles du partage des usages communaux de Mourmelon-le-Petit. — Ordonnance des officiers des eaux et forêts du 6 août 1661, qui maintient les habitants de Moussy dans le droit de faire pâturer leurs bestiaux en la forêt d'Épernay. — Réparation du pont de Mourmelon-le-Petit, en 1759. Plan et devis des travaux. Le devis s'élève à 2,996 livres 15 sols. — Comptes de gestion

des syndics de Mourmelon-le-Grand (1764-1787), Mourmelon-le-Petit (1770-1789), Moussy (1756-1790).

C. 640. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

**1733-1791.** — Administration des communautés : MUTIGNY, MUTRY. — Requête, mémoires, pièces de comptabilité et correspondance concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux et les comptes communaux, etc. — Plainte du sieur Baillat, seigneur en partie de Mutigny, contre le syndic du lieu, qu'il accuse de retenir des pièces administratives adressées au plaignant. — Justification du syndic. — Lettres du subdélégué d'Épernay, relatives au payement des gages du maître d'école de Mutigny, sur les revenus de la communauté. Les gages annuels attribués au maître d'école de cette paroisse sont de 50 livres de 1752 à 1768, puis 100 livres de 1762 à 1768. — Procès du curé de Mutigny contre les habitants pour obtenir part entière dans les bois de la communauté. — Construction d'une maison d'école à Mutigny (1759). — Comptes de gestion des syndics de cette communauté (1737-1790) et de celui de Mutry (1756).

C. 641. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1732-1790.** — Administration des communautés : NANTEUIL-LA-FOSSE, NAUROY, NESLÉ-LA-REPOSTE, NEUVILLE-SOUS-ARZILIÈRES, NOGENT-L'ABBESSE, NOIRLIEU, NORMÉE, NORROIS, NUISEMENT-AUX-BOIS, NUISEMENT-SUR-COOLE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, pièces de comptabilité et correspondance, concernant : le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Refus d'exemption du syndicat opposé à la requête de N. Neury, laboureur à Noirlieu. Ce refus est motivé sur ce que « le suppliant, établi depuis cinq ans, n'avait encore exercé aucune charge de communauté. » — Démission du syndic de Norrois, acceptée en considération de son âge et de ses infirmités. — Procès-verbal d'adjudication à loyer des usages communaux de Nauroy (1772-1786) et de Normée (1722-1780). — Procès des habitants de Nuisement-sur-Coole avec leur seigneur. Députation du syndic à Paris pour suivre le procès. Le subdélégué de Châlons motive ainsi son avis favorable à cette députation : « Nous pensons que le plus souvent ces voyages à Paris de gens de campagne peu au fait des procès qu'ils soutiennent, sont inutiles ; cependant on accorde ordinairement cette satisfaction à leur idée. Dans l'instance dont il s'agit, il est question de droits seigneuriaux prétendus dans certaines contrées ; l'objet est intéressant et, par cette consi-

dération, nous estimons qu'il y a lieu d'autoriser Louis Guyot, syndic, à se transporter, pour la suite de l'affaire dont s'agit, à Paris pendant quinze jours, compris le temps de l'aller et du retour, pour raison de quoi il lui sera payé par ladite communauté six livres par jour. » — Réparation de la fontaine publique de Nanteuil-la-Fosse, de la maison d'école de Nogent-l'Abbesse (1781) et du pont de Normée (1785). — Comptes de gestion des syndics de Nesle-la-Reposte (1756), Noirlieu (1771-1788), Normée (1770-1789), Nuisement-sur-Coole (1773-1789). — États constatant que les communautés de Neuville-sous-Arzilières, Norrois, Nuisement-aux-Bois, n'avaient pas de revenus communaux en 1788. — Autorisation accordée à Cl. Petit, aubergiste à Normée, d'avancer sa maison de 15 à 20 pieds sur la place publique, moyennant une indemnité de 100 livres pour le prix de terrain.

C. 642. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1751-1791.** — Administration des communautés : ŒUILLY, ŒUVY, OGER. — Requêtes, mémoires, ordonnances, procès-verbaux, devis, pièces de comptabilité et correspondance, concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux et les comptes communaux. — Contestation entre les habitants d'Oger et le baron de Châtillon, leur seigneur, relativement au choix des syndics municipaux. L'intendant déboute le seigneur de sa demande en cassation d'une élection de syndic, par ordonnance du 20 août 1789, considérant « qu'il est de l'intérêt de la communauté que ceux qui sont à la tête de ses affaires ne soient pas livrés au seigneur, que ledit seigneur a tort de s'immiscer dans la manutention de leur réserve, etc. » — Établissement à Oger, en 1780, d'un conseil de douze notables, choisis, savoir : 4 dans la classe des laboureurs, 4 dans celle des vigneron et 4 dans celle des manouvriers. — Vote par l'assemblée de communauté d'Oger d'une somme de 50 livres à ajouter au revenu annuel de la sœur d'école, restreint antérieurement à 60 livres, payées par moitié sur la caisse de la fabrique et sur celle des aumônes (1787). Location de l'étang d'Œuilly au sieur Boquet. — Contestation entre les habitants d'Œuvy et leur seigneur, au sujet des déclarations demandées par celui-ci à son papier terrier (1778). Assignation du seigneur contre un grand nombre de particuliers du lieu « aux fins d'être condamnés à faire leur déclaration et à reconnaître que tous les héritages doivent des droits seigneuriaux, savoir : les maisons, 6 deniers de cens, et les terres, prés, bois et autres, 4 deniers, emportant lods et ventes de 3 sols 4 deniers pour livre du prix de l'acquisition, conformément au texte de la coutume

de Meaux portant que franc-alleu ne peut être tenu et possédé sans titre particulier. » — Adjudication à loyer des usages communaux d'Oger. — Réparations à l'église et au presbytère d'Oger et construction de fontaines, lavoirs et abreuvoirs (1776-1780). Requêtes des habitants et lettres de M. Deslaires, leur seigneur, en faveur de ces réparations, procès-verbaux de visite, projets, devis et détail estimatif des ouvrages, dressé par M. Poterlet, architecte-expert nommé par l'intendant. Les dépenses prévues au détail estimatif s'élèvent à 37,366 livres 18 sols 3 deniers, se divisant ainsi : Église, 19,070 livres 15 sols 4 deniers; presbytère, 969 livres 10 sols 3 deniers; fontaines, lavoirs, abreuvoirs et aqueducs, 15,547 livres 5 sols 2 deniers. — Comptes de gestion des syndics d'œuilly (1756-1789), œuivy (1773-1789) et Oger (1774-1778).

C. 643. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1762-1788.** — Administration des communautés : OGNES. — Rapport du subdélégué de Châlons, procès-verbaux d'adjudication et pièces de procédure concernant : les droits seigneuriaux, les biens et les comptes communaux. — Autorisation accordée aux habitants pour intervenir dans une instance, pendante au parlement entre P. Bradier, l'un d'eux, et le seigneur du lieu, au sujet d'un droit de cens et surcens en argent et en grains sur chaque héritage, et d'un boisseau d'avoine par chaque ménage, prétendu par ce seigneur. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux (1738-1787). — Comptes de gestion des syndics (1768-1788).

C. 644. (Portefeuille.) — 220 pièces, papier.

**1777-1788.** — Administration des communautés : OIRY. — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité, correspondance, concernant : la charge de syndic, les droits seigneuriaux, les usages et les comptes communaux. — Prorogation d'office, pour une troisième année, du sieur Boban, syndic d'Oiry, sur la demande de M. de Cappy, seigneur du lieu. — Contestation entre ce seigneur et les habitants au sujet de l'autorisation que ce dernier prétendait devoir lui être demandée pour l'adjudication des usages communaux mis en réserve et pour l'emploi des deniers en provenant. L'intendant, par une ordonnance du 15 janvier 1777, ayant écarté cette prétention du seigneur en invoquant l'arrêt du Conseil d'État du 31 juillet précédent, qui maintenait et confirmait l'intendant de Champagne dans le droit de faire et passer les adjudications, etc., M. de Cappy répond que dans tous les lieux où l'intendant n'avait jamais exercé ce droit, il ne pouvait le prétendre en

vertu de l'arrêt du Conseil, et qu'une transaction du 20 juillet 1518 attribuait ce droit au seigneur d'Oiry sur les biens d'usages, qui étaient une concession de ses auteurs. « La nécessité du congé, écrit le seigneur dans un mémoire, est la seule marque d'autorité féodale dont le sieur de Cappy jouisse sur la communauté d'Oiry. Cette communauté ne lui paye aucune espèce de redevance, d'où il suit que si ce faible lien qui retient la communauté dans la dépendance de son seigneur venoit à être rompu, il n'y auroit plus pour le seigneur de marque distinctive de son caractère, ce qui, comme contraire aux principes de la féodalité, ne doit trouver aucun accès auprès d'un magistrat qui doit en être le protecteur. » Ordonnance de l'intendant, conforme à ces conclusions et reconnaissant au seigneur d'Oiry le droit de congé. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de la communauté (1777-1784). — Comptes de gestion des syndics, avec leurs pièces justificatives (1777-1786).

C. 645. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1741-1788.** — Administration des communautés : OMEY, ORCOMTES, ORMES, ORQUIGNY, OUTINES, OUTREPONT, OYES. — Requêtes, mémoire, rapports, ordonnance, pièces de comptabilité et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux et les comptes communaux, la voirie, etc. — Décharge du syndicat accordée, sur sa demande, à Louis Boiteux, d'Orcomte, reconnu dans le cas d'être dispensé par le motif qu'il ne savait ni lire ni écrire. « Le suppliant a sujet de se plaindre, écrit le subdélégué de Vitry en appuyant la demande en décharge, il ne sait lire qu'en latin. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux d'Ormes (1776-1786). — Transaction de la même communauté avec son seigneur, le sieur Nicolas Lemeré, marchand de bois à Reims, relativement à la perception du droit de banalité du pressoir. — Procès de la communauté d'Oyes contre les supérieurs du séminaire de Troyes, seigneurs du lieu, accusés d'avoir usurpé la plus grande partie des 148 arpents attribués indivisément auxdits habitants et à leurs seigneurs dans le procès-verbal de bornage du marais de Saint-Gond. — Curage du ruisseau d'Orcomte adjugé à L. Chorez, d'Heiltz-le-Hutier, moyennant 38 sols par toise cube. — Contestation entre M. de Chiéza, seigneur d'Outines, et le syndic de cette communauté, sur le droit prétendu par le seigneur pour son juge de commander les corvées des chemins. Décision de l'intendant en faveur du syndic, qui, pour avoir empêché les habitants d'obéir aux ordres du procureur fiscal, avait été incarcéré dans les prisons de Vitry. — Construction d'un pont à Oyes; réparation des chaussées, de la sacristie

et des murs du cimetière (1778-1783). — Comptes de gestion des syndics d'Omey (1773-1787), Orquigny (1756), Outrepont (1788). — Tableaux des revenus et charges, en 1788, des communautés suivantes : Orcomte et Outines (pas de revenus communaux), Outrepont (500 livres de revenus fixes et casuels.)

C. 646. (Portefeuille). — 36 pièces, papier.

**1729-1790.** — Administration des communautés : PARGNY-EN-MONTAGNE, PARGNY-SUR-SAULX. — Requêtes, rapports, états, pièces de comptabilité et correspondance, concernant : le personnel des administrations municipales, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux, les comptes et les revenus communaux. — Établissement à Pargny-sur-Saulx, en 1782, d'un conseil de huit notables, dont 4 choisis parmi les laboureurs et 4 parmi les artisans et manouvriers. — Élection d'officiers municipaux dans les deux communautés, en 1788. — Autorisation accordée à la communauté de Pargny-en-Montagne de plaider contre le chapitre de Reims, seigneur du lieu, en suppression d'un droit seigneurial, exigible par ledit chapitre, de tous habitants ayant maisons et masures. Le subdélégué de Reims appuie cette demande en autorisation faite par les habitants, quoiqu'il ne les trouve pas fondés à attaquer la légitimité d'un droit seigneurial, « que ladite communauté a reconnu par différents actes et auquel elle a successivement satisfait depuis quatre siècles environ et avant même 1378, puisqu'à cette époque il y eut une contestation sur ce droit, confirmé par sentence du 6 octobre 1384. » — Procès de la communauté de Pargny-sur-Saulx avec celle de Heiltz-le-Maurupt, relativement aux pâtis communs entre elles (1729, 1730). Comptes de gestion du syndic de Pargny-sur-Saulx en 1788. — Tableau des revenus et charges de cette paroisse en 1788 : Revenus, 400 livres ; charges diverses, 450 livres.

C. 647. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

**1715-1789.** — Administration des communautés : PASSAVANT — Requêtes, mémoires, rapport de subdélégué, ordonnances de l'intendant, déclaration du roi, comptabilité, correspondance, concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux et les comptes communaux, etc. — Plainte du curé contre le syndic (1743), « séditionnaire qui avait été chanter les vespres dans l'église interdite, avec plusieurs particuliers par lui excités », et contre la femme dudit syndic, qui avait insulté le curé dans sa chaire pendant le prône du dimanche. (L'église était interdite à cause de sa vétusté, et le syndic était

opposé à sa restauration.) — Les notables de la communauté (officiers de la prévôté, notaires, chirurgiens) se plaignent, par requête de 1781, que « toutes les affaires communes sont traitées dans un tripot qui n'est composé que de têtes exaltées, de brouillons, qui forment leurs délibérations entre les verres et les pots pendant les vespres de chaque dimanche, etc. » et demandent à l'intendant de « tirer cette communauté de l'infamie où elle gémit, et d'y faire exécuter l'édit de 1765, » relatif à la composition des assemblées municipales des gros bourgs. — Ordonnance de M. Rouillé d'Orfeuil (2 juillet 1781) pour la nomination d'office d'un conseil de 12 notables, choisis : 6 dans la classe des bourgeois et laboureurs et 6 dans celle des artisans, vigneron et manouvriers, ledit conseil renouvelable par moitié dans chaque classe tous les trois ans. — Protestation du syndic en exercice et de trois des principaux habitants contre l'établissement d'un conseil de notables et contre « la cabale » des officiers de la prévôté, inspireurs de la mesure « afin de s'immiscer dans les affaires de la commune, contrairement à la lettre des ordonnances ». — Demande formée par le même parti à l'effet de faire attribuer à l'assemblée générale de communauté le choix des membres du conseil de notables. L'intendant y répond en nommant un syndic d'office pour l'année 1782, « attendu, porte l'ordonnance, les divisions qui agitent cette paroisse et pour cette fois seulement. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux (1776-1787). — Administration de ces usages. Contestation entre l'intendant et le prévôt royal, juge gruyer de Passavant, au sujet des taxes réclamées par cet officier pour opération de balivage et martelage des bois communaux. — Procès de la communauté contre l'administration des domaines, au sujet de droits de lods et ventes et d'ensainement réclamés de plusieurs de ses habitants. Les moyens d'opposition des habitants à cette demande étaient que « le roi étant leur seigneur, les héritages sur leur territoire n'ont jamais été assujettis à aucun droit de cens, lods et ventes. » — Adjudication de la reconstruction du pont à vendange pour 6,200 livres (1764). — Comptes de gestion des syndics de la communauté (1742-1787). — Procès des habitants contre le fermier des dîmes, « pour qu'il fût tenu d'engranger les dîmes par lui exploitées dans le lieu même de Passavant. »

C. 648. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1737-1790.** — Administration des communautés : PASSY-GRIGNY, PIERRE-MORAINS, PIERRY, PLEURRE, PLICHANCOURT, POCANCY, POILLY, POIX. — Requêtes, mémoires, rapports de subdélégués, ordonnances d'intendants, procédures, pièces de comptabilité, correspondance, etc. concernant :

Le personnel administratif, l'instruction primaire, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux et les comptes communaux, etc. — Rapport du subdélégué de Vitry sur une accusation de malversations dirigée par les habitants de Plichancourt contre Nicolas Vallet, leur syndic. Le subdélégué déclare qu'ayant examiné les comptes de ce syndic, en charge depuis huit ans, il ne l'a trouvé reliquataire que de 2 livres 44 sols de deniers communaux. — Contestation entre Jérôme Gérard, maître d'école à Pocancy, et les habitants, au sujet de la contribution que les laboureurs refusaient de fournir audit maître d'école. « Les revenus de la maîtrise, dit le plaignant, ne valent au plus que cent vingt livres, y compris les mois d'école des enfants. » Permission de maître d'école donnée à Gérard par l'évêque de Châlons et certificats de bonnes vie et mœurs délivrés par les curés de la paroisse, joints à la requête du suppliant. (La subvention demandée, consistant en un boisseau de seigle et une somme de 20 sols par an et par ménage de laboureurs, n'étant consignée dans aucun traité écrit, l'intendant ne rendit pas de décision.) — Exploit de Jean Chanlaire, sergent en la justice de Poix, portant signification d'interdiction du droit de maîtrise audit Poix, contre Nicolas R. . . . , de la part de M. l'abbé Cazotte, vicaire général de Châlons et directeur de tous les maîtres d'école du diocèse. — Prétention des habitants des hameaux de Corrigot et des Aulnois, confirmée par une ordonnance de l'intendant à participer au profit des biens usagers de la paroisse, de Pierry. — Procès-verbal d'adjudication des usages de la communauté de Pocancy (1737-1789). — Procès perdu par les habitants de Passy-Grigny contre leur seigneur, prétendant censive universelle sur les héritages de la paroisse. — Plainte du duc de Boufflers, comte d'Étoges et seigneur du village de Pierre-Morains, contre son inscription dans les rôles de contributions communales de cette paroisse pour réparation du presbytère. L'excuse du seigneur, fondée sur ce qu'il ne possédait audit lieu qu'un droit à une redevance de 3,000 boisseaux d'avoine, est déclarée inadmissible par le subdélégué de Châlons. — Procès de la communauté de Poilly contre le seigneur du lieu prétendant droit à 3 jours de corvées par an de la part de chaque habitant. — Reconstitution de ponts à Plichancourt et à Pocancy. — Comptes de gestion des syndics de Passy-Grigny (1756-1789), Pierre-Morains (1773-1789), Pierry (1756), Pocancy (1772-1787), Poix (1773-1789). — Lettre de Cazotte, commissaire général de la marine, à M. Rouillé d'Orfeuil (1777), pour lui recommander divers intérêts de la communauté de Pierry et pour le prier notamment, au nom de la « petite république » des propriétaires de vignes du terroir, de les « sauver de l'avidité de quelques cancre qui spéculaient à leurs dépens. » (Il s'agit des verriers de l'Argonne.) Contestation entre les habitants de Pierry et les

religieux d'Hautvillers au sujet de la dîme du vin ; — entre partie des habitants de Poix et les fermiers des grosses et menues dîmes, au sujet de celle des pois. — Fondation d'un prix annuel d'émulation, de la somme de 36 livres, par le sieur Peigné, curé de Pleurre, au profit de celui de ses paroissiens « qui auroit mené pendant l'année la meilleure conduite, surtout qui ne se serait pas enivré, car c'est le vice dominant de ce pays-ci ».

C. 649. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1722-1787.** — Administration des communautés : **PLIVOT.** — Requêtes, mémoires, rapports, ordonnances, pièces de procédure et correspondance, concernant : le personnel administratif, les biens usagers et la comptabilité communale. — Ordonnance de l'intendant qui condamne Louis B. . . . , syndic de Plivot en 1777, à 30 livres d'amende pour refus d'obéissance aux ordres du subdélégué d'Épernay. — Procès-verbal de nomination et d'installation d'un syndic pour 1784, sur la désignation du syndic sortant de charge, en présence de la communauté assemblée et par devant le procureur fiscal de la vicomté de Plivot. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux (1722-1787). — Contestation de la communauté avec l'administration des Domaines, au sujet d'un droit d'amortissement réclamé sur une pièce d'usages aliénée en 1626, « au temps des troubles occasionnés par les anciennes guerres civiles », et rachetée en 1760 de M. de Gizaucourt, seigneur de Plivot, ayant cause de l'acquéreur. Exemption dudit droit, prononcée par ordonnance de l'intendant. — Consultation d'avocats en faveur de la communauté de Plivot plaidant pour ses biens usagers.

C. 650. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier (1 plan).

**1743-1759.** — Administration des communautés : **PLIVOT.** — Compte de gestion des syndics de la communauté pour les années 1722, 1736, 1738, 1753, 1759, avec pièces justificatives, entre autres : Ordonnance de M. de Saint-Contest, intendant, fixant, en 1756, à 48 livres, la part contributive de la communauté de Plivot dans les fournitures à faire aux miliciens de la province. Ces fournitures, à la charge des communautés de Champagne, étaient : « une veste de laine doublée de serge à chacun des 2,950 hommes dont les cinq bataillons de milice de ladite généralité sont composés actuellement, ainsi que les souliers et différentes parties de l'équipement au bataillon de Saint-Dizier » ; — Ordonnances du subdélégué d'Épernay portant réquisition de chevaux et charettes pour la conduite des équipages militaires ; — Fixation

à 36 livres, en 1758, de la part contributive de Plivot dans les fournitures à faire aux miliciens levés cette même année; lesdites fournitures se composant pour chacun d'une veste de laine, un chapeau bordé, une paire de souliers et les autres parties de l'équipement. — Plan et carte figurative des prés marais appartenant à la communauté de Plivot « divisés en vingt-neuf coupons séparés les uns des autres par des fossés, le tout réunissant ensemble la quantité de 25 arpents 25 verges » (1759).

C. 651. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

**1764-1770.** — Administration des communautés : **PLIVOT.** — Comptes de gestion des syndics des années 1760-1766, avec pièces justificatives, entre autres : Ordonnance de l'intendant (1760), portant règlement pour la construction et l'entretien des chemins de la communauté au moyen des travaux de corvée.

C. 652. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

**1767-1775.** — Administration des communautés : **PLIVOT.** — Comptes de gestion des syndics des années 1767-1773, avec les pièces justificatives, entre autres : Dépenses pour les levées et l'équipement de la milice provinciale; — Liste des garçons de la communauté en 1768 (16 garçons âgés de 18 à 37 ans); — Substitution de l'entreprise des voitures militaires au mode de transport par corvées à la charge des communautés (1773); — Contribution de Plivot aux frais des voitures militaires, fixée à 200 livres.

C. 653. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

**1778-1781.** — Administration des communautés : **PLIVOT.** — Comptes de gestion des syndics des années 1774-1778, 1780, avec pièces justificatives, entre autres diverses quittances de fournisseurs et d'ouvriers.

C. 654. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1782-1787.** — Administration des communautés : **PLIVOT.** — Comptes de gestion des syndics des années 1781-1786, avec pièces justificatives, consistant en mémoires et quittances d'ouvriers et de fournisseurs.

C. 655. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

**1720-1790.** — Administration des communautés : **POGNY.** — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, devis et

correspondance, concernant : le personnel administratif de la communauté, l'instruction primaire, les biens usagers, les droits seigneuriaux, les travaux et les comptes communaux, la voirie, etc. — Décision de l'intendant qui condamne à une amende de trois livres les habitants de Pogny qui s'absentaient, sans excuses légitimes, d'assister aux assemblées de communauté. — Défense signifiée par le subdélégué de Châlons aux habitants de Pogny, d'élire des syndics « qui ne soient intelligents et surtout qui ne sachent lire et écrire, ce qui est extrêmement important pour suivre les affaires de la communauté. » — Destitution prononcée contre J.-B.-Th..., syndic, pour cause d'incapacité. — Établissement en 1783, à la requête du chapitre Saint-Étienne de Châlons, seigneur de Pogny, d'un conseil de notables comprenant : 6 laboureurs, 6 artisans, ouvriers et manouvriers, le syndic et un officier de justice. — Fixation à la somme de 300 livres, prises sur les deniers communaux, de la contribution de la communauté de Pogny dans les honoraires du maître d'école des paroisses de Pogny et Omev (1779). — Attribution d'un salaire de 400 livres à la sœur d'école, « à la charge par elle de ne pouvoir rien exiger des pères et mères des enfants » (1784). — Procès-verbaux d'adjudication des biens usagers de la communauté (1720-1787). — Contestation entre la communauté et le chapitre Saint-Étienne de Châlons, au sujet du droit de censive prétendu par le chapitre. — Réparations au pont de Pogny, situé sur la rivière de Marne. — Comptes de gestion des syndics (1742-1789).

C. 656. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier; 1 pièce, parchemin.

**1760-1789.** — Administration des communautés : **POMACLE, PONTFAVERGER, PONTION.** — Requêtes, mémoires, rapports de subdélégués et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les impositions, les travaux et les revenus communaux, la corvée. — Renvoi à l'examen du chanoine écolâtre, du diocèse de Reims, d'une plainte formée par certains habitants de Pomacle demandant la destitution du maître d'école. — Nomination de syndics municipal et militaire à Pontfaverger. — Établissement dans la même paroisse, en 1781, d'un conseil de 12 notables, composé de : 4 laboureurs, 4 artisans et 4 manouvriers. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Pontfaverger (1768-1787). — Plainte de la municipalité contre l'usurpation par certains habitants du rempart du lieu, dont la propriété était constatée au profit de la communauté par un titre de 1576. — Transaction entre la communauté de Pontfaverger et les religieux de Saint-Denis de Reims, réglant l'entretien à frais communs d'un pont reconnu nécessaire aux deux parties. — Tableau des revenus et

charges de la communauté de Ponthion en 1788 : revenus, 98 livres 13 sols ; charges, 80 livres.

C. 657. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1732-1789.** — Administration des communautés : **POSSESSE.** — Requêtes, mémoires, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les travaux et les comptes communaux, etc. — Nomination de syndics municipaux. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers (1732-1787). — Devis de reconstruction de deux ponts de charpente l'un sur la rivière de Vière, l'autre sur une noue servant de décharge à ladite rivière. — Comptes de gestion des syndics (1766-1789).

C. 658. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1751-1789.** — Administration des communautés : **POTANGIS, POUILLON, POURCY, PRINGY, PROSNES, PROUILLY.** — Requêtes, mémoires, enquêtes, procédure et correspondance, concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Plaintes et poursuites administratives contre P..., préposé au recouvrement des vingtièmes de la paroisse de Potangis. — Nomination d'office de Cl. Payart comme syndic de Pringy, afin de couper court à deux nominations irrégulières faites par deux partis divisés des habitants. — Requête de Jean Chenu, greffier de la municipalité de Prosnès, à l'effet d'être déchargé de ces fonctions, les ayant déjà exercées pendant une année. — Procès-verbal d'élection de trois membres de la municipalité de Prouilly. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Pouillon (1782) et Prosnès (1787, 1788). — Contestation entre la communauté de Pourcy et deux de ses habitants, savoir : H. Chevrier, notaire royal, et P. Dubois, laboureur, accusés d'anticipation sur des chemins finagers. Plans des terrains en litige condamnation des défendeurs, convaincus d'anticipation. — Compte de gestion du syndic de Pringy (1788). — Tableau des revenus et charges de la même communauté en 1788. Revenus : 449 livres.

C. 659. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier (1 plan).

**1752-1790.** — Administration des communautés : **PRUNAY, PUISIEUX.** — Requêtes, mémoires, ordonnances, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les travaux et les comptes communaux. — Établissement en 1777, à Prunay, d'un corps de 12 notables, comprenant : 6 laboureurs, 4 artisans et 2 manouvriers. —

Nomination d'office d'un syndic à Puisieux, à cause des cabales des habitants. — Règlement pour le partage entre les habitants de Prunay, des produits de leurs bois d'usage, communs avec les communautés de Beaumont et de Verzy. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Prunay (1768-1787) et Puisieux (1752-1787). — « États estimatifs des ouvrages à faire pour la construction de six petits ponts en la paroisse de Prunay (1772). »

C. 660. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1721-1789.** — Administration des communautés : **RAPSÉCOURT, RECY.** — Requêtes, mémoires, états et correspondance concernant : les biens, les travaux et les comptes communaux. — Procès entre les habitants de Rapsécourt et M. Vaillant, leur seigneur, au sujet de la propriété d'une partie des usages communaux. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Recy (1721-1783). — Comptes de gestion des syndics de la même communauté (1758-1789).

C. 661. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier (6 imprimées).

**1757-1789.** — Administration de la ville de **REIMS.** — Requêtes, arrêts du Conseil, mémoires et correspondance concernant : les offices municipaux, les privilèges de la ville et ses biens communaux. — Mise en vente et réunion des offices d'échevins, avocat du roi, receveur des octrois, et mesures fiscales destinées à faciliter aux maires et échevins le paiement de la finance desdits offices. — Contestation au sujet de la préséance entre les officiers municipaux et M. Lequeux, lieutenant du roi. Dans une requête au roi, les lieutenant, échevins et gens du conseil de l'hôtel de ville de Reims lui remontent que, « bien que les lieutenants du roy, dans toutes les villes de gouvernement, prennent leur poste et marchent dans les cérémonies publiques avant tous les autres corps, sans qu'ils puissent affecter de se mesler avec aucun corps en particulier, le sieur Lequeux, nouveau lieutenant du roy, a non seulement entrepris le jour de Notre-Dame d'aoust dernier de se mettre sur le banc destiné aux suppliants, à la gauche de l'autel et au-dessus d'eux, comme s'il eût été de leur corps et leur chef, mais encore, lors de la procession..., il s'est insinué scandaleusement dans la marche entre les sergents et le corps de ville, à sa teste. » — Arrêt concernant le rétablissement des offices municipaux dans la ville de Reims (20 septembre 1723). Y sont fixés : les deux offices de maire ancien et mi-triennal, alternatif et mi-triennal à 70,000 livres chacun ; ceux de lieutenant de maire, tant ancien et mi-triennal qu'alternatif à 35,000 livres



chacun ; les six offices d'échevins à 15,000 livres chacun, les huit offices d'assesseurs à 8,000 livres chacun ; les offices de secrétaires-greffiers à 20,000 livres chacun ; l'office de procureur de S. M. à 40,000 livres ; celui d'avocat de S. M. à 20,000 livres. Quant aux offices de garde des archives, de concierge, de hérault, de portier, de 4 hoquetons, 4 archers, 4 tambours : à la somme de 8,000 livres ; toutes les susdites sommes revenant à celle de 492,000 livres. L'office de major : à 20,000 livres. Permet, S. M., au corps de la ville de Reims de faire sur chacun desdits offices ses offres et enchères, office par office, et, en cas que les maire, échevins et gens du conseil restent adjudicataires de tous lesdits offices ou d'aucuns d'iceux... il sera procédé à l'élection des officiers... (Joint copie de l'ordonnance de Louis XIII, de mars 1621, supprimant à Reims les offices d'état-major.) — Poursuites en diffamation dirigées par le conseil de ville contre Jacques D....., ancien connétable de quartier, destitué. (La ville de Reims était partagée en 36 quartiers ou connétablies de milice bourgeoise.) — « Règlement fait par le roi pour l'élection des officiers municipaux de la ville de Reims. » (1633, imprimée.) — Intervention de la ville dans un procès engagé entre l'archevêque duc de Reims et son chapitre, au sujet du droit de hallage (1735-1748). — Mémoire, produit au nom de l'archevêque, sur les vicissitudes de ce droit seigneurial depuis le seizième siècle et sur le règlement y relatif rendu en cour de Parlement, en 1522, et appelé « charte de la vicomté. » — Autre mémoire tendant à prouver que l'intervention de la ville était déplacée. — Arrêt du conseil portant règlement d'attributions entre le capitaine de la ville de Reims et les lieutenants et gens du conseil de ladite ville (2 juillet 1537, imprimé). — Demande de privilèges en faveur des corps de milice bourgeoise. Le ministre Bertin répond à la requête du conseil de la ville « qu'il ne peut en être accordé à ces troupes bourgeoises qu'autant qu'ils seront mérités par un service non de simple décoration, mais utile à la tranquillité et à la sûreté des habitants. » — Lettres patentes de confirmation et renouvellement de leurs privilèges, accordées aux habitants de Reims par le roi Louis XVI, à l'occasion de son sacre. — Acquisition et plantation d'une pièce de pré « pour agrandir la nouvelle promenade de la ville et la continuer jusqu'à la rivière » (1733). — Coupe et vente d'arbres des remparts (1734).

C. 662. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

**1680-1787.** — Administration de la ville de REIMS. — Situation financière : — Arrêt du Conseil d'État, du 2 juillet 1680, concernant la vérification et la liquidation des dettes de la ville de Reims. — États des revenus patrimoniaux et

d'octroi de la ville de Reims et des dépenses y assignées. On trouve dans ces états l'indication de la nature des revenus, de leurs produits, de leurs titres, le détail et le chiffre des dépenses. En 1710, les produits sont de 60,030 livres, les dépenses de 79,584 livres ; en 1734 : produits, 113,810 livres, dépenses, 99,669 livres ; en 1782 : produits, 186,672 livres, dépenses, 143,417 livres ; en 1785 : produits, 190,066 livres, dépenses, 71,803 livres.

C. 663. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (2 imprimées) ;  
1 pièce, parchemin.

**1418-1741.** — Administration de la ville de REIMS. — Lettres patentes, arrêts du conseil et de l'intendant, requêtes, mémoires, correspondance, concernant la régie des octrois. — Titres d'établissement et de confirmation de divers octrois à percevoir pour les besoins de la ville. — Titres, règlements de perception et tarifs des octrois levés sur : les bois et charbons, les farines, les foin, les vins et autres boissons. — Accord du 4<sup>er</sup> décembre 1639 entre les trésoriers de France et les officiers municipaux de Reims, touchant l'adjudication des octrois. — Adjudication : baux de 1730 et de 1736. — Contestation entre les officiers municipaux et Cl. Champagne, adjudicataire, en 1736, de la ferme des droits dits « de quatrième » sur les vins et boissons, au sujet de l'interprétation du bail. Afin de parer au déficit résultant pour le fermier des fausses déclarations faites par les redevables du droit, un arrêt du Conseil, rendu à sa requête, autorise Cl. Champagne à prendre les boissons pour son profit et après dégustation ou prix déclaré par les habitants et cabaretiers. — Autre contestation entre Cl. Champagne, directeur de la ferme des octrois, J.-B. Jobart et la veuve Langlois, intéressés dans ladite ferme, d'une part, et Dusautoy, caissier de la ferme, Duchâtel et Dupuis, tous trois aussi intéressés. — Plaintes contre le service du « quatrième », tel qu'il était exercé par les adjudicataires privés, depuis sa séparation de la régie des aides. — Projet de donner aux fermiers un directeur autre que l'un d'eux.

C. 664. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier (2 imprimées).

**1724-1788.** — Administration de la ville de REIMS. — Requêtes, mémoires, ordonnances, placards, états et correspondance relativement à la régie des octrois, comprenant les droits : 1<sup>o</sup> de « quatrième » sur les vins et boissons vendus au détail ; 2<sup>o</sup> de « petit aide », sur les vins vendus en gros ; 3<sup>o</sup> d'entrée, sur les bois et foin. — Pièces des adjudications de la ferme desdits octrois en 1724, 1750, 1756, 1768 et 1774. — Cédules des conditions et charges des adjudications. — État

du produit annuel de la ferme de 1762-1768. — Opposition du régisseur général des aides et droits y réunis à l'adjudication des octrois de Reims, projetée en 1780. — Mémoire intitulé : « Considérations sur les fermes de la ville de Reims », présenté au nom des officiers municipaux, pour démontrer le danger de la réunion de la ferme des octrois avec celle des aides. — Remise de la régie des octrois entre les mains de M. Raison, directeur des aides (1<sup>er</sup> janvier 1782). — Gratifications accordées par le conseil de ville aux anciens régisseurs des octrois, congédiés par cette mesure.

C. 665. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

**1720-1740.** — Administration de la ville de REIMS. — Comptabilité : — Comptes des recettes et dépenses des revenus patrimoniaux, anciens et nouveaux octrois de la ville de Reims (1720-1738), rendus aux maires et échevins par les receveurs des deniers communs. En 1731, le comptable se trouve créancier de la ville pour une somme de 446,722 livres d'avances sur les exercices 1720-1731, la recette totale de ces douze années n'ayant été que de 2,343,283 livres et la dépense de 2,760,006 livres. — Comptes rendus par Jacques-Martin Dormoy, directeur des aides de l'élection de Reims, receveur du droit de 3 livres par poinçon d'eau-de-vie fabriquée dans la ville et faubourgs de Reims, en conséquence de l'arrêt du Conseil d'État du 6 juillet 1723 qui ordonne la levée dudit droit de 3 livres au profit de la ville durant six années (1723-1729). — Comptes de l'octroi sur la farine (40 sols par septier de farine de froment et 6 sols par septier de farine de méteil) rendus à l'intendant de Champagne par les officiers municipaux de Reims (1732-1740.) — Pièces justificatives desdits comptes.

C. 666. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier (3 imprimées).

**1747-1783.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Requêtes, mémoires, arrêts, lettres patentes et correspondance concernant l'établissement des fontaines publiques (fondation Godinot). — Expérience de la machine hydraulique destinée à l'alimentation des fontaines (6 août 1747). — Demande de secours adressée au roi par les officiers municipaux, avec l'état des dépenses à faire pour les fontaines « au pardessus des fonds de l'abbé Godinot ». L'état des dépenses, dressé par M. Camus, de l'Académie des sciences, et M. Sirebeau, fontainier de la ville de Paris, s'élève à 270,000 livres. — « Arrêt du Conseil d'État qui autorise le receveur des octrois de Reims à retenir

par chacun an, pendant douze années à commencer du 10 octobre 1756, la somme de 15,000 livres, sur celle de 30,000 qu'il paie annuellement au fermier des aides », pour amortissement de l'emprunt de 180,000 livres affectées à l'établissement des fontaines.

C. 667. (Portefeuille.) — 203 pièces, papier.

**1752-1755.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — « Compte en recette et dépense de la somme de 180,000 livres, accordée par le roy à la ville de Reims pour l'établissement des fontaines », rendu par devant l'intendant de Champagne, au nom des lieutenant, gens du conseil et échevins de la ville, par J.-F. Nouvelet, capitaine de bourgeoisie, receveur des deniers communaux de ladite ville (1755). La dépense s'élève à 187,397<sup>l</sup> 16<sup>s</sup>, dont 122,473<sup>l</sup> 15<sup>s</sup> 7<sup>d</sup> pour l'achat de plomb et étain employés à la construction des fontaines, et 64,925<sup>l</sup> 5<sup>d</sup> pour ouvrages de charpente, menuiserie, plomberie et frais divers d'installation. — Pièces justificatives du compte. — Factures et lettres de voiture de plombs ouvragés, expédiés de Rouen, de l'Angleterre et de Hambourg. — Mémoires des travaux et fournitures de Ponce Barbier et Legrand, marchands charpentiers à Reims ; Turpin, marchand fondeur ; Mitteau, vitrier ; Nicolas Bailly, menuisier ; Nicolas Boret, plombier ; Sirebeau, fontainier de la ville de Paris ; Jérôme Cuillier, maître couvreur, à Reims ; Tarte-Benoît, Rousseau et Lucas, entrepreneurs ; Dravigny, charron ; Cl. Dorotté, marchand taillandier. — Marché passé avec Guill. Bouqueneau, marbrier, demeurant à Rance, en Hainaut, pour la fourniture et la pose, sur la place du marché aux draps, d'un bassin de marbre.

C. 668. (Portefeuille.) — 17 pièces (9 plans).

**1762-1773.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Mémoires, états, devis, plans et correspondance concernant la construction de l'hôtel des juridictions royales de la ville. — Projet de M. Legendre, ingénieur du roi, inspecteur général des ponts et chaussées, pour la reconstruction des bâtiments du présidial de Reims, incendié en juin 1761. — Plan d'ensemble du terrain à occuper entre la place de ville et les rues du Tambour, Cotta, de la Prison. — Élévation de la façade projetée. — Plan de premier étage et du rez-de-chaussée. — Détail estimatif des ouvrages à faire, s'élevant à la somme de 120,176 livres. — Mémoire des officiers municipaux de Reims, concernant la

reconstruction, l'ameublement et l'entretien de l'hôtel des juridictions royales, dont les frais se trouvaient mis à la charge de la ville par l'arrêt du 29 mars 1773, et concluant à une demande de secours sur le trésor du roi pour les travaux. — Etat des revenus et charges de la ville au 1<sup>er</sup> janvier 1773, produit à l'appui du mémoire précédent. Le total de la dépense annuelle est de 156,956 livres, celui de la recette, 141,867 livres.

C. 669. (Portefeuille.) 88 pièces, papier (2 imprimées).

**1749-1756.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Requêtes, mémoires, lettres patentes, arrêts du Conseil d'État et de l'intendant et correspondance concernant la construction et la décoration de la place Royale. — Projets soumis à l'intendant par le conseil de ville, pour la transformation du quartier du Grand-Credo et l'érection d'un monument à Louis XV. On y lit. « Dans le centre (de la place projetée), seroit la statue pédestre, couronnée par la Victoire et tendant la main en signe de paix et d'alliance à ses ennemis vaincus ; à ses pieds seroient divers génies qui désigneroient ses vertus et ses bienfaits... S. M. auroit l'habillement et l'attitude qu'elle avoit à Lawfeld, lorsque, sur le champ de bataille où elle venoit de remporter la victoire, elle offroit aux puissances ennemies des conditions dictées par l'équité la plus parfaite... On entreroit dans cette place par quatre arcs de triomphe, placés vis-à-vis l'un de l'autre à égale distance de la statue du roy. L'un de ces arcs soutiendrait la statue de Louis, dauphin, père de Louis XV ; un autre, la statue de Louis XII, père du peuple ; un autre, de Henry-le-Grand ; un quatrième, de Louis-le-Grand ou de Saint-Louis. » — Mémoire des échevins de la ville de Reims (1752), demandant l'établissement, pendant douze années, d'un droit de 10 sols par poinçon de 200 pintes de vin de Champagne, vendu en gros, en cercles ou en bouteilles, dans toute l'étendue de la généralité, pour employer le produit de ce droit à la construction de la place Royale et à l'érection de la statue de Louis XV. On lit dans ce mémoire que « n'y ayant pas de vin à moins de 12<sup>l</sup> ou 15<sup>l</sup>, il est certain que cet octroi, par sa modicité, ne pourra jamais arrêter l'acheteur ». — État des vins du crû vendus en gros, année commune, dans chacune des élections de Champagne. La moyenne, pour l'élection de Reims, est de 44,212 poinçons, dont 20,242 pour la ville. — Opposition des villes de Châlons, Chaumont, Épernay, Joinville, Mézières, Rethel, Sainte-Menehould, Troyes, à l'établissement d'un octroi général au profit de la ville de Reims. — Réponse de la ville de Reims au mémoire présenté au nom de la ville d'Épernay, et dans lequel on

objectait notamment que Reims, « n'étant pas la capitale de la province, n'est, par rapport aux autres communautés, qu'un chef-lieu d'élection, et par conséquent n'a rien à leur égard de plus distingué que les dix autres villes qui sont dans le même cas. » Les officiers municipaux de Reims revendiquent pour cette ville le titre de « capitale et ville anciennement souveraine » ; ils répondent sur l'objet de l'octroi, « qu'il n'est presque point d'endroits de la Rivière (nom des vignobles de l'élection d'Épernay), où il n'y ait des vins distingués, du prix de 300, 400, 500, 600 jusqu'à 700 livres la queue ;... que les vignes de la Rivière ont cela de propre qu'elles rapportent plus de vin au triple et quadruple que celles de la Montagne de Reims ; ... que messieurs d'Épernay doivent presque toute leur fortune aux marchands de Reims, qui ont fait connaître le vin de la Rivière dans presque tous les pays étrangers et qui en ont si fort augmenté le prix, que des vins qui ne se vendaient, il a vingt ans, que 60, 80 et 100 livres la queue, sont portés aujourd'hui à 300 et 400 livres... » La ville de Reims ayant successivement réduit jusqu'à 2<sup>s</sup> 6<sup>d</sup>, mais pour une durée de 50 ans, le taux de l'octroi demandé par elle, l'intendant, par sa lettre du 19 janvier 1754, fait connaître et justifie au contrôleur général le refus absolu des autres villes de se soumettre à cet octroi. — État estimatif des immeubles à acquérir pour transformer en place Royale les quartiers du Grand-Credo, où venaient se croiser les quatre principales rues de la ville, faisant la grand'route de Paris aux frontières de Champagne et celle de Flandre en Allemagne. L'évaluation au denier trente des maisons et terrains à acheter, donne le chiffre de 507, 333 livres. — Arrêt du Conseil qui accorde à la ville, pour les travaux ci-dessus indiqués, un secours annuel de 15,000 livres, à prendre pendant 42 ans sur les octrois. — Contestation entre le chapitre métropolitain et le conseil de ville au sujet de l'emplacement adopté, lequel morcelait le cloître de Notre-Dame. Le chapitre demandait que « ladite place fût érigée à la Croisée-de-la-Couture. » — Opinion de l'intendant de la Chateigneraye sur les oppositions. Il conclut ainsi : « Le quartier du Grand-Credo doit l'emporter sur ceux de la Croix-de-Saint-Victor et de la Couture ; mais je pense également que l'emplacement de l'hôtel de ville pourroit entrer en concurrence avec celui du Grand-Credo. Ainsi on ne prendroit rien sur le cloître des chanoines, on trouveroit le moyen d'achever l'hôtel de ville, qui ne le sera peut-être jamais si on ne profite pas de cette occasion, etc. » — Arrêt du Conseil qui fixe l'emplacement de la place Royale au Grand-Credo.

C. 670. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier (2 plans).

**1755-1786.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Mémoires, états, devis, arrêts du Conseil d'État, correspondance et autres pièces concernant la construction de la place Royale et l'érection du monument de Louis XV. — État des acquisitions de maisons au 49 mars 1757, montant à 396,816 livres. — Contestation entre le conseil de ville et divers propriétaires expropriés (notamment le chapitre métropolitain), au sujet des indemnités. — Ventes des maisons construites aux frais de la ville sur le pourtour et aux abords de la place Royale. — Plan des lieux dressé par M. Legendre. — Condition imposée aux acquéreurs des maisons neuves de la rue Dauphine de peindre leurs portes en petit gris, « pour ne point trop trancher avec les façades et pour approcher davantage de la couleur des boues des rues, auxquelles ces portes sont exposées. » — Construction dans la place Royale d'un hôtel des Fermes, réunissant aussi les juridictions commerciales. — Toisé, détail estimatif et devis des ouvrages à faire pour former la rue Trudaine et achever la place Royale du côté de cette rue. — Pièces relatives à l'érection du monument de Louis XV ; traité passé entre la ville et J.-B. Pigalle, sculpteur du roi, pour la façon et pose, moyennant une somme de 450,000 livres, d'une statue pédestre du roi, en bronze, d'environ 40 pieds de hauteur, avec piédestal, inscriptions, bas-reliefs, etc. — Conversion en rente viagère, au profit de M<sup>me</sup> V<sup>e</sup> Pigalle, de la rente représentative d'une somme de 40,000 livres lui restant due par la ville après le décès de son mari (1788). — Rente viagère de 400 livres votée par la ville au sieur Gor, « en considération des soins qu'il s'est donné pour la fonte de la statue du roi. » — Requêtes de Moitte, graveur du roi, auteur des planches gravées du monument de Louis XV, d'après les dessins de Cochin, demandant pour travaux imprévus un supplément de 4,200 livres à la somme de 6,000 livres, montant de son marché primitif avec la ville.

C. 671. (Portefeuille.) — 3 cahiers (ensemble 151 feuillets), papier.

**1768-1781.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Comptes des recettes et dépenses de la place royale présentés, l'un au 1<sup>er</sup> janvier 1768, l'autre au 20 août 1781. — Bordereau du compte général : Total des recettes, 2,185,453 livres 2 sols 5 deniers ; total des dépenses, 2,287,472 livres 6 sols 8 deniers.

C. 672. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

**1751-1787.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Délibération et requêtes du corps de ville, arrêts du Conseil d'État, ordonnances de l'intendant, correspondance entre MM. de la Chateigneraye et Rouillé d'Orfeuil, intendants de Champagne, Joly de Fleury, procureur général, La Boullaye, intendant des communautés, de Pouilly, lieutenant des habitants de Reims, etc., relativement à la comptabilité des travaux d'embellissement. — D'une délibération du conseil de ville, en date du 6 août 1782, il résulte qu'en 1750, « même après la formation de plusieurs établissements considérables, tels que fontaines publiques, école de mathématiques et de dessin, etc., les revenus de la ville excédaient encore ses dépenses annuelles de plus de 20,000<sup>l</sup> ; que cette heureuse situation des affaires communes inspira aux habitants le désir d'ériger dans leurs murs un monument à la gloire de Louis XV, etc. — Emprunts nécessités par les travaux communaux : en 1751, 180,000<sup>l</sup>, pour les fontaines : en 1760, 600,000<sup>l</sup> ; en 1762, 300,000<sup>l</sup> ; en 1763, 240,000<sup>l</sup> ; — Concession, sur la part des produits d'octroi revenant au roi, d'une somme de 20,000<sup>l</sup> à prélever pendant vingt années, puis du produit des 4 sols pour livre levés sur le don gratuit. — Bordereaux des recettes et dépenses des grâces du roi. — Prorogations successives de ces grâces jusqu'à l'année 1800. — Création, en 1783, d'une caisse d'amortissement, alimentée par un prélèvement annuel de 65,000<sup>l</sup> sur les grâces du roi, afin que le produit desdites grâces ne fût plus absorbé en partie par des arrérages de rentes et fût réellement employé aux travaux de la place Royale. — Aperçu des opérations de la caisse d'amortissement. (La masse à acquitter, tant en dettes exigibles qu'acquisitions de terrains et capitaux de rentes, était de 1,619,614<sup>l</sup>.) — Règlement arrêté par le Conseil d'État et par l'intendant de Champagne pour la fixation des charges et dépenses de la ville de Reims, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1783. Les revenus ordinaires et extraordinaires de la ville sont évalués à 185,691<sup>l</sup>. Les dépenses annuelles ne sont autorisées que jusqu'à concurrence de la somme de 70,954<sup>l</sup>, le surplus des revenus et bienfaits du roi devant être, sans aucun divertissement, employé à l'extinction des charges de la ville antérieures à ce règlement. — Négociation de la ville avec la maréchale d'Estrées, au sujet de la redevance à elle due pour le loyer de la partie de la rivière de Vesle située dans son marquisat de Sillery et détournée pour l'alimentation des fontaines publiques. — Nouvelles subventions pour la conduite des

eaux d'égout dans la Vesle. — Mémoire imprimé intitulé : « Observations sur la cause des maladies épidémiques dont une partie de la ville est affligée, et sur les projets proposés pour s'en garantir. » — Réfutation par les officiers municipaux des conclusions de ce mémoire, dû à M. Dérodé, fabricant. — État des grâces du roi accordées, pendant la période de 1751 à 1787, pour les fontaines et la place Royale : 2,602, 729 livres.

C. 673. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier (2 imprimées).

**1739-1789.** — Administration de la ville de REIMS. — Travaux communaux : — Délibération et mémoires du corps de ville, arrêts du Conseil d'Etat, ordonnances de l'intendant et correspondance concernant divers ouvrages exécutés ou projetés pour l'assainissement des fossés et du lit de la Vesle. — Projets dressés par M. Hurault de Sorbée, ingénieur de la province, d'accord avec le corps de ville. — Plan proposé par M. Dérodé, fabricant. — Mémoires de ce dernier, intitulés : « Observations sur la cause des maladies épidémiques dont une partie de la ville de Reims est affligée, et sur les projets proposés pour s'en garantir », et « Projet d'un canal à construire en Champagne, par lequel on amènerait les bateaux de la rivière d'Aisne dans le centre de la ville de Reims. » — Subventions accordées par l'État à la ville pour l'exécution des travaux de salubrité dans ses fossés et promenades. — Établissement de dégorgeoirs dans le lit de la Vesle, pour l'écoulement des eaux d'égout, l'un à la porte de Fléchambault, par le sieur Barbier, l'autre au quai des Mégisseries, par le sieur Malot.

C. 674. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier (1 imprimée, 1 plan).

**1698-1788.** — Administration de la ville de Reims. — Voirie et éclairage des rues : — Requête, mémoires, ordonnances, devis et correspondance, concernant des démolitions de maisons pour percements ou rectifications de rues : Cession à un riverain d'un coin de la place, dite cour de Châlons ; — ouverture d'un passage de la rue de Fléchambault dans l'avant-cour de l'abbaye de Saint-Remy ; — communications demandées entre la place de la Couture et la cour Lepeletier ; entre la rue Trudaine et la place du Marché ; — réouverture d'une ancienne porte de la ville (la porte Buiron), pour donner accès dans la promenade du Cours, plantée au bord des fossés ; — percement de la rue de Gueux. — Contestation entre le conseil de ville et le

chapitre métropolitain, au sujet de la ruine de quatre maisons du chapitre, sises rue de l'Hôpital, abîmées par suite d'une infiltration des eaux de pluies, due à la mauvaise qualité du pavé de la chaussée (1731). — Arrêts du Conseil d'État, autorisant la ville à prélever annuellement sur le produit de ses octrois une somme de 20,000<sup>l</sup> pour l'entretien du pavé des rues. — Extractions de grés et de grèves. — Arrêt du 18 février 1698 réglant les frais d'entretien des 250 lanternes établies dans les rues et places de Reims par décision de l'année précédente. — Adjudication de la fourniture des chandelles de suif destinées à ces lanternes (1720). La fourniture est adjugée à André Moët, au prix de 35 livres le cent pesant de chandelles de suif pur, à charge de nettoyer les lanternes une fois par mois. — État des sommes payées annuellement pour l'illumination et l'entretien des lanternes publiques (1764-1770). Dépenses maxima, en 1766 : 4,874<sup>l</sup> ; dépense minima, en 1778 : 3,075<sup>l</sup>. — Tableau de l'illumination de la ville et faubourg de Reims en 1786, contenant les jours et heures d'éclairage : 426 jours d'éclairage et 764 heures, y compris la nuit de Noël et celles des jours gras. En 1786, le nombre des lanternes à réverbères était de 459, sans compter celui du théâtre portant 384 bees ; il restait en outre 78 lanternes à chandelle.

C. 675. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1743-1789.** — Administration des communautés : REIMS-LA-BRULÉE, REMICOURT, REUIL, REUVES, RIEUX, RILLY. — Mémoires, états et correspondance concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux. — Établissement à Rilly, en 1782, d'un conseil de 12 notables, formant deux classes : la 1<sup>re</sup>, de 6 marchands, artisans et propriétaires vigneron ; la 2<sup>e</sup>, de 6 vigneron tacheurs et manouvriers. — Contestation entre la communauté de Reims-la-Brulée et le curé du lieu, au sujet du choix des maîtres d'école et de leurs gages. — Marché conclu pour la tenue des écoles pendant 3 ans, entre ladite communauté et François Bertin, agréé pour maître d'école, au prix de 44<sup>l</sup> 40<sup>s</sup> par an (1743). Au sujet des difficultés faites par les manouvriers de payer le port de l'eau bénite, le subdélégué de Vitry écrit, dans un rapport à l'intendant : « L'usage, dans la plupart des villages, est de donner (pour le port de l'eau bénite), chaque dimanche et fête, un morceau de pain ou un liard. » — Renouvellement du traité de Nicolas Bellier, autre maître d'école de ladite paroisse, en 1755, « à condition que Nicolas Bellier serait compris au

rôle des tailles pour ses exploitations, qu'il ne pourrait nourrir que 2 vaches et 2 porcs, qu'il porterait dix pintes de sel, qu'il tiendrait les écoles et porterait la besace. » — Procès de la communauté de Reuil contre son seigneur, au sujet de la propriété d'une pièce de bois et d'un droit de cens universel prétendu par le seigneur sur les habitants. — Contestation entre la communauté de Rilly et divers entrepreneurs, au sujet de l'exploitation des carrières ouvertes dans les pâtis communaux. — Réparations aux fontaines, gués, presbytère et maison d'école de Rilly.

C. 676. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (1 plan); 1 pièce, parchemin.

**1735-1792.** — Administration des communautés : RIPONT, ROMAIN, ROMERY, ROMIGNY, ROSAY, ROSNAY, ROUFFY, ROUVROY. — Requêtes, mémoires, sentences, ordonnances, états et correspondance concernant : les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Autorisation donnée aux habitants de Romain de se partager leurs bois communaux, moyennant une contribution de 6<sup>l</sup> par ménage et de 3<sup>l</sup> par demi-ménage. — Pièces d'un procès entre le sieur J.-B. Ferlin, fermier des menus domaines de Châtillon, et ses ayant cause, d'une part, et la communauté de Romigny, d'autre part, relativement à une pièce de terre, sise au territoire de Romigny, tenue à bail du duc de Bouillon par ledit Ferlin et réclamée par les habitants de Romigny comme propriété communale (1777-1792). — Adjudication à loyer des biens usagers de Rosay (1784-1787) et de Rouffy (1737-1744). — Travaux aux ponts de Ripont et Rouffy. Plan, coupe et élévation de ce dernier, construit sur la Berle (1776). — Comptes de gestion des syndics de cette dernière communauté (1774-1778).

C. 677. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1743-1789.** — Administration des communautés : SACY, SAINT-AMAND, SAINT-BON, SAINT-BRICE-COURCELLES, SAINT-CHÉRON, SAINTE-LIVIERE, SAINTE-MARIE-A-PY. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états et correspondance concernant le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Décharge du syndicat, pour 1772, accordée, sur sa demande et après enquête, à Jacques Pasqueron, syndic sortant de Saint-Amand, réélu par les habitants. Les motifs admis en faveur de sa demande sont qu'outre cette charge, « source de peines onéreuses dans une paroisse de 300 feux, » il avait précédemment rempli celle de collecteur et exerçait

encore celle de marguillier. — Établissement à Sacy, en 1778, d'un conseil de douze notables, « lesquels auront seuls le droit de voter dans les assemblées touchant les affaires de la communauté, sans qu'aucuns autres habitants puissent prétendre aucune admission dans lesdites assemblées. » — Procès-verbal d'adjudication à loyer des usages communaux de Sacy. — Travaux de réparations aux ponts de Saint-Amand (1855-1770) et à celui de Sainte-Marie-à-Py (1783). — Réparations à la maison d'école de Saint-Brice-Courcelles (1760-1776). — Élargissement du lit de la rivière de Sainte-Livière pour prévenir les inondations (1756), et curage des fossés régnant sur le finage de la paroisse du côté du Der. — Comptes de gestion du syndic de Saint-Amand en 1788. — Tableaux des revenus et des charges des communautés de Saint-Amand, Saint-Chéron et Sainte-Livière en 1788 : 60 livres de revenus à Saint-Amand; à Saint-Chéron et Sainte-Livière, pas de revenus. — Procès entre deux partis des habitants de Saint-Amand, au sujet du nombre de moutons dont la vaine pâture pourrait être autorisée sur le territoire de la commune. — Rôle de répartition d'un secours de 4,000<sup>l</sup> accordé par le contrôleur général à 45 habitants de Sainte-Marie-à-Py, pour relever leurs maisons incendiées le 12 mars 1763, à la condition de les couvrir en tuiles. Le chiffre total des pertes, comprenant 43 maisons, 26 granges et près de 400 écuries, s'élevait à 37,200 livres.

C. 678. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier (7 imprimées).

**1615-1787.** — Administration de la Ville de SAINTE-MENEHOULD. — Édits, arrêts, requêtes, mémoires et correspondance concernant les représentants du pouvoir central à Sainte-Menehould, chef-lieu d'élection, dans les charges de Subdélégué de l'intendant, Gouverneur et Lieutenant du roi. — Arrêt du Conseil d'État du 18 juin 1749, portant règlement entre le subdélégué de l'intendant de Champagne et le lieutenant général de Sainte-Menehould. « S. M... fait défense au Sr Boileau (lieutenant général) de prendre connaissance, directement ni indirectement, de l'exécution des ordres qui ont été ou seront adressés au Sr Mathieu (subdélégué) en sa qualité de subdélégué, et pour l'avoir fait S. M. a condamné ledit Sr Boileau envers le Sr Mathieu aux dommages et intérêts. » — Plainte du subdélégué Mouton au sujet de l'inexactitude apportée par les cavaliers de maréchaussée dans le port des ordres administratifs aux syndics des paroisses. — « Arrêt du Conseil d'État du dernier mars 1615, portant règlement entre le gouverneur et les officiers (municipaux) et habitants de Sainte-Menehould :... Ordonne S. M. que les clefs des portes de ladite ville seront gardées

par les échevins... Si a S. M. fait inhibitions et défenses audit gouverneur d'emprisonner de son autorité ou faire exécuter par ses soldats lesdits habitants en leurs biens, ny prendre connaissance de la justice ou empêcher l'exécution des mandemens d'icelle en quelque manière que ce soit ; lui enjoint d'y donner main-forte quand requis en sera et permettre aussi que les sergens puissent exploiter librement dans ledit château... Et sera l'entrée dudit château libre auxdits habitants pour assister au service divin qui se célèbre dans l'église paroissiale, et pour leurs affaires particulières qu'ils pourront avoir audit château ;... et, en l'absence dudit gouverneur, les échevins y donneront le mot. Arrivant garnison en ladite ville, les logis se feront par lesdits échevins... Veut et accorde S. M. que dorénavant il y ait un conseil ordinaire établi en ladite ville et qu'à cette fin lesdits officiers et habitans s'assemblent dans un mois pour, d'un commun consentement, aviser à la forme d'iceluy, etc. » — Contestation entre les officiers municipaux et les ayant cause des sieurs de Neufchelles père et fils, successivement gouverneurs de la ville, au sujet du droit de 40 sols perçu par lesdits gouverneurs sur l'entrée de chaque charette de bois venant de pays étrangers et dont on n'avait pas employé le produit, comme on le devait au dire des plaignants, aux réparations des fortifications. — Renseignements divers concernant les gouverneurs de Sainte-Menehould depuis 1657, savoir, les sieurs : de Sainte-Maure, de Ciron, de Neufchelles père et fils, ... le chevalier de Chambon, gouverneurs militaires, et le marquis de Boissac, gouverneur viager. — Contestation entre les officiers municipaux et le Sr de Valmalette, lieutenant du roi, au sujet du logement que ledit Sr de Valmalette prétendait lui être dû par la ville, en sa qualité de « lieutenant pour le roi et major des ville et château de Sainte-Menehould », et dont avaient joui ses prédécesseurs et notamment le sieur comte d'Épense. Les officiers municipaux répondent que leur refus « est fondé sur l'existence actuelle (mai 1778) de la place de lieutenant du roi, qui, n'étant plus militaire, mais municipale et acquise par finance, le privoit de ce droit sur les revenus de la ville, suivant l'arrêt du Conseil du 18 octobre 1766, portant qu'à l'avenir des droits de logement de ces officiers municipaux seront payés par les trésoriers de l'extraordinaire des guerres. »

C. 679. (Portefeuille.) — 185 pièces, papier (14 imprimées) ;  
1 pièce, parchemin.

**1633-1788.** — Administration de la ville de SAINTE-MENEHOULD. — Lettres patentes, édits, arrêts du Conseil

d'État, mémoires, requêtes, ordonnances de l'intendant délibérations et correspondance concernant les officiers municipaux de la ville et les privilèges de ses habitants. — « Lettres patentes du roy (Louis XIII), portant établissement d'un conseil ordinaire à Sainte-Menehould, du mois de mars 1633. Louis..., sachant combien il est convenable à notre autorité et important à notre service que les bonnes villes de royaume, spécialement les frontières, soient administrées par un ordre réglé et politique, .. et étant aussi bien informé que notre ville de Sainte-Menehould est l'une des plus considérables de notre province et frontière de Champagne, dans laquelle il y a nombre d'officiers de justice et autres, notables bourgeois et marchands,... nous avons ordonné, créé, etc, pour tout le temps à venir, un conseil ordinaire en notre ville de Sainte-Menehould, composé d'un maire, qui sera originaire d'icelle, de quatre échevins ordinaires, un procureur syndic et huit autres notables bourgeois, qui porteront titre de conseillers de ville. Lesquels maire et conseillers seront nommés par la communauté généralement assemblée en l'auditoire dudit Sainte-Menehould le premier jour de dimanche d'après Saint-Martin, à laquelle nomination il sera procédé, sans aucune brigue ni pratique, à la pluralité des voix, etc. » — Tumulte et manifestation armée des habitants à l'occasion de l'élection de deux échevins (2 février 1732). — Élection de sujets pour remplir les offices municipaux de la création de novembre 1733, réunis au corps de ville par arrêt du 28 février 1747. Contestation élevée à cette occasion entre la communauté et quatre échevins titulaires, lesquels prétendaient avoir le droit d'occuper tour à tour la mairie et d'ajourner ainsi à huit années l'exercice du droit électoral des habitants en ce qui concernait cette charge. « Ces titulaires, écrit le subdélégué Mathieu, ont toujours été fort à craindre et l'intérêt des habitants est qu'il y ait des électifs pour les contenir. » — Protestation adressée à l'intendant, au nom des habitants et communauté, contre la continuation des mêmes titulaires électifs dans les charges municipales lors du renouvellement du Conseil. Les réclamants demandent qu'on interdise la nomination aux fonctions de maire, lieutenant, etc., de « quelques jeunes gens, qui, lors de la création des offices, avaient levé ceux d'échevins et d'assesseurs, plutôt pour se soustraire aux charges de la ville que pour servir leur patrie ;... qui ne travaillent qu'à dissiper les revenus de la ville, ayant plus de 45,000<sup>l</sup> sur les patrimoniaux employées en buvettes et en dépenses mal placées, indépendamment de plus de 4,500<sup>l</sup> pour les gages des titulaires et plus de 7 à 800<sup>l</sup> de cire en flambeaux qu'ils se sont fait payer. » — Demande des habitants à l'effet d'être autorisés à réunir à leur corps de communauté les offices municipaux possédés par les titulaires, « attendu la mauvaise administration des revenus de la ville. »

Instruction de l'affaire : M. Mathieu, subdélégué, déclare que la demande de réunion est un ouvrage clandestin du maire, du lieutenant et d'un conseiller de ville, ... et que la ville n'est pas en état de payer le prix des quatre offices d'échevins, quand même on en accorderait la réunion. » La taxe de ces offices était pour chacun des deux anciens 450<sup>l</sup> de finance et 40<sup>l</sup> 40<sup>s</sup> de gages ; pour chacun des deux alternatifs, 720<sup>l</sup> de finance et 36<sup>l</sup> de gages. — Extrait du registre de l'hôtel commun de la ville et pièces de comptabilité concernant la gestion des officiers municipaux en leur qualité d'administrateurs-nés de la fabrique et de l'Hôtel-Dieu. — Contestation entre les officiers municipaux et ceux de la police, relativement au droit de faire battre la caisse et de faire faire les proclamations par le tambour de ville. L'administration supérieure se prononce pour le droit des officiers de police. — Querelle pour la préséance dans les cérémonies publiques, entre les officiers municipaux et : 1<sup>o</sup> l'avocat et procureur du roi de la communauté (1720), et 2<sup>o</sup> le lieutenant général du bailliage (1754). — Privilèges réclamés par les habitants relativement au droit de minage pour les grains achetés hors de la ville, et au droit de gros sur les vins consommés par lesdits habitants, cette dernière exemption leur étant due comme bourgeois d'une ville fermée.

C. 680. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier (7 imprimées) ;  
2 pièces, parchemin.

**1719-1729.** — Administration de la ville de SAINTE-MENEHOULD. — Arrêts du Conseil d'État, requêtes, procès-verbaux, états, mémoires et correspondance concernant l'incendie du 7 août 1719 et l'organisation des secours à accorder aux incendiés. — Procès-verbal de l'incendie (extrait des liasses du greffe du bailliage du 8 août). On y lit : « Le jour d'hier, environ les 10 heures du soir, dans le temps que presque tous les bourgeois et habitants de ladite ville étaient retirés et couchés, il est survenu un incendie qui a brûlé et réduit en cendres presque toutes les maisons, n'y en restant plus que neuf de passablement logeables (sur environ 600 feux) et trente petites maisons qu'occupent quelques manouvriers... Et la rapidité de ce feu était si grande que la ville a été presque toute entreprise en même temps, qu'il a été impossible de la secourir et qu'on n'a eu que le temps de se sauver et d'enlever ses enfants, ce qui a causé une ruine totale et générale. Et la ville a été d'autant plus tôt incendiée que toutes les maisons n'étaient construites que de bois, excepté 5 ou 6 dont le devant était de pierres ou de briques... En sorte que presque tous les bourgeois, officiers de juridictions, marchands et autres sont réduits à la fâcheuse nécessité de coucher sur la paille, les uns sur les

terrasses, les autres dans les jardins les plus proches de la ville, presque tous sans pain, ni subsistances... La réduction des bourgeois est d'autant plus grande que tous les greniers de bleds et de grains, tous ceux de foins et toutes les granges remplies de moissons de la présente année ont eu le même sort, de même que toutes les provisions de bois de chauffage et de charbon. — Compte-rendu par les officiers municipaux de l'organisation d'un comité de secours. — Arrêt du Conseil d'État en faveur des incendiés : ... « Ordonne S. M. qu'il sera payé du fonds du trésor royal la somme de 200,000<sup>l</sup>, laquelle sera répartie aux incendiés à proportions de leur état et de leurs pertes... Veut aussi S. M. qu'il soit fait un fonds de la somme de 100,000<sup>l</sup> pour la construction des bâtiments étant à la charge de S. M., etc. » — Imposition d'une somme de 300,000 livres en trois années consécutives sur les vingt généralités des pays d'élection, pour être employés au rétablissement de la ville de Sainte-Menehould. — État des habitants incendiés de la ville de Sainte-Menehould, distingués suivant les charges, professions, arts et métiers en l'année 1720. — Emploi des charités et aumônes faites en faveur des incendiés : — Baraquements ; — Distribution de blé et de pain, de bois pour les baraques, de foin, de paille ; — Concession gratuite d'outils aux ouvriers ; — Décharge des impositions et autres secours. — Demande d'indemnité, formée par le curé et les officiers municipaux en faveur des deux régents des écoles latines, qui faisaient leurs classes gratuitement depuis l'incendie et n'avaient pour tous revenus qu'environ 75 livres, suffisant à peine pour payer leur logement.

C. 681. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (7 imprimées, 4 plans).

**1719-1771.** — Administration de la ville de SAINTE-MENEHOULD. — Mémoires, ordonnances, états et correspondance concernant les travaux de rétablissement de la ville après l'incendie du 7 août 1719. — Enlèvement des débris. — Plans et projets divers pour la réédification de la ville. Lettres des ingénieurs Desbergeries et Duvivier à ce sujet. — Mesurage et estimation des terrains à bâtir. — Alignement de la nouvelle ville. — Travaux à la côte de Biesme et ouverture du canal de la rivière d'Aisne. — Ordonnances de l'intendant et de la municipalité relatives à l'uniformité des façades des constructions nouvelles. — Règlement pour les concessions de terrains, échanges et autres modifications de lots assignés aux propriétaires incendiés. — Établissement de modèles réduits pour diriger le travail des constructions. — Fixation des matériaux à employer. — Indemnité de reconstruction.



C. 632. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier (18 imprimées).

**1661-1786.** — Administration de la ville de **SAINTE-MENEHOULD.** — Requêtes, mémoires, ordonnances, correspondance concernant le rétablissement de la ville après l'incendie de 1719. — Concessions d'emplacements et de matériaux pour rebâtir faites à : J. Collin de Lescouvez, lieutenant de maréchaussée ; — Mathieu, subdélégué de l'intendant ; — Vauchelet d'Aincreville, maître particulier des eaux et forêts ; — L. de Gesne, receveur des tailles — Contraventions aux règlements administratifs sur les alignements, l'uniformité des façades et le choix des matériaux. — Usurpations de terrains. (Était considérée, comme usurpation, la reprise par un ancien propriétaire, sans concession nouvelle, de l'emplacement qu'il avait occupé avant l'incendie.) — Concession, à charge de cens annuel, d'emplacements dépendant du domaine du roi. — Demande formée par huit habitants de la place Louis XV à l'effet d'obtenir la concession des terrains restés libres derrière leurs maisons, jusqu'à la rivière d'Aisne. — Revendication, en 1775, des terrains formant alors la place de Guise, par les anciens propriétaires ou leur ayant cause (24 réclamants). Cette demande se fonde sur ce que ces terrains, réservés à la suite de l'incendie pour la construction de casernes, n'avaient pas été employés à cet usage. — Acquisition par la ville, en 1782, des terrains vagues, situés rue de Royon et inoccupés depuis l'incendie de 1719.

C. 683. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier (1 imprimée).

**1719-1720.** — Administration de la ville de **SAINTE-MENEHOULD.** — Comptabilité des secours accordés aux victimes de l'incendie du 7 août 1719 : Lettre de M. d'Argenson, garde des sceaux. — Arrêt du Conseil d'État du 24 décembre 1719, qui remet aux vingt généralités des pays d'élections leurs restes des impositions antérieures à ladite année. — État des restes des impositions des nobles, officiers et habitants de la ville de Sainte-Menehould depuis l'année 1708.

C. 684. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier.

**1729-1733.** — Administration de la ville de **SAINTE-MENEHOULD.** — Dépenses du rétablissement de la ville après l'incendie du 7 août 1719 ; 4<sup>e</sup> chapitre du compte. —

Procès-verbaux d'expertise des travaux de restauration dressés par le sieur de la Force, ingénieur ordinaire du roi et de la province de Champagne. — Ordonnances de l'intendant Lescalopier rendues en conséquence, pour le paiement des subventions aux propriétaires des maisons rebâties : 102 ordonnances, ensemble 69,025<sup>l</sup> 17<sup>s</sup> 40<sup>d</sup>.

C. 685. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

**1729-1731.** — Administration de la ville de **SAINTE-MENEHOULD.** — Dépenses du rétablissement de la ville après l'incendie du 7 août 1719 ; 2<sup>e</sup> chapitre du compte. — Procès-verbaux d'expertise des travaux de restauration, dressés par le sieur de la Force, ingénieur ordinaire de la province de Champagne, et ordonnances de paiement rendues par l'intendant Lescalopier ; 20 ordonnances, ensemble 12,081<sup>l</sup> 1<sup>s</sup> 4<sup>d</sup>.

C. 686. (Portefeuille.) — 188 pièces, papier ; 9 pièces, parchemin.

**1622-1734.** — Administration de la ville de **SAINTE-MENEHOULD.** — Dépenses du rétablissement de la ville après l'incendie du 7 août 1719 : 3<sup>e</sup> chapitre du compte. — Requêtes des propriétaires incendiés, avec pièces justificatives, et ordonnances d'indemnités délivrées par les intendants Lescalopier et le Peletier de Beaupré : 85 ordonnances ensemble 17,373<sup>l</sup> 8<sup>s</sup>.

C. 687. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier ; 1 pièce, parchemin.

**1728-1735.** — Administration de la ville de **SAINTE-MENEHOULD.** — Dépenses du rétablissement de la ville après l'incendie du 7 août 1719. — Titres divers et ordonnances de paiement délivrés par l'intendant Lescalopier ; 4<sup>e</sup> chapitre du compte ; remboursement au sieur Châlons, receveur général des domaines et bois de Champagne, d'une somme de 71,460<sup>l</sup> avancée gratuitement par lui pour la subsistance et le soulagement des habitants incendiés. — 5<sup>e</sup> chapitre : au sieur de la Force, ingénieur de la province, 20,400<sup>l</sup>, à compte sur ses avances, déboursés et frais ; — 6<sup>e</sup> chapitre ; au sieur Bonnefin, comptable, 465<sup>l</sup> 12<sup>s</sup>, pour soins et avances ; — 7<sup>e</sup> chapitre : au sieur de Lomas, commis au paiement des indemnités, 1,740<sup>l</sup>, pour perte sur les espèces existant en sa caisse. — 8<sup>e</sup> chapitre : au sieur A. Bourgeuil, entrepreneur de la construction de l'Hôtel de ville, 23 ordonnances repré-

sentant ensemble 104,004<sup>l</sup>, 10<sup>d</sup>. — Attribution au sieur de Lomas, comptable, d'une remise de trois deniers pour livre à titre d'appointements. — Compte-rendu par ledit comptable de la recette et dépense de la somme de 300,000<sup>l</sup> imposée en faveur des habitants de Sainte-Menehould

C. 688. (Portefeuille.) — 2 pièces, parchemin ; 136 pièces, papier (2 imprimées, 2 plans).

**1721-1787.** — Administration de la ville de SAINTE-MENEHOULD. — Arrêts du conseil d'État, requêtes, mémoires, plans et devis, correspondance concernant les bois communaux, les édifices publics, les foires et marchés, l'instruction publique, la milice bourgeoise, la police. Vente des coupes annuelles et des réserves des bois communaux. — État des chênes, propres à bâtir et bons à couper dans les bois de Sainte-Menehould au 6 mai 1728 : 223,754 solives. — Dégradations faites au mur du château par les habitants. — Démolition, par ordre du Roi et pour cause de vétusté, en 1754, de la tour d'entrée du château. Frais de la démolition : 458<sup>l</sup> 14<sup>s</sup> ; produit de la vente des matériaux : 249<sup>l</sup>. — Projets : de reconstruction du collège, après l'incendie de 1719 ; — d'établissement d'écuries pour les troupes de passage (place de Guise). — Arrêt du conseil et instructions ministérielles pour l'acquisition d'un terrain destiné à la construction d'un hôtel des fermes et des prisons publiques (1726). — Projets, devis et plans de rétablissement de l'hôtel de ville (1726-1729). Montant du devis : 107,026<sup>l</sup>. — Procès-verbal et relation de la pose de la première pierre, 2 mai 1730, par M. Lescalopier, conseiller au parlement, fils aîné de M. l'intendant de Champagne, représentant son père. — Construction d'une remise à pompe, dans la cour du corps de garde. — Translation, en 1733, des foires et marchés de l'ancienne place dans la nouvelle, ouverte devant l'hôtel de ville à la suite de l'incendie de 1719. — Demande d'une partie des habitants, en 1778, à l'effet de les faire rétablir dans l'ancienne place. — Ouverture d'un cours gratuit de mathématiques par le sieur Mausserat de Longpré. — Composition de la milice bourgeoise en 1773 : six compagnies, savoir : Une compagnie d'arquebuse, 4 compagnies bourgeoises et une compagnie de fusiliers. — Conflits de la milice bourgeoise avec les commis de ferme et avec le maire de la ville. — Plainte contre la faculté laissée aux forains de s'établir dans la ville. — Enquête sur les fraudes reprochées par le sieur Radière, commissaire de police, aux marchands de bois à brûler.

C. 689. (Portefeuille). — 97 pièces, papier (6 imprimées).

**1637-1789.** — Administration de la ville de SAINTE-MENEHOULD. — Lettres patentes, arrêts, états, mémoires et correspondance concernant les octrois, les revenus patrimoniaux et les charges de la ville, et la comptabilité y relative. — Établissement du droit de courte-pinte en la ville de Sainte-Menehould (janvier 1637), « pour être les deniers en provenant employés tout à l'entretien des murailles et pavés de ladite ville que des arrérages et dettes d'icelle. » Ce droit se levait sur tous les vins vendus en la ville à raison d'un huitième du prix de vente, duquel huitième moitié appartenait à la ville et l'autre moitié au Roi. — État des droits d'octroi perçus sur les bois à brûler en 1710 et de leur produit annuel (40<sup>l</sup>), avec projet d'établissement de nouveaux droits sur les charbons, foin, paille, dont le produit annuel présumé est, pour le charbon, à un sol par tonneau, 400<sup>l</sup> ; pour le foin, à un sol par chaque cent, 200<sup>l</sup>. — Tarif des droits sur les bois et charbons en 1767. — Interdiction par le conseil d'État, en 1752, du droit de 2<sup>s</sup> par livre indûment perçu par l'adjudicataire des octrois en sus desdits tarifs. Une apostille de la Chambre des comptes, mise sur le compte de Sainte-Menehould de l'année 1749, valide pour toutes les années antérieures la recette des droits supplémentaires ainsi indûment perçus. — Procès-verbaux d'adjudication des octrois de courte-pinte par périodes de 6 années. Le montant de l'adjudication, pour la moitié appartenant à la ville, est : en 1756, de 1,485<sup>l</sup> en 1768, de 1,925<sup>l</sup> ; en 1780, de 1,675<sup>l</sup>. — « État véritable et déplorable auquel est réduite la ville de Sainte-Menehould tant par les estapes et subsistances, ouvrages et fortification fournys et advancez par les habitans et communauté de ladite ville par ordre du roy..., montant le tout à 173,132<sup>l</sup>..., des debtes qu'ils ont contractées pour les sommes empruntées à ce sujet, montant, principaux et rentes eschues, à 173,244<sup>l</sup>, dont ils sont débiteurs envers plusieurs particuliers dont ils sont poursuivis à toute rigueur journallement, les frais desquelles poursuites et instances s'en vont à l'infiny, . . . qu'à raison de la calamité des guerres, prise et reprise de ladite ville, qui ont ruyné lesdictz habitans, démolitions du tiers et plus des plus belles maisons de ladite ville et de toutes celles de leurs faux-bourgs, ruyné de leurs murailles, pour estre présenté au Roy et à Nos Seigneurs de son conseil affin qu'il leur plaise d'avoir pitié et compassion desdictes misères.... Fait et arrêté en conseil de ville de Sainte-Menehould le 2 novembre 1664. *Signé*: Moreau, sindicq de la communauté des habitants. » — État des revenus et charges de la ville en

1740, 1754, 1763, 1778, 1782. A l'octroi de la courte-pinte s'ajoutait le produit des biens patrimoniaux, consistant en 4,194 arpents  $\frac{1}{3}$  de bois, dont les taillis sont adjugés par cantons, en 1749, pour 1,980<sup>l</sup>, en 1750 pour 850<sup>l</sup>. En 1778, les charges ordinaires s'élevaient à 4,754<sup>l</sup>, les charges extraordinaires à 3,730<sup>l</sup>; total des charges : 8,484<sup>l</sup>, total des revenus : 4,686<sup>l</sup>, déficit d'environ 3,800<sup>l</sup>. — Procès de la ville contre les propriétaires des fiefs de Bignipont et de Gergeau pour obtenir d'eux reconnaissance des redevances annuelles constatées par une possession immémoriale de la ville à la charge desdits fiefs et consistant, pour Bignipont, en une oie ou un canard ; pour Gergeau, en une oie une année et un canard l'autre, « qu'ils doivent livrer le lundi gras à la jeunesse de Sainte-Menehould, qui va en armes les chercher et ensuite les tire en forme de prix. » État des dettes de la ville liquidées en 1782 : 34,770<sup>l</sup>. Reste 8,024<sup>l</sup>. — Placement autorisé de deniers communaux sur le clergé en 1785. — Comptes des recettes et dépenses des produits des octrois, années 1720-1729. — Comptes des deniers patrimoniaux, 1730, 1755, 1759. Explications des officiers municipaux, en réponse à des observations de l'intendant à propos de divers articles tirés en mandement et soumis à son visa : en 1780, sur une somme de 251<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> 7<sup>d</sup> pour étrennes données au nom de la ville : « Nous avons l'honneur de vous faire observer que l'usage anciennement établi est d'offrir chaque année quelques barils de dragées, les uns comme marque de l'hommage et de vénération que la ville porte aux personnes à qui ils sont donnés, et les autres pour reconnaître en quelque sorte ceux qui, dans l'occasion, rendent avec désintéressement des services à l'administration... Le second objet, pour lequel il a été tiré un mandement de 80<sup>l</sup>, consiste dans un livre de l'office de l'église, que la ville donne également par étrennes à chacun des officiers municipaux notables et aux receveurs des trois administrations. Cet usage est également d'ancienneté. » — « J'ai remarqué », écrit l'intendant au sujet du compte de 1780, « qu'il s'y agit d'une dépense de 673<sup>l</sup> 16<sup>s</sup> au profit du sieur Jouette, orfèvre, pour la fourniture par lui faite d'un « pôt à oil » en argent, dont le corps de ville fait présent au principal du collège de Sainte-Menehould ; .. je ne puis approuver l'objet d'une pareille dépense qu'après que vous m'aurez instruit des raisons qui vous ont engagés à la faire. »

C. 690. (Portefeuille.) 88 pièces, papier.

**1718-1788.** — Administration de la ville de SAINTE-MENEHOULD. — Requêtes, mémoires et correspondance concernant la voirie. — Alignements de constructions bor-

dant les places : d'Armes, de Guise et Louis XV, et les rues Chantrenne et de Royon. — Entretien du pavé. — Redressement de la rue Porte-des-Prés. — Travaux de réparation ou d'entretien aux ponts de l'Arche, des Bergers, de Gaudron, de la Porte-des-Prés, et à un pont sur le fossé de la Gloiette. — Suppression et remplacement de l'égoût passant sous la maison des Capucins. — Revendication par la ville de la ruelle du Pont-de-Laval et d'un chemin d'usage pour l'exploitation des bois usurpés par les riverains. — Rectification, en 1786, du plan de la ville dressé en 1722. Levé d'un nouveau plan par M. du Garos, ingénieur du département de Sainte-Menehould.

C. 691. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1718-1789.** — Administration des communautés : SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE, SAINT-ÉTIENNE-LÈS-SAINT-OUEN, SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPE, SAINT-EULIEN, SAINT-EUPHRAISE, SAINT-FERJEUX, SAINT-GENEST, SAINT-GERMAIN-LA-VILLE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états et correspondance concernant : l'instruction primaire, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie, etc. — Traité conclu en 1774 pour la tenue des écoles de Saint-Étienne-lès-Saint-Ouen, entre les habitants et Joseph Vafflard, agréé par eux pour maître d'école, « aux charges : 1<sup>o</sup> d'aider M. le curé de la paroisse en toutes les fonctions où il en sera requis et obéir audit sieur curé en tout ce qui pourra lui être enjoint ; 2<sup>o</sup> de tenir les écoles depuis le 4<sup>er</sup> octobre jusqu'au 4<sup>er</sup> mai de chaque année ; 3<sup>o</sup> de sonner les cloches, quand il en sera averti, pour les services, baptêmes, etc ; 4<sup>o</sup> de faire les fosses des défunts ; 5<sup>o</sup> enfin, de sonner l'angelus pendant l'année, le matin, à midi et le soir. » Les gages attribués consistent : 1<sup>o</sup> en une contribution annuelle sur les ménages, variant de 15 à 30<sup>s</sup> ; rétribution mensuelle par enfant, de 5 à 7<sup>s</sup> selon les leçons, et quelques menues indemnités pour le service de l'église. — Allocation à J.-L. Baudier, maître d'école de Saint-Germain-la-Ville, d'une somme de 24<sup>l</sup> à prendre sur les deniers communaux, et déduite sur la contribution scolaire des familles. — Procès verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Saint-Étienne-sur-Suippe (1754-1787), et de ceux de Saint-Germain-la-Ville (1718-1746). — Demande de parts dans les bois d'usage de Saint-Ferjeux par des habitants du lieu. — Contestation de la communauté de Saint-Germain-la-Ville avec celles de Mairy-sur-Marne et de Togny-aux-Bœufs, au sujet des limites de leurs usages respectifs. — Comptes de gestion des syndics de Saint-Étienne-au-Temple (1773-1788), et de ceux de Saint-Germain-la-Ville (1746-

1787). — Tableaux des revenus et charges, en 1788, des communautés de Saint-Eulien, et Saint-Genest. (Pas de revenus.) — Réparation par corvée (en 1752) des rues du village de Saint-Germain-la-Ville.

C. 692. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (1 plan).

**1736-1790.** — Administration des communautés : SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE, SAINT-HILAIRE-LE-GRAND, SAINT-HILAIRE-LE-PETIT. — Requêtes, mémoires, états, devis, plans, ordonnances, pièces de comptabilité et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux. — Allocation de 36<sup>l</sup> par an, à prendre sur les revenus communaux, accordée par la communauté de Saint-Hilaire-le-Grand à F. Personne, choisi par elle pour syndic militaire (1775). — Établissement dans la même paroisse, en 1780, d'un conseil de 12 notables, comprenant : 6 laboureurs, 3 manouvriers et 3 artisans. — Partage des usages de Saint-Hilaire-le-Grand entre les habitants au marc la livre de la taille. Réclamation des fermiers des dimes et adjudicataires du droit de pêche à l'effet d'être admis à ce partage (1760). Contestations, sur le même objet entre les habitants, dont partie d'entre eux réclamaient le partage par tête. Décision de l'intendant (1784) pour le maintien de l'ancien usage. Autre décision accordant le partage par ménage, sur la demande de la majorité des habitants. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de : Saint-Hilaire-le-Grand (1765-1786), Saint-Hilaire-le-Petit (1774-1787). — Devis et plans de la reconstruction du pont sur la Suippe, à Saint-Hilaire-le-Grand (1774). — Réparation des chaussées du même village (1785). — Comptes de gestion des syndics de Saint-Hilaire-au-Temple (1763-1778).

C. 693. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier (2 imprimées).

**1704-1790.** — Administration des communautés : SAINT-IMOGES, SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE, SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE, SAINT-JEAN-SUR-TOURBE, SAINT-JUST, SAINT-LOUVENT, SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE, SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE. — Mémoires, requêtes, ordonnances, états, pièces de comptabilité et correspondance, concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire, les biens usagers, les comptes communaux, etc. — Contestation et procès entre les nommés Collet et Porantru, au sujet de leur nomination simultanée comme syndics de Saint-Just, pour l'année 1730. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Saint-Jean-devant-Possesse (1775-

1777), Saint-Jean-sur-Moivre (1720-1783). — Comptes de gestion des syndics de Saint-Imoges (1789), Saint-Jean-devant-Possesse (1773-1788); Saint-Jean-sur-Moivre (1761-1788), Saint-Louvent (1785). — Tableaux des revenus et charges, en 1788, des communautés de Saint-Louvent (125<sup>l</sup> de revenus, 68<sup>l</sup> de charges), Saint-Lumier-en-Champagne (32<sup>l</sup> de revenus 400<sup>l</sup> de charges), Saint-Lumier-la-Populeuse (pas de revenus), Saint-Martin-aux-Champs (496<sup>l</sup> de revenus, 314<sup>l</sup> de charges). — Contestation entre le chapitre de N.-D. de Reims et M. Clay, coseigneurs de Saint-Imoges, au sujet des limites de leurs propriétés respectives dans cette paroisse (1758).

C. 694. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier (3 imprimées).

**1725-1789.** — Administration des communautés : SAINT-MARD-LÈS-ROUFFY, SAINT-MARD-SUR-LE-MONT, SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS, SAINT-MARTIN-L'HEUREUX, SAINT-MARTIN-SUR-LE-PRÉ, SAINT-MASMES. — Rapports, mémoires, procès-verbaux divers et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Nominations d'office de plusieurs syndics successifs (1761, 1766, 1779, 1781, 1787), pour administrer la communauté de Saint-Mard-sur-le-Mont. (Deux de ces syndics d'office sont nommés par l'intendant à la demande et sur la désignation du président Le Rebours, seigneur de Saint-Mard.) — Adjudication à loyer de la pêche de la rivière de Saint-Mard-lès-Rouffy, la Bergère (1745, 1777, 1786). — Adjudication et partage des produits des prés et bois communaux de Saint-Mard-sur-le-Mont. — Échange de prés (le Grand-Paquis contre le pré Gérard) entre cette communauté et son seigneur en 1780. — Contestation au sujet de la jouissance de terrains prétendus usagers entre les habitants de Saint-Martin-aux-Champs et leurs seigneurs, savoir : les religieux de Saint-Pierre-de-Châlons et M. de Maupas. — Adjudication à loyer des biens usagers de Saint-Martin-sur-le-Pré et du hameau de Vinetz, dépendant de cette paroisse (1734-1785), et de St-Masmes (1778-1787). — Comptes de gestion des syndics de Saint-Mard-lès-Rouffy (1772-1788), Saint-Mard-sur-le-Mont (1771-1787), Saint-Martin-aux-Champs (1788), Saint-Martin-sur-le-Pré (1772-1788). — Tableau des revenus et charges, en 1788, des communautés de Saint-Louvent (125<sup>l</sup> de revenus, 68<sup>l</sup> de charges); Saint-Lumier-en-Champagne (32<sup>l</sup> de revenus, 400<sup>l</sup> de charges), Saint-Lumier-la-Populeuse (pas de revenus); Saint-Martin-aux-Champs (496<sup>l</sup> de revenus, 314<sup>l</sup> livres de charges).

C. 695. (Portefeuille.) — 179 pièces, papier.

**1721-1787.** — Administration de la communauté de SAINT-MEMMIE. — Mémoires, états, devis et correspondance concernant : le personnel de l'administration municipale, la comptabilité et la voirie. — Établissement, en 1786, d'un conseil de 12 notables, choisis, 6 dans la classe des bourgeois, laboureurs et marchands et 6 dans celle des artisans, tonneliers et cabaretiers. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers de la communauté (1721-1787). — Acquisition d'une pompe à incendie avec son matériel, au prix de 650<sup>l</sup> (1778). — Nomination en assemblée communale de deux pompiers, les frères Jacques et Nicolas Boullé, l'un charpentier; l'autre couvreur. — Privilèges à eux concédés par l'intendant. — Comptes de gestion des syndics de la communauté (1750-1787). — Mémoire de réparations faites aux chaussées du village depuis 1748 jusqu'à 1778. — Devis des ouvrages à faire aux rouillies et pont du gué du Grand-Mau, dépendant de la communauté de Saint-Memmie (1783).

C. 696. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1753-1788.** — Administration des communautés : SAINT-OUEN-SAINTE-ÉTIENNE, SAINT-PIERRE-AUX-OIES, SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS, SAINT-QUENTIN-SUR-COOLE. — Requêtes, mémoires, procès-verbaux et correspondance concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Décharge du syndicat, accordé par l'intendant, sur l'avis de son subdélégué de Vitry en 1754, à L. Tinterlet, syndic élu de Saint-Ouen-Saint-Étienne, à cause de son grand âge (66 ans). — Établissement en 1783, dans la communauté de Saint-Ouen-Saint-Étienne, d'un conseil de douze notables, comprenant un officier de justice, quatre laboureurs, quatre bourgeois, ou marchands, ou artisans et trois manouvriers. — Destitution du maître d'école de Saint-Ouen-Saint-Étienne, par acte de délibération de la majorité des habitants de la communauté, « pour cause de mécontentements » (1768). — Procès intenté par la communauté de Saint-Ouen-Saint-Étienne à un des habitants, sous prétexte d'usurpation de biens communaux (1755). — Partage des biens usagers indivis entre les communautés de Saint-Pierre-aux-Oies et Villers-aux-Cornilles (1775). — Adjudication à loyer des biens commu-

naut de Saint-Quentin-sur-Cooles (1774-1787.) — Réparation à la toiture de la maison d'école de Saint-Ouen (1753). — Comptes de gestion des syndics de Saint-Pierre-aux-Oies (1774-1788) et Saint-Quentin-sur-Cooles (1774-1787). — Tableau des revenus et charges, en 1788, des communautés de Saint-Ouen-Saint-Étienne (pas de revenus); Saint-Quentin-lès-Marais (pas de revenus).

C. 697. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1749-1790.** — Administration des communautés : SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT, SAINT-REMY-SUR-BUSSY. — Requêtes, mémoires, états, correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, les biens, les travaux et les revenus communaux. — Nomination d'office d'un syndic et d'un conseil de douze notables à Saint-Remy-en-Bouzemont (1779); opposition d'une partie des habitants (34 sur 38), réclamant le droit de choisir lesdits syndic et notables. — Procès entre la communauté de Saint-Remy-en-Bouzemont et la famille de son seigneur, le comte du Hamel, au sujet de la censive universelle réclamée par le seigneur et que les habitants prétendaient être contraire à la coutume de Vitry (1774-1787). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Saint-Remy-sur-Bussy (1780-1789). — Comptes de gestion des syndics de la même communauté (1749-1787).

C. 698. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1730-1789.** — Administration des communautés : SAINT-SATURNIN, SAINT-SOUPLET, SAINT-THIERRY, SAINT-UTIN, SAINT-VRAIN. — Mémoires, requêtes, états, procès-verbaux et correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, l'instruction primaire, les biens usagers, les travaux et les revenus communaux. — Décharge du syndicat accordé au sieur Ravelet, chirurgien à Saint-Vrain, à raison de sa profession (1773). — Érection en comté de la terre de Saint-Souplet en faveur de M. de Thuizy (1739). — Procès des habitants des communautés de Saint-Saturnin (1786) et de Saint-Utin (1766) contre les curés des deux paroisses, touchant les dîmes. — Destitution du maître d'école de Saint-Saturnin, par délibération des habitants, « attendu les mécontentements tant généraux que particuliers » qu'ils avaient contre lui (1787). — Traité passé en 1769 entre les habitants de Saint-Utin et André Royer, maître d'école : « Ledit Royer se charge de la

maîtrise d'école et d'en remplir tous les devoirs moyennant la rétribution d'un boisseau de seigle et de 2<sup>l</sup> en argent par ménage, de 4, 5, 6 et 7<sup>s</sup> par mois pour l'écolage de chaque enfant, de l'exemption de toute imposition, avec la liberté de faire valoir deux ou trois arpents de terre à la roye, et de nourrir vache ou brebis. » L'intendant, en approuvant ce traité, y ajoute que Royer « ne sera exempt que de la taille d'industrie, comme maître d'école, et non de celle de propriété et exploitation. » — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Saint-Thierry (1769-1784). — Tableau des revenus et charges de la communauté de Saint-Utin en 1788 : pas de revenus, charges : 54<sup>l</sup>.

C. 699. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1720-1788.** — Administration des communautés : SAPIGNEUL, SAPIGNICOURT, SARCY, SARON, SARRY, SAUDOY, SAVIGNY-SUR-ARDRES, SCRUPY, SELLES, SEPT-SAULX. — Mémoires, requêtes, procès-verbaux, états et correspondance concernant : l'instruction primaire, les biens et les revenus communaux. — Nomination et prorogation de P. Chapelle, comme syndic de la communauté de Saudoy (1786). — Rapport du subdélégué de Sézanne sur les troubles et cabales existant dans les assemblées de cette communauté. — Décharge du syndicat accordée, sur sa demande et d'après l'avis favorable du subdélégué de Vitry, à Cl. Lafrique, de Scrupt, sur le fondement qu'il était « garçon et bossu » (1753). — Contestation entre partie des habitants de Sapienicourt et leur curé au sujet de maître d'école de la paroisse, interdit par l'autorité diocésaine à la demande dudit curé (1768). — Le subdélégué de Saint-Dizier écrit à ce sujet à l'intendant : « Le curé n'a fait interdire son ancien maître d'école que pour lui substituer une de ses créatures ; mais je sçai, à n'en pouvoir douter, que l'ancien maître avoit dans le pays une très-bonne réputation et qu'il a eu quelquefois jusqu'à quinze pensionnaires externes : d'où je conclus que les habitants de Sapienicourt n'ont pas tort de vouloir le conserver. » — Contestation semblable entre le curé et les habitants de Saron, à propos du maître d'école de ce village (1750). — Fixation des gages du maître d'école de Sept-Saulx à 250<sup>l</sup>, à prendre sur les revenus communaux montant à 600<sup>l</sup> (1785). — Procès entre la communauté de Scrupt et M. de Bonnette, son seigneur, au sujet des droits de censive universelle et de lods et ventes, inscrits par ce seigneur dans le dénombrement de la terre. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Sapiigneul (1780), Sarry (1720-1786), Sept-Saulx (1770-1783). — Contestation entre la communauté de Sapienicourt et celle de Hau-

teville, relativement au droit de parcours et d'entrecours prétendu par les habitants de Sapienicourt sur les deux finages. Le subdélégué de Vitry se prononce contre cette prétention (1754). — Bail d'un pré communal à Sarcy (1767). — Ventes des réserves des bois communaux de Saudoy. — Procès-verbaux d'adjudication des usages de Savigny (1774-1783). — Défrichement des terres incultes de la ferme de Monthazin, paroisse de Savigny, et demande formée par les administrateurs à l'effet d'être exemptés de corvées (1770). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Sept-Saulx (1770-1783). — Comptes de gestion des syndics de Sarry (1773-1788.)

C. 700. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1735-1789.** — Administration du bourg de SERMAIZE. — Requêtes, mémoires, arrêts, états, correspondance concernant : la mairie royale, la municipalité, les droits seigneuriaux et les bois communaux. — Une note du subdélégué de Vitry (1755), à propos des privilèges prétendus par le maire royal de Sermaize en matière de logement militaire, porte : « Le maire de Sermaize n'est point pourvu de provisions du Roi. La justice de Sermaize est composée d'un maire et de quatre lieutenants, que les habitants choisissent annuellement et nomment par scrutin. La justice et le greffe appartiennent aux habitants par engagement et s'exercent au nom du Roi... » — Annulation d'élections de syndics irrégulièrement faites (1754-1782) ; nomination d'office de P. Gillot, comme syndic, à cause des divisions existant entre les habitants dans l'assemblée communale. — Établissement, pour le même motif, d'un conseil de 16 notables pour administrer la communauté (1784). — Formation de la municipalité en 1788. — Contestation entre les habitants et le prieur du lieu, Ph.-A. Dupré, bénédictin de l'ordre de Cluny, de l'abbaye de Moriny, à propos de la banalité des moulins (1735). — Procès soutenus par la communauté contre l'abbé Bardonnat aussi prieur et seigneur engagiste de Sermaize au sujet des droits seigneuriaux, et notamment d'un droit d'avenage montant à 4,500<sup>l</sup> par an et au paiement duquel la communauté fut condamnée par arrêt du parlement du 20 juin 1780. Le curé de Sermaize écrit à la suite de cet arrêt : « Sermaize est noyé dans les pleurs ;... les syndic, collecteurs et 6 principaux habitants sont personnellement et solidairement responsables de cette somme (4,500<sup>l</sup>), qui est presque équivalente à la taille. Nous sommes de plus condamnés à 7,000<sup>l</sup> de frais et à 71,200<sup>l</sup> d'arrérages. Tous les biens réunis de nos malheureux habitants ne suffiraient pas pour acquitter cette dette si immense ; ils sont au déses-

poir; ils veulent tous abandonner leur patrie; je crains une révolte, tous les esprits fermentent... » — Liquidation des frais. — Transaction consentie par l'abbé Bardonnnet prenant à sa charge tous les frais de l'instance.

C. 701. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1734-1791.** — Administration du bourg de SERMAIZE. — Requêtes, mémoires, ordonnances et correspondance concernant : les comptes, les revenus, les dettes et les charges diverses de la communauté, la fontaine minérale du lieu, etc. — Comptes des syndics; compétence prétendue par les officiers de la maîtrise de Vitry pour la vérification de ces comptes (1738-1742). — Poursuites exercées contre le receveur des Aides à Sermaize et incarcération de ce dernier, pour raison de non paiement d'une rente de 400<sup>l</sup> due par la communauté à l'octroi de Vitry-le-François, comme contribution aux hôpitaux. — Tableau des revenus et des charges de la communauté en 1788 : revenus des paquis : 400<sup>l</sup>, charges : 500<sup>l</sup>. — Acquisition d'une pompe à incendie (1780). — Requête du curé et délibération des habitants pour l'ouverture d'un chemin conduisant à la fontaine minérale et pour la construction d'un bâtiment près de cette fontaine.

C. 702. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier (1 imprimée).

**1751-1789.** — Administration des communautés : SERMIERS, SERVON. — Requêtes, mémoires, rapports et correspondance concernant les droits seigneuriaux et les biens communaux. — « Plainte baillée au roy par M. l'archevêque de Paris contre M. de Verthanon, maître des requêtes, sous le nom du sieur Lyonne du village de Servon, » dans laquelle « le sieur de Servon demande justice à S. M. de ce que ledit sieur de Verthanon luy retient par usurpation tous les droits seigneuriaux et revenus considérables de sa terre. » — Vente des coupes de bois communaux de Sermiers et emploi des fonds en provenant.

C. 703. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1744-1788.** — Administration de la ville de SÉZANNE. — Requêtes, états, mémoires et correspondance concernant le personnel administratif et la comptabilité des revenus communaux. — Contestation entre les officiers municipaux et ceux du bailliage royal au sujet de la préséance dans

les processions et cérémonies publiques (1770-1785). M. Moutier, subdélégué et lieutenant général du bailliage, formule ainsi les griefs de ce corps contre celui des officiers municipaux, dans une lettre du 10 décembre 1770 : « Non contents, dit-il, des honneurs extraordinaires qui leur sont accordés par l'édit de may 1765, ils ne cessent de s'en arroger de nouveaux. Aux cérémonies publiques, ils partent (de l'Hôtel-de-Ville) accompagnés de 200 hommes armés, sept drapeaux, huit tambours, un fifre, quinze violons, pour se rendre à l'église, dans laquelle ils entrent; tambours battant, drapeaux déployés. Ils vont se placer dans le chœur et font placer des sentinelles à toutes les portes, vraye image de la souveraineté. Le curé, qui est conseiller de ville, y joue son rôle. Il fait porter le livre des évangiles à baiser aux officiers municipaux et à tous ceux qui les accompagnent, abus d'une cérémonie sainte. Il est même arrivé que quelques personnes ont refusé de le baiser, sous le prétexte que l'on devait le leur présenter avant d'autres... Ils ont fait défense à toutes les compagnies de milice bourgeoise de se porter sur la droite de la procession où étaient placés les officiers du bailliage, en disant : Nous avons la gauche, mais nous l'honorons. » — Mémoire de maires et échevins pour protester contre une sentence du bailliage, interdisant aux compagnies de la milice bourgeoise et de l'arquebuse de se trouver aux processions et cérémonies publiques. — Projets de règlements concernant le cérémonial et procès-verbaux dressés par les officiers du bailliage, de ce qui se passa aux processions de la Fête-Dieu en 1773 et 1774. — Règlement rendu sur les contestations du bailliage et du conseil municipal par le ministre Bertin, ayant le département de la province de Champagne (1775). — Conflit de juridiction entre la municipalité et le subdélégué Moutier (1788). « Il est constant, écrit ce dernier, que le corps municipal n'a à Sézanne aucune juridiction... Cependant, depuis quelque temps le sieur Riberon, maire, a élevé une prétention qui est qu'il ne se peut donner dans la ville ou faux-bourgs un coup de tambour sans qu'il en soit prévenu et sans sa permission. Si je dois procéder à une adjudication, je la fais annoncer à son de tambour. Le maire exige que ce tambour autorisé et qui a pris l'attache du juge de police soit tenu de prendre la sienne à peine d'amende et de prison. »

C. 704. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier. (1 imprimée).

**1691-1786.** — Administration de la ville de SÉZANNE. — États, mémoires, arrêts et correspondance concernant : les revenus patrimoniaux et d'octroi de la ville, les droits

d'octroi, d'aides et de minage perçus au profit du Roi et du chapitre du lieu. — État des revenus et charges de la ville en 1751, 1772, 1773, 1778, 1781. Les revenus des deniers patrimoniaux consistaient en cens et rentes, l'herbe des fossés de la ville et quatre arpents de prés, le tout évalué en 1751 à 242<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> par an. En 1783, les revenus patrimoniaux sont évalués à 2,690<sup>l</sup>, et, outre les objets ci-dessus désignés, ils comprennent le moulin de Retortat appartenant à la ville de temps immémorial et dont le bail emphytéotique, passé en 1599, était alors expiré. Le produit de ce moulin était, année commune, de 567<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>. — Le droit d'octroi appartenant à la ville était appelé droit de courte pinte. Établi par lettres patentes du 17 février 1624 et toujours prorogé depuis, il était affermé en 1744, 1504<sup>l</sup> 10<sup>s</sup>; en 1780, 4700<sup>l</sup>. — Tableau des charges et conditions de l'adjudication des octrois de la ville. — Arrêt du Conseil d'État du Roi, du 21 août 1694, pour la liquidation des charges de la ville de Sézanne. On y relève les articles qui suivent : Il sera payé (sur le produit des octrois), pour le loyer de la chambre de ville, billets, bois, chandelles, ports de lettres, députations, voyages, ensemble pour les deux repas, l'un à la nomination des échevins, l'autre à celle des garde-vignes, 222<sup>l</sup>;... au prédicateur, tant pour sa rétribution que pour le repas, 80<sup>l</sup>; au principal du collège de la dite ville, 80<sup>l</sup>; au notaire de la ville, 40<sup>l</sup>; pour le reposoir de la place, 6<sup>l</sup>, pour le vin et autres choses qui se présentent aux personnes de qualité, à leur passage, 400<sup>l</sup>; pour l'entretien du ruisseau qui passe dans la ville, 90<sup>l</sup>; pour les réparations des murailles, portes, ponts, pavés, fontaines et puits publics, 300<sup>l</sup>. Le total des charges ordinaires est fixé à 4,180<sup>l</sup>. — Compte de la recette et dépense des deniers patrimoniaux de la ville par les receveurs et pour les exercices ci-dessous désignés; Jacques Nardeau, notaire royal, 1715-1725; — Louis Desplaces, greffier commis au bailliage, 1726-1727. — Requête des officiers municipaux à l'effet de faire rendre compte par ses héritiers de la gestion de M<sup>e</sup> J.-H. Galland, receveur des octrois et deniers patrimoniaux de la ville pendant plus de vingt ans. — Mémoires présentés par les officiers municipaux au contrôleur général à l'effet d'obtenir la suppression de plusieurs droits d'octroi sur les boissons établis, à Sézanne au profit du roi pour tenir lieu de la finance des offices municipaux (1764). « On est en état d'établir, est-il dit dans un de ces mémoires, que le fermier, qui lève les droits dont on se plaint, a trouvé dans le produit des deux dernières années de quoy acquitter au delà le montant de la finance pour le remboursement de laquelle lesdits droits ont été établis, et qu'il a eu pour gain les sept dernières années de ce premier établissement, montantes, pour ce qui concerne Sézanne seulement, à près du quadruple du principal de la

finance... Les suites malheureuses de cette augmentation excessive des droits sur les vins sont telles que plus d'un tiers des vignes du terroir reste inculte et abandonné. Chaque jour de marché offre le triste spectacle de plusieurs ventes à l'encan qui se font en même temps de meubles et d'effets saisis et exécutés. Les suppliants ajouteront que, dans le nouveau contrôle qu'ils ont fait de toutes les maisons de la ville et faubourgs pour asseoir les logements de gens de guerre, ils ont trouvé cinquante maisons vacantes et abandonnées, et plus de deux cents autres où il n'y a d'autre lit que de la paille. » En conséquence ils demandent : 1<sup>o</sup> la suppression du droit de courtiers-jaugeurs qui avait déjà produit huit fois, et au delà, le montant de la finance des offices municipaux; 2<sup>o</sup> la restitution par le traitant, pour forcement de la perception, d'une somme de 24,258<sup>l</sup>. (Cette demande resta sans succès.) — État et tarif des droits à percevoir aux portes et entrées de la ville de Sézanne sur les bois à brûler et charbons (1767). — Mémoire des officiers municipaux tendant à montrer que « l'origine de ces droits et la position des habitants de Sézanne s'opposent à l'établissement de ce tarif à Sézanne. » Demande des mêmes officiers municipaux à l'effet d'obtenir du contrôleur général la conversion en argent du droit de minage perçu en nature sur le marché de cette ville et dont le chapitre de ce lieu était propriétaire (1770).

C. 705. (Portefeuille). — 86 pièces, papier (1 plan);  
1 pièce, parchemin.

**1730-1790.** — Administration de la ville de SÉZANNE. — Arrêts du Conseil d'Etat, ordonnance de l'intendant de Champagne, mémoires, requêtes, procès-verbaux divers, plans et correspondance, concernant les remparts et fossés de la ville. — Demande des maire et échevins à l'effet d'obtenir l'autorisation de combler « un des fossés de la ville qui règne depuis le couvent des Capucins jusqu'à la porte de Broyes » à cause des « incommodités qu'ils ressentoient depuis longtemps des eaux qui y croupissent, » afin d'y « pratiquer une belle et agréable promenade par la plantation de plusieurs arbres et allées, même d'un jeu de longue paume, etc. » Autorisation de l'intendant (1734). — Vente d'arbres des fossés de la ville. — Projet de suppression totale des remparts et fossés de la ville et de leur transformation « en promenades utiles et agréables », d'après le plan de M. Delarue, sous-ingénieur (1778). L'intendant écrit à ce sujet à la municipalité, le 10 février 1781 : « ... Je suis bien persuadé que Mgr le duc de Bourbon, en sa qualité de gouverneur général de cette province, et le secrétaire d'Etat qui



a la Champagne dans son département, ne vous refuseront point la permission de combler les fossés pour en faire des plantations ou promenades publiques. Mais ce ne sera qu'une permission ou consentement de leur part et non une autorisation pour vous assurer la propriété incommutable, ni même la jouissance perpétuelle du fruit de vos travaux et de vos dépenses. En effet il est de principe, au conseil du Roy, que tous les emplacements qui servent ou ont servi aux murs, remparts, fossés, fortifications et clôtures quelconques des villes, même des bourgs, appartiennent au Roy et font partie du domaine de la couronne, quand même ces emplacements auraient été fournis anciennement par les villes, bourgs ou habitants et que les constructions et ouvrages auraient été faits, soit par les habitants à corvée, soit sur les revenus desdits villes et bourgs... N'auriez-vous toujours pas à craindre que les régisseurs et administrateurs des domaines du Roy ne réclament un jour au profit de S. M. la propriété et jouissance de tous les terrains qui pourraient avoir formé autrefois les fossés et remparts de notre ville; des particuliers même en demanderoient la cession et l'engagement, ainsi que je l'ai déjà vu arriver plusieurs fois. » — Arrêts du Conseil d'État affirmant le droit de propriété du roi sur lesdits remparts et fossés. — Procès-verbal d'arpentage de « l'emplacement des murs et fossés des remparts de Sézanne et de son faubourg de Broyes, comme le seul qui ait été enceint de murs, ensemble des neuf pieds de l'intérieur desdits murs, » dressé, en exécution de l'arrêt du conseil d'État du 23 août 1784, par M. Durand, architecte de la province. Il en résulte que les murs, fossés, remparts et contrescarpes de la ville contenaient 6,445 toises carrées, 4 pieds 4 pouce, 6 lignes, et les murs, remparts et fossés du faubourg de Broyes, 4,571 toises carrées, 5 pieds, 4 pouces, 4 lignes, soit au total : 40,687 toises carrées, 4 pieds, 40 lignes. — Concession, par arrêt du conseil du 14 mars 1786, à plusieurs propriétaires riverains, des parties de fossés et remparts qu'ils tenaient à bail des officiers municipaux. — Procès-verbal et plans dressés en exécution de cet arrêt par M. Poterlet, architecte de la province, en 1789, de toutes les parties de remparts, fossés et contrescarpes non occupées. — Protestation de MM. Houllier de Launay, maire, et Rivot, procureur syndic, contre cette opération.

C. 706. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (1 imprimée).

**1722-1789.** — Administration de la ville de SÉZANNE. — Requêtes, mémoires, devis, ordonnances, états et correspondance concernant : les travaux communaux et la voirie, l'instruction publique, le casernement de la maréchaussée, etc. — Translation hors de la ville du cimetière de la paroisse Saint-Denis, en exécution d'un arrêt du parlement de

Paris du 10 août 1784. — Réparation des fontaines publiques et réouverture d'un ancien puits sur la place des Halles (1736-1755). — Projet d'acquisition d'une horloge publique et d'une maison pour servir d'Hôtel-de-Ville (1769). — Réparations aux pavés de la ville. Le ministre Trudaine écrit, en 1754, à l'intendant de Champagne : « Plusieurs personnes qui ont passé par la ville de Sézanne m'ont assuré que le pavé était tellement dégradé que l'on ne peut y passer sans risque pour les voitures et même pour les voyageurs. Je ne puis trop vous prier de remédier à ces inconvénients également nuisibles aux habitants et au public. » — Réclamations du sieur Frérot, l'ainé, entrepreneur du pavé, pour obtenir le paiement de ses ouvrages, reçus par M. de Montrocher, ingénieur, le 2 novembre 1771. L'adjudication remontait à 1756 et le paiement ne fut fait aux héritiers Frérot qu'en 1783. Dans un rapport en date du 18 février 1768, Frérot signale « le peu d'accord qui règne entre les officiers municipaux et M. le subdélégué, sur le fait des ouvrages publics, » comme paralysant son entreprise. — On lit dans un rapport du subdélégué Moutier, en date du 5 février 1784 : L'immensité des neiges qui est tombée et le froid excessif qu'il a fait depuis quelque temps a suspendu le cours du ruisseau qui traverse cette ville et qui, sans être considérable, y est des plus avantageux, puisqu'il fait tourner huit ou dix moulins. Les officiers municipaux ont cru pouvoir faire reprendre le cours ordinaire à ce ruisseau en faisant casser les glaces et nettoyer le lit par tous les habitants sujets à la corvée. » Lettre de l'intendant Rouillé d'Orfeuil, aux officiers municipaux pour leur « rappeler que dans aucun cas et sous aucun prétexte ils ne devaient se permettre de commander des corvées. » — Vote par la municipalité d'une somme annuelle de 24 à prélever, sur les deniers patrimoniaux, pour être employée en achat de livres de prix pour les élèves du collège. — Titre de la fondation par mademoiselle Jeanne Cadet, en 1723, d'une école gratuite au faubourg de Broyes. — Contestation entre les officiers municipaux et un propriétaire de la ville au sujet du paiement du loyer d'une maison appartenant à ce dernier et louée pour servir de caserne à la maréchaussée. Cette maison, sise rue de l'Hôpital, était une hôtellerie ayant pour enseigne « Au duc de Bourgogne ». L'unique archer qui y fut logé y tenait lui-même cabaret (1720-1734.)

C. 707. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1720-1789.** — Administration des communautés : SILLERY, SIVRY-SUR-ANTE, SOGNY-AUX-MOULINS, SOGNY-EN-L'ANGLE. — Mémoires, états, procès-verbaux, correspondance concernant : les droits seigneuriaux, les biens

usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux. — Procès entre la communauté de Sillery et la Maréchale d'Estrées, dame du lieu, au sujet du droit de pontonage réclamé par ladite dame (1780-1785). — Procès-verbaux-d'adjudication à loyer des usages communaux de Sillery (1768-1788), Sogny-aux-Moulins (1707-1720). — Devis et adjudication des réparations du puits du même lieu, dans la rivière de Marne (1726). — Comptes de gestion des syndics de Sogny-aux-Moulins (1773-1782) et de Sogny-en-l'Angle (1770-1789). — Tableau des revenus et charges de Sogny-en-l'Angle en 1788. Revenus : 250<sup>l</sup>, charges : 336<sup>l</sup> 4<sup>s</sup>. — Règlement de police fait en la justice du marquisat de Sillery et Puisieux concernant les hottes pour mesurer les fumiers et terres dans l'étendue dudit marquisat (1760).

C. 708. (Portefeuille. — 103 pièces, papier (1 imprimé).

**1685-1789.** — Administration des communautés : SOMME-BIONNE, SOMME-PY, SOMMESOUS, SOMME-SUIPPE, SOMME-VESLE. — Requêtes, mémoires, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Nomination d'office de Cl. Huet comme syndic de Somme-Vesle, aux lieu et place de J.-F. Arnoult, prorogé par le vote des habitants pour une troisième année, contrairement aux ordonnances (1685). — Procès de la communauté de Somme-Bionne avec Madame de Pavant, dame du lieu, relativement à la quotité des droits seigneuriaux dus par les habitants (1778-1785). — Réclamation de Madame de Boufflers, abbesse d'Avenay, dame et décimatrice de Somme-Suipe, au sujet de son inscription dans les rôles des impositions de cette communauté (1764-1766). — Procès intentés par la communauté de Somme-Vesle à divers pour usurpations de ses usages. — Échange de terrain entre cette communauté et le sieur Cousinat, son seigneur (1784). — Attribution à la communauté de Somme-Py (1772) du domaine d'Anjorois, contesté entre cette communauté et celle de Tahure. — Devis et adjudication de la construction d'un pont en bois de 20 pieds d'ouverture, sur le ruisseau de la Py, au village de Somme-Py, et de la démolition de l'ancien pont de pierre. Le devis total s'élève à 1,953<sup>l</sup>, dont 30<sup>l</sup> pour la démolition de l'ancien pont (1784). — Réparations au pont de Somme-Vesle (1779). — Compte de gestion des syndics de Sommesous (1740-1788) et de Somme-Vesle (1779-1788). — Mise en adjudication de l'enlèvement des boues et immondices existant dans les rues du village de Somme-Py (1755).

MARNE. — SÉRIE C.

C. 709. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1723-1790.** — Administration des communautés : SOMME-YÈVRE, SOMPUIS, SOMSOIS, SONGY. — Requêtes, mémoires, procès-verbaux, états, correspondance, concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire, les droits seigneuriaux, la dîme, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Nomination de syndics à Somsois. J.B. Deschamps, élu syndic en 1750, ayant demandé sa décharge sur le fondement « qu'il n'est pas des plus anciens et des plus riches, » sa demande est rejetée, attendu que le syndicat doit être déféré « non aux richesses mais au mérite. » — Réduction de moitié sur les gages du maître d'école de Songy, par délibération des habitants. Procès à ce sujet entre le maître d'école et la communauté (1783). — Lettre de Madame d'Ambly, dame de Somme-Yèvre, relativement à un procès soutenu et gagné par elle contre les habitants dudit lieu, au sujet de la banalité du moulin. — Procès entre les décimateurs de Songy et les habitants, au sujet de la perception de la dîme sur les gerbes surnuméraires (1781). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Somme-Yèvre (1723-1785). — Confirmation par l'intendance d'un arrêt du parlement, en date du 24 février 1665, accordant droit de pâture aux habitants de Somme-Yèvre dans les prairies de Varimont (1750). — Réparations à la maison d'école de Somsois (1770-1786). — Comptes de gestion des syndics de Somme-Yèvre (1759-1788) et de Songy (1778). — Tableaux des revenus et charges, en 1788, des communautés de Sompuis (pas de revenus, 42<sup>l</sup> de charges), Somsois (145<sup>l</sup> de revenus, 264<sup>l</sup> de charges).

C. 710. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1738-1789.** — Administration des communautés : SOUAIN, SOUDÉ-NOTRE-DAME, SOUDÉ-SAINTE-CROIX, SOUDRON, SOULANGES, SOULIÈRES. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états et correspondance, concernant : le personnel des administrations municipales, l'instruction primaire, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Nominations et destitutions de syndics de la communauté de Souain (1766-1771). Un avis du subdélégué de Reims, suivi d'une ordonnance de l'intendant, porte, à propos d'une réclamation du syndic de 1771, que « sa qualité de domestique ne l'exempte point du

syndicat, étant marié et établi dans le lieu. » — D'une note du subdélégué de Reims il résulte que le seigneur de Souain, en 1766, était « un laboureur taillable. » — Plainte des habitants de Soudron contre leur syndic de l'année 1786, qui s'était prorogé de sa propre autorité pour une seconde année. — Établissement, en 1780, à Souain, d'un conseil de 12 notables, divisé en deux classes, comprenant : la première, 6 laboureurs; la deuxième, 6 artisans et manouvriers. — Plainte du sieur Maca, curé de Soudé-Sainte-Croix, contre le syndic du lieu, qui, par contrainte et voies de fait, empêchait la sœur, nommée à cet effet par l'évêché de Châlons, de tenir l'école des filles. — Ordonnance d'une imposition de 50<sup>l</sup> chaque année sur les habitants de Soudron au profit de la maîtresse d'école du lieu. — Vente de douze denrées de prés et terres d'usage (en deux pièces) de la communauté de Soudron, adjugées à Cl. Chaillot, moyennant la somme de 530<sup>l</sup> (1749). — Partages entre les habitants de Soulières des bois usagers de la communauté. — Réparations « par corvée bourgeoise » des rues, chemins, entrées et sorties du village de Souain (1774). — Réparations au pont de Soudron (1746). — Comptes de gestion des syndics de Soudé-Notre-Dame (1773-1788), Soudé-Sainte-Croix (1767-1788), Soudron (1773-1786), Soulanges (1788), Soulières (1774-1788). — Etat des revenus et charges de la communauté de Soulanges en 1788; 370<sup>l</sup> de revenus. Demande des habitants de Souain, repoussée par l'intendant, à fin d'établissement d'une messagerie spéciale et privilégiée entre ce village et les villes de Reims et de Châlons, dont les manufactures occupaient à Souain 500 ou 600 ouvriers.

C. 711. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier (1 imprimée).

**1723-1789.** — Administration du bourg de SUIPPES. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états, plan, procès-verbaux divers et correspondance concernant : le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les comptes et les revenus communaux. — Plainte des habitants contre leurs syndics et échevins, cabale et troubles dans les assemblées de communauté, etc. L'administration municipale de Suippes était d'abord confiée, et « de temps immémorial », à un syndic et à un échevin, élus à la pluralité des voix le lundi de la Pentecôte. Une ordonnance de M. Lepeletier de Beaupré, du 12 mai 1745, confirmée et augmentée par celle de M. Rouillé d'Orfeuil, du 9 mai 1785, établit en outre un corps de 12 notables, élus par toute la communauté et chargés seuls d'élire le syndic et l'échevin et de les assister dans les actes de leur administration. En cas de procès, ce corps se renforçait de trente-six autres notables habitants.

Le conseil ordinaire des douze se recrutait par moitié dans deux classes de contribuables, dont les uns devaient payer plus de 30<sup>l</sup> de tailles, et les autres de 20<sup>l</sup> à 30<sup>l</sup>. Il fut, depuis 1782, nommé pour trois ans et renouvelable annuellement par tiers dans chaque classe. — Partagés des terres usagères entre les habitants. Une note du subdélégué de Reims de 1764 porte que « ces terres sont divisées ordinairement en 24 lots, le 24<sup>e</sup> se loue et le prix du loyer s'emploie aux besoins de la communauté. » — Ordonnance de l'intendant du 18 février 1770 réglant les formes et conditions du partage des terres usagères. Il y est ordonné, sur la demande des habitants, que le partage se fera pour 10 ans, à charge par les tenanciers de ces terres d'en mettre une partie en prairies artificielles et sous peine de déchéance pour ceux qui s'y refuseraient. — Procès-verbal du partage des terres usagères fait le 21 novembre 1779. On y lit : « Division faite des terres en 24 lots, chaque lot se trouve composé de 142 jours 1/2. La totalité de la taille des habitants qui participent au partage est de la somme de 2,129<sup>l</sup> 17<sup>s</sup>, ce qui fait, division faite de cette somme en 20 portions égales, pour chaque portion, la somme de 106<sup>l</sup> 10<sup>s</sup> et la quantité d'un jour deux quartels de terre par livre, etc. » — Adjudications à loyer des prés-marais dits le Beaucamps (1777-1785). — Anticipations par les riverains sur le terrain des anciens remparts, aplanis à la suite de l'épidémie de 1769, « qu'on avait reconnu provenir en bonne partie du défaut de circulation de l'air, arrêté par ces remparts. » — « Plan des remparts et contour de Suippes », dressé par l'ingénieur Hurault de Sorbée. — Comptes de gestion des syndics (1760-1789). — Revenus patrimoniaux en 1723 : 14<sup>l</sup> pour péage, droit de passage et 1/3 du minage, et 13<sup>l</sup> pour fermage de la rivière; total 27<sup>l</sup>.

C. 712. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier (1 plan).

**1739-1779.** — Administration du bourg de SUIPPES. — Mémoires, plan, devis, requêtes, ordonnances et correspondance concernant les travaux communaux. — Reconstruction « à neuf » de deux ponts en 1750. — Visite et reconnaissance faite, en 1774, par le sous-ingénieur des Closets, des ouvrages communaux à exécuter à Suippes, à la charge des habitants. — Devis et détail estimatif de ces ouvrages comprenant des réparations à l'église estimées 17,416<sup>l</sup>; la construction de deux ponts neufs, l'un à la porte Saint-Antoine, 6,305<sup>l</sup>, et l'autre à la porte Saint-Jacques, 5,040; le pavage de plusieurs rues, 14,558<sup>l</sup>. — Ordonnances fixant la contribution des habitants et celle de l'abbesse d'Avenay, dame du lieu, dans le paiement des travaux de

l'église et des ponts (le pavage étant ajourné). Part des habitants : 8,702<sup>l</sup> 40<sup>s</sup> ; part de l'abbesse : 859<sup>l</sup>. — Devis, plan, adjudication des ponts Saint-Jacques et Saint-Antoine. Montant de l'adjudication : 10,800<sup>l</sup>. — Requêtes d'opposition des villages des environs de Suippes indiqués pour contribuer à la réparation des ponts. La part contributive de ces villages, au nombre de 19, était des deux tiers du montant de l'adjudication. — Ordonnance pour la répartition des contributions. — Quittance de l'entrepreneur (Prignet, de Châlons).

C. 713. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1731-1789.** — Administration du bourg de SUIPPES. — Requêtes, mémoires, ordonnances et correspondance concernant : les travaux communaux, la voirie, la police, etc. — Construction d'une caserne pour la brigade de maréchaussée (1774). — Rétablissement de l'abreuvoir dit : « de Jean Poinset » à la requête des habitants du petit côté de Suippes. — Entretien et nettoyage des rues. — Correspondance entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil et le duc de Bourbon, lieutenant général de la province, au sujet du règlement d'organisation demandé en 1775 par la compagnie de fusiliers existant à Suippes depuis 1726. — Établissement d'une rosière à Suippes, en 1787, en exécution d'un legs fait à la paroisse par la comtesse de Chazeron et comprenant une rente d'environ 400<sup>l</sup>. — Information faite par le sieur Bugarel, secrétaire de l'intendance, sur une prétendue rébellion arrivée à Suippes, le 8 mai 1734, contre les employés des fermes.

C. 714. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (5 plans).

**1756-1788.** — Administration de la communauté de SUIZY-LE-FRANC. — Requêtes, mémoires, états, devis, ordonnances, pièces de comptabilité et correspondance concernant : le personnel de l'administration municipale, les biens usagers, les travaux et les comptes communaux. — Établissement, en 1780, d'un conseil de notables, et nomination d'office des membres au nombre de 6, 3 laboureurs et 3 manouvriers. — Contestation au sujet du partage des terres d'usage (1788). — Construction d'un pont sur le Surmelin en 1772. Détail estimatif, devis et plans des travaux, comprenant, outre le pont, une chaussée d'accès et un fossé pour le lit de la rivière, dressé par Lechangeur, « architecte de feu S. M. le roi de Pologne ». Adjudication

desdits ouvrages pour le prix de 4,400<sup>l</sup>. — Lettres de M. de Méjanès, seigneur de Suizy, au sujet du paiement des travaux. — Comptes de gestion des syndics, avec pièces justificatives, pour les années 1756, 1771, 1780, 1781, 1784.

C. 715. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1738-1792.** — Administration des communautés : TAISSY, TAUXIÈRES, THIBIE, THIÉBLEMONT, THIL, THILLOIS, THUISY, TILLOY. — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité et correspondance concernant : l'instruction primaire, les droits seigneuriaux, les biens usagers, les comptes et les revenus communaux. — Contestation entre la communauté de Thiéblemont et la fabrique du lieu, au sujet du salaire du recteur d'école, que les anciens de la paroisse assuraient avoir toujours, depuis plus de cent ans, été salarié de 40<sup>l</sup> par la fabrique, et qui, en 1754, vit ses appointements réduits à 10<sup>l</sup>. — Contestation entre la communauté de Taissy et son seigneur au sujet d'un droit de trois quartiers de froment que le seigneur réclamait par 20 arpents de terre et que les habitants prétendaient ne devoir que par tête de cheval, un cheval suffisant d'ailleurs à cultiver 50 arpents de terre (1673). — Contestation entre 7 habitants de Thuisy et le chevalier de Thuisy, leur seigneur, au sujet des droits seigneuriaux (1788). — Procès entre la communauté de Thiéblemont et M. de Lesperoux, son seigneur, au sujet de la propriété d'un chemin. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Taissy, (1768-1788), Thillois (1768-1787), Thuisy (1758-1786), et Thillois (1770-1774). — Acquisition d'une pompe à incendie par la communauté de Thuisy (1786). — Construction d'une école pour les filles à Thibie (1757). — Comptes de gestion des syndics de Tauxières (1756, 1788-1794), Thibie (1773-1788). — Tableau des revenus et charges de la communauté de Thiéblemont en 1788 : pas de revenus, 110<sup>l</sup> de charges.

C. 716. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1720-1790.** — Administration de la communauté de TOGNY-AUX-BOEUF. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux et comptes de gestion des syndics.

C. 717. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1731-1791.** — Administration des communautés : **TOULON, TOURS-SUR-MARNE, TRAMERY, TRÉCON, TRÉFOLS, TRÉPAIL, TRESLON, TRIGNY, TROIS-FONTAINES, TROIS-PUITS, TROISSY.** — Requêtes, mémoires, pièces de comptabilité et correspondance concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire, la dime et les droits seigneuriaux, les comptes et les revenus communaux. — Contestation entre les habitants de Trépail au sujet du choix de leur syndic pour l'année 1780. — Établissement à Trigny, en 1779, d'un bureau d'administration composé de 4 laboureurs, 4 vigneron propriétaires ou artisans et 4 manouvriers ou vigneron-tacheurs. — Établissement à Trois-Puits, en 1786, d'un conseil de notables composé de 6 artisans et vigneron propriétaires, de 6 vigneron-tacheurs et manouvriers. — Pension viagère de 200<sup>l</sup> accordée, après 47 ans de services, par la communauté de Tours-sur-Marne, à Cl.-F. Forget, son maître d'école, âgé de 74 ans. — Procès de la communauté de Tours-sur-Marne, avec le curé du lieu, au sujet de la dime des gerbes surnuméraires exigée par ce curé, contrairement à l'usage ancien (1752). — Refus d'autorisation demandée par la communauté de Trépail pour intervenir en corps au procès soutenu par plusieurs de ses habitants, contre le chapitre de la cathédrale de Châlons, seigneur du lieu, au sujet du droit de lods et ventes. — Procès entre la communauté de Troissy et son seigneur au sujet de la censive universelle (1773). — Vente des coupes de bois communaux de Trépail. — Adjudications à loyer des usages communaux de Treslon (1769-1787), Trigny (1768-1782). — Réparations à l'église et au pont de Tours-sur-Marne (1749-1768), au pont et à la fontaine de Tramery (1756-1774) ; à la fontaine de Trépail (1763) ; à la digue et aux fontaines de Troissy (1758-1782). — Comptes de gestion des syndics de Toulon (1747-1787), Trécon (1773-1778), Trépail (1744-1781), Troissy (1756-1790). — Décharges d'impositions et secours en argent accordés aux habitants de Toulon victimes de l'incendie du 17 mai 1784. — Fondation par le sieur Lebel, curé de Tréfols, d'un bureau de charité pour l'extinction de la mendicité (1783).

C. 718. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

**1720-1790.** — Administration des communautés : **VADENAY, VALMY, VANAUULT-LE-CHATEL, VANAUULT-LES-**

**DAMES.** — Requêtes, mémoires, procès-verbaux, baux et correspondance concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire, les biens et les comptes communaux, etc. — Approbation d'une délibération de la communauté de Vanault-les-Dames continuant, pour la quatrième année, J. Dommartin dans les fonctions du syndicat (1788). « Voilà le premier exemple d'un vœu uniforme dans une communauté pendant 4 années consécutives, » écrit le subdélégué de Châlons, en appuyant du reste la demande des habitants. — Plainte du maître d'école de Vanault-le-Châtel contre une partie des laboureurs de la paroisse qui refusaient de lui payer un boisseau de grain pour l'eau bénite, « suivant l'ancien usage », et qui prétendaient en même temps faire « écoler » leurs enfants gratis, en vertu du legs du président Roland, qui avait constitué une rente de 100<sup>l</sup> par an au profit du maître d'école pour l'écolage de dix pauvres de la paroisse (1768). — Procès-verbaux de nomination, par l'assemblée de communauté de Vanault-les-Dames, de N<sup>as</sup> Vellet, comme maître d'école, pour 3, 6, ou 9 ans, aux conditions suivantes : 1<sup>o</sup> conduire l'horloge de l'église ; 2<sup>o</sup> assister le prieur-curé du lieu dans toutes les fonctions de l'église ; 3<sup>o</sup> tenir les écoles depuis la Saint-Remy (1<sup>er</sup> octobre) et tant qu'on lui enverra des enfants, notamment jusqu'au 1<sup>er</sup> mai. Ses gages consistent en : 1<sup>o</sup> une contribution fixe d'un boisseau de grain sur chaque laboureur d'une charrue, et de 24<sup>s</sup> sur les ménages, 12<sup>s</sup> sur les demi-ménages des autres habitants ; 2<sup>o</sup> un droit d'écolage de 6<sup>s</sup> par mois pour les enfants apprenant à écrire et 5<sup>s</sup> pour les autres, payables par les familles (1782). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers de Vadenay (1727-1789), Vanault-le-Châtel (1720-1786), Vanault-les-Dames (1723-1788). — Comptes de gestion des syndics de Vadenay (1764-1788), Vanault-le-Châtel (1770-1787), Vanault-les-Dames (1774-1788). — Bail passé au profit de Pierre Garinet-Gogot, marchand à Vanault-les-Dames, par le cardinal de Tencin, archevêque de Lyon, abbé commandataire de l'abbaye de Saint-Paul-de-Verdun, des revenus du prieuré dudit Vanault-les-Dames, dépendant de la mense abbatiale de Saint-Paul-de-Verdun (1740).

C. 719. (Portefeuille.) — 100 pièces papier ; 3, parchemin.

**1586-1791.** — Administration des communautés : **VANDIÈRES, VARIMONT, VASSIMONT, VATRY.** — Chartes, mémoires, requêtes, procès-verbaux d'adjudication, états, correspondance, concernant : les biens usagers, les comptes communaux, etc. — Bail à cens des usages communaux de Vandière-et-Trotte, « contenant huit-vingt-quatorze

arpents en deux pièces » (1586) par Louis Maillard, conseiller du Roi et maître des requêtes en son hôtel, et Cl. Gaultier, maître particulier des Eaux et Forêts au duché de Château-Thierry, commissaires députés par S. M. pour l'aliénation et bail à cens des terres vaines et vagues dudit duché. — Vente de terres usagères de Vandières à la fabrique du lieu (1646-1651). Accord sur contestations élevées au sujet de la propriété desdites terres entre la fabrique et Henri de la Barge, seigneur de Vandières (1673). — Procès verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Vassimont (1737-1787), Vatry (1752). — Imposition sur les habitants de Vandières des frais d'un procès soutenu et perdu par la communauté contre ses seigneurs au sujet du droit de censive universelle (1752). — Comptes de gestion des syndics de Vandières (1756-1789), Vassimont (1739, 1789), Vatry (1773-1788). — Reconstruction du village de Vassimont détruit par un incendie le 4 juin 1766, à l'exception de l'église et de la maison du curé et de huit autres maisons. Une requête des habitants porte que « depuis neuf ans, il ne restait aucune maison qui n'eût essuyé le même sort, si on en excepte le presbytère et trois maisons voisines ».

C. 720. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier (3 imprimées.)

**1660-1790.** — Administration des communautés : VAUCIENNES, VAUCLERC, VAUDANCOURT, VAUDEMANGES, VAUDESINCOURT, VAUREFROY. — Pièces de procédure, états, mémoires, correspondance, concernant : les assemblées de communauté, les biens usagers, les comptes communaux, etc. — Règlement pour contraindre les habitants de Vaudancourt à assister aux assemblées de communauté, à peine de 3 livres d'amende pour les absents (1760). — Assignations données aux habitants de Vauciennes, pour produire les titres de leurs droits d'usage et de paturage dans la forêt d'Épernay, par devant « les commissaires députés par le Roi pour l'évaluation de terres et seigneuries délaissées par S. M. à feu M. le duc de Bouillon » (1660-1666). — Inventaires de production par les seigneurs, manants et habitants de Vauciennes contre le duc de Bouillon, pour les droits ci-dessus indiqués. — Extraits des titres des habitants. — Extrait du compte du domaine d'Épernay es années 1586, 1587 et 1588. — Jugements rendus en 1643 et 1661 par les grands maîtres des Eaux et Forêts de Champagne en faveur des habitants de Vauciennes. — Règlement et réclamations de divers habitants au sujet du partage des terres usagères de Vaudemanges. — Adjudication à loyer des usages de Vaudesincourt (1772, 1786),

Vaufrey (1774-1782). — Comptes de gestion des syndics de Vaudancourt (1756-1789), Vaudemanges (1756-1788), Vaudesincourt (1773-1787); Vaufrey (1774-1788). — Etat des revenus et charges en 1788 de la communauté de Vauclerc ; 18 livres des revenus, 24 livres de charges.

C. 827. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1731-1791.** — Administration des communautés ; VAVRAY-LE-GRAND, VAVRAY-LE-PETIT, VÉLYE, VENLAY, VENTEUIL. — Requêtes, mémoires, ordonnances, plans, devis, correspondances concernant : le personnel des administrations municipales, l'instruction primaire, les droits seigneuriaux, les biens, les comptes et les revenus communaux, etc. — Contestation entre les habitants de Vavray-le-Petit à propos de nominations de syndics (1756-1788). — Nomination d'un syndic à Vélye (1754). — Etablissement à Venteuil, en 1784, d'un conseil du 12 notables, dont 4 devaient appartenir au hameau de Tincourt, dépendant de ce village. — Approbation d'un traité passé par la communauté de Vavray-le-Grand avec J. Huet, pour la tenue des écoles (1784). — Procès de la communauté de Vavray-le-Grand contre M. de Frédy, son seigneur, au sujet du droit de censive réclamé par ce seigneur. — Procès de la communauté de Vélye contre son seigneur, au sujet du droit de lods et ventes (1787) — Contestation entre la communauté de Vélye et son seigneur au sujet de la propriété de la rivière (1779). — Procès-verbal d'adjudication à loyer des usages communaux de Vélye (1746-1787). — Devis, plans et adjudication des travaux pour la construction d'un pont dans la traverse du village de Vélye, sur la rivière de Somme-Soude (1785). — Comptes de gestion des syndics de Vavray-le-Grand (1788), Vavray-le-Petit (1788), Vélye (1742-1785), Venteuil (1756-1790). — Tableau des revenus et charges, en 1788, des communautés de Vavray-le-Grand (685 livres de revenus, 537 livres de charges) et Vavray-le-Petit (293 livres de revenus, 288 livres de charges).

C. 722. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1584-1788.** — Administration des communautés : VERNANCOURT, VERNEUIL, VERRIÈRES, VERT-LA-GRAVELLE. — Requêtes, mémoires, états, correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, les biens, les travaux et les comptes communaux, etc. — Organisation en 1776 d'une administration municipale unique pour les deux

villages de Venteuil-le-Haut et Venteuil-le-Bas, formant une seule communauté. L'administration communale est confiée à un syndic alternativement choisi dans l'un et dans l'autre village, et à un conseil de 14 notables, dont 7 de chaque village. — Procès intenté par la communauté de Verneuil, au comte de Manse, son seigneur, en rescision d'une sentence du Parlement du 9 août 1751, reconnaissant au seigneur la censive universelle sur tous les héritages situés dans l'étendue de la seigneurie du haut et bas Verneuil. — Imposition sur les habitants des frais résultant de la perte de ce nouveau procès en 1756. — Procès de la communauté de Verrières contre le seigneur engagiste de ce lieu, relativement à un droit, « de servitude » réclamé par ce seigneur (1785). — Procès de la communauté de Vert-la-Gravelle contre le sieur de Parvillez, son seigneur, pour le dommage causé par les lapins de ce seigneur dans les emblaves et les vignes. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Vernancourt (1736-1784) et Vert-la-Gravelle (1775-1788). — Transaction entre messieurs du collège de Navarre et les habitants de Verneuil, au sujet des bâtis du lieu (1584 copie). — Réparations aux rues et ponts de Vernancourt (1776). — Comptes de gestion des syndics de Vernancourt (1772-1787) et Verneuil (1756). — Contestation entre les seigneurs et habitants de Verneuil, d'une part, et le curé de Nesle, de l'autre, au sujet du moulin du lieu, appartenant au curé de Nesle et que la communauté et son seigneur voulaient faire détruire comme interceptant le cours de la rivière (1775). — Réclamation des habitants de Verrières contre Louis Buirette, originaire de ce lieu et marchand à Sainte-Menehould, qu'ils accusaient de retenir des titres en parchemin concernant les droits et privilèges de leur communauté (1754).

C. 723. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier (3 imprimées.)

**1619-1781.** — Administration de la ville de VERTUS : Requêtes, mémoires, arrêts, correspondance concernant : l'organisation municipale et la seigneurie. Mémoire signé de la Motte, avocat, à Paris, tenant à faire établir à Vertus le siège d'une subdélégation, démembrée de celle de Châlons et comprenant tous les villages du ressort du bailliage de Vertus, situés dans un rayon de deux lieues. Ce projet n'eut pas de suite. — Conflits entre les officiers municipaux et ceux du bailliage de la comté pairie. — Un « mémoire pour le comté de Vertus, sur une requête présentée à M. l'intendant de Champagne par les prétendus échevins et syndic des habitants de la ville de Vertus le 40 décembre 1744 » revendique pour le bailli du comté, et en son absence, pour les

autres officiers, le droit de présider aux assemblées des habitants et de rendre des ordonnances pour l'ordre et la police. Il refuse au procureur syndic des habitants la qualité d'échevin. — Suppression de ce titre d'échevin par l'intendant à la demande du comte de Vertus et conformément à un arrêt du Parlement de 1688 produit à l'appui de ladite demande. — Querelle de préséance entre les officiers du bailliage et ceux de l'hôtel de ville à l'occasion du feu de joie allumé le 14 octobre 1753 pour célébrer la naissance du duc de Berry. Dans un des procès-verbaux contradictoires de ce conflit, le sieur Buret, capitaine lieutenant de l'arquebuse, expose qu'ayant en sa qualité de procureur syndic et gouverneur de la ville allumé le feu de joie, « cela a fait emporter ledit sieur bailli (Culoteau de Vélye) jusqu'au point de tomber sur moy, Buret, après m'avoir porté les ongles sur le visage dont il m'a fait sang, de me donner un coup de torche avec tant de violence que j'en ai été renversé par terre... et étant relevé il m'a de nouveau présenté sa torche au visage... après quoi je me suis trouvé obligé de me retirer dans une maison voisine, les coups que je venais de recevoir m'ayant fait perdre presque connaissance. » — De son côté le sieur Culoteau de Vélye se plaint d'avoir été « insulté jusqu'à recevoir plusieurs coups de feu et estre menacé avec le poing levé de la part du nommé Buret, marchand cirier, l'un des gouverneurs procureur-syndic de la ville lequel aurait répondu au bailli réclamant la préséance : Vous êtes à mes ordres, ma ville et mes habitants ne marcheront pas et vous me devez le respect. » — Contestation entre le bailli et les officiers municipaux au sujet du titre de « gouverneurs de la ville » porté par ces derniers, avec pièces à l'appui des prétentions des deux parties. — Requête du maréchal prince de Soubise (1759-1773) contre les fermiers du domaine réclamant la réversion à la couronne du comté de Vertus après le décès (1747) de Henri François de Bretagne, comte de Vertus, duquel le prince de Soubise était l'héritier naturel comme cousin issu de germain. — Arrêt du Conseil d'État du 6 juillet 1779 qui « déboute l'inspecteur général du domaine de la couronne de sa demande, ... maintient et garde le maréchal de Soubise, le duc de Penthièvre et le président de Rosnay dans la propriété, possession et jouissance desdites terres (composant la succession de H. F. de Bretagne) à titre de propriété incommutable.

C. 724. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

**1689-1797.** — Administration de la ville de VERTUS. États, mémoires, procès-verbaux d'adjudication, correspondance concernant : les biens et les revenus communaux. —

États des biens patrimoniaux, des charges et des revenus de la ville. En 1751 les revenus étaient de 405 livres et les charges de 527 livres; déficit : 122. Les biens patrimoniaux consistaient en 137 arpents de bois broussaille dont le quart en réserve divisé en 8 coupons se vendait tous les trois ans et donnait un produit moyen de 400 livres. — La ville jouissait en outre de la moitié de l'octroi dit : droit de courte pinte, perçu à raison de 8 sols sur le poinçon pour sol du prix de vente de la pinte de vin. — Procès-verbaux d'adjudication des coupes de bois communaux. — Rétablissement par arrêt du 13 mars 1734 et prorogations successives par divers autres arrêts jusqu'à l'année 1795 de la perception au profit de la moitié de l'octroi dit droit de courte-pinte.

C. 725. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1703-1746.** — Administration de la ville de VERTUS. — Comptes de recette et dépense des deniers patrimoniaux et d'octroi rendus à l'intendant de Champagne et aux officiers municipaux de la ville par les comptables et pour les exercices ci-après désignés : Vienot 1704-1707, 1709; J. Doublet, gouverneur, P.-J. Chanlaire et Cl. Charlot, syndics, 1715-1721; J. Doublet (seul) conseiller du Roi, receveur ancien alternatif et mi-triennal des deniers d'octroi et patrimoniaux de la ville 1736-1745. — Pièces justificatives des comptes de 1740-1745. Pour la période de 1704 à 1707 inclus la recette s'élève à 806 et la dépense à 276 livres pour les années 1744 et 1745 réunies, recette : 4846 livres; dépense : 4666.

C. 726. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1749-1785.** — Administration de la ville de VERTUS. — Compte de la recette et dépense des deniers patrimoniaux et d'octroi rendu à l'intendant par les comptables et pour les exercices ci-après indiqués : J. Doublet, conseiller du roi receveur ancien, alternatif et mi-triennal : 1746-1750; N. Doublet, receveur et contrôleur des deniers de la ville 1751-1768; Nic. Hachette, procureur-syndic et receveur de la ville, 1779-1782. — Pièces justificatives des comptes de 1746 à 1750. Pour la période de 1779 à 1782, la recette s'élève à 5,271 livres et la dépense à 6,728 livres.

C. 727. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1725-1787.** — Administration de la ville de VERTUS. — Mémoires, requêtes, procès-verbaux d'adjudication, correspondance concernant; les travaux communaux, la voirie, l'instruction primaire, les pompes à incendies, la poste aux lettres, l'assemblée médicale. Réparations du pavé de la ville (1763-1780). — Adjudication le 16 janvier 1774 des travaux de construction d'une caserne de maréchaussée, moyennant la somme de 23,000 livres à Regnauld d'Arsonval. — Contestation entre les habitants relativement à la levée d'une somme de 24 livres par ménage pour le salaire du maître d'école (1777). — Acquisition de deux pompes à incendies (1779). — Suppression et rétablissement par les administrateurs des postes de l'emploi du facteur chargé de distribuer à domicile les lettres arrivées au bureau de Vertus (1777). — Privilèges en matière de taille et de corvées attribués aux médecins et chirurgiens de l'hôpital.

C. 728. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1734-1788.** — Administration des communautés : VERZENAY, VERZY, VÉSIGNEUL-SUR-COOLE. — Requêtes, mémoires, ordonnances, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, les biens, les travaux et les comptes communaux. — Décharge du syndicat accordé à L. Guyot, manouvrier de Vésigneul-sur-Coole « à cause de ses infirmités de la vue et de l'ouïe (1779). » Les habitants s'opposaient à la requête en décharge de L. Guyot, sur le motif que « leur village n'était composé que de 13 pères de famille dont cinq par leur grand âge sont dispensés de cette charge, il n'était point naturel qu'un jeune homme puisse s'y soustraire par des motifs légers. » — Procès intenté par la communauté de Verzenay en 1772, contre le marquis de Genlis son seigneur, « afin qu'il ait à faire mettre les six pressoirs banaux dudit lieu en état de tourner aux offres de lui payer le droit de banalité suivant son ancienne constitution, au pressoir, à raison du huitième des vins qui y coulent, sinon que les habitants soient déchargés du droit de banalité et qu'ils soient autorisés à faire pressurer dorénavant leurs vendanges à tels pressoirs que bon leur semblera. » — Intervention de la communauté de Verzy au procès soutenu par les habitants de Villers-Marmery contre les religieux de Saint-



Basle, seigneurs de ces deux communautés, au sujet de la banalité des pressoirs et de la dime des vins (1779). — Contestation entre les habitants de Vésigneul et M. Chaalons, leur seigneur; au sujet du pont du lieu (1734). Le seigneur avait cessé de pourvoir à cet entretien par suite de la suppression d'un droit de péage perçu par les seigneurs « de temps immémorial » et dont ils n'avaient pu produire les titres. — Vente du quart de réserve des bois communaux de Verzy en 1739, 1764 et 1780. — Comptes de gestion des syndics de Verzy (1767-1788) et de Vésigneul-sur-Cooles (1774-1787). — Coupe de tous les arbres plantés dans les vignes du terroir de Verzy (il y en avait plus de 12,000), par ordre de l'intendant rendu sur la requête de « la plus saine partie des habitants » (1768.)

C. 729. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1724-1788.** — Administration des communautés : VÉSIGNEUL-SUR-MARNE, VIENNE-LA-VILLE, VILLEDOMMANGE. — Mémoires, requêtes, ordonnances, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, les biens, les travaux et les comptes communaux. — Etablissement à Villedommange d'un conseil de douze notables, divisé en deux classes, l'une de 6 laboureurs, artisans ou vigneronniers propriétaires, l'autre de 6 vigneronniers, tacheurs et manouvriers, « pour lesdits douze notables se trouver régulièrement à toutes les assemblées et délibérer conjointement avec le syndic sur les affaires communes qu'il proposera. Lesdits notables représenteront le corps de ladite communauté sans qu'il soit besoin d'appeler le surplus des habitants, qui ne seront pas néanmoins exclus de se trouver aux dites assemblées, dans lesquelles ils auront droit de voter lorsqu'il s'agira d'affaires importantes » (Extrait de la requête présentée par le syndic, au nom de la communauté). — Procès de la communauté de Vésigneul-sur-Marne contre M. de Guinaumont, seigneur de Mairy, qui les avait troublés dans la jouissance du droit de pêche de la rivière et des eaux mortes sur leur finage (1782). — Intervention de la communauté de Vienne-la-Ville sur l'assignation de M. Nicolas du Baut, président en l'élection de Sainte-Menehould, seigneur dudit Vienne « du côté de l'église » au procès pendant à la table de Marbre du palais de Paris, entre ledit sieur du Baut, d'une part, et de l'autre les sieurs Et. Bonjour et Fr. Martinet, aussi seigneurs de Vienne-la-Ville, « du côté du bois », relativement au droit de pêche dans la rivière de Bionne (1760). — Procès de la communauté de Villedommange contre le sous-fermier des droits seigneuriaux, prétendant droits de lods et ventes

(1760). L'avis du subdélégué de Reims est favorable à l'opposition des habitants, leur village étant sous la coutume de Reims qui admettait les franc-alleu. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des biens usagers de Vésigneul-sur-Marne. (1726-1788). — Procès de la communauté de Vienne-la-Ville, avec celles de la Neuville-au-Pont, Florent, Moiremont, Maffrécourt, Vienne-le-Château et Saint-Thomas sur la propriété de plus de 4,200 arpents de bois. (1782). — Réparations du pont de Vienne-la-Ville sur la rivière d'Aisne et des chaussées y aboutissant. — Compte de gestion des syndics de Vésigneul-sur-Marne (1764-1788); Villedommange (1767-1787).

C. 730. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

**1497-1786.** — Administration de la communauté de VILLE-EN-SELVE. — Pièces de procédure, états, mémoires, requêtes, correspondance concernant : les biens, les travaux et les revenus communaux. Vote par la communauté d'une pension annuelle de 100 livres à son ancien maître d'école, hors d'état de continuer ses fonctions (1777). — Copies de sentences de la Maitrise des Eaux et Forêts d'Épernay de 1497, 1516, 1562, relatives aux droits d'usage et de paturage appartenant aux communautés de Ville-en-Selve, Chigny et Ludes dans les bois de la montagne de Reims. — Déclaration de leurs usages faite par les habitants en 1762. — Devis et adjudication de travaux de réparation à l'église, au presbytère, aux murs de clôture du cimetière et aux fontaines publiques (1749-1784). — Réception de l'horloge de l'église (1750). — Emploi de deniers provenant de la vente des bois communaux au paiement de diverses charges de communauté (1752-1786).

C. 731. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1731-1775.** — Administration de la communauté de VILLE-EN-SELVE. — Comptes de gestion des syndics des années 1734-1733; 1752-1756; 1772-1774 et pièces justificatives.

C. 732. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1775-1780.** — Administration de la communauté de VILLE-EN-SELVE. — Comptes de gestion des syndics des années 1775-1779, et pièces justificatives.

C. 733. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1780-1788.** — Administration de la communauté de VILLE-EN-SELVE. — Compte de gestion des syndics des années 1780-1787, et pièces justificatives.

C. 734. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1736-1789.** — Administration des communautés : VILLE-EN-TARDENOIS, VILLENEUVE-LA-LIONNE, VILLENEUVE-LÈS-ROUFFY. — Mémoires, requêtes, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les dîmes, les biens usagers et les comptes communaux. — Établissement à Ville-en-Tardenois, en 1774, d'un conseil de 12-notables. Il résulte d'une lettre du subdélégué d'Épernay, relative à cet objet, « qu'il y était d'usage que les assemblées de communauté fussent tenues par les officiers de justice. » — Contestation entre les habitants de Villeneuve-lès-Rouffy à propos de l'augmentation du traitement du maître d'école. L'intendant, saisi de l'affaire par l'évêque de Châlons, en renvoie la décision à une assemblée générale de communauté. — Une lettre du subdélégué d'Épernay, du 10 août 1770 porte : « Je ne vois pas que le sieur Forsy et le sieur Piètre, quoique seigneurs en partie de Ville-en-Tardenois, aient plus de privilèges pour les corvées que les autres habitants roturiers. Il est pourtant dur pour eux d'être confondus avec les voituriers et les manouvriers de cette paroisse... » L'intendant déboute lesdits seigneurs de leur demande de privilèges « sauf à se faire remplacer ». — Intervention de la même communauté dans un procès intenté à quelques-uns de ses habitants par les décimateurs de la paroisse, sur la demande du chapitre métropolitain de Reims à propos de dîmes insolites. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Villeneuve-lès-Rouffy (1736-1787). — Réparation à la maison d'école de Villeneuve-la-Lionne (1784). — Comptes des syndics de Ville-en-Tardenois (1756-1786) et Villeneuve-lès-Rouffy (1774-1788).

C. 735. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1752-1789.** — Administration des communautés : VILLERS-ALLERAND, VILLERS-AUX-BOIS. — Requêtes, états, MARNE. — SÉRIE C.

devis, mémoires et correspondance, concernant : les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, etc. — Établissement d'une tuilerie (1774) et plantation de 1,200 à 1,500 peupliers (1787) sur la montagne de Villers-Allerand, terrain usager de ladite communauté. — Vente par la communauté de Villers-aux-Bois de la grange des dîmes abandonnée par le curé du lieu (1760). — Devis et état estimatif des ouvrages à faire au village de Villers-Allerand pour la réparation de l'église, du cimetière et de la maison d'école et pour la construction d'une fontaine dressée par Le changeur « architecte de feu S. M. le roi de Pologne », expert nommé par l'intendant de Champagne (1773). Le total général de la dépense est de 40.932 livres, dont 4,283 pour « travaux d'augmentation » non prévus au devis primitif. — Procès verbal de réception desdits ouvrages (10 septembre 1774) et paiement à l'adjudicataire (Jacques Longuet, entrepreneur à Épernay). — Emploi, pour l'acquit de diverses charges de la communauté de Villers-Allerand, des deniers provenant de la vente de ses bois de réserve. — Comptes de gestion des syndics de Villers-aux-Bois (1774-1788).

C. 736. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1738-1789.** — Administration des communautés : VILLERS-AUX-CORNEILLES, VILLERS-EN-ARGONNE, VILLERS-FRANQUEUX, VILLERS-LE-SEC. — Requêtes, mémoires, états, correspondance concernant : les droits seigneuriaux, les biens et les comptes communaux, etc. — Contestation entre les habitants de Villers-aux-Corneilles et M. de Charmoy, leur seigneur, au sujet d'une ordonnance rendue par le juge du lieu, concernant la garde des bêtes à cornes et autres objets de police rurale (1755). — Procès entre la communauté de Villers-en-Argonne et son seigneur, au sujet de droits seigneuriaux indûment portés dans son dénombrement (1757). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Villers-aux-Corneilles (1774-1787), Villers-Franqueux (1768-1787), Villers-le-Sec (1753-1786). — Procès entre la communauté de Villers-le-Sec et le cardinal de Bernis, abbé de Trois-Fontaines, relativement aux droits de « paturage et abreuvement » dans « l'étang Maupas », appartenant à l'abbaye. Les habitants prétendaient que ces droits leur appartenaient en vertu d'une transaction du 17 février 1483. — Comptes de gestion des syndics de Villers-aux-Corneilles (1774-1789), Villers-le-Sec (1749-1786). — Rôle de contribution des habitants de Villers-aux-Corneilles aux frais de la reconstruction d'un pont et du four du presbytère (1789).

C. 737. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1722-1791.** — Administration des communautés : VILLERS-MARMERY, VILLERS-SOUS-CHATILLON, VILLESENEUX. — Requêtes, mémoires, correspondance concernant : le personnel administratif, les droits seigneuriaux, les biens usagers, les comptes communaux, etc. — Plainte présentée au nom de la communauté de Villers-Marmery, au sujet de la prorogation de Martin-Malrot depuis huit ou neuf ans dans les fonctions de syndic, qui, suivant l'usage, devaient changer tous les deux ans au moins de titulaire. — Prorogation d'office pour une troisième année de Thomas Marsaille, syndic de Villers-sous-Châtillon (1777). — Procès de la communauté de Villers-Marmery avec son seigneur, l'abbé de Saint-Basle, au sujet des droits de dîmes et de banalité de pressoir répétés par ce seigneur. Répartition sur les habitants des frais résultant de la perte de ce procès et s'élevant à la somme de 5,969 livres (1778-1789). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Villeseneux (1722-1783). — Note du subdélégué de Châlons sur une requête du curé de Villeseneux, prétendant part d'un seizième dans les prés communaux du lieu pour représenter la dîme novale que ses prédécesseurs avaient perçue sur ce terrain lorsqu'il était cultivé. Le subdélégué conclut au rejet de la demande, les « fruits » seuls étant dîmables (1784). — Comptes de gestion des syndics de Villers-sous-Châtillon (1789-1790) et Villeseneux (1737-1789).

C. 738. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1751-1791.** — Administration des communautés : VILLE-SUR-TOURBE, VILLEVENARD, VINAY, VINCELLES. — Requêtes, mémoires, états, correspondance concernant : les droits seigneuriaux, les biens usagers, les comptes communaux, etc. — Procès de la communauté de Vinay avec son seigneur, au sujet de la banalité des pressoirs et de la censive universelle (1754). — Procès de la communauté de Vincelles contre la comtesse de Robaut, dame du lieu, « en opposition au décret de la terre de Vincelles, faisant partie du marquisat de Dormans, afin d'en distraire les droits de banalité de moulins et pressoirs, décharge de cens universel et autres droits et servitudes » (1760). Répartition sur les habitants des frais de ce procès perdu par la communauté. — Échange de prés entre la communauté de Ville-sur-

Tourbe et le marquis de Joyeuse, seigneur du lieu (1764). — Contestation entre la même communauté et celle de Servon au sujet d'un terrain d'usage appelé « la Hache » (1785). Le subdélégué de Sainte-Menehould, après examen des titres, estime que le terrain en litige appartient à Ville-sur-Tourbe. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Villevenard (1775-1785). — Contestation entre la communauté de Vincelles et les officiers de la maîtrise de Soissons au sujet du droit que ces derniers refusaient aux habitants et qui leur fut reconnu par le contrôleur général des finances, d'enlever des gazons dans leurs pâtures communes pour les porter dans leurs vignes (1770). — Comptes de gestion des syndics de Villevenard (1773-1787), Vinay (1756) et Vincelles (1756-1790).

C. 739. (Portefeuille.) — 84 pièces papier (2 imprimées).

**1545-1789.** — Administration du bourg de VITRY-EN-PERTHOIS. — Lettres patentes, arrêts, mémoires, ordonnances, états et correspondance concernant : la translation du titre de ville de l'ancien au nouveau Vitry, le personnel administratif, les biens usagers, les travaux, les comptes et les revenus communaux, la voirie et la compagnie de l'arquebuse. Lettres patentes pour la fondation de Vitry-le-François (mai 1545). — Autorisation laissée aux habitants de Vitry-en-Perthois de résider audit lieu comme en un bourg ouvert et translation des droits, privilèges et juridictions à Vitry-le-François (1548). — Poursuite et emprisonnement d'un syndic infidèle (1774). — Conflit de compétence entre l'intendant de Champagne et les officiers du bailliage de Vitry-le-François au sujet de la nomination des syndics de Vitry-en-Perthois (1773). Les officiers de justice invoquent, en faveur de leur droit, l'article 17 de l'édit de Crémieu, attendu que « la communauté de Vitry-en-Perthois ayant anciennement rang de ville et actuellement de bourg par lettres exprès à ce sujet, n'est point régie par un syndic seul, comme les simples communautés, mais par un président, un syndic, deux conseillers, un greffier et un sergent-clerc. Ces officiers sont élus dans une assemblée générale des habitants qui se tient à la fin ou au commencement de chaque année, par M. le lieutenant général en présence de M. le procureur du Roy... Ces officiers président et concluent en cette assemblée, en conséquence de l'article 17 de l'édit de Crémieu... » L'intendant écrit à ce sujet à son subdélégué. « Il est certain que, dans la règle, je pourrais réclamer la connaissance de cette affaire et j'y suis autorisé par différents règlements particuliers à cette

province, mais je veux bien laisser subsister les choses telles qu'elles ont été jusqu'à présent. » — Cassation par arrêt du Conseil d'État d'une adjudication à loyer des prés usagers de Vitry-en-Perthois faite en 1777 par la maîtrise de Vitry-le-François au mépris des droits de l'intendant de Champagne. — Compte de gestion du syndic de 1788. — État des revenus et charges de la communauté en 1788 : 945 livres de revenus ; 4,057 livres de charges. — Procès de la communauté contre la compagnie de l'arquebuse du lieu au sujet du privilège de réduction de tailles à 5 sols dont jouissait le « roi » de l'arquebuse, l'année où il avait jeté bon le « papegault. » (Le procès fut gagné par la communauté et un arrêt du Conseil de 1748 ordonna que les prétendus privilégiés seraient tenus de payer toute leur taille.)

C. 740. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1720-1784.** — Administration de la communauté de VITRY-LA-VILLE. — Procès-verbaux, mémoires, correspondance et pièces de comptabilité concernant les biens usagers, les comptes communaux et la voirie. — Procès-verbaux à loyer des usages communaux (1720-1784). — Opposition faite par le sieur F.-J.-M. Morel, Seigneur du lieu en cette qualité et « parce qu'il est le principal habitant et qu'il a le plus de bestiaux », à la mise en réserve d'une portion des prés usagers. — Comptes de gestion des syndics de 1747 à 1782. — Moyens qui prouvent la nécessité de rétablir les ponts et chaussées de la ville (1748).

C. 741. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier (2 imprimées).

**1704-1789.** — Administration de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. — Arrêts du Conseil d'État et de l'intendant de Champagne, mémoires, rapports, états et correspondance, concernant les offices municipaux, les biens et les travaux communaux, les comptes de l'hôtel-de-ville. — Projet de réunion au corps de communauté moyennant 45,000 livres de rachat, des offices suivants créés en 1702 et 1704 : Un lieutenant de maire, quatre assesseurs, deux échevins et un concierge-garde-meubles de l'hôtel-de-ville (1704). — Lettre de M. Le Blanc de Choizelle commis par le roi à un office d'échevin de la ville de Vitry demandant « comme il est le seul ainsi nommé (1736) et tous les autres le sont de la ville » la nomination d'un titulaire à la place vacante de maire, afin d'être « au moins deux pour se soutenir, car il

n'a personne dans son parti. » — Liste des sujets proposés pour les places du corps de ville, par le subdélégué Jacobé de Couvrot (1737). Il observe que « la disette des sujets provient de ce que le maire électif ne l'est que pour une année, ce qui ayant obligé d'y mettre des jeunes gens, ils y en ont placé encore de plus jeunes, ayant oublié les anciens qu'ils ne rappellent plus à cette place. Par ce moyen le conseil se trouve rempli de jeunesse qui a toujours grand appétit et qui mange volontiers... et l'on m'a assuré que les 400 livres de vin accordées à M. Le Blanc l'obligeaient à mettre la nappe un peu trop souvent. » — Prorogations des pouvoirs du conseil élu de la ville de Vitry pour les années 1754, 1755, 1756 accordées par ordre du Roi, à requête des officiers municipaux « de peur que le travail qu'ils ont fait pour la conversion de la taille et autres impositions ne soit interrompu ou même détruit par leurs successeurs... Le corps de ville appréhende, et sa crainte est fondée, qu'en procédant à une nouvelle élection, certains particuliers à l'aide des suffrages mendifiés parmi le peuple ne se fassent élire et ne se rendent maîtres du conseil de ville... ce qui causerait indubitablement la ruine des habitants. » — Affiche réglant les formes de la nomination des notables chargés de faire l'élection des maires, échevins et conseillers de ville (1765). — « État des présents de jour de l'an fournis à messieurs de l'hôtel de ville en 1750. » Ces présents consistent, pour le gouverneur, en 13 livres 3 onces de sucre, 2 livres de bougies de tables et 24 bouteilles de vin de champagne et, pour tous les autres officiers, en sucre de 3 à 4 livres et de 40 à 42 flambeaux de cire jaune. Le subdélégué Jacobé de Couvrot écrit à ce sujet à l'intendant : « Il n'y a à blamer que les deux flambeaux de cire jaune qui se donnent à chaque officier. Vous devriez ordonner qu'ils seroient convertis en bougies. J'en ay déjà une douzaine, que je fais conserver pour mon convoi. Je préférerais d'autres provisions. » — Nominations, révocations, gages de divers employés de l'hôtel de ville, secrétaires, receveur-contrôleur des octrois, huissier de ville, clerc de ville. — Requête du conseil de ville et arrêtés de l'intendant (en minute) relatifs à l'acceptation des donations faites à la ville par M. Domyné de Verzet, ancien avocat au parlement, d'abord de sa maison, puis d'une somme de 400.000<sup>l</sup>. (1786-1788). — Nomination de M. Battelier, comme architecte de la ville, moyennant 200 livres de gages (1768). — Travaux d'entretien, d'agrandissement ou de réparations à la halle, au Palais, aux ponts des abords de la ville, à l'hôtel de ville, au cimetière, etc. — Plainte des habitants du contour de la halle, (côté du couchant) au sujet de constructions nouvelles (1735) qui menaçaient de porter tout le débit de l'autre côté. Ordonnance de l'intendant favorable à leurs réclamations. — Comptes de la ville de Vitry

pour les années 1720-1730. Les articles de recettes fixes sont : le prix de la ferme des droits d'entrée et de sortie, variant de 16,600 livres à 16,800 livres; les défauts et amendes, 100 livres par an; les gages du conseiller garde-scel, 20 livres; les lods et ventes, variant entre le maximum de 668 livres en 1720 et le minimum de 429 livres, en 1725. Le maximum des recettes totales s'élève à 47,830 livres en 1724, y compris un emprunt de 28,110 livres fait par la ville pour l'achat des offices municipaux; le minimum est de 17,329 livres, en 1725. — Compte spécial de l'emprunt de 28,110 livres fait par la ville en 1724, pour l'achat des offices municipaux de la création d'août 1722. — Plaintes des subdélégués de Vitry et mémoire justificatif fourni par les officiers municipaux, au sujet de l'administration irrégulière des deniers publics, à propos des dépenses du festin donné en 1744 aux commissaires du Parlement envoyés pour la réformation de la coutume : « Il n'est pas possible, écrit le subdélégué à l'intendant, qu'on ait consommé la quantité de vins rapportée au mémoire, surtout pour le vin de liqueur. Que si le contraire pouvait venir dans l'esprit, cela laisserait une très mauvaise pensée de la sobriété des principaux citoyens de la ville... Que l'on ait deux ou trois douzaines de vins à présenter, cela ne doit pas excéder, parce qu'on est si près à Vitry d'un bon coup, qu'après la consommation, on en peut faire venir d'un moment à l'autre... Il conviendrait aussi défendre aux maires et échevins de boire du vin en esté qui n'ait pas été mis à la glace, afin de les obliger à remplir la glacière, c'est une dépense qui peut faire honneur. »

C. 742. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (11 imprimées).

**1675-1787.** — Administration de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. — Arrêts du Conseil d'État, états, mémoires et correspondance concernant : les revenus, dettes et charges diverses de la ville. Arrêt concernant la vérification et liquidation des dettes et charges de la ville de Vitry (1675) et la destination des emplois que S. M. veut être faite du revenu des charges anciennes et nouvelles, de la ville, pendant les années 1693-1697. » — État des revenus, dettes et charges diverses de la ville. En 1723 les revenus patrimoniaux, consistant en : 1° Lods et ventes, 700 livres, 2° Défauts et amendes, 1,000 livres; 3° rente due par la communauté des bouchers, 67 livres 5 sols, s'élèvent à la somme totale de 867 livres 5 sols. En 1730, les revenus montent, ensemble, compris 16,600 livres de droits d'octrois, à 17,900 livres. Les droits de lods et ventes et de

défauts et amendes ayant été réunis au domaine du roi par édit de 1771, les revenus totaux tombent en 1773 à 17,072 livres, dont 16,800<sup>l</sup> d'octrois et 272 d'usages; en 1782 ils ne sont que de 14,581 livres, dont 13,866 livres d'octrois. — Les charges ordinaires de la ville montent en 1731 à 7,712 livres, et en 1782, à 20,358 livres, sur lesquels sont affectées : 1,500 livres pour les dépenses journalières du maire (vin de ville, frais de bureau, dépenses de passages de troupes et processions générales); — 140 livres aux gages du secrétaire greffier de l'hotel de ville; — 1,876 livres aux gages, costume et étrennes des valets, huissiers et caporaux de ville; 605 livres aux gages du procureur du roi, de la police, de ses commissaires; — 366 livres d'indemnités et aumônes au chapitre et aux communautés religieuses; — 428 livres pour rentes dues à l'hôpital; — 2,200 livres de subvention aux Pères de la Doctrine chrétienne, directeurs du collège, et 200 livres pour la distribution des prix dudit collège; — 30 livres d'indemnités au prédicateur de l'Avent et du Carême; — prix de 150<sup>l</sup> au roi de l'arquebuse; — 2,833 livres pour l'entretien du pavé, et 1,800 livres pour l'entretien des ponts de bois. — Réclamation du sieur de la Loyauté de Beaulieu (1725-1738) pour obtenir paiement d'une somme de 6,600 livres que son aïeul Claude de Comitin avait prêtée à la ville de Vitry en 1637. Le 12 avril 1739, le créancier écrit à l'intendant : « J'ay appris que les sieurs officiers de la ville de Vitry persistaient toujours dans les mêmes moyens qu'ils m'opposent depuis plus de 20 ans, qu'ils sont obligés de faire de grandes dépenses pour leur ville... ». — Projet de tarif additionnel des droits d'octroi, dressés par les officiers municipaux pour arriver au paiement des dettes de la ville (1786). L'intendant de Champagne écrit à ce sujet le 9 mai 1787, à son collègue Delessart, intendant des communautés, que « les dettes de la ville de Vitry s'élevoient actuellement à la somme de 44,437 livres 17 sols 7 deniers et que la ville n'avait aucune autre ressource pour se libérer ». — Arrêts du Conseil qui autorisent : 1° le tarif additionnel pour équilibrer les revenus et les charges; 2° une imposition extraordinaire destinée à éteindre les dettes antérieures et égale au chiffre de ces dettes.

C. 743. (Portefeuille.) — 123 pièces papier, (5 imprimées); 3 pièces, parchemin.

**1663-1766.** — Administration de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. — Arrêts du conseil d'État et de l'intendant de Champagne, pièces de procédure et de comptabilité, états, mémoires et correspondance concernant les octrois. — Arrêts

régulant les droits d'octrois à régir et à percevoir soit par le directeur des Aides, soit par la municipalité (1663-1684). — Divers tarifs des droits d'octroi. Procès-verbaux d'adjudication d'un nouvel octroi en 1724. — Division des bureaux de perceptions des octrois anciens et nouveaux aux portes de la ville, à cause de la mésintelligence des commis (1731). — Tarif arrêté au Conseil d'État le 2 juin 1733 en réformation de celui de 1734. — Annulation par ordre ministériel d'une ordonnance de l'intendant qui avait établi un bureau d'octroi au petit Blacy, dépendance de Vitry. — Conversion des impositions des habitants de Vitry en droits d'entrée sur les denrées et marchandises désignées sous le nom de nouveaux octrois. Homologation du tarif de ces droits (6 juillet 1736). — Conversion en impôts de capitation de la différence existant entre le montant des rôles des impositions de la ville, et le produit des nouveaux droits d'octroi (1759). — Remise faite aux nobles domiciliés à Vitry du montant des droits d'octroi acquittés par eux sur les objets de leur consommation. Liste dressée à cette occasion des gentilshommes et nobles de la ville : 35 hommes, 6 dames veuves, 42 demoiselles jouissant de leurs biens. — État des impositions de la ville et état de situation de ses nouveaux octrois en 1758 : Imposition ; 50,855 livres 10 sols. Recette des nouveaux octrois du 1<sup>er</sup> octobre 1756 au 30 septembre 1757, 46,780 livres 10 sols. — La recette totale des nouveaux octrois pour les six exercices consécutifs de 1756 à 1761 s'élève à 275,937 livres.

C. 744. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier, (19 imprimées).

**1767-1787.** — Administration de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. — Arrêts du Conseil d'État, états, mémoires et correspondance concernant les octrois. — Plainte anonyme et explications de la municipalité sur la perception du second don gratuit (1767). — État et tarif des droits à percevoir aux portes et entrées de la ville sur tous les bois à brûler et charbons, conformément à l'arrêt du Conseil d'État du 18 mai 1767. — Renseignements sur les mesures en usage pour la vente des bois à brûler. — Procès-verbaux d'adjudication des octrois anciens et nouveaux 1768, 1774, 1777, 1782. — Contestation entre la municipalité et la régie des Aides relativement à l'exécution d'un arrêt rendu par l'intendant et le bureau des finances le 16 décembre 1768, par lequel les commis des Aides de Vitry étaient chargés de la perception des droits d'anciens octrois. Les officiers municipaux écrivent à ce sujet à l'intendant le 9 février 1780 : « Nous avons obtenu le 31 du mois dernier au bureau des finances de Châlons une sentence de désertion d'appel

contre le fermier général et son directeur des Aides à Vitry, qui ordonne l'exécution de votre sentence du 16 décembre 1768, nonobstant l'appel de la caution de nos fonds patrimoniaux. » — Compte des recettes des nouveaux octrois pour les années 1773-1777.

C. 745. (Portefeuille.) — 142 pièces papier (7 imprimées)

**1726-1789.** — Administration de la ville de VITRY-LE-FRANÇOIS. — Mémoires, requêtes, ordonnances, devis, états et correspondance concernant : la voirie, le collège, les fortifications, le casernement des troupes de passage, le matériel des incendies, diverses mesures de police, etc. — Réparations du pavé des rues (1731). — Exploitation des carrières et transport par corvées des matériaux nécessaires aux travaux. — Détail estimatif de l'ouvrage à faire (en 1787) aux grandes rues, avenues et places, servant de route royale. Le devis s'élève à 37,640 livres pour 445,836 pavés à employer. — Mémoire du sieur Dulomboy, inspecteur des travaux de corvée, réclamant les honoraires à lui dus pour avoir levé les plans des quatre faubourgs de la ville de Vitry (1768). — Ordonnance de l'intendant concernant l'enlèvement des boues et immondices dans les rues et places de Vitry à la suite de l'abandon fait de leur marché par les adjudicataires et en attendant qu'il y soit autrement pourvu (14 novembre 1726). — « Répartition faite entre les laboureurs de la ville des rues de ladite ville pour en enlever les boues, chacun dans son quartier, en conformité des ordres de Monseigneur l'intendant. » — Devis estimatif des ouvrages à faire sur les deux carrés de la place à Vitry pour les remblayer » pour permettre aux dragons du quartier dans la ville d'y faire leurs exercices militaires et la parade pour la garde (1780). — Gratification de 3,600 livres accordée en 1747 par le conseil de ville aux Pères de la doctrine chrétienne pour aider à la reconstruction du bâtiment des classes du collège. A propos du vote de cette gratification, le subdélégué écrit à l'intendant : « L'assemblée générale, Monseigneur, que vous avez proposée pour autoriser la délibération du conseil de ville me paraît avoir des inconvénients ;... il règne dans Vitry un esprit de contrariété qui prévaudrait sur le plus ou le moins... L'usage des assemblées générales a cessé à cause des difficultés entre le président du présidial et le lieutenant général du bailliage, à qui des deux il appartient de les tenir. » — Ouverture, par délibération du conseil de ville d'un crédit de cent livres pour distribuer annuellement des prix aux élèves du collège (1758). — État des revenus et charges dudit collège en 1770 : Revenus 9.250 livres ; charges et dépenses nécessaires 12.763 livres,

déficit annuel 3.517 livres. — Élargissement des contres-carpes par ordonnance de l'intendant de Champagne du 6 janvier 1753, rendue à la requête des officiers municipaux, et qui en porte la largeur à 42 pieds. — Location d'une maison pour servir de caserne de passage (1763). — Réparations aux pompes et au matériel des incendies. — Rapport du subdélégué sur l'exercice de la justice criminelle à Vitry (1737): — « Mémoire sur le danger de l'entrée des moutons dans les prés, rédigé en l'hôtel de ville de Vitry-le-François après avoir entendu les cultivateurs et nourrissant bétail (1786). »

C. 746. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier (2 plans.)

**1723-1790.** — Administration des communautés : VOILEMONT, VOIPREUX, VOUARCES, VOUCIENNES, VOULLERS, VOUZY. — Requêtes, états, mémoires et correspondance concernant : l'instruction primaire, les biens communaux et les comptes des syndics. — Contestation entre les habitants de Vouarces et le curé du lieu sur le choix d'un maître d'école (1772). — Procès entre la communauté de Voivreux et le sieur Corvisart de Mutry, Seigneur de la Motte, au sujet du droit de pâture réclâmé par le sieur Corvisart dans les usages communaux. Les moyens d'opposition de la communauté consistaient à établir que la fief de la Motte était un territoire particulier, dont les fermiers ne faisaient pas partie de la communauté et avaient rôle à part pour les contributions. — Mise en réserve de 6 arpents, faisant la dixième partie du paquis communal de Voilemont (1790). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Voivreux (1723-1787). — Requêtes de Cl. Songy, laboureur à Voivreux, H. Lejeune, curé du lieu, et L.-E. Huot, procureur au Présidial de Châlons, afin d'être envoyés en possession d'un ancien chemin longeant leurs jardins, et plan des lieux y joint (1784). — Contestation entre la communauté de Vouarces et celle de Boulaye (Aube) au sujet de leurs biens usagers (1770). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Vouciennes (1738-1787); Vouciennes avait, en outre, part pour 4/5 dans les usages de Vitry-la-Ville et Vouzy (1742-1783). — Contestation entre la communauté de Vouzy et le sieur Hocart de Renneville, au sujet de la propriété de la rivière de Berle. — Plan du cours de la rivière. — Indication des titres produits par chacune des parties (1749.) — Comptes de gestion des syndics de Voivreux (1773-1787), Vouciennes (1774-1789) et Vouzy (1773-1787).

C. 747. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

**1719-1788.** — Administration des communautés : VRAUX, VROIL. — Mémoires, états et correspondance concernant : le personnel administratif, les biens usagers, les travaux et les comptes communaux. — Plainte des habitants de Vraux contre leur syndic qui s'était fait continuer clandestinement. — Démission de ce syndic (1778). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Vraux (1749-1787), et Vroil (1737-1787). — Curage des ruisseaux et réparations de la fontaine publique de Vroil. — Compte de gestion des syndics de Vraux (1748-1788), Vroil (1744-1787).

C. 748. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1753-1787.** — Administration des communautés : WARGEMOULIN, WARMERIVILLE, WEZ, WITRY-LES-REIMS. — Requêtes, mémoires, états, correspondance concernant : le personnel administratif, l'instruction primaire, les droits seigneuriaux, les biens usagers, les travaux communaux, etc. — Destitution du maître d'école de Witry par « la plus grande et considérable partie des habitants ; » adhésion du curé. Oppositions diverses (1757). — Procès suivi de transaction entre la communauté de Warméville et le chapitre métropolitain de Reims, seigneur du lieu, au sujet du droit de « sauvement ou de bourgeoisie. » — Procès entre la communauté de Witry et le chapitre Saint-Symphorien de Reims, son seigneur, au sujet du droit des lods et ventes (1782-1786). — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages communaux de Warméville (1768-1787). — Contestation entre les habitants de Warméville et ceux des hameaux de Pré et de Vaudetré, en dépendant, au sujet de la jouissance des usages et de la participation aux charges de communauté. — Procès-verbaux d'adjudication à loyer des usages de Wez (1773-1783). Partage des mêmes usages entre les habitants, au marc la livre de leur taille, et à l'exclusion des fermiers des dîmes (1783).

C. 749. (Portefeuille.) — Cahier in-fol. 46 feuillets.

xviii<sup>e</sup> siècle. — Impositions. « Observations sur la taille et la capitation, » divisées comme suit: Recherches sur l'origine de la taille et du taillon et sur le progrès de la Taille. — Composition du brevet de la commission des tailles; — Dispositions contenues dans la commission des tailles de chaque Élection; — Plan et détail du travail du département, qu'on divise en neuf opérations, savoir: 1<sup>o</sup> Nomination des collecteurs; 2<sup>o</sup> rejets ou réimpositions; 3<sup>o</sup> cotes d'office; 4<sup>o</sup> chevauchées des trésoriers de France et des Élus, et éclaircissements des subdélégués et receveurs des tailles pour constater l'état de la récolte; 5<sup>o</sup> formation du plumitif du département et travail de l'intendant; 6<sup>o</sup> départements ou états qui fixent l'imposition de chaque paroisse d'une Élection; 7<sup>o</sup> nomination des commissaires pour assister et procéder à la confection des rôles; 8<sup>o</sup> mandements envoyés aux paroisses; 9<sup>o</sup> formation des rôles. — Observations sur la capitation.

C. 750. (Portefeuille.) — 2 pièces parchemin; 127 pièces, papier, (2 imprimées).

**1770-1788.** — Impositions: arrêts, états et correspondance concernant la fixation annuelle des impositions ordinaires à lever dans la généralité de Châlons: — Extraits sur ce qui concerne ladite généralité du brevet de la taille arrêté au Conseil pour les années 1771-1780 et comprenant cinq objets d'impositions: la taille, le taillon de la gendarmerie, la solde de la maréchaussée, les étapes des gens de guerre, et le 40<sup>e</sup> ou 2 sols pour livre de ces objets. Le brevet s'élève à la somme totale de 1,743,850 livres 18 sols pour les années 1771-1773. A partir de 1777, il est augmenté de 40,000 livres. — Instructions des ministres d'Ormesson et Necker pour la répartition des sommes comprises au brevet de la taille et pour la formation du 2<sup>e</sup> brevet. — États arrêtés par l'intendant Rouillé d'Orfeuil pour la répartition des compositions du brevet de la taille entre les 12 Élections de la généralité de Châlons, dont les chefs-lieux étaient: Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Épernay, Joinville, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Ménéhould, Sézanne, Troyes, Vitry-le-François. L'Élection la plus imposée est celle de Reims, qui porte, en 1780, 322,663 livres, et la moins imposée est celle de Chaumont portant 79,648 livres. Celle de Troyes porte 224,378 livres. Celle de Châlons

164,460 livres, etc. — États des sommes à comprendre dans le 2<sup>e</sup> brevet des impositions, pour la dépense des ponts et chaussées, turcies et levées, ports maritimes, haras, taxation des officiers des Élections, quartier d'hiver, logement des troupes, entretien, habillement et autres dépenses des milices, etc. Le total du 2<sup>e</sup> brevet arrêté pour 1771 à 1,061,536 livres, va grossissant chaque année et s'élève, pour 1780, à 1,431,038 livres. — Arrêt du 23 juillet 1776 ordonnant une nouvelle répartition de la dépense des convois militaires (2<sup>e</sup> brevet). La part de la généralité de Châlons est élevée par cet arrêt de la somme de 49,766 livres à celle de 193,229 livres. Réclamations des officiers municipaux de Troyes au sujet de cette augmentation. — Cartes détaillées des impositions du 2<sup>e</sup> brevet, faites annuellement par l'intendant Rouillé d'Orfeuil et les trésoriers de France du bureau des finances de Champagne. Ont signé en cette qualité: d'Argent (1772), Papillon (1772), de Brienne (1772-1776), Gargam de Chevigny (1772-1779), Turpin (1772-1779), Gauthier (1772-1779), Chozet de Toulangeon (1772-1779), Beschefer (1772), Bureau de Charmoy (1776-1779), Gargam de Soudron (1776-1779), de Saligny (1776), de Livry (1776-1778), Lemoyne de Villarsy (1776-1778), Cousinat de Sommevesle (1778-1779), Bocquet d'Anthenay (1778, 1779), Beschefer de Vaugency (1779), Le Blanc (1779). — Instructions de Necker, directeur général des finances, en date des 9 mars et 30 août 1780 concernant la réunion à partir du département de 1781, de toutes les impositions en « un seul brevet général, qui comprendrait: la taille, les impositions accessoires à la taille, la capitation et les sommes qui étoient réparties conjointement ou au marc la livre de cette dernière imposition. » — Tableau des impositions de toute nature (1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> brevet) levées en Champagne en 1780, et dans le chiffre total est de 4,820,629 livres. — Extraits du brevet général pour les années 1781-1788. Le chiffre le plus élevé concerne l'année 1785. Il atteint 4,832,916 livres. — Répartition des impositions du brevet général sur les 12 Élections et sur les villes franches et les privilégiés. Les villes franches: Reims, Langres, Chaumont, Vaucouleurs et Donchery, portent ensemble 8,800 livres de subvention, dont 6,600 payées par la seule ville de Reims.

C. 751. (Portefeuille.) — 10 pièces, parchemin; 76 pièces, papier.

**1758-1788.** — Impositions: Arrêts du Conseil d'État, correspondance et états divers concernant les remises ou diminutions accordées par le Roi sur les impositions de la



province de Champagne, en considération « des pertes occasionnées aux habitants taillables de plusieurs paroisses par les gelées, grêles, orages et autres intempéries des saisons. » La remise de 1759 est de 40,000 livres ; celle de 1771, de 20,000 livres. En 1780, le Roi accorde 80,000 livres de diminution en moins imposé effectif et 100,000 livres à employer en travaux de charité. En 1785, la diminution en moins imposé est de 180,000 livres et le fonds des travaux de charité est de 420,000 livres. — États généraux et comparatifs des impositions annuelles de toute nature réparties entre les 12 Élections de la province de Champagne, de 1771 à 1788, déduction faite des secours du Roi en moins imposé et en allocations pour les travaux de charité.

C. 752. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

**1759-1789.** — Impositions : États, par Élections, des rejets à réimposer avec la taille des années 1776-1787, contenant : 1<sup>o</sup> les juridictions dans lesquelles les arrêts et sentences de rejet avaient été rendus ; — 2<sup>o</sup> les dates des dites sentences ; — 3<sup>o</sup> les noms des commissaires des tailles ; — 4<sup>o</sup> ceux des communautés ; — 5<sup>o</sup> ceux des particuliers au profit desquels les rejets doivent être faits ; — 6<sup>o</sup> le montant des rejets ; — 7<sup>o</sup> le montant des frais ; — 8<sup>o</sup> le total des sommes à réimposer ; — 9<sup>o</sup> le motif des rejets ; — 10<sup>o</sup> la décision de l'intendant. — Correspondance entre l'intendant et les bureaux d'Élection relativement aux rejets à réimposer. — Projet d'Édit présenté par la Cour des Aides sur le mode d'exécution des sentences de réimposition (1759).

C. 753. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier. (4 imprimées.)

**1715-1789.** — Personnel des impositions. — Mémoires des présidents et trésoriers de France, en Champagne, représentant à l'intendant que la maison qui leur sert de bureau depuis quarante ans est mise en vente par le marquis de Genlis à qui elle appartient (1739). Comme il se présente plusieurs acquéreurs pour habiter eux-mêmes cette maison, les trésoriers de France sont à chaque instant exposés à être sans logement, tant pour rendre la justice, renfermer les titres du domaine du Roy, que pour loger le premier huissier qui doit l'être par l'édit de création de sa charge. Ils supplient l'intendant de leur faire accorder sur la province une imposition de 46,000 livres pour l'achat de la maison qui

sert actuellement de bureau. Cette imposition, une fois faite, la province sera déchargée de 400 livres qu'elle paye annuellement pour les loyers. Le contrôleur général fait savoir « qu'il est infiniment en garde contre toute proposition qui tend à rendre le Roi propriétaire de quelque maison. » — Projet d'arrêt du Conseil (septembre 1750) autorisant l'imposition annuelle sur les communautés taillables de l'Élection de Châlons d'une somme de 600 livres pour le loyer de l'audition du bureau des finances. — Lettre de Necker à l'intendant Rouillé d'Orfeuil du 25 avril 1784, concernant la mission du sieur Marquet, chargé par lui de faire la tournée en Champagne, au lieu et place du titulaire de l'office de receveur général, « les fonctions des receveurs généraux des finances, créés par l'édit d'avril 1780, les obligeant à une résidence assidue à Paris. » — Instruction du duc de Noailles (15 décembre 1745) concernant l'exécution des arrêts du Conseil qui obligeaient les receveurs des tailles de signer un traité, chacun pour l'année de son exercice, avec le receveur général de la province. — Arrêts du Conseil d'État des 9 février 1782 et 19 février 1784 concernant les offices de receveurs particuliers des finances, créés et érigés par l'édit de janvier 1782, et situation des titulaires de ces offices vis-à-vis des receveurs généraux. — Lettre du ministre Calonne et autres pièces concernant les obligations des receveurs particuliers vis-à-vis du trésor. — Envois annuels d'imprimés aux receveurs des finances pour l'assiette de la taille. — Plaintes du receveur général et du président de l'Élection de Joinville sur la gestion du sieur de Beaumont, receveur particulier de cette Élection (1783). — Contestation entre Leleu, receveur des tailles à Reims et créancier de la ville, et les officiers municipaux. Le receveur écrit le 29 août 1736 : « Il y a près de douze ans que la ville me doit et que le peloton se grossit. J'ai eu beau faire mes représentations à ces messieurs.... j'apprends qu'ils ne veulent rien faire et que cette dette se perpétuera éternellement. » — Sézanne : Commission accordée par l'intendant Caze de la Bove en 1749 à Galland fils, à l'effet de continuer les recouvrements des impositions et dixième de l'Élection de Sézanne, en remplacement de feu son père. — Renseignements fournis au garde des sceaux par l'intendant de Champagne en 1778, sur la carrière et les services de M. de Meaux, receveur des tailles de Vitry-le-François, qui demandait des lettres d'honorariat de son office du secrétaire du Roi. — Cession par M<sup>me</sup> veuve de Meaux de l'office de son mari, décédé, au sieur Bricogne (1782). — Correspondance relative à des congés demandés par les receveurs des impositions. Élection de Bar-sur-Aube : Charton de Fontenay (1779-1787). — Élection de Châlons : Guériot de Belseaux et Farémont (1772-1781). — Élection de Chaumont : Guinois (1777) ; Froussard (1788, 1789).

— Élection d'Épernay : Moreau (1776-1782). — Élection de Joinville : Beaumont (1772-1782). — Élection de Langres : Frémyot (1776-1782) ; Daguin (1788). — Élection de Reims : Aubert (1776-1784) ; Leleu d'Aubilly (1780-1786). — Élection de Rethel : Biarnois (1776-1780). — Élection de Troyes : Harlan (1776-1783).

C. 754. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier (3 imprimées).  
3 pièces parchemin.

**1662-1764.** — Impositions : Organisation et personnel des bureaux d'Élections. — « Extrait (en ce qui concerne la généralité de Châlons) du rôle arrêté au Conseil en exécution de la déclaration de S. M. du 5 juillet 1704, portant réunion des offices de présidents des Élections aux corps des officiers desdites Élections. » La taxe la plus élevée est celle de l'Élection de Reims : 22,000 livres ; ensuite viennent : Troyes, 20,000 livres ; Châlons, 16,000 livres ; Langres, 15,000 livres, etc. La moindre taxe est celle de Sézanne ; 8,000 livres. — Renseignements personnels sur les titulaires des offices supprimés par l'édit d'août 1715 dans les Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry. — État en 1732 des officiers des mêmes sièges et des gages et droits attachés à leurs charges. — « Mémoire (dressé en 1776) concernant la forme des procès-verbaux de chevauchées et récolements des tableaux de collecteurs que les officiers des Élections doivent faire chaque année. » On y lit : « L'obligation des officiers des Élections de dresser des procès-verbaux que l'on dénomme chevauchées est établie par l'art 4. de l'ordonnance de François I<sup>er</sup> du dernier juillet 1547. Ces différents règlements (ordonnance précitée, édits de 1552, 1583, 1600, 1634, etc.) obligent les officiers des Élections à faire des visites annuelles dans toutes les paroisses de leur Élection qu'ils se distribuent au sort ; et là, les principaux habitants ouïs, visite faite avec eux de leur récolte et examen de leurs facultés, chaque officier dresse un état contenant le résultat de ces opérations, etc. . . Ces mêmes officiers sont en outre tenus, lors de leur transport dans chaque paroisse, d'y faire le récolement des tableaux des collecteurs. Cette obligation leur est prescrite par l'art. 2 de la déclaration du 9 août 1723. Elle consiste à se faire représenter le tableau que les habitants ont dû former de leur nombre, distingué en plusieurs colonnes, d'abord d'exempts, ensuite de laboureurs, artisans et manouvriers qui sont dans le cas de faire la collecte ; à juger sommairement les contestations qui peuvent survenir, etc. » — Lettres d'honorariat accordées en 1720 à Pierre Ignace Jourdain, élu à Châlons depuis

MARNE. — SÉRIE C.

25 ans et successeur, dans cette fonction, de son père P. Jourdain, qui l'avait occupée pendant 26 ans. — Extrait d'un arrêt du Conseil rendu le 13 novembre 1753, portant réunion de la charge de premier assesseur au corps des élus de Sainte-Menehould. — Dénonciation portée en 1774 à la Cour des Aides par J.-B. Thuillier, élu à Vitry, contre ses collègues De Saint-Genis et Jacobé de Soulanges. Thuillier « qui, par un esprit trop remuant s'était attiré des désagréments dans sa compagnie, » reprochait aux officiers de cette compagnie des irrégularités dans le département des tailles et dans les formes de leurs délibérations.

C. 755. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier (1 imprimée).

**1716-1786.** — Impositions. Assiette et recouvrement. — Règlement de l'Élection de Reims pour la nomination des collecteurs dans les paroisses (1774). — Instruction générale de l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur le même objet, du 31 décembre 1779. On y lit : « L'art. 12 du règlement de 1600 porte en termes exprès que les assesseurs et collecteurs seront élus jusqu'au nombre de quatre, chacun an, pour les grandes paroisses taxées à 300 écus de grande taille et au-dessus, et, pour les moindres, deux, lesquels feront ensemble la collecte ou la sépareront entre eux, s'ils veulent, par quartier ou demi-année, en sorte toutefois qu'ils seront responsables l'un de l'autre. L'art. 38 du règlement de 1634 veut qu'au lieu de quatre assesseurs et collecteurs ordonnés par les précédents règlements, pour les grandes paroisses taxées à 1,500 livres de principal de la taille et au-dessus, il en soit nommé à l'avenir jusqu'à huit, et, pour les moindres, quatre. » L'intendant se plaint que, dans beaucoup de paroisses, on ne nomme pas des collecteurs en nombre réglementaire. — Requêtes, correspondances et autres pièces relatives aux demandes en décharge de la collecte, présentées à l'intendant par les collecteurs élus ou nommés d'office de plusieurs paroisses de la généralité : à Ay (1734), Rémy Navet, vigneron, parceque « il y a d'autres habitants dans la paroisse, plus anciens en mariage que lui et plus en état par leurs biens de répondre des deniers du Roi » ; — à Épernay (1731), Nicolas Perrier, marchand épicier, « incommodé de la goutte et empêché d'agir, même de sortir de chez lui pendant plus de quatre mois de l'année. » Malgré le certificat du chirurgien et l'attestation des officiers de l'Élection conformes à cette déclaration, le réclamant est débouté de sa demande en décharge ; — à Fismes (1748), Raoul Sénéchal, parce qu'il est fournisseur des bois de fusil pour les magasins du Roi ; débouté de sa demande. — A Sainte-Menehould (1734),

Herbin « bedeau ou valet d'église », « parce qu'il sert depuis longtemps cette paroisse sans avoir presque reçu aucune rétribution, et qu'il est facile, dans une ville, de trouver des personnes capables de s'acquitter de la charge de collecteur, au lieu qu'il seroit impossible de trouver quelqu'un qui s'acquittât avec plus de zèle, de religion et de désintéressement de la fonction de bedeau que le fait le sieur Herbin » ; etc. — Nomination d'office de deux collecteurs dans la paroisse de Saint-Ouen pour 1733, faite par l'intendant « parceque personne n'avoit connaissance que la paroisse en eût nommé, faute que l'acte en eût été apporté au greffe de l'Élection (de Vitry) par les syndics, marguilliers ou autres principaux habitants, ainsi qu'il est ordonné par la déclaration du 9 août 1723. »

C. 756 (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1751-1787.** — Modèles d'États, formules et minutes de correspondance concernant la répartition des impositions : — Minutes de lettres des intendants de Champagne au contrôleur général des finances. On lit dans une de ces lettres datée du 26 juin 1751 : « Par le compte que je me suis fait rendre de la répartition des impositions dans cette généralité j'ai reconnu que l'on a toujours été dans l'usage de ne faire commencer celle de la capitation qu'au 1<sup>er</sup> janvier... Il est vrai que si l'on suivait encore aujourd'hui les mêmes principes que lors de l'établissement de la capitation, qui consistoient à la faire seulement payer par teste, le terme du 1<sup>er</sup> janvier paraîtroit d'abord ne pas estre sans fondement. Mais cette imposition se fait au marc la livre de la taille ;... ce sont ces motifs qui me déterminent à vous supplier de vouloir bien décider et me marquer si la capitation doit, ainsi que la taille, commencer au 1<sup>er</sup> octobre. » — Minutes des instructions et bordereaux des pièces adressées chaque année, pour le département des impositions : au bureau des finances, — aux officiers des 12 Élections, — aux receveurs particuliers, — aux subdélégués, — aux officiers des greniers à sel, — aux receveurs des gabelles ; — Itinéraires de la tournée du département communiqués au bureau des finances, dont un officier devait accompagner l'intendant. — Bordereaux des pièces envoyées chaque année à l'intendance par les officiers des Élections : plumiets, états des rejets à réimposer, états d'observations, etc

C. 757. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier (2 imprimées).

**1726-1785.** — Collection formée dans les bureaux de l'intendance d'ordonnances de divers intendants concernant les impositions, pouvant servir de précédents pour les décisions ou de modèles pour les formules. — Mandements pour la levée, dans chaque paroisse, des impositions de toute nature. — Rejets à réimposer au profit de collecteurs. — Autorisation de l'intendant pour la levée d'impositions communales accessoires à la capitation. — États d'éclaircissements à prendre sur les lieux par les commissaires des tailles pour l'établissement du tarif. — Formation des rôles des paroisses : déclarations des contribuables ; cotes d'étrangers ; taxes d'office. — Exemptions, décharges, modérations, remises d'impositions accordées à diverses catégories de contribuables. — Mise en recouvrement des rôles : cotes irrécouvrables ; rébellions contre les collecteurs ; recours des collecteurs contre les contribuables en retard. — Modèle du compte à rendre annuellement à l'intendant par les receveurs des tailles, de la recette et dépense, des frais de garnison occasionnés par le retard du recouvrement des impositions. — Ordonnances de paiements à effectuer par le receveur général des finances de la province sur les fonds libres de la capitation.

C. 758. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

**1770-1779.** — Rôles de département des impositions comprises au premier brevet (Taille et crues y jointes), des années 1771, 1773, 1777, 1779 et 1780, arrêtés et signés par l'intendant Rouillé d'Orfeuil, Bureau de Charmoy, président-trésorier de France au bureau des finances de Champagne et les officiers de chaque Élection pour les communautés taillables de leur ressort. Le nombre de ces communautés est de :

184 dans l'Élection de Bar-sur-Aube ;  
 180 dans celle de Châlons ;  
 134 dans celle de Chaumont ;  
 86 dans celle d'Épernay ;  
 108 dans celle de Joinville ;  
 295 dans celle de Langres ;  
 368 dans celle de Reims ;  
 223 dans celle de Rethel ;  
 122 dans celle de Sainte-Menehould ;  
 72 dans celle de Sézanne ;  
 263 dans celle de Troyes ;  
 164 dans celle de Vitry.

C. 759. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1770-1779.** — Rôles de département des impositions comprises au second brevet (accessoires de la taille et quartier d'hiver) des années 1771, 1773, 1777, 1779 et 1780, arrêtés par l'intendant Rouillé d'Orfeuil et signés de lui seul.

C. 760 (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1770-1779.** — Plumitifs (sans signatures) de la répartition sur les communautés taillables de chaque Élection de la capitation et du quartier d'hiver, formant l'ensemble des impositions des années 1771, 1773, 1777, 1779 et 1780.

C. 761. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1784-1787.** — Rôles de département de toutes les impositions comprises dans le brevet général des années 1785-1788 (taille, impositions accessoires à la taille, capitation), arrêtés et signés par l'intendant Rouillé d'Orfeuil, Bureau de Charmoy, président-trésorier de France au bureau des finances de Champagne et les officiers de chaque Élection pour les communautés taillables de leur ressort. Le total des trois impositions de chaque année s'élève :

Dans l'Élection de Bar-sur-Aubé, à.....	355,896	livres.
Dans celle de Châlons, à.....	410,276	—
Dans celle de Chaumont, à.....	210,116	—
Dans celle d'Épernay, à.....	243,059	—
Dans celle de Joinville, à.....	231,679	—
Dans celle de Langres, à.....	385,992	—
Dans celle de Reims, à.....	846,968	—
Dans celle de Reims, à.....	481,816	—
Dans celle de Sainte-Menehould, à.....	255,984	—
Dans celle de Sézanne, à.....	172,944	—
Dans celle de Troyes, à.....	589,401	—
Dans celle de Vitry, à.....	436,871	—

C. 762. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

**1780-1787.** — Plumitifs de la répartition sur les communautés taillables de chaque Élection de la taille, des im-

sitions accessoires de la taille et de la capitation, formant l'ensemble des impositions comprises au brevet général des années 1781, 1784-1788.

C. 763. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier. (21 imprimées.)

**1717-1788.** — Modèles arrêtés en 1717 d'états à remplir pour dresser les rôles de taille proportionnelle. — « Instruction (imprimée, de l'intendant Le Pelletier de Beaupré) pour les commissaires chargés (en l'année 1740) du travail de la taille tarifée dans le département de la Champagne. » Cette instruction de 34 pages in-fol. se divise en trois parties : la première, comprenant les dispositions préliminaires à prendre par chaque commissaire, telles que choix de collaborateurs dans chaque communauté, informations à recueillir, etc. ; la seconde, contenant les détails des opérations à faire pour parvenir à la fixation des estimations et des tarifs de chaque nature de biens, commerces et vacations ; la troisième, prescrivant la forme de l'imposition. — Deux lettres de l'abbé de Saint-Pierre, adressées du Palais-Royal, à Paris, les 10 et 24 mai 1740 « à M. Le Pelletier de Beaupré, intendant de justice en Champagne », pour le féliciter des soins qu'il avait apportés à l'établissement de la taille tarifée : « Je viens de lire votre instruction sur la taille tarifée, et je ne suis point surpris de la réputation de sagesse et d'habileté qu'elle vous a acquise..... Vous me feriez plaisir de me dire combien il vous en reste à tarifer ; c'est que je veux vous proposer pour exemple à quelques paresseux. J'ai encore à vous demander s'il ne seroit pas à propos d'y employer d'autres commissaires que des élus, comme officiers examts, notaires, avocats, prieurs, abés, curés, chanoines habiles et vertueux, car il y en a de tels. Les élus me sont suspects quant à présent.... Ce qui me plaît le plus, c'est de voir combien vous estimez le bonheur des peuples, etc. » — Autres règlements partiels du même intendant concernant l'assiette de la taille. — Divers mémoires sur la taille tarifée établie en Champagne par des inspecteurs du tarif et autres. — Instructions adressées par les intendants de la province aux commissaires des tailles et, par ceux-ci, aux collecteurs des paroisses de leur ressort, relativement à la préparation des rôles. — Mémoire adressé à la cour des Aides au nom des officiers d'Élections, pour faire attribuer une gratification de 4 sols par cote aux commissaires des tailles. On y lit : « La preuve la plus frappante que l'on puisse donner du bien que le tarif a procuré à la province de Champagne est l'aveu qu'en font les receveurs des tailles ; ils conviennent que le recouvrement s'en fait avec beaucoup plus de facilité que dans le temps de la

taille arbitraire, et conséquemment avec moins de frais, ce qui est un objet infiniment intéressant pour les campagnes, surtout dans les circonstances présentes. Les besoins de l'État multipliés par les dépenses excessives que la guerre rend nécessaires, ont obligé d'augmenter considérablement les impositions : cependant elles se payent dans cette province, nonobstant la misère de ses habitants. C'est à la juste répartition de ses impositions qu'on en est redevable, etc. » — Réponses de l'intendant de la Chateigneraye à un questionnaire du ministre Bertin (1763) sur les moyens les plus sûrs et les plus faciles de faire un dénombrement exact et une estimation fidèle de tous les biens situés dans la généralité pour servir de base à la répartition des impositions. Le ministre proposant de supprimer les collecteurs et d'opérer le recouvrement d'une façon plus simple, l'intendant estime au contraire que les collecteurs des paroisses sont les agents de recouvrement les moins coûteux et les plus sûrs ; mais il nie leur compétence comme assésurs et propose de généraliser l'emploi des commissaires spéciaux comme « ceux qui sont chargés en Champagne de la confection des rôles par tarif, qui est un vray cadastre. » — « Instruction générale pour les sieurs intendants et commissaires départis des pays et généralités où la taille est personnelle, contenant les principes sur lesquels la répartition de cette imposition doit être faite (1767) ». — Modèles de « matricule ou projet de rôle » et de « procès-verbal de tarif. » — « Mémoire sur la taille tarifée et sur plusieurs objets y relatifs présenté à Mgr Necker, directeur général des finances, par le procureur du Roi, de l'Élection de Reims (1780). » Le ministre écrit à l'intendant, en lui communiquant ce mémoire, « qu'il paroît convenable de témoigner quelque satisfaction à un officier qui annonce du zèle, des lumières et l'amour du bien public. »

C. 764. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1763-1788.** — Projets et états par Élections, de la distribution des rôles des tailles à faire par tarif, contenant des renseignements sur les fonctions, les antécédents, la situation de famille et de fortune des personnes qui demandoient des cotes à tarifier. — États, par communautés, des commissaires nommés par l'intendant pour présider à la confection des rôles de la taille. — Formation des groupes ou « lots » de paroisses distribués entre les commissaires. Toutes les communautés taillables de la généralité forment 326 lots, dont 30 dans l'Élection de Bar-sur-Aube ; 28, dans celle de Châlons ; 17, dans celle de Chaumont ; 19, dans celle d'Épernay ; 17, dans celle de Joinville, 38, dans

celle de Langres ; 74, dans celle de Reims ; 28, dans celle de Rethel ; 21, dans celle de Sainte-Menehould ; 11, dans celle de Sézanne ; 48, dans celle de Troyes ; 24, dans celle de Vitry. Chaque lot contient, en moyenne, à peu près 500 cotes.

C. 765. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

**1750-1788.** — Demandes de rôles à tarifier ; états annuels des paroisses tarifées par chaque commissaire, et correspondance y relative. Dossiers concernant tant les commissaires nommés par l'intendant que les candidats non agréés par lui, dont les noms suivent : Abreveux, avocat à Chaumont (1779-1784) ; — Anceaux, notaire royal à Rethel (1773-1784) ; — Andruette, de Châlons (1780-1788) ; — Arbinet conseiller au bailliage de Saint-Dizier (1772-1773) ; — Aubert, greffier de l'Hôtel de Ville de Bourbonne-les-Bains (1773-1788) ; — Aubert, receveur des tailles, à Reims (1770-1773) ; — Aubert, élu à Troyes (1769) ; — Aubertin, élu à Sainte-Menehould ; — Babouot, père, procureur du Roi aux Traités-foraines et greffier de la subdélégation, et son fils, avocat, à Chaumont (1772-1773) ; — Barré, greffier de la subdélégation de Rocroy (1785) ; — Barrois de Sarigny, ancien maire de Langres (1768-1788) ; — Begin, greffier de la subdélégation de Reims (1784) ; — Beguinot, greffier de l'Élection de Langres (1785-1787) ; — Belin, de Troyes (1773-1779) ; — Beline, élu à Langres (1773-1788) ; — Bellot, père et fils, de Châlons (1750-1788) ; — Berthier, de Bar-sur-Aube (1773) ; — Bezançon, greffier de la subdélégation de Reims (1770-1788) ; — Bichouart, secrétaire de Dubois Crancé, commissaire des guerres, et recommandé par lui à l'intendant Rouillé d'Orfeuil (1775-1784) ; — Bochet, greffier de la maréchaussée, à Châlons (1773-1776) ; — Bonnaire, élu à Châlons (1769-1775) ; — Bonnefin, procureur en l'Élection de Châlons et secrétaire de l'intendance (1770-1772) ; — Borthon, élu à Chaumont (1787) ; — Boucher, greffier de l'Élection de Rethel (1773-1788) ; — Boudrot, de Langres (1773) ; — Bourgoin, greffier de l'Élection de Troyes (1773) ; — Bourote, élu à Troyes (1773) ; — Boutry, de Troyes (1773-1776) ; — Brémont, recommandé par son père, subdélégué de Châlons (1786) ; — Bricogne, receveur des tailles à Vitry (1784-1786) ; — Brisson, commis au greffe de la subdélégation de Châlons (1786) ; — Brossard de Saint-Luc, gentilhomme de Reims, recommandé par le duc de Penthièvre (1786) ; — Broucaret ; — Bugarel, subdélégué de Châlons (1753).

C. 766. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

**1757-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des cotes de taille tarifée. — Caillet, commis à l'intendance (1785-1788). — Camuzat de la Fremonière (1783). — Carbon, lieutenant en l'Élection de Reims (1766-1788). — Cautru de la Montagne (1770-1774). — Cazier, greffier de la subdélégation d'Épernay (1757-1788). — Champagne (1770-1788). — Chanoine (1784-1788). — Chapron, avocat à Châlons (1769-1775). — Chazé (1770-1788). — Chenet, commis des fermes à Châlons (1786-1788). — Chenot, élu à Bar-sur-Aube (1780). — Chertemps, élu à Épernay (1770-1786). — Christophe, greffier de la subdélégation de Sainte-Menehould (1774-1787).

C. 767. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1769-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée; lettres de recommandation à l'appui de ces requêtes. — Clayevie (1770-1779). — Clément (1773-1776). — Clicquot (1769-1788). — Coiffet, contrôleur de la poste aux lettres à Châlons (1786-1788); lettre de recommandation de la duchesse de Beuvron à l'intendant Rouillé d'Orfeuil en sa faveur. — Collet, receveur du grenier à sel de Cormicy (1770-1788). — Collet, greffier de l'Élection de Sézanne (1769-1788). — Collot, subdélégué de Mézières (1773-1788). — Cocqtaulx, élu à Châlons (1773-1788). — Cornet, greffier de l'Élection de Joinville (1772-1788). — Coulommier, substitut du procureur du Roi en l'Élection de Châlons (1770-1776).

C. 768. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1766-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Dalbaret (1773-1788). — Darantière (1785-1787). — Dandanne (1766). — De Belvoir (1769). — De Brienne (1773-1776). — Richard de Foulon (1785-1788). — Guillaume de Gevigney, seigneur de Percey-le-Petit (1772). —

De Guyenne, président de l'Élection de Vitry (1768). — Delacour, élu d'Épernay (1770-1772). — Delahuproye, élu de Troyes (1770-1787). — Delalain, greffier de l'Hôtel-de-Ville de Vitry (1769). — Delapierre, élu de Reims (1769-1775). — De la Ruelle Duport, subdélégué de Fismes (1775). — Delatour, procureur du Roi au grenier à sel de Châlons (1768-1776). — Delavoyre, receveur général du tabac à Châlons (1770-1788). — Delestrée, bourgeois de Châlons (1780-1787). — Delfraisse (1770-1787). — Delicourt, receveur syndic de la ville de Sézanne (1769-1776). — De Meaux, subdélégué à Vitry (1766-1779). Requête des habitants de Sermaize à l'intendant pour obtenir que le sieur De Meaux fût nommé commissaire des tailles en leur paroisse.

C. 769. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1759-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Denesle, procureur du Roi en l'Élection de Troyes (1771-1779). — Lettre du prince de Montmorency Tingry à l'intendant Rouillé d'Orfeuil, le priant de nommer le sieur Denesle, commissaire des tailles du duché pairie de Piney. — Depinteville, greffier de la subdélégation de Châlons (1770-1773). — Depis de Sommermont, élu de Joinville (1773-1779). — Derapsecourt (1770-1776). — De Rains, élu d'Épernay (1770-1787). — Derodé Linguet, greffier en l'Élection de Reims (1770-1773). — Desailly, commis à l'intendance (1784-1787). — Desain, président en l'Élection de Reims (1769-1783). — De Saint-Genis, président en l'Élection de Vitry (1770-1788). — De Serrey, subdélégué de Langres (1773-1787). — De Singly, greffier de l'Élection de Rethel (1787). — Dessain de Chevières, procureur du Roi en l'Élection de Reims (1773-1783). — De Torcy, procureur du Roi en l'Élection de Vitry (1770-1782). — De Vaux (1759-1770). — De Vertu (1769-1776). — Devige de Vamont, bourgeois de Châlons (1788). — Devillers (1769). — Dez, élu de Sainte-Menehould (1775-1787).

C. 770. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1759-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. —

Didier, greffier de la subdélégation de Joinville (1776-1784). — Dié d'Hauteville (1774-1784). — Diverdun (1759). — Doë, receveur des tailles en l'Élection de Troyes (1773-1787). — Dommanget (1760). — D'Origny, élu à Sézanne (1759-1779). — D'Origny de Monthuré (1785-1786). — Doublet, élu à Châlons (1772). — Drouet, greffier en chef en l'Élection de Sainte-Menehould (1769-1787). — Dubois père, de Châlons (1770-1784). — Dubois, fils, (1770-1787). — Dubois, de Reims (1769-1772). — Dubois, subdélégué de Saint-Dizier (1769). — Boutry de Camboy, contrôleur des vingtièmes (1773-1785). — Requête du sieur Courtois au comte de Beuvron, demandant sa protection auprès de l'intendant en faveur de Camboy, son gendre. — Dudrot (1770). — Durand de Courmont (1773). — Durant des Aulnois, procureur du Roi en l'Élection d'Épernay (1768-1787). — Du Tronchois (1770-1785). — Epoigny, contrôleur des vingtièmes à Méry-sur-Seine (1786-1788). — Fabry, receveur des gabelles à Grandpré (1787). — Faipoult, ancien bailli de Joinville (1772-1784). — Féry, greffier de l'Élection de Châlons (1769-1787). — Filleux, lieutenant en l'Élection de Bar-sur-Aube. — Follet Saint-Paul, élu de Reims (1787). — Folliet, élu de Reims (1787). — Fraisse, ancien directeur des Aides à Chaumont (1770).

C. 771. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

**1766-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Gaide, élu de Joinville (1773-1780). — Gallias, greffier de la subdélégation de Mézières. — Gallois, élu de Langres (1773-1787). — Gehier, subdélégué au département de Bar-sur-Aube (1776-1788). — Genevois, greffier de l'Élection de Vitry (1769-1780). — George, greffier de l'Élection de Bar-sur-Aube (1769-1787). — Gillet, élu de Vitry (1766-1787). — Gilson, élu de Sainte-Menehould (1766-1787). — Girardon, élu de Bar-sur-Aube (1772-1787). — Godart, inspecteur de l'étape de Reims. — Godart de Blacy, receveur de la douane de Châlons (1766-1773). — Lettre de recommandation de Trudaïne de Montigny à l'intendant Rouillé d'Orfeuil en sa faveur. — Goussart, greffier de l'Élection de Reims (1783). — Grépinet, greffier de la subdélégation de Langres (1768-1787). — Grület de Château-Porcien (1779-1787). — Guénin, élu de Troyes (1769). — Guériot de Belseaux (1770-1787). — Guyot, greffier de Bar-sur-Aube (1773-1787).

C. 772. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

**1760-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Harlan, receveur des tailles à Troyes (1773-1779). — Hé-douin, élu de Reims (1767-1772). — Herbelet-Laroche (1783-1787). Trois lettres de l'archevêque de Paris, Le Clerc de Juigné, à l'intendant pour lui recommander le sieur Laroche. — Hocart, lieutenant en l'Élection de Sainte-Menehould (1760-1767). — Horion (1774-1779). — Hostier, élu de Chaumont, (1769-1787). — Housart, greffier de la maréchaussée à Reims (1783). — Huguenet, ancien greffier de l'Élection de Chaumont (1767). — Humbert (1760-1770). — Husson, élu de Sézanne (1766-1788). — Jacobé de Pringy, lieutenant de l'Élection de Vitry (1783-1785). — Jacobé de Soulange, élu de Vitry (1769-1788). — Jacques-son d'Olivote, élu de Troyes (1780). — Jaunard, élu de Sézanne (1772). — Joisse, élu de Sézanne (1780-1787). — Jourdain, commis à la recette générale des finances à Châlons (1770-1787).

C. 773. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1766-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Laignier, receveur particulier à Sainte-Menehould (1783). — Laloua (1783-1788). — Lamy (1770-1784). — Langlumé, lieutenant de l'Élection de Sézanne (1770-1779). — Leblanc de Choizay, élu de Vitry (1770-1773). — Lefebvre de Châlons (1770-1784). — Lefebvre élu de Langres (1769-1788). — Legras, président en l'Élection d'Épernay (1770-1773). — Legros-Patenotre, bourgeois de Châlons (1766-1780). — Leleu, ancien receveur des tailles à Reims (1770-1772). — Leleu d'Aubilly, receveur des tailles à Reims (1770-1774). — Le Lorain, greffier de la maréchaussée et commis à l'intendance (1785-1787). — Lemoyne (1772-1787). — Lenoble, greffier en chef de l'Élection de Vitry (1784-1788). — Le Roy (1780-1783). — Loizelot, procureur du Roi en l'Élection de Langres (1780-1783). — Lorin (1770-1773).

C. 774. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

**1760-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Madroux, greffier de la subdélégation de Vitry (1780-1787). — Magnan, élu de Reims (1767-1784). — Malenfant (1773-1776). — Manget, commissaire des taillés à Châlons (1779-1787). — Margaine (1760). — Mareschal, ancien receveur des Aides de la direction de Châlons (1775). Lettre du marquis d'Harcourt Beuvron à l'intendant pour lui recommander un mémoire que lui a remis un de ses anciens capitaines en faveur du sieur Mareschal. — Mariet, notaire royal à Langres (1780). — Marin de Vertbois, commis des gabelles (1785). — Mariotte, greffier de la subdélégation de Chaumont (1780-1788). — Marjolin, praticien à Saint-Mard-sur-le-Mont (1775). — Marlin, élu de Reims (1766-1772). — Marois (1769-1772). — Mathieu, avocat à Sainte-Menehould (1770-1773). — Mathieu, subdélégué à Sainte-Menehould (1770-1773). — Merlin, greffier de l'Élection de Reims (1772-1783). — Meunier, commis à l'intendance (1770-1788). — Moignon, avocat à Châlons (1770-1788). — Monnot, avocat et greffier adjoint de la subdélégation de Reims (1773-1787). — Montbazin, contrôleur des actes à Sainte-Menehould (1770). — Mopinot, élu de Reims (1769-1772). — Mopinot de Marzilly (1768-1774). — Moreau, receveur des taillés à Épernay (1775-1780). — Moreau du Breuil, président en l'Élection de Langres (1769-1788). — Morel élu à Chaumont (1772-1780). — Mouton, subdélégué à Sainte-Menehould (1774-1788).

C. 775. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

**1753-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Nancey, procureur du Roi en l'Élection de Chaumont (1773-1787). — Noblet, élu de Reims (1772-1787). — Noché, commis du grenier à sel de Troyes (1772-1779). — Noël, contrôleur des vingtièmes à Troyes (1772-1787). — Requête de Nollet, commis à l'intendance, pour obtenir une commission de tailles. — Ostôme, élu de Vitry (1769-1788). Deux lettres de D'Ormesson à l'intendant en sa faveur. — Paillette, procureur du Roi en l'Élection de Joinville (1772-1788). — Paillet, subdélégué à Troyes (1773-1787). —

Lettre de D'Ormesson à l'intendant en faveur du sieur Papillon de la Ferté (1753). — Paris, procureur du Roi au grenier à sel de Châlons (1780-1787). Lettre de Calonne à l'intendant en sa faveur. — Patillet (1787-1788). — Patouillart de Chevrières, procureur du Roi en l'Élection de Reims (1766-1771). — Patris, avocat à Troyes (1773-1787). — Payart, président de l'Élection de Reims (1784-1788). — Pellerin, greffier de la subdélégation de Sainte-Menehould (1766-1772). — Pérard contrôleur des fermes à Vitry (1770-1788). — Pérignon, lieutenant en l'Élection de Châlons (1768-1784). — Petitjean de Courcelles, élu de Langres (1766-1780). — Requête du sieur Pierrot, élu d'Épernay, à l'intendant pour obtenir une augmentation de cotes à tarifier. — Piot, commis à l'intendance (1770-1787). — Pistollet, lieutenant en l'Élection de Troyes (1776-1780). — Deux lettres de Turgot à l'intendant en faveur du sieur de Planroussel, contrôleur des vingtièmes. — Polonceau (1769-1770). — Requête de Poterlot, avocat à Sainte-Menehould, demandant à être employé dans la confection des rôles de la taille tarifée. Lettre de Vergenne à l'intendant en sa faveur.

C. 776. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

**1768-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Requête du sieur Radière (1769). — Rétaux, président de l'Élection de Bar-sur-Aube (1779-1787). — Révillon Desfourneaux, contrôleur des vingtièmes (1772-1785). — Richard, lieutenant en l'Élection de Langres (1773-1784). — Rivière (1773-1787). — Roy, greffier de l'Élection de Langres (1772-1786). — Roze à Château-Porcien (1774-1788). — Simon de Bémont, élu de Joinville (1772). — Simon de Massemont, fils, lieutenant en l'Élection de Joinville (1769-1775). — Simon de Périgny, président de l'Élection de Joinville (1768-1787). — Siret, huissier des tailles à Reims (1772). — Sohier, président de l'Élection de Reims (1768-1779). — Soleau (1770-1784). — Soulès (1780).

C. 777. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1766-1788.** — États des communautés par noms des commissaires qui y ont fait les rôles de la taille. — Requêtes à l'intendant à l'effet d'obtenir des rôles de taille tarifée. — Talon (1770-1776). — Tambourt, secrétaire de Dubois Crancé; lettre de Crancé en sa faveur (1786-1787). — Tas-



sin, greffier de la subdélégation de Bar-sur-Aube (1784-1788). — Thénault, commis de l'intendance (1772-1787). — Thierry, commis à la recette des tailles d'Épernay (1766-1787). — Thomas, greffier de la subdélégation de Joinville (1788). — Thomassin, lieutenant en l'Élection de Chaumont. — Thuillier, élu de Vitry (1766-1767). — Tiercelet Duclos, lieutenant en l'Élection de Rethel (1773-1787). — Deux lettres à l'intendant en faveur de Toussaint, greffier de la subdélégation de Reims. — Truelle, élu de Troyes (1769-1788). — Requête de Turlin à l'intendant pour obtenir des rôles ; lettre en sa faveur de Vatry, curé de Saint-Philippe-du-Roule, son parent. — Vauthier, élu de Chaumont (1773-1787). — Verlac, procureur au présidial de Reims (1769-1770). — Voillemin, élu de Chaumont (1776-1788). — Requête des officiers de l'Élection de Reims à l'intendant en vue d'être compris dans la distribution des paroisses à tarifier. — Requête du sieur Polonceau à l'intendant en faveur de son greffier et des sieurs Constant, Dequet et Lelarge.

C. 778. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1765-1788.** — Etats de la vérification du travail des commissaires des tailles, contenant leurs noms et qualités, le nombre de paroisses assignées à chacun, la date de la remise de leurs rôles à l'intendance, le total de leurs cotes et l'époque de leur paiement. — États du paiement des commissaires et des inspecteurs des tailles. La somme totale des paiements effectués chaque année varie entre 55,000 livres et 65,000 livres.

C. 779. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier (1 imprimée).

**1753-1788.** — États des envois annuels de pièces faits par les bureaux de l'intendance aux commissaires des tailles pour le travail du tarif. — États des rôles vérifiés chaque année par les inspecteurs du tarif dont les noms suivent : Saint-Genis (1772-1773) ; Soleau (1773-1788) ; Tiercelet du Clos (1773-1788) ; Richard (1774-1779) ; Pistolet (1775-1779) ; Dié d'Haudeville (1783-1788). — Observations des inspecteurs du tarif sur le travail de chaque commissaire. — Résultat de l'examen des rôles de la taille tarifée en 1757 dans les élections de Reims, Épernay et Rethel, présenté à l'assemblée des commissaires par l'inspecteur des dites Élections au mois de juillet.

C. 780. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier (2 imprimées).

**1701-1789.** — Cotes de suite : Rôle des sommes à payer par les étrangers, fils ou ayant droit d'étrangers, domiciliés en Champagne (1704). — Impositions des finages de Champagne et de Lorraine. — Lettre de M. de la Galaizière, chancelier du roi de Pologne, réclamant l'exemption de taille en faveur du sieur Besson Delahaye, garde du corps du roi de Pologne, résidant en France (1759). — Ordonnance de l'intendant de Champagne réimposant sur la communauté de Lavoix la somme de 89 livres 6 sols 9 deniers au profit d'habitants du Clermontois faisant valoir des biens sur le territoire de ladite communauté (1756). — Correspondance au sujet de terres du prieuré de Saint-Thibault (Lorraine) que la communauté du Bourg Sainte-Marie (Champagne) prétendait imposer (1719-1720). — Ordonnance de l'intendant de Champagne modérant à 30 livres 12 sols la somme de 53 livres 11 sols imposée au sieur Mourot, sujet barrisien, par la communauté de Bellefontaine (Champagne), et réimposant à son profit la différence sur ladite communauté. — Requête du sieur François de la Cour, sujet barrisien, fermier à Nancy, à l'effet d'être exempté de la capitation que prétend lui imposer la communauté de Nancy. — Correspondance au sujet de la prétention élevée par les frères Dupuis, seigneurs de Lézéville, mi partie de France et de Lorraine, de ne pas payer le dixième (1735-1736). — Avis demandé aux officiers des Élections de Champagne, frontières de Lorraine, Barrois et pays Messin, sur l'imposition des Lorrains, Barrisiens et Messins, dans les communautés de Champagne où ils ont résidé ou dans lesquelles ils font quelque exploitation. — Affaire des sieurs Muel et consorts, admodiateurs de l'abbaye d'Ervaux, au sujet de leur imposition, tant en Champagne qu'en Lorraine, pour raison des biens de ladite abbaye. — Projet d'article à insérer dans les mandements des tailles de 1779, tant de la Champagne que de la Lorraine, pour ces sortes d'admodiateurs.

C. 781. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1767-1776.** — Assiette de l'impôt : cotes de commerce. — Relevés annuels dressés par les commissaires des tailles des adjudications de coupes de bois faites dans les communautés ci-dessous désignées, avec indication des noms et résidences des adjudicataires, du montant et la durée des

marchés. — Élection de Bar-sur-Aube : communautés de Marolles et de Poligny. — Élection de Châlons : communautés de Saint-Mard-sur-le-Mont et de Saint-Memmie. — Élection d'Épernay : Ablois, Belval, Boursault, Brugny, Champvoicy, Fontaine, Germaine et Vaurémont, Le Baizil, Louvois, Ludes, Mareuil-le-Port, Montmort, Morangis, Mutigny, Saint-Gemme, Trépail, Ville-en-Selve, Ville-en-Tardenois. — Élection de Langres : Vaux-la-Douce. — Élection de Sainte-Menehould : Beaurepaire, Cernay-en-Dormois, La Neuville-au-Pont, Senne, Somme-Anthe, Verrières, Vienne-la-Ville. — Élection de Sézanne : Chantemerle, La Noue, Le Meix, Le Thoult. — Élection de Vitry : Arrigny, Brandonvillers, Braucourt, Champaubert, Chatillon-sur-Broué, Les Grandes-Côtes, Nuisement-aux-Bois, Perthes et Longchamp, Saint-Dizier, Saint-Eulien, Sermaize, Villiers-en-Lieue.

C. 782. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1766-1778.** — Assiette de l'impôt : cotes de commerce. — Relevés annuels dressés par les commissaires des tailles des adjudications de coupes de bois faites dans les communautés de l'Élection de Reims ci-dessous désignées, avec indication des noms et résidences des adjudicataires, du montant et de la durée des marchés : Bazancourt-sur-Bar, Châlons-le-Vergeur, Chigny, Chilly et Laval, Fagnon, Foulzy (Bois de Regnauvé), Gernicourt, La Neuville-aux-Tourneurs, La Romagne, La Ville-aux-Bois, Les Mazures, Lestannes, Le Thour, Longueval, Mailly, Mainbresson, Mainbressy, Montcornet, Montmeillant, Neuvizy, Prix-les-Mézières, Rocquigny, Sermiers, Signy-le-Petit et Brognon, Vieil-Saint-Remy, Villers-devant-Raucourt, Villers-le-Tourneur.

C. 783. (Portefeuille.) 33 pièces, papier.

**1752-1779.** — Renseignements divers relatifs à l'assiette des impositions classés par Élections. — Élection de Châlons : Demandes à fin de distraction de la Ferme du Grand-Ecurey du rôle de la communauté de Champigneul (1779). — Élection d'Épernay : Ordonnance de l'intendant qui maintient, malgré les réclamations des habitants de Belval et de la Neuville-aux-Larris et malgré l'avis des officiers de l'Élection, l'union de ces deux communautés avec celle de Cuchery en un seul et même rôle d'impositions, mais règle qu'à compter de 1778 la copie du rôle destinée aux collecteurs pour le recouvrement sera partagée en trois parties : la première contenant les noms et impositions des habitants de Cuchery ; la seconde, ceux des habitants de Belval ; la troisième, ceux des habitants de la Neuville-aux-Larris. —

Élection de Sainte-Menehould : Observations des inspecteurs des tailles de la province et du subdélégué de Sainte-Menehould sur les cotes des maîtres de forge comprenant, outre la taxe des bâtiments de l'usine et du cours d'eau, celle des bénéfices du commerce résultant de l'exploitation. L'inspecteur de Sailly, dans un procès-verbal de 1753, trouve que le profit des forges à cause du commerce forme double emploi avec la taxe sur l'usine, le bénéfice se tirant de l'usine même. — Le subdélégué de Sainte-Menehould écrit en 1752, au sujet des exploitations métallurgiques de son département : « Cette partie du commerce est aujourd'hui très-lucrative : plusieurs particuliers s'y sont enrichis considérablement, en sorte que les forges doublent presque de prix. Celle de Chéhery qui n'étoit louée que 4,000 livres vient d'être portée à 7,500. Aussi les maîtres de forge de leur côté ont-ils augmenté de beaucoup le prix des fers, en sorte que ce qui ne se vendoit que 100 francs le mil rendu, se vend aujourd'hui jusqu'à 130 livres pris dans la forge. » — Demande adressée à l'intendant par le contrôleur général d'un état des communautés de l'Élection de Sainte-Menehould, contenant le nombre des journaux de terre en labour, prés, vignes, bois et chenuevières qui forment le territoire de chaque communauté (1762). — Imposition du Clermontois : Mémoire sur la situation du Clermontois depuis sa réunion à la France par les traités de Liverdun (1632) et de Saint-Germain-en-Laye (1644).

C. 784. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

**1787-1789.** — États par Élections des paroisses de la Généralité de Champagne indiquant le montant de leur impositions, tant en taille et impositions accessoires que capitation, pour l'année 1787 (Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Épernay, Langres, Reims, Rethel, Sézanne, Troyes). — Élection de Vitry-le-François divisée par collectes, avec le nombre des feux de chaque collecte et le montant de leurs impositions en 1788. — Élection de Joinville. État des villes, bourgs et villages composant l'Élection de Joinville avec le montant de leurs impositions en taille, capitation et accessoires. Tableau indiquant, en face du nom de chaque paroisse, l'état des terres, des prés et des vignes divisés en 3 classes avec le produit de chaque classe, l'étendue des jardins, bois et pâtures et leur produit par journal. — États par communautés des Élections de Troyes et de Ste-Menehould, servant à établir quelle portion de taille peut être regardée comme portant sur les produits de l'exploitation de la terre et laquelle est relative aux facultés personnelles et industrielles des seuls taillables (1780).

C. 785. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier.

**1775-1783.** — Départements des biens fonds, pour l'assiette de la taille dans les paroisses des Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Épernay, Joinville et Langres: — États annuels, par Élections, contenant, en regard du nom de chaque communauté le chiffre de la taille répartie sur les habitants, le taux de cette répartition, et le revenu des biens fonds et autres sur lesquels la taille a été répartie. Le taux varie entre trois et quatre sols. La masse du revenu des biens imposés en 1783, dans 180 paroisses de l'Élection de Châlons est de 979,323 livres portant 449,060 livres de taille.

C. 786. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

**1770-1783.** — Départements des biens fonds pour l'assiette de la taille dans les paroisses des Élections de Reims, Rethel, S<sup>te</sup>-Menehould, Sézanne, Troyes et Vitry: — États annuels, par Élections contenant, en regard du nom de chaque communauté, le chiffre de la taille répartie sur les habitants, le taux de cette répartition et le revenu des biens fonds et autres sur lesquels la taille est répartie. Le taux varie entre trois et quatre sols. La masse du revenu des biens imposés en 1770 dans les 368 paroisses de l'Élection de Reims est de 2,625,285 livres, 2 sols 8 deniers portant 347,474 livres de taille.

C. 787. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

**1737-1781.** — État du département de la taille sur les communautés de l'Élection de Vitry-le-François (1737). — Plumitifs du département des biens fonds dans les paroisses des Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Épernay, Reims, S<sup>te</sup>-Menehould, Sézanne, Troyes et Vitry-le-François (1776-1780). — Plumitif du département des biens fonds dans les paroisses des 42 Élections de la Généralité de Champagne (1781).

C. 788. (Portefeuille.) — 1 cahier in fol. de 46 feuillets.

**1739-1743.** — Tableau présentant pour chaque communauté de l'Élection de Châlons le nom de son commissaire des tailles, les mesures en usage pour les différentes sortes de biens, l'évaluation des biens suivant leur nature (terres, prés, chenevières, oseraies, etc.), la distribution des biens fonds, suivant leur qualité, l'évaluation de l'industrie des artisans, manouvriers, vigneron, etc. L'industrie de l'artisan ordinaire est évaluée 5 livres et pour chaque compa-

gnon 2 livres; celle du maître charron ou maréchal est supérieure et communément de 7 livres; celle du manouvrier ou vigneron de 4 livres.

C. 789. (Portefeuille.) — 1 registre de 182 feuillets.

**1787.** — Tarif pour la répartition de la taille en 1788 dans les villes, bourgs et communautés de l'Élection de Châlons. — La taille de l'Élection de Châlons pour 1788 fixée par la commission ou brevet du Roi à la somme de 458,460 livres est répartie entre tous les biens taillables sur une masse de revenus évalués à 964,000 livres (en décroissance constante depuis 1779, pour laquelle l'évaluation était de 4,026,920 livres). — Le tableau de répartition pour chaque communauté contient le nom du seigneur et celui des commissaires de la taille des trois dernières années; le taux de la taille de l'année précédente, au marc la livre de la propriété et de l'exploitation réunies; celui des impositions accessoires et de la capitation; la mesure du lieu pour les biens fonds; la mesure, le poids et le prix des différentes espèces de grains; le tableau du territoire de la communauté, suivant les exploitations des privilégiés et des taillables, la consistance des usages communaux, le montant de la taille de chacune des dix dernières années, le chiffre proposé par l'Élection et celui qui est arrêté par l'intendant pour l'année 1788.

C. 790. (Portefeuille.) 1 registre de 135 feuillets.

**1781.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1782 dans les 134 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Chaumont en Bassigny (non compris la prévôté de Vaucouleurs qui en renfermait 24). La taille de l'Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 80,618 livres est répartie entre les biens taillables sur une masse de revenus évaluée à 597,526 livres au taux moyen de 2 sols, 9 deniers. D'après le dénombrement général de 1774, l'Élection de Chaumont comptait 47,587 habitants, formant 44,783 feux divisés comme suit: Ecclésiastiques, couvents et monastères 186; jouissant des droits de noblesse 82; roturiers, 44,515; il y avait 2,798 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 2,040 arpents, mesure de Paris, de jardins ou chenevières; 42,583 arpents de prés; 3,313 arpents de vigne; 420,779 arpents de bois; 454,228 arpents de terres labourables propres à faire farine ou à en tenir lieu. Il renfermait 8,224 chevaux, 29,264 bêtes à cornes; 39,454 bêtes à laine. Le tableau de répartition pour chaque localité contient: le nom du seigneur et ceux des commissaires des tailles des trois dernières années; le taux de la taille de l'année précédente au marc la livre

de la propriété et de l'exploitation réunies ; celui des impositions accessoires et de la capitation ; la mesure du lieu pour les biens fonds ; la mesure, le poids et le prix des différentes espèces de grains ; le tableau du territoire de la communauté suivant les exploitations des privilégiés et des taillables ; la consistance des usages communaux ; l'extrait en ce qui concerne la communauté du dénombrement général de 1774 (habitants et bestiaux) ; le montant de la taille de chacune des dix dernières années ; le chiffre proposé par l'Élection et celui qui est arrêté par l'intendant pour l'année 1782.

C. 791. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-fol.

**1787.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1788 dans les villes, bourgs et communautés de l'Élection de Chaumont en Bassigny, classées par ordre alphabétique depuis Germizey jusqu'à Voucourt (un premier cahier manque). Le tableau consacré à chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et autres énumérés dans l'article précédent : le nom du seigneur, ceux des commissaires de la taille des trois dernières années, le taux de la taille de l'année précédente au marc la livre de la propriété et de l'exploitation réunies ; celui des impositions accessoires et de la capitation ; la mesure du lieu pour les biens fonds ; la mesure, le poids et le prix des différentes espèces de grains ; le tableau du territoire de la communauté divisé en exploitation des privilégiés, des taillables et biens incultes ; la consistance des usages communaux ; l'extrait en ce qui concerne la communauté du dénombrement général de 1774 (habitants et bestiaux) ; le montant de la taille de chacune des dix dernières années ; le chiffre proposé par l'Élection et celui qui est arrêté par l'intendant pour l'année 1788.

C. 792. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier, dont 3 cahiers in-fol.

**1752-1772.** — Procès-verbal d'estimation des biens fonds et d'évaluations du prix de la journée des artisans et manouvriers dans chaque paroisse de l'Élection d'Épernay, dressé le 29 août 1752 au bureau de cette Élection, dans la réunion générale des commissaires des tailles convoquée par Joseph de Vige de Sailly, avocat en parlement, procureur du Roi honoraire en l'Élection de Châlons, bailli du vidamé de la dite ville et inspecteur nommé pour la vérification des rôles. — Autres tableaux des mêmes estimations et évaluations pour les années 1753 et 1756. — Discours de l'inspecteur du tarif prononcé dans l'assemblée du 19 juillet 1756 sur les avantages de la taille tarifée. — « État contenant

les changements que l'on croit nécessaires de faire depuis l'établissement d'un taux commun dans les évaluations tant de l'industrie que des biens fonds des taillables de plusieurs paroisses de cette Élection (d'Épernay,) et les motifs qui les ont déterminés. » Ce projet fut présenté à l'intendant par les habitants de Cramant. — États arrêtés par l'intendant Rouillé d'Orfeuil pour la fixation de l'industrie des artisans, vigneron et manouvriers, pour servir à la confection des rôles des tailles en 1771 et 1772, et jusqu'à ce qu'il en soit autrement ordonné.

C. 793. (Portefeuille.) — 1 registre in-fol.

**1772.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1773 dans les 82 villes, bourgs et communautés de l'Élection d'Épernay. Le taux commun de la répartition est de 2 sols, 6 deniers  $\frac{3}{4}$ . (Le tableau consacré à chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 794. (Portefeuille.) — 1 reg. fol. de 84 feuillets.

**1778.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1778 dans les 82 villes, bourgs et communautés de l'Élection d'Épernay. La taille de l'Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 94,017 livres est répartie entre les biens taillables sur une masse de revenus évaluée à 729,938 livres au taux moyen de 2 sols, 6 deniers  $\frac{7}{8}$   $\frac{1}{32}$ . D'après le dénombrement général de 1774, l'Élection d'Épernay comptait 47,706 habitants formant 9,740 feux divisés comme suit : Ecclésiastiques, couvents et monastères 401 ; jouissant des droits de noblesse 52 ; roturiers 9,587. Il y avait 886 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 617 arpents, mesure de Paris, de jardins ou chenevières ; 8,033 arpents de prés ; 13,225 arpents de vignes ; 39,398 arpents de bois ; 79,324 arpents de terres labourables, propres à faire farine ou à en tenir lieu. On y comptait 4,208 chevaux ; 8,127 bêtes à cornes ; 21,520 bêtes à laine. (Le tableau consacré à chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 795. (Portefeuille.) — 1 reg. fol. de 86 feuillets.

**1786.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1786 dans les 82 villes, bourgs et communautés de l'Élection d'Épernay. La taille de l'Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 93,767 livres est répartie

entre les biens taillables sur une masse de revenus évalués à 647,555 livres. (Le tableau consacré à chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 796. (Portefeuille). — 1 reg. de 83 feuillets.

**1789.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1789 dans les 82 villes, bourgs et communautés de l'Élection d'Épernay. (Le tableau de répartition pour chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 797. (Portefeuille). — 1 reg. de 110 feuillets.

**1788.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1784 dans les 106 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Joinville. La taille de l'Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 89,377 livres est répartie sur une masse de revenus évaluée à 505,521 livres au taux moyen de 3 sols, 6 deniers  $\frac{3}{8}$   $\frac{1}{6}$ . D'après le dénombrement général de 1774, l'Élection de Joinville comptait 43,479 habitants formant 4432 feux divisés comme suit : ecclésiastiques, couvents et monastères 123 ; jouissant des droits de noblesse 130 ; roturiers 879. Il y avait 1538 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 2,137 arpents, mesure de Paris, de jardins et chenevières ; 40,171 arpents de prés ; 9,027 arpents de vignes ; 52,574 arpents de bois ; 442,368 arpents de terres labourables propres à faire farine ou à en tenir lieu. On y comptait 7,495 chevaux ; 40,592 bêtes à cornes ; 30,413 bêtes à laine. (Le tableau de la répartition pour chaque communauté renferme les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 798. (Portefeuille). — 1 registre de 107 feuillets.

**1787.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1788 dans les 106 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Joinville. La taille de la dite Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 89,377 livres est répartie sur une masse de revenus évaluée à 495,903 livres au taux moyen de 3 sols, 7 deniers  $\frac{1}{4}$ . (Le tableau de la répartition pour chaque communauté renferme les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 799. (Portefeuille.) — 1 registre de 107 feuillets.

**1753-1757.** — « Procès-verbal dressé par l'inspecteur de la taille tarifée de l'Élection de Reims lors de l'assemblée tenue par lui en cette ville avec MM. les commissaires les 20-31 juillet 1753. » Le tableau consacré à chaque communauté contient le nom de son commissaire, le taux du tarif de 1753-1757, la mesure en usage pour les biens fonds, la mesure ordinaire, le poids et le prix de chaque espèce de grains, l'estimation des biens fonds et de l'industrie des artisans et manouvriers. Le procès-verbal est précédé d'un discours de l'inspecteur aux commissaires de la taille et suivi d'observations présentées par lui sur les défauts qu'il a remarqués dans leur travail.

C. 800 (Portefeuille.) — 3 pièces (1 reg. imprimé de 27 feuillets.)

**1753-1773.** — Instructions imprimées et signées Tiercelet Deson concernant les formes de l'assiette de la taille tarifée sous les titres suivants : « Procès-verbal dressé par l'inspecteur de la taille tarifée de l'Élection de Rethel lors de l'assemblée tenue par lui en cette ville avec MM. les commissaires les 12-18 juillet 1753 » ; Résultat de l'examen des rôles de la taille tarifée en 1757 dans les Élections de Reims, Épernay et Rethel, présenté à l'assemblée de MM. les commissaires tenue par l'inspecteur desdites Élections au mois de juillet de la même année. — « État de la situation et estimation de l'industrie des manouvriers de toutes les paroisses de l'Élection de Rethel et de l'industrie de quelques artisans du commerce des villes et gros lieux de ladite Élection pour avoir lieu à commencer de la taille de 1774. » — Arrêté du département par l'intendant de Champagne et les officiers de l'Élection. L'estimation du prix des journées d'artisans et manouvriers y est réduite partout de 1 sol ou 1 sol  $\frac{1}{2}$  environ. — État arrêté par les officiers de l'Élection de Rethel et approuvé par l'intendant de Champagne (1773) « contenant l'estimation des biens fonds du terroir de Rethel et de l'industrie des artisans et manouvriers de ladite ville eu égard aux droits d'entrée et 8 sols pour livre y joints, auxquels sont assujettis tous les bourgeois et laboureurs de ladite ville. Les professions sont divisées en trois classes dont le prix de journée est évalué à 6 sols, 5 sols, 4 sols, 3 sols 2 sols et 1 sol. Dans chaque profession les artisans sont distingués en 2 classes, la première de 25 à 60 ans, la deuxième de 60 à 70.

C. 801. (Portefeuille.) — 1 registre de 231 feuillets.

**1787.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1788 dans les 230 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Rethel. La taille de l'Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 185,875 livres est répartie sur une masse de revenus évalués à 998,732 livres au taux moyen de 3 sols, 8 deniers  $\frac{2}{3}$ . D'après le dénombrement de 1774, l'Élection de Rethel comptait 80,563 habitants formant 15,478 feux divisés comme suit : ecclésiastiques, couvents et monastères 161 ; jouissant des droits de la noblesse 169 ; roturiers 15,148. Il y avait 2,153 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 3,276 arpents, mesure de Paris, de jardins et chenevières ; 26,010 arpents de prés ; 1,177 arpents de vignes, 35,573 arpents de bois ; 192,911 arpents de terres labourables propres à faire farine ou à en tenir lieu. On y comptait 11,188 chevaux ; 22,120 bêtes à cornes ; 72,822 bêtes à laine. (Le tableau de la répartition pour chaque communauté renferme les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 802. (Portefeuille.) — 1 registre de 33 feuillets.

**1760.** — Procès-verbal dressé par J-E. Tiercelet-Deson, inspecteur de la taille tarifée de l'Élection de Sainte-Menehould lors de l'assemblée des commissaires au bureau de ladite Élection le 26 juin 1760. Estimation de l'industrie dans les forges de l'Élection de Sainte-Menehould divisées en deux classes, la première comprenant les forges de Champigneul, Chécheret et Montbleville ; la deuxième celles de Bievre, Belval, Alliepont, Beauclerc et Vienne-la-Ville. La journée du marteleur est estimée de 1 livre 5 sols à 2 livres, celle de l'affineur de 1 livre à 1 livre 10 sols ; celle du chauffeur et du fondeur de 12 à 15 sols, etc. Le tableau consacré à chacune des 122 communautés de l'Élection contient le nom de son commissaire, le taux du tarif de 1760, la mesure en usage pour les biens fonds, la mesure, le poids et le prix de chaque espèce de grains, l'estimation des biens fonds et de l'industrie des artisans et manouvriers.

C. 803. (Portefeuille.) — Registre de 81 feuillets.

**1786.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1787 dans les 79 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Sézanne. La taille de l'Élection, fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 66,748 livres 18 sols, est répartie entre les biens taillables sur une masse de revenus

évaluée à 361,045 livres au taux moyen de 3 sols 8 deniers  $\frac{3}{8}$ . D'après le dénombrement général de 1774, l'Élection de Sézanne comptait 29,694 habitants formant 5,788 feux divisés comme suit : ecclésiastiques, couvents et monastères, 88 ; jouissant des droits de la noblesse, 44 ; roturiers 5,656 ; il y avait 1,086 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 1727 arpents, mesure de Paris, de jardins ou chenevières ; 6,692 arpents de prés, 3,347 arpents de vignes ; 16,372 arpents de bois ; 131,408 arpents de terres labourables propres à faire farine ou à en tenir lieu. On y comptait 3,690 chevaux, 8,235 bêtes à cornes et 35,467 bêtes à laine. (Le tableau de répartition pour chaque communauté contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 804. (Portefeuille.) — 1 registre de 79 feuillets.

**1787.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1788 dans les 79 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Sézanne. La taille de l'Élection fixée par la commission du Roi à la somme de 66,748 livres 18 sols est répartie sur une masse de revenus évaluée à 353,541 livres au taux moyen de 3 sols 9 deniers  $\frac{1}{4}$ . (Le tableau de répartition pour chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 805. (Portefeuille.) — 1 reg. fol. de 262 feuillets.

**1786.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1787 dans les 261 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Troyes. La taille de cette Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 227,378 livres est répartie sur une masse de revenus évaluée à 1,545,413 livres au taux moyen de 2 sols, 11 deniers  $\frac{1}{3}$ . D'après le dénombrement général de 1774, l'Élection de Troyes comptait 114,081 habitants formant 28,134 feux divisés comme suit : ecclésiastiques, couvents et monastères 328 ; jouissant des droits de la noblesse 130 ; roturiers 27,676. Il y avait 5,193 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 6,470 arpents, mesure de Paris, de jardins et chenevières ; 23,180 arpents de prés ; 10,784 arpents de vignes ; 168,077 arpents de bois ; 407,176 arpents de terres labourables propres à faire farine ou à en tenir lieu. On y comptait 15,295 chevaux ; 31,820 bêtes à cornes ; 119,253 bêtes à laine. (Le tableau de la répartition pour chaque communauté contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 806. (Portefeuille). — 1 reg. in-folio de 41 feuillets et 1 cahier de 18.

**1760-1770.** — Procès-verbal dressé par J. E. Tiercelet-Deson, inspecteur de la taille tarifée de l'Élection de Vitry-le-François lors de l'assemblée des commissaires au bureau de la dite Élection le 29 juin 1760. (Le tableau consacré à chacune des communautés de l'Élection contient les mêmes renseignements qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 802.) — État de la fixation et estimation de l'industrie des manouvriers de toutes les paroisses de l'Élection de Vitry-le-François et de l'industrie des artisans des gros lieux de la dite Élection pour servir à la confection de la taille de l'année 1774, arrêté par l'intendant le 9 octobre 1770.

C. 807. (Portefeuille). — 1 registre in-folio.

**1772.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1773 dans les 164 paroisses de l'Élection de Vitry-le-François. La taille de cette Élection fixée à la somme de 459,665 livres est répartie sur une masse de revenus évaluée à 845,982 livres au taux moyen de 3 sols, 3 deniers 3/8. (Le tableau de la répartition pour chaque communauté contient les mêmes renseignements qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790).

C. 808. (Portefeuille). — 1 reg. in-folio de 167 feuillets.

**1777.** — Tarif pour la répartition de la taille de 1778 dans les 164 villes, bourgs et communautés de l'Élection de Vitry-le-François. La taille de cette Élection fixée par la commission du brevet du Roi à la somme de 463,284 livres est répartie entre les biens taillables sur une masse de revenus évaluée à 857,067 livres au taux moyen de 3 sols, 4 denier 7/32. D'après le dénombrement général de 1774, l'Élection de Vitry comptait 54,693 habitants formant 43,366 feux divisés comme suit : ecclésiastiques, couvents et monastères 432 ; jouissant des droits de la noblesse 284 ; roturiers 42,953. Il y avait 2,210 habitants ayant charrue. Le territoire total se divisait en 2,325 arpents, mesure de Paris, de jardins et chenevières ; 45,940 arpents de prés, 8,428 arpents de vignes ; 28,471 arpents de bois ; 249,225 arpents de terres labourables propres à faire farine ou à en tenir lieu. On y comptait 40,298 chevaux ; 48,734 bêtes à cornes ; 40,940 bêtes à laine. (Le tableau de la répartition pour chaque localité contient les mêmes renseignements statistiques et autres qui ont été précédemment énumérés dans l'article C. 790.)

C. 809. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier (1 imprimée).

**1715-1760.** — Révocation ou suspension des privilèges en matière de tailles : Lettre du contrôleur général Desmarests à l'intendant de Champagne sur l'exécution de l'Édit du mois d'août 1715 portant révocation des anoblissements et offices créés à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1689 (1715). État des officiers supprimés de la prévôté de Chateaugnault avec leurs noms, prénoms et demeures et le montant de leur taille en 1717. — Lettre du contrôleur général Peirenc de Moras à l'intendant pour lui demander un mémoire : 1<sup>o</sup> sur le nombre des privilégiés de la Généralité ; 2<sup>o</sup> sur ce qu'ils auraient à payer s'ils n'avaient point d'exemption ; 3<sup>o</sup> sur les titres en vertu desquels ils jouissent de leur exemption (1756). — États par Élections des privilégiés de la Généralité de Châlons avec indication de la taille qu'ils devraient porter : elle s'élève à 44,044 livres 47 sols 8 deniers d'après le premier état ; à 42,844 livres 7 sols 8 deniers d'après le second. — État des officiers du grenier à sel de Joinville déchargés de la taille par arrêt de la Cour des Aides du 30 août 1755. — Correspondance du contrôleur général Silhouette avec l'intendant relative à l'exécution de l'Édit du 17 mai 1759 portant suspension des privilèges en matière de taille (1759). — Circulaire de l'intendant aux commissaires des tailles touchant l'exécution de l'Édit du 17 avril. — État des officiers et privilégiés dont les privilèges sont suspendus. Éclaircissements demandés à l'intendant sur le mode d'exécution de l'Édit ci-dessus (1759). — États des officiers et privilégiés de la Généralité de Châlons dont les privilèges sont suspendus par la Déclaration du 17 avril 1759 : leur taille s'élève à 47,774 livres 8 sols 6 deniers d'après le premier état ; à 47,277 livres 48 sols 6 deniers d'après le second. (Cette différence provient du retrait des sieurs Ganeau, De Gesne et Robinet dont les noms ont été rayés.) — État des maîtres de poste de la Généralité de Châlons : leur taille s'élève à 2,242 livres 4 sols 6 deniers. — État par estimation de ce que rapportent les biens des officiers de la Généralité de Châlons atteints par la Déclaration du 17 avril 1759. Le total est de 243.752 livres 10 sols. — État par Élections des officiers qui ne sont point imposés dans les rôles de taille quoiqu'ils n'en paraissent pas exempts. (Élections de Bar-sur-Aube, Chaumont, Reims, Rethel, Ste-Menehould, Sézanne).

C. 810. (Portefeuille). — 214 pièces, papier. (2 imprimées).

**1759-1765.** — Privilèges en matière d'impositions suspendus par l'Édit du 17 avril 1759 ; assiette de la taille sur ces privilégiés et déclarations de biens fournies par les

imposés, rangées par Élections. — Correspondance relative à l'arrêt du Conseil ordonnant aux officiers dont le privilège a été suspendu par les Déclarations des 17 avril 1759 et 13 juillet 1764, d'envoyer dans les six mois au Contrôleur général copie des titres sur lesquels se fonde leur privilège (1764). — Élection de Châlons : taille (1764). — Élection d'Épernay : tailles de 1760 et 1761. — Élection de Reims : taille de 1764. — Élection de Rethel : taille de 1769. — Élection de Sainte-Menehould ; tailles de 1750 à 1764. — Élection de Sézanne : tailles de 1759, 1762, 1764. — Élection de Troyes : taille de 1759. — Élection de Vitry : tailles de 1760, 1761, 1762, 1764.

C. 811. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier, (3 imprimées).

**1716-1780.** — Privilégiés en matière de tailles et autres impositions : liste des exempts et privilégiés de Sézanne et de Vitry-le-François (1734). — Catégories de privilégiés : Officiers des Élections (1732-1778). — Officiers de justice : exemption en faveur du sieur Adam Dorigny, secrétaire du Roi en la chancellerie près le présidial de Reims (1716). — Projet de réponse du commissaire des tailles à Vol de Conantray, procureur au présidial de Château-Thierry, qui réclamait l'exemption pour un arpent de vigne exploité par lui à Cumières (1782). — Mémoire de la dame Collet, veuve du sieur Collet, avocat au bailliage de Sézanne, demandant à être cotée d'office (1764-1765). — Demande d'exemption présentée par J. Formel, clerc commis à l'audience du présidial de Vitry-le-François, imposé à la taille de 1756 et années suivantes. — Grenier à sel : Lettre informant l'intendant que, d'après la décision du Contrôleur général, la veuve du sieur de Saint-Genis, président au grenier à sel de Vitry, exemptée de la taille depuis le décès de son mari, devait être rétablie sur le rôle (1746). — Maîtrises : supplique des maîtres des eaux et forêts de Reims demandant à être déchargés de la taxe pour les milices gardes côtes et à être désormais taxés d'office (1761). — Requête du sieur Lûdinard, garde marteau de la maîtrise des eaux et forêts de Vitry demandant : 1<sup>o</sup> à être exempté du quartier d'hiver et de l'ustensile ; 2<sup>o</sup> à acquitter la capitation au marc la livre de la taille. Necker, directeur général des finances, répond à l'intendant : « Il a été décidé plus d'une fois que les officiers des maîtrises n'avoient eu, par les anciens règlements, d'exemption pour le quartier et l'ustensile ou subsistance que lorsque ces fournitures se faisaient en nature : depuis qu'elles sont devenues un accessoire de la taille, elles ne peuvent plus faire l'objet d'une exemption lorsqu'on paie le principal. A l'égard de sa capitation, il n'est point sans fondement : un taillable ne doit point acquitter de capitation privilégiée ; il ne doit que celle

qui est accessoire à la taille. » (1779). — Bureaux des finances et receveurs des tailles : Lettre informant l'intendant que la requête du sieur Olivier, président des traites à Aubenton, à l'effet d'être déchargé de la taille a été rejetée par le Contrôleur général (1764). — Officiers des monnaies : Pièces relatives à la requête des sieurs Jacquemart et Gallois, servant dans la prévôté générale des monnaies, à l'effet d'être maintenus dans les privilèges à eux accordés par leurs édits de création (1764). — Mémoire des officiers du bureau des finances de Châlons à l'effet de prouver que les trésoriers de France, à l'égal des membres des Cours souveraines, sont exempts du logement des gens de guerre. — Lettre informant l'intendant que le Contrôleur général, ayant égard à la requête des officiers du bureau des finances de Châlons, les exempte de la contribution pour les milices garde-côtes (1759). — Supplique du sieur Jacquart, greffier en chef du bureau des finances de Châlons, se plaignant d'avoir été imposé à la taille par les collecteurs de la paroisse de Dommartin-la-Planchette, à raison du bien qu'il y fait valoir. Le Contrôleur général fait écrire à ce sujet à l'intendant : « La déclaration de 1764 assujettit indistinctement tous les officiers de judicature à la résidence pour pouvoir jouir de leurs privilèges et n'exempte point les greffiers de cette obligation. Le silence de la loi à cet égard fait assés connoître que l'intention du législateur n'a point été de les affranchir de la nécessité de résider. Les lois doivent toujours s'interpréter rigoureusement lorsqu'il s'agit de privilèges. » (1770). — Subdélégués : Ordonnances de décharge en faveur de subdélégués inscrits sur les rôles de la taille : Daubigny à Épernay (1763) ; Polonceau à Reims ; Mathieu à Sainte-Menehould (1775). — Supplique de Moutier, subdélégué à Sézanne, à l'effet d'être déchargé d'une somme de 50 livres pour laquelle il est inscrit sur le rôle : M. de Sailly, commissaire des tailles, écrit-il à l'intendant, « n'a pas fait attention qu'ayant l'honneur d'être votre subdélégué, je devois jouir de l'exemption des tailles ; que cela étoit dû à la place que vous occupés dans la province et qu'il étoit indécet qu'une personne à qui vous voulés bien confier une portion de votre autorité fût imposée à la taille » (1753).

C. 812. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier, (2 imprimées.)

**1593-1786.** — Catégories de privilégiés en matière de taille et autres impositions. Employés des fermes : supplique de Denis Garré, employé des fermes, à l'intendant pour obtenir décharge de la taille à laquelle il est imposé à tort depuis 1768. — Supplique d'Antoine Corps, employé des aides à Troyes, pour obtenir décharge du triplement de la capitation des années 1760 et 1761, comme ses con-



frères l'ont été par ordonnance du 28 février; ordonnance de l'intendant faisant droit à sa requête (1762). — Lettre du Contrôleur général Turgot à l'intendant sur les abus qui se sont introduits dans l'exercice des privilèges attachés aux emplois de regratiers, revendeurs de sel à la petite mesure, marqueurs de cuirs, etc. « On a multiplié dans beaucoup de lieux ces commissions sans objet, sans utilité pour la perception des droits du Roi. Ceux qui en sont revêtus se soustraient aux charges publiques, quoiqu'ils partagent avec les autres habitants les avantages qui leur sont communs, quoiqu'ils fassent le commerce et se livrent à d'autres fonctions que celles de leur emploi. . . . S. M. m'a ordonné de vous mander que son intention étoit que, conformément à la Déclaration de 1680, tout employé qui ne se borne pas à sa simple commission rentrât dans la classe ordinaire des taillables. » (1775). — Deux lettres du Contrôleur général Clugny à l'intendant sur le même sujet (1776). — Lettre du Contrôleur général Dodun à l'intendant lui prescrivant de laisser jouir les receveurs des bureaux de Nettancourt et de Sermaize des exemptions accordées aux buralistes des aides par l'ordonnance de 1684 (1725.) — Maîtres de poste: Lettre de Marc d'Argenson, surintendant des postes, à l'intendant, pour le prier de faire rayer du rôle des tailles le sieur Hugé, maître de la poste d'Epernay, s'il est vrai qu'il ne fasse valoir par ses mains que 22 arpents de terre dépendant de la mense abbatiale et qu'il n'exécède pas son privilège (1750). — Autre lettre du même au sujet de Gobillard, maître de la poste de la Chaussée (1750). — Correspondance du surintendant des postes, De Torey, avec les intendants de Champagne au sujet des privilèges des maîtres de poste (1705-1719). — Réponses des commissaires des tailles à l'intendant qui demandait leur avis sur l'opportunité de supprimer le privilège d'exemption des maîtres de poste et de le remplacer par une indemnité pécuniaire (1741). — Receveurs et régisseurs des biens ecclésiastiques. Deux lettres de l'évêque de Grenoble, abbé de Châtirces, à l'intendant pour demander que le sieur Vidal, receveur à l'abbaye, fût rayé des rôles de la taille: « le sieur Vidal n'est que mon receveur comptable, ce qui l'exempte de la taille aux termes des privilèges des ecclésiastiques qui peuvent percevoir par eux-mêmes les biens qu'ils ont d'abord affermés » (1731-1732). — Lettre du prieur de Sézanne à l'intendant pour le prier de faire rayer du rôle des tailles son frère, régisseur des biens du prieuré (1767). — Commensaux du Roi: Lettre de Marc d'Argenson à l'intendant lui prescrivant de faire rayer des rôles de la taille de la paroisse de Nauroy le sieur d'Ablancourt, sellier-carrossier du duc d'Orléans (1733). — Pièces relatives à la requête des sieurs Louis Labeste, valet de chiens, et Jérôme Alexandre Legrand, fourrier de la venerie, demandant à être dé-

chargés de la taille aux rôles de laquelle ils ont été compris par la paroisse de Cumières où ils résident pour les années 1749, 1750 et 1751. — Archers de la connétable: Règlements et instructions ministérielles sur les privilèges en matière de contributions des officiers et archers de la connétable. — Copies de lettres patentes en faveur de ces officiers et archers données en 1593 et 1730. — Correspondance relative à ces privilèges: deux lettres du maréchal de Noailles à l'intendant de Champagne à ce sujet (1753 et 1761). — Militaires: lettre de D'Ormesson à l'intendant relative à l'exemption de taille réclamée par la veuve du sieur Balar-del garde du corps: « C'est pour la première fois que la veuve d'un garde du Roy, à moins qu'elle ou son mary ne fussent nobles d'extraction, ou que son mary de son vivant eût obtenu des lettres de vétérance après vingt cinq ans de service, a prétendu jouir, sur sa simple qualité de veuve de Garde du Roy, du privilège d'exemption de tailles; toute la faveur qui s'accorde ordinairement à ces officiers et autres employés dans les troupes est de les exempter de l'imposition personnelle quand ils servent; comme cette exemption ne s'accorde qu'en faveur du service actuel, elle cesse d'exister dès l'instant de la mort de l'officier ou lorsqu'il se retire avant ses vingt-cinq ans de service, sans avoir pris des lettres de vétérance. » (1746). — Envoi par Saint-Florentin, ministre de la Maison du Roi, à l'intendant d'une requête de plusieurs officiers de la Maison du Roi se plaignant d'avoir été compris sur le rôle des impositions des habitants de Ricey-le-Haut (1753). — Invalides; lettre de Breteuil, ministre de la guerre, à l'intendant pour lui recommander la supplique d'un officier de l'hôtel des Invalides qui se plaint d'avoir été taxé à 49 livres 18 sols et demande à être taxé d'office à 4 livres (1742). — Déclaration du Roi concernant les privilèges et exemptions des officiers, bas officiers et soldats invalides retirés dans les provinces ainsi que de ceux qui ont quitté le service avec la récompense militaire (1786). — Ouvriers militaires: lettre de Marc d'Argenson à l'intendant en lui envoyant le placet « que les sieurs Hachette et Crozat m'ont adressé pour demander que les ouvriers et voituriers du fourneau de Champigneul où ils font travailler aux bombes qu'ils sont obligés de fournir, soient exempts de corvées, afin de les mettre en état de remplir leurs engagements. » (1752). — Adjudicataires de bois: requête de l'adjudicataire de la coupe de bois de l'abbaye de Trois-Fontaines demandant à être déchargé de la somme de 4,450 livres pour laquelle il est compris sur le rôle des tailles de la paroisse de Trois-Fontaines (1753-1755). — Requêtes de même nature des adjudicataires de bois du marquisat de Louvois (1764-1765), du comté de Vertus, du chapitre de Notre-Dame de Reims (1764). Lettre du maréchal, prince de Soubise, à l'intendant en lui adressant la requête de

son adjudicataire (1764); lettre de l'archevêque de Narbonne, Antoine de la Roche-Aymon, abbé de Beaulieu, pour recommander à l'intendant la requête de l'adjudicataire des bois de son abbaye (1764).

C. 813. (Portefeuille). — 40 pièces, papier (8 imprimées).

**1707-1782.** — Catégories de privilégiés en matière de tailles et autres impositions : Ordre de Malte : Lettres patentes, arrêts du Conseil d'État, mémoire et autres pièces concernant la franchise de l'ordre de Malte (1707-1744). — Suisses : État contenant le nombre des personnes de la nation suisse domiciliées dans la subdélégation de Troyes et qui y jouissent de l'exemption des impositions (1752). — Signification au sieur François Devant, Genevois, demeurant à Torcy, d'une ordonnance de l'intendant qui le condamne à payer aux collecteurs des tailles les sommes pour lesquelles il a été compris au rôle desdites tailles (1733). — Pourvoi des Suisses habitant la Généralité de Champagne contre la décision de l'intendant prescrivant que ceux-là seraient exempts de la taille qui ont servi pendant trois années à la solde du Roi (1737). — Lettre du contrôleur général Bertin à l'intendant sur les exemptions prétendues par les Suisses, militaires ou autres, ainsi que par les Genevois : « Les Suisses non militaires, ainsi que les Genevois, n'ayant d'autre privilège que celui de regnicoles sans lettres de naturalité, doivent être traités par rapport aux charges, impôts et droits de toute espèce comme les nationaux qui ont le même état ou la même profession et sont par conséquent sujets comme eux aux dixième, vingtièmes, tailles, capitations, droits d'aides, de traites, de contrôle, centième denier, etc. » (1760). — Lettre du contrôleur général Terray à l'intendant l'informant d'avoir à exécuter les dispositions de l'arrêt du 24 juillet 1767 relatives aux impositions des Suisses et dont les Cantons helvétiques avaient fait jusqu'à ce jour suspendre l'exécution (1774). — Lettre du comte de Vergennes à l'intendant de Champagne qui lui demandait des éclaircissements sur les exemptions dont doivent jouir les Suisses des différentes classes : « Le dernier traité a simplement statué à cet égard que le Roy leur conserveroit les privilèges légitimement acquis, mais l'étendue de ces privilèges étant controversée, on est convenu de les déterminer dans des conférences et qu'en attendant il ne serait rien innové. » (1777). — Envoi par le duc de Choiseul à l'intendant d'un mémoire à lui adressé par un sergent du régiment suisse de Waldner contenant des représentations sur les taxes auxquelles on l'avait imposé pour ses biens de Champagne (1767). — Dossiers individuels de Suisses : Arigot (1782); Descostes, militaire (1767); Descostes de la

MARNE. — SÉRIE C.

Barge, officier (1781); Drouard (1777-1778); Grandjean (1775); Micquet-Sage, marchand forain (1758); Mutal (1782).

C. 814. (Portefeuille). — 150 pièces, papier.

**1768.** — Impositions des-garde étalons. Listes par Élections des garde étalons avec la mention des décharges ou modérations à leur accorder sur les impositions de 1768. — Envoi à l'intendant par les commissaires des tailles de l'état des diminutions accordées aux garde étalons et aux incendiés en 1768.

C. 815. (Portefeuille). — 143 pièces, papier.

**1769.** — Impositions des garde étalons. Listes par Élections des garde étalons avec la mention des décharges ou modérations à leur accorder sur les impositions de 1769.

C. 816. (Portefeuille). — 105 pièces, papier.

**1747-1790.** — Assiette et répartition de la taille sur les communautés dont les noms suivent : SAINT-MARTIN-D'ABLOIS : Ordre de l'intendant de rembourser au sieur Baillia, commissaire nommé pour la répartition des tailles dans la paroisse, la somme de 40 livres 12 sols pour les frais que lui a coûtés la confection du rôle, son transport dans la paroisse et le copiste qu'il a employé (1747). — Quittances délivrées par le receveur des tailles aux collecteurs de Saint-Martin-d'Ablois des sommes versées par eux entre les mains dudit receveur (1748-1749). — Requête des habitants de Saint-Martin à l'effet d'être soutenus dans une sentence qu'ils ont obtenue de l'Élection d'Épernay pour comprendre dans les rôles de la taille M. de Faily, seigneur de Vinay, qui exploite une ferme située sur leur terroir (1774). — ANTE : rôles des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 248 livres. Accessoires et capitation : 381 livres 5 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 439 livres 13 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 693 livres 7 sols 4 deniers. — ANTHENAY : tableaux de la répartition des impositions pour 1788, 1789 et 1790. En 1788 taille et frais de collecté : 514 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 797 livres. Total : 1,311 livres 10 sols pour 34 contribuables. En 1790 imposition principale et accessoires : 1,194 livres 5 sols. Prestation des chemins : 202 livres 14 sols. Total : 1,396 livres 19 sols pour 51 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté : 10 privilégiés parmi lesquels : M. d'Anthenay seigneur, M. Baugier

de Châlons, le curé du lieu, l'abbé de Valsecret, les Bénédictins d'Orbais. — ARGERS : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1788 taille et frais de collecte : 494 livres. Accessoires et capitation : 764 livres. — ARRIGNY : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 586 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 948 livres. Total : 1,534 livres 5 sols pour 51 contribuables. Exempts : M. Bourlon seigneur, M. de Marson écuyer, le curé du lieu. — ARZILLIÈRES : supplique des habitants de la communauté d'Arzillières à l'intendant pour obtenir la nomination d'un commissaire des tailles de Vitry-le-François au lieu d'un commissaire de Châlons qu'un sieur Vincent, ancien admodiateur de la baronnie d'Arzillières, cherche à faire nommer (1766). — Rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 1,410 livres 1 sol. Accessoires et capitation : 1,798 livres. Parmi les exempts : le comte de la Chaussée seigneur, le curé du lieu.

C. 817. (Portefeuille). — 79 pièces, papier.

**1771-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — AULNAY-AUX-PLANCHES : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 412 livres. Accessoires et capitation : 667 livres 12 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 422 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 745 livres 4 sols. Prestation des chemins : 193 livres 14 sols 6 deniers : Total : 1,364 livres 3 sols 6 deniers pour 86 contribuables. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés on remarque : M. Richon seigneur, le curé du lieu, les religieux de la Charmoise, les chanoines de Saint-Jean de Vertus, les Dames régentes de Vertus. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté d'Aulnay-aux-Planches pour la contribution patriotique ; elles s'élèvent à 256 livres 2 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — AULNAY-L'AÏTRE : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 441 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 714 livres. — Relevé des terres, prés et autres héritages de la paroisse d'Aulnay-l'Aître et du montant de leur location pour parvenir à une estimation générale desdites fermes.

C. 818. (Portefeuille). — 176 pièces, papier.

**1771-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — AULNAY-SUR-MARNE : rôle des impositions de 1790. Imposition principale, accessoires et capitation : 3,431 livres 9 sols. Prestation des chemins : 586 livres 7 sols. Total : 4,017

livres 16 sols pour 131 contribuables, y compris les anciens privilégiés, parmi lesquels : M. Baudoin seigneur, l'Hôtel-Dieu de Châlons, les chanoines de la Trinité, le chapitre de Saint-Étienne de Châlons. — Matrice des rôles de la communauté. — AULNIZEUX : rôle des impositions de 1789 : taille et frais de collecte : 514 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejets : 857 livres 3 sols 10 deniers. — Rôle de 1790 : le total des impositions s'élève à 4,239 livres 9 sols pour 48 contribuables, y compris les anciens privilégiés, parmi lesquels : Ledieu seigneur, le curé du lieu et les Bénédictins de Saint-Sauveur de Vertus. — Matrice des rôles de la communauté. — AUYE : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 1,027 livres. Accessoires et capitation : 1,586 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 753 livres 6 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 1,188 livres 9 sols 8 deniers. — AY : rôle des impositions de 1789 : taille et frais de collecte : 7,894 livres 10 sols. Accessoires et capitation 12,279 livres 19 sols 9 deniers. — État des biens possédés par les nobles, ecclésiastiques et autres privilégiés sur le territoire d'Ay en 1789. Parmi les nobles on remarque : le duc d'Orléans, Mesdames de France, M. Crancé de Châlons.

C. 819. (Portefeuille). — 113 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — BANNAY : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 606 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 937 livres 7 sols 4 deniers. Total : 1,544 livres 2 sols 4 deniers pour 63 contribuables. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 576 livres. Accessoires et capitation : 973 livres 19 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 264 livres 9 sols. Total : 1,814 livres 8 sols 4 deniers pour 115 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Imposition supplémentaire des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Parmi eux on remarque M. de Chamilly seigneur. — Matrice des rôles de la communauté. — BANNES : matrice des rôles. Parmi les privilégiés on trouve : le comte de Lantage, seigneur, le curé du lieu, l'abbaye de la Charmoise. — BASSUET : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 2,769 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4,492 livres. — BASSU : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 893 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1,447 livres.

C. 820. (Portefeuille). — 173 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BAYE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4,580 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejets : 2,491 livres 15 sols 8 deniers. Total : 4,072 livres 5 sols 8 deniers pour 449 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,621 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 5,746 livres 2 sols. Prestation des chemins ; 746 livres 4 sols. Total : 6,415 livres 16 sols pour 207 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Parmi eux on remarque : le baron de Baye, seigneur, et le curé du lieu. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Baye pour la contribution patriotique : elles s'élèvent à 6,481 livres 18 sols 6 deniers payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 821. (Portefeuille). — 91 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BEAUMONT**, (ferme) : rôle des impositions de 1779 ; taille et frais de collecte : 207 livres. Accessoires et capitation : 333 livres. Total : 540 livres pour 2 contribuables. — **BELVAL** : rôle des impositions de 1788 : taille et frais de collecte : 688 livres 15 sols. Accessoires, capitation et rejets : 4,079 livres 8 sols. Total : 4,768 livres 3 sols pour 78 contribuables. Exempts : Desjannelles de Vauréal, seigneur, et le curé du lieu. — Copie du rôle des habitants domiciliés à Belval et de leur contribution patriotique : le total des sommes à recouvrer s'élève à 629 livres 13 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 822. (Portefeuille). — 208 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BERGÈRES** : rôle des impositions de 1788 et 1790. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 823. (Portefeuille). — 32 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BERZIEUX** : rôles des impositions de 1788 et 1790. En 1788 taille et frais de collecte : 955 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,481 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,430 livres 10 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 4,784 livres 5 sols. Prestation des che-

mins : 498 livres 3 sols. — **BIERGES** : rôle des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 474 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejets : 280 livres 2 sols 9 deniers. En 1790 imposition principale, accessoires, capitation et rejets : 563 livres 3 sols. Prestation des chemins : 92 livres 5 sols. Total : 655 livres 8 sols pour 14 contribuable, y compris les deux anciens privilégiés, M. de Gizaucourt, seigneur, et le curé du lieu. — Matrice des rôles de la communauté. — **BIGNICOURT-SUR-MARNE** : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 253 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 408 livres. Total : 664 livres 2 sols 6 deniers pour 24 contribuables. Exempt : le curé du lieu. — **BIGNICOURT-SUR-SAULX** : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 4,614 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2,642 livres. — **BINARVILLE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 904 livres. Accessoires et capitation : 4,395 livres 17 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale : 4,042 livres 13 sols. Accessoires et capitation ; 4,597 livres 3 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 445 livres 17 sols 6 deniers. — **BISSEUIL** : rôle des impositions de 1789 : taille et frais de collecte : 2,403 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 3,254 livres 7 sols. — **BLACY** : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 4,095 livres 13 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 4,776 livres. — **BLAIZE-SOUS-ARZILLIÈRES** : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 945 livres. Accessoires et capitation ; 4,531 livres.

C. 824. (Portefeuille). — 168 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BOURSAULT** : Matrice des rôles de la communauté. Parmi les privilégiés on remarque : M. d'Orçay, seigneur, maréchal des camps et armées du Roi ; le curé du lieu, les religieux d'Orbais, les religieux de Chartreuves.

C. 825. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

**1769-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BRAUX-LE-COMTE** : rôle des impositions de 1789 : taille et frais de collecte : 637 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 984 livres 2 sols 8 deniers. — **BRAUX-SAINTE-COHIÈRE** : rôle des impositions de 1788 et 1789. En 1788 taille et frais de collecte : 394 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 605 livres. Total : 996 livres 10 sols. En 1789 le total s'élève à 4,072 livres 18 sols 4 deniers. — **BRAUX-SAINTE-REMY** : rôles des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1788 taille

et frais de collecte : 740 livres. Accessoires et capitation : 4,147 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 639 livres 6 sols. Accessoires et capitation : 4,037 livres. Prestation des chemins : 290 livres 1 sol 6 deniers. — **BRÉBAN** : rôles des impositions de 1770 à 1790. En général l'imposition va croissant : en 1770 taille et frais de collecte : 535 livres. Accessoires et capitation : 642 livres. Rejets : 56 livres 6 sols. Total : 4,233 livres 6 sols. En 1789 taille et frais de collecte : 576 livres. Accessoires, capitation et rejets : 950 livres. Total : 4,526 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 544 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 802 livres, 3 sols. Prestation des chemins : 224 livres 9 sols 6 deniers. Parmi les privilégiés, le marquis de Dampierre, seigneur ; le curé du lieu. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 826. (Portefeuille). — 171 pièces, papier.

**1731-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BREUVERY** : rôles des impositions de 1773 et de 1790. En 1773 taille et frais de collecte : 394 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 494 livres. En 1790 imposition principale, accessoires et capitation : 927 livres 49 sols. Prestation des chemins : 458 livres 48 sols. Total : 4,086 livres 47 sols pour 63 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **BRUGNY** ; rapport à l'intendant sur la requête présentée en 1729 par Nicolas Morlet, collecteur. Ce rapport conclut à la réimposition sur la communauté, pour l'année 1732 d'une somme de 62 livres dépensée par ledit Morlet pour soutenir un procès au nom de la communauté (1734). — **BUSSY-LE-CHATEAU** : matrice des rôles de la communauté. — **BUSSY-LE-REPOS** : Ordre de l'intendant aux syndic, collecteurs et habitants de Bussy-le-Repos de fournir aux commissaires de la taille tous les renseignements dont ils auront besoin pour la confection du rôle (septembre 1736). — Ordre de l'intendant à la maréchaussée de Châlons d'arrêter deux des notables de Bussy-le-Repos et de les détenir en prison jusqu'à ce que chaque habitant de ladite communauté ait fourni la déclaration de ses biens et facultés (décembre 1736).

C. 827. (Portefeuille). — 186 pièces, papier.

**1770-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **BUSSY-LETTRE** : rôles des impositions de 1770, 1784, 1789 et 1790. En 1770 taille et frais de collecte : 4385 livres 45 sols. Accessoires et capitation : 4,728 livres. En 1784 le total s'élève à 3,446 livres 8 sols pour 439 contribuables ;

en 1789 il s'élève à 3,208 livres 49 sols 44 deniers pour 445 contribuables. — Rôle supplémentaire des 6 derniers mois de 1789 pour les ci-devant privilégiés, parmi lesquels on remarque : le curé du lieu, l'Hôtel-Dieu de Châlons, le chapitre de Saint-Etienne de Châlons, M. de Cappy d'Ecury, seigneur. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 828. (Portefeuille). — 84 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CERNAY-EN-DORMOIS** : rôle des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1788 taille et frais de collecte : 2,000 livres 45 sols. Accessoires et capitation : 3,405 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,905 livres 8 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 3,060 livres 42 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 840 livres 40 sols. — **CERNON** : rôle des impositions de 1790 : imposition principale : 594 livres 7 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 4,000 livres 8 sols. Prestation des chemins : 274 livres 42 sols 6 deniers. Total : 4,863 livres 8 sols, pour 97 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : M. de Pinteville de Cernon, le curé du lieu, le chapitre de Saint-Etienne de Châlons. — Matrice des rôles de la communauté. — **CHAIGNY-EN-MONTAGNE** : rôle des impositions de 1720. Total : 856 livres 7 sols 6 deniers.

C. 829. (Portefeuille). — 133 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CHAINTRIX** : rôle des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 330 livres. Accessoires, capitation et rejets : 605 livres 8 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 360 livres, 45 sols. Accessoires, capitation et rejet : 620 livres, 42 sols. Prestation des chemins : 466 livres 4 sol. Total, 4,447 livres 8 sols pour 70 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : M. de Gizaucourt, seigneur. — Matrice des rôles de la communauté. — **CHAMERY** : rôle des impositions de 1720. Total : 2,452 livres. — **CHAMPAGNE** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 330 livres. Accessoires, capitation et rejets : 620 livres 2 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 454 livres 44 sols. Total : 4,404 livres 46 sols 4 deniers pour 49 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le curé du lieu, le chapitre de Saint-Etienne de Châlons, les Bénédictins de Châlons, l'abbesse d'Andecy. — Rôle supplémentaire des 6 derniers mois de 1789 pour les ci-devant privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 830. (Portefeuille). — 76 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CHAMPAUBERT-AUX-BOIS : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 669 livres 6 sols. Accessoires et capitation : 1,083 livres. Rejets : 36 livres. — CHAMPAUBERT : rôle des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 586 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 952 livres 9 sols 2 deniers. Total : 4,538 livres 44 sols 2 deniers pour 37 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 678 livres 40 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,168 livres 12 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 314 livres 12 sols. Total : 2,458 livres 44 sols 8 deniers pour 70 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Imposition supplémentaire sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Champaubert pour la contribution patriotique : le total s'élève à 487 livres 45 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté. — CHAMPFLEURY : rôle des impositions de 1720. Total : 443 livres 7 sols. — CHAMPGUYON : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 893 livres 45 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,441 livres 6 sols 6 deniers.

C. 831. (Portefeuille). — 128 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CHALONS-SUR-MARNE : Matrice des rôles pour les anciens privilégiés.

C. 832. (Portefeuille). — 138 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CHAMPIGNEUL : rôle des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 924 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 4,428 livres 48 sols 4 deniers. — Imposition supplémentaire pour les 6 derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés, parmi lesquels : le curé du lieu, le chapitre et les vicaires de Saint-Étienne de Châlons, les chapelains de la cathédrale, l'Hôtel-Dieu de Châlons, les chanoines réguliers de Toussaints, les Bénédictins et le Petit Séminaire de Châlons, les Minimes de L'Épine, l'abbaye d'Andecy, M. de Cappy d'Écury, seigneur. — Matrice des rôles de la communauté. — CHANGY : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4,068 livres. Accessoires et capitation : 4,734 livres. — CHANTECOQ : impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 253 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 408 livres.

C. 833. (Portefeuille). — 120 pièces, papier.

**1776-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CHAPELAINE (Election de Châlons) : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 449 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 483 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 444 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 473 livres 17 sols. Prestation des chemins : 47 livres 3 sols. — Imposition supplémentaire sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — CHAPELAINE (Élection de Vitry) : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 658 livres. Accessoires et capitation : 4,064 livres. Rejets : 35 livres 49 sols. — CHARMONTOIS-L'ABBÉ : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 781 livres. Accessoires et capitation : 4,240 livres. Total : 4,994 livres pour 87 contribuables. Exempts : l'abbé de Beaulieu, seigneur, les religieux de Beaulieu, le chapitre de la Trinité de Châlons, décimateurs ; le curé du lieu, l'hôpital de Châlons. — Contribution patriotique : copie du registre original contenant les déclarations des habitants de Charmontois-l'Abbé. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 834. (Portefeuille). — 90 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CHARMONTOIS-LE-ROI : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 749 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 4,444 livres. Total : 4,833 livres 40 sols pour 84 contribuables. Exempts : Desjanelles de Vauréal, seigneur ; les religieux de Beaulieu, le chapitre de la Trinité de Châlons, décimateurs ; le curé du lieu. — Contribution patriotique : liste de toutes les personnes domiciliées à Charmontois-le-Roi. — Matrice des rôles de la communauté. — CHATELROULD : impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 749 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 4,165 livres.

C. 835. (Portefeuille). — 321 pièces, papier.

**1762-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CHATILLON-SUR-MARNE : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 2,475 livres. Accessoires et capitation : 3,365 livres 3 sols 4 deniers. Parmi les privilégiés on remarque : le duc de Bouillon, seigneur, le curé du lieu, les dames religieuses de Montmirail. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 836. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CHATILLON-SUR-BROUÉ** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 381 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 616 livres. — **CHATRICES** : rôles des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 1,488 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2,299 livres 4 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 1,814 livres 4 sols. Accessoires, capitation et rejets : 2,989 livres 17 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 799 livres 40 sols. — **CHAUDFONTAINE** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 1,232 livres. Accessoires et capitation : 1,094 livres 4 sols 4 deniers. — **CHAUMUZY** : rôle des impositions de 1720. Total : 1,949 livres 12 sols. — **CHAVOT** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 617 livres. Accessoires et capitation : 952 livres 12 sols 4 deniers. — **CHEMINON** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 2,062 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 3,345 livres. — **CHENIERS** : rôles des impositions de 1786, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 463 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 714 livres 14 sols 4 deniers. Total : 1,177 livres 19 sols, pour 52 contribuables. En 1790 imposition principale, accessoires, capitation et rejets : 1,169 livres 8 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 193 livres, 14 sols 6 deniers. Total : 1,363 livres 3 sols 2 deniers pour 73 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le curé du lieu, les chanoines de Notre-Dame de Châlons. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 837. (Portefeuille). — 185 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CHEPPES** : rôles des impositions de 1779, 1787 et 1790. En 1779 taille et frais de collecte : 1,683 livres. Accessoires et capitation : 2,729 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 1,601 livres 10 sols 8 deniers. Accessoires, capitation et rejets : 1,322 livres 13 sols 6 deniers. Prestation des chemins : 619 livres 2 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 838. (Portefeuille). — 127 pièces papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CHEPY** : matrice des rôles de la communauté. Parmi les privilégiés on remarque : l'abbé et les religieux de Saint-

Memmie, l'évêque de Châlons, le chapitre de l'église de Châlons, les chanoines de Notre-Dame de Châlons, le curé du lieu, etc. — **CHEVIGNY** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 486 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 285 livres 13 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 258 livres, 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 489 livres 5 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 118 livres 18 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés on remarque : M. Gargam, seigneur, les religieux de Saint-Sauveur de Vertus, l'abbaye de Notre-Dame de Vertus. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 839. (Portefeuille). — 232 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CROUILLY** : Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés on remarque : le duc d'Orléans, le duc de Bouillon, M. d'Orsay, maréchal de camp, seigneur ; la fabrique de Saint-Alpin de Châlons. En tout 68 cotes de privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 840. (Portefeuille). — 115 pièces, papier.

**1763-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CLAMANGES** : rôle des impositions de 1763. Taille et frais de collecte : 1,130 livres 13 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 1,181 livres. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. — Rôle des impositions de 1790 : imposition principale et frais de collecte : 658 livres. Accessoires, capitation et rejet : 1,122 livres 15 sols. Prestation des chemins : 302 livres 7 sols 6 deniers. — Matrice des rôles de la communauté. — **CLOYES** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 760 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1,231 livres. Exempts : le curé du lieu ; Leblanc, officier aux gardes françaises, seigneur.

C. 841. (Portefeuille). — 160 pièces, papier.

**1769-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **COIZARD** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 442 livres. Accessoires et capitation, 634 livres 8 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 442 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1,191 livres 4 deniers. Prestation des chemins : 202 livres 19 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-

devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés on remarque : le curé du lieu, M. Bataille, seigneur, l'abbesse d'Andecy, l'hôpital de Vertus, l'abbé de Notre-Dame de Vertus. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Coizard pour la contribution patriotique. Le total s'élève à 183 livres 3 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — COLLIGNY : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 658 livres. Accessoires et capitation : 4,029 livres 4 sols 10 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 570 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 964 livres 16 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 262 livres 8 sols.

C. 842. (Portefeuille). — 106 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — COMPERTRIX : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 442 livres. Accessoires et capitation : 695 livres 8 sols. Prestation des chemins : 488 livres 2 sols. — Matrice des rôles de la communauté. — COMBLIZY : minute du rôle des impositions de 1790. Total : 4,061 livres 10 sols pour 42 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires pour les 6 derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés.

C. 843. (Portefeuille). — 104 pièces, papier.

**1776-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CONNANTRAY : rôles des impositions de 1776, 1789 et 1790. En 1776 taille et frais de collecte : 555 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 728 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 442 livres. Accessoires, capitation et rejet : 744 livres 5 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 489 livres 12 sols 6 deniers. Total : 4,312 livres 17 sols 10 deniers pour 74 contribuables, y compris les trois anciens privilégiés. — Rôle des sommes à recouvrer pour la contribution patriotique : le total s'élève à 255 livres 40 sols, payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 844. (Portefeuille). — 152 pièces, papier.

**1786-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CONNANTRE : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 4,293 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 2,492 livres 19 sols. Prestation des chemins : 597 livres 10 sols 6 deniers. Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Connantre pour la contribution pa-

triotique : le total s'élève à 470 livres 13 sols, payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 845. (Portefeuille). — 106 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CONTAUT-LE-MAUPAS : rôles des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1788 taille et frais de collecte : 794 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,235 livres 7 sols. Total : 2,026 livres 12 sols pour 89 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 770 livres 15 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,329 livres 13 sols 2 deniers. Total : 2,455 livres 1 sol 2 deniers, pour 127 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Copie du registre de la contribution patriotique : le total des sommes à recouvrer s'élève à 509 livres 1 sol, payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — COOLE : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 924 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4,497 livres.

C. 846. (Portefeuille). — 106 pièces, papier.

**1790.** — Assiette et répartition de la taille. — COOLUS : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 576 livres. Accessoires et capitation : 974 livres 19 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 264 livres 9 sols. Total : 4,815 livres 8 sols 8 deniers pour 145 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le curé du lieu, M. de Gauville, seigneur, les chanoines de Toussaints, l'hôpital de Châlons. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 847. (Portefeuille). — 161 pièces, papier.

**1769-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CORBEIL : rôle des impositions de 1770 à 1790. En 1770 taille et frais de collecte : 652 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejets : 840 livres 13 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 483 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 754 livres 7 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 244 livres 3 sols. — Copie du registre portant les déclarations faites par les habitants de Corbeil pour la contribution patriotique. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 848. (Portefeuille). — 128 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — CORMONTREUIL : rôle des impositions de 1720. Le total s'élève



à 708 livres 7 sols. — **CORMOYEUX** : rôle des impositions de 1720. Total : 702 livres 2 sols 6 deniers. — **CORROY** : impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés on distingue : le curé du lieu, les chanoines de Saint-Etienne de Châlons, les chanoines de Pleurs, les Missions étrangères de Paris, le marquis de Pleurs, seigneur. — Rôle des impositions de 1790 : imposition principale et frais de collecte : 842 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 4,427 livres 8 sols. Prestation des chemins : 387 livres 9 sols. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Corroy pour la contribution patriotique : le total s'élève à 369 livres 3 sols, payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **COULOMMES** : rôle des impositions de 1720. Total : 710 livres 6 sols 6 deniers.

C. 849. (Portefeuille). — 195 pièces, papier.

**1784-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **COUPETZ** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 391 livres 40 sols. Accessoires capitation et rejet : 671 livres 17 sols. Prestation des chemins : 179 livres 7 sols 6 deniers. Total : 1,242 livres 44 sols 6 deniers, pour 111 contribuables, y compris les anciens privilégiés, parmi lesquels : M. de Cernon, seigneur, le chapitre de Saint-Étienne, l'abbé d'Huiron. — Matrice des rôles de la communauté. — **COUPÉVILLE** : rôles des impositions de 1785 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 863 livres. Accessoires et capitation : 4,333 livres 17 sols 4 deniers. Total : 2,196 livres 17 sols 4 deniers pour 82 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 791 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,338 livres 19 sols. Prestation des chemins : 363 livres 17 sols 6 deniers. Total : 2,494 livres 1 sol 6 deniers pour 127 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 850. (Portefeuille). — 81 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **COURCY, FOSSÉ, ROQUINCOURT** : rôle des impositions de 1720. — **COURDEMANGE** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4,303 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 2,114 livres. — **COURJEONNET** : rôle des impositions de 1790 : imposition principale et frais de collecte : 555 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 939 livres 8 sols. Prestation des chemins : 255 livres 4 sols 8 deniers.

Total : 4,750 livres 2 sols 6 deniers pour 102 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les 6 derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Courjeonnet pour la contribution patriotique : le total s'élève à 484 livres 13 sols, payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **COURMAS** : rôle des impositions de 1720. Total : 286 livres 48 sols. — **COURMELOIS** : rôle des impositions de 1720. — Total : 237 livres, 11 sols. — **COURTAGNON** : rôle des impositions de 1720. Total : 124 livres 6 sols. — **COURTÉMONT** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 4,129 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 4,745 livres 12 sols 4 deniers. — **COURVILLE** : rôle des impositions de 1720. Total : 4,986 livres 18 sols 4 deniers pour 122 cotes. — **COUVROT** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 617 livres. Accessoires et capitation : 999 livres.

C. 851. (Portefeuille). — 146 pièces, papier.

**1720-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — **CRAMANT** : rôles impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 4,409 livres. Accessoires, capitation et rejets : 4,744 livres 17 sols 4 deniers. — Matrice des rôles de la communauté. — **CRUGNY** : rôle des impositions de 1720. Total : 2,397 livres 7 sols.

C. 852. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1788-1789.** — Assiette et répartition de la taille. **CUIS** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 4046 livres 9 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 4609 livres 7 sols 8 deniers. — **CUISLES** : taille de 1790. Matrice des rôles de la communauté.

C. 853. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1770-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **CUPERLY** : rôles des impositions de 1770 et de 1784 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4,088 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1682 livres 11 sols 8 deniers. Total : 2,771 livres 1 sol 8 deniers pour 77 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 842 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4,427 livres 8 sols. Prestation des chemins : 387 livres 9 sols. Total : 2,657 livres 7 sols, pour 122 contribuables, y compris les anciens privilégiés, parmi lesquels : M. de Cappy seigneur, le commandeur de Dampierre, les chanoines de Reims, les religieux

d'Hautvillers, l'hôpital de Châlons. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 854. (Portefeuille.) — 157 pièces, papier.

**1720-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **DAMERY** : relevé des paiements opérés par les collecteurs de Damery pour l'année 1783. — Rôle des impositions de 1789 : taille et frais de collecte : 3,077 livres. Accessoires et capitation : 4,762 livres 3 sols 4 deniers. — État des biens possédés par les privilégiés sur le territoire de Damery en 1789. On remarque parmi les privilégiés : le cardinal de Bernis pour 396 arpents de bois, le curé du lieu, les religieux de Saint-Médard de Soissons, les Jacobins de Reims, l'évêque de Châlons. — **DAMPIERRE-AU-TEMPLÉ** : rôles des impositions de 1784 à 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 330 livres. Accessoires et capitation : 507 livres 5 sols 3 deniers. Total : 837 livres 5 sols 3 deniers pour 28 contribuables. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés se trouvent le curé du lieu, le commandeur. — Matrice des rôles de la communauté. — **DAMPIERRE-LE-CHATEAU** : rôles des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 770 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,494 livres 40 sols 8 deniers. — **DAMPIERRE-SUR-AUVE** : rôles des impositions de 1765, 1788 et 1789. En 1765 taille et frais de collecte : 344 livres 4 sol 3 deniers. Accessoires et capitation : 245 livres 3 sols 4 denier. En 1789 taille et frais de collecte : 442 livres. Accessoires et capitation : 636 livres 8 sols 8 deniers. — **DAMPIERRE-SUR-MOIVRE** : matrice des rôles de la communauté. — **DAUCOURT** : rôles des impositions de 1788, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 647 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,038 livres 16 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 494 livres. Accessoires et capitation : 813 livres 16 sols. Prestation des chemins : 247 livres 6 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — **DOMMARTIN-SOUS-HANS** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 586 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 904 livres 16 sols 8 deniers. — **DOMMARTIN-SUR-YÈVRE** : rôle des impositions de 1789 : Taille et frais de collecte : 770 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,213 livres 11 sols 8 deniers. — **DOMMARTIN-LA-PLANCHETTE** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 289 livres. Accessoires et capitation : 445 livres 6 sols. — **DOMPROT** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 99 livres 8 sols. Acces-

MARNE. — SÉRIE C.

soires et capitation : 158 livres. Total : 257 livres 8 sols pour 5 contribuables. Exempt : le curé du lieu. — **DOMRÉMY** : rôle des impositions de 1779 : taille et frais de collecte : 873 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,415 livres. — **DONTRIEN** : rôle des impositions de 1720. Le total s'élève à 424 livres 40 sols. — **DOUCEY** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4,232 livres. Accessoires et capitation : 4,997 livres. — **DROSNAV** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4,204 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,947 livres. — **DOMMELY** : rôle des impositions de 1720. Le total s'élève à 644 livres 13 sols.

C. 855. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

**1720-1790.** — Assiette et répartition de la taille. **ÉTOGES** : rôles des impositions de 1787 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 924 livres 40 sols. Accessoires, capitation et rejet : 1,444 livres 16 sols 4 deniers. Total : 2,369 livres 6 sols 4 deniers pour 104 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 1,293 livres 40 sols. Accessoires, capitation et rejet : 2,209 livres 15 sols. Prestation des chemins : 595 livres 40 sols 6 deniers. Total : 4,098 livres 15 sols 6 deniers pour 206 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : M. de Chamilly, seigneur, le grand séminaire de Troyes. — **ESTERNAY** : lettre du curé à l'intendant au sujet d'une requête présentée contre lui et contre le sieur Husson, élu de Sézanne, commissaire pour la répartition des tailles : on y accusait celui-ci d'une mauvaise répartition et le curé de faire commerce d'avène, de vans, de volettes et d'osières. Réponse du sieur Husson à l'accusation dont il est l'objet (1780). — **ÉPOYES** : rôle des impositions de 1720. Le total monte à 849 livres 13 sols. — **ÉPENSE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4,283 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2,060 livres 9 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 849 livres 13 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejets : 4,384 livres 12 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 374 livres 2 sols 6 deniers.

C. 856. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. **ÉLISE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 647 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,034 livres 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 669 livres 5 sols 6 deniers. Acces-

soires, capitation et rejets : 4,081 livres 7 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 294 livres 3 sols 6 deniers. — **ÉCURY-SUR-COOLE** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 4,068 livres. Accessoires, capitation et rejet : 4,948 livres 3 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 490 livres 19 sols 6 deniers. Total : 3,507 livres 3 sols 2 deniers pour 498 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le curé du lieu, M. de Guinaumont, seigneur, le chapitre de Saint-Étienne, l'Hôtel-Dieu et l'hôpital de Châlons. — État pour servir à l'estimation des fonds et de l'industrie de la paroisse d'Écury-sur-Coole et parvenir à l'établissement de la taille tarifée.

C. 857. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **ÉCURY-LE-REPOS** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 442 livres. Accessoires et capitation : 696 livres 8 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 189 livres 12 sols 6 deniers. Total : 4,298 livres 40 deniers pour 84 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté d'Écury-le-Repos pour la contribution patriotique : le total s'élève à 322 livres 40 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **ÉCURY-LE-PETIT** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 63 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 94 livres 11 sols. Total : 458 livres 1 sol pour 2 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté. — **ÉCUEIL** : rôle des impositions de 1720. Le total monte à 4,094 livres 7 sols 6 deniers.

C. 858. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1787-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **ECLAIRES** : rôles des impositions de 1788 et 1790. En 1788 taille et frais de collecte : 4,662 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejet : 2,897 livres 1 sol 3 deniers. Total : 4,559 livres 11 sols 3 deniers pour 433 contribuables. Exempts : l'abbé de Beaulieu, seigneur et décimateur ; l'abbé de Moiremont, décimateur ; le chapitre de la Trinité de Châlons, les religieux de Beaulieu, les religieux de Châtreaux. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,765 livres. Accessoires et capitation : 2,993 livres 4 sol 4 deniers. Prestation des chemins : 812 livres 16 sols 6 deniers. Total : 5,570 livres 17 sols 10 deniers pour 486 contribuables, y compris les anciens privilégiés. —

Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté d'Éclaires pour la contribution patriotique. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 859. (Portefeuille.) — 294 pièces, papier.

**1769-1790.** — Assiette et répartition de la taille. **FAGNIÈRES** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 4,939 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 3,396 livres 8 sols. Prestation des chemins : 892 livres 15 sols 6 deniers. Total : 6,228 livres 8 sols 6 deniers pour 322 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le curé du lieu, l'évêque de Châlons, l'abbé et les bénédictins de Saint-Pierre, l'Hôtel-Dieu de Châlons, l'hôpital de Saint-Maur. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 860. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

**1720-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **FAVEROLLES** : rôle des impositions de 1720. Le total s'élève à 433 livres 1 sol 6 deniers. — **FELCOURT** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 444 livres 15 sols. Accessoires, capitation et rejets : 486 livres 16 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 408 livres 12 sols. Accessoires et capitation : 468 livres 15 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 47 livres 3 sols. — **FÈREBRIANGES** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 647 livres. Accessoires et capitation : 952 livres 12 sols 4 deniers. Total : 4,569 livres 12 sols 4 deniers pour 76 contribuables. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Parmi les privilégiés on remarque : le curé du lieu, M. de Chamilly, seigneur, les religieux d'Orbais, Mesdames d'Andecy, les religieux de Toussaints de Châlons. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 861. (Portefeuille.) 493 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **FÈRE-CHAMPENOISE** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 2,585 livres. Accessoires, capitation et rejet : 4,405 livres 10 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 4,490 livres 6 deniers. Total : 8,480 livres 11 sols 2 deniers pour 688 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur

les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Fère-Champenoise pour la contribution patriotique : elles s'élèvent à 2,907 livres 19 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 862. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier (14 cahiers in-4).

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **FERRIÈRES** : rôle des impositions de 1720. Le total s'en élève à 253 livres 17 sols pour 28 contribuables. — **FESTIGNY** : rôle des impositions de 1789. Total : 2,559 livres pour 102 contribuables. — Impositions supplémentaires pour les six derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés, parmi lesquels on remarque le duc de Bouillon pour 450 arpents de bois. — **FISMES** : rôle des impositions de 1720. Total : 2,734 livres dont 2,297 pour le principal de la taille. — Rôles de la taille pour les années 1748, 1750 à 1764 et 1763. En 1748 la taille s'élève à 3,504 livres 8 sols pour 517 cotes de contribuables. En 1750 la taille et les frais de collecte s'abaissent à 3,296 livres 8 sols pour 528 cotes. A partir de 1755 la taille dépasse 4,000 livres. La plus forte imposition est en 1760 : 4,477 livres 11 sols pour 527 contribuables. En 1763 elle est de 4,460 livres 15 sols en y comprenant les frais de collecte : avec les accessoires, capitation et rejet le total monte à 9,145 livres.

C. 863. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **FLEURY-LA-RIVIÈRE** : rôle des impositions de 1720. Total : 3,364 livres 15 sols. — Correspondance relative aux communautés de Cormoyeux et de Fleury-la-Rivière où le paiement de la taille et des vingtièmes était fort arriéré : les receveurs particuliers des finances demandaient la permission d'employer deux ou trois cavaliers de la maréchaussée « en présence desquels un des chefs de garnison pourra faire saisir, exécuter et enlever les meubles et même emprisonner les plus mutins et reconnus de mauvaise foi. Ils espèrent même que la montre seule de cette tournée suffira pour obtenir les paiements, sans qu'il soit besoin d'autre exécution. » L'intendant répond : « ce moyen me paraît trop violent pour que je puisse autoriser à le mettre en usage. Au surplus, j'en ai référé au ministre et j'aurai soin de vous informer de ses intentions à cet égard » (1787). — **FLORENT** : rôles de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 873 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 1,349 livres 2 sols 4 deniers. — **FONTAINE** : rôle de 1720. Total : 398

livres 14 sols 6 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 147 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 759 livres 8 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 203 livres 8 deniers. Total : 1,444 livres 6 sols 2 deniers pour 158 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 864. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **FRANCHEVILLE** : matrice des rôles de la communauté. — **FROMENTIÈRES** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 678 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1,048 livres 3 sols 8 deniers. Total : 1,726 livres 13 sols 8 deniers pour 97 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 996 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 1,687 livres 13 sols 6 deniers. Prestation des chemins : 458 livres 3 sols 6 deniers. Total : 3,142 livres 2 sols pour 135 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le curé du lieu, le marquis de Montmort seigneur, l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus, les religieux d'Orbais. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Fromentières pour la contribution patriotique : elles montent à 172 livres payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 865. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **GERMIGNY** : rôle des impositions de 1720. Le total s'en élève à 397 livres 14 sols. — **GERMINON** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 822 livres. Accessoires et capitation : 1,269 livres 16 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale, accessoires et capitation : 1,688 livres 13 sols. Prestation des chemins : 288 livres 6 deniers pour 136 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 866. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1779-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **GIVRY-EN-ARGONNE** : rôles des impositions de 1720 et de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 996 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 1,674 livres 10 sols 5 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 819 livres 19 sols. Accessoires, capitation et rejets : 1,416 livres. Prestation des chemins : 360 livres 16 sols. —

**GIVRY-LES-LOISY** : minute du rôle des impositions de 1790. — Imposition principale, accessoires et capitation : 944 livres 3 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 160 livres 48 sols 6 deniers. Total : 1,102 livres 2 sols 2 deniers pour 53 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **GIZAUCOURT** : rôles des impositions de 1778 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 668 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,034 livres 18 sols 4 deniers. — **GOURGANSON** : rôles des impositions de 1776 et 1790. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 740 livres. Accessoires et capitation : 1,252 livres 10 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 340 livres 6 deniers pour 198 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Gourganson pour la contribution patriotique : elles montent à 499 livres payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **GRATREUIL** : rôle des impositions de 1720. Total : 410 livres 18 sols. — Rôles de répartition, en vertu d'un arrêt du Conseil d'État, de diverses sommes sur tous les habitants et propriétaires de biens situés sur le territoire des paroisses de Gratreuil, Fontaine-en-Dormois, Ripont, Rouvroy-en-Dormois, privilégiés ou non privilégiés (1777-1779). — **GUEUX** : rôle des impositions de 1720. Total : 1,264 livres 1 sol.

C. 867. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **HANS** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 1,109 livres. Accessoires et capitation : 1,712 livres 11 sols 8 deniers. — **HALLIGNICOURT** : État pour servir à l'estimation des fonds et de l'industrie de la paroisse et parvenir à l'établissement de la taille tarifée. — **HAUSSIMONT** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 535 livres. Accessoires et capitation : 825 livres 10 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 483 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 817 livres 8 sols. Prestation des chemins : 222 livres 8 sols 6 deniers. Total : 1,523 livres 11 sols 6 deniers pour 57 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : M. de Pange, seigneur, le curé du lieu, les Dames de la Doctrine de Vertus. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Haussimont pour la contribution patriotique : elles montent à 603 livres 3 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la commu-

nauté. — **HERMONVILLE ET MARZILLY** : rôle des impositions de 1720 Total : 257 livres pour 215 cotes. — **HERPONT** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 1,027 livres. Accessoires et capitation : 1,625 livres 9 sols 10 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 932 livres 14 sols. Accessoires et capitation : 1,472 livres 2 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 410 livres. — **HEUTRÉGIVILLE** : rôle des impositions de 1720. Total : 719 livres 17 sols 6 deniers. — **HOUDILCOURT** : rôle des impositions de 1720. Total 565 livres. — **HOURGES** : rôle des impositions de 1720. Total : 468 livres 7 sols. — **HURLUS** : rôle des impositions de 1720. Total : 288 livres 12 sols. — **ISLES** : rôle des impositions de 1720. Total : 387 livres 3 sols. — **IGNY-LE-JARD** : minute du rôle des impositions de 1790. Total : 12,674 livres 10 sols pour 444 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires pour les six derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés, parmi lesquels le duc de Bouillon pour 4,830 livres 10 sols.

C. 868. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **JALONS** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale, accessoires, capitation et rejet : 4,747 livres 8 deniers. — Prestation des chemins : 807 livres, 14 sols. Total : 5,554 livres 14 sols 8 deniers pour 200 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels le curé du lieu, Mesdames de Louvois et le duc de Bouillon, l'Hôtel-Dieu de Châlons, l'abbé de Saint-Basle. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 869. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **JANVRY** : rôle des impositions de 1720. Le total s'élève à 440 livres 11 sols 6 deniers. — **JOCHES** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 309 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejet : 498 livres, 19 sols, 10 deniers. Total : 808 livres 9 sols 10 deniers pour 30 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 381 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 714 livres 13 sols 10 deniers. Prestation des chemins : 175 livres 5 sols 6 deniers. Total : 1,271 livres 4 sols 4 deniers pour 53 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Joches pour la contribution patriotique. Total : 360 livres. — Matrice des

rôles de la communauté. — **JONCHERY-SUR-VESLE** : rôle des impositions de 1720. Total : 828 livres 15 sols pour 59 cotes. — **JONCHERY-SUR-SUIPPE** : rôles des impositions de 1720, 1789 et 1790. En 1720 le principal de la taille est de 954 livres, en 1789 de 1,245 livres 6 sols 6 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 940 livres 18 sols. Accessoires, capitation et rejet : 2,534 livres 13 sols 2 deniers. Prestation des chemins : 432 livres 9 deniers. — **JONQUERY** : rôle des impositions de 1720. — **JOUY** : rôle des impositions de 1720. Total : 422 livres 1 sol. — **JUSTINE** : rôle des impositions de 1720. Total : 984 livres, 49 sols.

C. 870. (Portefeuille.) — 302 pièces, papier.

**1787-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **JUVIGNY** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 2,390 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 3,698 livres 12 sols 8 deniers. Total : 6,088 livres, 17 sols, 8 deniers pour 194 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 2,656 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,506 livres 17 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 1,223 livres 17 sols. Total : 8,387 livres, 9 sols, 8 deniers pour 309 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Relevé pour les six derniers mois de 1789 des cotes des anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 871. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LA CHAPELLE-SUR-AUVE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 207 livres. Accessoires, capitation et rejets : 338 livres, 17 sols, 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 442 livres 8 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 222 livres 13 sols. Prestation des chemins : 64 livres 10 sols. — **LA CHAPELLE-SOUS-ORBAIS** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 678 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,073 livres 17 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,244 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejet : 2,083 livres 6 deniers. Prestation des chemins : 557 livres 12 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Parmi ces privilégiés on remarque : le curé du lieu, les religieux d'Orbais seigneurs, l'abbé d'Orbais. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 872. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LA CHEPPE** : matrice des rôles de la communauté. — **LA CROIX-EN-CHAMPAGNE** : extrait du registre des délibérations de la communauté pour la contribution patriotique : le montant des sommes à recouvrer est de 610 livres 16 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 873. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

**1784-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LA GRAVELLE** : impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 204 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 339 livres 11 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 92 livres 5 sols. Total : 633 livres 13 sols 10 deniers pour 2 contribuables, y compris M. le chevalier Hocquart, seigneur du lieu. — **LA LIEUF ET BOISJAPIN** : matrice des rôles de 1789. — **LA MOTTE-LES-VERTUS** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 89 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 134 livres 4 sols. Total : 223 livres 6 sols 6 deniers pour 5 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 73 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 120 livres, 19 sols, 8 deniers. Prestation des chemins : 32 livres 16 sols. Total : 227 livres 10 sols 8 deniers pour 8 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **LA NEUVILLE-AU-PONT** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 2,615 livres 15 sols. — Accessoires et capitation : 4,044 livres 6 sols. — **LA NEUVILLE-AU-TEMPLE** : rôles des impositions de 1784 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 63 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 94 livres 11 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 409 livres 12 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 184 livres, 19 sols, 8 deniers. Prestation des chemins : 50 livres 4 sols 6 deniers pour 5 contribuables, y compris le commandeur, ancien privilégié. Matrice des rôles de la communauté. — **LA NEUVILLE-AUX-BOIS** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4,057 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,633 livres 15 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,027 livres. Accessoires et capitation : 4,677 livres 8 sols 5 deniers. Prestation des chemins : 452 livres 6 deniers. — **LAVAL** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 391 livres, 10 sols. Accessoires et capitation : 603 livres, 18 sols. En 1790 imposi-

tion principale et frais de collecte : 207 livres. Accessoires et capitation : 331 livres 8 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 91 livres, 4 sols, 6 deniers.

C. 874. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

**1784-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LA VEUVE** : rôles des impositions de 1784 à 1790. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 750 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,269 livres 16 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 345 livres, 8 sols, 6 deniers : Total : 2,365 livres 9 sols 10 deniers pour 148 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 875. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1773-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LE CHATELIER** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 617 livres. Accessoires, capitation et rejet : 995 livres 4 sols 4 deniers. Total : 4,642 livres 4 sols 4 deniers pour 78 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 794 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,342 livres 19 sols 9 deniers. Prestation des chemins : 363 livres 17 sols 6 deniers. Total : 2,498 livres 2 sols 3 deniers pour 110 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **LE CHEMIN** : rôle de la contribution patriotique pour la communauté du Chemin-en-Argonne. — **LE CHESNES** : plainte de la veuve Jean Bouxin à l'intendant contre le commissaire Siret qui aurait indûment soumis ses enfants à la taille. Réponse de Siret (1773).

C. 876. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1719-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LE FRESNE** : rôles des impositions de 1720 et de 1785 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 458 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 706 livres, 14 sols, 8 deniers. Total : 4,164 livres 14 sols 2 deniers pour 66 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 458 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejet : 804 livres, 8 sols. Prestation des chemins : 210 livres 2 sols 6 deniers. Total : 4,472 livres 13 sols pour 97 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six der-

niers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — **LE MESNIL-LEZ-LA CAURE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 248 livres. Accessoires, capitation et rejet : 408 livres 3 sols 2 deniers. Total : 656 livres 3 sols 2 deniers pour 43 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 319 livres 15 sols. Accessoires, capitation et rejet : 600 livres 16 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 446 livres 14 sols 6 deniers. Total : 4,067 livres 3 sols 2 deniers pour 25 contribuables, y compris les anciens privilégiés, parmi lesquels le marquis de Montmort, seigneur. — **LE MESNIL** : rôle d'imposition de la taille arrêté par l'intendant. Le total est de 4,798 livres 7 sols 9 deniers répartis entre 314 cotes. — Impositions de 1777. Taille et frais de collecte : 3,968 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 5,643 livres. Rejet : 48 livres 12 sols. Total : 9,630 livres 7 sols pour 299 cotes de taille et 4 de capitation. — Impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 4,061 livres. Accessoires, capitation et rejet : 6,297 livres, 17 sols 4 deniers. Total : 40,358 livres 17 sols 4 deniers.

C. 877. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1787-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LENHARÉE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 709 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4,105 livres 19 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 637 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,177 livres 1 sol 8 deniers. Prestation des chemins : 293 livres 3 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Lenharée pour la contribution patriotique : elles montent à 239 livres 14 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **LES GRANDES-LOGES** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1788 taille et frais de collecte : 494 livres. Accessoires et capitation : 764 livres. Total : 4,258 livres pour 47 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté. — **LE VIEIL-DAMPIERRE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 749 livres, 10 sols. Accessoires et capitation : 4,110 livres, 4 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,139 livres, 13 sols. Accessoires et capitation : 4,799 livres, 10 sols. Prestation des chemins : 502 livres, 5 sols. — **L'ÉPINE** : rôle des impositions de 1788. — **LISSE** : relevé des terres, prés et autres héritages des fermes de la paroisse de Lisse pour parvenir à une estimation générale des fonds.

C. 878. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LOISY-EN-BRIE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4,683 livres. Accessoires, capitation et rejet : 2,636 livres, 4 sols 8 deniers. Total : 4,319 livres, 4 sols, 8 deniers pour 170 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4,508 livres 15 sols. Accessoires, capitation et rejet : 2,592 livres 14 sols. Prestation des chemins : 694 livres, 19 sols. Total : 4,796 livres 8 sols pour 245 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels : le prieur, curé du lieu ; M. de Chamilly seigneur. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 879. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1697-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **LIVRY** : rôle de répartition de la somme de 449 livres 13 sols imposée sur les contribuables de Livry au marc la livre de leur taille de 1774, tant pour achever le paiement de la grosse cloche que pour l'habillement des miliciens et le transport des bagages des troupes. — Trois rôles de répartition de la somme de 2,050 livres imposée en vertu d'un arrêt du Conseil du 23 novembre 1784 sur tous les habitants et propriétaires, privilégiés ou non, de la paroisse de Livry. — **LONGCHAMP** : rôle et département de la somme de 408 livres 3 sols 6 deniers tant pour la taille que pour autres objets imposée sur les habitants de Longchamp pour l'année commencée le 1<sup>er</sup> décembre 1696 et finissant le 1<sup>er</sup> octobre 1697 (3 contribuables). — **LOUVERCY** : rôle de répartition de la somme de 385 livres 14 sols 5 deniers imposée par ordonnance de l'intendant sur tous les taillables de la paroisse de Louvercy au marc la livre de leur taille. — **LUCY** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 466 livres. Accessoires et capitation : 254 livres 3 sols 4 deniers. Total : 420 livres 3 sols 4 deniers pour 26 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté. — **MAFFRÉCOURT** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 617 livres. Accessoires et capitation : 952 livres 12 sols 4 deniers. — **MAILLY** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur la paroisse de Mailly en exécution d'arrêts du Conseil (1772-1787). — **MAIRY-SUR-MARNE** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 955 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,617 livres 10 sols

4 deniers. Prestation des chemins : 439 livres 14 sols 6 deniers. Total : 3,012 livres 9 sols 10 deniers pour 244 contribuables, y compris les anciens privilégiés, parmi lesquels : le curé du lieu, M. de Guinaumont seigneur. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 880. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **MANCY** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 544 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 821 livres, 4 sols. — Matrice des rôles de la communauté. — **MARDEUIL** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 4,409 livres. Accessoires et capitation : 4,807 livres, 3 sols, 8 deniers. — **MAREUIL-EN-BRIE** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 719 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4,411 livres, 4 sols, 4 deniers. Total : 4,830 livres 14 sols 4 deniers pour 69 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté. — Déclaration des biens que M. le duc de Fleury possède à Mareuil. — **MAREUIL-LE-PORT** : impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Procès-verbal de la confection du rôle de 1790 fait et arrêté par le commissaire du bureau intermédiaire d'Épernay. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 881. (Portefeuille.) — 259 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **MAREUIL-SUR-AY** : rôle des impositions de 1790. — Imposition principale et frais de collecte, accessoires et capitation : 6,544 livres 9 sols. Prestation : 4,417 livres 5 sols. Total : 7,658 livres, 14 sols pour 577 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels on distingue : le curé du lieu, le chapitre de la cathédrale de Reims, le séminaire et l'université de Reims, l'abbaye d'Argensolles, les bénédictins de Vertus, l'évêque de Châlons, Mesdames de France, le duc d'Orléans, le duc de Bouillon, M. d'Orsay. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 882. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1771-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **MARFAUX** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur la paroisse de Marfaux en vertu d'arrêts du Conseil d'État (1771-1786). — **MARSON** : rôle des impositions de



1790. Imposition principale et frais de collecte : 4,429 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4,944 livres 7 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 549 livres 43 sols 6 deniers. — Matrice des rôles de la communauté. — MASSIGES : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 542 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 793 livres. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 609 livres 46 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 962 livres 45 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 469 livres, 14 sols, 6 deniers.

C. 833. (Portefeuille.) — 200 pièces, papier.

**1790.** — Assiette et répartition de la taille. — MATOU-GUES : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 4,806 livres. Accessoires, capitation et rejet : 3,087 livres 6 sols. Prestation des chemins : 834 livres 5 sols 6 deniers. Total : 5,724 livres 11 sols 6 deniers pour 260 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 884. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1772-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — MELZICOURT : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 476 livres, 5 sols. Accessoires et capitation : 270 livres 8 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 249 livres 6 sols. Accessoires et capitation : 345 livres 43 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 96 livres 7 sols. — MÉRY-EN-MONTAGNE : rôle de répartition de la somme de 384 livres 7 sols imposée en exécution d'une ordonnance de l'intendant sur tous les habitants et propriétaires de biens situés sur les territoires de Méry, Prémecy, Aubilly, Toisy et Beneuil (1772). — Rôles de la répartition de diverses autres sommes imposées sur tous les taillables de Méry-en-Montagne (1773-1775). — Rôle de répartition de la somme de 540 livres, 44 sols imposée en vertu d'un arrêt du Conseil sur tous les habitants et propriétaires de biens situés sur les territoires de Méry-en-Montagne, Prémecy et Aubilly (1782). — MINAUCOURT : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 565 livres 45 sols. Accessoires et capitation : 873 livres 6 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 347 livres 8 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 547 livres 49 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 452 livres 44 sols 6 deniers. — MOIREMONT : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 740 livres. Accessoires et capitation : 4,444 livres 44 sols 4 deniers. — MOIVRE :

rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 647 livres. Accessoires et capitation : 952 livres 12 sols 4 deniers. Total : 4,369 livres 12 sols 4 deniers pour 54 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 535 livres. Accessoires et capitation : 904 livres 46 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 246 livres. Total : 4,685 livres 46 sols 8 deniers pour 96 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — MONTBRÉ : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'arrêts du Conseil sur les habitants de la paroisse de Montbré (1775-1786). — MONTÉPREUX : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 450 livres 12 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 252 livres 5 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 68 livres 43 sols 6 deniers. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Montépreux pour la contribution patriotique : elles montent à 249 livres 48 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 885. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — MONTHELON : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4,078 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4,667 livres 6 sols 8 deniers. Total : 2,745 livres 11 sols 8 deniers pour 443 contribuables. En 1790 imposition principale, accessoires et capitation : 4,749 livres 9 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 293 livres, 3 sols. Total : 2,042 livres 42 sols 8 deniers pour 476 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — MORAINS : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 330 livres. Accessoires, capitation et rejets : 533 livres 48 sols 2 deniers. Total : 863 livres 48 sols 2 deniers pour 26 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 324 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 547 livres 49 sols, 8 deniers. Prestation des chemins : 448 livres, 42 sols 6 deniers. Total : 4,024 livres 9 sols 8 deniers pour 30 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Morains pour la contribution patriotique : 84 livres, 6 sols pour chacun des trois termes de paiement. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 886. (Portefeuille). — 85 pièces, papier.

**1775-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — **MORANGIS** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 476 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 293 livres 11 sols 8 deniers. — **MOSLINS** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 524 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 810 livres 5 sols 8 deniers. — **MOURMELON-LE-PETIT** : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'arrêts du Conseil sur les habitants de la paroisse de Mourmelon-le-Petit (1775-1776). — **MOUSSY** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 924 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4,428 livres 8 sols 4 deniers. — **MUIZON** : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'un arrêt du Conseil sur les habitants du territoire de Muizon (1782-1783).

C. 887. (Portefeuille). — 166 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **NUISEMENT** : État pour servir à l'estimation des fonds et de l'industrie de la paroisse de Nuisement et parvenir à l'établissement de la taille tarifée. — Matrice des rôles de la communauté. — **NORMÉE** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 750 livres. Accessoires et capitation : 4,269 livres, 16 sols. Prestation des chemins : 345 livres 8 sols 5 deniers. Total : 2,365 livres 9 sols 6 deniers pour 142 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer pour la contribution patriotique : 440 livres 6 sols pour le premier terme du paiement réparti en trois années. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 888. (Portefeuille). — 69 pièces, papier.

**1769-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **NOIRLIEU** : contribution patriotique ; liste de toutes les personnes domiciliées dans la communauté de Noirliu. — Matrice des rôles de la communauté. — **NOGENT-L'ABBESSE** : rôles de répartition de diverses sommes imposées en exécution des ordonnances de l'Intendant sur les habitants de Nogent-l'Abbesse (1772-1773). — **NAUROY** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur la paroisse de Nauroy (1769-1786). — **NANTEUIL-LA-FOSSE** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur la paroisse de Nan-

MARNE. — SÉRIE C.

teuil-la-Fosse (1769-1780). — **NESLE-LE-REPONS** : impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789.

C. 889. (Portefeuille). — 103 pièces, papier.

**1776-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **ŒUVY** : rôles des impositions de 1776 et 1790. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 463 livres. Accessoires, capitation et rejets : 872 livres 16 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 213 livres 4 sols. Total : 4,549 livres 5 sols 8 deniers pour 174 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté d'Œuvy pour la contribution patriotique : elles s'élèvent à 326 livres 9 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 890. (Portefeuille). — 144 pièces, papier.

**1772-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **OGER** : rôle des sommes à recouvrer dans la communauté d'Oger pour la contribution patriotique : elles s'élèvent à 4,750 livres 14 sols payables en trois ans. — **OGNES** : rôles des contributions de 1776, 1788 et 1790. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 478 livres 12 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 809 livres 5 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 219 livres 7 sols. Total : 4,507 livres 4 sols 10 deniers pour 109 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté d'Ogues pour la contribution patriotique : 217 livres, 1 sol payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **OLIZY-VIOLAINE** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur la paroisse d'Olizy en vertu d'ordonnances de l'Intendant ou d'arrêts du Conseil d'État (1772-1789). — Rôle pour connaître les principes et les motifs de la répartition de la taille, des impositions accessoires et de la capitation de la communauté d'Olizy-Violaine pour 1789. Taille et frais de collecte : 577 livres 6 deniers. Accessoires, capitation et rejets : 979 livres 10 sols. — **OMEY** : matrice des rôles de la communauté. — **ONRÉZY** : rôle de répartition d'une somme de 45 livres 17 sols imposée en exécution d'une ordonnance de l'intendant sur tous les taillables de la paroisse (1775). — **ORMES** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur la paroisse en exécution d'ordonnances de l'Intendant (1770-1786). — **OUTRIVIÈRES** : matrice des rôles de la communauté.

C. 891. (Portefeuille). — 265 pièces, papier.

**1788-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — **ORQUIGNY** (dépendance de Binson) : État et dénombrement des femmes et enfants de la communauté de Binson en 1788. — Rôle des impositions de 1789 pour la communauté d'Orquigny. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 892. (Portefeuille). — 284 pièces, papier.

**1787-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — **PASSAVANT** : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 4,672 livres, 15 sols. Accessoires, capitation et rejet : 2,607 livres, 40 sols. Total : 4,280 livres 5 sols pour 261 contribuables. Parmi les exempts on distingue : les religieux de Chatrices décimateurs, l'abbé de Chatrices, les religieux de la Chalade, le curé du lieu. — Extrait du registre de la déclaration pour la contribution patriotique. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 893. (Portefeuille). — 89 pièces.

**1732-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **PARGNY** : rôles de répartition de diverses sommes imposées par ordonnance de l'Intendant sur les habitants de la paroisse de Pargny (1773-1782). — **PÉAS** : requête à l'Intendant à l'effet de réduire à 45 livres la cote des nommés Dupont taxés d'office à 70 livres. Autre requête tendant à faire rapporter par l'Intendant la réduction qu'il avait accordée conformément à la première (1732). — **PÉVY** : rôles de répartition de diverses sommes imposées par arrêts du Conseil sur les habitants de la paroisse de Pévy (1772-1783). — **PIERRE-MORAINS** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 617 livres. Accessoires, capitation et rejets : 983 livres 44 sols. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 494 livres. Accessoires, capitation et rejet : 873 livres 15 sols 6 deniers : Prestation des chemins : 226 livres 10 sols 6 deniers pour 71 contribuables, y compris les anciens privilégiés : le curé du lieu, les bénédictins de Vertus, l'abbé de Saint-Sauveur de Vertus, M. de Chamilly seigneur. — Matrice des rôles de la communauté. — **PIERRY** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 442 livres. Accessoires, capitation et rejets : 654 livres 14 sols 4 deniers.

C. 894. (Portefeuille). — 124 pièces, papier.

**1773-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **POCANCY** : rôles des impositions de 1781 et de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 842 livres 10 sols. Ac-

cessoires et capitation : 4,302 livres 7 sols. Total : 2,444 livres, 17 sols pour 70 contribuables. En 1790, le total comprenant l'imposition principale, les accessoires, la capitation et la prestation des chemins est de 3,442 livres 1 sol 10 deniers pour 144 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Réclamation portée devant le maire et les notables de Pocancy par Ch. Christophe Cassotte, procureur de la commune, contre la manière dont a été dressé le rôle de 1790 : on décide à l'unanimité que le rôle doit être recommencé (1790). — Matrice des rôles de la communauté. — **POILLY** : rôles de répartition de diverses sommes levées par arrêts du Conseil d'État sur les habitants de Poilly (1773-1787).

C. 895. (Portefeuille). — 333 pièces, papier.

**1771-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **POGNY** : requête de Compère, premier huissier du bureau des finances, à l'Intendant de Champagne à l'effet d'obtenir réparation de Nicolas Gillet, aubergiste à Pogany, qui refuse de payer la taxe à laquelle il est imposé pour les travaux de l'église et qui a insulté ledit huissier venu pour saisir ses meubles (1774). — Rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 2,385 livres 2 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 4,046 livres 6 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 4,098 livres 16 sols. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 896. (Portefeuille). — 188 pièces, papier.

**1770-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **POIX** : rôles des impositions de 1781, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 924 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,447 livres 18 sols 8 deniers. Total : 2,372 livres, 8 sols, 8 deniers pour 89 contribuables. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789 ; parmi les privilégiés on remarque : l'hôpital général de Châlons, M. Le Rebours, seigneur. — Matrice des rôles de la communauté. — **POMACLE** : rôles de répartition de diverses sommes levées par ordonnances de l'Intendant ou arrêts du Conseil sur les habitants de Pomacle (1774-1787). — **PONTFAVERGER** : rôles de répartition de sommes diverses levées par ordonnances de l'Intendant ou arrêts du Conseil sur les habitants de Pontfaverger (1774-1783). — **PONTHION** : rôles des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4,283 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2,080 livres. Rejet : 35 livres 10 sols. — **POUILLON** : rôle de répartition de sommes diverses levées par ordonnance de l'intendant sur les habitants de Pouillon

(1779-1782). — **POURCY** : rôles de répartition de sommes diverses levées par ordonnance de l'Intendant sur les habitants de Pourcy (1773-1788). — **PRÉMECY** : rôles de répartition de sommes diverses levées par ordonnance de l'Intendant sur les habitants de Prémecy (1774-1775). — **PRIN** : rôle de répartition d'une somme de 50 livres, 4 sols, 6 deniers levée par ordonnance de l'Intendant sur les habitants de Prin (1775). — **PRINGY** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1,270 livres 19 sols. Accessoires et capitation ; 2,060 livres. — **PROSNES** : rôles de répartition de sommes diverses levées par ordonnances de l'Intendant sur les habitants de Prosnes (1771-1786). — **PROUILLY** : rôles de répartition de sommes diverses levées par ordonnances de l'Intendant sur les habitants de Prouilly (1770-1787).

C. 897. (Portefeuille). — 194 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **RAPSÉCOURT** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789, taille et frais de collecte : 442 livres. Accessoires et capitation : 635 livres 8 sols 4 deniers. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 330 livres. Accessoires, capitation et rejets : 607 livres 8 deniers. — **RECY** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 4,749 livres 12 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejet : 3,027 livres 14 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 805 livres, 13 sols. Total : 5,583 livres pour 240 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 898. (Portefeuille). — 86 pièces, papier.

**1768-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **REIMS** : rôles de répartition : 1<sup>o</sup> de la somme de 450 livres sur les marchands de grains de la ville de Reims (1768) ; 2<sup>o</sup> de la somme de 1,894 livres 4 sols sur tous les paroissiens et propriétaires de biens situés dans l'étendue de la paroisse Saint-Étienne de Reims (1774) ; 3<sup>o</sup> de la somme de 5,202 livres sur tous les paroissiens et propriétaires de biens situés dans l'étendue de la paroisse de Saint-Hilaire (1785) ; 4<sup>o</sup> de la somme de 9,063 livres 18 sols sur tous les paroissiens et propriétaires de la paroisse de Saint-Hilaire (1787). — **REIMS-LA-BRULÉE** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 640 livres 11 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4,050 livres 18 sols. — **REMICOURT** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789, taille et frais de collecte : 463 livres. Accessoires et capitation : 767 livres

2 sols 1 denier. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 325 livres, 18 sols. Accessoires, capitation et rejets : 556 livres 12 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 142 livres 9 sols 6 deniers. — **RENNEVILLE** : rôle des impositions de 1789. Taille et frais de collecte : 283 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejet : 457 livres 7 sols 10 deniers. Total : 744 livres 5 sols 4 deniers pour 17 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté. — **ROMIGNY** : rôles de répartition de diverses sommes levées par arrêts du Conseil sur les habitants de la paroisse de Romigny (1772-1775). — **ROSAY** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1,027 livres. Accessoires et capitation : 1,664 livres. Total : 2,691 livres pour 79 cotes. — **ROSNAY** : rôles de répartition de sommes diverses levées sur les habitants de Rosnay (1771-1786). — **ROUFFY** : rôles des impositions de 1784, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 248 livres. Accessoires et capitation : 380 livres 4 sols 8 deniers. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 899. (Portefeuille). — 48 pièces, papier.

**1741-1786.** — Assiette et répartition de la taille. — **SACY** : rôle des impositions de 1752. Taille et frais de collecte : 1881 livres 17 sols 6 deniers. — Rôles de répartition de diverses sommes imposées en exécution d'ordonnances de l'Intendant sur les habitants de Sacy (1769-1775). — **SAINT-AMAND** : rôle de la taille de 1770. Requête des notables du lieu à l'Intendant, accusant le syndic de n'avoir fait aucune diligence pour se procurer le rôle des tailles de la présente année 1770, et demandant que le rôle de répartition de 1770 fût incessamment remis aux mains des collecteurs. — Requête des principaux habitants de la paroisse à l'Intendant contre une cabale formée pour perpétuer le sieur Hérard dans les fonctions de syndic, requérant « déclarer nulle l'élection qui a été faite du dit Hérard le 26 Décembre 1769 ; en conséquence qu'il sera procédé à une nouvelle élection . . . si mieux n'aimez nommer un syndic pour ladite communauté de votre office. » — Procès-verbal de Loisy, sergent collecteur des amendes de la Maîtrise des eaux et forêts de Vitry, mentionnant le tumulte qui s'est élevé lorsqu'il s'est présenté pour assigner les habitants de Saint-Amand (1770). — Rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 2943 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4772 livres. — **SAINT-BRICE ET COURCELLES** : Rôles de répartition de diverses sommes levées en exécution d'ordonnances de l'Intendant sur les habitants de la paroisse (1771-1786). — Requête de Jacques Fenault, syndic des communautés de Saint-Brice et Courcelles, à l'Intendant en

vue de les autoriser à faire refondre la cloche de l'église et à s'imposer à cet effet d'une somme de 260 livres. Autorisation de l'Intendant et marché conclu avec Lecomte, fondeur à Reims, pour la somme de 260 livres (1772). — SAINT-CHÉRON : rôle des impositions de 1779. Taille et frais : 402 livres 16 sols. Accessoires et capitation : 650 livres. — SAINT-DIZIER : réquisition de Charles Billecart, assesseur civil et criminel au bailliage et siège présidial de Châlons contre Nicolas Gayard, notaire royal au bailliage de Saint-Dizier, accusé d'avoir falsifié la rédaction des rôles pour les collecteurs de Saint-Dizier depuis 1733. Jugement de l'Intendant Le Pelletier de Beaupré qui condamne ledit Gayard à être admonesté, lui défend de s'immiscer à l'avenir dans la confection des rôles, le condamne de plus aux dépens (1744).

C. 900. (Portefeuille). — 153 pièces, papier.

**1771-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-ÉTIENNE-AU-TEMPLE : rôles des impositions de 1770, 1781, 1784, 1785, 1787, 1788 et 1789. En 1770 taille et frais de collecte : 1104 livres 18 sols. Accessoires et capitation : 1378 livres. En 1789, taille et frais de collecte : 893 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1380 livres 12 sols 8 deniers. Total : 2274 livres 7 sols 8 deniers pour 88 contribuables. Exempts : le curé, le commandeur. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — SAINT-ÉTIENNE-SUR-SUIPPE : 2 rôles de répartition de diverses sommes imposées sur tous les habitants et propriétaires de biens situés sur le territoire de Saint-Étienne-sur-Suipe en vertu d'arrêts du Conseil (1774-1783). — SAINT-EULIEN : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 336 livres 3 sols. Accessoires et capitation : 542 livres. — SAINT-EUPHRAISE : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur tous les habitants du territoire de Saint-Euphrase en vertu d'arrêts du Conseil d'État (1771-1775).

C. 901. (Portefeuille). — 196 pièces, papier.

**1780-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-GERMAIN-LA-VILLE : rôles des impositions de 1784 et 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 4595 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 2705 livres 7 sols. Prestation des chemins : 734 livres 18 sols 6 deniers. Total : 5036 livres 3 sols pour 244 contribuables, y compris les anciens privilégiés parmi lesquels on trouve : l'évêque de Châlons, le curé du lieu. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 902. (Portefeuille). — 114 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-GENEST : rôles des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 207 livres. Accessoires et capitation : 333 livres. — SAINT-GIBRIEN : rôles des impositions de 1781 et 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 365 livres 17 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 617 livres 2 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 467 livres 1 sol 6 deniers. Total : 1450 livres 1 sol 4 deniers pour 44 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — SAINT-HILAIRE-AU-TEMPLE : rôles des impositions de 1781, 1784, 1785, 1786, 1788, 1789, et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 453 livres. Accessoires et capitation : 699 livres 9 sols 4 deniers. Total 1452 livres 9 sols 4 deniers pour 34 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 349 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 538 livres 16 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 446 livres 11 sols 6 deniers. Total : 1005 livres 3 sols 2 deniers pour 57 cotes, y compris celles des anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — SAINT-HILAIRE-LE-GRAND : rôle des impositions de 1789. Total : 4678 livres 6 sols 10 deniers.

C. 903. (Portefeuille). — 90 pièces, papier.

**1772-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-JEAN-DEVANT-POSSESSE : rôles des impositions de 1781. Taille et frais de collecte : 525 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 883 livres. — SAINT-JEAN-SUR-MOIVRE : rôles des impositions de 1781 et 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 473 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 800 livres 2 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 217 livres 6 sols. — Matrice des rôles de la communauté. — SAINT-JEAN-SUR-TOURBE : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 345 livres 7 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 544 livres 19 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 151 livres 14 sols. — SAINT-LIÉNARD : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'arrêts du Conseil ou d'ordonnances de l'intendant sur les habitants de Saint-Liénard (1772-1785). — SAINTE-LIVIÈRE : rôles des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1488 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2413 livres. Rejets : 49 livres 9 sols. — Rôle de répartition de la somme de 2305 livres sur tous les habitants et propriétaires de la paroisse de Sainte-Livière, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés, pour le second

tiers des réparations de l'église, en exécution de l'ordonnance de l'Intendant du 20 juin et de l'arrêt du Conseil du 24 janvier suivant. En tête de la liste figure Monseigneur le duc d'Orléans pour la somme de 130 livres « à quoy il a bien voulu contribuer de sa bonne volonté pour le soulagement des pauvres habitants de ladite paroisse. » (1786). — Autre rôle de répartition d'une somme de 2400 livres pour le premier tiers des réparations de l'église : en tête figure le duc d'Orléans pour 150 livres. — SAINT-LOUVENT : rôles des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 330 livres. Accessoires et capitation : 532 livres. Total : 862 livres pour 13 cotes. — SAINT-LUMIER-EN-CHAMPAGNE : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 975 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1580 livres. — Relevé des terres, prés et autres héritages des fermes de la paroisse de Saint-Lumier-en-Champagne et de ce qu'elles sont louées pour parvenir à une estimation générale des fonds. — SAINT-LUMIER-LA-POPULEUSE : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 232 livres 12 sols. Accessoires et capitation : 374 livres. Rejet : 18 livres 8 sols.

C. 904. (Portefeuille). — 211 pièces, papier.

**1780-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-MARD-SUR-LE-MONT : rôle des impositions de 1781, 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 1918 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 2968 livres 13 sols 4 deniers. Total : 4887 livres 8 sols 4 deniers pour 187 cotes. En 1790 il y a 229 cotes, y compris celles des anciens privilégiés, parmi lesquels le président Le Rebours, seigneur, et le curé du lieu. — Mémoire du président Le Rebours, seigneur de Saint-Mard-sur-le-Mont, Noirliou, Varimont et Poix : il se plaint de ce que ses bois ont été estimés à 6 livres de produit par arpent, tandis qu'à Givry et à Vauréal, limitrophes de Saint-Mard, le produit des bois n'a été évalué qu'à 3 livres (1789). — Matrice des rôles de la communauté.

C. 905. (Portefeuille). — 156 pièces, papier.

**1770-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-MARD-SUR-AUVE : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 647 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1000 livres 8 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 485 livres 16 sols. Accessoires et capitation : 839 livres 5 sols 6 deniers. Prestation des chemins : 214 livres 4 sols 6 deniers. — SAINT-MARD-LES-ROUFFY : rôles des impositions de 1781 et de 1790. En 1781 taille et frais de collecte : 442 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 693 livres 11 sols. — Matrice des

rôles de la communauté. — SAINT-MARTIN-AUX-CHAMPS : rôles des impositions de 1779, 1787 et 1788. En 1779 taille, accessoires et capitation : 2421 livres 10 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — SAINT-MARTIN-L'HEUREUX : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'ordonnances de l'Intendant ou d'arrêts du Conseil sur les habitants de Saint-Martin-l'Heureux (1772-1786). — SAINT-MARTIN ET VINETZ : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 750 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 1162 livres. Total : 1912 livres 5 sols pour 119 cotes. — SAINT-MASMES : rôles de répartition de diverses sommes levées en exécution d'ordonnances de l'Intendant sur tous les habitants et propriétaires de Saint-Masmes (1770-1771). — SAINTE-MENHOULD : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 4822 livres 11 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejets : 7962 livres 5 sols.

C. 906 (Portefeuille). — 290 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-MEMMIE : rôles des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 1949 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejets : 3372 livres 9 sols. Prestation des chemins : 897 livres 18 sols. Total : 6219 livres 17 sols pour 341 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Rôle des six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 907. (Portefeuille). — 137 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — SAINT-OUEN : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1539 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 2496 livres. — SAINT-PIERRE-AUX-OIES : rôles des impositions de 1781 et 1790. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — SAINT-QUENTIN : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 350 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 591 livres 14 sols. Prestation des chemins : 160 livres 18 sols 6 deniers. Total : 1103 livres 2 sols 6 deniers pour 56 cotes, y compris celles des anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — SAINT-QUENTIN-LES-MARAIS : rôles des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 719 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1165 livres. — Relevé des terres, prés et autres héritages des fermes de la paroisse de Saint-Quentin-les-Maraix et du prix de leur location pour parvenir à une estimation générale des fonds.

C. 908. (Portefeuille). — 157 pièces, papier.

**1774-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — **SAINT-REMY-EN-BOUZEMONT** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4324 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2146 livres. Exempts : le curé du lieu, le comte Duhamel, seigneur. — **SAINT-REMY-SUR-BUSSY** : Déclaration des sommes offertes par les habitants domiciliés à Saint-Remy-sur-Bussy pour la contribution patriotique : elles s'élevaient à 4,000 livres 44 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **SAINT-THIERRY** : rôles de répartition de sommes diverses levées en vertu d'arrêts du Conseil d'État sur les habitants de Saint-Thierry (1774-1787). — **SAINT-UTIN** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 350 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 566 livres. — **SAINT-VRAIN** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4429 livres 10 sols. Accessoires, capitation et rejets : 4844 livres.

C. 909. (Portefeuille). — 86 pièces, papier.

**1732-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **SAPICOURT** : rôle de répartition de la somme de 73 livres 8 sols imposée sur tous les taillables de Sapicourt (1775). — **SAPIGNEULLES** : rôles de répartition de la somme de 48 livres 47 sols imposée sur tous les habitants de Sapigneulles (1775). — **SARCY** : rôles de répartition de sommes diverses imposées en vertu d'arrêts du Conseil ou d'ordonnances de l'Intendant sur les habitants de Sarcy (1772-1787). — **SAVIGNY-SUR-ARDRE** : rôles de répartition de sommes diverses imposées sur les habitants de Savigny-sur-Ardre (1772-1784). — **SAPIGNICOURT** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 824 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4364 livres. — **SEPT-SAULX** : rôle de répartition de la somme de 537 livres imposée sur tous les contribuables de la paroisse (1784). — **SERMAIZE** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 2594 livres 4 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 4208 livres. — **SERU** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4406 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2280 livres. — **SÉZANNE** : lettre d'envoi à l'Intendant des rôles de la taille : « Nous avons remarqué que l'imposition de la ville et de ses fauxbourgs est faible, et que nous n'avons aucunes paroisses dans cette Élection qui en ait une aussi modique, à moins qu'elle n'ait été affligée » (1732). — Lettres des sieurs Comparot et Montabert, collecteurs des tailles, à l'Intendant requérant une peine contre le sieur Duval, un des collecteurs, qui les a insultés dans l'exercice de leurs fonctions (1739). — **SILLERY** : rôle de répartition d'une somme

de 4304 livres 13 sols 6 deniers levée en exécution d'une ordonnance de l'Intendant sur tous les habitants et propriétaires de biens situés sur le territoire de Sillery (1787). — **SIVRY-SUR-ANTE** : rôles des impositions de 1788, à 1790. En 1789, taille et frais de collecte : 4027 livres. Accessoires et capitation : 4586 livres. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 4022 livres 48 sols. Accessoires et capitation : 4645 livres 9 sols 40 deniers. Prestation des chemins : 454 livres. — **SOGNY-AUX-MOULINS** : rôles des impositions de 1774 et 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 394 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 664 livres 47 sols. Prestation des chemins : 479 livres 7 sols 6 deniers. Total : 4232 livres 44 sols 6 deniers pour 63 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **SOGNY-EN-L'ANGLE** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 863 livres. Accessoires et capitation : 4398 livres. — **SOMME-BIONNE** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 463 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 744 livres 44 sols 4 deniers. — **SOMME-TOURBE** : rôle des impositions de 1788 à 1790. En 1789 tailles et frais de collecte : 384 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 617 livres 40 sols 6 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 268 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 423 livres 49 sols. Prestation des chemins : 447 livres 47 sols 6 deniers.

C. 910. (Portefeuille). — 133 pièces papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **SOMME-VESLE** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4409 livres. Accessoires, capitation et rejets : 4944 livres 6 sols 2 deniers. Total : 3023 livres 6 sols 2 deniers pour 400 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 4068 livres. Accessoires, capitation et rejet : 4855 livres 3 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 490 livres 49 sols 6 deniers. Total : 3444 livres 2 sols 10 deniers pour 436 cotes, y compris celles des anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrices des rôles de la communauté.

C. 911. (Portefeuille). — 109 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **SOMME-YÈVRE** : minute du rôle de 1788. Taille et frais de collecte : 893 livres 45 sols. Accessoires et capitation : 4386 livres. Total 2279 livres 45 sols pour 90 contribuables. — Déclaration que font les habitants de Somme-Yèvre pour la contribution patriotique. — Matrice des rôles de la commu-

nauté. — **SOMPUIS** : rôle des impositions de 1779. Le total comprenant la taille, les accessoires, capitation et rejet se monte à 5785 livres 11 sols 6 deniers. — **SOMSOIS** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1406 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2280 livres. — **SONGY** : rôle des impositions de 1779. Le total s'élève à 3686 livres 5 sols.

C. 912. (Portefeuille). — 183 pièces, papier.

**1776-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **SOUDÉ-NOTRE-DAME** : rôle des impositions de 1781. Taille et frais de collecte : 463 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 774 livres 12 sols 6 deniers. — **SOUDÉ-SAINTE-CROIX** : rôle des impositions de 1781. Taille et frais de collecte : 4088 livres 40 sols. Accessoires, capitation et rejet : 4723 livres 9 sols. — **SOUDRON** : rôles des impositions de 1781 et 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 4149 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4897 livres 2 sols. Prestation des chemins : 544 livres 41 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — **SOULANGES** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 832 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 4348 livres. — **SOULIÈRES** : rôle des impositions de 1781. Taille et frais de collecte : 699 livres. Accessoires et capitation : 4094 livres. — **SUIPPES** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 2284 livres 12 sols. Accessoires et capitation : 3859 livres 5 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 4049 livres 4 sol 3 deniers. Rejet : 49 livres.

C. 913. (Portefeuille). — 173 pièces, papier.

**1769-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **TAHURE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 647 livres. Accessoires et capitation : 952 livres 12 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 442 livres. Accessoires et capitation : 650 livres 13 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 484 livres 8 sols 6 deniers. — **THIBIE** : minutes du rôle de 1789. Taille et frais de collecte : 678 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4047 livres 18 sols 8 deniers. Total : 4726 livres 8 sols 8 deniers pour 74 contribuables. Rôle de 1790 : imposition principale et frais de collecte : 586 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 992 livres 5 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 269 livres 41 sols 6 deniers. Total : 4848 livres 4 sol 10 deniers pour 129 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de

1789. — Matrice des rôles de la communauté. — **THIÉBLEMONT** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4283 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2080 livres. Rejet : 24 livres. — **THIL** : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'arrêts du Conseil sur les habitants de la paroisse de Thil (1769-1787). — **THILLOIS ET TINQUEUX** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur les habitants de Thillois et Tinquieux (1774-1789). — **THUISY** : rôle de répartition en exécution de l'ordonnance de l'Intendant du 6 février 1778 sur tous les taillables de Thuisy : rôle de répartition au marc la livre de leur taille, de la somme de 4400 livres dont ladite paroisse est tenue de contribuer pour sa part des 4,300 livres montant d'une adjudication faite pour travaux de construction de deux ponts sur le chemin de Thuisy et Wez à la route de Châlons, le surplus étant à la charge des habitants de Wez, Verzy et Pontfaverger. — Autre rôle de répartition de diverses sommes imposées sur tous les taillables de la paroisse de Thuisy (1782). — **TILLOY** : Matrice des rôles de la communauté. — Déclaration des habitants de Tilloy pour la contribution patriotique. — **TINQUEUX** : rôle de répartition de la somme de 132 livres 4 deniers imposée en exécution de l'ordonnance de l'Intendant du 20 octobre 1770 sur tous les habitants et propriétaires de la paroisse, exempts ou non, privilégiés ou non privilégiés, pour divers objets.

C. 914. (Portefeuille). — 167 pièces, papier.

**1786-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **TOGNY** : rôles des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 975 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 4653 livres 2 sols. Prestation des chemins : 448 livres 49 sols. Total : 3077 livres 46 sols pour 447 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **TOULON** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789, taille et frais de collecte : 258 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 396 livres 10 sols. Rejet : 20 livres 4 sols. Total : 674 livres 19 sols pour 20 contribuables. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 555 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 939 livres 8 sols. Prestation des chemins : 255 livres 4 sols 6 deniers. Total : 4750 livres 2 sols 6 deniers pour 30 cotes, y compris celle des anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1879. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 915. (Portefeuille). — 136 pièces, papier.

**1770-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **TOURNAY** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de



collecte : 586 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 948 livres. Total : 1534 livres 5 sols pour 4 contribuables. — **TRAMERY** : rôles de répartition de diverses sommes imposées par ordonnances de l'Intendant ou arrêts du Conseil sur les habitants de Tramery (1774-1784). — **TRECON** : rôles des impositions de 1781 et 1790. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — **TRESLON** : rôles de répartition de diverses sommes imposées par ordonnances de l'Intendant ou arrêts du Conseil sur la paroisse de Treslon (1774-1788). — **TRIGNY** : rôles de répartition de diverses sommes imposées par ordonnances de l'Intendant ou arrêts du Conseil sur la paroisse de Trigny (1770-1784). — **TROIS-FONTAINES** : rôles des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 986 livres. Accessoires et capitation : 1597 livres. Rejet : 557 livres 48 sols. Exempts : les religieux de l'abbaye de Trois-Fontaines. — **TROIS-PUITS** : rôles de répartition de diverses sommes imposées par ordonnances de l'Intendant ou arrêts du Conseil sur les habitants de Trois-Puits (1772-1788).

C. 916. (Portefeuille). — 143 pièces, papier.

**1733-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **ULMOY** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 445 livres 40 sols. Accessoires et capitation : 233 livres. Total : 378 livres 40 sols pour 2 contribuables. — **VADENAY** : rôle des impositions de 1781 et de 1784 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 975 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1508 livres 14 sols 8 deniers. Total : 2484 livres 9 sols 8 deniers pour 77 cotes. En 1790 imposition principale, accessoires et capitation : 2130 livres 4 sols. Prestation des chemins : 363 livres 18 sols. Total : 2494 livres 2 sols pour 407 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — **VALMY** : rôles des impositions de 1766, 1778, 1788 et 1789. En 1766 taille et frais de collecte : 748 livres 15 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejet : 571 livres, 15 sols. Total : 1320 livres 10 sols 6 deniers. En 1778, le total s'élève à 1988 livres, en 1788 à 3143. — Procès-verbal d'enquête dressé par Aubertin de Vuillon, contrôleur élu de Sainte-Ménéhould et commissaire vérificateur du rôle de la taille de Valmy : ce procès-verbal constate que les collecteurs de la taille n'ont pas commis les malversations dont les accusaient certains habitants de Valmy en dressant le rôle de 1733. — **VANAULT-LE-CHATEL** : rôle des impositions de 1784. — **VANAULT-LES-DAMES** : rôle des impositions de 1781. Taille

et frais de collecte : 2380 livres. Accessoires et capitation : 3753 livres 6 sols.

C. 917. (Portefeuille). — 202 pièces, papier.

**1788-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — **VANDIÈRES** : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 1396 livres. Accessoires, capitation et rejet : 2219 livres 13 sols 8 deniers. Total : 3615 livres 13 sols 8 deniers pour 126 cotes. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 918. (Portefeuille). — 142 pièces, papier.

**1788-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VARIMONT** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 248 livres. Accessoires et capitation : 346 livres 19 sols 9 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 306 livres 8 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 517 livres 11 sols. Prestation des chemins : 175 livres 6 sols. — **VASSIMONT** : rôles des impositions de 1785 et 1790. En 1790, imposition principale et frais de collecte : 381 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 657 livres 13 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 175 livres 5 sols 6 deniers pour 54 contribuables, y compris les trois anciens privilégiés parmi lesquels M. de Pange, seigneur. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Vassimont pour la contribution patriotique : elles s'élèvent à 248 livres 12 sols payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté. — **VATRY** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 391 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 602 livres 17 sols 8 deniers. Total : 994 livres 7 sols 8 deniers pour 54 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 309 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 521 livres 11 sols. Prestation des chemins : 441 livres 9 sols. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 919. (Portefeuille). — 333 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VAUCIENNES** : impositions de 1790. Matrice des rôles de la communauté.

C. 920. (Portefeuille). — 207 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VAUCLERC** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1027 livres. Accessoires et capitation : 1664 livres.

— VAUDEMANGES : rôle des impositions de 1788. Taille et frais de collecte : 576 livres. Accessoires et capitation : 892 livres. Total : 1468 livres pour 79 contribuables. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 921. (Portefeuille). — 170 pièces, papier.

**1778-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — VAUREFROY : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 453 livres. Accessoires et capitation : 712 livres 7 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 349 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 538 livres 16 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 146 livres 11 sols 6 deniers. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer pour la contribution patriotique : elles s'élèvent à 80 livres 19 sols payables en trois ans. — Matrice des rôles de la communauté. — VAVRAY-LE-GRAND : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 4406 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2279 livres. — VAVRAY-LE-PETIT : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 719 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4464 livres. — VÉLYE : rôle des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 637 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 985 livres 3 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 617 livres. Accessoires et capitation : 1044 livres 2 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 283 livres 18 sols 6 deniers. Total : 1945 livres 10 deniers pour 88 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 922. (Portefeuille). — 259 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — VENTEUIL : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 2154 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 3331 livres 19 sols 8 deniers. Rejet : 87 livres 18 sols. — État des biens possédés par les nobles, ecclésiastiques et autres privilégiés sur le terroir de Venteuil en 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 923. (Portefeuille). — 238 pièces, papier.

**1732-1789.** — Assiette et répartition de la taille. — VERTUS : jugement rendu par l'Intendant en la chambre du présidial contre le sieur Collin, collecteur des tailles de la paroisse de Vertus, convaincu d'avoir fabriqué un faux rôle qu'il a qualifié de rôle de la milice « pour réparation de quoy

MARNE. — SÉRIE C.

le condamnons à estre appliqué par l'exécuteur de la haute justice, samedy prochain, à un carcan qui sera à cet effet planté en la place publique de cette ville pour y demeurer attaché par le col depuis l'heure de neuf jusqu'à midy, aiant des escritaux devant et derrière... » (15 septembre 1732). — Deux lettres de Trudaine à l'intendant Le Pelletier de Beaupré sur une contestation existant depuis 1741 entre les habitants de Vertus et certains soi-disant privilégiés qui ont été compris aux rôles des tailles à la demande desdits habitants (1746). — Impositions de 1789. — Matrice des rôles de la communauté (1<sup>re</sup> liasse).

C. 924. (Portefeuille.) — 334 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — VERTUS : Matrice des rôles de la communauté (2<sup>e</sup> liasse).

C. 925. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1772-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — VERRIÈRES : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4437 livres. Accessoires et capitation : 2219 livres 7 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 1064 livres 18 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 1684 livres 11 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 469 livres 9 sols. — VERT-LA-GRAVELLE : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4068 livres. Accessoires, capitation et rejet : 1655 livres 16 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 975 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1653 livres 2 sols. Prestation des chemins : 448 livres 19 sols. Total : 3077 livres 16 sols. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — VERZENAY : rôles de répartition de sommes diverses levées sur les habitants de la paroisse (1772-1787).

C. 926. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1773-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — VÉSIGNEUL-SUR-COOLE : Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — VIENNE-LA-VILLE : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 586 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 904 livres 16 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 822 livres. Accessoires et capitation : 1298 livres 15 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 361

livres 16 sols 6 deniers. — **VILLE-EN-SELVE** : tailles de 1786, 1787 et 1788. — **VILLE-DOMMANGE** : rôles de répartition de diverses sommes imposées sur les habitants de la paroisse (1773-1783).

C. 927. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier.

**1773-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VILLENEUVE-LEZ-ROUFFY** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 319 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 492 livres 1 sol 4 deniers. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Matrice des rôles de la communauté. — **VILLE-SUR-TOURBE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 934 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1 443 livres 13 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 1009 livres 11 sols 6 deniers. Accessoires, capitation et rejet : 1605 livres 16 sols. Prestation des chemins : 341 livres 15 sols. — **VILLERS-AUX-CORNEILLES** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 740 livres. Accessoires et capitation : 1252 livres 10 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 340 livres 6 sols. Total : 2332 livres 16 sols 8 deniers pour 120 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — **VILLERS-AUX-NŒUDS** : rôles de répartition de diverses sommes levées en exécution d'ordonnances de l'Intendant sur tous les taillables de la paroisse (1773-1775). — **VILLERS-EN-ARGONNE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 4078 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 1666 livres 6 sols 4 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 908 livres 2 sols. Accessoires et capitation : 1429 livres 8 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 399 livres 15 sols. — **VILLERS-FRANQUEUX** : rôles de répartition de diverses sommes imposées en vertu d'ordonnances de l'Intendant ou d'arrêts du Conseil sur les habitants de Villers-Franqueux (1775-1787). — **VILLERS-SUR-MARNE** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 53 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 83 livres. Total : 136 livres 5 sols pour 9 contribuables.

C. 928. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1776-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VILLESÈNEUX** : rôles des impositions de 1776 et de 1790. En 1776 taille et frais de collecte : 734 livres 17 sols 6 deniers.

Accessoires et capitation : 964 livres. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 929. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

**1789-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VILLEVENARD** : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 1109 livres. Accessoires et capitation : 1728 livres 19 sols 4 deniers. Total 2837 livres 19 sols 4 deniers pour 108 contribuables. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 1129 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1914 livres 7 sols 8 deniers. Total : 3043 livres 17 sols 8 deniers pour 150 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Rôle des sommes à recouvrer dans la communauté de Villevenard pour la contribution patriotique : elles montent à 396 livres payables en 3 ans. — Matrice des rôles de la communauté.

C. 930. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier.

**1783-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — **VIRGINIE** : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 719 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 1110 livres 4 sols. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 606 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 957 livres 14 sols. Prestation des chemins : 267 livres 10 sols. — **VITRY-LA-VILLE** : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 647 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 1095 livres 19 sols 4 deniers. Prestation des chemins : 298 livres 5 sols 6 deniers. Total : 2041 livres 19 sols 10 deniers pour 87 cotes, y compris celles des anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — **VITRY-EN-PERTHOIS** : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 1816 livres 5 sols. Accessoires et capitation : 2945 livres pour 228 cotes. — **VITRY-LE-FRANÇOIS** : Correspondance au sujet des avocats de Vitry qui réclamaient le privilège de n'être point assujettis à la collecte. D'Ormesson écrit à l'intendant Le Pelletier de Beaupré : « Je ne connois aucun titre qui accorde l'exemption de la collecte aux juges des juridictions inférieures ny à ceux qui n'ont que la simple qualité d'avocat et encore moins à ceux qui exercent les charges de procureur. Cependant les juges ont toujours été exemptés des fonctions de la collecte pour ne pas avilir une fonction pour laquelle on ne sçauroit inspirer trop de considération. A.

l'égard des avocats, il est encore certain que lorsqu'ils travaillent en cette qualité et qu'ils exercent leur profession d'avocats, on ne les a jamais assujetés à la collection, nonobstant la postulation qu'ils prétendent par privilège avoir droit d'exercer dès qu'ils sont reçus au Parlement . . . . . Ainsy sans avoir égard à leur prétention comme fondés sur un privilège qu'ils n'ont point et qui n'est écrit en aucun endroit, vous pouvez les faire ôter du tableau sur la représentation qui vous a été faite en leur faveur par tous les officiers des sièges dans lesquels ces avocats travaillent, et qui estiment que cette marque de distinction est nécessaire pour maintenir cette profession dans l'état de liberté dont ils ont besoin pour vacquer à l'examen des affaires pour lesquelles on a recours à eux » (1735). — Ordonnance de l'intendant Le Pelletier de Beaupré concernant l'assiette de la taille dans la ville de Vitry : « Sur ce qui nous a été représenté que les ordonnances et réglemens pour le fait des tailles ne sont point exécutés dans la ville de Vitry et notamment les dispositions qui n'admettent que des collecteurs capables de remplir leurs fonctions . . . . . étant aussi informés que les rolles des tailles se partagent entre les collecteurs par quartier, en sorte que chaque collecteur fait en chef son recouvrement, quoique solidaires, ce qui est un abus très préjudiciable par l'incapacité de la plupart de ces collecteurs qui ne savent ny lire ny escrire . . . » (22 juin 1735). — Requête des échevins et gens du conseil de la ville de Vitry-le-François à l'effet d'être dispensés d'une partie du travail que leur impose l'ordonnance ci-dessus. — VOILEMONT : rôles des impositions de 1788 et 1789. En 1789 taille et frais de collecte : 483 livres 15 sols. Accessoires et capitation : 746 livres 4 sols 8 deniers.

C. 931. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

**1768-1790.** — Assiette et répartition de la taille. — VOIREUX : rôles des impositions de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 435 livres 5 sols. Accessoires, capitation et rejet : 232 livres 7 sols 8 deniers. Total : 367 livres 12 sols 8 deniers pour 46 contribuables. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — VOUCIENNES : rôle des impositions de 1790. Imposition principale et frais de collecte : 494 livres 12 sols 6 deniers. Accessoires et capitation : 322 livres 5 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 87 livres 2 sols 6 deniers. Total : 604 livres 8 deniers pour 24 contribuables, y compris les anciens privilégiés. — Matrice des rôles de la communauté. — VOULLERS : rôle des impositions de 1779. Taille et frais de collecte : 719 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 4164 livres. — Vouzy : rôles des impositions

de 1789 et 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 514 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 795 livres 4 deniers. Total : 1309 livres 10 sols 4 deniers pour 58 cotes. — Impositions supplémentaires sur les ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. — Matrice des rôles de la communauté. — VRAUX : relevé des privilégiés pour les six derniers mois de 1789 : 46 cotes. — VRIGNY : rôles de répartition de diverses sommes levées en exécution d'ordonnances de l'Intendant sur les habitants de la paroisse de Vrigny (1768-1779). — WARGEMOULIN : rôles des impositions de 1788 à 1790. En 1789 taille et frais de collecte : 486 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 285 livres 13 sols 8 deniers. En 1790 imposition principale et frais de collecte : 404 livres 10 sols. Accessoires et capitation : 463 livres 13 sols 8 deniers. Prestation des chemins : 46 livres 2 sols. — WARMERIVILLE : rôle de répartition dressé par ordonnance de l'Intendant du 15 juin 1776 de la somme de 625 livres 15 sols 9 deniers imposée sur tous les taillables de la paroisse. — WEZ : rôle de répartition dressé en vertu d'une ordonnance de l'Intendant du 25 avril 1770 de la somme de 487 livres 19 sols imposée sur tous les propriétaires d'héritages non forains de la paroisse de Wez.

C. 932. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1757-1784.** — Privilèges en matière d'impositions. — États des particuliers exploitant des biens fonds en exemption de taille : ces états sont signés du commissaire qui a fait le département dans la circonscription où résident ces particuliers. — Taille de 1757 : états dressés par les commissaires Féry, Tiercelet du Son et Monnot. — Taille de 1783 : états dressés par Lamy, Pérignon, Patenotre, Moignon, Girardon, Manget, Bellot père, Gallias, Bezançon, Paris, Godart, Féry, Carbon, Bellot fils, Drouet, De la Voyvre, Coqteaulx, Jacobé de Soulange, Lemoine, Ostome. — Taille de 1784 : états dressés par Patenotre, De Serrey, Bellot fils, Bellot père, Darantière, Grépinet, Boucher, Morel, Paris, Jacobé de Soulange, Noblet, Tiercelet-Duclos, George, Rétaux, Rivière, Filleux, De la Voyvre, Moignon, Pérignon, Girardon, Ostome, d'Haudeville, Laloua, Meunier, Delestrée, Grulet, Mouton, Gerson, Drouet, Gallias, Belime, Loizelot, Lefébure, De Périgny, Abreveux de Chaumont, Didier, Coqteaulx, Vauthier, Voillemier, Nancey, Moreau du Breuil, Gallois, Barrois de Sarigny, Thénault, Féry, Richard de Foulon, Godart, Bezançon, Lamy, Hostier. — Taille de 1785 : états dressés par Paris, Grulet, Ostome, Richard, Jacobé de Soulange, de la Voyvre, Moreau du Breuil, Daguin, Richard de Foulon, Grépinet, Christophe, Voillemier, Paillot, Vauthier, Coqteaulx, Drouet, Bellot père, De Serrey, Belime, Cazin, Patris fils, George,

Lamy, Darantière, Gallois, De St-Genis, Abrevaux de Chaumont, Godart, Loizelot, Lescovre, Dalbaret, Gallias, Méunier, Filleux, Girardon, Hostier, Nancey, Dubois père, Delestrée, Boucher, Laloua, Prignet, Bellot fils, Féry, Daguin, Lefébure, Noblet, Rétaux, Aubert, Béguinot, Collet, Cornet, Bezançon, Patenostre, Tassin, Gehier, Moignon, Carbon, Pérignon, Manget, Piot, Le Lorain, Didier, Thénault, Rivière, Périgny, Magnan, Payart.

C. 933. (Portefeuille). — 120 pièces, papier.

**1785-1786.** — Privilèges en matière d'impositions. — États des particuliers exploitant des biens fonds en exemption de taille: ces états sont signés du commissaire qui a fait le département dans la circonscription où résident ces particuliers. — Taille de 1786: états dressés par Dalbaret, Laloua, Desingly, Noblet, Pérignon, Piot, Féry, Bezançon, Rétaux, Husson, Filleux, George, Bellot, Rivière, Patris, Le Lorain, Paillot, Thénault, De Serrey, Richard de Foulon, Belime, De la Voyvre, Vauthier, Nancey, Hostier, Drouet, Didier, Boucher, Moreau du Breuil, Girardon, Grépinet, Aubert, Gallois, Grulet, Delestrée, Loizelot, Godart, Cazin, Gallias, Abrevaux de Chaumont, Béguinot, Christophe, Voillemier, Coiffet, Paris, Payart, Périgny, Moignon, Darantière, Lefébure, Jacobé de Soulange, Coqteaulx, Tassin, Grehier. — Taille de 1787: états dressés par Gehier, Coqteaulx, Grulet, Moignon, Pérard, Patris, Gallois, Filleux, Féry, De Serrey, Husson, Périgny, George, Collot, Jacobé de Soulange, Hostier, Clicquot, Cornet, Didier, Paris, Béguinot, Moignon, Rétaux, Christophe, Rivière, Nancey, Boucher, Noblet, Desingly, Abrevaux de Chaumont, Cazin, Drouet, Patenostre, Vauthier, Darantière, De la Voyvre, Bélime, Grépinet, Coiffet, Ostome, Tassin, Bellot, Voillemier, Folliet, Payart, Bezançon, Aubert, Girardon, Chenet.

C. 934. (Portefeuille). — 92 pièces, papier.

**1787-1788.** — Privilèges en matière d'impositions. — États des particuliers exploitant des biens fonds en exemption de taille: ces états sont signés du commissaire qui a fait le département dans la circonscription où résident ces particuliers. — Taille de 1788: états dressés par Aubert, Béguinot, Loizelot, Moreau du Breuil, Belime, Grépinet, De Serrey, Gallois, Patris, Doé, Époigny, Nancey, Voillemier, Hostier, Vauthier, Desailly, Périgny, Thénault, Thomas, Chanoine, Josse, Husson, Christophe, Coiffet, Moncuy, De la Voyvre, Girardon, Rétaux, Delestrée, George, Tassin, Gehier, Rivière, Filleux, Coqteaulx, Tambourt, Gillet,

Ostome, Bellot, Jacobé de Soulange, Pésard, Madroux, Desingly, Meunier, Boucher, Tiercelet Duclos, Noblet, Paris, Dubois de Moncetz, Grulet, Hibert, Dez, Roze, Truelle, Bezançon, Féry, Drouet, Andruette, Chenet, Piot, Manget, Moignon, Cazin, Lemoine. — Taille de 1789: états dressés par Saint-Genis et Lenoble, Fauchat, Madroux.

C. 935. (Portefeuille). — 87 pièces, papier.

**1772-1783.** — Remises sur les impositions. — États par Élections contenant les remises ou décharges que les officiers de l'Élection, de concert avec le subdélégué et le receveur des tailles, proposent d'accorder à divers particuliers de ladite Élection, en considération des pertes ou accidents qu'ils ont éprouvés. Chaque état comprend: les noms des communautés, les motifs de la remise, l'évaluation des pertes, les remises proposées par les officiers de l'Élection et celles accordées par l'Intendant; ces dernières sont de deux sortes: 1<sup>o</sup> remise sur la diminution accordée par le Roi. 2<sup>o</sup> remise en diminution sur les impositions, laquelle sera passée en non valeur sur les comptes du receveur des tailles. Le total des remises accordées aux douze Élections de Champagne est en 1784 de 60,000 livres, en 1783 de 149,624 livres 5 deniers.

C. 936. (Portefeuille). — 115 pièces, papier.

**1784-1786.** — Remises sur les impositions. — États par Élections contenant les remises ou décharges que les officiers de l'Élection, de concert avec le subdélégué et le receveur des tailles, proposent d'accorder à divers particuliers de la dite Élection, en considération des pertes ou accidents qu'ils ont éprouvés: les renseignements fournis par chaque état sont les mêmes que ceux indiqués à l'art. C. 935. Le total des remises accordées aux douze Élections de Champagne s'élève: en 1784 à 79,999 livres 18 sols, en 1785 à 179,999 livres 18 sols, en 1786 à 160,000 livres.

C. 937. (Portefeuille). — 90 pièces, papier.

**1771-1788.** — Remises sur les impositions. — États par Élections contenant les remises ou décharges que les officiers de l'Élection, de concert avec le subdélégué et le receveur des tailles, proposent d'accorder à divers particuliers de la dite Élection, en considération des pertes ou accidents qu'ils ont éprouvés: les renseignements fournis par chaque état sont les mêmes que ceux indiqués à l'art. C. 935. Le total des remises accordées aux douze Élections de Champagne s'élève en 1787 à 145,200 livres 2 sols

9 deniers, en 1788 à 115,000 livres. — Élection de Reims : états de même nature concernant l'Élection de Reims pour les années 1771 à 1787. La remise la plus faible est celle de l'année 1773 : 3,000 livres ; la plus forte est celle de 1785 : 25,937 livres 12 sols 6 deniers.

C. 938. (Portefeuille). — 136 pièces, papier (1 imprimée).

**1666-1788.** — Privilèges en matière d'impositions. — Privilèges en matière d'impositions accordés aux pères de famille de dix enfants. — Règlements sur cet objet, édit du Roi en faveur des mariages (1666). — Copie de la déclaration du Roi portant révocation des privilèges et exemptions accordés aux pères de famille ayant dix ou douze enfants vivants (1683). — État des pères de famille ayant dix enfants vivants et plus auxquels l'Intendant de Champagne a accordé différents privilèges depuis le 15 août 1768 jusqu'au 15 octobre 1772. — Modèles d'ordonnances de décharge pour pères de famille ayant dix enfants. — État contenant par Élections les noms des pères ayant dix enfants et plus : cet état comprend, en face du nom de la paroisse, les noms, prénoms et professions des pères, le nombre de leurs enfants, fils et filles, le montant de leurs impositions en taille, capitation et quartier d'hiver. — Pères de dix enfants : dossiers individuels classés par ordre alphabétique de noms de lieux : Broussy-le-Grand : S. Ch. Véron (1783). — Bussy-le-Repos : J. B. Millon (1778). — Cernay-en-Dormois : J. P. Collot (1788). — Châlons : requête du sieur Mellet et de sa femme qui demandent une pension en considération de leur nombreuse famille (1772). — Châtillon-sur-Marne : Agnus, notaire (1772). — Chevigny : J. G. Vincent (1765). — Coupéville : J. B. Brémond (1783). — Épernay : P. Perrier (1772). — Fèrebrianges : R. Colard (1786). — Fère-Champenoise : N. Royer (1785). — Flavigny : N. Lefebvre (1787). — Fresnois : Thierry (1775). — Germinon : A. Legentil (1783). — La Croix-en-Champagne : P. Nicaise (1783). — Le Chatelet-en-Ardenne : R. Bourdon. Lettre du contrôleur général Joly de Fleury à l'Intendant à son sujet (1782). — Les Grandes-Côtes : J. B. Menissier (1775). — Les Rivières : P. A. Jérémie (1789). — Mareuil-sur-Ay : A. Salmon (1768). — Marson : J. Pérard (1786). — Passavant : L. N. Lejeune (1788). — Prary : Lambin (1771). — Reims (1774-1787). — Saint-Ouen : Tinterlin (1788). — Soudron : Cl. Fleuriot (1783). — Trépail : Beaufort (1786). — Vélye : P. Mahuet (1786). — Verrières : P. Hussenot (1783). — Ville-sur-Tourbe : Cl. Duter (1783). — Vitry-le-François : Jean de Viterne (1769). — Vroil : J. Noël (1785).

C. 939. (Portefeuille). — 87 pièces, papier.

**1770-1788.** — Remises sur les impositions. — Ordonnances de l'Intendant répartissant entre les paroisses de l'Élection de Sainte-Menehould la diminution en moins imposé accordée par le Roi à la province de Champagne pour les années 1771, 1772, 1777, 1783 et 1788.

C. 940. (Portefeuille). — 61 pièces, papier.

**1778-1788.** — Remises sur les impositions. — Plumitifs des ordonnances en décharge sur les tailles de 1778, 1779 et 1780 pour l'Élection de Sainte-Menehould. — Plumitifs des ordonnances en décharge sur la taille de 1785 pour les Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sézanne et Vitry. — Lettres et pièces pour le département des impositions de 1785. — Plumitifs des ordonnances en décharge sur les tailles de 1786, 1787 et 1788 pour les Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry.

C. 941. (Portefeuille). — 106 pièces, papier.

**1767-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Décharges d'amendes de police encourues par divers particuliers pour contravention à l'ordonnance concernant les coutres (1770). — Requêtes en décharge d'impositions adressées à l'Intendant, avec pièces à l'appui, classées par Élections. — ÉLECTION DE BAR-SUR-AUBE : Brébant (1772-1773). — Corbeil (1783-1786). — Le Puits et Nuisement (1788). — ÉLECTION DE CHALONS : Aigny (1773-1788). — Alliancelles (1785). — Aulnay-aux-Planches (1767-1788). — Aulnay-sur-Marne (1775-1787). — Aulnizeux (1785-1786). — Avize (1771-1788).

C. 942. (Portefeuille). — 151 pièces, papier.

**1773-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions adressées à l'Intendant, avec pièces à l'appui, classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS : Bannes (1773-1788). — Baye (1776-1787). — Bellay (1775-1785). — Belval (1784-1786). — Bergères (1774-1787). — Bettancourt (1784-1788). — Bierges (1784). — Breuvery (1778-1787). — Bussy-le-Château (1774). — Bussy-le-Repos (1784-1785). — Bussy-Lettrée (1784).

C. 943. (Portefeuille). — 157 pièces, papier.

**1761-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions adressées à l'Intendant, avec pièces à l'appui, classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS: Cauroy (1784). — Chaintrix (1787-1788). — Châlons (1764-1787). — Chaltrait: requête de Maurice Testu, écuyer, ancien contrôleur ordinaire des guerres, seigneur de Chaltrait, « disant qu'il est imposé au rôle dressé pour le paiement de la bâtisse des casernes d'Étoges à la somme de cinquante-deux livres. Sa qualité d'ancien contrôleur des guerres ne doit-elle pas l'affranchir de cette imposition ? » (1785). — Champagne (1785). — Champaubert (1785). — Champigneul (1785). — Chapelaine (1785). — Charmont (1772-1786). — Charmontois-l'Abbé (1786). — Charmontois-le-Roi (1784). — Cheniers: requête des habitants « disant que leur communauté est une de celles qui ont le plus souffert des malheurs qui ont affligé la Champagne en la présente année mil sept cent quatre-vingt-quatre. » — Chepy (1785-1786). — Chevigny (1776-1786). — Clamanges (1785-1786). — Coizard (1784-1786). — Colligny (1785-1787). — Compertrix (1785). — Conflans près Villeseneux (1786). — Congy (1785-1788). — Contualt (1785). — Connantre (1785). — Coolus (1785). — Coulmiers-la-Chaussée (1784-1786). — Coupetz (1786). — Coupéville (1777-1786). — Courjeonnet (1784-1785). — Courtisols (1784-1788). — Cuperly (1785).

C. 944. (Portefeuille). — 145 pièces, papier.

**1773-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS: Dampierre-au-Temple (1785-1786). — Dampierre-sur-Moivre (1776-1787). — Dommartin-Lettrée (1784-1785). — Éclair (1783-1786). — Écury-le-Repos (1785). — Écury-sur-Coole (1784-1788). — Fagnières (1787). — Fèrebrianges (1786-1788). — Fère-Champenoise (1773-1788). — Francheville (1785-1788). — Flavigny (1786). — Fromentières (1785).

C. 945. (Portefeuille). — 142 pièces, papier (1 plan).

**1736-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS: Germinon (1784-1785). — Giorges (1783-

1785). — Gourganson (1785). — Grauves (1780-1786). — Haussimont (1785). — Jâlons: requête des habitants éprouvés par l'inondation de 1784; « dans le courant de février, la plus grande partie de leur village a été inondée par la fonte des neiges et le débâclement des glaces au nombre de 33 bâtimens, dont 23 ont été entièrement détruits et rasez, et le surplus fort affoiblis. » — Joches (1784-1785). — Juvigny: requête de P. C. Roland, conseiller au Parlement, à l'effet d'obtenir le rejet sur la communauté de Juvigny des sommes auxquelles ont été imposés sur le rôle des tailles ceux à qui il a vendu l'herbe de ses prairies (1736). — Demande en décharge de 80 livres en faveur de 30 particuliers de la paroisse pour défaut de récolte des prés, attendu la sécheresse (1785). — La Cheppe: requête des habitants « disant que l'affluence des eaux causée par la fonte des neiges était si considérable dans leur paroisse que la majeure partie de leurs bassiers, chenevières et des meilleures terres ont été perdues, tant pour les empouilles dont elles étaient ensemencées que par les ravins qui en ont enlevé les terres, ce qui les rend hors d'état de pouvoir être cultivées » (1784). — La Veuve (1785). — Le Chatelier (1774-1775). — Le Chemin (1774-1785). — Le Fresne (1784-1787). — Le Mesnil (1775-1788). — Lenharée (1777-1785). — L'Épine (1784-1785). — Loisy-en-Brie (1773-1785).

C. 946. (Portefeuille). — 91 pièces, papier.

**1768-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Elections. — ÉLECTION DE CHALONS. — Mairy-sur-Marne: requête de la veuve Dommange qui a souffert des inondations du mois de février, « lesquelles ont causé un tort considérable à la suppliante, ayant séjourné pendant trois jours dans ses bâtimens; elle fut obligée de se retirer avec ses enfants et le peu qu'elle pouvait avoir, chez des particuliers de la paroisse qui ont bien voulu la secourir et la loger. Elle ne fut pas plus tôt sortie de sa maison qu'elle s'écroula » (1784). — Demande de décharge adressée par le syndic et les habitants « disant que l'affluence des eaux causée par la fonte des neiges a été si considérable dans leur village que les trois quarts des maisons qui le compose sont endommagées, ainsi que partie des granges » (1784). — Marson (1774-1784). — Matougues (1779-1788). — Moivre: requête des habitants « disant que le débordement de la rivière a fait un ravage considérable dans leur communauté: trois ponts ont été dégradés ainsi que les chaussées; plusieurs maisons ont été inondées. Que les neiges étaient si considérables qu'au dégel elles ont

par la fonte raviné leur terroir » (1784). — Moncetz (1784-1788). — Monthiers-l'Abbaye ou Yonval (1779-1785). — Normée (1781-1785). — Nuisement (1768-1788). — Demande en décharge des habitants « disant que le débordement de la rivière de Coole et l'abondance des eaux provenant de la fonte des neiges ont fait un dégât considérable tant dans leur terroir que dans leur village : tous les jardins à choux et à chanvre sont totalement dégradés et les terres enlevées » (1784). — Œuvy (1785). — Oger : état des contribuables pour lesquels une remise est demandée, indiquant leurs noms, leur situation, les accidents qu'ils ont éprouvés, le taux de leur imposition et le chiffre de la remise demandée par eux (1785-1786). — Oignes (1784-1786). — Omev (1776-1788).

C. 947. (Portefeuille). — 140 pièces, papier.

**1774-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections — ÉLECTION DE CHALONS; Passavant (1775-1786). — Pierre-Morains (1781-1785). — Pocancy (1784-1787). — Pogny (1777-1788). — Poix (1775-1785). — Possesse (1782-1785). — Recy (1776-1785). — Rouffy (1785).

C. 948. (Portefeuille). — 132 pièces, papier.

**1753-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS : Saint-Étienne-au-Temple (1753-1786). — Saint-Germain-la-Ville (1775-1787). — Saint-Gibrien (1785). — Saint-Hilaire-au-Temple (1784-1785). — Saint-Mard-lez-Rouffy (1785). — Saint-Mard-sur-le-Mont (1786). — Saint-Memmie (1776-1784). — Saint-Pierre-aux-Oies : requête de Jacques le Moine, âgé de 65 ans, et de sa femme, âgée de 73, « disant qu'il étoit un des plus pauvres de ladite paroisse, qu'il avoit été obligé de vendre une petite pièce de terre pour payer sa taille et capitation et pour retirer ses petits effets que l'homme de la garnison luy avoit enlevés, faute de ne pouvoir payer » (1780). — Saint-Quentin (1784). — Saint-Remy-sur-Bussy (1773-1785). — Sarry (1775-1786). — Sogny-aux-Moulins (1773-1788). — Soizy (1767-1773).

C. 949. (Portefeuille). — 94 pièces, papier.

**1775-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui,

adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS : Somme-Sous : requête des habitants dont le terroir a été ravagé par la fonte des neiges ; « Déjà depuis longtems ils étoient accablés par les charges qu'ils étoient obligés de porter, placés dans un sol peu fertile, tenus aux logements des troupes qui y passent assés fréquemment et dont chaque régiment coûte à la communauté au moins cent écus, deux routes qui se croisent sur le terroir et qui enlèvent aux habitans une grande partie de leurs meilleures terres, un corps de caserne à la construction duquel ils ont contribué en partie, sans ressources, sans usages, sans aucuns biens de communauté qui les aident et qui les soulagent dans les besoins et les nécessités publiques, payant par dessus tout cela une taille considérable » (1784). — Somme-Vesle (1776-1779). — Somme-Yèvre (1784). — Soudron (1785-1788). — Thibie (1778-1787). — Thillois (1784). — Togny-aux-Bœufs (1776-1784). — Toulon (1780-1781). — Trécon (1775-1785).

C. 950. (Portefeuille). — 173 pièces, papier.

**1768-1789.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE CHALONS : Vadenay (1768-1784). — Requête des habitants « disant que le vingt-six et vingt-sept février dernier, les chaussées et un pont étant à la charge desdits habitants furent détruits et ledit pont enlevé par les eaux occasionnées par la fonte des neiges, et même une partie considérable des terres du terroir dudit Vadenay considérablement enlevée et dégradée par lesdites eaux » (1784). — Vanault-le-Châtel (1784-1786). — Vanault-les-Dames (1784). — Vassimont (1785). — Vatry (1773-1788). — Vaurefroy (1784). — Vélye (1785-1786). — Vernancourt (1781). — Vert (1781-1789). — Vertus : état des particuliers de la ville de Vertus qui sont dans l'indigence et dans l'impuissance d'acquitter leurs impositions, proposés pour obtenir des remises en 1784 : il y en a 85 et le total des remises proposées s'élève à 1851 livres 7 sols. — Requête à l'Intendant de Gilles-Joseph Chanlaire, procureur du Roy au bailliage et siège présidial de Chaalons et conseiller au conseil supérieur de ladite ville, porté en 1774 sur les rôles des tailles de Vertus pour 9 livres 8 sols et de Bergères pour 4 livres 8 sols, « et comme le suppliant, en sa dite qualité de conseiller au conseil supérieur, a intérêt de jouir des privilèges et exemptions attachées au dit office, il a recours à votre autorité » (1774). — Vésigneul-sur-Coole (1780). — Vésigneul-sur-Marne (1785-1786). — Villeneuve (1785). — Villers-aux-Corneilles (1785). — Villers-



le-Sec (1785). — Villeseneux (1784-1788). — Villevenard (1780-1786). — Vitry-la-Ville (1773). — Voipreux (1776-1783). — Vouciennes (1788). — Vouzy (1785-1789). — Vraux (1784). — Vroil (1773-1786).

C. 951. (Portefeuille). — 115 pièces, papier.

**1781-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION D'ÉPERNAY : Ambonnay (1785-1786). — Anthenay (1784-1787). — Athis (1772-1786). — Avenay (1765-1788). — Ay (1768-1785). — Baslieux (1787). — Bisseuil (1771-1788). — Boursault (1731-1786). — Bouzy (1771-1786). — Brugny (1772).

C. 952. (Portefeuille). — 169 pièces, papier.

**1758-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressés à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION D'ÉPERNAY : Châtillon-sur-Marne : Lettre de D'Ormesson à à l'intendant Saint-Contest de la Chateigneraye au sujet de la requête du sieur Vol, lieutenant général du bailliage de Châtillon-sur-Marne, qui se plaignait d'être assujéti à la taille : « On a toujours tenu pour maxime au Conseil qu'il étoit de la décence et de l'intérêt de la magistrature de ne point laisser ceux qui sont revêtus de pareils offices exposés à la haine et au caprice des collecteurs et habitans qui sont leurs justiciables. En conséquence il a été décidé en différentes occasions qu'il convenoit de les taxer modérément d'office et c'est le parti que vous devés prendre pour faire cesser les plaintes et les murmures que le parti contraire ne manqueroit pas d'occasionner » (1758). — Chouilly (1772-1788). — Comblizy (1776). — Condé-sur-Marne (1785-1787). — Courthiézy (1768). — Cramant (1783-1788). — Cuchery (1777-1788). — Cuis (1788). — Cuisles (1788). — Cumières (1772). — Damery (1772-1786). — Dizy (1785-1786). — Dormans (1772-1788). — Épernay (1777-1788). — Étoges (1770-1773). — Festigny (1773-1788). — Hautvillers (1777-1786). — La Caure (1786). — Les Grandes-Loges (1785-1787). — Les Istres (1786). — Leuvrigny (1785-1787). — Louvois (1786-1788).

C. 953. (Portefeuille). — 175 pièces, papier.

**1757-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION D'ÉPERNAY : Mancy (1777-1785). — Mareuil-le-Port (1774). — Mareuil-en-Brie (1785-1788). — Mareuil-sur-Ay (1785-

1786). — Mareuil-sous-Châtillon (1773). — Monthelon (1785-1788). — Montmort (1772-1787). — Moslins (1785-1787). — Moussy (1772). — Passy-Grigny (1787-1788). — Pierry (1775-1776). — Plivot : requête des habitants disant « que depuis plusieurs années ils n'ont rien récolté en différents cantons de leur prairie désolés par la grande sécheresse et surtout par des insectes qui se couloient entre deux terres, coupant entièrement les racines des herbes, de sorte que la surface de leurs héritages étoit soulevée ; que les débordements des eaux en l'hiver dernier ont absolument enlevé le gazon de leurs prez, en ont creusé plusieurs jusqu'à en arracher les bornes et à recomblé les trous des autres servant de limites » (1786). — Saint-Gemme (1785). — Soilly (1773-1788). — Tauxières (1786-1788). — Tours-sur-Marne (1785-1788). — Trépail (1778-1787). — Troissy (1784-1787). — Vandières (1757). — Vouciennes : requête des habitants surchargés de taxes ; « ces malheureux n'ont pu, quoiqu'ils aient fait tous leurs efforts, s'acquitter des tailles, vingtièmes et impositions : il en redoivent encore des sommes considérables sur les années 1780, 1781, 1782, 1783 et 1784... les frais qu'on leur fait ne font qu'augmenter leurs charges » (1784). — Vaudancourt (1772-1786). — Vaudemange ; requête des habitants « disant que l'hiver de 1784, la grande abondance de neige, en fondant, a produit une grande abondance d'eau qui a causé un très-grand dommage : les grains des terres hautes et moyennes ont été ravinés et déracinés ; les terres des lieux plats sont entraînées par les eaux ou recouvertes de mauvaise terre, et les terres qui étoient pour ensemençer ont été pareillement dégradées, ce qui a ôté toutes les espérances des cultivateurs » (1785). — Venteuil (1772-1786). — Verneuil (1771-1788). — Ville-en-Selve (1787-1788). — Ville-en-Tardenois : requête des habitants « disant qu'il a plu au Roi de leur faire une remise d'une somme de quatre-vingt-six livres pour être répartie au marc la livre sur tous les contribuables à la taille, comme cela s'est pratiqué dans toutes les paroisses de votre Généralité ; mais ils n'ont jamais été plus surpris que d'apprendre que cette somme a été répartie, il y a environ trois mois, sur 25 particuliers de la paroisse et de la dite ville, sans que le collecteur ni aucune personne leur ait fait part de cela, sinon il y a huit jours qu'à force de plaintes, le collecteur, semble-t-il par une grâce spéciale, a annoncé à la porte de l'église ce bienfait de S. M. Les suppliants auroient bien moins lieu de se plaindre si on avoit rejeté cette somme sur tous les pauvres, mais au contraire il semble qu'on se soit étudié à la répartir sur ces 25 particuliers des plus riches de la paroisse » (1786-1787). — Vinay (1785-1786). — Vincelles : requête des habitants au Roi demandant la remise des impôts pour l'année ou un temps suffisant pour les payer (1784).

C. 954. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1735-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE JOINVILLE: Attancourt (1777). — Wassy (1786). — ÉLECTION DE REIMS: lettre de Leleu d'Aubilly et Aubert, receveurs des tailles, à l'Intendant pour demander une diminution sur les impositions de 1784 : « L'extrême misère de tout ce qui compose le vignoble de cette Élection qui, calcul fait, paye environ 40,000 livres de taille principale, c'est-à-dire un huitième de toute imposition (indépendamment de ce que portent de taille et de vingtièmes l'industrie et les maisons des vigneron) exigera de toute nécessité une diminution très considérable sur leur taille de 1784, et attendu que cette diminution ne pourra être reportée en augmentation sur les cantons des autres récoltes qui seroient dans l'impuissance de la payer, nous implorons, Monseigneur, votre appui auprès du ministre pour qu'il nous soit accordé, soit en diminution sur le brevet de la taille, soit en remise du Roy une somme au moins de 40,000 livres. Cette diminution vous paroîtra peut-être exorbitante, mais nous ne pouvons vous dissimuler qu'elle n'est pas même proportionnée à nos besoins, parce que nos recouvrements sont parvenus à un état de crise et d'impuissance dont depuis trente ans nous n'avons point eu d'exemple » (1783). — Auberive (1735). — Aubilly (1784-1785). — Aougnny (1774). — Arcis-le-Ponsart (1774-1781). — Auménancourt-le-Grand (1777). — Baconnes (1774). — Baslieux-les-Fismes (1779). — Bouilly (1774). — Bouleuse (1780). — Boultsur-Suippe (1786). — Bourgogne (1774). — Bouvancourt (1787). — Branscourt (1787-1788). — Breuil (1788). — Brimont (1774). — Châlons-sur-Vesle (1787-1788). — Chambrecy (1774-1788). — Champfleury (1779). — Chaumuzy (1784-1786). — Chenay (1780). — Chigny (1779-1780). — Cormicy: requête des habitants « disant qu'outre et par-dessus les droits d'entrées, ceux d'octrois municipaux et de don gratuit auxquels cet endroit est sujet, impositions dont sont exemptes les communautés voisines, ils se trouvent encore forcés d'acquitter aujourd'hui et sans autre délai la somme de 4581 livres 4 sols que Cormicy supporte seul dans celle de 6704 livres 14 sols montant total du rolle des frais du sacre de S. M. Louis XVI. » — Cormontreuil (1776). — Courcelle-lez-Rosnay (1774-1786). — Courcy (1779). — Courmas (1774). — Courtagnon (1778). — Courvilliers (1779-1780). — Crugny (1777). — Dontrien (1774).

C. 955. (Portefeuille). — 100 pièces, papier.

**1735-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE REIMS: Ferrières (1774). — Fismes (1779-1786). — Fleury-la-Rivière: lettre des receveurs particuliers des finances à l'Intendant lui rendant compte de l'impossibilité où ils se trouvent d'opérer aucun recouvrement dans les communautés de Fleury-la-Rivière et de Cormoyeux et le priant de leur permettre d'employer les voies de rigueur; ils demandent de plus qu'il les autorise à exiger des buralistes des différents vignobles des états de vente des vins pour les mettre en situation de poursuivre sur les vendeurs le paiement de leurs impositions. L'Intendant répond: « Le parti que vous me proposez d'employer la maréchaussée et la contrainte par corps envers les contribuables est trop rigoureux pour que je puisse l'adopter. D'ailleurs cet objet n'est pas de ma compétence: les réglemens ont indiqué les différens moyens à suivre dans ces sortes d'occasions et comme l'exécution en est confiée aux Élections, c'est par devant ces officiers que vous devez vous retirer. Je ne doute pas qu'ils n'autorisent les huissiers et recors chargés de la suite de vos contraintes à se faire assister de la maréchaussée et même à décerner des décrets de prise de corps dans les cas où il y aurait mutinerie ou révolte. Mais il répugne à mes principes de modération d'user des voies extrêmes. Je suis très porté à venir autant qu'il dépend de moy au secours des malheureux, et pour donner une preuve aux habitants de Fleury-la-Rivière et de Cormoyeux de l'intérêt que je prends à leur situation, je viens d'écrire à M. le Contrôleur général pour luy exposer les pertes que les deux communautés ont faites dans leurs récoltes et le supplier en conséquence de leur accorder la plus forte remise possible. . . . Quant à la demande que vous me faites de rendre une ordonnance pour prescrire aux buralistes des aides des différens vignobles de vous remettre les états de vente pour vous faire connoître les vendeurs et vous faciliter par là les moyens de poursuivre sur eux le paiement de leurs impositions, il m'est de toute impossibilité de vous l'accorder sans me compromettre » (1786). — Gratreuil (1785). — Hermonville (1780). — Heutréguville (1784). — Isle-sur-Suippe (1774-1775). — Jonchery-sur-Suippe (1778-1784). — Jonquery (1774). — Les Petites-Loges (1786). — Lhéry (1785). — Livry (1772). — Loivre (1774). — Louvercy (1774-1785). — Magneux (1778). — Mailly: supplique au Roi des habitants de Mailly dont le terroir est entièrement stérile depuis 7 ans. — Merfy (1776). — Montbré (1774). — Mont-sur-Courville: requête en décharge des habitants de la paroisse sur ce motif que le

curé du lieu, qui jouit d'un tiers de la dîme attaché à sacure, a loué de l'archevêque de Reims et exploite les deux autres tiers, laquelle portion était précédemment tenue par Jean Duchesne, taillable, ce qui occasionne pour la paroisse une perte de taille principale de 78 livres 10 sols (1778). — Mourmelon-le-Grand (1786). — Mourmelon-le-Petit (1774). — Nauroy : lettre de D. Perrin, grand prieur de l'Abbaye de Saint-Remi, à l'Intendant pour se plaindre de ce que les habitants de Nauroy avaient taxé les fermiers des dîmes de l'Abbaye pour la construction du presbytère : « Le sort des gros décimateurs seroit fort à plaindre si cette entreprise n'étoit réprimée conformément à l'édit de 1695 et aux ordonnances que vous avez données en conséquence » (1742). — Pomacle (1779). — Pontfaverger (1773-1788). — Premecy (1779). — Prosnes (1735-1786) — Pouillon : requête des habitants incendiés à M. d'Ormesson à l'effet d'être déchargés des impositions de taille, quartier d'hiver, ustensile et dépense de milices garde-côtes. D'Ormesson écrit à l'Intendant : « On peut bien les décharger de leurs cotes de taille et c'est ce qui se pratique communément en pareil cas; mais quant au fourage, à l'ustensile, aux milices garde-côtes et autres impositions accessoires de la taille qui ont une destination fixe qui doit être remplie, je n'ay point vu jusqu'icy d'arrêt qui en ait accordé la décharge, et il pourroit être dangereux d'en introduire l'usage » (1762).

C. 956. (Portefeuille). — 111 pièces, papier.

**1750-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élection. — ÉLECTION DE REIMS : requêtes de Polonceau, subdélégué à Reims, demandant la décharge des sommes auxquelles il est taxé en taille et capitation pour les biens qu'il possède dans les paroisses de Rilly, Mailly, Villers-Allerand, Taissy et Saint-Thierry (1774-1788). — Rosnay (1775). — Saint-Ferjeu (1774-1777). — Saint-Gilles (1788). — Saint-Hilaire-le-Grand (1779). — Saint-Hilaire-le-Petit (1786). — Saint-Liénard (1778). — Sapiécourt (1779). — Sept-Saulx (1764). — Serzy-Maupas (1777-1788). — Signy-l'Abbaye (1776). — Souain (1768). — Suippes (1777-1787). — Ventelay (1788). — Verzenay (1777). — Verzy (1777). — Villers-Allerand (1774-1786). — Villers-Franqueux (1774-1787). — Villers-Marmery (1786-1788). — Warméville (1784). — ÉLECTION DE RETHEL : Flize (1750). — Marqueny-au-Bois (1776). — Saint-Souplet (1788).

C. 957. (Portefeuille). — 152 pièces, papier.

**1725-1788.** — Remises, décharges et modérations. —

Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élection. — ÉLECTION DE SAINTE-MENEHOULD : Ante : requête du sieur Brocq de Fagnières, écuyer, seigneur de Millet et Réquigny, chevalier de Saint-Louis, prévôt général de Champagne, à l'effet d'être déchargé de la somme pour laquelle il a été inscrit sur les rôles de la taille malgré la sentence de l'Élection de Sainte-Menehould du 26 octobre 1765 qui l'exempte à toujours de cette imposition (1774). — Auve (1785-1787). — Berzieux (1779-1787). — Binarville (1786-1787). — Braux-Sainte-Cohière (1775). — Braux-Saint-Remy (1786-1787). — Cernay-en-Dormois (1779). — Chatrices: requêtes en décharge à raison des inondations survenues en juin 1786. — Chaudefontaine (1788). — Courtemont (1767-1787). — Dampierre-le-Château (1780). — Daucourt (1740-1786). — Dommartin - sous - Hans (1779 - 1786). — Élise (1786). — Épense (1787). — Florent (1725 - 1780) : requête de L. Chevalier, garde - chasse du Roi et du comte de Joyeuse, lieutenant général au gouvernement de Champagne, en exerçant lesquelles fonctions « il est obligé de faire ses rapports des contraventions aux ordonnances royaux, pour raison de quoy les habitants et collecteurs dudit lieu de Florent, par un esprit de vengeance, ont augmenté sa cote dans leur rolle de taille et le menacent de l'augmenter considérablement en la présente année 1730 et même de le mettre collecteur quoiqu'il soit dans le cas de l'exemption de collecte » (1734). — Givry-en-Argonne (1774). — Herpont (1779). — La Neuville-au-Pont (1734-1786). — Le Vieil Dampierre (1774-1788). — Maffrecourt (1734). — Melzicourt (1786). — Moiremont (1779-1786). — Rapsécourt : avis favorable du subdélégué Mouton sur la requête présentée par le sieur Chémery, démonstrateur en l'art des accouchements » (1785).

C. 958. — (Portefeuille.) — 177 pièces, papier.

**1732-1790.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE SAINTE-MENEHOULD : Saint-Jean-sur-Tourbe (1779). — Sainte-Menehould : requêtes du subdélégué Mouton, tant pour lui que pour son greffier et son commis, le sieur Cottret : « Il est véritablement mon commis, faisant une des trois parties de mon bureau composé de mon greffier et de deux autres commis pour copier et faire les rôles: il n'a pas plus d'appointements fixes que moy qui suis le chef: il n'a qu'un très mince casuel » (1775). Le subdélégué demande de plus, pour son bureau, une gratification extraordinaire de 400 livres en 1785 et de 500 livres en 1787 et 1788. — Requêtes de Jean Chémery, chirurgien, démonstrateur en l'art des accouche-

ments (1780-1788). — Correspondance des Élus de Sainte-Menehould avec l'Intendant touchant l'état des remises pour la taille de 1786. — Sivry-sur-Ante (1775-1787). — Somme-Bionne (1779-1787). — Somme-Tourbe (1732-1783). — Valmy (1780-1790). — Verrières (1775-1788). — Vienne-la-Ville (1752-1786). — Ville-sur-Tourbe (1786). — Villers-en-Argonne (1785-1786). — Virginie (1778-1779).

C. 959. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1731-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE SÉZANNE : Allemant (1786-1788). — Bagneux (1784-1787). — Baudement (1786). — Barbonne (1787). — Bergères (1777). — Boissy (1787). — Broussy-le-Grand (1777-1788). — Broys (1734-1786). — Champguyon (1784). — Charleville : correspondance au sujet d'un vieillard centenaire, né à Gérerville, diocèse de Trèves, duché de Luxembourg, le 25 avril 1676. Le subdélégué de Sézanne écrit à l'Intendant : « Le nommé La Perche, plus que centenaire, du Clos le Roy, paroisse de Charleville, est encore existant. Par votre lettre du 49 février dernier, vous me faites l'honneur de me marquer que vous auriez désiré accorder à cet homme la décharge de ses impositions aux rôles de 1786, mais que d'après les éclaircissements que vous vous êtes procuré, ce particulier n'est imposé ny au rôle des tailles, ny à celui des vingtièmes . . . . Vous me priez de vous procurer, autant qu'il sera en moy, les moyens de faire ressentir à ce vieillard extraordinaire des marques de la bienfaisance de S. M. Je n'en connois et ne puis vous en proposer d'autres que de solliciter auprès de M. le Contrôleur général une pension de deux cent livres payable par quartiers à ce vieillard » (1786). — Courbeaux (1788). — Fontaine-Denis (1784). — Granges-sur-Aube : requête de Pierre Marcilly, receveur de la terre de Granges, père de treize enfants : « Votre Grandeur a bien voulu rendre une ordonnance, en date du 15 août 1768, par laquelle elle a accordé au suppliant la décharge de la moitié de sa capitation, sa vie durant. Elle ne monte assez ordinairement qu'à trente sept ou trente huit livres, ce qui est une foible diminution sur une somme de deux cent cinquante neuf livres à laquelle il est imposé, pourquoy il est conseillé de réclamer de nouveau votre bienveillance » (1768). — Gaye : requête de Jacques Vinot « pour raison des soins et peines que la femme du suppliant s'est donnée et se donne continuellement pour le soulagement et guérison des malades qui ont confiance en elle » (1786). — Le Gault (1776-1787). — Le Thout (1733). — Les Essarts-lez-Sézanne (1787). — Linthes : requête de Nicolas Courjan, curé, à l'effet d'ob-

tenir pour sa paroisse une diminution sur la taille en raison des sommes que la communauté de Linthes, composée seulement de 28 à 30 feux, devra payer pour la construction d'un presbytère (1787). — Linthelles (1783-1788).

C. 960. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1731-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE SÉZANNE : Marcilly (1784-1787). — Marsangis (1784). — Mœurs (1787). — Mécringes (1787). — Nesle-la-Poste (1778-1779). — Saint-Just (1786-1788). — Saint-Prix (1786). — Sézanne : Mémoire du sieur Mullot, chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal-des-logis de la compagnie des gendarmes de Flandre, adressé au duc de Choiseul ; il se plaint d'avoir été inscrit et maintenu sur les rôles de la taille de Sézanne, malgré ses requêtes répétées à l'Intendant : « Il lui est bien douloureux de se voir avilir et confondre dans des rôles de tailles avec tous les artisans d'une ville. Il ne peut se persuader que ce soit l'intention de S. M. En conséquence il a l'honneur de supplier Mgr le duc de Choiseul de vouloir bien le protéger contre les vexations de M. l'Intendant » (1764). — Requête de Moutier, subdélégué de Sézanne, en faveur de Roger Desnoyer, greffier de la subdélégation (1787-1788). — Signy (1775). — Villeneuve-la-Lionne (1786). — ÉLECTION DE TROYES : Angluzelles (1779-1784). — Bouchy-le-Repos (1784). — Bricot (1788). — Conflans-sur-Seine (1734-1786). — Esclavolle : demande de diminution en raison de la grande sécheresse (1785). — Faux-Fresnay (1767-1787). — La Celle-sous-Chantemerle (1785-1788). — La Forestière : requête de la communauté réduite à la misère par la perte d'un procès considérable : « Plaise à V. G. permettre aux supplians de vous exposer de nouveau qu'ils payent 2400 livres au Roi et 2000 pour l'acquit de leurs dettes ; de vous représenter combien la réunion de ces deux sommes est pesante . . . » (1782). — Montgenot : demande en diminution de la moitié des impositions pour 1785 en raison de la gelée qui a détruit presque toutes les vignes (1784). — Nesle (1780). — Potangis (1782-1784). — Saint-Bon (1782). — Villenauxe (1776).

C. 961. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1731-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE VITRY-LE-FRANÇOIS : Ablancourt (1778-1787). — Ambrières (1734-1785). — Arrigny (1783-1786). — Arzillières

(1786). — Aulnay-l'Aître (1783-1787). — Bailly-le-Franc (1786). — Ballignicourt (1786). — Bassu (1775-1788). — Bassuet (1784-1788). — Beaumont (1786). — Bettancourt (1774-1787). — Bignicourt-sur-Marne (1774-1786). — Bignicourt-sur-Saulx (1779-1787). — Blacy (1785-1787). — Blaise-sous-Arzillières (1786). — Blaise-sous-Hauteville (1786). — Blesmes (1786-1787). — Brandonvillers (1786). — Brusson (1786). — Bussy-aux-Bois (1785-1786). — Champaubert - aux - Bois (1785-1786). — Changy (1784-1788). — Chantecoq (1785-1788). — Chapelaine (1786). — Chamericourt (1786). — Chatelroux (1786). — Chatillon (1786). — Chavanges (1786). — Cheminon (1745-1787). — Cheppes (1784-1787). — Cloyes (1786). — Coole (1786). — Courdemange (1786-1787). — Couvrot (1784-1786).

C. 962. (Portefeuille). — 159 pièces, papier.

**1725-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE VITRY : — Domprot (1788). — Domremy (1786). — Donnement (1786). — Doucey (1786-1787). — Drosnay (1786). — Drouilly (1786-1787). — Écollement (1786-1787). — Écriennes (1783-1786). — Étrepy (1783-1788). — Farémont (1725-1786). — Favresse (1786-1788). — Frignicourt (1774-1786). — Giffaumont (1783-1788). — Gigny (1786). — Glannes (1777-1786). — Haussignemont (1786). — Hauteville (1784-1786). — Heiltz-le-Hutier (1766-1786). — Heiltz-le-Maurupt (1768-1788). — Heiltz-l'Evêque (1783). — Henruel (1786). — Huiron (1786). — Humbeauville (1786-1787). — Isles (1785-1786). — Isson (1786). — Joucreuil (1786). — Jussécourt (1787).

C. 963. (Portefeuille). — 148 pièces, papier.

**1689-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE VITRY : Landricourt (1784-1786). — La Neuville (1786). — Larzicourt (1748-1786). — La Petite-Ville (1786). — Le Buisson (1786). — Le Meix-Tiercelin (1785-1787). — Les Landres (1786). — Les Grandes-Côtes (1786). — Les Rivières (1689-1786). — Lignon (1786-1787). — Lisse (1785-1786). — Loisy (1786). — Luxémont (1786). — Maisons (1773-1786). — Margerie (1784-1786). — Marolles (1786). — Matignicourt (1786). — Maurupt (1784-1786). — Minécourt (1784-1788). — Moncetz (1786). — Montmorancy (1786). — Neuville (1786). —

Norrois (1786-1788). — Nuisement-aux-Bois : requête de J. B. Adrien Lambert, marchand de poisson « disant qu'il a fait des pertes considérables en poisson par les rigueurs de l'hiver 1784 et notamment dans l'étang de Nuisement, Élection de Vitry, où il a perdu pour plus de huit mil livres » (1785). — Orconte (1784-1787). — Outines (1786). — Pargny (1786). — Pars (1786). — Perthes (1786). — Plichancourt (1785-1786). — Poivre (1786). — Ponthion (1786). — Pringy (1786-1787). — Rambécourt (1786). — Reims-la-Brûlée (1784-1787). — Rosay (1775-1787).

C. 964. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1729-1788.** — Remises, décharges et modérations — Requêtes et décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE VITRY : Saint-Amand (1768-1786). — Saint-Chéron (1784-1786). — Saint-Eulien (1780-1786). — Saint-Léger (1786). — Sainte-Livière (1776-1787). — Saint-Louvent (1786). — Saint-Lumier-en-Champagne (1786-1787). — Saint-Lumier-la-Populeuse (1786). — Saint-Martin-aux-Champs (1775-1786). — Saint-Ouen (1786). — Saint-Quentin (1785). — Saint-Remy-en-Bouzemont (1785-1786). — Saint-Vrain (1784-1786) — Saint-Utin (1786). — Scrupt (1786). — Sermaize (1729-1786). — Sompuis (1767-1788). — Somsois (1780-1787). — Sogny (1786). — Songy (1786). — Soulanges (1771-1786). — Thiéblemont (1785-1786). — Tournay (1786). — Trois-Fontaines : demande en surtaxe de Jean de Navarre, fermier des bois et domaines dépendant de la manse abbatiale de Trois-Fontaines pour le compte du cardinal de Bernis, abbé commandataire (1765). — Trouan-le-Grand (1786). — Trouan-le-Petit (1786).

C. 965. (Portefeuille). — 107 pièces, papier.

**1730-1788.** — Remises, décharges et modérations. — Requêtes en décharge d'impositions, avec pièces à l'appui, adressées à l'Intendant et classées par Élections. — ÉLECTION DE VITRY : Vaclerc (1786). — Vavray-le-Grand (1784-1787). — Vavray-le-Petit (1776-1788). — Villette (1786). — Vitry-la-Ville (1785-1788). — Vitry-le-Brûlé (1775-1786). — Vitry-le-François (1730-1788) : requête de Nicolas Madroux, greffier de la subdélégation de Vitry « disant qu'en cette qualité il est chargé par M. le subdélégué de l'expédition gratis de toutes les ordonnances pour les affaires publiques relatives à la police dont il est chargé, des états de quinzaine et de mois pour les grains et fourrages, du paiement des invalides, soldats retirés en solde ou demi solde, ainsi que des grenadiers à cheval retirés dans le département

de Vitry, ce qui lui fait un travail considérable. . . » (1776). — Requête de la dame Chicanneau, veuve d'un chirurgien major. Les officiers municipaux écrivent à ce sujet à l'Intendant : « La multiplicité des exemts à Vitry, qui tiennent presque toutes les fortunes, le nombre des pauvres qui s'accroît tous les jours sont des motifs bien puissans de suivre à la rigueur l'esprit des réglemens pour les impositions afin de venir au secours de ceux qui y sont assujettis et qui supportent les charges de ville. Si la dame Chicanneau, avec sa fortune, jouissait de l'exemption qu'elle réclame, les autres qui sont dans le même cas, élèveroient la même prétention » (1784). — Lettre des officiers municipaux de Vitry touchant la requête du sieur Menétré qui demandait l'exemption de taille en qualité d'entrepreneur de la nitrière artificielle de cette ville (1784). — Vrainville (1784). — Correspondance au sujet des remises sur la taille (1765-1786). — Cotes doubles : taillables de Matougues imposés au rôle de Juvigny (Élection de Châlons, 1734-1737).

C. 966. (Portefeuille.) 66 pièces, papier.

**1701-1763.** — CAPITATION : fixation et répartition de la Capitation. — Extrait d'un arrêt du Conseil d'État concernant la répartition de la capitation (1701). — Lettre du contrôleur-général Le Pelletier Des Forts à l'Intendant lui prescrivant d'imposer en 1729 sur la Généralité de Champagne la même somme de 758,516 livres 19 sols 9 deniers qui a été imposée en 1728. — État des sommes imposées pour la capitation de 1729 dans la Généralité de Champagne. — Lettre du contrôleur-général Machault à l'Intendant de Champagne lui prescrivant de répartir sur sa Généralité la somme de 770,576 livres 19 sols 9 deniers à laquelle le Roi a fixé la capitation de 1748. — Correspondance et pièces relatives à l'imposition des 4 sols pour livre de la capitation en 1748. — Lettre de Machault à l'Intendant pour l'informer de l'arrêt du 18 décembre qui ordonne de lever pendant dix ans, à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain, 4 sols pour livre au lieu de 2 de la capitation (1747). — Lettre de Machault à l'Intendant sur le rachat de la nouvelle imposition : « Mon intention ayant été en établissant les nouveaux 2 sols pour livre de la capitation, dont la perception vient d'estre ordonnée par l'arrêt du Conseil du 18 décembre dernier, de procurer au Roy dès aujourd'hui un fond plus considérable que ne doit être le produit annuel de cette imposition, en en aliénant la jouissance pendant tout le tems qu'elle doit durer, je ne crois pas pouvoir choisir pour cette aliénation de moyen plus convenable et moins à charge aux provinces que de laisser aux principales villes du royaume la liberté de racheter elles-mêmes cette imposition et d'acquérir, non

seulement les nouveaux 2 sols, mais même les 4 sols pour livre de leur capitation, de façon qu'en faisant remettre entre les mains de leurs receveurs des octrois le produit desdits 4 sols pour livrer à fur et à mesure du recouvrement, elles se trouveront en état de payer par elles-mêmes et par leurs mains les arrérages des rentes qu'elles auroient constituées pour cette aliénation et d'en éteindre successivement les capitaux. » (1748). — Circulaire de l'Intendant aux maires et échevins des principales villes pour leur faire part de la proposition du Contrôleur-général : « Il s'agit donc, Messieurs, de seconder en cette occasion les vues de S. M. qui veut bien se prêter aux moyens les moins à charge à ses peuples pour se procurer les secours actuels dont elle a besoin. Elle sent que les villes peuvent ne pas être par elles-mêmes en état de remplir cet objet, mais elle n'ignore pas qu'elles ont la voye des emprunts et ces emprunts, peu considérables en soy, seront d'autant plus faciles que les prêteurs ne peuvent avoir de plus grandes suretez que l'imposition qui sera remise directement entre les mains des receveurs de ces villes . . . » — Mémoire au sujet de l'aliénation des 4 sols pour livre de la capitation établis par arrêt du 18 décembre 1747 en faveur des différentes villes du royaume. — Réponses des villes d'Épernay, Reims, Sézanne et Vitry à la circulaire de l'Intendant. — Précis des réponses envoyées par les principales villes de la Généralité, accompagnées des observations de l'Intendant — État du montant des 4 sols pour livre de la capitation pour chacun des 42 chefs-lieux d'Élection et des sommes auxquelles on peut fixer les emprunts à faire par ces villes pour acquérir, tant leurs 4 sols pour livre que ceux du plat pays taillable de chaque Élection. — Doublement et triplement de la capitation : états des contribuables sujets au doublement. — État du montant de la capitation de 1762 pour tous les employés dont les appointements et émoluments sont au-dessus de 800 livres. — Renseignements fournis par les subdélégués sur les appointements des directeurs et contrôleurs des postes. — États par Élections du montant du second doublement de la capitation pour les employés des fermes et des postes (1760). — État par Élections contenant le montant des rôles du doublement de la capitation des mineurs et domestiques (1762). — Montant des décharges en projet ou accordées pour le second doublement de la capitation (1760-1762). — Doublement de la capitation des employés (1760-1761). — État par Élections des employés des fermes sujets au triplement de la capitation (1764). — Départemens des mineurs et domestiques dans les Élections de Joinville, Langres, Sézanne (1762), Sézanne (1763), arrêtés par l'Intendant.

C. 967. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1762-1788.** — Fixation et répartition de la capitation. — Instruction adressée par Necker à l'Intendant de Champagne pour la répartition de la capitation de 1779. La partie destinée au Trésor royal, écrit-il, « présente une légère augmentation qui n'aura d'autre objet que de compenser le retranchement que les circonstances de la guerre et une récolte meilleure que celle de l'année dernière sembloient exiger sur le moins imposé et les travaux de charité. S. M. a préféré de ne point diminuer ces secours si précieux à ses peuples par l'usage qu'en font MM. les Intendants et le bien infini qui résulte des ateliers de charité; ainsi les peuples verront avec reconnaissance que malgré les dépenses d'une guerre maritime, S. M. n'a point recours aux impositions qui ont eu lieu dans la dernière guerre, et qu'elle ne retranche même rien des secours abondans en moins imposé et en travaux de charité. Cette augmentation sera insensible pour les taillables si vous avés soin, ainsi que S. M. vous le recommande expressément, de la répartir le plus qu'il vous sera possible sur les habitans des villes franches et sur tous les non taillables » (1778). — Bordereaux des sommes à imposer en 1779 et en 1780 dans la Généralité de Châlons pour la capitation, tant en principal que les 4 sols pour livre. — Instruction de Necker à l'Intendant relative à la répartition de la capitation en 1780. — État général de la capitation de 1780 dans la Généralité de Châlons. — Projets de département de la capitation des privilégiés et des taillables (1780, 1785, 1787 et 1788). — Accessoires de la capitation : états des sommes qui seront imposées sur différentes villes de la Généralité de Champagne conjointement et avec la capitation de 1771, 1772, 1773, 1777, 1779 et 1780. — Principal de la capitation : départemens des taillables arrêtés par l'Intendant de Champagne à la fin de l'année qui précède celle du recouvrement : Élections de Joinville et de Langres (1762); de Sézanne (1762, 1763, 1767 et 1772); de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Troyes et Vitry-le-François (1780).

C. 968. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1724-1788.** — Capitation des privilégiés. — Envoi à l'Intendant des rôles de la capitation arrêtés au Conseil (1780-1787). — Relevé des rôles de la capitation des nobles, officiers de justice, employés, villes et communautés privilégiées arrêtés au Conseil pour 1788. — Capitation des nobles. Le contrôleur général Dodun prescrit à l'Intendant de prendre des mesures pour le recouvrement de l'arriéré de la capitation des nobles (1724). — Extrait pour l'Élection

de Vitry du rôle des sommes que le Roi en son Conseil a ordonné et ordonne être payées entre les mains des receveurs des tailles par les nobles de la généralité de Châlons pour leur capitation de 1770. — Rôles des sommes à payer par les nobles de la Généralité de Champagne pour la capitation des années 1780, 1781, 1785, 1786, 1787 et 1788. — Rôles de la capitation des nobles des Élections d'Épernay pour 1787, de Chaumont et de Langres pour 1762, de Sézanne pour 1762, 1763, 1767 et 1772. — Capitation des officiers de justice : rôles de la capitation des officiers de justice de la Généralité de Châlons pour les années 1780, 1781, 1785, 1786, 1787 et 1788. — Rôles de la capitation des officiers de justice de l'Élection de Sézanne pour 1762, 1763, 1767 et 1772. — Assiette de la capitation sur chaque siège pour 1765 et 1766. — Extrait pour servir à l'imposition de la capitation des officiers de justice et de finance qui ont des rôles particuliers. — Instructions ministérielles sur la capitation des officiers de justice (1767, 1774 et 1783). — Capitation des employés de la Généralité de Champagne pour les années 1780, 1781, 1785, 1786, 1787 et 1788. — Rôles particuliers de la capitation des employés à l'Élection de Sézanne pour 1762, 1763, 1767 et 1772. — Capitation des villes franches : rôles de la capitation des villes franches et communautés privilégiées de la Généralité de Châlons pour les années 1780, 1781, 1785, 1786, 1787 et 1788. — Circulaires de l'Intendant aux officiers municipaux en leur prescrivant de procéder à la répartition des sommes arrêtées pour la capitation de leur ville. — États de comparaison d'une année à l'autre des produits de la capitation dans chaque Élection et sur chaque catégorie de privilégiés avec indication de la différence en plus et en moins et des motifs de cette différence (1770-1788).

C. 969. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1718-1787.** — Capitation de la noblesse : commissaires chargés de travailler à la répartition. — Circulaires annuelles de l'Intendant aux commissaires de la noblesse (1769-1787). — Envoi à l'Intendant des lettres de cachet portant nomination des commissaires dont les noms suivent : Louvergnny et Sugny (1720); comte de Dampierre (1724); marquis de Sommeyèvre (1724); Dey de Séraucourt (1724); Saint-Eulien et Pavant (1726); Saint-Eulien (1729); Féret (1733); Mondéjeux (1736); comte de Wignacourt (1740); Féret (1742); Mesgrigny (1743); comte de Gizaucourt (1744); comte de Nettancourt (1744); Godet de Vadenay (1745); marquis de Pleurre (1749); marquis de Villennes (1750); Féret (1753); Godet de Crouy (1753-1766); Capy d'Hoiry, Hocart et Renneville (1767); marquis d'Ambly (1770-1777); Hocart fils (1774); Gizaucourt fils (1774-

1787); comte de Pleurre (1776-1787); Béguin de Savigny et Rémond de Saint-Loup (1777-1784); marquis de Bienville (1782); Cappy fils (1784).

C. 970. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1765-1787.** — Capitation de la noblesse : rôles des gentilshommes classés par bailliages. — Bailliage de Châlons : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Châlons qui demeurent dans l'Élection de Châlons pour les années 1765, 1780, 1782, 1783, 1784 et 1787. — Rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Châlons qui demeurent dans l'Élection de Vitry pour les années 1765, 1780, 1784, 1782, 1783, 1784 et 1787. — Bailliage de Châtillon : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Châtillon demeurant dans l'Élection d'Épernay pour 1765, 1766, 1780, 1784, 1782, 1783, 1784 et 1787. — Rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Châtillon demeurant dans l'Élection de Reims pour 1766, 1780, 1784, 1782, 1783, 1784 et 1787. — Bailliage de Chaumont : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Chaumont demeurant dans l'Élection de Bar-sur-Aube (1780-1784 et 1787); — des gentilshommes du bailliage de Chaumont demeurant dans l'Élection de Chaumont (1780-1784 et 1787); — des gentilshommes du bailliage de Chaumont demeurant dans l'Élection de Joinville (1780-1784 et 1787); — des gentilshommes du bailliage de Chaumont demeurant dans l'Élection de Vitry-le-François (1780-1784 et 1787). — Bailliage d'Épernay : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage d'Épernay demeurant dans l'Élection de Châlons pour les années 1765, 1766, 1780 à 1784 et 1787; — des gentilshommes du bailliage d'Épernay demeurant dans l'Élection d'Épernay pour 1765 et 1766, 1780 à 1784 et 1787; — des gentilshommes du bailliage d'Épernay demeurant dans l'Élection de Reims pour 1766. — Bailliage de Fismes : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Fismes demeurant dans l'Élection de Reims pour les années 1766, 1780 à 1784 et 1787. — Bailliage de Langres : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Langres demeurant dans l'Élection de Langres pour 1780, 1782 à 1784 et 1787.

C. 971. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

**1775-1787.** — Capitation de la noblesse : rôles des gentilshommes classés par bailliages. — Bailliage de Reims : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Reims demeurant dans l'Élection de Reims (1780-1784 et 1787); — des gentilshommes du bailliage de Reims demeurant dans l'Élection de Sainte-Menehould pour les années 1766, 1784,

1782, 1784 et 1787. — Bailliage de Rethel : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Rethel demeurant dans l'Élection de Rethel (1780-1784 et 1787). — Bailliage de Sainte-Menehould : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Sainte-Menehould demeurant dans l'Élection de Reims pour les années 1765 et 1766, 1784 à 1784 et 1787; — des gentilshommes du bailliage de Sainte-Menehould demeurant dans l'Élection de Sainte-Menehould (1780-1784 et 1787). — Bailliage de Sézanne : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Sézanne demeurant dans l'Élection de Sézanne pour les années 1766, 1780 à 1784 et 1787; — des gentilshommes du bailliage de Sézanne demeurant dans l'Élection de Troyes pour les années 1766, 1780 à 1784 et 1787. — Bailliage de Troyes : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Troyes demeurant dans l'Élection de Bar-sur-Aube (1780-1784 et 1787); — des gentilshommes du bailliage de Troyes demeurant dans l'Élection de Troyes (1780-1784 et 1787). — Bailliage de Vertus : rôle de la capitation des gentilshommes du bailliage de Vertus demeurant dans l'Élection de Châlons pour les années 1765 et 1766, 1780 à 1784 et 1787. — Bailliage de Vitry-le-François : rôles de la capitation des gentilshommes du bailliage de Vitry demeurant dans l'Élection de Châlons pour les années 1765, 1780 à 1784 et 1787; — des gentilshommes du bailliage de Vitry demeurant dans l'Élection de Vitry pour les années 1765, 1780 à 1784 et 1787.

C. 972. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier, (1 imprimée).

**1754-1787.** — Capitation de la noblesse : formation des rôles. — Correspondance de l'Intendant avec Necker sur la question de savoir si les chevaliers de Malte, non profès, qui possèdent des biens fonds à eux appartenants et qui sont au service du Roi, sont sujets à la capitation : Necker répond qu'il fera examiner la question (1784). — Procès verbaux de décès délivrés aux receveurs des tailles et capitation; contribuables décédés : Arnoult de Grigny; Neuville, veuve de Bruyères; veuve d'Haudoin d'Espilly; comtesse de l'Isle; de Loo; Nacard; De Séraucourt; veuve de Sainte-Catherine; De Violaine (1754-1767). — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux receveurs particuliers des finances pour cotes de capitation irrécouvrables (1765-1787). — États des non valeurs et doubles emplois qui se sont trouvés dans les rôles de la capitation des gentilshommes: Élections de Reims, Sézanne, Sainte-Menehould et Vitry-le-François (1760); de Reims (1762); de Vitry (1784); de Bar-sur-Aube (1782).



## C. 973. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1647-1787.** — Capitation de la noblesse : dossiers des gentilshommes rangés par ordre alphabétique. — Marquis d'Ambly (1787) ; De Bellombre (1765) ; Berthelin (1786-1787) ; Bidault (1784) ; Le Bloy (1780) ; Bosquillon (1763) ; De Brion (1760) ; De Brugny (1760) ; Bureau de Charmoy (1765) ; Chanlaire (1780) ; De Chartogne (1733) ; Combet de Peccat de Larène (1783) ; Condamine de l'Escure (1783) ; Damoiseau de la Bande ; Danré d'Armancy (1712-1780) ; Gouault (1781-1787) ; Hédouin de Bellois (1787) ; baron Des Lyons (1783) ; Maison Rouge (1779) ; Marcenay (1787) ; Mesgrigny de Villebertain (1784) ; D'Origny de Courcelles (1764-1784) ; vicomte d'Origny de Cormont (1782-1783) ; Le Petit de Brauvillers (1765) ; De Recicourt (1749-1754) ; Serpes de la Fage (1781-1782) ; Simonciz de Corompa (1772) ; De Trevelet (1647-1786) ; comte Le Vaillant (1779-1781) ; Vassinhac d'Imecourt (1766) ; Vigier de la Vergne (1782) ; De Vignolle (1780). — Quittances délivrées aux officiers pour paiement de la capitation : Mougeot d'Aguilcourt (1751-1754) ; De Berry (1763-1764) ; De Clozier (1762-1763) ; De Coquebert (1753-1763) ; Coquebert de Bussy (1753-1754) ; Deslaires (1751-1759) ; Duchesne (1753) ; De la Fage (1763) ; De Granchamp (1753) ; De Montfort, ingénieur en chef (1750-1765) ; De Montfort, colonel réformé du régiment de Provence (1763) ; De Montfort, cornette au régiment de Berry-cavalerie (1763) ; marquis de Pleurre (1783-1784) ; De Rapsecourt (1764) ; De Rozières (1763-1764) ; De Savigny (1763) ; De Souyn (1764-1765) ; De Taincourt (1765) ; De Thaas (1753).

## C. 974. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

**1772-1789.** — Capitation de la noblesse : ordonnances de décharge délivrées par l'Intendant aux gentilshommes dont les noms suivent : D'Ablancourt (1772) ; D'Aigrisy (1774) ; Darrancey (1786-1787) ; Aubry Darencey (1784) ; De Balidart (1787) ; De la Balme (1785) ; Barthélemy (1753-1754) ; Bancel de Confoulan (1786) ; Bataille (1773) ; De Belchamps (1774) ; De Bellancourt (1753) ; Bertel et Langonnet (1787) ; Berthemey (1775) ; Bidot de Maison-neuve (1785) ; Billet (1762) ; Du Bolandre (1786) ; veuve de Bougard (1753) ; Bourlon d'Arrigny (1783-1788) ; De Boutaucourt (1774) ; De Bouvet (1754-1772) ; De Brauvillers (1774) ; veuve de Braux de Vaux (1753) ; Bréchouy de Courcilly (1770) ; Brion (1784-1786) ; Brocq (1763) ; Bruneteau du Mesnil (1785) ; La Bruyère (1753-1775) ; De Cambrais (1772) ; Cauchon de Sommeièvre (1753) ; De Caumont (1772-1777) ; De Cazeneuve (1763) ; Châtillon

d'Oger (1778-1784) ; De Chieza (1762-1769) ; Cliquot (1782-1785) ; Coigny (1787) ; Collet Duquesnay (1753) ; Combet de la Rene (1787) ; De Comminges (1772-1778) ; Cordelier de Cheneviere (1765) ; De Corvisart (1787) ; De Coucy (1752) ; Caudenhove d'Aimereville (1787) ; Coutenot de la Neuville (1786) ; Daretz (1789) ; Dargent (1764) ; Dargy (1769) ; Delasalle de Gondreville (1768) ; Delestré (1777) ; Desforges (1786-1789) ; Desrobert de Maisancelles (1782) ; Deu (1768) ; Deu de Sommevesle (1783) ; Devaux (1781) ; Deya (1773-1786) ; Dogny (1774) ; Domprot (1786) ; Dorigny de Monthuré (1785) ; Dugreu des Clausets (1774) ; Duplessier (1784) ; Dupuis (1764) ; D'Éguisy (1772) ; D'Épinois (1753) ; D'Espilly (1763) ; D'Estournelle (1782-1787) ; De la Fage (1765) ; Faily de Condé (1771-1786) ; Féret de Brienne (1772) ; De Fleurigny (1755) ; De Fleury (1788) ; Fougères de Courlandon (1787) ; Frémin de l'Étang (1775) ; De Fuchsamberg, veuve de la Rochefoucault (1762-1764).

## C. 975. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

**1771-1789.** — Capitation de la noblesse : ordonnances de décharge délivrées par l'Intendant aux gentilshommes dont les noms suivent : De Gautier (1783) ; De Guville (1776) ; Geoffroy (1784-1785) ; Godet (1774) ; De Goncourt (1776) ; Goudaille d'Eguisy (1784) ; De Guérin (1763-1764) ; Guérin de Cuchery (1776-1784) ; Guérin de Tarno (1763) ; De Gumont (1762-1764) ; Haudot (1777) ; D'Houdant (1786-1787) ; Hocart (1771-1775) ; D'Hédouville (1771-1783) ; Jacobé de Vienne (1761-1783) ; Jacobé de Soulanges (1784) ; Lallemant de Lestrée (1777-1788) ; Leblanc du Buisson (1774) ; Legorlier (1770-1774) ; Legras de la Charmotte (1789) ; De Lenharrey (1764) ; De la Tour du Pin (1776) ; De la Penissière (1775) ; Le Picart (1764) ; Le Poivre (1784) ; Lespagnol de Villette (1768) ; Lesueur (1778) ; Linage (1764) ; De Ludes (1768) ; De Moisoncelles et de Mézières (1787) ; De Mardeuil (1777) ; Maréchal (1785) ; Marmande de Tourville (1788) ; Masson de Coligny (1780) ; Masson de la Motte (1777-1788) ; De Maupas-sant (1763-1789) ; De Mézières (1780) ; De Miremont (1786) ; De Montbayen (1781) ; De Montfort (1773-1785) ; De Montmort (1785-1788) ; De Montrenard (1762-1764) ; De Montrosier (1787) ; Moreau de Clavigny (1764) ; Morel (1767) ; veuve de Morfontaine (1784) ; De Mougeot (1769) ; De Moy (1784) ; De Neuvy (1777) ; Oudan (1764) ; De Pinteville (1774) ; Pochet de Voyaux (1774) ; Rabiât Desnoues (1763) ; Regnault (1772-1773) ; Rogier de Montelin (1788) ; Rosnay de Villers (1769) ; comte de Roussy (1763) ; De Ruair (1787) ; Du Rud (1785) ; Rumigny de Joux (1774) ; marquis de Saint-Chamant (1761-1763) ; Saint-Clair (1764-

4776) ; De Selles (1768) ; De Sompsois (1774) ; Sutaine (1789) ; Thomassin de Bienville (1787) ; De Troly (1787) ; De Varigny (1774) ; De Villette (1774) ; De Vivens (1772) ; D'Yvoiry (1753-1773),

C. 976. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (10 imprimées).

**1780-1787.** — Capitation des officiers. — Renseignements généraux : circulaires de l'Intendant aux officiers des différentes juridictions, les priant de lui adresser l'état des officiers qui composent leur juridiction. — État des juridictions qui, d'après la lettre écrite par le Directeur général des finances en date du 30 décembre 1779 à l'occasion du sieur Ludinard, garde-marteau de la Maîtrise de Vitry, sont dans le cas d'être supprimées du rôle de la capitation des officiers de justice à compter de 1780. — États des officiers de justice classés par Élections. — Élection de Châlons : états des officiers qui composent le bailliage et siège présidial de Châlons-sur-Marne (1780-1785). — États des officiers qui composent le siège de l'Élection de Châlons (1780-1787). — États des officiers composant le bailliage de la Comté-pairie de Châlons (1784-1787). — États des officiers du grenier à sel (1780-1787). — États des officiers de la juridiction des traites foraines (1780-1785). — Élection d'Épernay : états des officiers du bailliage royal d'Épernay (1780-1787) ; — des officiers de l'Élection d'Épernay (1780-1787) ; — des officiers du bailliage royal de Châtillon-sur-Marne (1780-1787). — Élection de Joinville : états des officiers de l'Élection de Joinville (1784). — Note envoyée aux officiers de la gruerie seigneuriale d'Éclaron : « c'est par erreur que Messieurs les officiers de la gruerie d'Éclaron ont été priés d'envoyer à l'Intendant l'état de ceux qui composent leur juridiction, n'étant qu'officiers seigneuriaux et n'y ayant que les officiers royaux qui soient dans le cas d'être employés dans un rôle particulier arrêté au Conseil » (1784).

C. 977. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1767-1787.** — Capitation des officiers : états des officiers de justice classés par Élections. — Élection de Reims : états des officiers composant le bailliage et siège présidial de Reims (1780-1785) ; — des officiers composant l'Élection de Reims (1780-1787) ; — des officiers du bailliage ducal de Reims (1778-1787) ; — des officiers composant la commission du conseil établi à Reims pour juger les contrebandiers (1777-1787) ; — des membres laïcs de l'Université de Reims (1767-1787) ; — des officiers de la Maîtrise des Eaux et forêts de Reims (1777-1787) ; des officiers composant le siège royal des traites foraines de Reims (1777-1787) ; — des officiers du grenier à sel de Reims (1777-1787) ; —

MARNE. — SÉRIE C.

des officiers composant le bailliage royal de Fismes (1777-1787) ; — des officiers composant la prévôté royale de Rocroy (1784-1785) ; — des officiers du grenier à sel de Cormicy (1778).

C. 978. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

**1780-1787.** — Capitation des officiers : états des officiers de justice classés par Élections. — Élection de Sainte-Menehould : états des officiers composant le bailliage royal de Sainte-Menehould (1780-1787) ; — des officiers de l'Élection de Sainte-Menehould (1780-1787) ; — des officiers de la Maîtrise des Eaux et forêts de Sainte-Menehould (1785). — Élection de Sézanne : états des officiers composant le siège du bailliage de Sézanne (1780-1787) ; — des officiers de l'Élection de Sézanne (1780-1787). — Élection de Troyes : états des officiers composant le bailliage et siège présidial de Troyes (1781) ; — des officiers de l'Élection, du grenier à sel et des traites foraines de Troyes (1781) ; — des officiers de la Maîtrise des Eaux et forêts de Troyes (1780). — Élection de Vitry-le-François : états des officiers qui composent le bailliage et siège présidial de Vitry-le-François (1780-1787) ; — des officiers de l'Élection de Vitry (1780-1787) ; — des officiers composant le bailliage de Saint-Dizier (1780-1787) ; des officiers du grenier à sel de Saint-Dizier ; — des officiers du grenier à sel de Beaufort-Montmorency (1784-1787).

C. 979. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1761-1787.** — Capitation des employés. — Employés des fermes : renseignements généraux (1780-1787). — Employés des domaines : états des employés supérieurs de la direction des domaines et droits y joints de Châlons (1764-1787). — Fermes générales, gabelles et traites foraines : états des employés classés par Directions. — Direction de Châlons (1764-1787). — Direction de Charleville (1780-1784). — Direction de Langres (1780-1787).

C. 930. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1761-1787.** — Capitation des employés : états des employés : états des employés classés par Directions. — Régie des Aides : Directions de Bar-sur-Seine (1784) ; — de Châlons (1764-1787) ; — de Chaumont (1784) ; — d'Épernay (1765-1787) ; — de Joinville (1783-1787) ; — de Langres (1784) ; — de Mézières (1784) ; — de Reims (1763-1787) ; — de Reims (1784) ; — de Sainte-Menehould (1763-1787) ; — de Sézanne (1762-1787) ; — de Troyes (1784) ; — de Vitry (1762-1787). — États des ingénieurs, sous-ingénieurs

et employés des ponts et chaussées à porter dans le rôle des employés de la province (1781).

C. 981. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

**1764-1789.** — Capitation des officiers de justice. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant de Champagne aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage et siège présidial de Châlons : Bauclin, huissier (1786); Billecart, lieutenant assesseur (1769-1780); Brémont, lieutenant général du bailliage (1767-1789); Burnet, avocat du Roi au bailliage (1785-1787); Champy, huissier (1784-1787); Chanlaire, procureur du Roi au bailliage (1768-1778); Clozier, lieutenant général d'épée (1765-1773); Coulbeaut, receveur des consignations (1772); De Beuville, conseiller au bailliage (1775); De la Court, conseiller clerc (1769-1789); De la Fournière, lieutenant particulier (1773-1787); De Lestrée, assesseur civil et criminel (1784-1787); De Pinteville, conseiller (1772-1783); Formel, commissaire aux saisies réelles (1787-1788); Gombault, veuve de J. Maupas, avocat au bailliage (1764); Guyot, conseiller d'honneur (1772); Jourdain, conseiller (1775-1787).

C. 982. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1762-1787.** — Capitation des officiers de justice. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage et siège présidial de Châlons : Le Gorlier, président au bailliage (1775-1783); Lelorrain, greffier (1767-1772); Lorain de Beuville, conseiller (1762-1776); — Machet, receveur des consignations (1778-1787); Martin, procureur du Roi (1781-1787); Morel, président honoraire (1769-1774); Oudotte, greffier (1772-1784); Richard, lieutenant criminel (1784-1787); Souillié, greffier (1786-1787); Varnerot, huissier (1786); Yvernet, conseiller honoraire (1772).

C. 983. (Portefeuille.) — 171 pièces, papier.

**1763-1788.** — Capitation des officiers de justice. — Ordonnance de décharge expédiées par l'Intendant de Champagne aux officiers dont les noms suivent : — Élection de Châlons : Bonnaire (1770); Bonnefin, procureur du Roi (1774-1776); Bonnefin et Dubois (1765-1774); Chapron, élu (1767-1774); Coqteaux, élu (1777-1787); veuve De la Fournière (1772); Féry, greffier en chef (1763-1787); Gossin, conseiller; Manget, président en l'Élection (1774-1787); Moignon, conseiller (1772-1787); Patenotre, conseiller (1763-1780); Pérignon, lieutenant de l'Élection (1774-1787); Soleau, président de l'Élection (1764-1776).

— État de la fixation de la capitation des officiers de justice et de finances de l'Élection de Châlons pour 1768. — Grenier à sel de Châlons : Cautru de la Montagne, grenetier au grenier à sel (1774-1777); Champion, président au grenier à sel (1772-1777); De la Tour, procureur du Roi au grenier à sel (1774-1776); Faure, greffier (1765); Paris, procureur du Roi au grenier à sel (1782-1787). — Requête en modération adressée à l'Intendant par les président, grenetier, contrôleur et procureur du Roi au grenier à sel de Châlons (1768).

C. 984. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1761-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de modération expédiées par l'Intendant de Champagne aux officiers dont les noms suivent : — Receveurs des tailles : Guériot de Belseaux (1772-1782); Jacobé de Farémont (1772-1785). — Conseil supérieur de Châlons : Ancel, huissier (1774); Aviat, procureur (1774); Bauclin, huissier audiencier (1774); Bochet, greffier (1774); Bonnaire, procureur (1774); Buvétier, concierge (1774); Compère, huissier (1775); De Lamalmaison, procureur (1774); Delaval, procureur (1774); Drouot, procureur (1774); Gérard procureur (1774); Gauthier, procureur (1774); Goffart, procureur (1774); Guénard, procureur (1774); Guillemain, substitut (1774); Lorinet, procureur (1774); Pichotet, huissier audiencier (1774); Raussin, substitut (1773-1774); Varneret, huissier audiencier (1774). — Trésoriers de France : lettre à l'Intendant sur une réclamation du sieur Papillon, trésorier de France et directeur du vingtième au sujet du paiement de sa capitation (1764). — Comté-pairie de Vertus : Masson de la Motte, bailli (1777); Meunier, lieutenant-général (1778-1779). — Traités foraines de Châlons : Chapron, président au bureau des traités foraines (1763-1768); Dié, huissier (1774); Legrand, huissier (1774); Morel, officier des traités foraines (1762); Theuveny, greffier (1770-1788). — Comté pairie de Châlons : Bégin, huissier (1786-1788); Champion (1775); Chapron fils (1776); De Mardeuil, bailli (1776); Jolly, procureur (1777); Raussin, premier lieutenant de la justice du comté (1777-1779); Thomas, lieutenant particulier au bailliage du comté (1777-1779); Varnier, greffier (1773-1787).

C. 985. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1763-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant de Champagne aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage de Châtillon-sur-Marne : Delacroix, procureur

(1774-1775); Féval, receveur des consignations (1770-1775); Godinot, lieutenant civil et criminel (1786-1787); Guérin, receveur des épices (1763-1772); Langevin, greffier (1772-1773); Neveux, substitut du procureur du Roi (1776-1777); Vol, lieutenant général au bailliage (1768-1771).

C. 986. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1776-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant de Champagne aux officiers dont les noms suivent : — Élection d'Épernay : Coulon, greffier en chef (1776-1787); D'Aubigny, subdélégué (1754 - 1764); Delfraisse de la Colombière, élu (1776-1778); Departelaine (1786); De Reims (1776-1786); Devilliers, procureur du Roi (1776-1787); Durant des Aulnois, procureur du Roi (1773-1787); Legras, président de l'Élection (1770-1772); Malin, président de l'Élection (1782); Moreau, receveur des tailles (1769-1783); Pierrot, élu (1776-1787); Quatresous de Partelaine (1776-1787). — État de la fixation de la capitation des officiers de justice et de finance de l'Élection d'Épernay pour 1768.

C. 987. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1765-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant de Champagne aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage d'Épernay : Bazire, lieutenant particulier (1782-1783); Cazin, greffier (1770-1777); Chertemps, subdélégué et conseiller au bailliage (1769-1788); Delattre d'Aubigny, avocat (1765-1784); Durand, procureur du Roi (1772-1784); Francart, huissier (1771-1772); Gigaux de Grandpré, président du bailliage (1786-1787).

C. 988. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1763-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage d'Épernay : Héloin, commissaire aux saisies réelles (1768-1777); Lefèvre, receveur des consignations (1778); Legendre, receveur des consignations (1773); Malavois, lieutenant particulier (1771-1779); Marc, lieutenant criminel (1774-1787); Morel, procureur du Roi (1787); Trémeault, commissaire aux saisies réelles (1770).

C. 989. (Portefeuille.) — 179 pièces, papier.

**1770-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant

aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage de Fismes : Aubriot, procureur du Roi (1769); Billet, substitut du procureur du Roi (1760-1772); Bion, huissier (1774); Boude, greffier (1772-1779); De la Ruelle du Port (1770-1787); Forzy, lieutenant particulier (1783); Gombert-Mora, lieutenant particulier (1768-1779); Goumant, avocat (1770-1787); Marsaux, commissaire de police (1769); Prévot de Vaudigny, procureur du Roi (1774-1787); Visinier (1774-1779). — Capitation des officiers du bailliage royal de Fismes pour 1768.

C. 990. (Portefeuille.) — 157 pièces, papier.

**1769-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage royal et siège présidial de Reims : Caillet, huissier audientier (1784); Chappron, commis receveur de la chancellerie; Coutant, huissier (1774); De Bignicourt, conseiller (1770-1775); Delamotte, assesseur civil (1777); De Récicourt, conseiller (1769-1771); Didier, receveur de la chancellerie présidiale (1785-1788); Egée, huissier (1775-1787); Faure, huissier (1769-1771); Fleuron, huissier (1782); Harvier, huissier audientier (1769-1782); Jeannet, huissier (1781-1786); Lequeux, conseiller (1770-1773); Letellier, conseiller (1778-1788); Lévêque de Pouilly, lieutenant général (1787); Malfilatre, conseiller (1769-1788).

C. 991. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

**1749-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage royal et siège présidial de Reims : Maugin, huissier (1775-1785); Marlot, procureur du Roi (1777); Paquot, conseiller (1773); Polonceau, conseiller clerc (1770-1786); Regnard, conseiller (1771); Rogier, premier président au siège présidial (1787); Sutaine, avocat (1787); Witasse, conseiller. — Pièces diverses relatives aux officiers du bailliage et siège présidial de Reims (1749-1788).

C. 992. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

**1736-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Élection de Reims : Aubert, receveur particulier des finances (1777-1788); Bezanson, substitut du procureur du Roi (1762-1763); Boutard, huissier (1787); Carbon, lieutenant en

l'Élection (1778-1787); De Chevrières, ancien procureur du Roi (1777); Desain, président de l'Élection (1773-1784); Foliet, élu (1785-1787); Le Gris, huissier (1787); Magnan, conseiller (1780-1785); Mopinot, conseiller (1768-1780); Payart, président de l'Élection (1785-1787). — Grenier à sel de Reims : De Villers, huissier (1769-1772); Huon, contrôleur vétérinaire du grenier à sel (1768). — Lettre du contrôleur général Orry envoyant à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré la requête des sieurs Bonnestraîne, Huon et de Cambrai, officiers du grenier à sel, qui demandent à être maintenus dans la jouissance des privilèges attachés à leurs charges (1736).

C. 993. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1738-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Traités foraines de Reims : Blavier, président aux traités foraines (1785); Cliquot de Beine, procureur du Roi (1778-1780); Coltier, premier huissier audiencier (1769-1777); Jajot, conseiller garde scel (1768); Lié Muiron, greffier (1773); Magnan, avocat (1774); Patouillard de Chevrières, procureur du Roi (1775). — Requêtes collectives présentées par plusieurs officiers des traités foraines de Reims (1738-1745). — Commission établie à Reims pour juger les contrebandiers : Arnould, greffier en chef (1778); Cheneau, assesseur (1777-1778); De Chevrière, assesseur (1777-1778); De Ferrières (1777-1778); De la Tour, greffier (1777-1778); Dugay, procureur du Roi (1777); Jobert, assesseur (1777-1778); Liabé, assesseur (1777-1778). — Requête des gens du conseil et échevins de la ville de Reims à l'Intendant à l'effet d'être autorisés à comprendre dans les rôles de la capitation de la ville les membres de la commission établie pour juger les contrebandiers (1745). — Copie de la lettre écrite par D'Ormesson à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré déclarant fondée la prétention des maires et échevins de Reims à comprendre dans les rôles de la capitation les membres de cette commission (1749). — Mémoire du sieur Dugay, substitut du procureur général de la Cour des Aides de Paris et procureur du Roi de la commission établie à Reims, se plaignant de ce qu'on l'a compris dans le rôle de la ville de Reims pour 197 livres 17 sols de capitation, tandis qu'il paie à Paris une autre capitation dans le rôle de la Cour des Aides. Necker écrit à ce sujet à l'Intendant : « La réclamation de cet officier est fondée. Les officiers des cours supérieures sont en possession depuis l'origine de la capitation de n'être imposés que dans le rôle de leur Compagnie, et il est juste d'accorder au sieur Dugay la décharge qu'il sollicite pour l'année présente » (1777). — Recette des

décimes de Reims : Bergeat, commis à la recette (1761). — Maîtrise des Eaux et forêts de Reims : Carbon, conseiller (1772-1787); Champenois, receveur des amendes (1778); Coltier, garde-général de la Maîtrise (1754-1782); Delvincourt, garde-général; Desjardins, garde-général (1775); Duchatel, lieutenant en la Maîtrise; Harvier, garde général (1771-1782); Méresse, huissier (1781); Petit, arpenteur royal en la Maîtrise (1762); Savart, greffier en chef (1777-1787).

C. 994. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier.

**1754-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Monnaies de Reims : Callon, procureur du Roi (1768); De Coucy, lieutenant des monnayeurs (1768); Frapart, secrétaire (1768); Leblanc, contrôleur (1772-1773); Mogerat, prévôt des monnayeurs (1768); Peterinck, avocat (1754). — Mémoire pour la capitation des officiers de la Monnaie de Reims en 1768. — Etat des officiers de la juridiction des monnaies de Reims pour 1778. — Université de Reims : — École de droit : Bergeat, professeur (1775); Cazier, professeur (1775); Hurtault, agrégé en droit; Vieillard, agrégé (1776). — Médecins : Caqué (1776-1787); Demanche (1782); Laignier (1776-1783); Macquart (1774-1775); Navier (1778-1788); Raussin (1782-1787). — Pièces diverses : rôles de la capitation des membres de l'Université de Reims pour 1767 et 1768. — Rôle de tous les membres de l'Université de Reims en 1767. — Règlement concernant la capitation que doit payer chaque membre de l'Université de Reims (1767). — Capitation de l'Université de Paris en 1756. — Duché-pairie de Reims : Arnould, greffier (1775-1778); Duchatel, lieutenant (1775); Jacob, lieutenant (1777-1780); Noël, greffier (1785-1787); Vieillard, procureur (1775-1778).

C. 995. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

**1754-1782.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Prévôté de Rocroy : De la Ramée, prévôt (1780). — Grenier à sel de Cormicy : Curiot, procureur du Roi (1775-1777); Deschamps, contrôleur (1766); Hauteavoine, greffier (1762-1774); Morand, grenetier (1762); Queudière, commis (1773). — Grenier à sel de Chateauporcien : Louis Roze, receveur (1754).

C. 996. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier (1 imprimée).

**1719-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Joinville : requête des officiers du grenier à sel à l'Intendant. — Troyes : capitation des officiers du Présidial (1766-1780). — Canas, substitut du procureur du Roi en l'Élection (1763); Cligny, substitut du procureur général aux traites foraines (1764). — Requête de Vauthier, maître particulier honoraire des Eaux et forêts de Troyes (1782). — Capitation du sieur Premiat, greffier du grenier à sel de Troyes (1762). — Quittance délivrée à Héroult de la Clostière, assesseur de la maréchaussée de Troyes, pour sa capitation de 1762. — Requête adressée à l'Intendant, avec pièces à l'appui, par trois officiers de la monnaie de Troyes (1749-1743). — Bailliage de Sainte-Menehould : Cottret, greffier de police (1773-1777); Doyen Delavaux, avocat (1775-1780); Gilson conseiller (1775-1778); Hannonet, substitut du procureur du Roi (1768-1774); Herbert, doyen des conseillers au bailliage (1775-1778); Lesure, lieutenant général au bailliage (1765); Mathieu, subdélégué (1754-1778); Morel, conseiller (1780); Mouton, subdélégué, procureur du Roi (1776-1788); Picart, commissaire de police au bailliage (1772); Pierret, greffier (1768-1774). — Élection de Sainte-Menehould : État de la fixation de la capitation des officiers de justice et de finance en l'Élection de Sainte-Menehould pour 1768. — Drouet, greffier en chef (1775-1787); Dubaut de Rocquigny (1774); Gilson, élu (1776-1777); Guilmet, huissier (1786-1788); Lemaire, lieutenant de l'Élection (1786-1788); Mathieu, subdélégué, président de l'Élection (1774-1786).

C. 997. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1721-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Tailles de Sainte-Menehould : Laignier, receveur particulier des finances (1787); Lenfant, receveur des tailles (1774-1782); Mathieu, subdélégué (1764); Robinet, receveur des tailles (1770-1788). — Traités foraines de Sainte-Menehould : Humbert, contrôleur au bureau des traités (1761). — Maréchaussée de Sainte-Menehould : Jossin, greffier (1786); Mathieu (1779-1782); Picart, avocat et assesseur en la maréchaussée (1786). — Copie de l'ordonnance du Roi concernant la capitation des officiers de maréchaussée créés par l'Édit de Mars 1720 (1721). — Grenier à sel de Sainte-Menehould : Colin, président des gabelles (1774-1776);

Martin, procureur du Roi (1775-1779). — Eaux et forêts de Sainte-Menehould : Colin, lieutenant en la Maîtrise (1776); Deblée, garde-général (1781); Dusart, receveur des amendes (1774-1774).

C. 998. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1788-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage de Sézanne : Brulley de Marnay, doyen des conseillers (1772); Brulley Deshallières, lieutenant particulier (1773-1776); Collet, avocat (1768); Collin de Latouche, procureur du Roi (1773-1775); Delicourt, commis greffier (1774-1773); Delorme, commis greffier (1775-1781); Drouet, substitut du procureur du Roi; Houllier de Saint-Remi, conseiller (1770-1784); Moutier, lieutenant-général (1770-1787); Niquet, commis greffier (1769); Ribéron, conseiller (1772-1773); Rivot, lieutenant-général de police (1770); Royer, receveur des consignations (1769-1773); Roudier, conseiller (1773-1784); Truffé, prévôt de Chantemerle (1770-1774).

C. 999. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier.

**1768-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Élection de Sézanne : État de la capitation des officiers de justice et de finance de l'Élection de Sézanne pour 1768 : — Barost, président de l'Élection (1783-1786); Bruley, procureur du Roi (1783-1786); De Mars, receveur particulier (1786); Desplanches, greffier (1780-1786); Devaux, avocat en Parlement, valet de garde-robe du comte d'Artois (1779-1784); Dorigny, élu (1780); Husson, élu (1780-1786); Jamart, élu (1780); Josse, conseiller (1783-1786); Langlumé, lieutenant en l'Élection (1770-1780); Ribéron, élu (1780-1786). — Tailles de Sézanne : Cadeau, receveur des tailles (1769-1774); Fabre de Charin (1772-1782); Pierret de Chanterenne, contrôleur du vingtième. — Grenier à sel de Sézanne : Paris, président (1774-1776); Vincent, procureur du Roi (1774-1777). — Eaux et forêts de Sézanne : Brulley de la Brunière, lieutenant de la Maîtrise (1768-1776); Huot de Longchamp, maître particulier (1777); Montée de Saint-Cadant, maître particulier (1769).

C. 1000. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1762-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finances. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage de

Saint-Dizier : Arbinet, conseiller (1774-1784); Dubois, lieutenant-général du bailliage et subdélégué de Saint-Dizier (1762-1765); Gauthier, procureur du Roi (1777); Godart, avocat (1774); Petitjean (1777). — Grenier à sel de Saint-Dizier : Clément, procureur du Roi (1775). — Grenier à sel de Montmorency : Huet, procureur du Roi (1780); Jacquot, président au grenier à sel (1774-1777); Pargny, grenetier (1774-1777); Revillon Desfourneaux, contrôleur (1774-1777). — Bailliage et siège présidial de Vitry-le-François : Barbier (Edmond Étienne), avocat du Roi (1773-1784); Barbier, lieutenant général (1785-1787); Barbier (Louis-Antoine), conseiller (1783-1786); Barbier de Saint-Genest, président au bailliage et siège présidial (1777); Barbier (François-Antoine-Xavier), conseiller (1773-1787); Becquet, lieutenant criminel (1769-1787); Collet, conseiller d'honneur (1773-1787).

C. 1001. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1770-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage et siège présidial de Vitry-le-François : Ballard, procureur du Roi (1773-1787); Beschefer (1781-1785); Braux de Drosnay, lieutenant-général de police (1771-1786); Forby, (1773-1784); Grimont, conseiller (1773-1787); Grosteste, lieutenant-général (1773-1786).

C. 1002. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1756-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage et siège présidial de Vitry-le-François : Haudot (1756); Jacobé (Joseph), lieutenant de police (1787); Jacobé (François), président (1774); Jacobé de Soulanges, lieutenant criminel (1772-1779); Jacobé le jeune, conseiller (1773); Jacobé (Joseph-Louis), conseiller honoraire (1773-1776); Jacobé (Nicolas), conseiller (1774 - 1787); Leblanc, conseiller (1774-1787); Nyel, lieutenant particulier (1773-1784); Pothier, conseiller (1773-1784).

C. 1003. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier (1 imprimée).

**1756-1787.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Bailliage et siège présidial de Vitry-le-François : Regnaudot, conseiller (1778-1787); Saint-Genis, conseiller (1773-1784); Saint-Genis, lieutenant particulier (1784-1787); Saint-Genis,

ancien prévôt royal (1770-1785); Saligny, avocat (1775-1787); Thévenin, conseiller-clerc (1773-1787). — Pièces diverses concernant la capitation des officiers du bailliage et siège présidial de Vitry-le-François.

C. 1004. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1764-1788.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Élection de Vitry-le-François : Collet, conseiller (1784); De Guyenne, président (1774-1787); De Saint-Genis, président (1770-1787); De Torcy, procureur du Roi (1774-1787); De Vavray, président (1764-1784); Domyne Deslandres, conseiller (1784); Gillet, élu (1773-1784); Jacobé de Pringy, lieutenant de l'Élection (1784-1788); Jacobé de Soulanges, élu (1764-1784); Le Blanc, conseiller (1784); Lefebvre, lieutenant de l'Élection (1770-1776); Le Noble, greffier (1784-1788); Loppin, lieutenant (1784-1787); Ostome, conseiller (1770-1784); Thuillier (1784).

C. 1005. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier (1 imprimée).

**1771-1789.** — Capitation des officiers de justice et de finance. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux officiers dont les noms suivent : — Tailles de Vitry-le-François : Bricogne, receveur des tailles (1780-1787); De Meaux, receveur des tailles (1774-1777). — Maîtrise des Eaux et forêts de Vitry : Barbier, lieutenant particulier (1780); Bontemps, greffier (1780); De la Motte, procureur du Roi, (1780); Du Belley, maître particulier (1780); Ludinart, garde-marteau (1780-1789) — Grenier à sel de Vitry : Fournival, contrôleur (1777); Lemaistre de Geronville, greffier (1777); Martin, procureur du Roi (1776); Toussaint, président (1776).

C. 1006. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1762-1788.** — Capitation des employés. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux employés dont les noms suivent : — Ponts-et-chaussées : Berthelmy, inspecteur (1776); Coluet, ingénieur (1784); De Lomas, trésorier (1764); Le Jolivet, ingénieur en chef (1786-1787); Mélique, employé (1775); Pelletier, chef de bureau (1787). — Traités : Billot, receveur des traités à Chamouilly (1776); Chenet, receveur des traités à Villers-en-Argonne (1764-1765); Humbert, contrôleur à Sainte-Menehould (1768-1770); Mathieu, receveur des traités à Sainte-Menehould (1770); Thuveny, greffier aux traités (1772). — Gabelles : Baudoin, receveur des gabelles à Châlons (1763),

Du Cerf, receveur des gabelles à Châlons (1769); Le Cerf, receveur des gabelles à Châlons (1774-1784); Fabry, receveur à Sainte-Menehould (1783); Mosny, receveur à Sézanne (1788); Roze, receveur à Château - Porcien (1781). — Tabacs : Cautru la Montagne, contrôleur (1765); Durand Delavoyvre (1773-1776); D'Elfraize, entreposeur (1772-1777); Polonceau, subdélégué, receveur des tabacs (1774-1773). — Aides : Bugnot de Farémont, commis aux aides de Sézanne (1764-1765); Clavel, régisseur général (1784); Cosson, directeur des Aides à Joinville (1784); Desguerrois, directeur des Aides à Fère-Champenoise (1762); Didelot, directeur des Aides à Châlons (1772); Godet (1768); Moreau, directeur des Aides à Épernay. — Barollet, commissaire des poudres et salpêtres (1769-1772); De Chantraine, receveur des décimes (1767); Malenfant, receveur du centième denier (1784); Mansuis, contrôleur des actes (1777). — Secrétaires et commis de l'Intendance de Champagne (1765-1788).

C. 1007. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier (2 imprimées).

**1754-1789.** — Capitation des employés. — Ordonnances de décharge expédiées par l'Intendant aux employés dont les noms suivent : — Domaines et bois : Charpigny, premier commis de la direction des Domaines (1785-1786); Dezaunelles, directeur des Domaines (1776-1789); Leclerc Ducoudray, inspecteur des Domaines (1764); Lorrinet, commis à la recette générale des Domaines et bois (1765-1777); Malus de Montarcy, contrôleur ambulant des Domaines (1764); Marlot, contrôleur général alternatif des Domaines et bois (1778); Poulain, receveur général (1765-1777); Prignet, commis à la recette (1784); Vincent René, administrateur général (1782). — Fermes : Boyer, capitaine général des fermes à Givry (1772); De Blacy, receveur des fermes à Châlons (1773-1777); De Marcenay de la Brance, receveur général des fermes à Troyes (1774-1774); De Saint-Prix, receveur général des fermes à Troyes (1775); Drigeon, commis à la direction des fermes (1762); Fabry (1770); Mathieu, receveur des traites (1770); Millochin, directeur des fermes (1770-1771); Miroudot, capitaine général des fermes à Thiéblemont (1772); Saulnier, garde ambulant à Sainte-Menehould (1763). — Postes : Forest, maîtresse des postes à Reims (1762); Rouillé, directeur des postes à Reims (1760-1762). — Douanes : Gilbert, commis au bureau de Reims (1764). — Finances : Debar, greffier en chef au bureau des finances et chambre du domaine (1754); Gargant de Soudron, trésorier de France (1764); Hardy, commis à la recette générale des finances (1767); Jourdain, commis à la recette générale des finances (1774-1781); Lambert, huissier au bureau des finances et chambre du Domaine (1773-1775); Lorrinet, commis greffier au

bureau des finances et chambre du Domaine (1773-1775); Marlot, contrôleur général du bureau des finances (1782); Maucorps, commis à la recette générale des finances de Châlons (1785-1787). — Inspecteurs des manufactures; Desmaretz (1773-1785); Taillardant (1784-1787); Wathier (1763-1775). — Employés des guerres : Bourgeois, contrôleur des guerres (1778); Collot, trésorier particulier à l'extraordinaire (1773-1780); Dutronchois, inspecteur des étapes (1777-1783); Godard, trésorier principal (1786); Levavasseur, commissaire des guerres (1777-1783). — Employés des Vingtièmes : Aubourg de la Contrye, contrôleur (1784-1787); Boutry, directeur (1787); Champion, contrôleur (1773); De Chanterenne, contrôleur (1765-1789); De la Croix (1789); Duclos, directeur (1767-1783); Dufay (1787); Offand, contrôleur (1779-1789); Papillon, directeur (1763); Soleau, contrôleur (1778).

C. 1008. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1735-1787.** — Capitation de divers privilégiés. — Commensaux du Roi domiciliés à Reims : contestation entre les commensaux domiciliés à Reims et la municipalité de cette ville qui leur contestait la jouissance de l'exemption des octrois, logements de gens de guerre, ustensile et autres privilèges. L'intendant Le Pelletier de Beaupré décide que, faute par lesdits commensaux « d'avoir fait le service dont ils sont tenus à cause de leurs charges et d'avoir remply les formalitez prescrites par l'édit d'août 1705, ils demeureront déchus pour le passé de tous les privilèges et exemptions attachez à leurs dits offices et qu'à l'avenir les commensaux de la maison de S. M. et des maisons royales qui résideront dans la ville de Reims ne pourront prétendre la jouissance desdits privilèges et exemptions qu'ils n'ayent bien et deurement justifié leur service et remply en outre toutes les formalitez prescrites par le susdit édit... » (1739). — Copie d'une lettre du contrôleur-général Orry à l'intendant Le Pelletier de Beaupré au sujet de la capitation des officiers chez le Roi et autres (1742). — Requête de la municipalité de Reims contre les commensaux du Roi établis dans ladite ville qui, depuis 1732, se refusaient à payer la capitation et l'ustensile : « Les lieutenant, gens du conseil et échevins de la ville de Reims ont l'honneur de représenter très humblement à V. G. que treize des plus aisez bourgeois de ladite ville, dont l'état est cy joint, dans le dessein de se soustraire aux impositions et charges publiques, ont acquis des offices dans la maison du Roi; presque tous font un commerce considérable, ne font aucunes fonctions de leurs offices et ne remplissent presque aucune des formalitez prescrites par l'édit d'août 1705 dont ils se croient dispensez sous le prétexte que ladite ville de Reims est franche et non taillable ;



pendant ils veulent jouir des privilèges attachés à leurs offices et ne payer ny capitation ny ustencilles.... » (1744). — Commensaux du Roi : quittances de capitation et ordonnances de décharge délivrées par l'Intendant aux commensaux dont les noms suivent : Allard, fourrier de la grande écurie (1764) ; Boursier Descarières, piqueur au vol (1763) ; Bruslé, piqueur au vol pour corneille (1753-1763) ; Champenois, commis au greffe de la prévôté de l'hôtel (1763) ; Delaistre, fourrier de la grande écurie (1762) ; Desjardins, garde de la prévôté de l'hôtel (1764-1762) ; Duverdier, fourrier de la grande écurie (1763) ; Ferageot de Saint-Amand, aide de panneterie (1754-1786) ; Godard, piqueur du premier vol pour corneille (1753-1755) ; Hédouin, piqueur du deuxième vol pour milan (1762-1764) ; Hémard, valet de pied (1752-1754) ; Jacquemin, piqueur du vol pour corneille (1773-1786) ; Jeanson, valet de chiens (1754) ; La Beste, valet de chiens (1753-1754) ; Le Blanc de Choisy, officier chez le Roi (1754) ; Legrand, fourrier des toiles de chasse (1753-1766) ; Lemaire, fourrier de la petite écurie (1764-1765) ; Mignon, archer des toiles de chasse (1753-1754) ; Peuraux, commis au greffe de la prévôté de l'hôtel (1765) ; Pierrygnau, piqueur au premier vol (1763) ; Prévost, officier chez le Roi (1763) ; Ranissant, trompette de la chambre et écurie du Roi (1762-1765) ; Riberon, officier de panneterie (1753-1766) ; Roger, fifre et tambour de la chambre et écurie du Roi (1753-1755) ; Royer, musette de Poitou de la chambre et écurie du Roi (1754) ; Saint-Clair (marquis de), lieutenant du Roi au gouvernement de Champagne et Brie (1764) ; Ytam de Beaurepaire, seigneur de Chouilly, lieutenant de la grande fauconnerie de France (1753).

C. 1009. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (3 imprimées.)

**1721-1787.** — Impositions de divers privilégiés. — Privilèges de la maréchaussée en matière d'impositions : correspondance ministérielle relative à ces privilèges (1721-1784). — Requête du sieur Jacquesson de Beauregard, garde du prévôt général de la maréchaussée, en résidence à Sainte-Menehould : correspondance à ce sujet (1758). — Impositions de Dubois-Crancé, gouverneur de la ville de Châlons (1767-1773). — Capitation des invalides : correspondance relative à la capitation et aux privilèges pécuniaires des invalides (1784-1787).

C. 1010. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

**1752-1758.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs pour la capitation des années 1752 à 1758.

C. 1011. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

**1762-1763.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs pour la capitation de 1762 (dossiers personnels classés par ordre alphabétique).

C. 1012. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1764-1765.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs pour la capitation des années 1764 et 1765.

C. 1013. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

**1767-1768.** — Capitation de la ville de Châlons : décharges et non-valeurs pour la capitation des années 1767 et 1768.

C. 1014. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

**1769-1770.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes et non-valeurs pour la capitation des années 1769 et 1770.

C. 1015. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

**1771-1772.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes et non-valeurs pour la capitation de 1771 — Requêtes et décharges pour la capitation de 1772.

C. 1016. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1773-1775.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs pour la capitation des années 1773, 1774 et 1775.

C. 1017. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

**1776-1782.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs de la capitation pour les années 1776, 1777 et 1782.

C. 1018. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1784.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes et décharges pour la capitation de 1784.

C. 1019. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1785.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs de la capitation de 1785.

C. 1020. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

**1786.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs de la capitation de 1786.

C. 1021. (Portefeuille.) — 209 pièces, papier.

**1787.** — Capitation de la ville de Châlons : requêtes, décharges et non-valeurs pour la capitation de 1787.

C. 1022. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

**1788 - 1789.** — Capitation de la ville de Châlons : non-valeurs de la capitation pour les années 1788 et 1789.

C. 1023. (Portefeuille.) — 157 pièces, papier.

**1763-1789.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élection et dans chaque Élection par communautés. Élection de Châlons : Aigny (1776) ; Alliances (1782) ; Aulnay-aux-Planches (1782) ; Aulnay-sur-Marne (1767-1788) ; Avize (1767-1788) ; Bannes (1773-1782) ; Baye (1776) ; Bellay (1776) ; Bergères (1776-1789) ; Bettancourt (1769-1782) ; Brabant-le-Roi (1777) ; Breuvery (1787) ; Châlons (1770 - 1784) ; Champigneul (1768) ; Charmont (1782) ; Charmontois-le-Roi (1782) ; Cheniers (1782) ; Cheppes (1777) ; Chevigny (1776) ; Clamanges (1782) ; Colligny (1789) ; Conflans (1788) ; Compertrix (1788) ; Coolus (1772-1784) ; Congy (1767) ; Coulmier-la-Chaussée (1784) ; Coupéville (1777 - 1782) ; Courjonnet (1763-1788) ; Courtisols (1782).

C. 1024. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier.

**1764-1788.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection de Châlons : Dampierre-sur-Moivre (1776) ; Écurey-sur-Coole (1768-1782) ; Étoges (1776-1788) ; Fagnières (1788) ; Fère-Champénoise (1767-1782) ; Foucancourt (1782) ; Francheville (1776-1782) ; Germinon (1786) ; Giorges Saint-Ferjeux (1764) ; Givry-les-Loisy (1768) ; Grauves (1767) ; Juvigny (1768-1782) ; La Veuve (1768-1787) ; Le Chatelier (1770-1782) ; Le Mesnil (1774-1787) ; Loisy-en-Brie (1765-1785) ; Mairy-sur-Marne (1768) ; Matougues (1767-1788) ; Moivre (1782) ; Moncetz (1774) ; Montiers (1784) ; Nuisement (1768-1775) ; Œuvis (1782) ; Oger (1766-1788) ; Omev (1768-1785) ; Passavant (1782) ; Pocancy (1784) ; Poix (1769-1775) ; Pogy (1764-1788) ; Possesse (1769).

MARNE. — SÉRIE C.

C. 1025. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1762-1789.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection de Châlons : Récy (1768-1782) ; Renneville (1788) ; Saint-Étienne-au-Temple (1764) ; Saint-Germain-la-Ville (1782 - 1788) ; Saint-Mard-sur-le-Mont (1782) ; Saint Martin-sur-le-Pré (1769-1782) ; Saint-Memmie (1762 - 1788) ; Saint-Pierre-aux-Oies (1782) ; Saint-Quentin (1776) ; Saint-Remy-sur-Bussy (1774-1776) ; Sarry (1767) ; Sogny-aux-Moulins (1768-1776) ; Soizy (1774) ; Somme-Sous (1767-1784) ; Somme-Vesle (1776) ; Somme-Yèvre (1768-1782) ; Soudé-Notre-Dame (1770) ; Thibie (1767-1783) ; Togny-aux-Bœufs (1776) ; Trécon (1776) ; Vadenay (1769-1780) ; Vatry (1770-1776) ; Vassimont (1766-1768) ; Vernancourt (1782) ; Vertus (1768-1789) ; Vert-la-Gravelle (1764-1789) ; Vésigneul-sur-Marne (1782) ; Villeneuve (1776-1784) ; Villers-aux-Bois (1769) ; Villers-le-Sec (1784) ; Villeseneux (1782) ; Villevénard (1788) ; Voipreux (1776) ; Vouzy (1783) ; Vroil (1774).

C. 1026. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

**1763-1788.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection d'Épernay : Ablois (1767-1770) ; Ambonnay (1768 - 1786) ; Athis (1767 - 1776) ; Avenay (1776-1788) ; Ay (1768-1782) ; Baslieux (1787) ; Belval (1788) ; Billy (1788) ; Bisseuil (1763-1772) ; Bouzy (1772-1786) ; Brugny (1779) ; Comblizy (1776) ; Châtillon (1768) ; Condé (1776 - 1788) ; Courthiézy (1768-1779) ; Cramant (1767-1782) ; Cuchery (1777-1787) ; Cumières (1772-1779) ; Damery (1767-1770) ; Dizy (1780) ; Dormans (1767-1788).

C. 1027. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1763-1788.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection d'Épernay : Épernay (1765-1788) ; Isses (1784) ; Le Breuil (1788) ; Les Grandes-Loges (1779-1780) ; Les Istres (1788) ; Louvois (1788) ; Mancy (1768-1784) ; Mareuil-sur-Ay (1768-1780) ; Montigny (1785) ; Moslins (1768 - 1779) ; Moussy (1763 - 1780) ; Mutigny (1779) ; Nesles (1767-1769) ; Pierry (1776-1779) ; Reuil (1767) ; Soilly (1779-1780) ; Tours-sur-Marne (1779-1787) ; Trépail (1772-1788) ; Vaudemanges (1788) ; Vandières (1772) ; Venteuil (1788) ; Verneuil (1766-1788) ; Vertuelles (1770) ; Vincelles (1780).

C. 1028. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1716-1788.** — Capitation de la ville de Reims: copie d'une ordonnance de l'Intendant Le Pelletier de Beaupré relative à la confection des rôles de capitation et d'ustensile dans la ville de Reims (1744). — Copie d'une ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil portant qu'à compter de 1784, jusques et y compris l'année 1800, la somme de 8,400 livres sera imposée sur la ville de Reims, conjointement et avec la capitation de la dite ville, à raison de 6,600 livres pour subvention et de 1,500 livres pour taillon (1784). — Requête des officiers aux traites foraines de Reims, Château-Porcien et Attigny, à l'effet d'être déchargés de la taxe à laquelle ils ont été imposés pour ustensile et frais de milice en 1742 et 1743. — Minute d'une ordonnance de l'Intendant déchargeant le marquis de Saint-Clair de la somme de 22 livres 10 sols à laquelle il a été compris pour 1777 au rôle de la capitation de Reims à raison de ses neuf domestiques. — Correspondance des officiers municipaux de Reims avec l'Intendant relative à des requêtes en décharge adressées par divers particuliers de la dite ville. — Requêtes en décharge adressées par divers particuliers de la ville de Reims.

C. 1029. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1753.** — Capitation de la ville de Reims: décharges à des bourgeois de Reims sur la capitation de 1753, classées par connétablies. Chefs des connétablies: Duchatel, Demaine, Pierre Henry, Lefebvre, Plumet, Pillière, Jobert, Degor, De Bar, Gard, Houzeau, Chalan, Troussel, Derodé, Drouet, Fresson, Lefricque, Hezet, Le Roy, Gaunelon, Delaunois, Geruzet, Guérin, Pargny, Sutaine, Bara, Constant, Herbé, Lajoie, Bidault.

C. 1030. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1762.** — Capitation de la ville de Reims: décharges à des bourgeois de Reims sur la capitation de 1762, classées par connétablies. Chefs des connétablies; Robin, Duchatel, Henry, Lalondre, Lefebvre, Bidault, Jobart, Payen, Degor, Perrier, Gard, Charlot, Chalan, Carton, Troussel, Derodé, Fresson, Le Blanc, Lefricque, Goulin, Le Roy, Gaunelon, Delaunois, Geruzet, Guérin, Pargny, Sutaine, Bara, Haunay, Gobert, Herbé, Lajoie, Muiron, Sertet, Chastel.

C. 1031. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1763.** — Capitation de la ville de Reims: décharges à des bourgeois de Reims sur la capitation et le doublement de

la capitation de 1763, classées par connétablies. Chefs des connétablies: Frat, Degor, Robin, Duchatel, Pierre Henry, Lalondre, Lefebvre, Jobart, Bidault, Payen, Perrier, Gard, Charlot, Carton, Chalan, Troussel, Henry Porte-Cérés, Derodé, Frepon, Fresson, LeBlanc, Goulin, Le Roy, Lefricque, Pecoul, Gaunelon, Delaunois, Geruzet, Guérin, Sutaine, Bara, Haunay, Gobert, Herbé, Lorinet, Lajoie, Muiron, Cestet.

C. 1032. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1764.** — Capitation de la ville de Reims: décharges à des bourgeois de Reims sur la capitation de 1764 classées par connétablies. Chefs des connétablies: Robin, Duchatel, Lalondre, Masson, Bidault, Mitteau, Payen, Degor, Perrier, Chalan, Carton, Fresson, Le Blanc, Goulin, Le Roy, Pecoul, Cliquot, Geruzet, Guérin, Aiye, Thomas, Bara, Gobert, Gaunelon, Flat, Herbé.

C. 1033. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1761-1788.** — Capitation de la ville de Reims: ordonnances de décharge accordées par l'Intendant à divers bourgeois de la ville de Reims.

C. 1034. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

**1762-1788.** — Capitation des taillables: ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection de Reims: Aout-la-Ferrée (1767); Asfeld (1767); Auberive (1768); Aure (1767); Avesgre (1767); Baslieux-les-Fismes (1779-1784); Beaumont-en-Argonne (1768); Beine (1768); Boulton-sur-Suippe (1768); Bourgogne (1774); Branscourt (1768-1782); Brimont (1776); Chambrécy (1774-1788); Chaumazy (1768-1788); Chenay (1776); Cormicy (1762-1782); Cormontreuil (1776); Courcy (1768-1776); Crugny (1779-1780); Dontrien (1768); Fismes (1767-1787); Givron (1767); Herbigny (1767); Hermonville (1784-1787); Isles-sur-Suippe (1768); Jonchery-sur-Suippe (1767); Jonquéry (1784); Justine (1775); La Neuville-lez-la-Cure (1766); Livry (1773); Magneux-lez-Fismes (1782); Mailly (1769-1773); Merfy (1776); Montigny-sur-Vesle (1782); Olizy (1782); Pévy (1768); Pouillon (1762); Prosnes (1768); Rilly (1769-1773); Saint-Étienne-sur-Suippe (1774); Saint-Ferjeu (1775); Saint-Gilles (1768-1779); Saint-Thierry (1768-1774); Savigny-Monthazin (1782); Signy-l'Abbaye (1767); Sillery (1766); Souain (1768-1782); Suippes (1768-1769); Taissy (1776); Thil (1768); Thin-le-Moutier (1775); Tinquieux (1782); Verzy (1763-1783); Ville-Dommange (1769); Villers-Allerand (1769-1774); Villers-Marmery (1784); Vrigny (1788); Warmeriville (1768).

C. 1035. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1741-1787.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection de Rethel : Sainte-Marie-à-Py (1763); Selles (1778). — Élection de Sainte-Menehould : ville de Sainte-Menehould (1744-1787); Ante (1775-1776); Boul-t-aux-Bois (1777); Braux-Saint-Remy (1768); Cernay-en-Dormois (1774); Courtemont (1776); Dampierre-le-Château (1774-1776); Dommartin-la-Planchette (1767); Givry (1771); Herpont (1766-1769); La Neuville-aux-Bois (1769); La Neuville-au-Pont (1766 - 1775); Laval-en-Champagne (1768); Le Vieux-Dampierre (1774); Remicourt (1776); Sivry-sur-Ante (1777); Termes (1768); Valmy (1765-1766); Verrières (1767-1777); Vienne-la-Ville (1767-1768); Ville-sur-Tourbe (1769-1782); Virginie (1768-1769).

C. 1036. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1761-1788.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élection et dans chaque Élection par communautés. Élection de Sézanne : ville et faubourgs de Sézanne (1762-1788); Allemanche (1788); Allemant (1770); Bagneux (1762); Bannay (1782); Barbonne (1775); Boissy (1768); Broussy-le-Grand (1764-1782); Broussy-le-Petit (1777); Broyes (1785-1788); Champguyon (1782-1788); Chichey (1763); Granges (1764); Joiselle (1782); La Celle-sous-Chantemerle (1782); Le Gault (1776); Le Meix (1782); Linthes (1782); Linthelles (1788); Maclaunay (1777); Marcilly (1785); Marigny (1782); Mécringes (1777-1778); Montdauphin (1762); Montdement (1776); Neuvy (1768); Oyes (1788); Pleurs (1780-1788); Reuves (1767-1788); Saint-Just (1770); Sarron (1768-1782); Verdey (1780). — Élection de Troyes : Conflans-sur-Marne (1780-1788); Saint-Aventin (1762); Saint-Flavy (1761).

C. 1037. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1762-1789.** — Capitation de la ville de Vitry-le-François : correspondance de l'intendant Rouillé d'Orfeuill avec l'intendant des finances Blondel relative à une demande en décharge pour double emploi (1788-1789). — Ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection de Vitry-le-François : ville de Vitry (1764 - 1788); Ablancourt (1777-1782); Ambrières (1767-1782); Arzillières (1782); Bassu (1768-1776); Bignicourt-sur-Saulx (1768); Blacy (1763); Blaise-

sous-Arzillières (1768-1782); Blaise-sous-Hauteville (1770); Brandonvilliers (1770-1782); Champaubert (1769); Chancenay (1764); Changy (1764-1788); Chatelraould (1782); Chavanges (1778); Cheminon (1768); Cheppes (1768-1787); Cloyes (1782); Courdemange (1782); Couvrot (1768-1782); Domprot (1782); Drosnay (1768 - 1782); Drouilly (1782).

C. 1038 (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1764-1789.** — Capitation des taillables : ordonnances de décharge classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. Élection de Vitry-le-François : Écollement (1770); Écriennes (1782); Étrepy (1783-1784); Giffaumont (1767); Gigny (1777-1782); Glannes (1767-1782); Heiltz-le-Hutier (1768-1770); Heiltz-le-Maurupt (1768-1788); Henrue (1782); Hoircourt (1768); Huiron (1782); Humbeauville (1782); Larzicourt (1782); Le Meixtiercelin (1780-1782); Les Grandes-Côtes (1764); Lignon (1774); Loisy-sur-Marne (1774-1782); Longchamp (1767); Maisons (1782); Marolles (1777); Matignicourt (1770 - 1782); Merlaut (1786-1787); Neuville-sous-Arzillières (1768-1782); Nuisement-aux-Bois (1782); Orconte (1782); Plichancourt (1782); Pré-sur-Marne (1776); Pringy (1789); Rosay (1782); Saint-Amand (1768-1786); Saint-Cheron (1775); Saint-Dizier (1776-1777); Sainte-Livière (1768-1782); Saint-Martin-aux-Champs (1768-1782); Saint-Ouen (1770-1787); Saint-Quentin (1782); Saint-Remy (1782); Scept (1782); Sermaize (1764-1782); Seru (1770); Sogny-en-l'Angle (1782); Somsois (1767-1789); Sompuis (1768-1783); Soulanges (1768-1771); Thiéblemont (1768); Trouan-le-Grand (1777); Vauclerc (1782); Vavray-le-Grand (1776); Verzet (1782); Vouillers (1769).

C. 1039. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

**1764-1786.** — Vingtèmes. — Personnel du recouvrement des Vingtèmes : correspondance relative à la nomination des préposés au recouvrement des vingtèmes (1765-1784). — Contrôleurs des vingtèmes : nominations et mutations (1764-1786). — Gratifications accordées par le Contrôleur général aux directeurs et contrôleurs des vingtèmes dans la Généralité de Champagne (1764-1786).

C. 1040. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier (1 imprimée).

**1764-1789.** — Préposés au recouvrement des Vingtèmes : dossiers personnels de ces préposés classés par Élections et par communautés. — Élection de Châlons : Avize (1780). — Bergères-lez-Vertus : requête de Jean Charpen-

tier, vigneron, et de Thomas, manouvrier, se plaignant d'avoir été préposés à la perception des vingtièmes malgré l'exiguité de leurs ressources : Thomas « disant que malgré que le syndic et les principaux habitants de la communauté de Bergères n'ignorent pas que le suppliant est obligé, tant pour gagner sa vie que celle d'une famille dont il est chargé, d'aller travailler une partie de l'année sur les chemins royaux sur lesquels il fait les tâches qu'il a entrepris pour les paroisses voisines, ils l'ont nommé pour être préposé à la perception des vingtièmes de leur communauté. Le suppliant qui ne peut absolument être chargé de cette perception, ne sachant ni lire ni écrire, croit devoir prendre la liberté de représenter à V. G. que la haine que le syndic de Bergères porte au suppliant a présidé seule à cette nomination » (1778-1785). — Fagnières (1779); Fromentières (1789); La Veuve (1779); Le Mesnil (1777); Renneville (1775); Soudron (1778); Toulon (1773); Vadenay (1779). — Élection d'Épernay : Ay (1779-1788); Boursault (1779-1787); Damery (1783-1788); Épernay (1784-1788); Mareuil-sur-Ay (1776-1788); Monthelon (1783); Tauxières (1788). — Élection de Reims : Montigny (1778-1783); Serzy-le-Maupas (1786). — Élection de Sainte-Menehould : Ante (1779); Givry (1787-1788); La Grange-aux-Bois (1781-1782); Massiges (1784); Sivry-sur-Ante (1777); Villers-en-Argonne (1771-1772). — Élection de Sézanne : Broyes (1764); Saint-Loup (1774-1772); Sézanne (1778). — Élection de Troyes : Précý-Saint-Martin (1782); Ville-nauxe (1776). — Élection de Vitry : Blacy (1764); Cheppes (1784-1785); Doucey (1773-1774); Margerie (1767); Soulanges (1785); Troyes (1786); Vitry-en-Perthois (1780-1786).

C. 1041. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (2 imprimées).

**1769-1778.** — Vingtièmes : juridiction de l'Intendant en matière de vingtièmes. — Divertissement de deniers et altérations des rôles par le préposé au recouvrement des vingtièmes de la paroisse d'Oger : l'Intendant est coomis pour faire son procès (1769). — Sentence irrégulièrement rendue par le bailli de la justice seigneuriale de Saint-Pierre-aux-Monts en matière de vingtièmes d'industrie : correspondance entre Necker et l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur l'arrêt que celui-ci se proposait de rendre pour casser la dite sentence (1778). — Affaire de Sansonnet, préposé au recouvrement des vingtièmes de la paroisse de Champigneule (Élection de Bar-sur-Aube) contre les enfants d'Antoine Braslet : arrêt du Conseil d'État qui casse les sentences rendues par les officiers de l'Élection de Bar-sur-Aube et le Conseil supérieur de Châlons en cette affaire et renvoie les parties devant l'Intendant de Champagne (1773-1774). —

Affaire du sieur Jourdain sur lequel le préposé au recouvrement des vingtièmes de la paroisse de Beaunay avait fait saisie pour le paiement de ses vingtièmes : correspondance entre D'Ormesson et l'Intendant qui proposait au ministre d'annuler deux sentences, l'une de la justice seigneuriale d'Étoges, l'autre du bailliage de Vertus, intervenues en cette affaire : sur l'avis de D'Ormesson, l'Intendant renonce à son projet (1772-1775). — Compétence attribuée à l'Intendant par le Conseil du Roi sur tous objets concernant l'imposition et la perception des vingtièmes, tant pour les remises et décharges sollicitées à raison de motifs dont le Ministre s'était réservé précédemment la connaissance, que pour trop imposé ou autres motifs quelconques (1775). — Conflit de juridiction entre les officiers de l'Élection de Sainte-Menehould et les subdélégués à propos des contestations relatives à la perception et au recouvrement du vingtième : correspondance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil avec Necker à ce sujet (1778).

C. 1042. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier (2 imprimées).

**1765-1788.** — Vingtièmes : fixation et répartition des vingtièmes. — Envoi par D'Ormesson à l'Intendant du mémoire dressé par le Conseil sur la confection des rôles du vingtième d'industrie (1767). — Envoi à l'Intendant d'un exemplaire de l'Édit du Roi qui proroge la levée des deux sols pour livre du dixième jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1772 (1770). — Vingtième des offices et droits de la Généralité de Châlons : avis à l'Intendant de l'envoi des rôles (1766-1773). — État du montant des rôles des vingtièmes pour chaque Élection de l'Intendance de Champagne (1765-1788) : en 1765 le total pour les 12 Élections de Champagne du montant des deux vingtièmes et deux sols pour livre du dixième de l'industrie est de 74,184 livres 2 sols. En 1788, ce total pour les deux vingtièmes et les 4 sols pour livre est de 1,991,814 livres 14 sols 6 deniers.

C. 1043. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier (2 imprimées).

**1764-1783.** — Vingtièmes : bases et objets de l'imposition. — Confection, révision et renouvellement des rôles : correspondance ministérielle à ce sujet (1764-1768). — Instruction pour les contrôleurs du vingtième (1776). — État des oseraies, prés et bois non affermé ainsi que des fermes louées en grains, compris dans les rôles des vingtièmes des 12 Élections de Champagne. — État des cotes énoncées dans les rôles des vingtièmes. — Vingtièmes des rentes ecclésiastiques, maisons canoniales, bois de haute futaie : correspondance ministérielle sur ces différents objets (1768-1783).

C. 1044. (Portefeuille.) — 30 pièces, papier.

**1770-1790.** — Répartition des vingtièmes : départements et plunitifs par Élection : Élection de Sézanne (1770). — Élections de Bar-sur-Aube et de Sézanne (1773). — Département des 42 Élections pour 1774. — Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes et Vitry-le-François (1775). — Répartition des vingtièmes des offices et droits : 1 état par Élection (1785-1790).

C. 1045. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

**1747-1790.** — Vingtièmes ; répartition des rôles par communautés. — Aulnizeux ; Athies ; Ay (1789). — Beauvay (1790) ; Bergères (1784-1789) ; Bierges ; Billy ; Bouy ; Breuvery ; Bussy-le-Château ; Bussy-Lettrée (1789). — Champigneul (1789) ; Champillon (1788) ; Châtillon-sur-Marne (1790) ; Clamanges ; Colligny (1789) ; Condé-sur-Marne ; Coupéville ; Courtisols (1786). — Damery (1789). — Dampierre-sur-Auve : rôles du dixième arrêtés par l'Intendant pour les années 1747 et 1749 ; rôles du vingtième pour 1750, 1754, 1755, 1756 ; rôles des deux vingtièmes pour 1758 et 1759 ; rôle des trois vingtièmes pour 1760 et 1764. — Dampierre-sur-Moivre (1786) ; Dormans (1790). — Écury-sur-Coole ; Épernay (1789). — Fagnières ; Fère-Champenoise ; Fismes (1789). — Jonchery-sur-Suippe ; Juvigny (1789).

C. 1046. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1764-1790.** — Vingtièmes : répartition des rôles par communautés. — La Chapelle (1784) ; La Neuville-en-Beauvais (1788) ; Le Fresne (1785-1789). — Le Mesnil : rôles arrêtés par l'Intendant : Vingtièmes et 2 sols pour livre du Dixième (1764 et 1765) ; vingtièmes et 4 sols pour livre du 1<sup>er</sup> vingtième (1784, 1785 et 1786). — Lépine ; Livry (1789). — Mairy-sur-Marne (1789) ; Matougues (1788) ; Moivre (1789 - 1790). — Nuisement-sur-Coole (1788-1789). — Omev (1787). — Pogny (1787-1788). — Reims : rôle de l'industrie pour l'année 1790, des corps et communautés réunis par l'Édit d'avril 1777. — Rethel : conflit entre la corporation des merciers de Rethel et le subdélégué Tiercelet qui s'était immiscé dans la confection des rôles. Necker écrit à l'Intendant : « Je vous ai déjà observé les inconvénients qui résultent de la forme suivie dans votre Généralité pour la confection des rôles de l'industrie et des offices et droits, et je ne puis me dispenser de vous témoigner ma surprise de ce que votre subdélégué à Rethel-Mazarin s'est encore immiscé dans cette opération ; c'est

une des fonctions du Directeur des vingtièmes et des contrôleurs qui doivent procéder à cette répartition avec toute l'attention et les détails qui leur ont été indiqués » (1780). — Saint-Germain-la-Ville (1788) ; Saint-Hilaire-le-Grand ; Saint-Martin-aux-Champs (1789) ; Sarry (1788) ; Sainte-Menehould (1790) ; Sermaize (1784) ; Sézanne ; Sogny-aux-Moulins ; Somme-Vesle (1789). — Tours-sur-Marne (1788). — Vadenay (1789) ; Valmy (1784) ; Vert-la-Gravelle ; Vertus (1789). — Villeneuve-lez-Rouffy : rôles arrêtés par l'Intendant pour 1772 et 1783. — Vitry-le-François (1790).

C. 1047. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier (1 imprimée.)

**1770-1789.** — Vingtièmes : requêtes en décharge et modération avec pièces à l'appui classées par ordre alphabétique de noms de lieux. — Ablois : pièces relatives à l'imposition des vingtièmes due par la terre de Saint-Martin-d'Ablois, propriété de M. de Meulan (1774-1779). — Allemant (1780). — Asfeld (1786). — Aulnizeux (1770). — Ay et Mareuil : requête en décharge du vingtième adressée par les habitants d'Ay et Mareuil dont les vignes ont été ravagées depuis six ans par les insectes (1778-1784). — Belval-en-Argonne (1778-1782). — Bétheniville : requête du sieur Hapillon, directeur des postes à Reims, dont les propriétés ont été endommagées par l'inondation de la rivière de Suippe en février 1784 (1787). — Brugnay (1784). — Châlons (1770-1784). — Chaltrait (1775-1777). — Châtillon-sur-Marne (1769 - 1789). — Chaumuzy (1773). — Chépy (1783). — Colligny (1779). — Courtemont (1786). — Cuis (1774-1775).

C. 1048. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1772-1789.** — Vingtièmes : demandes en décharge et modération avec pièces à l'appui classées par ordre alphabétique de noms de lieux. — Dormans (1772). — Épernay (1784-1789). — Esternay : requête du baron d'Aurillac, seigneur d'Esternay, fondée sur ce que les neiges et les glaces du mois de février 1784 ont causé dans ses étangs une perte de plus de 40,000 fr. (1785). — Fèrebrianges (1776-1777). — Fravigne (1766). — Germaine (1776 - 1783). — Juvigny (1785-1786). — Lignon (1784). — Louvois : requête en modération des vingtièmes imposés sur la terre de Louvois, présentée au nom de Mesdames, tantes du Roi (1772-1784).

C. 1049. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1769-1788.** — Vingtièmes : demandes en décharge et modération avec pièces à l'appui classées par ordre alphabé-

tique de noms de lieux : Mainbresson (1774). — Mairy-sur-Marne (1772). — Mancy (1777-1778). — Mareuil-sur-Ay (1774-1775). — Mergey (1769). — Montigny-sur-Vesle (1786). — Mourmelon-le-Petit (1786). — Oger (1774-1776). — Oiry (1774). — Outines et Brandonvillers : requête en décharge du comte de Chiéza, seigneur d'Outines et de Brandonvillers, fondée sur ce que les rigueurs de l'hiver de 1784 ont fait subir à ses étangs des pertes qu'il estime à plus de 30,000 fr. (1786). — Pargny-sur-Saulx (1781). — Pocancy (1773-1776). — Potangis (1783). — Queudes (1787-1788). — Reims (1769-1788).

C. 1050. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

**1676-1787.** — Vingtièmes : requêtes en décharge et modération avec pièces à l'appui classées par ordre alphabétique de noms de lieux. — Sézanne (1779-1784). — Signy-l'Abbaye (1774-1786). — Sillery : pièces concernant la réclamation de la maréchale d'Estrées au sujet des vingtièmes de sa terre de Sillery (1779). — Suippes (1768). — Troyes (1786). — Verneuil (1776-1785). — Vertus : réclamation du maréchal, prince de Soubise, au sujet des vingtièmes de son comté de Vertus (1773). — Villers-aux-Corneilles (1780-1787). — Vinay (1781). — Vitry-en-Perthois (1782). — Vitry-la-Ville ; rôle des vingtièmes pour 1773. — Vitry-le-François : levée du vingtième sur un établissement de charité fondé à Vitry par le sieur Le Blanc pour l'extinction de la mendicité. L'intendant Rouillé d'Orfeuil demandait que cet établissement fût exempt du vingtième ; « Le sieur Le Blanc est un bon patriote, un citoyen dont le zèle pour le bien public égale le désintéressement. Je vois depuis longtemps la ville de Vitry et ses environs infectés par un nombre infini de mendiants et de vagabonds désœuvrés. Pour prévenir les désordres qui résultent nécessairement de la mendicité et du désœuvrement, il forma, il y a quelques années, le projet d'établir à ses frais dans la ville de Vitry une manufacture destinée à recevoir les enfans des pauvres et leur apprendre à travailler. . . . Cet acte d'humanité et de désintéressement qui caractérise le vrai patriote mérite certainement des égards et je crois qu'un des moindres qu'on ne peut refuser au sieur Leblanc seroit d'affranchir de l'imposition des vingtièmes la maison qu'il a nouvellement acquise, tant qu'elle ne servira uniquement que pour y occuper les pauvres » 1768. (1676-1786).

C. 1051. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

**1758-1788.** — Vingtièmes. — Exemptions et décharges : réglemens, requêtes et décisions collectives. — Réglemens en matière d'exemptions, décharges et modérations.

D'Ormesson écrit à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : « Vous connaissez les intentions du Conseil relativement aux motifs qui doivent donner lieu aux diminutions à accorder sur les vingtièmes : elles ne peuvent avoir d'autre fondement que surtaxe, double emploi ou privation de récoltes. J'ai cependant remarqué dans les états détaillés que le Directeur des vingtièmes est assujéti à m'adresser au commencement de chaque mois que plusieurs de vos subdélégués ont obtenu la décharge de leurs vingtièmes. Ces grâces particulières sont de la plus dangereuse conséquence et c'est ce qui a toujours déterminé le Conseil à les rejeter » (1775). — Règlement pour les décharges à effectuer par les receveurs des tailles (1774). — Copie de la lettre écrite par le Contrôleur-général aux Intendants à propos des privilèges des maîtres de poste en matières de vingtièmes (1763). — Privilèges des invalides et soldats pensionnés en matière de vingtièmes (1779-1780). — Décisions collectives du Conseil sur demandes en modération et décharge (1758-1788).

C. 1052. (Portefeuille.) — 142 pièces, papier. (16 imprimés.)

**1721-1788.** — Recouvrement des impositions. — Copie du règlement dressé par Boucher, intendant de la Généralité de Bordeaux, concernant les porteurs de contrainte employés pour le recouvrement de la taille et autres impositions (1721). — Règlement de l'intendant de Champagne L'Escalopier concernant les garnisaires (1725). — Enquête sur les abus commis par les officiers d'Élections dans les procédures de poursuite pour le recouvrement des impositions (1731). — Ordonnance de l'intendant Le Pelletier de Beaupré portant défense aux garnisonniers de rien exiger des habitants redevables ou des collecteurs (1737). — Arrêt de la Cour des aides concernant les garnisons (1761). — Enquête sur les frais de recouvrement sous le régime du règlement de 1761 : Mémoires adressés à ce sujet en réponse à la lettre de l'Intendant du 2 septembre 1764 par les officiers de finance des Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Épernay, Joinville, Langres, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry (1764). — Envoi par le contrôleur général Terray à l'Intendant de l'Arrêt du Conseil qui prescrit aux huissiers et sergents royaux de se servir de papier marqué et de faire contrôler leurs exploits pour quelque matière que ce soit, même pour le recouvrement de la taille, capitation et autres impositions (1773). — Enquête sur les frais de recouvrement (1773-1774). — Envoi à l'Intendant de la copie des Lettres patentes du 10 juin qui autorisent les chefs de la garnison dans le ressort de la Cour des Aides de Paris à vendre les fruits et effets saisis sur les contribuables à défaut de paiement de leurs impositions (1784) ; de la copie d'un Arrêt du

Conseil du 27 mai qui autorise les Intendants et leurs subdélégués à viser les contraintes décernées par les receveurs particuliers des finances contre les collecteurs des paroisses et les contribuables arriérés (1788).

C. 1053. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1764-1788.** — Recouvrement des impositions. — Chefs et hommes de garnison dans chaque Élection : nominations, salaires. — Élection de Châlons. Chefs de garnison : Colson (1773); Nicolas Brodier (1785); A. J. Gosset (1786). — Hommes de garnison (1773-1787). — Élection de Reims : chefs de garnison et garnisaires (1783). — Solde et salaire des garnisaires (1764-1785). — Élection de Sainte-Menehould : chefs de garnison (1778-1788). — Élection de Vitry : chefs et hommes de garnison (1772-1785). — Commissaires pour l'examen des contraintes et la taxe des frais de garnison (1783-1785).

C. 1054. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

**1714-1789.** — Recouvrement des impositions. — Copie d'une lettre de Law à l'intendant L'Escalopier : « La remise qu'il a plû au Roy de faire à ses sujets de tous les restes des impositions des années 1718 et antérieures les a mis en estat d'acquitter sans peine celles dont ils étoient encore redevables, et l'arrêt du 12 février dernier a dû non-seulement détruire la fausse espérance qu'ils avoient encore d'une nouvelle remise, mais encore les engager à faire leurs efforts pour acquitter totalement les impositions de 1719, sans quoy ils ne peuvent jouir de la grâce que S. M. leur a accordée. Cependant vous connoîtrez par l'estat de comparaison du produit des recouvrements de votre Généralité des deux mois précédens qu'il se trouve dans le dernier une diminution si considérable qu'elle provient moins de l'impuissance que de la mauvaise volonté des redevables. Je ne doute point que l'augmentation des espèces et les différentes diminutions qui en sont ordonnées, jointes à l'avantage qu'ils trouvent présentement à payer en billets de banque sur le pied de cent dix pour cent, ne relèvent les produits. Mais comme S. A. R. souhoiteroit qu'il n'y eut aucun des sujets de S. M. qui, faute d'avoir acquitté toutes les impositions de 1719 dans le délai fixé par l'arrêt du 12 février dernier, se trouva privé des bienfaits qu'elle a bien voulu répandre, je vous prie de donner une sérieuse attention aux recouvrements... » (24 avril 1720). — Poursuites contre les agents du recouvrement : Tulpin, huissier des tailles de l'Élection de Joinville, prévenu de malversation (1714); Collin, collecteur de Vertus, falsification des rôles (1732); Adnet, homme de garnison, prévenu de malversation (1732); Piffre, préposé du dixième à Barbonne, falsificateur des

rôles (1735). — Copie d'un arrêt du Conseil qui commet l'Intendant de Paris pour juger en dernier ressort un receveur des tailles dissipateur des deniers de la recette (1752). — Poursuites contre les contribuables : veuve Guérin de Condé-sur-Marne (1734); exploits contre des contribuables de Cumières (1732-1733); plainte du préposé au recouvrement du dixième à Étrepy contre la veuve Cheminon (1735); plaintes des collecteurs de la paroisse d'Arzillières (1754); des collecteurs de Passavant contre des contribuables insolubles (1756); contribuable saisi et exécuté à Pogny (1782); Destable, notaire à Reims, prévenu d'avoir invectivé l'huissier des tailles (1771); retardataires de l'Élection de Langres : ordre au receveur des tailles de presser le recouvrement (1777). — Retenue de 4 deniers pour livre sur les décharges et modérations : copie d'une circulaire de l'Intendant aux receveurs des tailles à ce sujet : « Je suis bien aise de vous faire connoître que le montant des décharges doit être restitué en entier aux parties en faveur desquelles elles sont prononcées sans déduction quelconque des quatre deniers et dans quelque cas que ce puisse être, sauf aux receveurs des tailles à se les faire rembourser par les collecteurs ou préposés si les quatre deniers leur ont été alloués en finissant à la recette » (1775). — Remise de 6 deniers par livre aux collecteurs pour frais de recouvrement. Necker écrit à l'Intendant : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 18 de ce mois par laquelle vous observez que la formation des rôles de la taille aiant toujours précédé dans votre Généralité la répartition que vous êtes dans le cas de faire du moins imposé accordé par le Roi, les collecteurs sont dans l'usage d'imposer sur la masse entière de cette imposition les 6 deniers pour livre qui leur sont attribués pour frais de recouvrement.... Vous sentirés aisément qu'aucune de ces opérations n'est régulière, puisqu'aucune portion d'imposition qui n'est point recouvrée ne peut jamais produire de taxations; c'est un abus dont il eût été à désirer pour le bien et le soulagement des taillables de votre Généralité que l'administration fût instruite plus tôt et qu'il faut au moins faire cesser à compter de cette année ci, puisqu'il n'est plus possible de revenir sur le passé » (1788). — Indemnités allouées aux receveurs des impositions pour insolvabilité des collecteurs ou dissipation de deniers (1730-1789). — Instructions ministérielles relatives à la formation des états mensuels de la recette des impositions (1776-1789). — États mensuels de recette des impositions : correspondance avec les receveurs des tailles (1777-1787).

C. 1055. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1736-1772.** — Recouvrement des impositions. — Comptes rendus annuels adressés à l'Intendant par les receveurs



des tailles des dépenses occasionnées par les frais de garnison dans leurs Élections respectives: Élection de Châlons (1763). — Élection d'Épernay (1762-1770). — Élection de Sézanne (1762-1763). — Élection de Troyes (1766). — Élection de Vitry (1766-1771). — États annuels des frais de garnison classés par Élections: Élection d'Épernay (1762-1763). — Élection de Reims (1763-1772). — Élection de Sainte-Menehould (1736-1764).

C. 1056. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1762-1774.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection de Châlons pendant les années 1762 à 1774. Chaque état comprend: les noms des receveurs des tailles, la nature et le montant des impositions de l'année, la recette faite jusqu'au 1<sup>er</sup> du mois précédent, la recette faite pendant ce mois, le total de la recette opérée jusqu'au 1<sup>er</sup> du mois courant et le reste à recouvrer audit jour.

C. 1057. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1762-1774.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection d'Épernay pendant les années 1762 à 1774. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1058. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1762-1772.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection de Reims pendant les années 1762 à 1772. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1059. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1775-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection de Châlons pendant les années 1775 à 1788. Chaque état contient des indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1060. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1775-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels du recouvrement des impositions de l'Élection d'Épernay pendant les années 1775 à 1788. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1061. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1772-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels du recouvrement des impositions de l'Élec-

tion de Reims pendant les années 1772 à 1788. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1062. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

**1762-1772.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels du recouvrement des impositions de l'Élection de Sainte-Menehould pendant les années 1762 à 1772. — Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1063. (Portefeuille.) — 157 pièces, papier.

**1772-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels du recouvrement des impositions de l'Élection de Sainte-Menehould pendant les années 1772 à 1788. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1064. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1762-1772.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection de Sézanne pendant les années 1762 à 1772. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1065. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1774-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection de Sézanne pendant les années 1774 à 1788. — Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1066. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

**1762-1771.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions de l'Élection de Vitry-le-François pendant les années 1762 à 1771. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1067. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1772-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels du recouvrement des impositions de l'Élection de Vitry pendant les années 1772 à 1788. Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1068. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1771-1788.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions dans les Élections suivantes: Bar-sur-Aube (1772-1788); Chaumont (1771-1788); Joinville (1771-1772); Langres (1772-1778); Reims (1772-1778); Troyes (1772-1778). Chaque état contient les indications énumérées à l'art. C. 4056.

C. 1069. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1771-1775.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions dans les 12 Élections de la Généralité de Champagne pendant les années 1771 à 1775.

C. 1070. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1776-1782.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions dans les 12 Élections de la Généralité de Champagne pendant les années 1776 à 1782.

C. 1071. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1783-1789.** — Recouvrement des impositions. — États mensuels de la recette des impositions dans les 12 Élections de la Généralité de Champagne pendant les années 1783 à 1789.

C. 1072. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1775-1788.** — Recouvrement des impositions. — États de situation tant en reste qu'en recette sur les impositions des 12 Élections de la Généralité de Champagne envoyés au Ministre à la fin de chaque année (1775-1788).

C. 1073. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1713-1720.** — Comptabilité des impositions. — Procès-verbaux de vérification des caisses des recettes générales des finances et des recettes des tailles, lors des diminutions d'espèces ordonnées par l'arrêt du 30 septembre 1713. — État des espèces et effets qui se sont trouvés dans les bureaux de Châlons le 29 mai 1720.

C. 1074. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (7 imprimées).

**1717-1718.** — Comptabilité des impositions. — Comptes que rend à l'intendant Lescalopier le sieur Héron, receveur général des finances de Champagne, de la recette et dépense par lui faite des deniers que lui ont remis les receveurs des tailles, tant pour le don gratuit que pour la suppression des offices ordonnée par l'arrêt du 7 novembre 1713 (1718). — Règlements pour la tenue des registres des comptables (1717-1718). — Procès-verbaux dressés par les subdélégués chez les comptables de l'état de leurs registres (1717-1718).

MARNE. — SÉRIE C.

C. 1075. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1717-1718.** — Comptabilité des impositions. — Bordereaux mensuels des différentes recettes des comptables.

C. 1076. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

**1788-1789.** — Comptabilité des impositions. — Comptes que rendent les receveurs particuliers des finances de la recette et dépense par eux faite de la contribution représentative de la corvée pendant les années 1788 et 1789. Ces comptes sont rendus par les receveurs des Élections suivantes : Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont-en-Bassigny, Épernay, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes, Vitry-le-François.

C. 1077. (Portefeuille.) — 178 pièces, papier.

**1790-1791.** — Comptabilité des impositions. — Ordonnances de compensation de décimes ou de capitation privilégiée expédiées au profit de divers particuliers (1790-1791).

C. 1078. (Portefeuille.) — 253 pièces, papier.

**1790-1791.** — Comptabilité des impositions. — Ordonnances de compensation de décimes ou de capitation privilégiée expédiées au profit de divers particuliers (1790-1791).

C. 1079. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1789-1792.** — Comptes de l'impôt supplétif des six derniers mois de 1789. — Extrait du repartement des sommes imposées sur les villes, bourgs et communautés de l'Élection de Châlons pour le supplément des six derniers mois de 1789 sur les ci-devant privilégiés (1792). — Ordonnances expédiées par la commission intermédiaire de l'Assemblée provinciale de Champagne au profit des 12 commissaires employés à la confection des rôles. — Décharges et modérations expédiées au profit de divers particuliers sur l'impôt supplétif des six derniers mois de 1789 (1790-1792).

C. 1080. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

**1709-1788.** — Comptabilité des impositions. — Fixation d'un état des dépenses pour le service de la Généralité à acquitter sur le produit des impositions comprises dans le Brevet général à partir de 1781 : correspondance ministé-

rielle à ce sujet (1781-1782). — Comptes de la capitation. — Doublement de la capitation en 1764 : envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil du 6 mars qui prescrit la forme d'après laquelle les porteurs de titres de rentes pourront acquitter, lors des paiements qui leur seront faits, le doublement de leur capitation (1764). — Fixation de la partie de la capitation qui doit rentrer au Trésor royal et de celle qui est laissée comme fonds libre de la Généralité (1781-1782). — Comptabilité de la capitation des receveurs particuliers des finances : lettre de Vergennes à l'Intendant (1783). — Règlement général relatif à la comptabilité de la capitation (1788). — États des sommes payées sur les premiers rôles du rachat de la capitation dans l'Élection de Reims (1709-1710).

C. 1081. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

**1763-1788.** — Comptes de la capitation : pièces à l'appui de la comptabilité des receveurs particuliers de l'Élection de Châlons, classées par année. Chaque dossier comprend, entre autres pièces : 1° des lettres des receveurs ; 2° les états de décharge et de modération ; 3° les mandats pour paiement d'indemnité et remboursement d'avances (capitation des années 1763, 1764, 1766, 1767, 1770, 1772, 1774, 1776, 1777, 1780, 1782, 1784, 1786).

C. 1082. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1764-1786.** — Comptes de la capitation : pièces à l'appui de la comptabilité des receveurs particuliers de l'Élection d'Épernay, classées par années. Chaque dossier comprend, entre autres pièces : 1° des lettres des receveurs ; 2° les états de décharge et de modération ; 3° les mandats pour paiement d'indemnité et remboursement d'avances (capitation des années 1764, 1767, 1768, 1772, 1774, 1776, 1777, 1780, 1782, 1784).

C. 1083. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1763-1784.** — Comptes de la capitation : pièces à l'appui de la comptabilité des receveurs particuliers de l'Élection de Reims, classées par années. Chaque dossier comprend, entre autres pièces : 1° des lettres de receveurs ; 2° les états de décharge et de modération ; 3° les mandats pour paiement d'indemnité et remboursement d'avances (capitation des années 1763, 1764, 1767, 1768, 1769, 1770, 1772, 1774, 1776, 1777, 1780, 1782, 1784).

C. 1084. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1763-1784.** — Comptes de la capitation : pièces à l'appui de la comptabilité des receveurs particuliers des

Elections de Sainte-Menehould et de Sézanne. Chaque dossier comprend : 1° des lettres de receveurs ; 2° les états de décharge et de modération ; 3° les mandats pour paiement d'indemnité et remboursement d'avances (capitation des années 1763, 1764, 1767, 1768, 1770, 1772, 1774, 1776, 1777, 1780, 1782, 1784).

C. 1085. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1762-1784.** — Comptes de la capitation : pièces à l'appui de la comptabilité des receveurs particuliers de l'Élection de Vitry-le-François, classées par années. Chaque dossier comprend, entre autres pièces : 1° des lettres de receveurs ; 2° les états de décharge et de modération ; 3° les mandats pour paiement d'indemnité et remboursement d'avances (capitation des années 1762 à 1770, 1772, 1773, 1774, 1776, 1777, 1780, 1782, 1784).

C. 1086. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1778-1783.** — Comptes de la capitation. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs particuliers des finances pour la capitation des exercices 1780 à 1783. Un dossier par exercice contenant, pour chacune des 12 Élections, les pièces suivantes : 1° le compte des recettes et des dépenses, auxquelles dépenses figurent : le versement de la recette générale dont quittance est jointe ; les reprises pour non valeurs, modérations et décharges accordées par l'Intendant ; les taxations aux comptables et agents de perception. 2° L'état des non valeurs, décharges et modérations.

C. 1087. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1784-1787.** — Comptes de la capitation. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs particuliers des finances pour la capitation des exercices 1784 à 1787. Un dossier par exercice contenant, pour chacune des 12 Élections, les pièces énumérées à l'art. C. 1086.

C. 1088. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1749-1787.** — Comptes de la capitation. — Pièces à l'appui des comptes : états annuels par Élections et par années des non valeurs, décharges, reprises, etc. et correspondance y relative. — Élection d'Épernay (1753-1765). — Élection de Reims : comptes de la capitation pour les années 1749, 1752, 1753, 1754, 1758, 1759 et 1760. — Élection de Rethel (1763). — Élection de Sainte-Menehould (1754). — Élection de Sézanne (1753-1755). —

Élection de Vitry (1753-1776). — Pièces pour servir aux comptes de la capitation et des doublements de 1762 pour les Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sézanne, Troyes, Vitry. — Pièces pour servir aux comptes de la capitation de 1774 pour les Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sézanne, Vitry. — État des cotes de capitation irrécouvrables pour toute la Généralité de Champagne de 1765 à 1787.

C. 1089. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier.

**1734-1789.** — Comptes des fonds libres de la capitation. — Ampliation de la décision du Roi rendue le 12 mars 1769 qui porte le traitement de l'intendant Rouillé d'Orfeuil à 40,000 livres à prendre sur les fonds libres de la capitation : « Les passages continuels des troupes dans la ville de Châlons, la nécessité de meubler une vaste maison bâtie nouvellement, enfin les événements extraordinaires d'un voyage du Roi de Pologne, de celui de la Reine lorsqu'elle alla en Lorraine, de l'inauguration de la statue du Roi à Reims, du transport du cœur de la Reine à Nancy et en dernier lieu de la réception qu'il a eu l'ordre de faire au roi de Danemarck ont successivement formé des objets si considérables qu'une partie de sa fortune en est épuisée... Il paraît certain aussi que la position de la ville de Châlons y rend la résidence de l'intendant plus dispendieuse que dans la plupart des autres Généralités » (1769). — Dépenses à prendre sur les fonds de la capitation : frais de bureau de l'Intendance (1756-1785) ; frais d'impression en 1744, 1783, 1784, 1785, 1786 et 1787. — Frais d'entretien du palais de l'Intendance (1785-1790). — Lettres et pièces concernant le traitement et le logement de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées (1768-1788). — Honoraires de Durand, architecte de la province (1788). — Indemnités aux subdélégués (1734-1788). — Indemnités aux secrétaires et commis de l'Intendance (1784-1789). — Indemnité au sieur Quillet, géographe et dessinateur des ponts et chaussées (1784-1788).

C. 1090. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

**1780-1789.** — Comptes des fonds libres de la capitation. — Dépenses des élèves entretenus à l'école royale vétérinaire d'Alfort pendant les années 1780 à 1789.

C. 1091. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1773 - 1789.** — Comptes des fonds libres de la capitation. — Gratifications accordées aux greffiers des bailliages royaux pour les états de population de chaque année :

extrait d'une décision de l'abbé Terray qui fixe cette gratification à 3 deniers par article de naissance, mariage, décès et profession de religieux (1773). — Dépenses relatives aux cours d'accouchement (1783-1787). — Gratification au sieur Limoge, chirurgien à Amagne (1787). — Dépenses pour le traitement des maladies épidémiques et épizootiques ; secours aux noyés (1785-1789). — Secours pour sauvetage (1786). — Secours pour incendies, pertes et accidents divers (1784-1789).

C. 1092 (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1783-1788.** — Comptes des fonds libres de la capitation. — Secours accordés à des gentilshommes et autres personnes indigentes. Dossiers personnels classés par ordre alphabétique : Des Barres (1787-1788) ; dame de Beaufort (1786) ; Bouracan (1783) ; de Bussy (1784) ; dame de Fougères (1787) ; demoiselle de La Marck (1786-1789) ; Veuve Louveau (1784 - 1785) ; Magnière (1784-1785) ; demoiselle de Montfort (1784-1788) ; Simony et veuve de Bolmont (1783-1785) ; Tugnot (1784) ; demoiselle de Vidal (1787-1788). — États des secours proposés par l'Intendant de Champagne au Contrôleur général des finances pour être payés sur les fonds libres de la capitation (1785-1788).

C. 1093. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1755-1788.** — Comptes des fonds libres de la capitation. — Indemnité à un marchand de grains (1788). — Gratification de 200 livres au sieur Roy, maître de poste à Thilchastel (1788). — Indemnités aux membres de l'Assemblée provinciale (1788). — Remboursement de 9,000 livres à Leleu d'Aubilly, receveur des tailles de l'Élection de Reims, à prendre sur les fonds libres de la capitation (1770-1785).

C. 1094. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

**1757-1778.** — Comptes des fonds libres de la capitation. — États pour servir au paiement des appointements des inspecteurs, des gratifications des commissaires employés à la confection des rôles tarifés et autres frais extraordinaires du bureau pendant les années 1765 et 1767, 1770 à 1779, 1784 à 1787. — Tableau de l'emploi des fonds provenant de la capitation de Champagne en 1775. — Emploi des fonds libres de la capitation de 1778 : instruction de Necker.

C. 1095. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1790-1793.** — Comptes des vingtièmes et de la capi-

tation. — Pièces des comptes de l'exercice 1790 classées par Élections : Élections de Chaumont, Joinville, Langres.

C. 1096. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier.

**1790-1793.** — Comptes des vingtièmes et de la capitation. — Pièces des comptes de l'exercice 1790 classées par Élections. Élection de Reims : décharges sur les vingtièmes ordonnées par les administrateurs du département de la Marne. — Décharges sur les vingtièmes de 1790 accordées à divers particuliers de la ville de Reims par le Directoire du district de Reims.

C. 1097. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

**1790-1793.** — Comptes des vingtièmes et de la capitation. — Pièces des comptes de l'exercice 1790 classées par Élections. Élection de Reims : décharges sur les vingtièmes accordées à divers particuliers du district de Reims par le Directoire du Département et celui du district.

C. 1098. (Portefeuille.) — 235 pièces, papier.

**1790-1793.** — Comptes des vingtièmes et de la capitation. — Pièces des comptes de l'exercice 1790 classées par Élections. Élection de Reims : décharges ordonnées par le Directoire du département des Ardennes et les Directoires des divers districts du même département.

C. 1099. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1790-1793.** — Comptes des vingtièmes et de la capitation. — Pièces des comptes de l'exercice 1790 classées par Élections. — Élections de Sainte-Menehould et de Sézanne : décharges ordonnées par les Administrateurs du département de la Marne.

C. 1100. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

**1790-1793.** — Comptes des vingtièmes et de la capitation. — Pièces des comptes de l'exercice 1790 classées par Élections. Élection de Vitry-le-François : décharges ordonnées par les Administrateurs du département de la Marne.

C. 1101. (Portefeuille.) — 168 pièces, papier.

**1771-1772.** — Comptes des vingtièmes. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant des deux vingtièmes et des 2

sols pour livre du Dixième pour les années 1771 et 1772. Un dossier par Élection : chaque dossier comprend : 1° le compte des recettes et des dépenses, auxquelles dépenses figurent : le versement de recette générale dont quittance est jointe ; les reprises pour non valeurs, modérations et décharges accordées par l'Intendant ; les taxations aux comptables et agents de perception ; 2° l'état des non valeurs, décharges et modérations.

C. 1102. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1773-1774.** — Comptes des Vingtièmes. — Comptes rendus adressés à l'intendant par les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant des premier Vingtième, 4 sols pour livre d'icelui et second Vingtième pour les années 1773 et 1774. Chaque dossier contient les indications énumérées à l'art C. 1104.

C. 1103. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1775-1776.** — Comptes des Vingtièmes. — Comptes rendus adressés à l'intendant par les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant des premier Vingtième, 4 sols pour livre d'icelui et second Vingtième pour les années 1775 et 1776. Chaque dossier contient les indications énumérées à l'art. C. 1104.

C. 1104. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1777-1779.** — Comptes des Vingtièmes. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant des premier Vingtième, 4 sols pour livre d'icelui et second Vingtième pour les années 1777, 1778 et 1779. Chaque dossier contient les indications énumérées à l'art. C. 1104.

C. 1105. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1771-1778.** — Comptes des Vingtièmes. — Bordereaux du compte des Vingtièmes de la Généralité de Champagne pour les années 1771 à 1778 : 4 bordereau par Élection.

C. 1106. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

**1779-1782.** — Comptes des Vingtièmes. — Bordereaux du Compte des Vingtièmes de la Généralité de Champagne pour les années 1779 à 1782 : 4 bordereau par Élection.

C. 1107. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier.

**1780-1784.** — Comptes des Vingtièmes. — Comptes que rendent à l'Intendant les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant des premier Vingtième, 4 sols pour livre d'icelui et second Vingtième pour les années 1780 à 1784 : un dossier par Élection. Chaque dossier comprend : le compte des recettes et dépenses, auxquelles dépenses figurent : le versement de recette générale dont quittance est jointe ; les reprises pour non valeurs, modérations et décharges accordées par l'Intendant ; les taxations aux comptables et agents de perception.

C. 1108. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

**1780-1785.** — Comptes des Vingtièmes. — États des décharges et modérations accordées par l'Intendant sur les rôles des Vingtièmes et 2 sols pour livre des années 1780 à 1785 : 1 état par Élection.

C. 1109. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

**1772-1790.** — Comptes des Vingtièmes. — États de recouvrement sur les rôles des Vingtièmes et 4 sols pour livre du 1<sup>er</sup> Vingtième des années 1772 à 1790.

C. 1110. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

**1764-1784.** — Comptes des Vingtièmes. — Correspondance ministérielle : accusés de réception des bordereaux de comptes, etc. — Envoi aux receveurs particuliers de nouveaux modèles de comptes (1784).

C. 1111. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1708-1710.** — Impositions pour frais de guerre. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs des Élections de Châlons, Reims, Troyes et Vitry-le-François de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant de l'imposition levée en 1708 sur lesdites Élections pour leur part des 40,146 livres destinées tant au paiement de la garde de la Semoy qu'à la dépense d'une compagnie de 400 hommes chargée de garder la Meuse : 4 dossier par Élection. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs des tailles des Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Épernay, Reims, Sézanne, Troyes et Vitry de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant de l'imposition levée en 1709 sur lesdites Élections pour leur quote-part des 53,662 livres 15 sols 3 deniers destinées à faire les frais de la garde des rivières de Semoy et de Meuse. — Comptes de l'impo-

sition de 54,045 livres 4 sols levée en 1710 sur la Généralité de Champagne pour la garde de la Semoy.

C. 1112. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1711-1713.** — Impositions pour frais de guerre. — Comptes de l'imposition de 97,810 livres 6 sols 4 denier levée en 1711 sur la province de Champagne pour la garde de la Semoy. — Comptes de l'imposition de 71,819 livres 4 sols 6 deniers levée en 1711 et 1713 sur la province de Champagne pour la garde de la Semoy.

C. 1113. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1770-1779.** — Impositions extraordinaires. — Comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des sommes imposées en 1779 pour le petit équipement des troupes provinciales. — Comptes rendus par les receveurs des tailles des 12 Élections de Champagne de la recette et dépense par eux faite des sommes imposées en 1777, 1778 et 1779 pour le logement et le casernement des troupes. — Comptabilité des impositions extraordinaires : correspondance (1770-1778).

C. 1114. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1704-1781.** — Impositions extraordinaires. — Imposition extraordinaire pour suppression d'offices, don gratuit, etc. (1704-1714). — Correspondance ministérielle relative au recouvrement du don gratuit (1713-1714). — Subvention et don gratuit : versement du produit (1760-1764). — Subvention perçue au profit du Roi dans les villes de Champagne : contestations et règlements y relatifs (1780-1781). — Compte que rend à l'Intendant le receveur des tailles de l'Élection de Reims de la recette et dépense par lui faite des deniers provenant de l'imposition levée en 1712 sur ladite Élection pour sa part des fourrages que la province devait fournir à huit escadrons de cavalerie qui y ont hiverné (1711-1712). — Imposition extraordinaire de 6 deniers pour livre de la capitation pour la reconstruction du Palais à Paris incendié en janvier 1776 : rôle général de département sur toutes les Élections par année (1777-1779). Rôle spécial de département par chaque Élection. Comptes rendus adressés à l'Intendant de la recette et dépense de cette imposition (1777-1780). — État de répartition sur les nobles, officiers de justice, employés, villes franches et communautés privilégiées au marc la livre de leur capitation : 1<sup>o</sup> d'une somme de 5,250 livres pour les prisons ; 2<sup>o</sup> d'une somme de 10,500 livres sur toute l'Élection de Langres pour la reconstruction de l'hôpital de Langres (1776).

C. 1115. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

**1776-1782.** — Impositions extraordinaires, — Imposition extraordinaire ajoutée à la capitation pour la construction des casernes de la maréchaussée à Châlons (1776) et à Épernay (1782). — Secours aux incendiés : comptes rendus adressés à l'Intendant par le receveur général des finances de la Généralité des sommes imposées par arrêts du Conseil pour venir au secours des incendiés (1777-1779).

C. 1116. (Portefeuille.) — 196 pièces, papier.

**1710-1713.** — Impositions militaires. — Comptabilité de la garde des lignes de Champagne (1710-1713). — Quitances des frais de subsistance des compagnies franches (1711-1713).

C. 1117. (Portefeuille.) — 59 pièces (8 parchemins).

**1703-1775.** — Impositions militaires : ustensile, fourrage et quartier d'hiver. — Lettre du Roi à l'Intendant de Champagne D'Harouys fixant le chiffre de l'ustensile et réglant le mode de recouvrement pour 1704 (1703). — Fixation de l'ustensile à payer par les villes de la Généralité de Champagne en 1708 : la somme s'élève à 440,000 livres. — Département du quartier d'hiver par Élections et paroisses : Élections de Bar-sur-Aube, Chaumont, Épernay, Joinville, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry (1704) ; de Châlons (1711-1712) ; de Joinville et Troyes (1716-1717) ; d'Épernay, Sainte-Menehould et Sézanne (1718). — Arrêts du Conseil fixant l'imposition à lever en Champagne pour le quartier d'hiver et l'habillement de la milice : la somme s'élève en 1727 à 476,779 livres 18 sols 3 deniers ; en 1730 à 330,954 livres 43 sols 6 deniers ; en 1762 à 573,430 livres 19 sols 9 deniers. — Demandes d'exemption de l'ustensile classées par communautés. — Châlons : Beschefer et Charuel, officiers de feu Madame ; lettre de D'Argenson à l'Intendant Le Pelletier de Beauvray en leur faveur (1734). — Fismes : Billet, substitut du procureur du Roi au bailliage (1742). — Langres : les échevins de la ville (1735). — Reims : les bailli et procureur fiscal de l'archevêque ; 2 lettres de l'archevêque Armand-Jules de Rohan à l'Intendant pour lui recommander la requête et le remercier d'y avoir fait droit (1734) ; Bernard, professeur à la faculté de médecine (1734). Liste envoyée à l'Intendant de Champagne par les échevins de Reims avec prière de leur faire savoir si les personnes y dénommées doivent être sujettes à l'ustensile ; observations de l'intendant Le Pelletier de Beauvray en réponse (1734). — Ordonnance de l'intendant Le Pelletier assujettissant à l'ustensile les officiers des traites foraines de

Reims (1744). — Sainte-Menehould : Delavaux, substitut du procureur du Roi au bailliage et prévôté (1734).

C. 1118. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier (3 imprimées).

**1727-1789.** — Aides et gabelles. — Renseignements généraux : États contenant les noms et qualités des directeurs des Aides de la Généralité de Châlons (1733). — Lettre ministérielle concernant le maintien des droits d'Aides : « Je suis informé, écrit D'Ormesson à l'Intendant, qu'il s'est répandu dans votre Généralité des bruits qui sont très préjudiciables à la régie des droits de la ferme des gabelles dont on a annoncé la suppression comme prochaine. Ceux par qui ces bruits sont répandus ne peuvent avoir que de mauvaises intentions et vous ne pouvez trop mettre de soin à les faire cesser. . . . Vous voudrez bien en conséquence charger vos subdélégués de détromper le public sur le motif des bruits dont il s'agit. . . » (1783). — Droits sur la sortie des vins : états des paroisses de Champagne limitrophes de l'étranger (1746-1747). — Privilèges en matière d'Aides : correspondance touchant la requête du sieur de Ray, capitaine du bataillon des milices de Châlons, demandant à être exempté du droit de gros sur le vin de sa consommation (1755). — Requête des officiers du Conseil supérieur de Châlons réclamant l'exemption des droits de gros sur les vins de leur cru (1776). — Mémoire des Élus de Langres et d'Épernay demandant l'exemption du droit de gros sur les vins de leur cru (1739). — Plaintes contre les fermiers des Aides portées par divers : le lieutenant-général du Bailliage de Châtillon-sur-Marne (1731) ; le curé de Cumières (1731). — Mémoire des lieutenant et échevins de la ville de Reims contre les prétentions du receveur des tailles de cette ville qui exige 2 sols par douzaine de bouteilles de vin sortant du Royaume (1735). — Procès-verbaux contre divers pour délits en matière d'Aides, rébellion, etc. (1727-1746). — État du produit des droits d'Aides perçus dans les paroisses dépendant du district d'Épernay pendant le mois de janvier 1789.

C. 1119. (Portefeuille.) — 19 pièces (2 parchemins, 3 imprimées).

**1741-1786.** — Aides : bâtiments et barrières. — Devis des réparations à faire aux barrières et aux corps de garde des employés de différents postes de la direction de Châlons (1741). — Devis des réparations à faire aux corps de garde des employés des fermes du Roi situés sur la rivière de Suippe (1748). — Hôtel des fermes de Reims, loué à la direction des fermes par le Chapitre métropolitain : mémoire adressé à l'intendant Rouillé d'Orfeuil par le subdélégué Polonceau sur l'augmentation du loyer sollicitée par le Chapitre ; il conclut à accepter l'augmentation (1786).

C. 1120. (Portefeuille.) — 53 pièces (3 parchemins, 1 imprimée).

**1732-1767.** — Aides et gabelles. — Jurisdiction de l'intendant en matière d'Aides : copie d'un arrêt du Conseil qui commet l'Intendant de Paris à juger en dernier ressort les habitants de la paroisse de Marseille, Élection de Beauvais, qui s'étaient opposés aux visites des commis des Aides ; copie du jugement intervenu à ce sujet (1749-1750). — Personnel des Aides poursuivi pour exactions et violences : les commis de Pierre Nicolas, fermier des Aides de l'élection d'Épernay, prévenus de concussion et malversations (1732). — Jean Colas, convaincu d'avoir fabriqué une commission de visiteur des rôles du sel et une provision de visiteur des rôles de la taille, condamné au carcan et aux galères pour 5 ans (1736). — Plaintes des contribuables de Charmont contre les collecteurs du sel de ladite paroisse (1750). Violences commises par les employés des fermes sur la personne de Lorinet, cabaretier à Courtisols (1764). — Information faite par Chertemps, subdélégué à Épernay, contre les sieurs Hébert et Griffon, commis des Aides à Épernay (1767).

C. 1121. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1699-1737.** — Aides et gabelles. — Faux-saunage : procès-verbaux, enquêtes, interrogatoires, sentences. — Nicolas Charles, sabotier, prévenu de faux-saunage (1710) ; Dominique Chastelain, faux-saunier, condamné aux galères à perpétuité par sentence de l'intendant L'Escalopier (1718-1724). — Ferme du tabac : rébellion contre les agents de la ferme. — Jacques Costieaux de Rethel, convaincu d'avoir excité une émeute populaire contre les gardes des fermes du Roi pour les empêcher de visiter les sacs et chariots des soldats du régiment de Picardie ; banni pour 5 ans par sentence de l'intendant Larcher (1699). — Claude Lefebvre, convaincu d'avoir introduit en France avec port d'armes et attroupement 4,280 livres de tabac prohibé et d'avoir participé à une rébellion dans laquelle un des agents des fermes avait été tué ; condamné à être pendu par sentence de l'intendant Le Pelletier de Beaupré (1736).

C. 1122. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (1 imprimée).

**1708-1750.** — Aides et gabelles. — Rébellion contre les agents de la ferme des Aides : procès-verbaux, enquêtes, interrogatoires, sentences. — Châlons-sur-Marne (1749-1750) ; Condé-sur-Marne (1732) ; Cheveuges (Ardennes) (1707-1724) ; Joinville (1708-1709).

C. 1123. (Portefeuille.) — 89 pièces (2 parchemins).

**1720-1750.** — Aides et gabelles. — Rébellion contre les agents de la ferme des Aides : procès-verbaux, enquêtes, interrogatoires, sentences. — Reims (1733, cf. art. C. 664) ; Rocroy (1718) ; Sézanne (1750). — Troyes : violences exercées contre les employés des fermes de la brigade ambulante de Troyes par plusieurs particuliers des villages de Cocloix et d'Avaux ; instructions ministérielles envoyées à l'intendant Le Pelletier de Beaupré sur les mesures à prendre pour le jugement des prévenus (1740-1744). — Vitry-le-François (1720-1721).

C. 1124. (Portefeuille.) — 29 pièces (12 parchemins, 5 imprimées).

**1709-1782.** — Gabelle. — Arrêts du Conseil du Roi : ordonnant que les hameaux, maisons et fermes détachées des paroisses seront désormais compris dans les rôles des paroisses dont ils dépendent (1709) ; accordant diminution sur l'imposition du sel (1712-1716) ; réglant l'imposition des ressortissants qui passeront à la Toussaint dans le ressort d'autres greniers à sel (1729) ; autorisant les paroisses de Saint-Ouen et Saint-Étienne son annexe et de Domprot, dépendant du grenier à sel de Beaufort-Montmorency, à lever désormais le sel nécessaire à leur consommation au grenier de Vitry-le-François (1770-1782).

C. 1125. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1686-1780.** — Gabelles. — Vérification des registres des greniers à sel et remesurage des sels restant dans lesdits greniers à cause du nouveau bail des fermes au 1<sup>er</sup> octobre 1718 : 1<sup>o</sup> instruction ministérielle concernant ce remesurage ; 2<sup>o</sup> procès-verbaux de vérification de chaque grenier. — Grenier à sel de Sainte-Menehould : rôles de répartition du sel avec observations du bureau (1777-1780). — Grenier à sel de Vitry-le-François : instructions ministérielles et correspondance concernant l'assiette de l'impôt du sel et les opérations du bureau (1777-1780). — Collecteurs du sel dans le ressort du grenier de Sézanne (1767). — Élection de Vitry : rôles de département de la gabelle arrêtés par l'Intendant pour les années 1686, 1689, 1690, 1691, 1692 et 1693. — Employés au recouvrement de l'impôt du sel : dossiers personnels (1753-1755).

C. 1126. (Portefeuille.) — 63 pièces (9 parchemin, 3 imprimées).

**1711-1752.** — Gabelle. — Commissions royales annuelles délivrées à l'Intendant de Champagne pour l'imposition du sel. Assiette et département annuel de l'imposition du sel



sur les paroisses dépendant des greniers à sel de Chaumont, Joinville, Langres, Montsaujon, Saint-Dizier, Sainte-Menehould et Vitry-le-François (1714-1725),

C. 1127. (Portefeuille.) — 85 pièces (7 parchemins, 2 imprimées).

**1726-1732.** — Gabelle. — Commissions royales annuelles délivrées à l'Intendant de Champagne pour l'imposition du sel. Assiette et département annuel de l'imposition du sel sur les paroisses dépendant des greniers à sel de Chaumont, Joinville, Langres, Montsaujon, Saint-Dizier, Sainte-Menehould et Vitry-le-François (1726-1732).

C. 1128. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (5 imprimées).

**1707-1787.** — Aides et Gabelles. — Arrêts du Conseil d'État établissant un droit de 3 livres sur les eaux-de-vie de marc de raisin distillées à Reims (1723). — Ordonnances de l'Intendant en matière d'Aides (1760-1775). — Personnel de la régie des Aides : états des employés de la régie des Aides dans les Élections de Chaumont, Reims, Sézanne ; état des employés aux gabelles et traites foraines du département de Langres avec leurs appointements ; état des noms et qualités des receveurs du département de Sedan et Mézières (1707). — Correspondance ministérielle, contentieux des Aides, etc. (1712-1777). — État dressé par le subdélégué Mathieu de divers droits d'Aides qui se perçoivent dans le département de Sainte-Menehould (1759). — Correspondance ministérielle touchant la levée des gabelles : le sieur De Chambéry, inspecteur des fermes en Champagne, se plaignant du retard apporté au paiement par certaines paroisses des Greniers à sel de Joinville et de Sainte-Menehould, Voisin écrit à l'intendant L'Escalopier : « Le moyen le plus sûr de les ramener à leur devoir seroit d'établir deux ou trois hommes en garnison à 15 sols par jour dans les endroits où les habitans seroient les plus mutins, ce qui mesme coûteroit moins aux communautés que les frais ordinaires de poursuite » (1712). — En 1716, Rouillé du Coudray, membre du Conseil des finances, se plaint du retard apporté au paiement de la gabelle en Champagne et invite l'Intendant à donner à ce recouvrement une protection spéciale, « en excitant les receveurs à faire les diligences nécessaires pour l'avancer et en leur faisant conoitre que vous leur accorderés les contraintes dont ils auront besoin contre ceux qui refuseront de payer par pure obstination et mauvaise volonté. » — Mémoire envoyé à l'intendant Rouillé d'Orfeuil par les officiers des gabelles de Sainte-Menehould (1777). — Instructions de Necker à l'Intendant de Champagne touchant l'assiette et la répartition de la gabelle (1777). — Fourniture de sel et de tabac aux troupes : correspondance ministérielle

(1714-1739). — Sel à fournir aux hôpitaux militaires : lettre du ministre de la guerre, Monteynard, à l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur la requête de Suby, entrepreneur des hôpitaux militaires de Champagne, demandant à être remboursé du montant des droits qu'il paie pour le sel fourni aux hôpitaux : « On n'a jusques à présent fait expédier aucun passeport pour la consommation du sel dans les hôpitaux militaires du royaume et les entrepreneurs les ont payés sans faire de représentations » (1772).

C. 1129. (Portefeuille.) — 87 pièces (31 parchemins, 7 imprimées).

**1695-1789.** — Eaux et forêts : personnel et renseignements généraux. — Renseignements demandés par le Contrôleur-général sur des candidats à différents offices de la Maîtrise des Eaux et forêts (1768-1789). — Commissions d'huissiers audienciers en la Maîtrise de Sainte-Menehould : Thiébaud (1695) ; Prévost (1739). — Commissions de gardes des Eaux et forêts délivrées par le Grand-maitre des Eaux et forêts de France au département de Champagne : Vincent (1762) ; Goyeux (1768) ; Normand (1773) ; Destiaque (1776) ; Chevallier (1778) ; Toron (1779) ; La Roche (1779) ; Chevron (1780) ; Guillaume (1785) ; Garnier (1785) ; Blin (1785) ; Aubry (1786) ; Baruet (1786) ; Genier (1787) ; Collinet (1788) ; Fortin (1789) ; Soudant (1789). — Plainte contre le sieur Guillaume, garde général des Eaux et forêts, receveur et collecteur des amendes en la Maîtrise de Reims ; information extrajudiciaire, etc. (1769-1774). — Projet d'améliorer les bois dans la province de Champagne. — Observation sur le plan proposé à l'assemblée des Notables pour la suppression des Maîtres des Eaux et forêts. En note : « Mémoire sans utilité et rejeté à cause des personnalités qu'il contient. » — Réflexions sur le mémoire concernant les forêts domaniales (avril 1787). En note : « Mémoire à conserver pour le moment où cet objet sera soumis aux assemblées provinciales. » — Liste des matières dont la connaissance appartient au siège général de la Table de Marbre, tant en dernier ressort qu'à l'ordinaire. — Arrêt du Conseil concernant le flottage (1733). — Règlements pour les bois communaux (1733-1759). — Ordonnance de la Maîtrise des Eaux et forêts de Vitry concernant les bois de chauffage et de charbon (1764).

C. 1130. (Portefeuille.) — 96 pièces (2 parchemins).

**1711-1772.** — Eaux et forêts. — Correspondance relative au service (1711-1739). — Contentieux : plainte adressée à l'intendant L'Escalopier par Daincreville, maître particulier des Eaux et forêts de Sainte-Menehould contre le sieur Claude Boudaille, salpêtrier de la Neuville-au-Pont (1720).

— Arrêt du Conseil qui interdit pour trois mois le maître particulier et le procureur du Roi de la Maîtrise de Vitry (1740). — Contestation entre les officiers de la Maîtrise des Eaux et Forêts de Vitry et les habitants de Vanault-les-Dames et de Sogny-en-l'Angle au sujet du curement d'un ruisseau qui sépare leur territoire (1766-1772). — Contestation entre le sieur Dubant, seigneur de Vienne-la-Ville et le subdélégué de Sainte-Menehould au sujet d'une adjudication d'usages (1762-1763).

C. 1131. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

**1552-1789.** — Eaux et forêts. — États des bois appartenant aux communautés laïques dans le ressort de chacune des Maîtrises particulières de Champagne : correspondance à ce sujet entre l'intendant Rouillé d'Orfeuil et M. de Beaumont, intendant des finances (1769-1770). — États envoyés par les Maîtrises de Chaumont, Reims, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sézanne et Vassy. — Correspondance du subdélégué de Joinville, Simon de Périgny, avec l'Intendant relativement à la gruerie de Joinville : il lui envoie copie de l'acte d'érection de la baronnie de Joinville en principauté en 1552. — États des adjudications des bois appartenant aux communautés ecclésiastiques et laïques (1779-1790). — Compétence des Intendants en matière de travaux communaux dont le prix doit être payé par la vente des quarts en réserve : conflit à ce sujet entre l'Intendant de Champagne et la Grande Maîtrise des Eaux et forêts (1741-1788).

C. 1132. (Portefeuille.) — 14 cahiers.

**1703-1789.** — Eaux et forêts : registres des adjudications de coupes de bois dans l'Élection de Vitry-le-François.

C. 1133. (Portefeuille.) — 214 pièces, papier.

**1783-1784.** — Eaux et forêts. — États demandés par l'Intendant aux syndics des communautés : 1° de la quantité d'arpents de bois situés sur le territoire de la communauté ; 2° de la consommation annuelle en bois de chauffage par feu ; 3° du nombre des mines et manufactures qui se servent de bois et de celles où le charbon de terre pourrait être substitué au bois (84 états envoyés par les syndics pour la subdélégation d'Épernay ; 445 pour celle de Vitry). — États généraux par subdélégations dressés à l'aide des renseignements ci-dessus : subdélégations de Châlons, Fismes, Sainte-Menehould, Vitry. Mouton, subdélégué de Sainte-Menehould, écrit à l'Intendant en lui envoyant l'état : « Le luxe ayant fait presque autant de progression en province qu'à Paris, il s'en suit que la consommation en chauffage y est augmentée

de manière que la corde de bois qui coûtait 6 livres il y a 20 ans coûte à présent icy 45 à 46 livres » (1783). — Observations adressées par M. de Saint-Genis sur la cherté et la disette croissantes du bois qu'il attribue surtout à la multiplication des usines : « La Marne et l'Aube portoient autrefois, et cela n'est pas ancien, des trains de bois de chauffage qui approvisionnoient en partie les villes scituées sur leur cours et alloient même jusques à Paris ; aujourd'hui ces rivières n'en portent plus : tout se consomme dans les forges scituées à leur origine et dans les environs. Une forge consomme autant de bois que la ville de Chaalons » (1784).

C. 1134. (Portefeuille.) — 71 pièces (3 parchemins).

**1738-1767.** — Eaux et forêts. — Ventes de coupes de bois communaux relevant de la gruerie d'Autry. Conflit de juridiction : M. de Broyes, baron d'Autry, et le sieur Pérignon, marchand de bois, adjudicataire, contre les communautés de Autry, Condé-les-Autry, Lançon, Grandhan et Binarville.

C. 1135. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

**1739-1784.** — Eaux et forêts. — Renseignements sur la consommation du bois de chauffage et moyens d'en prévenir la disette. Lettres de Courtagnon, grand-maître des Eaux et forêts de Champagne, à l'Intendant touchant la rareté du bois de chauffage : « Les habitans de la ville de Chaalons ne sont pas les seuls dans le cas de se plaindre du prix et de la rareté du bois de chauffage : c'est un mal général. Paris est aux expédiens pour l'approvisionnement de 1740 ; Reims est affamé. La mesure que l'on payoit 5 et 6 livres il y a dix ans, vaut actuellement 9 et 10 livres rendue » (1739). En 1783, Chertemps, subdélégué d'Épernay, écrit à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : « Si le ministre n'y remédie pas, on verra la France manquer totalement de bois et depuis ma jeunesse j'ay toujours oui dire aux anciens qu'elle étoit menacée de ce malheur. » Polonceau, subdélégué de Reims, écrit : « La consommation de la ville de Reims mérite une attention très particulière : il est de fait que le bois de chauffage y est excessivement cher ; le prix est augmenté successivement depuis peu d'années de plus d'un tiers, notamment d'un sixième de l'année 1782 à 1783. On peut avec certitude attribuer cette augmentation à la déprédation successive des bois dans lesquels on ne fait pas assez de réserves : cette déprédation est particulièrement très sensible dans les bois qui ne sont pas aux gens de main-morte. Un demi-siècle suffiroit à peine pour rétablir ces bois dans l'état où ils étoient il y a dix ans. » — États demandés par l'intendant Rouillé d'Orfeuil aux syndics des commu-

nautés : 1<sup>o</sup> de la quantité d'arpents de bois situés sur le territoire de la communauté ; 2<sup>o</sup> de la consommation annuelle en bois de chauffage par feu ; 3<sup>o</sup> du nombre des mines et manufactures qui se servent de bois et de celles où le charbon de terre pourrait être substitué au bois (147 états envoyés par les syndics pour la subdélégation de Châlons).

C. 1136. (Portefeuille). — 202 pièces, papier (23 imprimées).

**1679-1788.** — Monnaies. — Arrêts divers de la Cour des Monnaies (1679-1771). — Correspondance ministérielle : exemplaires d'un arrêté de la Cour des Monnaies envoyés à l'Intendant de Champagne (1714). — D'Argenson signale les maîtres de forges de Champagne comme suspects de favoriser le transport des espèces hors du royaume et invite l'intendant L'Escalopier à les surveiller (1718). — Le Régent enjoint à l'intendant L'Escalopier de faire convertir incessamment en nouvelles espèces les matières qui se trouvent dans les Hôtels des Monnaies de Champagne ; lettre de Law sur le même sujet (1720). — État des changeurs, tant titulaires que commissionnaires, du département de la monnaie de Troyes et de Reims (1726). — Envoi à l'Intendant du signalement de plusieurs officiers et ouvriers de la monnaie de Besançon qui sont en fuite (1742). — Collection des monnaies de France entreprise par ordre de Machault : correspondance à ce sujet avec l'intendant De la Chasteigneraye et divers ; description de monnaies remises à l'Intendant ; estampes de pièces envoyées par le sieur Vaveray de Vitry (1752-1753). — Mémoire adressé à l'intendant De la Chasteigneraye sur les privilèges des officiers monnayeurs et ajusteurs des monnaies : les monnayeurs se plaignaient d'être troublés dans leurs privilèges et les officiers municipaux réclamaient contre la multiplication de ces privilégiés (1755). — Le ministre Saint-Florentin demande à l'intendant Rouillé d'Orfeuil un état des archers gardes de la monnaie établis en Champagne : correspondance à ce sujet ; états envoyés par les subdélégués à l'Intendant (1766). — Changeurs : minutes des commissions de changeurs délivrées par l'intendant L'Escalopier (1716). — États des sommes remises aux changeurs des monnaies de Troyes et de Reims du 1<sup>er</sup> janvier au 15 avril 1726. Le Ministre fait écrire à ce sujet à l'intendant L'Escalopier : « Je vous prie d'envoyer secrètement quelques personnes de confiance porter des anciennes espèces chez les changeurs qui vous paroissent suspects, après les avoir fait marquer d'un petit point secret et de me mander dans la suite s'ils les auront remises aux hostels des monoyes. » — Suppression d'un changeur dans les villes où il y en a deux (1747). — Envoi d'exemplaires d'un arrêté du Conseil portant règlement des droits des changeurs (1772). — Envoi par Foulon à Rouillé d'Orfeuil du nouveau tarif des matières

d'or et d'argent aux Hôtels des Monnaies : correspondance à ce sujet (1773). — Monnaies mal marquées : plaintes à ce sujet (1770-1783).

C. 1137. (Portefeuille.) — 81 pièces (4 parchemins, 2 imprimées).

**1718-1754.** — Hôtel des Monnaies de Reims : correspondance relative, réparations, etc. — Réparation aux balanciers (1738-1746) ; réparations aux bâtiments (1730-1736). — Inventaire des outils et machines et généralement de tous les effets appartenant au Roi qui se trouvent en l'Hôtel de la Monnaie de Reims (19 août 1743). — Arrêt du Conseil autorisant le paiement de 1,845 livres 5 sols pour réparations au balancier et aux bâtiments (1747). — Requête de Clicquot, directeur de la Monnaie de Reims, à l'Intendant de Champagne pour le maintien du privilège qui exempte les changeurs du logement des gens de guerre (1749). — Réparations : correspondance à ce sujet ; devis ; arrêt du Conseil ; adjudications des réparations à exécuter, etc. (1751-1753). — Devis des ouvrages à exécuter pour recevoir 8 lignes d'eau concédées par la ville de Reims à l'Hôtel de la Monnaie ; arrêt du Conseil approuvant l'établissement du réservoir, etc. (1753-1754).

C. 1138 (Portefeuille.) — 92 pièces (1 parchemin, 3 imprimées, 1 plan).

**1726-1771.** — Hôtel des Monnaies de Reims : correspondance y relative ; réparations, etc. — Tarif des prix à payer aux Hôtels des Monnaies pour les matières d'or et d'argent qui y seront apportées à partir du 18 juin 1726. — État de la communauté des officiers monnayeurs et ajusteurs de la Monnaie de Reims en 1755 ; renseignements sur la contenance et situation des bâtiments servant à la Monnaie (1755). — Procès-verbal de la visite faite par le subdélégué Maillefer des bâtiments de la Nouvelle Monnaie à l'effet de constater leur situation actuelle et les réparations qu'il conviendrait d'y faire ; plan de la Nouvelle Monnaie (1755). — États trimestriels de la caisse de la Monnaie (1755-1759). — Réparations à la couverture de l'Hôtel (1767-1771).

C. 1139. (Portefeuille.) — 4 registres in-fol.

**1723-1726.** — Hôtel des Monnaies de Reims. — Registre-journal où sont consignées les espèces et matières d'or et d'argent apportées au change de la monnaie de Reims pour y être converties : de janvier 1723 à décembre 1725 ; — de janvier à décembre 1726 ; — de février 1726 à décembre 1728 ; — de janvier 1727 à décembre 1728.

C. 1140. (Portefeuille.) — 2 registres folio.

**1736-1743.** — Hôtel des Monnaies de Reims. — Registres-journaux où sont consignées les matières d'or et d'argent apportées au change de la monnaie de Reims pour y être converties : du 1<sup>er</sup> janvier 1736 au mois de décembre 1739; — du 1<sup>er</sup> janvier 1736 au mois d'août 1743.

C. 1141. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier (3 imprimées).

**1772-1774.** — Hôtel des Monnaies de Reims : suppression de l'Hôtel. — États des changeurs dépendant de la juridiction des Monnaies de Reims et de Troyes (1772). — Inventaire général fait en présence du subdélégué Polonceau des outils, machines et ustensiles existant à l'Hôtel de la Monnaie de Reims au moment de la suppression. — Exemple de l'édit portant suppression de divers Hôtels de Monnaies, parmi lesquels ceux de Troyes et de Reims (février 1772). — Réclamations adressées à l'intendant Rouillé d'Orfeuil contre la suppression; l'Intendant écrit à ce sujet à l'abbé Terray : « Je ne puis me dispenser de vous informer des représentations multipliées que je reçois de la part des différentes villes de la Champagne au sujet de la suppression de l'Hôtel de la monnaie de Reims ordonnée par l'Édit du mois de février dernier : cette suppression occasionne la plus grande sensation et excite une réclamation générale, non seulement dans la ville de Reims, mais encore dans toutes celles qui l'avoisinent » (2 juillet 1772). — Le sieur Clicquot, ex-directeur, offre de prendre les deux bâtiments de la Monnaie pour 16,000 livres; acceptation de l'offre par le Contrôleur-général. — Correspondance relative à la suppression de l'Hôtel, à la vente des bâtiments et des ustensiles, etc.

C. 1142. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (10 imprimées).

**1761-1789.** — Postes et messageries : police et règlements généraux. — Personnel : demandes de brevet de maître de poste; dossier de la demoiselle Lesein, directrice des messageries à Châlons (1781-1787). — Lettre de Turgot à l'intendant Rouillé d'Orfeuil lui envoyant l'ordonnance du Roi sur le service des postes (1775). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil résiliant le bail des messageries (1780); de l'extrait des arrêts et règlements sur les messageries et du tableau des tarifs (1785). — Les fermiers généraux des messageries prient l'intendant Rouillé d'Orfeuil de se concerter avec l'Intendant de Soissons pour faire escorter leurs voitures par la maréchaussée, notamment aux approches de Château-Thierry (1787). — Ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil enjoignant aux directeurs et sous

fermiers des messageries de mentionner sur leurs feuilles et registres les lettres de voitures ou autres expéditions concernant les paquets (1789).

C. 1143. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1756-1789.** — Messageries. — Hôtel des messageries à Châlons : achat pour le compte du Roi d'une maison sise à Châlons destinée à servir d'hôtel des messageries (1776); elle est vendue en 1788 aux fermiers généraux des messageries pour 40,000 fr. — Requête des marchands de Saint-Dizier, Vitry et Joinville à l'effet d'obtenir une ordonnance de l'Intendant qui oblige les fermiers des messageries de Vitry à Châlons et de Châlons à Reims de régler leurs départs et arrivées de manière qu'ils correspondent entre eux : réplique des directeurs des messageries à la dite requête (1756). — Projet d'un service de messagerie entre Châlons et Avize : opposition des propriétaires d'Avize à ce projet « comme étant contraire aux règlements qui n'en permettent l'établissement que dans les villes ou lieux de manufacture et de commerce » (1782). — Messagerie de Fère-Champenoise à Châlons : autorisation par l'Intendant de l'établissement d'un service entre ces deux villes (1774). — Messagerie de Reims au Chesne : par bail passé par-devant le subdélégué Polonceau, Nicolas-Louis Chobert, fermier des carrosses et messageries de Champagne, concède pour 9 années à Richard Lescouet la messagerie de Reims au Chesne (1771).

C. 1144. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (5 imprimées).

**1760-1785.** — Messageries. — Contraventions en matière de messageries; projets d'ordonnances de l'Intendant sur cette matière.

C. 1145. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier (1 parchemin, 1 imprimée).

**1785-1790.** — Messageries. — Contraventions en matière de messageries; projets d'ordonnances de l'Intendant sur cette matière (1786-1790). — Contestations entre les messageries et les employés des fermes (1785-1786).

C. 1146. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

**1773-1782.** — Coches d'eau. — Police : plaintes de maîtres de coches contre les mariniers; dragon du régiment de La Rochefoucauld arrêté et détenu pour tapage dans le coche de Paris à Châlons; etc. — Lettre de Turgot à l'Intendant lui annonçant que le Roi vient de réunir à son

domaine les privilèges des coches d'eau et d'en ordonner l'exploitation à son profit (1776). — Lettre de Rigoley d'Ogny à l'Intendant sur la suppression projetée des coches de Marne : 3 ou 4 compagnies s'étaient déjà ruinées dans cette exploitation (1776). — Mémoire adressé à l'intendant Rouillé d'Orfeuil par Fleury de Sorcey sur les travaux à entreprendre pour améliorer la navigation de la Marne : l'auteur prie l'Intendant de l'appuyer auprès du Contrôleur-général et de M. de Trudaine (1777).

C. 1147. (Portefeuille.) — 61 pièces (2 parchemins, 1 plan).

**1772-1776.** — Bâtiments et relais de poste. — Boucault, maître de la poste du Bellay, demande à tenir sa poste à Orbeval (1772). — Dossier concernant l'affaire du sieur Gageot, maître de poste de la Gravière avec les habitants d'Orconte qui avaient renversé un empalement construit par lui sur le ruisseau d'Orconté (1775-1776).

C. 1148. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier (1 imprimée).

**1720-1784.** — Poste aux chevaux. — Tarifs : envoi à l'Intendant des ordonnances fixant le tarif des chevaux de poste (1720-1725). — Ordonnance de l'intendant Barberie de Saint-Contest défendant à tout loueur de chevaux et carrosses de fournir aucun cheval pour chaises, berlines et autres voitures, sans une permission écrite du fermier des carrosses et sans avoir acquitté les droits y spécifiés (1759). — Établissements de postes. — Les habitants de Sézanne requièrent l'établissement d'une poste (1774) : correspondance de Rigoley d'Ogny, intendant des postes, avec l'Intendant de Champagne relative à cet objet, au toisé des distances entre les postes, etc. Envoi à l'Intendant de la liste annuelle des postes (1773-1778). — Contraventions en matière de postes : saisie de 2 chevaux sur Gerbault, procureur du Roi à Reims, par Saint-Samson, maître de poste à Rethel ; pièces de la procédure (1770-1772).

C. 1149. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

**1700-1787.** — Poste aux chevaux. — Querelles et conflits : plaintes de maîtres de poste contre les voyageurs ou des voyageurs contre les maîtres et postillons : Ponce Galland, fils du maître de poste d'Isle, contre le sieur de Rougemont, officier de dragons à Pontfaverger (1739) ; insulte d'un postillon envers le major du régiment des cuirassiers d'Épernay (1772) ; M. de Coucy contre un postillon de Fismes ; M. D'Héricourt contre Le Cerf, maître de poste de Fismes (1776) ; veuve Drouet, maîtresse de poste à Sainte-Menehould, contre les gens du baron de Linden et du vicomte

de Belloy (1781) ; Serguet, maître de poste à Châlons, contre Sudant, officier au régiment de Meuron Suisse (1781) ; M. d'Hérison, président en la Chambre des comptes de Dijon contre un postillon de Clermont (1782) ; PrévotEAU, maître de poste à Reims, contre un domestique du marquis de Montagu (1783) ; le comte de Montlouet de Brunet contre un postillon de Châlons (1784) ; Lécrivain, notaire, aubergiste et laboureur à Jonchery, contre Prévost, courrier de la malle de Soissons à Reims (1785) ; le chevalier d'Audebart de Férussac, capitaine au régiment de Forez-infanterie, contre 2 postillons de Jonchery (1784-1785). — Accidents : plaintes contre les postillons auteurs d'accidents, etc. (1700-1785). — Chemins impraticables : lettre du duc de Choiseul et de l'intendant des postes, Rigoley d'Ogny, à l'Intendant de Champagne sur ce sujet (1764-1787).

C. 1150. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (1 imprimée).

**1718-1788.** — Poste aux lettres : correspondance de Rigoley d'Ogny avec l'intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, relative au service. — Établissement d'un bureau de poste à Épernay (1760) ; d'un bureau de poste à Fère-Champenoise (1770). — Franchise postale : franchise accordée aux subdélégués pour les lettres qui leur arrivent contresignées de l'Intendant (1748). — La directrice des postes de Reims menace de faire ouvrir les lettres et paquets adressés au subdélégué sous le contreseing de l'Intendant : lettre de Rouillé d'Orfeuil au subdélégué Polonceau à ce sujet (1775). — Lettre du contrôleur général, Loménie de Brienne, à l'Intendant de Champagne sur les restrictions que le Roi entend apporter à la franchise postale (1787). — Délits et contraventions en matière postale : juridiction de l'Intendant en cette matière ; arrêt du Conseil attribuant à l'Intendant de la Généralité de Paris le jugement d'un facteur de la ville d'Étampes prévenu de faux ; jugement de l'intendant Bertier de Sauvigny (1746). — Saisie de lettres sur le messenger de Châlons à Vertus (1760-1764) ; requêtes du fermier général des postes à l'Intendant pour obtenir des ordonnances sur les saisies de lettres en fraude faites sur des rouliers, voituriers et messagers (1760-1766).

C. 1151. (Portefeuille.) — 226 pièces, papier (1 imprimée).

**1762-1785.** — Postes. — Secours demandés pour maladies de chevaux et autres pertes. Lettres signées Rigoley d'Ogny, intendant général des postes.

C. 1152. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier (1 imprimée).

**1704-1745.** — Loterie royale : établissements de loteries ; correspondance ministérielle relative à ce sujet.

C. 1153. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1700-1761.** — Traités foraines. — Correspondance diverse relative aux traités foraines (1740-1761). — Crimes, délits et contraventions en matière de traités : procédures, jugements, etc. — Briquet, libraire à Châlons : perquisition et saisie de livres imprimés en Hollande et autres pays étrangers (1700); Denis Pallier : trafic de vieilles espèces d'or et d'argent (1705); etc.

C. 1154. (Portefeuille.) — 126 pièces (2 parchemins).

**1709-1739.** — Traités foraines. — Crimes, délits et contraventions en matière de traités : procédures, jugements, etc. — Pierre Renaudin, receveur des fermes à Gespunsart (Ardennes) : prévarication (1710). — Employés des traités prévenus d'avoir tiré un coup de fusil sur un voyageur (1738-1739). — Maillard, marchand à Bourbonne-les-Bains : vente de toiles peintes des Indes (1709-1714). — Paul Bernard, maître drapier à Sedan : commerce frauduleux de laines d'Espagne (1723). — Louis Martin prévenu d'assassinat sur la personne de François Teurte, garde sédentaire au bureau des traités de Montfaucon (1730-1734).

C. 1155. (Portefeuille.) — 105 pièces (2 parchemins).

**1731-1736.** — Traités foraines. — Crimes, délits et contraventions en matière de traités : procédures, jugements, etc. — Catherine Debouille et Nicolas Latarte : introduction en France de livres défendus : Réflexions morales du P. Quesnel, etc. (1734). — Joseph Choiseau, courrier de la poste de Paris à Strasbourg : introduction en France de marchandises prohibées (1734). — Contrebandiers prévenus d'assassinat sur la personne de Minvielle, capitaine général des fermes au département de Langres (1736).

C. 1156. (Portefeuille.) — 68 pièces (1 parchemin).

**1736.** — Traités foraines. — Crimes, délits et contraventions en matière de traités : procédure, jugements, etc. — J. Gaucher, marchand à Reithel : vente de mousseline de fausse marque (1736). — Claude Jacquemin, maître de poste à Farémont : transport de marchandises prohibées (1736). — Introduction frauduleuse en Champagne de 35 barriques d'huile de navette venant de Bourgogne (1737).

C. 1157. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1726-1747.** — Traités foraines. — Crimes, délits et

contraventions en matière de traités : procédures diverses (1728-1747).

C. 1158. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier (19 imprimées).

**1719-1786.** — Domaine et droits joints. — Arrêts du Conseil et autres décisions souveraines concernant le domaine du Roi et droits y joints (1719-1786). — Personnel de la régie des domaines. — Adjudications par les subdélégués des domaines et droits domaniaux du Roi (1726-1778). — Déclaration du Roi du 1<sup>er</sup> juin 1771 portant révocation de plusieurs aliénations et exemptions et rétablissement de différents droits : correspondance ministérielle à ce sujet. — États envoyés à l'Intendant des droits de domaine concédés ou aliénés existant en Champagne et qui sont révoqués par ladite déclaration : pièces de l'enquête ; état général arrêté par le directeur des domaines et droits y joints (1771-1772). — État des terres et seigneuries de la province de Champagne appartenant au Roi, aux princes et à l'ordre de Malte ; autre état indiquant en outre les terres appartenant aux hôpitaux.

C. 1159. (Portefeuille.) — 1 cahier parchemin de 6 feuillets in-4<sup>o</sup>.

**1559.** — Compte des dépenses et recettes du domaine du Roi en Champagne rendu et clos le 30 septembre 1559. La somme totale de la dépense s'élève à 5,655 livres 7 sols 14 deniers ; celles de la recette s'élève à 5,516 livres 17 sols 1 denier.

C. 1160. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio.

**1759-1789.** — Domaine et droits joints : amortissement et franc-fief. — Journal de recette des droits de franc-fief et amortissements perçus au bureau de Vitry-le-François.

C. 1161. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier (25 imprimées).

**1691-1774.** — Domaine et droits joints : amortissement, franc-fief et nouveaux acquêts. — Arrêts du Conseil d'État, instructions ministérielles, etc. (1691-1774). — Personnel des traitants chargés du recouvrement de ces droits (1704-1746). — Formules de déclarations à fournir par les gens de main-morte en exécution des déclarations des 4 octobre 1704 et 9 mars 1706. — Droits de nouvel acquêt sur les usages communaux : arrêt du Conseil, ordonnances de l'Intendant (1708-1722). — État général des droits d'amortissement et franc-fief payés pendant les années 1764 et 1765.

C. 1162. (Portefeuille.) — 8 pièces dont 1 registre de 12 cahiers.

**1708-1728.** — Domaine et droits joints. — Nouvel acquêt : états des sommes à payer par les communautés laïques de la Généralité de Champagne pour les droits de nouvel acquêt par elles dues à cause de leurs usages (1708-1728).

C. 1163. (Portefeuille.) — 23 cahiers.

**1725.** — Domaine et droits joints. — Usages communaux : états des usages des communautés de Champagne et leur évaluation en 1725 (1 état par Élection). — États des communautés de Champagne et du revenu annuel de leurs usages en 1725 pour les Élections de Bar-sur-Aube, Châlons, Chaumont, Joinville, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes, Vitry.

C. 1164. (Portefeuille.) — 154 pièces (3 parchemins, 1 imprimée).

**1709-1769.** — Domaine et droits joints. — Amortissements, franc-fief et nouveaux acquêts. — Comptes rendus adressés à l'Intendant de Champagne par les receveurs des tailles des sommes payées par les communautés laïques en vertu de l'édit de mai 1708 pour les droits des nouveaux acquêts par elles dûs à raison des usages qui leur appartiennent (comptes de 1709, 1710, 1711, 1713, 1718 et 1722). — Correspondance relative aux comptes des droits d'amortissement, francs-fiefs et nouveaux acquêts (1725-1769).

C. 1165. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1731-1763.** — Domaine et droits joints. — Amortissement et nouvel acquêt. — Département des droits d'amortissement et nouvel acquêt sur les usages des communautés de Champagne : 4 rôle de répartition par Élection.

C. 1166. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier (4 imprimées).

**1764-1772.** — Domaine et droits joints. — Amortissement et nouvel acquêt. — Département des droits d'amortissement et nouvel acquêt sur les usages des communautés de Champagne : 4 rôle de répartition par Élection (1764). — Correspondance relative à ces droits (1772).

C. 1167. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (1 imprimée).

**1736-1772.** — Domaine et droits joints. — Confirmation : renseignements généraux. — Envoi à l'Intendant de décisions rendues par le Contrôleur général touchant le

droit de confirmation (1736-1745); de l'arrêt du Conseil qui proroge jusqu'au 1<sup>er</sup> juillet 1773 le droit de confirmation imposé par l'édit d'avril 1771 (1772).

C. 1168. (Portefeuille.) — 227 pièces (1 parchemin, 4 imprimées).

**1723-1739.** — Domaine et droits joints. — Confirmation. — Droit de confirmation à l'avènement de Louis XV : correspondance ministérielle à ce sujet (1723-1739). — État des sommes dues par les villes de la Généralité de Champagne pour être confirmées dans la jouissance de leurs octrois et deniers patrimoniaux : cet état mentionne ce qui reste dû par lesdites villes en 1725. — État des principaux articles qui restent à recevoir en 1732 sur le droit de confirmation. — États des offices envoyés à l'Intendant pour le joyeux avènement du Roi : officiers de l'Élection de Vitry, des greniers à sel de Cormicy, Reims et Sainte-Menehould (1723). — Quittance délivrée au marquis Duplessis Bellière des 600 livres auxquelles il a été taxé pour le droit de confirmation à raison de la forge dont il est propriétaire (1731).

C. 1169. (Portefeuille.) — 67 pièces (4 parchemins, 7 imprimées).

**1670-1778.** — Domaine et droits joints. — Contrôle des actes. — Renseignements généraux : ordonnance de l'intendant L'Escalopier touchant le contrôle des actes notariés (1714); décision du Contrôleur général sur les droits de contrôle auxquels sont sujets les actes concernant l'administration des villes (1766); ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil au sujet des droits de contrôle sur les procès-verbaux et actes concernant les délits champêtres (1775); arrêt du Conseil sur le contrôle des actes de vente (1778). — Jurisdiction de l'Intendant sur cette matière : plainte adressée à l'Intendant Lefèvre de Caumartin par le fermier général des domaines de France contre Nicolas Lemaistre, huissier à Châlons, prévenu d'avoir omis de faire contrôler plusieurs exploits; ordonnance de l'Intendant à ce sujet (1670). — J.-B. Robert, contrôleur des actes notariés et insinuations de Nogent-le-Roi, poursuivi pour omission frauduleuse de contrôle (1721-1722); Jean Legros, notaire royal à Rubigny, convaincu d'avoir détourné à son profit les droits de contrôle, condamné par l'Intendant L'Escalopier à faire amende honorable et au bannissement perpétuel (1724-1726); Jean Guillaume, notaire et sergent royal à Boulton-sur-Suippes, id. (1724).

C. 1170. (Portefeuille.) — 3 cahiers, in-folio.

**1773.** — Domaine et droits joints. — Ville de Vitry-le-François : table alphabétique des propriétaires actuels de

maisons à Vitry. — Liste des maisons sises en la ville et faubourgs de Vitry-le-François, ensemble leur revenu annuel tel qu'il est porté aux rôles des vingtièmes, les noms des propriétaires en 1773, le numéro des dites maisons et la date du paiement des droits d'ensaisinement.

C. 1171. (Portefeuille.) — 9 cahiers in-folio.

**1773.** — Domaine et droits joints. — Ville de Vitry-le-François : liste des propriétaires de maisons (quartier de la Halle et quartier Saint-Germain). Chaque article mentionne la situation de la maison ainsi que les tenants et aboutissants.

C. 1172. (Portefeuille.) — 14 cahiers in-folio.

**1773.** — Domaine et droits joints. — Ville de Vitry-le-François : liste des propriétaires de maisons (quartier Notre-Dame et quartier du Lion d'Or). Chaque article mentionne la situation de la maison ainsi que les tenants et aboutissants.

C. 1173. (Portefeuille.) — 1 registre de 10 cahiers in-folio.

**1760-1789.** — Domaine et droits joints. — Relevé des mutations de biens situés à Vitry-le-François dans la mouvance du Roi depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1760 jusqu'au 7 juin 1789.

C. 1174. (Portefeuille.) — 6 cahiers in-folio.

XVIII<sup>e</sup> siècle. — Domaine et droits joints. — Relevé des actes notariés de Vitry-le-François (études de Mes Jacquemard et Maugin, successeur ; Tisserand ; Gillet ; Cabrilion et Meunier, successeur ; Mignot).

C. 1175. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio.

**1760-1790.** — Domaine et droits joints. — Vérification, depuis les trente dernières années, des registres d'audience du bailliage ordinaire et extraordinaire de Vitry-le-François (1760-1790). — Greffe du bailliage : relevé des minutes d'adjudication, des procès-verbaux et sentences faits à l'Hôtel.

C. 1176. (Portefeuille.) — 2 cahiers in-folio.

**1770-1782.** — Domaine et droits joints. — Tables des mutations de fiefs ensaisinées dans le bureau de Vitry-le-François (1770-1782).

C. 1177. (Portefeuille.) — 3 cahiers in-folio.

**1775-1792.** — Domaine et droits joints. — Registre des lods et ventes du bureau de Vitry-le-François (1783-1792). — Registre des rentes domaniales perçues au bureau de Sermaize (1775-1789). — Sommier des fiefs.

C. 1178. (Portefeuille.) — 89 pièces (1 parchemin, 6 imprimées).

**1701-1743.** — Domaine et droits joints. — Offices. — Vente des charges de conseiller, avocat du Roi aux Élections et autres juridictions où il n'y en avait pas d'établies, 2 cahiers contenant les indications suivantes : noms de ceux qui ont payé pour lesdites charges ; lieu de leur résidence ; date de leurs récépissés ; noms des directeurs, commis ou autres qui les ont donnés ; sommes payées par les particuliers ; observations (1717). — Présidents des Présidiaux : procuration du fermier Desbois à Jean Genest, sieur de Launay, de recevoir en son nom toute somme résultant de la vente desdits offices (1705). — Offices des arts et métiers : correspondance ministérielle à ce sujet (1704-1714). — Greffiers des arts et métiers : correspondance ministérielle (1704-1708). — Trésoriers des arts et métiers (1710-1713). — Gardes et dépositaires des archives dans les cours et autres juridictions : envoi à l'Intendant de l'édit de création (1708) ; de l'édit imposant aux gardes des archives un supplément de finance (1713). — Droit de bourgeoisie des villes franches (1705-1708).

C. 1179. (Portefeuille.) — 58 pièces (1 parchemin, 10 imprimées).

**1704-1713.** — Domaine et droits joints. — Offices : droits domaniaux sur les offices municipaux et les juridictions seigneuriales. — Édit de novembre 1704 créant 300,000 livres d'augmentation de gages héréditaires à répartir entre les maires, lieutenants, échevins et autres officiers : correspondance ministérielle relative à cet édit (1704-1710) ; procuration délivrée par le fermier des 300,000 livres à Étienne de Blois de faire en son nom le recouvrement des sommes de ladite finance (1704). — Taxe sur les justices seigneuriales : lettre de M. d'Armenonville à l'Intendant D'Harouys sur ce sujet (1705). — Receveurs alternatifs et triennaux des deniers communs et patrimoniaux des villes (1704-1709). — Contrôleurs des greffes des deniers d'octrois (1707-1710). — Receveurs des octrois et deniers patrimoniaux des villes (1709-1713). — Main levée des saisies et exécutions faites sur les conseillers du Présidial de Châlons en vertu de l'arrêt du Conseil 20 septembre 1712.



C. 1180. (Portefeuille.) — 31 pièces (2 parchemins, 1 imprimée).

**1704-1762.** — Domaine et droits joints. — Offices des subdélégués de l'Intendant. — Lettre de d'Armenonville à l'Intendant de Champagne en lui envoyant l'édit du Roi qui crée les subdélégués et en fixe la finance au denier dix des gages (1704). — État d'évaluation des offices de subdélégués de la Généralité de Champagne par rapport au nombre des paroisses et au chiffre de la taille dans chaque Élection : l'évaluation la plus élevée est celle de l'Élection de Reims qui renferme 368 paroisses et dont la subdélégation est fixée à 20,000 livres. — Envoi des exemplaires de l'édit portant création des offices de greffiers des subdélégations (1707). — Offices des bureaux d'Élection : état mentionnant le nombre des Élections de la Généralité de Champagne, le nombre et le nom des officiers de chacune d'elles, les édits de création de leurs offices, ceux vacants aux parties casuelles, le montant des gages et augmentations de gages, le montant de la finance payée pour ces offices, le tarif des droits attribués pour les vacations des officiers, les exemptions dont ils jouissent et autres observations. — Déclaration du Roi portant suppression des offices de lieutenant civil et criminel et d'assesseur premier Élu créés en 1696 dans les Élections de Joinville, Sainte-Menehould, etc. (1752-1762).

C. 1181. (Portefeuille.) — 98 pièces (11 parchemins).

**1715.** — Domaine et droits joints. — Offices : comptabilité de la finance des offices. — Comptes qu'adressent à l'Intendant les receveurs des tailles de chaque Élection de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant de la taxe levée en 1715 sur la Généralité de Champagne pour la finance des offices de maires et autres officiers municipaux supprimés par l'édit de novembre 1714. — Comptes des sommes payées et reçues par les receveurs des tailles des Elections de Champagne pour la finance des taxations attribuées aux offices de syndics et greffiers des rôles des paroisses par l'édit d'octobre 1713. — Comptes qu'adressent à l'Intendant les receveurs des tailles de chaque Élection de la recette et dépense par eux faite des deniers provenant des 44,555 livres 4 sols levées en 1715 sur la Généralité de Champagne pour la finance des offices de commissaires et greffiers aux inventaires (1715).

C. 1182. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (1 imprimée).

**1667-1728.** — Domaine et droits joints. — Offices supprimés. — Liquidation des offices municipaux supprimés par l'édit de juin 1717 : inventaires des titres produits par

les propriétaires ou les pourvus desdits offices pour recouvrer leur finance. — Projets d'arrêtés du Conseil ordonnant la répartition sur les paroisses des diverses Élections des sommes nécessaires au remboursement de la finance des offices de syndics et greffiers des rôles (1716). — Aliénation par le Roi de différents droits de greffe lui appartenant au profit des engagistes des greffes : commissions passées par devant notaires pour le recouvrement de la finance des dits droits à payer par les engagistes des greffes (1704-1743). — Offices des contrôleurs des exploits et autres actes sujets au contrôle (1704-1742). — Liquidation des offices supprimés par l'édit d'août 1716 : procès-verbaux du produit des droits de défaut en la prévôté de Troyes, du produit des droits sur les vacations, du produit des droits de tiers-référendaire, taxateur et contrôleur de dépens des justices de Troyes (1717). — Remboursement des offices supprimés : instructions ministérielles à ce sujet (1718-1728). — Bureau des finances : états des sommes payées au Roi pour réunion d'offices et augmentations de gages depuis 1693. — Réunion de l'office de conservateur provincial (1707). — Office de lieutenant-général d'épée réuni au bailliage de Sainte-Menehould : requête des officiers du bailliage à ce sujet (1709). — Comptabilité du domaine (1667-1700).

C. 1183. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (2 imprimées).

**1716-1775.** — Domaine et droits joints. — Offices levés aux parties casuelles. — Propositions d'offices : correspondance relative à ces propositions (1734-1754). — Procurations pour la régie des droits attribués à divers offices (1716-1775).

C. 1184. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (2 imprimées).

**1696-1765.** — Domaine et droits joints : offices des juridictions royales et offices ministériels levés aux parties casuelles. — Présidiaux : lettre de Machault à l'Intendant pour lui demander des renseignements sur la situation du siège présidial de Reims et l'étendue de son ressort. Minute de la réponse de l'Intendant : « Ce siège n'a aucun territoire dans la ville de Reims : la justice et la police s'y exercent par les officiers de l'archevêque et ceux du bailliage n'ont que le droit de prévention. D'ailleurs le ressort du Présidial qui étoit autrefois considérable s'est trouvé resserré par la création du Présidial de Chaalons fait en 1637 et par l'érection du duché de Mazarin auquel les prévôtes d'Omout et de Donchery ont été unies, en sorte qu'il ne s'étend plus aujourd'hui que sur soixante villages et il faut convenir qu'un siège si borné n'exige pas un grand nombre d'officiers.... » (1753). — Bailliages : tableau indiquant le produit de l'office de commissaire enquêteur examinateur au bailliage de

Sainte-Menehould pendant l'année 1744. — Procureurs du Roi ès juridictions royales et leurs substituts ; greffiers : correspondance relative à la levée d'offices en différents sièges (1696-1751). — Commissaires enquêteurs et examinateurs (1745). — Huissiers royaux et audiençiers (1730-1751). — Sergents royaux (1751-1762).

C. 1185. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier (1 imprimée).

**1716-1763.** — Domaine et droits joints : offices des juridictions royales et offices ministériels levés aux parties casuelles. — Grenier à sel : correspondance relative à la levée d'offices au grenier à sel (1732-1737). — Liquidation des offices de vérificateurs particuliers du grenier à sel tant anciens qu'alternatifs et triennaux créés par les Édits de 1702 et 1708 et supprimés par l'Édit de janvier 1717 : états de liquidation arrêtés par l'Intendant pour les officiers des greniers de : Arcis-sur-Aube, Châlons, Cormicy, Épernay, Montsaujeon, Nogent-sur-Seine, Reims, Saint-Dizier, Sézanne et Vitry-le-François (1717). — Maréchaussée : correspondance relative à la levée d'offices d'archers gardes de la connétablie et maréchaussée de France (1737-1750). — Maîtrise des Eaux et forêts : correspondance relative à la levée d'offices de receveurs des amendes en la maîtrise de Reims (1730) et de garde-général collecteur des amendes de la maîtrise de Sainte-Menehould (1749). — Jurés priseurs et jaugeurs de vin : correspondance relative à l'établissement d'un office de juré priseur vendeur de meubles à Châlons (1744) et de jaugeurs de vins à Autigny-l'Abbé (1745). — Arpenteurs (1739-1764). — États des différents offices de police créés et subsistant dans les villes de Troyes et de Bar-sur-Aube (1762-1763).

C. 1186. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (7 parchemins).

**1685-1755.** — Domaine et droits joints : offices ministériels levés aux parties casuelles. — Notaires : correspondance relative à l'établissement ou à la levée d'offices de notaires (1733-1751) ; offre de création d'un notaire royal à Vertus : opposition du prince de Soubise (1751). — Provisions d'offices de notaires (1685-1710). — Suppression des tabellionages dans l'étendue des justices et domaines du Roi : lettre de Machault à l'Intendant « On sent assés l'utilité qui résultera pour le public de la suppression de ces offices dont les fonctions ne servent qu'à occasionner un embarras de plus dans les affaires, mais il est question d'examiner la manière le plus convenable de l'oppérer, surtout par rapport à l'indemnité qui sera due à ceux qui possèdent aujourd'huy ces tabellionages.... » (1751). — Renseignements adressés à l'Intendant à ce sujet (1751-1755).

MARNE. — SÉRIE C.

C. 1187. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier (3 imprimées).

**1756.** — Domaine et droits joints : offices ministériels levés aux parties casuelles. — Notaires : lettre du contrôleur-général de Moras à l'Intendant pour lui demander un état divisé par bailliages des villes, bourgs et autres lieux de Champagne où il y a des notaires royaux : « Les plaintes qui viennent de toutes parts sur la trop grande multiplicité des notaires dans les provinces, les abus de toute espèce qui peuvent en résulter et les procès fréquents en rapport des provisions auxquels donnent lieu depuis un tems les nouveaux établissements que l'on fait en vertu de la Déclaration de 1672 mettant dans l'obligation de prendre un arrangement fixe et certain pour qu'il n'y en ait plus à l'avenir que dans les lieux où il sera absolument nécessaire et au nombre qu'il faut strictement pour que le public soit servi, je vous prie de m'envoyer un état divisé par bailliages.... » (1756). — Renseignements transmis à ce sujet à l'Intendant et classés par bailliages : bailliages de Châlons, Chaumont, Épernay, Langres, Reims, Fismes, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne, Troyes, Vitry-le-François, Saint-Dizier (1756).

C. 1188. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

**1734-1785.** — Domaine et droits joints : offices se rattachant à la juridiction des traites foraines. — Réunion au domaine des droits attachés aux offices de jurés mouleurs, mesureurs, auneurs, etc. et leur conversion en droits domaniaux : correspondance ministérielle à ce sujet (1767). — Observations adressées à l'Intendant par les subdélégués de Châlons, Épernay, Fismes, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry sur les offices et droits aliénés dans la jouissance desquels le Roi vient de rentrer : 4 dossier par subdélégation (août 1767).

C. 1189. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1720.** — Domaine et droits joints. — Offices. — États de la finance payée par les contrôleurs aux revues des différentes villes de Champagne : chaque état est arrêté en 1720 par l'Intendant L'Escalopier.

C. 1190. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier (1 imprimée).

**1694-1777.** — Domaine et droits joints. — Droits divers. — Centième denier : requête de Guérin, procureur au bailliage de Reims, en restitution d'un double droit de centième denier (1775) ; requête en exemption du sieur Égée, huissier audiençier au bailliage de Reims (1776) —

Poursuites exercées par le fermier des domaines contre le sieur de Jannel, acquéreur des terres de Belval et de Vauréal, à raison du centième denier (1771-1777). — Confirmation de noblesse : requête en exemption du sieur de Pouilly (1774). — Taxe des nouveaux anoblis : requête en modération de taxe du sieur de Parvillez, président trésorier de France (1772). — Franc-fief : requête à l'Intendant par Claude Billiet, trésorier de France, à l'effet d'être déchargé des 200 livres auxquelles il est imposé à raison d'une maison qu'il possède à Châlons ; ordonnance de l'Intendant Larcher faisant droit à la requête (1694). — Poids et mesures : extrait du tarif des poids et mesures arrêté au Conseil le 15 janvier 1704. — Timbre : procès-verbaux de l'inventaire des papiers et parchemins timbrés existant dans les bureaux du directeur des Aides de Bar-sur-Aube et de Troyes (1748).

C. 1191. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1718-1719.** — Domaines engagés et aliénés. — Correspondance du garde des sceaux, D'Argenson, avec l'intendant L'Escalopier au sujet de la représentation des titres des engagistes et possesseurs des domaines en exécution de l'arrêt du Conseil du 4<sup>er</sup> mai 1718. Les titres représentés en copie concernent : dans l'Élection de Châlons, la terre et seigneurie du Fresne, de Bettancourt et de Vroil ; dans l'Élection de Sézanne, les greffes des bailliage et prévôté de cette ville, les châtelainies de Tréfol et Chantemerle, les greffes des présentations et doublement de ces châtelainies ; dans l'Élection de Troyes, la terre et seigneurie de Torvilliers, de Sainte-Savine, etc. — Correspondance de D'Argenson avec l'Intendant relative aux aliénations des terres de Braux-Sainte-Cohière, du Fresne, de Verrières et de la Neuville-au-Pont. — 16 cahiers contenant l'état des domaines engagés dans la Généralité de Champagne et un état abrégé des cens, rentes, droits de gîte, guets, gardes et autres redevances en avoine ou en grains dus par les particuliers qui résident sur les domaines du Roi.

C. 1192. (Portefeuille.) — 75 pièces (12 parchemins).

**1322-AN II.** — Domaines engagés. — Pièces classées par ordre alphabétique des communautés. — ABLANCOURT : estimation des usages (An II). — ANGLURE : avertissement à M<sup>me</sup> d'Étoges de payer les droits fixés par l'Édit de 1706 pour les accroissements qu'elle possède sur la paroisse d'Anglure. — BASSU, BASSUET ET LA GARENNE DE VITRY-EN-PÉRTHOIS : domaine et droits utiles et honorifiques engagés au sieur Graff moyennant une rente annuelle de 442 livres (1774). — CHARMONTOIS-LE-ROI : contrat du domaine engagé par l'évêque de Rennes, seigneur dudit lieu, au sieur

Gerardin moyennant 50 livres (1746). — CHATELRAOULD ET SAINT-LOUVENT : pièces concernant le procès de l'étang de Chatelraould. — Déclaration des biens de Bocan fournie au terrier du domaine de Champagne le 26 août 1678. — Copie des sentences rendue par le Grand-maitre des Eaux et forêts de Champagne en 1440, 1452 et 1455, qui maintiennent les habitants de Chatelraould et Saint-Louvent en possession de leurs usages et pâquis et déclarent en quoi ils consistent. — Dénombrement des pâquis et usages engagés et aliénés de la communauté de Chatelraould (1665). — Dénombrement des usages de la communauté de Saint-Louvent fait en 1739. — Acte d'échange des terres de Blaise-sous-Arzillières et de Chatelraould contre celles de la Baillue et de Prouilly (novembre 1322). — Estimation des usages de Chatelraould et Saint-Louvent faite en l'An II. — CHAUMONT, VASSY-ANDELOT ET VILLARS-LE-PAUTEL : requête à l'Intendant par P. Ragot, chargé de recouvrer les taxes des engagistes, à l'effet de contraindre les fermiers des domaines engagés de Chaumont, Vassy-Andelot et Villars-le-Pautel au paiement des taxes dues par l'engagiste (1698). — DAUCOURT : adjudication, avec faculté de rachat perpétuel, de la terre et seigneurie de Daucourt, moyennant 66 livres et à la charge d'acquitter la finance du précédent engagement montant à 3,450 livres (1607) ; copie collationnée d'une acte passé devant les notaires de Clermont le 2 juin 1607 contenant quittance de la première finance. — FRIGNICOURT : pièces relatives aux usages (1750-An II). — HERPONT : titres et papiers du fief de Saint-Vallery situé sur le territoire de la communauté de Herpont (1596-1744). — LOISY-SUR-MARNE : adjudication de 134 arpents d'usages moyennant 362 livres de rente annuelle (1750) ; procès-verbal de la prise de possession au nom de la Nation des biens aliénés par l'ancien gouvernement (17 floréal An II).

C. 1193. (Portefeuille.) — 124 pièces (1 imprimée, 18 parchemins, 2 plans).

**1587-AN II.** — Domaines engagés ; usages des communautés de Champagne : pièces classées par ordre alphabétique des communautés. — NORROIS : Adjudication à Marc-Henry Jacobé de Norrois de 40 arpents d'usage situés à Norrois moyennant 60 livres de rente annuelle (1750). — Procès-verbal de possession des usages de Norrois (1751). — Vente de 5 douzièmes dans 40 fauchées de prés d'usage moyennant 935 livres (1769). — ORCONTE : copie de la déclaration fournie en 1680 au papier terrier du Roi des usages de la communauté d'Orconte (1685). — Requête du conseil municipal d'Orconte pour obtenir la conservation des usages de la communauté (An II). — PARGNY-SUR-SAULX : pièces et titres concernant la propriété d'un tiers des dimes inféodées du terroir de Pargny (1587-1783).

**PRINGY** : copie de la déclaration faite en 1680 au papier terrier du Roi des usages de la communauté de Pringy (1777). — **SAINTE-MENEHOULD ET LA GRANGE-AUX-BOIS** : Concession faite par l'Intendant à M<sup>e</sup> Nicolas-Remy Lesure, président lieutenant général du bailliage de Sainte-Menehould, de 162 toises, 2 pieds, 8 pouces de terrain appartenant au domaine moyennant 40 sols 7 deniers de rente annuelle (1766). — Placard imprimé indiquant les diverses portions des fossés et fortifications de Sainte-Menehould aliénés en exécution de l'arrêt du Conseil du 23 juin 1778. — Pièces du dossier de la Grange-aux-Bois, dépendance de Sainte-Menehould ; plan topographique des terrains appartenant au Roi sur le chemin de Clermont à Sainte-Menehould entre les villages de la Grange-aux-Bois et les Islettes. — Requête du marquis de Puiseux, engagiste du domaine de Sainte-Menehould, demandant à revenir sur des transactions passées entre un précédent engagiste et les habitants de Sainte-Menehould au sujet de certains droits dépendant du domaine ; mémoire de l'Intendant à ce sujet (1744-1747). — Adjudications des revenus du domaine de Sainte-Menehould en 1754 et 1784. — **SAINT-MARD-SUR-AUVE** : expédition sur parchemin de l'adjudication faite à Philibert-Nicolas de Cuissotte de la haute, moyenne et basse justice de Saint-Mard-sur-Auve moyennant 666 livres 17 sols 4 deniers (1709). — Déclaration faite au directoire du District de Sainte-Menehould des biens possédés par Nicolas-Édouard Cuissotte à titre d'engagiste sur le territoire du District (An II). — **SAINT-MARD-SUR-LE-MONT** : adjudication de la seigneurie, justice, greffe et droits y joints de Saint-Mard-sur-le-Mont à Georges de Rentz moyennant 220 livres de principal, quittances y jointes (1648). — Adjudication sur tiercement, faite à faculté de rachat perpétuel au sieur de Courcelles du domaine de Saint-Mard-sur-le-Mont moyennant 6300 livres de principal ; quittance y jointe (1659). — Extrait tiré de la Chambre des comptes de Paris des comptes du receveur des domaines de Vitry pour les années 1532, 1557, 1558, 1559 et 1576, qui rappellent les droits du Roi. — Quittance délivrée par le receveur des revenus casuels au sieur Lerebours, propriétaire du domaine de Saint-Mard de la somme de 200 livres à laquelle il avait été taxé pour droit de confirmation à cause de l'avènement du Roi (1736). — Inventaire des titres des domaines engagés de Saint-Mard-sur-le-Mont à remettre au directoire du District de Sainte-Menehould. (An II). — **SAINT-VRAIN** : extrait de la déclaration des usages de Saint-Vrain faite en 1679.

C. 1194. (Portefeuille.) — 147 pièces (16 parchemins).

**1586-AN II**. — Domaines engagés ; usages des communautés de Champagne : pièces classées par ordre alpha-

bétique des communautés. — **SÉZANNE** : domaine engagé de Sézanne réuni à la Couronne en 1779. Dossier de différentes lettres et de décisions du Ministre relatives au remboursement des frais avancés par M. Desaulle, pendant qu'il tenait, à titre d'engagement, le domaine de Sézanne et depuis la rétrocession qu'il en a faite au Roi le 3 août 1779. — Minutes des ordonnances expédiées au profit de ce seigneur engagiste le 30 avril 1782 pour la somme de 2875 livres 8 sols 4 denier, et le 31 mai 1783 pour celle de 5407 livres 9 deniers (1777-1783). — **VADENAY** : usages de Vadenay dépendant du domaine du Roi engagés au seigneur du lieu en 1586 et cédés par lui aux habitants en 1587, maintenus en la possession desdits seigneur et habitants par arrêt du 14 août 1665. — **VALMY** : expédition sur parchemin de l'adjudication faite au Louvre, le 22 août 1709, de la justice et seigneurie de Valmy au profit de Philibert-Nicolas de Cuissotte moyennant 3600 livres avec faculté de rachat perpétuel ; quittance y jointe. — Déclaration faite au directoire de Sainte-Menehould, par le fondé de pouvoir de Nicolas-Édouard Gizaucourt, des domaines que celui-ci possédait à titre d'engagiste sur le territoire de Valmy (An II). — **VILLERS-EN-ARGONNE** : copie du contrat d'engagement fait en 1587 à Pierre de Boulet de Missy de la mairie et des droits du Roi à Villers. — Expédition en forme de la revente faite du même domaine en 1624 avec faculté de rachat perpétuel au profit de Germain Godet moyennant 300 livres. — Déclaration faite au directoire de Sainte-Menehould par le fondé de pouvoir des enfants de feu Marc-Antoine Chamisso des domaines qu'ils possédaient à titre d'engagement sur le territoire de Villers (An II). — **VITRY-LE-FRANÇOIS** : pièces concernant divers droits domaniaux : langage des porcs, poids le Roi, bac de Frignicourt (1784-1787).

C. 1195. (Portefeuille.) — 114 pièces (7 parchemins, 11 imprimées).

**1548-1789**. — Domaines engagés : pièces classées par Élections. — Élection de Bar-sur-Aube : immeubles domaniaux à Bar-sur-Aube (1739-1745). — Élection de Châlons : **SUIPPES** ; anciens remparts de Suippes dont les habitants réclamaient la propriété (1783-1788). — **JUVIGNY ET LA VEUVE** : arrêt du Conseil d'État qui ordonne la revente et adjudication, à titre d'engagement, au plus offrant et dernier enchérisseur des terres et seigneurie de Juvigny et la Veuve (1766). — Élection d'Épernay : **ÉPERNAY** ; demande formée par les administrateurs du domaine en vue de réunir au domaine du Roi le droit de pêche dans la rivière de Marne depuis la cuve d'Ay jusqu'au ruisseau d'Hautvillers (1782-1785). — **MOUSSY** : revente de la terre et seigneurie de Moussy (1767-1768). — **PLIVOT** : arrêt du Conseil du Roi concernant la revente de la vicomté de Plivot (1767). —

Élection de Sainte-Menehould : envoi à l'Intendant des arrêts du Conseil ordonnant la rentrée au domaine des seigneuries et justice de Saint-Mard-sur-le-Mont, Givry et Somme-Yèvre (1773). — VERRIÈRES-SUR-AISNE : arrêt du Conseil ordonnant de procéder à la revente et adjudication, à titre d'engagement, de la terre et seigneurie de Verrières (1766). — PASSAVANT-EN-ARGONNE : revente du domaine (1767). — MONTFAUCON-EN-ARGONNE : arrêt du Conseil concernant la revente du domaine (1767). — Revente et adjudication à titre d'engagement, d'une rente de 4,965 livres due au domaine par les notaires de Sainte-Menehould (1769-1776). — BRIULLE-SUR-MEUSE : revente de la seigneurie (1766-1767).

C. 1196. (Portefeuille.) — 140 pièces (3 imprimées, 2 parchemins).

**1754-1790.** — Domaines engagés : pièces classées par Élections. — Élection de Sézanne : CONFLANS ; arrêt pour la revente et adjudication de la terre et seigneurie de Conflans (1766). — SÉZANNE : halle de la ville et étang de la Mozelle (1780-1783). — TRÉFOLS : arrêt du Conseil d'État ordonnant la vente et adjudication à titre d'accensement et de propriété incommutable de deux pièces de terre vacantes situées dans la paroisse de Tréfols (1785). — Étangs de la Forestière (1789-1790). — Élection de Vitry-le-François : BASSU ET BASSUET ; arrêt du Conseil d'État qui ordonne la revente et adjudication, à titre d'engagement, des domaines, justice et seigneurie de Bassu et Bassuet (1765). — Autre arrêt ordonnant la vente et adjudication à titre d'engagement des domaines de Bassu et Bassuet et de Vitry-en-Perthois (1783). — COUVROT ET VILLERS : vente et adjudication provisoire d'un droit de pêche dans la rivière de Marne (1774-1775). — VITRY-LE-FRANÇOIS : halles et boucherie (1787). — Rentes d'indemnités dues par les gens de main-morte à cause d'acquisitions par eux faites dans la directe ou justice du Roi, à liquider conformément à la Déclaration du 21 novembre 1724 (1789).

C. 1197. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

**1786-1787.** — Domaine : contentieux relatif à l'administration des domaines. — Correspondance (1786-1787).

C. 1198. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier

**1723-1751.** — Domaine : contentieux relatif à l'administration des domaines. — Amortissements et francs-fiefs (1723-1737) ; droits de contrôle et amendes (1734-1737). — Procédures à l'occasion de saisies de marchandises prohibées (1737-1741). — Saisie de cartes à jouer (1751).

C. 1199. (Portefeuille.) — 189 pièces, papier.

**1783-1785.** — Domaine : contentieux relatif à l'administration des domaines. — Ordonnances de l'Intendant (1783-1785).

C. 1200. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier (1 imprimée).

**1736-1773.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Renseignements généraux : lettre de Trudaine à l'Intendant pour demander si les prisons de Chaumont, Vaucouleurs et Saint-Dizier sont engagées ou si elles dépendent de quelque domaine engagé (1747). — Frais de réparations des bâtiments à distinguer des frais de justice (1736-1737). — Arrêt du Conseil qui met à la charge des villes l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice et des prisons (29 mars 1773) ; envoi par l'Intendant aux officiers des juridictions de la copie de l'arrêt ci-dessus.

C. 1201. (Portefeuille.) — 44 pièces, papier.

**1740-1772.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Bar-sur-Aube : devis et mémoires de réparations à exécuter aux prisons royales de Bar-sur-Aube (1740-1772).

C. 1202. (Portefeuille.) — 194 pièces (7 parchemins, 1 plan).

**1730-1789.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Châlons-sur-Marne : réparations à faire aux prisons (1737-1789). On lit dans un mémoire de 1789 : « Les gelées aussi fortes qu'extraordinaires de l'hiver dernier ont occasionné des dégradations considérables à une infinité de bâtiments de cette province. Les prisons de la ville de Châlons se sont ressenties de ses effets destructeurs : les murs construits en partie en craye ont été calcinés en plusieurs endroits ; les fondations mêmes n'ont pas été entièrement à l'abri des atteintes du froid qui a pénétré jusqu'à plus de trois pieds de profondeur. Les prisonniers criminels ont profité de ces dégradations pour s'évader.... » — Frais d'installation du Conseil supérieur de Châlons dans les salles du couvent des Jacobins (1774-1776). — Plan des prisons provisionnelles à faire dans le couvent des Cordeliers de Châlons (1774). — Arrêts du Conseil qui confirment l'adjudication des réparations à faire dans les prisons de Châlons (1737, 1740, 1744, 1743, 1748 et 1755). — Pièces relatives à la reconstruction de l'Hôtel des juridictions à Châlons (1775-1784). — Réclamations du sieur Guyot, entrepreneur des bâtiments des prisons de Châlons (1779-1782).

C. 1203. (Portefeuille.) — 133 pièces (6 parchemins).

**1735-1788.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Châtillon-sur-Marne : réparations aux bâtiments de la chambre du conseil et de la geôle (1737-1740). — Correspondance relative aux réparations à exécuter à l'auditoire du bailliage de Châtillon-sur-Marne (1765-1772). — Pièces relatives à la reconstruction des bâtiments des juridictions et prisons du bailliage (1784-1788). — Grenier à sel d'Arcis-sur-Aube : réparations à y exécuter (1735 et 1758). — Grenier à sel de Cormicy : dossier des réparations exécutées en 1754, 1758 et 1760.

C. 1204. (Portefeuille.) — 97 pièces (4 parchemins, 4 plans).

**1769-1788.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Épernay : réparations exécutées dans les prisons d'Épernay dont une partie est à la charge de M. le duc de Bouillon, engagé du domaine (1769-1788).

C. 1205. (Portefeuille.) — 139 pièces (2 parchemins).

**1728-1787.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Fismes : projet pour la construction du logement du bailliage et des prisons (1776-1780) ; devis estimatif montant à 64,486 livres. — Correspondance relative à la reconstruction des prisons de Fismes (1782-1787). — Langres : pièces relatives aux réparations à effectuer dans les prisons royales (1728-1772) ; correspondance touchant l'incendie qui a consumé ces prisons le 4 décembre 1747. — Réparations à effectuer aux bâtiments du grenier à sel de Langres (1763). — Mézières (1768).

C. 1206. (Portefeuille.) — 165 pièces (1 imprimée, 5 parchemins).

**1734-1770.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Reims : réparations à effectuer dans les prisons royales de Reims (1734). — Devis estimatif des travaux à exécuter aux prisons et à l'auditoire royal de Reims : le devis s'élève à 4,505 livres 4 sols 6 deniers (1737). — Mémoire des ouvrages exécutés aux prisons royales de Reims par ordre de Maillefer, subdélégué (1740). — Réparations en 1742 et 1748. — Devis estimatif des réparations urgentes à effectuer aux bâtiments du Présidial et des prisons royales de Reims : le devis s'élève à 1,483 livres 12 sols (1751). — Baux d'entretien annuel des bâtiments dépendant du domaine dans les villes de Troyes et de Reims : le bail pour la ville de Troyes est de 668 livres 13 sols, et pour celle de Reims de 295 livres 5 sols (1752).

— Expéditions de l'arrêt du Conseil confirmant le bail au rabais de l'entretien des couvertures de l'auditoire des prisons et de l'hôtel de la monnaie de Reims (1753). — Réparations en 1755, 1764, 1766, 1768 et 1769. — Procès-verbal de la visite des bâtiments du Présidial et autres juridictions de Reims par l'architecte inspecteur des ouvrages de la place Royale (1770).

C. 1207. (Portefeuille.) — 115 pièces (1 imprimée, 4 parchemins, 6 plans).

**1772-1789.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Reims : arrêt du Conseil d'État ordonnant qu'à l'avenir l'entretien des bâtiments servant à l'administration de la justice sera à la charge des villes dont lesquelles les cours ou juridictions seront établies (1773). — Demande de reconstruction du bâtiment du Présidial de Reims (1778-1779). — État des paroisses et lieux dépendants ressortissant au Présidial de Reims avec leur capitation en 1765. — Devis pour la construction d'une caserne de maréchaussée, d'un logement pour la cour souveraine et d'une annexe aux prisons de Reims : le devis s'élève à 64,550 livres 9 sols 3 deniers. Plans annexés au devis (1777). — Correspondance relative à la reconstruction projetée de l'auditoire et des prisons de Reims (1785). — Minute de la lettre écrite par l'Intendant au Contrôleur-général en lui envoyant le plan de reconstruction des prisons et le devis estimatif dressé conformément au plan. Ce devis monte à 255.734 livres 6 sols 8 deniers. L'Intendant insiste sur la nécessité de reconstruire ces prisons : « Je ne peux vous donner une juste idée de ce lieu d'horreur ; j'en ai été frappé moi-même en allant le visiter pour la première fois. Tout y respire le désespoir et la mort. C'est plutôt un repaire de bêtes sauvages que l'habitation de gens de notre espèce. Vous frémiriez en voyant tous ces malheureux entassés les uns sur les autres dans l'espace le plus circonscrit et ne voyant le jour qu'à travers un crainau fort étroit et dont l'air est encore intercepté par un grillage de fer. Non, vous ne permettez pas que sous une administration telle que la vôtre où l'humanité et la bienfaisance semblent être d'intelligence pour le soulagement des malheureux, les prisons de Reims subsistent plus longtemps dans l'état déplorable où elles sont aujourd'hui » (1786). — Plans joints au devis ; correspondance relative à cette reconstruction (1786-1789).

C. 1208. (Portefeuille.) — 66 pièces (3 parchemins).

**1784-1790.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Reims : pièces relatives

aux réparations à effectuer dans les prisons de la Belle-Tour à Reims (1784-1790).

C. 1209. (Portefeuille.) — 101 pièces (2 parchemins, 3 plans).

**1736-1786.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Sainte-Menehould : logement du concierge des prisons (1736-1768). — Projet de reconstruction des prisons : ordonnance de l'Intendant qui commet le sieur Durand, architecte de la province de Champagne, pour faire la visite des prisons de Sainte-Menehould. — Procès-verbal de visite du sieur Durand. — Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction des dites prisons : le devis s'élève à 72,660 livres 7 sols 4 deniers. Lettre de Necker à l'Intendant à ce sujet ; Necker écrit en note de sa propre main : « Vous me demandez, Monsieur, une autorité pour faire construire des prisons à Sainte-Menehould, mais vous savez bien qu'il est indispensable d'avoir une connaissance préliminaire de la somme de la dépense et de convenir des moyens d'y pourvoir. Il n'y a qu'à s'en occuper sans délai et en attendant prendre quelque parti provisoire par forme de loyer ou autrement pour ne pas envoyer de nouveaux prisonniers dans un lieu attaqué d'une maladie épidémique. Tout cela, Monsieur, exige vos plus grands soins » (1779).

C. 1210. (Portefeuille. — 106 pièces (2 imprimées, 3 parchemins, 5 plans).

**1734-1782.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Sézanne : ordonnance de l'Intendant qui commet le sieur Durand, architecte de la province, à la visite des prisons de Sézanne : « Vu la requête présentée par les officiers du bailliage de Sézanne contenant qu'après avoir fait auprès du sieur de Saulle, seigneur engagiste de ce domaine, toutes les démarches d'honnêteté et de prévenance, ils n'ont pu encore en obtenir qu'il fit faire les réparations dont il est tenu, tant aux salles servant d'auditoire qu'aux chambres de la prison de cette ville qui sont l'une et l'autre dans un tel état d'abandon et de dépérissement qu'il n'est pas possible qu'elles puissent remplir l'objet pour lequel elles sont destinées ; qu'en effet ce qui tient lieu de prison à Sézanne consiste dans une seule chambre, en sorte que l'on est obligé d'enfermer dans cette chambre, les hommes et les femmes, les prisonniers criminels et les prisonniers civils ; que le moindre inconvénient qui résulte de leur réunion, c'est que les criminels communiquent avec leurs complices... que de l'autre côté il est humiliant pour un prisonnier civil qui n'a souvent à se reprocher que de n'avoir pu attendre l'âme trop dure de son créancier de se

voir ainsi confondu avec le crime et l'ignominie... » — Procès-verbal de la visite faite par l'architecte. — Devis estimatif des réparations à exécuter dans les prisons de Sézanne : le devis s'élève à 8,550 livres 18 sols 8 deniers. — Troyes : adjudication des réparations à effectuer dans les prisons de Troyes (1768-1771). — Palais de justice de Troyes : devis estimatif des travaux à exécuter au Palais pour y placer l'Élection : le devis s'élève à 44,431 livres 18 sols 2 deniers (1758). — Entretien des couvertures du Palais de Troyes pour 9 années à commencer en janvier 1734 : adjudication du 25 juin 1735 à Jean Chevalot, couvreur, moyennant 200 livres par an. — Bail pour 9 années à renouveler au 1<sup>er</sup> janvier 1752 pour l'entretien des couvertures des bâtiments du domaine à Troyes : le total de la dépense annuelle s'élève à 668 livres 13 sols 2 deniers (1752).

C. 1211. (Portefeuille.) — 156 pièces (5 parchemins).

**1730-1786.** — Domaine : bâtiments des juridictions et prisons à la charge du domaine. — Vitry-le-François : devis estimatif des travaux à exécuter aux prisons royales de Vitry dressé par Philippe de la Force, ingénieur du Roi pour la province de Champagne : le devis monte à 475 livres (1730). — Copie sur parchemin de l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des réparations à faire au Palais et aux prisons de Vitry (1738). — Copie sur parchemin de l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des réparations à faire aux prisons et à l'auditoire de Vitry (1743). — Devis estimatif des réparations à faire au Palais et aux prisons de Vitry : le devis monte à 2,846 livres 16 sols (1752). — Copie sur parchemin d'un arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des réparations à faire au Palais et aux prisons de Vitry (1753). — Devis estimatif des réparations à effectuer aux prisons de Vitry : le devis monte à 3,639 livres 16 sols 4 denier (1756) ; autres devis en 1765 et 1770. — Logement pour le Présidial et bailliage royal, pour l'Élection, les Eaux et Forêts, la juridiction du grenier à sel et pour l'Hôtel-de-Ville à condition pour la ville d'être chargée à l'avenir de l'entretien des bâtiments susdits ; devis estimatif de la construction des prisons de Vitry et logements des juridictions : le devis s'élève à 416,624 livres (1780).

C. 1212. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1730-1786.** — Frais de justice à la charge du domaine. — États mensuels des exécutoires visés par l'Intendant (1730-1733). — Vacations de la maréchaussée de Champagne : instructions ministérielles y relatives (1735-1745). — Salaire des greffiers et autres officiers de justice (1737-1786). — Salaire des concierges des prisons (1737-1785).

C. 1213. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1732-1787.** — Frais de justice à la charge du domaine. — Observations du Contrôleur-général sur les états trimestriels des frais de justice à lui adressés par l'Intendant (1732-1746). — Fournitures aux prisonniers; frais de gîte et de geôlage (1739-1740). — Ornaments servant à la célébration du culte dans la chapelle des prisons de Sainte-Menehould (1779-1781). — Honoraires du chapelain des prisons de Troyes: correspondance à ce sujet (1782-1783). — Honoraires annuels réclamés par les Cordeliers de Châlons pour la desserte de la chapelle des prisons (1785-1786). — Gratifications sur le domaine réclamées par les sieurs Legendre, ingénieur (1746); Maillot et Gellée, médecins des prisons à Châlons (1784-1786); Brunet, chargé de deux offices d'avocat au bailliage et siège présidial de Châlons (1787).

C. 1214. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

**1699-1759.** — Dépenses à la charge du domaine. — Enfants trouvés élevés à la charge du Roi comme seigneur haut justicier: dossiers individuels (1738-1759). — Enquête sur les frais d'éducation des enfants trouvés: réponses des subdélégués (1747). — Taxes de naturalité et de légitimation en exécution de la Déclaration du Roi du 22 juillet 1697. — Rôles arrêtés au Conseil pour la confirmation des lettres de naturalité dans la Généralité de Champagne: 4 dossier par Élection (1704). — Projet pour la modération ou décharge des taxes portées sur les rôles arrêtés au Conseil pour la confirmation des lettres de naturalité dans la Généralité de Champagne (1703).

C. 1215. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (4 imprimées).

**1662-1778.** — Archives des villes. — Projet de classement présenté à l'Intendant par Lemoine, archiviste. — Minute de la lettre de l'Intendant aux officiers municipaux des villes de Champagne pour leur recommander le sieur Lemoine; réponses des villes à la lettre de l'Intendant (1778). — Minutes des notaires. — Exemple de l'arrêt du Parlement qui ordonne de garder soigneusement les minutes des contrats notariés (1662). — Projet d'édit pour la conservation des minutes des notaires; circulaire de l'Intendant aux subdélégués en leur envoyant ce projet; réponses des subdélégués avec leurs observations (1731). — Envoi à l'Intendant de la copie d'une lettre de D'Aguesseau aux procureurs généraux sur les moyens d'assurer la conservation des minutes des notaires (1738). — Minute de la réponse de l'Intendant (1742). — Réponses des subdélégués à l'Intendant qui leur avait demandé des renseignements à ce sujet (1738).

C. 1216. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier (5 imprimées).

**1711-1788.** — Affaires militaires: correspondance générale. — Personnel de l'administration supérieure de la guerre: avis de nomination adressés à l'Intendant de Champagne par les nouveaux titulaires (1711-1776). — Règlements généraux de discipline et d'administration des troupes françaises: projet d'ordonnance concernant la discipline des troupes à l'intérieur du royaume rédigé par ordre de D'Argenson et communiqué aux Intendants (1754). — Envoi à l'Intendant de l'instruction provisoire pour le service des places avec invitation à présenter des observations sur les parties qu'il conviendrait de modifier (1765). — Exemple de l'ordonnance provisoire du Roi concernant la formation et la solde de l'infanterie française (1784). — Exemple de l'instruction arrêtée par le Roi concernant les rapports et la correspondance des commandants et intendants des provinces, commandants de divisions, officiers généraux, etc., et généralement tous membres ou employés de l'administration militaire (1788).

C. 1217. (Portefeuille.) — 154 pièces, (1 parchemin, 1 imprimée).

**1707-1788.** — Commissaires des guerres ordinaires, provinciaux, ordonnateurs employés sous les ordres de l'Intendant de Champagne. — Personnel: nominations, mutations, etc. — Édit de 1707 portant création d'un commissaire ordinaire provincial en Champagne. — Répétition exercée contre le sieur Levavasseur, trésorier principal de la guerre à Châlons, par le trésorier général Megret de Sérilly, de la somme de 252,735 livres 2 sols sur les exercices 1780, 1781, 1782 et 1784. Dossier relatif à cette affaire: révocation de Levavasseur (1777-1788).

C. 1218. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1731-1789.** — Personnel des commissaires des guerres établis en Champagne. — Résidence des commissaires: le ministre D'Angervillers écrit à l'Intendant: « Le sieur de Crancé, commissaire des guerres, m'a donné avis de son départ pour Langres et Bourbonne. . . . Il faut qu'il réside à Langres et le sieur de Morvilliers à Reims: ces deux commissaires seront là plus à portée de visiter les quartiers des troupes dont ils ont la police et de vous rendre compte des détails de leurs fonctions. Il ne convient pas de les laisser ensemble dans Châlons, lieu de votre résidence, où il n'y a aucune troupe. Les commissaires y sont très inutiles auprès d'un intendant en temps de paix » (1731). — Lettres ministérielles concernant le service des commissaires des guerres; notes personnelles sur ces commissaires (1775-1786). —



Appointements des commissaires (1734-1744). — Congés accordés aux commissaires dont les noms suivent : De Crancé (1732, 1736 et 1764) ; Courdonmer (1738) ; Gui-roux à Vitry (1780) ; Levavasseur à Châlons (1783) ; De Crancé (1785) ; Chandeau (1789). — Rapports des tournées faites par les commissaires : Marabail (1777) ; Pavin de Fontenay (1779) ; De Crancé (1781). — Correspondance des commissaires Courdonmer, De Morvilliers, Dubois de Crancé, Fumeron relativement au service (1734-1746).

C. 1219. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1745-1775.** — Commissaires des guerres établis en Champagne. — Logement des commissaires des guerres : renseignements généraux. — Indemnités de logement fournies aux commissaires par les villes de Champagne : lettre du ministre d'Argenson et renseignements des subdélégués (1745) ; lettres des municipalités sur le même sujet (1749-1750). — Projet d'ordonnance de l'Intendant De la Bove sur la part contributive de chacune des villes de Champagne au logement des commissaires des guerres ; essai de répartition sur les villes de Champagne du logement de ces commissaires : correspondance à ce sujet (1749-1750). — Lettre de D'Argenson à l'Intendant De la Châteigneraye concernant le projet d'ordonnance rédigé par M. de la Bove (1751). — États des sommes qui doivent être payées aux commissaires des guerres dans la Généralité de Châlons en conséquence de l'ordonnance du Roi du 4<sup>er</sup> Janvier 1758 : 4 état par année (1759-1772). — Réclamation adressée au maréchal de MUY, ministre de la guerre, par le sieur Levavasseur, commissaire de la compagnie des grenadiers à cheval, concernant son logement à Vitry (1775).

C. 1220. (Portefeuille.) — 116 pièces (1 parchemin).

**1704-1790.** — Commissaires des guerres. — Indemnités de logement aux commissaires des guerres établis en Champagne : dossiers individuels des commissaires dont les noms suivent : Collot (1765) ; De Courdonmer (1744-1746) ; De Morvilliers (1728-1730) ; De Provenchères (1733-1746) ; Deny (1776) ; Dubois de Crancé (1708-1790) ; Galland (1704-1745) ; Gauthier d'Omey, élève commissaire (1785) ; Le Baron, commissaire ordonnateur (1765-1766).

C. 1221. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier (1 imprimée).

**1722-1781.** — Comptabilité de l'extraordinaire des guerres. — Personnel : affaire du sieur Horion, commis principal du trésorier de l'extraordinaire en Champagne (1764-1766). — Instructions et modèles pour les commis de l'extraordinaire : instructions envoyées aux Intendants de

Champagne par le cardinal Dubois, le ministre D'Angerville et le duc d'Aiguillon (1722-1774).

C. 1222. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1710-1770.** — Comptabilité de l'extraordinaire des guerres : correspondance ministérielle y relative : Lettres signées : Voysin, Le Blanc (1710-1716) ; Dangervillers (1735-1736) ; maréchal de Belle-Isle, Crémilles, Choiseul (1760-1770). — Le 27 janvier 1760, Belle-Isle écrit à l'intendant De la Chasteigneraye : « Vous savés les difficultés que j'ay éprouvées depuis que le Roy m'a confié le détail de la guerre pour soutenir le service dans toutes les parties, par l'épuisement des finances. D'ailleurs les dépenses des armées ont été si considérables depuis le commencement de cette guerre que la finance a été hors d'état de fournir à celles de l'intérieur du Royaume, de manière que les dettes se sont accumulées dans les provinces et que, malgré les secours que j'y ai fait porter depuis deux ans, il reste encore de grandes sommes si considérables qu'il n'est pas possible d'espérer que la finance puisse y satisfaire dans un moment aussi critique... » Le Ministre prescrit à l'Intendant de faire dresser par le trésorier du département de Champagne un bordereau de toutes les dépenses effectuées depuis l'exercice 1755 jusques et y compris 1759. — Le 27 septembre 1760, Belle-Isle écrit au même : « C'est avec peine que je me vois forcé de faire suspendre le payement des dépenses extraordinaires qui sont à la charge de l'extraordinaire des guerres dans les départemens du Royaume. J'ay retardé autant que je l'ay pu un ordre qui peut porter coup au peu de crédit qui nous reste, dans l'espérance que quelques évènements favorables mettroient la finance en état d'aider la guerre tant sur les dettes des anciens exercices que sur le courant ; mais comme elle ne peut satisfaire à tout dans le moment présent, j'ay chargé le trésorier général d'ordonner à ses commis dans les provinces de s'en tenir strictement au payement de la subsistance des troupes et de ne rien acquitter des autres dépenses que sur des ordres particuliers que vous leur donnerés en conséquence de ceux que je vous adresseray.... Je sens bien qu'il seroit trop rigoureux de retarder le payement de certaines petites dépenses courantes dont l'objet souvent est si médiocre qu'il ne va pas à 50 livres ou environ : ainsy vous pourrez ordonner au trésorier de satisfaire à ces petits objets, lorsque vous les aurez jugez cependant indispensables... »

C. 1223. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1756-1790.** — Comptabilité de l'extraordinaire des guerres : correspondance ministérielle y relative (1774-1790). — Correspondance relative à la comptabilité des

matières ci-après : habillement et équipement des milices (1756) ; effets militaires vendus au profit du Roi (1758) ; dépenses du recrutement (1760) ; subsistance de miliciens emprisonnés (1760) ; bois et lumières (1759-1763) ; octroi sur les fourrages ; menottes pour déserteurs (1765) ; écuries (1775) ; hôpitaux et lits militaires (1759-1762) ; artillerie (1783).

C. 1224. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1712-1738.** — Comptabilité de l'extraordinaire des guerres. — Correspondance relative à la comptabilité des matières ci-après : remonte payée aux capitaines de cavalerie établis en Champagne (1733-1738) ; recrues payées aux capitaines des régiments établis en Champagne (1734-1735) ; ustensile et quartier d'hiver des troupes établies en Champagne (1712-1737). — Bordereaux mensuels des recettes et dépenses du sieur de Rozières, trésorier principal de l'extraordinaire des guerres en Champagne pendant l'année 1737.

C. 1225. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

**1767-1786.** — Comptabilité de l'extraordinaire des guerres. — États de dépense au compte du Roi pour frais du transport des effets et équipages appartenant aux bataillons de milice de Troyes et de Saint-Dizier lors de leur licenciement en 1762 (1767). — États semestriels des recettes et dépenses faites en Champagne tant pour la subsistance et l'entretien des troupes en garnison dans la province que pour autres dépenses concernant le service du Roi : chaque état est arrêté par l'intendant Rouillé d'Orfeuil (1776-1784).

C. 1226. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (10 imprimées).

**1710-1781.** — Comptabilité militaire. — Comptes des revenants bons (1713-1715). — Solde des corps, des officiers et soldats : correspondance ministérielle (1713-1767) ; instruction sur la comptabilité des régiments relativement aux dépenses extraordinaires (1766) ; instructions pour les trésoriers principaux de la guerre (1781). — Solde des troupes établies en Champagne : correspondance ministérielle (1710-1728) ; ordonnance du Roi portant règlement pour le paiement des troupes pendant l'hiver prochain (1735). — Comptabilité des fournitures faites aux troupes royales : correspondance ministérielle (1763-1765). — Frais de conduite d'un déserteur (1756). — Frais d'escorte du trésor : récépissés remis par la maréchaussée au trésorier des troupes en Champagne (1763-1764).

C. 1227. (Portefeuille.) — 174 pièces (1 parchemin, 2 imprimées).

**1711-1785.** — Dettes militaires : dettes de corps et dettes personnelles d'officiers et de soldats. — Régiment des dragons de Châtillon : état de ce qui est dû par les compagnies dudit régiment pour dépenses dans diverses communautés de la subdélégation de Sézanne (1712). — Répétitions de créances sur officiers de troupes : lettres des Ministres aux Intendants de Champagne (1711-1779). — Sommes répétées sur officiers de la milice : lettres ministérielles (1729-1754). — Lettres des Ministres ordonnant des retenues sur les appointements des officiers endettés (1718-1783). — Dettes contractées par des soldats : réclamations des créanciers, lettres ministérielles, etc. (1760-1785). — Intervention de l'Intendant à propos de réclamations de créances adressées par militaires contre civils : lettre du Ministre renvoyant l'affaire à l'Intendant (1719-1779). — Ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil défendant à tous marchands et aubergistes de faire aucun crédit aux bas-officiers et soldats (1783).

C. 1228. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier (24 imprimées).

**1726-1788.** — Écoles militaires. — Cadets établis à Metz suivant les ordonnances des 25 février et 16 décembre 1726 pour remplir les places d'officiers dans les bataillons de milice : lettre du ministre Le Blanc à l'Intendant l'Escalopier demandant les noms de tous les jeunes gentilshommes de Champagne sur lesquels le Roi en choisira 26 (1726). — États contenant les noms des gentilshommes de la province de Champagne qui demandent à entrer aux cadets de Metz, avec leur demeure, leur âge, les secours qu'ils peuvent recevoir annuellement de leurs parents. En face du nom de Louis Joseph Dupin de la Gérinière, âgé de 16 ans, on lit dans la colonne des observations : « fils de M. Dupin, lieutenant de Roy à Sainte-Menehould, commandant actuellement, très joly, bien fait et fort capable d'être officier dès à présent. » — Correspondance ministérielle au sujet de ces jeunes gentilshommes (1727-1733). — École du chevalier de Lussan : lettre du chevalier à l'intendant Le Pelletier de Beaupré pour le prier de recommander son école auprès des nobles de la province (1738). — École royale militaire de Paris créée par édit de janvier 1751. Correspondance ministérielle : lettre de d'Argenson à l'intendant de Saint-Contest demandant la liste des gentilshommes orphelins de la Généralité de Champagne avec les indications nécessaires pour leur admission à l'école (1751). — Exemplaires d'ordonnances et déclarations du Roi réglant les conditions d'admission à l'École, les programmes d'études, etc. (1776-1778). —

Règlement concernant l'école dite des Orphelins militaires (1788). — Collège royal de la Flèche : règlement du 20 février 1772. Mémoire sur les formalités à remplir pour y être admis. — École royale du génie à Mézières : mémoire sur les conditions d'admission (1777). — Pages de la chambre du Roi : correspondance du premier gentilhomme de la chambre en exercice (duc d'Aumont 1733, 1737, 1744, 1745 ; duc de Gesvres 1734, 1738 ; duc de Rochecouart 1736 ; duc de Fleury 1743). — Collège de Pont-à-Mousson : requête du chevalier de Soisy tendant à faire admettre son plus jeune fils au collège de Pont-à-Mousson (1787).

C. 1229. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (12 imprimées).

**1755-1768.** — École royale de la Flèche : propositions et admissions. — Liste des jeunes gentilshommes de la Généralité de Champagne admis à l'école militaire en 1753 : de Montfort ; de Vassaux (Guillaume et Daniel) ; de Richebourg. — Enfants proposés au Roi pour l'École militaire et le collège de la Flèche en 1754, 1755, 1756, 1759 et 1761. — Liste des jeunes gentilshommes de la Généralité de Champagne admis en 1764 à l'École militaire : Germay de Cirfontaine ; de Villelongue ; Maubeuge de Champvoisy ; de Thierry ; — à la Flèche : Maubeuge d'Herbigny ; de la Bruyère. — En 1765 à l'École militaire : de Bœuf de Brabant ; — à la Flèche : Dargy ; de Canelle ; Dessoffy de Czerneck. — En 1766 à l'École militaire : Dumont de Signeville ; — à la Flèche : D'Argy ; de Vaucleeroy de Neulize ; D'Aguisy ; Damoiseau de la Bande ; D'Aulnay ; Saguez de Breuvery. — En 1767 à l'École militaire : Gaucher ; De Thierry ; — à la Flèche : Frémyn de Fontenille ; Henry de Robert ; Lyver de Breuvannes. — En 1768 à la Flèche : D'Aguisy ; Le Picart d'Ageville ; Enguerrand de Coucy.

C. 1230. — (Portefeuille.) — 147 pièces, papier (3 imprimées).

**1768-1777.** — Collège royal de la Flèche. — Fils de gentilshommes de la Généralité de Champagne admis au collège de la Flèche de 1769 à 1777 : demandes d'admission : lettres de recommandation ; pièces exigées pour l'entrée. — Listes d'admission : de Meaux ; de Faily ; Borie de Pomaride ; de Blois de Liours (1769). — de Saint-Étienne de Louet ; Royer de Fontenay de Donnemarie ; Damoiseau de la Bande ; Du Chesne ; Du Lyon de Rochefort (1770). — Damoiseau ; Villiers de l'Isle-Adam ; Philogène de Montfort (1771). — Dessoffy de Czerneck (1772). — de Montigny ; Royer de Fontenay de Donnemarie (1773) — Ségur de Cabanac ; Robert du Chastelet ; de France (1774). — Le Petit de Brauvilliers ; Lyver de Breuvannes ; de Marguenat

(1775). — de Maubeuge (Alexandre et Paul) ; Neyon de Soisy ; de Champeaux (1777).

C. 1231. (Portefeuille.) — 190 pièces, papier (16 imprimées).

**1771-1788.** — Écoles royales militaires. — Fils de gentilshommes de la Généralité de Champagne admis aux écoles militaires de 1777 à 1788 : demandes d'admission ; lettres de recommandation ; pièces exigées pour l'entrée. — Listes d'admission : De Chamissot ; De Brunet ; d'Haranquier ; De Parisot ; De Maubeuge ; Du Val ; De Coudenhove ; Purgoldt de Lowenhardt (1777). — De Champeaux ; De Féret ; Petit de Vaucourt ; Le Prieur de Roquemont ; De Rigolot ; Du Fresne (1778). — De Vaulx ; De Dreuille ; de Bérey de Vandes ; de Maubeuge (1779). — Antoine d'Orconte ; de Montarby de Dampierre ; de Cominges ; Le Cordelier des Fourneaux ; de Castres ; de Boucher d'Avançon (1780). — De Bruneteau de Sainte-Suzanne ; du Grez de Mont Saint-Père ; de Bigault d'Avocourt ; de Villiers ; du Potet ; de la Personne ; le Dossu d'Hebecourt ; Deu de Montigny ; Le Gras de Vaubercey (1781) — Guérin de la Marche ; Clozier ; de Faily ; de Montfort ; de la Rivière (1782). — De Challemaison ; Le Picart d'Ablancourt ; de Rémont de Saint-Loup ; de Hédouville ; le Picart de Flavigny ; Dezeddes (1783). — De Montozon ; du Mont de Signeville ; de l'Écuyer d'Agnicourt ; D'Artaize ; Frison de la Motte de Règes ; de Vavray de Menouville de Monnoir ; Guérin de Tarneau (1784). — Des Barres ; Le Marchant de Charmont ; Canelle de Provisy ; D'Argy de Maresal ; Marmande de Tourville (1785). — Deu de Marson ; Dessaulx ; de Bauvière ; de l'Aigle de Champgerbeau ; de Corvisart de Condé ; de Bohain ; Durand de Prémoré ; Aubé de Braquemont ; de Roucy ; D'Aguisy de Touly (1786). — Senault ; de Marcenay ; de Villiers d'Herbigny ; Bancel de Confoulens ; D'Argy de Malmy (1787). — De Neyon de Soisy ; de Bigault d'Avocour ; de Fougères ; de Roucy ; Angenoust (1788).

C. 1232. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier (3 imprimées).

**1750-1788.** — Effets militaires : magasins des effets du Roi établis à Châlons et à Troyes. — Correspondance ministérielle : lettre de Choiseul à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil prescrivant aux commissaires des guerres de faire un recensement annuel des effets d'habillement, d'équipement et de campement qui existent dans les magasins des milices de Champagne (1769). — Instruction sur la manutention des magasins du Roi (1788). — Appointements des gardes magasins chargés du dépôt d'habillement des milices (1750-1776).

C. 1233. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

**1755-1776.** — Effets militaires : magasins des effets du Roi établis à Châlons. — États des effets d'habillement, d'équipement et d'armement destinés aux bataillons de milice et déposés au magasin de Châlons (1755-1778). — Régiment de recrues de Châlons : états des marchandises fournies audit régiment ; effets du magasin de Châlons qui ont été délivrés au même régiment (1763-1766). — Lettre de Choiseul à l'Intendant de Champagne lui prescrivant de faire dresser un état général de la recette et de l'emploi de l'habillement fourni jusqu'à ce jour au régiment de recrues de Châlons, supprimé par l'ordonnance du 25 novembre (31 décembre 1766).

C. 1234. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier.

**1716-1786.** — Effets militaires : armement. — États de paiement des entrepreneurs chargés de l'entretien des armes des bataillons de la milice de Champagne (1751-1774). Le ministre D'Argenson écrit à l'Intendant en lui envoyant l'ordre de faire payer 659 livres 6 deniers à l'entrepreneur : « Vous avez été prévenu qu'étant seulement question aux assemblées d'accoutumer les miliciens au simple mouvement des armes sans les faire tirer, il n'y avoit à faire faire aux armes des milices en général que les menues réparations nécessaires pour empêcher qu'elles ne se dégradent davantage ; ce qu'on y feroit de plus tomberoit en pure perte » (1753). — Marchés conclus par les armuriers pour l'entretien des armes des bataillons de milices (1749-1774). — Lettre du duc de Guiche à l'Intendant L'Escalopier lui transmettant l'ordonnance du Roi qui défend d'acheter aucuns habillement, armes, chevaux ou munitions des troupes royales sous peine de confiscation et de 200 livres d'amende (1716). — Plastrons et bretelles pour les gardes du corps : le ministre de la guerre, D'Angervilliers, adresse à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré l'état des cuirasses et plastrons à l'usage des gardes du corps envoyés de Paris à Châlons, Troyes et Bar-sur-Aube : correspondance à ce sujet (1734). — Habillements militaires : transport et magasinage (1756-1787) : le ministre D'Argenson annonce à l'Intendant De la Chateigneraye qu'il vient de donner l'ordre de faire transporter de Besançon à Châlons 400 plastrons garnis de bretelles et pareil nombre de calottes de fer à l'usage de la cavalerie (1756). — Détails d'uniforme des officiers de milice (1750-1751).

C. 1235. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier (13 imprimées).

**1694-1782.** — Étapes et convois militaires à la charge des communautés : règlements officiels y relatifs (1747-

1782). — Ordonnances de l'Intendant Larcher prescrivant aux communautés de Charbogne, Tourteron, Vauxelles, Poix, Escordal, Braux et Monthermé (Ardennes) de voiturier du bois à Mézières pour les troupes du Roi (1694-1698). — Voitures à fournir aux régiments se rendant en Allemagne : Choiseul écrit à l'Intendant La Chateigneraye : « Le Roy aiant résolu d'envoyer de nouveaux renforts en Allemagne pour la campagne prochaine et de tirer même des provinces les plus éloignées plusieurs régiments dont S. M. a fait choix, son intention est d'aider leur marche par le secours de voitures extraordinaires qui seront uniquement destinées pour le soulagement du soldat et au transport des écolés : ces voitures seront fournies gratis à raison de huit par bataillon au delà de celles qu'il est d'usage de faire fournir en payant... » (14 février 1764). — Lettres des subdélégués à l'Intendant à propos du passage de ces régiments. — Contestations et réclamations diverses : refus des habitants de Rozières d'envoyer les chevaux réquisitionnés par le syndic de Sommevoire (1733). — Plainte du sieur Gosnet, syndic de Dormans, contre les communautés de Châtillon-sur-Marne, Anthenay, Mareuil-sur-le-Pré, Vandière, Festigny, Igny-le-Jard, Troissy, Comblizy, Courthiézy et Verneuil qui avaient désobéi à ses ordres en n'amenant pas de voitures pour la conduite des équipages de la maison du Roi ; lettre du subdélégué d'Aubigny à l'Intendant sur ce sujet ; ordonnance de l'Intendant conforme à la proposition du subdélégué qui condamne à l'amende les communautés susdites (1734). — Amendes prononcées par l'Intendant contre des convoyeurs délinquants (1764-1770) : Raoul PrévotEAU, bourgeois de Reims, condamné à 9 livres d'amende à la requête des échevins pour avoir refusé de fournir un cheval à un officier et s'être refusé à payer l'amende de 6 livres que le Conseil de Ville lui avait infligée (1764). — États périodiques (annuels ou semestriels) des fournitures en voitures ou chevaux faites en chaque lieu d'étape pour le service du Roi (1767-1780).

C. 1236. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

**1767-1777.** — Étapes et convois militaires. — Certificats de fournitures en voitures ou chevaux faites à des corps ou détachements en marche délivrées aux syndics des communautés par les commandants et majors ; ces certificats sont rangés par ordre alphabétique de communautés : Bouy, Châlons, Courgivaux, Courtisols, Épernay, Fère-Champenoise, Fismes, Méry-sur-Seine, Mourmelon-le-Grand, Mourmelon-le-Petit, Pontfaverger, Prosnes, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne, Somme-Sous, Suippes, Vitry-le-François.

C. 1237. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier (1 imprimée).

**1734-1786.** — Convois militaires. — Réquisitions faites par des officiers commandants de détachements pour obtenir un supplément de voitures (1779-1782). — Frais de voitures : états de paiement par les trésoriers des troupes (1771-1783). — Équipages des vivres : correspondance ministérielle relative à ces équipages ; avis donnés à l'Intendant de leur passage à travers la Généralité de Champagne, etc., etc. (1734-1786).

C. 1238. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier (2 cahiers in-4°).

**1774-1776.** — Convois militaires. — État de liquidation des fournitures de voitures, chevaux de trait et de selle faites aux corps entiers, détachements, recrues, remontes, invalides, etc., ainsi que pour tous transports de vivres, bombes, boulets, poudres et salpêtres et autres objets relatifs au service du Roi dans la province et frontière de Champagne pendant l'année 1775, par Gérard Grandjean, entrepreneur desdites voitures. Le présent état est arrêté par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à la somme de 156,577 livres 40 sols (1776). — Comptabilité des impositions extraordinaires pour le service des transports : États de répartition par Élections de la contribution extraordinaire imposée sur la Généralité de Champagne pendant l'année 1774 pour le paiement des convois militaires (Élections de Bar-sur-Aube et de Sézanne). — États par subdélégations destinés à faire connaître les villes et communautés qui ont payé de leurs deniers l'imposition extraordinaire levée en 1775 pour le paiement des entrepreneurs de transports militaires et celles qui, n'ayant aucun revenu, ont été obligées d'avoir recours à une imposition pour subvenir à ladite dépense (Subdélégations de Châlons, Épernay, Fismes, Reims et Vitry-le-François 1776).

C. 1239. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

**1772-1775.** — Convois militaires : comptes des impositions communales pour les frais desdits convois. — Comptes rendus arrêtés par l'Intendant des sommes perçues de 1770 à 1773 par les receveurs des tailles des Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-le-François sur les communautés desdites Élections pour le paiement des entrepreneurs des convois militaires (1772-1774).

C. 1240. (Portefeuille.) — 173 pièces, papier.

**1761-1779.** — Frais de transport d'effets militaires. — Transports d'effets pour soldats et invalides : mémoires de

frais, récépissés de ballots, etc. (1761-1772). — États des sommes dues à la veuve Laverne et fils, entrepreneurs des voitures de messageries à Châlons, pour le transport des habits d'invalides, de soldats vétérans et autres effets appartenant au Roi dans la province de Champagne pour les années 1774 à 1779 avec pièces à l'appui.

C. 1241. (Portefeuille.) — 179 pièces, papier.

**1780-1790.** — Frais de transports d'effets, militaires. — États des sommes dues au sieur Laverne, entrepreneur des voitures de messageries à Châlons, pour le transport des habits d'invalides, soldats vétérans, et autres effets appartenant au Roi dans la province de Champagne pendant les années 1780 à 1788.

C. 1242. (Portefeuille.) — 117 pièces (6 imprimées, 1 parchemin).

**1734-1789.** — Régie des étapes et convois. — Correspondance ministérielle relative à l'ordonnance du 4<sup>er</sup> juillet 1768 portant règlement sur les voitures à fournir aux troupes en marche. — Pièces relatives à la soumission faite par l'entrepreneur général des étapes de Champagne, Paul-Nicolas-Memmie Guyot, des chevaux et voitures nécessaires pour le transport des troupes et autres services militaires en remplacement du transport par corvées (1769-1770). — Lettre de Choiseul à l'Intendant pour lui recommander la compagnie de transports qui a déjà soumissionné le même service dans le Dauphiné et les trois Évêchés (1770). — Circulaire de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil aux subdélégués de la province contenant des instructions sur les règles à suivre dans le service des étapes et convois à partir du 4<sup>er</sup> janvier 1771 (29 janvier 1771). — Lettre du ministre de la guerre, Monteynard, à l'Intendant portant défense de fournir des chevaux ou voitures aux cavaliers de la maréchaussée qui conduisent des déserteurs et autres condamnés à destination de l'île de Ré (1772). — Observations de Turgot sur le nouveau marché conclu par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil avec le sieur Gérard-Grandjean, entrepreneur de la fourniture de l'étape, pour le transport des troupes et autres services militaires pendant six années consécutives, à partir du 4<sup>er</sup> janvier 1774. — État des voitures fournies au régiment suisse d'Erlach à son passage en Champagne sur un ordre de la Cour du 21 août 1772. Le ministre de la guerre, D'Aiguillon, écrit sur ce sujet à l'Intendant : « Je me suis fait rendre un compte détaillé des trois lettres que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire le 8 de ce mois et les différentes pièces qui y étaient jointes concernant les abus et les violences qui ont été commis par plusieurs régiments qui ont marché en Champagne, relativement aux excédans de

voitures qu'ils ont induement exigés : les faits qui se sont passés à ce sujet m'ont parus assés graves pour devoir être réprimés» (1774). — Correspondance relative aux règlements de compte des convois militaires pour les années 1774, 1775 et 1776 (1784-1786). — Instructions de Necker touchant la régie des étapes et convois militaires (1779). — Expédition sur parchemin d'un arrêt du Conseil prorogeant pour les années 1777 et 1778 les marchés des convois militaires de Champagne qui ont expiré le 31 décembre 1776. — Lettres relatives aux voitures de vivres (1734-1789). — Plaintes des régisseurs des convois militaires contre la brigade de maréchaussée de Châlons qui requiert des voitures à toute heure de la journée pour la conduite des déserteurs ou prisonniers (1781-1782). — Minute de l'ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil qui nomme le sieur J.-G. Cardon inspecteur des étapes et convois militaires à Reims (1782).

C. 1243. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

**1776.** — Régie des étapes et convois militaires. — Fournitures de chevaux et voitures aux invalides ou soldats convalescents dans chaque gîte d'étape : étapes de Châlons à Courtisols, Épernay, les Petites-Loges, Mourmelon, Somme-Sous, Vitry-le-François.

C. 1244. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

**1777-1779.** — Régie des étapes et convois militaires. — Fournitures de chevaux et voitures aux invalides ou soldats convalescents dans chaque gîte d'étape : étapes de Châlons à Courtisols, Épernay, les Petites-Loges, Mourmelon, Somme-Sous, Vitry-le-François,

C. 1245. (Portefeuille.) — 214 pièces, papier.

**1777-1779.** — Régie des étapes et convois militaires. — Fournitures de chevaux et voitures aux invalides ou soldats convalescents dans chaque gîte d'étape : étapes de Courtisols à Châlons et Sainte-Menehould (1777-1779) ; de Dormans à Château-Thierry et à Épernay (1778) ; d'Épernay à Châlons, Dormans et Reims (1779) ; de Fère-Champenoise à Épernay (1777) ; des Petites-Loges à Châlons et à Reims (1778-1779).

C. 1246. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1770-1779.** — Régie des étapes et convois militaires. — Fournitures de chevaux et voitures aux invalides ou soldats convalescents dans chaque gîte d'étape : étapes de Reims à Fismes (1775) ; de Sainte-Menehould à Clermont, Courtisols et Saint-Hilaire-le-Grand (1770-1779).

C. 1247. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1770-1778.** — Régie des étapes et convois militaires. — Fournitures de chevaux et voitures aux invalides ou soldats convalescents dans chaque gîte d'étape : étapes de Courgivaux (1770-1778) ; de Sézanne à Arcis-sur-Aube, Courgivaux, Fère-Champenoise (1770-1778) ; de Somme-Sous à Arcis-sur-Aube, Châlons, Fère-Champenoise, Vitry-le-François (1776-1777) ; de Sompuis à Arcis-sur-Aube, Fère-Champenoise, Vitry-le-François (1771-1778).

C. 1248. (Portefeuille.) — 252 pièces, papier.

**1771-1778.** — Régie des étapes et convois militaires. — Fournitures de chevaux et voitures aux invalides ou soldats convalescents dans chaque gîte d'étape : étapes de Vitry-le-François à Châlons et à Saint-Dizier.

C. 1249. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

**1786-1787.** — Régie des étapes et convois militaires. — États des voitures et chevaux fournis dans la Généralité de Châlons par Jean Mathurin Dian, régisseur des étapes et convois militaires, tant aux régiments et détachements qu'aux soldats convalescents, invalides, etc., qui ont passé dans ladite Généralité pendant les années 1786 et 1787. Chaque état est arrêté par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil.

C. 1250. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier (38 imprimées).

**1668-1789.** — Étapes et convois militaires : tarifs et règlements. — Ordonnance de l'Intendant Larcher prescrivant le nombre de rations à fournir par les communautés sujettes au logement par étapes (1668) ; ordonnances des intendants Le Pelletier de Beaupré, Caze de la Bove et Barberie de Saint-Contest relatives au service des étapes (1736-1763). — Tarif pour la fourniture des étapes suivant les ordonnances du Roi des 13 juillet 1727 et 30 juin 1737 (1748). — Extraits des arrêts du Conseil qui fixent le prix de l'étape pour 1774 et 1776. — Extraits de divers arrêts du Conseil relatifs au prix de l'étape pour 1777 et au marché passé par le sieur Grandjean pour la fourniture des convois dans différentes Généralités. — Extrait de l'arrêt du Conseil du 23 décembre 1782 ordonnant que les étiapiers continueront de jouir de la faculté de tuer pendant le carême les bestiaux nécessaires à la fourniture de l'étape et de vendre aux particuliers ce qui n'aura pas été consommé par les troupes. — Correspondance ministérielle relative aux étapes (1772-1789).

C. 1251. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier (14 imprimées).

**1707-1787.** — Étapes. — État de la consommation des étapes de la province et frontière de Champagne pendant les 4 derniers mois de 1745. — État de la consommation faite par le régiment des gardes françaises marchant à la suite de l'armée de Flandre pendant les mois de juillet et d'août 1744. — Contestations sur le paiement des droits d'entrée sur le foin et le vin destinés au service des étapes : extraits d'arrêts du Conseil à ce sujet (1707-1755). — Règlements particuliers concernant les boissons et les fourrages : lettres ministérielles sur la faculté accordée aux étapiers de substituer la bière au vin par suite des mauvaises récoltes. D'Ormesson écrit à l'Intendant : « De toutes les provinces vignobles du royaume, votre Généralité ayant été une des plus maltraitées, les entrepreneurs généraux de la fourniture de l'étape ont fait des représentations à M. le Contrôleur général à ce sujet » (1758). — Instructions particulières pour divers mouvements de troupes (1776-1784). — Fournitures d'étapes à la maréchaussée (1774-1787).

C. 1252. (Portefeuille.) — 86 pièces (1 parchemin, 3 imprimées).

**1741-1780.** — Étapes. — Renouvellement des marchés avec les entrepreneurs, Talon, Saint-Senoche et Parseval (1754) : Talon, Carré, Delorme et Leclerc du Coudray (1757 et 1760). — Adjudication au sieur Charles Guyot de la fourniture de l'étape pour 1770. — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil qui homologue l'adjudication faite au sieur Paul-Nicolas Memmie Guyot de la fourniture de l'étape pour 1770. — Correspondance ministérielle au sujet de ces marchés (1754-1774). — Comptabilité des étapes : correspondance ministérielle relative à cette comptabilité (1758-1780).

C. 1253. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier (9 cahiers in-folio).

**1775-1785.** — Comptabilité des étapes. — Comptes trimestriels arrêtés par l'Intendant de Champagne des fournitures d'étapes aux troupes qui ont passé et séjourné dans la Généralité pendant les années 1775, 1777, 1778 et 1785. — Comptes annuels arrêtés par l'Intendant des fournitures d'étapes aux troupes de la maison du Roi qui ont passé dans la Généralité de Châlons pendant les années 1775 et 1778.

C. 1254. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier (2 imprimées).

**1761-1785.** — Étapes : prix des denrées composant la ration d'étape. — États du prix des denrées adressés à l'Intendant par les subdélégués et envoyés par celui-ci au

Ministre lors du renouvellement du traité pour le service des étapes (1761, 1765, 1774). — Envoi à l'Intendant de l'extrait des arrêts du Conseil fixant le prix des rations d'étape pour 1775 et 1778. — États par subdélégations du prix des denrées en pain, viande, vin, bière ou cidre, avoine et foin pour les années 1778, 1779 et 1785.

C. 1255. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1674-1785.** — Étapes. — Juridiction des Intendants en cette matière : sentences de l'Intendant Hue de Miromesnil qui condamne Ch. Benoist, étapier de l'Épine, coupable de malversation, à 400 livres d'amende et le bannit pour 5 ans de la province (1674) ; de l'Intendant de Pomereu qui condamne solidairement le sieur Gallois, adjudicataire des fournitures de l'étape, et son commis Duboys à payer au sieur Jean Mathieu, marchand, la somme de 4.355 livres 18 sols restant due sur la fourniture des étapes par lui faites à Fère-Champenoise en 1698 (1700) ; de l'Intendant De Harouys qui condamne à 20 livres d'amende le sieur Louis Bodé, commis de l'étapier de Langres, coupable d'avoir marché sur trois routes dont il s'est fait payer l'étape (1705). — Étapiers : plaintes dirigées par eux ou contre eux, procès-verbaux dressés, etc. (1 dossier par gîte d'étape). — Châlons (1742-1773). — Courtisols : requête des entrepreneurs généraux des étapes contre les aides majors du 3<sup>e</sup> bataillon de volontaires étrangers qui ont exigé de l'étapier de cette ville 36 livres de gratification outre leurs billets doubles (1759). — Dormans : plaintes du sieur Cressant, syndic, sur ce que les entrepreneurs des étapes ne pouvoient pas à la fourniture des troupes à leur passage dans la ville (1739) ; des officiers municipaux sur ce que le service de l'étape n'est pas rempli (1769). — Épernay : représentations du comte de Brassac, colonel du régiment d'infanterie de Bresse, sur ce que l'étapier d'Épernay a fourni au régiment de la bière au lieu de vin (1778). — Fismes : le sieur Desaesnes, capitaine au régiment de Bourbonnais, expose que lors de son passage à Fismes, il n'a point été fourni de viande à 40 de ses soldats et que les autres en ont eu de si mauvaise que la plupart ont été obligés de la jeter (1734) ; procès-verbal dressé par le subdélégué contre un capitaine du régiment d'Aquitaine-Infanterie qui avait fait brûler sur la place du foin reconnu de bonne qualité (1785). — Mourmelon : le ministre de la guerre, D'Angervilliers, envoie à l'Intendant le procès-verbal du sous-étapier de Mourmelon « qui se plaint qu'au passage du régiment des cuirassiers du Roy aux Mourmelons le 7<sup>e</sup> de ce mois, l'ayde major de ce régiment a autorisé les violences dont les cavaliers ont usé pour se faire fournir d'autres denrées que celles approvisionnées pour l'étape, quoiqu'elles eussent été reconnues

de bonne qualité » (octobre 1738). — Mouzon : le commissaire des guerres, Gallant de Vinacourt, écrit à l'Intendant à propos du pain fourni par l'étaquier au régiment de Blacon-Infanterie, « lequel pain je trouvay noir comme de l'ancre, si mauvais et fait de si mauvais grains que je ne le jugeay pas digne d'entrer dans le corps humain » (1714). — Reims (1731-1775). — Rocroy (1703). — Saint-Dizier (1759). — Sainte-Menehould : lettre de Choiseul à l'Intendant sur le refus du subdélégué de Sainte-Menehould de faire donner l'étape à 3 cavaliers de maréchaussée de la brigade de Verdun qui conduisaient des soldats destinés à l'île de Ré (1768). — Vertus (1757). — Vitry-le-François (1741-1743).

C. 1256. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

**1729-1788.** — Fortifications de Champagne : personnel. — Ingénieurs : mandats de paiement des ingénieurs signés du maréchal D'Asfeld et adressés au trésorier général des fortifications, joint l'état des ingénieurs du département de Champagne pour les places de Rocroy, Mézières, Sedan et Saint-Dizier (1729-1744). — Artillerie et génie : état des officiers du corps royal de l'artillerie et du génie servant dans les places de Champagne, avec leurs appointements (1756 et 1757). — Employés aux fortifications : état des inspecteurs des casernes et autres employés aux fortifications en 1757 et 1787. — Armuriers militaires : état des armuriers principaux établis dans les places de la Généralité de Châlons et de leurs gages (1788).

C. 1257. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1712-1763.** — Fortifications des places de Champagne. — Envoi par le ministre Voisin à l'Intendant L'Escalopier d'une ordonnance du Roi renouvelant la défense portée en 1695 de labourer, semer et conduire des bestiaux sur les fortifications (1712). — Envoi à l'Intendant de l'état des travaux à exécuter dans les places de Champagne en 1741. — Fortifications des places de Châlons, Mézières, Rocroy et Saint-Dizier : 4 dossier par place contenant les baux des adjudications passées pour travaux à exécuter, etc. (1729-1763).

C. 1258. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (36 imprimées).

**1675-1707.** — Défense de la frontière de Champagne : campagnes de 1675 et années suivantes. — Postes de paysans pour la garde des gués. — Corvées imposées aux villages voisins pour la réparation des redoutes et autres travaux de défense. — Logement des troupes dans les villages de la frontière. — Réunion de la principauté de Carignan au gou-

vernement de Sedan. — Contributions de guerre levées par les Français sur les habitants du pays de Liège : sauvegardes délivrées à ces habitants. — Contributions levées par les ennemis sur le territoire français (1703-1707) : convention conclue à Aix-la-Chapelle entre l'Intendant de Metz, de Saint-Contest, et le commissaire et intendant des armées prussiennes pour la levée d'une contribution de guerre de 108,643 florins 12 sols au profit de la Prusse et de ses alliés dans la province des Trois-Évêchés (31 août 1707) : correspondance à ce sujet.

C. 1259. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier (20 imprimées).

**1700-1712.** — Lignes de défense de la Généralité de Champagne pendant la guerre de Succession. — Personnel des commandants des redoutes (1703). — Organisation et approvisionnements des redoutes (1703-1707). — Travaux faits ou à faire aux tours et redoutes (1700-1712). — Répartition faite par l'Intendant sur les paroisses du nombre d'hommes à fournir pour la garde des rivières de la Meuse, de la Semoy et du Chiers (1703-1707). — Postes de paysans chargés de la défense des lignes : répartition de la levée des hommes sur les villages de la frontière (1702-1707). — Compagnies franches chargées de la défense de la frontière. — Troupes d'augmentation : compagnie de La Grange (1707). — Extraits des revues des compagnies passées par le commissaire des guerres (1711-1712).

C. 1260. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier (2 imprimées).

**1692-1713.** — Frais de la défense des lignes de Champagne. — Marchés pour la fourniture aux postes des redoutes de bois, chandelle et paille (1702-1713). — Frais généraux de la défense : parts contributives des provinces de Champagne, Soissonnais et des Trois-Évêchés (1705-1710). — États des dépenses : personnel et fournitures diverses (1703-1712). — Impositions pour les frais de la défense : imposition ordonnée par l'Intendant Michel Larcher sur les contribuables de la souveraineté de Sedan des sommes nécessaires à la solde des commandants de redoutes et au paiement des frais d'éclairage et chauffage des corps de garde (1692-1693). — Paiement des paysans de garde et des compagnies franches (1703-1712).

C. 1261. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier (4 imprimées).

**1615-1757.** — Lignes de défense de la Champagne. — Organisation de la défense : lettres ministérielles à ce sujet. Le maréchal de Belle-Isle écrit de Verdun à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré : « Je vous ay fait connoître la disette où l'on est dans ce pais cy, l'impossibilité d'espérer



beaucoup de secours de la Lorraine qui a été épuisée ainsy que les Évêchez par les raisons que je vous ay dites ; le Clermontois nous donnera quelque chose. J'y fais faire ainsy que dans le Verdunois une visite générale et fort exacte de tout ce qu'il y a de foin, paille et avoine chez tous les particuliers sans exception, après quoy nous prendrons d'autorité tout ce qui sera raisonnable en fixant un prix tel quel.... » (27 avril 1744) — Mémoires concernant la garde de la Meuse et des frontières de Champagne (1744). — Lettres des inspecteurs commandant la ligne, MM. Tarbon, Desrobert, Dillon, baron de Maillard de Landreville, de Mortaigne, concernant les travaux des redoutes, la distribution des garnisons de paysans, les fournitures de bois, chandelle, fourrages (1744-1745). — Lettres des subdélégués de Rethel, Sainte-Menehould et Vaucouleurs concernant les travaux des redoutes, les dénombrements d'hommes et d'armes dans les villages (1744). — Mesures de défense des villes de Charleville, Sainte-Menehould, Vaucouleurs : réparations des murailles, organisation des gardes (1645-1744). — Requête des échevins de Sainte-Menehould à l'Intendant contre la nomination de commandants de la ville ; ils représentent qu'ils en sont les commandants nés en vertu d'un arrêt de règlement intervenu en 1645 entre le gouverneur et les officiers de la ville, arrêt qui a été confirmé par lettres patentes de 1633. — Travaux de défense faits ou à faire : état des travaux à exécuter sur la Meuse qui sont à la charge de la province de Champagne (1744) ; projets, toisés, devis, réception des travaux et paiements : 4 dossier par entreprise particulière (1744-1757) ; état des gués à rompre sur la Meuse et nombre de pionniers qu'il est nécessaire d'employer à ces travaux (1744).

C. 1262. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier (1 imprimée, 1 plan).

**1707-1734.** — Lignes de défense de la Champagne : garde des rivières et entretien des redoutes. — Garde des rivières d'Oise et d'Aisne (1707). — Renseignements généraux sur les redoutes (1716). — Redoute de Stenay défendant le pont de la Meuse : ci-joint un plan de la redoute (1719-1722). — Mémoires pour la garde de la Meuse et des frontières de Champagne (1734). — Garde de la rivière d'Aire, affluent de l'Aisne.

C. 1263. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (1 plan).

**1744-1746.** — Lignes de défense de la Champagne. — Contribution des villages de Champagne, des Trois-Évêchés et du Clermontois à la construction et à la garde des redoutes sur la Meuse : correspondance à ce sujet entre les Intendants de Châlons et de Metz et M. de Grandville pour le Clermontois (1744). — Correspondance du comte d'Arros,

commandant en chef de la frontière, relative aux postes de la Meuse (20 mai — 12 décembre 1744) ; état des officiers proposés à la garde de la Meuse depuis Verdun jusqu'à Rumilly et du nombre des sergents à placer dans les redoutes. — Correspondance des ingénieurs en chef, De Mamiel à Sedan et le chevalier de Châtillon à Mézières (1744-1746) : à cette correspondance est annexé un plan de Fribourg avec ses attaques en 1744. — États des postes placés sur la Meuse et des communautés chargées d'en fournir la garde ; dénombrements des hommes et des armes que peuvent fournir les communautés de la frontière (1744).

C. 1264. (Portefeuille.) — 186 pièces (2 parchemins, 1 imprimée).

**1744-1765.** — Lignes de défense de la Champagne. — Fourniture des vivres et fourragés pour les gardes de la ligne (1744). — Établissement de relais de correspondance (1744-1765). — Arrêt du Conseil ordonnant l'imposition pour l'année 1745, sur les contribuables aux tailles de la Généralité de Champagne d'une somme de 27,085 livres 16 sols pour le paiement des ouvrages de réparation et de construction des redoutes et les fournitures de bois et de chandelle (5 janvier 1745). — Paiement des dépenses pour la construction et la garde des redoutes (1744-1748). — Fournitures de pains aux gardes des redoutes (1744-1748).

C. 1265. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier (1 carte).

**1752-1763.** — Lignes de défense de la Champagne. — Lettres des autorités militaires, des ingénieurs et des subdélégués concernant les visites, adjudications et réceptions des travaux de réparation ou d'augmentation des redoutes de la Meuse (1752-1755). En 1752, le ministre D'Argenson écrit à l'Intendant De La Chasteigneraye : « Vous sçavez de quelle importance il est de veiller à la conservation des redoutes qui ont été construites à la rive gauche de la Meuse depuis Mézières jusqu'à Saint-Mihiel : comme cet établissement a pour objet la seureté du pays, on a toujours chargé de l'entretien de ces redoutes les communautés sur le ban desquelles elles sont situées, mais on a si mal tenu la main par le passé à ce qu'elles s'en acquittassent exactement que lorsqu'il a esté question de s'en servir pendant les dernières guerres, on les a trouvé considérablement dégradées.... » — États de situation des redoutes et des travaux à y exécuter (1754-1756). — Entreprise de Jean Michel pour les réparations à faire aux redoutes de la Meuse (marché du 15 octobre 1755). — États des travaux exécutés et des communautés chargées du paiement (1756-1758). — État des redoutes de la Meuse et carte du cours de ce fleuve

de Verdun à Charleville (1770). — Extrait des pièces remises au greffe de la subdélégation de Sainte-Menehould le 26 octobre 1783 par Mathieu, ancien subdélégué de ladite ville (1783).

C. 1266. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

**1730-1763.** — Comptabilité : comptes des travaux des fortifications. — États annuels arrêtés par l'Intendant des sommes dépensées tant pour les fortifications des places de Champagne que pour les appointements des ingénieurs employés dans les dites places (Exercices 1729, 1730, 1731, 1732, 1734 à 1737, 1741, 1742, 1744, 1756 à 1758).

C. 1267. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1728-1787.** — Comptabilité : comptes des travaux des fortifications. — Envois de fonds adressés par la Cour à l'Intendant de Champagne pour les travaux des fortifications.

C. 1268. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier.

**1708-1785.** — Hôpitaux militaires de Champagne : personnel. — Offices de médecins et chirurgiens créés par l'édit de janvier 1708. — Correspondance ministérielle au sujet du personnel des hôpitaux : médecins, chirurgiens, apothicaires, servants (1732-1774) : — Demandes de congé adressées à l'Intendant par Trécourt, chirurgien-major de l'hôpital militaire de Rocroy (1765-1766). — Dossier concernant la nomination du successeur de Varnier de Maucourt, médecin du Roi à Vitry-le-François : compétition du sieur Nicolas Toussaint de Guyenne et du fils de Varnier (1784-1785). — Gratifications accordées aux médecins des hôpitaux de Châlons, Vitry, Joinville et Vaucouleurs et leur traitement sur les fonds de la Guerre (1782).

C. 1269. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1716-1789.** — Hôpitaux militaires de Champagne : personnel et inspection. — Aumôniers : le Conseil de la Guerre demande à l'Intendant L'Escalopier un état détaillé des prêtres ou religieux qui font fonctions d'aumôniers dans les places de Champagne ; envoi de l'état demandé (1716). — L'Intendant Le Pelletier de Beaupré demande l'autorisation d'accorder 36 livres d'indemnité de logement au religieux capucin qui dessert l'hôpital militaire de Charleville : refus du ministre D'Argenson (1747). — États des sommes payées à titre d'appointements et gratifications aux médecins et chirurgiens des hôpitaux militaires de Champagne (1782-1789). — Pensions des infirmiers invalides (1782-1788). — Inspection des hôpitaux : rapport du sieur Lassonne fils

sur l'inspection faite par lui en 1782 des hôpitaux de Mézières, Rocroy, Châlons et Reims. — Lettre d'avis de la prochaine arrivée de l'inspecteur général des hôpitaux (1786). — États des portiers et infirmiers des hôpitaux de Mézières, Rocroy et Bourbonne (1783). — États de fixation des officiers de santé, servants, employés et infirmiers dans les hôpitaux militaires de Champagne (1784-1782).

C. 1270. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier (2 imprimées).

**1714-1758.** — Hôpitaux militaires : correspondance ministérielle à ce sujet. — Instructions du ministre D'Argenson sur les moyens de prévenir les abus dont les hôpitaux sont le théâtre relativement à l'entrée, au séjour et à la sortie des soldats et cavaliers (1746) ; concernant les marchés à conclure avec les entrepreneurs chargés des hôpitaux militaires (1746). — Envoi à l'Intendant de 25 exemplaires du nouveau tarif arrêté par le Roi pour les hôpitaux et de 45 exemplaires des formules pour les compositions de remèdes usuels (1747). — Instruction de D'Argenson concernant la police des hôpitaux (1748). — Envoi par le ministre de la guerre De Paulmy à l'Intendant de l'état des régiments composant les armées de Richelieu et de Soubise pour servir à établir les retenues par journée d'hôpital aux soldats de ces régiments entrés dans les hôpitaux de Châlons (1757). — Lettre à l'Intendant De Saint-Contest lui annonçant que sa Généralité est comprise pour 6060 livres sur la somme de 347,400 livres accordée à titre de secours aux entrepreneurs des hôpitaux militaires et de charité du royaume : « Il n'a pas été possible de procurer un secours plus considérable dans les circonstances présentes. Mais vous ne devez pas douter de l'attention qu'on apportera à faire accorder un nouvel a-compte lorsqu'on pourra faire d'autres fonds pour une distinction aussi privilégiée » (1758). — Traitement des malades atteints de maladies contagieuses : lettres de la Cour (1776-1777) ; états des hommes qui ont été traités de la gale ou de la gonorrhée (1777-1785).

C. 1271. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1758-1784.** — Hôpitaux militaires. — Mémoires de médecins sur les vaisseaux destinés à recevoir le sang des malades soumis à la saignée : correspondance ministérielle à ce sujet (1758). — Lettre de Choiseul enjoignant aux médecins des hôpitaux militaires de lui envoyer au commencement de chaque mois des observations sur la nature des maladies qu'ils auront soignées pendant le mois, les remèdes qu'ils auront prescrits avec mention de l'effet produit : ces mémoires seront examinés par le sieur Richard, médecin inspecteur chargé de la correspondance (1763). —

Marché passé pour la fourniture générale des aliments, médicaments, lits, ustensiles et autres objets nécessaires aux hôpitaux militaires du royaume pour 12 années consécutives à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1781 ; lettre du Ministre de la guerre à l'Intendant en envoyant ledit marché (1781). — État des officiers de santé et servants employés dans les hôpitaux militaires de la Champagne conformément à l'ordonnance du 2 mai 1781. — Lettre du Ministre de la guerre à l'Intendant relative à l'ordonnance du 2 mai (1781). — Minute de la lettre de l'Intendant aux commissaires des guerres et aux subdélégués relative à l'exécution de l'ordonnance du 2 mai dans les hôpitaux de charité (1781). — État des commissaires des guerres qui seront chargés du service des hôpitaux militaires et de charité à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1781.

C. 1272. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier (32 imprimées).

**1736-1788.** — Hôpitaux militaires : collection d'imprimés relatifs à ce service. — Ordonnances du Roi portant règlement pour les journées des soldats, cavaliers et dragons malades aux hôpitaux à partir du 1<sup>er</sup> novembre 1736. — Instructions pour les entrepreneurs ou directeurs, contrôleurs et aumôniers des hôpitaux (1746). — Marché passé par le sieur François Doulens pour la fourniture des aliments, remèdes, ustensiles et autres choses nécessaires aux hôpitaux militaires pendant 9 années consécutives à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1747. — Ordonnance du Roi portant règlement général concernant les hôpitaux militaires (1747). — Ordonnances du Roi concernant les hôpitaux militaires (1772 et 1781). — Tarif de la solde réglée aux troupes, tant françaises qu'étrangères, et de la retenue à faire sur les dites troupes pour les journées des malades et blessés dans les hôpitaux du royaume (1757 et 1777). — Tarif de la solde réglée aux troupes, tant françaises qu'étrangères, et de la retenue à faire sur les dites troupes pour les journées des malades et blessés dans les hôpitaux du royaume à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1781. — *Formula medicamentorum jussu Regis digesta ad usum Nosodochiorum militarium* (1781).

C. 1273. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (1 imprimée).

**1686-1787.** — Hôpitaux militaires de Champagne : 4 dossier par hôpital. — CHALONS : lettre de Voisin à l'Intendant D'Harrouys sur la prétention des administrateurs de l'hospice qui faisaient difficulté de remettre aux capitaines du régiment de la Fère les habits de leurs soldats décédés au dit hospice pour chacun desquels ils demandaient 3 livres ; « le Roy, écrit-il, aiant réglé que ces habits seraient rendus gratis dans tous les hôpitaux où les malades et blessez

de ses troupes seroient envoyez et qu'il seroit payé six sols pour chaque soldat, cavalier ou dragon qui sortiroit desdits hôpitaux en bonne santé, je vous prie de donner vos ordres pour que ce règlement soit exécuté » (1711). — En 1713 les administrateurs ayant réclamé 58 livres 12 sols pour le traitement de plusieurs soldats des Gardes françaises, Voisin écrit à l'Intendant L'Escalopier : « Il en doit estre usé pour ces soldats de mesme que pour ceux des autres troupes du Roy : l'on n'a pas coustume de rien payer pour eux aux hospitaux ordinaires des villes et il semble qu'ils y doivent estre receus comme les autres pauvres malades. » — Les administrateurs proposent d'affecter une salle spéciale aux militaires malades et demandent à cet effet un secours. Mémoire adressé à l'Intendant par De Crancé, commissaire ordonnateur des guerres » ; il y est dit « que la ville de Châlons étant par sa situation le logement de passage des troupes qui se rendent dans les garnisons des provinces de Flandres, Franche-Comté, Alsace, Lorraine et Évêchés ou en reviennent, et des détachemens qui se rendent aux eaux de Bourbonne, ces passages continuels fournissent un nombre considérable de soldats malades qui sont reçus à l'hôpital de charité de ladite ville.... Il a été reçu audit hôpital, notamment pendant l'année dernière 1782, 403 soldats malades qui ont produit 3,944 journées, et depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année jusqu'au 1<sup>er</sup> du présent mois de septembre, 456 soldats qui ont produit 2,717 journées.... » Le Ministre de la guerre écrit à l'Intendant que le Roi accorde à l'hôpital 2,000 livres pour y former une salle uniquement destinée au traitement des soldats malades dans laquelle on établira 12 lits (1783). — Requête des administrateurs de l'hôpital demandant que la somme affectée au traitement des soldats malades soit élevée de 12 à 15 sols par jour (1785). — Le Ministre de la guerre fixe à 15 sols la journée des soldats malades et accorde 2,000 livres à l'hôpital pour l'établissement de 23 lits militaires ; lettre de remerciement des administrateurs à l'Intendant (1787). — ÉPERNAY (1748-1764). — FISMES : requête des administrateurs demandant à être remboursés des frais que leur a causés le séjour des soldats malades depuis trois ans. L'Intendant répond en dispensant l'hôpital de Fismes de recevoir des soldats, vu l'exiguité et la pauvreté de l'hospice (1768). — JOINVILLE (1750-1774). — MÉZIÈRES et ROCROY (1756-1773). — SAINT-DIZIER (1750-1765). — REIMS (1784-1786). — SAINTE-MÈNEHOULD : extraits des comptes de l'Hôtel-Dieu pour les années 1735 et 1736, 1741 et 1742, 1743 et 1744. — TROYES (1728-1756). — VITRY-LE-FRANÇOIS : requête des administrateurs de l'hospice demandant qu'il leur soit alloué un supplément pour la nourriture et le traitement des soldats malades à partir du 23 avril 1776 : ci-joint un exemplaire des lettres de fondation de l'hôpital général de Vitry en 1686 (1777).

— Autre requête des administrateurs demandant que le prix alloué pour le nourriture et le traitement des soldats malades soit élevé de 9 à 10 sols; ci-joint l'avis de De Crancé, commissaire ordonnateur des guerres (1781). — Wassy: sur la demande des administrateurs, le Roi accorde à l'hospice un supplément de 4 sols, outre la solde par journée, pour l'entretien des soldats qui y sont traités (1764-1765).

C. 1274. (Portefeuille.) — 206 pièces, papier.

**1747-1786.** — Hôpitaux militaires de Champagne. — États des soldats, cavaliers et dragons entrés dans les hôpitaux de Champagne (1747-1776). — États des soldats, cavaliers et dragons entrés dans les hôpitaux de la subdélégation de Châlons (1747-1753). — États mensuels par régiment des soldats entrés à l'hospice de Châlons: ces états indiquent le nombre de soldats se trouvant à l'hospice au dernier jour du mois précédent, le nombre de ceux qui y sont entrés durant le présent mois, qui en sont sortis ou y sont morts (1747-1786). — Quittances délivrées par le receveur de l'Hôtel-Dieu de Châlons des sommes perçues pour l'entretien des soldats traités à l'hospice (1757-1763). — Hôpital de Chaumont (1765). — Hôpital d'Épernay (1747-1784). — Hôpital de Joinville (1762-1766).

C. 1275. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

**1747-1782.** — Hôpitaux militaires de Champagne. — Hospice et Hôtel-Dieu de Reims: états des journées de soldats, cavaliers et dragons admis à l'hospice; états mensuels par régiment des soldats entrés à l'hospice (classés par ordre chronologique).

C. 1276. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1748-1780.** — Hôpitaux militaires de Champagne. — Hospice et Hôtel-Dieu de Reims: quittances délivrées par le receveur de l'hospice des sommes perçues pour le traitement et le séjour des soldats malades (classées par ordre chronologique).

C. 1277. (Portefeuille.) — 174 pièces, papier.

**1747-1782.** — Hôpitaux militaires de Champagne: états des journées de soldats, cavaliers et dragons admis à l'hospice; états mensuels par régiment des soldats entrés à l'hospice; quittances délivrées par le receveur de l'hospice des sommes perçues pour l'entretien des soldats malades: 4 dossier par hôpital. — Hôpital de Reims (1765). — Hôpital de Saint-Dizier (1763-1765). — Hôpital de Saint-Menehould (1747-1784). — Hôpital de Sézanne: billets de sortie délivrés aux soldats des régiments du Bourbonnais et de Foix-Infanterie (1769). — Hôpital de Troyes (1765).

C. 1278. (Portefeuille.) — 246 pièces, papier.

**1747-1768.** — Hôpitaux militaires de Champagne: états des journées de soldats, cavaliers et dragons admis à l'hospice; états mensuels par régiment des soldats entrés à l'hospice; quittances délivrées par le receveur de l'hospice des sommes perçues pour l'entretien des soldats malades. — Hôpital de Vitry-le-François (1747-1768).

C. 1279. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1758-1784.** — Hôpitaux militaires: états des journées de soldats admis à l'hospice; états mensuels par régiment des soldats entrés à l'hospice; quittances délivrées par le receveur de l'hospice des sommes perçues pour l'entretien des soldats malades. — Hôpital de Vitry-le-François (1773-1784). — Hôpitaux étrangers à la province de Champagne: Alençon, Saint-Dié, Poligny, Vesoul, Cologne (1758-1772).

C. 1280. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier (2 imprimées).

**1717-1774.** — Hôpitaux militaires: Eaux minérales de Bourbonne. — Instructions ministérielles concernant les militaires blessés ou malades à envoyer aux eaux de Bourbonne (1717-1774). — Mémoire adressé à l'Intendant sur les propriétés de ces eaux. — Envoi par le duc D'Aiguillon à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil de plusieurs exemplaires d'une instruction rédigée par Richard, 4<sup>er</sup> médecin et inspecteur général des hôpitaux militaires, sur la nature, les propriétés et l'administration des eaux minérales de Bourbonne, Digne, Barège et Saint-Amand (1774). — États des soldats à envoyer aux eaux de Bourbonne: requêtes de soldats demandant à être envoyés aux eaux; feuilles de route des militaires dirigés sur les eaux de Bourbonne, etc. (1 dossier par année 1768-1774); feuille de route de deux soldats du régiment de Touraine retournant des eaux de Bourbonne à Trèves (1734).

C. 1281. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier.

**1775-1781.** — Hôpitaux militaires: Eaux minérales de Bourbonne. — États des soldats à envoyer aux eaux de Bourbonne; requêtes de soldats demandant à être envoyés aux eaux; feuilles de route des militaires dirigés sur les eaux de Bourbonne, etc. (1 dossier par année 1775-1781).

C. 1282. — (Portefeuille.) — 226 pièces, papier.

**1782-1790.** — Hôpitaux militaires: Eaux minérales de Bourbonne. — États des soldats à envoyer aux eaux de

Bourbonne : requêtes de soldats demandant à être envoyés aux eaux; feuilles de route des militaires dirigés sur les eaux de Bourbonne, etc. (1 dossier par année 1782-1790).

C. 1283. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier (2 imprimées).

**1765-1790.** — Hôpitaux militaires de Champagne. — État général des effets et ustensiles appartenant à la gestion du sieur Magnier qui n'ont pas été acceptés par les administrateurs généraux lors de leur prise de possession en 1781; lettre du maréchal de Ségur à l'Intendant pour prescrire la vente de ces effets (1784). — Lettre du même prescrivant l'inventaire des denrées et médicaments existant dans les hôpitaux au 31 décembre 1784. — Effets d'habillement de soldats morts dans les hôpitaux : lettre du duc de Choiseul prescrivant d'employer à l'habillement des hommes de recrue les effets laissés par les soldats morts dans les hôpitaux (1765). — Comptabilité des hôpitaux : relevés des états ordonnancés pour la dépense des hôpitaux militaires et de charité (1786-1787). — Soldats malades soignés hors des hôpitaux : dépenses (1774-1784). — Soldats incurables dans les hôpitaux : états des sommes dues aux administrateurs des hôpitaux de Champagne pour le traitement des soldats incurables admis dans lesdits hôpitaux conformément à l'ordonnance du 2 mai 1781 et aux ordres du maréchal de Ségur du 21 juillet 1787 (1787-1790). — Marins malades traités dans les hôpitaux : lettre du maréchal de Ségur qui autorise les Intendants à ordonnancer et à faire payer par le commis du trésorier de la Guerre les états de journées que les marins malades auront passés dans les hôpitaux (1784). — Règlement du Roi pour fixer la retenue à faire sur les appointements et la solde des marins qui seront traités dans les hôpitaux de la marine et dans ceux des provinces du Royaume (1785).

C. 1284. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

**1759-1785.** — Hôpitaux militaires. — Extraits mortuaires de soldats et invalides pensionnés, nés en Champagne et décédés dans les différents hôpitaux de la France et des colonies.

C. 1285. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

**1764-1786.** — Hôpitaux militaires. — Extraits mortuaires de soldats nés en Champagne et décédés dans les différents hôpitaux de la France et des colonies : correspondance y relative.

C. 1286. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1747-1788.** — Hôpitaux militaires. — Extraits mortuaires à envoyer par les aumôniers des hôpitaux : correspondance de D'Argenson avec les intendants Le Pelletier de Beaupré et Saint-Contest à ce sujet (1747-1751). — Correspondance ministérielle : certificats de décès demandés par le Ministre à l'Intendant de Champagne (1751-1775). — États des sommes payées par le trésorier principal de la guerre en Champagne sur les mandats des subdélégués pour frais d'expédition des extraits mortuaires des invalides pensionnés et soldats retirés avec solde en Champagne (1781-1788).

C. 1287. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1754-1771.** — Invalides retirés en Champagne en vertu de l'ordonnance du Roi du 26 février 1764 : certificats de pensions et avis de décès.

C. 1288. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1762-1772.** — Invalides retirés en Champagne : certificats de pensions délivrés par le gouverneur de l'Hôtel des Invalides.

C. 1289. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1764-1785.** — Bas officiers et soldats invalides ou pensionnés retirés en Champagne. — Dossiers individuels ; pièces rangées par ordre alphabétique concernant le paiement de leurs pensions, leurs droits et privilèges, leur conduite et divers détails de leur situation.

C. 1290. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1745-1789.** — Bas officiers et soldats invalides ou pensionnés retirés en Champagne. — Dossiers individuels : pièces relatives à des requêtes présentées par ces militaires, au paiement de leurs pensions, etc., rangées par ordre chronologique.

C. 1291. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier (2 imprimées).

**1733-1783.** — Invalides. — Officiers invalides ou pensionnés retirés en Champagne : dossiers individuels rangés par ordre chronologique, concernant le paiement de leurs pensions, leurs droits et privilèges et divers détails de leur situation : Du Breuil (1733); De Vaucleroy, capitaine (1763); Du Lyon, capitaine (1766); Brulard et Daubigny (1769); De la Neufville, lieutenant (1772); Rabiart des Noues, capitaine (1772); Pain, capitaine (1773); Beamant

de Marins, capitaine (1773); Lefebvre Deville, lieutenant (1775); Bruelle de la Simone, capitaine (1775-1776); Lavigne, ancien porte-étendard des Grenadiers à cheval (1776); Gaulcher, capitaine (1778). — Officiers et cavaliers de la maréchaussée invalides ou pensionnés retirés en Champagne: état des commandants de brigade et cavaliers de la maréchaussée de Champagne réformés d'après l'ordonnance du 28 avril 1778. — États par subdivisions des invalides retirés en Champagne par grands congés, sans solde ni appointements (1766).

C. 1292. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier (9 imprimées).

**1763-1789.** — Invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne. — Lettres ministérielles concernant le paiement de leurs pensions, leurs privilèges et divers détails de leur situation (1763-1789); le sieur De Crancé, commissaire des guerres, demande un mémoire sur les privilèges et exemptions dont les invalides et soldats provinciaux retirés du service doivent jouir en vertu de l'ordonnance du 9 mars 1778. — Affaire du sieur De Lalain, subdélégué de Montiérender: répétition par le sieur Levavasseur aux héritiers De Lalain d'une somme de 500 livres qu'il prétendait avoir payée de trop sur la solde des invalides retirés dans la subdivision de Montiérender (1784-1786). — Ordonnances du Roi concernant les invalides et soldats retirés avec solde (1772-1778).

C. 1293. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1767-1783.** — Invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne. — États semestriels du mouvement des invalides pensionnés, soldats à solde entière ou à demi-solde ou pourvus de récompenses militaires, grenadiers à cheval réformés, retirés dans la Généralité de Champagne: ces états sont arrêtés par le commissaire ordonnateur des guerres, De Crancé (1781, 1782 et 1783). — Contrôles d'invalides pensionnés (par subdivisions 1767-1772).

C. 1294. (Portefeuille.) — 2 registres in-folio, papier.

**1780.** — Invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne. — Contrôle général des invalides pensionnés arrêté par Levavasseur, commissaire principal des guerres en résidence à Châlons. — Contrôle général des soldats retirés avec la récompense militaire arrêté par le même commissaire (1780).

C. 1295. (Portefeuille.) — 68 pièces, papier.

**1768-1790.** — Invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne: revues des commissaires des guerres. —

Revue bi-mensuelles (1768, 1770 et 1772). — Grenadiers à cheval retirés avec solde ou demi-solde: extrait de la revue passée par le commissaire principal des guerres en Champagne des grenadiers à cheval réformés par l'ordonnance du 15 décembre 1775, pour servir au paiement de de leur solde pendant les 6 premiers mois de 1777. — Revues semestrielles passées par le commissaire des guerres en résidence à Châlons pour servir au paiement de la solde des invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne: Grenadiers à cheval (1778); officiers retirés avec appointements (1780); infirmiers pensionnés, grenadiers à cheval, soldats retirés avec solde ou demi-solde, invalides pensionnés (1784); soldats retirés avec appointements (1790). — Contrôles par subdivision des invalides pensionnés et soldats retirés avec la récompense militaire (1787-1788). — Revues d'habillements: états des officiers, bas officiers et soldats invalides retirés en Champagne auxquels est dû l'habillement (1779-1789).

C. 1296. (Portefeuille.) — 12 cahiers in-folio, papier.

**1781-1784.** — Invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne: revues par les commissaires des guerres. — Grenadiers à cheval retirés avec solde ou demi-solde; invalides pensionnés; soldats retirés avec solde ou demi-solde: contrôles servant à la formation de ces diverses compagnies arrêtés par le sieur De Crancé, commissaire ordonnateur des guerres en Champagne (1781-1784).

C. 1297. (Portefeuille.) — 45 pièces, papier.

**1765-1772.** — Invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne. — États semestriels des sommes payées aux invalides et soldats pensionnés retirés en Champagne. Ces états sont vérifiés par le commissaire ordonnateur des guerres et ordonnancés par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1765-1772).

C. 1298. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

**1767-1789.** — Invalides: états de paiements faits ou à faire aux officiers invalides retirés en Champagne; certificats de vie des ayant droit (1767-1789). — Admission à l'Hôtel des Invalides: officiers, bas officiers et soldats envoyés de Champagne à l'Hôtel des Invalides (1774-1789).

C. 1299. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier (4 imprimées).

**1732-1798.** — Lits militaires dans les casernes et hôpitaux: renseignements généraux, marchés conclus avec les entrepreneurs, etc. — Marché de la fourniture générale des lits aux troupes du royaume (1732). — Marchés conclus

avec les entrepreneurs : correspondance y relative (1767-1784). — Certificats délivrés aux administrateurs des hôpitaux militaires par les commissaires des guerres pour servir à constater le nombre de lits qui existent dans les hôpitaux militaires de Champagne (1782-1788).

C. 1300. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1782-1789.** — Lits militaires. — Ordonnances de paiement délivrées aux entrepreneurs pour les fournitures des lits militaires (1782-1789). — Ordonnances de paiement délivrées aux entrepreneurs des lits militaires pour différentes dépenses extraordinaires au compte du Roi (1783-1789).

C. 1301. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier (1 imprimée).

**1777-1787.** — Lits militaires. — États des casernes de la Généralité de Champagne destinées à loger des troupes du Roi. Chaque état comprend les indications suivantes : 1<sup>o</sup> le nombre des casernes dans chaque place ou quartier ; 2<sup>o</sup> le quartier de la ville où elles sont situées ; 3<sup>o</sup> la quantité de chambres que contient chacune d'elles ; 4<sup>o</sup> le nombre de lits que ces chambres peuvent contenir ; 5<sup>o</sup> le nombre des lits qui s'y trouvent actuellement (1785). — Réclamations du sieur Matis, entrepreneur des lits militaires à Mézières, contre M. de Villelongue, commandant l'école du génie de cette ville : correspondance y relative (1786). — Place de Vitry : adjudications de l'entretien et fourniture des lits militaires pour 9 années : 1<sup>o</sup> de 1777 à 1787 ; 2<sup>o</sup> de 1787 à 1796. — Places de Vaucouleurs et Rigny-la-Salle : marchés passés pour la fourniture et l'entretien des lits militaires (1782-1783).

C. 1302. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (5 imprimées).

**1778-1789.** — Lits militaires. — Places de Joinville, Vassy et Montiérender : marchés passés pour la fourniture et l'entretien des lits militaires (1778 et 1783). — Marché passé par le sieur Suby pour la fourniture des lits militaires dans les provinces des Évêchés, Champagne et Lorraine (1789).

C. 1303. (Portefeuille.) — 47 pièces (8 parchemins, 6 imprimées).

**1717-1788.** — Logement et casernement des troupes : renseignements généraux et comptabilité. — Lettres ministérielles et décisions de l'Intendant pour la fixation de divers logements ou autres dépenses de casernement (1717-1769). — Lettres du contrôleur-général, Taboureau des Réaux, à l'Intendant de Champagne sur la comptabilité des dépenses de casernement (1776-1777). — Arrêts du Conseil

qui ordonnent l'imposition sur le Généralité de Champagne des sommes nécessaires pour subvenir à la dépense des logements et casernements militaires (1766-1778). — Prospectus d'un plan pour la construction des casernes et établissements nécessaires tant pour l'infanterie que pour la cavalerie (1788).

C. 1304. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1778-1780.** — Logement et casernement. — Comptabilité des frais de logement et de casernement des troupes en Champagne : états et pièces qui ont servi à l'expédition des ordonnances de paiement des différentes dépenses pour les années 1778, 1779 et 1780.

C. 1305. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier.

**1781-1789.** — Logement et casernement. — Comptabilité des frais de logement et de casernement des troupes : minutes des lettrés de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil aux commissaires ordonnateurs des guerres sur la manière de remplir les états pour le paiement des dépenses à la charge de la province à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1781. — États et pièces concernant la dépense des logements et casernement des troupes en Champagne pendant les années 1788 et 1789.

C. 1306. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier (3 imprimées).

**1774-1789.** — Logement et casernement : dépenses à la charge de la province. — Copie des comptes rendus adressés à l'Intendant de Champagne par le receveur général des finances des recettes et dépenses par lui faites pour le logement et casernement des troupes et autres dépenses militaires pendant les années 1774 et 1776 ; copie des départements faits par l'Intendant pour les impositions ordonnées en 1774 et 1776 en vue de couvrir les frais de logement et casernement. — Sommes allouées par les villes aux commandants des troupes pour logement, fourrage, traitement, etc. (1788). — Dépenses du logement et casernement des troupes en quartier à Vitry pour les six derniers mois de 1788 ; dépenses militaires à la charge des villes de Champagne pour le logement et le casernement des troupes en 1789.

C. 1307. (Portefeuille.) — 46 pièces (2 parchemins, 2 imprimées).

**1680-1788.** — Logement des gens de guerre : exemptions et privilèges. — Ordonnance du Roi portant règlement sur les logements des gens de guerre en Champagne (1680). — Arrêt du Conseil exemptant du logement les bouchers et boulangers des étapes (1683). — Décisions géné-

rales exemptant du logement les privilégiés des catégories suivantes : Maîtres de poste (1707-1767). — Officiers des Eaux et Forêts (1716). — Officiers des chancelleries établies près les cours supérieures et les Présidiaux (1720). — Officiers des Élections (1759-1767) ; le contrôleur-général Boullongne écrit à ce sujet au maréchal de Belle-Isle : « Depuis ce qui s'est passé entre le comte d'Argenson et M. de Machault au sujet de cette exemption, l'affaire a été de nouveau examinée et discutée entre M. d'Argenson et M. de Séchelles à Compiègne en 1755, et qu'indépendamment des titres que les officiers des Élections ont justifié avoir en leur faveur, notamment un arrêt du Conseil du 20 août 1723, conséquemment postérieur à l'édit de 1715 qui estoit le principal titre que l'on leur opposoit, on a trouvé juste de ne point livrer à la haine et aux vengeances des officiers municipaux qui font les logemens ceux qui sont juges des contestations concernant les impositions » (1759). — Officiers des greniers à sel (1723-1766). — Invalides (1763). — Changeurs du Roi (1767). — Lettre de Choiseul à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil qui avait demandé l'avis du Contrôleur-général sur l'exemption des logements des gens de guerre prétendue 1<sup>o</sup> par un secrétaire du Roi du Parlement d'Aix qui réside à Châlons où il fait commerce de vin ; 2<sup>o</sup> par les conseillers des Présidiaux qui font fonction de gardes des sceaux ; 3<sup>o</sup> par les arpenteurs généraux des Eaux et Forêts (1767). — Employés de la régie des droits réservés (1774). — Receveurs des impositions (1778). — Officiers de l'ouvèterie (1783). — Tribunal des maréchaux de France et membres de la connétablie établie à la suite (1788). — Observations présentées à l'Intendant de Champagne sur le logement des gens de guerre : les décisions de l'Intendant sont écrites en regard de chaque question.

C. 1308. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier (1 imprimée).

**1750-1789.** — Logement des gens de guerre. — Exemptions de logement : requêtes adressées à l'Intendant de Champagne à l'effet d'obtenir l'exemption ; décisions de l'Intendant. — CHÂLONS : requêtes collectives : officiers de l'Élection (1750) ; officiers du bureau des traites foraines de Châlons, Troyes et Langres (1762) ; commis du bureau du Vingtième ; gardiens de la cathédrale ; major et capitaine des neuf compagnies de la milice bourgeoise (1767) ; commis au bureau des étapes (1780) ; postillons de la poste aux chevaux (1782). — Requêtes individuelles classées par ordre alphabétique : Aubert, médecin de Hôpitaux - Unis (1765) ; Aubert, ouvrier manufacturier (1785) ; dames Aubert et Champenois (1775) ; Auger, docteur en médecine (1783) ; Louise Bertrand, bourgeoise (1776) ; Brisson et veuve Cochu (1779) ; Cartelet, maître cordonnier (1764) ; Charlier,

maître en chirurgie (1789) ; Chedel, garde de la prévôté de l'hôtel (1770) ; demoiselles Chézy (1784) ; Compère, marchand (1778-1782) ; De Champeaux, trésorier au bureau des finances de Champagne (1767) ; Courteau, juré-expert en écritures (1767) ; Delaval, procureur (1766) ; demoiselle Degaulle (1783) ; Ducazau (1767) ; Duché, élève de l'école vétérinaire (1783) ; Duval, contrôleur des guerres à Châlons (1778) ; Farochon, régent du collège (1780) ; Fleury, substitut au grenier à sel (1750) ; Frontin (1766) ; Genty, tisseur en toile (1779) ; Gillet, boucher (1770) ; Guyenne, piqueur au premier vol pour milan (1767) ; Henrionnet (1779) ; Hubert, maître cordonnier, ancien guetteur de ville (1787) ; Jacqueson de la Chevreuse, ancien capitaine au régiment de Bassigny-Infanterie ; Larcher, ouvrier en laine (1769) ; Lelormain, greffier du bailliage et siège présidial de Châlons (1767) ; Mouchy, juge consul (1773) ; veuve Odon (1775) ; Paris, ancien major d'infanterie (1767) ; demoiselles de Parvillez (1766) ; Peignié, perruquier (1779) ; Pestre, ancien sergent du régiment de Bassigny (1767) ; Prin, peigneur (1779) ; veuve Regnaud (1765) ; Roussel, régisseur des diligences et messageries royales (1784) ; Serret, avocat (1773) ; Tisserant de Montcharvaux, courrier du cabinet (1774) ; Vallet, marchand de grains (1769) ; Vanel, cavalier de maréchaussée (1772) ; Thierry Hussenet, Suisse (1788). — Lettre de Le Gorlier, maire de Châlons, à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, relative à l'embaras où il se trouve de compléter la liste des habitants soumis aux logements militaires sans toucher à la classe des exempts : « Je suis dans le cas de vous supplier de vouloir bien me faire connoître vos dernières intentions : si elles sont en effet qu'aucun commis, aucun employé, aucun exempt en un mot, à quelque titre qu'il le soit et dans quelque classe qu'il se trouve, ne soit astreint au logement par remplacement, il sera nécessaire alors que vous avisés à un autre moyen quelconque pour soutenir le complet, à l'entretien duquel il est constant encore une fois, comme je suis en état de le démontrer, que la classe seule des bourgeois ne peut absolument suffire » (1768). — Le sieur Keller, 1<sup>er</sup> capitaine au Royal-Allemand-Cavalerie demande à l'Intendant de lui faire donner un logement à Châlons où il compte se retirer. L'Intendant répond en le lui accordant : « Je vous prévien que vous ne pouvez espérer aucun traitement en argent pour ce logement qui vous sera fourni réellement en nature, n'étant point d'usage dans la province de Champagne d'en user autrement, les villes ayant des revenus trop modiques pour se livrer à aucunes dépenses extraordinaires » (1772).

C. 1309. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1734-1789.** — Logements militaires : exemptions. —



Requêtes en exemption adressées à l'Intendant et décisions de l'Intendant ; contestations relatives au logement, etc. ; pièces rangées par ordre alphabétique de communautés. — **CERNAY - EN - DORMOIS** : état des logements militaires de Cernay dressé par le syndic de la communauté (1749). — **DORMANS** : lettre du Ministre défendant aux syndic et échevins de Dormans de loger à l'avenir aucun soldat chez le maître de poste (1735) ; le sieur J.-B. Delaplace, seigneur du Soroy, ancien lieutenant d'infanterie, se plaint à l'Intendant de ce qu'on lui a envoyé 4 soldats à loger ; mémoire du subdélégué Daubigny à ce sujet (1756). — Requêtes en exemption de divers particuliers de Dormans : Brion, notaire, sollicite l'exemption à titre d'archer garde de la connétable (1753) ; Toussaint, huissier audientier au grenier à sel de Château-Thierry (1756). — Mémoire des officiers municipaux de Dormans en réponse à la veuve Gaucher des Pousses qui réclamait contre le logement auquel ils l'avaient assujettie (1769). — Ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, rendue à la requête des officiers municipaux de Dormans, condamnant à 3 livres d'amende le sieur J. Vallet qui avait refusé l'entrée de sa maison à 2 soldats du régiment de Roussillon (1788). — **ÉPERNAY** : information par le subdélégué Daubigny à l'occasion d'une rixe arrivée au Bouzy d'Ay entre Pierre Louis Héloin, échevin d'Épernay, et de la Valette, aide-major du bataillon de milice de Paris à propos du logement (1763) ; 3 employés du grenier à sel d'Épernay sollicitent l'exemption (1764). — Liste des propriétaires de maisons que se prétendent exempts du logement et dont le privilège n'est pas nettement établi par l'édit de 1766 ; liste de ceux dont le privilège est clairement établi : observations des Maires et échevins avec prière à l'Intendant de donner sa décision. Réclamation du subdélégué Chertemps à ce sujet : il écrit à l'Intendant : « Je viens d'apprendre que MM. les maire et échevins d'Épernay avoient formé les états que vous leur avés demandé à l'occasion des logements des gens de guerre composés de trois classes, sçavoir de ceux dont les privilèges ne sont pas douteux, de ceux qui se prétendent exempts et dont les privilèges ne sont pas constants et enfin de ceux qui y sont sujets : j'ay été fort étonné lorsque j'ay seu qu'il m'avoient compris dans la classe des douteux. . . . Ce qui m'a le plus surpris c'est qu'ils ayent osé me mettre dans cette classe, scachant que j'ay l'honneur d'estre votre subdélégué et par conséquent celui de vous représenter dans mon département. Je vous prie, Monsieur, lorsque ces états vous seront parvenus, d'y faire attention et de vouloir bien leur apprendre ce qu'ils vous doivent, car je egarde leur procédé comme un manque de respect » (1766). — Lettre de l'Intendant au marquis de Monteynard, ministre de la guerre, sur la difficulté de loger à Épernay les 6 brigades de la compagnie des gardes du corps se rendant de Châlons

à la revue du Roi : « Cette ville est si peu considérable et offre un si petit nombre de logements en y comprenant même les maisons des privilégiés que ce n'est qu'avec les plus grandes difficultés qu'on peut y placer quatre brigades. . . . Je me suis donc trouvé obligé de donner des ordres particuliers pour en faire loger deux brigades dans le lieu d'Ay » (1771). — Requêtes de divers particuliers d'Épernay réclamant l'exemption : Delapaix, regrattier (1778) ; Mauclere, chirurgien (1789) ; Férat (1789). — **ÈRE-CHAMPENOISE** : requête du sieur Beaulieu, chirurgien (1769). — **FISMES** : Duport, lieutenant civil et criminel de Fismes, se plaint d'avoir été assujetti au logement lors du passage de la maison du Roi, au préjudice de l'exemption attachée à sa charge (1734) ; requête en exemption du sieur Antoine Detez, commissionnaire de la manufacture d'armes de Charleville (1772). — **HEILTZ-L'ÉVÈQUE** (1751-1757). — **JUSSÉCOURT ET MINECOURT** (1753-1754). — **HAUTEVILLE** : compagnie de Bussy-Lameth - cavalerie en quartier à Hauteville : demandes de paiement adressées par divers particuliers pour les dépenses par eux faites à l'occasion du dit logement (1751-1756). — **LANDRICOURT** : requête en exemption de Cl. Pageot, garde étalon (1750). — **LES PETITES-LOGES** : minute d'une ordonnance de l'Intendant répartissant sur les trois paroisses des Petites-Loges, de Sept-Saulx et de Villers-Marmery les dépenses nécessitées par le logement des troupes (1780) ; requête en exemption de Vallée, maître de poste aux Petites Loges (1770-1786). — **MOURMELON** : lettre de D'Argenson à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré, l'autorisant à décharger du logement les habitants du Petit-Mourmelon pour en charger le Grand-Mourmelon « qui s'est accru considérablement et est devenu beaucoup plus fort que le Petit » (1744).

C. 1310. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier (2 imprimées).

**1749-1786.** — Logement des gens de guerre : rsquêtes en exemption de logement et décisions de l'Intendant y relatives. — **REIMS** : correspondance de l'Intendant avec les officiers municipaux touchant l'état à dresser des contribuables soumis au logement (1766). — Requêtes collectives en décharge classées par ordre chronologique : Huissiers de police (1749). — Officiers municipaux de la ville : ils demandent que l'exemption soit étendue à ceux d'entre eux qui sont sortis de charge, leur vie durant, et à tous les officiers chargés de la garde et police des différents quartiers (1751). — Officiers du bailliage et siège présidial de Reims : ils se plaignent de la triste situation du Présidial : « Depuis longtemps, disent-ils, toutes les charges tombent aux parties casuelles et ne s'y lèvent point. Ceux qui pourroient y penser ne conçoivent que de l'éloignement pour un état qui ne

donne ni privilèges, ni crédit, ni travail, ni émolumens, et les choses sont parvenues au point qu'il n'est plus possible de remplir les fonctions qui exigent le nombre de sept juges. » Ils proposent, pour relever le Présidial : 1<sup>o</sup> de doubler les chefs de l'édit ; 2<sup>o</sup> de lui donner le ressort des appellations des duchés de Reims et de Rethel ; 3<sup>o</sup> d'accorder aux officiers l'exemption du logement des gens de guerre (1752). — Le chapitre de l'église de Reims demande que l'exemption soit étendue à tous les officiers et serviteurs de l'église et aux officiers de la juridiction du Chapitre (1766). — Dames assistantes du bureau de la Miséricorde des 12 paroisses de Reims (1766-1784). — Officiers du grenier à sel (1767). — Archers gardes de la connétablie (1768). — Renvoi à l'Intendant d'une plainte adressée au duc de Choiseul sur les abus qui se pratiquent dans la répartition des logements (1770). — Requêtes individuelles classées par ordre alphabétique : Arnoult, greffier du bailliage ducal, des experts de police et de la cour souveraine (1766) ; Bezanson, substitut du procureur en l'Élection de Reims (1784-1786) ; Blé, épicier au marché ; Boitel, greffier commis des insinuations ecclésiastiques : lettre de l'archevêque de la Roche Aymon à l'Intendant pour appuyer sa requête (1766) ; Bourguignon, boulanger (1767) ; Bruxelles, commissionnaire en vins (1774) ; Caqué, chirurgien (1767) ; Dusautoy, fabricant (1783) ; Fourneaux, procureur aux traites foraines (1766) ; Harvier, garde général des bois de la Maîtrise de Reims (1769) ; Perthes, greffier en chef de l'Élection de Reims (1767-1770) ; veuve Petit (1766-1767) ; Rogier, ancien avocat aux traites foraines (1766) ; veuve Titoux (1770) ; Turpin, organiste de la cathédrale (1767) ; Vouet, père de dix enfants vivants.

C. 1311. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (1 imprimée).

**1705-1788.** — Logement des gens de guerre : correspondance ministérielle ; requêtes en exemption adressées à l'Intendant ; avis des subdélégués et décisions conformes. — **SAINTE-MENEHOULD** : lettre du ministre D'Angervilliers à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré prescrivant de rétablir les logements militaires dans la ville de Sainte-Menehould qui en avait été dispensée depuis quinze ans à la suite de l'incendie de 1719 (1734). — Projet d'ordonnance de l'Intendant qui enjoint aux habitants de tenir leurs maisons propres et ouvertes les jours de passage des troupes (1783). — Lettre du ministre Monteynard à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil pour décharger du logement le village de la Neuville-au-Pont qui l'avait partagé jusqu'alors avec Sainte-Menehould (1774). — Correspondance de l'Intendant avec les officiers municipaux de Sainte-Menehould relative à l'établissement des logements militaires dans la ville ; états

MARNE. — SÉRIE C.

de ceux qui se prétendent privilégiés et observations de l'Intendant (1734-1748). — Requêtes individuelles classées par ordre alphabétique : veuve Chouet (1780) ; Coillot, officier de police : « V. G., écrit-il à l'Intendant, qui sait l'étendue des fonctions de procureur du Roy de police et à combien de haines il est exposé lorsqu'il les remplit avec exactitude, comme j'ay taché de faire depuis vingt-deux ans, trouvera ma demande légitime » (1734) ; Cottrez, arpenteur général de la Maîtrise de Sainte-Menehould (1788) ; Guillaumé, préposé à la levée du dixième (1745) ; Hanonnet, receveur des consignations et commissaire aux saisies réelles (1735) ; Hanonnet, conseiller au bailliage et entreposeur de tabacs (1788) ; Henriet, directeur des postes ; Herbert, veuve d'un assesseur à la maréchaussée (1788) ; Jeanne Huet (1734) ; Martin, notaire royal et receveur des Aides (1749) ; Françoise Maupassant, veuve du sieur Abel, contrôleur général des fermes (1788) ; Muiron, lieutenant du prévôt général de la maréchaussée de Champagne en résidence à Sainte-Menehould (1735) ; Tisserand, sergent garde des bois du Roi et de la ville (1782). — Le sieur Pérignon, avocat, se plaint de ce qu'on a logé dans sa maison deux sergents du régiment de Salis, quoiqu'il soit dans l'usage de ne loger que des officiers (1763) ; plainte du sieur Kaulin, greffier commis au bailliage, dont la porte a été enfoncée par les officiers de ville sur son refus de recevoir un gendarme à loger (1747) ; plainte du sieur Varroquier, marchand, contre Des Groges, lieutenant colonel d'une brigade de carabiniers, qui refusait d'évacuer son logement au mépris d'une convention précédemment conclue (1750). — **SÉZANNE** : état des officiers et privilégiés exempts du logement des gens de guerre, fourni à l'Intendant par les Maire et échevins de Sézanne (1748). — **SOMME-SOUS** : les habitants de Somme-Sous demandent que ceux d'Haussimont soient obligés de loger les troupes conjointement avec eux (1762). — Avis du subdélégué Le Gorlier sur la requête des habitants de Somme-Sous demandant que les paroisses de Soudé-Sainte Croix et de Soudé-Notre Dame soient tenues de subvenir aux fournitures du corps de garde des troupes passant à Somme-Sous (1774). — **STENAY** : contestation entre les officiers municipaux et M. de Mezera, commandant de Stenay, sur la propriété des vieilles casernes servant au logement des troupes ; correspondance ministérielle à ce sujet (1773-1774). — **SUIPPES** : contestation entre le sieur Coyon, archer garde de la connétablie, en résidence à Suippes, et la communauté susdite qui prétendait l'assujettir au logement (1705-1788). — **TROYES** : Collinot, aide-major des gardes du corps du Roi de la compagnie de Beauveau, demande qu'on assujettisse le sieur Mitantier, greffier de la monnaie à Troyes, au logement des gens de guerre ; correspondance ministérielle à ce sujet (1777-1780). — **VENDEVRE** : état

des habitants qui se prétendent exempts du logement des gens de guerre (1778). — VILLERS-MARMERY : décision de l'Intendant relativement à une requête de la communauté (1773).

C. 1312. (Portefeuille.) — 191 pièces, papier (3 imprimées).

**1733-1786.** — Logement des gens de guerre. — VITRY-LE-FRANÇOIS : Établissement des logements militaires conformément à l'ordonnance rendue par l'Intendant en 1766 ; correspondance des officiers municipaux à cet égard (1766). — Lettre du ministre de la Guerre, prince de Montbarrey, renvoyant à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil les plaintes que lui adressent les habitants de Vitry-le-François sur la manière dont se fait l'imposition du logement dans cette ville (1780). — Décision du ministre Séguis sur une demande que lui adresse le lieutenant de maire de Vitry au sujet des officiers attachés à la suite du 2<sup>e</sup> régiment de chasseurs à cheval en garnison dans la ville (1781). — Requêtes collectives en exemption de logement classées par ordre chronologique ; correspondance ministérielle y relative : officiers de la connétablie (1735). — Conseillers au bailliage et siège présidial de Vitry (1760-1776). — Conseillers et secrétaire de l'Hôtel-de-Ville (1764). — Officiers du grenier à sel (1778-1784). — Le lieutenant de maire de Vitry demande à assujétir au logement les gardes du gouverneur de la province qui tiennent boutique ouverte et ne font aucun service (1782). — Requêtes individuelles classées par ordre alphabétique ; correspondance, pièces à l'appui et décisions de l'Intendant : avis du subdélégué, Jacobé de Couvrot, sur les requêtes de divers particuliers de Vitry (1750-1754). — Alliot, ancien lieutenant de dragons (1786). — Balidart (1734). — Boucher de Grandmaison et Jacques Malides, adjudicataires des octrois de Vitry (1764). — Taillat de Drouay, garde du corps (1767). — Camus, maître pâtissier (1785). — Cliquet de Marqueny, lieutenant particulier du bailliage (1760). — Contaut, notaire (1768). — Veuve Delaistre (1765). — Dominé, chirurgien (1765). — Frémont, invalide (1764). — Garnault, conducteur des voitures de la grande écurie du Roi (1776-1778). — Gaydet, lieutenant du premier chirurgien du Roi (1778). — Genevois, greffier en chef de l'Élection (1769). — Gillet, maire de Vitry ; le ministre Vergennes, en renvoyant à l'Intendant le mémoire du sieur Gillet, lui écrit : « Quoique les services du sieur Gillet paroissent le rendre favorable, je craindrois qu'une grâce de cette nature ne fût d'un dangereux exemple » (1785). — Jacobé, bourgeois de Vitry (1786). — Jacobé de Soulange, doyen en exercice des conseillers du bailliage et siège présidial de Vitry (1766). — Jacquemot (1782). — Lenoble, invalide (1763). — Loisy, garde général collecteur des amendes de

la maîtrise de Vitry (1774). — Martin, capitaine de bourgeoisie de la ville (1744). — Masson, receveur particulier des droits réunis (1777). — Mathieu, épicier (1784-1785). — Maulgué, exempt de maréchaussée (1733). — Michelet, bourgeois de Vitry. — Niel, exempt des maréchaux de France (1770). — Saint-Genis, président de la prévôté de Vitry (1768). — Demoiselle de Saint-Genis de Farémont « peu habituée à recevoir chez elle des hôtes qui traînent avec eux des domestiques aussi entreprenans dans une maison de fille que leurs maîtres le sont à l'armée » (1764). — Theveux, entrepreneur d'étapes (1745). — Varnier, médecin de l'hôpital de Vitry (1779).

C. 1313. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier (1 imprimée).

**1671-1786.** — Logements militaires chez l'habitant. — Ordonnance de l'Intendant Caumartin concernant le logement des troupes chez l'habitant (1674). — Logement de la maison du Roi (1733-1744). — Rapports du subdélégué de Reims, Callou Demontfournois, à l'Intendant, sur les mesures qu'il a prises pour assurer les logements de la maison du Roi à Fismes ; lettres de l'Intendant au ministre de la Guerre, D'Angervilliers, sur le même sujet : « La quantité de passages que je viens d'avoir, surtout pour la maison du Roy, m'a donné beaucoup de peine pour les logements. J'avois eu l'honneur de vous écrire pour vous marquer qu'il me seroit impossible d'y suffire sans placer les officiers de la maison du Roy et les mousquetaires chez les privilégiés. Quelques précautions de politesse qui j'aye pu prendre en faisant donner des billets signez de moy et avec toutes les clauses sans tirer à conséquence, je n'ay pu éviter de faire bien des mécontents. J'ay même dans certaines villes été obligé d'envoyer des commissaires. Les ecclésiastiques, les trésoriers de France, les présidiaux, en un mot tous les corps, depuis une longue paix, prétendent estre exempts, même dans le cas de la maison du Roy qui est le seul où je leur en ay proposé jusqu'icy. Je n'ay dispensé que les ecclésiastiques et chefs de compagnie : tous les autres ont murmuré et murmurent » (20 avril 1734). Le même écrit le 24 avril : « La ville de Chaalons estant un des plus grands passages de la province et la croisée de plusieurs routes, elle s'est aussy trouvée une des plus accablées. Dans les derniers passages de la maison du Roy où il avoit deux compagnies des gardes du corps, un bataillon de milice et plusieurs compagnies de nouvelles levées dans le même temps, j'ay esté obligé de faire prévenir les privilégiés de cette surcharge ; j'ay pris avec eux toutes les voyes de politesse et de ménagement ; j'ay envoyé un commissaire pour les prévenir et fait donner les billets en mon nom. » — Lettre du ministre d'Angervilliers aux Trésoriers de France

à Châlons pour désapprouver la conduite qu'ils avaient tenue lors de l'arrivée des mousquetaires à Châlons (1734). — Abus de pouvoir commis par le régiment de dragons de Languedoc lors de son passage à Joinville ; lettre du ministre, prince de Montbarrey, à l'Intendant sur ce sujet (1780). — Minute d'une ordonnance de l'Intendant qui enjoint au sieur François, serrurier, et sa femme de porter leurs excuses aux officiers municipaux de Châlons et de payer 3 livres d'amende pour avoir refusé le logement à deux soldats munis de billets (1783). — Logements fournis en argent ou en nature aux officiers provinciaux sédentaires : commissaires des guerres (1783) ; officiers du génie et d'artillerie (1707-1729). — Indemnités de logement à des officiers en retraite : officiers des armées et de la maréchaussée (1777).

C. 1314. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1737-1789.** — Logement et casernement. — Logement des gardes du corps du Roi à Châlons-sur-Marne. — Minute d'une lettre de l'Intendant de Champagne au ministre D'Angervilliers : « J'ay appris par quelques lettres d'officiers du régiment du Roy que votre projet estoit de mettre deux bataillons de ce régiment en entrepost à Chaalons et deux autres à Reims. Permettez moy de vous représenter qu'il seroit plus à propos d'en placer trois à Reims et un seulement à Chaalons » (1737). — Correspondance relative au logement à Châlons de la compagnie des gardes du corps de Villeroy (1764-1762). — Réparations ou reconstructions à exécuter au couvent des Cordeliers de Châlons pour le logement d'une brigade des gardes du corps : correspondance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil avec les officiers municipaux. La dépense, d'après le devis estimatif, est de 5,708 livres, dont la ville offre de payer la moitié (1778-1783). — Choiseul renvoie à l'Intendant la réclamation de l'évêque d'Aire, abbé de Saint-Pierre de Châlons, qui se plaint de ce qu'on veut loger un garde du corps dans sa maison abbatiale (1768). — Procès-verbaux de visite des logements : correspondance de l'Intendant avec les officiers municipaux. Ceux-ci écrivent en 1783 : « Pour établir le logement complet, il faut 340 logemens de gardes du corps ; vous verrez, Mgr, par l'état cy-joint que malgré les soins que nous avons pris, il n'y que 204 logemens chez le bourgeois dont partie est à la charge de la ville et que, pour fournir au surplus, nous louons à l'année et fournissons 82 logemens. » — Soumissions, pour tenir lieu de baux, des maisons louées pour les gardes du corps à Châlons (1782-1783). — Les officiers municipaux prient l'Intendant Rouillé d'Orfeuil de faire procéder à un nouveau contrôle des logements propres à recevoir les troupes de passage, le contrôle de 1766 ne

pouvant plus servir à cet effet (1783). Tableau des logements de la ville de Châlons propres à recevoir les troupes de passage dressé par Levavasseur, commissaire des guerres, assisté du sieur Coquetaulx, échevin (1784). — (Sur le logement et casernement des gardes du corps à Châlons, voir C. 550.)

C. 1315. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (1 imprimée).

**1633-1788.** — Logement et casernement. — Charleville : envoi par Choiseul à l'Intendant de l'état des réparations qui ont été faites dans l'ancienne église de Charleville servant de manège pour la cavalerie (1768). — Joinville : l'Intendant autorise le commissaire des guerres Marquette de Fleury, à louer un magasin destiné à recevoir les effets laissés par le régiment Royal-Étranger et l'habillement des invalides (1777). — Mézières : logements des officiers de l'artillerie et du génie à Mézières ; correspondance à ce sujet (1770-1783) ; logements des officiers d'artillerie employés au service des forges et munitions de guerre (1778-1780) ; réclamations relatives au logement en argent de Lefebvre et Dulube, capitaines d'artillerie (1774-1786). — États des dépenses militaires, frais de logement et autres objets qui doivent être payés sur les fonds de la province de Champagne pour les 6 premiers mois de 1788. — Reims : logement de la compagnie franche de Jacob établie jusqu'à nouvel ordre à Reims pour la répression de la contrebande (1727). — Saint-Dizier : le ministre Choiseul appelle l'attention de l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur l'insuffisance du logement affecté au régiment de recrue de Châlons dans le château de Saint-Dizier : « Il n'est pas nécessaire, écrit-il, de vous faire observer que la province étant par cet établissement soulagée de la charge du logement de ce corps, elle doit être tenue au moins à la dépense des réparations qui seront jugées indispensables pour le conserver » (1764). — Sainte-Menehould : envoi à l'Intendant De la Chateigneraye du mémoire rédigé par le chevalier de Chambon, gouverneur de la ville, dans lequel il demandait que les habitants de Sainte-Menehould fussent tenus de lui fournir un logement convenable ou de le lui payer 4200 livres par an ; réponse de l'Intendant ; éclaircissements demandés aux officiers municipaux et pièces communiquées par eux (1633-1753). — Sézanne : requête du sieur Niquet à l'Intendant contre les échevins qui lui auraient imposé un logement hors de son tour (1740).

C. 1316. (Portefeuille.) — 190 pièces, papier.

**1735-1789.** — Logement et casernement. — Vitry-le-François : états des logements des gardes du corps (gendarmes, compagnies de Noailles et de Villeroy) arrivés à Vitry

en novembre 1735. — Mémoire sur le casernement des recrues du régiment de Vaubécourt en quartier à Vitry (1758). — Grenadiers à cheval : ordre du Ministre à l'Intendant De la Chateigneraye de prendre les mesures nécessaires pour loger à Vitry la compagnie des grenadiers à cheval ; correspondance des officiers municipaux avec l'Intendant à ce sujet (1759). — Plaintes des Maire et échevins de Vitry sur ce que plusieurs particuliers de cette ville imaginent divers prétextes pour se dispenser de contribuer au logement des grenadiers à cheval (1761). — Mémoire de Levavasseur sur les moyens d'augmenter le casernement de Vitry sans accroître les dépenses (1781). — Tableau du casernement militaire de Vitry au 1<sup>er</sup> janvier 1784. — Baux passés entre Levavasseur, commissaire des guerres, et divers propriétaires de maisons pour le logement des troupes à Vitry (1784-1785). — Correspondance relative au casernement des troupes à Vitry (Royal-Lorraine cavalerie, régiment d'Artois) : frais de casernement, réparations des bâtiments, etc. (1774-1789).

C. 1317. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier (2 plans).

**1776-1784.** — Logement et casernement. — Vitry-le-François : pièces relatives aux maisons et écuries louées par le sieur François Roze Lefèvre de la Tour (1776-1782). — Construction d'un manège à Vitry : état des maisons vacantes en la ville de Vitry et visitées par Cappy Doiry, commissaire des guerres, en présence du maire Gillet (1776). — Correspondance du subdélégué De Meaux avec le comte d'Andlau, colonel du régiment Royal-Lorraine sur le projet de transformer une partie de la halle en manège (1776). — Correspondance entre le ministre Ségur, l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, le comte de Stainville et le comte de Schomberg sur les moyens d'améliorer le quartier militaire de Vitry (1782-1783) ; mémoire de Levavasseur, commissaire des guerres à ce sujet. — Envoi par le maréchal de Ségur à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil d'un mémoire avec plan et devis relatif à la construction d'un manège à Vitry : le devis s'élève à 6052 livres 4 sols 11 deniers (1784).

C. 1318. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1776-1788.** — Logement et casernement. — Vitry-le-François : régiment Royal-Lorraine cavalerie arrivé à Vitry le 23 avril 1776. — Supplique des officiers municipaux à l'Intendant pour lui demander qu'on épargne à la ville le régiment de Lorraine-cavalerie : « Les bruits qui se répandent nous font craindre la garnison du régiment Royal-Lorraine pour le 1<sup>er</sup> avril prochain. Nous avons eu celle des grenadiers à cheval pendant plus de seize ans ; elle

a été très dispendieuse à la ville et onéreuse au public et nous ne pouvons acquiter les frais qui restent à en paier que par un rolle de près de 20,000 livres sur les habitans. Vous savez, Mgr, que la ville n'est pas cazernée : il y a plus de 200 exemts, 444 ménages de moins qu'il y a dix-huit ans, c'est-à-dire depuis la garnison et, relativement à l'étendue de la ville qui n'est pas considérable, une quantité de pauvres ménages hors d'état de loger. Nous pouvons vous assurer qu'il n'est peut-être pas dans le royaume de ville plus dans le cas de l'exemption de garnison que la nôtre dans la circonstance actuelle où elle est privée du tiers de ses revenus par la suspension du droit sur les grains. « L'Intendant renvoie la supplique au Ministre de la guerre qui ne la prend pas en considération (1776). — Lettre du lieutenant général, comte de Chabo, à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur l'impossibilité de loger le régiment entier à Vitry : il propose d'envoyer 1 escadron à Arcis-sur-Aube et 2 à Sainte-Menehould : « Je soumets cette idée à votre décision ; vous devés mieux connoître que moi les lieux que je propose et je crois que vous pensés qu'un régiment sera fort bien dans ce quartier cy avec cet arrangement et un autre à Vassy, Montierandé et Joinville. Deux régiments sont bien en Champagne : les denrées sont excellentes et il seroit dommage de n'y en pas placer. » — États des communautés de la subdélégation de Vitry qui logent ordinairement des compagnies de cavalerie ; plaintes des officiers municipaux à l'Intendant fondées sur les dépenses occasionnées par la précédente garnison, la fréquence du passage des troupes, l'insuffisance des casernes, la mauvaise récolte en vins, etc. — Rapports adressés à l'Intendant sur l'impossibilité de loger des escadrons à Arcis-sur-Aube et à Sainte-Menehould (1776). — Détails de l'installation du régiment à Vitry : état des maisons servant de casernes audit régiment, du nombre de chambres, etc. dépenses d'installation (1777). — Correspondance des officiers municipaux avec l'Intendant relative aux magasins à fourrages de Vitry (1778). — Lettre du prince de Montbarrey à l'Intendant pour lui annoncer le départ du régiment Royal-Lorraine pour Sarrelouis et son remplacement par le Royal-Pologne-cavalerie. — Procès-verbal de la remise des lits militaires faite par le Royal-Lorraine au garde-magasin. — Correspondance relative à la mauvaise qualité des fourrages fournis au régiment Royal-Lorraine en garnison à Vitry (1787-1788).

C. 1319. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1778-1786.** — Logement et casernement. — Vitry-le-François : régiments de Royal-Pologne (1778-1779) ; Colonel général des dragons (1780) ; 2<sup>e</sup> Chasseurs à cheval (1780-1782) ; Royal-Normandie (1782-1784) : procès-ver-

baux de la remise des effets laissés par ces divers régiment ; contestations relatives au logement, etc. — Magasins de fourrages : maisons louées pour servir de magasin ; locations de ces magasins, etc. (1785-1786).

C. 1320. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (5 imprimées).

**1716-1789.** — Maréchaussée de Champagne : officiers de robe longue. — Siège de Châlons : correspondance ministérielle au sujet de la nomination du procureur du Roi et de greffiers près le siège de la maréchaussée de Châlons (1734-1778) ; Lorrain de Beuville, doyen des conseillers du Présidial de Châlons, demande la place d'assesseur de la maréchaussée (1760). — Siège de Reims : correspondance au sujet de la vacance des offices d'assesseur et de greffier près le siège de la maréchaussée de Reims (1749-1784). — Siège de Sainte-Menehould : nomination d'un procureur du Roi et d'un greffier (1770-1783) ; propositions pour une place d'assesseur de la maréchaussée (1781-1782). — Siège de Troyes : nomination à l'office de procureur du Roi, assesseur et greffier (1749-1757). — Juridiction de la maréchaussée : exemplaire d'un arrêt du Grand Conseil portant cassation d'une sentence de compétence rendue par le Présidial de Sedan et défense aux officiers de la maréchaussée dudit Sedan d'informer dans l'étendue du territoire du Présidial de Reims (1716). — Correspondance relative à la juridiction de la maréchaussée (1778-1789).

C. 1321. (Portefeuille.) — 135 pièces (2 parchemins).

**1680-1788.** — Maréchaussée de Champagne : personnel du service actif. — Officiers de maréchaussée : enregistrement des provisions (1680-1712). — Copie de l'arrêt du Conseil d'État qui ordonne à tous les officiers et archers des compagnies de maréchaussée d'obtenir des lettres de provision au Grand Sceau (1680). — Lettre du ministre Le Blanc touchant la solde de la maréchaussée (1716). — Tableau général de la maréchaussée de Champagne. — Prévôt général : partage des fonctions entre le sieur de Lescouretz, prévôt-général, et son lieutenant Brocq de Fagnières (1748). — Mort de Brocq de Fagnières ; Lucot d'Hauterive le remplace : correspondance à ce sujet (1788). — Lieutenants de maréchaussée : à Châlons : Muiron (1733) ; Beudelot nommé en place de Muiron démissionnaire (1751) ; à Langres : Maillard fils nommé lieutenant à la mort de son père (1748) ; à Reims : Saubinet postule la lieutenance (1767) ; à Sainte-Menehould : Lomas remplace Muiron (1750). — Correspondance au sujet des sieurs Le Blanc et Baudelot, candidats à la lieutenance (1751). — Supplique des Maire et échevins de Sainte-Menehould demandant que Chedel, successeur du

lieutenant Baudelot, demeure en résidence à Sainte-Menehould, comme ses prédécesseurs pourvus du même office (1757). — Sous-lieutenants : suppliques du sieur Antoine Touchard, père, pour une sous-lieutenance (1778) ; de J.-B. de Riancourt, fils de Pierre Gabriel de Riancourt, seigneur de Faily en Champagne (1780) ; Brocq fils, sous-lieutenant à Châlons (1781). — Maréchal des logis : Touchard demande la commission de maréchal des logis à Épernay (1780) ; Lefèvre, maréchal des logis de Vaucouleurs (1784). — Exempts : Payard, sous-brigadier à Châlons, proposé en remplacement de Thiellement, exempt à Saint-Dizier (1768-1769) ; Marin postule la place d'exempt à Vitry (1774-1775) ; Pessey, exempt à Sézanne (1749) ; place d'exempt à Sainte-Menehould vacante par le décès de Bontroux (1748) ; supplique d'Abraham Gigon Delagrois, écuyer, pour une place d'exempt. — Brigadiers : proposition du sieur Marin fils pour Brienne (1772) ; Bourgeois, brigadier à Autry (1748) ; Dangé à Arcis-sur-Aube (1751-1752). — Cavaliers : demandes d'emploi, nominations, mutations, destitutions (1733-1778). — Congé demandé par le sieur de Monseaux, lieutenant à Troyes (1736).

C. 1322. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier.

**1711-1772.** — Maréchaussée de Champagne : plaintes, dénonciations, poursuites contre le personnel de la maréchaussée. — Justice prévôtale : lettre du ministre de la guerre, D'Angervilliers, à l'Intendant sur les lenteurs de la justice prévôtale (1732). — Dénonciation contre le prévôt de Bourbonne accusé d'avoir fait sortir en 1709 25,000 sacs de blé pour les faire transporter en Savoie (1711). — Plaintes contre les sieurs Grandmaison, lieutenant à Reims (1733) ; Maugué, exempt à Vitry (1735) ; Boulanger, exempt à Chaumont (1735) ; Pessey, exempt à Sézanne (1735) ; Cappé, exempt à Maubertfontaine (1738) ; Lescouretz, prévôt-général, accusé par le comte de Charolais d'avoir arrêté un homme dans le Clermontois et de l'avoir emprisonné à Sainte-Menehould (1742-1744) ; Bourgeois, brigadier, et Duflot, cavalier à Dormans qui avaient chassé sur les terres du prince de Ligne (1745) ; Fondrillon, cavalier à Reims (1766) ; Camus, exempt à Châlons (1770) ; Brocq de Fagnières, prévôt-général, envoyé à la citadelle de Metz pour n'avoir pas exécuté les ordres du Ministre (1766) ; Bénard et Thomas, cavaliers, arrêtés pour tapage à la fête du Meix-Saint-Époing (1737-1738). — Dossier du sieur Grosteste, exempt à Sainte-Menehould, destitué pour malversation (1766-1772). — Plaintes et poursuites contre les sieurs Bergeret, cavalier (1747) ; Cosson, exempt à Rethel (1751) ; Delamarche, exempt à Bar-sur-Aube (1747-1748) ; Carrière, cavalier à Reims (1751) ; Lacourt, sous-brigadier

à Fismes (1756-1757); Muiron, lieutenant à Sainte-Menehould (1745-1750). — Plainte du subdélégué de Fismes contre le brigadier de cette ville (1773).

C. 1323. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier (2 imprimées).

**1716-1786.** — Maréchaussée de Champagne. — Habillement, armement et équipement : correspondance ministérielle (1737-1764). — Exemple d'une ordonnance du Roi concernant l'habillement des maréchaussées et l'emploi des masses (1756). — Solde et indemnités. — Solde ordinaire : correspondance à ce sujet (1733-1739). — Règlement des indemnités de service extraordinaire, frais de course, déboursés et vacations (1716-1784). — Arrêt du Conseil d'État portant règlement pour le paiement du service extraordinaire des maréchaussées (1775). — Frais de déplacement pour service extraordinaire : demandes d'indemnité et correspondance. — Necker fait part à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil des plaintes que lui adresse le Ministre de la guerre sur l'inexactitude des receveurs des impositions à prévenir les brigades de maréchaussée qui doivent escorter les deniers royaux : correspondance à ce sujet (1776-1779). — Fournitures d'étapes (1780-1781). — Service extraordinaire des officiers des sièges de maréchaussée : demandes d'admission aux Invalides ; correspondance (1745-1754). — États trimestriels des routes expédiés à la maréchaussée par les subdélégués d'Épernay, Reims, Sainte-Menehould et Sézanne relativement à la conduite et à l'escorte extraordinaire des troupes du Roi (1780-1785).

C. 1324. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

**1733 - 1759.** — Maréchaussée de Champagne. — Demandes d'indemnités pour blessures, pertes de chevaux et autres accidents : correspondance (1733-1759).

C. 1325. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1745-1790.** — Maréchaussée de Champagne : service de répression. — Mobilisation de la maréchaussée pour répression de brigandages et de contrebande : correspondance (1745-1785). — Procès-verbaux d'informations, recherches, captures et transports, dressés par la maréchaussée (1777-1790). — États des captures de mendiants à envoyer à l'Intendant (1787-1788).

C. 1326. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier (4 imprimées).

**1757-1788.** — Maréchaussée de Champagne : service de répression. — Lieutenant de Châlons : mendiants et vagabonds ; dossier de la fille Blavat de Blesmes (1757-

1784). — Brigade de Fismes : états, avec pièces à l'appui, des frais faits par la maréchaussée, notamment pour son transport à Reims lors de l'exécution des meurtriers du Moulin de Cuissat (1778-1788). — Lieutenant de Reims : correspondance du sieur Gaultier, lieutenant, avec l'Intendant de Champagne au sujet des mendiants et vagabonds arrêtés (1777-1780). — Frais de diverses procédures instruites au siège de la maréchaussée de Reims (1775-1783). — Lieutenant de Sainte-Menehould : correspondance du sieur Chedel, lieutenant, avec l'Intendant de Champagne au sujet des mendiants et vagabonds arrêtés par la maréchaussée (1778-1780). — États, avec pièces à l'appui, des frais réclamés par la maréchaussée de Sainte-Menehould pour les courses extraordinaires qu'elle a faites pendant les années 1774, 1775, 1776 et 1778 (1780). — Autres états pour arrestations opérées en 1775 et 1776. — Lieutenances de Châlons et de Sainte-Menehould : état des gratifications accordées par le Contrôleur-Général aux officiers et brigadiers de la maréchaussée pour les indemniser des dépenses par eux faites pour détruire la mendicité pendant le trimestre de juillet dernier : ces gratifications s'élèvent à 431 livres 5 sols (1785).

C. 1327. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier (1 imprimée).

**1733-1788.** — Maréchaussée de Champagne : discipline. Renseignements généraux, lettres ministérielles. — Lettre de D'Argenson à l'Intendant de la Chateigneraye à propos de la plainte du sieur Moutier, lieutenant général au bailliage de Sézanne contre le sieur Cappé, exempt de la maréchaussée : celui-ci avait défendu à ses cavaliers de prêter main forte quand le lieutenant du bailliage emploierait les termes d'*enjoindre* ou d'*ordonner* : « Je vous prie, écrit le Ministre, de faire savoir au sieur Moutier que sa charge ne lui donne aucune autorité sur les officiers et cavaliers de la maréchaussée, et que dans le cas où il aura besoin de leur ministère pour l'exécution de quelques décrets, il doit s'adresser à l'officier qui commande la brigade et le requérir de faire prêter main forte... » (1751). — Lettre du duc de Choiseul au même à propos d'un mémoire et procès-verbal dressé par les Maire et échevins de Sainte-Menehould contre l'exempt de la maréchaussée de cette ville qui avait refusé d'obéir à un ordre donné par eux : « Il faut convenir, écrit le Ministre, que la prétention de ces officiers a quelque chose de fort extraordinaire, et il ne l'est pas moins que le corps de ville de Sainte-Menehould apuie sa prétendue autorité à cet égard sur le droit qu'il dit avoir de commander pour le Roi en l'absence des gouverneur et lieutenant de Roi de cette ville... » (1763). — Extrait de l'ordonnance du Roi concernant la maréchaussée du 28 avril 1778.

C. 1328. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier (3 imprimées, 1 plan).

**1733-1789.** — Maréchaussée de Champagne : emplacement des brigades ; créations, suppressions, déplacements, circonscriptions. Correspondance ministérielle à ce sujet. — État des nouvelles brigades à établir dans la province de Champagne pour 1770. — Correspondance du duc de Choiseul avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil relative à l'augmentation projetée de la maréchaussée et à l'emplacement des brigades à créer (1769-1770). — Correspondance du prince de Montbarey, ministre de la guerre, avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil touchant la réforme de 8 brigades dans la compagnie de Champagne (1778). — Création de 2 brigades à Châlons et à Troyes (1778-1779). — Vergennes demande à l'Intendant une note indiquant le nombre des brigades établies dans les 12 Élections de Champagne et un état semblable pour les brigades distribuées dans les villes frontières et pays réunis (1785). — Création d'une brigade à Louvois pour le 1<sup>er</sup> janvier 1787 ; circonscription de la brigade de Louvois. — Mémoire adressé par les habitants de Vertus à l'Intendant pour demander la conservation de leur brigade de maréchaussée (1789). — Correspondance des maréchaussées : état des brigades de la maréchaussée de Lorraine avoisinant celles de Champagne avec lesquelles les brigades de Champagne pourraient établir une correspondance (1739). — État des correspondances qui partent chaque jour de Châlons pour les brigades des lieutenances de Châlons, Sainte-Menehould, Reims, Langres et Troyes. — Détachements de maréchaussée pour service public : pour le voyage de la Dauphine (1747) ; pendant les différents séjours du Roi à Fontainebleau et à Compiègne (1751-1755) ; pour le sacre du Roi (1775).

C. 1329. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier.

**1734-1790.** — Revues de la maréchaussée de Champagne. — Revues du prévôt-général : procès-verbaux de la revue passée par Collin de Lescouretz, écuyer, prévôt-général, pour servir au paiement des gages, solde et appointements des officiers et cavaliers pendant les trimestres de juillet à octobre et d'octobre à décembre 1734. — Procès-verbal de la revue passée par Brocq de Fagnières, écuyer, prévôt-général, pour servir au paiement des gages, solde et appointements des officiers et cavaliers pendant le trimestre de janvier à mars 1750. — Itinéraires des brigades se rendant aux revues (1778-1780). — Itinéraires de la tournée de revue du prévôt général (1780-1790). — Revues des Inspecteurs généraux. Correspondance : lettres ministérielles annonçant l'arrivée de l'Inspecteur général ; itinéraires que suivra

l'Inspecteur. Les Inspecteurs généraux de la maréchaussée de Champagne ci-mentionnés sont : Ferrand (1768-1776) ; Préseau de Dampierre (1779-1783) ; De Buyer (1784-1789). En 1789, la revue n'a pas lieu au chef-lieu de chaque lieutenance. M. de Buyer écrit à l'Intendant le 25 mai : « La fermentation occasionnée dans votre province par la cherté des grains ne permet pas sans doute de distraire les brigades de leur service ordinaire, sans exposer la sûreté publique ; le ministre m'a autorisé à ne pas les faire assembler dans le chef-lieu de chaque lieutenance et à me concerter avec vous, Monsieur, sur cet objet. » — Revue de la maréchaussée par l'Intendant instituée en 1738 : correspondance, instructions ministérielles ; états et notes envoyés par l'Intendant, observations du Ministre (1738-1759).

C. 1330. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier (1 imprimée.)

**1769-1790.** — Maréchaussée de Champagne. — Revues de la maréchaussée par les commissaires des guerres instituées en 1769. — Exemplaire de l'ordonnance du Roi portant règlement sur les revues que les commissaires des guerres feront aux maréchaussées à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1770 (1769). — États par lieutenance des brigades qui doivent passer la revue des commissaires : chaque état indique le jour fixé pour la revue, les brigades qui doivent la passer, le nombre des commandants et des cavaliers, les lieux proposés pour la revue, la distance des brigades aux lieux indiqués (1773-1779). — États des commissaires des guerres chargés de passer les revues de subsistance des 5 lieutenances de la maréchaussée de Champagne pour les années 1784 et 1785. — Procès-verbaux des revues trimestrielles de subsistance passées par les commissaires des guerres (1777-1790).

C. 1331. (Portefeuille.) — 43 pièces (1 imprimée, 2 parchemins).

**1770-1778.** — Logement de la maréchaussée : renseignements généraux. — Lettre de Choiseul à l'Intendant relative à l'ordonnance du 27 décembre 1769 qui prescrit de fournir des logements aux brigades de maréchaussée (1770). — Exemplaire de l'ordonnance du Roi concernant le logement des brigades de maréchaussée (1<sup>er</sup> août 1770). — État pour servir aux logements et casernements des brigades (décembre 1772). — Autorisations pour constructions de casernes : lettres ministérielles (1776). — État des bâtiments projetés pour servir de casernes aux brigades de maréchaussée avec un projet d'arrêt pour autoriser les adjudications. — Copie de l'arrêt du Conseil autorisant les marchés et adjudications passés pour le casernement des brigades dans la Généralité de Châlons (30 janvier 1776). — Observations



pour les subdélégués au sujet de ces adjudications (1776). — Lettre de Necker à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur les plaintes qui lui sont parvenues au sujet de la construction dispendieuse des casernes de maréchaussée (1778).

C. 1332. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (2 imprimées).

**1779-1787.** — Impositions pour la construction des casernes de maréchaussée. — Réclamations du clergé de Châlons contre cette imposition. Necker écrit à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil : « Vous avez sûrement connaissance de la nouvelle ordonnance du 28 avril dernier concernant la maréchaussée : elle la met sur le pied militaire. Le titre IX qui traite du logement statue sur celui de la maréchaussée comme étant un logement de gens de guerre et ordonne que les contributions représentatives du logement des maréchaussées ne seront acquittées que par ceux qui ne sont pas exempts de celui des gens de guerre. Il est difficile d'après cela de soumettre le clergé à l'imposition des casernes : un article de son contrat porte que les ecclésiastiques ne pourront être assujettis sur les biens dépendants de leurs bénéfices aux contributions pour les gens de guerre et vous penserez sans doute qu'il devient inutile de suivre plus loin l'affaire particulière du clergé et chapitre de Châlons relativement à cet objet » (1778). — Réclamations de la noblesse, du bureau des finances et autres privilégiés contre cette imposition : requêtes avec pièces à l'appui ; correspondance (1779-1784). — État des exempts des logements de guerre dans la ville de Châlons. — État des réparations dont les logements de la compagnie de maréchaussée de Champagne sont susceptibles (1783). — État pour servir aux logements et casernements des brigades de la maréchaussée (1784). — Réclamations de divers gentilshommes et privilégiés contre leur imposition pour la construction des casernes (1784-1787).

C. 1333. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (1 imprimée).

**1770-1784.** — Construction des casernes de maréchaussée. — AUBE : pièces relatives à la construction d'une caserne pour la brigade d'Aube (1770-1784).

C. 1334. (Portefeuille.) — 183 pièces, papier.

**1774-1789.** — Logement de la maréchaussée — CHÂLONS : adjudication des casernes pour les trois brigades de maréchaussée à la somme de 44,500 livres (1774). — États des sommes imposées sur les ecclésiastiques et gens de main morte sujets aux décimes et dons gratuits, ainsi que sur les nobles et privilégiés pour la construction d'une caserne de maréchaussée (1780-1783). — État des villes et paroisses qui doivent contribuer à la dépense de la construction de la caserne de maréchaussée à Châlons.

C. 1335. (Portefeuille.) — 188 pièces (2 parchemins, 10 plans).

**1773-1790.** — Logement de la maréchaussée. — DORMANS : délibération de la ville de Dormans et requête par laquelle les officiers municipaux demandent un bâtiment pour loger la maréchaussée et les bureaux de l'Hôtel-de-Ville (1773). — Dénombrément des paroisses qui composent le district de la brigade de Dormans. — Ordonnance de l'Intendant qui nomme le sieur Durand pour dresser les plans et devis. — Procès-verbal du sieur Durand. — Plans, coupe, élévation et devis de la caserne et du logement de l'Hôtel-de-Ville : le devis monte à 22,687 livres 9 sols 5 deniers. — Adjudication au sieur Bertrand Mazert, entrepreneur, moyennant la somme de 24,000 livres (1773). — Contrat d'acquisition du terrain pour la somme de 3,200 livres (1774). — Arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication et l'acquisition (1776). — Départements des sommes imposées sur les communautés dépendantes du district de la maréchaussée de Dormans ; comptes de l'entrepreneur ; correspondance (1776-1790).

C. 1336. (Portefeuille.) — 207 pièces, papier (1 imprimée, 2 plans).

**1773-1789.** — Logement de la maréchaussée. — ÉPERNAY : état des sommes à payer par les communautés de LOUVOIS, MUTRY et TAUXIÈRES pour leur contribution à la construction d'une caserne à Épernay. — Minute d'une lettre de l'Intendant annonçant que Mesdames de France se chargeaient de payer la totalité de l'imposition à laquelle sont taxées les paroisses de Louvois, Tauxières et Mutry pour leur part contributive à ladite construction (1777). — Pièces et ordonnances relatives au paiement des sommes imposées sur les nobles et autres particuliers jouissant des droits de la noblesse. — Différents états des sommes dues par les contribuables et instruction de l'Intendant sur la procédure à suivre pour contraindre les refusants (1780). — Imposition du duc de Bouillon : mémoire adressé à l'Intendant de Champagne par le duc qui réclame la décharge de l'imposition (1778).

C. 1337. (Portefeuille.) — 191 pièces, papier.

**1773-1788.** — Logement de la maréchaussée. — ÉTOGES : dossier relatif à la construction du logement de la maréchaussée d'Étoges (1773-1785). — FISMES : dossier relatif à la construction d'une caserne à Fismes (1773-1788).

C. 1338. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier (6 plans).

**1773-1789.** — Logement de la maréchaussée. — **LES PETITES LOGES** : ordonnance de l'Intendant qui commet le sieur Durand, architecte ; procès-verbal de l'architecte. — Plans, devis et détail estimatif de la construction montant à 44,132 livres, 17 sols, 10 deniers. — Ordonnance d'adjudication des ouvrages ; adjudication au sieur Bertrand moyennant la somme de 10,500 livres (1773). — **LOUVOIS** : dossier relatif à la construction de la caserne de maréchaussée (1786-1789).

C. 1339. (Portefeuille.) — 204 pièces, papier (2 imprimées, 4 plans).

**1720-1791.** — Logement de la maréchaussée. — **POSSESSE** : paiement du loyer de la maison qui sert de logement à la maréchaussée (1774-1791). — **REIMS** : paiement du loyer de la maison qui sert de caserne aux 2 brigades de maréchaussée en résidence à Reims (1781-1789). — **SAINTE-MENEHOULD** : ordonnance de l'Intendant L'Escalopier enjoignant à la ville de fournir une maison servant de logement à la maréchaussée (1720). — Paiement du loyer de la dite maison (1773-1786). — Logement de la juridiction de la maréchaussée (1774). — **SÉZANNE** : détail estimatif dressé par Poterlet, architecte, des ouvrages à exécuter pour la construction d'un corps de caserne pour la brigade de maréchaussée et dans lequel on propose de réunir la municipalité : le devis s'élève à 44,926 livres. — Plans annexés au devis (1776). — **SOMME-SOUS** : dossier de pièces relatives à la construction d'une caserne de maréchaussée et au paiement du loyer de la maison servant de caserne (1776-1785).

C. 1340. (Portefeuille.) — 155 pièces, papier (3 imprimées, 5 plans).

**1770-1790.** — Logement de la maréchaussée. — **SUIPPES** : pièces relatives à la construction d'une caserne de maréchaussée et au loyer de 2 maisons louées successivement pour servir de caserne et dont la dernière, faite de réparations, a été évacuée après résiliation du bail à compter du 1<sup>er</sup> juillet 1781 (1773-1789). — **VERTUS** : détail estimatif des travaux à exécuter pour la construction d'un corps de caserne ; plans et coupe annexés (1773). — Adjudication des travaux susdits au sieur Étienne Cornu moyennant la somme de 23,000 livres (1774). — Paiement du logement de la maréchaussée : département arrêté par le Bureau intermédiaire de Châlons des sommes à payer par les communautés du ressort de la maréchaussée de Vertus (1789). — **VITRY-LE-FRANÇOIS** : contributions des paroisses situées dans le ressort de la brigade de Vitry pour payer le logement de la maréchaussée (1770-1790). — Estimation de la caserne de

maréchaussée qui fait partie des bâtiments destinés aux juridictions de Vitry : la somme s'élève à 38,000 livres ; ci-joint le plan.

C. 1341. (Portefeuille.) — 31 pièces imprimées.

**1727-1785.** — Milice et régiments provinciaux. — Ordonnances envoyées par divers Intendants de Champagne aux Maires et échevins des communautés de la province, leur prescrivant de procéder au tirage au sort de la milice dans leurs communautés respectives (1733-1785). — Ordonnance de l'Intendant L'Escalopier défendant à tous miliciens de s'engager dans les autres troupes et à tous officiers d'engager aucuns miliciens ni de les recevoir dans leurs compagnies (1727).

C. 1342. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier (8 imprimées).

**1716-1789.** — Milice de Champagne et régiments provinciaux. — Règlements généraux : instructions ministérielles. — Instructions pour les commissaires des guerres qui auront la police des bataillons de milice (1746). — Bataillons de milice incorporés dans les régiments actifs (1716-1736). — Lettre du ministre Puységur qui autorise le corps de l'artillerie à engager des soldats provinciaux ayant 3 ans de services révolus (1789). — Permissions de mariage : requêtes de miliciens qui demandent l'autorisation de se marier envoyées par les subdélégués à l'Intendant (1767-1770) ; permissions de mariage délivrées par l'Intendant à divers soldats provinciaux de la subdélégation de Reims (1784-1790). — Grâces accordées par le Roi à des officiers ou soldats de milice : décorations, pensions, admission aux Invalides (1762-1782). — Réfractaires poursuivis : correspondance (1746-1767). — Habillement et équipement, solde des miliciens : correspondance (1756-1764). — Tirages annuels : lettres des subdélégués à l'Intendant classées par subdélégations : Épernay (1766-1789) ; Reims (1734-1769) ; Sainte-Menehould (1769) ; Sézanne (1766-1768) ; Vitry-le-François (1766).

C. 1343. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

**1726-1768.** — Milice de Champagne. — Levée de 1726 : contrôle nominatif des 600 hommes composant le bataillon de milice de Châlons. — Levée de 1768 : états des paroisses de chaque subdélégation et du nombre des miliciens qu'elles doivent fournir en 1768 : subdélégations de Bar-sur-Aube, Bourbonne, Châlons, Château-Porcien, Chaumont, Épernay, Fismes, Joinville, Langres, Mézières, Montiérender, Reims, Rethel, Rocroy, Saint-Dizier, Sainte-Menehould, Sézanne, Vaucouleurs, Troyes et Vitry-le-François.

C. 1344. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (2 imprimées).

**1727-1743.** — Milice de Champagne. — Opérations ordinaires de la levée : ordres de rassemblement, habillement, etc. ; correspondance ministérielle y relative (1727-1743). — Tirage au sort de 1734 : Bussières, village contesté entre Champagne et Bourgogne. — Milice d'augmentation : double levée de 1743 ; ordres de levée et de mise en marche de la milice pour les places de la frontière.

C. 1345. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier (8 imprimées).

**1744-1750.** — Milice de Champagne. — Opérations ordinaires de la levée : effectif, remplacement, habillement, etc. ; correspondance ministérielle y relative (1744-1750). Levée d'augmentation de 4,420 hommes en 1746 : le contingent de la Champagne est de 634 miliciens. — Création d'une compagnie de grenadiers postiches dans chacun des bataillons de milice (1746). — Levée d'augmentation pour 1748 : le contingent de la Champagne est de 354 miliciens. — Opérations du licenciement des 5 bataillons de Champagne en 1748 : retour des bataillons dans leurs quartiers de formation, Châlons, Chaumont, Troyes, Rethel-Mazarin et Saint-Dizier pour y être licenciés ; comptabilité des bataillons à licencier. — Levée de 1750 : revue de l'Intendant de Champagne.

C. 1346. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier (1 imprimée).

**1751-1756.** — Milice de Champagne. — Opérations ordinaires de la levée : habillement, routes, fournitures d'étape, etc. ; correspondance ministérielle y relative (1751-1756). — Emplacement des 4 bataillons de Champagne, Châlons, Chaumont, Rethel et Troyes, servant dans les places de la frontière ; habillement, équipement et armement de ces 4 bataillons (1756).

C. 1347. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier (2 imprimées).

**1757-1766.** — Milice de Champagne. — Opérations ordinaires de la levée : assemblée, habillement, routes, congés temporaires, etc. ; correspondance ministérielle y relative (1757-1766). — Effectif : les bataillons de milice sont portés à 720 hommes (1758). — Adjudications de fournitures d'habillement et d'équipement (1758). — Licenciement des bataillons de Champagne (1762-1763) ; mesures complémentaires du licenciement de 1762 (1764)

C. 1348. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1728-1770.** — Milice de Champagne : officiers. — Lettres de la Cour et autres pièces relatives aux officiers de la milice de Champagne.

C. 1349. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1764-1772.** — Milice de Champagne. — Officiers qui demandent des emplois : lettres à l'Intendant de Champagne et pièces à l'appui de la demande, états de service, etc.

C. 1350. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1778-1779.** — Régiments provinciaux. — Lettre du ministre de la guerre, prince de Montbarrey, à l'Intendant de Champagne, pour demander l'état des officiers employés dans les régiments provinciaux en 1774 et 1775 (25 mars 1778) ; réponses des officiers des régiments de Châlons et de Troyes (1778-1779).

C. 1351. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1747 - 1779.** — Milice et régiments provinciaux : officiers. — Lettres du Ministre concernant les promotions et les retraites des officiers de la milice (1747-1762). — Lettres d'officiers qui demandent du service dans les régiments provinciaux (1778). — Lettres concernant les officiers des compagnies de grenadiers dans les troupes provinciales (1779).

C. 1352. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

**1766 - 1777.** — Milice et régiments provinciaux : officiers. — Lettres d'officiers qui demandent à servir dans la milice, avec pièces à l'appui : officiers des bataillons de Châlons (1766 - 1777) ; Chaumont (1766-1774) ; Rethel (1766-1774).

C. 1353. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1766 - 1788.** — Milice et régiments provinciaux : officiers. — Lettres d'officiers qui demandent à servir dans la milice, avec pièces à l'appui : officiers des bataillons de Saint-Dizier (1766-1774) ; Troyes (1766-1788).

C. 1354. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1754-1763.** — Milice de Champagne : officiers. — États nominatifs et états de services des officiers de la milice : bataillons de Châlons, Chaumont, Rethel-Mazarin, Saint-Dizier et Troyes.

C. 1355. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

**1750-1756.** — Milice de Champagne : officiers. — États nominatifs et états de services des officiers des 5 bataillons de Champagne pour les années 1750 à 1756.

C. 1356. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1761-1763.** — Milice de Champagne : officiers. — États nominatifs et états de services des officiers des 5 bataillons de Champagne pour les années 1761 à 1763.

C. 1357. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

**1770-1771.** — Milice et régiments provinciaux. — Régiments provinciaux organisés par l'ordonnance du 4 août 1771, les bataillons de Châlons, Rethel et Saint-Dizier formant le régiment provincial de Châlons; ceux de Chaumont et de Troyes, formant le régiment provincial de Troyes: états des officiers employés dans les bataillons ci-dessus.

C. 1358. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1781-1769.** — Milice de Champagne. — Miliciens engagés dans les troupes royales : correspondance à ce sujet ; certificats d'engagements dans les troupes royales présentés par les garçons appelés à tirer pour la milice (1734-1769). — Bataillons de milice étrangers à la province et employés en Champagne : correspondance concernant les effets militaires de ces bataillons (1745-1762).

C. 1359. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (6 imprimées).

**1706 - 1785.** — Milice et régiments provinciaux : décharges, exemptions, dispenses et substitutions. — Décharges de service et congés absolus délivrés par l'Intendant (1747-1785). — Exemptions et substitutions : décisions générales. — État des exemptions particulières du tirage au sort pour les régiments provinciaux accordées par le Roi à la province de Champagne, eu égard aux circonstances locales (1775). — Demandes d'exemption classées par catégories de demandeurs : officiers des justices seigneuriales (1706-1748) ; acquéreurs de lettres de maîtrise (1729-1735) ; postillons (1752-1758) ; gardes-chasse (1735-1766) ; receveur du vingtième (1752) ; entrepreneurs du flottage et gardes des bois de la Marne (1752) ; ouvriers employés à la fabrication des bombes et boulets (1746-1747) ; chevaliers de l'Arquebuse de Châlons et de Reims (1758) ; commis employés à la marque des fers (1766) ; employés des fermes

(1767) ; paveurs de la ville de Reims (1732-1733) ; le sieur Domyne, ci-devant Élu en l'Élection de Vitry demande l'exemption pour son domestique (1755).

C. 1360. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

**1727-1772.** — Milice de Champagne : remplacements, substitutions, exemptions, dispenses. — Requêtes adressées à l'Intendant par des miliciens qui demandent à être remplacés par substitution (1727-1766). — Recours de miliciens contre des délinquants ou réfractaires (1733-1766). — Requêtes en exemption, substitution et remplacement : correspondances des subdélégués à ce sujet classées par subdélégations : Épernay (1733-1774) ; Reims (1766-1772) ; Sainte-Menehould (1767).

C. 1361. (Portefeuille.) — 157 pièces, papier.

**1773-1789.** — Régiments provinciaux. — Observations concernant l'ordonnance du 19 octobre 1773 sur la levée des soldats provinciaux, envoyées par les subdélégués d'Épernay, Fismes, Reims et Sainte-Menehould. — Tirages annuels et documents y relatifs pour les années 1775, 1777, 1783, 1788 et 1789. — Exemptions de tirage classées par subdélégations ; correspondance des subdélégués à ce sujet : Châlons (1786) ; Épernay (1774) ; Fismes (1776-1783) ; Sainte-Menehould (1773). — Contrôle des soldats provinciaux de la subdélégation de Reims pour les années 1784 à 1786.

C. 1362. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1772-1788.** — Régiments provinciaux. — Remplacements par substitution : certificats de substitution et décharges à délivrer aux soldats qui se sont substitués (1775-1788). — Recours de soldats provinciaux à qui le sort est échu contre leurs camarades prétendus réfractaires ou indument dispensés : soldats des subdélégations d'Épernay (1785) ; Fismes (1780-1782) ; Reims (1779-1780) ; Sézanne (1785). — Demandes de décharge de service et de congés absolus par des soldats de la subdélégation de Reims (1778-1785). — État des soldats provinciaux morts ou réformés pendant les années 1782 et 1783. — Police des troupes provinciales : soldats fuyards, déserteurs ou autres délinquants poursuivis (1772-1778) ; soldats poursuivis pour crimes ou délits hors le temps du service (1780) ; information contre le nommé Antoine Lalouette, soldat au régiment provincial de Champagne (1782) ; soldat réfractaire (1785). — Jugements rendus par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil contre des garçons prévenus de rébellion pendant le tirage (1776-1780). — Ordre du Ministre de faire rejoindre des soldats provinciaux partis pour l'île de Ré et restés en route (1782).

C. 1363. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1766-1789.** — Milice et régiments provinciaux. — Militiens et soldats provinciaux de Champagne engagés dans les troupes royales : état des miliciens des levées de 1766, 1767, 1768 et 1769 engagés dans différents régiments. — Soldats provinciaux engagés dans les troupes royales contrairement aux ordonnances : dossiers individuels classés par ordre chronologique (1769-1789).

C. 1364. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1771-1778.** — Régiments provinciaux. — Assemblée de 1771 : lettres des officiers et lettres de la Cour. — Assemblées de mai 1772, 1773, 1775 et de juin 1778.

C. 1365. (Portefeuille.) — 121 pièces (4 parchemins, 1 imprimée).

**1769-1778.** — Régiments provinciaux : dépenses. — Baux de maisons destinées à servir de magasins pour les troupes provinciales à Châlons (1769 et 1778). — Pièces relatives aux dépenses de la levée des soldats provinciaux : en 1775 la dépense s'élève à 8,000 livres ; à 6,000 en 1776 ; à 4,973 livres en 1777 ; à 4,589 livres, 15 sols en 1778. — Lettre du Ministre et procès-verbaux relatifs à l'envoi des effets d'armement et d'équipement des régiments provinciaux de Châlons et de Troyes dans différentes places de Champagne (1777). — Lettres de la Cour pour la vente des effets des régiments provinciaux (1776) : la vente faite en 1777 produit 7,873 livres, 16 sols. — Adjudication pour la fourniture du petit équipement des régiments provinciaux (1778).

C. 1366. (Portefeuille.) — 166 pièces (2 parchemins).

**1779-1788.** — Régiments provinciaux : dépenses. — Dépense de la levée des régiments provinciaux en 1779 : elle s'élève à 8,299 livres 5 sols. — Pièces relatives aux dépenses des régiments provinciaux en 1781, 1782 et 1784. — États des médecins et chirurgiens employés à la visite des hommes qui se sont prétendus infirmes en 1785, 1786, 1787 et 1788.

C. 1367. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier (6 imprimées).

**1781-1790.** — Régiments provinciaux. — Congés absolus des soldats provinciaux échus au sort lors des levées de 1775 à 1784.

C. 1368. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio cartonné.

**1768-1788.** — Milice et régiments provinciaux. — Registrés des requêtes concernant la milice ; les requêtes sont enregistrées au nombre de 1632 avec les indications suivantes : noms des subdélégations et des communautés ; noms et qualités des parties ; extraits des requêtes ou mémoires ; ordonnances préliminaires avec leurs dates ; ordonnances définitives et décisions avec leurs dates ; observations.

C. 1369. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio cartonné.

**1776-1788.** — Régiments provinciaux. — Registre contenant les noms et signalements des soldats qui composent le régiment provincial de Châlons ; les noms, enregistrés par compagnie, sont accompagnés des indications suivantes : noms de baptême, de famille et de guerre ; grades ; années de la levée ; paroisses pour lesquelles servent les soldats ; signalements ; prolongations de service ; dates des morts, des congés absolus et des désertions ; observations.

C. 1370. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier (11 imprimées).

**1779.** — Régiments provinciaux : assemblée du 12 septembre 1779. — Lettres du Ministre concernant la levée des grenadiers royaux. — Requêtes des grenadiers du régiment de Châlons qui demandent à être dispensés de servir. — États des grenadiers royaux du régiment d'artillerie de la Fère et du 1<sup>er</sup> régiment de l'État-major envoyés aux subdélégés. — Régiment provincial d'artillerie de la Fère (ci-devant régiment provincial de Châlons) : contrôles des grenadiers royaux des compagnies d'Hortus et de Ville-neuve.

C. 1371. — (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1780.** — Régiments provinciaux. — Assemblée du 28 juillet 1780 : 1<sup>er</sup> régiment d'État-major et régiment provincial d'artillerie de la Fère (ci-devant régiments provinciaux de Troyes et de Châlons). — États nominatifs des hommes destinés à compléter les compagnies des grenadiers royaux. — États des revues passées par le commissaire des guerres pour servir à la solde des officiers pendant les mois de mai, juin, juillet et août 1780.

C. 1372. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier (2 imprimées).

**1781.** — Régiments provinciaux. — Assemblée du 1<sup>er</sup> novembre 1781 : 1<sup>er</sup> régiment d'État-major et régiment provincial d'artillerie de la Fère (ci-devant régiments pro-

vinciaux de Troyes et de Châlons). — États nominatifs des hommes destinés à compléter les compagnies des grenadiers royaux. — États et procès-verbaux de recherche des soldats provinciaux qui ne se sont pas présentés à l'assemblée de juillet 1780 ni à la revue de mars 1781.

C. 1373. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1782.** — Régiments provinciaux. — Assemblée du 10 juin 1782 : régiment provincial d'artillerie de la Fère (ci-devant régiment provincial de Châlons).

C. 1374. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

**1771.** — Régiments provinciaux : revue de subsistances. — Revue de subsistance passée à Châlons par le commissaire ordonnateur des guerres le 15 octobre 1771 : bataillons de Châlons, Chaumont, Rethel-Mazarin, Saint-Dizier, Troyes, Laon, Noyon et Soissons composant le régiment des grenadiers royaux de Soissonnais.

C. 1375. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1779-1790.** — Régiments provinciaux : revues de subsistances. — Revue de subsistances du 4<sup>e</sup> régiment d'État-major (ci-devant régiment provincial de Troyes) passée par le commissaire des guerres le 15 septembre 1779. — États de revues arrêtés par le commissaire des guerres (1780-1790).

C. 1376. (Portefeuille.) — 1 registre in-4<sup>e</sup> cartonné.

**1778.** — Régiments provinciaux. — Registres de visite des soldats du régiment provincial d'artillerie de la Fère (ci-devant régiment provincial de Châlons) reconnus infirmes lors de l'assemblée du 6 juin 1778. Ce registre est signé du subdélégué de Châlons.

C. 1377. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

**1781-1788.** — Régiments provinciaux. — Régiment provincial d'artillerie de la Fère (ci-devant régiment provincial de Châlons) : 4<sup>e</sup> bataillon : états généraux des soldats levés par la voie du sort de 1781 à 1788 dans les subdélégations de Châlons, Épernay, Sainte-Menehould, Rethel. — 2<sup>e</sup> bataillon : états généraux des soldats levés par la voie du sort de 1781 à 1788 dans les subdélégations de Reims, Mézières, Château-Porcien, Rocroy et Fismes. — 1<sup>e</sup> régiment d'État-major (ci-devant régiment provincial de Troyes) : 4<sup>e</sup> bataillon : États généraux des soldats levés par la voie du sort de 1781 à 1788 dans les subdélégations de Troyes, Saint-Dizier, Vitry, Joinville et Sézanne.

C. 1378. (Portefeuille.) — 182 pièces, papier.

**1778-1784.** — Régiments provinciaux : soldats réfractaires. — 1<sup>e</sup> régiment d'État-major et régiment d'artillerie de la Fère (ci-devant régiments provinciaux de Troyes et de Châlons) : poursuites contre ceux qui ne se sont pas présentés aux revues de 1778 à 1784.

C. 1379. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

**1745.** — Milice de Champagne : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : états par communautés des garçons ou hommes sujets au sort ; chaque état est signé du subdélégué Maillefer.

C. 1380. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1777.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux dressés par le subdélégué et constatant le tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants de différentes paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation : 35 levés sur 1624 ayant tiré. Exempts : 478 par divers privilèges, 357 par défaut de taille ; 433 par infirmités. Fuyards : 75. A Châlons 5 levés sur 218 ayant tiré ; 211 exempts et 27 fuyards.

C. 1381. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1777.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 35 levés sur 1323 ayant tiré. Exempts : 187 par privilèges ; 22 par infirmités. 20 fuyards. A Épernay : 2 levés sur 113 ayant tiré ; 11 exempts ; 1 fuyard. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 148 ayant tiré. Exempts : 43 par privilèges ; 59 par défaut de taille ; 24 par infirmités.

C. 1382. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1777.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 66 levés sur 1840 ayant tiré. Exempts : 357 par privilèges ; 553 par défaut de taille ; 432 par infirmités. 46 fuyards. A Reims : 18 levés sur 471 ayant tiré. Exempts : 82 par privilèges ; 172 par défaut de taille ; 42 par infirmités. 20 fuyards.

C. 1383. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1777.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Rethel : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 36 levés sur 4689 ayant tiré. Exempts : 295 par privilèges ; 270 par défaut de taille ; 69 par infirmités. 15 fuyards. A Rethel : 3 levés sur 95 ayant tiré ; 25 exempts. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 28 levés sur 733 ayant tiré. Exempts : 460 par privilèges ; 336 par défaut de taille ; 237 par infirmités. 31 fuyards.

C. 1384. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

**1777.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage au sort opéré dans les paroisses de la subdélégation. 10 levés sur 324 ayant tiré. Exempts : 135 par privilèges ; 144 par défaut de taille ; 28 par infirmités. 4 fuyards. A Saint-Dizier : 3 levés sur 137. Exempts : 60 par privilèges ; 80 par défaut de taille ; 8 par infirmités. 4 fuyards. — Subdélégation de Sézanne : 15 levés sur 425 ayant tiré. Exempts : 242 par privilèges ; 237 par défaut de taille ; 39 par infirmités. 38 fuyards. A Sézanne : 3 levés sur 48 ayant tiré. Exempts : 29 par privilèges ; 34 par défaut de taille ; 4 par infirmités. 11 fuyards. — Subdélégation de Troyes : 62 levés sur 1248 ayant tiré. Exempts : 316 par privilèges ; 1070 par défaut de taille ; 117 par infirmités. 12 fuyards. A Troyes : 9 levés sur 242 ayant tiré. Exempts : 122 par privilèges ; 94 par défaut de taille ; 40 par infirmités. 8 fuyards.

C. 1385. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

**1777.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Vitry : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation : 30 levés sur 1287 ayant tiré. Exempts : 425 par privilèges ; 204 par défaut de taille ; 175 par infirmités. 5 fuyards. A Vitry : 3 levés sur 124 ayant tiré. Exempts : 70 par privilèges ; 20 par défaut de taille ; 15 par infirmités.

C. 1386. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1778.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants dans différentes paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : 37 levés sur 1514 ayant tiré. Exempts : 437 par privilèges ; 333 par défaut de taille ; 123 par infirmités. 57 fuyards.

A Châlons : 5 levés sur 198 ayant tiré. Exempts : 405 par privilèges ; 49 par défaut de taille ; 48 par infirmités. 33 fuyards.

C. 1387. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1778.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage au sort entre les garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 34 levés sur 1316 ayant tiré. Exempts : 207 par privilèges ; 20 par infirmités. 37 fuyards. A Épernay : 1 levé sur 103 ayant tiré. Exempts : 12 par privilèges. 4 fuyard. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 143 ayant tiré. Exempts : 46 par privilèges ; 54 par défaut de taille ; 34 par infirmités. 3 fuyards.

C. 1388. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1778.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 62 levés sur 1834 ayant tiré. Exempts : 402 par privilèges ; 466 par défaut de taille ; 118 par infirmités. 90 fuyards. A Reims : 18 levés sur 506 ayant tiré. Exempts : 97 par privilèges ; 67 par défaut de taille ; 43 par infirmités. 57 fuyards.

C. 1389. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

**1778.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Rethel : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Selles, Vaudésincourt et Moronvillers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 26 levés sur 886 ayant tiré. Exempts : 491 par privilèges ; 354 par défaut de taille ; 225 par infirmités. 27 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 1 levé sur 66 ayant tiré. Exempts : 46 par privilèges ; 25 par défaut de taille ; 14 par infirmités. 4 fuyards.

C. 1390. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1778.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Chamouillé, Bellancourt, Chanceny, Baudonvillers, Villiers-en-Lieu, Vouliers, Saint-Eulien, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt, Perthes, Longchamps, Hallignicourt, Ambrières, la Neuville. — Subdélégation de Sézanne : 15 levés sur 429 ayant tiré. Exempts : 171 par privilèges ; 253 par défaut de taille ; 41 par infirmités.

23 fuyards. A Sézanne : 3 levés sur 48 ayant tiré. Exempts : 22 par privilèges ; 28 par défaut de taille ; 6 par infirmités. 8 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage au sort dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 29 levés sur 1385 ayant tiré. Exempts : 403 par privilèges ; 497 par défaut de taille ; 150 par infirmités. 12 fuyards. A Vitry : 3 levés sur 151 ayant tiré. Exempts : 70 par privilèges ; 33 par défaut de taille ; 40 par infirmités. 9 fuyards.

C. 1391. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

**1779.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Châlons : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 54 levés sur 1300 ayant tiré. Exempts : 454 par privilèges ; 451 par défaut de taille ; 173 par infirmités. 54 fuyards. A Châlons : 6 levés sur 164 ayant tiré. Exempts : 75 par privilèges ; 31 par défaut de taille ; 21 par infirmités. 8 fuyards.

C. 1392. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1779.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 54 levés sur 992 ayant tiré. Exempts : 214 par privilèges ; 25 par infirmités. 38 fuyards. A Épernay : 3 levés sur 83 ayant tiré. Exempts : 46 par privilèges ; 1 par infirmités.

C. 1393. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1779.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Fismes : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 6 levés sur 137 ayant tiré. Exempts : 42 par privilèges ; 67 par défaut de taille ; 32 par infirmités. 5 fuyards. — Subdélégation de Reims : 87 levés sur 1691 ayant tiré. Exempts : 403 par privilèges ; 417 par défaut de taille ; 95 par infirmités. 69 fuyards. A Reims : 22 levés sur 445 ayant tiré. Exempts : 406 par privilèges ; 84 par défaut de taille ; 31 par infirmités. 44 fuyards.

C. 1394. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier.

**1779.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Rethel : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Selles, Vaudésincont et Moronvillers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 36 levés

sur 812 ayant tiré. Exempts : 467 par privilèges ; 376 par défaut de taille ; 207 par infirmités. 42 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 3 levés sur 65 ayant tiré. Exempts : 43 par privilèges ; 26 par défaut de taille ; 16 par infirmités. 2 fuyards.

C. 1395. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1779.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Chamouillé, Bettancourt-la-Ferrée, Chancenay, Baudonvillers, Villers-en-Lieu, Saint-Eulien et Vouillers, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt, Perthes, Longchamps, Hallignicourt, Ambrières, la Neuville-lez-Saint-Dizier. — Subdélégation de Sézanne : 23 levés sur 344 ayant tiré. Exempts : 157 par privilèges ; 247 par défaut de taille ; 42 par infirmités. 32 fuyards. A Sézanne : 2 levés sur 38 ayant tiré. Exempts : 24 par privilèges ; 26 par défaut de taille ; 8 par infirmités. 10 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage au sort dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 54 levés sur 1022 ayant tiré. Exempts : 424 par privilèges ; 407 par défaut de taille ; 192 par infirmités. 15 fuyards. A Vitry : 4 levés sur 119 ayant tiré. Exempts : 68 par privilèges ; 30 par défaut de taille ; 12 par infirmités. 14 fuyards.

C. 1396. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1780.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : A Châlons : 6 levés sur 141 ayant tiré. Exempts pour causes diverses 159 ; fuyards 29.

C. 1397. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1780.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : 43 levés sur 907 ayant tiré. Exempts : 212 par privilèges ; 31 par infirmités. 26 fuyards. A Épernay : 3 levés sur 70 ayant tiré. Exempts : 9 par privilèges ; 1 par infirmités.

C. 1398. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier.

**1780.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Fismes : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Reims : 75 levés sur 1556 ayant tiré. Exempts : 365 par privilèges ; 476 par défaut de



taille; 89 par infirmités. 78 fuyards. A Reims : 20 levés sur 396 ayant tiré. Exempts : 79 par privilèges ; 424 par défaut de taille ; 27 par infirmités. 34 fuyards.

C. 1399. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1780.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants dans les paroisses de Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Selles, Vaudésincourt et Moronvilliers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 37 levés sur 745 ayant tiré. Exempts : 479 par privilèges ; 382 par défaut de taille ; 495 par infirmités. 34 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 3 levés sur 51 ayant tiré. Exempts : 34 par privilèges ; 49 par défaut de taille ; 2 par infirmités.

C. 1400. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (6 imprimées).

**1780.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage au sort dans les paroisses de Chamouillé, Bettancourt-la-Ferrée, Chancenay, Baudonvilliers, Villers-en-Lieu, Saint-Eulien et Vouillers, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt, Perthes, Longchamps, Hallignicourt, Ambrières, la Neuville-lez-Saint-Dizier. — Subdélégation de Sézanne : 23 levés sur 324 ayant tiré. Exempts : 484 par privilèges ; 205 par défaut de taille ; 56 par infirmités. 33 fuyards. A Sézanne : 2 levés sur 39 ayant tiré. Exempts : 25 par privilèges ; 43 par défaut de taille ; 7 par infirmités. 4 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 53 levés sur 1023 ayant tiré. Exempts : 446 par privilèges ; 314 par défaut de taille ; 428 par infirmités. 33 fuyards. A Vitry : 4 levés sur 110 ayant tiré. Exempts : 72 par privilèges ; 33 par défaut de taille ; 47 par infirmités. 27 fuyards.

C. 1401. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1781.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage au sort entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : 44 levés sur 1199 ayant tiré. Exempts : 414 par privilèges ; 274 par défaut de taille ; 433 par infirmités. 79 fuyards. A Châlons : 4 levés sur 153 ayant tiré. Exempts : 68 par privilèges ; 37 par défaut de taille ; 8 par infirmités. 26 fuyards.

C. 1402. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1781.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses. 33 levés sur 748 ayant tiré. Exempts : 223 par privilèges ; 28 par infirmités. 47 fuyards. A Épernay : 3 levés sur 44 ayant tiré. Exempts : 49 par privilège ; 3 par infirmités. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 88 ayant tiré. Exempts : 64 par privilèges ; 74 par défaut de taille ; 75 par infirmités. 8 fuyards.

C. 1403. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1781.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 58 levés sur 1464 ayant tiré. Exempts : 358 par privilèges ; 405 par défaut de taille ; 408 par infirmités. 76 fuyards. A Reims : 14 levés sur 414 ayant tiré. Exempts : 74 par privilèges ; 81 par défaut de taille ; 29 par infirmités. 40 fuyards.

C. 1404. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1781.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sommepey, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Vaudésincourt et Moronvilliers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 28 levés sur 673 ayant tiré. Exempts : 499 par privilèges ; 342 par défaut de taille ; 172 par infirmités. 39 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 2 levés sur 37 ayant tiré. Exempts : 44 par privilèges ; 48 par défaut de taille ; 47 par infirmités. 3 fuyards.

C. 1405. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1781.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Perthes, Longchamps, Ambrières et la Neuville, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt et Hallignicourt. — Subdélégation de Sézanne : 15 levés sur 266 ayant tiré. Exempts : 460 par privilèges ; 492 par défaut de taille ; 74 par infirmités. 49 fuyards. A Sézanne : 2 levés sur 28 ayant tiré. Exempts : 34 par privilèges ; 32 par défaut de taille ; 9 par infirmités. 43 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 43 levés sur 899 ayant tiré. Exempts : 459 par privilèges ;

282 par défaut de taille; 127 par infirmités. 49 fuyards. A Vitry : 5 levés sur 105 ayant tiré. Exempts : 72 par privilèges ; 30 par défaut de taille ; 16 par infirmités. 12 fuyards.

C. 1406. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1782.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation — Subdélégation de Châlons : 42 levés sur 1257 ayant tiré. Exempts : 326 par privilèges ; 213 par défaut de taille ; 125 par infirmités. 106 fuyards. A Châlons : 4 levés sur 157 ayant tiré. Exempts ; 21 par privilèges ; 18 par défaut de taille ; 8 par infirmités. 26 fuyards.

C. 1407. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1782.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 31 levés sur 760 ayant tiré. Exempts : 231 par privilèges ; 40 par infirmités 35 fuyards. A Épernay : 2 levés sur 36 ayant tiré. Exempts : 18 par privilèges ; 1 par infirmités. 2 fuyards. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 97 ayant tiré. Exempts : 47 par privilèges ; 67 par défaut de taille ; 39 par infirmités. 2 fuyards.

C. 1408. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

**1782.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 54 levés sur 1572 ayant tiré. Exempts : 296 par privilèges ; 454 par défaut de taille ; 126 par infirmités. 84 fuyards. A Reims : 14 levés sur 456 ayant tiré. Exempts : 41 par privilèges ; 111 par défaut de taille ; 33 par infirmités. 54 fuyards.

C. 1409. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1782.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sommepy, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Vaudésincourt et Moronvillers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 27 levés sur 586 ayant tiré. Exempts : 427 par privilèges ; 298 par défaut de taille ; 164 par infirmités. 63 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 2 levés sur 38 ayant tiré. Exempts : 27 par privilèges ; 17 par défaut de taille ; 27 par infirmités. 1 fuyard.

MARNE. — SÉRIE C.

C. 1410. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1782.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Baudonvillers, Villers-en-Lieu, Saint-Eulien et Vouillers, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt et Hallignicourt, Perthes, Ambrières et la Neuville. — Subdélégation de Sézanne : 14 levés sur 244 ayant tiré. Exempts : 157 par privilèges, 210 par défaut de taille ; 44 par infirmités 36 fuyards. A Sézanne : 1 levé sur 29 ayant tiré. Exempts : 24 par privilèges ; 35 par défaut de taille ; 6 par infirmités. 9 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 43 levés sur 898 ayant tiré. Exempts : 440 par privilèges ; 226 par défaut de taille ; 132 par infirmités. 9 fuyards. A Vitry : 5 levés sur 99 ayant tiré. Exempts : 65 par privilèges ; 15 par défaut de taille ; 36 par infirmités. 4 fuyards.

C. 1411. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

**1783.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : 33 levés sur 1214 ayant tiré. Exempts : 276 par privilèges ; 246 par défaut de taille ; 115 par infirmités. 73 fuyards. A Châlons : 3 levés sur 131 ayant tiré. Exempts : 7 par privilèges ; 19 par défaut de taille ; 5 par infirmités. 14 fuyards.

C. 1412. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1783.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 29 levés sur 816 ayant tiré. Exempts : 483 par privilèges ; 5 par défaut de taille ; 22 par infirmités. 25 fuyards. A Épernay : 1 levé sur 50 ayant tiré. Exempts : 41 par privilèges. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 109 ayant tiré. Exempts : 54 par privilèges ; 69 par défaut de taille ; 25 par infirmités. 4 fuyards.

C. 1413. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

**1783.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 47 levés sur 1481 ayant tiré. Exempts : 287 par privi-

lèges ; 461 par défaut de taille ; 99 par infirmités. 62 fuyards. A Reims : 8 levés sur 466 ayant tiré. Exempts : 45 par privilèges ; 142 par défaut de taille ; 22 par infirmités. 31 fuyards.

C. 1414. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1783.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Rethel : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sommepy, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Vaudésincourt, Moronvilliers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 27 levés sur 562 ayant tiré. Exempts : 453 par privilèges ; 344 par défaut de taille ; 489 par infirmités. 54 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 2 levés sur 36 ayant tiré. Exempts : 22 par privilèges ; 19 par défaut de taille ; 22 par infirmités. 2 fuyards.

C. 1415. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1783.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Baudonvilliers, Villers-en-Lieu, Saint-Eulien et Vouillers, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt et Hallignicourt, Perthes, Longchamps, Ambrières et la Neuville-lez-Saint-Dizier. — Subdélégation de Sézanne : 12 levés sur 235 ayant tiré. Exempts : 135 par privilèges ; 482 par défaut de taille ; 55 par infirmités. 55 fuyards. A Sézanne : 4 levés sur 46 ayant tiré. Exempts : 29 par privilèges ; 32 par défaut de taille ; 47 par infirmités. 16 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 32 levés sur 930 ayant tiré. Exempts : 427 par privilèges ; 466 par défaut de taille ; 422 par infirmités. 13 fuyards. A Vitry : 3 levés sur 109 ayant tiré. Exempts : 80 par privilèges ; 42 par défaut de taille ; 44 par infirmités. 7 fuyards.

C. 1416. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1784.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : 33 levés sur 4498 ayant tiré. Exempts : 287 par privilèges ; 306 par défaut de taille ; 440 par infirmités. 82 fuyards. A Châlons : 3 levés sur 420 ayant tiré. Exempts : 47 par privilèges ; 56 par défaut de taille ; 42 par infirmités. 22 fuyards.

C. 1417. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1784.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 29 levés sur 796 ayant tiré. Exempts : 445 par privilèges ; 44 par défaut de taille. A Épernay : 4 levés sur 50 ayant tiré. Exempts : 16 par privilèges. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 110 ayant tiré. Exempts : 44 par privilèges ; 73 par défaut de taille ; 30 par infirmités.

C. 1418. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1784.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 42 levés sur 4,595 ayant tiré. Exempts : 244 par privilèges ; 396 par défaut de taille ; 77 par infirmités. 54 fuyards. 15 paroisses ont été dispensées du tirage, en considération des pertes qu'elles ont essuyées par suite des inondations de février 1784. A Reims : 8 levés sur 537 ayant tiré. Exempts : 28 par privilèges ; 96 par défaut de taille ; 29 par infirmités. 24 fuyards.

C. 1419. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1784.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Rethel : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sommepy, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Vaudésincourt et Moronvilliers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 27 levés sur 627 ayant tiré. Exempts : 442 par privilèges ; 284 par défaut de taille ; 226 par infirmités. 43 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 4 levés sur 31 ayant tiré. Exempts : 26 par privilèges ; 47 par défaut de taille ; 25 par infirmités. 4 fuyard.

C. 1420. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1784.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Baudonvilliers, Villers-en-Lieu, Saint-Eulien, Vouillers, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt et Hallignicourt, Perthes, Longchamps, Ambrières et la Neuville-lez-Saint-Dizier. — Subdélégation de Sézanne : 13 levés sur 265 ayant tiré. Exempts : 424 par privilèges ; 477 par défaut de taille ; 39 par infirmités. 42 fuyards. A Sézanne : 4 levés sur 25 ayant tiré. Exempts : 44 par privilèges ; 28 par défaut.

de taille ; 7 par infirmités. 26 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 33 levés sur 976 ayant tiré. Exempts : 436 par privilèges ; 214 par défaut de taille ; 97 par infirmités. 13 fuyards. A Vitry : 3 levés sur 108 ayant tiré. Exempts : 85 par privilèges ; 21 par défaut de taille ; 16 par infirmités. 16 fuyards.

C. 1421. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1785.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : procès-verbal du tirage dans la paroisse de Belval. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 115 ayant tiré. Exempts : 42 par privilèges ; 70 par défaut de taille ; 21 par infirmités. — Subdélégation de Reims : 54 levés sur 1700 ayant tiré. Exempts : 162 par privilèges ; 471 par défaut de taille ; 62 par infirmités. 32 fuyards. A Reims : 14 levés sur 543 ayant tiré. Exempts : 44 par privilèges ; 160 par défaut de taille ; 18 par infirmités. 18 fuyards.

C. 1422. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier (2 imprimées).

**1785.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Sainte-Menehould : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation : 27 levés sur 607 ayant tiré. Exempts : 423 par privilèges ; 241 par défaut de taille ; 193 par infirmités. 40 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 1 levé sur 33 ayant tiré. Exempts : 24 par privilèges ; 8 par défaut de taille ; 15 par infirmités. 2 fuyards.

C. 1423. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1785.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt et Hallignicourt. — Subdélégation de Sézanne : 14 levés sur 259 ayant tiré. Exempts : 115 par privilèges ; 197 par défaut de taille ; 30 par infirmités. 30 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 43 levés sur 934 ayant tiré. Exempts : 389 par privilèges ; 219 par défaut de taille ; 93 par infirmités. 24 fuyards.

C. 1424. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1786.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : 41 levés sur 1338 ayant tiré. Exempts : 267 par privilèges ; 214 par défaut de taille ; 120 par infirmités. 70 fuyards. A Châlons : 3 levés sur 152 ayant tiré. Exempts : 12 par privilèges ; 36 par défaut de taille ; 14 par infirmités. 14 fuyards.

C. 1425. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1786.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 30 levés sur 847 ayant tiré. Exempts : 117 par privilèges ; 21 par infirmités. 14 fuyards. A Épernay ; 2 levés sur 47 ayant tiré. Exempts : 5 par privilèges ; 2 par infirmités. 2 fuyards. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 131 ayant tiré. Exempts : 42 par privilèges ; 50 par défaut de taille ; 28 par infirmités.

C. 1426. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1786.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 61 levés sur 1846 ayant tiré. Exempts : 237 par privilèges ; 465 par défaut de taille ; 80 par infirmités. 55 fuyards. A Reims : 14 levés sur 548 ayant tiré. Exempts : 28 par privilèges ; 126 par défaut de taille ; 29 par infirmités. 27 fuyards.

C. 1427. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1786.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Sommepey, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Vaudésincourt et Moronvilliers. — Subdélégation de Sainte-Menehould : 31 levés sur 681 ayant tiré. Exempts : 415 par privilèges ; 230 par défaut de taille ; 179 par infirmités. 40 fuyards. A Sainte-Menehould et la Grange-aux-Bois : 2 levés sur 46 ayant tiré. Exempts : 20 par privilèges ; 6 par défaut de taille ; 24 par infirmités. 3 fuyards.

C. 1428. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1786.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage

entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Baudonvilliers, Saint-Eulien, Villers-en-Lieu et Vouillers, Landricourt, Haute-Fontaine, Sapignicourt et Hallignicourt, Perthes, Longchamps, Ambrières et la Neuville-lez-Saint-Dizier. — Subdélégation de Sézanne : 14 levés sur 259 ayant tiré. Exempts : 104 par privilèges ; 163 par défaut de taille ; 41 par infirmités. 31 fuyards. A Sézanne : 1 levé sur 32 avant tiré. Exempts : 20 par privilèges ; 37 par défaut de taille ; 5 par infirmités. 4 fuyards. — Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 5 levés sur 149 ayant tiré. Exempts : 72 par privilèges ; 4 par défaut de taille ; 10 par infirmités. 16 fuyards.

C. 1429. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1787.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Bar-sur-Aube : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants de diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Châlons : 41 levés sur 1.460 ayant tiré. Exempts : 259 par privilèges ; 204 par défaut de taille ; 130 par infirmités. 77 fuyards. A Châlons : 3 levés sur 152 ayant tiré. Exempts : 16 par privilèges ; 36 par défaut de taille ; 8 par infirmités. 27 fuyards.

C. 1430. (Portefeuille.) — 70 pièces, papier.

**1787.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 30 levés sur 889 ayant tiré. Exempts : 115 par privilèges ; 22 par infirmités. 15 fuyards. A Épernay : 2 levés sur 61 ayant tiré. Exempts : 15 par privilèges. 1 fuyard. — Subdélégation de Fismes : 5 levés sur 135 ayant tiré. Exempts : 38 par privilèges ; 60 par défaut de taille ; 14 par infirmités. 5 fuyards.

C. 1431. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1787.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 58 levés sur 1.944 ayant tiré. Exempts : 197 par privilèges ; 138 par défaut de taille ; 62 par infirmités. 54 fuyards. A Reims : 44 levés sur 543 ayant tiré. Exempts : 8 par privilèges ; 124 par défaut de taille ; 20 par infirmités. 34 fuyards. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux du tirage dans les paroisses de Sommepey, Sainte-Marie-à-Py, Saint-Souplet, Vaudésincourt et Moronvilliers.

C. 1432. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1787.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Saint-Dizier : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de Perthes, Longchamps, Ambrières, la Neuville-lez-Saint-Dizier, Villers-en-Lieu, Brandonvilliers, Saint-Eulien et Vouillers. — Subdélégation de Sainte-Ménéhould : 28 levés sur 726 ayant tiré. Exempts : 357 par privilèges ; 179 par défaut de taille ; 212 par infirmités. 44 fuyards. A Sainte-Ménéhould et la Grange-aux-Bois : 2 levés sur 35 ayant tiré. Exempts : 26 par privilèges ; 4 par défaut de taille ; 17 par infirmités. 2 fuyards.

C. 1433. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1787.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Subdélégation de Sézanne : procès-verbaux du tirage entre garçons et veufs sans enfants des paroisses de la subdélégation. 14 levés sur 280 ayant tiré. Exempts : 400 par privilèges ; 161 par défaut de taille ; 22 par infirmités. 22 fuyards. A Sézanne : 1 levé sur 24 ayant tiré. Exempts : 16 par privilèges ; 7 par défaut de taille. 1 fuyard. Subdélégation de Troyes : procès-verbaux du tirage dans diverses paroisses de la subdélégation. — Subdélégation de Vitry : 43 levés sur 1.020 ayant tiré. Exempts : 375 par privilèges ; 199 par défaut de taille ; 85 par infirmités. 20 fuyards. A Vitry : 5 levés sur 118 ayant tiré. Exempts : 72 par privilèges ; 26 par défaut de taille ; 22 par infirmités. 9 fuyards.

C. 1434. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

**1788.** — Régiments provinciaux : tirage au sort. — Régiment provincial d'artillerie de la Fère (1<sup>er</sup> bataillon) : procès-verbaux du tirage dans les subdélégations de Châlons et de Sainte-Ménéhould. — Subdélégation d'Épernay : 30 levés sur 994 ayant tiré. Exempts : 116 par privilèges ; 17 par infirmités. 6 fuyards. A Épernay : 2 levés sur 57 ayant tiré. Exempts : 10 par privilèges.

C. 1435. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier (5 imprimées).

**1706-1789.** — Officiers des États-majors de la province de Champagne : renseignements généraux et correspondance. — État des appointements, droits et profits que reçoivent les gouverneurs, lieutenants généraux, lieutenants particuliers, gouverneurs particuliers et autres officiers des états majors des villes et places fortes de Champagne. Lettre de Chamillart à l'Intendant d'Harrouys pour lui demander

cet état (1706). — Arrêt du Conseil qui commet Antoine de la Hoche pour faire le recouvrement de la finance qui proviendra de la vente des offices de gouverneurs, lieutenants de Roi et majors des villes du royaume (1708). — Envoi par Desmarets à l'Intendant de l'édit qui rétablit les offices de gouverneurs dans les villes où ils n'ont point été levés en vertu de l'édit de 1696 et qui crée un lieutenant de Roi et un major dans chacune des villes où il y a eu et où il sera établi des gouverneurs (1709). — État des droits et profits que perçoivent annuellement des villes de Champagne le gouverneur, les lieutenants-généraux, gouverneurs particuliers et autres officiers des états-majors (1728). — États des employés de la guerre qui sont aux appointements du Roi dans les villes, citadelles et châteaux de Champagne et dans les hôpitaux militaires (1728). — Note à l'Intendant de Champagne pour le prier d'intervenir auprès de l'Intendant de Metz afin de faire renvoyer par la V<sup>e</sup> Dezedde les commissions d'officier délivrées à son mari (1729). — États-majors de la province en 1788. — Émoluments des officiers d'état-major : renseignements demandés à l'Intendant par le Ministre en 1761 et 1766 : réponses des subdélégués ; renseignements de même nature demandés en 1788.

C. 1436. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier (2 imprimées).

**1633-1782.** — États-majors des villes et places fortes de Champagne. — Envoi à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil des lettres patentes du Roi qui nomment le duc de Bourbon gouverneur et lieutenant-général de la province de Champagne (1770). — D'Argenson informe l'Intendant Le Peletier de Beaupré de la promotion du marquis de Somme-Yèvre au grade de capitaine dans le régiment de Camille-Cavalerie (1746). — Copie de la commission délivrée par Maupeou à l'Intendant Rouillé pour recevoir le serment des S<sup>r</sup> de Marquigny nommé gouverneur de Damery (1766). — Réclamations des officiers relativement aux émoluments et droits attachés à leurs fonctions : du gouverneur de Beaumont-en-Argonne touchant la quantité de bois de chauffage que lui doit la ville (1748) ; de l'aide-major de Sedan concernant le bois et l'avoine qu'il réclame de la communauté de Donchery (1743-1744) ; demande d'un logement par De Peseux, gouverneur de Langres (1732). — Lieutenants du Roi en Champagne : le comte Gizaucourt demande ses provisions de survivance et le paiement de ses gages échus depuis le 1<sup>er</sup> août 1773, époque du décès de son prédécesseur (1775) ; le marquis de Saint-Clair demande à se défaire de sa charge en faveur de Rogier de Montclair (1782). — Gouverneurs de Sainte-Menehould : réclamations de M. de Saint-Pau relativement à son chauffage (1736) ; du comte d'Épense demandant que l'on continue de lui payer les

150 livres que les officiers municipaux lui ont réfranchées sous prétexte de l'arrêt du 4<sup>er</sup> juin 1766 ; lettres patentes de Louis XIII portant établissement d'un conseil ordinaire à Sainte-Menehould (1633).

C. 1437. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (3 imprimées).

**1717-1788.** — Recrutement des troupes. — Recrutement des gardes du corps du Roi : deux lettres de Noailles à l'Intendant de Champagne (1719-1745). — Instruction pour la levée des recrues du corps royal de l'artillerie (1764). — Engagements dans le corps de la gendarmerie : correspondance (1770-1784). — Conflits entre les recruteurs et les habitants : plaintes portées à l'Intendant contre le chevalier de Varenne, capitaine au régiment de Berry-Infanterie. On lit dans une lettre écrite de Château-Thierry à ce sujet : « Cet officier avoit icy son quartier d'assemblée pour former une compagnie de nouvelle levée dans le régiment de Berry. Les paroisses des environs étoient pour luy un pays de chasse aux hommes et il les prenoit de force. Crézancy, Mézy-Moulins, Connigis, Courtemont, Varennes étoient ses endroits favoris. J'ay été accablé d'un nombre infiny de plaintes, surtout de femmes dont les maris ont été enlevés » (1747). — Lettres ministérielles concernant les recrues (1717-1777). Engagements : requêtes à l'Intendant en annulation d'engagements ; enquêtes dressées par les subdélégués ; annulations prononcées par l'Intendant ; correspondance (1735-1788).

C. 1438. (Portefeuille.) — 176 pièces, papier.

**1728-1759.** — Engagements militaires. — Correspondance ministérielle au sujet d'engagés militaires réclamés pour servir dans la milice. D'Angervillers écrit à l'Intendant : « Il est trop évident que la plupart des engagements qui ont été faits dans les paroisses de votre Généralité par le munitionnaire de l'armée d'Italie n'ont été faits qu'en vue de soustraire les garçons à la milice : c'est pourquoi le parti que vous avés à prendre c'est de faire arrêter ceux sur qui le sort est tombé et de les faire marcher, quelque chose que puisse dire le munitionnaire, d'autant que la milice est un service qui doit être préféré à tout autre » (1734). — Lettre du ministre d'Argenson à l'Intendant au sujet de l'engagement contracté par un contrebandier incarcéré (1750). — Lettres ministérielles au sujet d'engagements dont la validité est contestée (1728-1745).

C. 1439. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

**1745-1759.** — Engagements militaires. — Dossier relatif à l'affaire du S<sup>r</sup> de Verbois, capitaine au régiment de

la Reine-Infanterie. qui avait fait enlever par ses hommes le nommé Marnot, fermier des Essarts-le-Vicomte et l'avait forcé de signer un engagement (1745-1747). — Informations au sujet d'engagements dont la validité est contestée (1745-1759).

C. 1440. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

**1759-1783.** — Engagements militaires : informations au sujet d'engagements dont la validité est contestée.

C. 1441. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier (1 imprimée).

**1746-1789.** — Recrutement des troupes royales. — Instruction concernant les hommes de recrues que doivent faire les officiers du régiment du Roi. — Recrues pour le corps des pionniers : correspondance de Bertier, intendant de Paris, avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1777-1780). — Engagements militaires : requête des sieurs Duchesne et Leblanc tendant à faire annuler l'engagement contracté par leurs enfants qui ont moins de 16 ans ; Jean Guenin expose qu'ayant bu avec un soldat de M. d'Ablancourt, le soldat lui a fait mettre par surprise son nom sur un morceau de papier et qu'il le prétend engagé (1750). — Lettre de D'Argenson à l'Intendant La Chateigneraye pour lui recommander le sieur de Charoyer, capitaine au régiment de Bellefonds, qui se rend à Châlons pour y faire des recrues (1756). — J. J. Messeau, soldat au régiment de Briqueville, enlevé à l'hôpital de Châlons par le sieur de Reynault, officier au régiment de Bretagne : correspondance à ce sujet (1759). — Informations au sujet d'engagements dont la validité est contestée (1746-1788). — Requête du sieur Henrionnet, chirurgien à Châlons, demandant à être seul autorisé à faire la visite des hommes de recrues qui se font dans cette ville : correspondance à ce sujet (1789).

C. 1442. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1763-1764.** — Recrues : régiment de recrues de Châlons. — Correspondance ministérielle concernant l'organisation du régiment et le choix des quartiers d'assemblée (1763). — Préposés aux recrues : correspondance de l'Intendant et des subdélégués relative au choix des préposés généraux et particuliers.

C. 1443. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier (2 plans).

**1763-1764.** — Recrues : régiment de recrues de Châlons. — Effectif du régiment ; bas-officiers ; chirurgiens ; appropriation à Saint-Dizier du logement des officiers en ville. — Casernement au château de Saint-Dizier du régi-

ment de recrues ; indemnité de logement réclamée par le marquis de Castéja, gouverneur de Saint-Dizier. — Armement et équipement du régiment ; fournitures de bois et lumières : correspondance sur ces divers objets.

C. 1444. (Portefeuille.) — 246 pièces, papier.

**1764-1765.** — Reims : régiment de recrues de Châlons organisé par ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1763. — Certificats de remise des hommes au régiment.

C. 1445. (Portefeuille.) — 234 pièces, papier.

**1764-1765.** — Recrues : régiment de recrues de Châlons organisé par ordonnance du 1<sup>er</sup> février 1763. Certificats de remise des hommes au régiment.

C. 1446. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1709-1762.** — Mouvements de troupes en Champagne. — Ordres aux troupes de quitter la Champagne ou de s'y rendre (1709-1745). — Convoi du maréchal de Saxe : avis de D'Argenson à l'Intendant relatif au passage du convoi en Champagne ; route qu'il doit suivre à travers la province (1750-1751). — Passages de troupes : ordres de route ; correspondance de l'Intendant avec la Cour (1753-1762).

C. 1447. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1763-1780.** — Mouvements de troupes en Champagne. — Ordres de route : correspondance de l'Intendant avec la Cour ou avec les Intendants des autres provinces (1763-1780).

C. 1448. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier.

**1781-1783.** — Mouvements de troupes en Champagne. — Ordres de route signés du Roi et contresignés du Ministre de la Guerre ; correspondance de l'Intendant avec la Cour ou avec les Intendants des autres provinces.

C. 1449. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier.

**1784-1790.** — Mouvements de troupes en Champagne. — Ordres de route signés du Roi et contresignés du Ministre de la Guerre ; correspondance de l'Intendant avec la Cour ou avec les Intendants des autres provinces.

C. 1450. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1749-1759.** — Troupes établies en Champagne. — Ordre du Ministre de la Guerre, d'Argenson, de faire assem-

bler et manœuvrer les troupes au mois d'août de chaque année dans le chef-lieu de leurs quartiers respectifs (1749-1756). — Dépôts : lieux d'assemblée des recrues et remontes en Champagne (1758-1759).

C. 1451. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1750-1759.** — Troupes établies en Champagne. — États des quartiers des troupes établies en Champagne.

C. 1452. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier.

**1711-1786.** — Mouvement des troupes en Champagne. — Correspondance de la Cour avec l'Intendant relative aux mouvements de troupes (1725-1754). — Correspondance relative à l'établissement des troupes en Champagne (1756-1763). — Rapports demandés à l'Intendant par le Ministre de la Guerre, D'Argenson, sur l'exactitude au service des colonels dont les régiments sont établis dans la Généralité 1749-1752). — Revues des troupes en quartier d'hiver ou de passage dans la province (1711-1716.) — Soldats employés par corvées aux travaux publics en Champagne (1714-1748). — Circonscriptions militaires de la Champagne (1776). — Instruction ministérielle adressée à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur le licenciement et le renvoi dans leurs foyers des Grenadiers royaux de Champagne (1783). — Inspection des troupes : états envoyés à l'Intendant par le Ministre des officiers généraux chargés de passer l'inspection des troupes de la province en 1785 et 1786. — État des hommes et des chevaux qui peuvent être placés au 1<sup>er</sup> mars 1788 dans les quartiers de cavalerie de la province. — Lettre du Ministre de la Guerre, Puységur, à l'Intendant sur les instructions qu'il doit donner au commandant de la province pour requérir son aide en cas de troubles (1789).

C. 1453 (Portefeuille). — 116 pièces, papier (11 imprimées).

**1708-1789.** — Police militaire. — Congés temporaires : règlements généraux (1738-1766); dossiers particuliers (1733-1784); officiers, bas-officiers et soldats en congé de semestre (1785-1789); demande de congé définitif par le fils de la veuve Gaissien, soldat au régiment royal (1769-1770). — Poursuites criminelles contre les militaires de passages, en congé temporaire ou en garnison en Champagne : police des troupes de passage à Cauroy et Courtisols (1757). — Meurtre commis à Villers-en-Argonne par un dragon du régiment de Lautrec; le subdélégué Mouton écrit à l'Intendant : « La justice ordinaire du lieu étant saisie de l'affaire et commençant l'instruction du procès, je n'en traite avec vous que pour vous donner un exemple récent de l'abus que font les semestriers de leurs

armes... La récolte en vin devant être assez abondante cette année, il est probable que les querelles se multiplieront et que les soldats ayant leurs armes en abuseront encore davantage » (1779). — Envoi à l'Intendant d'une copie de l'arrêt du Parlement de Provence qui condamne à être pendus en effigie les sieurs de Montgeorge, maréchal de camp, et de Marcilly, colonel d'infanterie, coupables de s'être battus en duel, ainsi que leurs seconds Chasteauvieux et Ducheny (1714); envoi d'un arrêt du Parlement de Flandres condamnant les sieurs Salomon, capitaine au régiment de La Chaux-Montauban et Rémond, lieutenant au régiment de Touraine, coupables du même crime (1712). — Soldats emprisonnés en Champagne et réclamés ou élargis par l'autorité militaire; conflit entre le sieur Chappron, subdélégué de Reims, et Grandmaison, lieutenant de la maréchaussée, à propos de l'arrestation de deux soldats qui avaient blessé un bourgeois. Le subdélégué écrit à l'Intendant Le Peletier de Beaupré : « Le procédé de M. de Grandmaison est inconcevable. Il est d'usage et mesme de règle que vous avez, Monseigneur, la police et la discipline sur les soldats qui viennent en cette ville par congez licites de leurs officiers ou sur les nouveaux engagez, mesme sur ceux qui sont envoyez pour faire des recrues qui ne peuvent faire battre la caisse sans la permission de votre subdélégué, et lorsqu'un bourgeois a été insulté par un soldat ou le soldat par le bourgeois, ils m'en portent l'un ou l'autre leurs plaintes et sur le champ j'envoye chercher par des cavaliers de la maréchaussée celui ou ceux contre qui on se plaint. Quand je les ay ouis, suivant que le cas l'exige, et qu'il ne s'agit la plupart du tems que de choses légères, je fais emprisonner soit le bourgeois qui, pour l'ordinaire est un artisan, ou le soldat, et quelquefois l'un et l'autre, et dans le cas où le bourgeois où le soldat sont blessés, je règle la chose sommairement; c'est ce qui arrive très fréquemment en cette ville où le vin se trouve toujours de la partie » (1732). — Volailles dérobées par un dragon du régiment de Condé (1779). — Renvoi par le ministre à l'Intendant d'un placet de L. Desjardin, soldat au régiment des grenadiers de Champagne, qui réclame sa mise en liberté (1783). — Ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil concernant les recruteurs (1783).

C. 1454. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (4 imprimées.)

**1711-1788.** — Police militaire. — Déserteurs : documents généraux. — Exemplaires envoyés à l'Intendant de Champagne des traités d'extradition conclus entre la France et les États suivants : Empereur et États-Généraux (1718); Duché de Deux-Ponts, Hesse-Darmstadt (1748); évêché de Liège (1749 et 1759); Autriche (1757); gouvernement



du Comtat Venaissin (1763). — Envoi à l'Intendant de l'ordonnance d'amnistie rendue par le Roi en faveur des déserteurs (1761). — Poursuite des déserteurs : correspondance à ce sujet (1744-1763). — Correspondance ministérielle : envoi à l'Intendant de jugements rendus par les conseils de guerre contre des déserteurs avec ordre de les faire afficher dans son département (1744-1746). — États des jugements rendus par divers conseils de guerre contre des déserteurs appartenant aux régiments de Royal-Lorraine, Septimanie, Auxerrois, Artois ; états des frais de procédure de ces jugements (1786). — États des déserteurs condamnés par le conseil de guerre siégeant à Mézières (1787-1788).

C. 1455. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier (3 imprimées).

**1718-1787.** — Police militaire : déserteurs. — Convention entre S. M. I. et Catholique, le Roi T. C. et les États-Généraux des Provinces Unies pour la restitution réciproque des déserteurs (1748). — Ordonnance royale concernant les déserteurs et ceux qui entraînent les soldats à la désertion (1727). — Correspondance avec l'Intendant de Champagne relative aux déserteurs (1732-1787).

C. 1456. (Portefeuille.) — 43 pièces, papier.

**1746-1758.** — Police militaire : prisonniers de guerre. — Prisonniers internés en Champagne : état des prisonniers de la garnison de Bruxelles évadés de Chaumont-en-Basigny le 3 octobre 1746 ; lettre de d'Argenson à ce sujet. — Prisonniers fugitifs arrêtés et mis aux fers à Ste-Menehould (1747). — Prisonniers libres sur paroles : permis délivrés par le ministre d'Argenson à des officiers prisonniers à Châlons pour se rendre en Allemagne et en Hollande (1748). — Instruction ministérielle concernant les appointements des officiers prisonniers de guerre revenus en France (1758). — Bordereau des dettes contractées par les prisonniers de guerre hollandais pendant leur séjour en Champagne : le total s'élève à 46,810 l. 13 s. 2 d. (1749-1750).

C. 1457. (Portefeuille.) — 125 pièces (1 parchemin, 1 imprimée).

**1714-1789.** — Police militaire. — Mesures à prendre pour assurer la tranquillité troublée par les déserteurs et les soldats licenciés. Le ministre Voisin écrit à l'Intendant L'Escalopier : « J'ay reçu la lettre que vous avez pris la peine de m'écrire le 5 de ce mois au sujet du grand nombre de voleurs qu'il y a dans votre département, ce que vous attribuez à la réforme qui a été faite de quelques régimens de cavalerie et de dragons : l'on n'en a congédié que très peu et mesme ceux qui l'ont été trouveront aisément occasion de s'engager dans d'autres régimens s'ils ne veulent pas

retourner chez eux. Le Roy a néanmoins approuvé la proposition que vous faites d'envoyer sur les grands chemins des destachemens des troupes qui sont dans les villes. J'en envoie l'ordre aux commandans de la cavalerie et des dragons, et je vous prie de tenir en mesme temps la main à ce que les officiers de ces mareschaussées remplissent leurs devoirs et soyent continuellement à cheval pour se porter dans les lieux où ils apprendront qu'il pourra y avoir de ces sortes de voleurs et vagabons... » (10 janvier 1744). Correspondance de l'Intendant avec les subdélégués et avec les prévôts des maréchaussées à ce sujet. — Copie de l'interrogatoire d'un prétendu espion de la reine de Hongrie par devant l'Intendant de Champagne (1744). — Compétence des Intendants en matière de police et de justice militaire : jugement rendu par Bertier de Sauvigny, Intendant de la généralité de Paris, contre des soldats coupables de violences (1748). — Poursuite d'un milicien pour tapage (1770). — Désordres survenus à Ste-Menehould à l'occasion du tirage au sort de la milice ; le subdélégué Mathieu écrit à l'Intendant Le Peletier de Beaupré : « Avant hier, comme je travaillois à la milice d'une communauté, le syndic du Vieil-Dampierre entra tout ému dans mon salon et me dit que des dragons enlevoient forcément deux ou trois garçons de sa paroisse dedans ma cour où ils attendoient le moment de tirer et les emportoient dans des cabarets. » Procès-verbaux extraits du greffe de Ste-Menehould sur cette affaire ; correspondance de l'Intendant avec Mathieu subdélégué, d'Espence capitaine et Lagerinier lieutenant à ce sujet. L'Intendant répond à son subdélégué : « Vous éprouverez toujours, comme j'en ay l'expérience, que par la voye de douceur et de politesse avec messieurs les officiers on obtient une plus sévère punition et une discipline bien mieux observée. Je ne puis trop vous recommander d'en user ainsi : il faut de la fermeté mais accompagnée de beaucoup de politesse et d'honnesteté » (1734). — Prisonniers militaires : états des pain, gîte, geôlage et paille dus pour les soldats détenus dans les prisons suivantes : Aube (1787) ; Épernay (1777-1780) ; Fismes (1780-1785) ; Reims (1756-1783) ; St-Dizier (1789) ; Ste-Menehould (1772-1786) ; Somme-Sous (1785) ; Vitry-le-François (1779-1787). — Affaire du sieur Gougelet, soldat de recrue, emprisonné à Châlons par ordre du comte de Bar, officier de dragons : mémoire adressé à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil par le marquis de la Châtre et observations sur ce mémoire (1775).

C. 1458. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier (2 imprimées).

**1656-1714.** — Police militaire : crimes et délits commis par les militaires et poursuites exercées contre eux. — Ordonnance de l'intendant Voysin défendant, sous peine de

mort, aux soldats d'enlever aucuns chevaux, grains et semences (1656). — Procédures contre des soldats par-devant l'Intendant de Champagne : J. Viger, cavalier au régiment de Tournay, condamné aux galères à perpétuité pour violences et exactions à l'égard de l'habitant (1674) ; Urbain Duterme, soldat au régiment d'Auvergne en garnison à Châlons, condamné à être pendu pour vols nocturnes commis avec effraction (1675) ; René Lerbey, soldat au régiment d'Auxerrois, condamné à 9 ans de galères pour meurtre (1712), etc.

C. 1459. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier (1 imprimée).

**1738-1784.** — Police militaire : crimes et délits commis par des militaires. — Procédure contre Jean Després, habitant de Grigny et son frère Adrien Després, milicien de ladite paroisse pour insultes par eux faites au sieur Alexandre d'Arnoult, seigneur du lieu (1738-1739). — Violences commises par P. Hachet, dit St-Pierre, du régiment royal de la marine, et Bertrand, dit Georgot, du régiment de la Fère (1747), etc. — Poursuites contre divers (1750-1777). — Délits commis par des semestriers (1774-1776). — Ordonnance rendue par l'Intendant Rouillé d'Orfeuill au profit du sieur Bara, garde et sonneur de l'église de Reims, maltraité par le chef d'escadron des cheveu-légers du Royal-étranger (1779). — Délits commis à l'égard de militaires : officiers du régiment d'artillerie de Besançon insultés par des rouliers à Voué (Aube) ; correspondance ministérielle à ce sujet (1785).

C. 1460. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier (5 imprimées).

**1728-1787.** — Récompenses militaires. — Croix de St-Louis : renvoi de croix au décès des titulaires ; condamnations prononcées en conseil de guerre pour port illégal de la croix de St-Louis (1728-1785). — Plaques et brevets de vétérances : plaques hors de service à renouveler (1772-1787).

C. 1461. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1712-1788.** — Réforme des troupes. — Soldats réformés par suite de licenciement : instructions ministérielles concernant les troupes à licencier (1713-1762). — Congés absolus : correspondance ministérielle ; demandes de congés (1732-1788). — Soldats réformés pour maladies incurables (1750-1779). — Soldats réformés du régiment de Lorraine Infanterie lors de la revue passée par l'inspecteur général, comte de Rochambeau, le 15 juillet 1770 : renseignements demandés sur leur situation ; 2 lettres à l'Intendant de Champagne signées du chevalier de Buffon, major du régiment de Lorraine-Infanterie (1772-1773),

MARNE. — SÉRIE C.

C. 1462. (Portefeuille.) — 153 pièces, papier.

**1763.** — Réforme des troupes d'infanterie en 1763. — Correspondance entre l'Intendant de Champagne et les Intendants d'autres provinces concernant l'envoi des congés des soldats réformés. — Envoi des congés des soldats réformés : lettres des subdélégués de Champagne. 4 dossier par subdélégation : Châlons, Joinville, Langres, Mézières, Reims, St-Dizier, Ste-Menehould, Troyes, Vaucouleurs (1763).

C. 1462. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier

**1763.** — Réformes d'infanterie en 1763. — Certificats d'arrivée délivrés aux soldats réformés par les syndics des communautés : ces certificats sont classés par ordre alphabétique de noms de personnes (1763).

C. 1464. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1763-1764.** — Réforme des troupes d'infanterie en 1763 : soldats convalescents envoyés dans les dépôts de Champagne. — Dépôt de Mézières : lettres de Galland, commissaire des guerres à Mézières, concernant les soldats entrés au dépôt de cette ville. Il écrit le 10 avril : « Il est bon de vous observer que quoy que je leur ay fait donner des souliers, bas et chemises, c'est à dire à ceux qui en avoient absolument besoin, malgré cela une bonne partie manque du nécessaire ; quelques-uns de ces effets étant déjà usés, je suis dans la dure nécessité de les laisser dans leur état » (1763).

C. 1465. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1763-1764.** — Soldats réformés : remise de l'écu de réforme (3 livres) aux soldats réformés ou congédiés en exécution de l'ordonnance du Roi du 10 décembre 1762 ; reçus des 3 livres délivrés par les soldats ; états des soldats congédiés ou réformés remis aux subdélégués par les officiers chargés de leur conduite.

C. 1466. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier (2 imprimées.)

**1714-1747.** — Pensions de réforme et de retraite. — Officiers réformés par suite de licenciement : instructions du ministre de la guerre, Voisin, à l'Intendant L'Escalopier concernant la solde et la situation de ces officiers (1714-1715). — Officiers réformés : instructions ministérielles touchant leur situation ; défense de chasser faite à ces officiers. Villars écrit sur ce sujet à l'Intendant L'Escalopier : « L'usage n'est point de permettre la chasse aux officiers dans le dedans du royaume et les cantons qu'on leur donne dans les places

frontières ne sont qu'en considération des grosses garnisons qui y sont : ainsy vous n'avez qu'à faire sçavoir à ces officiers réformez qui sont à Vaucouleurs qu'ils doivent se contenir sur la chasse et s'abstenir d'y aller » (1717). — État des capitaines et lieutenants réformés de cavalerie et de dragons retirés en Champagne où ils sont payés suivant l'ordonnance du 25 juin 1725 (1730). — État des officiers retirés en Champagne, entrés au service depuis 1711 et retirés jusqu'en 1747 : cet état est dressé par subdélégations.

C. 1467. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1716-1755.** — Pensions de réforme et de retraite. — États semestriels des appointements payés aux officiers retirés en Champagne ; correspondance ministérielle à ce sujet.

C. 1468. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier.

**1709-1710.** — Subsistances militaires. — Impositions d'orges sur les Élections de Champagne pour la subsistance des troupes : états des quintaux d'orge imposés sur les Élections de Châlons, Vitry, Épernay, Reims, Troyes et Sézanne en vertu des arrêts du Conseil rendus en octobre 1709. — Frais et déchets de ces orges.

C. 1469. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (2 imprimées).

**1709-1710.** — Subsistances militaires. — Impositions d'orges pour la subsistance des troupes : états des impositions et répartition de 110,000 quintaux d'orge sur les 12 Élections de Champagne, ordonnées par arrêts du Conseil des 17 août et 15 octobre 1709 (44,000 quintaux pour la première imposition et 66,000 pour la seconde). — États des approvisionnements d'orge dans les différents entrepôts de Champagne en 1710. — États des quintaux d'orge fournis par les communautés de Champagne et déposés dans les magasins de Verdun, Rethel, Mézières, Sedan, Saint-Dizier, Chaumont, Bar-sur-Aube et Langres (1709-1710).

C. 1470. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1709-1710.** — Subsistances militaires : correspondance de Galland, commissaire des vivres, et de Paris Duverney, directeur des vivres à Maubeuge, avec l'Intendant de Champagne André de Harouys. — Le 20 novembre 1709, Galland écrit de Charleville : « Il ne m'a pas été possible d'empescher les désordres. Le marché de Sedan a été pillé deux jours de suite et j'ay trouvé en arrivant icy que le pillage y estoit encore bien plus considérable : les soldats ne font pas difficulté de voler dans les rues en présence de leurs officiers qui ne peuvent plus les contenir. » « Les désordres continuent toujours, écrit-il le 1<sup>er</sup> décembre : le marché fut pillé

avant hier à Rocroy où j'estois et l'on n'oze plus icy sortir les soirs. » Le 16 janvier 1710, il écrit : « Les vols continuent et mesme augmentent tous les jours. Les soldats ne prennent plus que deux partis : les plus forts celui de vosler, et les malingres celui de demander l'aumone. Voilà l'estat des troupes de cette frontière qui ne prennent point la viande. » Le 20 février : « Outre qu'il meurt beaucoup de soldats d'inanition, ceux qui demeurent sont faits comme déterrez et ont si peu de force que s'il falloit faire quelque mouvement, je suis certain que plus des trois quarts resteroient en chemin. » — Paris Duverney écrit de Maubeuge le 28 janvier 1710 : « L'arrivée des 650 sacs d'orge à Givet a été fort à propos, car l'on ne donnoit depuis trois jours à Philippeville qu'un quartier de pain par jour aux soldats. »

C. 1471. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier (8 imprimées).

**1710-1729.** — Transport des orges en 1709 : états des communautés de Champagne qui ont transporté dans les magasins du Roi à Mézières et à Sedan 32,350 quintaux d'orge faisant partie des 66,000 quintaux levés en exécution d'un arrêt du Conseil du 15 octobre 1709 : 1 état par Élection. La somme totale s'élevant à 63,119 livres 5 sols a été arrêtée par l'Intendant L'Escalopier en 1717. — Comptes de l'imposition pour le transport des orges de 1709 : comptes rendus adressés à l'Intendant par les receveurs des tailles des Élections de Châlons, Épernay, Reims et Vitry-le-François, des deniers provenant de l'imposition levée en 1712 sur les dites Élections pour les frais du transport des orges voiturées en 1709 et autres dépenses (1712-1729). — Correspondance relative au paiement des sommes dues aux communautés de Champagne pour le transport des orges opéré en 1709 (1710-1717). — États des chariots requisitionnés dans les communautés pour aller charger du blé à Sedan en juin 1713 : 1 état pour chacune des Élections de Châlons, Reims et Sainte-Menehould (1713).

C. 1472. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1710-1712.** — Imposition des orges : état des paiements des 109,421 quintaux d'orge faisant partie des 110,000 quintaux imposés sur les paroisses de la province de Champagne par arrêts du Conseil du 17 août et du 15 octobre 1709. Le total s'élève à 984,654 livres 11 sols 6 deniers. Les comptes sont arrêtés par l'Intendant L'Escalopier en 1712. — États des quintaux d'orge versés dans les magasins de Mézières, Sedan et Verdun. Chaque état est arrêté par le garde-magasin de chacune de ces villes (1710); mêmes états pour les magasins de Châlons, Machault, Rethel et Saint-Dizier.

C. 1473. (Portefeuille.) — 99 pièces (3 parchemins).

**1709-1717.** — Imposition des orges : arrêts du Conseil des 17 août et 15 octobre 1709 ordonnant la levée de 50,000 sacs d'orge en Champagne pour la subsistance de l'armée de Flandre. — Correspondance ministérielle concernant cette imposition : le ministre de la Guerre, Voisin, écrit le 14 août à l'Intendant D'Harrouys : « J'ay lieu de croire que la récolte des orges est à présent commencée dans votre département. Vous connoissés sans doute le peu de provisions qu'il y a en Flandres : il seroit par conséquent très à propos de s'assurer incessamment de soixante mil sacs d'orge pour les mois de septembre et octobre. On en fera le meslange autant qu'il se pourra avec du bled, moyennant quoy la provision dureroit pendant quatre mois au lieu de deux et assureroit encore la subsistance des troupes lorsqu'elles seroient entrées en quartier d'hiver. Je vous supplie de me mander quand vous croirez pouvoir faire une imposition sur votre département, quelle quantité vous estimerez en pouvoir tirer, quel prix vous croyez que l'on en doit payer aux peuples et de quelle manière on pourra s'expliquer dans les mandemens pour en assurer le paiement en déduction sur les impositions, n'estant guères possible de les payer en argent comptant. Il faut tacher de faire trouver ces soixante mil sacs du poids de deux cent livres chacun dans votre département et dans celui de Picardie. . . » Le 20 septembre il écrit : « M. de Bernières me mande que ses embarras augmentent tous les jours pour la subsistance de l'armée de Flandres et qu'à moins qu'on n'y pourvoye promptement, la fourniture du pain manquera avant qu'il soit peu. Comme l'on a compté pour soutenir ce service sur les orges que votre département doit fournir, je vous prie de faire tout le plus de diligence que vous pourrez pour les faire voiturer à Mézières. » Le 16 octobre, le contrôleur-général Desmarets écrit à l'Intendant : « Comme cette fourniture est d'autant plus pressée qu'elle est destinée pour la subsistance des troupes qui vont entrer en quartier d'hiver, il n'y a pas un moment à perdre pour faire exécuter cette imposition. Le Roy veut estre obéi et que cette levée se passe avec une extrême diligence. »

C. 1474. (Portefeuille.) — 123 pièces, papier (4 imprimées).

**1711-1789.** — Subsistances militaires : vivres et fourrages. — Marchés d'approvisionnements en blés, farines, légumes, etc. Correspondance ministérielle à ce sujet. — Mise en régie du service des vivres : correspondance du comte de Saint-Germain avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1776); nouvelle régie du service des vivres ; lettre du maréchal de Ségur (1784). — Fourniture du vin à l'Hôtel

des Invalides (1788). — Fourrages : tarifs des rations de fourrage et règlements généraux (1714-1788).

C. 1475. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1727-1787.** — Subsistances militaires : magasins de vivres. — Bâtiments servant de magasins ; effets du service des vivres ; garde des vivres ; ventes de stocks de denrées, etc. (1727-1785). — Mesures pour la distribution de l'avoine aux chevaux (1781-1784). — Inspection des magasins par les commissaires des guerres (1727-1787). — Inspection des magasins à l'occasion de changement de régie (1778). — Inventaire du magasin de Vitry-le-François au 1<sup>er</sup> novembre 1779. — Ventes d'ustensiles avariés, sacs, chariots, etc. (1734-1786).

C. 1476. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

**1703-1775.** — Subsistances militaires. — Pain de munition (1712-1788). — Envoi à l'Intendant de l'extrait du marché passé pour la fourniture du pain de munition aux troupes pour l'année 1785. — Fournitures de fourrages aux troupes cantonnées en Champagne : état du nombre de rations de fourrages qui ont été payées aux troupes de nouvelle levée assemblées en Champagne depuis le mois de décembre 1702 jusqu'au jour de leur départ (1703). — États des fournitures extraordinaires de fourrages faites en Champagne en 1744 et 1745. — États des fournitures extraordinaires en pain et fourrage faites aux troupes qui ont été détachées en Champagne pendant les mois de mai, juin, juillet et août pour maintenir la tranquillité des marchés (régiments du Roi-cavalerie et d'Esterazy-hussards 1775).

C. 1477. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1784-1787.** — Subsistances militaires. — Fixation du prix des fourrages pour le régiment d'Esterazy-hussards en garnison à Rocroy pendant l'année 1784. — États de consommation et ordonnances pour le paiement des fourrages consommés par les chevaux du régiment d'Esterazy-hussards pendant les années 1785 et 1786.

C. 1478. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (1 imprimée).

**1778-1786.** — Subsistances militaires. — États des fournitures de fourrages faites aux troupes à cheval qui ont été en quartier dans la province et sur la frontière de Champagne pendant l'année 1785. — Ordonnance du Roi concernant l'administration des fourrages pour les chevaux de la cavalerie, des dragons et des hussards (1778).

C. 1479. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

**1787-1788.** — Subsistances militaires. — États mensuels de la fourniture des fourrages faite aux troupes à cheval dans la Généralité de Champagne par les directeurs généraux des fourrages (régiments de Septimanie-cavalerie à Joinville; dragons de Bourbon à Charleville et d'Artois à Vaucouleurs; Royal-Lorraine-cavalerie à Vitry-le-François (janvier 1787- mai 1788).

C. 1480. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1710-1782.** — Subsistances militaires. — Comptabilité des fourrages d'imposition fournis par les communautés de Champagne pendant la campagne de 1748: correspondance ministérielle, y relative (1748-1750). — Comptabilité du service des vivres (1710-1735). — Comptabilité du service des fourrages (1713-1782). — États des mandements délivrés par les commissaires des guerres et les subdélégués pour la subsistance des soldats de différents corps se rendant ou sortant des hôpitaux militaires (1763-1769). — Revues de subsistance des troupes royales passées par Levavasseur et Puissant-Duledos, commissaires des guerres (1780).

C. 1481. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1763-1787.** — Subsistances: privilèges militaires. — Exemptions de droits d'entrée et d'octroi dans les villes de garnison sur les objets de consommation et autres, prétendus par les militaires: garnison de Vitry: compagnie des Grenadiers à cheval (1763); Royal-Normandie (1783); Levavasseur, commissaire des guerres (1786); Lorraine-cavalerie (1787).

C. 1482. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

**1770-1789.** — Fournitures de bois et lumière aux casernes et aux corps de garde: 4 dossier par ville de garnison — Châlons (1789). — Reims: tarif pour la distribution des bois et lumières aux troupes qui tiendront ci-après garnison à Reims (1770). — Corps de garde de Somme-Sous (1779). — Vitry-le-François (1776-1789). — Places de la frontière (1785-1788).

C. 1483. (Portefeuille.) — 294 pièces, papier.

**1765-1782.** — Subsistances militaires. — Billets de subsistance délivrés par les subdélégués et classés par subdélégations. — Chaumont: Magebois, subdélégué (1765). — Épernay: Chertemps, subdélégué (1765-1783). — Fismes: Delaruelle Dupont (1769-1782). — Joinville: Simon de Massimont (1765). — Langres (1765-1777).

C. 1484. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1759-1777.** — Subsistances militaires. — Billets de subsistance délivrés par les subdélégués et classés par subdélégations. — Reims: Maillefer, subdélégué.

C. 1485. (Portefeuille.) — 223 pièces, papier.

**1769-1780.** — Subsistances militaires. — Billets de subsistance délivrés par les subdélégués et classés par subdélégations. — Reims: Polonceau, subdélégué.

C. 1486. (Portefeuille.) — 185 pièces, papier.

**1781-1783.** — Subsistances militaires. — Billets de subsistance délivrés par les subdélégués et classés par subdélégations. — Reims: Polonceau, subdélégué.

C. 1487. (Portefeuille.) — 242 pièces, papier.

**1759-1783.** — Subsistances militaires. — Billets de subsistance délivrés par les subdélégués et classés par subdélégations. — Reims: Tiercelet Deson, subdélégué (1765-1777). — Saint-Dizier (1765-1781). — Sainte-Menehould: Mouton, subdélégué (1759-1783). — Sézanne: Montier, subdélégué (1771-1781).

C. 1488. (Portefeuille.) — 242 pièces, papier.

**1765-1780.** — Subsistances militaires: billets de subsistance. — Vaucouleurs (1777). — Vitry-le-François: billets délivrés par les subdélégués De Meaux et Saint-Genis et le commissaire des guerres Puissant Dulédos (1765-1780).

C. 1489. (Portefeuille.) — 297 pièces, papier.

**1781-1783.** — Subsistances militaires: billets de subsistance classés par subdélégations. — Vitry: Saint-Genis, subdélégué.

C. 1490. (Portefeuille.) — 233 pièces, papier.

**1761-1770.** — Subsistances militaires: billets de subsistance délivrés par les commissaires des guerres. — Châlons: Bujarel, Dubois, Cappy d'Oiry, commissaires.

C. 1491. (Portefeuille.) — 206 pièces, papier.

**1770-1776.** — Subsistances militaires: billets de subsistance délivrés par les commissaires des guerres. — Châlons: Cappy d'Oiry, commissaire.

C. 1492. (Portefeuille.) — 287 pièces, papier.

**1777-1780.** — Subsistances militaires : billets délivrés par les commissaires des guerres. — Châlons : Cappy d'Oiry, Marabail, De Fontenay, Bertrand, Levavasseur, commissaires.

C. 1493. (Portefeuille.) — 207 pièces, papier.

**1781.** — Subsistances militaires : billets de subsistance délivrés par les commissaires des guerres. — Châlons : Levavasseur, commissaire.

C. 1494. (Portefeuille.) — 249 pièces, papier.

**1782 - 1783.** — Subsistances militaires : billets de subsistance délivrés par les commissaires des guerres. — Châlons : Levavasseur, commissaire.

C. 1495. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1761 - 1780.** — Subsistances militaires : billets de subsistance délivrés par les commissaires des guerres. — Mézières et Saint-Dizier : Gangolf et Dubois, commissaires (1765). — Troyes : Patris et Paillot, commissaires (1765). — Vitry-le-François (1779-1780). — Billets délivrés par des commissaires étrangers à la Champagne (1762-1780).

C. 1496. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier (5 parchemins).

**1695-1765.** — Subsistances militaires : contentieux. — Procédure par-devant l'Intendant de Champagne : René Pommier condamné pour malversation par l'Intendant Larcher à 4,500 livres d'amende et déclaré incapable d'exercer à l'avenir aucune fonction dans le service des vivres (1695). — Pierre Chaillot, meunier à Saint-Hilaire-au-Temple, condamné par l'Intendant L'Escalopier au carcan et à 5 ans de bague pour avoir mêlé de la craie battue à la farine destinée à la subsistance des troupes (1727). — Affaire de la succession du sieur Nicolas Louis Amiel, ancien directeur des fourrages sur la frontière de Champagne (1750 - 1765).

C. 1497. (Portefeuille.) — 89 pièces (6 parchemins, 1 imprimée).

**1735-1781.** — Subsistances militaires : contentieux. — Affaire de la succession Sébastien Oudin, ancien munitionnaire des vivres destinés à la subsistance des troupes (1735-1779). — Lettre de D'Ormesson à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au sujet d'un mémoire du chevalier de la Haulle, exempt de la maréchaussée de Fismes, qui se plaint de la cherté des fourrages (1776). — Mémoire de la brigade de

maréchaussée de Châlons contre le sieur François Protin de Brières qui avait fraudé dans une livraison de fourrages (1784).

C. 1498. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier.

**1716-1786.** — Munitions et matériel de guerre. — Mémoire concernant les ordres que l'Intendant La Chateigneraye est prié de donner pour le transport à Metz de cent bateaux portatifs (1756). — Bois pour l'artillerie transportés de Châlons à Metz (1766-1769). — Bois de noyer pour les manufactures d'armes de Charleville : ordonnances de l'Intendant Le Pelletier de Beaupré portant défense à tout propriétaire de couper aucun pied de noyer sans sa permission (1744); de l'Intendant Barberie de Saint-Contest réservant à la manufacture d'armes de Charleville les noyers en état d'être coupés dans l'étendue de la province (1763). — Le sieur Dufosse, conseiller au parlement de Normandie, demande à l'Intendant l'autorisation d'abattre 250 noyers plantés sur les avenues du château de Muison (1784). — Pierres à fusil : correspondance relative à la fourniture de ces pierres (1730-1736). — Épées destinées aux gardes du corps : état des officiers des 4 compagnies des gardes (1734). — Armes réformées, réintégrées dans les arsenaux ou vendues à l'enchère : procès-verbal de la vente aux enchères d'armes réformées à Rocroy (1738); procès-verbal de l'enlèvement d'armes réformées provenant du régiment d'Heudicourt-cavalerie, à transporter de Langres à Besançon (1737). — Magasins d'artillerie : lettre du duc de Choiseuil à l'Intendant pour lui prescrire de faire rentrer dans les magasins du Roi les armes, munitions et autres effets d'artillerie qui peuvent se trouver dispersés dans les villes de la Généralité de Champagne, « mais je dois vous observer, ajoute-t-il, que comme la plus grande partie de ces effets est vraisemblablement hors de service, il sera beaucoup plus avantageux de les vendre sur les lieux que de les transporter » (1763). — Lettre des lieutenants, conseillers et échevins de Reims informant l'Intendant que leur ville ne possède que 48 canons de balle fondus en 1722 à l'occasion du sacre de Louis XV (1763). — Vente d'armes de guerres : arrestation par la maréchaussée de Vitry-le-François d'un particulier vendant des armes de guerre (1749). — État des fusils, pistolets et autres effets hors de service déposés dans les magasins de Mézières et que l'on a proposé de mettre en vente (1758). — État des armes déposées, tant dans les Hôtels de ville que chez les officiers de maréchaussée (sans date).

C. 1499. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier (1 imprimée).

**1735-1748.** — Munitions et matériel de guerre. — Transports du matériel et des munitions de l'artillerie : avis

du passage des transports à travers la Champagne ; frais de transport dus aux communautés et frais de convoi dûs à la maréchaussée. — État des paroisses des Élections de Reims et de Rethel qui ont voituré à Mézières 2,500 bombes sorties du fourneau de Hurtault (1735). — État des 5,426 bombes fabriquées aux fourneaux de Hurtault et de Signy-le-Petit (1735). — Ordres du ministre de la guerre D'Argenson à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré de faire préparer en diligence les voitures nécessaires au transport de 300 milliers de bombes et boulets fabriqués à Signy-l'Abbaye et destinés aux places maritimes (1743) ; id. les voitures nécessaires au transport de 19,500 calottes de fer pour la cavalerie, des forges de Hayange à Mézières (1744) ; etc. — État des paroisses de l'Élection de Châlons qui peuvent voiturer des bombes, avec le nombre approximatif de bombes qu'elles peuvent charger. — État des paroisses de l'Élection de Châlons qui doivent charger des bombes le 10 février 1747 à la forge de Champigneul pour les conduire à Cambrai. — Procès-verbal dressé par Aubry, lieutenant-général du bailliage de Mohon contre le sieur Pierre Hourbette, syndic de ce lieu, qui avait refusé de loger 3 voitures envoyées de Metz à Mézières avec un chargement de planches et de madriers (1748). — Lettre de D'Argenson à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré au sujet d'ouvriers employés aux fabriques de bombes du Hurtault et de Champigneul qui avaient été désignés pour la corvée par le subdélégué de Rethel : il le prie de faire cesser cet abus (1748).

C. 1500. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1748-1761.** — Munitions et matériel de guerre : transports du matériel et des munitions de l'artillerie. — Lettre du subdélégué de Rethel, Tiercelet Deson, à l'Intendant le priant de différer le passage d'un convoi de munitions qu'on lui annonce, vu la multiplicité des convois précédents et le mauvais état des chemins : « Depuis l'évacuation des Pays-bas, les laboureurs de nos cantons ont été, dans la saison la plus dure, presque continuellement occupés à la conduite des équipages des troupes..... Il y a au plus dix jours qu'ils commencent à respirer : ils emploient ce moment à l'ensemencement des mars qu'on ne sauroit différer sans en risquer la récolte. Les chemins sont d'ailleurs aussi mauvais qu'ils l'étoient dans le milieu de l'hiver et conséquemment, outre la fatigue des conducteurs et des chevaux, la dépense ira au double de ce qu'il en coutera dans une saison convenable » (1749). — Minute de l'état des frais de transport, de Mézières à Ruremonde, de 32,000 bombes de 42 et 8 pouces et de 2 pièces de canon de 8 avec leurs affûts (1764).

C. 1501. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1749-1786.** — Munitions et matériel de guerre : transport du matériel et des munitions de l'artillerie en Champagne. — État général des transports extraordinaires de l'artillerie exécutés par Jean-Mathurin Dian, régisseur général des étapes et convois militaires, pendant les années 1781, 1783 et 1784. En 1781, les frais de transport s'élèvent à 2,785,391 livres ; en 1783, à 743,363 livres 4 sol 3 deniers, pour un parcours de 43 lieues ; en 1784, à 330,000 livres, pour un parcours de 31 lieues.

C. 1502. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

**1713-1786.** — Artillerie des places. — Lettres de D'Argenson à l'Intendant Lescalopier au sujet des soldats canonniers de Mézières et de Sedan (1713). — Pièce de canon envoyée de Sedan à Carignan et rapportée à Sedan (1713). — Transport des poudres : lettres du Ministre de la guerre à l'Intendant de Champagne concernant le transport des poudres par voitures réquisitionnées et leur convoi par la maréchaussée (1742-1762). — Equipages de l'artillerie : correspondance relative au logement et aux fourrages des chevaux de l'artillerie (1784-1786). — Transport de 100 bateaux portatifs à Metz (1756).

C. 1503. (Portefeuille.) — 57 pièces, papier (2 imprimées).

**1761-1778.** — Munitions et armes de guerre : dépôts d'armes dans les communautés. — Ordonnances de Louis de Conflans, commandant en chef dans les Trois-Évêchés, pays de la Sarre et de la Meuse, frontières de Champagne et de Luxembourg, qui prescrivent : 1<sup>o</sup> à tous les habitants des lieux de son commandement de remettre, sous huitaine, leurs armes à feu entre les mains des personnes désignées à cet effet (1764) ; 2<sup>o</sup> aux brigades de maréchaussée de se faire représenter les armes à feu existant dans chaque dépôt et de les visiter (1768). — Minute d'une lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au maréchal de Broglie sur les abus que les dépôts d'armes ont fait naître dans plusieurs communautés des subdélégations de Sainte-Menehould, Rethel, Mézières et Rocroy : « Lors des guerres de l'avant-dernier siècle, dit-il, les troupes de l'empereur Charles V firent de violentes incursions sur la frontière de Champagne. Le gouvernement de France fit distribuer alors aux habitants de différentes communautés qui se trouvoient sur les lieux de passage des armes à feu en nombre suffisant pour servir de défense contre les tentatives des partis ennemis. Ces armes par succession de temps ont été renouvelées et entretenues dans les mêmes communautés. Étant restées entre les mains

et à la disposition des habitans, ils s'en servirent, soit pour braconner sur les terres des seigneurs, soit pour d'autres usages non moins répréhensibles... » (1776). — États des paroisses où il y a des dépôts d'armes envoyés à l'Intendant par les subdélégués de Mézières, Reims, Rethel, Rocroy, Sainte-Menehould (1778).

C. 1504. (Portefeuille.) — 171 pièces (19 imprimées, 1 parchemin).

**1699-1789.** — Poudres et salpêtres. — 1 cahier imprimé renfermant les déclarations du Roi et arrêts du Conseil concernant la vente des poudres et salpêtres (1699-1702) ; l'extrait du bail général concédé au sieur Chaplet pour la fabrication des poudres et salpêtres, poudres et plombs de 1700 à 1708. — Lettres de Chamillard à l'Intendant touchant le maintien des privilèges accordés aux salpêtriers en matière de taille et de milice (1703-1705). — Adjudication du bail de la ferme générale des poudres et salpêtres au sieur Jean Millet pour 9 années, de 1716 à 1724. — Visite et vérification des poudres et salpêtres existant au dépôt de Mézières et chez les entreposeurs par le sieur Millet en présence de Galland, commissaire provincial des guerres, et de Remy Dufayée, directeur de la vente des poudres (1716). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil qui révoque l'adjudication concédée au sieur Jean Millet et subroge en sa place le sieur Delaporte (1716) ; d'un autre arrêt du Conseil rendu en faveur des salpêtriers (1718). — Lettre de Le Pelletier à l'Intendant pour l'informer que le bail passé en 1724 par Pierre Du Cayet pour la fabrication des poudres et salpêtres a été résigné et le sieur Jean Maillot, substitué au sieur Du Cayet (1729). — Commission de salpêtrier au village de Meixtiércelin octroyée au sieur Jean Richer par le duc du Maine, grand-maître et capitaine général de l'artillerie (1729). — Ordonnance rendue par l'Intendant Le Pelletier de Beaupré en faveur des salpêtriers (1733). — Extrait des arrêts du Conseil contenant les conditions du bail de la ferme générale des poudres et salpêtres par Ch. Primard pour 9 années, de 1738 à 1746 (1736). — Ordonnance rendue en faveur de Ch. Primard par M. de Saint-Contest lorsqu'il était Intendant du Limousin (Limoges 1745). — Lettre du contrôleur général Orry à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré sur la protection qu'il convient d'accorder à la fabrication des poudres : « Les circonstances présentes exigent une attention très particulière sur ce qui concerne la fabrication des salpêtres dans le royaume et m'engagent à vous faire connoître qu'il est non-seulement nécessaire de maintenir ceux qui sont employez à ce service dans tous les privilèges qui leur ont été accordez, mais encore qu'il est très important de les soutenir et de les favoriser dans leurs opérations pour procurer des augmentations dans la fabrication du salpê-

tre. . . . » (12 juin 1744). — Lettre de Machault à l'Intendant concernant les privilèges des salpêtriers : « J'ay renouvelé la ferme des poudres à commencer du 1<sup>er</sup> janvier prochain pour neuf années. On a demandé pour le service de terre et pour celui de la marine une fourniture de poudres plus considérable que dans les tems passés. Même pendant la paix, il est absolument nécessaire d'augmenter en France la récolte du salpêtre qui a été très négligée, afin que pouvant recueillir dans le royaume cette matière, on ne soit plus obligé de la tirer de l'étranger. . . » (1746). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil qui confirme, augmente et explique les privilèges accordés aux salpêtriers (1748). — Copie de l'ordonnance de l'Intendant Barberie de Saint-Contest pour protéger les salpêtriers contre les difficultés que leur suscitent les communautés (1751). — Ordonnance du même concernant les salpêtriers (30 décembre 1751). — Instruction pour les brigades des fermes sur le fait des poudres et salpêtres (1753). — Lettres du contrôleur général De Moras à l'Intendant sur la protection qu'il convient d'accorder aux salpêtriers : « Les circonstances présentes exigent que la fourniture des poudres dans les magasins de terre et arcenaux de marine soit portée au plus haut point qu'il sera possible et vous jugés qu'il est indispensable, pour que les intentions de S.M. puissent être remplies, que les salpêtriers augmentant à proportion de leur travail (21 mars 1757). — Arrêt du Conseil portant règlement sur la recherche et fabrication des poudres et salpêtres (1759). — Artificiers : demande à l'Intendant d'un rapport sur le nombre des particuliers qui fabriquent ou vendent des artifices dans les différentes villes de Champagne (1760). — Poudres à délivrer aux troupes pour leurs exercices : correspondance ministérielle à ce sujet (1765-1789).

C. 1505. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier (25 imprimées).

**1766-1789.** — Poudres et salpêtres. — Observations de D'Ormesson sur un projet d'ordonnance que l'Intendant lui avait soumis concernant la fabrication des poudres et salpêtres. — Ordonnance de l'Intendant de Champagne réglant la fabrication des poudres et salpêtres (10 mai 1766) : ci-joint la commission de salpêtrier du Roi délivrée à Nicolas Gillot par Etienne Barolet, commissaire des poudres et salpêtres en Champagne. — Lettre du contrôleur-général D'Invaux à l'Intendant sur l'insuffisance de la récolte du salpêtre : « Suivant l'état de la récolte du royaume dans l'année dernière, votre Généralité n'a produit que 28,886 livres salpêtre brut, tandis que dans l'année 1691 la récolte y a été de 90,060 livres. Cette diminution de plus de  $\frac{2}{3}$  est d'autant plus étonnante que l'adjudicataire à qui j'ai demandé quelles pouvoient en être les causes, m'a rendu compte de



l'ordonnance que vous avez donnée sur ce service le 40 may 1766, dont les dispositions, de son propre aveu, sont favorables aux salpêtriers et conformes à celles que le conseil a arrêtées pour la Bourgogne le 19 février 1759 » (1769). — Sentence rendue par l'Intendant contre le sieur G-B. Couchot, salpêtrier, coupable d'avoir reçu différentes sommes d'argent des communautés de Fresne et de Bourgogne-lez-Reims pour exempter leurs maisons de la recherche et du lessivage des terres salpêtrées (1769). — Arrestation du salpêtrier J.-Claude Berthé accusé de vol (1770). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil qui augmente d'un sol par livre le prix de la poudre de chasse (1772). — Requête du sieur Jean Bourlier, salpêtrier, contre Turpin, propriétaire forain à Hermonville, qui s'était refusé à laisser visiter sa maison (1772). — Réponse du sieur Barolet, commissaire des poudres et salpêtres en Champagne, à la requête des habitants de Cormicy qui demandaient à l'Intendant d'être dispensés pendant 3 ans de la recherche du salpêtre (1773). — Lettre de Terray à l'Intendant sur la nécessité de protéger et d'encourager la fabrication du salpêtre : « La diminution successive de la récolte en salpêtre dans plusieurs provinces et sa chute totale dans d'autres autrefois très abondantes ont empêché l'adjudicataire de contracter un engagement plus long et rendront ce service très difficile à l'avenir, s'il n'y est promptement remédié. Je vous réitère donc ce qui vous a déjà été marqué de la nécessité de vous en occuper sérieusement et d'attacher les salpêtriers à leur état par une protection spéciale, par la jouissance de tous les privilèges qui leur ont été accordés » (1774). — Arrêt du Conseil concernant la prise de possession par Alexis Demont, de la fabrique, fourniture et vente des poudres et salpêtres du royaume pour 6 ans, de 1774 à 1779 ; conditions du marché passé par Demont (1773). — Instruction de Turgot à l'Intendant touchant la conversion en régie du bail des poudres, passé à Demont (1775). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil qui nomme les régisseurs préposés à l'administration du service des poudres et salpêtres et prescrit les formes de cette administration ; du programme du prix proposé par l'Académie des Sciences pour encourager les savants à s'occuper des moyens économiques d'extraire et de fabriquer le salpêtre (1775). — Envoi par le contrôleur-général Taboureaux à l'Intendant de 24 exemplaires de l'instruction pour l'établissement des nitrières et la fabrication du salpêtre ; de l'arrêt du Conseil qui restreint la fouille du salpêtre et permet aux communautés de se racheter de la fouille par l'établissement des nitrières artificielles (1777). — Ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil en faveur des sieurs J.-B. Ménétré, J.-B. Hachette et Cie autorisés à fonder des nitrières artificielles dans le département de Vitry-le-François (1777). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil interprétatif de

celui du 8 août 1777 concernant le droit de fouille et recherche du salpêtre (1778). — Sentence de l'Intendant condamnant à une amende de 400 livres les sieurs Jacquier, Richer et Paradis de Vitry-le-François pour s'être opposés à l'enlèvement par Ménétré et Cie des matériaux et terres provenant de la démolition d'une maison des P. Récollets et que lesdits entrepreneurs avaient réclamés comme étant propres à la fabrication du salpêtre (1778). — Minute du rapport adressé à Necker par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur la situation et le produit des nitrières artificielles de la Généralité en 1778. — Envoi de l'arrêt du Conseil portant règlement pour l'exploitation, pendant 6 années, de la régie des poudres et salpêtres (1779) ; de 30 exemplaires d'un ouvrage sur l'art de fabriquer le salin et la potasse (1779). — Ordonnance de l'Intendant concernant la vente de la poudre de chasse (29 juin 1780). — Représentations des officiers municipaux de Vitry-le-François au sujet de l'exécution de l'ordonnance rendue par l'Intendant en faveur de Ménétré et Cie le 20 mars 1784 : ci-jointe une requête signée par 404 notables de la ville qui réclament contre cette exécution (1784). — État des salpêtriers et entrepreneurs de nitrières de la province de Champagne et des produits de leur fabrication pendant l'année 1784. — Envoi à l'Intendant de 2 exemplaires de l'arrêt du Conseil qui proroge indéfiniment la régie des poudres et salpêtres (1785) ; de l'arrêt du Conseil augmentant de 2 sols le prix du salpêtre brut (1787).

C. 1506. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1743-1744.** — Remonte de la cavalerie. — États des dépenses occasionnées par la remonte, tant pour le salaire des conducteurs et palefreniers que pour les fourrages, à Reims, Châlons, Vitry-le-François et Saint-Dizier. Dépenses en ustensiles : dépenses des fournisseurs pour 1743 et 1744.

C. 1507. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1729-1786.** — Remonte de la cavalerie. — Chevaux morts : procès-verbaux (1743-1744). — Remplacement des chevaux de remonte (1743). — Dénombrement des chevaux de remonte, réformés, morts ou vendus (1743-1744). — Procès-verbaux du passage des chevaux de remonte dans les villes et communautés de Champagne (1743). — Vente des chevaux réformés (1743-1786). — Correspondance relative à la remonte (1729-1779).

C. 1508. (Portefeuille.) — 178 pièces, papier (5 imprimées).

**1694-1788.** — Arquebusiers et milice bourgeoise. — Épernay : mémoires de frais divers pour repas, etc. —

Minute d'une lettre de l'Intendance au subdélégué d'Épernay sur la composition de la compagnie d'arquebuse : réponse du subdélégué Daubigny (1753). — Hautvillers (où existait un reste de compagnie d'arquebusiers) : statuts et règlements généraux pour toutes les compagnies du noble jeu de l'arc et les confréries de Saint-Sébastien en France (1733). — La Ferté-sous-Jouarre : prix provincial du jeu de l'arquebuse indiqué et représenté à la Ferté en 1766. — Reims : ordonnance du prince de Rohan, gouverneur-général de Champagne et Brie, relative à la compagnie des arquebusiers de Reims (1745). — Milice bourgeoise : édit du Roi portant création d'offices de colonels, majors, capitaines et lieutenants de bourgeoisies dans les villes et bourgs fermés du Royaume (1694). — Lettre des lieutenant et échevins de la ville de Reims à l'Intendant au sujet des officiers de bourgeoisie : « Ils sont aux ordres de la ville en toutes occasions, obligés d'assembler les bourgeois, de les conduire aux guets, gardes ordinaires, gardes d'honneur, assemblées de cérémonies publiques, de veiller journellement ainsi qu'ils l'ont fait, fin de la guerre de Flandres, à la garde des prisonniers de guerre ; dans les tems de disette, comme en 1740, de faire des visites exactes de tous les pauvres et de se transporter comme commissaires dans les bureaux établis sur chaque paroisse pour y distribuer le pain deux fois par semaine ; en cas d'émeute, telle que celle de 1770, d'être aux différentes portes de la ville, de conduire et placer les patrouilles qui ont servi pendant un long tems à veiller tous les jours à la sûreté publique. Enfin ils sont tenus d'accompagner les députés du Conseil de la ville pour les aider à la formation des rôles de la capitation, des logemens de gens de guerre et de la milice... » ; ci-joint l'état des finances établies par le Roi sur les officiers de la milice bourgeoise de Reims (1773). — Sainte-Menehould : requêtes des chevaliers de l'arquebuse à l'Intendant à l'effet d'obtenir la somme de 3,000 livres pour réparer leur bâtiment qui, depuis l'incendie de la ville en 1719, sert de lieu d'assemblée à toutes les juridictions ; ci-joint l'avis favorable de subdélégué Delaforce (1729-1734). — Vitry-le-François : envoi par le subdélégué Jacobé de Couvrot, de la liste des officiers et chevaliers de l'arquebuse en 1754 avec la date de leur réception (voir ci-dessus : Épernay). — Lettre du baron de Breteuil à l'Intendant en lui envoyant la requête des arquebusiers de Vitry qui demandent la confirmation de leurs privilèges (1788).

C. 1509. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier (2 imprimées).

**1763-1782.** — Marine. — Mémoire pour servir à la création de la nouvelle marine, portant pour épigraphe : Le trident de Neptune est le sceptre du monde (1763). — OBSERVATIONS SUR LE SERVICE DES OFFICIERS DU RÉGIMENT ÉTRANGER DE DUNKERQUE : ce cahier porte des notes manuscrites sur le caractère, la conduite et le mérite de chaque officier. — Forces navales de la France au 1<sup>er</sup> novembre 1782.

C. 1510. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (1 imprimée).

**1776-1788.** — Marine. — Règlement du Roi portant établissement du Conseil de Marine (1788). — Soldats provinciaux engagés dans la marine : contrôles des soldats provinciaux qui se sont engagés dans la marine royale (1782). — Lettre des subdélégués à l'Intendant pour l'informer du départ des recrues de la Champagne destinées à la marine, etc. (1776-1788). — États envoyés aux subdélégués des matelots natifs de leur subdélégation ou y résidant auxquels il est dû un décompte pour le temps qu'ils ont servi dans la marine royale et dont il est nécessaire de constater l'existence ; lettres des subdélégués accusant réception des dits états (1785). — Haute paye réclamée par Tronson, ci-devant sergent dans les troupes de Cayenne : lettre du maréchal de Castries à ce sujet (1785).

C. 1511. (Portefeuille.) — 205 pièces, papier.

**1762-1788.** — Marine. — États des remises du port de Brest qui ont été acquittées dans la Généralité de Champagne tant pour salaires que pour parts de prises.

C. 1512. (Portefeuille.) — 188 pièces, papier.

**1783-1789.** — Marine. — Parts de prises : correspondance ministérielle à ce sujet (1787-1789). — Bordereau des remises envoyées de Brest à Châlons pour solder les marins qui ont servi sur les bâtiments du Roi (1786). — États des sommes revenant à chacun des matelots de Champagne pour leur part dans les prises faites par les bâtiments sur lesquels ils ont servi (1783-1788). — États des lettres de change ou traites envoyées pour le paiement des matelots de la Champagne (1783-1786).

C. 1513. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier (5 imprimées).

**1759-1789.** — Invalides de la marine. — États annuels et semestriels des sommes payées aux invalides de la marine retirés en Champagne (1761-1789) ; certificats de vie délivrés par les subdélégués aux marins retirés en Champagne (1789). — Instruction relative aux paiements que l'on fait aux invalides de la marine retirés dans les Généralités du royaume (1786). — État par subdélégations des soldats de la marine retirés en Champagne.

C. 1514. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (1 imprimée).

**1764-1780.** — Invalides de la marine. — Lettres ministérielles au sujet de soldats de la marine ou des colonies retirés en Champagne avec solde ou pension à la charge de la caisse de la marine : lettres signées Choiseul, Terray, Boynes, Sartine.

C. 1515. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier (5 imprimées).

**1780-1790.** — Invalides de la marine. — Lettres et instructions ministérielles au sujet de soldats de la marine ou des colonies retirés en Champagne avec solde ou pension à la charge de la caisse de la marine : lettres signées Castries, Montmorin, La Luzerne, Fleurieu.

C. 1516. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier.

**1723-1767.** — Bois de marine. — Correspondance ministérielle avec l'Intendant de Champagne ; envoi à l'Intendant des permissions accordées pour la coupe des bois en Champagne (1723-1724). — Transport des bois de la marine par les voitures des communautés : correspondance à ce sujet (1736-1767). — Ordres expédiés aux communautés par Marchand de Lausnay, subdélégué à Saint-Dizier, de voiturier les bois de marine destinés aux vaisseaux du Roi (1749). — Ordonnances rendues par l'Intendant Barberie de Saint-Contest à la requête du sieur Angerant, commissaire de la marine, pour enjoindre aux communautés de transporter les bois de marine dans les différents ports de la Généralité de Champagne (1754-1752). — Entreprises Bentabole et Petel pour le transport des bois : marché passé par le ministre Choiseul avec Bentabole et C<sup>ie</sup> pour le transport pendant 6 années consécutives des bois nécessaires au port de Toulon ; autre marché avec Petel et C<sup>ie</sup> pour le transport des bois à livrer à Brest, Rochefort et autres ports de l'Océan (1763).

C. 1517. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier.

**1763-1764.** — Nègres des colonies. — Ordre de renvoyer dans les colonies tous les nègres actuellement en service dans les différentes Généralités du Royaume : lettre de Choiseul à l'Intendant La Châteigneraye (30 juin 1763). — État des nègres, négresses et mulâtres qui se trouvent en Champagne. — Lettre de Choiseul suspendant l'exécution des ordres précédents (19 mars 1764).

C. 1518. (Portefeuille.) — 219 pièces, papier.

**1763-1764.** — Colonies : familles allemandes envoyées aux colonies Françaises. — Correspondance : lettre du duc

de Choiseul à l'Intendant de Champagne, De Saint-Contest de la Chasteigneraye (1763-1764). — Lettres de M. de Lucé, Intendant de Strasbourg, à l'Intendant de Champagne ; lettres de Grosjean, 1<sup>er</sup> secrétaire de l'Intendance de Strasbourg ; des subdélégués et des abbés et prieurs de Champagne (1763-1764).

C. 1519. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1763-1767.** — Colonies : familles allemandes envoyées aux colonies françaises d'Amérique (Cayenne). — États des sommes qui leur ont été payées pendant leur passage en Champagne en 1763 et 1764 à raison de 3 sols par lieue : l'état est arrêté par l'Intendant à 23,742 livres 49 sols pour 1763 et 3,476 livres 9 sols pour 1764. — État des sommes payées en 1767 à Bourbonne aux familles étrangères revenant des colonies françaises pour repasser en Alsace ou en Allemagne : l'état est arrêté par le subdélégué à 3,892 livres 7 sols, à raison de 3 sols par lieue.

C. 1520. (Portefeuille.) — 67 pièces (10 imprimées).

**1730-1787.** — PONTS ET CHAUSSÉES. — Renseignements généraux : mémoires et instructions concernant le service des ponts et chaussées. — Observations sur l'abus que l'on fait des corvées pour la réparation des chemins : « La dureté avec laquelle on commande les corvées en Champagne et surtout entre Châlons, Reims, Reims et Charleville fait à la province un tort considérable. Depuis dix ans qu'on a commencé les chaussées, les communautés ont tellement souffert que le nombre des feux et celui des chevaux ont beaucoup diminué... » (1730). — Mémoire de l'Ingénieur des ponts et chaussées sur l'établissement des chemins par corvées dans la province de Champagne (1748). — Mémoire de l'ingénieur Legendre sur les routes militaires projetées pour communiquer d'Allemagne en Flandre (1754). — Observations signées de plusieurs seigneurs du pays sur les corvées en Champagne : réponses marginales à ces observations (1765). — Réflexions sur la corvée adressées à l'Intendant de Champagne (1766). — Mémoire de M. de Champagne sur un chemin de communication à ouvrir entre Nogent et Reims : rapport du sieur Coluel sur ce mémoire (1770). — Mémoire sur le cintrement et le décintrement des ponts. On lit en marge : « Ce mémoire paraît avoir été écrit par l'ingénieur du pont de Neuilly, près Paris » (1772). — Mémoires de l'ingénieur Coluel sur les travaux des routes à prix d'argent en France et particulièrement en Champagne (1776-1777). — Représentations du Parlement sur la corvée : lettre de Necker à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil en lui envoyant l'article qui concerne la Champagne ; minute de la réponse de l'Intendant (1778). — Projet d'une nouvelle

forme d'administration des corvées pour 1779. — Essai sur l'abolition des corvées en nature et en argent (1787). — Enquête du sieur Bugarel, trésorier général des finances de Champagne, sur des faits de malversation reprochés aux employés des sieurs Morlat, inspecteur, et Baillet, conducteur de la nouvelle route de Châlons à Somme-Sous. — Mémoire tendant à établir la compétence de la Maîtrise des Eaux et forêts de Vitry pour l'adjudication du curage de l'Isson sur le finage des paroisses de la Neuville et de Blaise-sous-Arzières. — Mémoires divers sur les Ponts et chaussées de Champagne, sur la confection des grandes routes par corvées, sur les travaux publics. — Instruction générale adressée aux Intendants sur la forme que le Roi veut être observée pour la construction et l'entretien des routes du Royaume. — Instruction sur la réparation des chemins. — Instruction signée De Séchelles déterminant les grades, fonctions et appointements des employés subalternes des ponts et chaussées (1754). — Minute de la lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil aux subdélégués à propos des opérations de la corvée en 1766. — Instruction aux conducteurs des ponts et chaussées (1772). — Mémoire sur le broyage de la pierre à l'usage des grandes routes (1787). — Instructions émanées de Turgot, alors Intendant du Limousin, relatives au service des ateliers de charité (1771-1773). — Suppression de la corvée en 1775 : minute de la lettre écrite par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à Turgot sur ce sujet : « Je suis intimement persuadé qu'il n'y a point d'opération plus nécessaire au soulagement du peuple que le changement de l'administration des corvées des chemins. Je suis aussi dans la persuasion qu'il est de toute justice de faire contribuer à cette charge tous les privilégiés comme les non privilégiés. » (9 août 1775). — Instruction générale sur l'ordre à suivre à l'égard des travaux de charité de la province et frontière de Champagne conformément à la lettre du Contrôleur-général en date du 18 mars 1786.

C. 1521. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier (73 imprimées).

**1705-1765.** — Ponts et chaussées : règlements généraux ; imprimés et modèles concernant le service des ponts et chaussées. — Copie de l'arrêt du Conseil concernant l'indemnité due aux propriétaires dépossédés par les travaux d'alignement (1705). — Copie de l'ordonnance royale qui punit les voleurs et recéleurs de pavés et autres matériaux et ceux qui dégradent ou embarrassent les chemins publics (1734). — Exemple de l'arrêt du Conseil portant règlement sur les matériaux à prendre dans tous les endroits non clos pour l'usage des ponts et chaussées (1755). — Ordonnances des Intendants L'Escalopier et Le Pelletier de Beaupré concernant les routes royales (1742-1750). — Ordonnance

de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil concernant la voirie vicinale (1765). — Ordonnances et projets d'ordonnances des Intendants de Champagne concernant la corvée : projet d'ordonnance pour la corvée de Champagne (1765). — Ordonnances de l'Intendant Barberie de Saint-Contest réglant la corvée (1751-1764). — Projet d'ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil pour la corvée (1765). — Imprimés et modèles concernant le service des ponts et chaussées.

C. 1522. (Portefeuille.) — 189 pièces ( 2 parchemins, 1 plan).

**1730-1789.** — Ponts et chaussées. — Personnel : le ministre D'Angervilliers envoie à l'Intendant L'Escalopier la plainte du sieur de Vaucleroys, lieutenant au régiment de la Ferronaye-cavalerie contre l'entrepreneur des ponts et chaussées de la route de Reims à Fismes qui lui aurait enlevé des bois (1730). — Affaires des sieurs L'Escuyer et Ricotteau, conducteurs des corvées en Champagne (1769-1771). — Affaire des sieurs Gillot, voyer, et Aubry, laboureur : Gillot prétendait avoir cédé son exemption de corvée à Aubry, et Aubry n'avoir rien reçu. L'Intendant Rouillé d'Orfeuil en envoyant au subdélégué de Saint-Dizier l'ordonnance qui condamne Aubry à payer la somme de 42 livres et aux dépens, ajoute : « Je ne puis à l'égard de ces dépens m'empêcher de vous observer que je vois avec surprise que vous suivés encore toute la forme et la procédure judiciaire dans l'instruction des affaires qui sont portées par devant vous. Cependant depuis que j'ai l'administration de la Champagne, je n'ai cessé de recommander à tous mes subdélégués d'éviter cette forme de procéder qui est contraire aux intentions du Roy et de son Conseil qui veut que toutes les affaires traitées dans les Intendances le soient sans frais quelconques pour les parties » (1774). — Plaintes contre le sieur Ragnet, inspecteur de la route de Nogent à Sézanne, qui avait commandé les enfants et valets des laboureurs : lettre du subdélégué Montier à l'Intendant sur ce sujet. L'Intendant répond : « Il est très certain que les enfans, garçons et valets de laboureurs, fermiers ou autres sujets à la taille et aux corvées doivent y contribuer aussi à raison de leur personne. Je suis même surpris que vous ne soyés pas instruit et convaincu de la justice de ce principe. . . » (1774). — Affaires du sieur D'Osne, employé des ponts et chaussées (1763-1769) ; du sieur Patin, ancien voyer de Suippes, contre Berthelmy, conducteur principal des ponts et chaussées (1778-1789). — Plaintes des habitants de Saint-Vrain contre les sieurs Dulomboy, conducteur principal, et Vincent, piqueur des travaux de corvée ; révocation de ces deux employés (1783). — Offices supprimés : lettre de Trudaine à l'Intendant en lui envoyant l'édit de mai 1765 qui supprime les offices des trésoriers provinciaux des ponts et chaussées (1765).

C. 1523. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio cartonné.

**1766.** — Ponts et chaussées : personnel. — Registres donnant les noms des communautés de Champagne avec la mention des sous-ingénieurs préposés aux travaux dans chaque communauté.

C. 1524. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1764-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — État des appointements dus aux sous-ingénieurs et élèves des ponts et chaussées employés en Champagne pendant les mois de janvier, février et mars 1764. — Traitements et gratifications aux ingénieurs, sous-ingénieurs, inspecteurs des routes, conducteurs et chefs stationnaires : correspondance à ce sujet (1765-1790).

C. 1525. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

**1767-1777.** — Ponts et chaussées : personnel. — Requêtes présentées à l'Intendant de Champagne par les inspecteurs ci-après désignés, classées par ordre alphabétique : Berthelmy (1777) ; Capron (1768-1770) ; Frérot (1769) ; Guérard (1770-1774) ; Le Louvier (1772) ; Prignet (1767).

C. 1526. (Portefeuille.) — 192 pièces, papier.

**1771-1784.** — Ponts et chaussées : personnel. — Requêtes en paiement de salaires, avec pièces à l'appui, présentées à l'Intendant de Champagne par les conducteurs ci-après désignés, et classées par ordre alphabétique : Cellier (1772-1773) ; Coreau (1772-1776) ; Gras (1775-1776) ; Godart (1774-1772) ; Lefèvre (1777-1784) ; Le Louvier l'aîné (1779-1784) ; Loiselet (1786).

C. 1527. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1769-1785.** — Ponts et chaussées : personnel. — Requêtes en paiement de salaires, avec pièces à l'appui, présentées à l'Intendant par les conducteurs ci-après désignés, et classées par ordre alphabétique : Mariotte (1769-1776) ; Martinet (1770-1772) ; Missa (1784) ; Morla (1774-1773) ; Peletier le jeune (1775-1778) ; Rigolet (1785) ; Vautrin (1770-1778).

C. 1528. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier.

**1762-1787.** — Ponts et chaussées : personnel. — Piqueurs principaux et particuliers : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés par

ordre alphabétique : Appert (1770) ; Barbier (1770-1774) ; Cl. Bayen (1777) ; P. Bayen (1768-1776) ; Becquey (1769) ; Berthelmy (1775) ; Bertrand (1768-1769) ; Bonnaire (1776) ; Boucquin (1778) ; Bourgeois (1775) ; Cadot (1770) ; Carbon (1769) ; Champagne (1783-1787) ; Colin (1763) ; Cordebar (1779 - 1782) ; Coreau (1768 - 1776) ; Dalbaret (1768) ; Déblée (1768 - 1782) ; Dérot (1779-1784) ; De Sallangre (1763-1774) ; Destiaque (1763-1774) ; D'Eu (1777-1783) ; Étienne-Guillaume Drouin (1776-1778) ; J.-B. Drouin (1780-1784) ; Du Bar (1769) ; Fescourt (1782-1783) ; Frérot, Antoine-Julien (1772-1773) ; Frérot, Pierre (1773) ; Gabriel l'aîné (1772-1775) ; Gabriel le jeune (1772) ; Giraux (1770-1779) ; Gruat (1772-1776) ; Hébert (1785) ; Hédouin (1770) ; Jacquemet (1770) ; Jacquier (1774-1774) ; Jacquot (1785) ; Jeannet (1784-1782).

C. 1529. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1768-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Piqueurs principaux et particuliers : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés, par ordre alphabétique : La Belle (1778-1785) ; La Croix (1778-1784) ; Landoy (1770-1783) ; Lefèvre (1773) ; Lembert (1775-1778) ; Le Roy (1779-1784) ; Lesage (1784-1786) ; Lherbette (1782-1783) ; Loiselet (1784-1785) ; Louis (1772-1773) ; Maigrot (1774-1779) ; Martinet, Antoine (1770-1784) ; Martinet, François (1774) ; Mathieu (1778-1780) ; Millon (1779-1785) ; Missa (1775-1778) ; Nidart (1763-1790) ; Poittevin (1783-1785) ; Prévost l'aîné (1770-1783) ; Prévost le jeune (1779-1784) ; Ravelet (1779) ; Ricotteau (1774) ; Rousselet, Edme (1776) ; Rousselet, Étienne (1775) ; Rouyer (1778-1783) ; Sainton (1783) ; Senart (1777-1780) ; Thirion (1776-1783) ; Tristan du Jolinet (1769-1770) ; Viville (1783).

C. 1530. (Portefeuille.) — 195 pièces, papier.

**1762-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Conducteurs principaux : quittances d'appointements et des gratifications. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Baudemant (1763) ; Bénard (1777-1784) ; Berrey (1763) ; Berthelmy (1775-1776) ; Colin (1763) ; Cellier (1768-1774) ; Coreau (1783) ; Cottrez (1770-1773) ; Courtalon (1773-1774) ; Cuissin (1770-1774) ; Dalle (1767) ; Demontfort (1763) ; Deroy (1763) ; Des Courmonts (1769) ; Desportes (1776 - 1782) ; Dot (1765-1767) ; Du Bar (1775-1788) ; Fescourt (1772-1790) ; Fraumont (1776-1790) ; Frérot (1769-1784) ; Geoffroy ; Gorgeot ; Guillaume ; Grapinet (1788) ; Gruat (1763-1789) ; Gabriel (1774) ; Gombert (1767-1768) ; Granget (1763-1767) ; Gras (1766-1786) ; Greuillet (1767) ; Guérard (1768-1783).

C. 1531. (Portefeuille.) — 172 pièces, papier.

**1763-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Conducteurs principaux : quittances d'appointements et de gratification. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Hébert (1787-1790) ; Hémey (1767) ; Janson (1776-1790) ; Juy (1775-1788) ; Lefèvre (1773-1783) ; Lejeune (1774-1788) ; Le Louvier l'aîné (1775-1783) ; Le Louvier le jeune (1767-1782) ; Le Louvier, J.-B. (1766) ; Lembert (1782-1783) ; Lemercier (1770-1774) ; Maigrot (1788-1790) ; Manet (1787-1790) ; Mareschal (1763-1767) ; Masse (1766) ; Mélicque (1780-1783) ; Monclin (1788 - 1789) ; Moncuy (1788-1790) ; Monnot (1779) ; Morla (1769-1774) ; Moroy (1788) ; Nodin (1790) ; Paul (1788) ; Peletier (1773-1790) ; Picart (1776-1782) ; Pierret (1778) ; Poiraton (1788-1790) ; Raguét (1774-1788) ; Rigolet (1784-1783) ; Vannier, Vauthier, Mémie ; Vauthier, Nicolas (1788-1790) ; Vautrin, Honoré (1765-1769) ; Vautrin, J.-François (1772) ; Vivier (1788).

C. 1532. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1763-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Conducteurs particuliers : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Augé (1788) ; Barbier (1763-1788) ; Baudier, J.-B. (1787-1789) ; Baudier, J.-Louis (1788-1789) ; Bayen, père (1763-1783) ; Bayen, fils (1782-1783) ; Berey (1770-1783) ; Berthelmy (1774) ; Bertrand (1767) ; Billet (1787-1789) ; Boude d'Aulnay ; Bouquin ; Bourgat (1788) ; Bourgeois (1778) ; Bourlois (1788-1790) ; Carbon (1765-1774) ; Collet (1766) ; Colin (1775-1778) ; Coreau (1765-1783) ; Cottrez (1765) ; Dalbaret (1769) ; Déblée (1763-1767) ; Defossez (1776-1788) ; De Sallangre (1772-1780) ; Desmarest (1784) ; Destiaque (1765-1767) ; Dot (1768-1774) ; Doué (1788) ; Fassez (1775-1778) ; Férat (1787-1790) ; Fescourt (1782) ; Feutré (1766) ; Flamain (1787 - 1788) ; Frérot, Julien Antoine (1773-1779) ; Frérot le jeune (1780).

C. 1533. (Portefeuille.) — 190 pièces, papier.

**1763-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Conducteurs particuliers : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Gabriel (1773-1774) ; Giraux (1767) ; Grand Perrin (1787-1788) ; Grandvoinet (1768-1772) ; Granget (1768-1773) ; Gras (1769) ; Hédouin, J.-B. (1767) ; Hédouin, Nicolas (1766) ; Hémey (1766-1769) ; Jacquier (1765) ; Jeannet (1784-1782) ; Jeaugey (1767) ; Kreitz (1787) ; La Croix (1788-1790) ; Landoy (1766-1783) ; Lavenarde (1788) ;

Lauzanne, François (1767) ; Lauzanne, Pierre (1763) ; Lefèvre (1772-1775) ; Legrand (1775-1778) ; Le Louvier l'aîné ; Le Louvier le jeune (1772) ; Lembert (1777-1784) ; Lescuyer (1768) ; Loiselet (1787-1790) ; Maigrot (1765-1783) ; Mariote (1766-1784) ; Martinet, Antoine (1766) ; Martinet, François (1765-1767) ; Masse (1765) ; Mélicque, Philippe Claude (1774) ; Mélicque, Robert (1788-1789) ; Missa (1777-1784) ; Monnot (1774) ; Nicole (1776-1783) ; Paquot (1789) ; Picart (1767-1772) ; Pierret, Didier (1773-1790) ; Pierret, Nicolas (1783) ; Poiraton (1783) ; Prévost (1767) ; Raguét (1767 - 1770) ; Richon (1763) ; Robin (1778) ; Robinet (1767) ; Ruotte (1787-1788) ; Sansonny (1788) ; Simonnet (1767-1788) ; Soucat (1763-1772) ; Tristan du Jolinet (1774-1789) ; Varnet (1770) ; Vautrin de Volnier (1763-1779) ; Vautrin, Honoré (1780-1782).

C. 1534. (Portefeuille.) — 236 pièces, papier.

**1765-1783.** — Ponts et chaussées : personnel. — Piqueurs particuliers : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Adam (1770-1772) ; Adot (1774) ; Appert (1766-1769) ; Bailly (1780) ; Baudesson (1767-1769) ; Bayen (1770-1782) ; Bechenet (1766) ; Bernard (1780) ; Berthelmy (1773) ; Bertin ; Bertrand (1766) ; Besnard, François (1784) ; Besnard, Louis (1782-1783) ; Bonnet (1772-1782) ; Boudin (1783-1784) ; Bouilly (1773 - 1783) ; Boucquin (1775) ; Brichard (1776-1777) ; Carron (1773-1783) ; Cellier (1765-1766) ; Chambrot (1765) ; Champagne (1777-1782) ; Charpentier (1774) ; Choinet (1769-1772) ; Cordebar (1774-1784) ; Coreau, François (1765-1768) ; Coreau, J.-Louis (1767) ; Coste (1779 - 1783) ; Cottrez (1765) ; Dalbaret (1766) ; Damoiseau (1769-1770) ; Dardenne (1780-1783) ; Dardoize (1774-1777) ; Deleuze (1767) ; De Rauclandre (1773-1783) ; De Sallangre (1765-1768) ; Desautels (1778-1783) ; Deschamps (1779-1784) ; Destiaque (1766-1772) ; D'Eu (1772-1776) ; Diette (1763-1767) ; Drouin (1772-1774) ; Dumat (1770-1774) ; Du Perron (1784-1782) ; Dupont (1765-1769).

C. 1535. (Portefeuille.) — 196 pièces, papier.

**1763-1783.** — Ponts et chaussées : personnel. — Piqueurs particuliers : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Fescourt (1777-1779) ; Feutré (1765) ; Fissier (1768-1769) ; Fleuret, François (1771) ; Fleuret, Pierre (1769-1775) ; Fortin (1769-1770) ; François (1765) ; Frammont (1774) ; Frérot aîné (1766-1769) ; Frérot jeune (1770) ; Gatelier (1773) ; Gaude (1776) ; Gaumont (1782-1783) ;

Gauthier, J. - François (1769-1770) ; Gauthier, Nicolas (1768) ; Gibout, François (1767) ; Gibout, Nicolas (1766-1770) ; Gilbert, J.-B. (1777-1783) ; Gilbert, Simon (1763) ; Giraux (1763-1766) ; Godart, François (1771) ; Godart, Joseph (1777) ; Gossellin (1770) ; Goyeux (1774-1776) ; Grimon (1779-1783) ; Guérard (1776) ; Guillaume (1778) ; Hadot (1773-1782) ; Hébert (1781-1782) ; Hémey (1765) ; Henriot (1763-1768) ; Herbelin (1778) ; Herbonnet (1766-1767) ; Jacquemet (1763 - 1767) ; Jacquier (1768-1769) ; Jacquot (1775-1782) ; Jeannequin (1766-1769) ; Jeannet, François (1774-1776) ; Jeannet, Nicolas (1778) ; Jouette (1773-1778) ; La Croix (1774-1783) ; Ladroye (1773-1776) ; Landoy (1764- 1765) ; Languet (1781 - 1783) ; Laroque (1774) ; Laviaille (1770-1771) ; Lefevre (1770) ; Lambert (1769-1772) ; Lemoine (1769 - 1770) ; Lemoyne (1776-1779) ; Le Roy (1772-1776) ; Lescuyer (1767) ; L'Herbette, Jacques-Nicolas (1763-1778) ; L'Herbette le jeune (1769) ; Lignot (1777) ; Loiseau (1773-1777) ; Loiselet, Edme (1763-1783) ; Loiselet, aîné Pierre (1770-1778) ; Loiselet jeune (1768-1778) ; Loiselet, Pierre (1766-1777) ; Louis (1769).

C. 1536. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

**1763-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Piqueurs : quittances d'appointements et de gratifications. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Maigrot, Charles (1779-1783) ; Maigrot, Julien (1773-1782) ; Margaine (1775-1776) ; Mariote (1765) ; Martinet (1773-1774) ; Mathieu (1778-1781) ; Maucourt (1765-1766) ; Melicque (1773) ; Mercier (1780 - 1783) ; Mérieux, J.-B. (1776) ; Mérieux, Nicolas (1777 - 1778) ; Michelin (1770-1774) ; Millon, Ch. Antoine (1776-1779) ; Millon Memmie-Antoine (1772-1776) ; Missa (1766 - 1772) ; Mutel, (1776-1778) ; Nidart (1765-1769) ; Petit (1782 - 1790) ; Picart (1766) ; Pierret, Etienne (1772-1779) ; Pierret, J.-B. (1775-1778) ; Pierret, Nicolas (1776-1782) ; Pinchenet (1763) ; Poittevin (1779-1780) ; Prévost, Claude (1772-1777) ; Prévost J.-B. (1766-1770) ; Prévost, Joseph (1769) ; Prévost aîné, Louis (1770-1774) ; Prévost jeune, Louis (1774-1782) ; Prignet (1774-1776) ; Pucel (1769-1771) ; Ravelet (1776-1779) ; Richier (1775) ; Ricotteau (1769) ; Rogeron (1783) ; Rollot (1772 - 1773) ; Roussel (1782) ; Rousselet (1774-1772) ; Rouyer (1782) ; Sainton (1781 - 1782) ; Savart (1774) ; Savette (1779) ; Sauvageot (1776-1790) ; Senart (1776) ; Servant (1779) ; Simonet, Antoine (1782-1783) ; Simonet, Nicolas-Théodore (1779 - 1781) ; Simonot (1776-1788) ; Taillard (1782) ; Tristan du Jolinet (1769) ; Villé (1780) ; Vincent (1776-1782) ; Viville (1776-1780).

C. 1537. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

**1764-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Quittances de gratifications accordées aux divers employés du bureau des ponts et chaussées et aux secrétaires de l'Intendance pour travaux supplémentaires. Dossiers individuels classés par ordre alphabétique : Arnoult, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire d'Épernay ; Boucher, secrétaire du bureau intermédiaire de Reithel (1788) ; Camusat, commis au bureau des ponts et chaussées (1783) ; Chappon, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire de Chaumont ; Chrétiennot, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire de Bar-sur-Aube (1788) ; Collignon, imprimeur des ponts et chaussées (1790) ; De Prigny, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire de Joinville (1788) ; De Saint-Estienne, secrétaire de l'Intendance (1774-1778) ; Gauthier, premier secrétaire de l'Intendance (1764-1770) ; Guyon, commis au bureau des ponts et chaussées (1787-1790) ; Hincelin, commis au bureau des ponts et chaussées (1783-1790) ; Jacquier, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire de Vitry-le-François ; Jossin, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire de Sainte-Menehould (1789) ; Lefebvre du Coudray, secrétaire de l'Intendance (1778-1787) ; L'Esprit, employé aux travaux par corvées (1789) ; Peletier, chef du bureau des ponts et chaussées (1782-1790) ; Renaut, secrétaire-greffier du bureau intermédiaire de Châlons (1788) ; Thierry, commis au bureau des ponts et chaussées (1783-1790).

C. 1538. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

**1765-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Quittances d'appointements et de gratifications délivrées aux employés dont les noms suivent. — Ingénieurs et sous-ingénieurs : Aubert (1784) ; Carrier (1788-1789) ; Coluel (1782) ; De Garos (1788-1790) ; De Varaigne (1789-1790) ; Havet ; Hurault de Sorbée (1784) ; Le Jolivet (1783-1790) ; Roussigné (1788-1789) ; Thouret (1787-1790). — Trésoriers des ponts et chaussées : Delfraisse (1789) ; Lomas de Valcourt (1783-1788). — Géographes : Bâtonnet (1784) ; Dulomboy (1773 - 1774) ; Estienne (1767) ; Gargam (1787 - 1788) ; Grandvoinet (1774) ; Jacquemet (1767) ; Lejeune (1774) ; Le Louvier (1765-1768) ; Morla (1768-1771) ; Peletier (1767) ; Quillet (1778-1790). — Porte-chainés : Chapiteau ; Labbé (1780).

C. 1539. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1763-1789.** — Ponts et chaussées : personnel. — Quittances d'appointements et de gratifications aux inspecteurs dont les noms suivent : Boudin (1787-1789) ; Bombes-

Desonais (1763-1767); Cellier (1765-1773); Cottrez (1767); Cuissin (1763-1765); Dalle; D'Elean (1763); Deroy (1765-1780); Descourmonts (1765-1767); Dodival (1767); D'Olon (1764-1771); Dubois (1776-1784); Dulombois (1765-1783); Frérot (1765-1774).

C. 1540. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier.

**1763-1790.** — Ponts et chaussées : personnel. — Quitances d'appointements et de gratifications aux inspecteurs dont les noms suivent : Godart (1766-1773); Grépinet (1763-1767); Hurault de Sorbée (1788-1790), Juy (1763-1767); Langlois (1766 - 1768); Lebrun (1788 - 1789); Lejeune (1763-1766); Lemercier (1763); Lingée (1788-1790); Prignet (1763-1770); Poterlet (1765-1778); Peletier jeune (1781); Peletier aîné (1763-1783); Texié (1765-1766); Vimar (1767-1770).

C. 1541. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

**1774-1777.** — Ponts et chaussées : personnel. — Voyers piqueurs : états des voyers piqueurs établis dans le département de Châlons en 1774, 1775 et 1776. — États des voyers piqueurs établis en 1775 sur la route de Reims à Châlons dans la partie du département de Reims. — État des commissions de voyers à expédier en 1777. — Quitances d'appointements délivrées par des conducteurs et piqueurs du département de Châlons (1777).

C. 1542. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1702-1739.** — Ponts et chaussées : correspondance — Correspondance ministérielle avec les Intendants de Champagne : lettres signées D'Armenonville, Dubois, Brancas, Orry, D'Argenson, D'Ormesson. — Projet d'une carte des ponts et chaussées de France : le contrôleur-général Orry écrit à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré : « Dans le dessin que l'on a de former une suite de cartes de la France selon ses différentes époques, ses différentes divisions et surtout suivant celles des Généralités et Provinces qui la composent, l'utilité du commerce et la facilité de la navigation intérieure demandent que l'on commence par dresser une carte préliminaire des rivières et des routes ou chaussées du royaume. . . . » Observations à faire sur les hauteurs des rivières dans les différentes crues d'eau et sur la grandeur et l'élévation des ponts (1735).

C. 1543. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier (2 imprimées).

**1740-1749.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées D'Ormesson, Orry, Trudaine, De Grésilléon, Machault, Prévost. — Minute d'une lettre

de l'Intendant Le Pelletier de Beaupré au Contrôleur-général sur les ravages causés par les inondations de la Meuse et de la Marne (2 janvier 1744). — Mémoire de M. de Clinchamp, ingénieur des ponts et chaussées sur l'état de ce service dans la Champagne en 1743.

C. 1544. (Portefeuille.) — 195 pièces, papier.

**1750-1755.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées D'Argenson, Trudaine, Prévost, De Fourqueux, Machault. — Mémoire de l'Ingénieur Legendre sur le poids dont les rouliers chargent leurs voitures et les moyens de remédier à cet abus qui rend impossible l'entretien des grands chemins et des chaussées des villes, surtout en Champagne ; copies d'arrêts du Conseil sur cette matière (1753). — Machault envoie à l'Intendant De la Chateigneraye copie de l'instruction qu'il vient de rédiger pour le premier ingénieur et les quatre inspecteurs généraux des ponts et chaussées (13 mai 1754).

C. 1545. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1756-1765.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées Trudaine, De Moras, Prévost, Boullongne, Bertin. — Lettres de Trudaine à l'ingénieur de la province sur la franchise postale des lettres concernant le service (1762-1765).

C. 1546. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1763-1765.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle et autre ; lettres signées Trudaine, Prévost, Laverdy. — Trudaine envoie à l'Intendant De la Chateigneraye un exemplaire de la déclaration royale du 20 décembre 1762 concernant la comptabilité de la trésorerie générale des ponts et chaussées (1763). — Correspondance des officiers municipaux de Sainte-Menehould avec l'Intendant de Champagne relative à l'exemption de corvée qu'ils réclament pour leur ville (1763-1764). — Copie de la lettre écrite au Contrôleur-général par Turgot, intendant du Limousin, le 30 juillet 1764. — Lettre de Trudaine à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au sujet d'une exemption de corvée réclamée par le sieur Baillet, substitué au bailliage de Fismes (1765). — Observations de Trudaine concernant un projet d'ordonnance sur les corvées qui lui avait été envoyé par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1765).

C. 1547. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier.

**1766-1766.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées Trudaine, D'Invault, etc. — Copie d'une lettre de Trudaine à M. de Beaumont, inten-



dant des finances, sur l'exemption de corvée prétendue par les officiers des Eaux et forêts : « En général vous sçavez comme moy combien les exemptions des charges publiques sont peu favorables et qu'il faut être subjugué par les titres les plus précis pour y déférer. C'est dans ce principe qu'il a été souvent décidé que les exemptions en termes généraux ne suffisoient pas, surtout quand il s'agit de contribuer à une charge publique privilégiée telle que l'est le rétablissement des chemins. Comme tout le monde en profite, il est trop juste que tout le monde y contribue et je croirois volontiers que cette charge est du nombre de celles qui dans les principes de droit *indigent speciali nota*. . . . » (1767). — Lettre de Trudaine à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur le privilège d'exemption de la corvée prétendu par les fermiers des chevaliers de Malte : ces fermiers appuyaient leur prétention sur un arrêt du Conseil : « Je ne connois point cet arrêt non plus que vous, écrit-il : vous devrez demander à ceux qui en font leur titre de vous le représenter et jusque là les assujettir à la corvée comme les autres » (1767). — Plaintes de M. Bignon, prévôt des marchands de Paris, au sujet du sable pris sur le bord de la Marne vis-à-vis de Compertrix : « Un autre tort, écrit-il à Trudaine, que cause cet enlèvement de grève et qui intéresse la provision de Paris, c'est qu'il forme des trous considérables sur le bord de la rivière qui nuisent à la navigation et au tirage des chevaux et qui dans les hautes eaux causeront des accidens aux mariniens » ; correspondance à ce sujet (1767). — Copie d'une lettre de Trudaine à M. de la Michodière, intendant de Rouen (1768).

C. 1548. (Portefeuille.) — 183 pièces, papier. (1 imprimée, 1 plan).

**1770-1772.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle et autre ; lettres signées Trudaine, Terray, Fourqueux. — Passage de la future Dauphine en Champagne : correspondance y relative entre l'Intendant Rouillé d'Orfeuil et l'ingénieur en chef, Coluel (1770). — Copie d'une ordonnance rendue en 1769 par l'Intendant de Franche-Comté, Lacorée, relative à la confection, l'entretien et la plantation des grandes routes. — Lettre de Terray à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur le service des corvées (1770).

C. 1549. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier (1 imprimée).

**1773-1775.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées Trudaine, Terray, comte du Muy. — Trudaine envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil le détail du petit uniforme à porter par les ingénieurs, inspecteurs et sous-ingénieurs des ponts et chaussées (1773). — Observations de Trudaine à l'ingénieur en chef, Coluel, sur les états de situation des ouvrages de Champagne au 31 décem-

bre 1772 (1773). — Lettre de Terray sur la requête du sieur Féval, notaire et commis à la conservation des hypothèques, qui se plaint d'avoir été inscrit sur le rôle des corvées (1773). — Lettre du ministre de la guerre, comte du Muy, à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, lui prescrivant de ne se prêter à aucun projet de route, même hors du rayon des places de guerre, sans l'avis de l'officier général qui commande dans la province (1774). — Avis imprimé du subdélégué de Reims, Polonceau, relativement aux corvées des routes nécessitées par le sacre du Roi ; L'Intendant lui écrit à ce sujet : « J'en ay pris lecture et je vois que vous y annoncez la plus grande rigueur contre les corvéables. Je vous avoue que je ne puis approuver un pareil avis, surtout dans un tems où les circonstances fâcheuses dans lesquelles nous nous trouvons eu égard à la cherté du pain, loin d'exciter la rigidité contre les corvéables, doit au contraire nous porter à la plus grande douceur. . . . Je vous prie donc de retirer, autant comme vous le pourés, tous ces imprimés, car il seroit très désagréable qu'il s'en répandit dans le public et qu'il vint à en tomber dans les mains de personnes qui pourront y donner une interprétation très défavorable. . . » (1775). — Observations de Trudaine à l'ingénieur en chef, Coluel, sur les états de situation des ouvrages de la Généralité de Châlons au 31 décembre 1774 (1775). — Minute de la lettre adressée par l'Intendant au Contrôleur général sur le projet de deux Déclarations royales relatives à la suppression de la corvée et à son remplacement par une contribution en argent : « Je suis intimement persuadé, écrit l'Intendant, qu'il n'y a point d'opération plus nécessaire au soulagement du peuple que le changement de l'administration des corvées des chemins. Je suis aussi dans la persuasion qu'il est de toute justice de faire contribuer à cette charge tous les privilégiés comme les non privilégiés et je me ferai un devoir de concourir avec zèle à l'exécution de vos instructions. . . » (1775).

C. 1550. (Portefeuille.) — 185 pièces, papier (1 plan).

**1776-1779.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées Trudaine, Turgot, Clugny, Taboureaux, De Fourqueux, Necker, Decotte, Debonnaire de Forges. — Mémoire sur un projet de construction d'une route de Bar-le-Duc à Sainte-Menehould et de Vitry à Sainte-Menehould ; plan annexé au mémoire (1776). — Lettre d'envoi à l'Intendant de l'Édit qui supprime les corvées (1776). — Observations de Trudaine à l'ingénieur en chef, Coluel, sur les états de situation des ouvrages, de la généralité de Champagne au 31 décembre 1775 (1776). — La ville de Fismes demande à être exemptée de la corvée sur les grandes routes : « Il a été décidé, répond Necker à l'In-

tendant, que cette ville n'étoit point fondée dans ses prétentions et qu'elle doit la corvée comme les autres villes du royaume » (1777). — Observations de Trudaine à l'ingénieur en chef Coluel, sur l'état de situation des ouvrages de la Généralité de Champagne au 31 décembre 1776 (1777). — Instruction ministérielle signée Taboureau sur les règles à suivre dans le rétablissement des corvées supprimées par l'édit de février 1776 (1777). — Observations de M. Decotte à l'ingénieur en chef Coluel, sur les états de situation des travaux de la Généralité aux 31 décembre 1777 et 31 décembre 1778 (1778-1779).

C. 1551. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1780-1782.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle ; lettres signées Trudaine, Decotte, Joly de Fleury, La Millière, Ségur. — Le contrôleur-général Joly de Fleury informe l'Intendant Rouillé d'Orfeuil de la nomination de M. de Millière au poste d'intendant des ponts et chaussées, turcies et levées (1781). — Liste de questions adressées par le Contrôleur-général à l'Intendant sur le service des ponts et chaussées ; renseignements à ce sujet transmis à l'Intendant par l'Ingénieur en chef Coluel (1781). — Circulaire de l'Intendant de Champagne à ses subdélégués touchant la corvée : « La plus part de mes subdélégués m'écrivent pour me représenter la nécessité de modérer les tâches de corvée de cette année, encore bien que les routes n'ayent jamais été dans un aussi mauvais état. La cause de ces réclamations n'est pas difficile à trouver : elle provient d'abord de la disette générale et de la qualité des fourrages de l'année dernière qui ont réduit presque tous les chevaux des campagnes dans un état de foiblesse et d'épuisement qui les mettent hors d'état de supporter la moindre fatigue ; d'autres cantons ont à se plaindre des pluies du printemps et des débordemens qui ont été la suite.... » (1782). — Copie de la lettre de La Millière à l'ingénieur en chef Coluel, sur l'état de situation des ouvrages de la Généralité de Champagne au 31 décembre 1781 (1782).

C. 1552. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier (3 imprimées).

**1783-1785.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle et autres ; lettres signées Joly de Fleury, D'Ormesson, La Millière, Calonne, Vergennes. — Ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil qui condamne à un mois de prison deux domestiques convaincus d'avoir cherché à enlever de la pierre amassée pour les travaux de charité ; certificats des subdélégués attestant que cette ordonnance a été affichée dans toutes les villes et localités de leur département (1783). — Lettre de La Millière à l'Intendant pour l'informer du remplacement de M. Coluel par M. Le Jolivet,

MARNE. — SÉRIE C.

ingénieur en chef de la Généralité de Bourges (1783). — État de situation des ouvrages de la Généralité de Champagne au 31 décembre 1782 adressé par l'Ingénieur en chef Le Jolivet, à M. de la Millière (1783). — Circulaire de l'Intendant à ses subdélégués en 1785 : « La disette de fourrage augmentant chaque jour par la continuité de la sécheresse, je crois devoir prendre aujourd'hui un parti qui sera, je l'espère, plus conforme aux besoins des corvéables : il consiste à n'exiger d'eux aucune espèce de corvée pendant la saison du printemps... »

C. 1553. (Portefeuille.) — 210 pièces, papier.

**1786-1787.** — Ponts et chaussées : correspondance ministérielle : lettres signées Calonne, La Millière, De Villedeuil, Vergennes. — Lettre de Calonne à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil en lui envoyant le projet d'arrêt qui substitue la prestation en argent à la corvée en nature ; minute de la réponse de l'Intendant : « Je ne crains pas de dire que cette heureuse innovation fera une époque d'autant plus glorieuse pour votre ministère qu'elle laissera un long souvenir et de votre humanité et de votre empressement à venir au secours des malheureux. » (1786). — Lettre de M. de Villedeuil à l'Intendant de Champagne lui prescrivant d'abolir immédiatement l'usage où l'on est encore dans certaines Généralités de payer dans les bureaux de l'Intendance le centième denier des fonds employés aux ponts et chaussées (1787). — Correspondance avec les membres de l'assemblée provinciale et des bureaux intermédiaires relative aux ponts et chaussées (1787). — Mémoire anonyme dirigé contre l'administration des ponts et chaussées ; réponse de l'ingénieur en chef à ce mémoire (1787).

C. 1554. (Portefeuille.) — 165 pièces, papier.

**1761-1782.** — Ponts et chaussées : correspondance. — Lettres diverses signées de Trudaine, de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, de l'ingénieur en chef Coluel, de l'ingénieur Hurault de Sorbée, etc., relatives au service.

C. 1555. (Portefeuille.) — 181 pièces, papier.

**1783-1787.** — Ponts et chaussées : correspondance. — Lettres diverses signées de La Millière, de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, de l'ingénieur Hurault de Sorbée, du sous-ingénieur De Garos, etc., etc., relatives au service.

C. 1556. (Portefeuille.) — 212 pièces, papier.

**1788-1792.** — Ponts et chaussées : correspondance. — Lettres diverses d'ingénieurs et sous-ingénieurs relatives au service.

C. 1557. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier.

**1736-1787.** — Ponts et chaussées : états généraux des routes et chemins de la Généralité de Champagne. — État du travail des grands chemins faits par corvée en 1736 avec les observations de M. De la Force, ingénieur de la province. — État des routes, ponts et chaussées de la Champagne en 1742 avec des notes de l'inspecteur Clinchamp. — État général des routes et chemins qu'il convient d'entretenir en 1754. — État général des routes qui traversent la province (1756-1758). — États des routes en 1772, 1774, 1775, 1776, 1787. — Inspection générale des ponts et chaussées : minute des observations consignées dans la tournée de 1784.

C. 1558. (Portefeuille.) — 9 plans, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Ponts et chaussées : plans. — Plan des terrains compris entre Châlons, Sarry, la grande route de Vitry et la Marne; plan des terrains compris entre le château de Sarry, Omev, la grande route de Vitry et la Marne (sans date). — Route de Paris en Allemagne par les trois Évêchés et la Lorraine: portion comprise entre Fromentières et Étoges. — Plan de la route de Triaucourt à Clermont s'embranchant sur celle de Sainte-Menehould à Bar-le-Duc (sans date). — Plan de la traverse du village de Romainecourt (Aube) dressé en 1764 (route de Châlons à Troyes). — Plan de la route de Chaumont à Château-Villain (Haute-Marne).

C. 1559. (Portefeuille.) — 28 pièces, papier.

**1732-1750.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — États des ouvrages proposés à continuer ou à terminer en exécution des adjudications déjà faites et des nouveaux ouvrages à adjudger dans l'année courante : chaque état est présenté par l'ingénieur des ponts et chaussées et arrêté par l'Intendant.

C. 1560. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1750-1777.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — États des ouvrages proposés à continuer ou à terminer en exécution des adjudications déjà faites et des nouveaux ouvrages à adjudger dans l'année courante : chaque état est présenté par l'ingénieur des ponts et chaussées et arrêté par l'Intendant.

C. 1561. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

**1777-1789.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — États des ouvrages proposés à continuer ou à terminer en

exécution des adjudications déjà faites et des nouveaux ouvrages à adjudger dans l'année courante : chaque état est présenté par l'ingénieur des ponts et chaussées et arrêté par l'Intendant ; les états de 1787 et 1788 sont arrêtés par les députés de la Commission intermédiaire de Champagne.

C. 1562. (Portefeuille.) — 1 registre in-folio cartonné.

**1748-1757.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — Registre de l'état des ouvrages proposés à continuer ou à terminer depuis l'exercice 1748 jusqu'à l'exercice 1756.

C. 1563. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

**1697-1776.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — Devis estimatifs des ouvrages à faire sur les routes de la Généralité de Champagne.

C. 1564. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier (31 imprimées).

**1700-1746.** — Ponts et chaussées : adjudications de travaux. — États d'ouvrages à adjudger (1700-1740). — Adjudication de travaux à exécuter sur les routes de la frontière de Champagne (1733). — Adjudications d'ouvrages neufs en Champagne (1732-1738). — Annonces d'adjudications de travaux (1705-1744). — Lettre de Trudaine à l'intendant Le Pelletier de Beaupré sur la prétention du greffier du bureau des finances à percevoir un droit pour l'expédition qu'il délivre aux entrepreneurs : « puisque les adjudications pourroient se faire devant vous seul ainsi que cela se pratique dans toutes les autres généralitez, ces droits prétendus par le bureau des finances ne sont nullement fondés » (1746).

C. 1565. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier (7 imprimées).

**1726-1744.** — Ponts et chaussées : adjudications de barrières, palissades, barraques pour les employés des fermes. — Direction de Châlons : adjudication des réparations à faire aux barraques et barrières de Pontfaverger (1726). — Reconstruction d'une barrique servant de corps de garde aux employés des fermes du poste d'Isle-en-Champagne : lettres ministérielles signées Orry (1740). — Inspection de Boul : devis et adjudication des ouvrages et réparations à faire aux barrières et palissades de la dite inspection (1744). — Réparations aux barraques de la Suippe (1743-1744).

C. 1566. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1769-1785.** — Ponts et chaussées : adjudications de pavés à établir ou à entretenir. — Adjudications de l'entretien des pavés dans le 1<sup>er</sup> et le 2<sup>e</sup> arrondissement de la province de Champagne pendant six années consécutives (1778-1784). — Entretien du pavé de la banlieue des villes à la charge des dites villes : correspondance à ce sujet (1769-1780). — Adjudication de l'entretien des pavés sur les routes du département de Châlons ; devis dressé par l'ingénieur en chef Le Jolivet (1784-1785).

C. 1567. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1778-1788.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — Indemnités : correspondance relative à ce sujet (1778-1786). — Minute d'une lettre de l'Intendant à Necker : « L'usage dans lequel on a toujours été en Champagne de ne point donner de dédommagement aux propriétaires à qui on prend des terrains pour la formation de grandes routes a donné lieu dans tous les temps à des plaintes d'autant mieux fondées que le même usage n'est pas généralement suivi dans le reste du royaume et qu'il y a plusieurs provinces où l'on paye ces indemnités (28 mai 1780). — Copie d'une lettre du Contrôleur-général à l'Intendant : il lui demande son avis sur les moyens qui lui semblent le plus propres à assurer le paiement de ces indemnités (1784). — Arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition sur les communautés de Champagne des sommes nécessaires à la confection et à l'entretien des routes pendant l'année 1787 (1786). — États des indemnités qu'il est juste de payer à différents particuliers pour les maisons, clos, jardins, prés, terres, vignes et bois qui leur ont été pris pour la confection des routes de la province : ces états sont dressés par l'ingénieur en chef (1784-1788).

C. 1568. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier (2 plans).

**1733-1786.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — Indemnités : requêtes en indemnités adressées à l'Intendant par les propriétaires des terrains expropriés ; rapports de l'ingénieur sur ces requêtes, etc. Pièces classées par Élections et dans chaque Élection par communautés. — Élection de Châlons : Chaintrix (1783) ; Châlons (1769-1783) ; Fèrebriange (1782) ; Fère - Champenoise (1780) ; Omev (1767) ; Thibie (1783) ; Vetry (1755-1776) ; Vertus (1786). — Élection d'Épernay : Damery (1778-1779) ; Épernay (1773-1776) ; Mareuil-le-Port (1733) ; Montmort (1782) ; Moslins (1779-1780) ; Port-à-Binson (1774) ; Vaudancourt (1776). — Élection de Reims : Fismes (1772) ; Isle-sur-

Suippe (1774) ; Ludes (1779) ; Reims (1772-1778). — Élection de Vitry-le-François : Arrigny (1772) ; Blacy (1767) ; Giffaumont (1770-1782) ; Heiltz-le-Maurupt (1773-1779) ; Larzicourt (1766) ; Vitry-le-François : plan d'un chemin de Villers-sur-Marne à Vitry (1782).

C. 1569. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier (4 plans).

**1733-1790.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route nationale n° 3 : Paris à Metz par Épernay, Châlons et Sainte-Menehould. — Réparations du pont de Boursault : devis ; mémoire des travaux (1734) ; état des matériaux. — Plaintes sur le mauvais état de la route entre Dormans et Port-à-Binson (1771). — Pont sur le Cubry à l'entrée d'Épernay (1772-1773). — Construction de 4 ponts sur la route de Châlons à Épernay : adjudication à N. Nicolle moyennant 24,546 livres, 6 sols, 8 deniers (1740). — Construction de 2 ponceaux sur les marais de Cherville : détail estimatif (1743). — Construction de 4 ponts sur les rivières de Jâlons et de Saint-Gibrien et sous la chaussée de Jâlons : toisé (1742). — Route de Châlons à Sainte-Menehould : désistement des sieurs Mollé et Bigot, adjudicataires de différentes parties de la route (1789). — Pont de l'Épine sur la Vesle : reconstruction du pont emporté par l'inondation de 1784 : plan, coupe, élévation ; devis par l'ingénieur Le Jolivet (1784). — Pont de Melette (dépendance de l'Épine) : réparations en 1733, 1751 et 1752. — Traverse de Tilloy à Thibie : procès-verbal de visite par le sieur Peletier (1772) ; adjudication Jacquesson (1787-1788). — Estimation des travaux à faire par corvées, de Tilloy à la demi-lune de Gizaucourt (1777). — Adjudication des travaux de Tilloy à la demi-lune de Gizaucourt, de la demi-lune à Sainte-Menehould et aux Islettes (1787). — Détail estimatif des approvisionnements de matériaux nécessaires à l'entretien des routes dans l'Élection de Sainte-Menehould (1789). — Réparations du pont de l'étang du Rupt à Dommartin : devis, dessin, toisé du pilotis (1737) ; reconstruction du pont du Rupt (1785-1786). — Pont de la Porte des Prés à Sainte-Menehould : toisé des réparations (1739). — Pont de bois sur l'Aisne à la sortie de Sainte-Menehould, du côté de Clermont : plan, coupe, élévation (1784-1785). — Pont de Biesme entre Sainte-Menehould et les Islettes : devis de la construction d'une partie du pont (1739) ; réparations (1788-1790).

C. 1570. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier (2 plans).

**1742-1789.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route nationale n° 4 :

Paris à Strasbourg. — Construction de la côte de Vaux : profil ; état des travaux (1775). — Fourniture de matériaux pour la réparation de la route de Vitry à Saint-Dizier (1788-1789). — Construction du pont de l'Orcomté : devis ; toisé des travaux (1744-1742). — Construction de 2 ponceaux à Farémont et à Longchamp : détail estimatif ; devis ; toisé ; dessin du ponceau de Longchamp (1742). — Réparations de 6 ponts entre Vitry et Châlons : devis, toisé (1744-1745). — Réparation du pont de l'allée Sainte-Croix à Châlons : devis (1742) ; certificat de réception des travaux (1748).

C. 1571. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier (13 plans).

**1741-1790.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route nationale n° 33 : Paris à Châlons par Montmirail, Étoges, Bergères, Chaintrix, Thibie (1782-1785). — Construction des deux ponts de Chaintrix et de Thibie : plans, coupes et élévations de ces ponts. — Route nationale n° 34 : Paris en Allemagne par Sézanne, Fère-Champenoise, Coole, Vitry-le-François. — Toisé des ouvrages exécutés par l'entrepreneur Julien Maignot pour la construction du pont du Pourcelot sur le ruisseau de Sézanne (1744). — Projets et devis de 5 ponts à construire sur la route de Paris en Allemagne entre Fère-Champenoise et Vitry : plans, coupes et élévations de ces ponts (1784). — Plans, coupes, élévations et devis estimatifs de deux ponceaux à construire près de Sézanne (1783). — Construction de 4 ponceaux et réparation de 7 ponts entre Châlons, Vitry et Saint-Dizier sur la grande route de Paris en Allemagne : plans annexés (1784). — Pont de Mœurs : devis estimatif et adjudication (1788-1789). — Pont provisoire près de Sézanne entre la ferme d'Artillot et Nogentel (1788-1790). — Entretien de la chaussée sur la route de Paris en Allemagne : devis, etc. (1788-1789).

C. 1572. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (3 imprimées, 1 plan).

**1778-1790.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route nationale n° 44 : Châlons à Cambrai par Reims (1778-1790). — Reconstruction d'une partie de la route sur des carrières effondrées près de Reims : chemin provisoire pour éviter les effondrements de carrières de craie qui se sont produits près la porte Dieu-Lumière, etc. — Réparations du pont de la Veuve : devis (1735). — Réparations des ponts de la Veuve et de Sillery : détail estimatif et devis (1745). — Réparations du pont de Sillery : détail estimatif et devis (1763). — Pont de bois sur un des bras de la Vesle près de la glacière de Sillery en

remplacement du pont de pierre emporté par l'inondation du 28 février 1784 : plan, coupe, élévation et devis estimatif (1784).

C. 1573. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier (4 plans).

**1735-1790.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route nationale n° 54 : Givet à Orléans par Reims, Épernay et Sézanne. — Plaintes contre le mauvais état de la route de Reims à Sedan (1744-1788). — Réparation du pont d'Isle-sur-Suippe (1735-1774) : surséance accordée à l'abbaye de Reims pour la reconstruction du pont (1774). — Construction de la traverse d'Isle : rapport du subdélégué de Reims sur la requête de L. Caillot, adjudicataire (1789) ; état de situation des travaux en 1790. — Réparations du pont de Dizey : devis (1749). — Ordonnance d'augmentation de 26,995 livres, 12 sols, 11 deniers, à F. Prévost, adjudicataire (1775). — Pont d'Épernay sur la Marne : réparations (1773-1790). — Adjudication de 2 ponceaux à l'entrée du village de Baye moyennant 4,400 livres (1787). — Construction d'une rampe et d'un ponceau sur le fossé de la route aux abords de Baye (1788). — Pavage dans la traverse de Pierry : devis, détail estimatif et toisé (1766-1775).

C. 1574. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier (11 plans).

**1749-1787.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route départementale n° 4 : Vitry à Bar-le-Duc. — Construction du pont du Saulsaie sur la chaussée de Vitry-le-François à Vitry-en-Perthois : devis et détail estimatif ; plan et élévation du pont (1749). — Ouverture de la route en 1769 : réclamations de divers habitants (1763) ; procès-verbal de visite (1765) ; réclamations de divers habitants (1766-1768) ; copie d'une lettre de Trudaine à l'intendant Rouillé (1769) ; plan de la route. — Reconstruction du pont de l'Élu et du pont de Pierre en 1786 : lettre de Rouillé d'Orfeuil à l'ingénieur Lejolivet (1786) ; devis et détail estimatif ; plan, coupe, élévation (1786). — Route départementale n° 2 : Vitry à Montier-en-Der. — Tracé et ouverture de la route entre Arrigny et Écolemont de 1762 à 1767 : demande de réparation de la route par le curé des Côtes (1762) ; pétition des habitants de Droyes et réponse à la pétition (1765) ; mémoire du sieur Frérot (1766) ; lettre sur les dimensions à donner au pont sur la Blaise (1766) ; mémoire du sieur Frérot (1767). — Tracé de la route dans la traverse de Giffaumont en 1780 : plan du tracé ; état des indemnités. — Réparations du pont

de la Blaise entre Larzicourt et Arrigny (1787). — Route départementale n° 3 : Reims à Épernay par Louvois. — Réparation du chemin d'Épernay à Louvois par Ay, Mareuil et Avenay : extrait d'une lettre de Madame Adélaïde à l'intendant Rouillé d'Orfeuil et de la réponse de l'Intendant, (1<sup>er</sup> et 6 avril 1776). — Devis et détail estimatif ; soumission de l'entrepreneur ; nivellement entre Mareuil et Avenay ; plan de la partie du chemin projeté de Reims au crau de Ludes ; procès-verbal de visite des lieux ; copie de la requête présentée au ministre Bertin ; mémoire du corps de ville de Reims ; métré des ouvrages ; copie d'une lettre de Trudaine à l'Intendant (1776). — Devis des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont de bois à l'entrée de Louvois sur le ruisseau de la Vicomté (1776). — Travaux de charité : chaussée neuve et réparations aux abords d'Avenay et Louvois ; comptes de dépenses (1777). — Estimation des vignes prises à plusieurs particuliers de Ludes pour l'emplacement de la nouvelle route de Reims à Louvois (1779). — Construction de 3 ponts entre Louvois et Reims : devis et détail estimatif ; plan, coupe et élévation (1778). — Lettre de M. Decotte à l'Ingénieur en chef, Coluel, et réponse de ce dernier (1779). — Construction de 2 ponts entre Louvois et Reims : devis et détail estimatif ; plan, coupe et élévation (1785). — Route départementale n° 4 : Soissons à Troyes. Construction d'un pont sur le Petit Morin : devis et plan (1759).

C. 1575. (Portefeuille.) — 117 pièces, papier (2 plans).

**1752-1790.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route départementale n° 6 : Vitry à Bar-sur-Aube. — Observations sur les trois projets proposés pour le chemin de Vitry à Bar-sur-Aube (1752). — Procès-verbal de visite du chemin de Vitry-le-François à Rosnay par Vimar, inspecteur géographe des ponts et chaussées (1768). — Lettres et mémoires relatifs au tracé de la route (1766-1787). — Route départementale n° 7 : Reims à Neufchâtel par Pont-Givart. — Reconstruction du pont Givart sur la Suipe : état des ouvrages à faire par corvées pour le redressement de la chaussée aux abords du pont Givart (1772) ; détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction du pont de bois (1772). — Ordonnance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil prescrivant de mettre en adjudication les travaux nécessaires à la reconstruction ; annonces en trois publications successives de l'adjudication ci-dessus faite dans les paroisses voisines de Pont-Givart par ordre du subdélégué Polonceau (1773). — Copie de l'arrêt du Conseil qui approuve l'adjudication des travaux du pont Givart faite à A. Bertrand pour 5,950 livres et qui autorise la levée de

cette somme sur les paroisses voisines du pont (1774). — Procès-verbal de la réception des travaux par le sous-ingénieur, Hurault de Sorbée (1774). — Plan des abords du pont Givart.

C. 1576. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier (1 plan).

**1770-1791.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et chemins. — Dossiers classés par nos actuels de routes nationales et départementales. — Route départementale n° 9 : Épernay à Montmirail par Orbais : mémoire pour obtenir la continuation de la route commencée d'Épernay à Saint-Martin-d'Ablois (1779). — Route départementale n° 10 : Vitry à Vouziers par Sainte-Menehould. — Pavage du faubourg de Verrières à Sainte-Menehould : profil du faubourg ; lettre de l'intendant Rouillé à l'ingénieur Lejolivet concernant la réclamation des officiers municipaux de Sainte-Menehould ; lettre de M. Lejolivet à M. de Garos ; détail estimatif (1786). — Route départementale n° 14 : Mareuil-sur-Ay à Bergères. — Embranchement de Vertus à la grande route de Châlons à Paris par Étoges (1778-1791) ; correspondance du prince de Soubise avec l'intendant Rouillé sur ce sujet (1778). — Chemin de grande communication n° 4 : Châlons à Louvois. — Pont à construire aux abords de Juvigny (1786). — Voie romaine de Reims à Metz par Verdun : extrait de l'ouvrage de Bergier, *les grands chemins de l'Empire romain*.

C. 1577. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

**1780-1782.** — Ponts et chaussées : corvées royales. — États de répartition des ouvrages à faire par chaque communauté sur les différentes routes et ateliers pendant les années 1780, 1781 et 1782 : départements de Châlons et de la frontière de Champagne. Chaque état est présenté par l'ingénieur en chef et approuvé par l'Intendant.

C. 1578. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier.

**1780-1782.** — Ponts et chaussées : corvées royales. — États de répartition des ouvrages à faire par chaque communauté sur les différentes routes et ateliers pendant les années 1780, 1781 et 1782 : départements de Joinville, Langres et Reims. Chaque état est présenté par l'ingénieur en chef et approuvé par l'Intendant.

C. 1579. (Portefeuille.) — 17 pièces, papier.

**1780-1782.** — Ponts et chaussées : corvées royales. — États de répartition des ouvrages à faire par chaque communauté sur les différentes routes et ateliers pendant les années

1780, 1781 et 1782 : départements de Sainte-Menehould, Sézanne et Troyes. Chaque état est présenté par l'ingénieur en chef et approuvé par l'Intendant.

C. 1580. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1767-1768.** — Ponts et chaussées : corvées. — États fixant les routes, chemins et ateliers où les communautés doivent travailler par corvée pour les années 1767 et 1768 : 1 cahier par département d'ingénieur (départements de la Frontière de Champagne, de Châlons, Langres, Reims et Troyes). Chaque état est dressé par l'ingénieur et arrêté par l'Intendant.

C. 1581. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

**1769-1770.** — Ponts et chaussées : corvées. — États fixant les routes, chemins et ateliers où les communautés doivent travailler par corvée pour les années 1769 et 1770 : 1 cahier par département d'ingénieur (départements de Châlons, Joinville, Langres, Reims, Rethel et Troyes). Chaque état est dressé par l'ingénieur et arrêté par l'Intendant.

C. 1582. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

**1778-1780.** — Ponts et chaussées : corvées. — États fixant les routes, chemins et ateliers où les communautés doivent travailler pour les années 1778 et 1780 : 1 cahier par département d'ingénieur (départements de Châlons, Joinville, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne et Troyes). Chaque état est dressé par l'ingénieur et arrêté par l'Intendant.

C. 1583. (Portefeuille.) — 29 pièces, papier.

**1781-1783.** — Ponts et chaussées : corvées. — États fixant les routes, chemins et ateliers où les communautés doivent travailler pour les années 1781, 1782 et 1783 : 1 cahier par département d'ingénieur (départements de Châlons, Joinville, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne et Troyes). Chaque état est dressé par l'ingénieur et arrêté par l'Intendant.

C. 1584. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1784-1786.** — Ponts et chaussées : corvées. — États fixant les routes, chemins et ateliers où les communautés doivent travailler pour les années 1784, 1785 et 1786 : 1 cahier par département d'ingénieur (départements de Châlons, Joinville, Langres, Reims, Rethel, Sainte-Menehould, Sézanne et Troyes). Chaque état est dressé par l'ingénieur et arrêté par l'Intendant.

C. 1585. (Portefeuille.) — 47 pièces, papier.

**1739-1770.** — Ponts et chaussées : corvées. — États des ouvrages faits à corvées sur les différentes routes de la province de Champagne : correspondance ministérielle à ce sujet.

C. 1586. (Portefeuille.) — 4 pièces, papier.

**1766.** — Ponts et chaussées : corvées. — États des communautés employées aux chemins royaux et particuliers de Champagne : départements de Châlons, Langres, Reims et Troyes.

C. 1587. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1766-1786.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés. — Requêtes des communautés en exemption ; rapports des ingénieurs sur la requête ; avis des subdélégués et décisions de l'Intendant, etc. 1 dossier par communauté : les communautés sont classées par ordre alphabétique dans chaque subdélégation. — Subdélégation de Châlons : Aigny (1773-1786) ; Alliancelles, Bettancourt et Vroil (1766-1784) ; Aulnay-aux-Planches (1784) ; Aulnay-sur-Marne (1770-1783) ; Avize (1766-1786).

C. 1588. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

**1765-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés. — 1 dossier par communauté : les communautés sont classées par subdélégations. — Subdélégation de Châlons : Bannes (1773-1787) ; requête du comte de Lantage, seigneur de Bannes, demandant la construction d'une levée à travers les marais de Saint-Gond (1787). — Baye : diverses requêtes des seigneurs de Baye relatives aux travaux à exécuter sur les routes et aux abords du village (1765-1788). — Beaunay (1782) ; Bergères (1769-1788) ; Bierges (1774-1783) ; Breuvery (1777-1786) ; Bussy-le-Château (1784-1786) ; Bussy-le-Repos (1784-1782) ; Bussy-Lettrée (1784-1786).

C. 1589. (Portefeuille.) — 203 pièces, papier (1 plan).

**1735-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : Cernon (1735-1786) ; Chaintrix (1767-1785) ; Chaltrait (1765-1785) ; Champagne (1767-1784) ; Champaubert (1767-1785) ; Champigneul (1769-1786) ; Charmont et Charmontel (1750-1788) : lettre de M. Le Rebours à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil réclamant l'exemption de corvée.

pour les gardes des Eaux et forêts de l'abbaye de Montiers (1765); l'archevêque de Lyon, abbé de Montiers-en-Argonne, se plaint à l'Intendant que la communauté de Charmont veut assujettir à la corvée deux gardes de son abbaye (1766). — Charmontois-le-Roi (1770-1771); Cheniers (1784-1784); Chepy (1770-1783); Chevigny (1772-1783); Clamanges (1769-1785); Colligny (1767-1769); Compertrix (1770); Congy (1776-1786); Connantray (1784-1785); Connantre (1767-1779); Contault-le-Maupas (1767-1784); Corroy (1777-1784); Coulmier-la-Chaussée : tracé d'un nouveau chemin (1778); Coupetz (1779-1782); Coupéville (1767-1786); Courtisols (1766-1785); Cuperly (1773-1786). — Route des Romains de Châlons en Bourgogne : requête des seigneurs et habitants des communautés situées sur les rivières de Blaise et de Coole tendant à ce que les communautés de Faux, Vésigneul-sur-Coole, Coupetz, Cernon, Vaugency et Saint-Quentin, Breuvery, Nuisement, Saint-Martin-aux-Champs, Cheppes, Vitry-la-Ville, Vouciennes, Togny, Méry, Sogny, Coolus et Compertrix soient tenues de travailler à la réparation de ladite route depuis la ferme de Saint-Quentin jusqu'à Compertrix (1754).

C. 1590. (Portefeuille.) — 209 pièces, papier.

**1729-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : Dommartin - Lettrée (1776-1785), — Éclaires (1774-1785); Écurey-sur-Coole (1767-1788); Étoges (1729-1787); Étrechy (1705-1785). — Fagnières (1760-1784); Fèrebrianges (1774-1789); Fère-Champenoise (1769-1787); Flavigny (1778-1785); Fontaine-sur-Coole (1784); Francheville (1788); Fromentières (1775-1785). — Germinon (1767-1785); Gionges (1779-1786); Gourgauçon (1773-1786); Grauves (1772-1786); les habitants de Grauves demandent que les chantres soient exemptés de corvée; avis défavorable du subdélégué (1778). — Haussimont (1765-1784); Heiltz-l'Evêque. — Jâlons (1729-1782); Juvigny (1769-1786).

C. 1591. (Portefeuille.) — 201 pièces, papier (7 plans).

**1765-1790.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : La Chapelle-sous-Orbais (1772-1785); La Cheppe (1784-1784); La Croix-en-Champagne (1782-1783); La Veuve (1773-1786) : état des laboureurs de la communauté de La Veuve qui n'ont fait qu'à moitié la corvée ou qui ont refusé d'obéir à l'ordonnance de l'Intendant (1773). — Le Chatelier (1769-1773); Le Chemin (1770-1786); Le Fresne (1765-1786); Le Mesnil (1765-1790) : travaux pour

l'établissement d'une fontaine publique au Mesnil; devis et estimation des ouvrages à exécuter; plan, coupe et élévation de la fontaine; inscription latine à y placer avec la date de 1777. Réparation d'un chemin en 1790. — Lenharrée (1770-1786); L'Épine (1765-1786); Loisy-en-Brie (1773-1785).

C. 1592. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier.

**1710-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : Mairy-sur-Marne (1775-1784) : lettre de M. de Guinaumont à l'Intendant pour le prier de contraindre les habitants à la corvée : « L'année dernière nous avons eu toutes les peines du monde à faire faire une réparation qu'ils avoient retardé sous différents prétextes depuis quatre ans; deux des plus mutins ont refusés de faire leurs tâches, apportants pour raison que je devois le premier faire ma corvée.. » (1784). — Marson (1783-1786); Matougues (1769-1788); Moivre (1773-1786); Moncets (1772-1786); Mutigny, La Chaussée et Coulmier (1740-1786) : mandat d'arrêt lancé par l'Intendant De Harouys contre les nommés Jean Vendières et Jean Leblin qui s'étaient refusés à faire la corvée (1740). — Noirliu (1774-1777); Normée (1786); Nuisement (1782-1784). — Œuvy (1775-1787); Oger (1768-1784); Omev (1766-1784).

C. 1593. (Portefeuille.) — 171 pièces, papier.

**1720-1787.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : Passavant (1775-1785); Pierre-Morains (1782-1786); Pocancy (1769-1784); Pogny (1720-1787); Poix (1779-1783); Possesse (1734-1785) : devis des réparations à exécuter aux deux ponts de charpente de Possesse sur la route de Châlons en Lorraine (1734). Réparation du chemin de Possesse à Saint-Crépin son annexe : lettre de l'évêque de Châlons, Le Clerc de Juigné, recommandant l'exécution de ce travail (1769). — Recy (1778-1786); Renneville (1780).

C. 1594. (Portefeuille.) — 183 pièces, papier.

**1720-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : Saint-Étienne-au-Temple (1779-1785); Saint-Germain-la-Ville (1765-1788); Saint-Gibrien (1778-1779); Saint-Jean-sur-Moivre (1784-1786); Saint-Mard-sur-le-Mont (1774-1780); Saint-Martin-sur-le-Pré (1779-1785); Saint-Memmie (1752-1784); Saint-Pierre-aux-Oies (1720-1785); Saint-Quentin-sur-Coole (1779-1786); Saint-Remy-



sur-Bussy (1769-1782) ; Sarry (1766-1784) : note adressée par l'évêque de Châlons à l'Intendant pour le prier de faire réparer par corvées le chemin des avenues du château de Sarry ; ordonnance conforme de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1770). Ordonnance de l'Intendant pour obliger les communautés de Sarry, Cheppy, Vésigneul-sur-Marne, Pogny, Omev et Togny-aux-Bœufs à finir les tâches qui leur ont été imposées pour cette présente année 1780 : ci-joint un état des communautés qui n'ont pas satisfait à leurs corvées de la présente année ; on y lit : « Sarry, communauté mutine et désobéissante, ne voulant pas obéir ; Pogny, communauté très mutine et difficile à conduire ; Omev, communauté mutine et très désobéissante.... » — Somme-Sous (1773-1786) ; Somme-Vesle (1767-1780) ; Somme-Yèvre (1768-1785) ; Soudé-Sainte-Croix (1765-1784) ; Soudron (1771-1786) ; Soulières (1770-1779).

C. 1595. (Portefeuille.) — 222 pièces, papier.

**1750-1790.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Châlons : Thibie (1779-1790) ; Tilloy (1776-1788) ; Togny-aux-Bœufs (1772-1786) ; Toulon (1774) ; Trecon (1774-1786). — Vadenay (1781) ; Vanault-le-Châtel (1777-1784) ; Vanault-les-Dames (1766-1789) ; Vassimont (1783) ; Vetry (1767-1783) ; Vaurefroy (1786) ; Vélye (1779-1787) ; Vernancourt (1750-1778) ; Vert-la-Gravelle (1769-1782) ; Vertus (1773-1786) ; Vésigneul-sur-Coole (1786) ; Vésigneul-sur-Marne (1772-1781) ; Villeneuve (1784) ; Villeneuve-lez-Rouffy (1767) ; Villers-aux-Corneilles (1768-1786) ; Villers-le-Sec (1779-1785) ; Villeseneux (1757-1786) ; Villevenard (1765-1781) ; Vinay (1777) ; Vitry-la-Ville (1772-1785) ; Voipreux (1773-1783) ; Vouzy (1773-1784) ; Vraux (1782) ; Vroil (1767-1786). — Procès-verbal dressé par D'Olon, inspecteur de la route de Dormans à Châlons, contre les communautés d'Oiry, Athis, Champigneul, Champagne, Cherville, Jâlons, Aulnay, Matougues, Saint-Pierre-aux-Oies et Fagnières (1769). — Subdélégation de Château-Porcien : Signy-l'Abbaye (1767).

C. 1596. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier (2 plans).

**1739-1785.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation d'Épernay : Ambonnay (1772-1782) ; Athis (1739-1774) ; Avenay et Louvois (1765-1785) ; Ay (1756-1785). — Billy (1772) ; Bisseuil (1769-1785) ; Boursault (1765-1784) ; Bouzy (1774-1781) ; Brugny (1768-1782) : plan du terrain compris entre Brugny et la grande route de Montmirail à Épernay (1765). — Trudaine envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil le mémoire du marquis d'Estourmel qui se plaint

de la négligence apportée à la construction du chemin de Sézanne à Épernay : « Je ne puis m'empêcher de vous dire que je vois avec une vraie peine que les grandes routes de la Champagne sont beaucoup trop négligées. Cela vient de l'abus qui s'est introduit dans cette province d'accorder trop facilement aux seigneurs et propriétaires les paroisses qu'ils demandent pour les chemins particuliers qui cependant ne devroient pas avoir la préférence sur les grandes routes. J'ai déjà eu l'honneur d'en conférer avec vous. . . . . » (1773).

C. 1597. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier (2 plans).

**1732-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation d'Épernay : Champillon (1776-1788) ; Chavot, Montfélix et les Chauffours (1774). — Châtillon-sur-Marne (1767-1782) : les procureurs du bailliage royal de Châtillon demandent l'exemption de la corvée ; déboutés « attendu que tous les règlements assujettissent les gens de pratique et procureurs aux charges publiques et autres corvées dans les villes taillables » (1767). — Chouilly (1771-1786) ; Condé-sur-Marne (1765-1776) ; Courcourt, dépendance de Vaudancourt (1783) ; Courthiézy (1732-1789). — Cramant (1765-1767) : plan et profil d'une rue du village de Cramant (1767). — Cuchery (1777-1783). — Cumières (1765-1782) : plan d'une partie du chemin de Cumières à Dizy (1772).

C. 1598. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier (3 plans).

**1742-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation d'Épernay : Damery (1742-1789) ; Dizy (1768-1787) ; Dormans (1753-1785) : devis des travaux de pavage à exécuter dans plusieurs rues de Dormans (1753). — Travaux d'alignement sur la grande route de Paris en Allemagne : plan de la traverse de Dormans dans la partie où la grande route coupe le marché ; estimation des maisons expropriées ou à exproprier sur la place de Dormans et aux abords sur la grande route (1773-1778). — Le maire de Dormans représente à l'Intendant de Champagne l'impossibilité où se sont trouvés les habitants d'acquitter les corvées de la présente année à cause des passages continus de troupes et des maladies qui règnent dans la ville : il demande qu'ils en soient exempts à l'avenir. Minute de la réponse de l'Intendant qui refuse la dispense demandée (1783). — Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour ouvrir un nouveau canal à la Marne sur 75 toises de longueur au lieu dit La Bosse de la Cave afin d'empêcher la rivière de dégrader la route dont elle s'est rapprochée depuis le débordement de 1784 : plan annexé au devis

(1785). — Renvoi à l'Intendant par M. de la Millière d'un mémoire du sieur Truet relatif aux poursuites exercées contre lui par le bureau des finances à l'occasion des dégâts qu'il est accusé d'avoir faits sur la route de Dormans à Épernay ; rapport du sieur Le Louvier l'ainé sur ce mémoire (1785). — Conversion des chaussées d'empierrement en pavés neufs sur les routes de Dormans à Épernay et de Louvois à Reims : devis des travaux à exécuter et adjudication par devant l'Intendant de Champagne (1785).

C. 1599. (Portefeuille.) — 176 pièces, papier.

**1739-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation d'Épernay. — Épernay : état de tous les marchands et artisans de la ville d'Épernay tenant boutique ouverte suivant l'ordre du contrôle de la ville (1739). — Ouverture d'une route d'Épernay à Sézanne à travers les bois de Montmort ; correspondance à ce sujet (1764-1770). — Chertemps, subdélégué et maire d'Épernay prie l'Intendant de ne pas distraire pour cette année à des travaux de corvée sur les grandes routes les habitants d'Épernay occupés de l'entretien des chemins au dedans et au dehors de leur ville : « J'implore vos bontés pour ces habitans avec d'autant plus de confiance que, depuis que je suis maire, vous avés bien voulu me promettre que vous concoureriez volontiers au bien de la ville d'Épernay... » (1769). — Mémoire des maires, échevins et notables d'Épernay adressé à Trudaine de Montigny pour le prier d'empêcher l'exécution d'un alignement dans le faubourg La Folie, alignement qu'ils tiennent pour préjudiciable à la beauté de leur ville : « La rue du faubourg dont il s'agit est d'une belle largeur et son étendue prolongée par les arbres de la route forme un aspect très agréable qui frappe la vue de manière que Mesdames de France, lors de leur passage, ont eu la bonté d'en marquer leur satisfaction » (1773). — Lettre des maires et échevins d'Épernay à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil pour le prier d'exempter les habitants de la corvée en raison des nombreux passages de troupes que la ville a dû subir ; réponse de l'Intendant (1782-1783). — Vol de matériaux déposés sur la route d'Épernay pour l'entretien de l'atelier de Cormoyeux (1783-1784). — Requêtes de divers particuliers en exemption de corvées : avis des subdélégués D'Aubigny et Chertemps (1757-1772). — Chanoine, changeur à Épernay, demande à être exempté de la contribution représentative de la corvée : « le Ministre a jugé, écrit M. de La Millière à l'Intendant, que le sieur Chanoine étant assujéti à la taille devoit l'être également à la contribution pécuniaire représentative de la corvée » (1787). — Festigny (1740-1786) : copie d'une requête présentée à l'Intendant Le Peletier de Beaupré au

MARNE. — SÉRIE C.

sujet des dégâts commis par les voituriers bourguignons qui conduisent les bois au port pour l'approvisionnement de Paris ; ci-jointe l'ordonnance de l'Intendant autorisant tous ceux qui trouveront lesdits voituriers faisant du dégât, à les arrêter ainsi que leurs chevaux, bœufs et les bois chargés sur leurs voitures (1740). — Fontaine (1778-1785). — Germaine : enquête du subdélégué Chertemps sur le refus d'un bûcheron de se rendre à la corvée (1783). — Hautvilliers : chemin de la montagne d'Hautvilliers à Dizy ; lettres du coadjuteur de Reims à l'Intendant sur ce sujet (1764-1777). — Isse (1773).

C. 1600. (Portefeuille.) — 188 pièces, papier (2 plans).

**1744-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation d'Épernay : La Caure (1786-1787) ; La Neuville-en-Challois, dépendance de Louvois (1785) ; Le Baizil (1784) ; Le Mesnil (1774-1787) ; Les Grandes Loges (1783-1784) ; Les Istres, Bury et Flavigny (1780-1787) ; Lucy (1778). — Maney (1758) ; Mardeuil (1774-1784) ; Mareuil-en-Brie (1744-1782) ; Mareuil-le-Port (1779) ; Mareuil-s-Ay (1778-1786) ; Moslins (1765) ; Monthelon (1774-1783). — Montmort (1770-1787) : chemin de Port-à-Binson au rond du Baizil et de là aux bois de Montmort. État des communautés qui ont été occupées de 1765 à 1772 sur les chemins aux abords de Montmort et de Lucy (1772). — Affaire du marquis de Montmort et du sieur J. Dardenne touchant un terrain planté d'arbres fruitiers réclamé par Dardenne, arbres que les gens d'affaires du seigneur avaient fait arracher pour planter des essences forestières ; plan d'une portion de la sortie de Montmort du côté d'Épernay (1783-1787). — Moussy (1789) ; Mutigny (1770-1789). — Nesle (1765-1779). — Oiry (1769-1789).

C. 1601. (Portefeuille.) — 190 pièces, papier (2 plans).

**1739-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation d'Épernay : Passy-Grigny (1780-1789) ; Pierry (1768-1787) : plan du chemin de la Marquetterie à Pierry (1778) ; Plivot (1786) ; Port-à-Binson (1780-1786). — Rueil (1766-1785). — Saint-Martin-d'Ablois et le Sourdon (1766-1786) ; Sainte-Genève (1783) ; Soilly (1773) ; Suizy-le-Franc (1773-1776). — Tours-sur-Marne (1781-1785) ; Trépail (1771-1787) ; Troissy et Bouquigny (1739-1772). — Vandières-sous-Châtillon (1774-1781) ; Vaudemange (1778) ; Venteuil (1770-1783) ; Verneuil (1774-1779) ; Ville-en-Tardenois (1756-1787) ; Vinay (1766-1782) ; Vincelles (1783).

C. 1602. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (1 imprimée, 3 plans).

**1727-1786.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Fismes : Fismes : état des officiers du bailliage, des officiers de ville et des bourgeois qui se prétendent exempts des corvées (1764). — Requête des maire, échevins, syndic et habitants de Fismes tendant à obtenir l'exemption de la corvée sur les grands chemins « tant parce qu'ils sont considérablement fatigués par le logement des troupes et le charois des équipages que parce qu'ils sont souvent occupés aux corvées de la ville dudit Fismes et des chemins et et montagnes qui y aboutissent..... » (1764); autre requête des maire, échevins et notables de Fismes à l'Intendant tendant à obtenir l'autorisation d'acheter le terrain nécessaire pour la reconstruction de leur hôtel de ville : plan annexé à la requête. Extrait du plan de la ville de Fismes signé de l'ingénieur Coluel (1767-1768). — Les habitants de Fismes demandent l'exemption de la corvée en vertu de la charte qui leur a été concédée en 1226 par le comte de Champagne : minute de l'ordonnance de l'Intendant qui déboute les demandeurs « attendu que la charte de l'an 1226 citée par les suppliants ni les lettres de confirmation d'icelle ne les exemptent point des corvées qui n'avoient pas lieu alors.... » (1777). — Adjudication par-devant l'Intendant Rouillé d'Orfeuil pour la conversion en pavés de grés de 2,400 toises de chaussée empierrée sur la route de Paris à Reims : ci-joint le devis estimatif (1784). — Rapport de l'ingénieur en chef Le Jolivet sur une nouvelle requête des habitants de Fismes demandant à être exemptés de la corvée : « Il est reconnu que la ville de Fismes s'est de tout tems très mal acquité de la tâche du printems sur la grande route : réfractaire la plus part du temps, on ne peut obtenir d'elle aucune exécution. Quant à ses montagnes et chemins finagers, elle n'y a rien fait et ils n'ont servi que de prétexte pour esquiver la corvée. » (1784). — Réparations à faire au pavé de la ville de Fismes : devis estimatif des dépenses à faire (1785). — Le Breuil (1786). — Magneux-les-Fismes (1773-1781). — Montcets, dépendance du Breuil (1785).

C. 1603. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier.

**1750-1787.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Reims : Arcis-le-Ponsart (1765-1772); Auberive (1750-1787). — Baslieux-les-Fismes (1786); Bazancourt (1783); Beaumont-sur-Vesle (1772-1778); Beine (1779); Bétheniville (1769-1784); Bettancourt-la-Longue (1772-1786); Bouilly (1782); Boulton-sur-Suippe (1771); Bourgogne (1766-

1778); Boursault (1786); Bouvancourt : minute d'une ordonnance de l'Intendant déchargeant de la corvée le sieur Frion, ancien commensal de la maison du duc d'Orléans (1786); Bouy (1784); Brimont (1779); Brouillet (1774). — Cauroy - les - Hermonville (1772); Châlons-sur-Vesle (1784); Chambrecy (1782 - 1786); Chamery (1766); Champfleury (1766-1780); Champlat (1777-1781); Chauмуzy (1766-1782); Cormicy (1781-1783); Cormontreuil (1772-1780); Cormoyeux (1770); Courmas (1780); Crugny : vol par les habitants de Ventelay de matériaux de corvée appartenant à la communauté de Crugny ; information faite par le subdélégué Polonceau (1783). — Écueil (1773); Époye (1773).

C. 1604. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

**1722-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Reims : Fleury-la-Rivière (1776-1784); Fontaine-en-Dormois (1764-1788). — Germigny (1776); Gueux (1779). — Hermonville (1779); Heutrégéville (1773-1784); Hourges (1769). — Isle-sur-Suippe (1765-1778); Jonchery-sur-Vesle (1779); Jonquery (1777). — Lagery (1774); La Gloye, dépendance de Taissy (1767); Lavannes (1780); Les Mesneux (1772); Les Petites-Loges (1766-1772); Livry (1788); Louvercy (1774); Ludes (1722-1774). — Mailly (1768); Marfaux (1784); Merfy (1773-1787); Montigny-sur-Vesle (1768-1784); Mont-sur-Courville (1766-1786); Mourmelon-le-Grand (1764); Mourmelon-le-Petit (1769). — Nanteuil (1778). — Olizy ; Orcourt, dépendance de Cuchery (1785) — Perthes-les-Huriers (1766-1787); Pévy (1787); Poilly (1787); Pomacle (1775); Pontfaverger (1785); Prosnes (1782).

C. 1605. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier (3 plans).

**1727-1790.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Reims : Ville de Reims (1765-1790) : mémoire pour la substitution du pavage à l'empierrement sur la partie de la route de Reims à Fismes qui traverse le faubourg Saint-Éloi : plan de la traverse du faubourg Saint-Éloi de Reims (1774). — Devis estimatif par communautés des ouvrages qu'elles auront à faire par corvée, soit en nature, soit par adjudication, pour l'entretien de la grande route de Reims aux Petites-Loges (1777). — Projets d'une place à l'entrée du faubourg de Vesle à l'endroit où les officiers de Ville s'assemblent pour présenter les clefs à S. M. lors de son entrée pour le sacre : le 3<sup>e</sup> projet est approuvé par l'intendant Rouillé d'Orfeuil (1776). — Or-

donnance de l'Intendant pour faire réparer par corvée la voie des Romains dégradée en trois endroits différents par les communautés de Boulton-sur-Suippe et Ferrières (1779). — Requête des gouverneur et administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims en opposition au chemin projeté de Rethel à Montcornet et à Rosoy et passant par le village d'Écly sur des terrains appartenant à l'hospice : plan annexé à la requête (1780). — Adjudication pour six années consécutives de l'entretien en pavage sur les chaussées de Dormans à Épernay, de Fismes à Reims et à Rethel, de Reims aux Grandes Loges, d'Épernay à Reims et de Reims à Louvois : devis estimatif des travaux d'entretien (1784). — Mémoire adressé à l'Assemblée provinciale de Champagne par le duc de Charost sur la communication des routes de Reims à Soissons et de Reims à Laon (1787). — Rilly (1727-1779); Ripont (1784); Romain (1785); Romigny (1781). — Roquigny (Ardenes) : le curé du lieu se plaint de ce que ses paroissiens aient prétendu l'assujettir à la corvée; avis défavorable du subdélégué Maillefer : « Les habitans, écrit-il, ajoutent que son prédécesseur a voulu de même que lui s'en exempter, mais que M. de Beaupré l'a non seulement débouté de sa demande, mais obligé de contribuer aux réparations des chemins, ce qu'il a fait » (1764). — Rosnay (1770); Rouvroy (1784-1786).

C. 1606. (Portefeuille.) — 198 pièces, papier.

**1745-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (4 dossier par communauté). — Subdélégation de Reims : Saint - Étienne - sur - Suippe (1770-1786); Saint - Euphrase (1766); Saint - Hilaire-le-Grand (1767-1771); Sapicourt (1765); Sapigneul (1788); Sarcy-en-Tardenois (1768-1780); Savigny - sur - Ardres (1781); Septsaulx (1774-1786); Serriers (1783); Sillery (1764-1772); Somme-Suippe (1765-1784); Souain (1774); Suippes (1745-1787). — Taissy (1767-1777); Thuisy (1772-1787); Toussicourt, dépendance d'Hermonville (1786); Trigny (1750); Tramery (1765). — Unchair (1774-1785). — Vassieux, dépendance de Breuil (1787); Vaudetré, dépendance d'Heutréville (1786); Ventelay (1787); Verzenay (1786); Verzy (1787); Ville-Dommange (1766-1769); Villers-Allerand (1764 - 1766); Villers-Franqueux (1773-1780); Villers - Marmery (1765-1774); Vrigny (1779); Warméville et Bazancourt : ces deux communautés se plaignent au procureur-général du Parlement de Paris d'être surchargées de corvées; note de Hérault de Sorbée, sous-ingénieur au département de Reims, en réponse à ces plaintes; minute de la lettre de l'Intendant au 1<sup>er</sup> président du Parlement sur ce sujet (1779). — Witry-lez-Reims (1769-1783): affaire du sieur Jean Guyot, cabaretier à Witry-

lez-Reims, accusé d'avoir enlevé des pierres sur l'atelier de la communauté de Pontfaverger, route de Reims à Rethel; procédure par le subdélégué Polonceau (1769). — Réponse à un mémoire tendant à obtenir des dispenses de corvée pour engager les habitants des campagnes à couvrir leurs maisons en tuiles. Minute de la réponse de l'Intendant à l'archevêque de Reims qui lui avait envoyé ce mémoire (1783).

C. 1607. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

**1764-1786.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (4 dossier par communauté). — Subdélégation de Rethel : La Neuville-à-Maire (1765-1770). — Subdélégation de Sainte-Menehould : Antes (1766-1784); Argers (1779-1786); Auve (1766-1785). — Berzieux (1782-1786); Binarville (1779-1786); Boureuilles (Meuse, 1758); Braux-Sainte-Cohière (1782-1784); Braux-Saint-Remi (1784-1784). — Cernay-en-Dormois (1779 - 1784); Chatrices (1769-1786); Chaudefontaine (1777-1786); Courtémont et Saint-Hilairemout (1778-1784) : requête de Levasseur, seigneur de Saint-Hilairemout, demandant à être exempté des tailles et de la corvée; débouté (1778). — Dampierre-le-Château et Somméricourt (1778-1785); Dampierre-sur-Auve (1785); Daucourt (1783-1785); Dommartin-la-Planchette (1772-1784); Dommartin-sous-Hans (1784-1786); Dommartin-sur-Yèvre (1779). — Élize (1785); Épense (1769-1785). — Florent (1768-1786). — Givry-Baillet (1769-1784); Gizaucourt (1766-1786). — Hans (1774); Herpont et Herpine (1779-1784). — La Grange-aux-Bois, dépendance de Sainte-Menehould (1781-1785); La Neuville-au-Pont (1766-1784); La Neuville-aux-Bois (1786); Laval (voir Saint-Jean-sur-Tourbe) (1781-1784); Le Vieil-Dampierre et la ferme de la Charrière (1784-1786).

C. 1608. (Portefeuille.) — 211 pièces, papier.

**1739-1790.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (4 dossier par communauté). — Subdélégation de Sainte-Menehould : Maffrécourt et la ferme de Vuailon (1784); Massiges (1784-1786); Melzicourt (1786); Minaucourt (1786); Moiremont (1780-1786). — Remicourt (1773-1785). — Saint-Jean-sur-Tourbe (voir Laval) (1784-1784). — Sainte-Menehould (1739-1790) : état général de toutes les communautés attachées à la partie de la route qui va de Sainte-Menehould à Clermont et placées sous l'inspection de M. de la Haye (1739). — État des communautés qui doivent commencer les travaux de la nouvelle route de Sainte-Menehould à Dommartin pendant l'année 1742. — Mémoire du sieur Peltier, inspecteur de la route de Châlons à Cler-

mont, adressé à l'Intendant sur le refus des habitants de Sainte-Menehould de loger les convoyeurs (1765). — État des particuliers de Sainte-Menehould qui se prétendent exempts de corvée (1774). — Création d'un 8<sup>e</sup> sous-ingénieur, à la demande de M. Colael, pour conduire les travaux de la frontière de Champagne : le sieur Simonot est nommé (1776). — États des communautés et des particuliers qui réclament l'exemption de corvée pour 1784 ; les états sont divisés en quatre colonnes : la 1<sup>re</sup> renfermant les noms des communautés et des particuliers, la 2<sup>e</sup> les motifs de la requête, la 3<sup>e</sup> l'avis du subdélégué et la 4<sup>e</sup> les décisions de l'Intendant. — Adjudication pour six années consécutives des travaux à exécuter pour l'entretien des chaussées pavées du département de Sainte-Menehould : devis estimatif (1784-1785). — Adjudication du pavage à exécuter aux abords et sur le pont de la porte du Bois de Sainte-Menehould : devis estimatif (1784-1785). — Devis estimatif du pavage à exécuter dans le faubourg de la Verrière (1786). — Vol de matériaux sur la route : procès-verbal et rapport du subdélégué (1786). — Adjudication au rabais par devant le subdélégué Mouton des travaux à exécuter sur la chaussée de l'Étang-le-Roi entre Dommartin-la-Planchette et Sainte-Menehould (1787). — Procédure à l'occasion d'insultes faites à M. de Garos, sous-ingénieur (1787). — Vol de matériaux sur la route : minutes des sentences rendues par l'intendant Rouillé d'Orfeuil (1784). — Sivry-sur-Ante (1780-1784) ; Somme-Bionne (1784) ; Somme-Tourbe (1779-1783).

C. 1609. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1727-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Sainte-Menehould : Valmy (1782-1789) ; Verrières (1772-1786) ; Vienne-la-Ville (1765-1786) ; Villers-en-Argonne (1778-1785) ; Ville-sur-Tourbe (1727-1786) ; Virginy (1766-1767) : le sieur Baudart, bailli du marquis de Joyeuse et notaire, conduit dans les prisons de Sainte-Menehould comme réfractaire à la corvée ; lettre du marquis à l'Intendant en sa faveur. L'Intendant répond : « Il y a déjà longtemps que ce particulier a réclaté ce privilège et que sur les éclaircissements que je me suis procurés je l'ay débouté d'une demande aussy irrégulière. La place de baillly et celle de notaire qu'il exerce ne peuvent luy procurer aucune exemption : il est sujet ainsy que tous les autres contribuables à contribuer aux charges publiques et notamment à la construction et à l'entretien des chemins » (1767). — Voilemont (1786) ; Wargemoulin (1785). — Baronnie de Vienne-le-Château appartenant à la duchesse d'Elbeuf : Servon et Vienne-le-Château (1786).

C. 1610. (Portefeuille.) — 164 pièces, papier.

**1730-1787.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Sézanne : Allemanche et Launay (1778-1779) ; Allemant (1784). — Bagneux (1779-1784) ; Barbonne (1767-1779) : état des travaux à exécuter pour réparer les plus mauvaises parties du chemin qui va de Barbonne à la forêt de Traconne (1768) ; Baunay (1774) ; Bergères (1784) ; Boissy-le-Repos (1784-1786) ; Broussy-le-Grand (1777-1784) ; Broyes (1774-1787). — Charleville (1773) ; Chichey (1767-1784) ; Corfélix (1770) ; Courbetaux (1783-1784) ; Courgivaux (1730-1787). — Esternay (1786). — Fontaine-Denis (1765-1784). — Gaye (1766) ; Granges (1776). — La Caure (1786) ; La Celle-sous-Chantemerle (1783) ; La Chapelle-Lasson (1778) ; Lanoue (1765-1785) : détail des ouvrages à exécuter par corvée pour réparer les rues et abords du village de Lanoue (1769). — Le Gault (1784) ; Le Meix (1783) ; Les Éssarts-lez-Sézanne (1784) ; Linthe (1784-1786) ; Linthelles (1782-1787). — Marcilly (1777) ; Marigny (1780) ; Mécringes (1774) ; Mondement (1783). — Neuvy (1772-1784). — Péas (1784) ; Pleurs (1766-1778) : état des réparations à faire à la chaussée du bourg de Pleurs (1777). — Reuves (1768-1775) ; Rieux (1775).

C. 1611. (Portefeuille.) — 259 pièces, papier (1 plan).

**1722-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Sézanne : Saron (1772-1787) : lettre signée Bochart de Saron au sujet d'une requête des habitants (1772). — Saudoy (1774-1777) ; Saint-Just (1778-1782) ; Saint-Prix (1784) ; Saint-Remy (1780) ; Saint-Saturnin et Thaas (1780). — Sézanne, ville et faubourgs (1724-1789) : lettre de D'Ormesson à l'intendant L'Escalopier sur la plainte adressée au Conseil par plusieurs habitants de Sézanne contre l'échevin Brulay de Marnay qui les oblige à planter des arbres autour des fossés de la ville. Minute de la réponse de l'Intendant : « Ayant, pendant mon séjour à Sézanne pour le département des tailles, examiné par moy mesme les dispositions faites par le sieur Brulley, premier échevin, pour le plant d'environ 200 pieds d'arbres autour des fossez, j'ay reconnu qu'il avoit agi avec des veues d'utilité et de décoration publique, mais il a manqué dans la forme en commandant de son chef les vigneron de la ville et fauxbourgs de Sézanne pour faire à corvée les travaux (24 janvier 1725). — Lettres ministérielles signées Amelot de Chaillou et Chauvelin, adressées à l'intendant L'Escalopier, au sujet des plaintes portées par les

habitants de Sézanne contre leurs échevins qui les excèdent de corvées (1727-1728). — Création d'un 7<sup>e</sup> sous-ingénieur des ponts et chaussées en résidence à Sézanne : nomination du sieur Thibault Delarue à ce poste ; arrondissement du sous-ingénieur en résidence à Sézanne (1776). — Requête des habitants des trois faubourgs de Sézanne demandant à être exemptés de la corvée comme ceux de la ville : lettres de Necker à ce sujet (1775-1778). — Élat envoyé par le subdélégué Montier à l'Intendant des différents corps et particuliers de Sézanne qui, quoique payant la taille, espèrent obtenir l'exemption de la corvée : minute de la réponse de l'Intendant (1778). — Lettre des maire et échevins de Sézanne à l'Intendant de Champagne : ils se réclament d'une ordonnance de M. Le Peletier de Beaupré en date du 10 juillet 1746 pour être exemptés de la corvée. Minute de la réponse de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil : « M. le Directeur général a si bien reconnu que vous n'aviés aucun droit qui put vous exempter du travail des corvées qu'il m'a observé, en me donnant ordre de comprendre à l'avenir les habitans de votre ville ainsy que ceux des fauxbourgs et des autres quartiers qui en dépendent dans la répartition des travaux de corvées, qu'il étoit de principe que tout taillable doit contribuer à la construction des chemins et que l'application étoit d'autant plus juste à l'égard des villes qu'elles en tiroient le principal avantage » (1778). — Représentations faites au Directeur général des finances par les officiers de la Maîtrise de Sézanne sur ce qu'au préjudice de leurs privilèges ils ont été mandés sur l'atelier de corvée : correspondance à ce sujet (1778). — Les communautés des maîtres maçons, charpentiers et couvreurs de Sézanne demandent l'exemption de corvée : lettre des maire et échevins de la ville à l'appui de leur requête qui est accordée (1780). — Salaires de conducteurs et piqueurs de corvées particulières : demandes en ordonnancement adressées à l'Intendant (1780-1785). — Adjudication pour six années consécutives, à partir du 4<sup>e</sup> janvier 1785, de l'entretien des chaussées pavées de l'arrondissement de Sézanne ; détail estimatif des ouvrages. — Lettre de M. de la Millière à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur les remarques que lui a suggérées la visite de la nouvelle route de Châlons à Paris par Étoges et Montmirail : plaintes qu'il porte contre le sous-ingénieur Aubert. Minute de la réponse de l'Intendant (1786). — Plan d'une partie de la contrée dite *Des Paradis* au bout du faubourg Goyer de Sézanne annexé à la requête du sieur Claude Brulley, officier de la Reine (1786). — M. de la Millière fait savoir à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil que le maréchal de Stainville demande le prompt achèvement de la route de Paris à Vitry par Lagny, Sézanne et Coulommiers, ainsi que de la section de Saint-Dizier à Ligny (1784). — Plaintes portées par les fermiers généraux des messageries sur le mauvais état de la

route de Montmirail à Sézanne : accident arrivé à la voiture publique sur cette route, correspondance à ce sujet (1787-1788). — Verdey (1784) ; Villeneuve-la-Lionne et Réveillon (1775) ; Villeneuve-Saint-Vistre (1778-1784) : devis estimatif des ouvrages à faire pour réparer les chaussées et deux ponts en bois qui se trouvent sur la rivière des marais de Villeneuve-Saint-Vistre et de Villelouvoite (1784). — Vindey (1784-1787) : mémoire de Morel de Vindey, conseiller au Parlement, sur l'utilité de faire réparer le canal de Courtavant et le chemin qui conduit de la forêt de Traconne à ce canal. Rapport de l'ingénieur en chef Le Jolivet sur ce mémoire et minute d'une lettre de l'Intendant à M. de la Millière sur ce sujet (1785).

C. 1612. (Portefeuille.) — 193 pièces, papier.

**1726-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (4 dossier par communauté). — Subdélégation de Vitry le-François : Ablancourt (1763-1782) ; Arrigny (1776-1786) ; Arzillières (1756-1771). — Bassu (1773) ; Bassuet (1768-1772) : requête du sieur Roger, maître de latin à Bassuet « il représente que M. l'Evêque de Chaalons luy aiant accordé la permission d'enseigner les premiers élémens de la langue latine aux jeunes gens, il s'y est borné depuis quelques années, pourquoy il demande l'exemption de la corvée personnelle » ; accordé (1772). — Bignicourt-sur-Marne (1769) ; Bignicourt-sur-Saulx (1769-1772) ; Blacy (1767-1777) ; Blaise-sous-Arzillières (1772-1774) ; Blaise-sous-Hauteville (1770-1777) ; Blesme (1770) ; Brandonvillers (1772 - 1784) ; Brusson (1769) ; Bussy-aux-Bois (1781). — Champaubert-aux-Bois (1766-1772) ; Changy (1773-1788) : détail estimatif du travail à faire pour communiquer du village de Changy aumoulin dudit lieu (1786) — Chantecocq (1783-1786) ; Chapelaine (1726) ; Chatelraould (1765-1788) ; Châtillon-sur-Broué (1784) ; Cheminon (1777) ; Cheppes (1770-1786) ; Coole (1773-1785) ; Courdemanges (1767-1786). — Doucey (1766-1777) ; Drosnay (1750-1784) ; Drouilly (1785-1786).<sup>1</sup>

C. 1613. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier (1 plan).

**1756-1789.** — Ponts et chaussées ; corvées des communautés (4 dossier par communauté). — Subdélégation de Vitry-le-François : Farémont (1773-1787) ; Favresse (1769) ; Frignicourt (1772-1789) : requête des seigneur, syndic et habitants de Frignicourt « disants que la rivière de Marne menace, depuis plusieurs années, de renverser en entier l'église du village dudit Frignicourt en minant chaque jour le terrain, qu'il ne s'en faut plus que huit à neuf pieds que la grande porte de la dite église ne serve perpendiculairement de rive à la dite rivière. » Ordonnance de l'Intendant qui

prescrit de faire exécuter au plus vite par corvée les travaux nécessaires à la protection de l'église (1784). — Giffaumont (1769-1784) : construction de la nouvelle route de Vitry à Montier-en-Der passant par Giffaumont. — Gigny-aux-Bois (1750) ; Glannes (1767-1781) ; Goncourt (1769) ; Guincourt, dépendance de Jussécourt (1785). — Haussignémont (1787) ; Hauteville (1777-1789) ; Heiltz-l'Évêque (1766) ; Heiltz-le-Hutier (1771-1773) ; Heiltz-le-Maurupt (1777-1784) ; Huiron (1779) ; Humbeauville (1784). — Isle-sur-Marne (1750).

C. 1614. (Portefeuille.) — 175 pièces, papier.

**1744-1788.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Vitry : Landricourt (1767-1786) ; Larzicourt (1744-1784) ; Les Grandes-Côtes, les Petites-Côtes et la Petite-Ville (1766-1785) ; Lignon (1773-1784) ; Loisy-sur-Marne (1766-1786) ; Luxémont (1769-1780). — Maisons (1777) ; Margerie (1765-1782) ; Marolles (1788) ; Maurupt (1769-1786) ; Merlaut (1769-1787) ; Meixtiercelin (1768-1780) ; Minecourt (1766) ; Moncets (1769-1778). — Nuisement. (1766-1778). — Oreonte (1765-1784) ; Outrepont (1785) ; Outines (1766-1786).

C. 1615. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

**1750-1786.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Vitry : Pargny (1781-1782) ; Ponthion (1750-1786). — Reims-la-Brûlée (1774-1780) ; Rozay (1773-1778). — Saint-Amand (1770-1786) ; Saint-Eulien (1772) ; Saint-Genest (1779) ; Sainte-Livière (1774-1780) ; Saint-Lumier (1782-1783) ; Saint-Martin-aux-Champs (1768-1786) ; Saint-Ouen (1774-1786) ; Saint-Quentin-les-Marais (1786) ; Saint-Remy-en-Bouzemont (1765-1784) ; Saint-Utin (1765) ; Saint-Vrain (1766-1779) ; Scept (1768) ; Sogny-en-l'Angle (1769-1779) ; Sompuis (1754-1784) ; Somsois (1765-1784) ; Songy (1768-1778) ; Soulanges (1765-1782). — Thiéblemont (1784) ; Trois-Fontaines (1782).

C. 1616. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1726-1790.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Vitry : Vavray-le-Grand (1765) ; Vitry-le-Brûlé ou Vitry-en-Perthois et la Côte de Vaux, dépendance de Vitry-le-Brûlé (1726-1790) : curement des fossés de la chaussée qui conduit de Vitry-le-François à Vitry-en-Perthois ; correspondance du subdélégué Jacobé de Couvrot avec l'intendant L'Escalopier sur ce sujet (1726-1727). — Correspondance

au sujet d'une requête de Pierre Petit, maître d'école de Vitry-en-Perthois qui demande l'exemption personnelle de la corvée. Le subdélégué Saint-Genis écrit à ce sujet : « Ce n'est ni à l'écolage, ni aux autres fonctions de maître d'école que l'exemption de corvée est accordée, mais à la condition de travailler avec le syndic à la rédaction des états de dénombrement à fournir pour la corvée. . . » (1781). — Vouillers (1782).

C. 1617. (Portefeuille.) — 170 pièces, papier.

**1740-1789.** — Ponts et chaussées : corvées des communautés (1 dossier par communauté). — Subdélégation de Vitry : Ville de Vitry-le-François : les habitants des faubourgs de Vitry se plaignent d'être commandés pour travailler par corvées à la réparation des faubourgs, chaussées et contres carpes de la ville, tandis que les habitants de la ville en sont exempts. Extrait du rôle de la recherche des habitants des faubourgs de Vitry faite pour l'année 1769. — Bois provenant des élaguements opérés sur la grande route de Vitry et saisis sur le sieur Collet de Saint-Dizier (1770-1774). — Requête des habitants de Vitry-en-Perthois qui demandent à faire baisser le terrain des trois faubourgs de Vitry-en-Perthois, Saint-Dizier et Châlons à Vitry-le-François (1780)

C. 1618. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

**1715-1740.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1715 et 1725 à 1740).

C. 1619. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

**1741-1745.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1741 à 1745). — Lettres d'envoi de l'ingénieur en chef ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1620. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

**1746-1750.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1746 à 1750). — Réponses et observations de Trudaine à l'ingénieur Le Gendre ; états, etc.

C. 1621. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

**1751-1755.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1751 à 1755). — Lettres d'envoi de l'ingénieur Le Gendre ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1622. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

**1756-1758.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1756 à 1758). — Lettres d'envoi ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1623. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

**1759-1760.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1759 et 1760). — Lettres d'envoi ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1624. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

**1761-1763.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1761 à 1763). — Lettres d'envoi de l'ingénieur en chef ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1625. (Portefeuille.) — 32 pièces, papier.

**1764-1766.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1764 à 1766). — Lettres d'envoi ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1626. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier.

**1767-1769.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1767 à 1769). — Lettres d'envoi de l'ingénieur en chef ; réponses et observations de Trudaine ; états, etc.

C. 1627. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1770-1773.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1770 à 1773). — Lettres de Trudaine à l'Intendant ; observations de Trudaine sur les états de situation.

C. 1628. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1774-1776.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1774 à 1776). — Lettres de Trudaine à l'Intendant ; observations de Trudaine sur les états de situation.

C. 1629. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

**1777-1779.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1777 à 1779). — Observations de Trudaine sur les états de situation.

C. 1630. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1780-1782.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1780 à 1782). — Lettres de l'Intendant ; réponses et observations de M. de la Millière ; états, etc.

C. 1631. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

**1783-1785.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1783 à 1785). — Lettres de l'Intendant ; réponses et observations de M. de la Millière ; états, etc.

C. 1632. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1786-1787.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1786 et 1787). — Observations de M. de la Millière sur les états.

C. 1633. (Portefeuille.) — 12 pièces, papier.

**1789-1791.** — Ponts et chaussées : états de situation des routes (exercices 1789 à 1791).

C. 1634. (Portefeuille.) — 42 pièces, papier.

**1792-1797.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — États de dépenses : états des sommes qui doivent être arrêtées au Conseil du Roi pour les ouvrages et réparations à faire aux ponts, chemins et chaussées de la province de Champagne : chaque état est arrêté par l'Intendant (1732-1738). — État des dépenses proposées pour les réparations à faire aux routes en 1777 (1776). — État des dépenses proposées pour la campagne de 1778 dans la province et frontière de Champagne (1777).

C. 1635. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier.

**1798-1797.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — Certificats de réception et de paiement des travaux classés dans l'ordre alphabétique par noms d'adjudicataires ; Babin (1739-1742) ; Battelier, Pierre Antoine (1742-1743) ; Battelier, Pierre Joseph (1739-1744) ; Bellot (1744) ; Bénard (1787) ; Bertrand, François (1787) ; Bertrand, Marc (1748) ; Bourgeois, Louis Xavier (1787) ; Bourgeois, Simon (1743-1747) ; Bourguenil (1739) ; Camus, Georges (1744) ; Camus, Claude (1787) ; Collet (1787) ; Cosson, subrogé à Jean Oudart (1740) ; Cunisse (1787) ; Dauvet (1787) ; Détruisseux (1787) ; Diart (1787) ; Joseph du Bar (1739-1744) ; Dumat (1787) ; Ferry (1737-1741) ; Fleuret, Joseph et Pierre



(1748); Frérot, Pierre (1739); Frérot, Julien Antoine (1787); Gaury, subrogé à Jacques Mabileau (1744); Georget (1787); Gobillard (1741); Guérard (1787); Herbeumont, dit Beaumont (1736-1740); Huz (1787).

C. 1636. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1737-1787.** — Ponts et chaussées : travaux des routes. — Certificats de réception et de paiement des travaux classés dans l'ordre alphabétique par noms d'adjudicataires : Jacquesson (1787); Le Brun (1787); L'Écuyer (1787); Léger; Le Louvier, Nicolas Joseph (1787); Le Louvier, Pierre (1787); Lherbette (1787); Mesnil, Mathieu (1787); Mesnil, Michel (1787); Moreau (1787); Nicolas de Poix (1737-1741); Paty de la Vaux (1747); Philipot (1739); Ponsardin (1787); Ragot, Claude-Robert (1743-1744); Ragot, Léonard (1740-1743); Ravelet (1787); Roucourt (1742-1744); Sainon (1742); Servant (1787); Taillard (1787); Thériar (1743-1744); Thibezard (1787); Trichot (1787); Vauthier (1787); Vincent (1787); Vivier (1787).

C. 1637. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier (15 imprimées).

**1739-1790.** — Ponts et chaussées : corvées. — Ordonnances, règlements et instructions des Intendants sur la manutention des corvées. — Ordonnance de l'Intendant Le Pelletier de Beaupré déchargeant deux particuliers de Saint-Martin-sur-le-Pré, de la taxe de 25 livres à laquelle ils avaient été imposés pour une prétendue garnison de deux cavaliers de maréchaussés envoyés pour le fait des corvées (1730). — Instruction de l'Intendant Caze de la Bove aux sous-ingénieurs, inspecteurs, conducteurs et autres préposés à la conduite des ouvrages par corvées (1749). — Ordonnances des Intendants concernant les travaux à exécuter par corvée (1750, 1751, 1753, 1757, 1760, 1764). — Projet d'une ordonnance sur la corvée en Champagne en 1765. — Copies des circulaires de l'Intendant à ses subdélégués relatives aux corvées de 1766 et 1769; copies de 2 lettres de l'Intendant à l'ingénieur Frérot sur le même sujet (1766 et 1767). — Ordonnance de l'Intendant relative aux transports des pavés pour la construction du passage entre Fismes et Jonchery (1774). — Ordonnances de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil concernant les corvées de 1782, 1785, 1786. — Extrait de l'ordonnance sur les corvées (1790). — Arrêts du Conseil concernant la corvée : arrêt qui assujettit à la corvée les villes taillables, abonnées et franchises de Picardie (1757). — Arrêt qui casse et annule celui de la Chambre des Comptes de Dôle du 8 juillet 1765 et lui fait défense de prendre connaissance de ce qui concerne les corvées (28 août 1765). — Arrêt concernant les corvées du chemin

des Moisselles à Baillet et autres dans la Généralité de Paris (1766).

C. 1638. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier (1 imprimée).

**1737-1785.** — Ponts et chaussées : mémoires et instructions sur les corvées. — Mémoire sur la conduite du travail par corvées (1737). — Instruction sur les ouvrages à faire par corvées (1746). — Observations de l'ingénieur Le Gendre sur un projet d'instruction au sujet des ouvrages à faire par corvée; remarques sur les outils à employer, sur les punitions à infliger aux réfractaires (sans date). — Mémoire sur l'emploi des voyers; détail des opérations principales de la corvée (sans date). — Instructions aux conducteurs des travaux par corvées (1749). — Mémoire sur la construction et la réparation des chemins (1762). — Mémoire sur les corvées de Champagne (1767). — Observations sur l'entretien des routes par corvée pour servir au département de Langres (1774). — Mémoire de l'ingénieur Coluel sur les travaux des routes à prix d'argent en France et particulièrement en Champagne (1776). — Plaintes adressées au Conseil par plusieurs communautés de Champagne au sujet des tâches qui leur ont été distribuées sur la grande route de Châlons à Troyes en 1779. — Mémoire présenté par les communautés qui travaillent par corvée royale sur le chemin de Vitry à Sézanne (1780). — Copie de la lettre du Contrôleur-général Joly de Fleury à l'Intendant : ci-joint les éclaircissements demandés par le Ministre (1781).

C. 1639. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1745-1784.** — Ponts et chaussées : corvées. — Notes et états pour servir à l'appréciation des ouvrages par corvée : état contenant le nombre et la qualité des mandements nécessaires pour commander les communautés qui travailleront aux corvées en 1745. — État du travail que l'on peut faire chaque année sur l'étendue d'une lieue et indication de la dépense. — État de ce qu'il en aurait coûté au Roi pour faire construire à neuf les 295 toises de chemin qui ont été faites en 1747 sur la route de Châlons à Sainte-Menehould. — Détail estimatif de ce que coûterait au Roi l'entretien de la route de Sedan à Mézières, de Mézières à Reims et de Reims à Reims. — État des communautés chargées de l'entretien du chemin de Châlons à Chouilly (1748). — État contenant le nombre et la qualité des mandements nécessaires pour commander les communautés qui travailleront aux corvées des grands chemins en 1749. — État de la dépense des corvées de la première saison de 1749 (appointements des sous-ingénieurs, inspecteurs, conducteurs et piqueurs). — Appréciation des ouvrages faits par corvée en 1751. —

État général des routes à entretenir et à continuer pendant la campagne de 1752 par divisions d'inspecteurs. — État de situation des ouvrages faits à corvée sur la route de Châlons à l'Épine en 1753. — État général des communautés du département du sous-ingénieur Firmin (1755). — État de comparaison des dépenses de la corvée en 1756 et 1757. — États des communautés par départements des sous-ingénieurs Lefebvre et Frérot (1764). — État des ouvrages faits par corvées sur les différentes routes de la province et frontière de Champagne en 1764 avec l'estimation de ce que ces ouvrages auraient coûté s'ils avaient été faits à prix d'argent : « Les ouvrages ont été exécutés par 2,126 communautés qui ont produit entre elles 114,830 hommes et 97,476 bêtes de somme. Il a été donné à chacune de ces communautés une tâche de 4 jours au printemps et autant en automne pour les entretiens et autres ouvrages des routes faites et une tâche de 6 jours au printemps et autant en automne pour les ouvrages des routes de nouvelle construction. » Il résulte de cet état que les ouvrages par corvées ont coûté 79,436 livres de plus que s'ils avaient été faits à prix d'argent. — État des communautés du département du sous-ingénieur Lefebvre en 1765. — Tableau des routes faites et à faire par corvée dans la province et frontière de Champagne en 1780. — Observations sur les travaux par corvée qui se font sur les routes à l'entretien dans le département de Châlons (1782). — Lettre de M. de Varaigne, sous-ingénieur au département de Langres (1782). — Bref état faisant connaître le travail des corvées en Champagne pendant l'année 1784.

C. 1640. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier (3 imprimées).

**1734-1784.** — Ponts et chaussées : corvées. — Exemptions : requêtes en exemption et décisions de l'Intendant à ce sujet. — Recueil de différentes décisions de Rouillé d'Orfeuil au sujet des corvées (1765). — Recueil des décisions de l'Intendant sur le fait des corvées (1765-1768). — Décisions de l'Intendant en matière d'exemptions de corvées prétendues par divers : avocats au Parlement, notaires, procureurs, juges, gruyers ou baillis, greffiers, huissiers et sergents royaux (1764-1770); chirurgiens (1766-1770). — États des officiers qui se prétendent exempts de corvées (bailliages de Châtillon-sur-Marne, Fismes, Vertus (1754-1769). — Demande d'exemption par un officier de milice bourgeoise de la frontière du Luxembourg : l'Intendant l'exempte de la moitié des corvées personnelles, conformément à la pratique des Trois-Évêchés (1734). — Corvées des maîtres de forge et ouvriers des forges : correspondance à ce sujet (1751-1753). — État des corvéables d'Éclaron avec les exemptions indiquées en marge (1753). — Copie d'une lettre de Monginet, sous-ingénieur en Franche-Comté,

MARNE. — SÉRIE C.

au sujet des corvées : « Les corvées dans cette province sont réelles, et par conséquent toutes les personnes de quelque état et condition qu'elles soient, qui sont comprises dans les rôles des impositions des communautés sont sujettes aux corvées... » (1753). — Lettre de l'ingénieur Révérend sur l'ordre observé dans les corvées du Soissonnais (1754). — Copie de la lettre du Contrôleur-général à M. Méliand au sujet de la corvée des villes (1755). — Décisions de l'Intendant au sujet des arpenteurs des Eaux et forêts (1767-1768). — Copie de la lettre de Rouillé d'Orfeuil aux maire et échevins de Langres au sujet de la corvée due par les habitants des faubourgs de leur ville (1764). — Décision au sujet des compagnons des métiers : non exemptés (1765). — Exemptions réclamées par les catégories suivantes et décisions à ce sujet : employés des fermes et regratiers (1765-1782); garde-chasses (1765-1766); fabricants de papier et leurs ouvriers (1766); meuniers; un bourgeois de Paris, propriétaire à Mareuil-sur-Ay; propriétaires de juments qui allaitent; gardes-étalons; syndics des paroisses (1767); contrôleurs des actes des notaires; maréchaux et souffleurs des forges; commensaux de la maison de Roi; incendiés; préposés au recouvrement des vingtièmes; particuliers malades et pauvres (1768). — Décisions de l'Intendant sur différentes questions proposées par le sieur Declossets, sous-ingénieur du département de Joinville (1769). — État des particuliers qui seront dispensés de 3 jours de corvée sur les routes en considération des services qu'ils ont rendus pour l'approvisionnement de Châlons (1774). — Décisions de l'Intendant sur les requêtes des communautés de Saint-Memmie, Pogny, Maisons, Vitry-en-Perthois (1783). — Delacroix, ancien 1<sup>er</sup> commis du Contrôle général, demande à être taxé d'office et exempt des corvées : correspondance à ce sujet (1784).

C. 1641. (Portefeuille.) — 105 pièces (2 parchemins, 5 imprimées).

**1737-1786.** — Ponts et chaussées : corvées. — Jurisdiction de l'Intendant en matière de corvées; réfractaires, pièces diverses. — Sentence de l'Intendant Le Peletier de Beaupré condamnant le sieur Duval, inspecteur des travaux de corvée, au carcan et à 6 années de bannissement pour avoir reçu de l'argent à l'effet de dispenser divers particuliers et communautés de la corvée (1737). — Arrêt du Conseil qui renvoie devant l'Intendant de Champagne la procédure engagée au sujet de la rixe entre M. Bourrelier, maître de la poste de Juzennecourt, et Bombes des Ouais, officier du grenier à sel de Chaumont, inspecteur des travaux de corvée (1755). — Avis du sieur Frérot sur les requêtes de divers particuliers en exemption ou décharge de corvée : il écrit à propos de la requête d'un marguillier. « L'usage ordinaire de tous les villages est d'avoir un maître d'école et un mar-

guillier dans la paroisse : ce premier, sous les ordres de M. son curé, est chargé du service de l'église et sacristie et, en outre, de l'instruction de la jeunesse, et ce n'est qu'en cette considération qu'il est dispensé personnellement de la corvée des grands chemins ; le second qui n'a de fonction à la paroisse que les jours de fête et les dimanches n'est point dans le cas de l'exemption... » (1758). — Avis de l'ingénieur Coluel sur divers objets concernant les ponts et chaussées (1764). — Réfractaires de la corvée : arrêts, plaintes, rapports. — Rébellion à Maubert-Fontaine (Ardennes) : dénonciation contre l'exempt de la maréchaussée (1765). — Arrêt du Conseil contre Évrard, habitant de Montmort, réfractaire (1766). — Requête de plusieurs habitants des faubourgs de Chaumont (1775). — Rapport du conducteur de la route sur l'arrestation de plusieurs réfractaires de la communauté de Chalantré (Seine-et-Marne) (1777). — Lettres de l'Intendant relatives aux réfractaires de 1778 (1779). — Pièces diverses. — Correspondance concernant les corvées : Chertemps, subdélégué d'Épernay (1764) ; copies de 3 lettres de Trudaine et de Rouillé d'Orfeuil (1766) ; Pierrot, subdélégué d'Épernay et Polonceau, subdélégué de Reims (1779-1786). — Adjudications par le subdélégué d'Épernay, Chertemps, d'ouvrages de corvée sur la route d'Épernay à Montmirail (1777-1778). — Transport par corvées du bois de chauffage destiné à l'approvisionnement de Paris : état des communautés commandées pour voiturier le bois de la forêt de Traconne jusqu'au port de Marcilly-sur-Seine (1783). — Minute d'une lettre de l'intendant Rouillé au Prévôt des marchands de Paris : il se plaint des procédés du sieur Margueré, subdélégué du Bureau de la Ville à Nogent-sur-Seine qui a commandé 2 communautés de la Généralité de Champagne pour voiturier du bois jusqu'au port de Saron (1785).

C. 1643. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier (2 imprimées).

**1775-1776.** — Ponts et chaussées : corvées. — Suppression et rétablissement de la corvée en 1775 et 1776. — Extrait des états de situation des ponts et chaussées au 31 décembre 1774. — Mémoire du sous-ingénieur Defer relatif à l'emploi du fonds destiné à la construction des chemins (sans date). — Lettre de l'ingénieur Coluel à M. Dubois, inspecteur général des ponts et chaussées, touchant les travaux des routes à prix d'argent (5 décembre 1775). — Copie de la lettre de Turgot à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur le projet de suppression des corvées : « Comme le Roy, écrit-il, regarde la construction des chemins comme une charge de la propriété, son intention est qu'elle soit supportée par tous les propriétaires privilégiés ou non privilégiés sans aucune exception et dans la même forme qui a eu lieu pour

la reconstruction des églises et presbytères.... » (28 juillet 1775) ; lettre de Rouillé d'Orfeuil à l'ingénieur Coluel en lui envoyant copie de la lettre ci-dessus (8 août 1775). — Copie de l'instruction envoyée par Trudaine à l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur la manière de dresser l'état de situation des routes de la Généralité et des ouvrages à y exécuter à prix d'argent (13 novembre 1775). — Lettre de l'Intendant à Trudaine en lui envoyant l'état demandé ci-dessus (25 janvier 1776). — Édit supprimant les corvées et ordonnant la confection des routes à prix d'argent (février 1776). — Édit du 11 août qui sursoit à l'édit ci-dessus ; instruction générale sur la forme à observer pour la construction et l'entretien des chemins ; lettre d'envoi de Trudaine à l'ingénieur Coluel (1776). — 4 lettres de l'inspecteur général Dubois à l'ingénieur Coluel (1776). (Voir sur la suppression de la corvée l'art. 1549.)

C. 1643. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1777.** — Ponts et chaussées : corvées. — Essai d'un mode de répartition des corvées basé sur les impositions et les fonds des paroisses en 1777 : mémoire de l'ingénieur Coluel sur l'essai proposé (15 février 1777). — Copie de l'instruction adressée à l'Intendant par le Contrôleur-général Taboureau des Réaux sur l'assiette et la répartition des corvées (18 avril 1777). — Mémoires et éclaircissements demandés par Necker : « M. Necker, écrit M. de Chambine à l'ingénieur Coluel, désire savoir le nombre non-seulement des journaliers, mais encore celui des journées qui ont été employées à la corvée pendant les années 1774, 1775, 1776 et 1777 et avoir l'état de ceux que l'on emploiera en 1778, ainsi que l'état du nombre des voitures et des bêtes employées pendant les mêmes années » (9 août 1777). — Éclaircissements demandés par Necker à l'Intendant (8 septembre) ; mémoire fourni à ce sujet par l'ingénieur Coluel (28 octobre).

C. 1644. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier (3 imprimées.)

**1778-1781.** — Ponts et chaussées : corvées. — Nouvelle administration des corvées en 1779 : projet d'une nouvelle forme d'administration des corvées en Champagne présenté par l'ingénieur Coluel ; lettre d'approbation de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1778). — Instruction de Coluel sur la nouvelle forme à donner aux corvées de Champagne en donnant des tâches générales à chaque paroisse (1779). — Ordonnance de l'Intendant réglant le mode de répartition des corvées (10 février 1779). — Décisions de l'Intendant sur les diverses mesures proposées à l'occasion de la nouvelle administration des corvées ; circulaire de l'ingénieur Coluel aux 8 sous-ingénieurs de la Généralité : Declossets,

Maillet, De Varaigne, Lebrun, De Sorbée, Aubert, Boudin, Gardeur (1779). — Copies des circulaires de l'Intendant aux subdélégués et aux sous-ingénieurs de la Généralité concernant le nouveau règlement des corvées (Mars 1779) ; autres circulaires adressées aux mêmes sur les formes à employer dans l'adjudication des tâches (juin 1779). — Observations présentées par l'ingénieur en chef et décisions de l'Intendant sur la nouvelle méthode employée en Champagne pour l'administration des corvées (31 décembre 1779). — Mémoires divers sur la nouvelle réglementation des corvées : mémoires du sous-ingénieur de Rethel, Boudin ; d'un subdélégué, etc. (1780-1781).

C. 1645. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier (107 imprimées).

**1763-1779.** — Ponts et chaussées : corvées. — Renseignements fournis à l'ingénieur Coluel sur les travaux des routes en 1779 par les ingénieurs des Généralités dont les noms suivent : Alençon. — Amiens. — Bourgogne : ordonnance des Élus généraux du duché de Bourgogne concernant le travail par corvée (1773). — Dombes. — Franche-Comté : ordonnance de l'intendant Lacoré concernant la confection, l'entretien et la plantation des grandes routes (1769). — Limoges : circulaire de Turgot aux curés de la Généralité concernant les corvées (1763). — Lorraine. — La Rochelle : mémoire sur l'administration des corvées en 1779. — Montauban. — Orléans : état et estimation des ouvrages faits par corvées en 1778. — Poitiers : situation des routes de la Généralité au 1<sup>er</sup> janvier 1779. — Rennes. — Rouen : instruction de l'Intendant De Crosne pour les paroisses qui voudront faire leurs corvées à prix d'argent (1774) ; situation des routes de la Généralité au 1<sup>er</sup> janvier 1779. — Soissons. — Tours.

C. 1646. (Portefeuille.) — 13 pièces (2 imprimées).

**1780-1781.** — Ponts et chaussées : corvées. — Renseignements fournis à M. Coluel par les ingénieurs de différentes Généralités sur les travaux des routes en 1779. — Arrêt du Conseil relatif à la confection des travaux publics sur les grandes routes de la Généralité de Bourges (23 mai 1780) ; autre arrêt prescrivant d'exécuter à prix d'argent les travaux des grandes routes qui s'exécutaient ci-devant par corvée dans la dite Généralité (15 avril 1781). — Situation des routes au 1<sup>er</sup> janvier 1780 dans les Généralités dont les noms suivent : Alençon ; Bourgogne ; Metz ; Lorraine et Barrois ; Orléans ; Poitiers ; Rennes ; Rouen. — Lettre de l'ingénieur en chef de Bourg à l'ingénieur en chef de la Champagne (1781). — Récapitulation générale des ouvrages faits par corvée dans la Généralité de Tours en 1780.

C. 1647. (Portefeuille.) — 15 pièces, papier.

**1783.** — Ponts et chaussées : corvées. — Mémoire de l'ingénieur en chef Le Jolivet touchant un nouveau mode de répartition de la corvée basé sur la taille de 1784 ; notes marginales au crayon (9 mai 1783). — Lettre de l'Intendant à M. Le Jolivet : « Il y a longtemps, écrit-il, que je cherche les moyens d'adoucir le poids de la corvée en Champagne. J'ai employé tour-à-tour la plus part des systèmes qui sont en usage dans les différentes provinces du Royaume sans qu'aucun ait pu convenir parfaitement à ma Généralité... » (1783). — Observations sur le régime des corvées de 1784 avec les réponses aux observations. — Observations de Le Brun, sous-ingénieur à Joinville, sur le nouveau régime des corvées avec les réponses de M. Le Jolivet. — Modèle de devis estimatif ; modèle du cahier des charges. — Relevé des impositions des 12 Élections de Champagne pour 1784. — Tableau des impositions des communautés en 1784 pour chacune des Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne, Vitry-le-François. — Tableau des lieux privilégiés de la province de Champagne. — Observations du sous-ingénieur Le Brun sur l'essai ordonné pour 3 ans de la conversion de la corvée en prestation pécuniaire.

C. 1648. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier (3 imprimées).

**1786-1787.** — Ponts et chaussées : corvées — Conversion de la corvée en prestation pécuniaire. — Copie de la lettre de Calonne à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (18 août 1786). — Arrêt du Conseil qui ordonne l'essai pendant 3 ans de la conversion de la corvée en prestation pécuniaire (6 novembre 1786). — Arrêt du Conseil ordonnant l'imposition sur toutes les communautés de Champagne de la somme de 807,280 livres nécessaire à la confection et à l'entretien des routes de la Généralité pendant l'année 1787 (21 décembre 1786). — Instruction à suivre en exécution de l'arrêt du Conseil du 6 novembre 1786. — Modèle de devis. — Mémoire des officiers municipaux de Vitry-le-François sur la conversion de la corvée en prestation pécuniaire avec les réponses aux observations du mémoire (15 mai 1787). — Extrait du registre des délibérations de l'Hôtel-de-Ville de Vitry-le-François (5 juin 1787). — Copies de la lettre des officiers municipaux de Vitry à l'Intendant (15 juin) ; de la lettre de M. de la Millière à l'Intendant (20 juillet). — Déclaration du Roi pour la conversion de la corvée en prestation pécuniaire (27 juin 1787). (Voir art. 1553.)

C. 1649. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

**1739-1786.** — Ponts et chaussées : comptabilité. — États des paiements à effectuer pour appointements, salaires et gratifications aux inspecteurs, conducteurs et piqueurs employés sur les routes de Champagne pendant les années 1739 à 1744, 1745, 1747 à 1764, 1777 à 1778, 1785 et 1786.

C. 1650. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier (2 imprimées).

**1749-1789.** — Ponts et chaussées : comptabilité. — Distribution des fonds (1767-1783). — Bordereaux de la répartition des fonds alloués aux entrepreneurs sur les exercices 1766, 1772, 1773 et 1774. — Bordereaux des sommes à payer aux adjudicataires et entrepreneurs de routes (1769-1789). — Arrêt de la Chambre des Comptes intervenu au jugement du compte de la trésorerie générale des ponts et chaussées de France de l'année 1740, clos le 25 juin 1748 (1749).

C. 1651. (Portefeuille.) — 170 pièces (17 imprimées).

**1727-1790.** — Ponts et chaussées : police des routes. — Ordonnances des intendants Le Peletier de Beaupré, Barberie de Saint-Contest et Rouillé d'Orfeuil concernant la police des routes et du roulage (1727-1783). — Matériaux enlevés à Auve, sur la route de Châlons à Sainte-Menehould : condamnation à 300 livres d'amende (1754). — Contraventions en matière de voirie : condamnation à 30 livres d'amende par l'intendant Rouillé (1766); extraction et vente illégales de pierres sur la chaussée de Vaudetré (1787). — Autorisation aux administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims et au sieur Marlot, procureur du Roi, de faire enlever des pavés de rebut sur la route de Reims à Fismes (1770-1772). — Plainte du sieur Du Breuil contre l'inspecteur des routes à Fismes qui a fait fouiller sa propriété de Ventelay pour en tirer du grès (1785). — Procès-verbaux de conducteurs pour insultes à eux adressées sur la grande route (1773-1789). — Procès-verbaux dressés par les stationnaires (1788). — Procès-verbaux des conducteurs contre les stationnaires et les cantonniers délinquants (1788-1789). — Certificats de bonne conduite délivrés à des cantonniers (1788-1790).

C. 1652. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier (1 plan).

**1777-1785.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts sur les routes. — Élection de Vitry. — Route de Vitry-le-François à Bar-le-Duc : pont sur la Cheppe (1778-1784) — État des communautés qui, par

leur situation, se trouvent le plus dans le cas de faire usage du pont sur la Cheppe ; correspondance à ce sujet. — Route de Vitry à Bar-sur-Aube : ponts sur la chaussée de Blacy (1777-1785) ; correspondance à ce sujet. — Devis et détail estimatif des travaux nécessaires pour la construction d'un pont sur la Guenelle et pour ouvrir un nouveau lit à la Marne en amont du pont des Indes près Vitry-le-François : ci-joint le plan du pont ; procès-verbal de l'adjudication desdits travaux à Nicolas-Jean Le Louvier, entrepreneur, moyennant 36,000 livres (1785).

C. 1653. (Portefeuille.) — 91 pièces (2 parchemins).

**1776-1786.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts sur les routes. — Élection de Vitry. — Route de Vitry à Montier-en-Der : construction de ponts entre Arrigny et Giffaumont. — Devis et détail estimatif pour la construction d'un pont et de cinq chevalets en bois sur la chaussée entre Arrigny et Giffaumont (1777). — État des communautés désignées pour contribuer à la reconstruction des ponts de la Druelle, d'Heurlin et de Giffaumont sur la route d'Arrigny à Montier-en-Der. — Arrêt du Conseil qui autorise l'adjudication et ordonne l'imposition des 4,000 livres, montant de l'adjudication, sur les paroisses appelées à en profiter (1784) ; lettre de Vergenne à l'Intendant de Champagne en lui envoyant l'arrêt susdit (1786).

C. 1654. (Portefeuille.) — 143 pièces, papier (1 plan).

**1729-1790.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et ponts à l'intérieur et aux abords des villes. — Châlons-sur-Marne : réparations à faire au pont de la porte de Marne et à un chemin près de la chapelle Saint-Jacques ; ci-joint un plan (1729). — Chemin de la porte Sainte-Croix à la route de Vitry : établissement d'un atelier de 48 communautés sur ledit chemin (1766). — Embranchement de la porte Dauphine : remplacement des arbres de la demi-lune à la porte Sainte-Croix (1770). — État contenant les noms des particuliers expropriés pour la construction de l'embranchement du Jard à la porte Dauphine, la quantité et la nature des terrains et le montant des indemnités (1776). — État des chaussées pavées faisant partie des grandes routes qui étaient autrefois à la charge des ponts et chaussées et qui ont été mises à la charge des villes dans la traverse ou la banlieue desquelles elles se trouvent (1780). — Les fermiers généraux des messageries se plaignent à l'Intendant du mauvais état du pavé dans la traverse de Châlons ; minute de la lettre de l'Intendant aux officiers municipaux sur ce sujet : « Je ne cesse, écrit-il, de recevoir des représentations sur le mauvais état de votre pavé, non-seulement dans la traverse de cette ville, mais à la sortie de la porte Saint-Jacques jus-

qu'à la rencontre du pavé de Saint-Memmie et à celle de Marne depuis le pont Rupé jusqu'à la nouvelle chaussée qui doit aboutir au grand pont (1787). — Chaussée de la chapelle Saint-Jacques (1788-1789). — Épernay : requête des habitants qui demandent à faire rétablir aux frais des ponts et chaussées le pavé de la traverse de leur ville depuis la porte de Châlons jusqu'à celle de Paris ; Trudaine écrit à l'intendant Caze de la Bove : « M. le Contrôleur-général a répondu qu'il est de règle dans tout le Royaume que les habitants des villes sont tenus d'entretenir le pavé des rues dans l'intérieur des villes et dans leurs faubourgs, même les chaussées qui servent de grande route, et que l'on ne pouroit donner atteinte à cette règle pour une seule ville sans que toutes les autres se crussent autorisées à demander aussi que cet entretien fût pris sur les fonds des ponts et chaussées... » (1750).

C. 1655. (Portefeuille.) — 100 pièces (4 imprimées, 2 parchemins, 3 plans.)

**1717-1751.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et ponts à l'intérieur et aux abords des villes. — Vitry-le-François : pont de la Porte-Neuve sur la chaussée de Saint-Dizier (1725-1729) : devis des ouvrages supplémentaires à exécuter au pont de la Porte-Neuve ; annonce de l'adjudication desdits travaux ; adjudication à P. Jos. Battelier, entrepreneur, moyennant 24,553 livres (1726). — Contestation entre le sieur Battelier et le sieur Maillard, receveur des tailles et deniers patrimoniaux de la Ville et Élection de Vitry : arrêt du Conseil qui évoque l'appel interjeté en la Cour des Aides par le sieur Maillard d'une ordonnance rendue par l'Intendant (1726). — Procès-verbaux de la visite des travaux du sieur Battelier par l'ingénieur Delaforce (1726-1728). — Toisé du pont de pierre de la Porte Neuve bâti par l'entrepreneur Battelier (1729). — Pont des Indes sur la route de Paris à Vitry (route nationale n° 34. Voir art. 1571) : ordre de l'intendant L'Escalopier aux syndic et habitants de Frignicourt d'envoyer 17 hommes pour travailler au pont des Indes (1717). — Devis des réparations en 1731 ; devis supplémentaire en 1733. — Toisé des ouvrages exécutés par l'entrepreneur Battelier (1739). — Devis des travaux supplémentaires en 1740. — Devis et détail estimatif en 1748. — Plan du pont en 1749 ; plan actuel de la 3<sup>e</sup> palée. — Devis et détail estimatif de 1750. — Requête à l'Intendant par l'entrepreneur J. Prignet, chargé de la reconstruction du pont (1771-1772). — Pont et chaussée de Blacy : devis des ouvrages à exécuter aux ponts de bois depuis la porte du pont jusqu'à Blacy (1727). — Devis estimatif du pont de maçonnerie appelé le pont de Blacy (1737) ; adjudication au sieur Battelier moyennant 2,055 livres. — Procès-

verbal de la visite et réception des travaux aux ponts de Vaux et de Blacy (1744). — Pont de Frignicourt : devis des bois à employer pour la réparation du pont de la porte de Frignicourt (1728).

C. 1656. (Portefeuille.) — 119 pièces (4 imprimées, 2 parchemins).

**1727-1763.** — Ponts et chaussées : travaux des routes et ponts à l'intérieur et aux abords des villes. — Vitry-le-François. — Chaussée et pont de Vaux sur la Saulx : devis des ouvrages à exécuter à la rivière de Saulx, à la chaussée et au pont de Vaux ; état des réparations à faire aux ponts de la chaussée de Vaux (1727). — Devis estimatif de la construction de deux culées au pont de Vaux sur la Saulx ; adjudication desdits travaux au sieur Battelier, entrepreneur, moyennant 13,860 livres 13 sols 4 deniers (1737). — Devis des réparations les plus urgentes à faire au grand pont sur la Saulx et aux trois autres ponts de la chaussée de Vaux (1740). — La ville de Vitry demande à être déchargée de l'entretien des 4 ponts situés sur la route de Paris à Strasbourg : correspondance à ce sujet entre Trudaine et l'Intendant de Champagne (1762-1768). — Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont de pierre de 3 arches sur la Saulx (1769). — Envoi par Trudaine à l'Intendant de l'expédition de l'arrêt du Conseil qui approuve les plans d'un pont de pierre sur la Saulx et ordonne que le montant de la dépense sera imposé sur la ville de Vitry à partir de 1770 (1769). — États de répartition sur les Villes et Élections de Vitry-le-François et de Joinville de l'imposition ordonnée pour la construction du pont de pierre (1769-1776). — Procès-verbal de la réception des travaux du pont par l'ingénieur Coluel (1776). — Pont sur le chemin de Merlaut à Outrepont (1728-1729).

C. 1657. (Portefeuille.) — 67 pièces (2 parchemins).

**1705-1773.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Dossiers classés par ordre alphabétique de communautés dans chaque Élection formant arrondissement de sous-ingénieur. — Élection de Châlons : Châlons-sur-Marne. — Pont de Marne : (route nationale n° 3. Voir art. 1569) : extrait des délibérations du Conseil de Ville du 11 septembre 1705 relatif aux réparations à exécuter. — Réparations en 1706 adjudgées à Cl. Battelier moyennant 6,870 livres ; devis et métré des ouvrages. — Toisé des ouvrages exécutés en 1740 pour la reconstruction de 2 arches en pierres de taille. — Réparations en 1757, 1765 et 1771 : mémoire de fournitures par le sieur Périnet, marchand de bois (1757). — Chute d'une arche par suite de l'inondation du 28 novembre 1770 : correspondance ministérielle à ce sujet. Minute de la lettre de

l'Intendant à Trudaine : « L'avis de l'ingénieur seroit de s'empresser de faire un pont de bois provisoire de 30 ou 40 toises au-dessus de l'emplacement du pont actuel : il en estime la dépense à 48,000 livres parce qu'il est convenable de le construire solidement puisqu'il servira au passage des routes de Paris en Allemagne qui sont fréquentées par des voituriers dont les charges sont immenses... » (18 octobre 1770). — Mémoire de l'ingénieur Coluel sur le rétablissement du pont de pierre et la construction d'un pont de bois provisoire : « l'endroit qui m'a paru le plus convenable et le moins dispendieux est de le construire à 30 ou 40 toises au-dessus du pont actuel à peu près vis-à-vis le portail de la Cathédrale » (14 janvier 1774). — Lettre de Trudaine à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil en lui envoyant le mémoire et le plan dressé par l'ingénieur Coluel pour la reconstruction du pont de pierre (8 mai 1774). — État de la dépense occasionnée par la chute du pont et de la porte de Marne en novembre 1770 : elle monte à 3,504 livres 43 sols 3 deniers. — Arrêt du Conseil autorisant l'Intendant à distraire chaque année 25,000 livres sur les 50,000 levées annuellement en Champagne pour la construction des routes militaires, jusqu'à l'entier paiement des sommes nécessaires à l'établissement d'un pont de bois provisoire et la construction d'un pont de pierre à Châlons (27 juillet 1774). — État abrégé des dépenses faites pour réparations au pont de Marne de 1769 au 1<sup>er</sup> janvier 1772. — Minute de la lettre de l'Intendant à M. Trudaine sur la nécessité de prendre les mesures nécessaires pour reconstruire au plus tôt le pont de Marne (novembre 1773).

C. 1658. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier (10 imprimées).

**1777-1784.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Marne. — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont en pierre de 3 arches sur la Marne : ce détail dressé par l'ingénieur Coluel porte la dépense totale à 4,468,597 livres 49 sols 3 deniers, y comprise la somme nécessaire à l'expropriation de plusieurs moulins et maisons (40 avril 1777). — Les travaux sont adjugés le 15 mai au sieur Jean Prignet, entrepreneur, moyennant la somme de 4,358,000 livres. — État des terrains situés sur l'emplacement et dans l'alignement du pont de Marne et ordonnance de l'Intendant qui prescrit aux propriétaires de vider les lieux aux termes spécifiés par lui (26 novembre 1777). — L'adjudication primitive de 4,358,000 livres est élevée à 4,468,000 livres en raison de la substitution de la pierre meulière à la pierre de Chevillon reconnue trop tendre pour le souèvement (lettre de l'ingénieur Coluel du 29 février

1778). — Correspondance relative à la situation des travaux et aux fonds affectés à la construction : « Il n'est guère possible, écrit M. Decotte à l'ingénieur Coluel, de continuer d'aller en avant sur la construction de cette entreprise jusqu'à ce que les circonstances permettent d'y appliquer les fonds nécessaires, et je prévois que ceux de cette année pourront à peine suffire à la dépense, tant des charges annuelles que des autres ouvrages indispensables à faire dans cette Généralité » (1780). — État de plusieurs communautés des environs de Châlons avec le nombre de leurs manouvriers et le nombre de ceux qu'on leur demande pour travailler au pont de Châlons (1784). — Minute d'une lettre de l'Intendant au Contrôleur-général : il demande l'envoi d'un bataillon d'infanterie pour concourir aux travaux d'épuisement de la deuxième pile du pont (19 juin 1783) ; le maréchal de Ségur refuse. — État des communautés où il convient de commander des manouvriers pour les travaux du pont à compter du 15 août 1783. — M. de la Millière annonce à l'Intendant que le Contrôleur-général accorde 3,000 livres de gratifications à l'ingénieur Le Jolivet, chargé des travaux du pont (1783). — Plaintes que l'ingénieur Le Jolivet adresse à l'Intendant sur le compte de l'entrepreneur Prignet (1783). — Subrogation du sieur Wiotte à Jean Prignet, adjudicataire des travaux (1784). — Correspondance de l'Intendant avec M. de la Millière sur la difficulté de trouver des manœuvres pour les travaux d'épuisement ; lettre du ministre Calonne autorisant l'Intendant à requérir des manœuvres dans les campagnes (15 juin 1784). — Minute de la circulaire de l'Intendant aux subdélégués leur prescrivant de requérir des manœuvres dans leurs subdélégations respectives : états des manœuvres commandés dans les subdélégations d'Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Vitry-le-François, Châlons, Troyes et Sézanne.

C. 1659. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

**1784-1790.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Marne. — Minute d'une lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à M. de la Millière, demandant une gratification pour l'ingénieur Le Jolivet : « M. Le Jolivet ne s'est pas borné aux travaux du pont de Châlons : la surveillance qu'il y a donnée ne l'a pas empêché de faire exécuter en même temps les ponts de La Chaussée, l'Épine, Sainte-Menehould, Sillery, Bergnicourt et Rethel, sans parler d'un très grand nombre d'autres ponts au compte des communautés » (1784). — Correspondance de l'Intendant avec M. de la Millière relative à l'acquisition qu'il propose d'un emplacement propre à emmagasiner les machines servant à la construction des ponts en

Champagne (1785) : lettre de M. de la Millière annonçant que le Contrôleur-général autorise l'acquisition proposée (11 juillet 1785). — Mémoire de l'ingénieur Le Jolivet sur l'article 12 de l'état du Roi de l'exercice 1786 et sur ce qui s'est passé à l'égard du pont de Châlons depuis 1770 où l'on a commencé à faire des fonds pour entreprendre et entamer la construction (1787). — Ordonnances de paiement délivrées par les députés de la Commission intermédiaire de Champagne au sieur J. Wiotte, 2<sup>e</sup> adjudicataire des travaux du pont de Marne (1788-1789). — Levée à construire aux abords du pont de Marne : le devis estimatif des ouvrages à exécuter pour cette levée s'élève à 14,645 livres, 8 deniers (1787). — Adjudication des matériaux provenant des maisons à abattre aux abords du pont de Châlons (26 septembre 1788). — Construction d'une levée provisoire qui facilite l'accès du nouveau pont de Marne (1789-1790) ; adjudication au rabais de rampes à construire pour faciliter l'accès de la levée qui conduit au pont de Marne (1789).

C. 1660. (Portefeuille.) — 87 pièces, (4 imprimées, 1 parchemin, 4 plans).

**1774-1791.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Marne. — Indemnités aux propriétaires de maisons et de terrains expropriés pour la construction et l'alignement du pont. — État des indemnités qui peuvent être accordées en 1778 aux propriétaires à raison des bâtiments et terrains qu'on leur prend pour la construction du pont de Marne : cet état est dressé par l'ingénieur Coluel (1778). — Bruant, prêtre, professeur de logique au Collège : indemnité pour la maison de son père fixée à 4,000 livres (1783-1786). — Mémoire du curé de Saint-Sulpice réclamant le paiement de son indemnité (1787). — Grange et jardin appartenant au sieurs Ch. Pariset et consorts, détenteurs par bail emphytéotique des religieux Mathurins de Châlons (1774-1791). — J. Mérat, manouvrier, réclame une indemnité pour son jardin (1787) ; J. Ch. Chevriat, laboureur, pour une pièce de terre (1790) ; Cl. Ant. Namur, boulanger, pour une maison avec dépendance, sise faubourg Saint-Sulpice de Châlons (1776-1791). — Indemnité réclamée par l'évêque de Châlons, M. de Dampierre, commandeur de la Neuville-au-Temple et le chapitre de Châlons à raison de la suppression des moulins qui leur appartiennent sur l'ancien pont de Marne : correspondance à ce sujet (1784-1788). — Plan des terrains à exproprier pour les abords du pont de Marne et l'ouverture du canal en amont du pont de Châlons. — Registre contenant les procès-verbaux des adjudications des maisons qui doivent être démolies pour l'emplacement du pont de Châlons

(1788-1789). — Adjudications de matériaux à vendre : annonces de l'adjudication des matériaux provenant de la démolition des maisons à abattre pour l'ouverture du canal en amont du pont de Châlons et celle de la nouvelle rue dans l'alignement dudit pont (1788-1789).

C. 1661. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1783-1790.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Marne. — Requêtes en indemnités adressées par plusieurs particuliers et rapports de l'ingénieur en chef Le Jolivet sur ces requêtes.

C. 1662. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1789-1791.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Marne. — Mandats de paiement délivrés par la Commission intermédiaire de Champagne aux personnes expropriées pour les travaux du pont, rangés par ordre alphabétique : Antoine, jardinier ; Bailly, bourrelier ; Baugier de Bignipont et Depinteville ; Cabaret de Gionge ; Caillette, laboureur ; Chevriat, laboureur ; le Collège de Châlons ; Cossé ; les Dames de Saint-Joseph ; Danré, seigneur d'Armançay ; Depinteville ; Drouot, procureur ; le seigneur et la communauté de Fagnières ; Faillette, laboureur ; Farocho ; Frison (P. Toussaint et Cl. Jacques), laboureurs ; Gongelet ; Cl. Hadot et Nicolas Nicaise ; l'Hôpital général Saint-Maur ; l'Hôtel-Dieu de Châlons ; Jossé (1789) ; Langelin, huissier ; Launois ; Lesage ; Machet, laboureur ; Matotet, laboureur ; Mélinet ; Mérat ; Mignoquet, bourgeois ; Namur ; Nanet ; Ch. et P. Pariset, laboureurs ; les Pauvres de la paroisse Saint-Nicaise ; Picot, laboureur ; les religieux de Toussaints ; Robin de Fagnières ; Saint-Sulpice (curé, prieur et fabrique de) ; Saligny, président trésorier de France ; Sellier ; Soucat, bourgeois ; Thouret, sous-ingénieur des Ponts et chaussées, les Trinitaires ; Vieux Dampierre ; Ville de Châlons et communauté de Fagnières ; Villers (1789). — Chevriat ; De la Paix, secrétaire provincial ; Vieux Dampierre, ancien président au Présidial de Châlons (1790). — Jean Mérat (1791).

C. 1663. (Portefeuille.) — 88 pièces, papier.

**1777-1793.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Marne. — Dossier du sieur Prignet, 1<sup>er</sup> adjudicataire des travaux du



pont. — Devis des ouvrages de charpente, maçonnerie, batardeaux, pavé et autres à exécuter pour la construction d'un pont de pierre de 3 arches sur la Marne. — Détail estimatif desdits ouvrages dressé par l'ingénieur Coluel, s'élevant à la somme de 1,358,220 livres, 1 sol, avec l'engagement du sieur Prignet d'exécuter ces ouvrages pour la somme ci-dessus (1777). — Adjudication de la construction du pont de Marne au sieur Prignet (15 mai 1777). — Réclamations du sieur Prignet avec pièces à l'appui : mémoire de Prignet sur l'état des travaux arrêté au 6 octobre 1783 ; copie du rapport de l'ingénieur Le Jolivet sur les réclamations ci-contre ; réplique de Prignet au mémoire de l'ingénieur (1784). — Réclamations du sieur Prignet : correspondance à ce sujet (1784-1787). — Procès-verbal d'experts sur les réclamations de Prignet (octobre 1792) ; observations de l'ingénieur en chef Le Jolivet sur le rapport des experts. — Lettre du ministre Roland au Directoire du département de la Marne : il reconnaît que la demande de l'entrepreneur est fondée et lui alloue la somme à laquelle les experts ont fixé le montant de ses répétitions (1793).

C. 1664. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier (1 imprimée, 4 plans).

**1766-1769.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Vaux. — Requête des officiers municipaux à l'Intendant pour le prier d'aider la ville à reconstruire le pont de Vaux : « dans l'impuissance où nous sommes de trouver par nous-mêmes aucune sorte de secours, nous serons forcés de laisser l'ouvrage en projet si votre bonté pour la ville et les habitants ne nous procure les moyens de fournir à la dépense » (1766). — Minute d'une lettre de l'Intendant à M. Trudaine relative à un projet d'imposition extraordinaire sur les Élections de Châlons, Sainte-Menehould et Épernay pour subvenir aux frais de la reconstruction du pont de Vaux : « La reconstruction de ce pont, écrit-il, est un objet de 70,000 livres, y compris les dédommagemens et indemnités qu'il sera indispensable d'accorder aux propriétaires de 18 maisons qui sont bâties sur ce pont qui n'est actuellement qu'en bois et qu'on sera obligé de démolir et de supprimer entièrement et aussy aux propriétaires de 19 autres maisons qu'il faut faire reculer et d'une seule qui doit avancer. . . » (6 août 1766) ; réponse de Trudaine. — Lettre de Trudaine à l'Intendant en lui envoyant l'arrêt du Conseil qui approuve le projet de reconstruction et ordonne à cet effet une imposition extraordinaire sur les Élections de Châlons, Épernay et Sainte-Menehould (4<sup>er</sup> novembre 1766). — Détail estimatif des travaux nécessaires pour la construction d'un pont de pierre sur la Marne dans la rue de Vaux : le total s'élève à 70,035 livres, 8 sols,

8 deniers, (1766). — Lettre de l'Intendant à l'évêque de Châlons sur la suppression du cimetière de N. D. nécessitée par la construction du quai : « Si les curés et marguilliers de N. D., écrit-il, étoient bien intentionnés pour le bien public et l'intérêt de leur fabrique, ils vous suppleroient, Mgr, de leur permettre de supprimer entièrement ce cimetière pour l'établir au loin et même dehors la ville, ce qu'il seroit à désirer que vous voulussiez bien ordonner de votre propre mouvement pour tous les cimetières de cette ville ; il est à présumer que celui de N.-D. ne pourra rester longtemps dans le lieu où il se trouve aujourd'hui : le quartier du Pont de Vaux deviendra sous quelques années le plus peuplé de la ville et l'on demandera alors que ce cimetière soit supprimé, d'autant que l'intention du Conseil est de ne point en laisser subsister dans l'intérieur des villes, que c'est le vœu des parlemens. . . » (1766). — Adjudication des travaux de reconstruction du pont à Nicolas Durand pour la somme de 98,684 livres (14 décembre 1766). — État des communautés qui peuvent être commandées pour transporter environ 27,000 pieds cubes de pierre de taille de Chevillon. — Détail des ouvrages à exécuter pour mettre à l'alignement la maison de M. de Cambray située vis-à-vis de N. D. (plan, coupe et élévation). — Situation des ouvrages exécutés par le sieur Durand pour la construction du pont de Vaux au 1<sup>er</sup> janvier 1769.

C. 1665. (Portefeuille.) — 125 pièces (1 parchemin).

**1730-1771.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Vaux. — Maisons à démolir ou à reculer : état dressé par l'ingénieur Coluel (1766). — Maison des héritiers Huart (1730-1771). — Certificats de l'évaluation des maisons à démolir délivrés par l'ingénieur Coluel (1766-1767). — État des indemnités accordées aux propriétaires et locataires des maisons qui ont été démolies pour la reconstruction du pont de Vaux (1767-1771).

C. 1666. (Portefeuille.) — 23 pièces (1 imprimée, 1 parchemin).

**1766-1770.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Vaux. — Département de l'imposition extraordinaire levée par arrêt du Conseil sur les Élections de Châlons, Épernay et Sainte-Menehould pour la reconstruction du pont : extrait de l'arrêt du Conseil ; rôles de répartition des 35,000 livres à lever sur les différentes communautés desdites Élections en 1767 et 1768. — Répartition de la somme de 7,529 livres, 5 sols, 9 deniers à imposer en 1769 sur les habitants de la ville et

Élection de Châlons, exempts et non exempts, privilégiés et non privilégiés ; répartition de la somme de 8,034 livres, 5 sols à imposer en 1770 sur les habitants de la ville et Élection de Châlons (gentilshommes ; officiers du Présidial, de l'Élection, du Grenier à sel, des traites ; employés des fermes et autres).

C. 1667. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1767-1774.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont de Vaux. — Comptabilité ; certificats délivrés par l'ingénieur en chef Coluel et ordonnances de paiement-délivrées par l'Intendant au sieur Durand, adjudicataire ; ordonnances de paiement d'indemnités délivrées aux propriétaires et locataires expulsés pour la reconstruction du pont (1767-1774). — Compte que rendent les enfants du sieur Bonnefin de la recette et dépense faite par leur père à l'occasion de la reconstruction du pont de Vaux (1772).

C. 1668. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier.

**1781-1790.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : pont Ruppé. — Requête des officiers municipaux à l'Intendant pour la suppression du pont Ruppé : « Ce pont est composé de 7 arches : il ne sert que de décharge secondaire aux eaux de la Marne dans le temps des grands débordemens ; dans l'état actuel des choses, il n'y a point d'eaux courantes qui viennent y aboutir : n'y auroit-il pas moyen de supprimer ce pont dès aujourd'hui, de le remplir, puisqu'il faudra bientôt le faire ? ce qui seroit infiniment moins dispendieux que de le réparer... » ; L'ingénieur Coluel, consulté à ce sujet, s'y refuse (1782-1783). — L'Intendant informe M. de la Millière de la chute du pont Ruppé (juin 1787). — Indemnité réclamée par le sieur Plattet, adjudicataire des remblais du canal, pour les pertes qu'il dit avoir éprouvées par le passage continu des voitures sur ses travaux : requête de Plattet à l'Intendant ; correspondance à ce sujet entre l'Intendant, M. de la Millière et la Commission intermédiaire de Champagne : le Contrôleur-général fixe l'indemnité à 4,000 livres (1787-1788). — Conversion du pavé aux abords du pont Ruppé en un empierrement de craie sur une longueur de 225 toises : devis estimatif dressé par le sous-ingénieur Thouret (1789-1790). — Pont des Ménières : requête des officiers municipaux de Châlons à l'Intendant pour le prier de décharger la Ville d'une partie des dépenses occasionnées par la réparation de ce pont (1784) ; correspondance de l'ingénieur Le Jolivet

MARNE. — SÉRIE C.

avec le bureau intermédiaire de Châlons relative au mauvais état de ce pont (1789)

C. 1669. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (3 plans).

**1755-1786.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — Aigny (1755-1783). — Bierges : devis estimatif des travaux nécessaires pour réparer le pont de Bierges et ses abords endommagés par les grandes eaux du 27 février 1784 (1785). — Champigneul (1758-1779) : adjudication des réparations à faire aux deux ponts et à la chaussée entre Champigneul et Champagne (1758-1759). — Conflans (1775). — Courtisols (1774). — Coupéville (1770-1778). — Dampierre-au-Temple (1784-1786). — Dommartin-Lettrée (1775). — Éclaires (1777-1786) : plan, coupe et élévation d'un pont en charpente de 48 pieds d'ouverture sur le ruisseau de Marque près le village d'Éclaires à la place de celui dit de Baudier (1783). — Écurey-le-Repos (1765). — Écurey-sur-Coole (1782-1783). — Fresnes (1770-1774) ; plan topographique du terrain entre Fresnes et Coupéville. — Germinon (1784-1785) : plan de la chaussée de Germinon levé pour l'intelligence du rapport sur les ouvrages exécutés en 1784.

C. 1670 (Portefeuille.) — 88 pièces (3 plans, 4 parchemins).

**1721-1785.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons. — La Veuve (1754). — Lenharée (1779). — Lépine : pont de Melette dépendant du village de Lépine (1733-1784) ; devis des réparations à faire au pont de Melette sur la route de Châlons à Sainte-Menehould (1733) ; plan, coupe et élévation d'un pont de 2 travées que l'on propose de construire sur la Vesle vis-à-vis la ferme de Melette sur l'emplacement de l'ancien pont emporté par la fonte des neiges du 28 février 1784. — La Chaussée (1725). — Normée (1724-1769) : copie de l'ordonnance de l'Intendant L'Escalopier enjoignant aux syndic et habitants de Normée de rétablir incessamment leur pont (1724). — Passavant : pont-aux-Vendanges (1765-1767) : Trudaine envoie à l'Intendant une expédition de l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des ouvrages à exécuter pour la construction de la chaussée et du pont aux-Vendanges sur l'Aisne (1765). — L'évêque de Grenoble, abbé de Châtrices, Jean de Caulet, réclame contre la taxe imposée aux fermiers de son abbaye pour leur quote-part de la reconstruction du pont-aux-Vendanges : correspondance avec l'Intendant à ce sujet (1767) ; réclamation de M. de Chamisso, seigneur de Vieil-Dampierre et de Villiers-en-Argonne contre la somme de 34 livres 9 sols à laquelle il a été imposé pour le même

objet : « le suppliant a recours à vous, Mgr, afin que vous ordonniez que le tiers de cette somme lui rentrera et sera jetée sur les tailles de la communauté dont tous les membres, dans la plus grande partie, ne sont imposés que pour des bagatelles de sols... » (1767). — Pocancy (1750-1785) : mémoire sur la nécessité de construire à Pocancy des ponts de pierre et de paver la levée (1750) ; devis et plans desdits ouvrages ; 2 ponts à construire au village de Pocancy sont adjugés au sieur Georges Camus moyennant 2,906 livres (1754). — Trudaine de Montigny envoie à l'Intendant une expédition de l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication du pont de charpente à reconstruire à Pocancy moyennant 1,050 livres (1759). — Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont en charpente de 30 pieds d'ouverture sur la rivière de Somme-Soude au village de Pocancy ; copie de l'adjudication desdits travaux au sieur Remy de Saint-Martin moyennant 3,130 livres (1784) ; procès-verbal de la réception des travaux par le sous-ingénieur Thouret (1785).

C. 1671. (Portefeuille.) — 155 pièces (1 imprimée, 3 parchemins, 5 plans).

**1769-1786.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Châlons : Pogny (1745-1778) : Trudaine envoie à l'Intendant Le Pelletier le mémoire présenté au Conseil par les habitants de Pogny qui demandent la reconstruction de leur pont (1745). — Annonce de l'adjudication des travaux pour la reconstruction du pont sur la Marne (1750) ; Trudaine envoie à l'Intendant l'arrêt du Conseil confirmant l'adjudication ; plan du pont dressé en 1748 par l'ingénieur Legendre (1750) ; procès-verbal de la visite des travaux (1754). — Adjudication des ouvrages nécessaires à la reconstruction du pont de Pogny moyennant 9,500 livres (1772) ; procès-verbal de la visite des réparations (1773). — Possesse : devis des réparations en 1731. — Dessins du pont de Possesse et du pont de décharge ; devis des 2 ponts en charpente ; détail estimatif, procès-verbal de visite (1760). — Projet d'un pont de bois ; détail estimatif ; rapport de l'ingénieur en chef sur la requête des syndic et habitants de Possesse (1783). — Rouffy (1776). — Saint-Étienne-au-Temple : pont sur la Vesle et la chaussée de Châlons à Suippes (1770-1773) : plan, coupe et élévation du pont ; devis et détail estimatif ; adjudication moyennant 5,450 livres (1770). — Ordonnance de l'Intendant qui décharge sur leur requête les communautés de Vadenay, Dampierre, Saint-Hilaire - au - Temple, Somme-Suille et Somme-Py de la contribution à laquelle on les avait imposées pour la reconstruction du pont de Saint-Étienne (1770). — Opposition du marquis de Joyeuse à l'or-

donnance de l'Intendant qui fixe à 418 livres, 15 sols, sa quote-part de contribution aux réparations du pont de Saint-Étienne : correspondance de Trudaine avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à ce sujet (1773). — Somme-Sous (1784). — Somme-Vesle (1776-1779) : procès-verbal de visite de l'ancien pont de Somme-Vesle par J.-B. Peletier, architecte expert (1776) ; détail et devis des ouvrages nécessaires pour la reconstruction d'un pont en bois à Somme-Vesle ; procès-verbal de réception des travaux par ledit Peletier (1779). — Soudron (1772). — Vadenay (1750-1770). — Vadivière, dépendance de Possesse : arrêt du Conseil qui ordonne aux Trésoriers de France à Châlons de faire réparer incessamment le pont de Vadivière aux frais du Roi et à l'abbé de Montiers de faire réparer la chaussée à ses frais (1769). — Vatry : minute de l'ordonnance de l'Intendant L'Escalopier qui enjoint aux syndic et habitants de Vatry de rétablir incessamment leur pont (1726). — Vélye (1784-1786). — Voipreux (1777).

C. 1672. (Portefeuille.) — 51 pièces (1 plan, 1 parchemin).

**1741-1789.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Avenay et Louvois (1765-1789) : devis des ouvrages nécessaires pour la construction de 3 arches à l'entrée du bourg d'Avenay (1765) ; compte et dépense des ouvrages exécutés pour réparation de chaussée et construction de plusieurs ponts aux abords d'Avenay et de Louvois (1776). — Bisseuil, dépendance du duché de Louvois (1759-1789) : lettre de Trudaine à l'Intendant De la Châteigneraye lui envoyant l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des ouvrages à exécuter au pont de charpente de Bisseuil-sur-Marne avec les pièces à l'appui (1762). — Les habitants de Bisseuil, appuyés par Madame Adélaïde, demandent que le rétablissement de leur pont soit fait aux frais des Ponts et chaussées : correspondance à ce sujet (1782) ; les mêmes sollicitent des secours pour la réparation de leur pont sur la Marne : correspondance de l'abbé de Ruillon, secrétaire de Mesdames, avec l'Intendant à ce sujet (1787). — Plan du pont de Bisseuil-sur-Marne (1789). — Boursault (1789). — Courthiézy (1741-1744).

C. 1673. (Portefeuille.) — 169 pièces (2 parchemins).

**1722-1783.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Damery : lettre de Trudaine à l'Intendant La Châteigneraye sur la requête des habitants de Damery au sujet des réparations urgentes que réclame leur pont (1763). — Détail estimatif des ouvrages nécessaires à la réparation du pont sur la Marne ; adjudication des travaux au

sieur J.-P. Rousseau, architecte, demeurant à Reims, pour la somme de 2,200 livres (1<sup>er</sup> février 1766); arrêt du Conseil ordonnant l'imposition de ladite somme de 2,200 livres et des 6 deniers pour livre d'icelle sur la ville de Damery et les communautés de Venteuil, Cuchery, Belval, la Neuville, Romery et Fleury-la-Rivière (28 mai 1766). — Certificat de réception des travaux du pont par l'ingénieur en chef, Coluel (1769). — Rétablissement de l'ancienne chaussée de Damery à la grande route de Paris en Allemagne réclamée par les habitants; procès-verbaux des oppositions formées par les communautés voisines qui refusent de contribuer à la construction de la chaussée: correspondance à ce sujet (1772-1779). — Adjudication des travaux nécessaires à la construction de 2 arches sur la chaussée de Damery: l'adjudication est faite au sieur Nic. J. Le Louvier, jeune, moyennant 24,000 livres (24 juillet 1779). — Ordonnance de l'Intendant prescrivant à l'adjudicataire Nic. J. Le Louvier de commencer immédiatement les travaux (1780). — Opposition des habitants de Cumières à l'ordonnance de l'Intendant qui les assujettit au paiement de leur quote-part pour la construction du pont de Damery (1781-1783): correspondance à ce sujet. — Procès-verbal de la réception des travaux par le sieur Hurault de Sorbée, sous-ingénieur au département de Reims (1783).

C. 1674. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier.

**1766-1776.** — Ponts et chaussées: construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Damery: rôles de répartition des sommes imposées pour la répartition du pont de Damery sur les communautés de Belval, Damery, Cormoyeux, Romery, Cuchery, Fleury-la-Rivière et la Neuville.

C. 1675. (Portefeuille.) — 79 pièces (2 imprimées, 1 parchemin).

**1784-1790.** — Ponts et chaussées: construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Damery: requête des habitants pour le rétablissement de leurs ponts emportés par les inondations de février 1784; rapport de l'ingénieur en chef, Coluel, sur ce sujet: « Le grand et ancien pont de Damery, écrit l'ingénieur, qui est composé de sept arches en a quatre de détruites et des lézardes énormes annoncent la chute prochaine du reste du pont: la chaussée à sa suite dirigée sur la grande route de Paris en Allemagne est considérablement dégradée en plusieurs endroits et le pont de deux arches terminé depuis deux ans et sur lequel la ville de Damery redoit encore 17,000 livres à l'entrepreneur vient d'être emporté.... Il est démontré par des constructions très anciennes retrouvées en fouillant dans cet endroit que le pont actuel

n'est ni le plus ancien ni le premier qui ait éprouvé une pareille destruction » (1784). — Arrêt du Conseil du 22 septembre 1789 qui permet aux habitants de Damery de faire construire un pont sur les piles de l'ancien, conformément aux plan et devis estimatif dressé par l'ingénieur à la date du 17 novembre 1788 et les autorise en conséquence à percevoir des droits de péage pour le passage dudit pont (1789).

C. 1676. (Portefeuille.) — 49 pièces, papier (4 plans).

**1753-1788.** — Ponts et chaussées: construction et réparations de ponts. — Élection d'Épernay. — Dizy: carte générale relative aux chaussées et au pont à construire dans la plaine de Dizy. — Ordonnance de l'Intendant Barberie de Saint-Contest prescrivant de payer au sieur P. Mesnil, entrepreneur, la somme de 4,562 livres, 11 sols, 2 deniers pour l'entier et parfait paiement des ouvrages qu'il a exécutés à la chaussée de Dizy et au ponceau de l'étang de Vernay (1755). — Épernay: procès entre les religieux de Saint-Martin et divers particuliers de la ville touchant l'entretien d'un ponceau à construire sur le Cubry: ci-joint le plan d'une portion de la ville (1753-1754). — Pont des Bergers sur le Cubry (1773-1788). — Louvois: construction d'un ponceau du parc; rapport du sous-ingénieur au département de Reims, Hurault de Sorbée; devis et détail estimatif; plan, coupe, élévation (1774). — Prolongement du canal passant sous le pont ci-dessus: ordonnance de l'Intendant prescrivant à la communauté de Louvois d'exécuter les travaux (1777). — Mardeuil: reconstruction du pont sur la fausse Marne; requête et lettres de Lochet Duchainet, seigneur de Mardeuil, à ce sujet (1786-1787). — Mareuil-le-Port (1774).

C. 1677. (Portefeuille.) — 70 pièces (4 imprimées, 4 parchemins, 5 plans).

**1719-1745.** — Ponts et chaussées: construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay: lettres de M. Salabery, seigneur de Mareuil, relatives à la construction du pont sur la Marne (1719-1730); correspondance ministérielle avec l'Intendant L'Escalopier sur le même sujet (1721-1729). — Arrêt du Conseil confirmant l'ordonnance de l'Intendant en date du 31 décembre 1722 qui prescrit l'adjudication des ouvrages nécessaires à la reconstruction (1723); annonce de l'adjudication pour le 27 mai 1724. — Mémoire sur la construction du pont; devis et mémoire estimatif (1725). — Devis pour le rétablissement du pont de charpente dressé par l'ingénieur Delaforce (1727). — Arrêt du Conseil confirmant l'adjudication des travaux au sieur Ch. Dubar moyennant 16,383 livres, 16 sols, 3 deniers (1729). — Visite par

l'ingénieur Delaforce des bois destinés au pont de Mareuil (1729). — Dessins du pont en charpente et du pont en maçonnerie. — Réparations en 1745 : devis et détail estimatif, procès-verbal d'adjudication, toisé des bois employés aux réparations (voir route départementale n° 44, art. 1576).

C. 1678. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier (1 imprimée, 2 plans).

**1758-1779.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay : lettre de Trudaine à l'ingénieur Coluel au sujet des réclamations des mariniers qui se plaignent des entraves apportées à la navigation de la Marne par les travaux du pont (1766). — Correspondance entre l'Intendant Rouillé, Trudaine, l'ingénieur Coluel et autres : les habitants de Mareuil demandent que leur pont soit réparé sur les fonds des ponts et chaussées conformément à l'arrêt du Conseil du 11 janvier 1729 ; « cette décision, écrit Trudaine à l'Intendant, ne seroit, ce me semble, susceptible d'aucune interprétation ni difficulté si la route sur laquelle il est situé étoit alors une grande route fréquentée et n'avoit pas discontinué de l'être ; mais si les choses ont changé de nature au point que ce même pont ne soit actuellement utile, par l'établissement d'autres routes, qu'à la communauté de Mareuil-sur-Ay et de quelques autres circonvoisines, je vous avoue que j'ay peine à croire que cette charge consentie par le Roy doive subsister... » (1774). — Dessin du pont (1775). — Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont de bois (1775). — Procès-verbal de la chute de l'ancien pont survenue le 26 mai 1775. — L'Intendant envoie à Trudaine un projet d'arrêt ordonnant la reconstruction du pont de Mareuil et mettant les frais d'entretien à la charge des communautés intéressées (1775). — Opposition des habitants de Mareuil, d'Ay et d'Avenay à l'ordonnance de l'Intendant rendue conformément à l'arrêt du Conseil qui décide que le prix d'adjudication sera payé par les propriétaires de biens-fonds des paroisses de Mareuil, Ay et Avenay ; opposition des religieuses de l'abbaye d'Avenay : lettres de l'abbesse De Boufflers à ce sujet (1776) ; correspondance au sujet de ces oppositions. — Devis des ouvrages (1778) ; état des bois nécessaires à la construction ; détail estimatif (1779). — Soumission du sieur J.-A. Frérot (1779). — Minute de l'ordonnance de l'Intendant qui approuve l'adjudication passée le 17 avril 1779 moyennant 30,900 livres et fixe la part contributive de chacune des 3 communautés : Mareuil 15,439 livres, 40 sols ; Ay 7,975 livres, Avenay, 3,987 livres, 40 sols (voir route départementale n° 44, art. 1576).

C. 1679. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1779-1790.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay : Procès-verbal de visite des travaux du pont : réclamations des mariniers ; correspondance à ce sujet (1780-1782). — Plaintes des communautés d'Ay, Avenay et Mareuil sur l'ordonnance rendue par l'Intendant le 10 juin 1779. Minute de la lettre écrite par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au Contrôleur-général pour justifier sa conduite (12 juin 1784) : le ministre, Joly de Fleury, approuve l'Intendant (11 août 1784). — Requêtes de divers contre les impositions auxquelles ils sont assujettis pour la reconstruction du pont : correspondance à ce sujet ; minutes d'ordonnances rendues par l'Intendant, etc. — D'Ormesson envoie à l'Intendant un mémoire des religieuses de Saint-Pierre d'Avenay demandant la décharge des sommes auxquelles on les a imposées à raison de leurs dîmes pour la reconstruction du pont de Mareuil (1782) ; minute de la réponse de l'Intendant (12 octobre 1782). — D'Ormesson envoie à l'Intendant un mémoire de l'Assemblée du clergé qui se plaint de ce que le curé de Mareuil, les religieuses de Saint-Pierre d'Avenay et l'abbé d'Hautvillers, comme décimateur d'Ay, ont été compris dans la répartition de la taxe pour la reconstruction du pont (16 décembre 1782) ; l'Intendant répond : « Il n'est pas douteux qu'une des clauses du contrat que le Roi renouvelle tous les dix ans avec le clergé exprime que les biens ecclésiastiques seront exempts des réparations de murailles, fortifications de villes, ponts, pontaux, etc., mais qu'en faut-il conclure sinon que S. M. en qui réside la plénitude du pouvoir a voulu, par une sorte de compensation de l'impôt unique que le clergé paye à l'État sous le nom de don gratuit, le dispenser de contribuer aux charges publiques, c'est-à-dire de participer aux dépenses qui se prennent sur les fonds du Roy ou qui s'acquittent par le moyen d'une imposition générale ; mais il me semble que ce seroit donner une extension forcée que de l'appliquer aux contributions locales, qui, sous aucun rapport, ne peuvent avoir le mérite ny la considération inhérente à un fardeau destiné aux charges de l'État... » (1783). — Ordonnance du Directoire du département de la Marne qui décharge le chapitre d'Avenay de l'imposition qu'il supporte à raison de ses dîmes pour la reconstruction du pont de Mareuil : « Nous disons que les décimateurs étant particulièrement chargés du paiement des portions congrues, de la desserte des églises, des frais du culte et des réparations du chœur et cancelles, il y a lieu de décharger lesdits décimateurs des impositions faites aux rôles de la reconstruction du pont de Mareuil-sur-Ay pour les revenus provenant desdites dixmes » (1790).

C. 1680. (Portefeuille.) — 13 pièces, papier, dont 3 cahiers in-folio.

**1725-1733.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay : rôles des impositions auxquelles sont taxés les habitants de Mareuil-sur-Ay pour la reconstruction de leur pont.

C. 1681. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

**1779-1792.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay : rôles des impositions mises à la charge de la paroisse de Mareuil-sur-Ay pour la reconstruction du pont.

C. 1682. (Portefeuille.) — 9 pièces, papier.

**1781-1783.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay : rôles des impositions mises à la charge de la paroisse d'Ay pour la reconstruction du pont de Mareuil.

C. 1683. (Portefeuille.) — 51 pièces, papier.

**1782-1783.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mareuil-sur-Ay : rôles des impositions mises à la charge de la communauté d'Avenay pour la reconstruction du pont de Mareuil.

C. 1684. (Portefeuille.) — 50 pièces (4 parchemins, 1 plan).

**1768-1789.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection d'Épernay. — Mutry et Tauxières (1772-1782). — Passy-Grigny : Trudaine envoie à l'Intendant l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des ouvrages nécessaires pour la reconstruction du pont de Passy-Grigny avec les pièces y relatives (1775-1776). — Port-à-Binson : acqueduc à construire dans le village de Port-à-Binson (1788-1789). — Tauxières : plan, coupe et élévation du nouveau pont à construire sur le ruisseau de Louvois (1772). — Tours-sur-Marne : devis des réparations en charpente à faire au pont de Tours-sur-Marne (1768). — Verneuil, haut et bas (1773-1776) : Trudaine envoie à l'Intendant une expédition de l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication de la reconstruction de deux ponts et d'un ponceau dans la paroisse du Haut et Bas-Verneuil (1774). — Élection de Joinville : Doulaincourt (Haute-Marne) : état de dépenses pour les ouvrages du pont (1767).

C. 1685. (Portefeuille.) — 89 pièces (2 parchemins, 2 plans.)

**1743-1786.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Reims. — Auberive (1781-1784). — Auménancourt-le-Grand et Auménancourt-le-Petit : reconstruction du pont Givart en 1743. — Dessin du pont (1744). — Requête des habitants de diverses communautés de Champagne à l'Intendant à l'effet d'obtenir la reconstruction du pont, attendu que ce pont « placé sur la rivière de Suipe faisant la séparation du Soissonnois avec la Champagne, bâti en bois au compte du Roy il y a environ 30 ans, est en ruine totale » (1770). — Rapport de l'ingénieur de la Généralité de Soissons, Advyne, sur la nécessité de reconstruire le pont Givart (1772); correspondance à ce sujet entre l'Intendant de Champagne, Rouillé d'Orfeuil, et l'Intendant du Soissonnois, Le Pelletier de Morfontaine. — Ordonnance de l'Intendant Rouillé enjoignant de procéder à l'adjudication des travaux (30 juillet 1773). — Adjudication des travaux à l'entrepreneur A. Bertrand moyennant 5,950 livres (4 octobre 1773). — État des paroisses des Généralités de Champagne et de Soissons qui doivent contribuer à la dépense. — Arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication ci-dessus (1774). — Requête de l'abbesse de Saint-Pierre de Reims, Lausières de Thémimes, à M. Trudaine : elle se plaint que, lors des derniers travaux, on n'a pas donné au nouveau lit de la rivière une profondeur suffisante et que cette insuffisance est cause de débordements dans une ferme de l'abbaye située au-dessus du pont (1774-1775). — Requête des officiers municipaux de la ville de Reims à l'Intendant pour demander la réparation du pont emporté par la dernière inondation (1784) : correspondance à ce sujet entre l'Intendant de Champagne et l'Intendant de la Généralité de Soissons, De Blossac : « Il eût été à désirer, écrit le premier, que la situation des fonds de votre Généralité vous eût permis de vous charger de la moitié de la dépense qu'occasionnera la reconstruction du pont Givard, parceque ce pont est situé sur la Suipe qui sépare le Soissonnois de la Champagne et qu'il est également utile aux deux provinces. Cependant je vous rends grâce des offices que vous voulez bien me faire d'y contribuer pour un tiers.. » (30 décembre 1784). — Devis et détail estimatif des ouvrages de terrassement, charpente, ferrure et autres, nécessaires pour la reconstruction du pont Givart (1784). — Procès-verbal de l'adjudication desdits ouvrages au sieur N. Joseph Le Louvier, entrepreneur à Saint-Martin-d'Abluis, moyennant 11,400 livres (6 mars 1785) (voir route départementale n° 7, art. 1575).

C. 1686. (Portefeuille.) — 132 pièces (6 imprimées, 4 parchemins, 2 plans).

**1744-1785.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Reims. — Bazancourt : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux nécessaires au rétablissement du pont (1759). — Beaumont-sur-Vesle (1778-1782) : devis et détail estimatif des ouvrages en terrassement et charpente nécessaires pour la reconstruction de plusieurs petites chaussées et d'un ponceau de bois dans les marais de Beaumont-sur-Vesle ; ci-joint le plan du ponceau (1778). — Betheniville (1765-1785) : détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont de bois dit Patilly sur un des bras de la Suipe et la réparation du pont de la Fripière sur le même bras (1765). — État du travail fait par corvées en 1766 et 1767. — Reconstruction de deux ponts enlevés par le débordement de la Suipe à la fin de février 1784 (1784-1785). — Boult-sur-Suipe (1744-1768) : devis et détail estimatif des ouvrages nécessaires pour la réparation et reconstruction des ponts et de la chaussée (1766) ; annonce de l'adjudication pour le 20 juin 1767 ; arrêt du Conseil confirmant l'adjudication passée le 20 juin au sieur Simon de Fismes moyennant 5,000 livres (1767). — Bouy (1765-1782) : mémoire de l'abbesse d'Avenay concernant le pont de Bouy (1765). — Plan d'une partie du village de Bouy (1769). — Correspondance au sujet de la demande faite par les religieuses d'Avenay d'être déchargées de la réparation et de l'entretien du pont de Bouy, attendu qu'elles n'y perçoivent plus aucun péage et qu'elles y ont fait faire les réparations convenables pour le mettre en bon état (1768-1769) ; les habitants de Bouy demandent la démolition de ce pont qui ne leur est pas utile. Arrêt du Conseil déchargeant les religieuses d'Avenay de l'entretien du pont de Bouy (1770). — Requête de l'abbesse d'Avenay, Madame d'Espies, tendant à obliger les habitants de Bouy à mettre leurs ponts en bon état ; opposition de la communauté à la requête de l'abbesse ; devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction d'un pont en pierre et la réparation de la chaussée près le moulin de Bouy (1778).

C. 1687. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier (1 plan).

**1751-1789.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Reims. — Courville (1781-1785) : devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'une arche de 17 pieds d'ouverture sur la rivière de Noiron près du moulin de Courville (1781) ; adjudication desdits travaux à Liénard Moigneau, maçon, moyennant 3,300 livres (2 mai

1782). — Ouvrages à la charge de la communauté ; ouvrages à la charge de l'archevêque de Reims comme propriétaire du moulin de Courville : correspondance et pièces à l'appui (1781-1783) ; mémoire de l'archevêque de Reims contre le préposé au recouvrement des sommes à lever pour la réparation du pont et contre les habitants de Courville : l'archevêque demande à être reçu opposant au rôle de répartition des sommes levées à cet effet. Minute de la lettre de l'Intendant à l'archevêque pour justifier l'imposition susdite (1785). — Fismes : devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la réparation des ponts sur les rivières d'Ardre et de Vesle (1788). — Jonchery-sur-Suipe : devis pour la construction d'un pont en bois à la charge de la communauté (1780). — Jonchery-sur-Vesle (1751-1781). — Heutréguville (1772). — Loivre : rôle des sommes imposées pour la réparation des ponts de la communauté (1789).

C. 1688. (Portefeuille.) — 126 pièces (2 parchemins, 3 plans).

**1740-1784.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Reims. — Marfaux : pont sur la rivière d'Ardre (1773-1774). — Montigny-sur-Vesle : pont des Venteaux (1772-1775) : devis et détail estimatif des travaux ; plan, coupe et élévation du pont ; adjudication des travaux au sieur Simon moyennant 450 livres (1772). — Mourmelon-le-Grand (1782). — Mourmelon-le-Petit (1740-1776) : minute de l'ordonnance de l'Intendant Le Peletier de Beaupré enjoignant aux habitants du Grand et du Petit Mourmelon de réparer le pont dégradé par eux (1740). — Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction en pierre d'une arche à la sortie du Petit Mourmelon sur le chemin de Rethel à Châlons (1773) ; arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication desdits ouvrages (1774). — Plan du pont et de la chaussée du Petit Mourmelon (1775). — Procès-verbal de la visite et réception des travaux du pont par Hurault de Sorbée, sous-ingénieur des Ponts et chaussées au département de Reims (1775). — Mémoire et observations de l'ingénieur Polonceau sur les contributions à lever pour la réparation du pont et de la chaussée (1775). — Pontfaverger (1766-1781) : devis et détail estimatif des ouvrages nécessaires à la reconstruction du pont de la paroisse de Saint-Brice à Pontfaverger ; ci-joint le plan (1770). — Pont de Saint-Médard : devis estimatif des ouvrages nécessaires à la réparation dudit pont (1780-1781). — Puisieux (1783-1784).

C. 1689. (Portefeuille.) — 115 pièces (2 parchemins.)

**1756-1785.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. —

Élection de Reims. — Saint-Étienne-sur-Suippe (1756-1785) : lettre de Trudaine à l'Intendant La Chateigneraye en lui envoyant l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux pour la reconstruction du pont (1756) ; opposition de diverses communautés à la contribution qu'on leur impose pour la reconstruction. — Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour reconstruire deux petits ponts sur la chaussée de Saint-Étienne-sur-Suippe (1784). — Saint-Gilles (1774-1776) : pont Orillon : minute de l'ordonnance de l'Intendant qui enjoint de passer l'adjudication des travaux nécessaires à la réparation du pont de Saint-Gilles (1775) ; procès-verbal de ladite adjudication passée au sieur Bernard Sauvage moyennant 4,450 livres (1775). — Saint-Masmes (1784). — Suippes (1766-1777) : état des paroisses désignées pour contribuer à la reconstruction des ponts ; paroisses désignées par les habitants de Suippes pour contribuer à la dépense ; extrait des requêtes présentées par ces diverses paroisses pour obtenir d'être dispensées de la contribution avec les observations de l'ingénieur Polonceau sur ces requêtes (1775). — Arrêt du Conseil qui autorise l'adjudication de 2 ponts à Suippes et ordonne l'imposition du montant de l'adjudication sur la communauté de Suippes et autres circonvoisines (1776). — Serzy-le-Maupas (1770).

C. 1690. (Portefeuille.) — 74 pièces (4 parchemins, 1 plan).

**1717-1788.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Reims. — Sillery : ponts sur la chaussée du Coureau près Sillery, traversant les deux bras de la Vesle et conduisant à la grande route de Reims à Châlons (1757-1770). — Devis et détail estimatif des réparations à faire aux deux ponts (1757) ; certificat de réception desdits travaux par le sous-ingénieur Legendre (1762). — Toisé et détail estimatif des ouvrages nécessaires pour la reconstruction du pont du moulin du Coureau ; plan ci-joint (1770). — Thuisy : ponts sur le nouveau chemin de Thuisy à la grande route de Reims à Châlons (1778-1783). — Tramery (1772-1773). — Vaudésincourt (1747). — Vaudetré, dépendance d'Heutréville (1757-1788) : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux nécessaires à la reconstruction d'un grand pont et de 2 petits ponts en charpente près de Vaudetré (1759). — Arrêt du Conseil ordonnant de prendre sur les deniers communaux de diverses paroisses la somme de 2,234 livres, 2 sols, 6 deniers, nécessaire à la réparation des ponts de Vaudetré sur la Suippe et, en cas d'insuffisance, d'imposer le surplus sur les habitants et propriétaires desdites paroisses (1776).

C. 1691. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

**1769-1787.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Reims. — Somme-Py (1784-1786) : mémoire de l'ingénieur en chef Le Jolivet, concernant le pont à construire sur l'emplacement de celui qui a été emporté par les eaux en février 1784. — Sainte-Marie-à-Py (1769-1787).

C. 1692. (Portefeuille.) — 85 pièces (2 parchemins, 2 plans).

**1782-1789.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Sainte-Menehould. — Aspremont (Ardennes) : minute de devis (1768). — Cernay-en-Dormois (1773-1777) : devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de plusieurs ponts en bois sur le territoire de Cernay : ci-joint le plan (1776). — Chatrices : pont des Bergers entre Verrières et Chatrices (1774-1778) : adjudication des travaux au sieur J. Linguet, moyennant 104 livres, 9 sols (1774). — État des paroisses qui doivent contribuer aux réparations du pont des Bergers (1778). — Dampierre-le-Château : requête des habitants à l'intendant Le Peletier de Beaupré à l'effet de mettre les réparations du pont à la charge du comte de Dampierre (1732). — Dommartin-sur-Yèvre (1773). — Givry-en-Argonne (1789). — La Neuville-au-Pont (1761-1763) : devis et détail estimatif des ouvrages nécessaires à la reconstruction du pont sur l'Aisne : plan ci-joint ; adjudication desdits travaux à Cl. Corin, charpentier, moyennant 5,000 livres (1762) ; arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication (1763) ; état des paroisses qui doivent contribuer au paiement desdites 5,000 livres.

C. 1693. (Portefeuille.) — 120 pièces (2 imprimées, 3 parchemins).

**1711-1786.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Sainte-Menehould. — Remicourt (1759). — Saint-Mard-sur-Auve (1780). — Sainte-Menehould : ordonnance de l'Intendant Le Peletier de Beaupré enjoignant au sieur Le Querme, propriétaire du moulin des Prés, de faire construire et entretenir à ses frais un pont de bois sur le glacis commencé près du moulin (1738). — Pont de Laval sur l'Aisne (1753-1754). — Pont de l'Arche : devis des ouvrages à exécuter pour la réparation du pont de l'Arche sur la rivière d'Auve ; adjudication des travaux à P. Princeau moyennant 700 livres (1762). — Pont de Bois et pont des Maures (1764-1777). — Vienne-la-Ville (1761-1786) : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux nécessaires à la reconstruction du pont sur l'Aisne (18 septembre 1763) ;



oppositions à l'arrêt susdit formées par le comte de Joyeuse Grandpré, M. de Broyes, seigneur de Boncouville, le prieur des Roziers et diverses communautés ; correspondance à ce sujet (1763-1765). — Requête des habitants de Vienne-la-Ville à l'Intendant pour demander la reconstruction de leur pont emporté par la débâcle du 27 février (1784). — Varimont (1773) — Verrières : pont Barthélemy sur l'Aisne, copie de l'arrêt du Conseil qui ordonne de procéder à l'adjudication des travaux nécessaires pour le rétablissement du pont Barthélemy endommagé par les inondations de l'Aisne (5 mai 1711).

C. 1694. (Portefeuille.) — 118 pièces, (2 parchemins, 4 plans).

**1742-1787.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Sézanne. — Anglure (1742-1787) : construction du pont en 1742 ; devis, plan et élévation. — Devis et estimation des ouvrages à exécuter pour la construction du pont de la Folie (1784) ; adjudication desdits ouvrages à P. Jeannot, charpentier (1785). — Bergères-sous-Montmirail (1768-1779) : devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la construction d'un pont de 2 arches sur le Petit Morin ; plan et profil du pont (1768). — Boissy-le-Repos (1775-1781) : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux nécessaires à la construction d'un pont dans la traverse du village de Boissy (1777). — Granges-sur-Aube : pont sur l'Aube et pont de Chichey près de Sézanne ; devis, détail estimatif, adjudication, plan (1752-1753).

C. 1695. (Portefeuille.) — 160 pièces (4 parchemins).

**1750-1787.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Sézanne. — Mœurs (1750). — Neuvy (1767-1775) : arrêt du Conseil qui approuve l'adjudication des travaux à faire pour la construction de 2 ponceaux sur la rivière du Morin (1774) ; opposition de Madame de Cormicy à la construction des deux ponceaux ; correspondance à ce sujet. — Pleurs (1782-1785). Le marquis de Pleurs écrit à l'intendant Rouillé d'Orfeuil : « L'hiver extraordinaire que nous venons d'avoir et un débordement tel qu'il ne s'en étoit pas vu et plus grand qu'en 1740 ont, entre autres désordres, achevé de ruiner les ponts et chaussées du village de Pleurs... » (1784). — Devis et détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la réparation de la chaussée, des rues et du chemin de la paroisse de Pleurs (1784) ; procès-verbal de l'adjudication desdits travaux au sieur Frérot, moyennant 1,200 livres (1785). — Saron (1760-1787) : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux nécessaires à la construction d'un pont en charpente sur l'Aube (1761). — Procès-verbal

de la réception desdits travaux par le sous-ingénieur, De Montrocher (1763). — État des communautés qui sont intéressées à la reconstruction du pont de Saron. — Réparation des abords du pont de Saron (1777-1787) : correspondance de l'Intendant de Champagne avec Bochart de Saron, 1<sup>er</sup> président au Parlement de Paris (1777-1786) ; devis estimatif des nouveaux ouvrages à exécuter pour la réparation du pont de Saron (1787). — Élection de Troyes : pont de Saint-Jacques à Troyes (1758).

C. 1696. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier (1 plan).

**1758-1790.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Vitry-le-François. — Arrigny (1772). — Basuet (1766-1773). — Blacy (1758-1790), — Blaise-sous-Hauteville : lettre de Trudaine à l'Intendant De la Châteigneraye en lui envoyant l'arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication de travaux pour la reconstruction du pont (1763). — Brusson (1770-1776) : état des communautés qui doivent contribuer à la réparation du pont. — Chapelaine (1768-1772). — Chatelraould (1788). — Coole (1766). — Grandes et Petites Côtes (1765-1766). — Heiliz-le-Hutier (1773). — Heiltz-le-Maurupt (1766-1775) : devis et détail estimatif des travaux à exécuter pour la construction d'un pont de 2 arches sur la Cheppe : ci-joint les plans, coupe et élévation du pont (1767).

C. 1697. (Portefeuille.) — 101 pièces (4 parchemins).

**1725-1788.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Vitry. — Landricourt (1754-1784). — Larzicourt (1787). — Lignon (1767). — Margerie (1772). — Orconte (1772-1773). — Outrepont (1772-1776). — Plichancourt (1725). — Ponthion (1772-1773). — Possesse : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des réparations à faire à 2 ponts de charpente sur la chaussée de Possesse (1761). — Rozay et Sogny-en-l'Angle : arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication des travaux (1758). — Saint-Lumier (1788). — Saint-Ouen (1779). — Saint-Utin (1786-1788). — Sainte-Livière (1770-1784).

C. 1698. (Portefeuille.) — 134 pièces, (2 imprimées, 2 parchemins).

**1736-1789.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Vitry. — Vitry-en-Perthois : annonce de l'adjudication des travaux nécessaires à la construction d'un pont sur le chemin de Vitry et Blacy (1737). — Devis estimatif des travaux nécessaires pour la reconstruction d'un

pont en bois emporté par les inondations de 1740 (1744). — Arrêt du Conseil qui confirme l'adjudication passée pour la reconstruction du pont de charpente à Vitry-en-Perthois (1755). — Ponts de Vitry-en-Perthois et de Saint-Étienne près de Vitry (1766-1789) : état des communautés intéressées à la construction du pont sur le ruisseau de la Gravière entre Vitry et Saint-Étienne (1772); annonce de l'adjudication pour le 7 octobre 1772. — Annonces de l'adjudication des travaux à exécuter pour la réparation du grand pont de Vitry-en-Perthois (1780). — Ponts sur la chaussée de Vitry-en-Perthois : correspondance y relative. — Devis et détail estimatif des travaux nécessaires pour la construction de 2 ponts sur la chaussée de Vitry-le-François (1786); état des communautés intéressées à la construction.

C. 1699. (Portefeuille.) — 78 pièces (2 parchemins)

**1767-1787.** — Ponts et chaussées : construction et réparations de ponts dans les villes et communautés. — Élection de Vitry. — Vitry-en-Perthois : construction de deux ponts, l'un à l'entrée, l'autre à la sortie du village (1767-1774); arrêt du Conseil qui ordonne une imposition de 43,650 livres en deux années pour la construction des deux ponts (1768). — Mémoire de l'évêque de Châlons qui demande à être déchargé de la taxe à laquelle il est imposé pour la reconstruction du pont Saint-Lazare à raison des dîmes qu'il perçoit dans cette paroisse. L'Intendant lui répond : « J'ay l'honneur de vous observer qu'il est de principe et que le Conseil a toujours jugé que les dixmes, ainsi que les autres revenus et biens fonds devoient contribuer à ces sortes de charges, et je ne pourrois m'écarter de cette loy et de cet usage constamment observé sans donner lieu aux plus justes réclamations de la part de tous les autres propriétaires de fonds et revenus situés non seulement dans l'étendue du territoire d'Helvétie, mais encore dans les autres communautés qui contribuent à la reconstruction du pont de Vitry-en-Perthois » (21 mars 1770). — Copie de la lettre écrite par les agents généraux du clergé de France au doyen de l'église cathédrale de Châlons touchant l'imposition à laquelle le chapitre a été taxé pour la reconstruction du pont de Vitry : « quelque modique que soit la somme, en elle-même, écrivent-ils, la crainte des conséquences ne permet pas au chapitre de Châlons d'y acquiescer sans réclamation » (5 avril 1771). L'Intendant écrit là dessus à Trudaine : « Je crois devoir vous observer qu'il me paroît cependant juste d'assujettir à cette contribution les dixmes ainsi que tous les autres biens et revenus. Si les décimateurs ont leurs charges, les propriétaires de fonds et de revenus ont également les leurs. » Trudaine approuve l'avis de l'Intendant et l'autorise à rendre une ordonnance pour débouter le chapitre

de Châlons de son opposition (1774). — Pont de la Trinité de Vitry-en-Perthois emporté par les inondations du mois de février 1784 : devis et détail estimatif des travaux nécessaires pour la construction d'un pont en charpente sur la Saulx (1785). — Procès-verbal de la réception des travaux du pont par le sous-ingénieur Thouret (1786).

C. 1700. (Portefeuille.) — 180 pièces, papier (2 imprimées).

**1770-1787.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Lettres, instructions, circulaires. — Turgot écrit à l'Intendant : « Les prix des grains ayant éprouvé une augmentation assés sensible dans votre généralité et principalement à Reims, je me détermine à y augmenter les travaux publics qui, en assurant au peuple des salaires et en y faisant participer les femmes, même les enfans ordinairement inoccupés, sont le seul moyen de le mettre en état de se procurer sa subsistance lorsqu'elle excède par la cherté ses facultés ordinaires.... Je désire que ce nouveau secours soit principalement réservé pour Reims : vous devés y ouvrir des ateliers autour de la ville et dans la route de Paris et les y multiplier de manière que tous ceux qui auraient besoin de gagner des salaires puissent y en trouver.... » (27 avril 1775). — Copie de la lettre de Rouillé d'Orfeuil aux sous-ingénieurs des ponts et chaussées (15 mai 1777). — Necker informe l'Intendant que le Roi vient d'accorder 100,000 livres à la Généralité de Champagne pour former des ateliers de charité : « Vous ne devés point oublier, écrit-il, que ces fonds ne sont qu'une portion de la diminution de la taille et que par conséquent les taillables seuls y doivent participer : le principe en exclut nécessairement les villes franches, et si des circonstances extraordinaires vous engageaient à en former dans ces villes, il faudroit au moins exiger d'elles qu'elles y contribuassent en argent ou en frais de conduite.... Je vous prie instamment de préférer, autant qu'il sera possible, pour être l'objet de ces travaux, les communications vicinales dont l'accroissement et la perfection progressive se fait déjà apercevoir dans les campagnes et qui sont un des ressources de l'amélioration de l'agriculture, ainsi qu'un encouragement pour le commerce et l'industrie.... » (24 octobre 1778). — Requêtes de divers à l'Intendant en vue d'obtenir des fonds pour travaux de charité (1778). — Copies des lettres du ministre Joly de Fleury à l'Intendant (17 août 1781); de l'Intendant aux sous-ingénieurs (31 mai 1782); de Joly de Fleury à l'Intendant (4 septembre 1782). — Rouillé d'Orfeuil informe l'ingénieur Le Jolivet qu'à l'avenir il ne correspondra plus qu'avec lui pour tout ce qui concerne les travaux de charité (1783). — Copie de la lettre de Calonne à l'Intendant (18 mars 1786). — Instruction générale de l'Intendant sur l'ordre à suivre à l'égard des travaux de charité

conformément à la lettre du Contrôleur-général du 48 mars 1786. — Règlement sur le régime des ateliers de charité arrêté par l'Assemblée provinciale de Champagne (12 décembre 1787).

C. 1701. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier (1 plan).

**1779-1782.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Correspondance ministérielle ; requêtes à l'Intendant en vue d'obtenir des fonds pour travaux de charité ; rapports à l'Intendant sur ces requêtes ; etc. — Requête des officiers municipaux de Vitry-le-François « en faveur des pauvres de notre ville et surtout des vigneron qui succombent sous le poids de la misère par la privation de récoltes depuis neuf ans. » L'Intendant répond : « Les fonds que j'ay accordés à la ville de Vitry dans différens tems ont été si mal employés que je crains toujours d'en accorder » (1779). — L'Intendant écrit à Necker en lui envoyant l'état de répartition des 400,000 livres accordées par le Roi pour les ateliers de charité : « Ces ateliers seront cette année au nombre de 434 au lieu que l'année dernière ils n'ont été portés qu'à 401 et précédemment ils n'excédoient pas 50 à 60. Je n'ai aussi rien négligé pour engager les villes, les seigneurs des lieux et même les principaux habitans des paroisses à contribuer aux vues bienfaisantes de S. M., et je suis parvenu à faire porter les contributions de cette année à près de 50,000 livres, ce qui est le double de l'année dernière. Enfin j'ai compris à la fin de cet état une somme de 5,860 livres pour servir à l'encouragement des filatures de laine, de chanvre et de coton qui ont été entreprises en 1775 d'après les ordres du Conseil, qui augmentent chaque année, mais qui ont encore besoin de quelque secours..... » (28 février 1779). — Correspondance relative à la réparation de la route de Reims à Louvois instamment recommandée par Madame Adélaïde (1779) ; à la requête de M. de Noue, capitaine au régiment du Roi-infanterie, qui désire faire terminer les travaux commencés par lui à Chambrecy avec les fonds des travaux de charité (1779). — Requête des syndic et habitans de Chigny demandant la construction d'un chemin allant de Chigny à la route de Reims : plan annexé à la requête (1779). — Instruction de Necker à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur la manière de pourvoir à l'entretien des chemins exécutés avec le secours des ateliers de charité. A la fin de la lettre, le Ministre écrit de sa main : « Tous vossoins pour les travaux de charité et l'intelligence sage et équitable que vous y apportez et dont votre dernier état présente une nouvelle preuve ne m'échappent point. J'ai beaucoup de satisfaction à le reconnoître, et lorsque l'occasion s'en présentera, je vous en ferai honneur auprès du Roy (17 mai 1781). — Instruction envoyée à l'Intendant par le contrôleur-général, Joly de

Fleury, sur les travaux des ateliers de charité (17 août 1781). — Rapport de l'ingénieur Le Louvier sur la requête du comte de Faily qui propose de creuser un nouveau lit au Cubry dans la partie qui longe la route d'Épernay à Montmi-rail entre Pierry et le pont des Conardins (1781). — Le contrôleur-général, Joly de Fleury, annonce à l'Intendant que le Roi lui accorde 6,000 livres de supplément sur les fonds de charité pour établir un atelier aux abords de la ville de Troyes « où la disette des cotons le rendra très avantageux » (28 février 1782).

C. 1702. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1783-1787.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Correspondance ministérielle ; requêtes à l'Intendant en vue d'obtenir des fonds pour travaux de charité ; rapports à l'Intendant sur ces requêtes ; etc. — Minute d'une lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à l'intendant des Ponts et chaussées, la Millière : il lui envoie les états de répartition de la somme accordée par le Roi pour les travaux de charité : « Il y aura en Champagne cette année 432 ateliers afin de procurer aux pauvres plus de facilité de s'occuper sans être obligés de s'éloigner de leur domicile. Je les ai multipliés principalement dans les vignobles de la Champagne, l'abondance et le defaut de vente des vins réduisant les vigneron à un état d'indigence presque égal à une perte totale de récolte » (10 mars 1783). — La Millière envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, pour servir de modèle, le projet de travail pour les ateliers de charité de la généralité de Rouen pendant l'année 1783. — Minute de la lettre écrite par l'Intendant de Champagne à Vergennes en lui envoyant le projet de répartition des fonds alloués par le Roi pour les travaux de charité : « J'ai lieu d'espérer que vous aurés été frappé de la misère de cette province. Elle est telle que le peuple n'a de recours que dans les bontés du Roy, et jamais les travaux de charité n'ont été aussi nécessaires pour procurer aux pauvres les moyens de subsister. La récolte en grains n'a été en général qu'au quart d'une année commune. Les fourrages ont manqué entièrement et la récolte en vin a été réduite au plus à la sixième partie d'une année commune (12 décembre 1784). — Lettre de Calonne à l'Intendant de Champagne sur la comptabilité des fonds alloués aux ateliers de charité (18 mars 1786).

C. 1703. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1771-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ordonnances de paiement sur les fonds alloués par le Roi aux travaux de charité : ces ordonnances sont délivrées par l'Intendant de 1771 à 1786, et par les députés de la Commission intermédiaire de Champagne en 1788 et 1789.

C. 1704. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier.

**1771-1778.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — États des fonds accordés annuellement par le Roi à la province de Champagne pour travaux de charité : 150,000 livres en 1771 ; 55,000 livres en 1776 ; 110,000 livres en 1778. — États annuels des travaux exécutés.

C. 1705. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

**1779-1782.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — États des fonds accordés annuellement par le Roi à la Province pour travaux de charité : en 1779 et 1780, 100,000 livres ; en 1781 et 1782, 80,000 livres. — États annuels des travaux exécutés.

C. 1706. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1783-1785.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — États des fonds accordés annuellement par le Roi à la Province pour travaux de charité : en 1783 et 1784, 80,000 livres, en 1785, 120,000 livres. — États annuels des travaux exécutés.

C. 1707. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1786-1787.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — États des fonds accordés annuellement par le Roi à la Province pour travaux de charité : en 1786, 100,000 livres ; en 1787, 96,000 livres. — États annuels des travaux exécutés.

C. 1708. (Portefeuille.) — 7 pièces, papier.

**1788-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — États des fonds accordés annuellement par le Roi à la Province pour travaux de charité : en 1788, 106,000 livres ; en 1789, 110,000 livres.

C. 1709. (Portefeuille.) — 72 pièces, papier.

**1773-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité classés par ordre alphabétique de communautés dans chaque Élection formant département de sous-ingénieur. — Élection de Châlons : Avize (1779-1789) ; Baye (1773-1788).

C. 1710. (Portefeuille.) — 80 pièces (2 parchemins, 1 seau).

**1770-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Châlons-sur-

Marne (1770-1790) : correspondance de l'Intendant et plus tard des membres du bureau intermédiaire avec les officiers municipaux de Châlons relativement aux ateliers de charité. — États des fonds employés par la ville de Châlons en travaux de charité pour les années 1771 à 1775, 1778 à 1782 ; devis et estimation des ouvrages dont l'exécution est proposée pour occuper les pauvres. — Arrêt du Conseil ordonnant au sieur Caillette, dépositaire des 1,900 livres allouées par le Roi à des travaux de charité qui n'ont point été exécutés, de verser cette somme entre les mains des officiers municipaux de Châlons (1790).

C. 1711. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1780-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Châlons-sur-Marne : atelier de Châlons à Louvois à partir de la porte Saint-Antoine. — Devis et estimation des ouvrages à exécuter pour construire la route de Châlons à Louvois par Saint-Martin-sur-le-Pré, Recy, Juvigny, Vraux, Aigny, Condé et Tours-sur-Marne ; total de la somme approximative : 22,382 livres 14 sols. Le devis est dressé par le sous-ingénieur De Closets (1781). Correspondance y relative. — Chemin de la porte Saint-Antoine au port de Saint-Martin : devis estimatif des travaux à exécuter dressé par Thouret, sous ingénieur du département de Châlons ; total approximatif : 5,865 livres (1789). — Correspondance relative à cette route. — Atelier de la porte Saint-Antoine : rôles des journaliers occupés à cet atelier (1789-1790).

C. 1712. (Portefeuille.) — 62 pièces, papier.

**1777-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Cheniers (1779-1786) ; Chevigny (1777-1788) ; Compertrix (1786-1789) ; Congy (1788-1790) ; Connantre (1786) ; Contault-le-Maupas (1786-1790).

C. 1713. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier (5 plans).

**1772-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Éclaires (1789-1790) ; Écurey-sur-Coole : papeterie d'Écurey fondée par Sabbathier, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Châlons. Lettre de D'Ormesson à l'intendant Rouillé d'Orfeuil en lui envoyant le mémoire du sieur Sabbathier : « Il désireroit pour donner à cet établissement toute la perfection dont il est susceptible faire construire deux cylindres hollandois au moien desquels il donneroit à ses papiers les mêmes qualités que les Hollandois donnent aux leurs..... Il demande que le gouvernement vienne également à son

secours sur les fonds destinés aux travaux de charité (1<sup>er</sup> juillet 1783). Minute de la réponse de l'Intendant : il demande au Contrôleur-général l'autorisation de faire payer au sieur Sabbathier sur les fonds des travaux de charité une somme de 48,000 livres en deux ans, à compter de 1784. — Plan du chemin du village d'Écurey-sur-Cooles à la route de Châlons à Troyes (1784). — Étoges (1772-1786) : route d'Étoges à Montmirail ; état des terrains à prendre pour l'ouverture de ladite route demandée par le seigneur et les habitants d'Étoges (1773). — Requête des habitants d'Étoges à l'Intendant : ils demandent l'exemption de la corvée sur la grande route afin de s'occuper des travaux nécessaires pour construire deux fontaines publiques et un abreuvoir et pour réparer un chemin conduisant à l'église : plans desdits ouvrages dressés par ordre de l'Intendant (1784). — Devis des ouvrages à exécuter pour donner un libre écoulement aux eaux d'orage dans le village d'Étoges (1786).

C. 1714. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (1 plan).

**1777-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Juvigny (1785-1786). — La Chapelle-sous-Orbais (1789-1790) ; Le Chatelier (1777) ; Le Mesnil : route du Mesnil à Vertus (1780-1789) ; Loisy-en-Brie (1777-1790) : plan de la traverse de Loisy-en-Brie (1778) ; Longevas, dépendance de Moncetz (1786).

C. 1715. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1773-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Mairy-sur-Marne (1779-1788). — Nuisement-sur-Cooles (1778). — Oger (1776-1779) : plan d'un chemin limitrophe entre les territoires d'Avize et d'Oger, dit chemin du bois (1776). — Passavant et le Pont aux vendanges (1788-1790) ; Pocancy (1777-1784) ; Pogny (1773-1790).

C. 1716. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier.

**1777-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Sarry (1777-1784) : correspondance de l'évêque de Châlons A. de Clermont-Tonnerre avec l'intendant Rouillé d'Orfeuil au sujet des travaux de l'atelier de Sarry. L'évêque écrit à l'Intendant : « Vous avez senti comme moi la nécessité de combler les fossés qui environnent le château et dont les eaux stagnantes produisent les vapeurs les plus funestes à ma maison, à mon village et à tous les villages voisins ; vous m'avez vu l'année dernière forcé d'abandonner Sarry, seule

résidence que j'aye dans mon Diocèse, laissant les deux tiers de mes gens malades, et cela dans la saison où l'air de la campagne est le plus agréable et le plus pur partout ailleurs. Mon village est annuellement désolé par des maladies qui n'ont d'autre principe que l'odeur fétide qui s'exhale de ces marais et n'offre qu'un hôpital pendant toute l'arrière saison (21 février 1784). — Saint-Memmie (1777-1790) ; Saint-Martin-sur-le-Pré et Vinetz, dépendance de Saint-Martin (1788-1790) ; Saint-Mard-sur-le-Mont (1778-1790) : chaussée romaine de Bar-le-Duc à Châlons. État des fonds accordés par le Roi et de ceux fournis par différents propriétaires pour réparer la chaussée romaine depuis le pont de Somme-Vesle jusqu'à Bar-le-Duc pendant les années 1778 et 1779. — Somme-Vesle (1777-1783) : chaussée romaine de Bar-le-Duc à Châlons. Mémoire présenté par Lerebours, conseiller au Parlement, à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil : « Le gouvernement depuis très longtemps s'est proposé d'abrégier le chemin qui conduit de Châlons-sur-Marne à Bar-le-Duc : il a en conséquence été commencé une route qui se trouve en partie faite du côté du Barrois ; il seroit très-avantageux de la continuer et peu dispendieux : 1<sup>o</sup> cette route diminueroit le chemin de Châlons à Bar et conséquemment la grande route de Paris à Strasbourg d'environ sept lieues... 2<sup>o</sup> les troupes du Roy auroient une journée de marche de moins de Châlons à Bar... » (1777). — Correspondance de Lerebours avec l'Intendant à ce sujet. — Chaussée romaine de Bar-le-Duc à Reims : mémoire adressé à ce sujet par les officiers municipaux de Bar à l'Intendant de Champagne. — Visite de la chaussée romaine conduisant de Reims à Bar-le-Duc depuis son embranchement sur la route de Sainte-Menehould à Châlons jusqu'à la borne de séparation de la France et de la Lorraine près le Pont Piroy (1778). — État des communautés, seigneurs et autres personnes considérables intéressées à l'érection en route royale de l'ancienne chaussée romaine de Bar-le-Duc à Reims. — Atelier de la ferme Saint-Laurent pour le rétablissement de la chaussée romaine (1788).

C. 1717. (Portefeuille.) — 126 pièces, papier (1 plan).

**1770-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Châlons. — Togny (1779) ; Trécon (1787-1790) ; Thibie (1778 - 1785). — Vanault-les-Dames (1788-1789) ; Vaugency (1778-1779) ; Vertus (1770-1790) ; Villers-aux-Bois (1785-1789) : mémoire de M. Aubelin et du chevalier de Villers, ex-propriétaires de la terre et seigneurie de Villers-aux-Bois et de Fulaine-Saint-Quentin, dépendance de Gionges, demandant à faire réparer le chemin de Vertus à Villers-aux-Bois : plan de ce chemin (1785). — Voipreux (1782-1786) ; Vouciennes (1779).

C. 1718. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier (1 plan).

**1771-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection d'Épernay. — Avenay (1779); Avenay et Louvois (1776); Ay (1777-1788). — Baslieux (1789); Bisseuil (1789); Bouquigny (1782); Brugny (1773-1786). — Châtillon (1774-1782); Cramant (1780-1782); Cumières (1783). — Damery (1777-1789) : croquis d'un plan des chemins qui conduisent à Damery depuis l'enlèvement de ce pont par les hautes eaux de la Marne en 1784 (1785). — Dormans (1774-1775).

C. 1719. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier.

**1768-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection d'Épernay. — Ville d'Épernay (1768-1789) : Necker renvoie aux députés de la Commission intermédiaire de Champagne le mémoire du sieur Coulon, ancien trésorier des troupes, demandant l'établissement d'un bureau de charité et d'un nouvel hôpital à Épernay (1789). — Chemin d'Épernay au Mesnil (1779-1782). — Chemin d'Épernay à Montmirail (1777-1786). — Chemin d'Épernay à Vertus (1778-1782). — Routes d'Épernay au Port-à-Binson (1772); d'Épernay à Reims (1773-1775).

C. 1720. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (2 plans).

**1773-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection d'Épernay. — Germaine (1780-1782). — Hautvillers (1787). — Le Mesnil (1785-1789); Louvois (1778-1784) : chemin de Louvois à Mutry; plan d'un pont de 9 pieds d'ouverture à construire dans la prairie de Tauxières et Mutry (1782); plan du chemin de Louvois à Mutry demandé par Madame Adélaïde (1782). — Mardeuil (1788); Mareuil-en-Brie (1773-1787) : correspondance de l'Intendant de Champagne avec le comte de Coigny. — Mareuil le-Port (1777); Mareuil-sur-Ay : atelier du moulin de Bras et curement du pont de Mareuil sur la Marne (1775); Monthelon et Turbanne, dépendance de Monthelon (1778-1785).

C. 1721. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier.

**1771-1787.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection d'Épernay. — Montmort (1774-1787) : copie de la réponse de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à M. D'Ormesson qui s'était plaint du refus opposé par l'Intendant à la demande d'un atelier de charité par Madame de Montmort (1774). Correspondance de l'Intendant avec la marquise de Montmort. — Moslins (1779-

1786); Moslins, Mancy et la Loge-Turbanne : chemin de l'abbaye d'Argensolles à Épernay par Moslins, Mancy et Turbanne. — Moussy (1779-1780).

C. 1722. (Portefeuille.) — 158 pièces, papier (1 plan).

**1764-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection d'Épernay. — Oiry (1780-1787). — Pierry (1778-1789); Saint-Julien, dépendance de Pierry (1778-1781); La Marqueterie, hameau dépendant de Pierry (1779-1782). — Dessèchement des marais de Pierry (1778-1789) : procès-verbal de la visite faite par Lelouvier, géographe des Ponts et chaussées, et plan du marais de Pierry (1778); minute de la lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à M. d'Angerville, grand-maitre des Eaux et forêts de Champagne (1785). — Projet des ouvrages à exécuter pour dessécher le marais de Pierry dressé par l'architecte Poterlet d'après les ordres de M. d'Angerville (1785). — Port-à-Binson (1764-1778). — Saint-Martin-d'Ablois (1774-1789). — Troissy (1777-1786); Turbanne, dépendance de Monthelon (1784-1782). — Vauciennes (1783); Courcourt, dépendance de Vaudancourt (1789); Ville-en-Tardenois (1779); Villers-sous-Châtillon (1779-1785).

C. 1723. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (1 plan).

**1774-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Reims. — Arcis-le-Ponsart (1774-1777); Aubilly (1777-1788). — Bac à Berry (route du) aux Grandes-Loges (1788-1789); Bouilly (1779-1784); Boul-sur-Suippe (1787-1789); Brimont (1788). — Chambrecy (1775-1788); Chigny (1779-1782); Compensé, dépendance de Châlons-sur-Vesle (1786-1787); Cormicy (1780); Courcelles-lez-Reims (1786); Courtagnon (1784-1789) : plan du chemin projeté de Courtagnon à la route de Reims à Épernay. — Écueil (1783-1789).

C. 1724. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier (1 plan).

**1770-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Reims. — Faverolles (1784-1785); Fismes (1770-1789) : routes de Fismes à Rethel (1788-1789); de Fismes à Reims (1774-1788); de Fismes à Arcis-le-Ponsart (1772-1789). — Fleury-la-Rivière (1786-1787). — Godat (ferme du), dépendance de Cauroy-lez-Hermonville (1779-1780). — Hermonville (1782-1790) : plan du chemin d'Hermonville et Marzilly à Reims.

C. 1725. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1774-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Reims. — Igny l'Abbaye,

dépendance d'Arcis-le-Ponsart (1784-1790); Isles (1775). — Jouy (1780-1781). — Lagery (1785-1790); Livry (1777-1778). — Olizy (1781-1782). — Pontfaverger (1774); Pontgivart, dépendance d'Auménancourt-le-Grand (1782).

C. 1726. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1770-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Reims. — Ville de Reims (1770-1789) : ateliers de la porte Dieu-Lumière, de la porte Fléchambault, etc. (1775-1790).

C. 1727. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier.

**1746-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Atelier de charité : Élection de Reims. — Ville de Reims : digues de la rivière neuve qui alimente les fontaines publiques (1778-1780). — Chemin de Reims à la forêt du Clermontois par Suippes, Vienne-la-Ville et Vienne-le-Château ; il est dit dans le mémoire présenté par l'ingénieur Hurault de Sorbée : « L'utilité principale du chemin est de faciliter l'approvisionnement du bois à Reims... On observe que depuis 8 à 10 ans, le prix du bois de chauffage et celui des autres bois en proportion est augmenté progressivement au point que l'anneau de Reims qui contient 25 pieds cubes de bois dans un cercle de 3 pieds de diamètre est augmenté de 8 livres, 15 sols à 12 livres qui est le prix de la présente année. En comparant ce prix avec la voye de pareil bois neuf qui se vend à Paris 25 livres et 26 livres au plus, on trouvera que le bois est plus cher à Reims qu'à Paris d'un dixième, puisque la voye de Paris fait deux anneaux 1/2 de Reims. On pense que rien n'est plus important que d'arrêter l'augmentation progressive du bois pour une ville telle que Reims qui contient 34,000 habitants... » (1781). — Chemins de Reims à la Foulerie (1779-1781) ; de Reims au Pont-Givart (1781-1789) ; de Reims à Louvois (1777-1789) ; de Reims au Bac-à-Berry (1750-1768) ; de Reims à Épernay (1771-1789) ; de Reims à Fismes (1746-1767) ; de Reims à Isles (1787) ; de Reims à Reims (1788-1789) ; de Reims à Vouziers (1787). — Rilly-en-Montagne : chemin de Rilly à la route de Reims à Louvois (1779-1788).

C. 1728. (Portefeuille.) — 167 pièces, papier (3 plans).

**1769-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Reims. — Saint-Euphrasie et Clairizet (1779) ; Saint-Léonard : digue de la rivière conduisant l'eau aux fontaines de Reims (1777). — Saint-Masmes (1789) ; Saint-Thierry (1779-1790) : plan du chemin projeté de Saint-Thierry à la grande route de

Reims. Traverse du village de Saint-Thierry : correspondance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil avec l'archevêque de Reims, Talleyrand-Périgord, relative aux travaux à exécuter dans le village de Saint-Thierry (1782-1789). — Sermiers (1779) ; Sillery (1777-1789) : plan figuré du château de Sillery avec le projet d'une avenue allant du milieu du château à la route de Châlons à Reims ; minute de la correspondance de l'Intendant avec le maréchal d'Estrées et l'ingénieur Hurault de Sorbée sur ce sujet (1779). — Somme-Suippe (1779) ; Suippes (1775-1789) : rapport du subdélégué Polonceau à l'Intendant sur les travaux de salubrité à exécuter dans le village de Suippes (1775). — Thil (1781) ; Thuisy : chemin de Thuisy à la grande route de Reims à Châlons (1777-1789). — Tinquieux (1780-1781) ; Troissy : fossé à établir dans les noues de Troissy pour écouler les eaux des débordements et empêcher les terres d'être endommagées ; chemin de Troissy à Bouquigny (1779-1786). — Vandeuil (1779) ; Verzenay (1785-1788) ; Verzy (1769-1777) ; Ville-en-Tardenois (1784-1786) ; Villers-Allerand (1782-1789). — Witry-lez-Reims : chemin de la Pompelle à Cernay et à Witry-lez-Reims : 4 plan (1780).

C. 1729. (Portefeuille.) — 129 pièces, papier (1 plan).

**1771-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Sainte-Menehould. — Binarville ; Épense (1788). — Givry-en-Argonne (1775). — Sainte-Menehould (1771-1789) : travaux nécessaires pour rendre praticable le chemin qui conduit à l'église ; plan d'une partie du château de Sainte-Menehould, signé de l'ingénieur Coluel (1781). — Escarpement de rocher au-dessus de la grande rue : requête de plusieurs habitants demandant l'enlèvement de ce rocher ; rapport de l'ingénieur Le Jolivet sur cette requête (1786). — Côte du château de Sainte-Menehould (1777-1788) : détail estimatif des ouvrages nécessaires pour adoucir la pente qui mène au château et pour établir une promenade sur la place de Guise (1777). — Chemin de Grand-Pré à Gratreuil (1780-1781). — Compte de l'emploi des deniers des travaux de charité accordés par l'Intendant et dépensés pour paver la rue de Châlons (1786). — Verrières (1779-1788) : devis estimatif des travaux à exécuter pour construire une chaussée allant de Sainte-Menehould aux bois du comte d'Artois et passant à l'extrémité du village de Verrières (1779) ; devis des travaux à exécuter pour construire une route de Sainte-Menehould à Bar-le-Duc par Verrières, Villers, Brizeaux et Triaucourt (1782). — Chemin de Verrières à Sainte-Menehould demandé par le comte d'Artois pour l'exploitation de ses forêts ; on lit dans le mémoire rédigé à ce sujet : « Les forêts du Roy de Sainte-Menehould cédées par S. M. à Mgr. le comte d'Artois qui

produisent une coupe annuelle de 180 arpents de hauts taillis et de très belle futaie, fournissent, outre les bois marqués pour le service de la marine, tous ceux nécessaires à l'approvisionnement de Sainte-Menehould et des villages sis entre cette ville et Châlons... » (1783). — Vienne-le-Château (1777-1778) : chemin de Vienne-la-Ville à Vienne-le-Château. — Divers états des ateliers de charité établis dans l'Élection de Sainte-Menehould.

C. 1730. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1779-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Sézanne. — Allemant ; Anglure (1788). — Barbonne (1779-1780) ; Baudement : devis des ouvrages à exécuter pour rendre praticable une partie du chemin de communication des villages de Conflans, Marcilly, Baudement-sur-Aube à Anglure et Arcis-sur-Aube (1789). — Boissy-le-Repos (1789). — Champguyon (1788) ; Charleville (1788-1789) : devis des ouvrages à exécuter pour rendre praticable une partie du chemin allant des villages de Charleville, Boissy et Trosnay à Sézanne (1789). — Chichey (1788) ; Congy (1784-1785) : devis des ouvrages à exécuter pour réparer les principales rues et chemins à l'entrée du village de Congy (1785). — Courgi-vaux (1788-1789). — Escardes (1788) ; Esternay (1789). — Fayel (1788-1789) ; Fontaine-Denis (1788-1789) : devis et estimation des travaux à exécuter pour détourner les eaux pluviales qui inondent le village, combler une partie du ravin et réparer le chemin qui le côtoie (1788). — Joiselle (1788).

C. 1731. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1777-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Sézanne. — La Noue (1788-1789) ; Le Meix-Saint-Époing (1789) ; Le Thoult (1788-1789) ; devis des ouvrages à exécuter pour mettre en bon état une partie du chemin de communication entre Fromentières, le Thoult et Sézanne en passant par Corfélix et Villeneuve (1789). — Le Vézier (1788). — Marcilly (1784-1789) : devis des travaux nécessaires pour mettre en bon état le chemin de Saron à Marcilly et de Marcilly à Conflans (1784). — Montgivroux (1788). — Oyes (1788). — Pleurs (1777-1789) : devis des travaux nécessaires pour mettre en bon état une partie du chemin de communication entre Sézanne et Arcis-sur-Aube aux abords du village de Pleurs (1788). — Réveillon (1778-1789) ; Rieux (1777-1788).

C. 1732. (Portefeuille.) — 177 pièces, papier (1 plan).

**1770-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Sézanne. — Saint-Just (1779-1788) ; Saudoy et Barbonne (1778). — Sézanne (1770-1789) ; plan de la rue moyenne et du chemin aboutissant jusqu'à la rencontre de la grande route de Sézanne à Vitry-le-François (1785). — Tableau général des demandes formées par les différentes municipalités de l'Élection de Sézanne à l'effet d'obtenir des ateliers de charité en 1788 ; observations de l'ingénieur en chef Le Jolivet sur ce tableau (1788) ; tableau analogue pour 1789. — Soisy-aux-Bois (1788-1789). — Tréfolis (1788). — Verdet (1788-1789) ; Villeneuve-la-Lionne (1788). — Certificats délivrés par les chefs de conduite dans les divers ateliers de charité de l'Élection de Sézanne (1788-1790).

C. 1733. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier.

**1775-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Vitry-le-François. — Arrigny (1788-1790). — Bignicourt-sur-Marne (1789-1790) ; Blacy (1789-1790). — Changy : chemin de Changy à Vavray-le-Grand ; correspondance de M. Haudot, seigneur de Vavray sur ce sujet (1784-1786). — Chatelraould (1784-1789) ; Cheminon (1776-1777) ; Cloyes (1789-1790). — Frignicourt (1786-1790). — Giffaumont (1789) ; Gigny-aux-Bois (1780-1788) ; Glannes, Huiron et Blacy (1785). — Hauteville : chemin de Hauteville à la Neuville-lez-Saint-Dizier ; correspondance de la comtesse d'Hauteville à ce sujet (1780-1790). — Isle-sur-Marne (1775-1782).

C. 1734. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (3 plans).

**1776-1790.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Vitry. — Larzicourt (1789) ; Les Grandes-Indes, dépendance de Blacy (1777-1789) ; Loisy-sur-Marne (1787-1790) ; Luxémont (1780-1785). — Maurupt (1789) ; Montcetz-l'Abbaye (1788-1789). — Norrois (1789-1790) ; Nuisement-aux-Bois : plan du chemin de Nuisement à la route de Vitry à Montiérender par Larzicourt (1784). — Saint-Remy-en-Bouzemont (1780-1789) ; Saint-Utin (1784-1787) ; Sermaize (1776-1789) ; Songy : route de Songy à Vitry-le-François (1784-1790). Plan d'une partie de la route projetée de Dijon à Châlons par Bar-sur-Aube pour la partie située entre Vitry-le-François et Châlons sur la rive gauche de la Marne (1784).



C. 1735. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier.

**1769-1789.** — Ponts et chaussées : travaux de charité. — Ateliers de charité : Élection de Vitry. — Vanault-les-Dames (1788-1789); Villers-sur-Marne (1784-1789); Vitry-en-Perthois (1788-1789); Vitry-le-François (1769-1789).

C. 1736. (Portefeuille.) — 181 pièces (8 imprimées, 6 parchemins).

**1700-1770.** — Ponts et chaussées : péages. — Procès-verbal de la représentation faite par devant le subdélégué de Troyes et du maître particulier des Eaux et forêts des titres et droits de péage appartenant au chapitre de l'église Saint-Étienne de Troyes (1700). — Doublement des péages par édit du 29 octobre 1708 : correspondance ministérielle ; lettres signées Desmaretz et Caumartin (1708-1709). — Ordonnance de l'Intendant De Harouys prescrivant d'exécuter à partir du 1<sup>er</sup> mars 1709, dans toute l'étendue de la Généralité, l'édit concernant le doublement du péage (20 février 1709). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil en date du 24 avril 1717 qui ordonne à tous les propriétaires de péages sur la rivière de Seine d'en représenter les titres et les tarifs devant l'Intendant et les grands-maîtres des eaux et forêts avant le 1<sup>er</sup> septembre prochain (1717). — Le contrôleur-général Orry écrit à l'intendant Le Peletier de Beaupré de lui envoyer les états de tous les droits de péage perçus dans la Généralité pour être procédé contre les propriétaires qui n'ont pas représenté leurs titres conformément à l'arrêt du Conseil du 4 mars 1727 ; lettres des subdélégués à l'Intendant pour lui adresser l'état des péages qui se lèvent dans leurs départements respectifs (1731). — Maintien en suppression de droits de péage par arrêts du Conseil : correspondance ministérielle à ce sujet ; lettres signées du contrôleur-général Orry (1731-1738). — Envoi par Trudaine à l'Intendant Le Peletier de Beaupré de l'arrêt du Conseil en date du 8 mars 1746 qui enjoint à tous propriétaires et possesseurs de moulins construits sur les rivières de remettre leurs titres de propriété dans le délai de trois mois (1746). — Lettre du contrôleur-général Bertin à l'Intendant Le Peletier de Beaupré pour le presser d'envoyer les éclaircissements demandés sur les péages par son prédécesseur Silhouette : « Les plaintes que je reçois continuellement de la part du commerce de la multitude des péages et principalement de ceux qui se lèvent sur les rivières navigables, la connaissance que j'ai été à portée de prendre précédemment par moy-même des inconvénients et des abus de ces droits multipliés m'a fait embrasser les vues que mon prédécesseur avoit eues sur cet objet.... » (1760) ; correspondance

ministérielle à ce sujet : lettres signées Bertin, L'Averdy et Terray (1760-1770).

C. 1737. (Portefeuille.) — 105 pièces (14 imprimées, 4 parchemins).

**1771-1779.** — Ponts et chaussées : bacs et péages. — Arrêt du Conseil portant règlement sur les péages et bacs du Royaume (10 mars 1771) ; lettre de Terray à l'Intendant de Champagne en lui envoyant l'arrêt susdit : « Le Roi, écrit-il, me charge de vous recommander d'apporter par vous et par vos subdélégués la plus grande exactitude à l'exécution de cet arrêt et de faire vérifier si le nombre des péages, les noms et les lieux désignés sont exacts et de m'adresser aussitôt la note des erreurs qui pourroient estre parvenues originaiement des mémoires envoyés par un de vos prédécesseurs afin que je les fasse rectifier, et s'il se lève d'autres droits de péages qui ne sont pas compris dans lesdits états d'en défendre aussitôt la perception » (7 septembre 1771). — État général des péages de la province et frontière de Champagne qui ont été confirmés ou supprimés par l'arrêt du 10 mars 1771 ; correspondance de l'Intendant avec les subdélégués à ce sujet (1772). — Arrêt du Conseil concernant la police des bacs (4 juillet 1774). — État des différents droits de péage et autres de cette nature qui se perçoivent tant par terre que par eau dans l'étendue de la Généralité de Châlons (8 septembre 1777). — Correspondance ministérielle touchant les droits de bacs et péages : lettres signées Terray, Turgot et Necker (1774-1779).

C. 1738. (Portefeuille.) — 57 pièces, (13 imprimées, 1 parchemin).

**1751-1756.** — Ponts et chaussées ; bacs et péages. — Correspondance ministérielle relative aux droits de bacs et péages perçus dans la Généralité de Champagne : lettres signées Joly de Fleury, D'Ormesson, Calonne et Lambert.

C. 1739. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier (9 imprimées).

**1724-1766.** — Navigation et service hydraulique : règlements et renseignements généraux. — Arrêt du Conseil concernant le flottage (31 octobre 1724) ; ordonnance de l'Intendant L'Escalopier touchant l'exécution dudit arrêt (1730). — Ordonnance de l'Intendant Barberie de Saint-Contest portant défense aux bateliers d'endommager de quelque manière que ce soit les ponts construits sur les rivières de la Généralité de Champagne (1757). — Arrêt du Conseil portant règlement pour la navigation de la Marne et autres rivières et canaux navigables (24 juin 1777). — Vergennes envoie à l'Intendant de Champagne la copie d'une lettre du sieur Derodé, fabricant à Reims, qui annonce une machine

pour faire remonter les bateaux sur les rivières et faire voguer les vaisseaux sur la mer en temps de calme (1786).

C. 1740. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier.

**1717-1724.** — Navigation et service hydraulique. — Rivières et cours d'eau de Champagne (moins la Marne) : dossiers classés par ordre alphabétique de cours d'eau. — Aisne et ses affluents, l'Aire et la Biesme : procès-verbal de la visite de la rivière d'Aire par l'Intendant L'Escalopier; procès-verbal de la navigation et du flottage des deux rivières d'Aisne et d'Aire dressé par Louis Desbergeries, capitaine au régiment d'infanterie du Languedoc, ingénieur en chef des places de la frontière de Champagne et Jean Bénissin, entrepreneur (1717). — Devis des ouvrages à exécuter pour rendre flottables la rivière d'Aisne depuis la jonction de l'Aire jusqu'au dessous de Charmontois-le-Roi et celle d'Aire depuis le moulin de Fredo jusqu'à son confluent dans l'Aisne (1717). — Aisne et Biesme : état en mars 1724 des travaux exécutés pour la navigation et le flottage des rivières d'Aisne et de Biesme. — Biesme : devis des travaux à faire au ruisseau de la Biesme pour le rendre flottable (1717).

C. 1741. (Portefeuille.) — 133 pièces (2 imprimées, 4 parchemins, 1 plan).

**1741-1783.** — Navigation et service hydraulique. — Rivières et cours d'eau de Champagne (moins la Marne) : dossiers classés par ordre alphabétique de cours d'eau. — Aube : devis et détail estimatif des travaux à exécuter pour réparer l'écluse d'Anglure (1749); arrêt du Conseil ordonnant l'adjudication au rabais desdits ouvrages; adjudication passée au sieur Brion, entrepreneur, moyennant 6,955 livres (22 octobre 1749). — Machault envoie à l'Intendant De la Chateigneraye la copie de l'arrêt du Conseil qui maintient M. de Commerfort, seigneur d'Anglure, dans son droit de péage sur l'Aube et en fixe le tarif (1754). — Droit de péage sur l'Aube attribué au seigneur d'Anglure par l'arrêt du Conseil du 1<sup>er</sup> août 1744 : le sieur de Cabanel, propriétaire des vannes d'Anglure, demande à faire régler les droits à percevoir pour le flot que son meunier donne pour le passage des bateaux : correspondance ministérielle à ce sujet (1779-1780). — Réparation des vannes d'Anglure : le sieur de Cabanel, seigneur d'Anglure et successeur du sieur de Commerfort, demande à en être déchargé; débouté par l'arrêt du Conseil du 19 décembre 1758. — Correspondance ministérielle relative à la réparation des écluses d'Anglure (1776-1783).

MARNE. — SÉRIE C.

C. 1742. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier (5 plans).

**1751-1785.** — Navigation et service hydraulique. — Rivières et cours d'eau de Champagne (moins la Marne) : dossiers classés par ordre alphabétique de cours d'eau. — Blaise : demande en destruction des batardeaux construits sur les canaux de la rivière de Blaise, présentée par les communautés d'Arrigny et de la Rue sur Blaise à Larzicourt (1772-1785). — Orne et Chée : réparations de la digue d'Alliancelles et du chemin du bois Brûlé; travaux de curage (1754-1774). — La Bruxenelle : curement demandé par les habitants de Blesmes; avis du subdélégué Jacobé de Couvrot (1754). — La Lye de Saint-Remy, ruisseau servant à l'écoulement des eaux de Gigny, Bussy, Drosnay et autres; curement et redressement (1773-1775). — Saulx : ouvrages à exécuter près le village de Plichancourt (1776-1778) : devis et détail estimatif des travaux nécessaires pour arrêter la dégradation de la Saulx et l'empêcher de se réunir à la rivière de la Bruxenelle près de Plichancourt (1777). — Plans généraux du cours de la Seine, du cours de l'Aube, du cours de la Marne. — Plan général du projet de réunion de l'Aisne à la Meuse par l'étang de Beron et la rivière de Bar; id. du projet de réunion de l'Aisne à la Meuse par les rivières de Vaux, de Thin et de la Sormonne.

C. 1743. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1723-1789.** — Navigation et service hydraulique : navigation de la Marne. — Lettre du contrôleur général Dodun à l'Intendant L'Escalopier lui enjoignant d'accorder toutes les facilités désirables au sieur Béguin, chargé de lever le plan de la Marne de Joinville à Châlons (1723). — Flottage des bois : dégradations causées aux ponts par le fait du flottage : lettre de Trudaine à l'Intendant La Chateigneraye sur ce sujet (1754). — Rapport sur le projet de couvrir les blés transportés par eau (1762). — Le contrôleur-général Bertin envoie à l'Intendant La Chateigneraye la requête et les mémoires du sieur Niger et C<sup>ie</sup> qui proposent de rétablir à leurs frais la navigation de la Marne (1763); lettre du contrôleur-général De Laverdy qui rejette ce projet (1764). — Avis du prévôt des marchands de Paris, Jérôme Bignon, et des échevins sur une demande formée par le sieur François Foyer pour le rétablissement de la navigation de la Marne (1774). — Tarif du prix des transports opérés sur la Marne dans le courant de l'année. — Annonce de l'adjudication au rabais des réparations à faire au déversoir communément appelé la *Grande Rouillie* situé en amont du grand pont de Marne de Châlons et à l'embouchure du canal qui conduit les eaux au pont des Ménîtres. — Requête du curé de Saint-Sulpice

tendant à obtenir que la ville de Châlons contribue à l'entretien du hollandage qui soutient les murs du cimetière (1783). — Projet d'établissement d'une compagnie chargée d'approvisionner de bois la ville de Paris : correspondance à ce sujet (1785-1786). — Réparations demandées sur la rivière de Marne : observations de l'ingénieur en chef Le Jolivet sur cet objet (1788). — Copie d'un mémoire relatif à la navigation de la Marne (1789).

C. 1744. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier (1 imprimée, 5 plans).

**1726-1768.** — Navigation et service hydraulique : navigation de la Marne. — Pertuis au moulin de Sogny-sur-Marne : devis des réparations urgentes à faire au moulin de Sogny; procès-verbal de l'adjudication desdits ouvrages au sieur L. Étienne (1726); toisé des ouvrages exécutés par L. Étienne (1728). — Moulins de Vitry-le-François (1754-1764): Picard, admodiateur des moulins de Vitry-le-François, condamné à payer au sieur Guillaume, voiturier par eau, les dommages-intérêts réclamés par ce dernier à raison du retard et des pertes que ledit Picard lui a fait subir par ses refus réitérés de laisser passer deux bateaux chargés de boulets que Guillaume conduisait à Paris pour le compte du Roi : correspondance à ce sujet (1762-1764). — Plans des pertuis suivants : Charenton; Saint-Jean-les-deux-Jumeaux; Nogent l'Artaud (1764).

C. 1745. (Portefeuille.) — 14 plans, papier.

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Navigation et service hydraulique : rivière de Marne. — Plans du cours de la Marne : 1<sup>o</sup> de Charenton à Lagny. 2<sup>o</sup> Meaux. 3<sup>o</sup> la Ferté-sous-Jouarre. 4<sup>o</sup> Nogent-l'Artaud et Château-Thierry. 5<sup>o</sup> Dormans. 6<sup>o</sup> Épernay. 7<sup>o</sup> Condé-sur-Marne. 8<sup>o</sup> Châlons. 9<sup>o</sup> Vitry-le-François. 10<sup>o</sup> Saint-Dizier. 11<sup>o</sup> Joinville. 12<sup>o</sup> Donjeux. 13<sup>o</sup> Chaumont. 14<sup>o</sup> Langres (sans date).

C. 1746. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier (3 imprimées).

**1712-1789.** — Navigation et service hydraulique : canaux. — Canal sur le grand chemin de Bourgogne : lettres ministérielles (1712-1714). — Canal de la Seine à la Marne : Machault écrit à l'Intendant de la Chateigneraye que le P. La Grange, jésuite, vient de partir pour dresser le plan d'un canal de communication des deux mers « qui remontant de la Seine dans la Marne jusqu'à Vitry, de là jusqu'à Damville, les forges de Gondrecourt et Chermissey, doit descendre à la Meuse près de Châteauneuf... » ; il prie l'Intendant de lui accorder toutes les facilités désirables pour son travail (1752). — Requête présentée par le sieur Moreau de Saint-Just, propriétaire des moulins de Clesle et de Sauvage, et par la

demoiselle Gayot, propriétaire du canal Sauvage, à l'occasion des travaux exécutés par le sieur Le Pelletier de Rosambo pour la construction d'un nouveau canal dans le même canton (1754). — Canal de Saint-Maur à la Gravelle (1782-1788) : copie de la lettre adressée par M. de la Millière au prévôt des marchands de Paris sur la requête du sieur de Montizon, tendant à ce qu'il lui soit permis de faire creuser un canal du pont de Saint-Maur à la Gravelle au travers du bois de Vincennes (1782). — Construction d'un canal en Champagne proposée par le sieur Reboul : correspondance à ce sujet (1789). — Canal de Reims à la rivière d'Aisne : projet d'un canal destiné à conduire les bateaux de la rivière d'Aisne au centre de la ville de Reims (1779). — Projet d'un canal joignant la Meuse à l'Aisne en empruntant le cours de la rivière de Bar. — Mémoire sur la navigation intérieure de la Champagne. — Jonction de la Meuse à la Marne par le Rognon; navigation de la Seine entre Bar-sur-Seine et Marcilly en passant par Troyes; jonction de l'Aisne à la Meuse; navigation de la Marne depuis Saint-Dizier jusqu'à Paris : observations de l'ingénieur Le Jolivet sur ces différents objets (1787). — Projet de détourner la rivière de Moivre qui se jette dans la Marne à Pogny pour la conduire directement dans les canaux de la ville de Châlons : mémoire et correspondance à ce sujet (1769-1773). — Projet d'un canal joignant la Meuse à la Marne depuis Neufchâteau en Lorraine jusqu'à Joinville-sur-Marne.

C. 1747. (Portefeuille.) — 58 pièces (1 parchemin, 1 plan).

**1669-1779.** — Navigation et service hydraulique : moulins et usines sur les rivières et canaux. — Minute d'une ordonnance de l'intendant Le Peletier de Beaupré fixant le prix à payer aux meuniers pour chaque setier de blé et aux foulons pour chaque pièce d'étoffe (1731). — Extrait de l'arrêt du Conseil ordonnant à tous propriétaires de moulins construits sur les ponts de remettre leurs titres de propriété dans le délai de trois mois (8 mars 1746). — Rivière d'Auve (1732-1779) : requête du sieur Maujean tendant à obtenir la permission de faire reconstruire un moulin qui existait autrefois entre les deux bras de la rivière d'Auve (1778-1779). — Moulins de Châlons : les abbés de Toussaints et de Saint-Pierre-aux-Monts et le commandeur de Malte demandent l'autorisation de supprimer les 6 moulins qui leur appartiennent sur un des canaux de la Marne (1757-1761); minute de la lettre de l'Intendant La Chateigneraye au comte de Saint-Florentin : il conclut au rejet de la requête (31 décembre 1757). — Moulins de Vitry-en-Perthois : plaintes sur le mauvais état du foulon de Vitry appartenant à l'abbaye de Cheminon : correspondance à ce sujet (1767). — Contentieux en matière de navigation : sentences rendues

par l'Intendant de Champagne. — Rivière d'Aube (1740). — Rivière de Jâlons : procès-verbal de la visite de la rivière de Jâlons par Nicolas Deu, lieutenant particulier au bailliage et siège présidial de Châlons et commissaire délégué par l'Intendant Caumartin (15 octobre 1669). — Rivière d'Ourse : dégradation et chômage occasionné au moulin d'Essoy-sur-Ourse par les sieurs Périnot, Viaut et C<sup>e</sup>, marchands de bois (1736-1739). — Rivière de Seine : dégradations occasionnées aux arrêts et ouvrages de la rivière de Seine par les bois flottés (1735-1754).

C. 1748. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1748-1781.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Renseignements généraux : copie d'un marché de pépinières de la Généralité de Paris (1748). — Mémoire sur l'établissement des pépinières en Champagne (1750). — Lettre de Trudaine à l'Intendant De la Bove : le Contrôleur-général voulant que les pépinières du Royaume soient mieux entretenues que par le passé, charge les Intendants de les visiter dans leurs provinces respectives et de lui en rendre compte tous les ans par un état particulier (1750). — Lettre de Necker à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur les mesures à prendre pour accélérer la plantation des routes et encourager la culture des arbres : réponse de l'ingénieur en chef Coluel à l'Intendant qui lui avait demandé son avis sur les moyens proposés par le Ministre (1779). — Situation des pépinières au 31 décembre 1779 par rapport aux fournitures et aux fonds.

C. 1749. (Portefeuille.) — 58 pièces (3 parchemins, 4 imprimées).

**1752-1788.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Arrêts et projets d'arrêts du Conseil relatifs aux pépinières : arrêt prescrivant de choisir un certain nombre d'enfants trouvés pour cultiver les pépinières qui seront établies dans différentes Généralités du Royaume (1767) ; approbation de marchés conclus avec des pépiniéristes (1768-1780). — Ordonnances de l'Intendant relatives aux pépinières : ordonnances de paiement délivrées aux pépiniéristes (1752-1785).

C. 1750. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

**1761-1774.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Livraisons d'arbres et de plants aux particuliers : ordonnances de livraison délivrées par l'Intendant.

C. 1751. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier.

**1775-1780.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Livraisons d'arbres et de plants aux particuliers : ordonnances de livraison délivrées par l'Intendant.

C. 1752. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1730-1766.** — Ponts et chaussées : pépinières. — États des pépinières : état de la quantité d'arbres qui se trouvent dans les 7 pépinières de la Généralité de Champagne en 1730. — États annuels de la situation des pépinières de Champagne de 1753 à 1766. Chaque état fournit les renseignements suivants : arbres qui ont dû être plantés en conséquence de chaque marché ; nombre des arbres sortis des pépinières au 1<sup>er</sup> janvier de l'année courante ; nombre des arbres restés dans les pépinières à la même date ; marchés conclus pour l'établissement et l'entretien de chaque pépinière ; paiements délivrés à chaque entrepreneur audit 1<sup>er</sup> janvier ; impositions levées pour la dépense des pépinières ; observations. Chaque état est arrêté par l'ingénieur en chef et approuvé par l'Intendant. Les pépinières de la Généralité de Champagne sont les suivantes : 2 à Châlons, 1 à Joinville, la Marnotte près de Langres, Troyes, Reithel.

C. 1753. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1766-1786.** — Ponts et chaussées : pépinières. — États annuels de la situation des pépinières de Champagne de 1766 à 1786. Chaque état fournit les renseignements spécifiés à l'art. 1752.

C. 1754. (Portefeuille.) — 103 pièces, papier (3 plans).

**1748-1786.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Pépinière royale de Châlons : bail de Claude Hacquart, jardinier, pour l'établissement et l'entretien d'une pépinière de 24,600 pieds d'arbres située sur l'emplacement de l'ancienne (1748). — Bail de L. François d'Amour, jardinier, pour l'établissement et l'entretien d'une pépinière au lieu dit Les Chaulettes derrière les jardins du faubourg de Saint-Memmie (1753). Rapport de l'ingénieur Legendre sur l'état de cette pépinière : en conséquence de ce rapport, le bail du sieur d'Amour est résilié (1755). — Bail de Pierre Coutant pour l'établissement d'une pépinière près la porte Saint-Jean (1766). — Nicolas et L. François Coutant ainsi que Nicolas Janson subrogés à Pierre Coutant décédé en 1777. — Requête des héritiers Coutant demandant la résiliation de leur bail (1780). — Bail du sieur De Roy pour l'établissement d'une pépinière au faubourg Saint-Memmie (1780). — Inventaire des arbres de la pépinière royale de Châlons en 1781 et 1782. — Procès-verbal du sieur Pelletier, entrepreneur de la pépinière de Châlons, contre le sieur Hémé, couvreur, qui avait escaladé la haie de ladite pépinière (1784). — Plan de la pépinière de Châlons (1784). — Pépinière de Rieux (Élection de Sézanne) : mémoire de M. Des Roys,

seigneur de Rieux, intendant des finances du duc d'Orléans, offrant d'établir une pépinière royale dans sa seigneurie (1779); bail de dix ans passé par le sieur Des Roys avec l'Intendant de Champagne pour l'établissement d'une pépinière à Rieux (1780). — Procès-verbaux des visites de l'ingénieur des Ponts et chaussées au département de Sézanne à la pépinière susdite (1781 et 1784) : ci-joint le plan de la pépinière dressé en 1783. — Pépinière de Dizy : bail de Nicolas Guibout pour l'établissement d'une pépinière à Dizy, près d'Épernay (1777).

C. 1755. (Portefeuille.) — 107 pièces (1 parchemin).

**1721-1780.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Dépenses pour les pépinières et plantations sur les routes. — Arrêt du Conseil ordonnant, sur la requête de l'Intendant de Champagne, la plantation d'ormes sur les routes de Vitry à Saint-Dizier et à Joinville, de Joinville à Chaumont et à Langres (1724). — Contestation entre les communautés de Vitry-le-François et de Blacy au sujet d'un terrain commun à elles deux et que la ville de Vitry demandait à transformer en promenade plantée d'arbres. M. de la Houssaye écrit là-dessus à l'Intendant Le Peletier de Beaupré : « M. le Contrôleur général m'a chargé de vous marquer qu'il ne veut point entrer dans cette contestation et que la communauté de Vitry peut s'arranger avec celle de Blacy comme elle le voudra en s'y faisant cependant autoriser, mais il m'a chargé de vous ajouter qu'il ne conçoit pas comment cette ville peut penser à faire de pareilles dépenses pour une promenade publique dans le temps qu'elle vient d'être obligée de demander à emprunter une somme de 8,000 livres pour soulager la misère des habitants et à faire un canal sur la rivière de Saux.... Je vous prie de faire savoir cette décision au Maire et échevins de Vitry et de leur faire sentir qu'il ne convient pas aux villes de penser à faire des dépenses inutiles et pour l'agrément seulement quand elles en ont d'autres nécessaires et même indispensables » (1744). — Répartition par Élections des sommes à lever sur les communautés de Champagne pour l'établissement et l'entretien des pépinières ; Élections de Châlons, Reims, Sézanne et Troyes (1726); de Bar-sur-Aube, Chaumont, Épernay, Rethel et Troyes (1727) : chaque département est arrêté par l'Intendant L'Escalopier. — État par Élections des sommes à imposer sur la Généralité de Champagne en 1763 pour l'entretien des pépinières, laquelle somme sera comprise dans les commissions des tailles. — État de la dépense faite, tant pour la plantation que pour l'élaguage et l'échenillage des arbres sur diverses routes de Champagne de novembre 1753 à avril 1754. — État des frais de plantation, épinage et élaguage des arbres sur les routes de Champagne pour les années 1759 à 1764.

C. 1756. (Portefeuille.) — 197 pièces, papier.

**1762-1782.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Demandes d'arbres provenant des pépinières royales. — Lettres et requêtes adressées à l'Intendant pour demander des arbres, classées par ordre chronologique : l'évêque de Châlons, Le Clerc de Juigné, demande 200 pieds d'ormes pour les allées de Sarry (1768); le marquis de La Vallée Pimodan demande des arbres pour planter le chemin qui rejoint la grande route de Vignory (1773); le duc de Montmorency demande à faire planter la partie du chemin de Vitry à Larzicourt qui passe sur sa seigneurie avec les arbres des pépinières royales (1779); Bertin, ministre d'État, demande des cerisiers pour sa terre de Chatou (1780).

C. 1757. (Portefeuille.) — 54 pièces, papier

**1762-1784.** — Ponts et chaussées : pépinières. — États des personnes qui demandent des arbres (1764-1780). — États des arbres plantés ou bons à planter (1762-1784). — État des espèces et du prix des arbres que l'on peut avoir chez les jardiniers de Reims en automne 1780. — État des arbres à remplacer sur les différentes routes du département de Châlons au 4<sup>er</sup> novembre 1781.

C. 1758. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier, dont 1 registre in-folio br. (1 imprimée).

**1783-1790.** — Ponts et chaussées : pépinières. — Ventes d'arbres. — Vente d'arbres sur la route de Châlons à Saint-Dizier : toisé général et évaluation approximative des arbres mis en vente sur 45 lieues de longueur (route n° 14 de l'itinéraire de Champagne, auj. route nationale n° 4). Le produit de la vente est évalué à 80,437 livres. — Annonce de l'adjudication des arbres ci-dessus fixée au 20 novembre 1787; l'adjudication répartie en 3 lots produit ensemble la somme de 97,300 livres. Correspondance au sujet de cette vente (1786-1790). — Vente d'arbres sur la route de Reims à Fismes : cahier des charges et conditions de la vente desdits arbres (1783). Adjudication passée le 4<sup>er</sup> octobre 1783 : la vente est faite en 5 lots dont le prix total est de 64,200 livres. Correspondance au sujet de cette vente (1783-1786).

C. 1759. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier (10 imprimées).

**1741-1787.** — Ponts et chaussées : pépinières et plantations d'arbres sur les routes. — Pièces diverses : police, requêtes à l'Intendant, etc. — Ordonnance de l'Intendant Le Peletier de Beaupré défendant aux laboureurs de pousser

ser leur charrue jusqu'aux arbres plantés sur les routes (1744). — Affaire du sieur Mora touchant l'élaguage des arbres sur la route de Reims à Fismes (1745-1746). — Ordre de Papillon de la Ferté, subdélégué général de Champagne, au syndic de Daucourt et Élize, de fournir le nombre de voitures nécessaires pour le transport des arbres destinés à remplacer ceux qui manquent sur les routes (1750). — Requête de Ch. Dorville, seigneur d'Orbeval, demandant l'autorisation de faire planter d'arbres la route de Châlons à Sainte-Menehould dans la partie qui traverse sa terre ; rapport de l'ingénieur Coluel et autorisation de l'Intendant (1774). — L'inspecteur Pelletier sollicite une ordonnance de l'Intendant pour faire arracher les saules et buissons qui bordent la Vesle au pont de l'Épine et servent de refuge aux malfaiteurs (1773). — Mémoire du comte de Méjanès demandant l'établissement d'une pépinière royale sur les terres de son château de Maucreux : correspondance à ce sujet (1778). — Lettre de Necker à l'Intendant sur une requête du comte de Vauvineux qui demande la suppression de la pépinière établie sur la terre d'Ablois (1780). — Procès-verbal dressé par le sieur Janson, chef de conduite des ponts et chaussées contre Cappy d'Oiry qui faisait abattre des arbres sur la route (1787).

C. 1760. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1750-1789.** — Ponts et chaussées : pépinières et plantations d'arbres sur les routes. — États de dépense des plantations de 1750 à 1788. — Devis de plantations en 1788 et 1789.

C. 1761. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier.

**1758-1783.** — Dessèchements. — Dessèchement des marais situés sur la rivière d'Auve depuis le fief de Maupertuis et la cense des Orbevals jusqu'au moulin d'Argers et construction d'un pont en bois sur ladite rivière (1758-1783). — Marais de Saint-Gond (1779-1780). — Projet d'un canal de dessèchement dans le prieuré des Rosiers (Élection de Reims), présenté par D. Grillot, prieur : correspondance à ce sujet (1777).

C. 1762. (Portefeuille.) — 61 pièces, papier (6 imprimées).

**1764-1787.** — Mines et minières : renseignements généraux et personnel des mines. — Le contrôleur général, Bertin, demande à l'Intendant un état des mines existant en Champagne, en indiquant celles qui n'ont pas encore été exploitées, celles dont l'exploitation a cessé et celles qui sont actuellement en cours d'exploitation : lettres des subdélégués à l'Intendant sur ce sujet ; minute de l'état envoyé au

Ministre (1764-1765). — D'Ormesson envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil 3 arrêtés relatifs aux mines ; circulaire de l'Intendant aux subdélégués sur ce sujet : « Le Roy qui ne cesse de porter ses vues bienfaisantes sur tout ce qui peut tendre au bien de ses sujets se propose de donner une attention particulière à l'exploitation des mines de charbon de terre et de métaux. L'avantage qui en peut résulter pour le commerce joint à celui de conserver dans son royaume le numéraire que l'insuffisance des matières nationales en métaux, demi-métaux ou fossiles fait passer à l'étranger, l'exemple de plusieurs états du Nord de l'Europe où l'exploitation des mines est devenue une source de richesses publiques et son amour pour le progrès des arts ont déterminé S. M. à prendre cet objet en considération. Elle a pensé qu'avant de choisir définitivement le plan qui paraîtra le plus convenable, il était nécessaire de connoître le nombre de mines exploitées, les titres de ceux qui les exploitent, le genre de leurs travaux et la suite qu'ils y donnent... » ; réponses des subdélégués ; exemplaire de l'arrêt du Conseil portant établissement d'une école des Mines (1783). — Envoi à l'Intendant de l'arrêt du Conseil qui proroge pour trois années les attributions accordées aux Intendants par l'arrêt du 19 mars 1783 touchant l'exploitation des mines de charbon de terre (1783). — Arrêt autorisant la libre fabrication de la tourbe (1784). — Personnel des Mines : Necker informe l'Intendant de la prochaine arrivée du sieur Monnet chargé en qualité d'inspecteur de visiter les mines de la province (1781). — Le contrôleur-général Joly de Fleury informe l'Intendant de la nomination du sieur Douet de la Boullaye au poste d'intendant des mines de France (1782). — Lettres du sieur Douet de la Boullaye relatives au service (1784-1785). — Circulaire de l'Intendant aux subdélégués leur enjoignant d'accorder toutes les facilités désirables au sieur de Canolle, inventeur d'un procédé pour convertir la houille en charbon ; annonce de sa prochaine arrivée en Champagne (1787).

C. 1763. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier (2 imprimées).

**1759-1786.** — Mines et minières. — Charbon de terre et tourbe : demandes en autorisation d'exploiter ; autorisations accordées, etc., rangées par ordre alphabétique de lieux d'exploitation. — Avize : demandes du sieur Drouin (1759) ; du sieur Soulés (1771-1785) ; du sieur de Prémoré (1776). — Courlandon : demande du sieur de Fougères à l'effet d'être autorisé à exploiter pendant 30 ans les mines de houille découvertes ou à découvrir sur ses terres de Courlandon, Bailleul et Romain situées dans la subdélégation de Reims (1762). — Damery : autorisation accordés par l'Intendant au sieur Carrier de Montieu d'exploiter pendant un an les mines de charbon qui peuvent se trouver dans la seigneurie

de Damery (1786). — Le Buisson : le sieur de la Personne, seigneur du Buisson, demande la permission d'exploiter une mine de charbon de terre et annonce la découverte d'une mine d'argent (1764-1766). — Isle-sur-Suippe : le sieur Pocquet demande l'autorisation d'extraire de la tourbe (1774).

C. 1764. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier (4 imprimées, 5 planches).

**1723-1787.** — Mines et minières. — Charbon de terre et tourbe : demandes en autorisation d'exploiter ; autorisations accordées, etc., rangées par ordre alphabétique de lieux d'exploitation. — Œuilly : réclamation du sieur Rossel de Cercy, propriétaire de la terre d'Œuilly, contre le sieur Nicolas Sivery qui voulait le supplanter dans l'exploitation de la mine (1747-1748). — Reims : requête présentée par une Compagnie demandant l'autorisation de faire des fouilles à 6 lieues autour de Reims pour tirer du charbon de terre ; l'Intendant écrit à ce sujet au contrôleur-général Orry : « Il est certain que depuis 15 à 20 ans les bois de chauffage et ceux de charpente ont été poussés à Reims à un prix qui excède de près d'un quart celui de Paris. Cette cherté est occasionnée par l'augmentation considérable de consommation, par la quantité de vignes plantées depuis 20 à 25 ans, nonobstant les défenses et les attentions qu'on y a porté, et, plus que tout, par le grand nombre de forges qui brûlent tous les bois qui sont à leur portée ou en empêchent le transport. Elle est dès à présent extrêmement sensible au peuple, mais elle le touche encore davantage par l'idée effrayante d'une disette entière qu'elle semble luy annoncer pour l'avenir » (21 février 1740) ; correspondance ministérielle à ce sujet (1740-1744). — Exemple d'un arrêt du Conseil faisant défense à toutes sortes de personnes et à toutes communautés régulières et séculières d'établir à l'avenir aucuns fourneaux, martinets, forges et verreries (1723). — Lettre de Trudaine à l'Intendant De la Chateigneraye en lui envoyant le mémoire des sieurs Dumanet et Cie qui demandent la concession, au moins pendant 40 ans, des mines de charbon dans l'étendue des diocèses de Reims et de Laon (1754). — Les officiers municipaux de la ville de Reims remercient l'Intendant de leur avoir envoyé un projet de chauffage économique au charbon de terre épuré (1780). — Requête du sieur Malot, négociant à Reims, qui sollicite des privilèges pour l'extraction de la tourbe des marais de la Vesle ; minute de la lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à l'Intendant des mines sur ce sujet : « J'ai non-seulement examiné le mémoire du sieur Malot avec la plus grande attention, mais je me suis encore procuré tous les éclaircissements dont il m'a paru susceptible. Il en résulte que l'ex-

posé de ce négociant est conforme à la vérité. En effet le bois est très rare et très cher à Reims. Les forêts dont on le tire en partie contribuaient auparavant à l'approvisionnement de Paris et diminuent d'autant les ressources de cette capitale. On ne peut se procurer à Reims de charbon de terre et il est constant que la tourbe qui y suppléerait conviendrait d'autant mieux pour les usines des teinturiers qui sont en grand nombre dans cette ville que, d'après l'essai qui en a été fait, on ne redoute aucuns des inconvénients attachés au charbon de terre dont la chaleur trop vive et qu'on ne peut modérer comme on voudrait est sujétie à brûler les étoffes et teintures et à détruire promptement les chaudières » (1784). — Le sieur Deligne et Cie demande l'autorisation de faire des recherches de charbon de terre aux environs de Reims (1787). — Ventelay : autorisation délivrée par l'Intendant à la baronne Duplessis d'Andrée d'exploiter provisoirement pendant un an les mines de charbon pouvant se trouver à Ventelay et aux environs (1786). — Ville-sur-Tourbe : échantillon du minerai trouvé à Ville-sur-Tourbe et soumis à l'examen de l'académie de Châlons (1787). — Mine de charbon découverte entre Épernay et Château-Thierry : les sieurs Louis Mercier demandent la permission de l'exploiter (1778-1779). — Le sieur Dubreuil Hellion de la Guironnière demande la permission de faire des recherches de charbon de terre entre Épernay et Dormans (1786).

C. 1765. (Portefeuille.) — 59 pièces, papier (1 imprimée)..

**1732-1788.** — Mines et minières, carrières, etc. — Contestations entre les maîtres de forges et les propriétaires des minières. Mémoire pour les maîtres de forges contre les propriétaires des terrains où se trouvent des mines de fer (1732). — Examen du mémoire présenté au Conseil par les maîtres de forges du Royaume et notamment des provinces de Champagne et Bourgogne avec les réponses et observations des propriétaires de terres à mines (1770). — Droit de marque des fers : envoi à l'Intendant d'un exemplaire de l'arrêt du Conseil qui règle la perception du droit de marque des fers dépendant de la ferme générale des aides relativement aux munitions d'artillerie (1779). — Meulières : requête des sieurs Gripon et Oudelin, meuliers à Villeneuve-lez-Charleville et à Corfélix (1774-1774). — Carrière de marbre : les sieurs Toullez et Chevillot demandent l'autorisation d'ouvrir une carrière de marbre découverte par eux sur le territoire de Moussy-Notre-Dame sur la frontière de Champagne et Luxembourg (1781). — Fabrication de blanc et de céruse : correspondance au sujet du sieur Guiraud et Cie qui avait obtenu l'autorisation d'établir des manufactures de blanc de plomb et de céruse dans diverses provinces et notamment en Champagne (1788).

C. 1766. (Portefeuille.) — 4 registres in-folio cartonnés.

**1766-1780.** — Ponts et chaussées : registres d'ordre. — Registres des requêtes des ponts et chaussées : 1<sup>o</sup> de janvier 1768 au mois d'août 1770. 2<sup>o</sup> de septembre 1770 à novembre 1772. 3<sup>o</sup> du 1<sup>er</sup> novembre 1772 au 10 juin 1777. 4<sup>o</sup> de juin 1777 à juin 1780. Les feuillets de chaque registre sont divisés en colonnes portant les indications suivantes : Noms et qualités des parties ; extraits des requêtes ou mémoires ; ordonnances préliminaires avec leur date ; ordonnances définitives et décisions avec leur date.

C. 1767. (Portefeuille.) — 3 registres in-folio cartonnés.

**1780 — An IV.** — Ponts et chaussées : registres d'ordre. — Registres des requêtes des ponts et chaussées : 1<sup>o</sup> de juin 1780 à juin 1783. 2<sup>o</sup> de mai 1786 à décembre 1788. 3<sup>o</sup> d'avril 1788 au 24 frimaire an IV. Les feuillets de chaque registre sont divisés en colonnes portant les indications mentionnées à l'art. C. 1766.

C. 1768. (Portefeuille.) — 98 pièces, papier (13 imprimées).

**1782-1790.** — Instruction publique. — Université de Reims : confirmation de privilèges demandée par l'Université à l'occasion de l'avènement de Louis XVI. Minute de la lettre de l'Intendant de Champagne à Necker sur ce sujet : « Ces privilèges consistent pour les recteurs, maîtres, docteurs, étudiants, suppôts et officiers ou membres quelconques de ladite Université dans l'exemption de tailles, aydes, subsides, contribution de gens d'armes, guet, gardeporte et autres impôts et subventions quelconques mises et à mettre, comme aussy dans l'exemption de logement de gens de guerre, ustensile, milice de garde-côtes, tutelle, curatelle et autres charges, impositions ou fonctions publiques... Enfin les professeurs en droit jouissent de la qualité, des effets et des privilèges de la noblesse, et même l'ancien d'entre eux qui a exercé pendant 20 années à l'entrée et voix délibérative dans le Bailliage et siège Présidial de Reims... » (8 décembre 1777). — Écoles de mathématiques et de dessin : copie d'une lettre adressée par les officiers municipaux de Reims à l'académie des sciences sur l'établissement projeté de deux écoles de mathématiques (15 novembre 1747). — Prospectus des cours de dessin et de mathématiques ; approbation de ce dernier par l'Académie des sciences (1751). — Les officiers municipaux de Reims demandant la confirmation d'une donation de 12,000 livres en faveur des écoles de dessin et de mathématiques établies en leur ville et de diverses cessions faites au profit de ces mêmes écoles ; avis favo-

nable (1) de l'Intendant La Châteigneraye (1756). — Sociétés savantes. — Société d'agriculture : prospectus de l'établissement créé à Meudon pour l'amélioration de l'agriculture ; envoi de ce prospectus aux subdélégués de Champagne (1764). — État des cultivateurs désignés par les subdélégués pour la société d'agriculture de Châlons. — Académie de Châlons : exemplaire des lettres patentes du Roi portant érection de la Société littéraire de Châlons-sur-Marne en Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres (août 1775). — L'académie demande au gouvernement une subvention annuelle de 1800 livres à prendre sur les fonds libres de la capitation ; lettre de Necker à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil pour l'informer que le Roi accorde à l'académie une subvention annuelle de 1,000 livres (15 juillet 1777) ; mandements annuels de l'Intendant au Receveur général des finances de Champagne de payer à l'académie de Châlons la dite somme de 1,000 livres (1777-1786). — Liste des membres composant l'académie des Sciences, arts et belles-lettres de Châlons en 1782. — Discours prononcé dans la séance publique de l'académie de Châlons par l'abbé de Lacourt, directeur, le 25 août 1790. — Le sieur Poterlet, maître d'écriture à Reims, demande à la Ville une pension en raison de ses services passés (1775). — Lettre de Choiseul à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, pour interdire aux étudiants de l'école de mathématiques établie à Reims de porter l'uniforme des officiers du génie (1769). — Lettre du subdélégué Jaçobé de Couvrot à l'Intendant de Champagne au sujet du sieur Boissel, maître de pension à Vitry-le-François, interdit comme suspect de Jansénisme (1732).

C. 1769. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (3 imprimées).

**1772-1788.** — Théâtres. — Théâtre de Reims : l'acteur De Ligery, pour se soustraire au paiement d'une somme de 550 livres qu'il devait à Rozelly, son directeur, s'engage dans le régiment de la Reine-infanterie, puis dans celui du Poitou ; correspondance du ministre de la Guerre, De Mury, avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à ce sujet (1774-1775). — Projet de construction d'une salle de spectacle par actions (janvier 1777). — Copie du privilège accordé par le duc de Bourbon, gouverneur de Champagne, au sieur Valville de faire représenter, pendant un an, à Reims « tragédies, comédies françoises et italiennes, opéras sérieux et bouffons » (7 février 1783) ; privilège exclusif accordé pour un an au sieur Marion de faire représenter des pièces de théâtre dans les villes de Troyes, Châlons et Langres (14 avril 1784) ; au sieur Borsary pour l'espace de trois ans (novembre 1784).

(1) Sur l'école de dessin de Châlons, voir art. 552.



C. 1770. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier (5 imprimées).

**1700-1789.** — Justice : juridictions de Champagne et offices y attachés. — État des différentes juridictions de la province et frontière de Champagne et des cours supérieurs où elles ressortissent (1707). — États des juridictions royales des départements de Châlons, Vitry-le-François, Sainte-Menehould, Reims et du bailliage de Fismes. Ces états sont envoyés à l'Intendant L'Escalopier conformément aux ordres du contrôleur-général Dodun (1723). — Juridiction royale du subdélégué du Prévôt des marchands de Paris à Châlons (1789). — Bailliages. — Bailliage de Châlons : le sieur Gossart, ancien avocat du Roi au bailliage et siège présidial de Châlons, demande des lettres de conseiller honoraire audit siège ; correspondance de D'Aguesseau avec l'Intendant Le Peletier de Beaupré à ce sujet (1730-1761). — Remboursement de la charge du sieur Le Gorlier, président au bailliage et siège présidial de Châlons ; contestation avec le subdélégué Brémont, lieutenant général du siège, sur la fixation du prix de sa charge (1764-1767). — Bailliage de Châtillon : liste générale des villages, hameaux, moulins et fermes dépendant du bailliage, prévôté et siège royal de Châtillon-sur-Marne (1757). — Bailliage de Reims (1764-1788) : mémoire concernant les offices de présidents du Présidial de Reims, dressé par les sieurs de Pouilly et Rogier (1765). — Malfilâtre, doyen du bailliage et siège présidial de Reims, demande la place de garde du scel de la chancellerie établie près ledit Présidial : correspondance à ce sujet (1770-1774). — Liste générale des villes, bourgs, villages et autres lieux ressortissant au siège présidial, bailliage et prévôté foraine de Reims ; état des villes, bourgs et villages dépendants du bailliage de Vermandois, assujétis aux traites foraines. — Bailliage de Sainte-Menehould (1700-1784) : arrêt du Conseil portant réunion au bailliage de Sainte-Menehould de la charge de lieutenant-général de police de la même ville (1700). — Édit du Roi portant suppression de la prévôté de Sainte-Menehould et réunion de cette prévôté au bailliage de la même ville (1748). — Les officiers du bailliage réclament contre la nomination du sieur Nolet à l'une des places de notable : correspondance de Vergennes avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil à ce sujet (1782). — Bailliage de Sézanne : lettre du subdélégué Moutier à l'Intendant à propos d'une question de préséance soulevée entre les officiers du bailliage et ceux du corps de Ville (1767).

C. 1771. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier (4 imprimées).

**1630-1777.** — Justice : juridictions de Champagne et offices y attachés. — Bailliage et siège présidial de Vitry-le-

François : réunion de la prévôté au bailliage ; liquidation des offices supprimés ; correspondance à ce sujet (1630-1765). — Exemple des arrêts de règlement rendus entre les officiers du bailliage et siège présidial de Vitry et les officiers de la prévôté royale de ladite ville en 1630, 1636 et 1653. — Procès-verbal des dires des officiers de la prévôté de Vitry supprimée par l'édit d'avril 1749 : ce procès-verbal est dressé par l'intendant Caze de la Bove. Correspondance ministérielle avec l'Intendant de Champagne à ce sujet : lettres signées D'Aguesseau, Machault, Maupeou (1749-1765). — Représentations adressées au Garde des Sceaux par les officiers du bailliage et siège présidial de Vitry sur l'édit du Roi portant règlement pour la juridiction des Présidiaux (édit d'août 1777).

C. 1772. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1668-1777.** — Justice : personnel des juridictions de Champagne. — Élections de Joinville (1702-1722) ; de Reims (1777). — Élection de Sainte-Menehould : les officiers de l'Élection refusent de continuer à partager avec le bureau des traites foraines les salles qu'ils occupent à l'Hôtel-de-Ville ; correspondance ministérielle avec l'Intendant à ce sujet (1777). — Maîtrise des eaux et forêts : Nardeau, maître particulier des eaux et forêts de Sézanne, déferé pour malversations par devant l'Intendant De Caumartin, commis pour procéder souverainement à la réformation des eaux et forêts de Champagne ; instance introduite par Henry Nardeau son fils pour purger la mémoire de son père (1668-1672). — Grenier-à-sel : procédure par l'Intendant André de Harouys contre le sieur Étienne Marinet, receveur au grenier-à-sel de Langres, accusé de malversation (1705). — Notaire : requête des principaux habitants de Pocancy demandant l'établissement d'un notaire royal audit lieu (1718). — Juges consuls : lettre de Paillet, subdélégué de Troyes, concernant l'établissement et l'étendue de la juridiction des juges consuls dans ladite ville (1756).

C. 1773. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (8 imprimées).

**1646-1732.** — Juridiction de l'Intendant : ordonnances et jugements rendus en matières diverses. — Ordonnance de Le Camus, intendant de la justice, police, finances et armée de Champagne, déchargeant les officiers des justices subalternes et seigneuriales de la taxe à laquelle ils étaient imposés pour entrer en jouissance des épices (30 juillet 1646). — Jugement qui renvoie au Conseil pour la taxe de la compatibilité des charges (1710). — Minutes des ordonnances des six derniers mois de 1730 : les habitants de Charmonthois-le-Roi et Charmonthois-l'Abbé condamnés à parache-

ver le paiement des 300 livres dues par eux au curé pour réparations au presbytère ; — injonction aux syndics de Huiron de rétablir les cloches de l'église paroissiale et au curé de rendre compte des revenus de la fabrique ; — les habitants de Sainte-Euphraise et Clarizet condamnés à faire construire sur un terrain dépendant du presbytère une grange propre à resserrer les grains de la dîme ; — injonction au sieur Berry, employé des fermes, de vider dans la quinzaine la maison qu'il occupe, appartenant au sieur Dortu, seigneur en partie de Couvrot ; — ordre de procéder à l'adjudication des réparations du presbytère de Villeseneux ; — défense au sieur Bonnemarin, curé de Marolles, d'entraver la levée des dîmes appartenant aux religieux Minimes de Vitry, sur les terres provenant des anciens chemins qui ont été mis en labour comme terres noyales, etc., etc., (1730). — Minutes des jugements et ordonnances rendus en 1734 : confiscation de 13 sacs d'avoine au profit des fermes générales : ci-joint les pièces à l'appui (1742-1734) ; — le sieur de Pinteville de Vaugency, chanoine de la cathédrale de Châlons, condamné à payer, comme exécuteur testamentaire, au fermier du contrôle des actes, les droits d'insinuation du testament laissé par le sieur Delamotte ; — la communauté de Songy condamnée à se désister, au profit de la communauté d'Ablancourt, de sept pièces d'usages en pâture situées au terroir de Songy ; — la communauté de Juvigny déboutée de sa requête contre la dame Baugier ; — défense aux habitants de Bazancourt de conduire et faire paître leurs bestiaux sur les prés et usages de la communauté des Petites-Armoises (Ardennes) ; — main-levée au sieur de Thoiras de deux fermes saisies à la requête du régisseur général des biens des religionnaires sur Isaac de la Conde, son oncle ; etc., etc., (1734). — Minutes des jugements et ordonnances rendus en 1732 : confiscation d'un coupon d'indienne de 5 aunes sur la veuve Cliquot ; — Fr. Joubert, notaire à Montigny-sur-Aube (Côte-d'Or) condamné à l'amende pour négligence dans la tenue du registre de contrôle des actes ; — Ch. L. de la Rive rayé des rôles de la taille de Rumigny (Ardennes) en qualité de garde des fermes du Roi ; — Mariet, notaire à Langres, condamné à 500 livres d'amende pour contraventions dans le contrôle des actes et rébellion de ses fils à l'égard des employés de la ferme du contrôle ; — le sieur Roussel rayé du rôle des tailles de Brabant-le-Roi (Meuse) ; etc., etc. (1732). — Sentence qui condamne au carcan et au bannissement pour 5 années N. Collin, collecteur des tailles de Vertus, et J. Cochin, homme de garnison, convaincus d'avoir fabriqué de faux rôles (1732).

C. 1774. (Portefeuille.) — 114 pièces, papier.

**1742-1751.** — Juridiction de l'Intendant : ordonnances et jugements rendus en matières diverses. — Minutes des jugements rendus en 1742 : les habitants de Suippes déboutés de leur opposition à l'adjudication des travaux du presbytère passée le 7 juin 1744 ; — ordonnant la vente des foins, avoines et autres objets saisis sur Fr. Thiériot, étapier à Vitry-le-François ; — ordonnant l'adjudication par provision des travaux du presbytère de Villemontry ; — le chapitre de l'église cathédrale de Châlons débouté de sa requête en décharge de la taxe à laquelle il est imposé pour réparations au presbytère de Trépail ; — ordonnant l'exécution provisoire du rôle de répartition de la taxe imposée à la paroisse de Montmélian (Ardennes) pour réparations au presbytère ; — A. Laurent, adjudicataire des réparations au presbytère de Soulanges, condamné à effectuer certains travaux demandés par le sieur curé ; — ordonnant de creuser un nouveau lit à la rivière d'Orne, attenant à l'ancienne digue, lequel travail sera exécuté à corvées par les communautés d'Alliancelles, Villers-le-Sec, Sogny-en-l'Angle, Heiltz-le-Maurupt, Minecourt, Jussécourt, Heiltz-l'Évêque, Ponthion, Changy, Merlaut et Outrepont ; etc. etc. ; jugements ordonnant la confiscation d'indiennes saisies (1742). — Minutes des jugements rendus en 1743 : faisant droit à l'opposition des habitants et propriétaires de Massiges à l'adjudication des réparations au presbytère passée le 7 novembre 1744 ; — ordonnant l'adjudication au rabais des travaux du presbytère de Sommevoire (Haute-Marne) ; nonobstant l'opposition du sieur Caritat, ancien curé, et des habitants de Sommevoire ; etc., etc. ; jugements ordonnant la confiscation d'indiennes saisies (1743). — Minutes des jugements rendus en 1744 : ordonnant l'adjudication des réparations à faire en l'église de Rumilly-les-Vaudes (Aube) ; — ordonnant de communiquer à l'assemblée générale de la communauté de Chaource (Aube) l'ancien et le nouveau devis des réparations à faire en l'église ; — ordonnant la répartition en 2 années consécutives de la somme de 4,929 livres 4 sols à lever sur les seigneurs et habitants de 17 paroisses limitrophes des marais de Saint-Gond ; — portant nomination des prudhommes de la manufacture de treillis établie à Fère-Champenoise (1744). — Minutes des jugements rendus en 1748 et en 1751.

C. 1775. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier.

**1667-1758.** — Justice : affaires civiles soumises à la juridiction de l'Intendant. — Jesson Debar, prêtre, contre Vincent Guillot, sergent royal, accusé de malversation (1667). — Martin, procureur du Roi en l'Hôtel de Ville de

Mézières, accusé de malversation et concussion (1699). — Sentence de l'Intendant J.-B. de Pomereu en faveur de la communauté de Château-Vilain (Haute-Marne) contre l'abbé et les religieux de Clairvaux (1700). — De Vrigne, maire de la ville de Mézières, accusé de malversation (1715-1718); etc. etc.,

C. 1776. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1741-1752.** — Justice : affaires civiles soumises à la juridiction de l'Intendant. — Procès entre divers particuliers de Rigny-la-Salle et le sieur Colin, procureur à Wassy, au sujet du remboursement du prix des grains par eux enlevés audit Colin : copie de l'arrêt qui évoque l'affaire au Conseil et renvoie les parties par-devant l'Intendant Le Pelletier de Beaupré pour être par lui jugé en dernier ressort (1743); sentence de l'Intendant (1744). — Arbre mort abattu dans les allées du Jard à Châlons (1752).

C. 1777. (Portefeuille.) — 61 pièces (5 imprimées, 1 parchemin et 1 sseau brisé).

**1671-1785.** — Justice : affaires criminelles soumises à la juridiction de l'Intendant (1671-1759). — Cl. Féval, soldat, condamné au carcan pour avoir dérobé une oie sur le marché (1671). — Commission royale à l'Intendant Hue de Miromesnil de juger en dernier ressort dans tel siège présidial qu'il lui plaira les sieurs Jansson, père et fils, prévenus d'assassinat, incendie, inceste et de violences commises à l'égard d'un officier d'infanterie qui conduisait une recrue sur la route de Bar-sur-Aube à Motté (1683). — Les deux fils du sieur Desjardins, receveur de la terre et seigneurie de Plancy, le sieur Huorganne, brasseur et J. Bernaudat, chirurgien et syndic de Chaussigny, accusés d'avoir maltraité le sieur Duval de Thaas, capitaine recruteur au régiment d'infanterie de Maisontiers (1705). — Rébellion et enlèvement de grains (1710). — Homicide commis sur la personne de P. Foulaine, collecteur des tailles de la paroisse de Chavange (1715). — P. Charlier, faux-saunier, condamné à être pendu (1718). — Rébellion à Rocroy contre les employés des aides (1719); id. à Château-Porcien (1726). — Masson, sergent en la justice seigneuriale de Cuchery, faussaire, condamné au carcan et au bannissement pour 9 années (1726). — J. Prévosteau, garde à pied des fermes à Château-Porcien, condamné à mort; sa peine commuée en bannissement (1726). — Tentative d'évasion punie de bannissement (1729). — Meurtre de P. de Coudray, capitaine d'infanterie au régiment de Nice (1733). — Voies de fait contre des employés des fermes (1737). — Vol avec effraction et incendie (1753). — Propos injurieux adressés au maire de Chaumont

par le doyen et les chanoines de l'église collégiale et paroissiale de Saint-Jean-Baptiste de la dite ville (1759). — Exemples de divers jugements prévôtaux (1775-1785).

C. 1778. (Portefeuille.) — 100 pièces, papier (1 imprimée).

**1733-1742.** — Justice. — Frais de justice à la charge du Roi et à la charge des seigneurs haut-justiciers : tarif des témoins ; transport des prisonniers ; port des procédures, etc. ; correspondance ministérielle à ce sujet classée par ordre chronologique (1733-1742). — Trudaine envoie à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré un exemplaire de l'arrêt du Parlement concernant les taxes et salaires pour la conduite des prisonniers et le port des procédures (1737). — Oppositions de divers seigneurs haut-justiciers aux frais de justice répétés sur eux pour crimes et délits commis sur leurs terres (1739-1742). — Tarif des témoins entendus en justice : le contrôleur-général Orry écrit à l'Intendant Le Pelletier de Beaupré ; « Je m'aperçois que la dépense pour les salaires des témoins augmente tous les jours... Je sçay même qu'il y a en quelques endroits de l'abus à cet égard et que les greffiers des juridictions payent eux-mêmes les témoins sur un pied modique ou quelquefois même ne leur donnent rien et font faire néanmoins au juge une taxe souvent excessive qu'ils se font payer à eux-mêmes... » (8 mai 1741). — Observations des officiers de justice sur le tarif des salaires accordés aux témoins qui seront entendus dans les procédures criminelles instruites aux frais du domaine (1742).

C. 1779. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1743-1752.** — Justice. — Frais de justice à la charge du Roi et à la charge des seigneurs haut-justiciers : oppositions formées par divers seigneurs contre les frais de justice répétés sur eux par le Domaine ; correspondance ministérielle à ce sujet : lettres signées Orry, Machault, D'Aguesseau, De Courteille (1743-1752). — Mémoire concernant les prisons royales et seigneuriales qui se trouvent dans la Généralité de Châlons, les titres en vertu desquels les geôliers exercent leurs offices et les gages qui leur sont attribués sur les sommes qu'ils rendent (1747).

C. 1780. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1754-1768.** — Justice. — Frais de justice à la charge du Roi et à la charge des seigneurs haut-justiciers : oppositions formées par divers seigneurs contre les frais de justice répétés sur eux par le Domaine ; correspondance ministérielle à ce sujet : lettres signées De Courteille, De L'Averdy (1754-1768). — État des oppositions formées aux rôles de recouvrement des frais de justice (1765). — Le contrôleur-

général L'Averdy envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil le rôle des frais de justice indûment avancés par le Domaine avec ordre d'en faire opérer le recouvrement par le receveur général des domaines et bois de Champagne (1768).

C. 1781. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier (5 imprimées).

**1769-1775.** — Justice. — Frais de justice à la charge des seigneurs haut-justiciers : oppositions formées par divers seigneurs contre les frais de justice répétés sur eux par le Domaine ; correspondance ministérielle à ce sujet : lettre signées Terray, Monteynard, De Courteille, De Beaumont, Cochin, Turgot.

C. 1782. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1776-1781.** — Justice. — Frais de justice à la charge des seigneurs haut-justiciers : oppositions formées par divers seigneurs contre les frais de justice répétés sur eux par le Domaine ; correspondance ministérielle à ce sujet : lettres signées De Beaumont, Taboureau, Necker, Bonnaire des Forges (1776-1781). — Le contrôleur-général Taboureau envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil le rôle des frais de justice dont l'avance a été faite par le Domaine avec ordre d'en faire opérer le recouvrement sur les seigneurs haut-justiciers par le receveur-général des domaines et bois de Champagne (1776) ; envoi par Necker des mêmes rôles de recouvrement en 1778, 1779, 1780 et 1781.

C. 1783. (Portefeuille.) — 128 pièces (6 parchemins).

**1781-1789.** — Justice. — Frais de justice à la charge des seigneurs haut-justiciers : oppositions formées par divers seigneurs aux frais de justice répétés sur eux par le Domaine ; correspondance ministérielle : lettres signées De Beaumont, D'Ormesson, Bonnaire des Forges, Calonne (1782-1789). — Envoi à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil du rôle des frais de justice avancés par le Domaine et dont la répétition doit être faite sur les seigneurs haut-justiciers par le receveur-général des domaines et bois de Champagne (1782-1788).

C. 1784. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier.

**1726-1787.** — Prisons : affaires générales (1766-1772). — Impositions levées sur la généralité de Champagne pour les réparations à faire aux prisons de Châlons, Reims et Langres : 50,000 livres par an de 1767 à 1772. — Mesures à prendre pour prévenir les évasions, effractions et rébellions : envoi de circulaires aux procureurs du Roi. Le contrôleur-général de L'Averdy écrit à l'Intendant : « Quoique

la police des prisons ne vous soit pas confiée, S. M. me charge de vous recommander de m'informer exactement si ses volontés sont fidèlement exécutées et des contraventions à ses intentions... » (26 septembre 1768). — Lettre du contrôleur-général Maynon d'Invaux à l'Intendant sur les demandes en augmentations de gages adressées par les geôliers et sur le mauvais état des prisons : « J'ay reconnu qu'avant 1724 les concierges n'avoient aucuns gages et qu'au contraire les prisons leur étoient affermées. Les exactions qu'ils pouvoient commettre envers les prisonniers pour se dédommager du prix de leur ferme donnèrent lieu à la déclaration du 14 juin de cette année qui les en a déchargés. La garde des prisons, bien loin d'être onéreuse au Roy, produisoit donc avant cette époque un revenu fixe et annuel qui faisoit partie de la ferme du domaine... » (21 octobre 1769). — Dossiers particuliers aux prisons ci-après désignées : Châlons (1734-1787) : ordres d'arrestation ; évasions ; formulaire des médicaments à donner aux prisonniers malades (1774) ; demandes du concierge en augmentation de gages (1777 et 1787). — Épernay (1753-1787) : ordre d'arrestation ; évasions de prisonniers. — Reims (1734-1786) : évasions. — Sézanne (1780-1781). — Vitry-le-François (1726-1786) : requêtes de prisonniers à l'Intendant ; évasions, etc.

C. 1785. (Portefeuille.) — 144 pièces (5 imprimées, 1 parchemin).

**1773-1788.** — Justice : exécuteurs des hautes œuvres de la province de Champagne. — Acte notarié par lequel J. Desmarets, exécuteur des sentences et arrêts criminels à Châlons, cède et abandonne son office à J. B. Desmarets son neveu (1773). — État des exécuteurs des hautes œuvres de la Généralité auxquels il doit être accordé des salaires sur le Domaine conformément aux lettres du Contrôleur-général. — Lettre de Turgot à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur le projet de réduire le nombre des exécuteurs : « Vous pouvez m'adresser un projet d'arrêt qui contiendra 1<sup>o</sup> la suppression de tous les droits que les exécuteurs perçoivent sur les grains, denrées et marchandises dans votre Généralité. 2<sup>o</sup> la suppression des exécuteurs de Vitry, Langres, Épernay, Chaumont, Troye et Reims et la réunion de leurs fonctions à celui de Châlons... » (19 novembre 1775) ; correspondance des subdélégués avec l'Intendant à ce sujet et extrait de leurs réponses. — État des exécuteurs de la haute justice de la province et frontière de Champagne, des droits qui leur sont attribués et dont la suspension est ordonnée et des sommes qui leur seront accordées pour leurs salaires aux lieux et places desdits droits. — Renseignements personnels sur les exécuteurs et les droits qu'ils perçoivent (exécuteurs de Châlons, Châtillon-sur-Marne, Épernay, Reims, Vitry).

C. 1786. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier.

**1738-1762.** — Justice : statistique criminelle. — Minute d'une lettre de l'Intendant de Champagne aux subdélégués sur la statistique semestrielle des crimes réclamée par le Chancelier en 1733 : il se plaint que cette statistique ne lui est pas envoyée exactement et leur mande de la lui adresser régulièrement à l'avenir (1738). — Statistique semestrielle des crimes commis dans la Généralité de Champagne adressée au Chancelier de France (1751-1762) ; chaque état est subdivisé en colonnes portant les indications suivantes : noms des bailliages et autres justices dans l'étendue desquels les crimes ont été commis ; crimes et temps où ils ont été commis ; noms des accusés ; parties ; procédures avec la date ; observations.

C. 1787. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1763-1765.** — Justice : statistique criminelle. — Statistique des crimes commis dans la Généralité de Champagne : tableaux envoyés par les subdélégués à l'Intendant ; chaque état porte les indications mentionnées à l'article ci-dessus.

C. 1788. (Portefeuille.) — 172 pièces, papier.

**1714-1748.** — Justice : galériens. — Avis adressés par le Ministre à l'Intendant du départ de la chaîne pour Marseille ; lettres royaux enjoignant à l'Intendant de remettre les galériens de la province de Champagne au conducteur de la chaîne désigné par le Roi ; correspondance des subdélégués avec l'Intendant au sujet des galériens, etc.

C. 1789. (Portefeuille.) — 163 pièces, papier.

**1749-1755.** — Justice : galériens. — Avis adressés par le Ministre à l'Intendant du départ de la chaîne pour Marseille ; lettres royaux enjoignant à l'Intendant de remettre les galériens de la province au conducteur de la chaîne désigné par le Roi ; etc.

C. 1790. (Portefeuille.) — 160 pièces, papier.

**1756-1761.** — Justice : galériens. — Avis adressés par le Ministre à l'Intendant du départ de la chaîne pour Marseille ; lettres royaux enjoignant à l'Intendant de remettre les galériens de la province au conducteur de la chaîne désigné par le Roi ; etc.

C. 1791. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1762-1764.** — Justice : galériens. — Avis adressés par le Ministre à l'Intendant du départ de la chaîne pour Marseille ; lettres royaux enjoignant à l'Intendant de remettre les galériens de la province de Champagne au conducteur désigné par le Roi ; correspondance des subdélégués avec l'Intendant au sujet des galériens ; etc.

C. 1792. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (4 imprimées, 1 carte).

**1648-1780.** — Affaires ecclésiastiques : règlements généraux, déclarations de bénéficiers, correspondance, etc. — Droit du Roi sur les prieurés de l'abbaye du Val des Écoliers (1648). — Contrats passés entre le Roi et le clergé de France pour l'octroi du don gratuit dans les assemblées de 1666 et 1690 ; contrat passé entre le Roi et le clergé le 2 juillet 1745 pour le paiement des rentes des Hôtels de Villes de Paris et de Toulouse assignées sur ledit clergé. — Déclarations des bénéficiers pardevant le subdélégué de Châlons pour rentrer dans leurs biens aliénés en vertu de la Déclaration du 18 juillet 1702 (1702-1703). — Lettre de l'archevêque de Besançon, Antoine-Pierre II de Gramont, à l'Intendant de Champagne au sujet de ses frais de tournée pastorale dans les paroisses de la Généralité qui dépendent de son diocèse : « Comme le diocèse de Besançon s'étend sur Bourbonne et neuf ou dix paroisses voisines qui sont de votre département, m'étant déterminé à en faire la visite pour laquelle je compte de partir d'abord après Pâques, j'ay été bien aise de vous en informer... Je dois vous représenter que c'est un usage constamment établi dans tout le diocèse de Besançon que l'archevêque, en faisant la visite générale, a droit de faire payer aux bénéficiers, monastères et paroisses qui sont visités, les frais de bouche de son train réglé à quinze personnes et à douze chevaux... » (1737). — Lettre de D'Ormesson à l'Intendant sur la requête du sieur Dubois, commis à la recette des décimes du diocèse de Châlons, qui se plaint d'avoir été imposé au doublement de la capitation ; minute de la réponse de l'Intendant (1763). — Requête du sieur Boucher, chanoine de l'église cathédrale de Châlons et maître des requêtes ordinaires au conseil de Monsieur, qui demande à être tenu présent au chapitre et à jouir des fruits et revenus de sa prébende : correspondance à ce sujet (1779-1780). — Carte de la partie méridionale du diocèse et archevêché de Reims par N. Sanson d'Abbeville (1656).

C. 1793. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier (1 imprimée).

**1703-1720.** — Affaires ecclésiastiques : créations d'offices ; état des revenus et charges des fabriques, etc. —

Trésoriers payeurs et receveurs du revenu des fabriques et confréries : création de l'office en 1704 ; réunion des offices restant à vendre aux fabriques et confréries par arrêt du Conseil du 24 janvier 1705 ; correspondance de D'Armenonville avec l'Intendant A. d'Harouys à ce sujet (1704-1706). — États des revenus et charges des fabriques : CHALONS : N.-D. en Vaux, Saint-Alpin ; Saint-Antoine ; Saint-Germain ; Saint-Loup ; Saint-Nicaise ; Saint-Nicolas ; Saint-Sulpice ; la Trinité ; Sainte-Marguerite ; Sainte-Catherine ; REIMS : Saint-André ; Saint-Denis ; Saint-Étienne ; Saint-Hilaire ; Saint-Jacques ; Saint-Jean ; Saint-Sixte ; Saint-Julien ; Saint-Martin ; Saint-Maurice ; Saint-Michel ; Saint-Pierre ; Saint-Symphorien ; Saint-Timothee ; Sainte-Marie-Madeleine (1705-1706). — État des revenus des fabriques d'Épernay ; Châtillon-sur-Marne et Dormans ; Sainte-Menehould ; Vertus ; Vitry. — État des fabriques des villes et faubourgs du diocèse de Troyes (1705). — État de la répartition faite par l'Intendant A. de Harouys de la somme de 45,000 livres qui doit être payée par les fabriques des villes de la Généralité de Champagne pour la réunion des offices de trésoriers ordonnée par l'arrêt du Conseil du 24 janvier (1710). — Économés séquestres, greffiers des insinuations, notaires apostoliques, etc. : créations d'offices ou augmentation de finances : lettres du contrôleur-général Desmaretz aux Intendants A. de Harouys et L'Escalopier (1707-1714). — Nomination et fondés de pouvoir des économés séquestres (1703-1719).

C. 1794. (Portefeuille.) — 71 pièces (1 parchemin, 1 imprimée).

**1731-1788.** — Affaires ecclésiastiques : clergé régulier. — Secours aux communautés : le cardinal de Rohan envoie à l'Intendant de Champagne l'état des communautés de la Généralité auxquelles le Roi accorde des secours : le diocèse de Châlons y est porté pour 5,000 livres, dont 400 aux Bénédictines de Vinay, 600 à celles de Saint-Joseph et 800 aux Ursulines de Châlons (1731). — Extrait des registres du Conseil portant règlement pour la distribution des fonds destinés au soulagement des communautés de filles (1734). — Communautés à supprimer : le ministre Chauvelin adresse à l'Intendant Le Peletier de Beaupré l'état des communautés de filles auxquelles le Roi défend à l'avenir de recevoir des novices : on y remarque les Bénédictines de Vinay et les Ursulines de Châlons (1732). « L'intention du Roi, dit-il dans une lettre du 12 mai 1734, est de parvenir par une voye douce et insensible à l'extinction de ces communautés, mais comme il y a lieu de craindre que le désordre et la dissipation ne se glissent dans l'administration du peu de biens qui leur reste, surtout quand elles auront pénétré le dessein où l'on est de les supprimer et de réunir ce bien à d'au-

tres maisons religieuses, il convient d'empescher ce mal et, pour le prévenir, nous croyons qu'il seroit nécessaire que de concert avec Messieurs les évêques diocésains, vous obligassiez ces communautés à rendre un compte exact de l'état actuel de leur temporel et que vous prissiez des mesures pour en assurer la conservation... » — Lettre de Chauvelin à l'Intendant portant défense à l'abbaye de l'Amour-Dieu de recevoir des novices (1735). — Mémoire sur la réunion projetée de l'abbaye de l'Amour-Dieu au prieuré de N.-D. de Montmirail (1752). — Lettres de l'abbé de Vinay, prévôt et sénéchal du chapitre de Reims, et du prieur de Saint-Remi à l'Intendant : ce dernier demande l'autorisation de planter en vignes un terrain appartenant à la communauté : « Daignez écouter favorablement une requête de la part d'une communauté, j'ose dire édifiante et respectable... » (1756). — Correspondance avec l'Intendant au sujet des réparations à exécuter au prieuré de Sainte-Preuve appartenant aux ci-devant jésuites de Reims (1765). — Brevet de retenue de 3,000 livres par an sur l'abbaye d'Igny (1760). — Lettres patentes et correspondance entre l'Intendant Rouillé d'Orfeuil, le ministre Bertin, le subdélégué et les officiers municipaux de Reims, relativement aux privilèges du chapitre métropolitain et de l'abbaye de Saint-Remy et à leur confirmation par le roi Louis XVI : ces privilèges consistaient, pour le chapitre N.-D., en exemptions des contributions et charges de communauté, droit de *committimus* aux Requêtes du Palais à Paris, propriété pour moitié, en partage avec le Roi, du droit des aubains, bâtards et épaves ; pour l'abbaye de Saint-Remy, dans les droits de *committimus* aux Requêtes du Palais à Paris et de garde-gardienne par-devant le bailli de Vermandois ou son lieutenant (1776-1784). — Les religieuses de Sainte-Claire de Reims demandant que leur franc-salé qui a été réduit en 1773 à 4 minots soit rétabli sur le pied de 9 minots, comme il était autrefois : correspondance de Necker avec l'Intendant à ce sujet (1779). — Règlement du Roi pour la distribution des fonds affectés au soulagement des communautés de religieuses ainsi que de ceux destinés à la restauration des églises et édifices sacrés (1788).

C. 1795. (Portefeuille.) — 56 pièces (5 imprimées, 1 parchemin, 1 plan).

**1759-1796.** — Prieuré de Sermaize : contestations entre le prieur et les habitants de Sermaize ; correspondance ministérielle avec l'Intendant à ce sujet. — Supplique du sieur Bardonnnet, prieur de Sermaize et seigneur du lieu, demandant le désarmement de la population à raison des nombreux désordres qui s'y commettent : lettres de Crémilles et du ministre Saint-Florentin à l'Intendant La Châteigneraye sur ce sujet (1759-1762). — Contestations entre

e prieur et les habitants de Sermaize au sujet des bois dont le prieur s'était fait reconnaître la propriété par arrêt du Parlement en date du 4 mai 1762 (1762-1765). — Requête des habitants tendant à obtenir l'autorisation de répartir sur 40 années la somme de 3,406 livres 9 sols 3 deniers, à laquelle ils sont condamnés envers le sieur abbé Bardonnnet : « Les habitants de Sermaize, écrit l'Intendant à M. D'Ormesson, paient annuellement 3,300 livres de taille, 1,700 livres de capitation, 960 livres de quartier d'hiver, 500 livres d'ustensile, 100 livres de milices gardes-côtes, 6,714 livres pour 120 minots de sel qui leur sont répartis et environ 2,230 livres de vingtième. Ils sont encore chargés de paier chaque année 800 livres pour le don gratuit et 400 livres pour la réunion des offices municipaux aux villes et communautés de la province de Champagne. Toutes ces sommes réunies forment un objet de 16,704 livres qu'ils ont beaucoup de peine à acquitter : la perte de la propriété des bois dans laquelle le prieur de Sermaize est maintenu en rendra le paiement plus difficile... » (30 juin 1762). — Émeute à Sermaize lors de l'installation du maire et du procureur du Roi par le prieur Bardonnnet : procès-verbaux ; minute de la lettre de l'Intendant au ministre Bertin à ce sujet : « M. l'abbé Bardonnnet, ancien chapelain du Roy, a été pourvu il y a 4 ou 5 ans, du Prieuré de Sermaize. Il fut accordé dans le même temps la permission de couper une partie de la réserve des bois de cette paroisse pour subvenir aux dépenses de quelques réparations et reconstructions à faire à l'église et au presbytère de ce lieu : cette réserve fut vendue 62,000 livres. Une somme aussy considérable fit ouvrir les yeux au Prieur qui ne néglige pas ses intérêts : il prétendit que la totalité des bois luy appartenoit et que les habitants n'y avoient que le droit d'usage et de pacage... il obtint presque toutes ses conclusions. Cette réussite a encouragé M. le Prieur et luy a fait naître l'espérance d'obtenir le domaine de Sermaize sur lequel il avoit des vues depuis longtemps afin d'être le maître de nommer les officiers de justice... » (1765). — Répétition d'une somme de 34,000 livres sur la communauté de Sermaize par le prieur Bardonnnet. Arrêt du Conseil du 15 janvier 1774 ; requête de Bardonnnet aux commissaires liquidateurs de l'Assemblée nationale, etc. (1771-1796). — Plan des terrains concédés au prieur de Sermaize par arrêt du Conseil du 21 février 1786 (voir l'art. ci-dessous C. 1796). — Mémoires pour et contre le sieur Bardonnnet, prieur de Sermaize (1762-1793).

C. 1796. (Portefeuille.) — 74 pièces (4 parchemins, 2 plans).

**1209-1793.** — Abbaye de Trois-Fontaines : atterrissements de l'Ornain revendiqués par le Domaine du Roi sur l'abbé de Trois-Fontaines. — Pièces de la contestation ;

correspondance ministérielle à ce sujet : entre autres pièces se trouve la copie de deux chartes, à savoir une donation de Baudoin Taillefer à l'église de Trois-Fontaines en 1209 et un accord passé en 1270 entre la communauté d'Alliancelles et l'abbaye de Trois-Fontaines. — Arrêt du Conseil ordonnant de lever un plan et de dresser procès-verbal de l'arpentage des atterrissements formés sur le finage d'Alliancelles par la rivière d'Ornain ainsi que des anciens buissons, pacages et communs de Sermaize (8 mars 1782). — Mémoire sur les atterrissements de Sermaize dont le plan et arpentage ont été ordonnés par arrêt du Conseil du 8 mars 1782. — Minute du plan dressé en exécution de l'arrêt susdit (1783). — Enquête faite par le subdélégué de Vitry, Saint-Genis, à la demande de Gaspard Bardonnnet, prieur de Sermaize et seigneur engagiste des domaines du Roi audit lieu, et de J. Vincent René, administrateur général des domaines (1783). — Mémoire sur l'ensemble de la question adressé à M. de Bonnaire de Forges (1784). — Précis de l'affaire des atterrissements de Sermaize : « La rivière d'Orne, y est-il dit, entre Sermaize et Alliancelles, a fait depuis très longtemps des ravages dans les propriétés adjacentes à ses bords : grand nombre de particuliers ont perdu tout ou partie de leurs héritages, à la place desquels la rivière a substitué des atterrissements dont la majeure partie est actuellement occupée par M. l'abbé de Trois-Fontaines... Il faut observer que M. l'abbé de Trois-Fontaines est propriétaire d'un canton très considérable et contigu appelé Roncières, à la faveur duquel ses fermiers ont cultivé lesdits atterrissements qui se trouvoient joindre ce canton... » — Arrêt du Conseil portant concession des atterrissements résultant du changement du lit de l'Ornain : ledit arrêt fixe les limites des territoires de Sermaize et d'Alliancelles (21 février 1786). (Voir l'art. ci-dessus C. 1795). — Avis des administrateurs du directoire du district de Vitry sur une requête présentée par le sieur Genevois, cessionnaire des droits du ci-devant prieur de Sermaize (1793). — Demande par le sieur Noizet de la concession d'un terrain contenant environ 43 arpents d'atterrissements au gravier Richard avec plan figuré du terrain qu'il comprend ; avis du subdélégué Saint-Genis sur cette demande (1776).

C. 1797. (Portefeuille.) — 41 pièces, papier (3 imprimées).

**1706-1781.** — Affaires ecclésiastiques. — Réparations d'églises et de presbytères : renseignements généraux, correspondance, etc. — Le contrôleur-général Desmaretz envoie à l'Intendant D'Harouys les requêtes de diverses communautés qui demandent l'autorisation de couper le quart de leurs bois en réserve pour en affecter le produit aux réparations d'églises (1706). — Ordonnance de l'Intendant L'Es-

calopier relative aux réparations et entretien des églises paroissiales, succursales, cimetières et maisons curiales (1729). — Instruction du contrôleur-général Orry à l'Intendant Le Peletier de Beaupré sur les moyens de diminuer les dépenses occasionnées par les réparations de presbytères : « Les impositions étant beaucoup augmentées par rapport aux conjonctures dans lesquelles l'État se trouve, il est nécessaire de diminuer les dépenses particulières qui sont à la charge des propriétaires des fonds et des habitans des paroisses de la campagne et de leur procurer du soulagement dans tout ce qui pourra en être susceptible. Le rétablissement ou la construction des presbytères sont devenus très fréquens dans votre Généralité, et comme on ne s'attache pas uniquement au pur nécessaire pour ces sortes de logemens, les dépenses que l'on fait à cette occasion sont une surcharge qui devient très pesante pour les propriétaires et les habitans sur qui elles sont toujours rejetées en totalité, ce qui peut en même tems être très préjudiciable aux recouvrements des autres impositions dont l'accélération est devenue très importante dans les circonstances actuelles... » (17 janvier 1743). Circulaire de l'Intendant aux subdélégués leur demandant d'examiner les moyens de diminuer les dépenses susdites : réponses des subdélégués (1743). — Copie d'une lettre de l'Intendant à De Meaux, subdélégué de Vitry, sur les réparations des presbytères : « J'ay déjà eu occasion de m'apercevoir plusieurs fois que les curés des paroisses de Champagne exigent de leurs habitans des logemens dont la dépense devient trop à charge aux peuples : en conséquence je suis dans l'intention de n'accorder à l'avenir aux curés que les logemens indispensables... » (1765). — États des paroisses des différentes subdélégations de Champagne où se trouvent des bénéfices ou cures à charge d'âmes, de l'ordre de Saint-Augustin (1774). — Turgot demande à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil quelle est la jurisprudence établie en Champagne pour les réparations des presbytères ; minute de la réponse : « L'usage établi dans cette province par rapport aux réparations des presbytères est conforme à ce qui est prescrit à cet égard par l'édit de 1695. Les curés ne sont assujettis qu'aux réparations menues et usufructières, et à l'égard des décimateurs, ils ne contribuent à aucune de ces réparations pour raison de leurs dîmes... » (1774). — Minute d'une lettre de Rouillé d'Orfeuil à l'Intendant de Bourgogne, Feydeau : il lui explique en détail la procédure suivie en Champagne pour les réparations d'églises et autres ouvrages publics (1781). — Réponse du subdélégué de Rethel à l'Intendant qui lui avait demandé des renseignements sur les règles observées pour la répartition des sommes imposées pour réparations d'églises et presbytères (1781).

C. 1798. (Portefeuille.) — 138 pièces, papier (1 plan).

**1753-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Ablancourt : presbytère (1767). — Ablois : clocher (1766). — Aigny : église, presbytère et cimetière (1754-1791). — Réparations à l'église, au presbytère et au cimetière adjudgées à 445 livres (1754). — Devis estimatif des réparations au presbytère : 4,187 livres 7 sols 10 deniers ; l'adjudication en est faite à 4,180 livres (1783). — Allemanche (1757-1762). — Allemant (1772-1785) : devis estimatif des réparations au presbytère : 4,640 livres, 17 sols ; l'adjudication en est faite à 4,243 livres (1783). — Alliancelles : devis des réparations au presbytère : 4,434 livres, 4 sols, 10 deniers (1753). — Réparation de la clôture du cimetière : extrait de l'ordonnance rendue par l'évêque de Châlons, Antoine de Choiseul-Beaupré en 1777 ; lettre de l'évêque à l'Intendant (1781) ; procès-verbal d'adjudication (1782).

C. 1799. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier.

**1741-1793.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Ambonnay : rôles de répartition de la somme levée sur la paroisse pour réparations à l'église et au clocher (1744-1746). — Réparations au presbytère (1744-1786). — Ambrières : église et presbytère (1763-1791). — Angluzelles : presbytère (1772-1774). — Ante et Sivry (1759-1779) : requête des habitans demandant l'autorisation de disposer du quart en réserve de leurs bois pour en employer le produit à la réparation de leur église ; minute de la lettre de l'Intendant à M. De Bonnaire de Forges sur ce sujet (1779). — Anthenay (1744-1793) : rôles de répartition de la somme levée sur la paroisse pour réparation à l'église (1744-1753). — Arrigny : église, presbytère et cimetière (1753-1787). — Arcis-le-Ponsart : église et presbytère (1752-1781). — Aougnay et Chantecoq : église et presbytère (1757-1791). — Arzillières : église (1751-1788). — Athis : presbytère (1756). — Auberive : église et presbytère (1782-1787) ; école (1784).

C. 1800. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier.

**1739-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Aulnay-aux-Planches (1739-1776). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 4,744 livres, 4 sol ;



l'adjudication en est faite à 3,900 livres (1769). — Reconstruction de la nef : détail estimatif : 3,194 livres, 11 sols, 10 deniers ; adjudication à 3,120 livres (1776). — Aulnay-sur-Marne (1745-1779) : devis : 1,805 livres 14 sols ; adjudication à 1,590 livres (1745) ; procès-verbal de la réception des travaux. — D'Ormesson renvoie à l'Intendant Le Peletier de Beaupré un mémoire des seigneurs d'Aulnay demandant qu'une somme de 900 livres, remboursée depuis peu à la fabrique de la paroisse et actuellement aux mains des marguilliers soit employée, jusqu'à due concurrence, au paiement des susdites réparations (1746). — Réparations au clocher (1779). — Aulnizeux (1753-1758) : réparations à la nef et au clocher adjudgées à 620 livres (1756) ; procès-verbal de la réception des travaux en 1758. — Auménancourt-le-Grand (1757-1786) : réparations au presbytère et reconstruction du pont de bois des deux communautés du Grand et Petit Auménancourt adjudgées à 1,300 livres (1774). — Réparations à la clôture du cimetière (1783) ; à la nef de l'église (1786).

C. 1801. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier (3 plans).

**1723-1785.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc. 1 dossier par communauté. — Auve : presbytère (1762-1780). — Avenay, église et presbytère (1756-1785). — Avize : église, presbytère et cimetière (1723-1785) : réparations à l'église et au presbytère adjudgées à 1,630 livres (1739) ; rôle de la répartition des 1,630 livres sur la paroisse en 1740. — Réparations au presbytère et au cimetière adjudgées à 1,360 livres (1747). — Réparations à l'église adjudgées à 660 livres (1750). — Rétablissement de la fontaine d'Avize ; réparations de la voûte et de l'œil de bœuf de l'église : devis : 1,217 livres 19 sols ; adjudication : 1,120 livres (1755). — Détail estimatif des travaux à exécuter pour reconstruire le presbytère et réparer les murs du cimetière : 8,640 livres, 19 sols 7 deniers ; ci-joint les plan, coupe et élévation du presbytère (1770). — Détail estimatif des réparations à la nef : 4,363 livres 11 sols (1782) ; procès-verbal d'adjudication.

C. 1802. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

**1765-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 1 dossier par communauté. — Ay : église (1765-1791). — Dîmes d'Ay et de Dizy (1777-1785) : le sieur Hue, fermier de l'Abbaye d'Hautvilliers, exige que la dîme soit payée en nature à la porte d'Ay ; opposition des propriétaires d'Ay et de Dizy : correspon-

dance à ce sujet entre le ministre Amelot et l'Intendant Rouillé d'Orfeuil. Rapport de l'Intendant au Ministre sur cette affaire : il se prononcera en faveur de la requête des habitants : « Dans le fait, écrit l'Intendant, le paiement de la dixme en nature hors de la vigne est absolument impraticable avec la manière actuelle de faire le vin blanc de Champagne : cecy mérite de la part du gouvernement la plus grande attention. Les habitans d'Ay et de Dizy n'avancent rien sur cet article dans leur requête qui ne soit dans la plus exacte vérité ; je puis même l'attester par les connoissances locales qui me donne mon administration et par ce que je vois tous les ans se passer sous mes yeux dans le séjour que je fais dans les principaux vignobles pendant les vendanges... » (7 juin 1779).

C. 1803. (Portefeuille.) — 174 pièces (3 parchemins, 1 plan).

**1753-1784.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 1 dossier par communauté. — Baconnes : église et presbytère. Devis des réparations au presbytère : 797 livres, 19 sols, 6 deniers ; adjudication à 680 livres ; ci-joint le plan ; procès-verbal de réception des travaux (1772). — Réparations à l'église (1779-1784). — Bagneux : église et presbytère (1753-1782). — Contestation entre le curé et les habitants de Bagneux : 1<sup>o</sup> sur la quote-part que le curé doit payer pour les réparations faites à son presbytère ; 2<sup>o</sup> sur la question de savoir si les réparations qui ont été faites en même temps à l'église, au clocher, au cimetière et aux écoles de cette paroisse doivent être payées sur les revenus de la fabrique ou sur les deniers de la communauté. Minute du mémoire adressé par l'Intendant à M. D'Ormesson sur ce sujet (1766). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 6,089 livres, 6 sols, 9 deniers ; adjudication à 5,875 livres (1780).

C. 1804. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier (1 plan).

**1733-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 1 dossier par communauté. — Bannes : église et presbytère (1749-1773). — Plan de l'église (1769). — Barbonne (1733-1788). — Baslieux-lez-Fismes (1740-1787). — Baslieux-sous-Châtillon (1746-1786) : rôles de la répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église en 1746 et 1759. — Bassu : église, horloge et clocher (1753-1788). — Bassuet : presbytère et cloches (1757-1779). — Baudement (1760-1767).

C. 1805. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier.

**1748-1783.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Baye (1748-1783). — Réparations à l'église et au presbytère : détail estimatif : 4,444 livres, 19 sols; adjudication à 4,380 livres (1779).

C. 1806. (Portefeuille.) — 166 pièces, papier (1 imprimée).

**1750-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Bazancourt-sur-Suippe (1750-1789) : détail estimatif des ouvrages nécessaires à la réparation du presbytère : 3,239 livres, 9 sols, 7 deniers (1770); procès-verbal de la réception des travaux (1772). — Reconstruction de la nef adjudgée en 1780; procès-verbal de visite des travaux exécutés pour la reconstruction de la nef et la réparation du pont de bois : la dépense totale s'élève à 9,447 livres, 2 sols, 6 deniers (1782). — Contestation entre les habitants de Bazancourt et ceux de Ferrières : la communauté de Bazancourt prétendait faire contribuer la seconde aux dépenses de l'église et du presbytère; un arrêt du Conseil déboute la communauté de Bazancourt (1782); opposition de l'archevêque de Reims, seul seigneur et décimateur de Bazancourt, à l'arrêt du Conseil (1784-1785).

C. 1807. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier (2 plans).

**1738-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Beaumont-sur-Vesle : détail estimatif des ouvrages nécessaires pour la réparation de l'église, du presbytère et de la maison d'école : 4,295 livres, 19 sols, 1 denier; ci-joint les coupe et profil de la charpente du presbytère (1772). — Beine : détail estimatif pour la réparation du presbytère : 4,399 livres, 5 sols, 2 deniers (1783); procès-verbal de réception des travaux en 1784. — Belval : travaux à l'église adjugés à 940 livres (1738); rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour les réparations de l'église en 1739. — Rôle de la somme de 55 livres à lever sur la paroisse pour refonte de la cloche (1754). — Réparations au presbytère : devis, plan, adjudication au sieur Thiériot, curé, moyennant 4,300 livres (1774). — Bergères-sous-Montmirail : réparations du presbytère adjudgées à 4,460 livres (1749); procès-verbal de réception des travaux (1750).

MARNE. — SÉRIE C.

— Devis estimatif des réparations au presbytère : 4,474 livres, 8 sols, 6 deniers; adjudication à 4,455 livres (1783). — Berru : presbytère, horloge et cimetière (1750-1776). — Bétheniville : église et presbytère; refonte de cloche (1749-1786). — Bétheny : église et presbytère (1761-1783).

C. 1808. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (1 plan).

**1732-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Bettancourt-la-Longue (1732-1765) : réparations à l'église adjudgées à 646 livres (1732); réparations à la maison curiale adjudgées à 2,400 livres (1754). — Bezannes : église, cimetière et maison d'école (1751-1779). — Détail estimatif des réparations à l'église : 866 livres, 4 sol; à l'école : 4,085 livres, 3 sols, 3 deniers; aux murs du cimetière : 568 livres, 2 sols (1778). — Bierges et Chaintrix : reconstruction du presbytère; détail estimatif : 2,009 livres, 13 sols, 8 deniers; adjudication à 4,980 livres (1769). — Réparations au presbytère en 1784 : détail estimatif : 4,669 livres, 4 sols, 6 deniers; adjudication à 4,630 livres.

C. 1809. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

**1741-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Bignicourt-sur-Marne et Goncourt : église et presbytère (1754-1758). — Bignicourt-sur-Saulx : presbytère (1758-1789). — Billy-le-Grand (1746-1775) : rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église en 1746 et 1749. — Détail estimatif des réparations à l'église : 4,444 livres, 15 sols, 7 deniers (1766). — Binarville : cimetière (1762-1763). — Binson, Montigny et Orquigny (1746-1783) : rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église en 1746, 1747 et 1749. — Construction d'un presbytère à Binson : correspondance à ce sujet (1780-1783). — Bisseuil (1744-1781) : rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère en 1741, 1742 et 1744; pour réparations à l'église en 1749, 1754 et 1755. — Blacy : presbytère et maison d'école (1755-1790) : devis estimatif des réparations au presbytère, dressé par l'architecte Poterlet : 856 livres, 6 sols; adjudication à 828 livres (1788). — Rôle de répartition de la somme de 983 livres, 8 sols, 6 deniers à lever sur la paroisse pour la réparation du presbytère (1789).

C. 1810. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

**1757-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Blaise-sous-Arzillières : église et presbytère (1757-1780). — Blaise-sous-Hauteville : presbytère (1757). — Blesme : église (1757-1785). — Bligny : presbytère (1777-1784) : devis estimatif des réparations : 4,173 livres, 48 sols (1780) ; adjudication à 4,090 livres ; réception des travaux par Poterlet, architecte (1783). — Boissy-le-Repos : presbytère (1786). — Bouilly : église et presbytère ; marché pour la cloche (1767-1784). — Bouleuse : presbytère et cimetière (1764-1785). — Devis estimatif des réparations au presbytère : 549 livres, 46 sols, 40 deniers (1785).

C. 1811. (Portefeuille.) — 102 pièces, papier.

**1757-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Boulton-sur-Suippe : église, presbytère et maison d'école (1757-1788). — Détail estimatif des réparations à l'église : 3,244 livres, 47 sols 3 deniers ; adjudication à 3,000 livres (1775) ; procès-verbal de réception des travaux (1776). — Adjudication des réparations à la nef : 249 livres (1782). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 4,560 livres, 2 sols, 44 deniers ; procès-verbal de réception des travaux (1776). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 6,885 livres, 3 sols, 2 deniers (1785) ; adjudication à 6,362 livres ; procès-verbal de réception par l'architecte de la province de Champagne (1787).

C. 1812. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

**1751-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudication, etc. 4 dossier par communauté. — Bourgogne : église et presbytère (1784-1782). — Reconstruction du presbytère adjugée à 4,700 livres (1774). — Détail estimatif des réparations à la nef : 3,347 livres, 40 sols, 4 deniers ; adjudication à 2,390 livres (1780) : procès-verbal de réception par l'architecte Poterlet (1782). — Boursault (1753-1791) : rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église, au presbytère et au cimetière de 1753 à 1757.

C. 1813. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1674-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Bouvancourt : église et presbytère (1674-1788). — Adjudication des travaux à 500 livres ; procès-verbal de réception par Hurault de Sorbée, sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Reims (1778). — Reconstruction de la flèche et du clocher : devis estimatif : 2,437 livres, 3 sols, 2 deniers ; adjudication à 4,690 livres (1784) ; procès-verbal de réception des travaux (1782). — Le chevalier de Thuisy refuse de payer sa part contributive des réparations de l'église et du clocher de Bouvancourt, part à laquelle on voulait l'assujettir à raison des biens qui composent le terroir de Châlons-le-Vergeur dont il est seul seigneur et propriétaire : correspondance et pièces à l'appui (1784-1786) ; copie de l'ordonnance rendue par l'archevêque de Reims, Maurice le Tellier, qui prescrit la suppression de l'église paroissiale de Saint-Obeuf et la réunion de la dite cure à celle de Bouvancourt (1674).

C. 1814. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1739-1785.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Bouy : église, presbytère et cimetière (1739-1785). — Travaux au presbytère adjugés à 565 livres ; rôle de répartition de ladite somme sur la paroisse (1739). — Devis estimatif des réparations à l'église : 4,417 livres, 4 deniers (1772). — Bouzy : église, presbytère et cimetière (1743-1752). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère et au cimetière (1743-1746) ; à l'église (1752).

C. 1815. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1751-1778.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Brandonvillers (1762-1763). — Brancourt : église, presbytère et cimetière (1754-1778). — Détail estimatif des réparations à l'église : 3,624 livres, 47 sols (1769). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 3,053 livres ; adjudication à 2,755 livres (1777) ; réception des travaux par le sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Reims (1778). — Braux-Saint-Remy (1761). — Braux-Sainte-Cohière (1758-1768). — Breuil : église

(1756-1778). — Détail estimatif des réparations à l'église : 4,356 livres, 16 sols ; adjudication à 4,185 livres (1777) ; réception des travaux par le sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Reims (1778).

C. 1816. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier.

**1743-1779.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Breuvery : réparations à l'église adjugées à 520 livres (1749). — Détail estimatif des travaux à l'église : 4,066 livres, 9 sols, 40 deniers ; adjudication à 975 livres (1770). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 2,768 livres, 4 deniers (1773). — Bricot : presbytère (1743). — Bri-mont : église et presbytère (1765-1779).

C. 1817. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

**1744-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Broussy-le-Grand : église et presbytère (1744-1788). — Broussy-le-Petit. — Broyes : église (1757-1773). — Bru-gny : église, presbytère et cimetière (1747-1791). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au clocher (1747) ; à l'église (1747-1754). — Devis estimatif des réparations à l'église : 4776 livres, 49 sols, 9 deniers (1788) ; des réparations à la nef et au cimetière : 3,360 livres, 5 sols, 3 deniers (1788) ; adjudication à 2,420 livres (1789). — Réception définitive des travaux de réparation à l'église de Bruigny (1791). — Bury : rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1748-1749). — Bussy-aux-Bois (1753-1760). — Bussy-le-Château (1756-1759). — Détail estimatif des réparations à l'église : 6,649 livres, 6 sols, 40 deniers ; adjudication à 6,350 livres (1756).

C. 1818. (Portefeuille.) — 148 pièces (2 parchemins).

**1731-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Bussy-le-Repos : église et presbytère (1738-1788). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1738). — Devis des réparations au presbytère : 643 livres, 9 sols ; adjudication à la même somme (1757). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 4,865 livres, 7 sols, 7 deniers ; adjudication à 4,800 livres (1782). — Bussy-Lettrée et Vatry : presbytère

(1731-1781) : adjudications de réparations à 476 livres (1735) ; à 4,380 livres (1758) ; à 850 livres (1762).

C. 1819. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier (1 plan).

**1746-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant ; procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Caurel-lez-Lavannes : église, presbytère et maison d'école (1757-1787). — Détail estimatif des réparations à l'église et au presbytère : 4,222 livres, 5 sols, 7 deniers ; procès-verbal de réception des travaux (1774). — Devis des réparations au presbytère : 327 livres, 16 sols, 6 deniers (1787). — Cauroy-lez-Hermonville (1764-1788). — Devis estimatif des réparations à la nef, à la sacristie, au presbytère et au cimetière : 370 livres, 10 sols (1769). — Devis estimatif des réparations au presbytère : 2,477 livres (1786) ; réception des travaux par l'architecte Poterlet (1788). — Cernay-en-Dormois (1746-1771). — Cernay-lez-Reims (1754-1789). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 4,892 livres, 10 sols, 4 deniers ; ci-joint le plan ; adjudication à 4,860 livres (1770). — Détail estimatif des ouvrages de réparation à l'église : 3,304 livres, 10 sols ; adjudication à 2,970 livres (1777) ; réception des travaux par Hurault de Sorbée, sous-ingénieur au département de Reims (1778).

C. 1820. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier.

**1742-1778.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Cernon (1742-1772). — Réparations à la maison curiale adjugées à 2,380 livres (1749). — Devis des travaux à la nef : 500 livres, 10 sols ; adjudication à 450 livres (1750) ; procès-verbal de réception (1751). — Adjudication des travaux du presbytère au curé de Cernon moyennant 390 livres (1757). — Châlons-sur-Vesle : église et cimetière (1778).

C. 1821. (Portefeuille.) — 79 pièces (2 parchemins, 12 plans).

**1750-1769.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. 4 dossier par communauté. — Châlons-sur-Marne. — Église Notre-Dame : presbytère (1750-1769). — Projets de construction du presbytère par le sieur Viallet, sous-ingénieur : plan, coupe, élévation ; le devis du 1<sup>er</sup> projet s'élève à 8 ou 9,000 livres ; celui du second à 7,587 livres, 5 sols, 7 deniers (1755). — Contestation entre le sieur Jacquemart, de la paroisse, et les marguilliers touchant l'acquisition de la maison du sieur Féry pour servir de presbytère : le curé préférait que l'on recons-

truisit l'ancien presbytère au lieu d'acquérir la maison susdite ; correspondance y relative entre D'Ormesson et l'Intendant De la Chateigneraye (1755). — D'Ormesson envoie à l'Intendant l'expédition de l'arrêt du Conseil qui confirme l'acquisition faite par les habitants de la paroisse N.-D. d'une maison destinée à servir de presbytère (1762). — Rôle de répartition des 6,363 livres, 12 sols à lever sur tous les habitants et propriétaires de maisons, biens fonds et héritages situés dans l'étendue de la paroisse de N.-D. en Vaux de Châlons (1766). — Requêtes de divers particuliers en décharge ou modération des sommes auxquelles ils ont été imposés (1766-1769).

C. 1822. (Portefeuille). — 95 pièces, papier.

**1755-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. — Châlons-sur-Marne. — Église Saint-Antoine : réparations adjudgées à 2,260 livres (1755). — Minute d'une lettre de l'Intendant à l'évêque de Châlons sur une requête du curé et des paroissiens tendant à faire réparer l'église : « il résulte des plans et procès-verbal qui en ont été dressés que cette église est dans un si mauvais état qu'elle n'est susceptible d'aucunes réparations et qu'on seroit obligé de la reconstruire entièrement. Comme une pareille dépense seroit au-dessus des forces des propriétaires de biens fonds, je crois que cette paroisse seroit dans le cas d'être réunie à l'église N.-D. ce qui demande toute votre attention... » (4 septembre 1766). — Presbytère : réparations adjudgées à 4,300 livres (1786). — Saint-Éloi : reconstruction du presbytère adjudgée à 5,900 livres (1779). — Minute d'une lettre de l'Intendant à Necker sur l'impossibilité où se trouvent les paroissiens de Saint-Éloi d'acquitter la somme ci-dessus : « les habitans de Saint-Éloi m'ont remis un mémoire dans lequel ils exposent que leur paroisse anciennement composée de plus de 400 ménages se trouvoit à présent réduite à moins de 150 par ce qu'une grande partie des maisons ont été successivement détruites pour construire sur leurs emplacements les couvents de Sainte-Marie, de Vinay et l'hôtel de l'Intendance (16 janvier 1780) ; réponse de Necker : le Roi autorise l'Intendant à disposer de 600 livres sur les fonds libres de la capitation pour contribuer à la dépense susdite (1780). — Opposition des religieuses de Sainte-Marie et Vinetz à la taxe où l'on prétend les assujettir pour la reconstruction du presbytère : elles réclament l'affranchissement, « cet affranchissement est fondé sur la loi qui n'assujettit à la réparation que les habitants dépendants et sujets à la juridiction du curé... » ; minute de la réponse de l'Intendant qui rejette leur demande (1782). Consultation de 4 avocats de Paris en faveur de la réclama-

tion des religieuses ; minute d'une lettre de Rouillé d'Orfeuil à D'Ormesson sur cette affaire. — Lettre de D'Ormesson autorisant l'Intendant à rendre une ordonnance qui assujettisse les religieuses de Sainte-Marie et Vinetz à payer toutes les sommes pour lesquelles elles ont été imposées (1783). — Saint-Jean : presbytère (1757-1770).

C. 1823. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1754-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc. — Châlons-sur-Marne. — Église Saint-Loup : reconstruction en pierre de la voûte de la nef adjudgée à 5,000 livres (1757) ; rapport de Viallet, sous-ingénieur des ponts et chaussées, sur le mauvais état des travaux exécutés par l'entrepreneur (1758). — Saint-Nicolas : église et presbytère (1754-1774). — Devis estimatif des réparations au presbytère : 814 livres, 8 sols ; adjudication au Sr Valet pour 760 livres (1754). — Requête à l'évêque de Châlons en faveur de la conservation de l'église. — Procès-verbal de visite de l'église par Firmin, sous-ingénieur des ponts et chaussées (1769). — Mandement de l'évêque Le Clerc de Juigné ordonnant « que les dites réparations seront faites incessamment, sous peine d'interdit de la dite église, si d'icy au premier dimanche de l'Avent de la présente année, elle n'est mise en état et réparée de telle sorte qu'il n'y ait point de danger pour ceux qui assisteront au service divin » (27 septembre 1769). — Détail estimatif des travaux dressé par le sous-ingénieur Firmin : 4,457 livres, 4 sols, 2 deniers. — Contestation entre les paroissiens, dont les uns demandent la réparation, les autres la suppression de l'église. Minute d'une lettre de l'Intendant à D'Ormesson sur ce sujet : « L'église de Saint-Nicolas est très ancienne, bâtie dans un terrain bas et acquatique ; la pierre dont elle est construite est en la plus mauvaise qualité, et l'impossibilité où de tous tems ont été les paroissiens de pouvoir subvenir à tems aux réparations qui y étoient nécessaires a mis cet édifice hors d'état d'être réparé : il menace une ruine très prochaine... Il faudroit chaque année y faire de nouvelles dépenses ou le reconstruire entièrement à neuf, et ce dernier objet est absolument au-dessus des facultés de tous les paroissiens réunis.... La translation de leur paroisse dans l'église de Toussaint est donc le parti le plus avantageux pour eux et le seul qu'ils ayent à prendre, puisque les religieux de cette abbaye veulent bien les recevoir... » (31 juillet 1774). — Saint-Sulpice : presbytère (1767-1788).

C. 1824. (Portefeuille.) — 152 pièces (2 parchemins).

**1732-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Chaltrait : église et presbytère (1736-1779). — Reconstruction du presbytère : arrêt du Conseil (1741) ; rôle de répartition des 855 livres à lever sur la paroisse en 1744 ; rôle de répartition des 856 livres, 5 sols, 9 deniers à lever en 1749. — Les habitants de Chaltrait demandent l'autorisation de disposer du quart en réserve de leurs bois pour en employer le produit à la réparation de l'église et du presbytère ; correspondance à ce sujet (1778-1779). — Chambrécourt : église (1760-1762). — Chamery : église, presbytère et cloche (1754-1783). — Champaubert-aux-Bois : église et presbytère (1770-1787). — Champaubert (près Montmort) : église et presbytère (1732-1737). — Réparations à la maison curiale adjugées à 290 livres (1732) ; à la couverture de la nef et au plafond de l'église adjugées à 289 l. (1737). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse (1738). — Champfleury : presbytère (1754-1783). — Champigneulle : église et presbytère (1745-1789). — Réparations au presbytère adjugées à 450 livres (1745). — Devis des réparations à l'église et au presbytère : 4,569 livres, 17 sols, 6 deniers ; adjudication à 4,485 livres (1749) ; procès-verbal de réception (1750). — Réparations au presbytère adjugées à 4,400 livres (1760) : — Détail estimatif des réparations au presbytère, dressé par l'architecte Poterlet : 454 livres, 4 sol (1782). — Champigny : presbytère (1760-1788).

C. 1825. (Portefeuille.) — 134 pièces (1 parchemin).

**1731-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Champillon : église (1765). — Champlat : église, presbytère et cimetière (1753-1790). — Champvoisy : église et presbytère (1756-1783). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour la réparation du presbytère (1760-1763). — Champy (1789). — Changy et Outrepont : église et presbytère (1769-1794). — Chantecoq : église (1734-1762). — Chantemerle : église et presbytère (1734-1762). — Envoi à l'Intendant d'une requête de l'abbé et des habitants de Chantemerle tendant à obtenir l'autorisation de couper une partie de leurs bois pour en employer le produit aux réparations de l'église (1747). — Chapelaine : cimetière (1765-1774). — Charleville : église (1770-1790). — Devis estimatif des réparations à la nef : 940 livres, 16 sols (1788).

C. 1826. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1730-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Charmont : église et presbytère (1730-1788). — Charmontois-le-Roi et Charmontois-l'Abbé : église et presbytère (1737-1770). — Réparations à l'église adjugées à 900 livres (1737) ; réparations à la maison curiale adjugées à 320 livres ; rôles de répartition de la susdite somme à lever sur la paroisse (1738-1739). — Réparations à la maison curiale adjugées à 495 livres (1762). — Châtelraould : église (1735-1786).

C. 1827. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier (3 plans).

**1757-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Châtillon-sur-Marne : église, presbytère et cimetière (1757-1794). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse en 1758 pour réparations à l'église. — Plan des deux terrains proposés pour l'emplacement du nouveau cimetière (1786). — Chaumuzy : église, presbytère, cimetière, pont (1768-1772). — Reconstruction du presbytère : devis et plan (1768). — Devis des ouvrages pour la réparation de l'église, du cimetière, du presbytère et la reconstruction de deux arches du pont : 23,757 livres, 14 sols, 8 deniers ; plan, coupe et élévation des dits ouvrages par Hurault de Sorbée, sous-ingénieur des ponts et chaussées au département de Reims (1774).

C. 1828. (Portefeuille.) — 143 pièces papier (1 plan).

**1726-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Chavot et Moussy : église et presbytère (1737-1788). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1738) et à l'église (1753-1754). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 4,095 livres ; plan de l'ancien presbytère (1765-1766). — Chemery (Ardenne) : réparation à la nef (1767). Requête des administrateurs de l'Hôtel-Dieu de Reims tendant à être déchargés de la cote de 17 livres, 9 sols à laquelle l'hospice a été imposé pour son contingent à la dépense des réparations à raison de 60 arpents de bois qu'il possède sur le territoire de Chemery : correspondance à ce sujet (1767). — Cheminon : église (1733-1764). — Chenay : église et cime-

tière (1753-1783). — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour les réparations de l'église, l'allongement d'une travée et la construction d'une sacristie derrière la chapelle Saint-Fiacre : 6,090 livres, 15 sols, 7 deniers ; adjudication à 4,750 livres (1772). — Cheniers : église et presbytère (1726-1744). — Travaux pour le rétablissement du presbytère adjugés à 360 livres (1726). — Rôle de répartition des 51 livres à lever sur la paroisse pour travaux à la nef (1739). — Réparations au presbytère adjugées à 650 livres (1744). — Cheppes : église et presbytère (1754-1789). — Refonte de cloche et horloge (1754-1772). — Cheppy : église et presbytère (1740-1768). — Réparations à l'église adjugées à 980 livres (1740). — Rôle de répartition des 514 livres, 4 sols à lever sur la paroisse pour travaux à la nef (1742). — Réparations au presbytère adjugées à 772 livres (1753) ; réparations à l'église adjugées à 980 livres (1763) ; procès-verbal de réception des travaux en 1766.

C. 1829. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier (2 plans).

**1750-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Cherville : église (1773-1780). — Détail estimatif des réparations à l'église, à la sacristie et au clocher : 1,479 livres, 11 sols ; adjudication à 1,330 livres (1776) ; procès-verbal de réception des travaux en 1779. — Chevigny : détail estimatif des réparations à l'église : 299 livres, 19 sols, 9 deniers ; adjudication à 265 livres (1756). — Chichey : église et presbytère (1761-1777). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 5491 livres, 14 sols, 1 denier (1768). — Chigny-en-Montagne : église et presbytère (1750-1776). — Chouilly : presbytère et cimetière (1751-1792). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 1,488 livres, 8 sols, 10 deniers ; ci-joint le plan ; adjudication à 1,200 livres (1776). — Plan et élévation de la maison commune à construire dans une partie de la grange du presbytère (1792).

C. 1830. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier (1 plan).

**1726-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Clamanges : église, presbytère et cimetière (1726-1786). — Procès-verbal d'adjudication pour réparations à la maison curiale (1726) ; réparations au presbytère adjugées à 170 livres (1730). — Réparations au cimetière adjugées à 460 livres (1734) ; au presbytère adjugées à 450 livres (1735). — Travaux au presbytère adjugés à 1,290 livres

(1749) ; à la nef de l'église adjugés à 1,245 livres (1753). — Plan, coupe et élévation du presbytère à reconstruire par Prignet, inspecteur-géographe des ponts et chaussées (1767). — Réparations à l'église et aux ponts de Clamanges adjugées à 630 livres (1772). — Cloyes-sur-Marne : église (1750-1781).

C. 1831. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier (3 plans).

**1735-1783.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Coizard : église, presbytère et cimetière (1736-1760). — Rôle de répartition de la somme à lever en 1739 pour réparation à l'église. — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 400 livres (1739) ; rôle de répartition des 215 livres à lever sur la paroisse en 1740. — Réparations au presbytère adjugées à 527 livres (1742) ; rôle de répartition des 352 livres à lever sur la paroisse en 1742. — Devis des réparations à l'église : 601 livres, 8 sols ; adjudication à 577 livres (1749). — Réparations au presbytère adjugées au sieur curé moyennant 600 livres (1757). — Détail estimatif des travaux à exécuter aux murs du cimetière et à la maison curiale : 1,152 livres, 8 sols ; adjudication à 880 livres (1760). — Coligny et Aulnizeux : église, presbytère et cimetière (1735-1783). — Réparations à la maison curiale adjugées à 700 livres (1735). — Détail estimatif des réparations à la nef : 2,220 livres ; adjudication à 1,670 livres (1742). — Réparations au presbytère adjugées à 570 livres (1749). — Réparations à l'église et aux murs du cimetière adjugées à 497 livres (1754). — Reconstruction du presbytère : plan, coupe et élévation ; adjudication à 4,600 livres (1775). — Comblizy : église (1751-1754). — Rôles des sommes à lever sur la paroisse en 1753 et 1754 pour réparations à la nef. — Compertrix : église (1735-1780). — Réparations à l'église adjugées à 410 livres (1735). — Devis des réparations à l'église : 769 livres ; adjudication à 580 livres (1742). — Réparations à l'église adjugées à 955 livres (1755).

C. 1832. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1731-1780.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Connantray : église et presbytère (1770-1780). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif dressé par l'architecte Poterlet : 4,671 livres, 13 sols, 3 deniers ; adjudication à 4,390 livres (1778). — Connantre : église et presbytère (1731-1767). — Détail estimatif des réparations

au presbytère : 209 livres (1731). — Travaux au presbytère adjugés à 4,775 livres (1750). — Condé-sur-Marne (1740-1769). — Rôles des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église et au presbytère en 1740, 1742, 1743, 1753, 1754 et 1755. — Devis des ouvrages à exécuter à la voûte des bas-côtés et au parvis de l'église : 3,071 livres, 10 sols (1750). — Détail estimatif des travaux à exécuter à l'église et au presbytère : 2,909 livres, 4 sols ; adjudication à 2,770 livres (1766-1767). — Conflans (1758-1759). — Congy : réparations à l'église adjugées à 4,585 livres (1757).

C. 1833. (Portefeuille.) — 110 pièces (2 parchemins).

**1741-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Contault-le-Maupas et Soudron (1741-1788). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 4,185 livres (1742). — Réparations à la maison curiale adjugées au sieur curé moyennant 730 livres (1757). — Réparations au presbytère adjugées à 2,150 livres (1770). — Devis des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de la nef et des collatéraux : 6,320 livres, 18 sols, 4 deniers (1786) ; autre devis pour la reconstruction du presbytère de Soudron : 5,284 livres, 8 sols, 10 deniers (1786). — Extrait de l'arrêt du Conseil qui confirme les adjudications passées pour les réparations de l'église de Contault et la reconstruction du presbytère de Soudron (1788).

C. 1834. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1734-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Coole : église et presbytère (1750-1791). — Coolus et Compertrix : réparations au presbytère adjugées à 358 livres (1734) ; à l'église adjugées à 495 livres (1739). — Réparations au presbytère en 1746 et 1753. — Reconstruction du presbytère adjugée à 2,550 livres (1774). — Corbeil : église et presbytère (1774-1791). — Cormicy : église (1763-1790). — Cormontreuil : refonte de la cloche (1788). — Cormoyeux et Romery : église et presbytère (1769-1782).

C. 1835. (Portefeuille.) — 151 pièces, papier (1 imprimée).

**1723-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Corroy et Oignes (1735-1785). — Réparations à la maison curiale adjugées à 400 livres (1735). — Répara-

tions à la nef de l'église adjugées à 995 livres (1763). — Coulmiers-la-Chaussée (1756-1790). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1790). — Coulommes (1764-1779). — Coupetz : église (1753-1754). — Coupéville et Saint-Jean-sur-Moivre (1723-1783). — Réparations à l'église adjugées à 90 livres (1723) ; à la maison curiale adjugées à 225 livres (1729). — Réparations à la nef et au presbytère adjugées à 985 livres ; rôles de répartition de la dite somme à lever sur la paroisse (1738-1740). — Réparations au presbytère adjugées à 400 livres (1760). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 5,566 livres, 4 sol, 10 deniers ; adjudication à 5,000 livres (1780). — Courbetaux : église, presbytère et cimetière (1778-1785). — Courcelle-lez-Rosnay (1723-1783). — Courcemain (1738-1764). — Courcy et Roquincourt (1754-1789). — Rôle de répartition des 4,342 livres, 14 sols à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1789).

C. 1836. (Portefeuille.) — 149 pièces, papier.

**1728-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Courdemange : église et presbytère (1786-1790). — Courgivaux : presbytère (1778-1784). — Courjonnet : église et presbytère (1739-1777). — Réparations au presbytère adjugées à 595 livres (1739) ; rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse en 1739 et 1740 pour les susdites réparations. — Travaux à l'église et à la maison curiale adjugés à 4725 livres (1755). — Réparations à l'église en 1762 et 1776. — Courlandon : presbytère (1777-1788). — Courmelois : beffroi du clocher à reconstruire (1779-1780). — Courtémont : église et presbytère (1752-1787). — Courthiézy : église et presbytère (1746-1788). — Rôle de répartition des 437 livres à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1746). — Courtisols (1728-1784). — Réparations à l'église adjugées à 370 livres (1728). — Réparations à l'église et au presbytère de Saint-Martin adjugées à 500 livres (1733). — Détail estimatif des réparations au presbytère de Saint-Martin de Courtisols : 2,440 livres, 14 sols, 9 deniers (1771). — Réparations à l'église Saint-Memmie de Courtisols adjugées à 4,175 livres ; ci-joint un mémoire sur l'état des paroisses de Courtisols : « Le village de Courtisols, y est-il dit, a trois paroisses : Saint-Martin, Saint-Julien et Saint-Memie qui sont nécessaires à cause de l'étendue de deux lieues des maisons du village, ainsi distribuées pour profiter des meilleures terres qui bordent le ruisseau de la Vesle. Quatre bans séparés par des termes composent le terroir de Courtisols, savoir le ban de Saint-



Remy, de Souhastre, de Chapitre et de Bussy... » (1774).  
— Courville : église et presbytère (1753-1787).

C. 1837. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1738-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Couvrot : église et presbytère (1749-1772). — Cramant : église (1754-1789). — Rôle de répartition des 402 livres, 7 sols, 6 deniers à lever sur la paroisse pour la refonte de la grosse cloche (1756). — Rôle de répartition des 970 livres, 6 sols, 7 deniers à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1789). — Grugny : presbytère et cloche (1758-1770). — Cuchery et Belval : église et presbytère (1738-1783). — Contestation entre le curé et les habitants au sujet du paiement des réparations au presbytère (1738-1739). — Rôles pour le recouvrement des sommes à lever pour réparations au presbytère (1747) ; pour réparations au clocher (1754) ; rôle de recouvrement des 466 livres à lever sur la paroisse pour refonte d'une cloche (1754) ; des 4,447 livres, 40 sols à lever pour réparations à l'église (1757-1759). — Cuis : église, presbytère, refonte de cloche (1754-1785). — Cuisle : presbytère et cloches (1785). — Cumières : église, presbytère et cloches (1747-1779). — Rôles de répartition des 400 livres imposées sur la paroisse pour réparations à l'église et au presbytère (1747) ; des 638 livres, 4 sols imposés pour réparations au presbytère (1759).

C. 1838. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1753-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Damery : presbytère et cloches (1754-1788). — Dampierre et Saint-Hilaire-au-Temple : reconstruction du presbytère (1773-1786) ; devis estimatif dressé par Durand, architecte de la province de Champagne : 7,457 livres, 16 sols, 5 deniers ; adjudication à 6,800 livres (1783). — Dampierre-le-Château et Sommérécourt : presbytère (1770-1774). — Dampierre-sur-Auve : presbytère (1769-1777). — Dampierre et Saint-Jean-sur-Moivre : presbytère (1772-1787) ; réparations adjugées à 4,990 livres. — Daucourt : fonte de cloches et reconstruction du clocher (1753-1778).

C. 1839. (Portefeuille.) — 96 pièces, papier.

**1749-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Dizy : église (1749-1754). — Rôle de répartition de la

somme à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1749). — Dommartin-la-Planchette : reconstruction de l'église (1767-1788) ; adjudication à 6,500 livres (1774) ; augmentations successives élevant la dépense à 45,747 livres, 2 sols, 6 deniers. Contestations pour le paiement entre M. D'Argens, seigneur, les habitants de Dommartin et les décimateurs de cette paroisse : correspondance entre l'Intendant et le contrôleur-général à ce sujet ; copie de l'arrêt du Conseil du 28 juin 1785 qui termine l'affaire. Réclamations du sieur d'Argent contre l'arrêt du Conseil (1786).

C. 1840. (Portefeuille.) — 183 pièces, papier.

**1654-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Dommartin-Lettrée : église, presbytère, école (1654-1776). — Réparations à la maison curiale adjugées à 440 livres (1733). — Rôle de répartition des 452 livres, 41 sols, 6 deniers à lever pour réparations à la maison d'école (1744). — Réparations au presbytère adjugées à 430 livres (1743) ; procès-verbal de réception des travaux (1744). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 4,378 livres, 43 sols ; adjudication à 4,224 livres (1766). — Opposition de César-Marie de Cappy, seigneur de Lettrée, à la contribution imposée sur le village de Lettrée pour réparations au presbytère de Dommartin : ci-jointe la lettre de fondation de la chapelle de Lettrée en 1654, etc (1767). — Dommartin-sous-Hans : église et presbytère (1758-1784). — Dommartin-sur-Yèvre et Varimont : presbytère et fonte de cloches (1763-1775). — Domprot : presbytère (1770-1778) ; le curé de Domprot, prémontré de l'ordre de Saint-Augustin, prétend ne devoir pas être assujéti aux réparations de son presbytère : correspondance à ce sujet (voir art. C. 1797). — Domrémy : clocher (1755-1756). — Dontrien et Saint-Martin-l'Heureux : presbytère et clocher (1754-1788). — Dormans : lettre de l'évêque de Soissons, Cl. de Bourdeille, à l'Intendant de Champagne sur la translation du cimetière (1766). — Doucey : église (1755-1790). — Drosnay : presbytère (1753-1790). — Drouilly : église et cloches (1754-1786).

C. 1841. (Portefeuille.) — 145 pièces, papier (1 plan).

**1731-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Éclaire : église et presbytère (1749-1789). — Réparations au clocher en 1749 et 1779. — Devis estimatif des réparations au presbytère : 4,404 livres, 47 sols, 4 deniers

(1783). — Écollement (1731-1783). — Écriennes (1753-1761). — Écuil : presbytère et fonte de cloches (1751-1790). — Rôles de répartition des 380 livres, 3 sols, 10 deniers à lever pour la fonte et réparation des 3 cloches (1788-1790). — Écury-le-Repos : église et presbytère (1742-1786). — Rôle de répartition des 291 livres à lever en 1742 sur la paroisse pour réparations au presbytère. — Reconstruction de la nef : détail estimatif : 3,654 livres, 8 sols, 8 deniers ; ci-joint les plan, coupe et élévation de l'église (1782).

C. 1842. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1718-1794.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Écury-sur-Coole et Nuisement : église et presbytère (1725-1780). — Réparations à la maison curiale adjugées à 1,200 livres (1725) ; autres réparations adjugées à 480 livres (1744). — Réparations à l'église adjugées à 970 livres (1742) ; rôles de répartition des sommes à lever en 1742 et 1743 pour lesdites réparations. — Réparations à la nef adjugées à 690 livres (1754). — Élizet et Daucourt : église, presbytère et cloches (1775-1778). — Épense : église, presbytère et cloches (1744-1773).

C. 1843. (Portefeuille.) — 93 pièces, papier.

**1742-1794.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Escardes et Heiltz-l'Évêque : église et reconstruction du presbytère (1761-1794). — Esternay : église et presbytère (1785-1794). — Étoges : presbytère (1742-1778) : réparations adjugées à 2,230 livres (1742) ; autres réparations adjugées à 535 livres (1754) ; rôle de répartition des 594 livres à lever sur la paroisse en 1756. — Les habitants d'Étoges demandant l'autorisation de couper le quart en réserve de leurs bois communaux pour en appliquer le produit à diverses dépenses : correspondance à ce sujet (1761-1764). — Étrechy (1756-1781). — Étrepy (1755-1788).

C. 1844. (Portefeuille.) — 97 pièces, papier (1 plan).

**1729-1785.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Fagnières : église et presbytère (1729-1785). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 72 livres (1729). — Devis de réparations au presbytère : 840 livres (1741). — Réparations au presbytère en 1756, 1774 et 1777. —

Reconstruction de la sacristie adjugée à 450 livres (1778). — Farémont (1761). — Faux-sur-Coole et Vésigneul-sur-Coole : église et presbytère (1739-1784). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse de Faux pour réparations au presbytère (1739). — Travaux à l'église et au presbytère adjugés à 458 livres (1740) ; travaux à l'église adjugés à 130 livres (1754). — Reconstruction du presbytère adjugée à 2,195 livres ; ci-joint le plan (1764). — Devis estimatif des réparations au presbytère : 553 livres, 5 sols, 11 deniers (1771).

C. 1845. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier (2 imprimées).

**1733-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Faux-Fresnay : église, presbytère et cimetière (1752-1782). — Contestation entre le sieur de Chambault, seigneur, les habitants et le curé du lieu relativement aux réparations du presbytère : correspondance à ce sujet : « en fait d'intérêt écrit le subdélégué de Troyes, Paillot, M. de Chambaut n'est pas traitable. Il comptoit sur un changement de curé et réellement M. de Chambaut avoit obtenu une lettre de cachet pour mettre le sien au séminaire, mais le curé a attrappé la révocation et il est retourné chez lui, plus déterminé que jamais à faire enrager son seigneur et à le plaider : au reste ils sont bons l'un pour l'autre... » (1774). — Favresse : nef, clocher et cimetière (1770-1782). — Faverolles et Coëmy : presbytère (1766-1791). — Reconstruction du presbytère : devis estimatif : 1,616 livres (1788). — Fayel (1768). — Felcourt (1753-1755). — Fèrebrianges : église, presbytère et cimetière (1733-1754) : réparations adjugées à 544 livres (1733). — Réparations à la maison curiale adjugées au curé moyennant 247 livres (1740) : autres réparations au presbytère adjugées à 1,580 livres (1753).

C. 1846. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier.

**1726-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Fère-Champenoise : église, presbytère, clocher (1726-1786). — Travaux pour le rétablissement de la nef de Saint-Timothée adjugés à 1,075 livres (1726). — Réparations à la maison curiale de Saint-Timothée adjugées à 325 livres (1735). — Réparations au presbytère de Saint-Aignan adjugées à 445 livres (1750). — Reconstruction de l'église de Saint-Timothée brûlée le 9 mai 1756 : adjudication à 29,704 livres (1758) ; adjudication du clocher de la dite église à 799 livres, 14 sols, 4 deniers (1759) ; adjudication du presbytère à 3,590 livres (1761). — Dossier concernant

la réunion de la cure de Saint-Aignan à celle de Saint-Timothée : mémoire relatif à ce sujet. On lit dans ce mémoire : « Le 9 may 1756 un incendie arrivé à Fère-Champenoise y consumma environ 250 maisons ainsy que l'église paroissiale de Saint-Aignan en entier avec son presbytère, une partie seulement de celle de Saint-Timothée et son presbytère aussy en entier. Le Roy ayant accordé un don de 60,000 livres tant pour la reconstruction des édifices publics que pour les secours les plus instans des habitans incendiés, il parut que la reconstruction de l'église de Saint-Aignan seroit une augmentation de dépense aussy considérable que superflue, et qu'en augmentant celle de Saint-Timothée, elle suffiroit pour tous les habitans... ». — Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la réparation du presbytère et de l'église de Fère-Champenoise : 3,337 livres, 40 sols, 5 deniers (1786).

C. 1817. (Portefeuille.) — 125 pièces, papier. (2 parchemins).

**1739-1779.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Festigny : église, presbytère et cimetière (1751-1779). Réparations à la nef et au cimetière : ordonnance de l'Intendant qui prescrit la visite (1751); devis, adjudication, procès-verbal de réception des travaux (1752-1756). — Flavigny : église et presbytère (1739-1773) : réparations adjudgées à 1,800 livres (1739); autres réparations adjudgées à 1,170 livres (1746). — Arrêt du Conseil ordonnant l'imposition de 1,167 livres sur la paroisse pour réparations à la nef, au clocher et au presbytère (1747). — Réparations à l'église et au presbytère adjudgées à 1,335 livres (1756). — État estimatif des réparations au presbytère : 2,373 livres 16 sols 1 denier ; adjudication à 1,830 livres (1771).

C. 1818. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier (1 imprimée).

**1731-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Fleury-la-Rivière (1751-1764). — Florent (1744-1765). — Fontaine (1731-1772). — Fontaine-Denis (1743-1791). — Fontaine-en-Dormois et Gratreuil : église et presbytère, refonte de cloches (1756-1790). — Rôle de répartition des 692 livres 12 sols à lever sur la paroisse pour réparation au presbytère (1789). — Fontaine-sur-Coole : église et presbytère (1736-1778). — Réparations à l'église adjudgées à 168 livres (1736); réparations à la nef et à la maison curiale adjudgées à 310 livres (1739); autres réparations à l'église et au presbytère en 1748, au presbytère en 1757. — Détail

estimatif des réparations au presbytère : 4,078 livres 19 sols 8 deniers ; adjudication à 770 livres (1772). — Foucaucourt (Meuse) (1768).

C. 1819. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier (1 plan).

**1748-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Francheville (1756-1781). — Fresne : presbytère (1755-1790). — Frignicourt (1750-1779). — Fromentières (1748-1768). — Fontaine-Saint-Quentin : église (1778-1782). — Détail estimatif des réparations à l'église : 4,114 livres 19 sols 4 deniers ; ci-joint les plan, coupe et élévation de l'église (1778).

C. 1850. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier (3 plans).

**1731-1782.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Gaye : presbytère (1755-1781). — État estimatif des réparations au presbytère : 3,681 livres 12 sols 7 deniers ; ci-joint les plan, coupe et élévation (1774). — Germaine et Vaurémont : église et cimetière (1747-1782). — Rôles de répartition des sommes imposées sur la paroisse pour réparations à l'église et au cimetière (1747 et 1748, 1753 à 1755). — Germinon : église et presbytère (1731-1781). — Réparations à la maison curiale adjudgées à 380 livres (1731); à 177 livres (1739); à 137 livres (1744); à 274 livres (1754).

C. 1851. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier (2 plans).

**1732-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Giffaumont : presbytère (1779-1782). — Gigny-aux-Bois et Bussy : église et presbytère (1752-1769). — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction du portail de l'église : 2,028 livres 12 sols 6 deniers ; ci-joint le plan du portail à reconstruire dressé par Poterlet (1769). — Gionges et Ferjeux : église, presbytère et cimetière (1732-1779) : réparations au presbytère en 1732 et 1752. — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la réparations de l'église et du presbytère et la clôture du cimetière : 8,977 livres 10 sols 40 deniers ; adjudication à 5,310 livres (1773). — Givry-en-Argonne : église, presbytère, cloche et cimetière (1747-1788). — Gizaucourt : église (1740-1787). — Le prieur et les religieux de la Chalade s'opposent à payer la part contributive à laquelle ils ont été imposés pour la réparation de l'église paroissiale de Gizau-

court : correspondance à ce sujet ; ci-joint le plan de la contrée d'Orbeval sur les territoires de Gizaucourt et de Valmy (1740).

C. 1852. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (1 plan).

**1730-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Goncourt : église et presbytère (1754-1774). — Gour-ganson : église, presbytère et cimetière (1736-1784). — Réparations à la maison curiale adjugées à 600 livres (1736) ; réparations à l'église adjugées à 585 livres (1759). — Reconstruction du presbytère : devis estimatif : 4,120 livres 13 sols 11 deniers ; ci-joint le plan (1765) ; adjudication à 3,995 livres (1767). — Grangès-sur-Aube : reconstruction du presbytère (1782-1784) ; détail estimatif dressé par Durand, architecte de la province de Champagne : 6,087 livres 10 sols 3 deniers. — Grauve : église et presbytère (1730-1790). — Réparations à la maison curiale adjugées à 475 livres (1730) ; réparations à l'église adjugées à 685 livres (1739) ; rôle de répartition de la somme ci-dessus à lever sur la paroisse (1740). — Réparations au presbytère adjugées à 940 livres (1744) ; réparations à l'église et au presbytère adjugées à 790 livres (1753). — Gueux : église, presbytère et cimetière (1757-1776).

C. 1853. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1750-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, réparations, etc., 1 dossier par communauté. — Hancourt et Chapelaine : église, presbytère et cimetière (1754-1786). — Hans et Somme-Bionne (1752-1780). — Haussignémont : église et presbytère (1754-1787). — Haus-simont (1769). — Hauteville : église, presbytère et cimetière (1753-1780). — Hautvillers : cloche, presbytère et cimetière (1756-1779). — Heiltz-le-Hutier : nef et presbytère (1750-1782). — Heiltz-l'Évêque : église et presbytère (1750-1791). Voir au dossier d'Escardes un projet d'arrêt du 2 juin 1791 relatif au presbytère d'Escardes et à l'église d'Heiltz-l'Évêque (art. 1843). — Hermonville : église et presbytère (1755-1788).

C. 1854. (Portefeuille.) — 127 pièces, papier.

**1730-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Herpont : église et presbytère (1754-1780). — Heutré-giville : presbytère (1780-1789). — Hourgès (1762). —

Huiron et Glannes : église, presbytère et cloche (1730-1792). — Igny-le-Jard (1786). — Isle-sur-Marne : église, presbytère et cloches (1757-1784). — Isses : rôles de répartition des sommes imposées sur la paroisse pour réparations à l'église (1744, 1744, 1747 et 1748).

C. 1855. (Portefeuille.) — 95 pièces, papier.

**1730-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Jaalons-les-Vignes : église, presbytère et cimetière (1744-1789). — Réparations au presbytère adjugées à 980 livres (1744). — Réparations à la nef, au clocher, au parvis et au mur du cimetière adjugées à 825 livres (1756). — Réparations au presbytère adjugées à 1,450 livres (1767). — Reconstruction du presbytère : devis estimatif : 5,589 livres, 6 sols, 2 deniers ; adjudication à 5,520 livres (1786). — Janvry (1750). — Joches : église (1739-1750). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse en 1739 pour réparations à l'église. — Travaux adjugés à 1,525 livres (1750). — Joiselle (1767).

C. 1856. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier (1 plan).

**1763-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Jonchery-sur-Suippe : église et presbytère (1763-1789). — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de la nef : 10,671 livres 9 sols 8 deniers (1781) ; procès-verbal de réception desdits ouvrages (1787).

C. 1857. (Portefeuille.) — 162 pièces, papier (3 plans).

**1731-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Jonchery-sur-Vesle : église et presbytère (1750-1788). — Devis estimatif des réparations au presbytère : 683 livres 12 sols 9 d. ; adjudication à 635 livres (1782). — Jonquery : église, presbytère et cimetière (1752-1771). — Jouy (1767-1784). — Jussécourt : presbytère (1747-1792). — Justine (Ardennes) (1758). — Juvigny : église et cimetière (1731-1785). — Réparations à l'église et au cimetière adjugées à 190 liv. (1731) ; réparations à l'église adjugées à 154 livres (1735). — Réparations au presbytère en 1742 et 1769 ; travaux à l'église adjugés à 250 l. (1778). — Devis estimatif des travaux à exécuter pour réparer la nef et le clocher de Saint-Martin de Juvigny : 1272 livres 11 sols 1 denier ; adjudication à 949 livres (1781). — Reconstruction du portail : devis estimatif : 12,233 livres 18 sols (1784).

C. 1858. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

**1738-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations: requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — La Caure: église (1740-1773) — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1740, 1744, 1754, 1759, 1760). — La Celle-sous-Montmirail: presbytère (1737-1787). — La Chapelle et Felcourt (1777). — La Chapelle-sous-Orbais: église et presbytère (1784-1789). — Détail estimatif des travaux à l'église et au presbytère: 3,883 livres 4 sol 3 deniers (1784); adjudication à 3,750 livres (1786). — La Chaussée: presbytère (1738-1740): réparations adjugées à 847 livres (1738).

C. 1859. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier (7 plans).

**1751-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations: requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — La Cheppe (1773-1777). — Procès-verbal de visite de l'église dressé par l'architecte Poterlet après l'écroulement de la nef, du collatéral nord, d'une partie des piliers et de tous les combles (1773). — Plans de reconstruction dressés par le sieur Poterlet et par les sieurs Rousseau et Bailly (1774). — Devis des ouvrages dressé par Poterlet: 44,949 livres 45 sols 40 deniers; le projet dressé par Rousseau et Bailly monte à 40,500 livres. — Procès-verbal de la visite faite par M. Durand, architecte expert commis par l'Intendant pour visiter les travaux déjà commencés: plaintes de l'expert sur la mauvaise réception dont il a été l'objet (16 août 1775). Correspondance de l'intendant Rouillé d'Orfeuil avec Turgot à ce sujet: le Contrôleur-général refuse d'employer les voies de rigueur à l'égard du syndic et des habitants (décembre 1775). — Lachy: réparations à la nef (1754-1788).

C. 1860. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier (5 plans).

**1725-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations: requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — La Croix-en-Champagne et Bellay: église et presbytère (1725-1788). — Réparations au presbytère adjugées à 600 livres (1725). — Plan de l'église: plan et coupe de la nef (1731). — Réparations à la maison curiale adjugées à 457 livres (1744). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1744-1743). — Reconstruction du presbytère: plan et devis; adjudica-

tion à 2,475 livres (1764). — Ordonnance épiscopale interdisant l'église de La Croix qui menace ruine (1778). — Procès-verbal de visite par l'architecte Poterlet (première et deuxième visite 1778 et 1780). — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de la nef, du clocher et du chœur de l'église: adjudication à 8,300 livres (1780). — La Forestière; puits du presbytère (1773-1774).

C. 1861. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (1 imprimée).

**1732-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations: requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Lagery: église, presbytère, cloches, cimetière (1755-1790). — Détail estimatif des réparations à l'église, au presbytère et au cimetière (1788); rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour les réparations susdites (1790). — La Grange-aux-Bois: église, presbytère et cloches (1763-1776). — La Neuville-au-Pont (1732-1757) — La Neuville-aux-Bois (1783-1785). — La Neuville-aux-Larris (1758). — La Noue (1778).

C. 1862. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1643-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations: requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Larzicourt: église et presbytère (1643-1768). — Demande du principal du collège de Châlons contre la communauté de Larzicourt: le collège de Châlons, décimateur pour les 2/3 des grosses et menues dîmes répète sur la communauté la somme de 4,088 livres 8 sols qui lui serait due pour réparations à l'église. — Copie de la transaction passée le 4 juillet 1643 entre les décimateurs et la communauté de Larzicourt de laquelle il résulte que les décimateurs ne sont tenus à réparer que le sanctuaire de l'église paroissiale, le clocher et la partie du chœur qui est sous la voûte du clocher. — Lavannes: église et presbytère (1752-1788). — La Veuve (1738-1790). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1738). — Reconstruction du presbytère adjugée à 3,200 livres (1763).

C. 1863. (Portefeuille.) — 119 pièces, papier.

**1725-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations: requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Le Baizil église et cimetière (1759-1774). — Rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse

pour réparations à l'église et au cimetière (1764-1762). — Le Buisson : église et presbytère (1752-1787). — Le Chatelier et Remicourt : presbytère (1725-1789). — Le Chemin : église (1776-1778). — Le Fresne : église (1786-1787). — Le Gault : église et presbytère (1758-1778). — Le Meix : presbytère (1772). — Le Mesnil : presbytère (1725-1772) : réparations adjugées à 490 livres (1725) ; établissement d'un fournil (1769-1772). — Le Mesnil-les-Hurlus et Perthes-les-Hurlus : presbytère (1770-1774). — Le Monthois : église (1732).

C. 1864. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1727-1784.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Lenharée et Normée : église, presbytère et cimetière (1747-1787). — Réparations à la maison curiale adjugées à 244 livres (1747). — Détail estimatif des ouvrages de réparation à la nef, dressé par l'architecte Poterlet : 2,108 livres 5 deniers (1780). — Reconstruction du presbytère : devis estimatif : 5,574 livres 6 sols 10 deniers. — Lépine : église et presbytère (1727-1784). — Réparations à la maison curiale adjugées à 435 livres (1727). — Devis estimatif des travaux de réparation au clocher de l'église Notre-Dame endommagé par la foudre : 4,087 livres ; adjudication à 840 livres (1753). — Les Grandes-Côtes : église (1762-1766).

C. 1865. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier (1 plan).

**1731-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis et adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Les Grandes-Loges : église et presbytère (1744-1777). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1744) ; pour la reconstruction du presbytère (1762-1763). — Reconstruction du presbytère : devis estimatif dressé par Prignet, inspecteur des ponts et chaussées : 2,929 livres 15 sols (1762). — Les Istres et Bury : église, presbytère et cimetière (1742-1780). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1742-1744), au presbytère (1744-1747), au cimetière et au presbytère (1748), à l'église (1756-1757). — Les Mesneux : église, presbytère et cimetière (1769-1786). — Plan de la grange du presbytère (1774). — Devis estimatif des travaux à exécuter pour réparations à la nef, au beffroi et au cimetière, dressé par Durand, architecte de la Généralité : 3,287 livres 2 sols (1783) ; procès-verbal de réception desdits ouvrages (1784). — Les

Petites-Côtes (1765-1766). — Les Petites-Loges (1731-1758).

C. 1866. (Portefeuille.) — 55 pièces (2 parchemins).

**1751-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations ; requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Les Rivières : reconstruction de l'église (1770-1782). — Arrêt du Conseil du 22 mai 1781 qui approuve l'adjudication faite à 6,440 livres, nonobstant l'acte d'appel des seigneurs et principaux propriétaires de la communauté. — Le Thoult : presbytère (1775). — Leuvrigny : église et presbytère (1751-1787). — Rôle de répartition des 645 livres à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1752). — Le Vieil-Dampierre : presbytère (1763).

C. 1867. (Portefeuille.) — 99 pièces, papier (1 plan).

**1759-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Lhéry : église, presbytère et cimetière (1760-1787). — Rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1762-1763). — Lignon : église et presbytère (1759-1782).

C. 1868. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1737-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. Linthelles : église (1770-1785). — Plaintes des habitants contre le sieur Monin, doyen de Gaye et gros décimateur de Linthelles : ils exposent que ce curé, au lieu de faire procéder aux réparations de leur clocher qu'il est tenu d'entretenir, a fait mettre bas la flèche, de son autorité privée, et construire en la place une tour d'une construction vicieuse, pour contenir les cloches ; correspondance à ce sujet (1770). — Reconstruction de l'église : détail estimatif dressé par Durand, architecte de la Généralité : 9,975 livres 18 sols 6 deniers (1782). — Linthes : presbytère (1773-1787). — Lisse (1754-1782). — Livry : église et presbytère (1765-1784). — Devis estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction du presbytère et la réparation de la nef : 5,866 livres (1783). — Loisy-en-Brie (1737-1787) : réparations au presbytère adjugées à 540 livres (1737). — Loisy-sur-Marne (1768-1787).

C. 1869. (Portefeuille.) — 116 pièces, papier (1 plan).

**1731-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Loivre et Berméricourt : église et presbytère (1769-1789). — Détail estimatif des réparations à l'église et au presbytère : 4939 livres 14 sols (1771) ; procès-verbal de visite des ouvrages susdits par Hurault de Sorbée, sous-ingénieur du département de Reims (1772). — Louvercy et le Petit-Mourmelon : église et presbytère (1731-1789). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 265 livres (1739). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif dressé par Prignet, inspecteur des ponts et chaussées : 3,314 livres 14 sols 8 deniers ; ci-joint le plan ; adjudication à 3,000 livres (1769). — Louvois : église et presbytère (1739-1767). — Lucy : église, presbytère et cloche (1750-1757). — Rôles des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère et fonte d'une cloche (1751), pour réparations à l'église (1755-1757). — Ludes : presbytère et refonte de cloches (1751-1783).

C. 1870. (Portefeuille.) — 156 pièces, papier (1 plan).

**1752-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Maclaunay : église, presbytère et cimetière (1754-1776). — État estimatif des réparations à l'église : 2,604 livres 13 sols 10 deniers (1774). — Mafrécourt : église et presbytère (1760-1773). — Magneux-les-Fismes : église et cloche (1759-1789). — Mailly : église, presbytère et cimetière (1752-1788). — État estimatif des réparations au presbytère : 817 livres 13 sols 3 deniers (1774), procès-verbal de réception desdits ouvrages (1775). — Reconstruction de l'église : détail estimatif : 2,056 livres 10 deniers ; ci-joint le plan de l'église (1774). — Devis estimatif des réparations au presbytère et au cimetière, dressé par l'architecte Poterlet : 2,154 livres 11 sols 8 deniers (1786).

C. 1871. (Portefeuille.) — 105 pièces, papier.

**1731-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant ; procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Mairy-sur-Marne et Sogny-aux-Moulins (1733-1776) : réparations au presbytère adjugées à 90 livres (1733) ; autres réparations en 1754 et 1756. — Maisons-en-Champagne : église et presbytère (1750-1791). — Mancy : église et presbytère (1750-1787). — Rôles des sommes à lever

sur la paroisse pour réparations à l'église et au clocher (1750 et 1758). — Marcilly-sur-Seine (1731-1780) : les habitants de Marcilly demandent l'autorisation de couper le quart de leurs bois en réserve pour en employer le produit à la réparation de l'église et du presbytère (1731). — Mardeuil : église, presbytère et cimetière (1756-1786). — Détail estimatif des réparations à l'église et au cimetière : 3,872 livres 1 sol 7 deniers (1770).

C. 1872. (Portefeuille.) — 108 pièces (1 parchemin, 2 plans).

**1740-1781.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Mareuil-sur-Ay : église et presbytère (1740-1781). — Rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations à l'église et au presbytère (1740-1741). — L'Intendant envoie au subdélégué d'Épernay, Chertemps, copie de l'arrêt du Conseil qui autorise la communauté de Mareuil à accepter l'échange proposé par son seigneur M. Domangevill, d'une maison à lui appartenant pour servir de presbytère, contre l'ancien presbytère qui a besoin de réparations (1766) ; opposition des habitants à cet arrêt : correspondance à ce sujet.

C. 1873. (Portefeuille.) — 144 pièces, papier.

**1737-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Marfaux : église, presbytère et cimetière (1782-1788). — Devis des réparations au presbytère (1769). — Détail estimatif des réparations à l'église et au cimetière : 4,591 livres 5 sols 2 deniers ; adjudication à 4,380 livres (1771). — Margerie : église et presbytère (1750-1792). — Matougues : église et presbytère (1737-1778). — Réparations à l'église adjugées à 740 livres ; rôle de répartition des 740 livres à lever sur la paroisse (1737). — Réparations au presbytère adjugées à 600 livres (1738) ; à l'église et au presbytère adjugées à 625 livres (1743). — Réparations au presbytère adjugées à 495 livres (1771). — Marsangy : presbytère (1757-1788).

C. 1874. (Portefeuille.) — 107 pièces, papier (1 plan).

**1719-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Marson : église et presbytère (1719-1781). — Réparations à l'église adjugées à 280 livres (1719) ; autres réparations en 1735 et 1742. — Détail estimatif des répara-

tions au presbytère, dressé par Durand, architecte de la Généralité : 874 livres 2 sols 3 deniers ; adjudication à 790 livres (1781). — Massiges : église et presbytère (1744-1781). — Réparations au presbytère adjugées à 2,420 livres (1744). — Marolles et Luxémont (1783-1785). — Matignicourt : église et presbytère (1754-1784). — Maurupt (1757-1765). — Mécringes : presbytère (1785-1787). — Meixtiercelin et Humbeauville : église et presbytère (1744-1776) : plan et coupe du presbytère (1773).

C. 1875. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier (6 plans).

**1763-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Marfy : église et cimetière (1763-1791). — Détail estimatif des ouvrages à exécuter pour la reconstruction partielle et l'agrandissement de l'église, dressé par Lefebvre, architecte à Reims : 46,079 livres 12 sols 7 deniers. Un autre détail fourni par Durand, architecte de la Généralité, s'élevait à 49,978 livres 16 sols 10 deniers ; ci-joints les plan, coupe et élévation (1785). L'architecte Poterlet commis par l'Intendant, à la requête de la paroisse, pour examiner les deux devis propose une réduction de 528 livres 18 sols 9 deniers. — Autre devis dressé par l'architecte Durand : 43,588 livres 14 sols 10 deniers (1786). — Merlaut (1765-1777).

C. 1876. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (1 imprimée).

**1731-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Méry-en-Montagne (1788-1790). — Réparation de l'église : devis estimatif dressé par l'ingénieur Hurault de Sorbée ; 545 livres 2 sols (1789). — Minaucourt et Wargemoulin (1734-1765). — Minecourt (1753-1764). — Mœurs : presbytère (1750-1758). — Moiremont. — Moivre et Saint-Hilaire : église, presbytère et cloche (1734-1786). — Réparations au presbytère adjugées à 500 livres (1734). — Rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour la fonte de la cloche (1752). — Réparations à la tour de l'église adjugées à 4,630 livres (1754). — Réparations au presbytère adjugées à 490 livres (1769).

C. 1877. (Portefeuille.) — 91 pièces, papier.

**1728-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Montdement et Mont-Givroux : église, presbytère et

cimetière (1770-1789). — Détail estimatif des réparations à l'église : 2,349 livres 2 sols 8 deniers ; ci-joints les plan, coupe et élévation (1774) ; procès-verbal de réception des travaux (1774). — Procès-verbal de réception des travaux du presbytère (1777). — Montbré (1780). — Moncets : travaux à l'église et au presbytère adjugés à 440 livres (1728). — Montcetz-l'Abbaye : église et presbytère (1757-1792). — Mont-Dauphin (Seine-et-Marne) (1753). — Montépreux (1755). — Montfélix : église, presbytère et cloche (1740-1760). — Rôle de la somme à lever sur la paroisse pour la fonte de la cloche (1744).

C. 1878. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier (2 plans).

**1735-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Montmirail (1744). — Monthelon : église et presbytère (1744-1763). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église et au presbytère (1742-1763). — Montigny-sur-Vesle : église, presbytère et cimetière (1735-1791). — Détail estimatif des réparations aux bas côtés de la nef, au presbytère et au cimetière, dressé par l'ingénieur Hurault de Sorbée : 3,852 livres 9 sols ; ci-joints les plans (1788). — Montmort ; presbytère (1744-1784) : rôles de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations (1744 et 1754). — Montolivet (Seine-et-Marne) : église, presbytère et école (1755). — Mont-Saint-Martin (Ardennes) (1774). — Mont-sur-Courville (1754-1785).

C. 1879. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1740-1784.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Morains, annexe d'Aulnay-aux-Planches : église et presbytère (1744-1773). — Rôle de répartition des 246 livres 13 sols 4 deniers à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1744). — Détail estimatif des réparations à la nef, dressé par l'architecte Poterlet : 4,884 livres 10 sols 1 denier ; adjudication à 4,400 livres (1773). — Morangis : rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations à l'église et au cimetière (1754). — Morsains (1781-1782). — Moslins : église, presbytère et cimetière (1740-1783). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église, au presbytère et au cimetière (1740, 1744, 1744, 1754 et 1764). — Mourmelon-le-Grand (1757-1766). — Mourmelon-le-Petit (1780-1784). — Moussy : église, presbytère et cloche (1740-1779).



— Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour fonte de la cloche (1740), pour réparations à l'église et au presbytère (1742, 1753 et 1754). — Muizon : reconstruction du presbytère (1780-1783); devis estimatif dressé par l'architecte Durand : 6,122 livres 11 sols 1 denier (1780); procès-verbal de réception des travaux (1782).

C. 1880. (Portefeuille.) — 164 pièces papier (1 plan).

**1730-1793.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. Mutigny-la-Chaussée : église et presbytère (1730-1793). — Réparations à la nef adjudgées à 100 livres (1730). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations à la maison curiale (1738). — Réparations à l'église adjudgées à 436 livres (1740). — Visite du presbytère par l'architecte Poterlet (1787). — Nanteuil : église, presbytère et cimetière (1769-1775). — Nauroy : église, presbytère, cimetière et cloches (1768-1789). — Devis estimatif des réparations à l'église, au presbytère et au cimetière dressé par l'architecte Durand : 3,380 livres 3 sols 2 deniers; ci-joint la coupe sur la largeur de la nef de l'église (1782). — Rôle de répartition des 393 livres 3 sols 6 deniers à lever sur la paroisse pour fonte de la cloche (1789).

C. 1881. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier (1 plan).

**1738-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Nesle : église et presbytère (1749-1790). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1750); rôle pour la réparation de l'église en 1789. — Neuville-lez-Arzillières (1782). — Nogent-l'Abbesse : église, presbytère et cloche (1755-1790). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif dressé par l'inspecteur des ponts et chaussées, Hurault de Sorbée : 3,332 livres; ci-joints les plan, coupe et élévation du presbytère (1789). — Rôle de répartition des 475 livres 40 sols 6 deniers à lever sur la paroisse pour fonte de la cloche (1790). — Noirlieu : église et presbytère (1738-1762). — Réparations au presbytère adjudgées à 580 livres (1738); autres réparations à l'église en 1740 et au presbytère en 1759.

C. 1882. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (3 plans).

**1738-1780.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Normée : église (1741-1779). — Rôle de répartition des

340 livres 40 sols à lever sur la paroisse pour réparations au clocher et à la chapelle (1744). — Réparations à l'église adjudgées à 1,280 livres (1746). — Réparations à la nef et construction d'un clocher adjudgées à 2,175 livres; ci-joint le plan de l'église, le plan et la coupe du clocher (1774). — Norrois : église et presbytère (1752-1773). — Nuisement-aux-Bois : église et presbytère (1750-1783). — Nuisement-sur-Coole : église et presbytère (1738-1780). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse de Nuisement pour réparations au presbytère d'Écury-sur-Coole (1738, 1744, 1743); pour réparations à l'église de Nuisement (1739 et 1747). — Réparations à l'église adjudgées à 4,970 livres (1769).

C. 1883. (Portefeuille.) — 139 pièces (2 parchemins).

**1740-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Œuilly : église (1740-1785). — Extrait de l'arrêt du Conseil autorisant l'adjudication des ouvrages nécessaires à la réparation de la nef (1749). — Rôles des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1740, 1749, 1750, 1751 et 1763.) — Œuvy : presbytère (1763-1787). Réparations au presbytère adjudgées à 2,080 livres (1764). — Oger : église (1784-1785). — Oignes : église et clocher (1747-1783). — Réparations à l'église adjudgées à 978 livres (1747). — Oiry (1762). — Olizy : église, presbytère et cloche (1754-1789). — Omev : église (1774-1784). — Réparations à l'église adjudgées à 1,100 livres (1774); procès-verbal de réception des travaux (1775). — Orconte : église, presbytère et cimetière (1763-1771). — Ormes : presbytère et cloches (1754-1789). — Orquigny (1785). — Outines : église et cloches (1764-1777). — Oyes et Saint-Prix : église, presbytère, cimetière et cloche (1772-1777).

C. 1884. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier.

**1738-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudication, etc., 4 dossier par communauté. Pargny et Jouy : église et presbytère (1754-1784). — Pargny-sur-Saulx et le Montoy : église, presbytère et cimetière (1753-1789). — Rétrécissement de l'église en 1757. — Rôle de répartition des 4,332 livres 40 sols à lever sur la paroisse pour construire un mur au cimetière (1789). — Passavant : église, presbytère et cimetière (1728-1790). — Réparations au presbytère adjudgées à 500 livres (1728-1729); réparations à l'église adjudgées à 540 livres (1731).

— État estimatif des travaux à exécuter pour le rétablissement de l'église, du cimetière et du clocher : 3,580 livres (1772); adjudication à 3,375 livres (1773). — Réparations au presbytère et au clocher adjugées à 572 livres (1783). — Rôle de répartition des 285 livres 11 sols à lever sur la paroisse pour réparations à la cure (1790).

C. 1885. (Portefeuille.) — 89 pièces, papier (1 plan).

**1742-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. Passy-Grigny : église, presbytère et cloches (1746-1784). — Rôles de répartition des 175 livres à lever sur la paroisse pour fonte des cloches (1746), des 730 livres à lever pour travaux à l'église (1748). — Péas (1768-1774). — Perthes (1764). — Pévy (1760-1782). — Pierre-Morains et Écury-le-Repos, son annexe : église et presbytère (1742-1787). — Réparations au presbytère adjugées à 840 livres (1742), à 298 livres (1754). — Détail estimatif des réparations à l'église; ci-joint le plan de l'église; adjudication à 4,020 livres (1770). — Réparations au presbytère adjugées à 340 livres (1784).

C. 1886. (Portefeuille.) — 112 pièces (2 parchemins).

**1750-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Pierry : église, presbytère, cimetière et cloches (1750-1786). — Rôle de répartition des 633 livres 7 sols à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1752). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 3,700 livres 11 sols (1774). — Devis estimatif des réparations à l'église, dressé par Durand, architecte de la Généralité : 693 livres 11 sols 6 deniers (1783). — Pleurs : presbytère (1776-1778). Plichancourt : église et presbytère (1750-1792). — Plivot : église (1750-1774) : rôles de répartition des 784 livres 11 sols à lever sur la paroisse pour réparations (1752 et 1753).

C. 1887. (Portefeuille.) — 133 pièces (2 parchemins).

**1736-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Pocancy : église, presbytère et cloche (1748-1788). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 608 livres (1748); réparations à l'église adjugées à 795 livres (1759). — Détail estimatif des réparations au presbytère, dressé par Prignet, inspecteur des chemins royaux : 333 livres

6 sols 6 deniers (1766). — Pogny : église, presbytère et cimetière (1736-1784). — Réparations à l'église adjugées à 2,390 livres; extrait de l'arrêt du Conseil homologuant ladite adjudication (1737); rôles des sommes à lever sur la paroisse pour lesdites réparations (1738-1739). — Travaux au presbytère adjugés à 799 livres (1760). — Travaux à l'église adjugés à 1,400 livres (1784).

C. 1888. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1735-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. Poilly : église, presbytère et cloches (1754). — Poix-en-Champagne : détail estimatif des réparations à la nef : 4,284 livres 6 sols 11 deniers (1769); adjudications à 1,400 livres (1770). — Pomacle (1753-1783). — Pontfaverger : presbytère et cloches (1750-1779). — Ponthion : église (1735-1791) : devis estimatif des réparations à la nef, dressé par l'architecte Poterlet : 4,282 livres 6 deniers (1787).

C. 1889. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier (5 plans)

**1752-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Possesse : église, cimetière et cloches (1774-1785). — Réparations à l'église adjugées à 4,282 livres (1774). — Potangis (1759). — Pouillon : église et presbytère (1753-1779). — Pourey (1774-1775). — Prémecy et Méry : église et presbytère (1772-1791). — Rôle de répartition des 444 livres 15 sols 6 deniers à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1791). — Pringy : église et presbytère (1755-1770). — Prosnes : église, presbytère et horloge (1752-1789). — Rôle de répartition des 470 livres à lever sur la paroisse pour établissement d'une nouvelle horloge (1789). — Prouilly : église, presbytère et clocher (1762-1789). — Prunay : église et presbytère (1752-1772). — Détail estimatif des ouvrages à exécuter dans l'église : 5,892 livres 15 sols 11 deniers; ci-joints les plan, coupe et élévation de l'église (1772). — Puisieux (1768).

C. 1890. (Portefeuille.) — 78 pièces, papier.

**1726-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Queudes : presbytère (1743-1788). — Rapsécourt (1751-1764). — Recy : église, presbytère et cimetière (1726-1789). — Réparations à l'église et à la maison curiale

adjudgées à 200 livres (1726) ; autres réparations adjudgées à 490 livres (1730). — Procès-verbal de réception des ouvrages exécutés au presbytère et au cimetière (1744). — Réparations et constructions au presbytère adjudgées à 2,170 livres (1767). — Reconstruction du presbytère : devis estimatif dressé par Durand, architecte de la Généralité : 5,790 livres 19 sols 3 deniers. — Reims-la-Brûlée : église (1762-1776).

C. 1891. (Portefeuille.) — 106 pièces, papier.

**1736-1738.** — Églises et presbytères : constructions et réparations. — Reims : église métropolitaine. — Lettre du contrôleur-général Orry à l'Intendant Le Peletier de Beaupré lui annonçant que le Roi voulait bien contribuer pour 40,000 livres aux réparations de la cathédrale s'élevant, d'après le devis, à 94,310 livres, à condition que le chapitre se chargerait, conjointement avec l'archevêque, de fournir jusqu'à 60,000 livres et au delà, si cela était nécessaire (30 juin 1736). — Contestation entre l'archevêque de Reims, Armand-Jules de Rohan, et le chapitre de la cathédrale sur la part contributive de chacun d'eux aux réparations. Correspondance à ce sujet entre le contrôleur-général Orry, l'Intendant de Champagne, l'archevêque de Reims et l'abbé de Vinay, prévôt du chapitre de Reims (1736-1738). — Copie du procès-verbal d'adjudication des travaux : l'adjudication en est faite au sieur Nicolas Bonhomme moyennant la somme de 83,000 livres dont les 2/5 seront payés par le Roi et le surplus par l'archevêque et le chapitre (10 juin 1737).

C. 1892. (Portefeuille.) — 35 pièces, papier.

**1737-1785.** — Églises et presbytères : constructions et réparations. — Reims : église métropolitaine. — Réparations adjudgées le 10 juin 1737 à 83,000 livres. — État des réparations à faire à l'église métropolitaine concernant la couverture, la charpente et la plomberie ; état des réparations concernant le contour. Cahier des charges signé de l'architecte De Tigny (10 janvier 1737) ; procès-verbal d'adjudication (10 juin 1737). — Procès-verbal de réception des travaux dressé par Pierre de Tigny, architecte des bâtiments du Roi (4 août 1740). — Saint-Étienne de Reims : presbytère (1754-1752). — Saint-Hilaire de Reims : projet d'ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil qui rejette la requête présentée par le commandeur du Temple à l'effet d'être déchargé de la somme de 66 livres 18 sols à laquelle il était taxé pour les réparations de l'église Saint-Hilaire (1785).

C. 1893. (Portefeuille.) — 140 pièces, papier.

**1730-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Remicourt : église (1770-1776). — Renneville : église (1746-1757). — Reuil : presbytère et cloche (1748-1777) : rôle de répartition des 490 livres à lever sur la paroisse pour réparation au presbytère (1748). — Reuves : église et presbytère (1734-1776). — Réveillon : église (1772-1775). — Rieux : église et presbytère (1748-1774). — Rilly-en-Montagne : église, presbytère, cloche et cimetière (1751-1789). — Romain : presbytère (1753-1784). — Romery : église et presbytère (1752-1786). — Romigny : église, presbytère et cimetière (1730-1782).

C. 1894. (Portefeuille.) — 135 pièces, papier.

**1740-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Rosay et Courcelles : église, presbytère et cloches (1753-1785). — Rosnay (1752-1767). — Rouffy : église et presbytère (1740-1766). — Réparations au presbytère adjudgées à 4,660 livres (1743) ; réparations à la nef adjudgées à 970 livres (1752) ; autres réparations au presbytère en 1764. — Rouvroy et Ripont (1756-1785). — Sacy (1751-1767). — Saint-Amand (1752-1784). — Saint-Bon (1762). — Saint-Brice-Courcelles : église et presbytère (1754-1789). — Saint-Chéron : église et cloches (1750-1784).

C. 1895. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1747-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Saint-Étienne-au-Temple : presbytère (1770-1774). — État estimatif des réparations dressé par Lechangeur, architecte du feu Roi de Pologne : 1,572 livres 8 sols (1774). — Reconstruction du presbytère : état estimatif : 4,892 livres 7 sols 2 deniers ; adjudication à 3,600 livres (1773). — Saint-Étienne-lez-Saint-Ouen (1753-1788). — Saint-Étienne-lez-Vitry-en-Perthois (1779). — Saint-Étienne-sur-Suipe (1753-1781). — Saint-Eulien (1772-1773). — Saint-Euphrase et Clairizet : église et presbytère (1752-1788). — Saint-Genest : église et presbytère (1747-1790) : détail estimatif des réparations : 455 livres 19 sols 9 deniers (1789).

C. 1896. (Portefeuille.) — 52 pièces, papier.

**1726-1780.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Saint-Germain-la-Ville ; église, presbytère et cimetière (1726-1780). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 495 livres (1726). — Réparations à l'église adjugées à 425 livres (1734) ; réparations au presbytère en 1738 et 1742. — Réparations à l'église, au presbytère et au cimetière adjugées à 4380 livres (1771). — Saint-Gibrien : église et presbytère (1736-1773). — Réparations au presbytère adjugées à 175 livres (1737) ; autres réparations en 1754 et 1774. — Saint-Gilles (1774-1773.)

C. 1897. (Portefeuille.) — 118 pièces, papier (1 imprimée, 5 plans).

**1743-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Saint-Hilaire-au-Temple : réparation au clocher adjugée à 500 livres (1754). — Saint-Hilaire-le-Grand : église et presbytère ; chapelle de Saint-Médard (1755-1787). — Saint-Hilaire-le-Petit (1762-1769). — Saint-Hilaire-sur-Moivre (1767-1773). — Saint-Imoges : église et presbytère (1755-1787). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 4,794 livres 9 sols 4 deniers ; ci-joints les plan, coupe et élévation. — Saint-Jean-devant-Possesse : réparations à l'église adjugées à 980 livres (1743). — Saint-Jean-sur-Moivre (1779). — Saint-Jean-sur-Tourbe (1764-1765). — Saint-Léonard : église et presbytère (1752-1785). Les religieux de Saint-Remy de Reims, décimateurs de la paroisse, demandent à supprimer l'église en la réunissant à la paroisse de Taissy ; opposition des habitants de Saint-Léonard (1784). — Saint-Léger-sous-Margerie (Aube). — Saint-Loup, dépendance de Linthes (1770-1786). — Saint-Lumier-en-Champagne : église et presbytère (1751-1790).

C. 1898. (Portefeuille.) — 122 pièces, papier.

**1739-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Saint-Mard-les-Rouffy : église et presbytère (1748-1755). Réparations à la nef adjugées à 595 livres (1748) ; à l'église et au presbytère adjugées à 895 livres (1753). — Saint-Mard-sur-le-Mont : église et presbytère (1739-1789). — Réparations à l'église adjugées à 4,880 livres (1739) ; réparations au presbytère adjugées à 489 livres (1762). — Visite du presbytère par le sieur Pelletier, inspecteur des travaux

de corvée ; émeute à cette occasion. M. Le Rebours écrit à ce sujet : « Tout ordre fut troublé dans l'assemblée qui se tint. Les femmes qui sont exclues par toutes les ordonnances des assemblées de communauté s'y rendirent exprès pour y apporter le désordre. Elles y firent beaucoup de bruit, se répandirent en injures et en invectives contre leur curé et plusieurs hommes aussi lui manquèrent de respect et les imitèrent... » (24 octobre 1774). — Reconstruction de l'église : requête du sieur Le Rebours, seigneur de Saint-Mard, à l'Intendant demandant la démolition, la translation et la reconstruction de l'église actuelle ; requête des habitants aux mêmes fins « disant qu'en l'année 1774 il vous a été présenté requête par M. le Président Le Rebours, seigneur de Saint-Mard-sur-le-Mont, expositive que l'église paroissiale de Saint-Mard est placée sur une montagne fort élevée, continuellement exposée à tous les orages, sujette à de fréquentes réparations, éloignée du village de 300 toises, isolée, humide, et dans laquelle par ces raisons on ne peut laisser de fonts baptismaux, ni y conserver le Saint-Sacrement, ni même laisser d'ornement... » (1775). — Opposition de divers habitants de Saint-Mard à l'ordonnance rendue en conséquence de ladite requête : « Ils représentent que cette reconstruction n'est désirée que par leur seigneur et leur curé et que, quoique cette ordonnance paraisse rendue sur une délibération unanime des habitants, il s'en faut qu'elle exprime le vœu général, n'ayant été souscrite par le plus grand nombre que par la crainte qu'on leur a inspirée... » (1776). — Le sieur Le Rebours demande l'arrestation des plus mutins : « Ils ne respectent plus les officiers de justice, ils les insultent dans leurs fonctions au point qu'ils craignent pour leur vie malgré la présence de la maréchaussée qui ne peut les contenir... » (25 juin 1776) ; procès-verbal d'arrestation des mutins par le brigadier de maréchaussée.

C. 1899. (Portefeuille.) — 134 pièces, papier (2 imprimées).

**1731-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Saint-Martin-aux-Champs : église et presbytère (1754-1780). — Devis des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de la nef et des collatéraux de l'église (1773). — Saint-Martin-lez-Vinay (1769-1773). — Saint-Martin-sur-le-Pré : église et presbytère (1739-1787). — Rôle de répartition des 30 livres à lever sur la paroisse au profit des supérieurs du séminaire de Châlons, curés de Saint-Martin, pour leur tenir lieu de logement, tant qu'il n'y aura pas de maison curiale dans la paroisse (1739). — Réparations à l'église adjugées à 450 livres (1742). — Reconstruction du

presbytère : détail estimatif : 7,425 livres 10 sols ; adjudication à 4,400 livres (1770). — Détail estimatif des réparations au presbytère : 510 livres 5 sols 6 deniers ; adjudication à 460 livres (1786). — Saint-Memmie : église, presbytère et cimetière (1721-1785). — Adjudication de travaux en 1721. — Réparations à l'église Saint-Martin adjugées à 1,790 livres (1756).

C. 1900. (Portefeuille.) — 175 pièces, papier.

**1739-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Saint-Ouen et Saint-Étienne-aux-Ormes ; église, presbytère, cloche, maison d'école (1756-1787). — Saint-Quentin-le-Vergier : presbytère (1765-1786). — Saint-Quentin-les-Marais : église et presbytère (1752-1774). — Saint-Quentin-sur-Cooile : église et presbytère (1749-1774). — Réparation à la couverture de l'église adjugée à 488 livres (1749). — Réparations au presbytère adjugées à 493 livres (1763) ; autres travaux en 1761 et 1774. — Saint-Remy-en-Bouzemont : église, presbytère, cimetière, horloge (1753-1780). — Saint-Remy (subdélégation de Sézanne 1770). — Saint-Remy-sur-Bussy : église et presbytère (1770-1786). — Saint-Souplet : rôle de répartition des 290 livres à lever sur la paroisse pour réparations à la nef et aux bas-côtés de l'église (1739-1740).

C. 1901. (Portefeuille.) — 135 pièces (3 parchemins).

**1731-1785.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Saint-Thierry, Pouillon et Thil : église, presbytère, cimetière et cloches (1731-1785). — Reconstruction du presbytère : opposition des habitants de Thil à l'ordonnance de l'Intendant du 12 juin 1782 qui enjoint de reconstruire le presbytère ; extrait de l'arrêt du Conseil qui déboute les habitants de Thil de leur opposition (1785). — Saint-Utin (1765-1773). — Saint-Vrain : église et presbytère (1754-1782).

C. 1902. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1723-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Sainte-Gemme : église et cimetière (1756-1787). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse de 1757 à 1760 pour réparations à l'église et au cimetière. — Sainte-Livrière : église et presbytère (1761-1786). Le duc d'Orléans

réclame contre l'imposition de 138 livres à laquelle les habitants de Sainte-Livrière l'ont taxé à raison d'une ferme qu'il possède sur leur territoire : son chancelier écrit à l'Intendant : « Mgr le duc d'Orléans m'a chargé d'avoir l'honneur de vous déférer de sa part les habitants de la paroisse de Sainte-Livrière près Éclaron qui ont eu l'indécence de taxer S. A. S. pour des réparations à leur charge à l'occasion d'une ferme qui appartient à Mgr dans cette paroisse. Vous savés que c'est un privilège inataquable et sans cesse respecté des princes du sang de ne pouvoir dans aucun cas être imposés par les paroissiens des lieux où ils possèdent des domaines pour des réparations ou pour quelque autre motif que ce soit . . . » (20 juillet 1786). — Sainte-Marie-à-Py : église, presbytère et cimetière (1739-1784). — Rôle de répartition des 242 livres à lever sur la paroisse pour réparations à la nef et aux bas côtés de l'église (1739). Sainte-Menehould : église et presbytère (1723-1785). — Minute de l'ordonnance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil qui enjoint au sieur Durand, architecte, de visiter l'église pour constater l'état actuel du chœur et de la nef (29 août 1783). Le comte de Toulouse-Lautrec écrit à ce sujet à l'Intendant : « J'ay peine à concevoir pourquoy vous vouderiez faire visiter le chœur : cette partie qui est à la charge des décimateurs n'est pas soumise à votre autorité : elle regarde les juges ordinaires. Ce chœur est en bon état : des gens experts m'ont assuré qu'il doit subsister tel qu'il est. Inutilement votre architecte le droit en mauvais état : les décimateurs ne tienderont pas à son avis ; il a trop d'intérêt aux constructions pour trouver les choses bien . . . » — Projet d'un arrêt du Conseil autorisant la ville de Sainte-Menehould à acquitter la somme de 7,076 livres à laquelle se monte l'adjudication des réparations à faire à l'église sur le produit de la vente du quart des bois en réserve (1784) ; copie de l'arrêt conforme rendu le 1<sup>er</sup> mars 1785.

C. 1903. (Portefeuille.) — 145 pièces (2 parchemins).

**1731-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Saigneul (1754). — Saignicourt et Vouillers : église, presbytère et clocher (1772-1778). — Sarcy : église et presbytère (1743-1785). — Saron (1766). — Sarry : église, presbytère, cimetière, école (1731-1787). — Réparations au presbytère, au cimetière et à l'école (1731) ; réparations à l'église adjugées à 420 livres (1733). — Travaux à l'église et au presbytère adjugés à 1,430 livres ; extrait de l'arrêt du Conseil homologuant l'adjudication ci-dessus. État des propriétaires de biens situés dans la paroisse de Sarry pour servir à dresser le rôle de répartition. Procès-verbal de

réception desdits travaux (1739). — Réparations au presbytère et au cimetière adjugées à 4,147 livres (1754). — Procès-verbaux de visites faites à l'église en 1773 et 1775 ; première adjudication des travaux à 800 livres (1774). — Procès-verbal de réception des travaux : la somme totale s'élève à 2,252 livres 17 sols 6 deniers (1778). — Réparation à l'église adjugées à 44,500 livres (1779).

C. 1904. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1741-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Savigny-sur-Ardre : église et presbytère (1778-1784). — Scept (1758-1782). — Selles : horloge (1758-1784). — Sept-Saulx et les Petites-Loges : église et presbytère (1757-1788). — Sermaize : église et presbytère (1768-1791). — Sermiers (1754-1764). — Serzy-le-Maupas : église, presbytère et cimetière (1757-1788). — Sillery et Puisieux son annexe : église et presbytère (1786-1788). — Reconstruction du presbytère : devis dressé par Poterlet, architecte de la Généralité : 40,097 livres 13 sols 6 deniers (1787). — Sogny-aux-Moulins : église et presbytère (1744-1772) : réparations à l'église adjugées à 900 livres (1744).

C. 1905 (Portefeuille.) — 89 pièces, papier.

**1730-1791.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Sogny-en-l'Angle : église et presbytère (1775-1791). — Soigny : presbytère (1771-1776). — Sommepey : église et presbytère (1730). — Somme-Sous et Montépreux : église et presbytère (1738-1780) : réparations adjugées à 550 livres (1744). — Reconstruction du presbytère : adjudication à 4,950 livres (1776). — Somme-Suippe (1756-1785). — Somme-Tourbe (1766-1782).

C. 1906. (Portefeuille.) — 101 pièces, papier.

**1723-1784.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Somme-Vesle et Poix-en-Champagne son annexe : église et presbytère (1738-1784). — Réparations à l'église adjugées à 490 livres ; rôle de répartition de la somme ci-dessus à lever sur la paroisse (1739). — Réparations au presbytère adjugées à 445 livres ; rôles de répartition de la susdite somme (1740) ; autres réparations au presbytère adjugées à 4,080 livres (1768). — Somme-Yèvre : église et presbytère (1723-1776). — Réparations au presbytère adjugées à

75 livres (1723). — Travaux à l'église et au presbytère adjugés à 540 livres (1737) ; travaux à la nef adjugés à 950 livres (1746). — Réparations au presbytère adjugées à 525 livres (1763). — Songy : presbytère (1770-1773).

C. 1907. (Portefeuille.) — 113 pièces (2 parchemins, 3 plans).

**1719-1781.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Souain : église et presbytère (1763-1779). — Soudé-Notre-Dame : église (1739-1749). — Réparations à la nef adjugées à 540 livres (1739) ; autres réparations en 1749 : ci-joints les plan, coupe et élévation. — Soudé-Sainte-Croix : église et presbytère (1744-1794). — Réparations à l'église adjugées à 3,470 livres ; extrait de l'arrêt du Conseil approuvant ladite adjudication (1742). — Soudron : église et presbytère (1751-1789) : réparation au presbytère adjugée à 558 livres (1754). — Reconstruction du presbytère : plan, coupe et élévation par l'architecte Poterlet ; adjudication à 4,740 livres (1786). — Soulanges (1754-1764). — Soulières : presbytère (1719-1765) ; réparations en 1719 et en 1755.

C. 1908. (Portefeuille.) — 139 pièces, papier.

**1752-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Suippes : église et cimetière (1767-1786). — Détail estimatif des réparations à l'église, dressé par de Closets, sous-ingénieur des ponts et chaussées : 47,546 livres 49 sols (1774) ; procès-verbal de réception desdits ouvrages (1775). — Détail estimatif des travaux à faire à la nef et à la sacristie, dressé par Durand, architecte de la Généralité : 4,110 livres 46 sols 4 deniers (1780). — Suizy-le-Franc : église et presbytère (1752-1784). — Réparations à la nef et au presbytère adjugées à 985 livres (1761) ; rôles de répartition de la somme ci-dessus à lever sur la paroisse en 1762 et 1763. — Détail estimatif des réparations à l'église et à la maison curiale, dressé par Lechangeur, architecte du feu roi de Pologne : 4,011 livres 17 sols 4 deniers ; adjudication à 3,925 livres (1772). La communauté de Suizy est autorisée à vendre le quart de ses bois pour acquitter cette somme : correspondance à ce sujet.

C. 1909. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier.

**1734-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté.

— Tahure : presbytère (1752-1778). — Taissy : presbytère et cloche (1752-1769). — Tauxières : église et presbytère (1774-1778) : détail estimatif des travaux dressé par Lefebvre, ingénieur des ponts et chaussées : 2,898 livres 4 sol (1774). Requête des habitants demandant à vendre le quart de leurs bois en réserve pour en employer le produit aux réparations : correspondance à ce sujet (1772). — Thibie : église, presbytère et cimetière (1734-1767). — Réparations au presbytère adjudgées à 109 livres (1754). — Thiéblemont et Férémont : église et presbytère (1765-1787). — Reconstruction du presbytère : contestation entre le curé et les habitants ; correspondance à ce sujet (1774-1787).

C. 1910. (Portefeuille.) — 132 pièces, papier (2 plans).

**1726-1786.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Thil (1756-1786). — Thillois : église, presbytère, cimetière et maison d'école (1757-1786) ; détail estimatif des réparations s'élevant à 5,217 livres 6 sols 2 deniers qui se décomposent ainsi : presbytère 284 livres 4 sol 3 deniers ; église 887 livres 15 sols ; cimetière 378 livres 10 sols ; école 2,986 livres 9 sols 8 deniers. — Thuisy (1763-1784). — Thillois : église et presbytère (1726-1779) : réparations à la nef et au presbytère adjudgées à 360 livres (1726). — Construction d'une grange pour resserrer la dîme de la cure (1734) ; réparations à la cure et construction d'une grange adjudgées au curé pour 620 livres (1740). — Réparations à l'église adjudgées à 460 livres (1742). — Rôle de répartition des 455 livres 6 sols 9 deniers à lever sur la paroisse pour réparations à l'église et à la maison curiale (1746). — Réparations au presbytère adjudgées à 4,308 livres (1749) ; autres réparations en 1765. — Réparations à l'église adjudgées à 4,550 livres (1772). — Tognny-aux-Bœufs : église et presbytère (1732-1774) : réparations adjudgées à 73 livres (1732). — Réparations au presbytère adjudgées à 400 livres (1760). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif dressé par Dulomboy, inspecteur des travaux de corvée : 3,900 livres ; ci-joints les plan, élévation et coupe (1772).

C. 1911. (Portefeuille.) — 148 pièces, papier.

**1740-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. Toulon (1776). — Tours-sur-Marne : clocher (1754-1755). — Tramery : église et presbytère (1754-1784). — Trécon : église, presbytère et cimetière (1740-1785). — Réparations au presbytère adjudgées à 500 livres (1740) ; réparations au

mur du cimetière adjudgées à 335 livres (1753). — Travaux à l'église et au presbytère adjudgés à 4,235 livres (1776). — Tréfol : église et presbytère (1764-1784). — Trépail : église, presbytère et cloche (1744-1787). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au presbytère (1744 à 1743 et 1746) ; pour fonte d'une cloche (1746). — Treslon : église et presbytère (1750-1786). — Trigny (1751-1785). — Trois-Puits : église, presbytère et cimetière (1755-1788). — Troissy : église (1773-1777) : mémoire du curé de Troissy au sujet de deux petites chapelles de l'église (1777). — Unchair (1758-1784).

C. 1912. (Portefeuille.) — 128 pièces, papier (1 plan).

**1727-1794.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Vadenay et Cuperly son annexe : église et presbytère (1727-1788). — Réparations au presbytère adjudgées à 260 livres (1727) ; réparations à l'église en 1730 et 1739 ; réparations au clocher adjudgées à 490 livres (1763) ; travaux à la maison curiale adjudgés à 580 livres (1765). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif dressé par Deroy, inspecteur des travaux de corvée : 3,263 livres 4 sol 8 deniers ; ci-joints les plan, coupe et élévation (1773) ; adjudication à 3,400 livres (1774). — Vandières (1780-1782). — Varimont : église (1756-1780). — Vanault-le-Châtel : église et presbytère (1748-1794). — Réparations au presbytère en 1748 et 1756. — Devis estimatif des réparations à l'église et au clocher, dressé par Durand, architecte : 3,220 livres 17 sols 6 deniers (1785) ; adjudication à 2,400 livres (1787).

C. 1913. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (1 plan).

**1719-1797.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Vassimont : église et presbytère (1719-1783). — Réparations au presbytère en 1719 et 1724. — Réparations à l'église adjudgées à 524 livres (1744) ; réparations au presbytère adjudgées à 256 livres (1747). — Vauciennes : presbytère (1763-1764). — Vaclerc : église et presbytère (1770-1787). — Détail estimatif des réparations à l'église, dressé par Firmin, ingénieur des ponts et chaussées : 5,974 livres 3 sols 2 deniers ; ci-joints les plan, coupe et élévation de la nef (1771). — Vaudancourt et Courcourt : église, presbytère et cloches (1753-1779). — Rôle de répartition des 307 livres 40 sols à lever sur la paroisse pour réparations à l'église (1753) ; autre rôle des 80 livres à lever pour réparation du beffroi et des cloches (1755). — Vaude-

mange et Billy : presbytère (1740-1775) : rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse en 1740, de 1742 à 1745, en 1753 et 1754, 1760 et 1763. — Réparations au presbytère en 1762-1763 et 1770-1771.

C. 1914. (Portefeuille.) — 158 pièces (2 parchemins).

**1712-1792.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations ; requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Vavray-le-Grand (1739-1758). — Projet d'ordonnance de l'Intendant Le Peletier de Beaupré concernant la refonte des cloches : « Étant informez que la plupart des communautés de cette Généralité, sous prétexte de quelques cloches cassées dans leurs paroisses font des marchez particuliers avec des ouvriers pour les refondre et augmentent considérablement le poids d'icelles, ce qui d'un costé occasionne des dépenses considérables et inutiles, et d'un autre cause la ruine des beffrois... faisons très expresses défenses à tous habitans des communautés de cette Généralité de faire à l'avenir aucun marché particulier avec des fondeurs pour la refonte des cloches de leurs paroisses... » (1739). — Vavray-le-Petit et Doucey son annexe : église et presbytère (1768-1789). — Extrait de l'arrêt du Conseil qui approuve l'adjudication des travaux de réparation à la nef passée le 3 janvier 1788 moyennant la somme de 5,980 livres (1788). — Vélye, annexe de Germinon : église et presbytère (1742-1754). — Copie des ordonnances rendues par les évêques de Châlons, L. Gaston de Noailles et Nicolas II de Saulx-Tavannes, touchant les réparations à faire à l'église (1712 et 1724). — Vendeuil et Irval : église et cloches (1761-1775). — Ventelay : église, presbytère et cloches (1750-1772). — Venteuil : église, presbytère et cloches (1740-1792). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations au clocher (1740), au presbytère (1740-1743), à l'église (1754-1755). — Verdey : église (1771-1773). — Vernancourt : presbytère (1770-1774) : détail estimatif des travaux : 932 livres 14 sols 2 deniers ; adjudication à 840 livres (1770) ; procès-verbal de réception des travaux (1772). — Verneuill (Haut et Bas) : église, presbytère et cimetière (1748-1780). — Rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour réparations à l'église du Bas-Verneuill (1749-1750), à l'église du Haut-Verneuill (1752-1754), au presbytère et au cimetière (1758). — Vert-la-Gravelle : église et presbytère (1739-1783). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 545 livres (1739) ; réparations au presbytère adjugées à 4,290 livres (1756).

C. 1915. (Portefeuille.) — 71 pièces, papier.

**1702-1767.** — Églises et presbytères : constructions et réparations. — Vertus : église, presbytère et cimetière (1702-1787). — Détail estimatif des réparations à l'église Saint-Martin et au cimetière (1729). — Réparations à l'église et aux deux cimetières adjugées à 4,000 livres (1732) ; rôle de répartition des 500 livres à lever sur la paroisse en 1734. — Réparations au presbytère adjugées à 560 livres (1736). — Reconstruction de la maison curiale adjugée à 4,000 livres (1756). — Devis estimatif des réparations à la nef de l'église Saint-Martin, dressé par Durand, architecte de la Généralité : 8,260 livres 19 sols 6 deniers (1783) ; procès-verbal de réception desdits ouvrages (1787).

C. 1916. (Portefeuille.) — 153 pièces (1 parchemin, 5 plans).

**1765-1791.** — Églises et presbytères : constructions et réparations. — Verzenay : église et presbytère (1765-1791). — Reconstruction de l'église : plans et élévation de l'église dressés par l'architecte Poterlet en 1786 ; correspondance à ce sujet (1782-1791).

C. 1917. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier (4 plans).

**1739-1766.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Verzy : église et cimetière (1767-1772). — Estimation des ouvrages à exécuter pour la construction de la nouvelle nef et la réparation des murs du cimetière : 14,449 livres, 16 sols, 7 deniers ; plan, coupe et élévation de la nouvelle nef (1772). — Vésigneul-sur-Cooles, annexe de Faux-sur-Cooles : rôle de répartition des 123 livres 10 sols 5 deniers à lever sur la paroisse pour réparation au presbytère de Faux (1739). — Réparations à l'église de Vésigneul adjugées à 455 livres ; rôle de répartition des 455 livres ci-dessus à lever sur la paroisse (1744). — Vésigneul-sur-Marne : presbytère (1762-1788). — Réparations adjugées à 375 livres (1762). — Détail estimatif des réparations au presbytère, dressé par l'architecte Lechangeur : 4,600 livres, 12 sols ; ci-joint les plans, coupe et élévation (1776). — Autres réparations en 1785. — Reconstruction du presbytère : devis estimatif dressé par l'architecte Durand : 5,605 livres 6 sols 8 deniers ; adjudication à 5,600 livres (1785). — Vienne-la-Ville : église et cimetière (1771-1774). — Ville-Dommange : église et presbytère (1750-1783).



C. 1918. (Portefeuille.) — 150 pièces, papier.

**1742-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Ville-en-Tardenois : église, presbytère et cimetière (1756-1779). — Réparations à la nef et au presbytère en 1762 : rôles de répartition des sommes à lever sur la paroisse pour les susdites réparations en 1762 et 1763. — Réparations à l'église et au cimetière adjugées à 1,820 livres ; procès-verbal de réception des travaux (1773). — Villeneuve-la-Lionne : église (1765-1775). — Villeneuve-lez-Rouffy : presbytère (1742-1782) : réparations adjugées à 680 livres (1742). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif dressé par l'architecte Duroy : 3,814 livres 15 sols 9 deniers ; adjudication à 3,625 livres (1775). — Villeneuve-lez-Charleville (1779). — Villers-Allerand : église, presbytère, maison d'école, cimetière et refonte des cloches : dépenses à acquitter avec le produit de la coupe des bois communaux (1780-1788).

C. 1919. (Portefeuille.) — 130 pièces, papier.

**1738-1790.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Villers-aux-Bois : église et presbytère (1738-1778). — Réparations au presbytère adjugées à 400 livres (1738). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 650 livres ; ci-joint le plan du presbytère (1759). — Autres réparations en 1772. — Villers-aux-Corneilles : église et presbytère (1739-1790) : réparations adjugées à 950 livres (1739) ; procès-verbal de réception des travaux (1741). — Réparations à la maison curiale adjugées à 500 livres (1752). — Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 900 livres (1758). — Réparations au presbytère adjugées à 345 livres (1782) ; à l'église et au clocher adjugées à 425 livres (1783). — Devis estimatif des réparations au presbytère, dressé par l'architecte Poterlet : 2,014 livres 2 sols 9 deniers (1786). — Villers-aux-Nœuds : église, presbytère et cimetière (1751-1763).

C. 1920. (Portefeuille.) — 159 pièces, papier (2 imprimées).

**1729-1787.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. Villers-en-Argonne : église (1778-1779). — Villers-Franqueux : église et presbytère (1758-1787). — Villers-le-Sec : église et presbytère (1729-1787). — Réparations au

presbytère adjugées à 700 livres (1729), à l'église adjugées à 955 livres (1739), au presbytère adjugées à 400 livres (1744). — Reconstruction du presbytère adjugée à 2,995 livres (1766). — Détail estimatif des réparations à la nef de l'église, dressé par Dulomboy, inspecteur géographe des ponts et chaussées : 1,496 livres 18 sols 6 deniers ; adjudication à 1,490 livres (1769). — Devis estimatif des réparations à l'église, dressé par Durand, architecte de la province de Champagne : 2,629 livres 40 deniers (1785). — Villers-Marmery : église et presbytère (1754-1784). — Villers-sous-Châtillon : église et presbytère (1756-1777). — Rôle de répartition de la somme à lever sur la paroisse pour réparation du pavé de la nef (1756).

C. 1921. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier (2 plans).

**1739-1788.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 1 dossier par communauté. — Villeseneux : église et presbytère (1739-1777). Réparations à l'église et au presbytère adjugées à 460 livres (1740) ; réparations au presbytère en 1759 et 1769. — Ville-sur-Tourbe : église et cimetière (1773-1774). — Villevenard : église, presbytère et cimetière (1730-1785). — Réparations à l'église et au cimetière adjugées à 458 livres (1756). — Réparations à l'église adjugées à 1,930 livres : ci-joint le plan de l'église (1770). — Villevotte et Villeneuve-Saint-Vistre : presbytère (1759-1762). — Vinay : église (1740-1752) : détail estimatif des réparations : 1,637 livres 15 sols ; ci-joint le plan de l'église (1752). — Vincelles : église, cimetière et cloches (1750-1788). — Vindéy : église et presbytère (1776-1784) : détail estimatif des réparations : 5,534 livres 4 sols 7 deniers (1776). — Virginy (1755-1760).

C. 1922. (Portefeuille.) — 131 pièces, papier (3 imprimées, 3 plans).

**1750-1783.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations. — Vitry-en-Perthois : église et presbytère (1750-1783). — Reconstruction de la nef : procès entre les principaux propriétaires de biens fonds situés dans le finage de Vitry et les décimateurs et habitants non propriétaires de la même paroisse ; pièces de la procédure ; plan de l'église ; dispositif de la sentence rendue le 5 septembre 1781 par le bailliage de Vitry. Les décimateurs condamnés à réparer et entretenir le chœur et cancel sans exception ni restriction d'aucune partie interjettent appel devant le Parlement de Paris, etc. — Correspondance à ce sujet (1781-1783).

C. 1923. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

**1564-1782.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Vitry-la-Ville : église et presbytère (1738-1782). — Réparations à l'église adjudgées à 177 livres (1738). — Reconstruction du presbytère : détail estimatif : 4,649 livres 9 deniers ; adjudication à 4,290 livres (1779). — Vitry-le-François : église Notre-Dame (1564-1777) : les habitants de la paroisse demandent l'autorisation d'acquérir plusieurs maisons qui leur sont nécessaires pour achever leur église : correspondance à ce sujet (1764-1763). Minute de la réponse de l'Intendant à M. de Saint-Florentin : « L'église dont il s'agit est en même temps collégiale et paroissiale, et comme c'est la seule paroisse de la ville de Vitry qui est très peuplée, il fut arrêté, il y a plus de cent ans, qu'elle serait reconstruite d'une étendue proportionnée au nombre des fidèles qui s'y rassemblent. Les plans en furent alors levés : on les a depuis toujours exactement suivis et on a employé à la construction de ce qui est fait les revenus de la fabrique et le produit d'un droit de mesurage des grains que les habitants de Vitry ont été autorisés par le Roi à établir sur les grains qui entrent dans cette ville. . . Le portail, la nef, la croisée et une partie du chœur sont achevés. . . » (4 juillet 1763). — Correspondance ministérielle avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au sujet d'une lettre adressée à M. Cochin et relative à l'achèvement de l'église : « On parle dans cette lettre d'un droit de mesure qui paroît avoir été destiné originairement à la construction de l'église dont il s'agit, et il seroit bon d'examiner si c'est un droit domanial, qui sont ceux qui en ont l'administration et à qui l'on en remet les produits. . . » Minute de la réponse de l'Intendant (1767-1768) ; ci-joint la copie des titres de la fabrique (1614-1655) et l'état des revenus des églises Notre-Dame et Saint-Germain de Vitry en 1768. — Copie d'un arrêt du Parlement ordonnant le rachat au profit de l'église Notre-Dame du droit de mesurage précédemment aliéné (1564). — Déclaration du revenu des églises et fabriques de Notre-Dame et Saint-Germain de Vitry en 1610.

C. 1924. (Portefeuille.) — 147 pièces, papier (3 plans).

**1728-1783.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Voilemont et Rapsécourt son annexe : église et presbytère (1756-1783). — Voipreux et Chevigny son annexe : église et presbytère (1728-1779). — Réparations à l'église adju-

MARNE. — SÉRIE C.

gées à 245 livres (1728) ; réparations au presbytère adjudgées à 645 livres (1748). — Autres réparations à l'église en 1755. — Réparations au presbytère adjudgées à 2,900 livres ; ci-joint la coupe de la nouvelle charpente pour la couverture en tuiles plates (1772). — Reconstruction du presbytère adjudgée à 4,342 livres 49 sols 10 deniers ; procès-verbal de réception des travaux (1777).

C. 1925. (Portefeuille.) — 90 pièces, papier (2 plans).

**1732-1789.** — Églises et presbytères. — Constructions et réparations : requêtes à l'Intendant, procès-verbaux de visite, devis, adjudications, etc., 4 dossier par communauté. — Vouillers : horloge (1765-1767). — Vouzy : église et presbytère (1744-1776) : réparations au presbytère en 1744 et 1756. — Vraux : église et presbytère (1739-1783). Réparations à l'église et au clocher adjudgées à 594 livres (1739) ; réparations au presbytère adjudgées à 230 livres (1754). — Reconstruction du presbytère adjudgée à 2,950 livres (1760). — Vroil : presbytère (1732-1775) : réparations adjudgées à 1,000 livres (1732). — Reconstruction du presbytère adjudgée à 3,475 livres ; ci-joints les plan, coupe et élévation (1773). — Warméville : église et presbytère (1732-1774). — Wez (1784). — Witry-lez-Reims : rôle de répartition des 890 livres 4 sol 6 deniers à lever sur la paroisse pour refonte de deux cloches (1789).

C. 1926. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier.

**1732-1750.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et de presbytères : lettres d'envoi adressées par d'Ormesson à l'Intendant de Champagne et classées par ordre chronologique.

C. 1927. (Portefeuille.) — 80 pièces (44 parchemins).

**1751-1760.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et de presbytères : lettres d'envoi adressées par d'Ormesson à l'Intendant de Champagne et arrêts y joints.

C. 1928. (Portefeuille.) — 59 pièces (21 parchemins).

**1761-1766.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et de presbytères : lettres d'envoi adressées par d'Ormesson à l'Intendant de Champagne et arrêts y joints.

C. 1929. (Portefeuille.) — 63 pièces (12 parchemins, 1 plan).

**1768-1774.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et

de presbytères : lettres d'envoi adressées par d'Ormesson à l'Intendant et arrêts y joints.

C. 1930. (Portefeuille.) — 77 pièces (26 parchemins).

**1774-1780.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et de presbytères : lettres d'envoi adressées à l'Intendant de Champagne par d'Ormesson et à partir de 1778 par Necker avec les expéditions d'arrêts ci-jointes.

C. 1931. (Portefeuille.) — 75 pièces, (29 parchemins).

**1781-1787.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et de presbytères : lettres d'envoi adressées à l'Intendant de Champagne et arrêts y joints. Lettres signées Necker, Joly de Fleury, d'Ormesson, Vergennes, Blondel.

C. 1932. (Portefeuille.) — 62 pièces (18 parchemins).

**1788-1790.** — Églises et presbytères. — Arrêts du Conseil relatifs aux reconstructions et réparations d'églises et de presbytères : lettres d'envoi adressées par Blondel à l'Intendant de Champagne et arrêts y joints.

C. 1933. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier (imprimées).

**1679-1787.** — Protestants. — Édits, déclarations, ordonnances du Roi et arrêts du Conseil touchant les religionnaires.

C. 1934. (Portefeuille.) — 77 pièces, papier.

**1703-1720.** — Protestants. — Poursuites dirigées contre les religionnaires : correspondance ministérielle et minutes des réponses des Intendants ; lettres signées De Torcy, Pontchartrain, duc d'Antin, d'Argenson, Chauvelin. — Torcy envoie à l'Intendant de Harouys une lettre du lieutenant général et criminel au bailliage de Châtillon-sur-Marne dénonçant la mauvaise conduite de plusieurs des nouveaux convertis : « Je crois, écrit le lieutenant criminel, qu'il y auroit lieu de leurs oster leurs enfans e mettre iceux dans les hospitaux, le tout en conformité de l'édit du Roy concernant l'éducation des enfans de la religion P. R. . . » (1703). — Requête présentée au Roi par les protestants de France que l'on a contraints ci-devant d'embrasser la religion romaine. — Lettre du duc d'Antin à l'intendant L'Escalopier : « La manière dont se conduisent depuis quelques temps les religionnaires dans le Royaume ayant engagé le Régent à donner l'ordre qui vous a esté envoyé, il seroit trop dangereux de ne le point publier dans une province telle que la Champagne où ils sont en grand nombre, cependant

qu'on le fait dans les autres. . . » (13 mai 1716). — Enlèvement du jeune Duhamel âgé de sept ans ; correspondance à ce sujet ; ordre du Roi de le conduire aux Jésuites de Metz ; procès-verbal d'arrestation, etc. (1728-1730). L'intendant L'Escalopier écrit à M. de Romecourt au sujet de l'ordre du Roi : « Je ne scay si dans la lettre d'envoy on a eu attention de marquer qu'il estoit à propos d'amuser la mère et mesme de la retenir dans la maison pendant 4 ou 5 jours à la garde d'un archer pour faire prendre les devants à ce jeune enfant et le conduire en seureté à sa destination, parce qu'il n'y a sorte de moyen que sa mère effrénée et totalement livrée aux erreurs du calvinisme ne soit disposée de tenter pour la rescousse de son fils. . . » (7 mai 1728). — Notes sur plusieurs nouveaux convertis (sans date).

C. 1935. (Portefeuille.) — 93 pièces (3 imprimées, 2 parchemins).

**1704-1735.** — Protestants. — Biens des religionnaires fugitifs : régie de leurs biens ; correspondance ministérielle à ce sujet. Lettres signées Pontchartrain, De Torcy, cardinal de Noailles, La Vrillière, Chauvelin, Saint-Florentin. — La Vrillière envoie à l'intendant L'Escalopier l'arrêt du Conseil touchant le remboursement des rentes constituées au profit des religionnaires dont les biens sont en régie (1720). — L'archevêque de Rouen envoie à l'Intendant de Champagne copie de l'arrêt du Conseil qui commet le sieur Plessard à la régie des biens des religionnaires (1724).

C. 1936. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (1 imprimée).

**1760-1762.** — Protestants. — Biens des religionnaires : régie de leurs biens, etc. — Copie d'un brevet de donation en faveur du sieur Gillet, d'une maison sise à Vitry-le-François et confisquée sur Marie Gillet et Paul Sébille son fils, religionnaires fugitifs (1732). — Arrêt du Conseil qui approuve et confirme le traité passé par le sieur Le Petit Demarcenon, secrétaire du Roi, pour le recouvrement des économats destinés à la subsistance des ministres et autres nouveaux convertis (1714). — Instruction relative à l'exécution de l'arrêt du Conseil du 6 septembre 1717 concernant les biens saisis ou confisqués sur les religionnaires. — État des biens actuellement en régie dans la Généralité de Châlons, contenant les noms des fugitifs, ceux des fermiers et locataires régisseurs, la situation desdits biens, les dates et les prix des anciens et des nouveaux baux (sans date). — État des religionnaires qui sont dans l'Élection de Reims ; on lit à la fin : « Comme le remède ne peut tomber que sur les enfans, car l'entestement des pères est incurable, le meilleur moyen seroit d'établir dans chacune Généralité ou Élection un hospital destiné à la retraite des enfans des con-

vertis ou protestans pour les y retirer et les y instruire dans la religion catholique et le travail... » (sans date).

C. 1937. (Portefeuille.) — 28 pièces (9 imprimées, 3 parchemins).

**1720-1732.** — Hôpitaux de Champagne : documents généraux. — Renseignements communs à tous ou à plusieurs des établissements hospitaliers de la Champagne : états, correspondance ministérielle, édits du Roi. — Lettre du contrôleur général, De la Houssaye, à l'Intendant : « S. A. R. ayant souhaité qu'on cherchât les moyens de soutenir les hôpitaux des villes des provinces, il n'en a point été trouvé de plus propre que celui d'une légère augmentation des octrois des villes... » ; circulaire de l'Intendant aux subdélégués pour leur demander un état de tous les hôpitaux de leur département avec leurs revenus et dépenses ordinaires (1720). — Minute de l'état général pour toute la province : cet état est divisé en colonnes portant les indications suivantes : noms des hôpitaux et date de leur fondation ; nombre de lits ; personnes admises ; revenus et dépenses annuelles ; observations. — Arrêts du Conseil concernant les fonds affectés aux hôpitaux (1725-1732).

C. 1938. (Portefeuille.) — 110 pièces, papier.

**1722-1730.** — Hôpitaux de Champagne : renseignements communs à tous ou à plusieurs des établissements hospitaliers de la Champagne. — Correspondance ministérielle concernant les fonds affectés aux hôpitaux et la régie de ces fonds : lettres signées Dodun (1722-1726), Le Peletier des Forts et Amelot de Chaillou, intendant des finances (1726-1729). — État des ordonnances acquittées par l'Intendant de Champagne en faveur des hôpitaux au 18 décembre 1726 : correspondance des subdélégués (1726-1730).

C. 1939. (Portefeuille.) — 67 pièces (1 imprimée, 3 parchemins).

**1731-1755.** — Hôpitaux de Champagne : renseignements communs à tous ou à plusieurs des établissements hospitaliers de la Champagne. — Comptabilité : lettres du contrôleur-général Orry et d'Amelot de Chaillou à l'Intendant (1734-1743). — Extrait des lettres écrites à l'Intendant par les subdélégués sur l'état particulier de chaque hôpital (1743). — Correspondance de D'Aguesseau avec l'intendant Le Peletier de Beaupré touchant la réformation de l'ordre du Saint-Esprit de Montpellier ; extrait de l'arrêt du Conseil du 6 octobre 1747 concernant l'ordre du Saint-Esprit ; mémoire adressé aux archevêques, évêques et Intendants des provinces sur l'exécution de l'arrêt du 6 octobre 1747 ; notice sur les établissements de Bar-sur-Aube, Vaucouleurs et Neufchâteau appartenant à l'ordre du Saint-Esprit de

Montpellier (1747-1749). — M. de Boullongne demande à l'intendant De la Bove un état détaillé de la situation des hôpitaux et autres établissements de charité situés en Champagne (1749) ; minute de l'état général envoyé par l'Intendant (1750). — Lettre de M. de Courteille à l'intendant De la Chateigneraye sur le mode de perception des fonds destinés aux hôpitaux : minute de la réponse de l'Intendant (1753).

C. 1940. (Portefeuille.) — 38 pièces, papier (8 imprimées).

**1774-1782.** — Hôpitaux de Champagne : renseignements communs à tous ou à plusieurs des établissements hospitaliers de la Champagne. — Turgot demande à l'intendant Rouillé d'Orfeuil un état détaillé de tous les établissements de charité qui existent dans sa province sous quelque dénomination que ce soit (16 novembre 1774). — États adressés à l'Intendant par les subdélégués de Châlons, Épernay, Fismes, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne, Vitry ; chaque état est divisé en colonnes portant les indications suivantes : dénominations des différents établissements suivant les fondations ou donations ; produit des rentes ou revenus de toute nature dont jouissent ces établissements ; observations (1774-1775). — État général des Hôtels-Dieu et hôpitaux de charité établis dans les différentes villes de la province de Champagne ; cet état est divisé en colonnes portant les indications suivantes : nombre de lits fondés pour les malades et pour les enfants ; nombre des malades qui y ont été reçus pendant les années 1776, 1777 et 1778 ; nombre des morts et des naissances pendant ces trois années ; nombre des enfants trouvés pendant ces trois années ; observations. — Mémoires et notices sur divers établissements de charité étrangers à la Champagne : mémoire sur ce qui se pratique dans les hôpitaux de Toulouse relativement aux enfants trouvés (sans date) ; hospice de la Charité à Paris (1780 et 1782) : ordre d'administration pour les pauvres de la ville et paroisse d'Auriac, diocèse de Toulouse ; ordre d'administration établi en 1777 pour le soulagement des pauvres de la paroisse Saint-Sulpice à Paris (1778-1782).

C. 1941. (Portefeuille.) — 46 pièces (11 imprimées, 1 parchemin).

**1616-1778.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Bar-sur-Aube : adjudication du bâtiment qui doit renfermer les pauvres mendiants (1726). — Châlons : administration de l'hôpital Saint-Maur et de l'Hôtel-Dieu. — Maison dite *La Teste aux Béguines* chargée d'un cens annuel de cinq sols au profit des hôpitaux-unis de Châlons : acte de reconnaissance de ce cens (1<sup>er</sup> février 1621). — Correspondance de l'Intendant de Champagne avec le Ministre et les administrateurs de l'hôpital : le ministre de la guerre,

Le Blanc, envoie à l'intendant L'Escalopier l'état des sommes dues par plusieurs gentilshommes et officiers établis à Châlons pour l'entretien des pauvres de l'hôpital Saint-Maur (1727). — Lettre de Bertin à l'intendant Rouillé d'Orfeuil touchant la requête des administrateurs des hôpitaux de Châlons qui demandent l'autorisation d'emprunter la somme nécessaire pour reconstruire les bâtiments de l'Hôtel-Dieu (1766). — Procès contre le bureau de l'hôpital et le Conseil de Ville à propos de l'introduction des sœurs de Saint-Charles de Nancy à l'hôpital Saint-Maur, sœurs dont le Conseil de Ville demandait le renvoi : pièces de la procédure ; mémoire à consulter ; extraits des registres du Parlement et du Conseil privé du Roi (1646-1673) ; extraits des registres des délibérations du bureau des hôpitaux-unis de Châlons (1777-1778). — Lettre de Bertin à l'Intendant pour le prier d'intervenir dans la contestation afin d'éviter les frais d'un procès onéreux à la Ville et à l'hôpital ; minute de la réponse de l'Intendant : il propose d'évoquer l'affaire au Conseil (1777). — Révocation du subdélégué Le Gorlier qui est remplacé par Brémont (1777). — Mémoires remis par le subdélégué Brémont et par l'abbé Beschefer sur la cause de la contestation.

C. 1942. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

**1724-1752.** — Hôpitaux des villes de Champagne. — Châlons : comptabilité de l'hôpital Saint-Maur. — Comptes et états de situation présentés par les administrateurs et arrêtés par l'Intendant.

C. 1943. (Portefeuille.) — 146 pièces, papier (2 imprimées).

**1721-1786.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Châlons : hôpital Saint-Maur et Hôtel-Dieu. — États des hôpitaux de la ville de Châlons (1721 et 1724). — Projet d'administration pour l'entretien des mendiants enfermés à l'hôpital de Châlons en exécution de la Déclaration du 18 juillet 1724. — Éclaircissements demandés par le Directeur général des finances à l'Intendant sur la quantité de lits, le nombre de malades, de naissances, de décès et le nombre d'enfants trouvés pendant les années 1776, 1777 et 1778 ; réponses pour l'hôpital Saint-Maur et l'Hôtel-Dieu (voir art. 1945). — Règlements : défense d'entrer à l'Hôtel-Dieu à l'heure du pansement des malades (1780). Statuts et règlements des hôpitaux-unis de Châlons (1788). — Billets d'entrée et de sortie délivrés à des militaires (1769).

C. 1944. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1782-1789.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Châlons. — Translation de l'hôpital Saint-Maur nécessitée par la construction du pont de Marne : correspondance de l'Intendant avec le Ministre et avec le bureau d'administration de l'hôpital ; extraits du registre des délibérations de l'hospice ; mémoires, etc. — Mémoire concernant la translation de l'hôpital Saint-Maur dans le couvent de Saint-Joseph (1783). — Requête des administrateurs de l'hospice au Conseil du Roi à l'effet d'être autorisés à transporter l'hôpital dans la maison des Jacobins. — Minute d'une lettre de l'Intendant à M. de la Millière : il appuie la requête susdite (19 août 1783). — Ordonnance de l'Intendant fixant à 45,000 livres l'indemnité à payer à l'hôpital (4 septembre 1783). — M. de la Millière demande à l'Intendant à quel prix s'élèvera l'établissement de l'hospice dans la maison des Jacobins : sur la réponse de Rouillé d'Orfeuil qui estime la dépense à 224,000 livres au moins, M. de la Millière propose de réunir l'hôpital Saint-Maur à l'Hôtel-Dieu (1784). — L'inspecteur général des hôpitaux, Colombier, envoyé sur les lieux pour étudier la question : « La présence de M. Colombier à Châlons, écrit l'Intendant à M. de la Millière, a fait disparaître toutes les difficultés qui s'étoient élevées depuis si longtemps et qui sembloient devoir être interminables... Cet inspecteur général a eu le secret de rapprocher les esprits même les plus opposés sur ce point et il les a amenés à consentir à la réunion de cet hôpital à l'Hôtel-Dieu de cette même ville... » (14 mars 1786). — Copie du rapport adressé à l'Intendant par l'inspecteur général. — Devis des ouvrages à exécuter pour la reconstruction de l'hôpital Saint-Maur et sa réunion à l'Hôtel-Dieu ; ce devis est dressé par l'ingénieur en chef Le Jolivet (29 novembre 1786). — Sur les représentations du bureau d'administration de l'hospice, l'évêque de Châlons, A. J. de Clermont-Tonnerre, propose de transférer l'hôpital Saint-Maur dans le couvent des Bénédictins de Saint-Joseph supprimé par arrêt du Conseil (18 août 1787) ; réclamations du bureau d'administration du collège contre ce projet (11 janvier 1788). — Translation de l'hospice Saint-Maur dans le couvent Saint-Joseph : dans le devis de l'ingénieur Le Jolivet la dépense est évaluée à 5,424 livres 6 sols 9 deniers (1<sup>er</sup> avril 1788). — Lettre des administrateurs de l'hôpital à l'Intendant lui annonçant que la translation des malades à Saint-Joseph est effectuée (13 janvier 1789).

C. 1945. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier (3 imprimées).

**1721-1788.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Épernay : mémoire concernant l'hospice d'Épernay (1724). — État des hôpitaux de l'Élection d'Épernay indiquant le revenu annuel, le nombre des pauvres qu'on y entretient ordinairement, le nombre et la longueur des salles (1724). — Requête des administrateurs de l'hospice à l'Intendant à l'effet d'obtenir un secours sur les deniers destinés à l'entretien des hôpitaux (1730). — État des revenus et charges de l'hôpital d'Épernay (1742). — État de situation de l'hospice en 1752. — Réponse aux éclaircissements demandés en 1779 par le Directeur-général des finances (voir art. 1943). — Les administrateurs demandent l'exemption du droit de gros lors de la vente des vins de l'hospice, exemption dont jouissent les autres hôpitaux : correspondance ministérielle à ce sujet (1786-1788). — Fismes : mémoire concernant l'hospice (1724). — État de situation en 1752. — Réponse aux éclaircissements demandés en 1779 par le Directeur-général des finances (voir art. 1943). — Joinville et Langres : lettres des subdélégués à l'Intendant concernant l'état des hospices de ces deux villes (1742). — Règlement provisoire pour la tenue des établissements d'orphelins et d'orphelines de l'hôpital de la Charité de Langres (1779).

C. 1946. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

**1695-1753.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Reims : copie d'un arrêt du Conseil privé et de lettres patentes portant union à l'Hôtel-Dieu de Reims des maladreries de Sainte-Marie-à-Py, Saint-Hilaire-le-Grand, Chouilly, Ay et Tours-sur-Marne et des hôpitaux de Suippes et Cernay-en-Dormois (1695-1696). — Mémoires concernant : l'Hôtel-Dieu (1724), les hôpitaux et les pauvres de la ville de Reims (1727). — Admissions d'enfants : requête des sœurs de l'Enfant Jésus à l'Intendant de Champagne tendant à ce qu'elles soient payées des arrérages qui leur sont dûs depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1729 à raison de 4 sols par jour pour chacun des pauvres enfants qu'elles reçoivent (1730). — Lettre du lieutenant-général de police de Reims à l'Intendant au sujet de 3 enfants abandonnés que les administrateurs de l'hôpital-général refusaient de recevoir : réponse des administrateurs à l'Intendant (1732). — État sommaire des revenus et dépenses de l'Hôtel-Dieu en 1741. — État de situation de l'hôpital-général de Reims en 1753.

C. 1947. (Portefeuille.) — 86 pièces, papier (1 imprimée).

**1650-1736.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Reims : hôpital général. — Personnel : Genotel, aumônier et économe, suspect de Jansénisme, ainsi que plusieurs sœurs de l'hôpital : correspondance à ce sujet entre l'intendant Le Peletier de Beaupré, le garde des sceaux Chauvelin, l'archevêque A. J. de Rohan et les administrateurs de l'hospice; mémoires, etc. (1734-1735). — Ordre du Ministre à l'Intendant de se transporter à Reims pour pacifier les esprits (20 mai 1734); lettres de cachet enjoignant au sieur Genotel de quitter la France et excluant de l'hôpital la sœur novice Lusurier (20 décembre 1734). — Exemple des lettres patentes portant établissement de la maison de charité de Reims (1650). — Contestation entre les administrateurs laïques et les administrateurs ecclésiastiques au sujet du changement d'emploi imposé à la sœur Du Candal, de la nomination du nouvel économe.

C. 1948. (Portefeuille.) — 66 pièces, papier.

**1725-1733.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Reims. — Administration : subventions de la ville; secours de l'État; correspondance ministérielle à ce sujet (1725-1733). — Les administrateurs de l'hôpital général demandent un secours extraordinaire pour les indemniser des pertes que leur a fait subir la grêle du 4 juillet (1730). — Nouvelle demande de secours : « Ils ne doivent en espérer de la part du Roi, écrit le contrôleur-général Orry à l'Intendant, S. M. ne jugeant pas à propos de rien ajouter à ce qu'elle a destiné pour les hôpitaux dans chaque Généralité. C'est à vous à en faire la distribution pour ceux de votre département à proportion de leurs facultés et à traiter plus favorablement celui de Rheims, si vous le jugez à propos. » (1731).

C. 1949. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier (2 imprimées).

**1675-1783.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Reims. — Administration : personnel, fondations, legs, etc.; correspondance ministérielle à ce sujet. — Les administrateurs des hôpitaux se plaignent de ce que l'on comprend les biens des hospices dans les impositions pour frais de réparations des églises et presbytères : « Je persiste à penser, répond l'Intendant au Contrôleur-général, que les hôpitaux n'ont pas dans ces sortes de cas de privilège particulier et que les frais de réparations d'églises et presbytères se prenant sur les revenus des fonds, ceux qu'ils possèdent doivent y être assujettis » (1736). — Lettre du garde des sceaux, Chauvelin, à l'Intendant sur le renvoi proposé de la

sœur Allard et son remplacement par la sœur De Soize (1736). — Chauvelin renvoie à l'Intendant Le Peletier de Beaupré les mémoires des 3 sœurs de l'hôpital-général : « Il paroist, écrit-il, par les mémoires cy-joints qu'il a esté mis en délibération au bureau de l'hôpital-général de Rheims si on donnerait une gratification à la sœur Allard, cy devant supérieure de cette maison, qu'on vient d'en exclure ; que les administrateurs laïcs ont esté d'avis de luy accorder une somme de 800 livres en considération de 30 années de services et de ses besoins, mais que les administrateurs ecclésiastiques, avant que d'y acquiescer, ont trouvé nécessaire d'estre instruits si le Roy approuveroit cette gratification, prenant pour motif que ces deniers sont le bien des pauvres, que l'exclusion de la sœur Allard est la peine due à son attachement aux nouveautez et qu'on ne récompense pas en même temps qu'on punit... » (1736). — Rejet de la requête de divers particuliers contre le nouvel hospice établi à Reims pour les cancéreux (1742). — Ordre du Roi enjoignant aux malades qui se présenteront à l'Hôtel-Dieu d'accepter les robes de chambres qui leur seront présentées (1745). — Les administrateurs de l'hôpital des Incurables demandent des lettres de garde-gardienne adressées au lieutenant-général du bailliage de Reims pour éviter la multiplicité des frais indispensables lorsqu'il faut plaider en plusieurs juridictions ; lettre du comte de Saint-Florentin à l'Intendant De la Chateigneraye ; avis favorable de l'Intendant (1757). En 1779 les administrateurs demandent confirmation du même privilège : « Ce privilège, écrit l'Intendant à M. Bertin, a été accordé à l'hôpital de Reims par les Lettres patentes de Louis XIV du mois de may 1709, confirmées par celles du feu Roy du mois de décembre 1744 : il consiste dans le droit attribué aux administrateurs de porter par devant le Bailly de Vermandois à Reims ou son lieutenant, exclusivement à tous autres juges, en première instance, et par appel au Parlement de Paris toutes les causes, procès et contestations qui peuvent naître, tant en demandant qu'en défendant, pour raison des biens, revenus et propriétés quelconques appartenantes audit hôpital... » — Exemple d'un arrêt du Parlement rendu en faveur des administrateurs de l'Hôtel-Dieu appelant d'une sentence rendue par le prévôt de Paris ou son lieutenant (1675). — Legs de l'abbé Pluche, auteur du *Spectacle de la Nature*, à la ville de Reims : lettre des lieutenant et échevins de la Ville à l'Intendant pour demander l'autorisation de défendre ce legs contre les réclamations du sieur N. F. Guyot (1773).

C. 1950. (Portefeuille.) — 173 pièces, papier.

**1769.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Reims : billets d'entrée et de sortie délivrés à des militaires.

C. 1951. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier.

**1715-1789.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Sainte-Menehould : mémoire concernant l'Hôtel-Dieu (1721). — Visite de l'hospice par l'inspecteur-général des hôpitaux civils, Colombier : correspondance ministérielle à ce sujet ; extrait des registres du Conseil portant règlement pour l'Hôtel-Dieu de Sainte-Menehould en 1715 ; projet de réforme (1786-1789). — Sézanne : mémoire concernant l'hôpital (1721). — État de l'hospice en 1724 ; état de situation en 1752. — Réponse aux éclaircissements demandés en 1779 par le Directeur-général des finances (voir art. 1943). — Troyes : le subdélégué Paillet envoie à l'Intendant l'état de situation de l'hôpital en 1742. — Vertus : état de situation en 1752.

C. 1952. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier (6 imprimées.)

**1696-1789.** — Hôpitaux de charité des villes de Champagne. — Vitry-le-François. — Exemple d'un Lettres patentes portant établissement d'un hôpital général à Vitry-le-François (1686). — Copie de l'arrêt du Conseil portant réunion à l'hôpital général de Vitry-le-François des maladreries de Vitry-en-Perthois, de la Maison-Dieu de Saint-Jacques dudit Vitry, ainsi que des maladreries de Montmort, Possesse, Côtes, Larzicourt et Loisy (1695). — Extrait des registres du Conseil portant approbation du règlement pour le service intérieur de l'hôpital (1785). — Mémoires concernant l'hôpital-général et l'hôpital Saint-Jean-Baptiste de Vitry (1721). — État de l'hôpital général de Vitry (1742). — État de situation des recettes et dépenses de l'hospice pendant l'année. — Les administrateurs de l'hospice demandent un secours annuel de 24,000 livres pendant 10 ans : correspondance à ce sujet (1783-1786). — Vergennes envoie à l'Intendant copie de l'arrêt du Conseil autorisant l'hôpital de Vitry à emprunter pendant 6 ans à partir de 1786 la somme de 20,000 livres (1786). — M. de la Millière envoie à l'Intendant le rapport de l'inspecteur général des hôpitaux sur l'hospice de Vitry (1786). — Hôpital de charité de Vitry : état des soldats, cavaliers et dragons entrés et sortis durant les mois de mars, avril, mai et juin 1787.

C. 1953. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier (1 imprimée).

**1731-1785.** — Incendies : mesures préventives, assurance contre l'incendie. — Minute d'une ordonnance de l'Intendant rendue à la requête du subdélégué de Vitry, Jacobé de Couvrot, prescrivant à la communauté de Vitry-en-Perthois de se pourvoir de 100 seaux d'osier goudronné (1731). — Exemple d'une ordonnance de l'intendant de Hainault, Taboureau, sur les mesures à prendre pour prévenir l'incendie (1772). — Correspondance relative à l'achat de pompes à incendie par les communautés de la subdélégation de Vitry : état des communautés qui n'ont pas de pompes et qui ont des deniers libres pour s'en procurer (1779-1780). — Projet d'un bureau d'assurance à établir en Champagne contre l'incendie : mémoire sur ce sujet adressé au comte de Vergennes par le sieur Dubois de Crancé de Balham ; lettre de Vergennes à l'Intendant en lui envoyant ce mémoire ; observations de l'Intendant sur ce mémoire (1785).

C. 1954. (Portefeuille.) — 118 pièces (2 parchemins).

**1720-1783.** — Incendies. — Secours aux communautés incendiées : procès-verbaux d'incendie, requêtes à l'Intendant, correspondance, etc., 1 dossier par communauté. — Aingoulaincourt (Haute-Marne) (1779). — Aire (Ardennes) (1779). — Alliances (1783). — Ay (1764, 1768 et 1775). — Badonvillers (Meuse) (1783). — Barbonne : incendie du 27 mars 1720. Arrêt du Conseil rendu sur le procès-verbal du subdélégué Moutier « par lequel il paroist que le feu a consommé en moins de 5 heures par la violence du vent 79 des principales maisons dudit bourg, tous les grains, vins, foin, pailles, bois, charbons et meubles meublans, la grande église couverte de plomb en partie avec les 4 cloches, l'auditoire royal et la halle... » L'arrêt décharge les habitants du paiement de ce qui leur reste de leurs tailles, capitation, dixièmes et autres impositions et leur accorde un secours de 20,000 livres (13 septembre 1720). — Incendie du 28 août 1730 : minute de la lettre de l'Intendant Le Peletier de Beaupré au contrôleur-général Orry : « J'apprends dans le moment un nouveau malheur arrivé dans cette Généralité. Il y eut le 28 de ce mois sur les 5 heures du soir un incendie considérable qui consuma presque entièrement le bourg de Barbonne, Élection de Sézanne. Le vent porta le feu avec tant de violence qu'en moins de 3 heures il réduisit en cendres 190 maisons de ce bourg qui n'est composé en tout que de 250. Comme je crois qu'il est essentiel d'empescher que les habitans de cette paroisse ne se dispersent, je viens d'envoyer au subdélégué de Sézanne, homme seur et entendu, une somme de 2,000 li-

vres pour estre employée à leur distribuer du pain. Ne pouvant trouver sur le champ personne en estat de faire cette avance, je prens le parti de fournir moy mesme cette somme... » (31 août 1730). — Correspondance à ce sujet avec le Ministre, le subdélégué de Sézanne, Moutier, le curé de Barbonne, etc. (1730-1733). — Copie d'une lettre de l'évêque de Troyes, J. B. Bossuet, au cardinal Fleury pour solliciter un secours du Roi (5 avril 1731). — États des des distributions de pain, de grains et de tonneaux faites aux habitants de Barbonne. — État général des noms, prénoms et qualités des habitants de la paroisse de Barbonne incendiés le 28 août 1730 avec l'estimation des pertes qu'ils ont subies. Le total estimatif s'élève à 292,750 livres.

C. 1955. (Portefeuille.) — 154 pièces, papier (4 imprimées).

**1736-1785.** — Incendies. — Secours aux communautés incendiées : procès-verbaux d'incendie, requêtes à l'Intendant, correspondance, etc. ; 1 dossier par communauté. — Bisseuil : D'Ormesson écrit à l'Intendant De la Chateigneraye : « M. le contrôleur général m'a renvoyé la lettre que vous lui avez écrite, le 10 de ce mois, et la copie que vous y avés jointe du procès-verbal dressé par votre subdélégué d'Épernay de l'incendie arrivé le 9 février dernier au village de Bisseuil d'où il résulte que 35 maisons ont été consumées et que la perte est évaluée à 47,860 livres... » (1756). — Procès-verbal de l'incendie du 11 juin 1768. — Bouzy : procès-verbal de l'incendie du 2 février 1771. — Broussy-le-Grand (1764). — Brigny (1772). — Châlons : requêtes de divers particuliers incendiés (1779). — Champillon : état des habitants qui ont perdu leurs maisons et mobilier par l'incendie du 12 mars 1763. — Château-Porcien (Ardennes) (1777). — Chaumazy : état des particuliers qui ont essuyé des pertes par l'incendie du 12 mars 1785. — Chavot (1773). — Chouilly (1783). — Clamanges (1784). — Condé-sur-Marne ; incendie de 1736. — Cormoyeux (1769). — Courthiézy (1768). — Cramant (1759). — Cuchery : incendies des 1<sup>er</sup> septembre 1775 et 1<sup>er</sup> juillet 1776. Minute de la lettre de l'Intendant à M. Bertin : « J'ay l'honneur de vous informer qu'il est arrivé le 1<sup>er</sup> de ce mois dans la paroisse de Cuchery, Élection d'Épernay, un incendie considérable qui a réduit en cendres presque toute cette communauté : de 100 maisons dont ce village étoit cy-devant composé, 95 ont été entièrement consumées. Le progrès des flammes excité par un vent impétueux qui régnoit alors a été si rapide que l'on n'a pu opposer aucun obstacle à leur fureur : en un instant l'embrasement est devenu général, et il n'a pas même été possible aux propriétaires de sauver aucun de leurs meubles ni effets... (7 juillet 1776). — Correspondance de l'Intendant de Champagne avec l'évêque



de Soissons, H. Cl. de Bourdeille, à ce sujet (1776-1778). — Ordonnance de l'Intendant annonçant la prochaine répartition par le bureau des incendiés des 9,000 livres accordées par le Roi (1<sup>er</sup> février 1777). — Cuis (1763, 1764, 1782).

C. 1956. (Portefeuille.) — 105 pièces (1 parchemin).

**1743-1767.** — Incendies. — Secours aux communautés incendiées : procès-verbaux d'incendie, requêtes à l'Intendant, correspondance, etc. ; 4 dossier par communauté. — Damery (1770). — Épernay (1766). — Épinonville (Meuse) (1781). — Époye (1743). — Frignicourt (1781). — Hermonville (1783-1786). — Lancourt, dépendance de Barbonne (1767). — Les Buzons, dépendance de Moslins (1776). — Les Grandes Loges (1783). — Louvois, Mutry, Tauxières : grêle du 29 juillet 1775. — Mareuil-sur-Ay (1773). — Mareuil-en-Brie (1776-1784). — Marfaux (1757). — Matougues (1757-1758) : 3,000 livres à répartir entre les incendiés de Matougues à prendre sur l'excédant de la capitation de 1755. — Mesnil (1780). — Mœurs (1783-1784). — Montdement (1784-1785). — Montigny, paroisse de Binson : incendie du 10 avril 1785. — Moussy (1772). — Nancy (Haute-Marne) (1780). — Nuisement-sur-Cooles (1779-1783). — Passy-Grigny (1773). — Pierry (1764). — Pouillon : D'Ormesson envoie à l'Intendant l'arrêt du Conseil qui décharge les habitants incendiés de Pouillon du reste de leurs cotes de taille de 1764 (1762).

C. 1957. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1719-1765.** — Incendies. — Secours aux communautés incendiées : procès-verbaux d'incendies, requêtes à l'Intendant, correspondance, etc. ; 4 dossier par communauté. — Reims : incendie dans la rue Royale : correspondance à ce sujet (1785). — Rethel-Mazarin (1757). — Saint-Just (1758-1784) : correspondance au sujet de l'incendie du 1<sup>er</sup> septembre 1778. On lit dans un mémoire rédigé à cette occasion : « Jusqu'en 1764 les habitants de Champagne qui avoient eu le malheur d'être incendiés, n'obtenoient pour tout secours que d'être exempts de taille et de corvées pour les chemins pendant 3 années. L'administration de la Champagne ayant été confiée en 1764 à M. Rouillé d'Orfeuil, il représenta au ministère des finances que ce secours étoit bien insuffisant pour mettre des habitants incendiés en état de reconstruire leurs bâtiments, et il fut décidé qu'outre l'exemption de taille et de corvée pendant 3 ans, il leur seroit encore accordé quelques secours pécuniaires, mais à condition que les bâtiments reconstruits ne seroient point couverts en paille... » — Sainte-Marie-

à-Py (1763). — Sainte-Menehould : état des blés et froments à distribuer aux bourgeois incendiés de la ville pour leur subsistance pendant 6 mois, du 6 septembre 1719 au 6 mars 1720. — Savigny-sur-Ardre (1782-1783). — Somme-Bionne. — Sommermont (Haute-Marne) (1780). — Toulon (1785). — Trois-Fontaines (1785). — Vassimont (1766-1767). — Vaudancourt (1774). — Vaux-sur-Saint-Urlin, Vecqueville, Ville-en-Blaisois, Villers-aux-Bois (Haute-Marne) (1780). — Villers, dépendance de Verdey, Élection de Sézanne (1780).

C. 1958. (Portefeuille.) — 171 pièces, papier.

**1769-1784.** — Incendies. — Secours aux incendiés : comptabilité, plunitif, etc. — Bordereau des remises d'impositions accordées aux incendiés des Élections d'Épernay et de Sézanne sur la taille de 1769. — Copie de l'arrêt du Conseil qui ordonne l'imposition en 1780 d'une somme de 25,400 livres destinée à être répartie entre les incendiés des différentes communautés de Champagne (1779) ; état des incendiés des différentes communautés entre lesquelles doit être répartie la somme susdite. — Plunitif des remises d'impositions accordées aux incendiés des Élections de Sézanne et de Reims sur la taille de 1780. — État des sommes accordées aux incendiés dont le paiement a été approuvé par la lettre ministérielle du 8 février 1781. — Comptendu qu'adresse à l'Intendant le commis du receveur général des finances de Champagne de la recette et dépense par lui faites de l'imposition ordonnée en vertu des arrêts des 22 septembre 1778 et 7 septembre 1779 pour secourir les incendiés de la province (1781) ; le compte-rendu est arrêté par l'Intendant en 1783. — État de répartition de la somme de 4,200 livres à répartir entre les incendiés des différentes communautés de Champagne en vertu de l'arrêt du Conseil du 22 janvier 1782. — Plunitif des remises d'impositions accordées aux incendiés de l'Élection de Troyes sur la taille de 1782. — État de répartition de la somme de 5,662 livres à répartir entre les incendiés de la province suivant la lettre ministérielle du 19 mai 1784.

C. 1959. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

**1785-1787.** — Incendies. — Secours aux incendiés : états par subdivisions des particuliers incendiés auxquels il convient d'accorder la remise de leur contribution aux travaux des routes de l'année 1787 : subdivisions de Châlons, Épernay, Fismes, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry-le-François.

C. 1960. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier (8 imprimées).

**1774-1789.** — Caisse des incendiés : diocèse de Châlons. — Minute d'une lettre de l'Intendant aux curés de Châlons : il s'étonne qu'aucune des paroisses de la ville n'ait encore participé aux quêtes en faveur des incendiés (25 mai 1781); minute d'une lettre du même à l'évêque sur ce sujet (25 août 1781); réponse de l'évêque. — États annuels des sommes envoyées à la caisse des incendiés du diocèse (1774-1789).

C. 1961. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier (19 imprimées).

**1759-1786.** — Caisse des incendiés : diocèse de Langres. — État annuel des sommes envoyées à la caisse des incendiés du diocèse.

C. 1962. (Portefeuille.) — 21 pièces, papier (14 imprimées).

**1779-1790.** — Caisse des incendiés : diocèse de Reims. — États annuels des sommes versées à la caisse des incendiés du diocèse.

C. 1963. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1786-1787.** — Caisse des incendiés : diocèse de Reims. — Procès-verbaux d'incendies adressés au bureau du diocèse par les curés, syndics et notables des communautés ci-après : Amblimont, annexe de Mairy (Ardennes); Arnicourt; Challerange; Champbernard, dépendance de Contreuve; Château-Porcien (Ardennes); Chaumuzy (Marne); Chevières; Chemery; Contreuve; Damouzy (Ardennes); Doucon; Dricourt, annexe de Pauvre; Exermont, annexe de Chatel; Hongréau, dépendance de Rocroy; Grandchamp (Ardennes); Heutrégiville (Marne); La Noue Adam, paroisse de Landèves; Le Blanzay (Ardennes); Les Petites Loges (Marne); Neuville-en-Tournafuy; Poix; Romance; Signy-le-Petit; Suzanne; Tannay; Courcelles et Quilly; Tugny (Ardennes); Vienne-le-Château (Marne).

C. 1964. (Portefeuille.) — 141 pièces, papier.

**1789-1791.** — Caisse des incendiés : diocèse de Reims. — Procès-verbaux d'incendies adressés au bureau du diocèse par les curés, syndics et notables des communautés ci-après : Arnicourt; Bourcq (Ardenne); Chamery; Chaumuzy; Chouilly; Cormontreuil; Cormoyeux et Romery; Courville; Cuis (Marne); Dommery; Draize (Ardennes); Dizy-la-Rivière et Champillon; Épernay; Faverolles; Fleury-la-Rivière; Germaine (Marne); Grandpré; Havys (Ardennes); Isse (Marne); Jaudun;

MARNE. — SÉRIE C.

Launois (Ardennes); Mareuil-sur-Ay (Marne); Maubert-Fontaine; Mazerny (Ardennes); Moronvillers (Marne); Novion-en-Porcien (Ardennes); Oiry (Marne); Pargny; Poix (Ardennes); Prunay; Reims (paroisse Saint-Pierre de) (Marne); Remilly; Rumigny (Ardennes); Saint-Gilles; Saint-Imoges; Sermiers (Marne); Signy-l'Abbaye; Signy-le-Petit; Tannay (Ardennes); Trois-Puits; Ville-en-Selve; Villers-aux-Nœuds (Marne).

C. 1965. (Portefeuille.) — 5 pièces, papier (1 registre in-folio relié).

**1780-1791.** — Caisse des incendiés : diocèse de Reims. — Registre des conclusions du bureau des incendiés de 1780 à 1789. — État des incendiés du département de Reims en 1788, 1789 et 1790.

C. 1966. (Portefeuille.) — 47 pièces (12 imprimées, 2 parchemins, 1 sceau).

**1751-1786.** — Incendies. — Couvertures en tuile ou ardoise substituées au chaume. — Circulaire aux subdélégués de Champagne : « M. l'Intendant a observé qu'il arrive très souvent des incendies dans cette province et il pense qu'ils seroient moins fréquents si l'on suprimoit les couvertures en paille surtout dans les paroisses qui sont à portée d'avoir de la thuille... » (30 août 1751); les subdélégués renvoient à l'Intendant un état des paroisses de leur département qui sont couvertes en chaume : Mathieu, subdélégué de Sainte-Menehould, répond qu'il n'y a point de couvertures de chaume dans son département. — Contravention à l'ordonnance de l'Intendant du 31 mars 1767 qui prohibe toute nouvelle couverture en paille : procès-verbal de contravention dressé par le subdélégué de Sézanne contre le sieur Duverger de Courcelle; minute de l'ordonnance de l'Intendant qui défend au sieur Du Verger de continuer sa couverture à peine de démolition et de 20 livres d'amende (1778). — Correspondance de M. de Vergennes avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur un projet d'arrêt destiné à encourager la substitution des couvertures en tuile ou en ardoise à celles de chaume : arrêt du Conseil à ce sujet (29 juin 1785); correspondance à ce sujet de l'archevêque de Reims avec l'Intendant de Champagne (1785).

C. 1967. (Portefeuille.) — 74 pièces, papier.

**1785-1789.** — Incendies. — Couvertures en tuile ou ardoise substituées au chaume. — États par Élections des nouvelles couvertures en tuile : Élections de Châlons, Épernay, Reims, Sainte-Menehould, Sézanne et Vitry; chaque état est divisé en colonnes portant, entr'autres, les indications suivantes : noms des communautés et des particuliers;

montant des impositions en 1786 ; temps pendant lequel les particuliers doivent être exempts de la taille ; observations (1786). — Élections d'Épernay et de Langres : état des couvertures en ardoise et en tuile faites en 1788. — Élection d'Épernay : certificat délivré par les communautés aux habitants qui ont substitué la tuile ou l'ardoise aux couvertures en chaume (1787-1788) ; requêtes de divers en indemnité pour substitution de la tuile à la paille (1785-1788). — Relevé des remises d'impositions accordées en 1788 aux particuliers qui ont substitué la tuile ou l'ardoise au chaume.

C. 1968. (Portefeuille.) — 55 pièces (1 parchemin).

**1720-1742.** — Grêle et orages : secours aux particuliers et aux communautés. — Châlons : grêle du 30 juillet 1720. — État général des pertes éprouvées par les bourgeois et habitants de Châlons. — Répartition par l'Intendant L'Escalopier de la somme de 28,979 livres 44 sols 4 denier provenant de la capitation des années 1720, 1722 et 1723, accordée par l'arrêt du Conseil du 31 décembre 1720 au profit des victimes de la grêle. — État contenant les noms des gentilshommes et autres privilégiés demeurant à Châlons compris dans le rôle de la noblesse du baillage de ladite ville, avec les sommes auxquelles ils ont été imposés dans ledit rôle arrêté pour la capitation de 1720. — Correspondance ministérielle au sujet de la grêle du 30 juillet : lettres signées Le Peletier des Forts, Le Blanc, D'Ormesson ; ce dernier envoi à l'Intendant une expédition de l'arrêt du Conseil en date du 31 décembre 1720 qui ordonne d'employer pendant quatre années consécutives le produit de la capitation de la ville de Châlons à réparer plusieurs maisons de ladite ville (11 janvier 1721). — État du recouvrement de la capitation des bourgeois et habitants de Châlons pour les années 1720 et 1722 (1723). — Reims : grêle du 4 juillet 1730. — État présenté à l'Intendant Le Peletier de Beaupré par les lieutenant et échevins de Reims des dommages causés dans la partie de la ville frappée par la grêle et de l'estimation des dépenses à faire pour les réparations. — Correspondance à ce sujet : le contrôleur-général Orry écrit à l'Intendant qui lui avait marqué ne pouvoir appliquer au soulagement de la ville de Reims aucune portion de 200,000 livres de diminution accordées à la Généralité : « Je vois que vous persistez à demander des secours extraordinaires pour cette ville qu'il est cependant impossible de lui accorder. Tout ce que l'on peut faire en faveur de ceux de ces habitants qui ont souffert, c'est de vous permettre d'accorder quelques décharges de capitation à ceux qui se trouveront en devoir et de modérer pour 1731 la capitation de ceux qui auront payé leur imposition de 1730, mais je

vous prie que ces décharges et modérations ne soient portées qu'à une somme très-médiocre, ne convenant point dans les circonstances présentes de diminuer le montant des recouvrements » (8 décembre 1730). — Élection d'Épernay : procès-verbaux des dommages causés par la grêle du 4 juillet 1742 dans l'Élection. — Élection de Sézanne : grêle du 10 juin 1732. — Minute de la circulaire adressée par l'Intendant aux Élus de Sézanne pour leur prescrire de visiter les paroisses maltraitées : « Je ne puis vous dissimuler qu'il m'est revenu plusieurs plaintes depuis que je suis dans cette province sur les sommes que vous faisiez payer pour ces sortes de visites qui quelquefois absorboient la diminution que l'on accordoit aux paroisses greslées. Vous ne devez pas ignorer qu'au moyen des gages qui vous sont accordés, ces sortes de visites doivent se faire gratis et qu'en agir autrement est une prévarication de votre part dont vous recevriez de sévères réprimandes si le Conseil en étoit informé... » (16 juin 1732).

C. 1969. (Portefeuille.) — 111 pièces, papier.

**1742-1783.** — Grêle et orages. — Élection d'Épernay : secours aux communautés et aux particuliers. — Procès-verbaux de visite par les Élus dans les communautés ci-après désignées : Ambonnay (1773-1783). — Ay et Mutigny (1776). — Baslieux (1774). — Belval (1784). — Billy (1773). — Bisseuil (1773-1776). — Boursault (1772). — Bouzy (1764-1780). — Chavot (1757). — Chouilly (1771-1783). — Comblizy (1765-1772). — Condé-sur-Marne (1776). — Courthiézy (1772-1781). — Cramant (1771). — Cuchery (1759). — Cuchery, Belval et la Neuville-aux-Larris (1774). — Cuis (1757). — Cumières, Hautvillers, Dizy et Champillon, Damery (1776). — Damery (1744-1764). — Dizy (1783). — Épernay (1783). — Festigny (1772). — Germaine, la Neuville-en-Beauvais et la Malmaison (1776). — Le Baizil, Lucy, Mareuil-en-Brie et Montmort (1770). — Les Grandes-Loges (1742-1782). — Les Istres et Bury (1768). — Leuvrigny (1772). — Louvois (1764). — Lucy (1773-1781). — Nancy (1757). — Mardeuil (1776). — Mareuil-sur-Ay (1742). — Monthelon (1757). — Monthelon, Morangis, Moslins et Nancy (1764). — Montigny, dépendance de Binson (1780). — Montmort (1773-1781). — Nesle-le-Repons et Œuilly (1772). — Œuilly (1783). — Pierry, Moussy, Vaudancourt et Vinay (1770). — Saint-Souplet (1781). — Sainte-Gemme (1742). — Soilly (1773-1781). — Tauxières (1764). — Tours-sur-Marne (1764-1773). — Trépail (1760-1773). — Trépail, Ambonnay, Bouzy, Louvois, Tauxières, Ville-en-Selve et la Neuville-en-Challois (1776). — Troissy (1776). — Vauciennes (1759). — Vauciennes, Boursault, Mareuil et le Port-Leu-

vriigny (1776). — Vaudemanges (1764-1773). — Venteuil (1764). — Venteuil et Tincourt (1783). — Verneuil (haut et bas) (1774). — Vertuelle, dépendance de Louvois (1764). — Requête des Élus de l'Élection d'Épernay à l'Intendant en faveur des paroisses maltraitées par la grêle de 1764 : « il y a douze de nos paroisses, écrivent-ils, qui sont extrêmement fatiguées par la gresle et les orages. Leur malheur particulier doit nécessairement leur obtenir une diminution considérable sur leur taille de 1765, mais nous avons la même justice à vous demander pour toute l'Élection qui est presté de succomber sous le fais des impositions... » (1764).

C. 1970. (Portefeuille.) — 73 pièces, papier.

**1755-1789.** — Grêle et accidents divers. — Élection d'Épernay : secours aux communautés et aux particuliers. — Procès-verbaux de visite par les Élus dans les communautés ci-après désignées : Athis (1764). — Avenay (1755). — Ay (1769-1783). — Bisseuil (1765). — Bouzy (1765). — Champvoicy (1773). — Chouilly (1768). — Cramant (1768). — Cumières (1755). — Damery (1755-1773). — Festigny (1773). — Hautvillers (1755). — Hermonville (Élection de Reims) (1784). — Mareuil-sur-Ay (1755-1776). — Nesle-le-Repons (1765-1773). — Passy-Grigny (1773). — Passy-Grigny, Saint-Gemme et Champvoicy (1769). — Plivot (1764). — Sainte-Gemme (1773). — Trépail (1765). — Venteuil (1773). — Verneuil (1773). — Accidents divers : procès-verbaux dressés par les Élus (1756-1783). — Pertes de bestiaux : requêtes en moins imposé (1788-1789).

C. 1971. (Portefeuille.) — 120 pièces, papier (15 imprimées).

**1784-1785.** — Inondations de février 1784 : correspondance. — Minute de la lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au Contrôleur général pour l'informer des désastres causés par la fonte des neiges : « les eaux de la Suippe ont submergé les villages d'Isle, Boul, Bazancourt, Ferrières, Saint-Étienne, le grand et le petit Auménancourt... Sur la Vesle qui prend sa source aux environs de Chaalons et qui se jette dans l'Aisne, les villages de Thuizy, Wué, Taissy et Sillery sont ceux qui ont éprouvé les dangers les plus considérables... sur l'Aisne, depuis Rethel-Mazarin jusqu'à Neufchâtel en Soissonnois, le faubourg de Rethel a été inondé ; le village de Nanteuil et plus de la moitié de la ville de Château-Porcien ont éprouvé le même sort. Mais ce sont principalement dans les villages de Condé, Herpy, Balham et Blanzay que se sont portés l'abondance et les ravages des eaux... Sur la Meuse, la ville de Donchery a été inondée ; le village de Warcq près Charleville est le seul qui a

été entièrement submergé... La Marne n'a pas fait de ravages notables : une partie des faubourgs de Chaalons a été inondée ; le village de Condé-sur-Marne et la ville de Damery ont cependant éprouvé quelques dégâts... » (10 mars 1784). — L'Intendant rend compte au Contrôleur général d'une visite qu'il vient de faire à Isle-sur-Suippe (29 mars). — Minute de la supplique des industriels de Reims au Roi pour solliciter un secours en faveur des victimes ; lettre à l'archevêque pour le prier d'appuyer leur demande (11 mars 1784). — Mandement de l'archevêque Talleyrand-Périgord qui ordonne une quête dans toutes les paroisses du diocèse pour venir au secours des inondés (10 mars) ; compte-rendu de la recette et de la dépense du bureau établi pour le soulagement des inondés du diocèse. — Exemplaires de l'arrêt du Conseil qui assigne un fonds de 3 millions pour secours aux victimes et un million en plus des fonds ordinaires pour réparer les grandes routes et reconstruire les ponts (14 mars 1784). — Minute d'une lettre de l'Intendant de Champagne à Vergennes, intendant des impositions : il demande l'autorisation de disposer d'une somme de 8,000 livres sur les fonds destinés aux dépenses variables pour venir en aide aux ouvriers de la campagne dont les métiers ont été emportés par les eaux (22 mars). — Vergennes envoie à l'Intendant de Champagne les requêtes du Corps de Ville et des négociants de Reims qui sollicitent du secours pour le rétablissement des villages situés sur la Suippe (30 mars). — Correspondance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil avec l'archevêque de Reims (mai-juin 1784). — Renvoi à l'Intendant des requêtes de divers gentilshommes et autres qui sollicitent des secours. — Lettres de Vergennes à l'Intendant lui annonçant que le Roi venait d'accorder 350,000 livres à la Généralité de Champagne sur les 3 millions destinés à venir en aide aux victimes des rigueurs de l'hiver (6 juillet 1784). — État général des pertes subies par la province de Champagne à la suite des inondations de février : le total s'élève à 992,409 livres 17 sols. — État général de la répartition des 350,000 livres accordées par le Roi. — Arrêt du Conseil accordant aux paroisses de la Généralité de Châlons une diminution de 180,000 livres sur la taille de 1785 (11 janvier 1785) ; copie de l'arrêt du Conseil qui répartit ces 180,000 livres sur les 12 Élections de Champagne (12 juillet 1785).

C. 1972. (Portefeuille.) — 40 pièces, papier.

**1784.** — Inondations de février : secours provisoires aux victimes. — État des dépenses effectuées par les subdélégués pour venir en aide aux pauvres : subdélégations de Château-Porcien, Mézières, Reims, Rethel.

C. 1973. (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1784.** — Inondations de février. — Subdélégation de Châlons : procès-verbaux destinés à constater les pertes causées par les eaux : l'estimation totale de ces pertes s'élève pour la subdélégation à 75,236 livres ; requêtes, mémoires, notes, etc.

C. 1974. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1784-1785.** — Inondations de février 1784. — Élection de Châlons : requêtes en décharge ou modération d'impositions remises par les Élus. — État des sommes que les membres du bureau établi à Châlons proposent d'accorder à différents particuliers pour les aider à réparer leurs pertes : le total monte à 17,200 livres ; l'état est approuvé par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil (1785).

C. 1975. (Portefeuille.) — 24 pièces, papier.

**1784-1785.** — Inondations de février 1784. — Subdélégation d'Épernay : procès-verbaux constatant la valeur des pertes éprouvées par les communautés de la subdélégation : l'estimation totale s'élève à 10,440 livres. — Élection d'Épernay : état des sommes que les membres du bureau établi à Épernay proposent d'accorder à divers particuliers pour les aider à réparer leurs pertes : le total se monte à 6,000 livres ; l'état est arrêté par l'Intendant.

C. 1976. (Portefeuille.) — 80 pièces, papier.

**1784.** — Inondations de février. — Subdélégation de Reims : procès-verbaux constatant la valeur des pertes subies par les communautés de la subdélégation. L'estimation totale est de 493,271 livres 7 sols.

C. 1977. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1784-1785.** — Inondations de février 1784. — Élection de Reims : correspondance relative à la formation du bureau des inondés de l'Élection (1784). — Réclamations sur requêtes adressées à l'Intendant et renvoyées à l'examen du bureau (1785).

C. 1978. (Portefeuille.) — 10 pièces, papier (3 cahiers in-fol.).

**1785-1786.** — Inondations de février 1784. — Élection de Reims : état des sommes que les membres du bureau établi à Reims proposent d'accorder pour indemniser les particuliers victimes de l'inondation : le total s'élève à 153,434 livres 10 sols ; l'état est visé par l'Intendant.

C. 1979. (Portefeuille.) — 8 pièces, papier (2 cahiers in-fol.).

**1785.** — Inondations de février 1784. — Élection de Reims : subdélégation de Château-Porcien. — État des sommes que les membres du bureau établi à Reims proposent d'accorder aux communautés de la subdélégation de Château-Porcien faisant partie de l'Élection de Reims : le total s'élève à 29,190 livres ; l'état est approuvé par l'Intendant.

C. 1980. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1784.** — Inondation de la Suipe : correspondance de l'Intendant et de son secrétaire Gauthier avec Polonceau, subdélégué de Reims — Polonceau écrit à Gauthier le 27 février : « Vous êtes déjà instruit des inondations de la Suipe ; la rivière de Vesle éprouve le même sort : plus de quinze paroisses sont dans l'état le plus effrayant, sans logement et manquant de tout. Vous ne pouvez vous imaginer l'état affreux de ces misérables : je ne sais auquel répondre. Les moulins sur ces deux rivières sont presque tous détruits ou dans l'impuissance de moudre de longtems : les villages de l'intérieur des terres sont au moment de manquer de farines... » — Le 14 mars l'Intendant Rouillé d'Orfeuil écrit au subdélégué : « J'ai reçu la lettre que vous m'avez écrite le 3 de ce mois en m'envoyant un état qui me fait connaître les paroisses qui ont été entièrement submergées par les eaux et celles qui méritent des considérations par les secours considérables qu'elles se sont empressées de procurer aux malheureux habitans, soit en leur faisant fournir du pain et des fourages pour les bestiaux ou en leur procurant des logemens provisoires. Je pense ainsi que vous qu'il est convenable de les dispenser de contribuer cette année à la levée des soldats provinciaux : en conséquence vous trouverés cy jointe l'ordonnance que je viens de rendre à laquelle vous voudrés bien tenir la main... » — État des pertes en bâtimens, grains, bestiaux, meubles et effets, résultant des inondations des 24 février et jours suivans dans les paroisses ci-après : Isle-sur-Suipe, Bazancourt, Bault-sur-Suipe, Ferrières et Saint-Étienne-sur-Suipe. Le total s'élève à 296,396 livres. — Secours aux fabricants pauvres de 8 paroisses situées le long de la Suipe ; état du nombre et de la valeur des métiers submergés par l'inondation de la Suipe et de la Retourne : 144 fabricants et 315 métiers d'une valeur totale de 19,699 livres. — Compte rendu de la distribution des secours accordés par le Roi aux fabricants établis sur la Suipe. — Minute de la lettre de l'Intendant à M. Polonceau sur les travaux projetés par l'ingénieur en chef Le Jolivet en vue de protéger à l'avenir les villages

d'Isle, Boulton-sur-Suippe et Bazancourt contre tout nouveau désastre (12 mai 1784).

C. 1981. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier (2 cahiers in-fol.).

**1784-1786.** — Inondations de février 1784. — Subdélégation de Rethel-Mazarin : procès-verbaux constatant les pertes subies par les communautés inondées : l'estimation totale se monte à 227,227 livres (1784). — Élection de Rethel : état des sommes que les membres du bureau établi à Reims proposent d'accorder aux communautés de l'Élection de Rethel victimes de l'inondation : le total est de 47,033 livres 15 sols. L'état est visé par l'Intendant (1786).

C. 1982. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier.

**1784-1785.** — Inondations de février 1784. — Subdélégation de Sainte-Menehould : lettre du subdélégué Mouton à l'Intendant pour l'informer des désastres causés par la fonte des neiges : « Dans la nuit du 26 au 27 de ce mois, les eaux ont crû à un point dont il n'y avoit jamais eu d'exemple : elles sont entrées dans les maisons sises dans les parties basses jusqu'à la hauteur de 3 et 4 pieds de manière qu'un bon tiers des citoyens a été obligé de déménager... C'étoit surtout hier le tableau de la plus grande désolation. Le pont de la porte des Bois de cette ville qui est sur la grande route de Paris en Allemagne, depuis longtemps reconnu très faible, étoit environné de gros glaçons qui n'attendoient que le dégel pour s'échapper : il a été rompu à 7 heures du matin... » (28 février 1784). Dans une lettre du 23 mars le subdélégué met l'Intendant en garde contre les récits exagérés du journal de Bouillon et du Mercure de France : ci-joint les extraits de ces deux journaux. — Procès-verbaux constatant les pertes subies par les communautés inondées, Sainte-Menehould et Lançon : l'estimation totale monte à 23,651 livres. — Élection de Sainte-Menehould : état des sommes que les membres du bureau de Sainte-Menehould proposent d'accorder aux victimes : le total est de 6,000 livres ; l'état est visé par l'Intendant (1785).

C. 1983. (Portefeuille.) — 79 pièces, papier.

**1784-1786.** — Inondations de février 1784. — Pièces concernant la répartition des secours à donner aux inondés dans les Élections où il n'a pas été établi de bureau d'administration : la somme à répartir est de 13,790 livres 8 sols 6 deniers restant disponible sur les 350,000 accordées par le Roi : quittances délivrées par les particuliers secourus. — Dossier de requêtes rejetées par les bureaux.

C. 1984. (Portefeuille.) — 46 pièces, papier.

**1784.** — Secours accordés aux pauvres en raison de la rigueur du froid et de l'accumulation des neiges pendant les mois de janvier et février 1784. — État des sommes payées à différentes villes et paroisses de Champagne pour occuper les pauvres pendant l'hiver : le total s'élève à 12,000 livres.

C. 1985. (Portefeuille.) — 75 pièces, papier.

**1784-1790.** — Inondations de février 1784 : ponts à réparer. — État général des ponts et ponceaux à reconstruire ou à réparer à la suite des inondations et qui sont à la charge des communautés : la dépense totale est portée à la 344,790 livres ; copie de l'ordonnance de l'Intendant qui alloue à ces communautés une somme de 60,000 livres à prendre sur les 350,000 accordées par le Roi à la Champagne. — Comptabilité des sommes délivrées pour aider les communautés à réparer leurs ponts (1785-1790).

C. 1986. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier (23 imprimées).

**1771-1788.** — Secours aux noyés : instructions, correspondances, etc. — Le ministre Bertin envoie à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil plusieurs exemplaires d'une *Méthode pour rappeler les noyés à la vie* par M. de Villiers ; circulaires de l'Intendant aux subdélégués, aux officiers de police, au prévôt général et aux 5 lieutenants de maréchaussée, aux officiers municipaux des villes : il leur envoie des exemplaires dudit mémoire (1771). — Instructions imprimées concernant les secours à donner aux noyés (1772-1776). — Correspondance de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil avec Turgot sur les mesures à prendre pour rappeler les noyés à la vie (1775). — Instruction sur les secours à donner aux noyés par M. Portal, médecin consultant de Monsieur (1784). — Boîtes pour le traitement des noyés : liste des boîtes établies dans les différentes villes de Champagne de 1775 à 1788.

C. 1987. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1779-1789.** — Secours aux noyés : dépenses pour le traitement des noyés. — Procès-verbaux d'accidents ; gratifications aux sauveteurs, etc.

C. 1988. (Portefeuille.) — 37 pièces, papier.

**1740-1787.** — Secours aux pauvres. — Les villes de Châlons et de Vitry demandent à emprunter, la première 12,000 livres, la seconde 8,000 livres pour subvenir aux besoins de leurs pauvres : requête et mémoire des gens du

Conseil de ville de Châlons. Copie des arrêts du Conseil autorisant lesdits emprunts sur la requête présentée au Roi par les maire et échevins de Châlons « contenant que la cherté des vivres et les différens accidens arrivez en la présente année ont entraîné la ruine presque totale de leurs manufactures ; les marchands et fabriquants, qui avoient porté à la dernière foire de Reims une quantité considérable d'étoffes de la fabrique de cette ville, n'en ayant presque point vendu, ils se sont trouvés depuis hors d'état de donner de l'ouvrage à leurs bas ouvriers, au moyen de quoy, de deux cens métiers qui travailloient l'été dernier, il n'en reste pas à présent cent qui soient montez ; encore ne peut-on raisonnablement espérer qu'ils se soutiendront pendant l'hiver, ce qui réduit à la misère plus de 3,000 ouvriers... » Correspondance à ce sujet (1740). — Secours à la noblesse pauvre : demoiselle Frémyn de Fontenille (1784) ; chevalier de France (1785) ; sieur de Fougères, garde du corps (1785-1786) ; Madame de Wassernay de la Marck (1787).

C. 1989. (Portefeuille.) — 18 pièces (1 parchemin).

**1669-1789.** — Prisons. — Correspondance ministérielle sur divers objets : évasions ; rébellion des prisonniers détenus à Châlons le 25 septembre 1760, etc. ; lettres signées Orry, D'Angervilliers, D'Argenson, Crémilles, Saint-Florentin, Ségur, baron de Breteuil (1732-1787). — Requêtes de prisonniers à l'Intendant, procès-verbaux d'arrestations, interrogatoires, correspondance relative à des prisonniers. — L. Champenois, prévôt de la justice de Barbonne, détenu dans les prisons de Châlons (1669). — Supplique de J. Tilloy à l'Intendant pour demander sa mise en liberté (1734). — Décès de L. d'Anger, détenu dans les prisons de Châlons : procès-verbal des médecins (1740). — Interrogatoire de Vannier, régisseur de la terre de Dormans par le sieur Chertemps, subdélégué d'Épernay (1768). — Réparations aux prisons de Reims : correspondance à ce sujet (1750-1782).

C. 1990. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier (15 imprimées).

**1720-1724.** — Mendicité. — Établissements destinés à renfermer les mendiants : correspondance ministérielle à ce sujet. — Law informe l'Intendant de Champagne que l'ordonnance prescrivant d'envoyer les vagabonds et criminels à la Louisiane a été rapportée (1720). — Lettre du contrôleur général Dodun à l'Intendant L'Escalopier sur l'internement projeté des mendiants : il demande s'il y a dans la province quelque ancien château ou autre maison appartenant au domaine, propre à renfermer les mendiants, si une seule maison peut suffire à cet usage en Champagne ou si

plusieurs sont nécessaires, etc. (31 janvier 1724) ; réponse des subdélégués d'Épernay, Sainte-Menehould et Vitry à l'Intendant sur ce sujet. — Dodun envoie à l'Intendant un exemplaire de la Déclaration du 18 juillet 1724 concernant les mendiants et les instructions y relatives. — Lettre du Contrôleur-général sur l'exécution de l'ordonnance du 18 juillet ; circulaire de l'Intendant aux subdélégués à ce sujet : « L'extrême attention que le Conseil apporte pour l'exécution de la Déclaration du Roy du 18 juillet dernier concernant les mendiants, m'oblige de vous prier d'ordonner à tous les syndics des paroisses de votre département de vous informer des mendiants qui y paroîtront ou qui s'y retireront à l'avenir, comme aussi du lieu de leur retraite afin qu'on puisse prendre des mesures promptes et certaines pour les faire arrêter... Je remets à votre prudence les précautions convenables pour ne pas souffrir un seul mendiant dans votre département et pour estre averti à point nommé de tout ce qui se passera à cet égard dont vous aurez soin de m'informer sur-le-champ... » (26 novembre 1724).

C. 1991. (Portefeuille.) — 67 pièces, papier.

**1725-1731.** — Mendicité. — Établissements destinés à renfermer les mendiants : correspondance ministérielle à ce sujet. — Lettres du contrôleur-général Dodun sur la marque qui doit être appliquée aux mendiants en récidive (25 mars 1725) ; sur l'établissement des renfermeries dans les villes de Reims, Saint-Dizier et Bar-sur-Aube (26 mai 1725). — Le Contrôleur-général se plaint de la négligence qu'apporte la maréchaussée de Sézanne à poursuivre et arrêter les mendiants (1725). — Observations sur les états de mendiants dressés par les hôpitaux de Reims, Châlons, Troyes, et Saint-Dizier pour les 3 premiers trimestres de 1725. — Le Contrôleur-général Le Peletier se plaint du relâchement apporté dans l'exécution de l'ordonnance de 1724 (16 août 1727). — État des hôpitaux de la Généralité de Châlons destinés à renfermer les mendiants, du nombre des pauvres qui s'y trouvent au 1<sup>er</sup> janvier 1729 et des revenus fixes et casuels desdits hôpitaux. — Le contrôleur général Orry se plaint du grand nombre de mendiants et vagabonds répandus dans les provinces et recommande l'exécution rigoureuse de l'ordonnance de 1724 (1730).

C. 1992. (Portefeuille.) — 94 pièces, papier (2 imprimées, 1 plan).

**1724-1732.** — Mendicité. — Hôpitaux des mendiants : états de situation et comptes. — Bordereau de l'imposition des 3 deniers pour livre sur la taille et crues y jointes, réservée aux hôpitaux des mendiants ; état des sommes

payées à compte de la dépense des hôpitaux depuis leur établissement jusqu'au 18 décembre 1726. — Bordereaux des dépenses faites par les hôpitaux de mendiants de 1724 à 1727; états des recettes et dépenses de ces hôpitaux en 1728 et 1729. — Pièces concernant l'habillement, la literie, le pain et la paille. — États de situation: états trimestriels fournis par les hôpitaux des mendiants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1725. — Observations du Contrôleur général sur les états envoyés par les hôpitaux de Châlons et de Reims (1726); observations générales sur les états de 1727: copie de la lettre écrite à ce sujet par le Contrôleur-général à l'Intendant l'Escalopier (1728). — États des mendiants arrêtés et internés dans les hôpitaux de Châlons, Reims, Saint-Dizier et Troyes (1731-1732). — Renfermerie de Châlons: devis des ouvrages à exécuter pour renfermer les mendiants amenés à Châlons; plan de la renfermerie (1724). — Renfermerie de Troyes: projet d'administration du dépôt destiné à renfermer les mendiants amenés à Troyes (1724).

C. 1993. (Portefeuille.) — 33 pièces, papier.

**1724-1729.** — Hôpitaux des mendiants créés en conformité de la Déclaration du 24 juillet 1724. — Hôpital de Châlons: correspondance ministérielle (1724-1725). — Statistique: états de l'hôpital des mendiants de Châlons aux 18 janvier 1728 et 1729. — État contenant les noms des mendiants enfermés à l'hôpital de Châlons en 1728. — Procès-verbaux de capture de mendiants arrêtés par la maréchaussée et conduits à Châlons: minute d'une lettre de l'Intendant à M. Loisson, prévôt-général de la maréchaussée de Champagne: « Il semble qu'on se néglige sur l'exécution de la déclaration du Roy concernant les mendiants à proportion que le temps du jubilé et de la Pasque en multiplie le nombre. Je vous ay recommandé de donner partout vos ordres pour n'en souffrir aucun, soit de la ville, soit étranger. Je vous prie donc, toutes choses cessantes, de les faire enlever indistinctement et de les faire conduire à l'hôpital où les archers les feront enregistrer... » (1727). — Procès-verbaux d'évasions de mendiants (1725-1729).

C. 1994. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1724-1729.** — Hôpitaux et mendiants. — Hôpital de Reims: correspondance; lettres des contrôleurs généraux Dodun et Le Peletier, des administrateurs de l'hôpital-général à l'Intendant de Champagne (1724-1727). — Statistique; états de situation de l'hôpital-général où sont renfermés les mendiants (1727 et 1728).

C. 1995. (Portefeuille.) — 34 pièces, papier.

**1724-1732.** — Hôpitaux des mendiants. — Hôpital de Reims; comptes de la réclusion des mendiants.

C. 1996. (Portefeuille.) — 64 pièces, papier.

**1737-1768.** — Répression de la mendicité. — Procès-verbaux de captures et interrogatoires de mendiants adressés à l'Intendant de Champagne.

C. 1997. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier (4 imprimées).

**1769.** — Répression de la mendicité. — Procès-verbaux de captures et interrogatoires de mendiants adressés à l'Intendant de Champagne.

C. 1998. (Portefeuille.) — 53 pièces, papier (2 imprimées).

**1770-1790.** — Répression de la mendicité. — Procès-verbaux de captures et interrogatoires de mendiants adressés à l'Intendant de Champagne (1770-1790). — Extraits mensuels des ordonnances rendues pour l'internement des mendiants par le sieur Chedel, lieutenant de la maréchaussée de Sainte-Menehould (1770-1774).

C. 1999. (Portefeuille.) — 108 pièces, papier.

**1769-1786.** — Répression de la mendicité. — Gratifications accordées à la maréchaussée de Champagne pour la répression de la mendicité: états trimestriels; lettres ministérielles signées D'Invau, Terray, Bertier.

C. 2000. (Portefeuille.) — 55 pièces, papier (8 imprimées).

**1731-1783.** — Mendicité: moyens proposés pour arriver à l'extinction de la mendicité. — Ordonnances de l'Intendant Le Peletier de Beaupré interdisant la mendicité dans la ville de Châlons (1732 et 1740). — Lettre du comte de Saint-Florentin à l'Intendant Caze de la Bove l'invitant à faire arrêter tous les mendiants, vagabonds et gens sans aveu: ordonnance conforme de l'Intendant; minute de l'état général des mendiants et vagabonds actuellement détenus dans les prisons de Champagne: le total s'élève à 245 (1749). — Instructions du comte de Saint-Florentin à l'Intendant De la Bove sur les mesures à prendre à l'égard des mendiants qui seront relâchés après une prison plus ou moins longue (1750). — Correspondance du contrôleur général De l'Averdy avec l'Intendant Rouillé d'Orfeuil sur les mesures à prendre pour arriver à l'extinction de la mendicité; projet de mémoire sur l'établissement d'une renfermerie dans l'hôpital-général de Reims (1764). — Turgot prescrit à l'Intendant d'adoucir les mesures de rigueur prises



à l'égard des mendiants : « l'intention du Roy est qu'on mette dès à présent la plus grande réserve dans les captures et qu'on les suspende même à l'égard des mendiants domiciliés... » Rouillé d'Orfeuil répond : « il me sera d'autant plus facile de faire exécuter les ordres du Roy et vos intentions dans la province et sur la frontière de Champagne que jusques à présent je me suis renfermé précisément dans les objets que vous me marqués... » (1774). — Le commandant de la maréchaussée de Fismes demande des instructions sur la conduite à tenir à l'égard des enfants de 4 à 40 ans arrêtés comme mendiants ; réponse du lieutenant de la maréchaussée de Reims (1783). — Essai sur les moyens de supprimer la mendicité en réglant les charités et les aumônes. — Projet de règlement pour empêcher la mendicité dans la ville de Troyes.

C. 2001. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier (2 imprimées).

**1772-1790.** — Mendicité. — Correspondance ministérielle relative à la résiliation du bail conclu avec les entrepreneurs pour la subsistance des mendiants détenus, à la comptabilité des dépôts, aux gratifications accordées pour la destruction de la mendicité, etc. Lettres signées Terray, Turgot, Clugny, Taboureau, Bertin, Blossac (1772-1785). — L'Intendant répond à Turgot qui lui annonçait la prochaine résiliation du bail conclu pour la subsistance des mendiants : « Je vous supplie de me permettre de vous représenter que si la subsistance, l'entretien, le traitement des maladies est fourni par économie et au compte du Roy, l'expérience de ce qui s'est passé précédemment m'assure que les journées reviendront entre huit et neuf sols. Telle attention que je donne par moy même à tous ces détails et tels que soient les soins de mes subdélégués, on n'apporte jamais autant d'économie qu'un entrepreneur qui n'a d'autre objet que son intérêt particulier et qui y veille journellement et sans discontinuation... » (1775). — Règlement concernant la constitution et le régime général des dépôts de mendicité dans tout le royaume.

C. 2002. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier (6 imprimées).

**1774-1790.** — Mendicité : correspondance. — Lettres de divers Intendants à l'Intendant de Champagne au sujet de déclarations de mendiants à faire vérifier en Champagne (1778-1790). — Correspondance ministérielle au sujet de 44 enfants dont les pères et mères ont subi la peine capitale : partage de ces enfants entre divers dépôts de mendicité (1780). — Mendiants arrêtés par la maréchaussée de la province, sur lesquels on a demandé des renseignements aux Intendants des Généralités où ils sont nés (1783). — Lettres

relatives aux translations de mendiants effectuées pendant l'hiver (1774-1789). — Circulaire de l'Intendant de Champagne aux subdélégués concernant les voitures que les communautés doivent fournir pour le transport des mendiants : réponses des subdélégués (1782).

C. 2003. (Portefeuille.) — 31 pièces, papier.

**1767-1778.** — Mendicité. — Établissement créé par le sieur Le Blanc, administrateur de l'hôpital de Vitry, pour l'extinction de la mendicité dans cette ville. — Copie d'un mémoire sur les moyens de supprimer la mendicité présenté à l'Académie royale des sciences et belles-lettres de Caën par Viallet, ingénieur. — État des recettes et dépenses de la manufacture des enfants pauvres de Vitry du 4<sup>er</sup> juillet 1765 au 15 juillet 1770. — Correspondance de M. Le Blanc, de l'Intendant de Champagne et des ministres Turgot et Necker concernant l'établissement ci-dessus (1767-1778) (voir art. 1050).

C. 2004. (Portefeuille.) — 36 pièces, papier (1 imprimée).

**1775.** — Mendicité. — Loteries autorisées sous condition d'appliquer une partie des bénéfices au profit des pauvres renfermés dans les dépôts de mendicité. — Terray écrit à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au sujet d'un sieur Carriat qui sollicitait l'autorisation d'établir des loteries en Champagne en offrant de donner pour la première année 2,000 livres au profit des mendiants (18 janvier 1774) ; correspondance du Contrôleur général, de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil et du sieur Carriat à ce sujet (1774).

C. 2005. (Portefeuille.) — 50 pièces, papier (1 imprimée).

**1777-1778.** — Mendicité. — Établissement du bureau de charité pour l'extinction de la mendicité : correspondance de l'Intendant avec Necker, les subdélégués, les officiers municipaux des villes et bourgs, les administrateurs des hôpitaux et hôtels-Dieu. — Rouillé d'Orfeuil répond à la lettre de Necker en date du 4 décembre 1777 : « Depuis 10 ans je n'ay cessé de donner tous mes soins et mon attention à l'objet important de la destruction de la mendicité et je me suis occupé sans relâche de tous les moyens que j'ay cru pouvoir contribuer à l'entier anéantissement d'un fléau aussy deshonorant pour l'humanité que contraire à l'ordre public et à la sûreté particulière des citoyens et préjudiciable en même tems aux intérêts de l'agriculture et du commerce. Je crois même pouvoir me flater que jusques à présent mes efforts n'ont pas été sans quelque succès et j'ay tout lieu de penser que le nombre des mendiants et vagabonds est considérablement diminué en Champagne, puisqu'à cette époque il

ne se trouve que 160 renfermés dans le dépôt de Châlons, le seul qui ait lieu pour toute cette province, quoique composée de villes très peuplées et nécessairement abondantes en pauvres à cause du travail des manufactures, et en outre de plus de 2,200 paroisses ou communautés dont plus du quart ne sont employées qu'à la culture de la vigne si sujette à une infinité d'événemens fâcheux par l'intempérie des saisons... » (42 janvier 1778).

C. 2006. (Portefeuille.) — 115 pièces, papier (6 imprimées).

**1768-1787.** — Mendicité : travail des mendiants. — Lettre du directeur du dépôt de mendicité de Tours à l'Intendant de Champagne concernant le travail des mendiants (1768). — Filatures de coton établies pour donner de l'ouvrage aux pauvres et contribuer ainsi à l'extinction de la mendicité : secours annuels accordés sur les fonds de charité aux filatures des villes et communautés de Champagne (1779-1786). — Filatures établies dans les villes ci-après : Châlons (1775-1785). — Filature de la paroisse Saint-Nicolas fondée en 1774 par l'évêque de Sarlat, ancien vicaire général du diocèse de Châlons, pour l'éducation et l'entretien de 40 jeunes filles pauvres : l'évêque sollicite un secours ; avis favorable de l'Intendant ; Necker accorde une subvention annuelle de 500 livres à payer sur les fonds de la mendicité. — Mandats de paiement de la somme de 500 livres délivrés par l'Intendant pour le loyer de la maison ci-dessus (1782-1787). — Reims (1778). — Sézanne et Charleville-lez-Sézanne (1778-1787).

C. 2007. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-fol.

**1780-1784.** — Mendicité : translation des mendiants. — Comptabilité : états annuels des voitures et chevaux fournis par J. M. Dian, régisseur des étapes et convois militaires pour le transport des mendiants ; chaque état est arrêté par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil.

C. 2008. (Portefeuille.) — 8 cahiers in-fol.

**1786-1790.** — Mendicité : translation des mendiants. — Comptabilité : états annuels des voitures et chevaux fournis par J. M. Dian, régisseur des étapes et convois militaires pour le transport des mendiants ; chaque état est arrêté par l'Intendant Rouillé d'Orfeuil.

C. 2009. (Portefeuille.) — 81 pièces, papier.

**1778-1787.** — Mendicité : translation des mendiants. — Translation des mendiants et vagabonds du dépôt de Châlons dans ceux des Généralités où ils sont nés et domiciliés.

MARNE. — SÉRIE C.

C. 2010. (Portefeuille.) — 194 pièces, papier.

**1778-1781.** — Mendicité ; translation des mendiants. — Translation à Châlons-sur-Marne de mendiants détenus dans les dépôts de Besançon, Chalon-sur-Saône, Saint-Denis et Soissons : états nominatifs et feuilles de route délivrés par les Intendants des Généralités de Franche-Comté, Bourgogne, Soissons et Paris.

C. 2011. (Portefeuille.) — 133 pièces, papier.

**1768-1777.** — Mendicité : captures et translations de mendiants. — Voitures fournies pour la translation des mendiants par l'entrepreneur général des transports militaires ; gratifications accordées à la maréchaussée de Champagne pour l'opération de la mendicité.

C. 2012. (Portefeuille.) — 85 pièces, papier.

**1778.** — Mendicité : gratifications accordées à la maréchaussée de Champagne pour l'extinction de la mendicité.

C. 2013. (Portefeuille.) — 136 pièces, papier (8 imprimées).

**1779-1790.** — Mendicité : gratifications accordées à la maréchaussée de Champagne pour l'extinction de la mendicité (1779-1789). — États envoyés à l'Intendant des gratifications accordées par le Contrôleur-général à la maréchaussée de Champagne (1786-1787). — Gratifications accordées aux bureaux de l'Intendance pour l'opération de la mendicité (1768-1790) ; frais d'impressions (1780-1783).

C. 2014. (Portefeuille.) — 161 pièces, papier.

**1767-1785.** — Mendiants : renseignements personnels. — Procès-verbaux de captures et interrogatoires et autres renseignements personnels classés par ordre alphabétique (1767-1785). — Mendiants décédés dans les dépôts : extraits mortuaires (1784-1785).

C. 2015. (Portefeuille.) — 60 pièces, papier.

**1780-1782.** — Mendicité : subsistances. — Bons de subsistance délivrés aux mendiants par les subdélégués.

C. 2016. (Portefeuille.) — 124 pièces, papier.

**1785.** — Mendicité : subsistances. — Bons de subsistance délivrés aux mendiants par les subdélégués.

C. 2017. (Portefeuille.) — 82 pièces, papier.

**1786-1787.** — Mendicité : subsistances. — Bons de subsistance délivrés aux mendiants par les subdélégués.

C. 2018. (Portefeuille.) — 187 pièces, papier.

**1788.** — Mendicité; subsistances. — Bons de subsistance délivrés aux mendiants par les subdélégués.

C. 2019. (Portefeuille.) — 226 pièces, papier.

**1789.** — Mendicité: subsistances. — Bons de subsistances délivrés aux mendiants par les subdélégués.

C. 2020. (Portefeuille.) — 22 pièces, papier.

**1768-1789.** — Mendicité: subsistances. — États des sommes payées aux mendiants mis en liberté pour leur subsistance à raison d'un sol par lieue sur les routes et passeports délivrés par les Intendants.

C. 2021. (Portefeuille.) — 104 pièces, papier.

**1771-1774.** — Mendicité: passeports. — Passeports délivrés aux mendiants par l'Intendant de Champagne.

C. 2022. (Portefeuille.) — 113 pièces, papier.

**1771-1789.** — Mendicité: passeports. — Passeports délivrés aux mendiants par l'Intendant de Champagne et par les Intendants de provinces étrangères.

C. 2023. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier.

**1768-1786.** — Mendicité. — Comptabilité: correspondance ministérielle à ce sujet; lettres signés Terray, Turgot, Clugny, Bertier (1770-1786). — Comptes rendus annuels des recettes et dépenses effectuées dans la Généralité de Champagne pour l'opération de la mendicité de 1768 à 1784.

C. 2024. (Portefeuille.) — 1 registre in-fol. cartonné.

**1769-1790.** — Mendicité. — Comptabilité: journal de la recette et dépense effectuée pour l'opération de la mendicité.

C. 2025. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier (6 imprimées, 3 plans).

**1759-1768.** — Mendicité: dépôt de mendicité de Châlons dit *Maison d'Ostende*. — Acquisition et accroissements des bâtiments: copie du bail passé entre la compagnie du noble jeu du fusil établie à Châlons et les sieurs Jacques et Marie-Claude Didier sa femme: lesdits sieurs louent pour 12 ans consécutifs à la compagnie une partie de la maison « où pend pour enseigne la ville d'Ostende » moyennant 120 livres par an (25 juin 1759). — Lettre du contrôleur-général L'Averdy à l'Intendant Rouillé d'Orfeuil touchant

l'établissement d'un dépôt de mendicité en Champagne; l'Intendant propose d'employer à cet effet les bâtiments de l'arsenal de Châlons (16 juillet 1765); sur le refus du Ministre, il propose la maison d'Ostende: « J'ay fait chercher dans la ville de Châlons une maison qui fût convenable pour y renfermer les mendiants de l'un et de l'autre sexe, et il ne s'en est trouvé qu'une seule, mais dont la position est assés favorable; elle est située à l'extrémité d'un des faubourgs de cette ville, en bon air et hors d'accident pour le feu, étant isolée de toutes maisons. Il est vray que les bâtiments sont en assés mauvais état... » (15 août 1766). Le Contrôleur-général ayant accepté, Rouillé d'Orfeuil écrit: « En conséquence de la lettre que M. le Contrôleur-général m'a fait l'honneur de m'écrire le 19 octobre dernier, j'ay fait l'acquisition d'une grande maison size dans un des faubourgs de la ville de Châlons pour servir à l'avenir de renfermerie pour les mendiants et j'ay celuy de vous envoyer une expédition du contrat qui en a été passé... » (23 février 1767). — Plan de la maison d'Ostende. — Détail estimatif des ouvrages à exécuter à la maison d'Ostende pour pouvoir y renfermer les mendiants; le total s'élève à 41,293 livres 7 sols 4 denier (20 janvier 1767); adjudication passée le 17 février moyennant 40,000 livres. — Coupe et élévation d'un ouvroir à établir dans la maison d'Ostende.

C. 2026. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier (2 imprimées, 1 plan).

**1767-1787.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Correspondance ministérielle: minute d'une lettre de l'Intendant Rouillé d'Orfeuil au contrôleur-général De L'Averdy: « Je n'ay point perdu un seul instant pour faire mettre la maison d'Ostende située dans un des faubourgs de Châlons et destinée pour servir de renfermerie, en état de recevoir les mendiants et vagabonds qui pourront être arrêtés dans la province... J'apprends à l'instant que cette maison est aujourd'huy préparée et suffisamment approvisionnée pour y recevoir plus de 150 mendiants, et que avant le 15 de ce mois tout ce qui reste à terminer sera finy, et l'on pourra alors y recevoir et renfermer jusques à 300 mendiants de l'un ou de l'autre sexe... » (4 décembre 1767). — Minute d'une lettre de l'Intendant au subdélégué de Châlons, Brémont, lui annonçant que l'ordre va être donné d'arrêter tous les mendiants pour les conduire au dépôt de chaque province: « comme celui de la province de Champagne est établi dans l'ancienne maison d'Ostende qui se trouve très à votre proximité, je vous prie de vous charger de la conduite de cette maison où il sera nécessaire que vous fassiez des visites journalières et à différentes heures... » (8 décembre 1767). — Secours spirituels à donner aux mendiants; lits de camp; sel à fournir au dépôt (1768). — Le Contrôleur-

général demande le plan du dépôt : instruction du Ministre sur les précautions à prendre avant de mettre en liberté les mendiants détenus (8 mars 1768). — Le Contrôleur-général demande un état mensuel du nombre des détenus et des rations qui leur auront été fournies (16 mars) ; demande d'éclaircissements sur les précautions prises relativement à la garde des dépôts (24 mars) ; travail des mendiants (26 avril 1768). — Sur la demande du Ministre qui désirait être informé des résultats des dernières mesures prises à l'égard des mendiants, l'Intendant répond : « Je dois à cet égard vous assurer que je suis à portée d'entendre journellement combien tout le public est satisfait de cette opération. Non-seulement les gens sensés, mais même les simples habitans des villages conviennent des avantages qu'ils éprouvent. La campagne qui étoit auparavant ravagée par les mendiants et vagabonds commence à jouir de la paix et de la tranquillité qu'on désiroit depuis si longtemps... » (3 août). — Instructions sur la manière dont doivent se faire les translations de détenus (5 août 1768). — Lettre de Terray sur les soins qu'il convient de donner aux enfants arrêtés pour vagabondage (1769) ; lettre du même prescrivant d'établir dans chaque dépôt un certain nombre de loges destinées à renfermer les fous (1770). — Mémoire de l'archevêque de Reims qui demande 4,200 livres pour permettre à l'hôpital de Reims d'achever un bâtiment destiné à servir de dépôt de mendicité ; lettre de Terray à ce propos (1770). — Le Ministre demande l'état des enfants de 10 à 15 ans actuellement détenus au dépôt de Châlons pour les envoyer à la fabrique établie par le sieur Daudiffret à Barcelonnette (1771). — Ordre de mettre en liberté les détenus propres aux travaux de la campagne (1774). — Lettre de Turgot à l'Intendant sur la destruction de la mendicité et du vagabondage : « Vous voudrés bien faire sortir peu à peu du dépôt d'icy au mois de may prochain ceux des renfermés qui ne seroient que suspects, parce que le Roy a décidé de ne laisser subsister à cette époque que cinq dépôts de mendicité dans le royaume et qui seront dans les villes de Saint-Denis près de Paris, de Tours, de Bordeaux, de Bourgen-Bresse et de Châlons en Champagne... » (24 novembre 1775). — Inventaire à établir des effets qui existent dans les dépôts de mendicité au 31 décembre 1775 (voir art. 2030) — Instruction sur la subsistance des mendiants du dépôt de Châlons à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1776. — Lettre du contrôleur-général Clugny prescrivant de remettre en vigueur les ordres donnés à la maréchaussée en 1768 pour la capture des mendiants et vagabonds (29 mai 1776). — Lettre de Bertin à l'Intendant sur les plaintes provoquées par le mauvais état du dépôt de mendicité de Châlons (31 août 1782). — Plan de la maison d'Ostende (sans date).

C. 2027. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

**1767-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Correspondance ministérielle concernant les fonds envoyés à l'Intendant de Champagne pour la maison d'Ostende ; lettres signées De l'Averdy, D'Invau, Terray (1767-1790). — Mendiants du dépôt d'Ostende envoyés aux eaux de Bourbonne-les-Bains (1771-1784).

C. 2028. (Portefeuille.) — 83 pièces, papier.

**1777-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons : bâtiments. — Dépenses d'entretien : mandats de paiement délivrés par l'Intendant aux entrepreneurs ; quittances de fournisseurs.

C. 2029. (Portefeuille.) — 112 pièces, papier.

**1768-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons : bâtiments et ameublement. — Quittances de fournisseurs.

C. 2030. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier (2 imprimées).

**1765-1785.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Administration : bureau d'administration et personnel de service. — Projet de règlement de santé pour la maison de force (sans date) ; autre projet de règlement intérieur (1773). — Nominations de médecins par l'Intendant : Gellé (1768) ; Del (1776). — Minute d'une lettre de Rouillé d'Orfeuil à Bertier, intendant de la Généralité de Paris : il lui demande communication du règlement intérieur en usage dans les dépôts de sa Généralité (1780). — Bureau d'administration : minute d'une lettre de l'Intendant aux membres du bureau, Brémont, subdélégué ; Tocut, chanoine ; La Tour, officier au grenier à sel ; Cousinat, changeur du Roi et Rogier, négociant (1774). — Procès-verbal de la délibération du 29 septembre 1774. — Nominations de membres du bureau par l'Intendant, etc. (1771-1785). — Inventaires de la maison d'Ostende (1771-1785). — État du dépôt de mendicité de Soissons en 1782.

C. 2031. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier.

**1771-1786.** — Maison d'Ostende à Châlons : personnel chargé de la surveillance. — Concierge : établissement d'un concierge en 1771. — Information contre le sieur Goujon, concierge (1776). — Plaintes contre le sieur Hémard, concierge et boulanger du dépôt (1779-1784). — Commissions de concierge et de commis aux écritures (1776-1786).

C. 2032. (Portefeuille.) — 56 pièces, papier (6 imprimées).

**1731-1783.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Police intérieure : évasion de P. Degaule (1731). — Procès-verbal d'une descente de la maréchaussée dans le dépôt de mendicité (1774). — Évasion de détenus dans la nuit du 5 au 6 octobre 1774 : signalements ; arrêt du Conseil attribuant le jugement des prévenus à la maréchaussée de Châlons (1776) ; copies du jugement prévôtal (1777). — Émeute du 5 mars 1780 : projet d'un arrêt commettant le prévôt général de la maréchaussée de Châlons ou son lieutenant à juger en dernier ressort les détenus évadés le 5 mars. — Évasion de 36 détenus : signalements envoyés à la maréchaussée (1783).

C. 2033. (Portefeuille.) — 65 pièces, papier.

**1767-1788.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Comptabilité : compte général des dépenses de 1767. — Compte général et comptes trimestriels des dépenses de 1768. — Compte général de 1769. — Pièces à l'appui de l'exercice 1787.

C. 2034. (Portefeuille.) — 26 pièces, papier.

**1788-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Régie économique : états mensuels pour 1788, 1789 et les 4 premiers mois de 1790.

C. 2035. (Portefeuille.) — 137 pièces, papier.

**1768-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Comptabilité : gages de la maréchaussée, du concierge et du guichetier, du chargé du registre d'écrou ; mandats de paiement signés de l'Intendant.

C. 2036. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1786-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Comptabilité : gratifications au sieur Brémont, chargé de l'inspection du dépôt, à divers employés et gens de service ; mandats de paiement (1786-1790). — Pensions à des infirmes vivant dans le dépôt : mandats de paiement (1788-1790).

C. 2037. (Portefeuille.) — 152 pièces, papier.

**1774-1786.** — Maison d'Ostende à Châlons. — États de situation : états quotidiens (9 octobre au 31 décembre 1775 — 1<sup>er</sup> janvier au 8 mars 1776). — État des mendiants détenus dans le dépôt (1774). — États mensuels (octobre 1784 à 1785 — juin et décembre 1786).

C. 2038. (Portefeuille.) — 76 pièces, papier.

**1768.** — Maison d'Ostende à Châlons : subsistance. — États mensuels pour parvenir au paiement de la subsistance des mendiants détenus.

C. 2039. (Portefeuille.) — 39 pièces, papier.

**1777.** — Maison d'Ostende à Châlons : subsistance. — États mensuels pour parvenir au paiement de la subsistance des mendiants détenus.

C. 2040. (Portefeuille.) — 14 pièces, papier.

**1778-1779.** — Maison d'Ostende à Châlons : subsistance. — États mensuels pour parvenir au paiement de la subsistance des mendiants détenus (1778 — novembre et décembre 1779).

C. 2041. (Portefeuille.) — 25 pièces, papier.

**1781.** — Maison d'Ostende à Châlons : subsistance. — États mensuels pour parvenir au paiement de la subsistance des mendiants détenus.

C. 2042. (Portefeuille.) — 48 pièces, papier.

**1782-1783.** — Maison d'Ostende à Châlons : subsistance. — États mensuels pour parvenir au paiement de la subsistance des mendiants détenus.

C. 2043. (Portefeuille.) — 16 pièces, papier.

**1784-1785.** — Maison d'Ostende à Châlons : subsistance. — États mensuels pour parvenir au paiement de la subsistance des mendiants détenus (1784 — janvier, février, mars 1785).

C. 2044. (Portefeuille.) — 84 pièces, papier.

**1767-1785.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Subsistance et entretien des détenus : traité conclu par les sieurs Teissier et Engren pour la nourriture et l'entretien des détenus ; lettres ministérielles à ce sujet, signées Terray, Turgot, Bertier (1772-1785). — Adjudications de fournitures en paille, légumes, etc., à la maison d'Ostende (1767-1774).

C. 2045. (Portefeuille.) — 63 pièces, papier.

**1768-1772.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Fournitures et entretien : quittances de fournisseurs (pain, légumes, riz, paille, etc.)

C. 2046. (Portefeuille.) — 344 pièces, papier.

**1780-1789.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Four-  
nitures et entretien : quittances de fournisseurs (bois et  
chandelle, savon, blé, seigle, légumes, paille).

C. 2047. (Portefeuille.) — 87 pièces, papier.

**1768-1789.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Habil-  
lement des détenus : effets à rendre aux mendiants envoyés  
par la maréchassée au dépôt de Châlons ; requêtes et cor-  
respondance à ce sujet (1777-1778). — États contenant les  
noms des mendiants évadés du dépôt avec les vêtements  
fournis par l'entrepreneur ; ordonnance de l'Intendant accord-  
ant une indemnité à l'entrepreneur susnommé (1781-1783).  
— Quittances délivrées par les fournisseurs (1788-1789).

C. 2048. (Portefeuille.) — 69 pièces, papier.

**1768-1789.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Fila-  
ture de coton : états mensuels des ouvrages exécutés par les  
détenus et de la vente qui en a été faite (1772). — Fourni-  
tures de coton à la maison d'Ostende (1772) ; fournitures  
d'outils : quittances des fournisseurs (1789).

C. 2049. — (Portefeuille.) — 109 pièces, papier.

**1771-1773.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Infir-  
merie : comptes des recettes et dépenses de l'infirmerie.

C. 2050. (Portefeuille.) — 121 pièces, papier.

**1768-1790.** — Maison d'Ostende à Châlons : infirme-  
rie. — Comptes des dépenses : pièces justificatives. —  
Secours spirituels : pièces justificatives des dépenses ; hono-  
raires des religieux chargés de desservir la chapelle, etc.

C. 2051. (Portefeuille.) — 4 cahiers in-fol.

**1776-1781.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Regis-  
tres de visite du médecin (1776 et 1781).

C. 2052. (Portefeuille.) — 92 pièces, papier.

**1768-1783.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Frais  
de nourrice des enfants de mendiants : mandats de paiement  
délivrés par l'Intendant de Champagne.

C. 2053. (Portefeuille.) — 212 pièce, papier.

**1781-1789.** — Maison d'Ostende à Châlons. — Frais  
de nourrice des enfants des mendiants : mandats de paie-  
ment (1788-1789). — Engagements de nourrices (1781-  
1789).

C. 2054. (Portefeuille.) — 3 pièces (1 vol. in-4° relié).

**1697-1750.** — Intendance. — Mémoire sur la Géné-  
ralité de Champagne dressé par l'intendant Larcher pour  
l'instruction du duc de Bourgogne (1697). — Minute d'un  
état de la Généralité en 1732. — État comparé des imposi-  
tions de la Champagne en 1689, 1697, 1698, 1732, 1748  
et 1750. Le total s'élève pour 1689 à 6,983, 344 livres ; pour  
1697 à 8,466,626 livres ; pour 1698 à 5,884,077 livres ;  
pour 1732 à 9,582,964 livres. — État comparé des sommes  
que le Roi a tirées de la Champagne en 1689, 1732 et 1750.

C. 2055. (Portefeuille.) — 58 pièces, papier (6 imprimées).

**1716-1786.** — Intendance de Champagne : personnel  
administratif. — Listes des Intendants depuis M. de Mes-  
grigny (1638 jusqu'à Antoine-L. Rouillé d'Orfeuil) (1786).  
— Liste des Intendants du Royaume tirés de l'almanach de  
1779. — Lettre du ministre Bertin à l'intendant La Chatei-  
gneraye pour l'informer que le Roi a compris dans son dépar-  
tement la Généralité de Champagne (1763). — Listes et  
demeures des officiers du Conseil supérieur de Châlons.  
— Pension de retraite de 600 livres au doyen des bureaux  
de l'Intendance : correspondance à ce sujet (1774-1786).  
Subdélégués de l'Intendant : département des subdélégués  
avec leurs noms et l'indication du nombre des paroisses dans  
chaque subdélégation. — Subdélégués nommés par l'inten-  
dant L'Escalopier en attendant les nominations que doit  
faire la chambre de justice (1746). — Subdélégation de  
Châlons : l'Intendant décharge le subdélégué Brémont de la  
police des recrues qui est confiée à M. Deu de Rapsecourt,  
chevalier de Saint-Louis (1773). — Subdélégation d'Éper-  
nay : Pierrot nommé en remplacement de Chertemps  
(1<sup>er</sup> décembre 1783). — Subdélégation de Reims : nouvelle  
circonscription arrêtée par l'intendant Rouillé d'Orfeuil.  
L'Intendant écrit à ce sujet au subdélégué de Reims :  
« Lorsque je me déterminai, il y a quelques années, à  
établir des subdélégations à Fismes, Châteauportien et  
Rocroy, je n'ai eu en vue que de faciliter aux habitants de  
la campagne les moyens de porter à moins de frais possibles  
leurs affaires par devant mon subdélégué et de mettre ceux-ci  
plus à même d'être instruits de ce qui se passe dans leur  
arrondissement et plus en état de vérifier sans déplacement  
les différens objets sur lesquels je crois devoir les consulter.  
Mes vues n'avoient pas été entièrement remplies, tant parce  
que je n'avois pas une connaissance parfaite des distances  
réciproques de chaque communauté aux différens chefs-lieux  
de subdélégation, que parce que ce travail fut fait avec pré-  
cipitation. Depuis, je me suis procuré de nouveaux éclair-

cissemens, et je viens en conséquence d'arrêter de nouveaux états pour les subdélégations de Châteauportien, Mézières et Rocroy, celle de Fismes devant rester dans l'état où elle se trouve à présent... » (25 décembre 1774); ci-joint l'état des communautés qui formeront, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1775, le département de M. Polonceau, subdélégué à Reims. — Subdélégation de Vitry : lettre de l'Intendant au subdélégué Jacobé de Couvrot, lui donnant bon témoignage des services qu'il a rendus pour le travail du dixième (1739). — Partage des affaires de la subdélégation de Vitry entre M. de Meaux, receveur des tailles, et Jacobé de Soulange, conseiller au Présidial (1776).

C. 2056. (Portefeuille.) — 18 pièces, papier, 1 imprimée (15 cahiers in-fol.)

**XVIII<sup>e</sup> siècle.** — Intendance de Champagne : inventaires, bureaux. — Inventaire des papiers de l'Intendance de Champagne à la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. — Inventaire dressé par les commissaires des départements formés de l'ancienne province de Champagne (3 mars 1791). — Bureaux de l'Intendance : distribution des affaires entre les différents bureaux. — Instruction sur la manière de procéder à l'exécution de l'Édit de décembre 1764 concernant la libération des dettes de l'État avec les modèles des différents actes.

C. 2057. — 1 vol. in-4<sup>e</sup> cartonné.

**1781.** — État général indiquant les noms des paroisses de la Généralité de Champagne, les Élections et subdélégations dont elles dépendent.

C. 2058. (Portefeuille.) — 27 pièces, papier (1 imprimée).

**1668-1781.** — Titres de noblesse. — Recherche des usurpations de titres instituée par l'Édit du 22 mars 1666 : Georges de Clavariot, écuyer, demeurant à Planrupt (Élection de Vitry), et Samson de Clavariot, seigneur de Gaspard, demeurant à Vosnon (Élection de Saint-Florentin (1668). — Recherche des usurpations de titre instituée par la déclaration du 4 septembre 1696 : François et René d'Hurault, demeurant à Mézières; Jacques Chesneau; Antoine Mauguer; J.-B. de Crenay, seigneur d'Arrentières (1700); La Chenaye; Ch. Alex. de Grignoncourt, demeurant à Langres (1702). — Pancarte de la seigneurie de Brienne (Aube) (1672-1727). — Généalogie de la famille Duplessis

(1771). — Demande d'anoblissement par le sieur Duport, subdélégué et maire de Fismes : lettre du ministre Bertin à l'Intendant qui répond : « Il est vray que le sieur Du Port s'est donné à l'occasion du passage et du coucher du Roy à Fismes des peines et des soins, mais quoiqu'il réunisse à sa qualité de maire de ladite ville celle de mon subdélégué, je n'ose cependant croire que les services qu'il a rendus dans cette circonstance soient de nature à lui faire obtenir une grâce telle que des lettres de noblesses, d'autant que cela pourroit tirer à conséquence » (1775). — Renseignements personnels sur M. Mertrusse, seigneur de Saint-Ouën, fournis par le subdélégué de Vitry, De Saint-Genis (1781). — Vente de la terre et seigneurie d'Arcis-le-Ponsart : annonce.

C. 2059. (Portefeuille.) — 20 pièces, papier (1 imprimée).

**1737-1782.** — Histoire de la province de Champagne par les Bénédictins. — Projet d'une histoire générale de Champagne et de Brie. — Lettre d'Amelot de Chaillou, ministre des affaires étrangères à l'intendant Le Peletier de Beaupré : « S. M. agrée que vous donniez aux PP. Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur toute la protection dont ils auront besoin et que vous trouverés nécessaire pour favoriser la louable entreprise qu'ils ont faite de donner au public l'histoire de Champagne et de Brie ; vous aurés agréable de procurer que ces Religieux ayent un libre accez dans tous les endroits de vostre Généralité où l'on peut recouvrer les monumens autentiques dont ils auront besoin et qu'ils y ayent la liberté d'en tirer des copies ou des extraits » (8 octobre 1737). — Lettre du prieur De Launay à l'Intendant pour lui demander sa protection (Reims, 23 octobre 1737). — Les Bénédictins se plaignent du mauvais vouloir du Chapitre de Reims qui ne prétend leur donner communication des manuscrits de Coquault qu'à des conditions difficilement acceptables (1741); les échevins de Langres refusent à leur greffier l'accès du dépôt des archives municipales (1748). — Lettres du chancelier Lamoignon à l'intendant De la Chateigneraye pour lui recommander D. Rousseau (4<sup>er</sup> décembre 1757); du ministre Bertin à Rouillé d'Orfeuil pour lui recommander D. Fournier (1768). — L'Intendant d'Amiens demande la place d'historiographe de Champagne pour le sieur Sutaine, principal du collège de Péronne : lettre de Vergennes à l'intendant Rouillé d'Orfeuil sur ce sujet (1782). — Mémoire sur l'origine du duché de Bar pour éclaircir le droit que le duc de Lorraine prétend sur le village de Maxey-sous-Brize (sans date) (voir art. 242).

# TABLE DE CE VOLUME

---

## Introduction.

### *Domaine du Roi.*

Déclarations au papier terrier du Roi (art. 4-138).....	p. 4
---	------

### *Affaires générales.*

Correspondance avec la Cour sur les objets généraux (art. 139-175).....	34
Certificats de publication et affiches des actes de l'autorité (art. 176-184).....	53
Fêtes et cérémonies publiques (art. 185-247).....	54
Limites de la Champagne (art. 248-269).....	64
Administration générale et police (art. 270-277).....	67
Police : Élection de Châlons (art. 278-294).....	68
— d'Épernay (art. 295-305).....	73
— de Reims (art. 306-325).....	78
— de Sainte-Menehould (art. 326-334).....	89
— de Sézanne (art. 335-339).....	92
— de Vitry (art. 340-354).....	93

### *Santé publique.*

Cours d'accouchement (art. 355-359).....	98
Remèdes du Roi (art. 360-362).....	99
Épidémies (art. 363-369).....	100
Épizooties (art. 370-376).....	102

### *Statistique.*

Subsistances (art. 377-424).....	103
Population (art. 425-427).....	109

### *Agriculture.*

Statistique agricole (art. 428-430).....	110
Cultures, bêtes à laine (art. 431-432).....	110
Défrichements (art. 433-437).....	111
Haras (art. 438-441).....	111



Louveterie (art. 442-451).....	412
Parcours et vaine pâture (art. 452-453).....	413
Vétérinaires (art. 454-457).....	414

*Industrie et commerce.*

Corporations d'arts et métiers (art. 458-460).....	415
Industries diverses (art. 461-472).....	416
Contrôle des produits manufacturés (art. 473-477).....	419
Commerce : règlements généraux (art. 478-481).....	421
Industrie et commerce des villes de Champagne :	
Châlons (art. 482-486).....	423
Épernay (art. 487).....	426
Fère-Champenoise et Fismes (art. 488).....	427
Reims (art. 489-504).....	427
Sainte-Menehould (art. 505).....	434
Sézanne, Suippes, Troyes (art. 506).....	434
Vitry-le-François (art. 507).....	435

*Administration provinciale et communale.*

Comptabilité de la province (art. 508).....	435
Hôtel de l'Intendance (art. 509-512).....	435
Tutelle des Intendants sur les communautés (art. 513-515).....	436
Offices municipaux (art. 516-518).....	437
Biens et comptes des communautés (art. 519-520).....	438
Octrois des villes (art. 521).....	439
Administration des communautés (art. 522-748).....	440

*Finances.*

Assiette et répartition des impositions :	
Taille (art. 749-965).....	215
Capitation (art. 966-1038).....	269
Vingtièmes (art. 1039-1054).....	283
Recouvrement des impositions (art. 1052-1072).....	286
Comptabilité des impositions (art. 1073-1110).....	289
Impositions extraordinaires (art. 1111-1116).....	293
Impositions militaires : ustensile, fourrage et quartier d'hiver (art. 1117).....	294
Aides et gabelles (art. 1118-1128).....	294
Eaux et forêts (art. 1129-1135).....	296
Monnaies (art. 1136-1141).....	298
Postes et messageries (art. 1142-1151).....	299
Loterie royale (art. 1152).....	300
Traites foraines (art. 1153-1157).....	301

*Domaine.*

Domaine et droits joints (art. 1158-1190).....	301
Domaines engagés et aliénés (art. 1191-1196).....	306
Contentieux du domaine (art. 1197-1199).....	308
Bâtiments et dépenses à la charge du domaine (art. 1200-1214).....	308
Archives des villes (art. 1215).....	311

*Armée, marine, colonies.*

Personnel : commissaires des guerres (art. 1216-1220).....	314
Comptabilité militaire (art. 1221-1226).....	312
Dettes militaires (art. 1227).....	313
Écoles militaires (art. 1228-1231).....	313
Magasins militaires (art. 1232-1234).....	314
Étapes et convois militaires (art. 1235-1235).....	315
Fortifications et lignes de défense de la Champagne (art. 1256-1267).....	319
Hôpitaux militaires (art. 1268-1286).....	321
Invalides retirés en Champagne (art. 1287-1298).....	324
Lits militaires (art. 1299-1302).....	325
Logement et casernement (art. 1303-1319).....	326
Maréchaussée de Champagne (art. 1320-1340).....	333
Milice et régiments provinciaux (art. 1344-1378).....	337
Tirage au sort des miliciens (art. 1379-1434).....	341
Officiers des états-majors de la province (art. 1435-1436).....	348
Recrutement des troupes; engagements (art. 1437-1441).....	349
Régiment de recrues de Châlons (art. 1442-1445).....	350
Mouvements de troupes en Champagne (art. 1446-1452).....	350
Police militaire (art. 1453-1459).....	351
Récompenses militaires (art. 1460).....	353
Réforme des troupes (art. 1464-1467).....	353
Substances militaires (art. 1468-1497).....	354
Munitions et matériel de guerre (art. 1498-1505).....	357
Remonte de la cavalerie (art. 1506-1507).....	360
Arquebusiers et milice bourgeoise (art. 1508).....	360
Marine (art. 1509-1516).....	362
Colonies (art. 1517-1519).....	362

*Ponts et Chaussées.*

Renseignements généraux (art. 1520-1524).....	362
Personnel (art. 1522-1541).....	363
Correspondance ministérielle et autre (art. 1542-1556).....	367
Travaux des routes (art. 1557-1576).....	370
Corvées sur les routes (art. 1577-1617).....	373
États de situation des routes (art. 1618-1633).....	382
Dépenses des travaux (art. 1634-1636).....	383
Corvées : ordonnances, règlements, mémoires, etc. (art. 1637-1648).....	384
Comptabilité (art. 1649-1650).....	388
Police des routes (art. 1651).....	388
Constructions et réparations de ponts (art. 1652-1699).....	388
Travaux de Charité (art. 1700-1735).....	401
Bacs et péages (art. 1736-1738).....	408
Navigation et service hydraulique (art. 1739-1747).....	408
Pépinières (art. 1748-1760).....	411
Dessèchements (art. 1761).....	413
Mines et minières (art. 1762-1765).....	413
Registres d'ordre des Ponts et Chaussées (art. 1766-1767).....	415

*Instruction publique.*

Université de Reims et académie de Châlons (art. 1768).....	445
Théâtres (art. 1769).....	445

*Justice.*

Juridictions de Champagne : personnel (art. 1770-1772).....	446
Juridiction de l'Intendant de Champagne en matière civile et criminelle (art. 1773-1777).....	446
Frais de justice à la charge du Roi et des seigneurs haut justiciers (art. 1778-1783).....	448
Prisons de Champagne (art. 1784).....	449
Exécuteurs des hautes-œuvres (art. 1785).....	449
Statistique criminelle (art. 1786-1787).....	420
Galériens (art. 1788-1791).....	420

*Affaires ecclésiastiques.*

Clergé séculier et régulier (art. 1792-1796).....	420
Constructions et réparations d'églises et de presbytères (art. 1797-1932).....	422
Protestants (art. 1933-1936).....	450

*Institutions de bienfaisance.*

Hôpitaux de Champagne : documents généraux (art. 1937-1940).....	451
Hospices de Châlons (art. 1941-1944).....	451
d'Épernay et de Fismes (art. 1945).....	453
de Reims (art. 1946-1950).....	453
de Sainte-Menehould (art. 1951).....	454
de Vitry-le-François (art. 1952).....	454
Incendies : documents généraux (art. 1953).....	455
Secours aux communautés et aux particuliers incendiés (art. 1954-1959).....	455
Caisse des incendiés (art. 1960-1965).....	457
Substitution des couvertures de tuile ou d'ardoise aux couvertures de chaume (1966-1967).....	457
Grêle et orages : secours aux particuliers et aux communautés (art. 1968-1970).....	458
Inondations de février 1784 (art. 1971-1985).....	459
Secours aux noyés (art. 1986-1987).....	461
Secours aux pauvres (art. 1988).....	461

*Établissements de répression.*

Prisons (art. 1989).....	462
Mendicité : établissements destinés à renfermer les mendiants (art. 1990-1995).....	462
Répression de la mendicité (art. 1996-2024).....	463
Maison dite d' <i>Ostende</i> à Châlons (art. 2025-2053).....	466

*Objets divers.*

Mémoire sur la Généralité de Champagne dressé en 1697 (art. 2054).....	469
Personnel administratif de l'Intendance de Champagne (art. 2055).....	469
Inventaires des papiers de l'Intendance (art. 2056).....	470
État général des paroisses de l'Intendance de Champagne (art. 2057).....	470
Anoblissements : recherches des usurpations de titres nobiliaires (art. 2058).....	470
Histoire de Champagne par les Bénédictins (art. 2059).....	470